

UANA

AD AUTÓNOMA DE NUEV

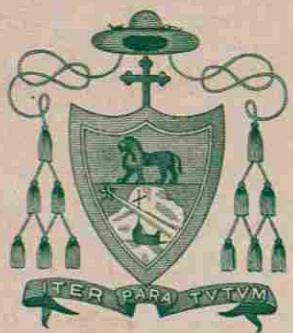
ÓN GENERAL DE BIBLIOTEC

SANCTI
JERONIMI
OPERA OMNIA

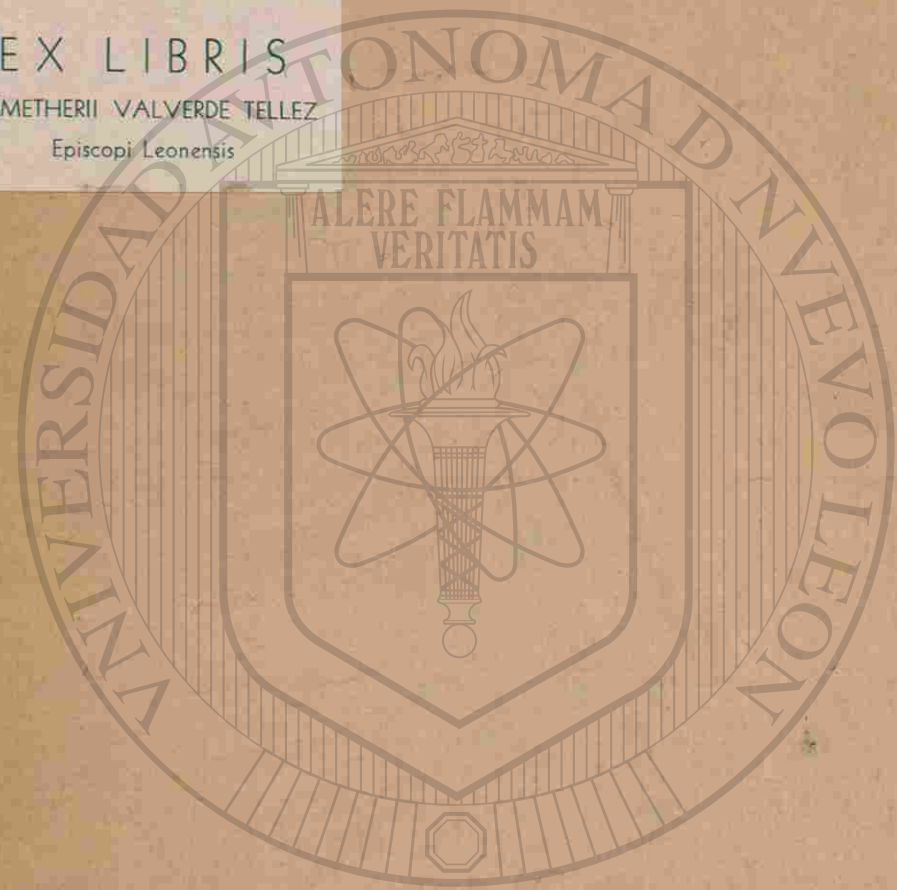
12

BR65
.J4
F7
v.12

007914



EX LIBRIS
HEMETHERII VALVERDE TELLEZ
Episcopi Leonensis



U A N L

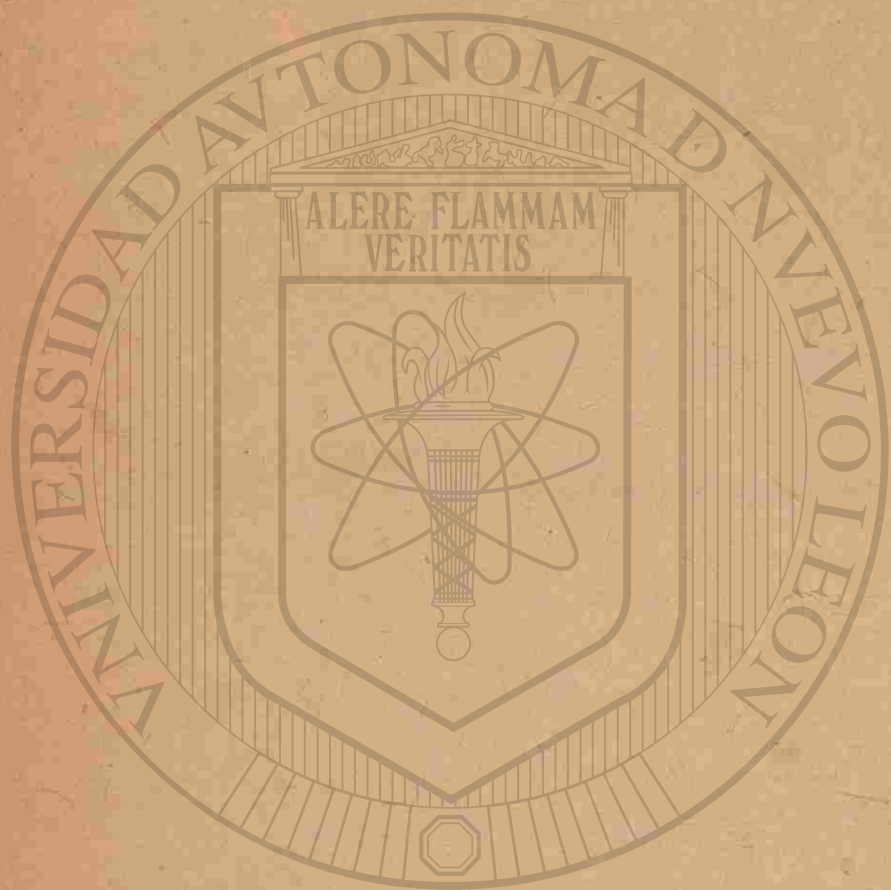
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS





1080014568



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT JÉRÔME

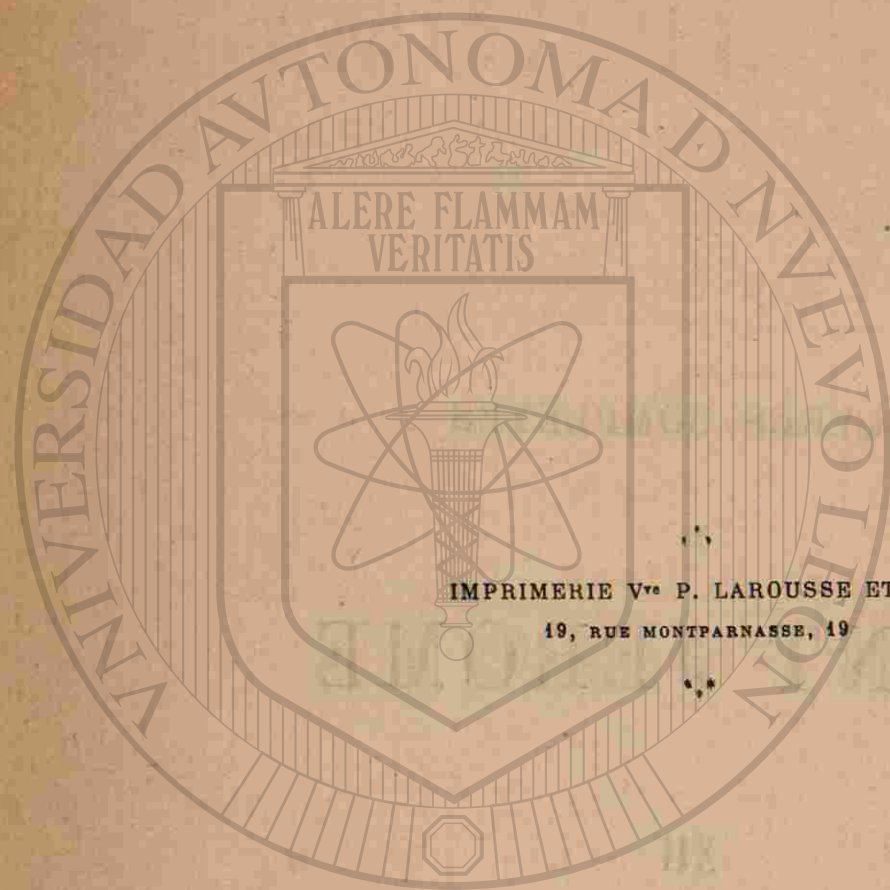
XII

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

250
12



IMPRIMERIE V. P. LAROUSSE ET C.
19, RUE MONTFARNASSE, 19

OEUVRES COMPLÈTES

SAINT JÉRÔME

PRÊTRE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TRADUITES EN FRANÇAIS ET ANNOTÉES

PAR L'ABBÉ BAREILLE

AUTEUR DE LA TRADUCTION DES ŒUVRES DE S. JEAN CHRYSOSTOME COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

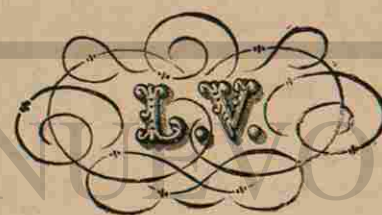
RENFERMANT

le texte latin soigneusement revu et les meilleures notes des diverses éditions

TOME DOUZIÈME

COMMENTAIRE ABRÉGÉ SUR LES PSAUMES (SUITE)

EUSEBII CHRONICA



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1884

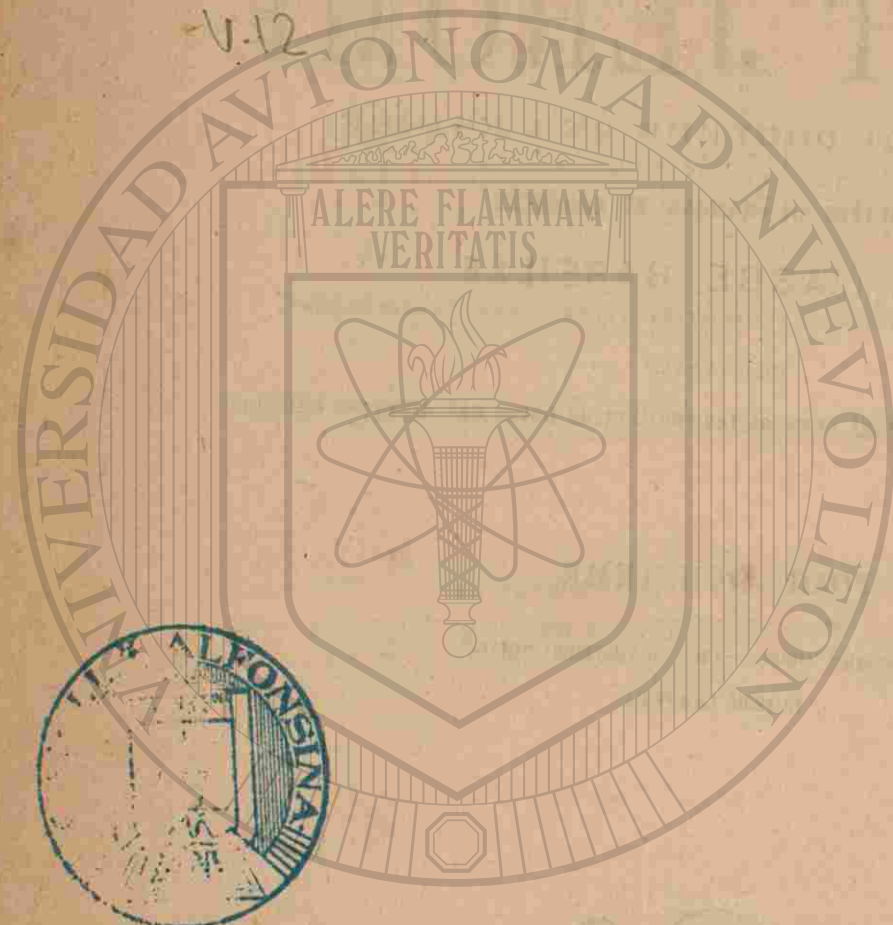
44620

BR65

J4

F7

V.12

FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZCapítulo Universitario
Biblioteca Universitaria

44824

COMMENTAIRES SUR LES PSAUMES.

(SUITE).

PSAUME CI.

« Prière du pauvre lorsqu'il sera dans l'affliction et qu'il répandra sa prière en présence du Seigneur. » Dans ce psaume, le prophète parle d'abord au nom et dans la personne du pécheur, et ensuite célèbre les louanges du nom du Seigneur.

« Seigneur, exaucez ma prière, etc., car c'est de tout mon cœur que je vous l'adresse.

« Ne détournez pas votre visage de moi. » Celui-là seul peut parler de la sorte qui prie Dieu avec un cœur pur, et qui n'est point condamné par sa conscience ; pour le pécheur, il ne peut dire : « Ne détournez pas votre visage de moi, » mais bien plutôt : Détournez votre visage de mes péchés. « En quelque jour que je me trouve affligé, inclinez votre oreille vers moi ; en quelque jour que je vous invoque,

hâtez-vous de me secourir. » Il demande à Dieu d'être délivré des tribulations présentes, par la contemplation des choses divines.

« Car mes jours se sont évanouis comme la fumée. » Il semble dire : J'ai été petit enfant, et, sans y penser, je suis parvenu à la jeunesse et puis à l'âge mûr, et enfin à la vieillesse, sans m'en apercevoir. « Mes jours se sont évanouis comme la fumée. » Il en est qui se croient éternels sur la terre et qui persévèrent dans leurs péchés. « Et mes os se sont desséchés comme l'herbe des champs. » Par les os, il entend sa force. Si donc ce qui est fort en moi s'est desséché et est devenu faible, combien plus ma chair, qui est si faible par sa nature ?

« J'ai été frappé comme l'herbe, et mon cœur s'est flétri. » Il est dit encore dans un autre en-

PSALMUS CI.

« Oratio pauperis cum anxietate, et in conspectu Domini funderet precem suam. » Iste psalmus in principio vocem prophete continet et persona peccatoris : dein laus in ea Domini nominis continetur.

« Domine, exaudi orationem meam, » etc. Quia de toto corde profertur.

« Non avertas faciem tuam a me. » Si quis in corde mundo orat, et non arguitur sua conscientia : hoc potest dicere : Peccator enim non audet dicere : « Non avertas faciem tuam a me, » sed magis dicit : Averte faciem tuam a peccatis meis. « In In quacumque die tribulor, inclina ad me aurem tuam : In quacumque die invocavero te : velociter exaudi me. »

TOME XII.

Pro presentibus pressuris orat, ut ab his contemplatione divina eripiat.

« Quia defecerunt sicut fumus dies mei. » Ac si dicat : Infantulus fui, et dum nescio, veni in juvenilem aetatem, et iterum in perfectam aetatem, et dum nescio, senui. « Et defecerunt sicut fumus dies mei. » Quidam autem putant se esse sempiternos, et perseverant in suo peccato. « Et ossa mea sicut cremum aruerunt. » Ossa dicit ipsam fortitudinem. Si ergo quod est in me forte, hoc aruit, et infirmum factum est : quanto magis quae per naturam infirma est caro ?

« Percussus sum ut fenum, et aruit cor meum » Sicut et alibi scriptum est : Homo sicut fenum dies

4

007914

droit : « Les jours de l'homme sont comme l'herbe des champs. » Ainsi, la vie des hommes paraît pleine de vigueur, et elle se dessèche aussitôt. « Parce que j'ai oublié de manger mon pain. » Il ne dit pas : Je n'ai pas désiré manger ou j'ai refusé de manger, mais le souvenir de mes péchés m'absorbait à ce point, et mon repentir était si grand que j'ai même oublié de manger; je ne désirais que Dieu, et ne voyais que lui seul.

« A la voix de mes gémissements, mes os se sont collés à ma peau. » Que ceux qui veulent faire pénitence apprennent ici comment ils doivent la faire. Je me suis tellement desséché que je n'avais plus de chair et que la peau de mon corps était collée à mes os; la peau est ici mise pour la chair.

« Je suis devenu semblable au pélican du désert. » Il y a deux espèces de pélicans : l'un vit dans les eaux et se nourrit de poissons; l'autre, dans les lieux déserts, et il se nourrit d'animaux vénéneux, de serpents, de crocodiles, de lézards. Ces corbeaux sont appelés en latin *onocrotali*. Je suis donc devenu semblable au pélican du désert qui se nourrit d'animaux vénéneux; c'est-à-dire, ma nourriture était pour moi comme un poison. « Je suis devenu comme l'oiseau de nuit qui se retire dans les ruines. » Nous savons que le corbeau est noir, et n'a aucune plume blanche. Il parle ici par hyperbole : « Je suis devenu comme l'oiseau de nuit. » Il est noir dans le jour, combien plus

dans la nuit ? C'est ainsi que je suis devenu par suite de mes péchés, en me considérant moi-même.

« Parce que je mangeais la cendre comme le pain. » Je trempais mon pain dans la cendre avant de le manger. « Voilà ce que dit le prophète; et nous, que faisons-nous ? Et je mêlais mes larmes à mon breuvage. » Rien ne m'était plus agréable; ni pain, ni boisson; je n'avais de désir que pour le pain céleste, pour le Christ.

« A la vue de votre colère et de votre indignation. » Et je me livrais à ces œuvres de pénitence par la considération de votre avènement et de votre jugement futur. « Parce qu'après m'avoir élevé, vous m'avez brisé. » Voilà ce que doivent dire ceux qui, après une vie sainte, sont tombés dans le péché; ils étaient élevés en vertus, et ils sont tombés de ces hauteurs, car les saints disent à Dieu : Vous m'avez élevé et vous m'avez maintenu.

« Mes jours ont décliné comme l'ombre. » Si mes jours ont ainsi décliné, combien plus les nuits ? S'il en a été ainsi de la lumière, combien plus des ténèbres ? Et j'ai séché comme l'herbe des champs, car l'homme passe et se dessèche comme l'herbe des champs.

« Vous vous lèverez et vous aurez pitié de Sion. » Ce verset montre évidemment que dans ce psaume le prophète parle non pas en son propre nom, mais au nom et dans la personne de Sion. Or, Sion veut dire qui est placé pour observer, et qui voit de loin ce qui arrive. Cette

ejus. Sic enim vita hominum viret, et cito arescit. « Quia oblitus sum manducare panem meum. » Non dixit, non desideravi manducare, aut contempsim manducare; in tantum mihi venit memoria peccatorum meorum, et talem poenitentiam egi, ut etiam obliviscerer manducare: desiderium Dei habens, ipsum solum considerans.

« A voce gemitus mei, adhesit os meum carni meae. » Discant qui agunt poenitentiam, quomodo debeant agere poenitentiam. Ita enim exsiccavi memetipsum ut sine carne essem, et pelles meae cohaerent ossibus meis. Carnem pro pelle dixit.

« Similis factus sum pellicano solitudinis. » Duo genera dicuntur esse horum volatiliū. Unum in aquis est, et esca ejus piscēs sunt; et unum in solitudine, et esca ejus venenata animalia, hoc est, serpentes, et crocodili, et lacertae. Dicuntur autem ista volatilia Latine « onocrotali ». Illi ergo similis factus sum qui est in solitudine, qui comedit venenata animalia, hoc est, esca mea quasi venenum erat mihi. « Factus sum sicut nycticorax in domicilio. » Scimus quia corvus niger est: et nihil habet in se album. Hyperbolice voluit dicere: quia, « Factus

sum sicut nycticorax. » Sic ergo in die niger est: quanto magis in nocte? Sic ergo factus sum propter peccata mea, memetipsum considerans.

« Quia cinerem tamquam panem manducavi. » In cinerem intingebam panem meum: et sic comedebam. Si ergo propheta hoc dicit, nos quid facimus? « Et poculum meum cum fletu miscebam. » Nihil mihi erat suave, neque panis, neque poculum: sed tantum celestem panem desiderabam, id est Christum.

« A facie irae indignationis tuae. » Et haec omnia faciebam, considerans adventum tuum et futurum judicium. « Quia elevans allisisti me. » Hoc dicant qui aliquando fuerunt sancti, et ceciderunt; exaltati enim in virtutibus, postea ceciderunt. Siquidem sancti dicunt: quia elevans tenuisti me.

« Dies mei sicut umbra declinaverunt. » Si dies, quanto magis noctes? hoc est, si lumen, quanto magis tenebrae? « Et ego sicut fenum arui. » Quoniam sicut fenum, sic pertransit homo, et siccatur.

« Tu exurgens, misereberis Sion. » Ex hoc versiculo manifestum est quod ex persona Sion dictus est iste psalmus: et non ex persona prophetae. Sion autem est quae in specula posita est, et ea quae ve-

Sion qui était élevée si haut est donc tombée dans un profond abîme. Que celui donc qui croit se tenir debout prenne garde de tomber. (I Cor. x.) « Parce que le temps est venu, le temps d'avoir pitié d'elle. » Ou bien le temps est venu, parce qu'elle a fait pénitence; ou le prophète a en vue le second avènement du Sauveur. Que celui qui fait pénitence ait donc confiance, le temps du salut approche; car le Seigneur est plein de miséricorde. (Ps. lxxvii et Eccles. 11.)

« Parce que ses pierres ont été agréables à ses serviteurs. » Ces pierres, ce sont les saints; pour la terre, c'est-à-dire pour les pécheurs, ils ont besoin de la miséricorde de Dieu. « Et ils s'attendriront à la vue de ses ruines, » afin qu'elle produise des fruits de sainteté.

« Et les nations craindront votre nom, Seigneur, et tous les rois de la terre votre gloire. » Les nations qui craignaient autrefois les idoles, et invoquaient les noms des démons, maintenant vénèrent et craignent votre nom.

« Parce que le Seigneur a bâti Sion, » son Eglise, sur le fondement des apôtres et des prophètes. « Et il paraîtra dans sa gloire, » lorsqu'il aura glorifié son corps tout entier à la ressemblance de sa propre gloire.

« Il a jeté un regard sur la prière de ceux qui sont dans l'humiliation, et il n'a point rejeté leurs demandes, » mais il a visité le monde par son avènement, objet des désirs de tous les siècles.

niunt de longe prospiciens. Hæc ergo Sion, quæ in alto posita est, in sublime cecidit. Ergo qui stat, videat ne eadat. (I Cor. x.) « Quia tempus miserendi ejus: quia venit tempus. » Aut propter poenitentiam tempus est miserendi: aut secundum adventum Salvatoris significat. Confidat ergo qui agit poenitentiam: quoniam venit tempus salvandi; misericors est enim Dominus. (Psalm. lxxvii et Eccles. 11.)

« Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus. » Lapides sancti sunt; terra autem, hoc est, peccatores, misericordia Domini indigent. « Et terra ejus miserebuntur. » Ut fructum exhibeat sanctitatis.

« Timebunt gentes nomen Domini: et omnes reges terræ gloriam tuam. » Quæ prius idola metuebant, et dæmoniorum nomina invocabant, nunc nomen tuum venerentur et timeant.

« Quia edificabit Dominus Sion. » Ecclesiam suam super fundamentum apostolorum et prophetarum: « Et videbitur in gloria sua. » Cum omne corpus ejus glorificaverit ad similitudinem imaginis gloriæ suæ.

« Et respexit in orationem humilium: et non sprexit preces eorum. » Sed adventu suo visitavit mundum, qui olim desiderabatur.

« Que ces choses soient écrites pour une autre génération, » sous le Nouveau-Testament. « Et le peuple chrétien qui doit naître louera le Seigneur, » le peuple chrétien qui était mort par ses péchés et, à qui le Seigneur a rendu la vie.

« Parce qu'il a regardé du haut de son sanctuaire; le Seigneur a regardé du ciel sur la terre, pour écouter les gémissements des captifs, pour délivrer les enfants de ceux qui ont été mis à mort. » Il a regardé pour avoir pitié, et est descendu pour briser les liens qui nous retenaient captifs.

« Afin qu'ils annoncent dans Sion le nom du Seigneur, et ses louanges dans Jérusalem. » Un bon messenger apporte toujours de nouvelles joies: comme lorsque l'ange dit à Marie: « L'Esprit-Saint descendra en vous, » (Luc. 1), et encore aux pasteurs: « Voici que je vous annonce une grande joie, c'est qu'il vous est né un Sauveur. » (Ibid. 11). C'est ainsi qu'on annonce maintenant, dans Sion et dans Jérusalem, la naissance sur la terre de celui qui vient apporter la vie au monde, mort par ses péchés.

« Lorsque les peuples et les rois s'assembleront et s'uniront de concert pour servir le Seigneur. » Ils s'uniront dans une même foi pour servir le Rédempteur.

« Il dit à Dieu dans le temps de sa force: Faites-moi connaître le petit nombre de mes jours. » Le Seigneur a répondu à Jérusalem au jour de sa force, c'est-à-dire lorsqu'il appro-

« Scribantur hæc in generatione altera. » In novo Testamento. « Et populus qui creabitur, laudabit Dominum. » Christianus utique, qui prius peccatis mortuus, in eo est recreatus.

« Quia prospexit de excelso sancto suo: Dominus de cælo in terram aspexit. Ut audiret gemitus compeditorum: ut solvat filios interemptorum. » Respexit ut miseretur; descendit ut vincula, quibus nexi eramus, solveret.

« Ut annuntiet in Sion nomen Domini, et laudem ejus in Jérusalem. » Semper bonus nuntius, nova exhibet gaudia: sicut Angelus ad Mariam: « Spiritus, inquit, sanctus superveniet in te. » (Luc. 1). Et iterum pastoribus: « Ecce ego annuntio vobis hodie gaudium magnum: quia natus est vobis Salvator. » (Ibid. 11). Sic et nunc in Sion vel in Jerusalem nuntiatur: quia natus est in terris is qui mundo peccatis mortuo vitam afferret.

« In conveniendo populos in unum: et reges ut servant Domino. » Convenient in una credulitate, ut servant Redemptori.

« Respondit ei in via virtutis suæ: paucitatem dierum meorum nuntia mihi. » Respondit Dominus

chait de sa passion, et il lui a annoncé le peu de jours qui lui restaient : « Des jours viendront où tu seras environnée d'ennemis qui te détruiront, etc. » (Luc. xix.)

« Ne me rappelez pas au milieu de mes jours, vous dont les années s'étendent de génération en génération. » Les hommes d'iniquité ne parviennent pas à la moitié de leurs jours. (Ps. xiv.) Le prophète demande ici à Dieu de ne point le rappeler au milieu de ses jours, afin qu'arrivant à l'âge de l'homme parfait, il jouisse avec le Seigneur de l'éternité des temps.

« Dès le commencement, Seigneur, vous avez fondé la terre, et les cieux sont les ouvrages de vos mains. » De même que vous avez créé toutes choses au commencement, ainsi vous transformez en un nouvel homme la terre de notre corps, et vous élevez nos âmes à la dignité des cieux. Mais il commence par dire des cieux matériels :

« Ils périront, mais vous, vous subsisterez toujours, » selon ces paroles : Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. (Math. xxiii et Marc. xiii.) Ils vieilliront tous comme un vêtement. Vous les changerez comme un habit dont on se couvre, et ils seront changés ; mais, pour vous, vous êtes toujours le même, et vos années ne passeront pas. » C'est-à-dire, vous qui êtes dans les cieux, vous vous êtes montré sur la terre ; mais vous êtes le même, dans le sein d'une Vierge ; que, lorsque vous

Jerusalem in die virtutis, id est, cum ad passionem accederet : et annuntiavit paucitatem dierum suorum, dicens : « Quia venient dies cum circumdaberis ab inimicis, et eradicaberis. » (Luc. xix.) et reliqua.

« Et ne revoces me in dimidio dierum meorum : in generatione et generationem in anni tui. » Iniqui nec dimidiunt dies. (Ps. lxxv.) Iste vero orat, ut non revocetur a dimidio dierum, scilicet ut ad perfectum veniens virum perennitate temporum cum Domino perfruat.

« Initio tu, Domine terram fundasti, et opera manuum tuarum sunt celi. » Sicut enim in principio ista creasti : ita et nunc vel terram corporis nostri in novam reparas hominem : vel mentes nostras celorum dignitate componis. Sed de prioribus celis ait :

« Ipsi peribunt, tu autem permanes. » Juxta illud : Cælum et terra transibunt : verba vero mea non præteribunt. (Matth. xxiii, et Marc. xiii.) « Et omnes sicut vestimentum veterascent. Et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur : tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient. Hoc, est, qui eras in cælis, ipsum te ostendis in terris ; idem in utero virginis, ipse in infernum descendens ; idem resurgens a mortuis, ipse regressus es in cælum.

descendez aux enfers ; le même, lorsque vous ressuscitez d'entre les morts ; que, lorsque vous remontez dans les cieux.

« Les enfants de vos serviteurs auront une demeure permanente, parce qu'ils ont reçu une nouvelle naissance par le ministère des apôtres. » Et leur postérité sera stable éternellement ; ou bien leur prédication, leur puissance, s'étendra chez toutes les nations. Pour nous, demandons humblement au Seigneur qu'il exauce les prières des suppliants, qu'il répande sa lumière dans nos cœurs, afin qu'après avoir célébré sa magnificence, nous méritions de partager le bonheur des saints dans le royaume céleste. A lui soit la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CII.

« Psaume de David. » Ce psaume a pour objet de célébrer la bonté et la miséricorde de Dieu. Il commence ainsi :

« Mon âme, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est au-dedans de moi bénisse son saint nom. » Il est dit dans un autre endroit : Sachez que le Seigneur est Dieu. (Ps. xcix.) Ici le prophète dit : « Et que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom. » Si nous disions : Mon âme, bénis le Seigneur, et que le Seigneur soit le Seigneur, quel est le nom dont il est ici question ? Si le Seigneur est appelé du nom de Seigneur, pourquoi ajouter : « Et que tout ce qui est en moi bénisse

« Filii servorum tuorum habitabunt. » Quia tibi per apostolos sunt renati. « Et semen eorum in sæculum dirigetur. » Vel prædictio, vel virtus eorum in omni gente distenditur. Nos vero deprecemur Dominum, ut exaudiat orationes supplicum, mentibus nostris inserat lumen suum : ut ejus magnificentiam enarrantes, mereamur sanctis ejus consortes effici in cælestibus regnis. Cui gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CII.

« Psalmus David. » Isle psalmus maxime circa pietatem atque misericordiam Dei commoratur : ait enim :

« Benedic, anima mea, Domino : et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. » Dicitur et in alio loco : Et scitote, quoniam Dominus ipse est Deus. (Ps. xcix.) Et nunc dicitur : « Et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. » Si dixerimus, « Benedic, anima mea, Domino » : et Dominus, Dominus est : quod nomen hic quærit Dominus ? Si Dominus, Dominus appellatur : quid dicit : « Et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus ? » Adventus Filii, nomen Patris est ; ante adventum Christi

son saint nom ? » L'avènement du Fils, c'est le nom du Père ; avant l'avènement du Christ, on connaissait Dieu, on ignorait qu'il fût Père. Est-ce que le Sauveur ne dit pas : Mon Père, j'ai révélé votre nom aux hommes. (Jean xvi.) Nous ne pouvons pas nous arrêter longtemps à chaque verset, à cause de la longueur du psaume, mais nous devons joindre quelques courtes explications à chacun d'eux, cherchant à exposer le sens, plutôt qu'à composer des phrases.

« Mon âme, bénis le Seigneur, et garde-toi d'oublier jamais aucun de ses bienfaits. » Dieu nous a comblés de biens sans nombre et nous a accordé des bienfaits signalés, en créant pour nous le ciel, la terre et tous les éléments.

« C'est lui qui pardonne toutes tes iniquités, » afin qu'il les dissipe et les efface comme un nuage. « C'est lui qui guérit toutes tes infirmités, » les péchés qui sont la cause de tes infirmités. Notre âme est travaillée de bien des maladies ; autant de péchés, autant d'infirmités. Témoin cette femme de l'Evangile possédée d'un esprit qui la rendait malade depuis dix-huit ans, qui était courbée et ne pouvait aucunement regarder en haut. (Luc xiii.) Voyez ce que signifient ces paroles : Celui qui est possédé d'un esprit qui le rend malade, a les membres contractés, la tête courbée ; il regarde la terre et ne peut lever les yeux vers le ciel.

« C'est lui qui rachète ta vie de la mort. » Vous avez été achetés d'un grand prix, dit l'Apôtre,

ne devenez pas les esclaves des hommes. (I Cor. vi et vii.) Quel plus grand prix que le sang du Créateur versé pour sa créature ?

« Qui te couronne de miséricorde et de grâce. » Grâce à sa miséricorde qui prévient, il fait remporter la victoire et donne la récompense.

« C'est lui qui comble tes desirs de ses biens, » en te réunissant aux saints dans la céleste Jérusalem.

« Qui renouvelle ta jeunesse comme le plumage de l'aigle, » afin qu'en toi le vieil homme fasse place au nouveau.

« Le Seigneur fait miséricorde et justice à tous ceux qui souffrent l'injustice et la violence, » afin d'élever ses pauvres, après avoir écrasé les impies.

Il a fait connaître ses voies à Moïse et ses volontés aux enfants d'Israël, à celui qui comprend la loi spirituellement, ou à celui qui le contemple des yeux de l'esprit.

« Le Seigneur est plein de tendresse et de clémence ; il est patient et plein de miséricorde, » parce que sa miséricorde se laisse promptement fléchir.

« Il ne sera pas irrité pour toujours, et il ne menacera pas éternellement, etc., car il nous traite plus favorablement que nous ne le méritons.

« Car autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant sa miséricorde s'affermir sur ceux qui le craignent. » Le ciel est bien éloigné de la terre ; mais la miséricorde divine ne cesse de protéger les siens et de les affermir.

sciebatur Deus : Pater ignorabatur. Denique ipse dicit in Evangelio : Pater, revelavi nomen tuum hominibus. (Joan. xvi.) Non possumus in singulis versiculis immorari : quoniam longus est psalmus : sed breves sententiolas debemus singulis versiculis coaptare, magis sensum exponentes, quam verba texentes.

« Benedic, anima mea, Domino : et noli oblivisci omnes retributiones ejus. » Multas retributiones nobis præstitit Dominus : grandia nobis beneficia præstitit : quia cælum, quia terram, quia elementa omnia pro nobis fecit.

« Qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis. » Ut eas quasi nubem delet. « Qui sanat omnes infirmitates tuas : » peccata quibus infirmaris. Multas infirmitates habet anima nostra ; quot peccata, tot infirmitates. Denique et illa mulier, in Evangelio, quæ decem et octo annis habebat spiritum infirmitatis, et caput sursum erigere non poterat. (Luc. xiii.) Videte quid dicat : Quando aliquis habet spiritum infirmitatis, contractus est, deorsum conspicit, terram intuetur, cælum videre non potest.

« Qui redimit de interitu vitam tuam. » Pretio, inquit, redempti estis : nolite fieri servi hominum I. (I Cor. vi et

vi.) Quod est majus pretium quam Creatorem pro creatura sua sanguinem fundere ? « Qui coronat te in misericordia et miserationibus. » Præcurrente misericordia dat victoriam, tribuit palmam.

« Qui replet in bonis desiderium tuum. » Conjugens te sanctis in cælesti Jerusalem.

« Renovabitur ut aquilæ juvenus tua. » Ut a veteri in novum hominem muteris.

« Faciens misericordias Dominus, et judicium omnibus injuriam patientibus. » Ut oppressis impiis, erigat pauperes suos.

« Notas fecit vias suas Moysi : filiis Israel voluntates suas. » Ei qui legem spiritualiter intelligit, vel ei qui eum mentis oculis contempletur.

« Misericors et miserator Dominus : patiens et multum misericors. » Quia cito flectitur ad misericordiam.

« Non in perpetuum irascetur, neque in æternum comminabitur, » etc. Meliora enim quam merebamur, indulgit.

« Quoniam secundum altitudinem cæli a terra corroboravit misericordiam suam super timentes se. » Distat multum cælum a terra ; sed divina misericordia jugiter suos et protegit, et confirmat.

« Autant l'orient est éloigné du couchant, autant il a éloigné de nous nos iniquités. » Dès que Dieu approche, les iniquités s'éloignent, » afin que, selon la parole de l'Apôtre, la grâce surabonde là où le péché avait abondé. (Rom. v).

« Comme un père s'attendrit sur ses enfants, ainsi le Seigneur a eu pitié de ceux qui le craignent. » Un père a pitié de son enfant lorsqu'il le frappe et le corrige : ainsi le Seigneur nous corrige parfois, afin de nous sauver, mais il ne nous abandonne point éternellement pour nous perdre.

« Car il sait de quel limon nous sommes formés. » Le prophète sait que le genre humain a été formé de boue, comme le pot d'argile du potier, avant d'être élevé à l'honneur de la filiation divine, et considérant que le jugement de mort pour ses péchés approche, il supplie la miséricorde divine en ces termes :

« Il s'est souvenu que nous ne sommes que poussière ; les jours de l'homme passent comme l'herbe. » Il semble dire : Vous ne portez pas la colère jusqu'à nous briser, mais vous vous souvenez que nous sommes des vases d'argile qui, une fois brisés, ne peuvent plus être réparés, mais tombent en morceaux et se dessèchent. « Il s'épanouit comme la fleur des champs, » pour un temps.

« Dès qu'un souffle passera sur elle, elle n'existera plus, et le lieu qui l'a vu naître ne la reconnaîtra plus. » Dès que le souffle a passé,

« Quantum distat ortus ab occidente, longe fecit a nobis iniquitates nostra. » Ubi Deus appropinquat, elongantur delicta : ut, juxta Apostolum, ubi abundat peccatum, superabundet et gratia. (Rom. v).

« Quomodo miseretur pater filiorum, misertus est Dominus timentibus se. » Miseretur pater filio, cum eum verberat ut emendet. Ita et Dominus corripit nos interdum ut salvos faciat : non tamen in perpetuum derelinquit ut perdat.

« Quoniam ipse cognovit figmentum nostrum. » Scit enim propheta genus humanum tamquam testam figuli de luto formatam, in honorem filiorum ascitum : ideoque considerans ei judicium mortis pro delictis appropinquare, ait misericordiam deprecans :

« Recordatus est quoniam pulvis sumus, homo sicut fenum dies ejus. » Ac si diceret : Non irasceris, ut conteras ; sed recordaris quod vasa figuli sumus : quæ semel confracta, reparari non possunt ; sed protinus decidunt et arescunt. « Tamquam flos agri sic efflorescit » ad tempus.

« Quoniam spiritus pertransit in illo, et non subsistit : et non cognoscit amplius locum suum. » Transiente autem spiritu, omnis jucunditas viriditatis ejus traditur oblivioni.

toute la beauté de sa verdure est livrée à l'oubli.

« Mais la miséricorde du Seigneur est de toute éternité, et elle demeure éternellement sur ceux qui le craignent, » car, tout en reprenant les pécheurs, il fait miséricorde aux justes.

« Et sa justice sur les enfants des enfants, sur ceux qui gardent son alliance et qui se souviennent de ses préceptes pour les accomplir, » par la pratique des bonnes œuvres, qui rappellent sans cesse les commandements de Dieu, afin qu'ils soient observés.

« Le Seigneur a préparé son trône dans le ciel, et son empire dominera sur toutes choses. » Le prophète prédit l'ascension du Seigneur, qui a eu lieu après la rédemption du genre humain, et par laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a soumis à son empire toutes les extrémités de la terre.

« Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges, » les messagers de la vérité ; puissants en force, accomplissant sa parole, « obéissant à ses ordres, aussitôt qu'il a parlé, » pour obéir à la voix de ses commandements, c'est-à-dire pour comprendre les ordres qu'il donne.

« Bénissez-le toutes, armées du Seigneur, vous qui êtes ses ministres et qui exécutez ses volontés ; » vous qui, fortifiés par sa vertu annoncez sa parole aux Eglises comme de fidèles ministres.

« Œuvres du Seigneur, bénissez-le toutes, » vous tous qui vivez en lui ; car toute œuvre qui a été faite en lui est vie. (Jean x.) « Dans

« Misericordia autem Domini ab æterno, et usque in æternum super timentes eum. » Quia cum peccatores arguit, justis misericordiam præbet.

« Et justitia ejus in filios filiorum his qui servant testamentum ejus, et memores sunt mandatorum ipsius ad faciendum ea ; » in operibus utique bonis : quibus mandata Dei jugiter memorantur, ut custodiantur ab ipsis.

« Dominus in cælo paravit sedem suam, et regnum ipsius omnibus dominabitur. » Ascensionem Dominicam prædicit, quæ post reparationem hominis facta est : per quam Christus Dominus universos mundi fines suæ dominationi subegit.

« Benedicite Dominum, angeli ejus. » Nuntii veritatis. « Potentes virtute, facientes verbum illius ; » illico quæ fuerit locutus, explentes. « Ad audiendam vocem sermonum ejus ; » hoc est, intelligere quæ præceperit.

« Benedicite Domino, omnes virtutes ejus, ministri ejus qui facitis voluntatem ejus. » Qui, virtute illius roborati, verbum Ecclesiis ministratis.

« Benedicite Domino omnia opera ejus. » Vos utique qui in eo vivitis ; quia omne opus quod factum est in eo vita est. (Joan. i.) « In omni loco dominationis

toute l'étendue de son empire, » car il n'y a aucun lieu où il ne domine ; il contient toutes choses et se répand partout par son immensité. « Mon âme, bénis le Seigneur. » Le prophète ne parle pas seulement ici pour son âme, il s'adresse aussi à nos âmes, pour les inviter à bénir celui qui les comble de bienfaits, qui leur pardonne leurs péchés, qui les rachète de la mort, qui comble leurs désirs de biens, afin qu'il daigne avoir pitié de nous comme un père s'attendrit sur ses enfants, en les déchargeant du poids de leurs péchés. A lui soit, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CIII.

« Psaume de David. » Ce psaume reproduit les accents de la créature qui loue et bénit Dieu, mais nous devons l'entendre dans un sens spirituel.

« Mon âme, bénis le Seigneur, afin qu'en le bénissant tu mérites toi-même d'être bénie par lui. Le prophète s'exalte lui-même à bénir Dieu. Or, bénir le Seigneur, c'est-à-dire le louer, c'est se bénir soi-même. « Seigneur mon Dieu. » Vous êtes le Dieu et le Seigneur de tous les hommes, mais vous êtes particulièrement le mien, parce que je ne suis point esclave du péché.

« Votre magnificence a paru avec un grand éclat, » ou en moi, ou dans les autres saints. Vous qui êtes le Dieu de tous les hommes, mais tout particulièrement le mien, parce que je ne

suis point l'esclave du péché, parce que j'ai mérité d'être appelé votre serviteur, votre magnificence a paru avec un grand éclat.

« Vous vous êtes revêtu de gloire et de majesté. » Vous vous êtes revêtu de gloire en disant : Je vous rends gloire, Seigneur du ciel et de la terre. (Matth. xi). « Vous vous êtes revêtu de majesté, » lorsque Dieu fit entendre cette réponse d'une nuée lumineuse : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le. (Matth. xvii) Le mot *confessio*, confession, s'entend de deux manières : ou de la confession du repentir, ou de la confession de la gloire de Dieu ; c'est-à-dire, vous vous êtes revêtu de gloire, comme le Sauveur lui-même le dit dans l'Evangile : Je vous confesse, ô Père, c'est-à-dire, je vous glorifie ; ou bien, dans un autre sens, lorsque nous confessons à Dieu nos péchés. « Vous vous êtes revêtu de majesté. » Voyez l'ordre suivi par le prophète : d'abord, on confesse, et puis on reçoit la beauté, la gloire et ensuite la lumière ; en effet, le prophète ajoute : Vous vous êtes enveloppé de la lumière comme d'un vêtement. » Ce verset paraît en contradiction avec celui où il est dit : « Il a placé sa retraite dans les ténèbres, » ou bien avec cet autre : « Une nuée ténébreuse l'environne. » Mais il est question dans ces versets des mystères cachés et impénétrables ; au contraire, toute la terre resplendit de l'éclat de la lumière dont le prophète parle ici.

« Vous qui étendez les cieux comme un pa-

ipsum. » Nihil enim reperitur ubi non dominetur ; omnia continet, et se ubique diffundit. « Benedic, anima mea, Dominum. » Hæc autem propheta non de sua tantum anima, sed et ad nostras quoque animas loquitur, ut eum jugiter benedicant qui bona largitur qui peccatis propitiatur, qui de interitu redimit ; qui in bonis omne desiderium complet : qui nunc nobis misereri dignetur ut pater filiis, delictorum molibus hic remissis ; cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CIII.

« Psalmus David. » Iste psalmus ipsius creaturæ vocem continet laudantem ac benedicentem Deum. Sed hoc ipsum spiritualiter debemus advertere.

« Benedic, anima mea, Domino. » Ut dum benedici illum, tu benedicaris ab illo. Provocat semetipsum propheta in benedicendo Deo. Benedicere autem Domino, hoc est, qui laudat, Dominum, semetipsum benedicit. « Domine Deus meus. » Omnibus quidem es et Deus, et Dominus ; sed mihi proprie, quia non sum servus peccati. « Magnificatus es vehementer. » Vel in me, vel in reliquis sanctis tuis.

Qui omnium Deus, meus specialiter Deus : quia non sum servus peccati, quia merui vocari servus tuus ; magnificatus es vehementer.

« Confessionem et decorem induisti. » Induisti confessionem dicens : Confitebor tibi, Domine, Pater cœli et terræ (Matth. xi). « Induisti decorem, » illo de nube splendida respondente : Hic est Filius meus dilectus in quo bene complacui : ipsum audite. (Matth. xvii). Confessio dupliciter intelligitur. Aut in poenitentia, aut in gloria Dei : Hoc est, gloriam induisti, quem admodum in Evangelio ipse Salvator dicit : Confitebor tibi, Pater : hoc est, glorifico te : aut quia confitemur peccata nostra Domino. In eo enim quod confitemur Deo peccata nostra, glorificamus eum. « Et decorem induisti. » Videte ordinem ; primum aliquis confitetur, et sic accipit pulchritudinem, et decorem, et postea lumen. Hoc enim sequitur : Amictus lumine sicut vestimento. « Contrarius videtur hic versiculus illi qui ait : « Posuit tenebras latibulum suum. » Vel illi qui dicit : « Nubes et caligo in circuitu ejus. » Sed sciendum quia de occultis mysteriis ista dicuntur : nam de istius lucis plenitudine tota terra refulget.

« Autant l'orient est éloigné du couchant, autant il a éloigné de nous nos iniquités. » Dès que Dieu approche, les iniquités s'éloignent, » afin que, selon la parole de l'Apôtre, la grâce surabonde là où le péché avait abondé. (Rom. v).

« Comme un père s'attendrit sur ses enfants, ainsi le Seigneur a eu pitié de ceux qui le craignent. » Un père a pitié de son enfant lorsqu'il le frappe et le corrige : ainsi le Seigneur nous corrige parfois, afin de nous sauver, mais il ne nous abandonne point éternellement pour nous perdre.

« Car il sait de quel limon nous sommes formés. » Le prophète sait que le genre humain a été formé de boue, comme le pot d'argile du potier, avant d'être élevé à l'honneur de la filiation divine, et considérant que le jugement de mort pour ses péchés approche, il supplie la miséricorde divine en ces termes :

« Il s'est souvenu que nous ne sommes que poussière ; les jours de l'homme passent comme l'herbe. » Il semble dire : Vous ne portez pas la colère jusqu'à nous briser, mais vous vous souvenez que nous sommes des vases d'argile qui, une fois brisés, ne peuvent plus être réparés, mais tombent en morceaux et se dessèchent. « Il s'épanouit comme la fleur des champs, » pour un temps.

« Dès qu'un souffle passera sur elle, elle n'existera plus, et le lieu qui l'a vu naître ne la reconnaîtra plus. » Dès que le souffle a passé,

« Quantum distat ortus ab occidente, longe fecit a nobis iniquitates nostra. » Ubi Deus appropinquat, elongantur delicta : ut, juxta Apostolum, ubi abundat peccatum, superabundet et gratia. (Rom. v).

« Quomodo miseretur pater filiorum, misertus est Dominus timentibus se. » Miseretur pater filio, cum eum verberat ut emendet. Ita et Dominus corripit nos interdum ut salvos faciat : non tamen in perpetuum derelinquit ut perdat.

« Quoniam ipse cognovit figmentum nostrum. » Scit enim propheta genus humanum tamquam testam figuli de luto formatam, in honorem filiorum ascitum : ideoque considerans ei judicium mortis pro delictis appropinquare, ait misericordiam deprecans :

« Recordatus est quoniam pulvis sumus, homo sicut fenum dies ejus. » Ac si diceret : Non irasceris, ut conteras ; sed recordaris quod vasa figuli sumus : quæ semel confracta, reparari non possunt ; sed protinus decidunt et arescunt. « Tamquam flos agri sic efflorescit » ad tempus.

« Quoniam spiritus pertransit in illo, et non subsistit : et non cognoscit amplius locum suum. » Transiente autem spiritu, omnis jucunditas viriditatis ejus traditur oblivioni.

toute la beauté de sa verdure est livrée à l'oubli.

« Mais la miséricorde du Seigneur est de toute éternité, et elle demeure éternellement sur ceux qui le craignent, » car, tout en reprenant les pécheurs, il fait miséricorde aux justes.

« Et sa justice sur les enfants des enfants, sur ceux qui gardent son alliance et qui se souviennent de ses préceptes pour les accomplir, » par la pratique des bonnes œuvres, qui rappellent sans cesse les commandements de Dieu, afin qu'ils soient observés.

« Le Seigneur a préparé son trône dans le ciel, et son empire dominera sur toutes choses. » Le prophète prédit l'ascension du Seigneur, qui a eu lieu après la rédemption du genre humain, et par laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a soumis à son empire toutes les extrémités de la terre.

« Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges, » les messagers de la vérité ; puissants en force, accomplissant sa parole, « obéissant à ses ordres, aussitôt qu'il a parlé, » pour obéir à la voix de ses commandements, c'est-à-dire pour comprendre les ordres qu'il donne.

« Bénissez-le toutes, armées du Seigneur, vous qui êtes ses ministres et qui exécutez ses volontés ; » vous qui, fortifiés par sa vertu annoncez sa parole aux Eglises comme de fidèles ministres.

« Œuvres du Seigneur, bénissez-le toutes, » vous tous qui vivez en lui ; car toute œuvre qui a été faite en lui est vie. (Jean x.) « Dans

« Misericordia autem Domini ab æterno, et usque in æternum super timentes eum. » Quia cum peccatores arguit, justis misericordiam præbet.

« Et justitia ejus in filios filiorum his qui servant testamentum ejus, et memores sunt mandatorum ipsius ad faciendum ea ; » in operibus utique bonis : quibus mandata Dei jugiter memorantur, ut custodiantur ab ipsis.

« Dominus in cælo paravit sedem suam, et regnum ipsius omnibus dominabitur. » Ascensionem Dominicam prædicit, quæ post reparationem hominis facta est : per quam Christus Dominus universos mundi fines suæ dominationi subegit.

« Benedicite Dominum, angeli ejus. » Nuntii veritatis. « Potentes virtute, facientes verbum illius ; » illico quæ fuerit locutus, explentes. « Ad audiendam vocem sermonum ejus ; » hoc est, intelligere quæ præceperit.

« Benedicite Domino, omnes virtutes ejus, ministri ejus qui facitis voluntatem ejus. » Qui, virtute illius roborati, verbum Ecclesiis ministratis.

« Benedicite Domino omnia opera ejus. » Vos utique qui in eo vivitis ; quia omne opus quod factum est in eo vita est. (Joan. i.) « In omni loco dominationis

toute l'étendue de son empire, » car il n'y a aucun lieu où il ne domine ; il contient toutes choses et se répand partout par son immensité. « Mon âme, bénis le Seigneur. » Le prophète ne parle pas seulement ici pour son âme, il s'adresse aussi à nos âmes, pour les inviter à bénir celui qui les comble de bienfaits, qui leur pardonne leurs péchés, qui les rachète de la mort, qui comble leurs désirs de biens, afin qu'il daigne avoir pitié de nous comme un père s'attendrit sur ses enfants, en les déchargeant du poids de leurs péchés. A lui soit, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CIII.

« Psaume de David. » Ce psaume reproduit les accents de la créature qui loue et bénit Dieu, mais nous devons l'entendre dans un sens spirituel.

« Mon âme, bénis le Seigneur, afin qu'en le bénissant tu mérites toi-même d'être bénie par lui. Le prophète s'exalte lui-même à bénir Dieu. Or, bénir le Seigneur, c'est-à-dire le louer, c'est se bénir soi-même. « Seigneur mon Dieu. » Vous êtes le Dieu et le Seigneur de tous les hommes, mais vous êtes particulièrement le mien, parce que je ne suis point esclave du péché.

« Votre magnificence a paru avec un grand éclat, » ou en moi, ou dans les autres saints. Vous qui êtes le Dieu de tous les hommes, mais tout particulièrement le mien, parce que je ne

suis point l'esclave du péché, parce que j'ai mérité d'être appelé votre serviteur, votre magnificence a paru avec un grand éclat.

« Vous vous êtes revêtu de gloire et de majesté. » Vous vous êtes revêtu de gloire en disant : Je vous rends gloire, Seigneur du ciel et de la terre. (Matth. xi). « Vous vous êtes revêtu de majesté, » lorsque Dieu fit entendre cette réponse d'une nuée lumineuse : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le. (Matth. xvii) Le mot *confessio*, confession, s'entend de deux manières : ou de la confession du repentir, ou de la confession de la gloire de Dieu ; c'est-à-dire, vous vous êtes revêtu de gloire, comme le Sauveur lui-même le dit dans l'Evangile : Je vous confesse, ô Père, c'est-à-dire, je vous glorifie ; ou bien, dans un autre sens, lorsque nous confessons à Dieu nos péchés. « Vous vous êtes revêtu de majesté. » Voyez l'ordre suivi par le prophète : d'abord, on confesse, et puis on reçoit la beauté, la gloire et ensuite la lumière ; en effet, le prophète ajoute : Vous vous êtes enveloppé de la lumière comme d'un vêtement. » Ce verset paraît en contradiction avec celui où il est dit : « Il a placé sa retraite dans les ténèbres, » ou bien avec cet autre : « Une nuée ténébreuse l'environne. » Mais il est question dans ces versets des mystères cachés et impénétrables ; au contraire, toute la terre resplendit de l'éclat de la lumière dont le prophète parle ici.

« Vous qui étendez les cieux comme un pa-

ipsum. » Nihil enim reperitur ubi non dominetur ; omnia continet, et se ubique diffundit. « Benedic, anima mea, Dominum. » Hæc autem propheta non de sua tantum anima, sed et ad nostras quoque animas loquitur, ut eum jugiter benedicant qui bona largitur qui peccatis propitiatur, qui de interitu redimit ; qui in bonis omne desiderium complet : qui nunc nobis misereri dignetur ut pater filiis, delictorum molibus hic remissis ; cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CIII.

« Psalmus David. » Iste psalmus ipsius creaturæ vocem continet laudantem ac benedicentem Deum. Sed hoc ipsum spiritualiter debemus advertere.

« Benedic, anima mea, Domino. » Ut dum benedici illum, tu benedicaris ab illo. Provocat semetipsum propheta in benedicendo Deo. Benedicere autem Domino, hoc est, qui laudat, Dominum, semetipsum benedicit. « Domine Deus meus. » Omnibus quidem es et Deus, et Dominus ; sed mihi proprie, quia non sum servus peccati. « Magnificatus es vehementer. » Vel in me, vel in reliquis sanctis tuis.

Qui omnium Deus, meus specialiter Deus : quia non sum servus peccati, quia merui vocari servus tuus ; magnificatus es vehementer.

« Confessionem et decorem induisti. » Induisti confessionem dicens : Confitebor tibi, Domine, Pater cœli et terræ (Matth. xi). « Induisti decorem, » illo de nube splendida respondente : Hic est Filius meus dilectus in quo bene complacui : ipsum audite. (Matth. xvii). Confessio dupliciter intelligitur. Aut in poenitentia, aut in gloria Dei : Hoc est, gloriam induisti, quem admodum in Evangelio ipse Salvator dicit : Confitebor tibi, Pater : hoc est, glorifico te : aut quia confitemur peccata nostra Domino. In eo enim quod confitemur Deo peccata nostra, glorificamus eum. « Et decorem induisti. » Videte ordinem ; primum aliquis confitetur, et sic accipit pulchritudinem, et decorem, et postea lumen. Hoc enim sequitur : Amictus lumine sicut vestimento. » Contrarius videtur hic versiculus illi qui ait : « Posuit tenebras latibulum suum. » Vel illi qui dicit : « Nubes et caligo in circuitu ejus. » Sed sciendum quia de occultis mysteriis ista dicuntur : nam de istius lucis plenitudine tota terra refulget.

villon. » La puissance de Dieu étend ou replie à sa volonté le ciel comme un livre, comme un rouleau de papier ; c'est ce qu'atteste l'Evangile.

« Qui couvrez d'eau ses hauteurs. » Les hauteurs des cieux sont couvertes par les eaux, selon ce que dit la Genèse, que les eaux sont au-dessus du firmament, (*Gen. 1.*) Par ces eaux, nous entendons la multitude des anges, selon ce qui est dit ailleurs : Que les eaux qui sont au-dessus des cieux louent le nom du Seigneur. (*Ps. cxlviii.*)

« Qui prenez pour char les nuées. » En effet, le Seigneur Jésus, après avoir béni ses disciples, s'éleva dans les airs, et une nuée le reçut : et ils le regardaient montant vers le ciel. (*Act. 1.*)

« Vous qui volez sur les ailes des vents. » Dieu marche porté sur les vents les plus rapides, et il marche également et se repose sur les âmes des saints qui tendent vers le ciel.

« Vous qui rendez vos anges aussi rapides que les vents, » afin d'inspirer aux hommes de faire sa volonté, car l'homme charnel ne comprend pas les choses de Dieu. « Et qui faites de vos ministres un feu brûlant, » afin qu'ils répandent dans les uns la lumière de la vérité, et qu'ils détruisent les péchés dans les autres.

« Vous qui avez fondé la terre sur des fondements inébranlables, etc. » Ces paroles paraissent en contradiction avec ces autres : « Le ciel et la terre passeront. » Mais il n'y a que cette terre visible qui passe ; quant à la terre

et terra transibunt. Sed hæc visibilis terra præterit : corporis vero terra quæ fructum exhibet sanctitatis, mysteriorum cælestium pallio circumdatur. « Super montes stabunt aquæ. » Super excelsam superbiam insipientes populi commorantur. « Ab inreputione tua fugient : a voci tonitru tui formidabunt. » Vox enim tua est cum dicis : Pœnitentiam agite : appropinquabit regnum cælorum. (*Matth. iii.*) Tamquam tonitruum vero, ut hi timeant, cum minaris, cum ais : Nisi pœnitentiam egeritis, omnes simul peribitis (*Luc. xiii.*)

« Ascendunt montes. » Sancti in spiritali proficiunt intelligentiam. « Et descendunt campi. » Populi eorum doctrinis subditi, ut virtutum floribus repleantur. « In locum quem fundasti eis. » In conventum Ecclesiasticum.

« Terminum posuisti quem non transgredientur. » Catholicam utique fidem, quam, usque ad terminum præsentis vite custodiunt. « Neque convertentur operire terram. » In flagitiis quibus prius vixerant.

« Qui emittis fontes in convallibus. » Inter deserta gentium, baptismi gratiam tribuit. « Inter medium montium, » id est, Ecclesiarum. « Pertransibunt

du corps qui produit des fruits de sainteté, elle est enveloppée du manteau des mystères célestes.

« Les eaux couvrent les montagnes. » Les peuples insensés habitent sur les hauteurs de l'orgueil. « A votre voix menaçante, elles s'enfuiront ; au bruit de votre tonnerre, elles seront saisies d'effroi, » car c'est votre voix qui a fait entendre ces paroles : Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. (*Matth. iii.*) Cette voix retentit comme un tonnerre, pour inspirer la crainte, comme lorsqu'il prononce ces paroles menaçantes : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière. (*Luc. xiii.*)

« Les montagnes s'élèvent. » Les saints progressent dans l'intelligence spirituelle des Ecritures. « Et les vallées s'abaissent ; » ce sont les peuples soumis à leur doctrine, et qui se couvrent des fleurs des vertus. « Dans le lieu que vous leur avez assigné, » dans l'assemblée de l'Eglise.

« Vous avez prescrit aux eaux des bornes qu'elles ne franchiront pas, » c'est-à-dire, la foi catholique, qu'ils gardent jusqu'au terme de la vie présente. « Elles ne reviendront plus couvrir la terre, » par les crimes au milieu desquels ils vivaient.

« C'est vous qui faites couler les fontaines dans les vallées. » Il répand la grâce du baptême jusque dans les déserts des nations. « A travers les montagnes, » c'est-à-dire les Eglises, « les eaux couleront, » les eaux du baptême,

ou de la doctrine, pour arroser les peuples des dons célestes.

« Tous les animaux des champs s'y désaltèrent, et les ânes sauvages soupireront après elles dans leur soif ; » de manière que cette grâce soit accordée également à tous, comme le dit saint Paul : Je me dois aux sages comme aux insensés.

« Les oiseaux du ciel habiteront sur leurs bords. » Ceux qui ont mérité un sens plus élevé dans l'intelligence des Ecritures. « Du milieu des rochers, » c'est-à-dire des Eglises, « ils feront entendre leur voix pour louer Dieu.

« Vous arroserez les montagnes, » c'est-à-dire les apôtres, « des eaux qui tombent d'en haut, » des cieux, en répandant sur eux l'Esprit-Saint. « La terre sera comblée du fruit de vos ouvrages, » des bienfaits de votre largesse.

« Vous produisez le foin pour les animaux, et les plantes pour le service de l'homme, » en donnant à chacun suivant ses besoins.

« Vous faites sortir le pain de la terre, et le vin qui réjouit le cœur de l'homme. » Du champ de ce corps terrestre qu'il a pris de nous, il a fait sortir le mystère du pain céleste et du breuvage salutaire, pour réparer les forces de son Eglise.

« Vous lui donnez l'huile pour répandre la joie sur son visage. » En effet, l'huile de la miséricorde répand la joie sur le visage des justes devant Dieu. « Et le pain, afin qu'il fortifie son cœur, » Ce pain qui fortifie nos cœurs, c'est le

pain qui descend du ciel et donne la vie au monde.

« Les arbres de la campagne seront nourris avec abondance ; » les hommes qui se conduisent d'une manière conforme ou contraire à la raison, comme nous l'avons expliqué plus haut des animaux des champs et des ânes sauvages. « Et les cèdres du Liban ; » les saints d'un mérite supérieur, » que Dieu a plantés » dans l'unité de la foi de l'Eglise. « C'est là que les oiseaux feront leurs nids, » c'est-à-dire que les sages construisent leur habitation.

« La famille du héron est à leur tête. » Le héron est le plus grand de tous les oiseaux, il demeure vainqueur de l'aigle et s'en nourrit. Donc, qu'un homme de cette espèce, qui habite dans la maison de Dieu, serve de guide pour triompher du démon, car l'aigle est souvent pris comme la figure du démon. « Les hautes montagnes servent de retraite aux cerfs. » Cet animal tue les serpents et les mange. Il est donc convenable que celui-là habite sur les montagnes, qui tue le serpent spirituel ; lequel dans le Paradis était le plus rusé de tous les animaux et qui a trompé Ève. (*Gen. xiii.*) « Et les rochers de refuge aux hérissons. » Celui qui est timide cherche son refuge dans les trous de la pierre ; or, la pierre, c'est le Christ.

« Il a fait la lune pour marquer les temps. » On dit que lorsque la lune est dans sa croissance, tous les fruits croissent également, et que, lorsqu'elle décroît, les fruits décroissent de

aqua » ; ipsius lavacri, sive doctoris : irrigando donis cælestibus populum.

« Et potabunt omnes bestie agri, expectabunt onagri in siti sua. » Ut omnibus hæc gratia æqualiter ministretur : sicut ait Paulus : Sapientibus et insipientibus debitor sum. (*Rom. i.*)

« Super ea volucres cæli habitabunt. » Qui excelsiorem ad intelligendum meruerunt sensum. « De medio petrarum, » id est, Ecclesiarum, « habent vocem suam », ad collaudandum Deum.

« Rigans montes. » Hoc est, apostolos. « De superioribus suis. » De cælestibus, effundens super eos Spiritum sanctum. « De fructu operum tuorum satiabitur terra. » De beneficiis largitionis tuæ.

« Produces fenum jumentis, et herbam servituti hominum ; » unicuique secundum propriam tribuens necessitatem.

« Ut eduas panem de terra et vinum lætificet cor hominis. » A terreni corporis agro quem a nobis assumpsit, mysterium proferens cælestis panis ac poculi salutaris, quo reficiatur Ecclesia.

« Ut exhilaret faciem ejus in oleo. » Exhilaratur enim oleo misericordiæ justorum facies coram Deo.

« Et panis cor hominis confirmat. » Ipse panis ipsa corda nostra confirmat, qui descendens de cælo vitam tribuit mundo.

« Saturabuntur ligna campi. » Sive rationabiles, sive irrationabiles homines, sicut superiores de bestiis atque onagris exposuimus. « Et cedri Libani. » Excelsiores merito sancti. « Quas plantavit ; » in unitate Ecclesiasticæ fidei. « Illic passeret nidificabunt. » Sapienter edificabit.

« Herodii domus dux est eorum. » Herodius major est omnibus volatilibus, qui aquilam vincit et comedit. Igitur talis homo, qui in domo Dei habitat, ducatum præbeat ad vincendum diabulum, quia aquila sæpe pro diabolo ponitur. « Montes excelsi cervis. » Hoc animal serpentes occidit, et ipsos comedit. Ergo bene in montibus habitat, qui interfecit intelligibilem serpentem : qui sapientior erat in paradiso præ omnibus bestiis, qui decepit Evam. (*Gen. iii.*) « Petra refugium herinacis. » Qui timidus est, refugium habet petram : petra autem Christus est.

« Fecit lunam in tempore. » Aiant quando crescit luna, crescere fructus omnes, et quando minuitur, iterum fructus minui. Ergo bene dixit : « Fecit lunam

la même manière. Le prophète a donc raison de dire : « Il a fait la lune pour marquer les temps. » Dans un autre sens, par la lune, nous pouvons entendre l'Eglise. En effet, lorsque l'Eglise progresse, nous progressons avec elle ; lorsqu'elle souffre persécution, et qu'elle est humiliée, nous sommes humiliés nous-mêmes, et nous souffrons persécution avec elle. « Le soleil connaît l'heure de son coucher. » Si le soleil se couche, pensons-nous que nous serons immortels ? C'est une chose vraiment étonnante qu'une si grande lumière, une clarté si éclatante qui couvre tout l'univers de sa splendeur, disparaît en un instant. Prions que le soleil de justice ne se couche jamais pour nous.

« Vous avez répandu les ténèbres, et la nuit a été faite ; c'est durant la nuit que toutes les bêtes de la forêt feront leurs courses. » Dans le sens littéral, la suite des idées est claire, car la nuit a été faite pour que les hommes se reposent de leurs travaux et que les bêtes sortent pour leur pâture. Dans le sens tropologique, lorsque le soleil de justice se couche à nos yeux, tout devient ténébreux pour nous, et alors les bêtes traversent notre âme, et le lion rugissant veut nous ravir et nous dévorer.

« Les petits des lions rugissent après leur proie, et demandent à Dieu leur pâture. » Il dit avec raison : « Ils demandent à Dieu, » car le démon désire faire tomber dans ses pièges, ainsi qu'il a fait de Judas, de David, de Salo-

in tempore. » Aut aliter intelligamus lunam Ecclesiam. In proficiendo enim Ecclesiam, proficimus et cum ipsa, et cum persecutionem patitur, et minuitur, et nos cum illa minui, et persecutionem patimur. « Sol cognovit occasum suum. » Si sol occidit : nos putamus nosmetipsos sempiternos esse ? In hoc autem mirandum est : quomodo tantum lumen, et tanta claritas quæ operit universam mundum lumine suo, in momento occidit. Oremus autem ut non nobis occidat sol justitiæ.

« Posuisti tenebras et facta est nox, in ipsa pertransibunt omnes bestię silvæ. » Et secundum litteram ordinem habet : quoniam ideo facta est nox, ut homines requiescerent ab operibus suis, et bestię egredierentur ad pastionem. Secundum tropologiam autem : quando nobis occubuerit sol justitiæ, omnia nobis tenebrosa sunt, et tunc in nos pertransiunt bestię : et leo rugiens, volens rapere et devorare nos.

« Catuli leonum rugientes, ut rapiant et quarant a Deo escam sibi. » Bene dixit, « a Deo » : quoniam sanctos cupit decipere : ac si dicat, Judam, David, Salomonem, Petrum : sicut scriptum est : *escæ ejus electæ* (Abac. 1).

« Ortus est sol, et congregati sunt. » Ne tristetur

mon, de Pierre, comme il est écrit : sa nourriture est une nourriture de choix.

« Le soleil s'est levé, ils se rassemblent, » pour que celui qui est tombé ne s'attriste point, mais qu'il fasse pénitence. Le soleil de justice se lève pour lui et toutes les bêtes, les péchés fuient loin de lui, et il redevient tel qu'il était auparavant, car le soleil de justice s'est de nouveau levé pour lui.

« Alors l'homme sort pour son ouvrage et pour son travail jusqu'au soir. » Lorsque le soleil de justice s'est levé, nous sortons pour notre travail jusqu'au soir, c'est-à-dire jusqu'à la fin de notre vie. Il faut donc pratiquer la justice en tout temps.

« Que vos œuvres sont grandes et magnifiques, Seigneur ! Le prophète est comme ravi en extase ; ne trouvant point d'expression pour louer convenablement le Seigneur, il s'écrie : « Que vos œuvres sont grandes et magnifiques. » Vos œuvres surpassent l'intelligence de l'homme.

« Vous avez fait toutes choses dans la sagesse, » en Notre Seigneur Jésus-Christ, car il est la sagesse de Dieu, selon ce que dit l'Apôtre, que toutes choses ont été créées en lui. (Rom. xi.) « La terre est pleine de vos dons. » Et en effet toutes les œuvres du Seigneur sont pleines de sagesse. Quand nous voyons, par exemple, la fourmi pressentir l'arrivée de l'hiver et faire provision de nourriture ; le moucheron, un si petit animal, avoir des yeux, un ventre, et des

ille qui cecidit, sed penitentiam agat. Oritur illi sol justitiæ, et fugiunt ab eo omnes bestię et peccata, et efficitur talis, qualis et antea fuit ; iterum enim ortus est sol justitiæ.

« Exhibet homo ad opus suum et ad operationem suam usque ad vesperum. » Postquam autem ortus fuerit sol justitiæ : iterum eximus ad operationem nostram usque ad vesperum, hoc est, usque ad consummationem. Oportet ergo nos omni tempore operari justitiam.

« Quam magnificata sunt opera tua, Domine. » In excessum mentis venit propheta ; non inveniens quomodo laudaret Dominum, dixit : « Quam magnificata sunt opera tua Domine. » Excedunt humanum sensum tua opera. « Omnia in sapientia fecisti, » in Domino nostro Jesu Christo ; ipse enim est sapientia Dei secundum Apostolum discentem : quod in ipso creata sunt omnia. (Rom. xi.) « Impleta est terra possessione tua. » Et revera omnia opera Domini plena sunt sapientia. Quando enim videmus formicam scire quando hyems venit ; et reponit sibi escam, et iterum culicem tam minutum, habere oculos, ventrem et universa membra sicut et nos habemus, et pulicem et alia ; videmus autem elephantem tam

magnam bestiam habere oculos, nares, pedes, ventrem sicut et nos in ipsis locis ; similiter autem et apem, quomodo faciat mel et ceram ; nonne sunt hæc miratione digna, et sapientia plena ?

membres comme nous, ainsi que la puce et d'autres insectes ; lorsque nous voyons un si grand animal avoir des yeux, des narines, des pieds et un ventre semblables à ceux que nous avons ; lorsque nous voyons enfin la manière dont l'abeille fait le miel et la cire, est-ce que toutes ces choses ne sont pas dignes d'admiration et pleines de sagesse ?

« Cette vaste mer, qui étend au loin ses bras, et où vivent des poissons sans nombre, des animaux grands et petits. » N'est-ce pas un acte de sagesse admirable d'avoir rempli la mer de poissons sans nombre, de poissons grands et petits qui puisent la vie dans les profondeurs de la mer, dans laquelle un homme ne peut tomber sans perdre aussitôt la vie, tandis que les poissons meurent s'ils sont déposés sur la terre ? « C'est là que les navires passeront. » Quel est celui d'entre nous qui est le vaisseau solidement construit qui peut fuir ce siècle sans être submergé, ou bien sans venir donner sur un écueil, et qui a l'intelligence pour se gouverner et arriver au salut ?

« Là est le dragon que vous avez formé, Seigneur, pour se jouer dans son sein. » Les Juifs disent que Dieu a créé ce grand dragon qui s'appelle Léviathan, et quand l'Océan se retire, ajoutent-ils, le dragon retourne. Pour nous, voici comme nous l'entendons : c'est ce dragon qui a été chassé du paradis, qui a trompé Ève, et qui a été placé en ce monde pour se jouer de nous ; et en effet, que de moines et de clercs il a pré-

vit. « Omnia a te expectant ut des illis escam in tempore, » etc ; quia omnia Dei nutu vivunt.

« Auferes spiritum ipsorum et deficient, et in pulverem suum revertentur. » Consummationem mundi significat, quando præcepto Dei omnia exterminantur, sicut scriptum est : Terra es et in terram ibis. (Gen. iii.)

« Emitte spiritum tuum et creabuntur. » In die consummationis. Si spiritus creat : ergo Deus est ; ita enim creat, quomodo et Pater.

« Sit gloria Domini in sæculum. » Ergo et nos qui glorificamus, sempiterni erimus. « Letabitur Dominus in operibus suis. » Lætitia est enim Domini, quando nos creatura ipsius, benedicimus eum in die resurrectionis.

« Qui respicit terram, et facit eam tremere. » Tremet enim terra nostra in die judicii ; significat autem peccatores terrenos. « Qui tangit montes et fumigant. » Si montes fumigant, quanto magis terra ? Sancti famigant : quoniam omnes per ignem salvabimur ; non enim haberent fumum, nisi ignis esset.

« Cantabo Domino in vita mea : psallam Deo meo quamdiu sum. » Quemadmodum et alibi dixit : Dimitte

cipités dans l'abîme ! « Tous attendent de vous que vous leur donniez leur nourriture au temps voulu, etc, » parce que la vie de tous les êtres dépend du bon plaisir de Dieu.

« Vous leur ôterez le souffle qui les anime et ils cesseront de vivre, et ils retourneront dans leur poussière. » Le prophète veut parler de la fin du monde, quand tout ce qui existe sera exterminé par l'ordre de Dieu, qui a dit : Tu es poussière, et tu retourneras en poussière. (Gen. iii.)

« Envoyez votre Esprit, et ils seront créés, » au jour de la consommation du monde. Si l'Esprit peut créer, donc il est Dieu, car il a le même pouvoir de créer que le Père.

« Que la gloire du Seigneur soit célébrée dans tous les siècles. » Donc, nous tous qui chantons cette gloire, nous serons éternels.

« Le Seigneur se réjouira dans ses œuvres ; » car c'est la joie du Seigneur, lorsque nous, ses créatures, nous le bénissons au jour de la résurrection.

« Il regarde la terre et la fait trembler, » car notre terre sera saisie de tremblement au jour du jugement ; il veut parler ici des pêcheurs attachés à la terre. « Il touche les montagnes, et en fait sortir la fumée. » Si les montagnes fument, combien plus la terre ? Les saints laissent échapper de la fumée, parce que nous serons tous sauvés par le feu ; car la fumée est une preuve qu'il y a du feu.

« Je chanterai les louanges du Seigneur, tant

vit. « Omnia a te expectant ut des illis escam in tempore, » etc ; quia omnia Dei nutu vivunt.

« Auferes spiritum ipsorum et deficient, et in pulverem suum revertentur. » Consummationem mundi significat, quando præcepto Dei omnia exterminantur, sicut scriptum est : Terra es et in terram ibis. (Gen. iii.)

« Emitte spiritum tuum et creabuntur. » In die consummationis. Si spiritus creat : ergo Deus est ; ita enim creat, quomodo et Pater.

« Sit gloria Domini in sæculum. » Ergo et nos qui glorificamus, sempiterni erimus. « Letabitur Dominus in operibus suis. » Lætitia est enim Domini, quando nos creatura ipsius, benedicimus eum in die resurrectionis.

« Qui respicit terram, et facit eam tremere. » Tremet enim terra nostra in die judicii ; significat autem peccatores terrenos. « Qui tangit montes et fumigant. » Si montes fumigant, quanto magis terra ? Sancti famigant : quoniam omnes per ignem salvabimur ; non enim haberent fumum, nisi ignis esset.

« Cantabo Domino in vita mea : psallam Deo meo quamdiu sum. » Quemadmodum et alibi dixit : Dimitte

que je vivrai; je chanterai mon Dieu jusqu'à mon dernier soupir. » C'est ainsi qu'il dit dans un autre endroit: Accordez-moi quelque temps, afin que je fasse pénitence pour mes péchés, parce que nul dans l'enfer ne peut confesser ses péchés.

« Puissent mes louanges lui être agréables ! » Qu'il ait pour agréable qu'un simple mortel puisse louer et bénir Dieu. Il parle ici à l'optatif et non à l'impératif. « Pour moi, je mettrai ma joie dans le Seigneur. » Heureux ceux qui pourront s'exprimer ainsi après le jugement.

« Que les pécheurs disparaissent de dessus la terre. » Il ne dit pas: que les pécheurs périssent, mais le péché lui-même, en sorte qu'il ne paraisse plus. Or, dès que le péché disparaît, il n'y a plus de pécheurs, tous ceux qui restent sont justes. « Et les injustes, en sorte qu'ils ne soient plus, » qu'ils ne soient plus injustes, mais qu'ils deviennent justes.

PSAUME CIV.

« Alleluia. » Ce psaume est surtout un exposé historique de ce qui est arrivé aux ancêtres des Juifs; on doit l'entendre dans un sens spirituel, car toutes les choses qui leur arrivaient, leur arrivaient en figure, pour notre instruction. (I Cor. x.)

« Louez le Seigneur et invoquez son nom, » Louez le Seigneur, et dites: Nous sommes des pécheurs, mais, pour vous, vous êtes plein de miséricorde, et vous avez pitié de nous. « Et invoquez son nom, » afin que nous ne nous fa-

me ut refrigerer priusquam abeam, et amplius non ero. (Ps. xxxviii). Dimitte me paululum temporis, ut agam penitentiam pro peccatis meis: quoniam in inferno non est qui possit confiteri peccata sua.

« Jacundum sit ei eloquium meum. » Jacundum sit ei ut merito aliquis possit laudare et benedicere Deum. Optativo modo dixit, non imperativo. « Ego vero delectabor in Domino. » Beati qui post iudicium hoc dicunt.

« Deficiant peccatores a terra. » Non dixit ut peccatores pereant, sed ipsum peccatum, ut non appareat. Peccato autem non apparente, utique jam non sunt peccatores: sed omnes iusti inveniuntur. « Et iniqui ita ut non sint. » Scilicet iniqui, sed iusti.

PSALMUS CIV.

« Alleluia. » Iste psalmus maxime patrum replicat historiam: sed spiritualiter debet intelligi. Omnia enim quæ contingebant antiquitus, in figura contingebant, ut nos erudiremur. (Cor. x.)

« Confitemini Domino et invocate nomen ejus. » Confitemini et dicite: quoniam peccatores sumus; tu autem misericors, et misereris nobis. « Et invocate

connions pas d'idoles dans nos cœurs, mais que nous invoquions Notre Seigneur, et qu'il soit notre rédemption. « Annoncez ses œuvres parmi les nations. » Que les Juifs rougissent de dire que c'est seulement dans Israël qu'il a opéré ses œuvres et ses merveilles.

« Chantez ses louanges, chantez-les sur les instruments. » Celui qui comprend les saintes Ecritures, et qui ne cesse de méditer sa loi et dont l'esprit contemple les choses du ciel, celui-là chante les louanges de Dieu. « Mais celui qui a en lui toutes les vertus, » c'est-à-dire qui pratique toutes les bonnes œuvres, celui-là forme comme une harpe de vertus, et chante sur les instruments. « Racontez toutes ses merveilles. » Il est dit dans le psaume cent sixième: « Ceux qui traversent la mer sur les navires, et qui étendent leur commerce sur l'immensité des eaux, ceux-là ont vu les œuvres du Seigneur, et ses merveilles dans la profondeur des abîmes. » Si nous faisons cette traversée dans le vaisseau de notre corps sans éprouver aucune perte, sans que la tempête nous submerge, sans donner contre les rochers et briser notre vaisseau, nous pourrions alors raconter les merveilles de Dieu. C'est en effet un grand miracle, de traverser ce monde sans être atteint d'aucune souillure. « Glorifiez-vous dans son saint nom. » C'est une prophétie de la conversion du peuple des gentils, c'est-à-dire que nous soyons chrétiens et que nous soyons appelés chrétiens, du nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

nomen ejus. » Ut non fingamus idola in cordibus nostris, sed Dominum nostrum invocemus, et ipse erit redemptio nostra. « Annuntiate inter gentes opera ejus. » Erubescant Judæi qui dicunt in Israël tantum facta esse mirabilia et opera ejus.

« Cantate ei, et psallite, ei. » Qui intelligit sanctas Scripturas, et in lege Domini meditatur jugiter, et mens ejus contemplatur celestia, hic canit Deo. Qui autem habet in se omnes virtutes, hoc est, operarius est boni operis, hic quasi cytharam componens virtutum, psallit Domino. « Narra omnia mirabilia ejus. » In centesimo sexto psalmo dicit: « Qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis; ipsi viderunt opera Domini, et mirabilia ejus in profundo. » Si in navi nostra corporali transierimus illasi, et nusquam nos tempestas opprimat: nec in petram offenderimus et frangamus navem nostram, possumus narrare mirabilia Dei. Et revera grande miraculum est, transire mundum istum sine macula. « Laudamini in nomine sancto ejus. » Prophetat enim de populo gentilium, hoc est, ut simus et vocemur Christiani, ex nomine Domini nostri Jesu Christi.

« Que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur se réjouisse. » Que les moines soient dans la joie, parce que les cœurs de ceux qui cherchent le Seigneur sont invités à se réjouir; les cœurs de ceux qui cherchent, combien plus les cœurs de ceux qui l'ont trouvé, car ceux qui l'ont trouvé sont immuables. « Cherchez le Seigneur, et soyez remplis de force. » Avant de chercher le Seigneur, nous étions faibles, mais maintenant que nous le cherchons, nous sommes forts et inébranlables. Mais lorsque nous l'aurons trouvé, notre perfection sera bien plus grande. « Cherchez sa face sans cesse. » Il est écrit que les Hébreux devaient se présenter trois fois par an devant le Seigneur. (Exod. iii.) Quel était ce précepte, et que faisaient-ils de grand en se présentant trois fois devant Dieu? Sous l'ancienne loi, c'est aux petits que ce précepte était donné; mais ici le prophète dit à ceux qui croient en Dieu de le chercher sans cesse, de même qu'il est écrit dans l'Évangile: Priez sans cesse. (I Thess v.)

« Souvenez-vous des merveilles qu'il a opérées dans l'Égypte, dans la mer Rouge et dans le désert.

« Vous, race d'Abraham, qui êtes ses serviteurs; vous, enfants de Jacob qu'il a choisis. » Si quelqu'un est de la race, et non fils, comme il est écrit dans l'Évangile: Si vous étiez les enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres de votre père. (Jean viii). Ils se glorifient donc de ce qu'ils ne sont pas, et s'ils sont la race d'Abraham, ce

sont des esclaves placés sous le régime de la crainte, et n'ayant point la charité parfaite, qui met dehors la crainte. (I Jean iv). Nous sommes, nous, les enfants de Jacob; de celui qui a supplanté son frère, et qui l'a dépouillé de ses prérogatives. Beaucoup sont appelés, peu sont élus.

« Et ils passèrent d'une nation à une autre. » Plusieurs interprètes pensent que le prophète parle de la captivité des Juifs. Ils sont dans l'erreur; il veut parler d'Abraham, qui sortit de la terre de Chaldée et vint en Mésopotamie, et de Mésopotamie dans la terre promise, et de là dans l'Égypte. « Et d'un royaume à un autre peuple. » Nous traversons bien des royaumes pour parvenir dans la terre promise.

« Il ne permit pas qu'aucun homme leur fit du mal. » Il ne permit ni à Pharaon de faire du tort à Abraham dans la personne de Sara, ni à Abimelech de faire du tort à Isaac dans la personne de Rebecca. (Gen. ix et x). « Et il châtia même des rois à cause d'eux, » c'est-à-dire Pharaon et Abimelech.

« Gardez-vous de toucher à mes oints, et de maltraiter mes prophètes. » Le prophète parle ici des patriarches. Que les Juifs rougissent donc, eux qui disent qu'on ne peut être appelé Christ ou oint, si l'on n'a reçu l'onction royale. Ils soutiennent, en effet, que Notre-Seigneur n'est pas le Christ, parce qu'il n'a pas reçu cette onction. On voit qu'avant la loi, les patriarches, qui n'ont pas reçu non plus cette onction royale, sont aussi appelés Christs, et les Christs sont ceux

« Lætetur cor quærentium Dominum. » Gaudeant monachi: quoniam quærentium Dominum lætantur corda. Si quærentium, quanto magis eorum qui inveniunt eum? qui enim eum inveniunt, immobiles sunt. « Quærite Dominum et confirmamini. » Antequam quæreremus Dominum, infirmi eramus; nunc autem quærentes, firmi et fortes sumus. Si autem et invenimus: quanto magis perfecti erimus? « Quærite faciem ejus semper. » Hebræis quidem scriptum est, ut ter in anno appareant coram Domino. (Exod. xm). Et quæ justitia hæc erat: quid autem grande aliquid faciebant, ter in anno apparere in conspectu Dei? Ibi ad parvulos loquebatur: hic autem propheta dicit credentibus in Deum, semper eum quærerere, quemadmodum et in Evangelio scriptum est: Sine intermissione orate. (I Thess. v.)

« Memento mirabilium ejus quæ fecit. » In Ægypto, et in mari Rubro, et in deserto.

« Semen Abraham servi ejus, filii Jacob, electi ejus. » Si quis est semen, non jam filius, secundum quod in Evangelio scriptum est: Si filii Abraham essetis, opera patris vestri faceretis. (Joan. viii). Ergo quod gloriantur non sunt, et si semen sunt, servi sunt

sub timore constituti: non habentes perfectam charitatem quæ foras mittit timorem. (I Joan. iv). Nos filii sumus Jacob ejus qui supplantavit fratrem suum, et tulit primitiva ejus. Multi autem vocati, pauci vero electi.

« Et pertransierunt de gente in gentem. » Multi putant quod de captivitate dicat Judæorum. Non est ita; de Abraham enim dicit: exiit de terra Chaldæorum et venit in Mesopotamiam, et de Mesopotamia in terram repromissionis, et iterum in Ægyptum. « Et de regno ad populum alterum. » Multa regna transimus, ut perveniamus ad terram repromissionis.

« Non permisit hominem nocere eis. » Pharaonem, ut noceret Abraham in Sara, nec Abimelech Isaac in Rebecca. (Genes. xii. et x). « Et corripuit pro eis reges. » Et idipsum dicit, Pharaonem et Abimelech.

« Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari, » de ipsis patriarchis dicit. Erubescant ergo Judæi, qui dicunt, quoniam si non aliquis ungatur regali unguento, non potest Christus vocari. Hoc enim dicunt quoniam Dominus noster non est Christus: quia non est unctus unguento regali. Ecce ante legem patriarchæ non uncti regali unguento,

que je vivrai; je chanterai mon Dieu jusqu'à mon dernier soupir. » C'est ainsi qu'il dit dans un autre endroit: Accordez-moi quelque temps, afin que je fasse pénitence pour mes péchés, parce que nul dans l'enfer ne peut confesser ses péchés.

« Puissent mes louanges lui être agréables ! » Qu'il ait pour agréable qu'un simple mortel puisse louer et bénir Dieu. Il parle ici à l'optatif et non à l'impératif. « Pour moi, je mettrai ma joie dans le Seigneur. » Heureux ceux qui pourront s'exprimer ainsi après le jugement.

« Que les pécheurs disparaissent de dessus la terre. » Il ne dit pas: que les pécheurs périssent, mais le péché lui-même, en sorte qu'il ne paraisse plus. Or, dès que le péché disparaît, il n'y a plus de pécheurs, tous ceux qui restent sont justes. « Et les injustes, en sorte qu'ils ne soient plus, » qu'ils ne soient plus injustes, mais qu'ils deviennent justes.

PSAUME CIV.

« Alleluia. » Ce psaume est surtout un exposé historique de ce qui est arrivé aux ancêtres des Juifs; on doit l'entendre dans un sens spirituel, car toutes les choses qui leur arrivaient, leur arrivaient en figure, pour notre instruction. (I Cor. x.)

« Louez le Seigneur et invoquez son nom, » Louez le Seigneur, et dites: Nous sommes des pécheurs, mais, pour vous, vous êtes plein de miséricorde, et vous avez pitié de nous. « Et invoquez son nom, » afin que nous ne nous fa-

me ut refrigerer priusquam abeam, et amplius non ero. (Ps. xxxviii). Dimitte me paululum temporis, ut agam poenitentiam pro peccatis meis: quoniam in inferno non est qui possit confiteri peccata sua.

« Jacundum sit ei eloquium meum. » Jacundum sit ei ut merito aliquis possit laudare et benedicere Deum. Optativo modo dixit, non imperativo. « Ego vero delectabor in Domino. » Beati qui post iudicium hoc dicunt.

« Deficiant peccatores a terra. » Non dixit ut peccatores pereant, sed ipsum peccatum, ut non appareat. Peccato autem non apparente, utique jam non sunt peccatores: sed omnes iusti inveniuntur. « Et iniqui ita ut non sint. » Scilicet iniqui, sed iusti.

PSALMUS CIV.

« Alleluia. » Iste psalmus maxime patrum replicat historiam: sed spiritualiter debet intelligi. Omnia enim quæ contingebant antiquitus, in figura contingebant, ut nos erudiremur. (Cor. x.)

« Confitemini Domino et invocate nomen ejus. » Confitemini et dicite: quoniam peccatores sumus; tu autem misericors, et misereris nobis. « Et invocate

connions pas d'idoles dans nos cœurs, mais que nous invoquions Notre Seigneur, et qu'il soit notre rédemption. « Annoncez ses œuvres parmi les nations. » Que les Juifs rougissent de dire que c'est seulement dans Israël qu'il a opéré ses œuvres et ses merveilles.

« Chantez ses louanges, chantez-les sur les instruments. » Celui qui comprend les saintes Ecritures, et qui ne cesse de méditer sa loi et dont l'esprit contemple les choses du ciel, celui-là chante les louanges de Dieu. « Mais celui qui a en lui toutes les vertus, » c'est-à-dire qui pratique toutes les bonnes œuvres, celui-là forme comme une harpe de vertus, et chante sur les instruments. « Racontez toutes ses merveilles. » Il est dit dans le psaume cent sixième: « Ceux qui traversent la mer sur les navires, et qui étendent leur commerce sur l'immensité des eaux, ceux-là ont vu les œuvres du Seigneur, et ses merveilles dans la profondeur des abîmes. » Si nous faisons cette traversée dans le vaisseau de notre corps sans éprouver aucune perte, sans que la tempête nous submerge, sans donner contre les rochers et briser notre vaisseau, nous pourrions alors raconter les merveilles de Dieu. C'est en effet un grand miracle, de traverser ce monde sans être atteint d'aucune souillure. « Glorifiez-vous dans son saint nom. » C'est une prophétie de la conversion du peuple des gentils, c'est-à-dire que nous soyons chrétiens et que nous soyons appelés chrétiens, du nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

nomen ejus. » Ut non fingamus idola in cordibus nostris, sed Dominum nostrum invocemus, et ipse erit redemptio nostra. « Annuntiate inter gentes opera ejus. » Erubescant Judæi qui dicunt in Israël tantum facta esse mirabilia et opera ejus.

« Cantate ei, et psallite, ei. » Qui intelligit sanctas Scripturas, et in lege Domini meditatur jugiter, et mens ejus contemplatur celestia, hic canit Deo. Qui autem habet in se omnes virtutes, hoc est, operarius est boni operis, hic quasi cytharam componens virtutum, psallit Domino. « Narra omnia mirabilia ejus. » In centesimo sexto psalmo dicit: « Qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis; ipsi viderunt opera Domini, et mirabilia ejus in profundo. » Si in navi nostra corporali transierimus illasi, et nusquam nos tempestas opprimat: nec in petram offenderimus et frangamus navem nostram, possumus narrare mirabilia Dei. Et revera grande miraculum est, transire mundum istum sine macula. « Laudamini in nomine sancto ejus. » Prophetat enim de populo gentilium, hoc est, ut simus et vocemur Christiani, ex nomine Domini nostri Jesu Christi.

« Que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur se réjouisse. » Que les moines soient dans la joie, parce que les cœurs de ceux qui cherchent le Seigneur sont invités à se réjouir; les cœurs de ceux qui cherchent, combien plus les cœurs de ceux qui l'ont trouvé, car ceux qui l'ont trouvé sont immuables. « Cherchez le Seigneur, et soyez remplis de force. » Avant de chercher le Seigneur, nous étions faibles, mais maintenant que nous le cherchons, nous sommes forts et inébranlables. Mais lorsque nous l'aurons trouvé, notre perfection sera bien plus grande. « Cherchez sa face sans cesse. » Il est écrit que les Hébreux devaient se présenter trois fois par an devant le Seigneur. (Exod. iii.) Quel était ce précepte, et que faisaient-ils de grand en se présentant trois fois devant Dieu? Sous l'ancienne loi, c'est aux petits que ce précepte était donné; mais ici le prophète dit à ceux qui croient en Dieu de le chercher sans cesse, de même qu'il est écrit dans l'Évangile: Priez sans cesse. (I Thess v.)

« Souvenez-vous des merveilles qu'il a opérées dans l'Égypte, dans la mer Rouge et dans le désert.

« Vous, race d'Abraham, qui êtes ses serviteurs; vous, enfants de Jacob qu'il a choisis. » Si quelqu'un est de la race, et non fils, comme il est écrit dans l'Évangile: Si vous étiez les enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres de votre père. (Jean viii). Ils se glorifient donc de ce qu'ils ne sont pas, et s'ils sont la race d'Abraham, ce

sont des esclaves placés sous le régime de la crainte, et n'ayant point la charité parfaite, qui met dehors la crainte. (I Jean iv). Nous sommes, nous, les enfants de Jacob; de celui qui a supplanté son frère, et qui l'a dépouillé de ses prérogatives. Beaucoup sont appelés, peu sont élus.

« Et ils passèrent d'une nation à une autre. » Plusieurs interprètes pensent que le prophète parle de la captivité des Juifs. Ils sont dans l'erreur; il veut parler d'Abraham, qui sortit de la terre de Chaldée et vint en Mésopotamie, et de Mésopotamie dans la terre promise, et de là dans l'Égypte. « Et d'un royaume à un autre peuple. » Nous traversons bien des royaumes pour parvenir dans la terre promise.

« Il ne permit pas qu'aucun homme leur fit du mal. » Il ne permit ni à Pharaon de faire du tort à Abraham dans la personne de Sara, ni à Abimelech de faire du tort à Isaac dans la personne de Rebecca. (Gen. ix et x). « Et il châtia même des rois à cause d'eux, » c'est-à-dire Pharaon et Abimelech.

« Gardez-vous de toucher à mes oints, et de maltraiter mes prophètes. » Le prophète parle ici des patriarches. Que les Juifs rougissent donc, eux qui disent qu'on ne peut être appelé Christ ou oint, si l'on n'a reçu l'onction royale. Ils soutiennent, en effet, que Notre-Seigneur n'est pas le Christ, parce qu'il n'a pas reçu cette onction. On voit qu'avant la loi, les patriarches, qui n'ont pas reçu non plus cette onction royale, sont aussi appelés Christs, et les Christs sont ceux

« Lætetur cor quærentium Dominum. » Gaudeant monachi: quoniam quærentium Dominum lætantur corda. Si quærentium, quanto magis eorum qui inveniunt eum? qui enim eum inveniunt, immobiles sunt. « Quærite Dominum et confirmamini. » Antequam quæreremus Dominum, infirmi eramus; nunc autem quærentes, firmi et fortes sumus. Si autem et invenimus: quanto magis perfecti erimus? « Quærite faciem ejus semper. » Hebræis quidem scriptum est, ut ter in anno appareant coram Domino. (Exod. xm). Et quæ justitia hæc erat: quid autem grande aliquid faciebant, ter in anno apparere in conspectu Dei? Ibi ad parvulos loquebatur: hic autem propheta dicit credentibus in Deum, semper eum quærerere, quemadmodum et in Evangelio scriptum est: Sine intermissione orate. (I Thess. v.)

« Memento mirabilium ejus quæ fecit. » In Ægypto, et in mari Rubro, et in deserto.

« Semen Abraham servi ejus, filii Jacob, electi ejus. » Si quis est semen, non jam filius, secundum quod in Evangelio scriptum est: Si filii Abraham essetis, opera patris vestri faceretis. (Joan. viii). Ergo quod gloriantur non sunt, et si semen sunt, servi sunt

sub timore constituti: non habentes perfectam charitatem quæ foras mittit timorem. (I Joan. iv). Nos filii sumus Jacob ejus qui supplantavit fratrem suum, et tulit primitiva ejus. Multi autem vocati, pauci vero electi.

« Et pertransierunt de gente in gentem. » Multi putant quod de captivitate dicat Judæorum. Non est ita; de Abraham enim dicit: exiit de terra Chaldæorum et venit in Mesopotamiam, et de Mesopotamia in terram repromissionis, et iterum in Ægyptum. « Et de regno ad populum alterum. » Multa regna transimus, ut perveniamus ad terram repromissionis.

« Non permisit hominem nocere eis. » Pharaonem, ut noceret Abraham in Sara, nec Abimelech Isaac in Rebecca. (Genes. xii. et x). « Et corripuit pro eis reges. » Et idipsum dicit, Pharaonem et Abimelech.

« Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari, » de ipsis patriarchis dicit. Erubescant ergo Judæi, qui dicunt, quoniam si non aliquis ungatur regali unguento, non potest Christus vocari. Hoc enim dicunt quoniam Dominus noster non est Christus: quia non est unctus unguento regali. Ecce ante legem patriarchæ non uncti regali unguento,

qui reçoivent l'onction du Saint-Esprit. Donc, c'est à juste titre que Notre-Seigneur est appelé Christ, et, en le niant, les Juifs se mettent en opposition avec les Écritures.

« Et il appela la famine sur la terre. » Il arrive souvent que la providence de Dieu fait tourner à notre bien ce que nous pensions devoir nous être contraire. Si en effet les frères de Joseph n'avaient pas conçu de la jalousie contre lui, s'ils ne l'avaient pas vendu, comment serait-il descendu en Égypte? Si la famine n'était pas survenue, comment les patriarches seraient-ils allés eux-mêmes en Égypte, et auraient-ils été reconnus par leur frère? Comment Pharaon aurait-il été frappé des dix plaies? Comment les Israélites seraient-ils sortis de l'Égypte? Comment les eaux auraient-elles jailli du rocher dans le désert? Comment pourrions-nous entendre dans le sens spirituel les faits mystérieux qui ont eu lieu en figure dans le désert? Si Judas n'avait point trahi le Seigneur, comment aurions-nous été sauvés? Si les Juifs ne l'avaient crucifié, s'ils n'avaient refusé de croire en lui, comment aurions-nous cru nous-mêmes? Joseph alla donc en Égypte pour préparer à ses frères et un lieu d'habitation et les moyens de subsister.

« Il envoya devant eux un homme, » c'est de Joseph qu'il veut parler, « Joseph, qui fut vendu comme esclave. » Joseph, bien qu'il fût né de parents libres, et innocent, est vendu comme esclave.

« Il fut humilié par les entraves qu'on lui mit

aux pieds, » parce qu'il ne voulut point consentir aux désirs de sa maîtresse égyptienne. « Il fut humilié par les entraves qu'on lui mit aux pieds; » mais ils ne purent humilier son âme. Jeune homme de seize ans, à cet âge qui est si porté à la volupté, il refusa de consentir à l'iniquité, et aima mieux s'exposer à perdre la vie. « Le fer transperça son âme. » Ce fer, c'est le péché qui donne la mort à l'âme. Dans un autre sens, le fer transperça son âme, à cause du danger où l'exposa cette femme, en l'accusant d'un si grand crime. Elle brûlait pour lui d'une passion infâme, ainsi qu'il est écrit : Les adultères ont tous le cœur comme un four ardent. (Osée viii). « Jusqu'à ce que la parole fût accomplie; » la parole du Seigneur qui le délivra.

« La parole du Seigneur l'enflamma. » En effet, s'il n'avait été enflammé de l'Esprit-Saint, il n'eût pu triompher de la passion de la volupté. L'Esprit-Saint l'enflamma, et éteignit en lui le feu de la volupté. « Dieu envoya rompre ses liens. » A la lettre, Pharaon envoya briser ses chaînes. Dans un autre sens : Si quelqu'un éprouve une tentation d'impureté, il ne peut échapper au péché, si le Seigneur ne vient lui-même le délivrer. « Le roi envoya rompre ses liens, le prince des peuples le mit en liberté. » Le nom de roi et de prince se prend dans le sens de père, comme dans ces paroles : Le grand roi sur toute la terre, et dans ces autres : Le Seigneur est notre roi, le Seigneur est notre

compedibus pedes ejus, » sed non potuerunt justitiam humiliare : sedecim enim annorum cum esset, admatatus est a domina, et in tali ætate constitutus, quæ magis voluptati dedita est, noluit consentire iniquitati, sed magis timuit periculum animæ. « Ferrum pertransiit animam ejus. » Ferrum ipsum dicit peccatum, quod occidit animam. Aliter; quia in periculo erat, accusatus a domina in tali crimine. Ardebat enim domina in eum, sicut scriptum est : Omnes adulterantes, sicut clibanus corda ipsorum. (Osée vii). « Donec veniret verbum ejus. » Verbum ipsius Domini dicit, qui eum liberavit.

« Eloquium Domini inflammavit eum. » Nisi enim inflammatus esset Spiritu sancto, non poterat libidinem vincere. Spiritus enim Domini inflammavit eum, et exstinguit ignem libidinis. « Misit rex et solvit eum. » Secundum litteram Pharaon misit, et solvit eum. Aliter : Si aliquis tentatur a libidine, nisi Dominus apparuerit et solverit eum : non potest effugere peccatum. « Misit rex, et solvit eum : princeps populorum, et dimisit eum. » Rex ac princeps, pater accipitur, ut illud : Rex magnus super omnem terram, et illud : Dominus princeps noster : Dominus

Christi dicuntur : Christi autem sunt qui Spiritu sancto unguuntur. Ergo et Dominus noster juste vocatur Christus; quod illi negant, euntes contra Scripturas.

« Et vocavit famem super terram. » Sæpius evenit ut quæ putantur contraria esse, hæc providentia Dei pro utilitate fiant. Nisi enim fratres Joseph zelati fuissent eum, si non vendidissent eum : quomodo descenderet in Ægyptum? Si non famem facta fuisset, quomodo patriarchæ descenderent in Ægyptum, et cognoscerentur a fratre suo? Quomodo Pharaon perculeretur decem plagis? Quomodo exirent de Ægypto? Quomodo in deserto facta sunt in figura, nos ea spiritualiter intelligeremus? Si non Judas Dominum prodidisset, quomodo nos salvaremur? Si non Judæi crucifixissent, et increduli fuissent, quomodo nos crederemus? Joseph ergo ivit in Ægyptum, præparare hospitium et alimenta fratribus suis.

« Misit ante eos virum. » Ipsum dicit Joseph. « In servum venundatus est Joseph. » Bene natus et sanctus vir venditur.

« Humiliaverunt in compedibus pedes ejus; » quia noluit consentire dominæ Ægyptiæ. « Humiliaverunt in

juge. (Ps. xlii). C'est lui qui a envoyé son ange pour ôter la pierre du sépulcre, et rompre les bandelettes du suaire, dans lequel on l'avait enseveli. (Marc. xvi). C'est lui qui, par la puissance de son Père, triompha de la mort et sortit victorieux de l'enfer. Il faut se garder ici de toute pensée irréfléchie, comme par exemple que ce sont les anges qui l'ont ressuscité. Il a été mis un peu au-dessous des anges, lorsque, comme homme, il a subi la mort. (Ps. viii) Dans sa résurrection, il s'est servi, comme vrai Dieu, du ministère des anges. Ce royaume n'appartient ni aux princes de la terre, ni à Pharaon, qui est un exterminateur, ni à celui qui n'est que le prince des cuisiniers.

« Il établit maître de sa maison, » de son Église, qu'il a achetée de son sang. « Et à la tête de tout ce qu'il possédait, » et qu'il a arraché au pouvoir du diable.

« Afin qu'il instruisit les grands de sa cour comme lui-même, et qu'il enseignât la sagesse aux anciens de son conseil. » Les princes et les anciens des peuples sont les apôtres; ils sont appelés les princes, du droit de propriété qu'il a sur eux, non de leur prééminence; c'est lui qui les a instruits en leur donnant ses enseignements sacrés. En effet, il enseigna souvent dans le temple les princes des prêtres et les anciens du peuple, en leur expliquant les divines Écritures.

« Et Israël entra dans l'Égypte, et Jacob demeura et fut habitant dans la terre de Cham. » Tout homme qui commence à voir Dieu des

yeux de l'esprit, ou à déraciner ses vices, descend dans la tribulation et habite au milieu de nations ennemies.

« Et le Seigneur multiplia extraordinairement son peuple, et le rendit plus puissant que ses ennemis. » Ils entrèrent en Égypte au nombre de soixante-quinze, et ils étaient six cent mille lorsqu'ils en sortirent. (Deut. x.) Considérez ce mystère : Ceux qui étaient d'abord peu nombreux ont vu multiplier maintenant leur nombre et leur puissance. Dieu, en effet, accroît le nombre et la puissance des justes, afin que les puissances ennemies ne puissent prévaloir contre eux.

« Il changea leur cœur, afin qu'ils haïssent son peuple, et qu'ils opprimassent ses serviteurs par la ruse; » c'est-à-dire afin qu'ils pussent considérer leurs iniquités.

« Il envoya Moïse, son serviteur, et Aaron, dont il avait fait choix, » la loi et le sacerdoce.

« Il mit en eux sa puissance, pour faire des signes et des prodiges dans la terre de Cham. » Soyez attentifs, ô Juifs, qui entendez tout dans le sens de la terre : Est-ce que Moïse et Aaron ont reçu l'ordre de faire des prodiges dans la terre de Cham? n'est-ce pas plutôt dans la terre de Madian? Ou bien firent-ils ces prodiges dans la terre de Cham, à l'exclusion de l'Égypte? Le prophète met ici la terre de Cham, pour vous faire comprendre que c'est par la loi et le sacerdoce que, jusqu'à ce jour, on agit au milieu des nations incrédules.

« Il envoya les ténèbres, et remplit l'air d'obs-

curité. » Omnis qui cœperit Deum videre mente, vel vitia supplantare, in tribulationem descendit, et inter gentes adversas inhabitat.

« Et auxit populum suum vehementer, et firmavit eum super inimicos ejus. » Quoniam in septuaginta quinque annis descenderunt in Ægyptum, et sexcenta millia exierunt de Ægypto. (Deut. x.) Vide mysterium; qui quondam erant numero brevi, nunc aucti et firmati dicuntur. Augentur autem, et confirmantur justis a Domino, ne eis adversæ prævaleant potestates.

« Convertit cor eorum, ut odirent populum ejus, et dolum facerent in servis ejus. » Scilicet, ut contemplerentur iniquitates eorum.

« Misit Moysen servum suum, Aaron quem elegit ipsum : » Legem utique et sacerdotium.

« Posuit in eis verba signorum suorum et prodigiorum in terra Cham. » Attende, ô Judæe, qui secundum litteram dicta intelligis : Numquid Moyses et Aaron in terra Cham acceperunt mandatum de signis, et non potius in terra Madian? Aut in terra Cham fecerunt prodigia, et non in Ægypto? Sed ut intelligas hæc per legem et sacerdotium usque hodie inter gentes incredulas agi, ideo propheta terram posuit Cham,

judex noster. (Ps. xlii). Ipse ergo misit angelum suum qui revolvit lapidem ab ostio monumenti, et dissolvit sudaria funeris ejus. (Marc. xvi). Ipse quoque paterna virtute, devicta morte, ab inferno remissus est. Nihil hic negligenter sentiendum aut putandum, quia ab angelis suscitatus est. Minoratus est enim paulo minus ab angelis, cum ut homo suscepit mortem. (Ps. lvi). Nam in resurrectione ut Deus verus, angelico usus est ministerio. Regnum hoc ad principatus nec ad Pharaonem pertinebit, qui exterminator est, nec ad illum qui tantum princeps coquorum est.

« Constituit eum Dominum domus suæ. » Ecclesia ejus sanguine acquisita. « Et principem omnis possessionis suæ, » quam a diaboli abstraxit potestate.

« Ut erudiret principes suos sicut semetipsum, et senes prudentiam doceret. » Principes ac seniores erant populorum apostoli, et sui a proprietate dicti, non a principatu, quos ipse sacris erudit eloquiis. Nam et ipsos sacerdotum principes ac populorum seniores sæpius docens, erudit in templo, cum eis divinas aperuit Scripturas.

« Et intravit Israël in Ægyptum, et Jacob incola fait

curité. » Ils commencèrent à leur exposer les secrets des mystères de Dieu, et l'éclat de la sagesse mondaine en fut obscurci. C'est ainsi qu'il est dit ailleurs : Je surprendrai les sages dans leurs procédés astucieux. (I Cor. 1) « Et il remplit d'aigreur ses discours, » parce qu'eux-mêmes se montraient durs à l'égard des Hébreux ; c'est ainsi que nous voyons, dans l'Évangile, un certain nombre dire : Ce discours est dur, et qui peut l'entendre ? (Jean vi).

« Il changea leurs eaux en sang. » Afin que ceux qui, par leurs séductions, avaient versé le sang des petits enfants, ne trouvassent plus que du sang à la place de l'eau. Ce verset a rapport surtout aux hérétiques. « Et il fit mourir leurs poissons ; » ceux qui, au milieu des félicités si inconstantes de ce monde, croyaient être en possession d'un royaume.

« Leur terre produisit des grenouilles, jusque dans l'intérieur des palais de leurs rois. » Les grenouilles figurent les vers des poètes qui, en se mettant en opposition avec la doctrine catholique, remplissent les cœurs des rois de la terre de leurs fables mensongères.

« Il dit, et il vint des myriades de mouches. » Cette mouche, dite la mouche de chien, qui se vautre dans la fange et l'ordure, indique la luxure, qui se développe d'autant plus qu'elle est comprimée ; c'est ce que dit l'apôtre saint-Pierre : « Le chien est retourné à son vomissement, et le pourceau, après s'être lavé, s'est vautré de nouveau dans la boue. » (II Pier. 2).

« Misit tenebras et obscuravit eos. » Cœperunt eis exponere arcana mysteriorum Dei, et claritas mundana sapientie obscurata est. Sic enim alibi : « Comprehendam sapientes in astutia eorum. » (I Cor. 1). « Et exacerbavit sermones ejus. » Quia duri eis erant : sicut quosdam Evangelium dixisse refert : Durus est hic sermo : quis eum audire possit (Joan. vi) ?

« Convertit aquas eorum in sanguinem. » Ut qui seducendo sanguinem effuderant parvulorum, ipsi deinceps pro aquis cruorem haurirent. Sed maxime hic versiculus hæreticos respicit. « Et occidit pisces eorum. » Qui inter fluctuosas hujus mundi felicitates regnum esse putabant.

« Et dedit terra eorum ranas in penetralibus regnum ipsorum. » In ranis, poetarum carmina designantur, qui a catholica regula discrepantes, regnum terrenorum corda deceptionum fabulis replent.

« Dixit, et venit cynomya. » In cynomya, id est, canina musca, quæ in cæno ac stercore volutatur, luxuriam indicat ; quæ plerumque compressa pullulat. Sicut Petrus, inquit, apostolus : « Canis reversus ad vomitum, et squalida a squalore cœni. » (II Petr. 2). « Et cinifes in omnibus finibus eorum. » In cinife, dia-

« Et des moucheron envahirent toute la contrée. » Le moucheron représente la subtilité de la dialectique, chez qui l'aiguillon de la séduction, bien qu'il paraisse petit, ne laisse pas de faire à l'esprit des hommes les plus graves blessures.

« Il changea leurs pluies en grêles, » pour que ces fléaux divins fussent pour eux un témoignage de leurs crimes. « Et fit tomber un feu qui brûlait leurs campagnes. » Ce feu n'éclairait pas, il brûlait, parce que le feu qui vient de Dieu éclaire les justes et consume les pécheurs.

« Et il frappa leurs vignes et leurs figuiers, et il brisa tous les arbres qui étaient dans tout le pays. » Par ces fléaux qui tombent sur les vignes, les figuiers et les autres arbres, le prophète montre que Dieu frappe le genre humain tout entier des châtements qui viennent du ciel, pour le ramener à faire pénitence de ses crimes.

« A sa voix accoururent des sauterelles et des chenilles sans nombre. Et elles consumèrent toute l'herbe de leurs champs, et elles dévorèrent tous les fruits de leur terre. » Ces fléaux qui tombent sur l'herbe des champs et les autres fruits de la terre sont le châtement des hommes coupables. Dieu donne aux esprits mauvais le pouvoir de faire du mal aux hommes qui ne veulent point faire pénitence, comme il est dit dans l'Apocalypse. (Apoc. ix).

« Et il frappa tous les premiers-nés sur leur terre, les prémices de tout leur travail. » Ce sont les principaux vices que les hommes aimaient comme on aime les premiers-nés.

lectica artis stimulus intelligitur : quæ licet parvum videatur habere seductionis aculeum, gravissime tamen sauciat mentes humanas.

« Posuit pluvias eorum grandinem. » Ut divinis arguerentur verberibus. « Ignem urentem in terra eorum. » Non illuminantem, sed urentem : quia sanctus ignis justos illuminat, peccatores exurit.

« Et percussit vineas eorum, et ficulneas eorum, et contrivit omne lignum finium eorum. » In vineis ficulneisque ac reliquis lignis, omne humanum genus ostendit plagis cœlestibus verberatum, ob emendationis causam.

« Dixit, et venit locusta et bruchus : ejus non erat numerus. Et comedit omne fenum in terra eorum, et comedit omnem fructum terræ eorum. » In feno fructuque reliquo terræ, castigationem humanam docet. Datur enim potestas adversæ parti, ut noceat hominibus qui nolunt agere penitentiam, sicut Apocalypsis docet (Apoc. ix).

« Et percussit omne primogenitum in terra Egypti primitias omnis laboris eorum. » Principalia vitia : quæ homines ceu primogenitos diligebant.

« Et eduxit eos in argento, et auro, et non erat in

« Il fit sortir les Israélites chargés d'or et d'argent, sans qu'il y eût un seul malade dans leurs tribus. » Par ces fléaux, Dieu frappe et châtie l'Égypte, c'est-à-dire ou le monde, ou la chair de l'homme ; mais pour les âmes, elles sortent brillantes comme l'argent par leur confession éclatante, et comme l'or par la splendeur de leur pureté, et délivrées de toutes les faiblesses du péché.

« L'Égypte se réjouit de leur départ, parce qu'elle était saisie par la frayeur qu'elle avait d'eux. » Tant que la lumière demeurait avec eux, ils ne pouvaient faire les œuvres des ténèbres, parce que tout homme qui fait le mal hait la lumière. (Jean iii).

« Il étendit une nuée pour les mettre à couvert et il fit briller un feu pour les éclairer pendant la nuit. » Cette nuée, ce feu, c'est l'Esprit-Saint, qui nous défend des ardeurs du jour et nous éclaire au milieu des ténèbres de la nuit.

« Ils demandèrent, et il fit venir des cailles. » Le peuple d'Israël fut rassasié de ces cailles jusqu'à la nausée. Celui donc qui se sent délivré de la servitude d'Égypte, et éclairé de la lumière de l'Esprit-Saint, doit se garder de désirer de nouveau les chaudières de l'Égypte, c'est-à-dire les concupiscences de la chair, qui engendrent dans son âme la sottise ou les vices, car celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est point propre au royaume de Dieu. (Luc. ix). « Et il les rassasia du pain du ciel. » De même qu'ils ont été nourris de la manne qui tombait

du ciel, ainsi nous sommes nourris aujourd'hui, dans l'Église, du corps de l'Agneau que nous recevons.

« Il fendit les pierres, et des eaux jaillirent, et elles coulèrent comme un fleuve dans le désert. » La pierre angulaire, cette pierre d'un si grand prix, a été frappée ; des eaux en ont jailli en abondance pour nous purifier de nos erreurs, et arroser nos aridités et nos sécheresses.

« Parce qu'il se souvint de la parole sainte qu'il avait donnée à Abraham, son serviteur. » Ce n'est point par plusieurs des descendants d'Abraham, mais par un seul de sa race, qu'il a exécuté sa promesse, c'est-à-dire par Jésus-Christ. Le Fils de Dieu, en effet, en naissant de la Vierge Marie, a vaincu la mort par sa mort, et c'est par cette mort que l'Église a reçu dans la vérité ce qui avait été promis à Abraham comme objet d'espérance.

« Et il fit sortir son peuple rempli d'allégresse, et ses élus transportés de joie. » Toujours, en effet, les vainqueurs et ceux qui sont délivrés de leurs chaînes chantent des cantiques de joie et d'allégresse, comme firent Moïse, Marie et Débora.

« Et il leur donna les contrées des nations, et ils héritèrent des travaux des peuples, » des âmes saintes et des corps sur lesquels régnait auparavant le péché.

« Afin qu'ils gardent ses ordonnances pleines de justice, et qu'ils s'appliquent à la recherche de sa loi. » Afin qu'ils vivent dans la justice, et

« Disrupit petram, et fluxerunt aquæ, et abierunt in sicco flumina. » Percussus est enim ille lapis pretiosus angularis, et immensos nobis protulit fontes, qui nostros errores abluant, et ariditates irrigant.

« Quoniam memor fuit verbi sancti sui quod habuit ad Abraham puerum suum. » Implevit enim non de seminibus : sed de semine ejus, id est, de Christo promissionem suam. Nam Deus natus ex Virgine, sua morte devicit mortem : per quam nunc quod Abraham promissum erat in spe, Ecclesia suscepit in specie.

« Et eduxit populum suum in exultatione, et electos suos in lætitia. » Semper enim victores ac liberi, canticum in lætitia et exultatione concelebrant : sicut Moyses, Maria, vel Debhora.

« Et dedit eis regiones gentium, et labores populorum possederunt. » Animas sanctas et corpora, in quibus prius peccatum regnabat.

« Ut custodiant justificationes ejus, et legem ejus requirant. » Ut cum justitia vivant, et mysteria legis diligenter intelligant. Et nos Dominum deprecemur, ut deletis gentibus noxiis coram facie nostra, ipse dux nostri fiat itineris : ut in eo jugiter exultantes, in terram repromissionis mereamur induci, et in regno

tribus eorum infirmus. » Illis plagis Egyptum, id est, vel hoc sæculum, vel humanam carnem verberat. Sed educuntur animæ in argento confessionis lucidæ, et auro puritatis splendide, sublata omni infirmitate peccati.

« Latata est Egyptus in protectione eorum : quia incubuit timor eorum super eos. » Cohabitante enim luce non poterant opera tenebrarum exercere : quia omnis qui male agit, odit lucem. (Joan. iii).

« Expandit nubem in protectionem eorum : et ignem ut luceret eis per noctem. » Nubem et ignem, Spiritum sanctum dicit, qui nos et ab æstu diei defendit, et in nocturnis tenebris illuminat.

« Petierunt carnem et venit coturnix. » Ex hac enim coturnice satiatus Israel nauseat. Unde cavendum est, ne qui se sentit liberum ex Egypto, illuminatum a Spiritu sancto, rursus desideret ollas Egypti, id est, concupiscentias carnis, quæ ei generant fatuitatem vel vitia ; quia nemo ponens manum in aratro, et respiciens retro, aptus est regno Dei. (Luc. ix). « Pane colli saturavit eos. » Sicut enim illi de cœlis fluente manna relecti sunt : ita nos hodie in Ecclesia corpore agni accepto reficimur.

qu'ils aient une intelligence véritable des mystères de la loi. Supplions nous-mêmes le Seigneur qu'après avoir détruit devant nous toutes les nations ennemies, il devienne notre guide dans le voyage de cette vie, afin qu'étant toujours remplis en lui de joie et d'allégresse, nous méritions d'être introduits dans la terre promise, de faire partie de son royaume, et de nous réjouir éternellement avec les saints. A lui, ainsi qu'au Père et au Saint-Esprit, soit l'honneur et la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CV.

« Alleluia, Alleluia. » Ce psaume a pour objet de fortifier les pénitents, de reprendre les négligents, et de nous promettre la miséricorde. Nous devons ne pas oublier cette règle, c'est que lorsque deux Alleluia sont en tête d'un psaume, l'un doit être considéré comme la fin du psaume précédent, l'autre comme le commencement du suivant.

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon. » O vous qui vous êtes rendus gravement coupables, qui désespérez de votre salut, et qui pensez que la grandeur de vos péchés vous défend d'en espérer le pardon, je vous commande, c'est-à-dire je vous donne cet ordre comme prophète : « Louez le Seigneur, parce qu'il est bon. » Vos péchés sont énormes, mais le Seigneur qui a pitié de vous est grand. Faites pénitence, ne désespérez point de votre salut, le Seigneur est plein de bonté. « Louez le Seigneur, » vous qui êtes coupables de graves péchés. Ne mettez pas votre confiance dans votre force, mais dans la miséricorde du Seigneur. « Parce que sa miséri-

corde est éternelle. » Voyez ce que dit le prophète : « est éternelle. » Mais qui louera le Seigneur, dans les enfers ? (Ps. vi). Personne qui dans l'enfer puisse se repentir efficacement. Tandis que vous êtes en ce monde, je vous exhorte donc à faire pénitence. Louez donc le Seigneur parce qu'il est miséricordieux seulement pendant cette vie. Ici-bas il peut avoir compassion du pécheur repentant; après cette vie, il est juge, il cesse d'être miséricordieux, tandis que dans cette vie il est miséricordieux et non juge comme dans l'autre. Ici-bas, il tend la main à celui qui est tombé; après cette vie, il est assis comme juge sur son tribunal. Je me suis étendu sur cette vérité pour ceux qui prétendent qu'on peut faire pénitence dans l'enfer.

« Qui racontera les œuvres de la puissance du Seigneur ? » Nul n'est digne de publier les œuvres de la puissance du Père, si ce n'est le Fils. Nul ne peut parler convenablement des œuvres de la puissance du Père, si ce n'est Celui qui est lui-même puissant. Celui qui a la puissance peut raconter et publier les œuvres de Celui qui a aussi la puissance en partage. « Et qui publiera toutes ces louanges. » Avant que Notre-Seigneur annonçât l'Evangile, les louanges de Dieu n'étaient pas publiées dans le monde. Tout ce qui est écrit dans la loi ancienne, si on l'entend spirituellement, peut être entendu du Père.

« Heureux ceux qui gardent l'équité, et qui pratiquent la justice en tout temps. » David avait le droit de parler ainsi, parce qu'il avait

in sæculum misericordia ejus. » Videte quid dicat, « in sæculum. » In inferno autem quis confitebitur Domino (Ps. vi) ? Nemo est enim qui possit in inferno agere penitentiam. Cum estis in hoc sæculo, hortor vos agere penitentiam. Confitemini ergo Domino, quoniam in isto tantum sæculo misericors est. Hic misereri potest penitenti : quia ibi judex est, non est misericors ; hic misericors est, ibi judex est. Illic porrigit manum cadenti : ibi sedet judex. Hoc autem totum dixi ad eos qui dicunt, quoniam in inferno est penitentia.

« Quis loquetur potentias Domini. » Nemo dignus est prædicare potentias Patris, nisi Filius. Nemo potest potentiam Patris loqui, nisi ille qui et ipse potens est ; potentias potentis ipse qui potens est, potest prædicare et loqui. « Auditis faciet omnes laudes ejus. » Antequam Dominus noster in Evangelio prædicaret, laudes Patris non erant audite in mundo. Omne quod in lege veteri scribitur, si spiritualiter intelligatur, hoc potest de Patre intelligi.

« Beati qui custodiunt iudicium, et faciunt justitiam in omni tempore. » Recte David id dicere poterat, et

gardé l'équité et pratiqué la justice ; mais il tient ce langage parce qu'il ne l'avait point pratiquée en tout temps. Que dit-il, en effet ? « Heureux ceux qui gardent l'équité, et qui pratiquent la justice en tout temps. » Que servirait-il à quelqu'un de vivre vingt ans dans la continence, s'il vient à tomber ensuite. Ainsi qu'il est écrit dans le prophète, la justice du juste ne lui servira de rien, quelle que soit la voie où il s'est égaré ; elle ne pourra ni le délivrer, ni le sauver. (Ezech. xxxiii). Au contraire, le péché du pécheur ne lui nuira plus au jour où il se convertira et fera pénitence. Le juste ne doit donc pas être en trop grande sécurité, ni le pécheur ne doit pas désespérer de son salut. Tous deux doivent ouvrir leur cœur à la crainte et à l'espérance. « Qui pratique la justice ? » La justice, c'est Notre-Seigneur, car Notre-Seigneur et Sauveur est appelé dans l'Écriture la justice du Seigneur. « Heureux donc celui qui pratique la justice, » c'est-à-dire qui met en pratique Jésus-Christ. Comment donc mettons-nous en pratique Jésus-Christ, c'est-à-dire la justice ? Si nous agissons toujours selon la justice, la justice est comme dans notre âme, nous l'enfantons, et nous devenons la mère de la justice. Heureux et mille fois heureux celui qui est en tout temps le père et la mère de la justice.

« Souvenez-vous de nous, Seigneur, dans votre bienveillance pour votre peuple. » Voici ce que dit le saint roi David. Je connais, Seigneur, la loi ancienne ; la béatitude parfaite

ipse iudicium, fecerat, et iustitiam : sed quoniam non fecit in omni tempore ; propterea cecinit. Quid enim dicit ? « Beati qui custodiunt iudicium, et faciunt iustitiam in omni tempore. » Quid enim prodest alicui viginti annis esse in continentia, et postea cadere ? Secundum quod scriptum est in propheta : non proderit iustitia iusti in quacunque via erraverit : non eum liberabit, nec salvabit. (Ezech. xxxiii). Et peccatum peccatoris non ei nocebit in quacunque die convertatur et agat penitentiam. Neque justus debet esse securus, neque peccator desperare debet de sua salute. In utroque enim eorum et timor est, et spes. « Qui facit iustitiam. » Iustitia Dominus noster est. Iustitia enim Domini, Dominus noster dicitur, et Salvator. « Beatus ergo qui facit iustitiam, » hoc est, qui facit Christum. Quomodo ergo facimus Christum, hoc est, iustitiam ? Si juste agamus, concipitur in nobis iustitia, et paritur ex nobis iustitia, et sumus mater iustitiae. Felix est et beatus qui omni tempore et pater, et mater est iustitiae.

« Memento nostri, Domine, in beneplacito populi tui. » Quod dicit beatus David, hoc est : Scio, Domine, veterem legem : beatitudo perfecta non est in veteri

n'est point dans cette loi, mais dans l'Evangile. Je sais que le premier peuple vous a offensé, et qu'un nouveau peuple sera créé pour vous servir. Je sais que votre Fils viendra sur la terre pour sauver le genre humain, et que ceux qui ont été choisis croiront en lui. Je vous prie donc, moi qui suis né sous la loi ancienne, de me donner part à la récompense du nouveau peuple. Telle est notre interprétation. Lisons attentivement ces versets, et nous verrons que le sens est celui que nous avons donné. « Visitez-nous dans votre salut, » c'est-à-dire dans votre Christ, lorsqu'il viendra.

« Afin que nous voyions les biens dont jouissent vos élus ; » c'est-à-dire, donnez-nous part aux biens dont jouissent les apôtres. Nous avons été leurs prédécesseurs, mais ils nous précèdent dans la jouissance des biens spirituels ; je vous demande donc que nous voyions les biens que vous devez départir à vos élus. « Que nous nous réjouissons de la joie de votre peuple. » Nous sommes le peuple du Seigneur, si toutefois nous le sommes en réalité. Au peuple qui naîtra, dit ailleurs le Psalmiste, et que le Seigneur a fait. « Et que vous soyez loué dans votre héritage ; » c'est-à-dire, afin que nous ayons part aux biens de l'Evangile, nous qui sommes nés dans l'ancienne loi. Abraham, notre père, a vu votre jour et s'en est réjoui. Voyons-le donc aussi nous-mêmes, et réjouissons-nous avec votre héritage.

« Nous avons péché avec nos pères ; » enfants,

Lege, sed in Evangelio. Scio quoniam prior populus offendit te, et novus populus creatur, qui serviat tibi. Scio quia veniet filius tuus, et salvabit omne genus humanum, et credent in eum, qui electi erunt. Propterea ergo rogo quoniam ego prius natus sum in veteri Lege, ut imputes mihi mercedem cum novo populo. Videtur nostra esse sententia hæc. Legamus ipsos versiculos, et inveniemus ipsum sensum esse quem diximus. « Visita nos in salutari tuo. » Hoc est, in Filio tuo, quando venerit.

« Ad videndum in bonitate electorum tuorum. » Hoc est, da nobis partem cum apostolis. Quoniam nos quidem antecessimus eos in tempore ; illi vero antecedent nos in spiritualibus ; hoc est, ut videamus bonitatem tuam, quam facturum es cum electis tuis. « Ad lætandum in lætitia gentis tuæ. » Gens Domini nos sumus ; si tamen gens ipsius sumus. Populo, inquit, qui nascetur, quem fecit Dominus. « Ut laudemur cum hæreditate tua. » Hoc est, ut cum Evangelio et nos habeamus partem, qui in veteri lege facti sumus. Abraham enim pater noster vidit diem tuum, et gavisus est. (Joan. viii). Videamus ergo et nos, et gaudeamus cum hæreditate tua.

qu'ils aient une intelligence véritable des mystères de la loi. Supplions nous-mêmes le Seigneur qu'après avoir détruit devant nous toutes les nations ennemies, il devienne notre guide dans le voyage de cette vie, afin qu'étant toujours remplis en lui de joie et d'allégresse, nous méritions d'être introduits dans la terre promise, de faire partie de son royaume, et de nous réjouir éternellement avec les saints. A lui, ainsi qu'au Père et au Saint-Esprit, soit l'honneur et la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CV.

« Alleluia, Alleluia. » Ce psaume a pour objet de fortifier les pénitents, de reprendre les négligents, et de nous promettre la miséricorde. Nous devons ne pas oublier cette règle, c'est que lorsque deux Alleluia sont en tête d'un psaume, l'un doit être considéré comme la fin du psaume précédent, l'autre comme le commencement du suivant.

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon. » O vous qui vous êtes rendus gravement coupables, qui désespérez de votre salut, et qui pensez que la grandeur de vos péchés vous défend d'en espérer le pardon, je vous commande, c'est-à-dire je vous donne cet ordre comme prophète : « Louez le Seigneur, parce qu'il est bon. » Vos péchés sont énormes, mais le Seigneur qui a pitié de vous est grand. Faites pénitence, ne désespérez point de votre salut, le Seigneur est plein de bonté. « Louez le Seigneur, » vous qui êtes coupables de graves péchés. Ne mettez pas votre confiance dans votre force, mais dans la miséricorde du Seigneur. « Parce que sa miséri-

corde est éternelle. » Voyez ce que dit le prophète : « est éternelle. » Mais qui louera le Seigneur, dans les enfers ? (Ps. vi). Personne qui dans l'enfer puisse se repentir efficacement. Tandis que vous êtes en ce monde, je vous exhorte donc à faire pénitence. Louez donc le Seigneur parce qu'il est miséricordieux seulement pendant cette vie. Ici-bas il peut avoir compassion du pécheur repentant ; après cette vie, il est juge, il cesse d'être miséricordieux, tandis que dans cette vie il est miséricordieux et non juge comme dans l'autre. Ici-bas, il tend la main à celui qui est tombé ; après cette vie, il est assis comme juge sur son tribunal. Je me suis étendu sur cette vérité pour ceux qui prétendent qu'on peut faire pénitence dans l'enfer.

« Qui racontera les œuvres de la puissance du Seigneur ? » Nul n'est digne de publier les œuvres de la puissance du Père, si ce n'est le Fils. Nul ne peut parler convenablement des œuvres de la puissance du Père, si ce n'est Celui qui est lui-même puissant. Celui qui a la puissance peut raconter et publier les œuvres de Celui qui a aussi la puissance en partage. « Et qui publiera toutes ces louanges. » Avant que Notre-Seigneur annonçât l'Evangile, les louanges de Dieu n'étaient pas publiées dans le monde. Tout ce qui est écrit dans la loi ancienne, si on l'entend spirituellement, peut être entendu du Père.

« Heureux ceux qui gardent l'équité, et qui pratiquent la justice en tout temps. » David avait le droit de parler ainsi, parce qu'il avait

in sæculum misericordia ejus. » Videte quid dicat, « in sæculum. » In inferno autem quis confitebitur Domino (Ps. vi) ? Nemo est enim qui possit in inferno agere penitentiam. Cum estis in hoc sæculo, hortor vos agere penitentiam. Confitemini ergo Domino, quoniam in isto tantum sæculo misericors est. Hic misereri potest penitenti : quia ibi iudex est, non est misericors ; hic misericors est, ibi iudex est. Illic porrigit manum cadenti : ibi sedet iudex. Hoc autem totum dixi ad eos qui dicunt, quoniam in inferno est penitentia.

« Quis loquetur potentias Domini. » Nemo dignus est prædicare potentias Patris, nisi Filius. Nemo potest potentiam Patris loqui, nisi ille qui et ipse potens est ; potentias potentis ipse qui potens est, potest prædicare et loqui. « Auditis faciet omnes laudes ejus. » Antequam Dominus noster in Evangelio prædicaret, laudes Patris non erant audite in mundo. Omne quod in lege veteri scribitur, si spiritualiter intelligatur, hoc potest de Patre intelligi.

« Beati qui custodiunt iudicium, et faciunt justitiam in omni tempore. » Recte David id dicere poterat, et

ejus asciti, valeamus cum sanctis ejus letitia sempiterna gaudere : quia ipsi est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria, in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CV.

« Alleluia, alleluia. » Iste psalmus penitentes roborat, negligentibus arguit, misericordiam repromittit. Hanc regulam debemus tenere, ubicumque duo Alleluia præscribuntur in psalmo, ut unum de fine sciamus esse prioris psalmi, et alterum ejus qui sequitur.

« Confitemini Domino quoniam bonus. » O vos qui graviter peccatis, et desperatis de vestra salute, et putatis quoniam propter magnitudinem peccatorum non potestis veniam adipisci : ego vobis præcipio, hoc est, propheta : « Confitemini Domino quoniam bonus. » Grandia sunt peccata vestra : sed magnus est Dominus, qui misereatur vestri. Confitemini ergo Domino. Penitentiam agite : nolite desperare de salute vestra : benignus est Dominus. « Confitemini Domino, » qui habetis grandia peccata. Nolite confidere in vestra virtute, sed in misericordia Domini. « Quoniam

gardé l'équité et pratiqué la justice ; mais il tient ce langage parce qu'il ne l'avait point pratiquée en tout temps. Que dit-il, en effet ? « Heureux ceux qui gardent l'équité, et qui pratiquent la justice en tout temps. » Que servirait-il à quelqu'un de vivre vingt ans dans la continence, s'il vient à tomber ensuite. Ainsi qu'il est écrit dans le prophète, la justice du juste ne lui servira de rien, quelle que soit la voie où il s'est égaré ; elle ne pourra ni le délivrer, ni le sauver. (Ezech. xxxiii). Au contraire, le péché du pécheur ne lui nuira plus au jour où il se convertira et fera pénitence. Le juste ne doit donc pas être en trop grande sécurité, ni le pécheur ne doit pas désespérer de son salut. Tous deux doivent ouvrir leur cœur à la crainte et à l'espérance. « Qui pratique la justice ? » La justice, c'est Notre-Seigneur, car Notre-Seigneur et Sauveur est appelé dans l'Écriture la justice du Seigneur. « Heureux donc celui qui pratique la justice, » c'est-à-dire qui met en pratique Jésus-Christ. Comment donc mettons-nous en pratique Jésus-Christ, c'est-à-dire la justice ? Si nous agissons toujours selon la justice, la justice est comme dans notre âme, nous l'enfantons, et nous devenons la mère de la justice. Heureux et mille fois heureux celui qui est en tout temps le père et la mère de la justice.

« Souvenez-vous de nous, Seigneur, dans votre bienveillance pour votre peuple. » Voici ce que dit le saint roi David. Je connais, Seigneur, la loi ancienne ; la béatitude parfaite

ipse iudicium, fecerat, et justitiam : sed quoniam non fecit in omni tempore ; propterea cecinit. Quid enim dicit ? « Beati qui custodiunt iudicium, et faciunt justitiam in omni tempore. » Quid enim prodest alicui viginti annis esse in continentia, et postea cadere ? Secundum quod scriptum est in propheta : non proderit iustitia iusti in quacumque via erraverit : non eum liberabit, nec salvabit. (Ezech. xxxiii). Et peccatum peccatoris non ei nocebit in quacumque die convertatur et agat penitentiam. Neque justus debet esse securus, neque peccator desperare debet de sua salute. In utroque enim eorum et timor est, et spes. « Qui facit justitiam. » Justitia Dominus noster est. Justitia enim Domini, Dominus noster dicitur, et Salvator. « Beatus ergo qui facit justitiam, » hoc est, qui facit Christum. Quomodo ergo facimus Christum, hoc est, justitiam ? Si juste agamus, concipitur in nobis justitia, et paritur ex nobis justitia, et sumus mater justitiae. Felix est et beatus qui omni tempore et pater, et mater est justitiae.

« Memento nostri, Domine, in beneplacito populi tui. » Quod dicit beatus David, hoc est : Scio, Domine, veterem legem : beatitudo perfecta non est in veteri

n'est point dans cette loi, mais dans l'Evangile. Je sais que le premier peuple vous a offensé, et qu'un nouveau peuple sera créé pour vous servir. Je sais que votre Fils viendra sur la terre pour sauver le genre humain, et que ceux qui ont été choisis croiront en lui. Je vous prie donc, moi qui suis né sous la loi ancienne, de me donner part à la récompense du nouveau peuple. Telle est notre interprétation. Lisons attentivement ces versets, et nous verrons que le sens est celui que nous avons donné. « Visitez-nous dans votre salut, » c'est-à-dire dans votre Christ, lorsqu'il viendra.

« Afin que nous voyions les biens dont jouissent vos élus ; » c'est-à-dire, donnez-nous part aux biens dont jouissent les apôtres. Nous avons été leurs prédécesseurs, mais ils nous précèdent dans la jouissance des biens spirituels ; je vous demande donc que nous voyions les biens que vous devez départir à vos élus. « Que nous nous réjouissons de la joie de votre peuple. » Nous sommes le peuple du Seigneur, si toutefois nous le sommes en réalité. Au peuple qui naîtra, dit ailleurs le Psalmiste, et que le Seigneur a fait. « Et que vous soyez loué dans votre héritage ; » c'est-à-dire, afin que nous ayons part aux biens de l'Evangile, nous qui sommes nés dans l'ancienne loi. Abraham, notre père, a vu votre jour et s'en est réjoui. Voyons-le donc aussi nous-mêmes, et réjouissons-nous avec votre héritage.

« Nous avons péché avec nos pères ; » enfants,

Lege, sed in Evangelio. Scio quoniam prior populus offendit te, et novus populus creatur, qui serviat tibi. Scio quia veniet filius tuus, et salvabit omne genus humanum, et credent in eum, qui electi erunt. Propterea ergo rogo quoniam ego prius natus sum in veteri Lege, ut imputes mihi mercedem cum novo populo. Videtur nostra esse sententia hæc. Legamus ipsos versiculos, et inveniemus ipsum sensum esse quem diximus. « Visita nos in salutari tuo. » Hoc est, in Filio tuo, quando venerit.

« Ad videndum in bonitate electorum tuorum. » Hoc est, da nobis partem cum apostolis. Quoniam nos quidem antecessimus eos in tempore ; illi vero antecedent nos in spiritualibus ; hoc est, ut videamus bonitatem tuam, quam facturus es cum electis tuis. « Ad lætandum in lætitia gentis tuæ. » Gens Domini nos sumus ; si tamen gens ipsius sumus. Populo, inquit, qui nascetur, quem fecit Dominus. « Ut laudemur cum hæreditate tua. » Hoc est, ut cum Evangelio et nos habeamus partem, qui in veteri lege facti sumus. Abraham enim pater noster vidit diem tuum, et gavisus est. (Joan. viii). Videamus ergo et nos, et gaudeamus cum hæreditate tua.

nous avons suivi nos pères, nous avons fait ce qu'ils ont fait. L'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que Dieu ait pitié de tous. (Gal. iii.) « Nous avons agi injustement, nous avons commis l'iniquité. » Pesez attentivement le sens de ces paroles : « Nous avons péché avec nos pères, nous avons agi injustement, nous avons commis l'iniquité. » Pourquoi n'a-t-il pas dit : nous avons agi avec impiété ? Autre chose est d'être pécheur et injuste, autre chose est d'être impie. Le pécheur est souvent victime de la faiblesse du corps, mais l'impie va jusqu'à nier Dieu. C'est donc parce que je ne suis pas impie, mais pécheur, que j'ose prier pour mes péchés.

« Nos pères, dans l'Égypte, n'ont point compris vos merveilles. » Ils ont vu sans voir, ils ont vu des yeux de la chair, ils n'ont point vu des yeux de l'esprit. Le prophète n'a point dit : Ils n'ont point vu, mais ils n'ont pas compris. » Ils ont vu des merveilles et ne les ont point comprises, car ils ne les considéraient point des yeux de l'esprit. « Et ils ne se souvinrent point de vos innombrables miséricordes, » de la manière dont vous les avez arrachés des mains de leurs ennemis. Mais aujourd'hui encore, Seigneur, vous renouvelez ces merveilles, lorsque vous daignez nous éclairer, après nous avoir arrachés aux ténèbres du monde.

« Et ils vous irritèrent lorsqu'ils montèrent vers la mer Rouge, et le Seigneur les sauva, etc. » Ces événements s'accomplirent au milieu

du peuple d'Israël, mais il faut remarquer que ce qui était une ombre pour ce peuple, s'est accompli en vérité dans l'Église. Ainsi le baptême et la croix du Christ sont une folie pour ceux qui périssent ; c'est contre eux que Dieu s'irrite, parce qu'ils n'ont point d'intelligence. Ceux au contraire qui sont instruits connaîtront la puissance de Dieu ; or, la mer signifie à la fois deux choses, le baptême et le monde.

« Il gronda la mer Rouge, et elle se dessécha. » Le monde, toujours agité par les tempêtes, s'est retiré devant le peuple de Dieu, lorsqu'il eut connu la source de vie. « Et il les conduisit au milieu des abîmes comme dans les plaines du désert. » (Exod. xiv.) Ils n'ont pas plus été atteints par les flots que s'ils avaient marché par les sables desséchés du désert.

« Et il les sauva des mains de ceux qui les chassaient, et il les délivra des mains de leurs ennemis. » La délivrance et la rédemption des hommes ont été accomplies par la passion de Jésus-Christ.

« La mer engloutit ceux qui les poursuivaient, sans qu'il en restât un seul. » C'est ce qui arrive encore lorsque nous sommes baptisés : l'homme est purifié dans les eaux, et le démon périt avec ses satellites.

« Alors ils crurent à ses paroles, et ils chantèrent ses louanges, » parce qu'ils étaient vainqueurs.

« Mais ils s'en lassèrent bientôt, ils oublièrent ses œuvres. » Il en est beaucoup en effet, dans

« Peccavimus cum patribus nostris. » Fili secuti sumus patres ; hoc fecimus quod et patres nostri fecerunt. Omnes enim sub peccato conclusi, ut omnibus miseretur (Galat. iii.). « Injuste egimus, iniquitatem fecimus. » Diligenter advertite quid dicat. « Peccavimus cum patribus nostris, injuste egimus, iniquitatem fecimus. » Numquid dixit, imple egimus ? aliud est peccatorem esse et injustum, aliud est esse impium. Peccator frequenter vincitur infirmitate corporis ; impius autem negat Deum. Propterea ergo quoniam ego non sum impius, sed peccator, propterea audeo rogare pro peccatis meis.

« Patres nostri in Ægypto non intellexerunt mirabilia tua. » Viderunt, et non viderunt ; viderunt carnalibus oculis, et spiritualibus oculis non viderunt. Non dixit, non viderunt ; sed, non intellexerunt. Illi enim viderunt mirabilia, et non intellexerunt, non enim ea spirituali contemplabantur intuitu. Et non fuerunt memores multitudinis miserationis tue ; qualiter eos de manibus inimicorum eripuisti. Sed hodie quoque mirabilia facis, Domine : cum nos a tenebris mundi ereptos dignaris illuminare.

« Et irritaverunt ascendentes in mare Rubrum : et

salvavit eos, » etc. Facta sunt enim hæc in Israel ; sed animadvertendum est quia, quod ibi fuit umbra, in Ecclesia veritas est completa. Igitur baptismum vel crux Christi pereuntibus stultitia est. Irritatur ergo ab his Deus, cum non intelligunt. Eraditi autem tunc cognoscunt potentiam Dei ; mare autem duas habet intelligentias : baptismum scilicet et sæculum. « Increpavit mare Rubrum, et exsiccatum est. » Desistit coram populo Dei procellosum sæculum, cum cognoverit fontem vite. « Et eduxit eos in abyssis sicut in deserto. » (Exod. xiv.) Tamquam si per sicca deserti gradientur, ita nullis sunt fluctibus occupati.

« Et salvavit eos de manu odientium, et redemit eos de manu inimici. » Liberatio ac redemptio hominis per passionem Christi facta est.

« Et operuit aqua tribulantes eos : unus ex eis non remansit. » (Ibidem.) Sic et nunc in nostro baptismo fit. Abluitur homo aquis, et perit diabolus cum satellitibus suis.

« Et crediderunt in verbis ejus, et laudaverunt laudem ejus, » quia victores erant.

« Cito fecerunt, obliti sunt operum ejus. » Multi enim in Ecclesia male vivendo et non recte sentiendo de

l'Église, qui, par leur vie coupable et en se faisant des idées fausses de Dieu, perdent la grâce de leur baptême. « Ils n'attendirent pas l'accomplissement de ses desseins, » pour garder la vie qu'ils avaient d'abord choisie.

« Ils s'abandonnèrent à des désirs déréglés dans le désert, » dans la solitude de ce monde ; « Et ils tentèrent Dieu dans un lieu où il n'y avait pas d'eau. » Ils étaient dans la sécheresse, parce qu'ils ne connaissaient point la rosée de l'Esprit-Saint, qui leur était ménagée dans la colonne de nuée qui les précédait.

« Et il leur accorda leur demande, et il leur envoya de quoi rassasier leurs désirs ; » afin qu'ils fussent rassasiés d'une nourriture et d'un breuvage spirituels.

« Et ils irritèrent dans le camp Moïse et Aaron, le saint du Seigneur. » Ces insensés irritent la loi et le sacerdoce, en refusant d'écouter les commandements de Dieu, que Moïse et Aaron étaient chargés de leur annoncer.

« La terre s'entr'ouvrit et elle engloutit Dathan, et elle se referma sur la troupe d'Abiron. Un feu s'alluma au milieu de ces factieux, et la flamme consuma ces méchants. » Tout cela s'est accompli dans le sens littéral. Mais, maintenant encore, la terre engloutit et le feu consume ceux qui ne goûtent que les choses terrestres, et qui s'éloignent des commandements de Dieu ; la grâce de l'Esprit-Saint ne les éclaire point, mais la flamme du péché les embrase.

« Et ils fabriquèrent un veau près d'Horeb, et

ils adorèrent un ouvrage de sculpture, et ils changèrent leur gloire contre l'image d'un veau qui mange de l'herbe. » Ils auraient dû mettre leur gloire en Dieu, mais ils l'abandonnèrent pour rendre gloire à une idole sourde et muette, et ils s'écrièrent : Voilà tes dieux, Israël. (Exod. xxxii.) De même aujourd'hui, celui qui abandonne l'Église pour consulter les démons, les sorciers et les devins, change sa gloire, et devient semblable à l'animal sans raison, comme autrefois Nabuchodonosor. (Dan. iv.)

« Ils oublièrent le Dieu qui les avait sauvés, qui avait fait de grandes choses dans l'Égypte, » pour délivrer son peuple, après l'avoir frappé de plaies multipliées ; « des prodiges dans la terre de Cham, » lorsqu'ayant laissé de côté les nations idolâtres, il établit son peuple dans la terre qu'il habitait ; « et des choses terribles dans la mer Rouge, » où, ayant englouti Pharaon, il fit passer son peuple à pied sec.

« Il avait résolu de les perdre, si Moïse, qu'il avait choisi, ne se fût présenté devant lui sur la brèche, etc. » Considérez ces paroles, ô vous qui êtes prêtre : le peuple était perdu, si Moïse n'avait brisé la colère du Dieu tout puissant. Vous donc aussi, lorsque vous voyez le peuple de Dieu se livrer au péché, sonnez de la trompette, annoncez lui hautement ses crimes, et tenez-vous sur la brèche, près de Dieu, pour détourner de lui sa colère.

« Et ils comptèrent pour rien une terre si digne de leurs désirs, parce qu'ils aimaient

Deo, perdunt baptismi gratiam. « Non sustinuerunt consilium ejus ; » ut custodirent vitam, quam prius elegerant.

« Et concupierunt concupiscentias in deserto. » In solitudine istius sæculi. « Et tentaverunt Deum in iniquo. » Siccitas enim eis erat, quia non cognoscebant sancti Spiritus irrigationem, in columna nubis quæ præcedebat eos.

« Et dedit eis petitiones eorum, et misit saturitatem in animas eorum. » Ut spirituali cibo poculoque reficerentur.

« Et irritaverunt Moysen in castris, et Aaron sanctum Dei. » Legem utique et sacerdotium stulti irritant : cum Dei præcepta, per eos nuntiata non audiunt.

« Aperta est terra, et deglutivit Dathan, et operuit super congregationem Abiron, et exarsit ignis in synagoga eorum, et flamma combussit peccatores. » Facta sunt hæc secundum litteram. Sed et nunc eos devorat terra et exardet ignis, qui terrena sapiunt et recedunt a mandatis Dei, quos non illuminat gratia Spiritus sancti ; sed accendit flamma peccati.

« Et fecerunt vitulum in Horeb, et adoraverunt sculptile, et mutaverunt gloriam suam in similitudinem

vituli comedentis fenum. » In Deo enim debuerat esse gloria eorum ; sed relicto eo, simulacro muto et surdo dantes gloriam, dicebant : Hi sunt dii tui, Israël. (Exod. xxxii.) Sic et nunc si quis, relicta Ecclesia, sortes pythonesque consulit, mutatur gloria ejus, et similis pecudi fit : sicut quondam Nabuchodonosor. (Dan. iv.)

« Obliti sunt Deum qui salvavit eos : qui fecit magnalia in Ægypto. » Uta plagis verberata populum liberaret. « Et mirabilia in terra Cham. » Cum, derelictis gentibus, ipsos in eorum terra plantavit. « Et terribilia in mari Rubro. » Ut Pharaone extincto, siccum populus præberet incessum. (Exod. xiv.)

« Dixit ut disperderet eos si non Moyses electus ejus stetit in confractione in conspectu ejus, etc. » Attende hæc, o sacerdos : perierat enim populus, nisi Moyses confregisset iram omnipotentis Dei ; et tu cum videris populum Dei delinquentem, cane tuba : annuntia eis delicta eorum, et sta in confractione ad Deum, ut avertatur furor ejus ab eis.

« Et pro nihilo habuerunt terram desiderabilem. Quia istam transitoriam diligebant. » Et non crediderunt in verbis ejus ; quibus promisit regna cælorum.

cette terre où l'homme ne fait que passer. » Et ils ne crurent point à ses paroles, par lesquelles il a promis le royaume des cieux.

« Et ils murmurèrent dans leurs tentes. » C'est à l'occasion de ces murmures que l'Apôtre nous donne cet avertissement. Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux (1) qui furent tués par des serpents. (1 Cor. x). Ne murmurons donc pas, de peur que les démons ne nous blessent, et ne nous dévorent par leurs morsures venimeuses.

« Et il leva sa main sur eux, et jura de les anéantir dans le désert, et d'abaisser leur race parmi les nations, et de les disperser en divers pays. » Les Juifs furent en effet dispersés en diverses contrées. Celui-là aussi qui est ballotté par tout vent de doctrine, et qui n'est pas solidement affermi en Dieu, est comme dispersé de côté et d'autre.

« Ils se consacrèrent à Belphegor, et ils mangèrent des victimes immolées aux morts. » Ceux qui devaient se consacrer à Dieu se sont consacrés aux idoles, et ceux qui auraient dû avoir faim du pain vivant, ont mangé des victimes sacrifiées aux morts.

« Et ils irritèrent le Seigneur par leurs œuvres criminelles, » parce qu'ils étaient pervers. « Et la ruine se multiplia parmi eux. » Il y a ruine, quand les murs des maisons s'écroulent, et cette ruine se multiplie lorsque ces murs sont dé-

truits jusqu'aux fondements. Donc, ils ont été détruits avec leur fondement; c'est-à-dire avec la lettre de la loi, dans laquelle ils croyaient devenir inébranlables, parce qu'ils ne se sont pas appuyés sur la pierre.

« Mais Phinée se présenta, il apaisa le Seigneur, et le fléau cessa ses ravages; et ce zèle lui fut imputé à justice, etc. » Le psalmiste a dit précédemment que Moïse s'est tenu sur la brèche; ici, il dit que Phinée se présenta pour prier. (Nomb. xxv). Pesez attentivement ces paroles, vous, prêtre, à qui les âmes ont été confiées; tirez le glaive, mettez à mort les fornicateurs; c'est-à-dire, annoncez la parole, insistez à temps, à contre-temps; reprenez, menacez, suppliez en toute patience et doctrine (II Tim. iv), afin que votre zèle vous soit imputé à justice; car celui qui d'un plomb vil fait un or pur, sera comme ma bouche, dit le Seigneur Dieu.

« Et ils irritèrent encore Dieu aux eaux de contradiction; et Moïse fut affligé à cause d'eux, car ils aigrirent son esprit. » Par les eaux de contradiction, on entend les eaux du baptême, dans lesquelles nous nous déclarons contre le démon et contre ses œuvres. Si après avoir été purifié dans ces eaux, quelqu'un souille de nouveau son âme par les vices, le prêtre s'en afflige, parce que le pécheur a aigri l'esprit de Dieu, par lequel il annonce la parole de Dieu, selon ce que disait saint Paul: qui est scanda-

tera in qua se putabant stare, diruti sunt: quia stabiliti non fuerunt super petram.

« Stetit Phinees, et placuit, et cessavit quassatio. Et reputatum est ei ad justitiam, » etc. Superius dixit Moysen in confectione stetisse: hic autem Phineen exorasse dicit (Num. xxv). Quod diligenter auscultata, sacerdos, cui anima commendata sunt: evagina gladium: interime fornicatores, hoc est, profer verbum, insta importune, opportune; argue, increpa, obsecra cum omni patientia et doctrina (II Tim. iv): ut tibi reputetur ad justitiam; quia qui reddiderit pretiosum ex vili, sicut os meum erit, ait Dominus Deus.

« Et irritaverunt eum ad aquas contradictionis, et vexatus est Moyses propter eos, quia exacerbaverunt spiritum ejus. » Aquæ contradictionis, aquæ baptismi accipiuntur: ad quas diabolo contradicitur et operibus ejus. Post quas si quis se coquinaverit vitiis, vexatur sacerdos, pro eo quod exacerbaverit spiritum Dei per quem ille prædicat: sicut Paulus dicebat: Quis uritur, et ego non uror (II Cor. xi)? De

lisé sans que je brûle! (II Cor. xi). C'est de ce même Esprit que l'Apôtre dit encore: Ne contristez point l'Esprit de Dieu, dont vous avez reçu le sceau par le jour de la rédemption. (Ephes. iv).

« Il fut défiant dans les paroles de ses lèvres, » en suppliant continuellement pour eux. « Et ils n'exterminèrent point les nations que le Seigneur avait marquées, » l'idolâtrie et les autres crimes.

« Mais ils se mêlèrent parmi ces nations, et ils apprirent leurs œuvres, et ils adorèrent leurs idoles sculptées, et ce fut pour eux une occasion de scandale. » De même que la prière du prêtre pour le peuple lui est imputée à justice, ainsi ceux qui se livrent à leurs désirs insensés y trouvent une occasion de scandale.

« Et ils immolèrent leurs fils et leurs filles aux démons, » leurs sens et leurs âmes.

« Et ils répandirent le sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs filles qu'ils sacrifièrent aux idoles sculptées de Chanaan. » Le sang de l'âme est répandu, lorsque l'homme, se livrant au culte des idoles, abandonne le culte du vrai Dieu.

« Et la terre fut souillée par des flots de sang; elle fut souillée par leurs œuvres criminelles, et ils se prostituèrent à leurs inventions. » Le corps de l'homme est flétri par les diverses espèces de fornication, lorsqu'il est couvert des souillures de l'iniquité. Voilà pourquoi la colère de Dieu sévit contre les impies, comme l'ajoute le prophète.

hoc etiam spiritu testabatur dicens: Nolite contristare Spiritum sanctum Dei: in quo signati estis in die redemptionis. (Ephes. iv).

« Et distinxit in labiis suis, » ut jugiter supplicaret pro eis. « Non disperdiderunt gentes quas dixerat Dominus illis; » idololatriam vel diversa facinora.

« Et commixti sunt inter gentes et didicerunt opera eorum, et servierunt sculptilibus eorum et factum est illis in scandalum. » Sicut enim sacerdoti exoranti pro populo ad justitiam reputatur; ita his qui in desideriis fanaticis convertebantur, in scandalum.

« Et immolaverunt filios suos et filias suas demoniis; » sensus et animas suas.

« Et effuderunt sanguinem innocentem, et sanguinem filiorum suorum, et filiarum suarum quas sacrificaverunt sculptilibus Chanaan. » Tunc enim animæ sanguis, effunditur, quando homo idolis deditus, a Dei cultura recesserit.

« Interfecta est terra in sanguinibus, et contaminata est in operibus eorum, et fornicati sunt in adinventionibus suis. » Tabæ enim iniquitatis inficitur: cum diversis fornicationibus corpus hominis inquinatur. Ideo et ira Dei in impiis sævit: unde sequitur:

« La colère du Seigneur s'enflamma contre son peuple, et il eut en abomination son héritage, parce que son peuple l'abandonna, et qu'après avoir été autrefois le peuple de Dieu, il devint la troupe du démon.

« Et il les livra entre les mains des nations, et ceux qui les haïssaient les courbèrent sous leur joug; leurs ennemis les opprimèrent; ils furent humiliés sous leur puissance. » Vous direz peut-être, ô homme! la conduite du Seigneur n'est pas équitable, en permettant que nous soyons accablés sous le poids de si grands maux. Mais considérez, je vous prie, que c'est pour leurs crimes que les pécheurs sont humiliés, et que de son côté Dieu est rempli d'une si grande bonté, qu'il daigne toujours nous accorder son secours, comme le dit le psalmiste: « Et souvent Dieu les délivra. » Il ne cesse de vous délivrer, et vous ne vous corrigez pas? Le châtement qui vous a frappé est encore à votre porte, et vous ne revenez pas à de meilleurs sentiments?

« Mais ils l'irritèrent de nouveau par leur dessein, » le dessein qu'ils avaient formé de l'abandonner pour suivre les idoles. « Et ils furent humiliés à cause de leurs injustices. » Ce n'est point Dieu, mais leurs crimes qui sont la cause de leur humiliation. Mais la miséricorde accoutumée de Dieu ne cesse pas de les prévenir, comme dit le prophète:

« Il considéra leur détresse, et il écouta leur prière. » Il vous enseigne que, si vous vous con-

« Et iratus est furore Dominus in populum suum et abominatus est hæreditatem suam; » quia reliquit eum, et qui quondam fuerat plebs Dei, facta est caterva diaboli.

« Et tradidit eos in manus gentium, et dominati sunt eorum qui oderunt eos. Et tribulaverunt eos inimici eorum, et humiliati sunt sub manibus eorum. » Sed dices tu, o homo: Non est recta via Domini, qui nos in tantis malis inclinari permittit. Sed, quæso, perspice: quia pro suis peccatores criminibus inclinatur, et Deus tanta pietate præditus est, ut semper dignetur impartiri præsidium, sicut loquitur: « Sæpe liberavit. » Semper ille liberat, et tu non corrigaris? Adhuc plaga illata in januis astat: et tu non emendaris?

« Ipsi autem exacerbaverunt eum in consilio suo, » quod habuerunt, ut, relicto eo, idola sequerentur. « Et humiliati sunt in iniquitatibus suis. » Jam hi non a Deo, sed a suis delictis humiliantur. Sed præcurrit solita miseratio, dicente propheta:

« Et vidit eum tribularentur, et audivit orationem eorum. » Docet enim et te quod si conversus ingrueris: protinus appropinquant celsis auribus ejus preces humilitatis tuæ.

(1) La citation n'est pas exacte; Saint Paul dit: « Ne tentons point Jésus-Christ comme le tentèrent quelques-uns d'entre eux qui furent tués par les serpents. Ne murmurons point comme murmurèrent quelques-uns d'eux qui furent frappés par l'exterminateur. (Note du Trad.)

vertissez dans les gémissements, les prières de votre humilité parviendront jusqu'à ses oreilles divines.

« Il se souvint de son alliance, » qu'il avait faite avec Abraham, le principe de notre foi. « Et il se repentit selon la grandeur de sa miséricorde, et il fit éclater ses miséricordes envers eux, à la vue de tous ceux qui les avaient rendus captifs. » A l'égard de ceux qui se repentent, Dieu se repent lui-même du châtement dont il les avait menacés, et qu'il leur épargne en vous plaçant dans le sein d'Abraham, votre père, dont vous avez imité la foi. C'est pourquoi le prophète dit avec l'accent de la joie :

« Sauvez-nous, Seigneur, notre Dieu, » afin que les vices ne nous dominent pas ; « et rassemblez-nous du milieu des nations, » parce que le peuple des Hébreux est dispersé dans les contrées de la terre.

« Afin que nous rendions gloire à votre saint nom, et que nous mettions notre gloire dans votre louange, » dans votre Fils, car le nom du Fils est votre louange.

« Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, dans tous les siècles, etc. » C'est à juste titre que le prophète bénit dans tous les siècles celui par qui ont été faits les siècles, bien plus, par qui ils ont été rachetés. Qu'il daigne maintenant encore nous créer de nouveau par son salut, c'est-à-dire par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soit avec lui et l'Esprit-Saint l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

« Memor fuit testamenti sui, » quod cum Abraham initium fidei nostræ pepigit. « Et pœnituit eum secundum multitudinem miserationis suæ, et dedit eos in misericordias in conspectu omnium qui ceperant eos. » Super pœnitentes enim pœnitet Deus de malitia quam locutus fuerat, ut faceret, et non fecit, constituens te in sinu Abraham patris cujus es fidem secutus. Ideo et propheta exultans ait :

« Salvos nos fac, Domine Deus noster ; » ne nobis vitia dominantur. « Et congrega nos de nationibus ; » quia gens Hebræorum in regionibus est dispersa.

« Ut confiteamur nomini tuo sancto, et gloriemur in laude tua ; » in Filio utique : quia nomen Filii laus tua est.

« Benedictus Dominus Deus Israel, a sæculo et usque in sæculum, » etc. Merito benedictus in sæcula, per quem facta sunt sæcula, et non solum facta sunt, sed etiam redempta. Qui et nunc nos recreare dignetur in salutari, id est, in Christo Jesu Domino nostro, cui est cum ipso et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSAUME CVI.

« Alleluia. » Dans ce psaume, le prophète expose la cause de la condition de l'homme, celle qu'il s'est faite, soit par ses péchés, soit par son repentir ; ou bien il raconte la multitude des miséricordes divines, comme lorsqu'il dit : « Qui est sage pour garder ces choses, alors il comprendra les miséricordes du Seigneur ; » de plus, il prophétise dans les termes les plus clairs la réprobation des Juifs et la vocation des gentils.

« Confessez au Seigneur, » parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle. « Confessez-lui donc vos péchés, parce qu'il est bon, et qu'il remet les péchés. S'il n'était pas bon, le prophète ne vous dirait pas : « Confessez, et » confessez-lui, parce que sa miséricorde est éternelle. » Ici, c'est la miséricorde ; plus haut, c'est la justice. « Parce que sa miséricorde est éternelle. » Tant que vous êtes dans ce monde, ne cessez de faire votre confession au Seigneur.

« Qu'ils le publient, ceux qui ont été rachetés par le Seigneur, qu'il a rachetés de la puissance de l'ennemi. » Il parle évidemment de la vocation des gentils, car ce psaume célèbre le mystère de ceux qui ont été rachetés par la passion du Sauveur. « Qu'ils le publient, ceux qui ont été rachetés ; » car il est à la fois notre Sauveur, notre Rédempteur et le prix de notre rançon. « Qu'ils le publient, ceux qui ont été rachetés. » C'est lui qui les a rachetés, c'est lui qui a donné son sang comme prix de leur rançon. Or, pourquoi a-t-il donné son sang ? Pour nous ra-

PSALMUS CVI.

« Alleluia. » Iste psalmus omnem causam conditionis humane, quam vel delinquendo sumpsit, sive pœnitendo suscepit : sive multitudinem miserationem Dei ut in præsentia ait : quis sapiens, et custodiet hæc ; et tunc intelligit miserationes Domini narrare dignoscitur : sed et repulsionem Judæorum et vocationem gentium evidentissime pandit.

« Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Ideo confitemini ei peccata vestra : quia bonus est et peccata dimittit. Si autem bonus non esset, non vobis diceret, « confitemini ; » et, « confitemini ei : quoniam in sæculum misericordia ejus. » Hic est misericordia : ceterum supra justitia est. « Quoniam in sæculum misericordia ejus » Quamdiu estis in sæculo, confitemini.

« Dicant qui redempti sunt a Domino, quos redemit de manu inimici. » Proprie de vocatione gentium loquitur ; iste enim psalmus eorum habet sacramentum : qui redempti sunt in Domini passione. « Dicant qui redempti sunt. » Ipse est enim Salvator et Redemptor et pretium. « Dicant qui redempti sunt. » Ipse redemit : ipse dat pretium sanguinem suum. Quare

acheter de la puissance de l'ennemi ; car nous étions retenus captifs sous son pouvoir tyrannique. Il est donc venu pour nous racheter, et pour nous racheter de la puissance de l'ennemi. « Qu'il a rachetés de la puissance de l'ennemi, » pour détruire cet ennemi, et ceux qui le soutiennent. L'homme ennemi est venu et a semé de l'ivraie par dessus le bon grain ; cet ennemi, c'est le démon ; il est notre ennemi, et en même temps nous tient en sa possession, et nous retient sous sa puissance, non parce qu'il nous aime, mais parce qu'il nous hait. « Qu'il a rachetés de la puissance de l'ennemi. » Quelle est grande la puissance et la force du sang du Seigneur, qui a ouvert la main du démon. Il y a, disent les médecins et les physiiciens, des animaux qui serrent si fortement l'objet qu'ils retiennent, qu'il ne peut s'en séparer à moins d'être brisé, et que ces animaux ne laissent jamais échapper ce qu'ils retiennent ainsi ; mais, si l'on verse de l'huile, leurs mains s'ouvrent, et ce qu'elles tenaient serré avec tant de force s'échappe, et tombe par parties ; c'est ainsi que le sang du Christ a ouvert la main si dure du démon : le Seigneur a versé son sang comme l'huile de la miséricorde, et nous a délivrés par ce sang répandu. « Qu'il a rassemblés des régions lointaines. » Voyez jusqu'où s'étendait la main du démon ! « Qu'il a rachetés de la puissante main de l'ennemi. » Or ceux qu'il a ainsi rachetés étaient retenus sous la main puissante de l'ennemi, dans toutes les régions.

autem dedit pretium sanguinem suum ? Ut redimeret nos de manu inimici ; captivi enim tenebamur in manu diaboli. Propterea autem ille venit et redemit nos, ut liberaret de diaboli manu. « Quos redemit de manu inimici, » ut destruat inimicum et defensorum. Inimicus homo superseminavit zizania ; inimicus autem diabolus est : inimicus est ipse et possessor ; propterea manu sua nos tenet : non quia diligit, sed quia odit. « Quos redemit de manu inimici. » Grandis majestas et grandis potentia sanguinis Domini, qui solvit manum diaboli. Quomodo enim sunt aliqua animalia quæ stringunt aliquid intra se inclusum, quod dicunt et medici, et physici, ut nisi fractum fuerit, a se non dividitur, nec dimittit illud quod intrinsecus clausum tenet : si autem missum fuerit oleum, statim dissolvitur, et quod strictum fuerat dissipatur et dividitur in partes : sic et manum durissimam diaboli solvit sanguis Christi. Noluit nos dimittere diabolus. Sanguinem suum fudit Dominus quasi oleum miserationis, et per ipsum nos liberavit. « De regionibus congregavit eos. » Vide quam grandis sit manus diaboli. « Quos redemit de manu inimici. » Hos autem quos redemit de manu

« Qu'il a rassemblés des régions lointaines. » Dans tout l'univers, nous étions retenus sous la main puissante du démon.

« Du lever du soleil et du couchant, du nord et de la mer. » Le prophète paraît avoir voulu désigner les quatre points cardinaux : l'Orient, l'Occident, le Midi et le Septentrion ; ce sont les quatre points cardinaux du monde. Mais le psaume ne les désigne pas aussi clairement. En effet, il dit : « Du lever du soleil et du couchant : » Voilà deux points ; « de l'aquilon, » c'est-à-dire du Septentrion : en voilà un troisième : « Et de la mer. » Or la mer est au couchant ; il a donc désigné ici le couchant, mais, pour le midi, il n'en dit pas un mot. Or, pourquoi désigne-t-il trois points cardinaux, et ne dit-il rien du quatrième ? Nous lisons dans Habacuc : Dieu viendra du midi. (Habac. iii.) C'est du Sauveur qu'il parle, parce qu'il est né dans le midi, car, relativement à Jérusalem, Bethléem est située au midi. C'est pour cela qu'il est dit : Dieu viendra du midi. Or, si Dieu doit venir du midi, comment est-il dit ici « Du lever du soleil à son coucher, et de l'aquilon ? » sans qu'il soit dit un mot du midi et du *notus* ou vent du midi ? « Du lever du soleil à son coucher. » Je vous le dis, en vérité, beaucoup viendront de l'orient et de l'occident, et prendront place dans le sein d'Abraham, mais les enfants de cette génération seront jetés dehors. (Matth.) « Du lever du soleil à son coucher, » c'est-à-dire les nations étrangères. « Et de l'aquilon. » L'aquilon est un vent

inimici, in cunctis regionibus tenebantur in manu inimici. « De regionibus congregavit eos. » In toto orbe manus diaboli possidebat nos.

« A solis ortu et occasu, ab aquilone et mari. » Videtur quidem quatuor dixisse climata : Orientem, Occidentem, Meridiem, et Boream : hæc sunt quatuor climata mundi. Sed non ita psalmus continet. Hic enim habet : « A solis ortu et occasu » : Ecce duo climata : « Ab aquilone » hoc est, a septentrione : Ecce tria climata. « Et Mari. » Mare utique in occidente est ; ergo videte quoniam occidentem his nominavit, et meridiem nec semel. Quare igitur tria climata nominavit, et unum noluit nuncupare ? Legimus in Abacuc : Deus ab austro veniet. (Abac. iii.) De Salvatore dicitur : quoniam Deus natus est in austro ; a situ enim Jerusalem, Bethleem in austro posita est. Propterea dicitur, Deus ab austro veniet. Si autem Deus ab austro veniet, quomodo nunc dicitur. « A solis ortu et occasu, et ab aquilone ? » Auster et notus tacitus est. « A solis ortu et occasu. » Amen, amen dico vobis, quia multi venient ab oriente et occidente, et recumbent in sinu Abraham : filii autem generationis hujus longe erunt. (Matth. viii.) « A soli

vertissez dans les gémissements, les prières de votre humilité parviendront jusqu'à ses oreilles divines.

« Il se souvint de son alliance, » qu'il avait faite avec Abraham, le principe de notre foi. « Et il se repentit selon la grandeur de sa miséricorde, et il fit éclater ses miséricordes envers eux, à la vue de tous ceux qui les avaient rendus captifs. » A l'égard de ceux qui se repentent, Dieu se repent lui-même du châtement dont il les avait menacés, et qu'il leur épargne en vous plaçant dans le sein d'Abraham, votre père, dont vous avez imité la foi. C'est pourquoi le prophète dit avec l'accent de la joie :

« Sauvez-nous, Seigneur, notre Dieu, » afin que les vices ne nous dominent pas ; « et rassemblez-nous du milieu des nations, » parce que le peuple des Hébreux est dispersé dans les contrées de la terre.

« Afin que nous rendions gloire à votre saint nom, et que nous mettions notre gloire dans votre louange, » dans votre Fils, car le nom du Fils est votre louange.

« Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, dans tous les siècles, etc. » C'est à juste titre que le prophète bénit dans tous les siècles celui par qui ont été faits les siècles, bien plus, par qui ils ont été rachetés. Qu'il daigne maintenant encore nous créer de nouveau par son salut, c'est-à-dire par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soit avec lui et l'Esprit-Saint l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

« Memor fuit testamenti sui, » quod cum Abraham initium fidei nostræ pepigit. « Et pœnituit eum secundum multitudinem misericordiæ suæ, et dedit eos in misericordias in conspectu omnium qui ceperant eos. » Super pœnitentes enim pœnitet Deus de malitia quam locutus fuerat, ut faceret, et non fecit, constituens te in sinu Abrahæ patris cujus es fidem secutus. Ideo et propheta exultans ait :

« Salvos nos fac, Domine Deus noster ; » ne nobis vitia dominantur. « Et congrega nos de nationibus ; » quia gens Hebræorum in regionibus est dispersa.

« Ut confiteamur nomini tuo sancto, et gloriemur in laude tua ; » in Filio utique : quia nomen Filii laus tua est.

« Benedictus Dominus Deus Israel, a sæculo et usque in sæculum, » etc. Merito benedictus in sæcula, per quem facta sunt sæcula, et non solum facta sunt, sed etiam redempta. Qui et nunc nos recreare dignetur in salutari, id est, in Christo Jesu Domino nostro, cui est cum ipso et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSAUME CVI.

« Alleluia. » Dans ce psaume, le prophète expose la cause de la condition de l'homme, celle qu'il s'est faite, soit par ses péchés, soit par son repentir ; ou bien il raconte la multitude des miséricordes divines, comme lorsqu'il dit : « Qui est sage pour garder ces choses, alors il comprendra les miséricordes du Seigneur ; » de plus, il prophétise dans les termes les plus clairs la réprobation des Juifs et la vocation des gentils.

« Confessez au Seigneur, » parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle. « Confessez-lui donc vos péchés, parce qu'il est bon, et qu'il remet les péchés. S'il n'était pas bon, le prophète ne vous dirait pas : « Confessez, et « confessez-lui, parce que sa miséricorde est éternelle. » Ici, c'est la miséricorde ; plus haut, c'est la justice. « Parce que sa miséricorde est éternelle. » Tant que vous êtes dans ce monde, ne cessez de faire votre confession au Seigneur.

« Qu'ils le publient, ceux qui ont été rachetés par le Seigneur, qu'il a rachetés de la puissance de l'ennemi. » Il parle évidemment de la vocation des gentils, car ce psaume célèbre le mystère de ceux qui ont été rachetés par la passion du Sauveur. « Qu'ils le publient, ceux qui ont été rachetés ; » car il est à la fois notre Sauveur, notre Rédempteur et le prix de notre rançon. « Qu'ils le publient, ceux qui ont été rachetés. » C'est lui qui les a rachetés, c'est lui qui a donné son sang comme prix de leur rançon. Or, pourquoi a-t-il donné son sang ? Pour nous ra-

PSALMUS CVI.

« Alleluia. » Iste psalmus omnem causam conditionis humane, quam vel delinquendo sumpsit, sive pœnitendo suscepit : sive multitudinem miserationem Dei ut in præsentia ait : quis sapiens, et custodiet hæc ; et tunc intelligit misericordias Domini narrare dignoscitur : sed et repulsionem Judæorum et vocationem gentium evidentissime pandit.

« Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Ideo confitemini ei peccata vestra : quia bonus est et peccata dimittit. Si autem bonus non esset, non vobis diceret, « confitemini ; » et, « confitemini ei : quoniam in sæculum misericordia ejus. » Hic est misericordia : ceterum supra justitia est. « Quoniam in sæculum misericordia ejus » Quamdiu estis in sæculo, confitemini.

« Dicant qui redempti sunt a Domino, quos redemit de manu inimici. » Proprie de vocatione gentium loquitur ; iste enim psalmus eorum habet sacramentum : qui redempti sunt in Domini passione. « Dicant qui redempti sunt. » Ipse est enim Salvator et Redemptor et pretium. « Dicant qui redempti sunt. » Ipse redemit : ipse dat pretium sanguinem suum. Quare

acheter de la puissance de l'ennemi ; car nous étions retenus captifs sous son pouvoir tyrannique. Il est donc venu pour nous racheter, et pour nous racheter de la puissance de l'ennemi. « Qu'il a rachetés de la puissance de l'ennemi, » pour détruire cet ennemi, et ceux qui le soutiennent. L'homme ennemi est venu et a semé de l'ivraie par dessus le bon grain ; cet ennemi, c'est le démon ; il est notre ennemi, et en même temps nous tient en sa possession, et nous retient sous sa puissance, non parce qu'il nous aime, mais parce qu'il nous hait. « Qu'il a rachetés de la puissance de l'ennemi. » Quelle est grande la puissance et la force du sang du Seigneur, qui a ouvert la main du démon. Il y a, disent les médecins et les physiiciens, des animaux qui serrent si fortement l'objet qu'ils retiennent, qu'il ne peut s'en séparer à moins d'être brisé, et que ces animaux ne laissent jamais échapper ce qu'ils retiennent ainsi ; mais, si l'on verse de l'huile, leurs mains s'ouvrent, et ce qu'elles tenaient serré avec tant de force s'échappe, et tombe par parties ; c'est ainsi que le sang du Christ a ouvert la main si dure du démon : le Seigneur a versé son sang comme l'huile de la miséricorde, et nous a délivrés par ce sang répandu. « Qu'il a rassemblés des régions lointaines. » Voyez jusqu'où s'étendait la main du démon ! « Qu'il a rachetés de la puissante main de l'ennemi. » Or ceux qu'il a ainsi rachetés étaient retenus sous la main puissante de l'ennemi, dans toutes les régions.

autem dedit pretium sanguinem suum ? Ut redimeret nos de manu inimici ; captivi enim tenebamur in manu diaboli. Propterea autem ille venit et redemit nos, ut liberaret de diaboli manu. « Quos redemit de manu inimici, » ut destruat inimicum et defensorum. Inimicus homo superseminavit zizania ; inimicus autem diabolus est : inimicus est ipse et possessor ; propterea manu sua nos tenet : non quia diligit, sed quia odit. « Quos redemit de manu inimici. » Grandis majestas et grandis potentia sanguinis Domini, qui solvit manum diaboli. Quomodo enim sunt aliqua animalia quæ stringunt aliquid intra se inclusum, quod dicunt et medici, et physici, ut nisi fractum fuerit, a se non dividitur, nec dimittit illud quod intrinsecus clausum tenet : si autem missum fuerit oleum, statim dissolvitur, et quod strictum fuerat dissipatur et dividitur in partes : sic et manum durissimam diaboli solvit sanguis Christi. Noluit nos dimittere diabolus. Sanguinem suum fudit Dominus quasi oleum misericordiæ, et per ipsum nos liberavit. « De regionibus congregavit eos. » Vide quam grandis sit manus diaboli. « Quos redemit de manu inimici. » Hos autem quos redemit de manu

« Qu'il a rassemblés des régions lointaines. » Dans tout l'univers, nous étions retenus sous la main puissante du démon.

« Du lever du soleil et du couchant, du nord et de la mer. » Le prophète paraît avoir voulu désigner les quatre points cardinaux : l'Orient, l'Occident, le Midi et le Septentrion ; ce sont les quatre points cardinaux du monde. Mais le psaume ne les désigne pas aussi clairement. En effet, il dit : « Du lever du soleil et du couchant : » Voilà deux points ; « de l'aquilon, » c'est-à-dire du Septentrion : en voilà un troisième : « Et de la mer. » Or la mer est au couchant ; il a donc désigné ici le couchant, mais, pour le midi, il n'en dit pas un mot. Or, pourquoi désigne-t-il trois points cardinaux, et ne dit-il rien du quatrième ? Nous lisons dans Habacuc : Dieu viendra du midi. (Habac. iii.) C'est du Sauveur qu'il parle, parce qu'il est né dans le midi, car, relativement à Jérusalem, Bethléem est située au midi. C'est pour cela qu'il est dit : Dieu viendra du midi. Or, si Dieu doit venir du midi, comment est-il dit ici « Du lever du soleil à son coucher, et de l'aquilon ? » sans qu'il soit dit un mot du midi et du *notus* ou vent du midi ? « Du lever du soleil à son coucher. » Je vous le dis, en vérité, beaucoup viendront de l'orient et de l'occident, et prendront place dans le sein d'Abraham, mais les enfants de cette génération seront jetés dehors. (Matth.) « Du lever du soleil à son coucher, » c'est-à-dire les nations étrangères. « Et de l'aquilon. » L'aquilon est un vent

inimici, in cunctis regionibus tenebantur in manu inimici. « De regionibus congregavit eos. » In toto orbe manus diaboli possidebat nos.

« A solis ortu et occasu, ab aquilone et mari. » Videtur quidem quatuor dixisse climata : Orientem, Occidentem, Meridiem, et Boream : hæc sunt quatuor climata mundi. Sed non ita psalmus continet. Hic enim habet : « A solis ortu et occasu » : Ecce duo climata : « Ab aquilone » hoc est, a septentrione : Ecce tria climata. « Et Mari. » Mare utique in occidente est ; ergo videte quoniam occidentem his nominavit, et meridiem nec semel. Quare igitur tria climata nominavit, et unum noluit nuncupare ? Legimus in Abacuc : Deus ab austro veniet. (Abac. iii.) De Salvatore dicitur : quoniam Deus natus est in austro ; a situ enim Jerusalem, Bethleem in austro posita est. Propterea dicitur, Deus ab austro veniet. Si autem Deus ab austro veniet, quomodo nunc dicitur. « A solis ortu et occasu, et ab aquilone ? » Austus et notus tacitus est. « A solis ortu et occasu. » Amen, amen dico vobis, quia multi venient ab oriente et occidente, et recumbent in sinu Abrahæ : filii autem generationis hujus longe erunt. (Matth. viii.) « A soli

très âpre et très froid ; on l'appelle le vent de la droite. C'est de l'aquilon, dit le prophète, que tous les maux viendront comme un feu brûlant sur la terre. (Jérém. 1.) Il est question de la mer dans le livre des Nombres, dans l'Exode, et dans beaucoup d'autres endroits de l'Écriture, et partout où ce mot se trouve, il se prend toujours comme orientation pour l'occident ; car, relativement à Jérusalem, la mer appelée la grande mer est à l'occident. Comprenez donc le mystère des Écritures : Dans cet endroit, l'occident se trouve deux fois nommé, et le midi pas une seule fois. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas question dans ce psaume de la vocation des Juifs, mais seulement de la vocation des gentils. Que dit ensuite le psalmiste ?

« Ils ont erré dans la solitude, dans les lieux arides, et ils ne trouvaient point le chemin d'une ville habitée, épuisés de faim et de soif. » Et afin que vous sachiez bien qu'il parle ici proprement de la vocation des gentils, et de la réprobation des Juifs, il dit, dans un des versets suivants : « Il a changé les fleuves en un désert, » c'est-à-dire le désert des Juifs, « Ils ont erré dans la solitude, dans les lieux arides. » Nous avons dit quelles sont ces eaux, quels sont ces fleuves. « Ils ne trouvèrent point le chemin d'une ville habitée, épuisés de faim et de soif. » Expliquons comment le peuple des gentils a été dans un désert où il n'y avait point d'eaux, c'est-à-dire dans un lieu aride, et comment ils n'ont point trouvé le chemin d'une ville ha-

bitée, épuisés de faim et de soif. Il est évident que ceux dont il est dit qu'ils n'ont point trouvé le chemin d'une ville habitée, ont cherché ce chemin sans le trouver. Ils ont donc cherché le chemin qui les conduirait à cette ville habitée, et ils l'ont cherché épuisés de faim et de soif. « Et leur âme tombait en défaillance. » Ils se sont épuisés inutilement dans cette recherche. » (Ps. LXXII). Ils se sont épuisés inutilement, ils ont cherché et n'ont point trouvé, et tout en souffrant la faim et la soif. « Ils n'ont point trouvé le chemin d'une ville habitée, épuisés de faim et de soif. » Il en est beaucoup qui leur promettaient ce chemin qui les conduirait à une ville habitée. Socrate le leur a promis, Platon le leur a promis, Aristote le leur a promis. Cette hémorroïsse, malade d'une perte de sang (Luc VII), s'était adressée à un grand nombre de médecins sans en trouver un seul qui pût la guérir. « Ils n'ont point trouvé le chemin d'une ville habitée. » Leur doctrine, au lieu de rassasier, produisait plutôt la soif de la vérité. Cette hémorroïsse avait dépensé tout son bien en médecins. « Épuisés de faim et de soif, leur âme tombait en défaillance. » Mais, après avoir ainsi dépensé tout ce qu'elle possédait, c'est-à-dire l'Eglise rassemblée de toutes les nations, sentant son âme défaillir en elle-même, elle cria vers le Seigneur dans son affliction. Le simple contact de la frange du vêtement de Notre-Seigneur fut le cri de sa foi vers lui.

« Dans leur affliction, ils crièrent vers le Sei-

ortu et occasu : » utique alienigenæ. « Et ab aquilone. » Aquilo durissimus ventus est : nomine autem dextervocatur. Ab aquilone, inquit, exardescit mala super terram. (Jérém. 1.) Mare legitur in Numeris, et in Exodo, et in omni Scriptura sancta, et ubicumque mare auditis, secundum climata semper intelligitur occidens ; a situ enim Jerusalem mare hoc magnum, quod dicitur, in occidente est. Videte igitur mysterium Scripturarum ; in isto loco his occidens nominatur, et nec semel notus. Hoc quare dicitur ? Quoniam populus Judæorum in isto psalmo non scribitur vocandus, sed tantum gentium. Denique quid dicit ? « Erraverunt in solitudine in iniquo : viam civitatis habitaculi non invenerunt, esurientes et sitiennes. » Et ut sciat quia proprie de vocatione gentium scribitur, et de expulsionem Judæorum, in sequentibus ipsius psalmi scriptum est : Posuit flumina in deserto, videlicet Judæorum. « Erraverunt in solitudine in iniquo » Diximus quæ essent aquæ, diximus quæ essent flumina. « Viam civitatis habitaculi non invenerunt, esurientes et sitiennes. » Exponamus quomodo gentium populus fuerit in deserto, ubi non erant aquæ, hoc est, in iniquo, et quomodo viam civi-

tatis habitaculi non invenerunt, esurientes et sitiennes. De quibus dicitur, « non invenerunt, manifestum est, quod quæsierunt viam civitatis habitaculi, sed non invenerunt. Quæsierunt ergo viam per quam venirent ad civitatem : esurientes quæsierunt et sitiennes. » Anima eorum in ipsis defecit. » Defecerunt scrutantes scrutatio. (Ps. LXXII). Defecerunt, quæsierunt, et non invenerunt, et in esurie sua et siti, « viam civitatis habitaculi non invenerunt, esurientes et sitiennes. » Multi fuerunt qui repromitterent istam viam quæ deduceret ad civitatem. Promisit Socrates, promisit Plato, promisit Aristoteles. Hamorrhousa quæ fluebat sanguine (Luc. VII), multos quæsit medicos, et a nullo sanari potuit. « Viam civitatis habitaculi non invenerunt. Doctrina illorum magis famem faciebat veritatis, quam saturitatem. Hamorrhousa totam substantiam suam impendit in medicos. » Esurientes et sitiennes, anima eorum in ipsis defecit. » Sed quoniam perdiderat suam universam substantiam, hoc est, Ecclesia de gentibus congregata : quia anima ejus in ipsa defecit, clamavit ad Dominum cum tribularetur. Tactus fimbriæ Domini, clamor credentis fuit.

gneur et il les délivra de leurs nécessités pressantes. » Lorsque j'étais dans la tribulation, dit ailleurs le psalmiste, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé. (Ps. XI). Le Seigneur nous exauce, lorsque ce n'est pas seulement notre voix, mais la tribulation qui crie vers lui.

« Et il les conduisit dans une voie droite, afin qu'ils pussent aller dans une cité habitable. » Comme ils n'avaient pas trouvé le chemin d'une ville habitée, il les conduisit lui-même dans une voie droite. Il montre donc par là qu'ils avaient trouvé des voies, mais des voies mauvaises, et non des voies droites. « Et il les conduisit dans une voie droite, » afin que par cette voie, c'est-à-dire par Notre-Seigneur et Sauveur, ils pussent aller dans une cité habitable, dans l'Eglise qui a été fondée sur lui, sur la pierre, sur celui qui est tout à la fois la voie et le guide. Considérons que, dans ce psaume, le prophète répète pour la troisième fois :

« Qu'elles louent le Seigneur, les miséricordes et les merveilles qu'il a opérées en faveur des enfants des hommes ; car il a rassasié l'âme qui était vide, et rempli de biens l'âme affamée. » Il a rassasié des biens célestes ceux qui étaient vides de sa grâce, et qui souffraient la faim de sa parole.

« Ils étaient assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, ils étaient captifs, dans l'indigence et chargés de fers. » En effet, le genre humain était chargé des chaînes de ses crimes, et condamné à être le honteux captif du démon.

« Et clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et de necessitatibus eorum eripuit eos. » Ad Dominum inquit, cum tribularetur clamavit, et exaudivit me (Ps. XI). Tunc exaudimur a Domino, quando non simplex vox, sed tribulatio clamat ad Dominum.

« Et eduxit eos in viam rectam ut irent in civitatem habitationis. » Quia viam civitatis habitaculi non invenerunt, propterea deduxit eos in viam rectam. Ergo ostendit, quia ante invenerunt quidem vias, sed pravas, et non rectas. « Et deduxit eos in viam rectam. » Via deduxit eos in viam. Ipse Dominus atque Salvator deduxit eos in viam rectam : fecit eos, ut in se ambularem : ipse et ductor, et via. « Et deduxit eos in viam rectam, » ut per hanc viam, hoc est, per Dominum Salvatorem irent in civitatem habitationis, in Ecclesiam ejus quæ fundata fuerat super ipsum, et petram, et viam atque ductorem. Simulque considerandum, quia in isto psalmo tertio dicitur :

« Confiteantur Domino misericordie ejus, et mirabilia ejus filiis hominum. Quia satiavit animam inanem, et animam esurientem satiavit bonis. » Eos qui inanes erant a gratia sua, et famem verbi patiebantur, bonis celestibus satiavit.

Et comment cela lui est-il arrivé ? Voyez la suite :

« Parce qu'ils se sont révoltés contre la parole du Seigneur, » refusant d'observer ses commandements ; « et qu'ils ont irrité le conseil du Très-Haut, » qu'il leur avait donné de choisir ce qui devait leur donner la vie.

« Aussi leur cœur a été humilié dans les travaux, » parce qu'ils n'ont pas cherché leur élévation dans les œuvres de Dieu. « Ils ont été affaiblis, et personne ne les secourut, » parce qu'ils ne s'appuyaient pas fermement sur Dieu, et qu'ils ne recherchaient pas celui qui est le vrai médecin.

« Mais ils crièrent vers le Seigneur du milieu de leur affliction, et il les délivra de leurs nécessités pressantes. » Après le péché originel, le genre humain tomba comme en défaillance, et, après cette première faiblesse, il fut encore infidèle à la loi donnée par Moïse ; mais le Seigneur le délivra de cette nécessité.

« Il le fit sortir des ténèbres, etc. » Et comme chant de reconnaissance :

« Que les miséricordes du Seigneur soient le sujet de ses louanges ; qu'il soit loué pour les merveilles qu'il a opérées en faveur des enfants des hommes. » Et pourquoi louer ses miséricordes, et publier ses merveilles ? c'est ce que la suite nous apprend :

« Parce qu'il a brisé les portes d'airain et rompu les barres de fer, » car l'orient nous a visités du haut du ciel (Luc I), et il a éclairé les

« Sedentes in tenebris et umbra mortis : victos in mendicitate et ferro. » Vincit enim erat genus humanum catenis criminum, et carceri diaboli mancipatum. Et cur hoc accidit ? Vide quid sequitur.

« Quia exacerbarunt eloquium Domini. » Quæ mandaverat, non custodientes. « Et consilium Altissimi irritaverunt. » Quod dederat ut eligerent vitam.

« Et humiliatum est in laboribus cor eorum. » Quia non exaltabantur in operibus Dei. « Infirmati sunt, nec fuit qui adjuvaret. » Eo quod in Deum firmi non essent : nec eum requirerent, qui verus est medicus.

« Et clamaverunt ad Dominum dum tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos. » Defecit post originale peccatum humanum genus : iterata vice non observans legem traditam per Moysen, sed et de hac necessitate illud eripuit.

« Et eduxit eos de tenebris, » etc. Et ob id :

« Confiteantur Domino misericordie ejus, et mirabilia ejus filiis hominum. » Et cur ejus vel misericordie confitendæ sint, vel mirabilia prædicentur, sequentia docent.

« Quia contrivit portas æreas, et vectes ferreos con-

ténèbres de l'erreur, et a brisé les chaînes de la loi, afin que nous pussions agir d'après notre libre arbitre.

« Il les a retirés de la voie de leur iniquité. » Le diable avait fermé les portes de sa demeure avec les serrures les plus fortes, pour que le genre humain ne pût échapper à sa puissance tyrannique. Mais le Seigneur, comme nous l'avons dit, a tout brisé par sa présence, en prenant le genre humain sous sa protection; « car ils avaient été humiliés à cause de leurs injustices, » et cela pour leur donner l'élévation qui est en lui.

« Leur âme avait horreur de toute nourriture, et ils touchaient aux portes de la mort. Mais ils crièrent vers le Seigneur, du milieu de leur affliction, et il les délivra de leurs nécessités pressantes. » Mais voyez comme il les a délivrés, parce qu'ils avaient horreur de toute parole de vie prédite par les prophètes, et qu'ils touchaient aux portes de la mort.

« Il envoya sa parole, et il les guérit. » Il envoya son propre Fils, qui était le Verbe existant dès le commencement, et qui, dans l'Evangile, guérit toute langueur et toute infirmité dans le peuple. « Et il les arracha à une destruction certaine, » dans laquelle ils s'étaient eux-mêmes précipités.

« Que les miséricordes du Seigneur soient le sujet de ses louanges, » ces miséricordes qui ont porté le Très-Haut à s'humilier, un Dieu à

se faire homme, l'immortel à se soumettre à la mort pour rendre la vie aux mortels. « Qu'il soit loué pour les merveilles qu'il a opérées en faveur des enfants des hommes, » parce qu'il a brisé les portes d'airain et les verrous de l'enfer, parce qu'il est retourné vainqueur vers les habitants des cieux, parce qu'il est remonté dans les cieux.

« Qu'ils lui offrent un sacrifice de louanges. » Qu'on cesse de lui offrir des boucs et des génisses, parce que Dieu demande le sacrifice qui vient d'un cœur pur. « Et qu'ils publient ses œuvres avec allégresse. » Qu'ils annoncent avec joie à tous les chœurs comment il les a sauvés par sa présence.

« Ceux qui traversent la mer sur des navires, » la mer, c'est-à-dire le monde, « sur des navires, » dans les Eglises qui portent Jésus-Christ, et qui sont battus par les flots de ce monde. « Et qui étendent leur commerce sur l'immensité des eaux, » au milieu des peuples. On peut encore rapporter ces paroles aux apôtres: « Ceux-là ont vu les œuvres du Seigneur et ses merveilles dans la profondeur des abîmes; » car, au milieu de profondes ténèbres, la lumière de la vérité a brillé par leur prédication, et ils ont vu, grâce à l'action divine, briller au milieu des plus épaisses ténèbres la lumière de la très véritable Trinité.

« Il a dit, et l'esprit de tempête s'est calmé, (1) » la tentation qui venait du monde a cessé.

« Confiteantur Domino misericordiae ejus » Quibus excelsus se humiliavit, quibus Deus homo factus est: quibus immortalis pro mortalium vita subditur morti. « Et mirabilia ejus filiis hominum. » Quia inferni aëreas portas vectesque confregit: quia rediit victor ad superos: quia remeavit ad cœlos.

« Et sacrificent sacrificium laudis. » Cessent hirci et vituli: quia Deus sacrificium de puro corde requirit. « Et annuntient opera ejus in exultatione. » Cum gaudio cunctis choris annuntient: qualiter eos sua visitatione salvavit.

« Qui descendunt mare. » Id est, sæculum. « In navibus. » In Ecclesiis, quæ Christum portant, et a fluctibus hujus mundi tunduntur. « Facientes operationem in aquis multis; » in populis. Sed et ad apostolos hæc referenda sunt: « Ipsi viderunt opera Domini, et mirabilia ejus in profundo. » In profunda enim caligine, per eorum prædicationem lumen veritatis illuxit, et viderunt, operante Domino, in tenebris densissimis clarere lumen verissimæ Trinitatis.

(1) Le mot *stetit* ne signifie nullement « s'est arrêté, s'est calmé, » sens qui est en opposition avec la signification du mot hébreu et avec la suite du psaume.

C'est ainsi que lorsque le Seigneur dormait dans la barque, et qu'il eût été réveillé par ses disciples, il commanda aux vents, et la mer se tut. (*Matth. vii*). « Et les flots s'élevèrent. » Ils demeurèrent comme suspendus pour ne faire aucun mal, c'est-à-dire les mouvements des tentations du démon que les pêcheurs soulèvent contre les justes.

« Ils montent jusqu'aux cieux. » Ils s'élèvent dans leur orgueil pour outrager les saints. « Et ils descendent jusqu'au fond des abîmes. » Ils sont humiliés par la confession de leur crimes. Et pour vous faire comprendre que tout cela est dit en figure des hommes vendus au mal, le prophète ajoute: « Et leur âme tombait en défaillance à la vue de tant de maux, » car les flots de la mer n'ont pas d'âme; mais l'âme tombe en défaillance lorsque, frappée de plaies par la main de Dieu, elle reconnaît qu'elle a été injuste envers les saints.

« Ils étaient troublés et agités comme un homme qui est ivre, » car leur esprit n'avait rien qui sentit la joie, la stabilité, la tempérance. « Et toute leur sagesse fut comme engloutie » par la sagesse du vrai Dieu; c'est ainsi qu'autrefois le dragon de Moïse dévora les dragons des Egyptiens. (*Exod. vii*).

« Mais ils crièrent vers le Seigneur du milieu de leur affliction, et il les délivra de leurs nécessités pressantes, » afin que, renonçant à cette voluptueuse ivresse, ils pussent suivre les conseils de la sagesse de Dieu.

« Dixit, et stetit spiritus procellæ. » Cessavit mundana tentatio. Sic et in navi dormiens Dominus, cum excitatus a discipulis fuisset, imperavit vento, et mare siluit. (*Matth. vii*). « Et exaltati sunt fluctus ejus. » Suspensi sunt, ne nocerent: id est, hujus diaboli tentationis motus, quos iniqui commovent super justos.

« Ascendunt usque ad cœlos. » Elevantur in superbis suis, ad sanctorum injuriam. « Et descendunt usque ad abyssos. » Humiliantur in confessione. Et ut intelligas figuraliter hoc de malis hominibus dici, sequitur: « Anima eorum in malis tabescet. » Fluctus enim aquarum animam non habent. Sed tabescit anima: cum verberata plagis cœlestibus, se peccasse et sanctis injuriam intulisse cognoscit.

« Turbati sunt et moti sunt sicut ebrius. » Nihil enim lætum, nihil stabile, nihil sobrium eorum sensus habebat. « Et omnis sapientia eorum devorata est, » a sapientia veri Dei: sicut quondam draco Moysi deglutivit dracones Egyptiorum. (*Exod. vii*).

« Et clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos. » Ut relinquentes luxuriosam ebrietatem, Dei sapientiam sequerentur.

« Il changea cette tempête en une brise légère, » de sorte qu'il descendit, non plus au milieu du feu et de la grêle, mais avec le souffle léger de l'Esprit-Saint. « Et les flots de la mer se sont tus. » En faisant pénitence, les pêcheurs ont recouvré le calme.

« Ils se réjouirent de ce que les flots s'étaient calmés. » Ils se réjouissent de voir les flots s'apaiser. « Et il les conduisit jusqu'au port désiré. » Les flots étant calmés, ils n'eurent plus d'autre volonté que de parvenir jusqu'à Dieu qui apaise les flots, et qui est lui-même le véritable port. « Et il les a délivrés de leurs nécessités, » du danger où ils étaient d'être brisés par la tempête.

« Que les miséricordes du Seigneur soient le sujet de ses louanges, » Ces miséricordes qui protègent le genre humain « Qu'il soit loué pour les merveilles qu'il a opérées en faveur des enfants des hommes, » parce qu'il a comprimé d'une manière merveilleuse la fureur des flots.

« Qu'ils l'exaltent dans l'assemblée du peuple, » dans l'assemblée des fidèles. « Et qu'ils le louent dans la chaire où sont assis les anciens; » non dans cette chaire où se sont assis les scribes et les pharisiens, qui, en lisant la loi, n'ont pas compris que le Seigneur y était prédit et annoncé, mais du haut de cette chaire dans laquelle les prophètes ou les patriarches, le contemplant des yeux de l'esprit, l'ont connu par ses miracles, ou l'ont chanté dans leurs oracles prophétiques.

« Statuit procellam ejus in auram. » Ut jam non cum igne et grandine, sed cum suavi sancti Spiritus flamine adveniret. « Et siluerunt fluctus ejus. » Pœnitentiam agentes, in tranquillitatem conversi sunt.

« Lætati sunt quia siluerunt. » Illis quiescentibus, hi lætantur. « Et eduxit eos in portum voluntatis eorum. » De his quiescentibus fluctibus, apposuerunt integram voluntatem ad eum deduci: qui mitigans fluctus, verus est portus. « Et de necessitatibus eorum liberavit eos. » Ne ab his æstibus quaterentur.

« Confiteantur Domino misericordiae ejus. » Quibus protegit genus humanum. « Et mirabilia ejus filiis hominum. » Quia mirabiliter hos compescuit fluctus.

« Exaltent eum in Ecclesia plebis. » In congregatione fidelium. « In cathedra seniorum laudent illum. » Non in illa cathedra in qua Scribæ et Pharisei sederunt qui legentes legem, non intellexerunt in ea Dominum nuntiatum, sed in illa in qua eum, vel prophetae, vel patriarchæ, spirituali oculo contemplant, cognoverunt in miraculis, vel oraculis cecinerunt.

« Quia posuit flumina in desertum, et exitus aqua-

« Parce qu'il a changé les fleuves en un désert, et les courants d'eaux en sables arides, une terre fertile en une plaine de sel, à cause de la malice de ses habitants. » C'est à juste titre qu'il faut exalter, qu'il faut louer celui qui, dans cette Eglise, auparavant désert affreux et objet de la haine de Dieu, a établi les apôtres pour la consoler par leurs paroles et la féconder par les alluvions de leur doctrine. Il a répandu aussi dans les âmes de ceux qui étaient dévorés par la soif de sa parole, le courant de ses prédications, et il a fait produire en abondance des fruits immortels à la terre de notre corps, qui n'avait d'abord produit que des épines d'amertume.

« Il a changé les déserts en étangs, » en instituant le baptême dans son Eglise, « et la terre aride en des fontaines jaillissantes, » en établissant des prédicateurs dans la solitude aride des nations.

« Il y a établi ceux qui étaient affamés, » pour les rassasier des biens célestes, » et ils y ont bâti une ville pour y demeurer. » Ils ont montré que leurs âmes étaient à l'abri de tout ce qui pouvait les porter au vice, et que les fruits de l'Esprit y habitaient.

« Ils ontensemencé des champs et planté des vignes qui ont produit des fruits en abondance. » Ces paroles se rapportent aux apôtres qui ont jeté la semence dans les cœurs des fidèles, et où ils ont recueilli les fruits de sainteté, c'est-à-dire, dans l'un cent, dans les autres soixante, dans d'autres trente pour un. (*Matth. xiii*).

rum in sitim : terram fructiferam in salsuginem, a malitia inhabitantium in ea. » Merito exaltandus, merito laudandus, qui in Ecclesia quæ prius fuerat deserta, et odio habita posuit apostolos, qui eam et consolarentur alloquio, et alluvio fecundarent. Dedit et in animas sitientium suum verbum, exitus prædicationum, et terram corporis, quæ prius spinas amaritudinis protulerat, fructibus replevit æternis.

« Posuit desertum in stagna aquarum. » Præbens in Ecclesia baptismum. « Et terram sine aqua in exitus aquarum. » Prædicationes in nationum ariditate constituens.

« Et collocavit illic esurientes. » Ut bonis cœlestibus reficerentur. « Et constituerunt civitatem habitationis. » Animas suas exhibuerunt ab incentivis visitorum tutas : in quibus fructus spiritus habitaret.

« Et seminaverunt agros, et plantaverunt vineas, et fecerunt fructum nativitatibus. » Ad apostolos ista referuntur, qui jecerunt semen in corda credentium, de quibus fructum æternitatis accipiant, hoc est, centesimum, sexagesimum, et tricesimum. (*Matth. xm*).

« Et benedixit eis, et multiplicati sunt nimis. »

« Et il les a bénis, et ils se multiplièrent sans mesure, » parce qu'ils faisaient ce qui lui était agréable. C'est ainsi que Dieu bénit toutes les entreprises de Joseph, parce qu'il se garda pur de toute pensée mauvaise, de tout désir criminel. (*Gen. xli et suiv.*) « Et il augmenta leurs bestiaux. » Les moins raisonnables d'entre eux ne sont pas descendus plus bas, mais au contraire sont revenus à de meilleurs sentiments. Après avoir exposé la vocation et la rédemption des gentils, le prophète revient à la réprobation des Juifs.

« Ils ont été réduits à un petit nombre, » parce que les œuvres de Dieu ne se sont pas multipliées au milieu d'eux. « Et ils ont été accablés par une multitude de maux et de douleurs, » parce que les méchants ont persécuté l'innocent.

« Les princes ont été couverts de mépris. » Ils avaient méprisé le Seigneur, ils ont été méprisés à leur tour. Leurs vaines idoles, qu'ils adoraient, les ont séduits. « Et ils les a fait errer hors de la voie, dans des lieux où il n'y avait point de chemin. » En les détournant de la voie du Seigneur, ils les ont conduits dans les lieux sans chemin de Satan. Et après avoir permis ces égarements, voyons ce que Dieu a fait à son peuple.

« Et il a délivré le pauvre de son indigence. » Il a rassasié des biens éternels le peuple chrétien. « Et multiplié ses enfants comme des troupeaux de brebis, » afin qu'écoulant la voix du

Quia quæ erant placita ei, faciebant. Sic et in manu Joseph benedixit omnia Deus, quia se a pravis cogitationibus et concupiscentiis custodivit. (*Gen. xli et seqq.*) « Et jumenta eorum non minoravit. » Irrationabiles inter eos homines non sunt minorati in inferius, sed in melius reparati. Igitur explicita vocatione ac redemptione gentium, redit ad expulsionem Judæorum, dicens :

« Pauci facti sunt. » Eo quod non fuissent in his multiplicata opera Dei. « Et vexati sunt a tribulatione malorum et dolore. » Quia insontem iniqui sunt persecuti.

« Effusa est contemptio super principes eorum. » Ut qui Dominum contempserant, ipsi contempnerentur. Et seduxerunt eos vana ipsorum simulacra, utique quæ adorabant. « Et deduxit eos in invio, et non in via. » Seducentes eos a via Domini, deduxerunt eos in invio Satanæ. Denique, deductis istis in invio, videamus quid fecerit Deus plebi suæ.

« Et adjuvit pauperem de inopia. » Populum Christianum dapibus satiavit æternis. « Et posuit sicut oves familias. » Ut audientes vocem veri pastoris, fide sequerentur.

pasteur véritable, ils pussent le suivre fidèlement.

« Les justes, à cette vue, seront remplis de joie, » ceux qui ont été convertis par leur prédication. « Et toute iniquité fermera la bouche. » Le démon, ou les Juifs, ou les hérétiques, qui avaient osé parler contre le Très-Haut le langage de l'iniquité.

« Qui est sage pour garder ces choses, et qui comprendra les miséricordes du Seigneur? » Si vous étudiez avec sagesse ce psaume et que vous le compreniez spirituellement, vous verrez que le prophète y implore quatre fois les miséricordes divines, que le Seigneur accorde quatre fois dans sa bonté. Que par cette même bonté, qui est inépuisable, il daigne nous accorder ces miséricordes que nous cherchons, nous ouvrir les portes où nous frappons, et ne pas nous refuser ce que nous lui demandons. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CVII.

« Cantique — Psaume de David. » Le cantique se rapporte toujours à l'esprit, le psaume aux choses extérieures. Pour parler plus clairement, le cantique a pour objet la spéculation, le psaume la pratique, c'est-à-dire les œuvres. Ainsi le titre portant : « Cantique — Psaume de David, » il est juste et naturel que le prophète dise dans le second verset : « Je chanterai, je jouerai du psalterion. »

« Mon cœur est préparé, Seigneur, mon cœur

« Videbunt recti, et latibunt. » Quorum sunt prædicatione conversi. « Et omnis iniquitas oppilabit os suum. » Diabolus, vel Judæi, sive hæretici : qui in excelsum iniquitatem loqui præsumperant.

« Quis sapiens et custodiet ea, et tunc intelliget miséricordias Domini? » Si enim sapienter consideres et spiritualiter intelligas, videbis in hoc psalmo quarto miséricordias petitas et clementer indultas : quas et nobis pietate proflua dignetur quæsitæ indulgere, pulsatas aperire, petitas non negare. Ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CVII.

« Canticum psalmis ipsi David. » Canticum semper refertur in sensum : psalmus vero refertur in corporalia. Ut autem manifestius dicamus, canticum in theoriam refertur : psalmus autem in practicum, hoc est in opera. Quoniam ergo in titulo scriptum : « Canticum psalmi : » recte et consequenter in secundo versiculo ait : « Cantabo et psallam in gloria mea. »

« Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. » Paratus sum non solum opere, sed etiam corde et

est préparé. » Je suis prêt non seulement de corps pour les œuvres, mais je suis prêt de cœur et d'esprit. « Mon cœur est prêt » par les sentiments, « mon cœur est prêt » par les œuvres et la pratique. Je suis donc prêt, non seulement de cœur et d'esprit, mais je suis prêt aussi pour agir. C'est pour cela qu'il dit dans le second verset : « Je chanterai, et je jouerai du psalterion pour ma gloire. » « Je chanterai, » c'est-à-dire dans mon cœur, « et je jouerai du psalterion. » De même que le psalterion est composé de plusieurs cordes, et que si une corde vient à se rompre, le psalterion n'est plus bon à rien, de même, si nous transgressons un seul commandement, notre psalterion est brisé. C'est pourquoi le prophète dit : « Je chanterai, et je jouerai du psalterion pour ma gloire, » Dans d'autres manuscrits on lit : « Pour votre gloire, » mais il est mieux de suivre le texte hébreu : « Pour notre gloire. » Or, voici ce qu'il veut dire : « Je chanterai et je jouerai du psalterion pour ma gloire ; c'est-à-dire, Seigneur, si je chante, si je joue du psalterion, ce n'est pas dans votre intérêt, mais dans le mien. Il est dit, en effet, dans un autre psaume : « Car vous n'avez pas besoin de mes biens. » (*Ps. xv.*) Ce que je fais donc, je le fais pour moi ; si je vous sers, c'est pour ma gloire. Nous jeûnons, donnons-nous en cela quelque chose au Seigneur ? Non, nous jeûnons pour nos péchés. Nous couchons sur un sac, en quoi cela est-il utile au Seigneur ? La seule chose qui lui soit

sensu. « Paratum cor meum » in sensu : « paratum cor meum, » in opere, hoc est, in practice ; quoniam non solum corde et sensu, sed et in opere paratus sum. Propterea et secundo dico : « Cantabo et psallam in gloria mea. Cantabo. » hoc est, in corde meo « et psallam. » Sicut psalterium ex multis chordis compositum est, et si una chorda fuerit rupta, exterminatur psalterium, ita et in actibus nostris, si unum mandatum prætergressi fuerimus, psalterium nostrum rumpitur. Ideo dixit : « Cantabo et psallam in gloria mea. » In aliis codicibus legitur, « in gloria tua. » Sed melius est secundum Hebraicum legere, « in gloria mea. » Quod dicit, hoc est : « Cantabo et psallam in gloria mea. » Hoc, Domine, quod tibi psallo, quod tibi canto, non tibi gratiam facio, sed mihi. In alio enim psalmo dicit : Quoniam honorum meorum non eges. (*Ps. xv.*) Quod ergo facio, pro me facio ; quod ergo servio tibi, gloria mea est. Jejunamus : numquid aliquid Deo donamus ? Pro peccatis nostris hoc facimus. Jacemus in sacco, quid ex hoc præstamus Domino ? Hoc tantum illi præstamus, ut salvemus animas nostras. Ipse enim hoc desiderat. Sicut bonus et misericors medicus : si aliquem sanaverit,

« Parce qu'il a changé les fleuves en un désert, et les courants d'eaux en sables arides, une terre fertile en une plaine de sel, à cause de la malice de ses habitants. » C'est à juste titre qu'il faut exalter, qu'il faut louer celui qui, dans cette Eglise, auparavant désert affreux et objet de la haine de Dieu, a établi les apôtres pour la consoler par leurs paroles et la féconder par les alluvions de leur doctrine. Il a répandu aussi dans les âmes de ceux qui étaient dévorés par la soif de sa parole, le courant de ses prédications, et il a fait produire en abondance des fruits immortels à la terre de notre corps, qui n'avait d'abord produit que des épines d'amertume.

« Il a changé les déserts en étangs, » en instituant le baptême dans son Eglise, « et la terre aride en des fontaines jaillissantes, » en établissant des prédicateurs dans la solitude aride des nations.

« Il y a établi ceux qui étaient affamés, » pour les rassasier des biens célestes, » et ils y ont bâti une ville pour y demeurer. » Ils ont montré que leurs âmes étaient à l'abri de tout ce qui pouvait les porter au vice, et que les fruits de l'Esprit y habitaient.

« Ils ontensemencé des champs et planté des vignes qui ont produit des fruits en abondance. » Ces paroles se rapportent aux apôtres qui ont jeté la semence dans les cœurs des fidèles, et où ils ont recueilli les fruits de sainteté, c'est-à-dire, dans l'un cent, dans les autres soixante, dans d'autres trente pour un. (*Matth. xiii*).

rum in sitim : terram fructiferam in salsuginem, a malitia inhabitantium in ea. » Merito exaltandus, merito laudandus, qui in Ecclesia quæ prius fuerat deserta, et odio habita posuit apostolos, qui eam et consolarentur alloquio, et alluvio fecundarent. Dedit et in animas sitientium suum verbum, exitus prædicationum, et terram corporis, quæ prius spinas amaritudinis protulerat, fructibus replevit æternis.

« Posuit desertum in stagna aquarum. » Præbens in Ecclesia baptismum. « Et terram sine aqua in exitus aquarum. » Prædicationes in nationum ariditate constituens.

« Et collocavit illic esurientes. » Ut bonis cœlestibus reficerentur. « Et constituerunt civitatem habitationis. » Animas suas exhibuerunt ab incentivis visitorum tutas : in quibus fructus spiritus habitaret.

« Et seminaverunt agros, et plantaverunt vineas, et fecerunt fructum nativitatibus. » Ad apostolos ista referuntur, qui jecerunt semen in corda credentium, de quibus fructum æternitatis accipiant, hoc est, centesimum, sexagesimum, et tricesimum. (*Matth. xiii*).

« Et benedixit eis, et multiplicati sunt nimis. »

« Et il les a bénis, et ils se multiplièrent sans mesure, » parce qu'ils faisaient ce qui lui était agréable. C'est ainsi que Dieu bénit toutes les entreprises de Joseph, parce qu'il se garda pur de toute pensée mauvaise, de tout désir criminel. (*Gen. xli et suiv.*) « Et il augmenta leurs bestiaux. » Les moins raisonnables d'entre eux ne sont pas descendus plus bas, mais au contraire sont revenus à de meilleurs sentiments. Après avoir exposé la vocation et la rédemption des gentils, le prophète revient à la réprobation des Juifs.

« Ils ont été réduits à un petit nombre, » parce que les œuvres de Dieu ne se sont pas multipliées au milieu d'eux. « Et ils ont été accablés par une multitude de maux et de douleurs, » parce que les méchants ont persécuté l'innocent.

« Les princes ont été couverts de mépris. » Ils avaient méprisé le Seigneur, ils ont été méprisés à leur tour. Leurs vaines idoles, qu'ils adoraient, les ont séduits. « Et ils les a fait errer hors de la voie, dans des lieux où il n'y avait point de chemin. » En les détournant de la voie du Seigneur, ils les ont conduits dans les lieux sans chemin de Satan. Et après avoir permis ces égarements, voyons ce que Dieu a fait à son peuple.

« Et il a délivré le pauvre de son indigence. » Il a rassasié des biens éternels le peuple chrétien. « Et multiplié ses enfants comme des troupeaux de brebis, » afin qu'écoulant la voix du

Quia quæ erant placita ei, faciebant. Sic et in manu Joseph benedixit omnia Deus, quia se a pravis cogitationibus et concupiscentiis custodivit. (*Gen. xli et seqq.*) « Et jumenta eorum non minoravit. » Irrationabiles inter eos homines non sunt minorati in inferius, sed in melius reparati. Igitur explicita vocatione ac redemptione gentium, redit ad expulsionem Judæorum, dicens :

« Pauci facti sunt. » Eo quod non fuissent in his multiplicata opera Dei. « Et vexati sunt a tribulatione malorum et dolore. » Quia insontem iniqui sunt persecuti.

« Effusa est contemptio super principes eorum. » Ut qui Dominum contempserant, ipsi contempnerentur. Et seduxerunt eos vana ipsorum simulacra, utique quæ adorabant. « Et deduxit eos in invio, et non in via. » Seducentes eos a via Domini, deduxerunt eos in invio Satanæ. Denique, deductis istis in invio, videamus quid fecerit Deus plebi suæ.

« Et adjuvit pauperem de inopia. » Populum Christianum dapibus satiavit æternis. « Et posuit sicut oves familias. » Ut audientes vocem veri pastoris, fide sequerentur.

pasteur véritable, ils pussent le suivre fidèlement.

« Les justes, à cette vue, seront remplis de joie, » ceux qui ont été convertis par leur prédication. « Et toute iniquité fermera la bouche. » Le démon, ou les Juifs, ou les hérétiques, qui avaient osé parler contre le Très-Haut le langage de l'iniquité.

« Qui est sage pour garder ces choses, et qui comprendra les miséricordes du Seigneur? » Si vous étudiez avec sagesse ce psaume et que vous le compreniez spirituellement, vous verrez que le prophète y implore quatre fois les miséricordes divines, que le Seigneur accorde quatre fois dans sa bonté. Que par cette même bonté, qui est inépuisable, il daigne nous accorder ces miséricordes que nous cherchons, nous ouvrir les portes où nous frappons, et ne pas nous refuser ce que nous lui demandons. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CVII.

« Cantique — Psaume de David. » Le cantique se rapporte toujours à l'esprit, le psaume aux choses extérieures. Pour parler plus clairement, le cantique a pour objet la spéculation, le psaume la pratique, c'est-à-dire les œuvres. Ainsi le titre portant : « Cantique — Psaume de David, » il est juste et naturel que le prophète dise dans le second verset : « Je chanterai, je jouerai du psalterion. »

« Mon cœur est préparé, Seigneur, mon cœur

« Videbunt recti, et latibunt. » Quorum sunt prædicatione conversi. « Et omnis iniquitas oppilabit os suum. » Diabolus, vel Judæi, sive hæretici : qui in excelsum iniquitatem loqui præsumperant.

« Quis sapiens et custodiet ea, et tunc intelliget miséricordias Domini? » Si enim sapienter consideres et spiritualiter intelligas, videbis in hoc psalmo quarto miséricordias petitas et clementer indultas : quas et nobis pietate proflua dignetur quæsitæ indulgere, pulsatas aperire, petitas non negare. Ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CVII.

« Canticum psalmis ipsi David. » Canticum semper refertur in sensum : psalmus vero refertur in corporalia. Ut autem manifestius dicamus, canticum in theoriam refertur : psalmus autem in practicum, hoc est in opera. Quoniam ergo in titulo scriptum : « Canticum psalmi : » recte et consequenter in secundo versiculo ait : « Cantabo et psallam in gloria mea. »

« Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. » Paratus sum non solum opere, sed etiam corde et

est préparé. » Je suis prêt non seulement de corps pour les œuvres, mais je suis prêt de cœur et d'esprit. « Mon cœur est prêt » par les sentiments, « mon cœur est prêt » par les œuvres et la pratique. Je suis donc prêt, non seulement de cœur et d'esprit, mais je suis prêt aussi pour agir. C'est pour cela qu'il dit dans le second verset : « Je chanterai, et je jouerai du psalterion pour ma gloire. » « Je chanterai, » c'est-à-dire dans mon cœur, « et je jouerai du psalterion. » De même que le psalterion est composé de plusieurs cordes, et que si une corde vient à se rompre, le psalterion n'est plus bon à rien, de même, si nous transgressons un seul commandement, notre psalterion est brisé. C'est pourquoi le prophète dit : « Je chanterai, et je jouerai du psalterion pour ma gloire, » Dans d'autres manuscrits on lit : « Pour votre gloire, » mais il est mieux de suivre le texte hébreu : « Pour notre gloire. » Or, voici ce qu'il veut dire : « Je chanterai et je jouerai du psalterion pour ma gloire ; c'est-à-dire, Seigneur, si je chante, si je joue du psalterion, ce n'est pas dans votre intérêt, mais dans le mien. Il est dit, en effet, dans un autre psaume : « Car vous n'avez pas besoin de mes biens. » (*Ps. xv.*) Ce que je fais donc, je le fais pour moi ; si je vous sers, c'est pour ma gloire. Nous jeûnons, donnons-nous en cela quelque chose au Seigneur ? Non, nous jeûnons pour nos péchés. Nous couchons sur un sac, en quoi cela est-il utile au Seigneur ? La seule chose qui lui soit

sensu. « Paratum cor meum » in sensu : « paratum cor meum, » in opere, hoc est, in practice ; quoniam non solum corde et sensu, sed et in opere paratus sum. Propterea et secundo dico : « Cantabo et psallam in gloria mea. Cantabo. » hoc est, in corde meo « et psallam. » Sicut psalterium ex multis chordis compositum est, et si una chorda fuerit rupta, exterminatur psalterium, ita et in actibus nostris, si unum mandatum prætergressi fuerimus, psalterium nostrum rumpitur. Ideo dixit : « Cantabo et psallam in gloria mea. » In aliis codicibus legitur, « in gloria tua. » Sed melius est secundum Hebraicum legere, « in gloria mea. » Quod dicit, hoc est : « Cantabo et psallam in gloria mea. » Hoc, Domine, quod tibi psallo, quod tibi canto, non tibi gratiam facio, sed mihi. In alio enim psalmo dicit : Quoniam honorum meorum non eges. (*Ps. xv.*) Quod ergo facio, pro me facio ; quod ergo servio tibi, gloria mea est. Jejunamus : numquid aliquid Deo donamus ? Pro peccatis nostris hoc facimus. Jacemus in sacco, quid ex hoc præstamus Domino ? Hoc tantum illi præstamus, ut salvemus animas nostras. Ipse enim hoc desiderat. Sicut bonus et misericors medicus : si aliquem sanaverit,

en cela agréable, c'est que nous sauvons nos âmes, car là c'est ce qu'il désire. Notre-Seigneur fait comme un médecin bon et compatissant qui, lorsqu'il a guéri un malade, se réjouit aussi bien que le malade qu'il a guéri.

« Réveillez-vous, mon psalterion et ma harpe. »

O psalterion, ô harpe, vous avez été faits et créés pour Dieu, réveillez-vous et faites-vous entendre; pourquoi restez-vous dans le silence? O vous, moine dont le corps se tient debout, pourquoi votre âme reste-t-elle comme couchée, sans chanter en l'honneur du Seigneur? Maudit est l'homme qui fait l'œuvre de Dieu négligemment. (*Jérém. XLVIII*). Si vous êtes un psalterion, si vous êtes une harpe, pourquoi êtes-vous sourd et ne glorifiez-vous pas Dieu? « Je me leverai dès l'aurore. » Dieu ne peut être béni et loué dans les ténèbres; c'est dans la lumière qu'il veut être béni. Je vais dire une chose qui va vous étonner: Lorsque nous nous levons dans la nuit, nous bénissons Dieu dans la lumière. Est-ce qu'il y a une nuit pour le chrétien? Non, pour lui le soleil de justice ne cesse de se lever. C'est dans le sens des Juifs que nous donnons cette explication. Dans un sens plus relevé, c'est le Seigneur qui chante: « Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt, » je suis prêt ici, je suis prêt pour l'avenir. Je sauve sur la terre, je sauve dans les cieux, je sauve les anges et les hommes. « Levez-vous, mon psalterion et ma harpe. » Le Seigneur parle ici à son corps: « Psalterion et harpe » qui êtes des-

cendus dans l'enfer et y êtes restés étendus, levez-vous et louez le Seigneur. Et vous voyez comme il s'exprime; ce n'est pas celui qui touche la harpe et le psalterion qui loue Dieu, mais c'est la harpe et le psalterion qui eux-mêmes bénissent Dieu le Père; car le Fils de Dieu est Dieu lui-même, et il est loué et béni par les autres. Mais le corps et la nature humaine dont il s'est revêtu louent le Seigneur. Or, afin que vous ne puissiez douter que le prophète parle ici dans la personne du Seigneur, et que ce n'est pas de moi-même que j'avance ce sentiment, considérez ce qui suit:

« Je vous louerai, Seigneur, au milieu des peuples. » Par ces peuples, il faut entendre les Juifs. « Et je chanterai sur le psalterion votre gloire parmi les nations. » C'est de nous qu'il veut parler. Il parle en premier lieu des Juifs, c'est-à-dire des premiers d'entre les Juifs, qui ont embrassé la foi. Et voyez l'ordre qu'il suit: Premièrement, il loue Dieu au milieu des peuples, et ensuite il loue Dieu parmi les nations; car les premiers qui ont cru étaient Juifs, et les gentils ont ensuite embrassé la foi.

« Parce que votre miséricorde est plus haute que les cieux. » Il n'est point de créature qui n'ait besoin de la miséricorde de Dieu. Tous nous avons besoin de la miséricorde de Dieu: Gabriel, Michel, les Séraphins, les Chérubins, les Puissances, les Dominations, tous sont saints, mais tous ont besoin de la miséricorde de Dieu. Je ne diminue point le mérite des

gaudet quidem et ipse et ille qui sanatus est: ita et Dominus noster.

« Exsurge, psalterium et cithara. » O psalterium, o cithara, facta es et creata es, ut psallas Deo: exsurge et psalle, quare jaces? O monache, qui stas corpore, quare jacet anima tua, et non psallis Domino? Maledictus homo qui facit opus Dei negligenter. (*Jérém. XLVIII*). Si psalterium es, si cithara es, quare surdus es, et non glorificas Deum? « Exurgam diluculo. » Deus in tenebris benedicti et laudari non potest: sed in luce benedicitur. Rem dico miram: Et si nocte surgimus, Deum in luce benedicimus. Numquam Christiano nox est: semper Christiano sol justitiae oritur. Et hæc quidem secundum Judæos dicimus. Cæterum secundum altiore sensum, Dominus est qui canit: « Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. » Paratus sum hic; paratus sum in futuro. Salvo et in terris; salvo et in cælis, hoc est, et angelos salvo et homines. « Exsurge, psalterium et cithara. » Loquitur Dominus suo corpori: « Psalterium et cithara, » qui descendisti in infernum et jacuisti, exsurge et lauda Dominum. Et vides quid dicit: Non ipse qui movet citharam et psalterium laudat; sed

ipsa cithara et psalterium, ipsa benedicunt Patrem. Ille enim Deus est, et ab aliis benedicitur et laudatur. Corpus autem ejus et homo quem suscepit, ipse laudat Dominum. Ut autem sciatis quoniam propheta ex persona Domini loquitur, et non ex memet-ipso hoc loquitur, videte quid sequitur.

« Confitebor tibi in populis, Domine. » Populos autem intellige Judæos. « Et psallam tibi in nationibus. » De nobis dicit. Judæos enim illos dicit, qui primi ex Judæis crediderunt. Et videte ordinem: Primum laudat Deum in populis et postea laudat Dominum in nationibus. Primum enim ex Judæis crediderunt, et postea crediderunt ex gentibus.

« Quia magna est misericordia tua super cælos. » Non est creatura quæ non indigeat misericordia Dei. Universi misericordia Dei indigemus. Gabriel, Michael, Seraphim, Cherubim, Potestates, Dominiones sunt quidem sanctæ, sed indigent misericordia creatoris sui. Non detraho angelis, sed creatorem prædico, siquidem ipsi angeli libenter audiunt prædicari eorum creatorum. Et aliter possumus dicere. Quoniam misericordie tua de terra levat ad cælos. « Et usque ad nubes veritas tua. » Ubi sunt Judæi, ubi sunt

anges, mais je publie la gloire du créateur, car les anges eux-mêmes aiment à entendre proclamer la gloire de Celui qui les a créés. Nous pouvons donner à ces paroles un autre sens: Car votre miséricorde nous élève de la terre au ciel. « Et votre vérité s'élève jusqu'aux nues. » Où sont les Juifs, où sont ceux qui leur ressemblent, et qui ne veulent entendre les Ecritures qu'à la lettre? Comment la vérité de Dieu s'élève-t-elle jusqu'aux nues? Le Fils de Dieu a dit: Je suis la voie, la vérité et la vie (*Jean XIV*); et il est descendu sur la terre, et il a conversé avec les hommes. (*Baruch III*). Et comment la vérité de Dieu s'élève-t-elle jusqu'aux nues? Le sens est évident, le prophète parle des apôtres et des saints pour leur dire de ne pas répandre leur pluie sur les Juifs, mais sur les gentils, selon ce qui est écrit: « Je commanderai à mes nuées de ne pas répandre leur pluie sur Israël. » (*Isai V*). C'est dans ces nuées que réside la vérité de Dieu. Or, si la vérité de Dieu réside dans ces nuées, comment Montan et les Cataphrygiens osent-ils dire: Ce qui n'a pas été révélé aux apôtres nous a été révélé?

« Élevez-vous, ô Dieu, au-dessus des cieux. » Dieu ne peut être élevé qu'au-dessus des cieux, il n'est point élevé au-dessus de la terre. Tant que nous sommes terrestres, nous ne pouvons exalter Dieu; mais si, de terrestres que nous étions, nous devenons des hommes célestes, alors nous exaltons Dieu. Notre-Seigneur lui-même, tant qu'il était sur la terre, ne nous a

pas élevés. Qu'on me dise si l'on veut: cette parole est téméraire; lui-même nous dit dans l'Evangile: « Lorsque je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » (*Jean XII*). Considérez le sens de ces paroles: Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. C'est là un premier sens, mais j'en découvre un second: Lorsque je serai élevé de terre, lorsque je serai crucifié, alors j'attirerai tous les hommes à moi. « Afin que vos bien-aimés soient délivrés. » O intelligence admirable de mon Dieu! Le Seigneur est crucifié, il est élevé au-dessus de terre, afin que ses bien-aimés soient délivrés. « Afin que vos bien-aimés soient délivrés, élevez-vous, ô Dieu, au-dessus des cieux. » Ce que nous avons demandé s'est accompli; il a été élevé, et nous avons été délivrés. « Dieu a parlé dans son sanctuaire, » ou dans son temple, ou par chacun des saints, ou par son prophète. C'est lui que nous entendons dans Moïse, c'est lui que nous entendons par la bouche des apôtres, et, pour parler plus vrai, il nous a parlé par son propre Fils. Or, qu'a-t-il dit? Ce qui suit:

« Je serai élevé, et je ferai le partage de Sichem. » C'est pour cela que je suis crucifié, pour faire le partage de Sichem. Sichem signifie dans notre langue *épaules*, et les épaules sont le symbole des œuvres. Voici donc le sens: Je suis crucifié pour faire le partage de mes œuvres aux saints. Je suis crucifié pour imposer mon joug si doux et mon fardeau si

tunc omnia traham ad me. Prius quidem est ipse sensus, sed ego aliud intelligo. Quando exaltatus fuero, quando crucifixus fuero, tunc omnes traham ad me. « Ut liberentur dilecti tui. » O mira intelligentia! Propterea crucifigitur Dominus, et exaltatur, ut liberentur dilecti ejus. « Ut liberentur, » inquit, « dilecti tui. Exaltare super cælos, Deus. » Factum est quod petivimus; ille exaltatus est, et nos liberati sumus. « Deus locutus est in sancto suo. » Sive in templo, sive in unoquoque sanctorum, sive in propheta. Auditor in Moyse, auditor in apostolo; et verius dico: Locutus est in Filio suo. Quid ergo locutus est Deus? Hæc quæ sequuntur.

« Exaltabor et dividam Sicimam » Propterea, inquit, crucifigor, ut dividam Sicimam. Sicima interpretatur in nostra lingua *chumeri*; humeri autem interpretantur, « opera. » Sensus ergo iste est: Propterea crucifigor, ut opera mea dividam sanctis meis. Propterea crucifigor, ut jugum meum suave, et onus meum leve imponam super cervicem hominum. Fecisti, Domine, quod pollicitus es; exaltatus es et divisisti Sicimam. « Et convallem tabernaculorum dimetiar. » Vere Dominus et Salvator noster in hanc convallem lacryma-

jubiles Judæorum, qui secundum litteram tantum sunt intelligentes? Quomodo usque ad nubes est veritas Dei? Filius Dei dicit: Ego sum via, veritas et vita (*Joan XIV*), et descendit in terris, et cum hominibus conversatus est. (*Baruch III*). Et quomodo, usque ad nubes veritas tua? Manifestus est sensus, quod de apostolis loquitur et de sanctis, ut imbrem suum non pluant super Judæos, sed super gentes, sicut scriptum est: Mandabo nubibus meis, ne pluant super Israel imbrem. (*Isai V*). In istis ergo nubibus veritas Dei est. Si autem in istis nubibus veritas Dei est, quomodo Montanus dicit, et Cataphryge dicunt: quod non est revelatum apostolis, nobis revelatum est.

« Exaltare super cælos, Deus. » Deus non exaltatur, nisi super cælos: non exaltatur super terram. Quando terreni sumus, non exaltamus Deum. Si autem de terrenis facti fuerimus cælestes, tunc exaltamus Deum. Et Dominus noster quando erat in terra, non nos exaltavit. Dicit aliquis: Temerarie loqueris; siquidem ipse dicit in Evangelio: Quando exaltatus fuero, omnia traham ad me. (*Joan. XII*). Vide quid dicat: Quando exaltatus fuero in cælo,

léger sur les épaules des hommes. Vous avez, Seigneur, accompli cette promesse. Vous avez été élevé, et vous avez fait le partage de Sichem. « Et je mesurerai la vallée des tentes. » Oui, il est véritable que Notre Seigneur et Sauveur est entré dans cette vallée de larmes, dans ce lieu de notre humiliation, c'est-à-dire dans ce monde, au milieu duquel, quelque saint qu'on puisse être, on n'a point la connaissance qu'on devrait avoir, car nous ne connaissons qu'en partie, et nous ne prophétisons qu'en partie. (I Cor. xiii).

« Galaad est à moi, aussi bien que Manassé. » Notre Seigneur et Sauveur se réjouit de ses nombreuses richesses. Galaad signifie *transmigration*. Le Seigneur se réjouit donc de voir le peuple des gentils abandonner ses erreurs pour venir à lui. Manassé veut dire « qui vient de l'oubli. » Considérez le sens de ces paroles : Ce fils qui reçut la portion de son héritage et la dissipa, et qui m'avait oublié, maintenant s'est souvenu de moi. (Luc xv). On l'appelle Manassé, c'est-à-dire *qui vient de l'oubli*, parce qu'il n'a point oublié, mais est revenu vers son père. « Et Ephraïm est l'appui de ma tête. » Ephraïm signifie *qui porte du fruit*. « Ephraïm, dit-il, est l'appui de ma tête. » Il emploie ici le mot appui pour couronne ; car ce qu'on place sur la tête, c'est une couronne, et elle est désignée sous divers noms dans l'Écriture. Nous lisons dans un autre endroit : « Sa vérité vous entourera comme d'un bouclier. » (Ps. x. c). Et dans un autre psaume : « Qui vous couronne dans sa miséricorde et dans ses bontés. » (Ps. cii). De même

que dans les passages que nous venons de citer, le prophète emploie le mot bouclier au lieu de couronne, ainsi, dans ce psaume, il emploie le mot *appui*. Considérez ce qu'il veut dire : Vous êtes devenu Galaad, vous êtes devenu Manassé, c'est-à-dire vous avez passé jusqu'au Seigneur, et, après l'avoir oublié, vous êtes retourné vers votre père. Soyez Ephraïm, soyez un homme qui porte du fruit ; faites de bonnes œuvres et vous serez ensuite la couronne du Seigneur.

« Judas est mon roi. » Voyez à quel degré de gloire est élevé celui qui fait pénitence, car Judas, signifie *confession*. « Moab est le vase qui nourrit mon espérance. » Ce peu de paroles renferme un grand mystère ; je vous en prie, prêtez une sérieuse attention, nous y trouverons, moi qui vous parle et vous qui écoutez, chacun notre profit. Moab signifie *qui vient du père*. *Ab* signifie père ; *Mo*, du. Quel est celui qui vient du père ? Celui qui a perdu son père, qui a abandonné son père, qui n'est point retourné vers son père, et qui n'est pas digne d'être appelé Manassé. Quel est ce Moab dont il est ici question ? C'est l'ennemi du Seigneur, de la postérité duquel nul n'entrera dans l'assemblée du Seigneur jusqu'à la quatrième et dixième génération, et jusqu'à la fin du monde. Quel est ce Moab ? Celui qui est né dans une caverne ténébreuse d'une union impure et incestueuse ; car c'est de l'union de Loth avec ses filles que sont nés Moab et Amon, et Moab était l'ainé. (Gen. xix). Considérez comme le

rum, in locum humilitatis nostræ subintravit, hoc est, in istum mundum : in quo, quantumvis quivis sanctus fuerit, necdum cognoscit secundum quod oportet nosse. Ex parte enim cognoscimus, et ex parte prophetamus. (I Cor. xvm).

« Meus est Galaad, et meus est Manasses. » Gaudet Dominus noster atque Salvator, habens plures divitias. Galaad interpretatur, « transmigration. » Gaudet ergo quando populus ex gentibus migravit et venit ad eum. Manasses interpretatur, ex oblivione. Videte igitur quid dicit : Filius ille qui accepit substantiam, et comedit eam, et oblitus mei erat, nunc memoratus est mei. (Luc xv). Et dicitur Manasses, hoc est, ex oblivione : quia non est oblitus, sed remeavit ad suum patrem. « Et Ephraïm susceptio capitis mei. » Ephraïm interpretatur, « fructifer, Ephraïm, » inquit, « susceptio capitis mei. » Susceptionem posuit nunc pro corona ; quod enim in capite ponitur, corona est, et in Scripturis diversis nominibus vocatur. In alio loco habet : Scuto circumdabit te veritas ejus. (Ps. xc). Et in alio psalmo : Qui coronat te in misericordia et miserationibus. (Ps. cii). Sicut enim tibi posuit

scutum pro corona, ita et hic susceptionem posuit pro corona. Videte ergo quid dicit : Factus es Galaad, factus es Manasses, hoc est, migrasti ad Dominum, et post oblivionem remeasti ad patrem tuum. Esto Ephraïm, esto fructifer ; habeto opera bona, et postea eris corona Domini.

« Juda rex meus. » Videte, in quanta gloria est qui agit penitentiam. Judas enim, « confessio » interpretatur. « Moab lebes spei meæ. » Grande mysterium in paucis verbis agnoscitur. Rogo vos, diligenter advertite ; siquidem et mihi qui loquor, et vobis qui auditis, prodest. Moab interpretatur, « ex patre » Ab, dicitur « pater : » Mo, « ex. » Quis est iste ex patre ? Qui perdidit patrem suum, qui reliquit suum patrem : qui non remeavit ad patrem proprium, nec est dignus vocari Manasses. Quis est iste Moab ? Inimicus Domini, de cujus genere usque ad quartam generationem et decimam et usque in sæculum non intrabit in Ecclesiam Domini. Quis est iste Moab ? Qui ex immunda commixtione nascitur in spelunca tenebrosa. Ex Lot enim et filiabus illius nati sunt duo, Moab et Amon, et Moab major est filius (Gen.

sens mystérieux se cache ici sous la lettre : c'est dans les ténèbres, dans une caverne, ce n'est point à la clarté du soleil, ni à la lumière. Moab signifie donc le *démon*, lui qui a oublié Dieu. Ainsi encore Absalon, qui s'est révolté contre son père, signifie le démon. Comment donc ce Moab peut-il être le vase qui nourrit l'espérance du Seigneur ? Le mot *lebes* veut dire chaudière : Comment est-il la chaudière de l'espérance du Seigneur ? Est-il croyable que Moab, qui signifie le *diable*, soit le vase de l'espérance du Seigneur ? Comment est-il l'espérance du Seigneur ? Écoutons l'Apôtre : Je les ai livrés à Satan, pour leur apprendre à ne plus blasphémer. (I Tim. i). Le démon est comme le bourreau du Seigneur. Ceux qui ne vont pas droitement à Dieu sont livrés au démon. A quelle fin ? Est-ce pour qu'ils périssent sans retour ? Et où serait la clémence de Dieu, la miséricorde d'un si bon père ? où serait celui qui fait lever son soleil sur les justes et sur les pécheurs, et qui répand sa pluie sur les uns comme sur les autres ? (Matth. v). Voici donc ce que veulent dire ces paroles : J'ai livré les pécheurs au démon, afin que, tourmentés par lui, ils se convertissent à moi. Il est dit aussi dans Jérémie : Que vois-tu, Jérémie ? Je vois un vase bouillonnant, répondit-il. (Jér. i). Voyez maintenant comme dans ce vase on met des viandes. Voici ce que nous lisons dans Ézéchiël : Mettez, lui dit Dieu, des viandes dans ce vase, afin qu'elles s'attendrissent. (Ezech. xxiv), afin que ces cœurs durs se convertissent à Dieu,

xix). Videte ergo quomodo in littera mysterium absconditur ; in tenebris, in spelunca : non in sole, non in luce. Moab ergo « diabolus » interpretatur : qui oblitus est patris sui. Denique et Absalon, qui persecutus est patrem suum, interpretatur diabolus. Iste ergo Moab, quomodo lebes spei Domini est ? Lebes interpretatur, « olla. » Quomodo olla spei Domini est ? Ergone credibile est, ut Moab qui interpretatur, « diabolus, » lebes spei Domini sit ? Quomodo spes Domini est ? Dicat Apostolus : Quos tradidi Satanae, ut discant non blasphemare. (I Tim. i). Diabolus quasi questionarius Domini est. Qui non recte ambulat ad Deum, traduntur diabolo. Quare ? ut pereant in aeternum. Et ubi clementia Dei ? ubi misericors pater ? ubi est qui facit solem suum oriri super justos et peccatores et pluit super peccatores et justos (Matth. v) ? Quod dicit, hoc est : Tradidi, inquit, peccatores diabolo, ut ab ipso cruciati convertantur ad me. Dicitur et in Jeremia : Quid vides tu, Jeremia ? Ollam succensam inquit. (Jerem. i). Videte ergo quoniam in ista olla mittuntur carnes. Hoc scriptum est in Ezechiel : Et mitte, inquit, carnes in ollam, ut molles fiant (Ezech. xxiv) ;

et qu'à un cœur de pierre succède un cœur de chair ; et que là où l'on ne pouvait écrire à cause de la dureté de la surface, on puisse le faire sur une surface plus molle. Je mettrai le feu sous ce vase. Je ferai cuire les chairs et les os, jusqu'à ce qu'ils aient perdu toute humeur et toute souillure. Et voyez ce que dit ensuite le Seigneur : « Afin qu'ils apprennent ainsi que je suis le Seigneur. » C'est un acte de grande miséricorde, en même temps qu'un grand mystère. On met les chairs et les os dans ce vase, afin de les faire cuire, et que les hommes apprennent ainsi que Dieu est le Seigneur. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur Moab et sur ce vase, mais cela nous mènerait trop loin.

« J'étendrai mes pas dans l'Idumée. » Idumée signifie *terrestre* et aussi *sanglant*. Voyez la miséricorde de Dieu, il veut posséder non seulement les choses célestes, mais encore les choses de la terre. « Les étrangers sont devenus mes amis. » Il veut parler de nous qui, parmi les gentils, avons embrassé la foi.

« Qui me conduira jusque dans la ville fortifiée ? » Personne, Seigneur, car c'est vous qui avez dit : J'ai foulé seul le pressoir, et aucun homme d'entre les peuples n'est venu avec moi. (Isai. lxiii). Tous se sont détournés de la voie, et sont par là même devenus inutiles ; il n'en est point qui fasse le bien, il n'en est pas un seul. (Ps. xiii). Qui donc me conduira dans la ville fortifiée ? Personne, Seigneur, car Pierre lui-même, qui avait promis de mourir pour

ut dura convertantur ad Deum : ut ex corde lapideo fiat cor carneum. Et ubi prius non poterat scribi propter duritiam : postea scribatur propter mollietatem. Succendam, inquit, hunc ollam, et excoquam carnes et ossa, usque dum amittant omnem humorem et illuviem. Et videte postea quid dicatur : Et discant, inquit, quia ego Dominus. Magna misericordia et magnum sacramentum. Mittuntur carnes in ollam, ut excoquantur et discant quia Dominus est. Multa sunt quæ dicantur de Moab et olla, sed nunc longum est.

« In Idumæam extendam calciamentum meum. » Idumæa interpretatur, « terrena » et « sanguinea. » Misericors Deus, non solum cœlestia vult possidere, sed et terrestia. « Mihi alienigenæ amici facti sunt. » De nobis dicit, qui ex gentibus credidimus.

« Quis deducet me in civitatem munitam ? » Nemo, Domine ; tu es enim qui dicis : Torcular calcavi solus et de gentibus vir non fuit mecum. (Isai. lxiii). Omnes enim declinaverunt, simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. (Psal. xlii). « Quis » ergo « deducet me in civitatem munitam ? » Nemo, Domine ; siquidem et Petrus, qui

vous, vous a ensuite renié. Quelle est cette ville fortifiée ? C'est l'enfer, où sont enfermés les impies, et d'où l'on ne peut sortir. Et en effet, nul n'est sorti de cette cité, à l'exception du Seigneur, qui en est sorti vainqueur. Moïse n'a pu sortir de cette cité, Jacob également y est entré et n'a pu en sortir. Il dit à ses enfants : Je descendrai en pleurant dans les enfers. (Gen. xxxvii). Il est descendu dans les enfers, parce que le paradis n'était pas encore ouvert par le bon larron. Cette cité est fortifiée, pour qu'on ne puisse en sortir, mais elle est ouverte pour laisser entrer. « Qui me conduira jusqu'en Idumée ? » le lieu des châtimens du sang, car Idumée veut dire *sanglante*. Nul, en effet, n'est descendu en vainqueur dans l'enfer, si ce n'est vous seul, Seigneur.

« Ne sera-ce pas vous, Seigneur, qui nous avez rejetés ? » Il n'a pas dit : Qui nous rejetez, mais qui nous avez autrefois rejetés. « Et ne marcherez-vous pas, Seigneur, à la tête de nos armées ? » Il faut donner à ces propositions la forme interrogative. Vous qui avez souffert pour nous, pourquoi ne venez-vous pas à notre secours, mais souffrez-vous que nous soyons écrasés par le démon, notre plus cruel ennemi ? « Et vous ne marcherez pas, Seigneur, à la tête de nos armées ? » Pesez bien le sens de ces paroles : Il ne dit pas : Vous n'avez point marché, mais : Vous ne marcherez pas, Seigneur,

promiserat pro te mori, postea te negavit. Quæ est ista civitas munita ? Infernus, ubi includuntur impii : unde exire non licet. Et vere ex ista civitate, nisi Dominus victor non exiit alter. Et vere civitas munita est ista. Moyses de ista civitate exire non potuit ; Jacob similiter intravit in hanc civitatem, et non est reversus. Denique dicit ad filios suos : Lugens descendam ad inferos. (Gen. xxxvii). Ad inferos autem descendit : quia necdum erat paradus a latrone apertus. Munita est ista civitas ad egrediendum : aperta est autem ad introeundum ? Quis deducet me usque in Idumæam ? Ubi locus est poenarum et sanguinis. Idumæa enim interpretatur, « sanguinea ». Locus occisionis animarum, ubi multa interficiuntur animæ. Nemo enim victor descendit in infernum, nisi tu solus, Domine.

« Deus, qui repulisti nos. » Non dixit. Qui repellis nos, sed, qui aliquando repulisti nos. « Et non exhibis Deus, in virtutibus nostris ? » Hæc interrogative legenda sunt. « Et non exhibis, Deus, in virtutibus nostris ? » Qui passus es pro nobis, quare non adjuvas nos :

(1) Le sens donné ici aux paroles de Saint Paul est en opposition avec le sens qui résulte du contexte et de l'interprétation générale des Pères et des commentateurs : cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. (Note du Trad.)

à la tête de nos armées ? Voici ce qu'il veut dire : Quand nous faisons quelques efforts, Dieu vient à notre secours ; car cela ne dépend point de celui qui veut et ne court point (1), mais de Dieu qui fait miséricorde. (Nom. ix.) Considérez bien ce qu'il veut dire : Il ne dit pas : Cela ne dépend pas de celui qui est couché, ou de celui qui dort, mais cela dépend de Dieu qui fait pitié ; pesez bien le sens de ces paroles : Cela ne dépend pas de celui qui veut et ne court point, mais de Dieu qui fait miséricorde. Si donc nous ne voulons et nous ne courons, Dieu ne nous servira de rien. C'est à nous de vouloir et de courir, et ensuite Dieu a pitié de nous. L'athlète qui se livre au sommeil perd la victoire.

« Donnez-nous votre secours au milieu de l'affliction. » Il ne dit pas : Donnez-nous votre secours au sein des délices, mais au milieu de la tribulation. « J'ai crié vers le Seigneur, lorsque j'étais dans l'affliction et il m'a exaucé. (Ps. cxix). Il ne dit pas : J'ai crié lorsque j'étais dans les délices, ou lorsque je dormais. Voulez-vous que le Seigneur vous exauce ? soyez dans la tribulation, criez et vous serez exaucé. Si l'on n'est pas dans la tribulation, on ne peut invoquer le nom du Seigneur, « parce qu'il est vain d'espérer le salut de la part de l'homme. » Maudit soit l'homme qui place son espérance dans l'homme. (Jérém. xvii). Ces paroles n'ont

sed pateris conculcari nos a diabolo crudelissimo ? « Et non exhibis, Deus, in virtutibus nostris. » Videte quid dicat : Non dixit, non existi : sed, « non exhibis, Deus, in virtutibus nostris. » Hoc vult dicere : Quando laboramus, tunc adjuvat nos Deus. Non est enim volentis neque currentis, sed miserentis est Dei. (Rom. ix). Videte quid dicat : Non ait : non est jacentis, neque dormientis, sed miserentis est Dei. Sed vide quid dicit : Non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei. Si non ergo voluerimus et cucurrerimus, Deus nobis nihil proderit. Nostrum est velle et currere, et postea Deus miseretur. Athleta enim dormiens perdit victoriam.

« Da nobis auxilium de tribulatione. » Non dixit, da nobis auxilium de deliciis : sed, « de tribulatione. » Ad Dominum cum tribulaberis clamavi, et exaudivit me, (Psalm. cxix). Non dixit : cum essem in deliciis clamavi, qui dormiens clamavi. Vis exaudiri a Domino ? Esto in tribulatione : clama, et exaudieris. Si quis ergo non est in tribulatione, auxilium Domini invocare non potest. « Quia vana salus hominis. » Male-

point besoin d'explication, elles sont claires pour tous. Voici un homme qui a placé son espérance dans un empereur, dans un prince, dans son père, dans sa mère ; un accident subit vient enlever la vie de celui en qui il avait mis son espérance, et cette espérance de salut s'évanouit tout entière. Il n'a pas dit : le salut de l'homme est vain, mais le salut de celui qui espère dans l'homme. (1).

« Avec Dieu, nous aurons la puissance. » N'ayons d'espérance qu'en Dieu seul. Ne disons pas : Si tel ou tel événement m'arrive, comment pourrai-je vivre ? Je vais plus loin : Si la persécution vient à fondre sur vous, comment pourrez-vous vivre ? Or, un chrétien est toujours en face de la persécution, toujours il est prêt d'être dépouillé de tout. Nul donc ne doit désespérer des choses nécessaires à cette vie, nul ne doit craindre, nul ne doit dire : Si je viens à vieillir, comment me procurer de quoi vivre ? si je deviens infirme, comment pourvoir à ma subsistance ? Quoi ! vous avez Jésus-Christ avec vous, et vous craignez ? Il nourrit les oiseaux du ciel, et vous doutez qu'il puisse vous nourrir vous-même ? Le démon nourrit ceux qui sont à lui, et Jésus-Christ laisserait manquer ses serviteurs ? Le démon donne les richesses aux juges de ce monde, et Jésus-Christ ne vous sauverait pas de la nécessité de mendier votre pain ? Le démon prodigue l'or et les

pierres précieuses, et Jésus-Christ ne pourrait pas donner du pain ? Rejetons donc de nos cœurs toute sollicitude et disons : « Avec Dieu, nous aurons la puissance. » Il sera lui-même notre force, il sera notre pain, il sera notre guide. « Et lui-même anéantira nos ennemis. » C'est lui qui nous couronne, c'est lui qui combat avec nous, c'est lui surtout qui nous fera remporter la victoire. Que disons-nous, en effet ? « Avec Dieu, nous aurons la puissance. » Lorsque nous serons revêtus de sa force, « il réduira lui-même à rien nos ennemis. » Il n'a pas dit : Il combattrait, ou il mettrait à mort, mais, « il les réduira à rien. » Il les anéantira, afin que, s'ils le veulent, il les rende forts, et les couvre de gloire. Bénissons donc Dieu, à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CVIII.

« Pour la fin, psaume de David. » les mots « pour la fin » doivent nous faire comprendre que le prophète parle ici non du temps présent, mais des temps futurs, et, s'il parle des temps futurs, c'est une prophétie qui a pour objet le Christ.

« Dieu, ne taisez pas ma louange ; » c'est-à-dire Judas m'a livré, les Juifs m'ont persécuté, et ont pensé que j'étais perdu sans retour. Mais pour vous, ô mon Dieu, ne taisez pas ma louange. L'Eglise tout entière loue chaque jour le Seigneur, et la prière que fait ici le Seigneur a eu son accomplissement : « Seigneur, ne taisez

dictus homo qui spem habet in homine. (Jer. xvii). Non est necesse hoc interpretari ; hæc sententia omnibus patet. Aliquis speravit in imperatore, speravit in principe, in patre aut matre : in aliquo negotio subito subtractus est spiritus ejus in quem ille speravit, et evanuit salus ejus. Non dixit, vana « salus hominis » ; sed, salus ejus qui sperat in homine.

« In Deo faciemus virtutem. » Non habeamus spem, nisi in Domino tantum. Non dicamus : si illud mihi eveniat, aut illud, unde habeo vivere ? Respondeo tibi quod majus est : si persecutio fiat, unde habes vivere ? Semper Christiano persecutio est, semper nuditas proposita est. Nemo ergo debet de vita ista desperare, nemo timeat, nemo debet dicere : Si senuero, unde habeo vivere ? si infirmus factus fuero, unde vivo ? Christum habes, et times ? Si volatilia celi pascit, dubitas quod possit te pascere ? Diabolus pascit suos homines, et Christus non pascet suos servos ? Diabolus facit judices hujus mundi divites, et Christus non potest facere, ut non mendices ? Diabolus dat aurum et gemmas, et Christus panem non potest dare ? Nos omnem sollicitudinem projici-

ciamus de cordibus nostris, et dicamus : « In Deo faciemus virtutem. » Ipse erit virtus nostra : ipse pascit nos : ipse erit rector noster. « Et ipse ad nihilum deducet inimicos nostros. » Ipse nos coronat : ipse pugnat nobiscum : magis autem ipse vincet in nobis. Quid enim dicimus ? « In Deo faciemus virtutem. » Quando enim fortes fuerimus, « ipse ad nihilum deducet inimicos nostros. » Non dixit : pugnabit, aut occidet : sed, « ad nihilum deducet. » Ideo eos ad nihilum deducet, ut si voluerint, fortes eos faciat, et glorificet eos. Benedicamus ergo Deum : cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CVIII.

« In finem psalmus David. » Quod dicit, « in finem » : intelligamus non de præsentis dici, sed de futuro. Si autem de futuro dicitur, prophetia de Christo est.

« Deus, laudem meam ne tacueris. » Hoc est, Judas me tradidit, Judæi persecutisunt, et crucifixerunt, et putaverunt me in finem perdere. Tu autem Deus, laudem meam ne tacueris. Universa Ecclesia per singulos dies laudat Dominum, et completa est ora-

(1) Le psalmiste dit au contraire, en termes exprès : « Vana salus hominis. » (Note du Trad.)

vous, vous a ensuite renié. Quelle est cette ville fortifiée? C'est l'enfer, où sont enfermés les impies, et d'où l'on ne peut sortir. Et en effet, nul n'est sorti de cette cité, à l'exception du Seigneur, qui en est sorti vainqueur. Moïse n'a pu sortir de cette cité, Jacob également y est entré et n'a pu en sortir. Il dit à ses enfants: Je descendrai en pleurant dans les enfers. (*Gen. xxxvii*). Il est descendu dans les enfers, parce que le paradis n'était pas encore ouvert par le bon larron. Cette cité est fortifiée, pour qu'on ne puisse en sortir, mais elle est ouverte pour laisser entrer. « Qui me conduira jusqu'en Idumée? » le lieu des châtimens du sang, car Idumée veut dire *sanglante*. Nul, en effet, n'est descendu en vainqueur dans l'enfer, si ce n'est vous seul, Seigneur.

« Ne sera-ce pas vous, Seigneur, qui nous avez rejetés? » Il n'a pas dit: Qui nous rejetez, mais qui nous avez autrefois rejetés. « Et ne marcherez-vous pas, Seigneur, à la tête de nos armées? » Il faut donner à ces propositions la forme interrogative. Vous qui avez souffert pour nous, pourquoi ne venez-vous pas à notre secours, mais souffrez-vous que nous soyons écrasés par le démon, notre plus cruel ennemi? « Et vous ne marcherez pas, Seigneur, à la tête de nos armées? » Pesez bien le sens de ces paroles: Il ne dit pas: Vous n'avez point marché, mais: Vous ne marcherez pas, Seigneur,

promiserat pro te mori, postea te negavit. Quæ est ista civitas munita? Infernus, ubi includuntur impii: unde exire non licet. Et vere ex ista civitate, nisi Dominus victor non exiit alter. Et vere civitas munita est ista. Moyses de ista civitate exire non potuit; Jacob similiter intravit in hanc civitatem, et non est reversus. Denique dicit ad filios suos: Lugens descendam ad inferos. (*Gen. xxxvii*). Ad inferos autem descendit: quia necdum erat paradisus a latrone apertus. Munita est ista civitas ad egrediendum: aperta est autem ad introeundum? « Quis deducet me usque in Idumæam? » Ubi locus est poenarum et sanguinis. Idumæa enim interpretatur, « sanguinea. » Locus occisionis animarum, ubi multa interficiuntur animæ. Nemo enim victor descendit in infernum, nisi tu solus, Domine.

« Deus, qui repulisti nos. » Non dixit. Qui repellis nos, sed, qui aliquando repulisti nos. « Et non exhibis Deus, in virtutibus nostris? » Hæc interrogative legenda sunt. « Et non exhibis, Deus, in virtutibus nostris? » Qui passus es pro nobis, quare non adjuvas nos:

(1) Le sens donné ici aux paroles de Saint Paul est en opposition avec le sens qui résulte du contexte et de l'interprétation générale des Pères et des commentateurs: cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. (Note du Trad.)

à la tête de nos armées? Voici ce qu'il veut dire: Quand nous faisons quelques efforts, Dieu vient à notre secours; car cela ne dépend point de celui qui veut et ne court point (1), mais de Dieu qui fait miséricorde. (*Nom. ix.*) Considérez bien ce qu'il veut dire: Il ne dit pas: Cela ne dépend pas de celui qui est couché, ou de celui qui dort, mais cela dépend de Dieu qui fait pitié; pesez bien le sens de ces paroles: Cela ne dépend pas de celui qui veut et ne court point, mais de Dieu qui fait miséricorde. Si donc nous ne voulons et nous ne courons, Dieu ne nous servira de rien. C'est à nous de vouloir et de courir, et ensuite Dieu a pitié de nous. L'athlète qui se livre au sommeil perd la victoire.

« Donnez-nous votre secours au milieu de l'affliction. » Il ne dit pas: Donnez-nous votre secours au sein des délices, mais au milieu de la tribulation. « J'ai crié vers le Seigneur, lorsque j'étais dans l'affliction et il m'a exaucé. » (*Ps. cxix*). Il ne dit pas: J'ai crié lorsque j'étais dans les délices, ou lorsque je dormais. Voulez-vous que le Seigneur vous exauce? soyez dans la tribulation, criez et vous serez exaucé. Si l'on n'est pas dans la tribulation, on ne peut invoquer le nom du Seigneur, « parce qu'il est vain d'espérer le salut de la part de l'homme. » Maudit soit l'homme qui place son espérance dans l'homme. (*Jérém. xvii*). Ces paroles n'ont

sed pateris conculcari nos a diabolo crudelissimo? « Et non exhibis, Deus, in virtutibus nostris. » Videte quid dicat: Non dixit, non existi: sed, « non exhibis, Deus, in virtutibus nostris. » Hoc vult dicere: Quando laboramus, tunc adjuvat nos Deus. Non est enim volentis neque currentis, sed miserentis est Dei. (*Rom. ix*). Videte quid dicat: Non ait: non est jacentis, neque dormientis, sed miserentis est Dei. Sed vide quid dicit: Non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei. Si non ergo voluerimus et cucurrerimus, Deus nobis nihil proderit. Nostrum est velle et currere, et postea Deus miseretur. Athleta enim dormiens perdit victoriam.

« Da nobis auxilium de tribulatione. » Non dixit, da nobis auxilium de deliciis: sed, « de tribulatione. » Ad Dominum cum tribularer clamavi, et exaudivit me, (*Psal. cxix*). Non dixit: cum essem in deliciis clamavi, qui dormiens clamavi. Vis exaudiri a Domino? Esto in tribulatione: clama, et exaudieris. Si quis ergo non est in tribulatione, auxilium Domini invocare non potest. « Quia vana salus hominis. » Male-

point besoin d'explication, elles sont claires pour tous. Voici un homme qui a placé son espérance dans un empereur, dans un prince, dans son père, dans sa mère; un accident subit vient enlever la vie de celui en qui il avait mis son espérance, et cette espérance de salut s'évanouit tout entière. Il n'a pas dit: le salut de l'homme est vain, mais le salut de celui qui espère dans l'homme. (1).

« Avec Dieu, nous aurons la puissance. » N'ayons d'espérance qu'en Dieu seul. Ne disons pas: Si tel ou tel événement m'arrive, comment pourrai-je vivre? Je vais plus loin: Si la persécution vient à fondre sur vous, comment pourrez-vous vivre? Or, un chrétien est toujours en face de la persécution, toujours il est prêt d'être dépouillé de tout. Nul donc ne doit désespérer des choses nécessaires à cette vie, nul ne doit craindre, nul ne doit dire: Si je viens à vieillir, comment me procurer de quoi vivre? si je deviens infirme, comment pourvoir à ma subsistance? Quoi! vous avez Jésus-Christ avec vous, et vous craignez? Il nourrit les oiseaux du ciel, et vous doutez qu'il puisse vous nourrir vous-même? Le démon nourrit ceux qui sont à lui, et Jésus-Christ laisserait manquer ses serviteurs? Le démon donne les richesses aux juges de ce monde, et Jésus-Christ ne vous sauverait pas de la nécessité de mendier votre pain? Le démon prodigue l'or et les

pierres précieuses, et Jésus-Christ ne pourrait pas donner du pain? Rejetons donc de nos cœurs toute sollicitude et disons: « Avec Dieu, nous aurons la puissance. » Il sera lui-même notre force, il sera notre pain, il sera notre guide. « Et lui-même anéantira nos ennemis. » C'est lui qui nous couronne, c'est lui qui combat avec nous, c'est lui surtout qui nous fera remporter la victoire. Que disons-nous, en effet? « Avec Dieu, nous aurons la puissance. » Lorsque nous serons revêtus de sa force, « il réduira lui-même à rien nos ennemis. » Il n'a pas dit: Il combattrait, ou il mettrait à mort, mais, « il les réduira à rien. » Il les anéantira, afin que, s'ils le veulent, il les rende forts, et les couvre de gloire. Bénissons donc Dieu, à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CVIII.

« Pour la fin, psaume de David. » les mots « pour la fin » doivent nous faire comprendre que le prophète parle ici non du temps présent, mais des temps futurs, et, s'il parle des temps futurs, c'est une prophétie qui a pour objet le Christ.

« Dieu, ne taisez pas ma louange; » c'est-à-dire Judas m'a livré, les Juifs m'ont persécuté, et ont pensé que j'étais perdu sans retour. Mais pour vous, ô mon Dieu, ne taisez pas ma louange. L'Eglise tout entière loue chaque jour le Seigneur, et la prière que fait ici le Seigneur a eu son accomplissement: « Seigneur, ne taisez

dictus homo qui spem habet in homine. (*Jer. xvii*). Non est necesse hoc interpretari; hæc sententia omnibus patet. Aliquis speravit in imperatore, speravit in principe, in patre aut matre: in aliquo negotio subito subtractus est spiritus ejus in quem ille speravit, et evanuit salus ejus. Non dixit, vana « salus hominis »; sed, salus ejus qui sperat in homine.

« In Deo faciemus virtutem. » Non habeamus spem, nisi in Domino tantum. Non dicamus: si illud mihi eveniat, aut illud, unde habeo vivere? Respondeo tibi quod majus est: si persecutio fiat, unde habes vivere? Semper Christiano persecutio est, semper nuditas proposita est. Nemo ergo debet de vita ista desperare, nemo timeat, nemo debet dicere: Si senuero, unde habeo vivere? si infirmus factus fuero, unde vivo? Christum habes, et times? Si volatilia celi pascit, dubitas quod possit te pascere? Diabolus pascit suos homines, et Christus non pascet suos servos? Diabolus facit judices hujus mundi divites, et Christus non potest facere, ut non mendices? Diabolus dat aurum et gemmas, et Christus panem non potest dare? Nos omnem sollicitudinem projici-

ciamus de cordibus nostris, et dicamus: « In Deo faciemus virtutem. » Ipse erit virtus nostra: ipse pascit nos: ipse erit rector noster. « Et ipse ad nihilum deducet inimicos nostros. » Ipse nos coronat: ipse pugnat nobiscum: magis autem ipse vincet in nobis. Quid enim dicimus? « In Deo faciemus virtutem. » Quando enim fortes fuerimus, « ipse ad nihilum deducet inimicos nostros. » Non dixit: pugnabit, aut occidet: sed, « ad nihilum deducet. » Ideo eos ad nihilum deducet, ut si voluerint, fortes eos faciat, et glorificet eos. Benedicamus ergo Deum: cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CVIII.

« In finem psalmus David. » Quod dicit, « in finem »: intelligamus non de præsentis dici, sed de futuro. Si autem de futuro dicitur, prophetia de Christo est.

« Deus, laudem meam ne tacueris. » Hoc est, Judas me tradidit, Judæi persecutisunt, et crucifixerunt, et putaverunt me in finem perdere. Tu autem Deus, laudem meam ne tacueris. Universa Ecclesia per singulos dies laudat Dominum, et completa est ora-

(1) Le psalmiste dit au contraire, en termes exprès: « Vana salus hominis. » (Note du Trad.)

pas ma louange. » Voyez quelle est la dignité des prêtres. Les prêtres parlent, et c'est par eux que Dieu ne tait pas les louanges de son Fils. « Parce que la bouche du pécheur et la bouche de l'homme trompeur se sont ouvertes contre moi. » Considérons comment la bouche du traître Judas s'est ouverte contre le Seigneur. Il vient trouver le Sauveur pour le livrer aux Juifs, et il lui dit : Rabbi, c'est-à-dire : Maître. (Marc xiv). Voilà la bouche du pécheur et de l'homme trompeur. Quant à moi, je veux le sauver par un effet de ma bonté, je lui donne le baiser. Je veux triompher de sa malice, et il persévère dans le dessein criminel qu'il a formé de me livrer aux Juifs. Ces paroles s'entendent particulièrement de Judas, mais aussi, en général, des Juifs qui disaient : Crucifiez-le, crucifiez-le. (Jean xix). Voilà la bouche du pécheur ouverte contre le Seigneur. Et la preuve qu'il veut parler ici de tous les Juifs se trouve dans ce qui suit. Que dit-il, en effet ?

« Ils ont parlé contre moi avec une langue trompeuse. » C'est pour eux que j'étais crucifié, et ils m'accablaient de leurs insultes. Mes blessures étaient le remède de leurs maladies, et j'étais pour eux un sujet de dérision. « Ils m'ont assiégé par leur discours remplis de haine, » non pour croire en moi, mais pour me détruire. « Et ils m'ont fait la guerre sans sujet. » Le mot *gratis*, c'est-à-dire sans cause, sans sujet, peut être entendu de deux manières : Je n'étais coupable d'aucun péché, et je ne méritais pas

qu'ils me fissent la guerre. Quelle raison avaient-ils de se déclarer contre moi ? Parce que j'avais guéri leurs malades, ressuscité leurs morts et opéré d'autres prodiges semblables ? Vous voyez donc comment ils lui ont fait la guerre sans sujet. Voici un second sens : Ils ont voulu éteindre et anéantir mon nom, et ils n'ont pu réussir. Or, quand on persécute quelqu'un sans pouvoir réussir et accomplir le dessein qu'on avait formé, on le persécute gratuitement et sans raison.

« Au lieu de m'aimer, ils me déchiraient par leurs médisances, et moi, je priais. » Pour les bienfaits dont je les avais comblés, ils m'accablaient d'outrages. Et que faisais-je alors ? « Je priais. » Voilà les armes du Seigneur : que ce soient aussi nos armes, la prière. Un homme nous persécute et nous poursuit de sa haine, disons : « Au lieu de m'aimer, ils me déchiraient par leurs médisances. » Et moi, qu'est-ce que je faisais ? « Je priais. » Était-ce pour en triompher ? A Dieu ne plaise ; le Seigneur ne priait point pour vaincre ses ennemis. Mais que dit-il ? « Et moi, je priais. » Que disais-je ? Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. (Luc xxiii).

« Et ils m'ont rendu le mal pour le bien. » Attaché sur la croix, je priais pour ceux qui me crucifiaient et qui disaient : Toi qui détruis le temple de Dieu, et le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même. (Marc xv). Si le Père t'aime véritablement, qu'il vienne et te délivre.

tio Domini dicentis : « Deus laudem meam ne tacueris. » Vide cujus dignitatis sunt sacerdotes. Sacerdotes loquuntur, et in sacerdotibus Deus laudem Filii sui non tacet. « Quia os peccatoris et os dolosi super me apertum est. » Videamus quomodo os Judæ proditoris apertum est in Dominum. Venit ad Dominum, ut eum tradat, et dicit : Rabbi, hoc est, magister (Marc xiv). Ecce « os peccatoris, et os dolosi. » Ego eum mea clementia volo salvare, et osculum illi porrigo, et volo vincere malitiam ejus, et ille permanet ad malefaciendum, ut me tradat. Specialiter intelligitur de Juda : generaliter autem de Judæis, in eo tempore quo dicebant : Crucifige, crucifige. (Joan. xix). Tale os peccatoris in Dominum apertum est. Ut autem videatis quod de omnibus Judæis dixit, ex consequentibus cognoscetis. Quid enim dicit ?

« Locuti sunt adversum me lingua dolosa. » Ego pro ipsis crucifigebam, et illi insultabant mihi. Vulnera mea medicina eorum erant, et videbam illis in derisum. « Et sermonibus odii circumderunt me, » Non ut credant, sed ut expugnent ? « Et expugnaverunt me gratis. » Dupliciter intelligitur gratia, hoc est, sine causa. Nec enim peccaveram, et non merebar ut

debellarent me. Quæ autem digna causa erat, ut expugnaverunt me ? Quia sanaveram agrotos eorum, quia mortuos resuscitaveram, quia alia signa feceram. Videte ergo quoniam gratis expugnaverunt eum. Et aliter intelligitur : Voluerunt extinguere et delere nomen meum, et tamen non potuerunt. Quando aliquis aliquem persequitur, et nihil proficit, et non implet desiderium suum, gratis persequitur.

« Pro eo ut me diligerent, detrahebant mihi : ego autem orabam. » Pro beneficiis, quæ eis contuleram, ipsi contumelias mihi faciebant. Ego autem quid faciebam ? « Orabam. » Hæc sunt arma Domini : hæc sint et nostra arma, oratio. Si quando ergo nos persequitur aliquis, et odit nos dicamus : « Pro eo ut me diligerent, detrahebant mihi. » Ego autem quid faciebam ? « Orabam, » ut eos vincerem ? Absit. Dominus non orabat, ut vinceret. Sed quid dixit ? « Ego autem orabam. » Quid dicebam ? Pater, ignosce eis : quod enim faciunt, nesciunt. (Luc. xxiii).

« Et posuerunt adversum me mala pro bonis. » In cruce positus, rogabam pro crucifigentibus me, et illi dicebant : Vah ! qui solvis templum, et in tribus diebus illud reedificas ; salva temetipsum. (Marc. xv). Si

(Matth. xxviii). C'est pour eux que je suis ressuscité d'entre les morts, et ils ont dit : Ses disciples sont venus la nuit, et ont enlevé son corps. (Luc xxiii). « Et la haine pour mon affection. » Considérez, ô chrétien ! ô religieux ! c'est par un baiser que le Seigneur a accueilli le traître disciple et son cruel persécuteur, il a prié pour ceux qui le crucifiaient, et nous, que devons-nous faire à l'égard de nos frères ?

« Donnez au pécheur l'empire sur mon ennemi. » J'ai prié pour eux sur la croix, ils ont vu mes plaies, je leur ai donné les moyens de faire pénitence, et ils ne l'ont point faite ; ils ne veulent point de moi pour roi, qu'ils aient donc pour roi le démon ; ils n'ont point voulu de Jésus pour roi, qu'ils aient pour roi Barabbas, qui veut dire *fils du père*, c'est-à-dire du diable. Quel était ce Barabbas ? Un séditionnel et un voleur. Et ils ont en réalité Barabbas pour roi, ils ont pour roi jusqu'à ce jour un séditionnel et un voleur, qui met à mort les Juifs eux-mêmes. Ce voleur appelé Barabbas, qui se plaisait à répandre le sang, avant que Jésus fût crucifié, était enfermé avant d'être crucifié lui-même. Ils refusèrent la délivrance du Seigneur, et Barabbas fut mis en liberté. (Jean xviii). C'est de ce moment que Barabbas commença à exercer sur eux son pouvoir, et ce démon qui avait été chassé d'un homme et de cette génération et qui parcourait le désert sans pouvoir trouver un lieu de repos, amena avec lui sept démons plus mauvais que

lui (Luc. xi), et il entra dans la synagogue, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. La synagogue des Juifs, en effet, avant qu'elle crucifiât le Seigneur, était coupable de péché, mais elle n'était possédée que d'un seul démon ; elle a crucifié le Sauveur, et huit démons sont entrés en elle. C'est ainsi que s'accomplit ce qui est dit ici : « Donnez au démon l'empire sur mon ennemi, et que le démon soit toujours à sa droite. » C'est parce qu'il se tenait à sa droite que la synagogue avait la main droite desséchée, comme il est écrit dans l'Évangile. (Luc. vi). Prions que le Seigneur se tienne toujours à notre droite et le diable à notre gauche. Il est écrit dans le prophète Zacharie : Et le Seigneur me montra le grand-prêtre Jésus debout devant l'ange du Seigneur, et Satan était à sa droite pour s'opposer à lui. (Zach. iii). Si donc le diable est ici à sa droite, comment est-il dit de Judas : « Et que le diable soit toujours à sa droite ? » Considérez ce que dit Zacharie : Le diable se tenait à la droite de Jésus pour s'opposer à lui, c'est-à-dire qu'il voulait s'opposer à ce que ferait sa droite. Ici, au contraire, il n'est pas dit qu'il veut s'opposer, mais qu'il avait déjà triomphé de Judas. Dans Zacharie, le diable désirait s'opposer à la droite ; ici, il domine sur la droite de Judas. Remarquons encore que le diable était à la droite du Seigneur pour s'opposer à lui dans le temps où il portait des vêtements souillés ; car il est écrit : Jésus était

diligit te Pater, veniat nunc, et liberet te. (Matth. xxviii). Ego pro ipsis ex mortuis resurrexi, et illi dicunt : Discipuli illius venerunt nocte, et furati sunt eum. (Luc. xxi). « Et odium pro dilectione mea. » Considérez, ô Christiane ; considérez, ô monache ; si Dominus persecutorem suum et proditorem osculo suscepit, et pro crucifigentibus eum orat : nos pro fratribus nostris quid facere debemus ?

« Constitue super eum peccatorem. » Quoniam rogavi pro ipsis in cruce, et viderunt vulnera mea ; dedi eis locum penitentiae, et non agunt penitentiam, et me nolunt habere regem, habeant regem diabolum : nolunt habere regem Jesum, habeant regem Barabbam, qui interpretatur « filius patris » hoc est, diaboli. Barabbas iste quis fuit ? Seditiosus et latro. Et vere Barabbam habent regem, et usque in hodiernum diem seditiosum et latronem, qui occidit ipsos Judæos. Barabbas latro, qui sanguine delectatur, antequam Dominus crucifigeretur, antequam eum crucifigerent Judæi, inclusus erat. Negaverunt Dominum, et Barabbas dimissus est. (Joan. xviii). Ex eo enim tempore Barabbas cepit in eos habere potestatem, et ille daemon qui ejectus fuerat de homine, et de illa generatione, et perambulabat in deserto, et

locum invenire non poterat, adduxit secum alios septem demones peiores se (Luc. xi), et intravit in synagogam, et facta sunt novissima hominis illius peiora prioribus. Denique et Synagoga Judæorum antequam crucifigeret Dominum, erat quidem peccatrix, sed unum tantum habebat demonem ; crucifixit Dominum, et octo simul in eam demones ingressi sunt. Impletum est ergo quod dixit : « Constitue super eum peccatorem, et diabolus stet a dextris ejus. » Quoniam a dextris ejus stetit, propterea Synagoga siccam habebat manum dexteram, sicut scriptum est in Evangelio. Nos autem oremus, ut Dominus stet a dextris nostris, diabolus autem a sinistris. (Luc. vi). Scriptum est in Zacharia : Et ostendit mihi Dominus Jesum Sacerdotem magnum, stantem coram angelo Domini, et Satan stabat a dextris ejus ut pugnaret cum eo (Zach. iii). Si ergo a dextris diabolus stat, quomodo nunc de Juda dicit, « et diabolus stet a dextris ejus ? » Sed videte quid dicit : Stabat diabolus a dextris Jesu, ut adversaretur ei, hoc est, dextera ejus adversari volebat. Hic autem non dicit, quia pugnare vult ; sed quia jam vicerat Judam. Diabolus ibi contra dexteram desiderat pugnare : hic autem dominatus est dextera

couvert de vêtements souillés. Tant que Notre-Seigneur Jésus porte des vêtements souillés, le diable se tient à sa droite; tant qu'il est couvert de nos péchés, le démon s'oppose à lui à cause de nos péchés. Mais lorsqu'il est dit à Zacharie: Otez-lui ses vêtements souillés, et revêtez-le d'un vêtement nouveau, Jésus dit au diable: Que le Seigneur te réprime, Satan, que le Seigneur te réprime, lui qui a choisi Jérusalem. (1). Nous sommes entrés dans ces détails pour expliquer ces paroles: « Et que le diable se tienne à sa droite. »

« Lorsqu'on le jugera, qu'il soit condamné. » Qu'il ne soit pas jugé, mais condamné. Là où il y a jugement, il y a lieu à condamnation; mais quand il y a condamnation, la sentence rend le crime manifeste. « Et que sa prière même se tourne en péché. » Le repentir de Judas a été un plus grand crime. Comment son repentir a-t-il ajouté à l'énormité du crime de Judas? Il s'en est allé et s'est pendu. Il avait trahi son Maître, ici il devient son propre meurtrier. Je le dis à l'honneur de la bonté de Dieu, il a plus offensé le Seigneur lorsqu'il s'est pendu, que lorsqu'il a trahi son divin Maître. Sa prière devait produire en lui un véritable repentir, elle s'est tournée en péché. Vous voyez un hérétique qui prie, vous voyez un juif, un manichéen; ils ont beau jeûner et prier, leur prière se tourne en péché.

Judæ. Sed et hoc considerandum: in illo tempore stabat a dextris Domini, ut adversaretur ei, quando Jesus habebat vestimenta sordida: sic enim et ibi scriptum est: Et Jesus habebat vestimenta sordida. Quamdiu habet Dominus Jesus vestimenta sordida, tamdiu stat diabolus a dextris ejus, quamdiu portat peccata nostra: in peccatis nostris, adversatur illi diabolus. Quando autem dicitur in Zacharia: Tollite vestimenta ejus sordida, et induite eum mutatoris, continua dicit Jesus ad diabolum: Incepit Dominus in te, Satanas, increpet te qui elegit Jerusalem. Hoc totum ideo diximus: quia scriptum est: « Et diabolus stet a dextris ejus. »

« Cum judicatur, exeat condemnatus. » Non veniat in iudicium, sed in condemnationem. Ubi enim iudicium est, ibi condemnatio: ubi autem condemnatio, jam manifesta est sententia. « Et oratio ejus fiat in peccatum. » Poenitentia Judæ, pejus peccatum factum est. Quomodo pejus peccatum factum est poenitentia Judæ? Igitur, et suspendio perit. Et qui proditor Domini factus est, hic et interemptor sui existit. Pro clementia Domini hoc dico: quia magis ex hoc offendit Dominum, quia se suspendit, quam quod Dominum prodidit. Oportebat orationem ipsius esse

(1) C'est, au contraire, avant que Jésus ait échangé ses vêtements souillés contre un vêtement nouveau, qu'il tient ce langage à Satan. (Zach. iii 1-3). (Note du Trad.)

« Que ses jours soient abrégés. » Ses jours ont été abrégés, et les nuits se sont accrues, car il a été enlevé au milieu de ses jours. Le soleil s'est retiré de lui, et les ténèbres se sont multipliées autour de lui. « Et qu'un autre reçoive sa charge. » Nous voyons dans les Actes des Apôtres l'explication évidente de ces paroles. (Act. i). Ce n'est pas seulement alors qu'elles ont été dites de Judas, elles le sont encore aujourd'hui, elles le seront jusqu'au jour du jugement. Si Judas a perdu son titre d'apôtre, que les prêtres et les évêques veillent avec soin sur eux-mêmes, pour ne point perdre leur sacerdoce. Si un apôtre a fait une telle chute, un religieux peut tomber bien plus facilement. La vertu ne périt point, lorsqu'un homme vient à tomber et périt. Cependant, le Seigneur ne donne son argent que s'il a la conviction d'en retirer de l'intérêt. Si cet argent ne fructifie pas au double, on le reprend pour le donner à celui qui en possède déjà; l'argent du Seigneur ne peut rester sans produire.

« Que ses enfants deviennent orphelins, et que sa femme soit sans époux. » Vous voyez que ces paroles renferment un sens caché et mystérieux. Quels sont les enfants de Judas? Les Juifs, et ils sont appelés Juifs non de ce Judas qui était un saint, mais du traître Judas. Nous venons de ce Judas qui était saint, nous Juifs spirituels;

in poenitentiam, et versa est in peccatum. Vides hæreticum orantem, vides Judæum, vides Manichæum: licet jejunent, licet orent, tamen oratio ipsorum vertitur in peccatum.

« Fiant dies ejus pauci. » Dies ejus pauci facti sunt: noctes vero creverunt; receptus est enim in dimidio dierum suorum. Sol ab ipso recessit, et ecce tenebræ ei multiplicatae sunt. « Et episcopatum ejus accipiat alter. » Hoc et in Actibus apostolorum manifestius interpretatum est. (Act. i). Non solum autem in illo tempore de Juda dictum est; sed usque hodie die dicitur, et usque in diem iudicii. Si ipse Judas apostolatam perdidit, custodiant se sacerdotes et episcopi, ut non et ipsi suum sacerdotium perdant. Si apostolus cecidit, facilius monachus potest cadere. Virtus non perit, licet homo cadat et pereat. Tamen Dominus denarios suos dat sub fenore. Si ille non duplicaverit, accipitur pecunia ejus, et dabitur habenti; pecunia Domini otiosa esse non potest.

« Fiant filii ejus orphani, et uxor ejus vidua. » Videte quia sacramenta sunt quæ dicuntur. Filios Judæ quos putas? Judæos; et Judæi dicuntur non ab illo Juda sancto, sed ab isto proditore. Ex illo sancto nos sumus Judæi spirituales: ex illo autem prodito-

mais les Juifs charnels viennent du traître Judas. Deux apôtres ont porté ce nom de Judas: le onzième, qui est appelé Judas fils de Jacques, et le dernier, qui est appelé Judas Iscariote; c'est de ce Judas fils de Jacques que nous sommes appelés Juifs spirituels; c'est du traître Judas que ceux-ci sont appelés Juifs charnels. Ce Judas qui est notre père est dit fils de Jacques, c'est-à-dire fils de celui qui supplanta, car nous avons supplanté le peuple juif, et nous avons reçu ses prérogatives d'ainesse; ceux-là, au contraire, tirent leur nom de cet Iscariote, qui signifie, on ne sait trop, père ou métairie. Quelle que soit l'interprétation que vous en donnez, ce mot signifie récompense et prix. Donc Judas, qui devait trahir le Seigneur, et recevoir le prix de sa trahison, a reçu son nom du prix qu'il a reçu. Il a rendu ce prix aux prêtres des Juifs, mais ceux-ci l'ont eux-mêmes condamné, en ne voulant point recevoir le prix du sang versé. Voyez ici la contradiction où tombent les pharisiens, et l'infortune de Judas. Si vous avez acheté justement le sang de Jésus, pourquoi ne pas recevoir l'argent que vous avez donné? Si, au contraire, vous refusez de le recevoir, parce que c'est le prix du sang, vous prouvez par là que vous avez commis une injustice, une iniquité, en répandant le sang. Mais voyez ce qu'ils font. Ils ne mettent pas cet argent dans le trésor, mais ils en achètent un champ qu'ils appellent *Haceldama*, c'est-à-dire le *prix du sang*. (Matth. xxvii). Et

tore, isti sunt Judæi carnales. Denique duo sunt apostoli, qui vocantur Judæ vocabulo; undecimus apostolus est, qui dicitur Judas Jacobi; duodecimus autem est, et novissimus, qui vocatur Judas Iscariotes. Ex illo ergo Juda Jacobi, nos dicimur Judæi spirituales, ex isto autem Iscariote, illi dicuntur Judæi carnales. Ille Judas pater noster dicitur Jacobi, hoc est, Judas filius supplantatoris; nos enim supplantavimus populum Judæorum et accepimus primitiva illorum, illi autem ex Iscariote dicuntur, quod dubium est, an patrem significet, an villam ejus. Cæterum quomodocumque interpretatus fueris, merces interpretatur et pretium. Igitur Judas qui proditorus erat Dominum, et pretium accepturus, de pretio nomen accepit. Licet reddiderit pretium sacerdotibus Judæorum, sed tamen illi condemnant eum, quoniam nolunt recipere pretium sanguinis. Videte dissensionem Phariseorum et infelicitatem Judæ. Si bene emisitis sanguinem Jesu, quare non recepistis pecuniam vestram? Si autem non vultis recipere, quoniam pretium sanguinis est: ostenditis vosmetipsos injuste et inique effudisse sanguinem. Sed vide quid faciunt. Ipsam, inquit, pecuniam non mittunt in carbonem, sed emunt ex ipsa agrum, et

pourquoi l'achètent-ils? Pour la sépulture des étrangers. Nous sommes heureux, nous pour qui ce champ est acheté avec le prix du sang du Seigneur. « Et que sa femme soit sans époux. » La synagogue, qui était d'abord l'épouse de Dieu, et dont il est dit: Et il lui donnera un écrit de répudiation. (Deut. xxiv). Et ailleurs, je l'ai reprise et je leur ai dit: Revenez à moi (Jérém. iii); cette synagogue a donc été répudiée par le Sauveur, et elle est devenue l'épouse du traître Judas. Au résumé, qu'a-t-elle fait? Elle n'a point reçu de dot, mais c'est elle qui a donné une dot à son mari. Mais, à son tour, ce misérable Judas qui a trahi le Seigneur ne veut point recevoir une dot criminelle, il rend à sa coupable épouse la dot qu'il en avait reçue. Et que dit-il ici? Vous avez déplu à votre premier mari, il vous a répudiée, il vous a rejetée et vous a donné un écrit de répudiation; je ne veux pas vous prendre pour épouse. Vous m'avez donné une dot, et vous m'avez trompé, et, après avoir mis à mort le Seigneur votre Dieu, vous me donnerez la mort à moi-même. Dans un autre sens, je ne puis découvrir dans l'Écriture que Judas ait eu une épouse ou des enfants.

« Que ses enfants, vagabonds et errants, soient contrainsts de mendier. » Donnez ici l'attention la plus sérieuse aux paroles qui vont suivre, car elles sont difficiles à comprendre. Depuis le temps où Notre-Seigneur a été crucifié, les Juifs sont toujours en mouvement et ne tiennent pas

appellant eum Acheldemach, quod interpretatur, « pretium sanguinis. » (Matth. xxvii). Quare illum emunt? In sepulturam peregrinorum. Nos beati quibus de pretio sanguinis Domini ager emitur. « Et uxor ejus vidua. » Synagoga, quæ prima facta est uxor Dei, de qua dixit: Et dedit illi libellum repudii (Deut. xxiv), et iterum: Recepi eam, et dixi illi: Convertere ad me (Jer. iii); illa ergo Synagoga repudium accepit a Salvatore, et facta est uxor Judæ proditoris. Denique quid fecit? Non accepit dotem, sed dotem marito suo dedit. Iterum autem ille miserrimus Judas qui prodidit Dominum, non vult accipere malam dotem; sed reddidit meretrici uxori malam dotem, quam accepit ab illa. Et quid dicit? Displicuisti priori tuo marito, repudiavit te, et projecit, et dedit tibi libellum repudii; ego nolo te habere in uxorem. Dedisti mihi pretium, et decepisti me; et quæ interfecisti Dominum Deum tuum, interficies et me. Non possum enim in Scriptura invenire, quod Judas habuerit aut uxorem, aut filios.

« Nutantes transferantur filii ejus, et mendicent. » Diligenter considerate: siquidem difficilia sunt quæ sequuntur. Ex illo tempore ex quo Dominus crucifixus est, ex tunc semper moventur Judæi, non

en place. C'est ainsi qu'il est dit de Cain : Et Cain sortit de la présence du Seigneur, et il habita dans la terre de Nod (*Gen. iv*) ; or, Nod signifie agitation. C'était parce que Cain était sorti de la présence du Seigneur qu'il ne put se tenir dans la voie droite, mais il habita dans la terre de Nod, c'est-à-dire dans l'agitation. De même les Juifs, parce qu'ils ont crucifié leur Seigneur et Dieu, sont condamnés à être vagabonds et errants. Ils ne sont pas dans leur patrie, mais ils sont dispersés dans tout l'univers. L'indigence dont on parle ici est l'indigence des richesses spirituelles. Ils n'ont plus ni prophètes, ni loi, ni sacerdoce, ni sacrifice, et sont réduits à une véritable indigence.

« Que l'usurier recherche tout son bien. » Vous lui avez donné de l'argent, Seigneur ; vous lui avez donné comme aux autres. Or, qu'a-t-il fait ? Il ne l'a point enveloppé dans un linge, il ne l'a pas enfoui dans la terre, en ne le faisant point fructifier ; mais, dès qu'il fut en possession du talent et de l'argent du Seigneur, il reçut des ennemis de son Maître le prix de sa trahison, et il le leur vendit. (*Luc. xix*). C'est pourquoi, je vous le demande, Seigneur, exigez de lui l'intérêt de votre argent. « Et que les étrangers ravissent le fruit de ses travaux. » Le Seigneur prête à intérêt, il exige ouvertement ce qui lui est dû, et qu'est-il arrivé ? Les étrangers ravirent le fruit de ses travaux, soit que nous l'entendions en général de tous les Juifs, qui ont été dévastés par les Romains, soit que nous

l'entendions spécialement de Judas, qui a été dépouillé par les démons aussi bien que le peuple juif.

« Qu'il n'y ait personne pour l'assister, et que nul n'ait compassion de ses orphelins. » En ce temps, le peuple juif n'eut aucun auxiliaire. Répondez-nous, ô Juifs : vous avez été dans la Babylonie, vous y avez eu des prophètes, Daniel, Ezéchiel, et vous étiez alors de véritables idolâtres... Vous êtes restés soixante-dix ans en captivité, et vous êtes revenus ensuite dans votre patrie. Voilà maintenant quatre cents ans, comment se fait-il qu'aucun prophète ne vous ait été envoyé ? En ce temps, vous adoriez les idoles, et Dieu ne laissait pas d'avoir pitié de vous ; maintenant que vous avez cessé d'adorer les idoles, pourquoi le Seigneur vous a-t-il abandonnés ? et cela depuis quatre cents ans. Mais alors vous aviez abandonné le Seigneur, et vous adoriez les idoles ; maintenant, vous avez crucifié le Seigneur, vous l'avez mis à mort, et c'est pourquoi il ne viendra pas à votre secours.

« Que son nom s'éteigne dans le cours d'une seule génération. » O prophétie ! ô mystère renfermé dans cette prophétie ! « Que son nom s'éteigne dans le cours d'une seule génération. » Après la passion du Sauveur, quarante-deux ans se sont écoulés, et ce peuple a été détruit, car l'âge parfait vient à quarante ans. Donc la quarante-deuxième année après la passion du Sauveur, Jérusalem a été détruite. Vous le voyez donc, dans le cours d'une seule génération, son

stant in suo loco. Denique dicitur et de Cain : Et exiit, inquit, Cain a facie Dei, et habitavit in terra Nod (*Gen. iv*) : Nod autem interpretatur « commotio ». Quia egressus fuerat a facie Dei Cain : recte non stetit, sed habitavit in terra Nod, hoc est, in commotione. Ita igitur et isti, quoniam crucifixerunt Deum et Dominum suum, nutantes transferentur. Non enim sunt in suis locis ; sed in toto orbe divisi sunt. Mendicitatem hic dicit divitiarum spiritualium. Non enim habent prophetas, non habent Legem, non habent sacerdotium, non habent sacrificium, sed vere mendici facti sunt.

« Scrutetur fenerator omnem substantiam ejus. » Dedisti illi pecuniam, Domine : dedisti illi sicut et aliis. Ille autem quid fecit ? Non ligavit in sudario, et non infodit terræ, et negligens fuit ; sed ubi habuit talentum et pecuniam Domini, accepit pretium ab inimicis Domini, et vendidit Dominum suum. (*Luc. xix*). Propterea tibi dico : Domine, exige ab illo fenus pecuniæ tuæ. « Et diripiant alieni labores ejus. » Fenerator Dominus, manifeste exigit, et quid factum est ? Alieni diripient labores ejus ; sive de omnibus Judæis generaliter intelligimus : quia vastati sunt

a Romanis ; sive specialiter quod a demonibus direptus est Judas, et ipse populus.

« Non sit illi adjutor, nec sit qui misereatur pupillis ejus. » In illo tempore non habuit populus Judæorum adjutorem. Respondete mihi, o Judæi : fuistis in Babylonia : habuistis ibi prophetas, Daniel, Ezéchiel, et revera idololatra eratis. Septuaginta annis fuistis in captivitate, et postea venistis in propria. Ecce nunc quadringenti anni, quare non est missus ad vos propheta ? In illo tempore idola colebatis, et miserebatur vestri Deus. Nunc autem non colitis idola, quare dereliquit vos Dominus ? Ecce quadraginti anni sunt. Sed tunc, dereliquistis Dominum, et idola colebatis : nunc autem Dominum crucifixistis et interfecistis, et ideo non erit vobis adjutor.

« In generatione una deleatur nomen ejus. » O propheta, o sacramentum prophetiæ ! « In generatione una deleatur nomen ejus. » Post passionem Domini, quadraginta duo anni transierunt, et populus ille deletus est ; siquidem perfecta ætas quadragesimo anno venit. Post passionem ergo Domini, quadragesimo secundo anno deleta est Jerosolyma. Videte ergo quoniam in generatione una deletum est nomen

nom a été éteint. Mais admirons en cela encore la bonté du Seigneur : ils l'ont crucifié, et il leur a laissé pendant quarante ans le temps de faire pénitence. Je le dis sans détour : Il les a détruits après un espace de quarante-deux ans, parce qu'aucun de ceux qui avaient crucifié le Seigneur n'existait encore. Judas est maudit, afin que dans sa personne tous les Juifs soient également maudits.

« Que l'iniquité de ses pères revive dans le souvenir du Seigneur. » Ils ont péché dans le désert, vous leur avez pardonné. Maintenant, il leur impute ces péchés d'autrefois, parce qu'ils ont crucifié le Seigneur ; ou bien, selon une autre interprétation : il leur impute la cruauté de leurs homicides, et ne leur pardonne rien. « Et que le péché de sa mère ne soit point effacé. » Quelle est la mère de Judas ? Jérusalem, qui se réjouit dans le sang, qui tua les prophètes, et son Seigneur lui-même.

« Parce qu'il ne s'est point souvenu de faire miséricorde. » Voyez combien la bonté du Seigneur est grande : Il voit Judas venir avec les serviteurs des princes des prêtres, il le voit venir avec des bâtons, et il lui offre le baiser. Judas vient pour trahir et le Seigneur lui donne le baiser pour vaincre par sa bouche celui que la crainte de son divin Maître n'a pu retenir.

« Il a persécuté l'homme pauvre et dans l'indigence, celui qui étant riche s'est fait pauvre pour nous. (*I. Cor. vii*) Le Seigneur se proclame pauvre et dans l'indigence, et qui peut

après cela se glorifier dans ses richesses ? Pauvres, vous avez une grande consolation, car le Seigneur lui-même a voulu être pauvre.

« Afin de faire mourir celui dont le cœur était percé de douleur. » Que veulent dire ces paroles : « Afin de faire mourir celui dont le cœur était percé de douleur ? » C'est ce qu'il déclare lui-même dans l'Évangile : Mon âme est triste jusqu'à la mort, et encore : Mon Père, s'il est possible que ce calice s'éloigne de moi. (*Matth. xxvi*). Dans un autre sens : Ce qui était pour moi un sujet de tristesse, et qui m'affligeait pour mes persécuteurs, c'est qu'ils refusaient de faire pénitence. J'étais suspendu sur une croix, je lavais de mon sang toutes leurs souillures, et ils refusaient opiniâtrément de faire pénitence. Voilà le sujet de mes larmes et de ma douleur, c'est de n'avoir pu sauver ceux qui me persécutaient.

« Délivrez-moi, parce je suis pauvre et indigent. » Le Seigneur se dit pauvre, afin de consoler les pauvres. Il s'est fait pauvre avec les hommes, afin qu'aucun d'eux ne méprisât les pauvres. « Et que mon cœur est tout troublé au dedans de moi. » Considérez ce qu'il dit ici : « Et que mon cœur est tout troublé au dedans de moi. » C'est ainsi qu'il dit dans un autre endroit : J'ai été troublé, et je n'ai point parlé. Si je suis troublé, cela vient de l'homme, mais triompher de ce trouble et de la colère, c'est un acte de puissance supérieure à l'homme. C'est pour cela que le prophète fait cette recommandation : Mettez-vous en colère et ne péchez pas. (*Ps. iv*).

ejus. Sed et in hoc clementia est Domini ; crucifixerunt eum, et quadraginta duos annos dedit eis ad penitentiam. Ego simpliciter dico : Propterea interfecit eos post quadraginta duos annos, quia ex illis qui crucifixerunt Dominum, nemo remanserat ex eis. Judas maledicatur, ut in Juda Judæi maledicantur.

« In memoriam redeat iniquitas patrum ejus in conspectu Domini. » Peccaverunt in deserto, dimisisti eis. Nunc reputat illis quod tunc peccaverunt, quoniam Dominus crucifixerunt. Sive aliter interpretemur : et reputat illis crudelitatem homicidiorum eorum, et nihil eis dimittit. « Et peccatum matris ejus non deleatur. » Quæ est mater Judæ ? Jerusalem, quæ in sanguine gaudet, quæ occidit prophetas et ipsam Dominum suum.

« Pro eo quod non est recordatus facere misericordiam. » Videtis quanta clementia Domini est ! Videt eum cum ministris venientem ; videt eum venientem cum fustibus, et porrigit illi osculum. Ille venit ad proferendum, et Dominus osculum dat, ut qui magistrum non timuit, vel clementia vinceretur.

« Et persecutus est hominem inopem et mendicum. »

Qui cum esset dives, propter nos pauper factus est. (*I. Cor. vii*). Dominus inopem se dicit et mendicum, et quis in divitiis suis gloriatur ? Habetis consolationem, pauperes, et Dominus vobiscum pauper est. Et « compunctum corde mortificare. » Quid est quod dicit, « compunctum corde mortificare ? » Quod in Evangelio dicit : tristis est anima mea usque ad mortem. Et iterum quando dicit : Pater, si possibile est, transeat a me calix iste. (*Matth. xxvi*). Aliter : Hoc dolebat mihi, et contristabar pro persequentibus me : quia nolebant penitentiam agere. Ego in cruce pendebar, et sanguine meo lavabam sordes eorum, et ipsi nolebant agere penitentiam. Hæ erant lacrymæ, hæc compunctio : quoniam persequentes me non potui salvare.

« Libera me, quia egenus et pauper sum ego. » Dominus se pauperem dicit, ut pauperes consolaretur. Cum hominibus pauper factus est, ut saltem nemo pauperem despiceret. « Et cor meum conturbatum est intra me. » Videte quid dicat : « Et cor meum conturbatum est. » Ipsum est quod alibi dicit : Turbatus sum intra me et non sum locutus. Quod turbor, hominis est : vincere autem turbationem et iram, hoc magna

« Se mettre en colère est un acte propre à l'homme, » mais ne point persévérer dans la colère est une vertu du chrétien.

« J'ai été secoué de côté et d'autre comme les sauterelles. » J'étais venu pour être le protecteur de mon peuple, et je lui ai dit : Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes ! (Matth. xxiii). J'étais venu les protéger comme une poule protège ses petits ; mais ils m'ont reçu avec les dispositions les plus hostiles. J'étais venu comme une mère, et ils m'ont mis à mort comme un homicide. « J'ai été secoué. » Que veulent dire ces paroles ? Ils m'ont persécuté, ils m'ont rejeté. Ils m'ont persécuté lorsque j'étais à Nazareth ; je suis venu à Capharnaüm ; ils ont continué de me poursuivre. De Capharnaüm, je suis venu à Bethsaïde, et ils m'ont encore forcé d'en sortir. Je suis venu à Jérusalem ; je ne voulais pas m'éloigner de mon peuple, et ils m'en ont chassé, et ils m'ont traité comme les sauterelles. Et qu'ai-je fait alors ? Me suis-je irrité contre eux ? me suis-je défendu ? les ai-je maudits ? les ai-je abandonnés ? Non, je n'ai rien fait de tout cela ; qu'ai-je fait ? J'ai prié pour eux.

« Mes genoux sont affaiblis par le jeûne. » Quelle consolation pour vous, lorsque vous jeûnez, ô moine, puisque le Seigneur a daigné jeûner lui-même. Quand un moine jeûne, je le

dis hautement, il devient plus fort par le jeûne, et c'est alors que ses genoux sont affaiblis par le jeûne qu'il se sent plus fortifié. « Et ma chair a été changée à cause de l'huile. » J'ai à expliquer un passage difficile, et je l'explique à la lettre, pour édifier ceux qui m'écoutent. Le sens littéral m'édifie : il est bon de jeûner, il est bon de faire ce qui flatte le corps. Avant d'en venir au sens spirituel, je m'étonne que dans le sens littéral il dit qu'il se nourrit d'huile, il rejette bien loin tous les autres désirs. Je fais cette observation, parce qu'il dit : « Et ma chair a été changée à cause de l'huile. » J'ai donné une autre interprétation de ces paroles. Voici ce qu'il veut dire : L'huile, c'est l'image de la clarté ; l'huile est comme l'aliment de la lumière. Les Juifs ont donc reçu de moi l'huile, ils ont reçu la vie, ils ont reçu la lumière. Et afin qu'on ne pense point que l'huile est ici la figure de la miséricorde, le mot hébreu signifie une huile spirituelle. Ce changement dont il parle n'a pas pour effet la joie, mais la tristesse, une cause non de beauté, mais de flétrissure et de laideur. C'est dans ce sens que le prophète dit : Nous l'avons vu, et il n'avait ni éclat, ni beauté (Isai. lvi). Pourquoi ? Parce que sa chair était changée à cause de l'huile. Il ne recherchait pas les délices du corps, mais celles de l'Esprit de Dieu. Et nous aussi, lorsque nous jeûnons, lorsque nos visages sont pâles, quand notre aspect est comme défiguré, comprenons que c'est alors que nous

virtutis est. Propterea dicit et propheta : Irascimini, et nolite peccare. (Psal. iv). « Irasci hominum est » : non remanere in ira, Christiani est.

« Excussus sum sicut locustæ. » Ego quidem veneram, ut protegerem populum meum, et dixi : Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt : quoties volui congregare filios tuos, sicut gallina congregat pullos suos sub alas suas. (Matth. xxiii). Ego veneram ut gallina ad protegendum eos : illi autem inimicissima mente susceperunt me. Ego veneram ut mater, et illi quasi homicidam suam me interfecerunt. « Excussus sum. » Quid est hoc ? persecuti sunt me, projecerunt me. Persecuti sunt me de Nazareth : veni in Capharnaüm, persecuti sunt me. De Capharnaüm ivi in Bethsaïdam, et inde me persecuti sunt. Veni in Jerusalem, volebam recedere a populo meo, et inde me persecuti sunt, et sic me habebant quasi locustas. Et quid feci ? Iratus sum, defendi memetipsum, maledixi eos, et dereliqui illos ? Nec unum horum feci ; sed quid feci ? Oravi pro ipsis.

« Genua mea infirmata sunt a jejunio. » Habete consolationem, o monache, jejunando : siquidem et Dominus hoc fecit. Ego dico quod quando jejunat mo-

nachus, fortior sit jejunio ; et quando infirmantur genua ejus jejunio, tunc maxime roboratur. « Et caro mea immutata est propter oleum. » Rem videor difficilem dicere, et secundum litteram interpretor, ut ædificem audientes. Edificat enim me littera ; bonum est jejunare, bonum est fugere delicias. Antequam veniam ad spirituales intelligentias, miror in littera, quod dicit oleum se manducare ; longe est a cæteris desideris. Hoc totum dixi, quia dixit : « Et caro mea immutata est propter oleum. » Hoc aliter interpretatus sum. Cæterum quod dicit, hoc est : Oleum, imago claritatis est : oleum quasi esca est luminis. Ita igitur et Judæi acceperunt a me oleum, acceperunt vitam, acceperunt lumen. Ne quis existimet, quod oleum dicat pro misericordia : in Hebræo significat, intelligibile oleum. Immutatus est, non in gaudium, sed in tristitiam : non ut pulchrior inveniat, sed ut fœdior appareat. Propterea dicit : Vidimus eum, et non habebat pulchritudinem. (Isai. lvi). Quare ? Quia caro ipsius immutata est propter oleum. Non habebat delicias corporis, sed Dei spiritus. Et nos ergo quando jejunamus, quando facies nostræ pallidæ sunt : quando fœdi videmur, cognoscamus nosmetipsos tunc pulchiores apparere

apparaissions aux yeux du Christ dans toute notre beauté. Le Christ aime des soldats qui s'appliquent au jeûne ; nos subsides, notre nourriture, c'est le jeûne. Pourquoi ? Parce que le jeûne est le principe de la victoire, et que la victoire est le gage du triomphe. C'est ainsi que l'Apôtre se glorifie non dans son abondance, mais dans son infirmité. (I. Cor. iv). Lorsque je suis faible, dit-il, c'est alors que je suis fort. (II. Cor. xii).

« Je suis devenu pour eux un sujet d'opprobre. » En effet, ils me traitaient de samaritain et disaient : C'est au nom de Beelzébub, prince des démons, qu'il chasse les démons. (Jean. xiv). Est-ce que ce n'est pas là le fils de Joseph l'artisan ? Est-ce que ses frères et ses sœurs ne sont pas parmi nous ? (Luc. xi). Et encore : Toi qui détruis le temple de Dieu, et le rebâtis en trois jours. (Marc. xv). Et encore : Voyons si Elie viendra le délivrer. Notre-Seigneur disait : Elie, Elie, c'est-à-dire mon Dieu, mon Dieu (Matth. xvii), et ils s'imaginaient qu'il appelait Elie. Voyez combien les Juifs étaient ignorants : le Fils de Dieu demandait le secours d'Elie ! « Ils m'ont vu, et ils ont branlé la tête. » Pourquoi ont-ils branlé la tête ? Parce que leurs pieds étaient déjà ébranlés.

« Sauvez-moi selon votre miséricorde. » Il dit dans son Évangile : J'ai le pouvoir de quitter la vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre. (Jean. x). Et encore : Personne ne m'ôte la vie. Comment donc implore-t-il ici la miséricorde ? C'est lui qui répand sur nous sa miséricorde, et il

implore la miséricorde ; il l'implore en tant qu'homme, il la répand en tant que Dieu.

« Et qu'ils sachent que c'est l'œuvre de votre main, et que c'est vous, Seigneur, qui faites ces choses. » Que signifient ces paroles : « Et qu'ils sachent que c'est l'œuvre de votre main, et que c'est vous, Seigneur, qui faites ces choses ? » Que les Juifs comprennent qu'ils n'ont pu l'emporter sur moi, mais que c'est par un effet de votre volonté et de la mienne que je souffre ; j'ai voulu souffrir, c'est pourquoi je dis en tant qu'homme : Mon Dieu, je l'ai voulu, pour accomplir votre volonté, et c'est par un effet de votre volonté et de la mienne que j'ai souffert la mort, et non parce qu'ils l'ont voulu. Ce n'est donc ni leurs complots criminels, ni leur force, qui ont été cause de ma mort, c'est votre volonté et la mienne ; car vous avez frappé le pasteur et les brebis ont été dispersées. (Zach. xiii). Si j'ai souffert, c'est parce que vous et moi l'avons voulu ; ce que vous avez voulu, je l'ai voulu moi-même. Il était nécessaire que le scandale arrivât ; cependant, malheur à celui par qui le scandale arrive. (Matth. xviii).

« Ils me maudiront, et vous me bénirez. » C'est ce qui continue de se faire jusqu'à ce jour. Ils maudissent le Christ dans leurs synagogues, et Dieu le bénit dans l'Eglise. « Que ceux qui s'élèvent contre moi soient confondus ; mais, pour votre serviteur, il sera rempli de joie. Ils s'élèvent contre moi, mais moi, votre serviteur, je serai dans la joie. Pourquoi dit-il votre serviteur ?

diam petit ? Ipse misericordiam petit, et ipse tribuit ; ipse ut homo rogat, et ut Deus tribuit.

« Et sciant quia manus tua hæc, et tu, Domine, fecisti eam. » Quid est quod dicit : « Et sciant quia manus tua hæc, et tu, Domine, fecisti eam ? » Intelligent Judæi quoniam ipsi non prævaluerunt in me : sed mea et tua voluntas facta est ut patiar, et ego volui pati : propterea dico secundum quod homo sum : Deus meus, ut facerem voluntatem tuam, volui : et tua voluntas erat et mea ut patiar, non illorum. Ergo non insidiæ et fortitudo fecit : sed ego et tu voluimus ut patiar. Tu enim percussisti pastorem tuum, et oves dispersæ sunt. Hoc scriptum est in Zacharia : Percutiam pastorem, et dispergentur oves. (Zach. xiii). Quod ut patiar, mea voluntas fuit et tua. Quod tu voluisti, et ergo volui. Oportebat venire scandalum, sed vae per quem venit. (Matth. xviii).

« Maledicent illi, et tu benedices. » Usque hodie hoc fit : Illi maledicunt in synagoga, et Dominus benedicit in Ecclesia. « Qui insurgunt in me, confundantur : servus autem tuus lætabitur. » Illi insurgunt in me : ego autem servus tuus lætabor. Quare autem servus tuus ? Quoniam qui cum in forma Dei esset, non

Christo. Tales diligit milites Christus, qui jejuniis vacent ; annona nostra et esca jejunium est. Quare ? Quia in jejunio victoria est, et in victoria triumphus. Denique et Apostolus non in saturitate, sed in infirmitate gloriatur (I. Cor. iv) : Quando enim infirmor, tunc fortior sum (II. Cor. xii).

« Et ego factus sum opprobrium illis. » Vocabant enim me Samaritanum, et dicebant : In Beelzebub principe dæmoniorum ejicit dæmonia. (Joan. vii). Nonne hic est filius Joseph fabri ? Nonne fratres ejus et sorores omnes apud nos sunt. (Luc. xi) Et iterum : Qui solvis templum, et in tribus diebus ædificas illud. (Marc. xv). Et iterum : Videamus si venit Elias salvare eum. Ille vocabat : Eli, Eli : quod est Deus meus, Deus meus (Matth. xxvii), et illi Eliam putabant. Videte inereditos Judæos : Filius Dei Eliæ auxilium petebat ? « Viderunt me et moverunt capita sua. » Quare moverunt capita sua ? Quia et pedes jam moverant.

« Salvum me fac propter misericordiam suam. » Dicit et in Evangelio : Potestatem habeo ponendi animam meam, et iterum resumendi eam. (Joan. x). Et iterum : Nemo tollit eam a me. Et quomodo misericor-

Parce qu'étant dans la nature de Dieu, il n'a pas regardé comme une usurpation de s'égaliser à Dieu, et cependant il s'est anéanti jusqu'à prendre la forme d'esclave. (Philip. II).

« Que ceux qui me calomnient soient couverts de honte. » Il nous est très utile de comprendre ce que nous disons; la bonté de Dieu éclate dans ces paroles: Qu'ils soient couverts de honte. Il ne dit pas qu'ils périssent, qu'ils soient détruits pour l'éternité; mais que dit-il? Qu'ils soient couverts de honte, c'est-à-dire qu'ils comprennent leur erreur, et qu'ils en soient confondus, et qu'ils s'abaissent jusqu'à faire pénitence. Celui qui est couvert de honte est bien près du salut; la confusion véritable est le commencement de la pénitence. O moines, faites ici une sérieuse attention: si parfois vous avez quelque chose contre votre frère, vous devez prier continuellement pour lui le Seigneur. Le Seigneur est crucifié, et il prie pour ceux qui l'ont attaché à la croix. Vous donc, si vous entendez une parole blessante, n'en conservez point de ressentiment. Que le soleil ne se couche pas sur votre colère. (Ephés. V) « Et qu'ils soient enveloppés de leur confusion comme d'un double manteau. » Le mot *diplois* est un genre particulier de manteau, qui dans l'hébreu est appelé *mail*. On l'appelle en latin *diplois*, parce que ce manteau est double. Voici donc, Seigneur, la prière que je vous fais: Les Juifs sont mes ennemis; ils m'ont persécuté, ils m'ont crucifié, ils m'ont fait tout le mal possible, ils ont blasphémé mon nom;

rapinam abitratus est esse se æqualem Deo; sed exinanivit semetipsum, formam servi accipiens. (Philipp. II).

« Induantur qui detrahunt mihi pudore. » Valde nobis prodest intelligere quod dicimus: Clementia Dei in hoc apparet, in dicendo, « induantur. » Non dicit, peccant: non dicit, deleantur in æternum; sed quid dicit? Confundantur, hoc est, intelligant errorem suum, et confundantur, et deficiant in penitentia. Qui induitur pudore, prope est saluti: si quis enim vere confunditur, incipit penitere. Considerate, o monachi, si aliquando habueritis aliquid contra fratrem vestrum, semper pro ipso rogare debetis Dominum. Dominus crucifigitur, et pro crucifigentibus rogat. Vos autem, si audieritis verbum malum, ne teneatis iram? Sol non occidat super iracundiam vestram. (Ephés. V) « Et operiantur sicut diploide confusione sua. » Diplois genus est pallii; denique et in Hebraico *MAIL* dicitur. Diplois ideo, quia duplex est palium. Propterea ego dico tibi: Domine, inimici mei sunt Judæi: persecuti sunt me, crucifixerunt me, fecerunt mihi omnia mala, blasphemaverunt me; indulge illis: quoniam ergo qui passus

pardonnez-leur, parce que moi, qui ai souffert, je vous le demande pour eux. Et qu'est-ce que je demande? Qu'ils rougissent et soient couverts de confusion, et qu'ils soient ainsi sauvés. Ils m'ont dépouillé de ma tunique, et ils ont perdu leur propre tunique. Couvrez-les de honte, couvrez-les d'ignominie, et qu'ils aient ainsi un double manteau, c'est-à-dire que leur confusion ne soit pas simple, qu'elle soit double, afin qu'elle les porte plus efficacement à la pénitence. Ce n'est point contre les Juifs qu'il fait cette prière, c'est en leur faveur; car il est leur Créateur comme il est le nôtre, et il ne les a pas détruits sans retour. En voulez-vous une preuve? Pierre était un d'entre eux, aussi bien que tous les autres apôtres. Nous avons été greffés sur leurs racines; nous sommes les rameaux, ils sont la racine; nous ne devons pas maudire la racine, mais nous devons prier pour ces racines sur lesquelles nous avons été greffés. Nous qui avons été greffés sur la racine, prions le Seigneur qu'il sauve la racine, comme il a sauvé les branches. On me dira peut-être: Quoi! vous priez pour ces Juifs blasphémateurs? Oui, je prie le Seigneur pour eux, car s'il a été miséricordieux pour ses persécuteurs, combien le sera-t-il plus pour moi?

« Je glorifierai le Seigneur de toute la puissance de ma voix. » C'est après la résurrection qu'il s'exprime ainsi, et c'est l'Eglise future qu'il a en vue. « Et je vous louerai au milieu d'une grande assemblée. » Car ce n'est pas seulement dans

sum, rogo pro ipsis. Et quid rogabo? Erubescant et confundantur, et sic salventur. Nudaverunt me tunica mea, et suam perdidit. Da illis confusionem, da illis ignominiam, et habeant duplex pallium, hoc est, ne simplicem habeant confusionem, sed duplicem, ut magis agant penitentiam. Non dicit contra Judæos, sed pro ipsis dicit; creator enim est, et illorum, et noster, non enim eos omnino eradicavit. Vultis scire? Petrus ex ipsis erat, et omnes apostoli ex ipsis erant. Nos in radicem ipsorum inserti sumus; nos rami sumus, illi radix; non debemus maledicere radicibus, sed debemus orare pro radicibus nostris. Qui inserti sumus in radicem, deprecemur Dominum, ut sicut hi rami salvi facti sunt, sic et radix salvetur. Forte aliquis dicat: Tu pro Judæis oras blasphemis? Oro Dominum pro ipsis; si enim ipse persecutorum suorum miseretur, quanto magis mei miseretur, quanto magis mei miseretur?

« Confitebor Domino nimis in ore meo. » Hoc post resurrectionem dicitur, et de futura Ecclesia cantatur. « Et in medio multorum laudabo eum. » Non enim in Judæa solum, sed in universo orbe, in Ecclesia laudabo te.

la Judée, mais dans l'univers tout entier, au milieu d'une grande assemblée, que je vous louerai.

« Parce qu'il s'est tenu à la droite du pauvre. » Le diable s'est tenu à la droite de Judas; mais le Seigneur s'est tenu à ma droite, « afin de sauver mon âme de ceux qui la persécutent. » Il sauvera mon âme. Il dit ailleurs: Mon âme est triste jusqu'à la mort. Celui qui est triste est doué de sentiment, car une âme insensible n'a pas de sentiment, elle n'a ni sentiment, ni douleur; car là où il y a douleur et tristesse, il y a sentiment. Si donc il a eu de la tristesse, s'il a eu de la douleur, il a eu aussi le sentiment de la douleur. Si donc on vient nous dire: Nous disons qu'il n'a pas eu de sentiment, afin qu'il ne paraisse point avoir eu de péché, nous répondrons: A-t-il eu ou n'a-t-il pas eu un corps comme le nôtre? S'ils disent qu'il a eu ce corps, nous leur dirons: Donc, il a eu les passions propres à notre corps. Que chacun comprenne bien ce que je dis. Si, au contraire, ils nient qu'il ait eu les passions de notre corps, nous en concluerons qu'il n'a pas eu un corps semblable au nôtre. Disons leur encore: De même qu'il a eu un corps véritable comme le nôtre, sans avoir le péché du corps, ainsi il a eu une âme véritable, sans avoir les péchés de l'âme. Confessons donc qu'il a eu un corps véritable et une âme véritable; car si le Seigneur n'avait pas pris sur lui tout ce qui est propre à l'homme, il n'eût pas

« Quia astitit a dextris pauperis. » Diabolus ad dexteram Judæ stetit; cæterum mihi « Dominus » stetit ad dexteram. « Ut salvam faceret a persequentibus animam meam. » Animam, inquit, salvabit. Et alibi dicit: Tristis est anima mea usque ad mortem. (Matth. XXVI). Qui tristis est, sensum habuit; insensibilis enim anima sensum non habet; insensibilis anima non habet sensum, neque dolorem; ubi enim dolor est et tristitia, ibi sensus est. Si ergo habuit tristitiam, si habuit dolorem, ergo habuit et sensum doloris. Si ergo voluerint nobis dicere: Propterea non dicimus eum habuisse sensum, ut non videatur habere peccatum, nos illis respondeamus: Habuit corpus sicut et nos, aut non habuit? Si dixerint, Habuit: respondeamus illis: Ergo habuit et passionem corporis nostri. Intelligat unusquisque quod dico: Si autem negaverint eum habuisse passionem corporis, ergo dicimus illi, quod nec corpus habuit. Et nos dicamus illis: Sicut corpus habuit verum, sicut et nos, et non habuit, et peccata anima non habuit. Nos ergo confiteamur verum corpus eum habuisse, et veram animam. Si enim non suscepit Dominus cuncta quæ hominis sunt, non salvabit hominem. Si autem suscepit corpus, animam autem non suscepit, ergo

sauvé l'homme. Mais s'il a pris un corps, sans prendre l'âme, il a donc sauvé le corps sans sauver l'âme. Or, nous aimons beaucoup mieux voir notre âme sauvée que notre corps. Jésus a donc pris tout ensemble et un corps et une âme pour sauver l'un et l'autre, pour sauver l'homme tout entier, tel qu'il l'a créé. Si donc ils disent que Notre-Seigneur n'a pas voulu avoir de sentiment pour ne point pécher, ils s'imaginent donc que quiconque a ce sentiment propre à l'homme ne peut en être victorieux? Qu'ils nous disent si Jean-Baptiste a eu ou non du sentiment. Alors qu'il était au désert, a-t-il péché? Ils répondront qu'il n'a point péché. Notre-Seigneur nous a déclaré d'ailleurs qu'entre tous ceux qui étaient nés de la femme, nul n'était plus grand que Jean-Baptiste. (Matth. XI). Pierre et les autres apôtres ont-ils eu oui ou non le sentiment? Si donc les apôtres ont pu vaincre ces sensations propres à l'homme, le Seigneur aurait craint de prendre cette faculté dans la crainte d'en être vaincu? C'est ainsi qu'en voulant glorifier le Seigneur, ils diminuent sa gloire. Comment cela? En donnant à penser que le Seigneur a eu une crainte à laquelle les apôtres n'ont pas été accessibles. Donc, rendons grâces au Dieu tout puissant et disons lui: Vos sensations ont été exemptes de péché; le prince de ce monde est venu et n'a trouvé en vous rien qui fût à lui. (Jean XIV). Accordez-nous donc que, de même vous avez vaincu le démon dans vos sensations,

corpus salvavit, animam autem non salvavit. Nos autem volumus magis salvari animam nostram quam corpus. Suscepit ergo Jesus, et corpus, et animam ut utrumque salvaret, ut perfectum hominem salvaret, sicut et cum condidit. Si ergo dicunt illi: quia ideo Dominus non accepit sensum ut non peccaret: et hoc putant, quod quicumque sensum habuerit humanum, vincere eum non potest; dicant nobis: Joannes Baptista habuit sensum, an non habuit? Illo tempore quo erat in deserto, peccavit? Utique dicunt, quia non peccavit. Denique et Dominus noster dicit: Amen dico vobis, non fuit inter natos mulierum major Joanne Baptista. (Matth. XI). Petrus habuit sensum, an non habuit, et cæteri sancti apostoli? Si ergo apostoli vicerunt sensum humanum, Dominus timuit accipere sensum, ne vinceretur ab illo? Et dum volunt glorificare Dominum, detrahunt illi. Quomodo illi detrahunt? Ut videatur timere Dominum, quod apostoli non timebant. Nos ergo gratias agamus omnipotenti Deo, et dicamus: In sensu tuo non habuisti peccatum: et venit princeps hujus mundi, et invenit in te nihil. (Joan. XIV). Ita ergo præstes nobis, sicut in tuo sensu vicisti diabolum, et in sensu nostro vince dia-

nous puissions le vaincre nous-mêmes, afin que vous puissiez nous sauver avec toutes les facultés que vous nous avez données en nous créant, car vous êtes notre Créateur, notre Maître, notre Seigneur, vous êtes aussi Celui qui avez souffert pour nous et qui réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CIX.

« Psaume de David. » Ce Psaume contient une prophétie qui a pour objet le Christ. Le prophète s'exprime donc ainsi :

« Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Mettez-vous à ma droite. » C'est David qui parle, David, un prophète, un saint, un roi. Que dit donc ce roi, que dit ce roi et ce prophète ? « Le Seigneur a dit à mon Seigneur. » Le Sauveur a expliqué lui-même ces paroles dans son Evangile, lorsqu'il a dit : Si le Christ est le fils de David, comment David qui était son père l'appelle-t-il son Seigneur ? (Matth. xii). Quelqu'un dira : Donc, il n'est pas fils de David ? Notre-Seigneur parlait aux pharisiens, qui reconnaissaient que le Christ était simplement et exclusivement fils de David. Quant à moi, voici ce que je dis aux Juifs et à Photin : S'il est fils de David, comment appelle-t-il son fils son Seigneur ? A celui qui confesse qu'il est le Seigneur Dieu, et le Fils de Dieu (par exemple, aux Manichéens, qui nient qu'il soit le fils de David), je prouve qu'il est véritablement le fils de David. Pour nous, celui qui est

bolum, ut quemadmodum perfectos nos creasti, perfectos et salves nos. Tu es enim Creator, tu es Magister, tu es Dominus, tu es et qui pro nobis passus es : qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CIX.

« Psalmus ipsi David. » Iste psalmus vocem vatis continet de Christo loquentis. Ait ergo propheta :

« Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis. » David est qui loquitur, propheta, vir sanctus, rex. Rex ergo quid dicit ? Rex et propheta quid dicit ? « Dixit Dominus Domino meo. » Istum locum Salvator in Evangelio exposuit, dicens : Si Christus est, inquit, filius David : quomodo in spiritu vocat eum Dominum ? (Matth. xxi). Vides ergo quid dicat : Si filius est David, quomodo vos dicitis : Quomodo in spiritu vocat eum Dominum ? Dicat aliquis : Ergo non est filius David ? Hoc dicebat de Phariseis, qui simplicem filium David, confitebantur Christum. Ego ad Judæum et Photinum hoc ipsum dico : Si filius est David, quomodo vocat filium suum Dominum ? Qui autem Dominum Deum confitetur, et Dei Filium (verbi gratia Manichæus, qui negat illum filium David), apud illum probo quod filius David est.

Fils de Dieu est en même temps fils de David ; le Fils de Dieu n'est pas autre que le fils de David. Je ne fais pas deux personnes dans le Dieu et dans l'homme, celui qui est le Fils de Dieu est en même temps fils de David. « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite. » Dans l'hébreu, le premier nom de Seigneur est écrit avec ces lettres יהוה *Jehovah*, nom qui n'est jamais attribué qu'à Dieu. Le second nom de Seigneur אדני *adonai*, est écrit avec les lettres dont les hommes se servent pour désigner celui qui est leur Seigneur, leur Maître : c'est ainsi que les serviteurs appellent leur maître, et que les rois sont appelés seigneurs et maîtres. Il est commandé à ce Seigneur de s'asseoir, mais ce n'est pas comme Dieu qu'il s'assoit, c'est à raison du corps dont il s'est revêtu. C'est donc à celui qui est homme, qui a pris la nature humaine que Dieu commande de s'asseoir. Ce que nous disons ici est contre les ariens et contre ceux qui disent : Le Père qui commande de s'asseoir est plus grand que celui à qui il commande. Tous les Evangiles parlent de la personne de l'homme, et il n'est point besoin ici d'autre preuve, car toutes les actions qui paraissent inférieures se rapportent à l'homme et à la chair. Continuons maintenant l'explication du Psaume.

« Le Seigneur fera sortir de Sion la verge de votre puissance. » Dans le texte hébreu, c'est plutôt un sceptre qu'une verge, c'est-à-dire le

Nobis ergo qui Filius Dei est, ipse est et filius David ; non alius Filius Dei et alius filius David. Non facio duas personas in Deo, et homine, sed ipse qui Filius Dei, ipse est et filius David. « Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis. » In Hebræo primum nomen (יהוה), Domini, his litteris scribitur : quibus de Deo tantum scribitur. Secundum vero nomen Domini (אדני) his litteris scribitur, quibus solent homines Dominum vocare : quomodo et a quibusdam vocatur Dominus a servo, et reges vocantur Domine. Vide ergo quid dicat : « Dixit Dominus Domino meo. » Huic Domino, cui præcipitur ut sedeat, Deus non sedet assumptio corporis sedet. Huic ergo præcipitur ut sedeat qui homo est, qui assumptus est. Hoc adversus Arianos dicimus, et adversus eos quid dicunt : Major est pater qui jubet ut sedeat, quam ille cui jubetur. Omnia Evangelia personant de persona hominis, et nunc non necesse est approbatio : quia omnia quæcumque vilia videntur, referuntur ad hominem, referuntur ad carnem. Nunc de Psalmo dicamus.

« Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion. » Virgam in Hebræo non tam habet, quam sceptrum, hoc est, insigne regie potestatis. « Virgam virtutis tuæ

signe distinctif de la puissance royale. « Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance, » car c'est de Sion que sort la loi, et la parole du Seigneur de Jérusalem. (Isai xxiii). « Dominez au milieu de vos ennemis. » Il ne dit pas : Mettez à mort vos ennemis, mais quoi ? « Réglez au milieu de vos ennemis. » Faites de vos ennemis que ceux qui vous étaient hostiles deviennent dévoués à votre personne. « Réglez au milieu de vos ennemis, » de ces ennemis dont il est écrit au Psaume soixante-septième : La langue de vos chiens sera rougie du sang de vos ennemis. Ce sont ces ennemis qui étaient assujettis à une puissance étrangère. Maintenant donc le psalmiste fait cette prière : Réglez sur vos ennemis, daignez être le Seigneur de vos ennemis.

« Le principe est avec vous, au jour de votre puissance, au milieu des splendeurs des saints. » Ce verset est obscur ; voyons quel est ce jour de la puissance du Seigneur, afin que, lorsque nous connaîtrons ce jour, nous sachions alors quel est ce principe et comment ce principe est et a été avec lui ; comment ce principe, au jour de sa puissance, est au milieu des splendeurs des saints. Ce principe qui est avec le Seigneur au jour de sa puissance, est avec le Seigneur pour la splendeur des saints. « Le principe est avec vous au jour de votre puissance. » Dans le principe était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. (Jean i). Il était dans le principe avec Dieu. Le Père est principe, mais le

emittet Dominus ex Sion. » Ex Sion enim egreditur lex, et verbum Domini ex Jerusalem (Isai. xxiii). « Dominare in medio inimicorum tuorum. » Non dixit : Interfice inimicos tuos : sed quid ? « Dominare in medio inimicorum tuorum. » Inimicis tuis fac, ut qui alieni fuerant, tui esse incipiant. « Dominare in medio inimicorum tuorum : » inimici tui, de quibus scriptum in sexagesimo septimo psalmo : Lingua canum tuorum ex inimicis ab ipso. Isti sunt inimici, qui in aliena erant potestate. Nunc ergo hoc precatur Psalmista : Inimicis tuis dominare, dignare esse Dominus inimicorum tuorum.

« Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum. » Versiculus obscurus ; videamus diem virtutis Domini : ut cum scierimus diem, tunc sciamus quod sit principium, et hoc principium quomodo cum eo sit, et cum eo fuerit : quomodo hoc ipsum principium in die virtutis ejus, in splendoribus sanctorum est. Hoc ergo principium quod est cum Domino in die virtutis ejus, ideo est cum Domino ut splendeant sancti. « Tecum principium in die virtutis tuæ. » In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. (Joan. i). Hoc erat

TOME XII.

Fils est aussi principe ; car le principe n'a point de principe ; s'il avait un autre principe, il cesserait lui-même d'être principe. Donc, tout ce que nous donnerons au Père, nous le donnons au Fils ; car si le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père, et que tout ce qui appartient au Père appartienne également au Fils, et que tout ce qui est au Fils appartienne également au Père, le principe du Père est aussi le principe du Fils. Voici donc ce qu'il veut dire : Au jour de vos souffrances, lorsque vous disiez : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains (Luc xxiii), c'était le langage de l'homme, ce n'était point la prière de la faiblesse ; car le principe était avec vous, avec vous était la divinité ; mais vous imploriez le secours divin, afin qu'après l'avoir reçu, vous pussiez en faire part aux saints pour les revêtir de splendeur. Ces mots recevoir pour donner, ne doivent scandaliser personne ; il parle ici comme homme, car s'il s'est revêtu d'un corps humain, il est nécessaire qu'il parle le langage de l'homme. Le Christ est homme, et homme véritable, selon la nature de la chair qu'il a prise. Si donc il est homme selon le corps, et que vous voyez ce corps sans être scandalisé, pouvez-vous être étonné qu'il tienne le langage de l'homme ? Si vous êtes scandalisé par la bassesse du corps, par la croix, les outrages, les soufflets, les coups de fouet et par toutes les ignominies du supplice de la croix, remontez au principe, et vous cesserez d'être scandalisé. En effet, le Père dit à son Fils : « Je

in principio apud Deum. Pater principium, sed et Filius principium ; principium enim non habet principium ; si enim habuerit aliud principium, jam ipsum desinit esse principium. Quidquid ergo dederimus Patri, hoc damus et Filio. Si enim Pater in Filio, et Filius in Patre, et omnia Patris, Filii sunt, et omnia Filii, Patris sunt, et principium Patris, principium Filii est. Ergo quod dicit, hoc est, eo tempore quo patiebaris et dicebas : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum (Luc. xxiii) : quasi de hominis loquebaris affectu, non quasi imbecillis rogabas ; tecum enim erat principium, tecum enim erat divinitas, sed propterea deprecabar auxilium, ut, accepto auxilio, dares sanctis tuis, et illi splenderent. Hoc quod dicitur : Accipiens dares, nulli scandalum faciat : secundum hominem loquitur ; si enim hominis corpus assumpsit, necesse est ut et hominis verba suscipiat. Homo est Christus, et vere homo est : secundum assumptionem carnis dicimus. Si ergo homo est secundum corpus, vides corpus et non scandalizaris, et miraris, si hominis verbis loquitur ? Si autem te scandalizat vilitas corporis, et crux, et injuria, et alapa et flagella, et omnis injuria

nous puissions le vaincre nous-mêmes, afin que vous puissiez nous sauver avec toutes les facultés que vous nous avez données en nous créant, car vous êtes notre Créateur, notre Maître, notre Seigneur, vous êtes aussi Celui qui avez souffert pour nous et qui réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CIX.

« Psaume de David. » Ce Psaume contient une prophétie qui a pour objet le Christ. Le prophète s'exprime donc ainsi :

« Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Mettez-vous à ma droite. » C'est David qui parle, David, un prophète, un saint, un roi. Que dit donc ce roi, que dit ce roi et ce prophète ? « Le Seigneur a dit à mon Seigneur. » Le Sauveur a expliqué lui-même ces paroles dans son Evangile, lorsqu'il a dit : Si le Christ est le fils de David, comment David qui était son père l'appelle-t-il son Seigneur ? (Matth. xii). Quelqu'un dira : Donc, il n'est pas fils de David ? Notre-Seigneur parlait aux pharisiens, qui reconnaissaient que le Christ était simplement et exclusivement fils de David. Quant à moi, voici ce que je dis aux Juifs et à Photin : S'il est fils de David, comment appelle-t-il son fils son Seigneur ? A celui qui confesse qu'il est le Seigneur Dieu, et le Fils de Dieu (par exemple, aux Manichéens, qui nient qu'il soit le fils de David), je prouve qu'il est véritablement le fils de David. Pour nous, celui qui est

bolum, ut quemadmodum perfectos nos creasti, perfectos et salves nos. Tu es enim Creator, tu es Magister, tu es Dominus, tu es et qui pro nobis passus es : qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CIX.

« Psalmus ipsi David. » Iste psalmus vocem vatis continet de Christo loquentis. Ait ergo propheta :

« Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis. » David est qui loquitur, propheta, vir sanctus, rex. Rex ergo quid dicit ? Rex et propheta quid dicit ? « Dixit Dominus Domino meo. » Istum locum Salvator in Evangelio exposuit, dicens : Si Christus est, inquit, filius David : quomodo in spiritu vocat eum Dominum ? (Matth. xxi). Vides ergo quid dicat : Si filius est David, quomodo vos dicitis : Quomodo in spiritu vocat eum Dominum ? Dicat aliquis : Ergo non est filius David ? Hoc dicebat de Phariseis, qui simplicem filium David, confitebantur Christum. Ego ad Judæum et Photinum hoc ipsum dico : Si filius est David, quomodo vocat filium suum Dominum ? Qui autem Dominum Deum confitetur, et Dei Filium (verbi gratia Manichæus, qui negat illum filium David), apud illum probo quod filius David est.

Fils de Dieu est en même temps fils de David ; le Fils de Dieu n'est pas autre que le fils de David. Je ne fais pas deux personnes dans le Dieu et dans l'homme, celui qui est le Fils de Dieu est en même temps fils de David. « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite. » Dans l'hébreu, le premier nom de Seigneur est écrit avec ces lettres יהוה *Jehovah*, nom qui n'est jamais attribué qu'à Dieu. Le second nom de Seigneur אדני *adonai*, est écrit avec les lettres dont les hommes se servent pour désigner celui qui est leur Seigneur, leur Maître : c'est ainsi que les serviteurs appellent leur maître, et que les rois sont appelés seigneurs et maîtres. Il est commandé à ce Seigneur de s'asseoir, mais ce n'est pas comme Dieu qu'il s'assoit, c'est à raison du corps dont il s'est revêtu. C'est donc à celui qui est homme, qui a pris la nature humaine que Dieu commande de s'asseoir. Ce que nous disons ici est contre les ariens et contre ceux qui disent : Le Père qui commande de s'asseoir est plus grand que celui à qui il commande. Tous les Evangiles parlent de la personne de l'homme, et il n'est point besoin ici d'autre preuve, car toutes les actions qui paraissent inférieures se rapportent à l'homme et à la chair. Continuons maintenant l'explication du Psaume.

« Le Seigneur fera sortir de Sion la verge de votre puissance. » Dans le texte hébreu, c'est plutôt un sceptre qu'une verge, c'est-à-dire le

Nobis ergo qui Filius Dei est, ipse est et filius David ; non alius Filius Dei et alius filius David. Non facio duas personas in Deo, et homine, sed ipse qui Filius Dei, ipse est et filius David. « Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis. » In Hebræo primum nomen (יהוה), Domini, his litteris scribitur : quibus de Deo tantum scribitur. Secundum vero nomen Domini (אדני) his litteris scribitur, quibus solent homines Dominum vocare : quomodo et a quibusdam vocatur Dominus a servo, et reges vocantur Domine. Vide ergo quid dicat : « Dixit Dominus Domino meo. » Huic Domino, cui præcipitur ut sedeat, Deus non sedet assumptio corporis sedet. Huic ergo præcipitur ut sedeat qui homo est, qui assumptus est. Hoc adversus Arianos dicimus, et adversus eos quid dicunt : Major est pater qui jubet ut sedeat, quam ille cui jubetur. Omnia Evangelia personant de persona hominis, et nunc non necesse est approbatio : quia omnia quæcumque vilia videntur, referuntur ad hominem, referuntur ad carnem. Nunc de Psalmo dicamus.

« Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion. » Virgam in Hebræo non tam habet, quam sceptrum, hoc est, insigne regie potestatis. « Virgam virtutis tuæ

signe distinctif de la puissance royale. « Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance, » car c'est de Sion que sort la loi, et la parole du Seigneur de Jérusalem. (Isai xxiii). « Dominez au milieu de vos ennemis. » Il ne dit pas : Mettez à mort vos ennemis, mais quoi ? « Réglez au milieu de vos ennemis. » Faites de vos ennemis que ceux qui vous étaient hostiles deviennent dévoués à votre personne. « Réglez au milieu de vos ennemis, » de ces ennemis dont il est écrit au Psaume soixante-septième : La langue de vos chiens sera rougie du sang de vos ennemis. Ce sont ces ennemis qui étaient assujettis à une puissance étrangère. Maintenant donc le psalmiste fait cette prière : Réglez sur vos ennemis, daignez être le Seigneur de vos ennemis.

« Le principe est avec vous, au jour de votre puissance, au milieu des splendeurs des saints. » Ce verset est obscur ; voyons quel est ce jour de la puissance du Seigneur, afin que, lorsque nous connaîtrons ce jour, nous sachions alors quel est ce principe et comment ce principe est et a été avec lui ; comment ce principe, au jour de sa puissance, est au milieu des splendeurs des saints. Ce principe qui est avec le Seigneur au jour de sa puissance, est avec le Seigneur pour la splendeur des saints. « Le principe est avec vous au jour de votre puissance. » Dans le principe était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. (Jean i). Il était dans le principe avec Dieu. Le Père est principe, mais le

emittet Dominus ex Sion. » Ex Sion enim egreditur lex, et verbum Domini ex Jerusalem (Isai. xxiii). « Dominare in medio inimicorum tuorum. » Non dixit : Interfice inimicos tuos : sed quid ? « Dominare in medio inimicorum tuorum. » Inimicis tuis fac, ut qui alieni fuerant, tui esse incipiant. « Dominare in medio inimicorum tuorum » : inimici tui, de quibus scriptum in sexagesimo septimo psalmo : Lingua canum tuorum ex inimicis ab ipso. Isti sunt inimici, qui in aliena erant potestate. Nunc ergo hoc precatur Psalmista : Inimicis tuis dominare, dignare esse Dominus inimicorum tuorum.

« Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum. » Versiculus obscurus ; videamus diem virtutis Domini : ut cum scierimus diem, tunc sciamus quod sit principium, et hoc principium quomodo cum eo sit, et cum eo fuerit : quomodo hoc ipsum principium in die virtutis ejus, in splendoribus sanctorum est. Hoc ergo principium quod est cum Domino in die virtutis ejus, ideo est cum Domino ut splendeant sancti. « Tecum principium in die virtutis tuæ. » In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. (Joan. i). Hoc erat

TOME XII.

Fils est aussi principe ; car le principe n'a point de principe ; s'il avait un autre principe, il cesserait lui-même d'être principe. Donc, tout ce que nous donnerons au Père, nous le donnons au Fils ; car si le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père, et que tout ce qui appartient au Père appartienne également au Fils, et que tout ce qui est au Fils appartienne également au Père, le principe du Père est aussi le principe du Fils. Voici donc ce qu'il veut dire : Au jour de vos souffrances, lorsque vous disiez : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains (Luc xxiii), c'était le langage de l'homme, ce n'était point la prière de la faiblesse ; car le principe était avec vous, avec vous était la divinité ; mais vous imploriez le secours divin, afin qu'après l'avoir reçu, vous pussiez en faire part aux saints pour les revêtir de splendeur. Ces mots recevoir pour donner, ne doivent scandaliser personne ; il parle ici comme homme, car s'il s'est revêtu d'un corps humain, il est nécessaire qu'il parle le langage de l'homme. Le Christ est homme, et homme véritable, selon la nature de la chair qu'il a prise. Si donc il est homme selon le corps, et que vous voyez ce corps sans être scandalisé, pouvez-vous être étonné qu'il tienne le langage de l'homme ? Si vous êtes scandalisé par la bassesse du corps, par la croix, les outrages, les soufflets, les coups de fouet et par toutes les ignominies du supplice de la croix, remontez au principe, et vous cesserez d'être scandalisé. En effet, le Père dit à son Fils : « Je

in principio apud Deum. Pater principium, sed et Filius principium ; principium enim non habet principium ; si enim habuerit aliud principium, jam ipsum desinit esse principium. Quidquid ergo dederimus Patri, hoc damus et Filio. Si enim Pater in Filio, et Filius in Patre, et omnia Patris, Filii sunt, et omnia Filii, Patris sunt, et principium Patris, principium Filii est. Ergo quod dicit, hoc est, eo tempore quo patiebaris et dicebas : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum (Luc. xxiii) : quasi de hominis loquebaris affectu, non quasi imbecillis rogabas ; tecum enim erat principium, tecum enim erat divinitas, sed propterea deprecabar auxilium, ut, accepto auxilio, dares sanctis tuis, et illi splenderent. Hoc quod dicitur : Accipiens dares, nulli scandalum faciat : secundum hominem loquitur ; si enim hominis corpus assumpsit, necesse est ut et hominis verba suscipiat. Homo est Christus, et vere homo est : secundum assumptionem carnis dicimus. Si ergo homo est secundum corpus, vides corpus et non scandalizaris, et miraris, si hominis verbis loquitur ? Si autem te scandalizat vilitas corporis, et crux, et injuria, et alapa et flagella, et omnis injuria

vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin. » Vous êtes surpris que Notre-Seigneur et Sauveur, qui s'est revêtu d'une nature humaine véritable, parle le langage de l'homme, alors que Dieu le Père, qui n'a point pris la nature de l'homme, parle lui-même ce langage : « Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin. » Je n'ai pas de sein, mais je ne puis indiquer autrement que je suis Père, qu'en employant les termes dont l'homme se sert. « Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin, » de mon sein, de ma substance. « De mon sein, » écoutez ici Eunomius, écoutez Arius, si le Seigneur est une créature, s'il a été fait, dites-moi, est-ce que l'artisan engendre son œuvre ? Est-ce qu'un artisan appelle son œuvre son fils ? Un ouvrier charpentier fait un escabeau, est-ce qu'il l'a engendré de son sein ? Est-ce qu'il lui a dit : O escabeau, je t'ai engendré de mon sein ? Non, mais que dit-il ? Je t'ai fait de ma main. Quand au contraire, on parle de sein, on veut indiquer qu'il s'agit d'un fils, et d'un fils non adoptif, car il y a aussi des fils adoptifs. « A tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » (Jean 1). Ici, il leur a donné le pouvoir ; là il a engendré de son sein, de sa nature, de ses entrailles, de sa substance. « De mon sein, » c'est-à-dire du plus intime de ma divinité. Tout ce que le Père est comme Dieu, il l'a donné au Fils qu'il a engendré. « Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin. »

crucis : si te hoc scandalizat, revertere ad principium et non scandalizaberis. Dicit enim pater ad Filium : « Ex utero ante Luciferum genui te. » Miraris si Dominus noster atque Salvator, qui vere hominem assumpsit, loquitur secundum hominem : cum ipse Deus Pater, qui non assumpsit hominem, loquitur quasi homo : « Ex utero ante Luciferum genui te. » Non habeo uterum : sed non possum me aliter indicare Patrem, nisi hominis verbis locutus fuero. « Ex utero ante Luciferum genui te. Ex utero, » de mea substantia. « Ex utero. » Audi, Eunomi : audi, Ari. Si creatura est Dominus, si factura, numquid artifex generat opus suum ? Numquid artifex filium vocat opus suum ? Artifex carpentarius fecit scamnum : numquid de utero illius generavit ? numquid dicit ei : De utero meo genui te, o scamnum ? Non utique hoc dicit. Sed quid dicit ? Ego te feci manu mea. Quando autem uterum dicitur, filius significatur, et filius non adoptatus ; vocantur enim et filii adoptati. Quotquot enim receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri. (Joan. 1). Ibi dedit eis potestatem ; hic vero de utero generavit de sua natura, de suis visceribus, de sua substantia. « Ex utero, » hoc est, de medullis divinitatis suæ. Totum quidquid Pater est

C'est ici la figure que les Grecs appellent *συνεδοχῆ* et qui consiste, d'après les grammairiens, à employer la partie pour le tout. Lorsque le prophète dit : Avant l'étoile du matin, il nomme une seule chose créée, pour indiquer toutes les autres créatures. Quand il dit : « Avant l'étoile du matin, » nous devons l'entendre comme s'il disait : avant la lune, avant le soleil, avant toute créature. « Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin. » Avant l'étoile du matin, avant cette étoile qui paraît au ciel, la vraie lumière a été engendrée. Ainsi nous disons dans un autre Psaume : Dans votre lumière nous verrons la lumière. (Ps. xxxv). C'est au Père que le psalmiste s'adresse : O Père, dans la lumière du Fils, nous verrons la lumière, c'est-à-dire l'Esprit-Saint. « Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin. »

« Le Seigneur l'a juré, et ne s'en repentira point. » Le Seigneur l'a juré, non pas à celui qui a été engendré avant l'étoile du matin, mais à celui qui est né de la Vierge après l'étoile du matin. « Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech. » Il est inutile que nous donnions l'interprétation de ce verset, après l'explication si complète qu'en a donnée aux Hébreux l'apôtre saint Paul. « Ce Melchisédech, nous dit-il, sans père, sans mère, sans généalogie, » et il donne, en même temps, la raison exacte pourquoi il est sans père, sans mère et sans généalogie, et tous les interprètes ecclé-

in divinitate dedit Filio quem generavit. « Ex utero ante Luciferum genui te. Ante Luciferum. » Hoc schema Græce dicitur *συνεδοχῆ*, quod dicunt grammatici a parte totum. Quando ergo dicitur, « ante Luciferum » unam creaturam nominat, et omnes indicat creaturas. Quando dicit, « ante Luciferum : » nos sic intelligamus quasi dixerit, ante lunam, ante solem, ante omnem creaturam. « Ex utero ante Luciferum genui te. Ante Luciferum. » Ante istum Luciferum qui videtur in mundo, vera lux genita est. Unde dicit in alio loco psalmus : In lumine tuo videbimus lumen. (Ps. xxxv). Sermo est ad Patrem : O Pater, in lumine Filii videbimus lumen Spiritum sanctum. « Ex utero ante Luciferum genui te. »

« Juravit Dominus et non penitebit eum. Juravit Dominus. » Hoc quod dicit, « juravit : » non ei qui ante Luciferum genitus est : sed ei juravit, qui post Luciferum natus ex virgine est. « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisédech. » Superfluum est nos de isto versiculo velle interpretari, cum sanctus apostolus ad Hebræos plenissime disputavit. Ipse enim ait : Iste est Melchisédech, sine patre, sine matre, sine generatione. (Hebr. vii). Et interpretatur ibi diligentissime, quare sine patre, sine matre,

siastiques sont unanimes pour dire qu'il est sans père en tant qu'homme, qu'il est sans mère en tant que Dieu. Bornons-nous donc à expliquer ces paroles : « Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech. » Expliquons simplement pourquoi il a dit : « Selon l'ordre. » Selon l'ordre, c'est-à-dire, vous ne serez plus prêtre pour immoler les victimes de la loi juive, mais vous serez prêtre « selon l'ordre de Melchisédech. » (Gen. xiv). De même que Melchisédech, roi de Salem, a offert le pain et le vin, ainsi vous offrirez votre corps et votre sang, le vrai pain, le vin véritable. C'est ce Melchisédech qui nous a donné ces mystères dont nous sommes maintenant en possession ; c'est lui qui a dit : Celui qui mangera ma chair et qui boira mon sang (Jean vi) ; il nous a donné son sacrement selon l'ordre de Melchisédech.

« Le Seigneur est à votre droite. » Voici une chose nouvelle, il est dit au commencement : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, » et maintenant le prophète lui dit : « Le Seigneur est à votre droite. » S'il est assis à la droite du Père, comment le Père peut-il être assis à la droite du Fils ? Car dans ces paroles : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite, nous voyons très clairement que le Fils est assis à la droite du Père. Mais dans ces autres : « Le Seigneur est à votre droite, » nous voyons que le Père est assis à la droite du Fils. Or, tout cela signifie

sine generatione. Et ab omnibus ecclesiasticis dictum est, quoniam sine patre dicitur secundum carnem : sine matre dicitur secundum Deum. Hoc solum ergo interpretemur : « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisédech. » Hoc solum dicamus, quare dixerit « secundum ordinem. Secundum ordinem : » nequaquam sacerdos eris secundum victimas Judaicas ; sed eris sacerdos « secundum ordinem Melchisédech. » (Gen. xiv). Quomodo enim Melchisédech, rex Salem, obtulit panem et vinum : sic et tu offeres corpus tuum et sanguinem, verum panem, et verum vinum. Iste Melchisédech ista mysteria quæ habemus, dedit nobis. Ipse est qui dixit : « Qui manducaverit carnem meam, et biberit sanguinem meum. » (Joan. vi). « Secundum ordinem Melchisédech, » tradidit nobis sacramentum suum.

« Dominus a dextris tuis. » Rem novam video : dicitur in principio : « Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis : » et nunc dicitur ad eum, « Dominus a dextris tuis. » Si ipse ad dexteram Patris sedet, quomodo rursum Pater sedet ad dexteram Filii ? Quando enim dicitur : « Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis : » manifestissime dicitur, quod ad dexteram Patris sedet Filius. Quando autem

que le Fils est en tout égal au Père. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce sujet : Le démon se tient à la droite du pécheur, c'est une autre question. Le démon se tient à la droite de tout homme qui est pécheur. Mais, me dira-t-on, comment est-il dit dans Zacharie, de Jésus, fils de Josédéc, que le diable se tient à sa droite, et aussi que le diable s'est tenu à la droite du Sauveur ? (Zach. iii). Vous le voyez, c'est une question à résoudre. Mais dans le temps où le diable se tenait à la droite du Sauveur, Jésus, dit le prophète, portait des habits souillés ; il portait nos péchés ; il était enveloppé de nos vices, c'est pour cela que le diable se tenait à sa droite. « Il a brisé les rois au jour de sa colère. » Toutes ces choses m'ont été données ; en un instant, est-il dit, il lui montra tous les royaumes de la terre. Le diable montre les royaumes du monde, et que dit-il ? Tous ces royaumes m'ont été donnés ; si vous tombez à mes pieds pour m'adorer, ils vous appartiendront. (Matth. iv). Donc, il brisera les rois au jour de la guerre, au jour du combat, au jour de sa colère.

« Il exercera son jugement au milieu des nations. » Voyez ici la différence : les rois sont brisés, il jugera les nations. Il multipliera les ruines. Notre-Seigneur est monté sur la croix, et bien des ruines ont été faites. Il a été établi pour la ruine et pour la résurrection d'un grand nombre, et comme un signe de contradiction.

dicitur : « Dominus a dextris tuis, » hoc dicitur, quod ad dexteram Filii sedet Pater. Hoc totum propterea dicitur, ut æqualis sit Filius Patri. Multa sunt quæ dicantur : peccatori autem diabolus stat a dextris ; cæterum illa disputatio alia est ; quicumque peccator est, diabolus ei stat ad dexteram. Sed dicit aliquis : Quomodo et Jesu filio Josédéc in Zacharia dicitur stare diabolus a dextris ejus : et diabolus stetit a dextris Salvatoris. (Zach. iii) ? Videtis quia questio est. Sed eo tempore quando stabat diabolus ad dexteram Salvatoris, Jesus, inquit, habebat vestimenta sordida : nostra peccata portabat, nostris vitis involutus : propterea diabolus stabat a dextris ejus. « Confregit in die iræ suæ reges. » Hæc omnia tradita sunt mihi : in momento, inquit, horæ, monstravit ei universa regna terræ. Regna mundi, diabolus monstrat ; et quid dicit ? Hæc omnia mihi tradita sunt ; si cadens adoraveris coram me, erunt tua omnia. (Matth. iv). In die ergo belli, in die certaminis, confringet reges iræ suæ.

« Judicabit in nationibus. » Videte differentias : reges confringuntur, judicabit nationes. « Implebit ruinas. » Dominus noster ascendit in crucem, et multæ ruinæ factæ sunt. Iste positus est in ruinam,

(Luc II). « Il multipliera les ruines » parmi ceux qui n'ont pas cru, parmi ceux qui ont refusé de croire aux apôtres envoyés comme explorateurs. Moïse, en effet, envoya des explorateurs dans la terre promise, et parce que le peuple ne voulut pas croire au rapport de ces explorateurs, ils périrent dans le désert. (Numb. xxi et xxii). Jusqu'à ce jour les corps de ceux qui ne croient point tombent dans le désert de ce siècle. « Il écrasera sur la terre les têtes d'un grand nombre. » « Il multipliera les ruines, » parmi ceux qui refusent de croire; il brisera les têtes de ceux qui doutent, de ceux qui n'ont point une foi parfaite. « Il écrasera sur la terre les têtes d'un grand nombre, » non de tous; s'il avait dit: de tous, nul de nous n'aurait conservé d'espérance; il dit: « d'un grand nombre, » pour montrer que les autres seront épargnés.

« Il boira dans le chemin de l'eau du torrent. » Quel est celui qui boit dans le chemin de l'eau du torrent? Celui à qui il est dit: « Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite. » Celui à qui s'adressent ces paroles: « Vous êtes prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedech; Celui qui a brisé les rois au jour de sa colère, qui multipliera les ruines, qui brisera sur la terre les têtes d'un grand nombre. » Et fait-il autre chose? « Il boit dans le chemin de l'eau du torrent. » Voyons d'abord quel est ce chemin, nous verrons ensuite le torrent dans le chemin. Le chemin, c'est ce monde, qu'il a traversé. C'est ainsi qu'il est écrit dans l'Evangile:

et resurrectionem multorum, et in signum cui contradicetur. (Luc. II). « Implebit ruinas. » Non credentium, qui non crediderunt exploratoribus apostolis. Et Moyses enim misit exploratores in mundum; et quia non credidit populus exploratoribus, propterea ceciderunt in deserto (Numb. xxi et xxii). Usque hodie corpora non credentium cadunt in deserto istius sæculi. « Conquassabit capita in terra multorum. Implebit ruinas, » non credentium: « Conquassabit capita, » eorum qui docti sunt: eorum qui non habent perfectam fidem. « Conquassabit capita in terra multorum: » non omnium; si enim dixisset, omnium, nullus de nobis spem haberet; « multorum, » dicitur, ut alii relinquantur.

« De torrente in via bibit. » Quis bibit de torrente, in via? Iste, cui dictum est: « Dixit Dominus Domino meo: Sede a dextris meis. » Iste, qui audivit: « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedec. » Iste, « qui confregit in die iræ suæ reges: implebit ruinas: conquassabit capita in terra multorum. » Iste quid facit aliud? « De torrente in via bibit. » Videamus ante viam, ut postea videamus in via torrentem. Via, sæculum istud dicitur, per

Accordez-vous avec votre ennemi, tandis que vous êtes dans le chemin (Matth. vi), c'est-à-dire tandis que vous traversez ce monde et que vous allez par la voie à Celui qui est la véritable voie. C'est ainsi qu'il est dit encore dans le Psaume cent dix-huitième: « Heureux ceux qui sont sans tache dans la voie. » Heureux ceux qui sont sans tache dans la voie de ce siècle, et dans ce monde. Donc, le prêtre selon l'ordre de Melchisedech, étant venu dans la voie de ce monde, a marché dans notre voie, et a bu de l'eau du torrent, qui était dans le monde. Un torrent n'a pas d'eaux naturelles, il n'a pas d'eaux qui coulent toujours, mais ses eaux sont produites par les tempêtes, les pluies, les trombes et les orages. Le torrent n'est jamais sur les lieux élevés, mais dans les vallées, dans les endroits escarpés. Il se grossit d'eaux étrangères, il en est comme gonflé et les déverse avec impétuosité. « Il boit dans le chemin de l'eau du torrent. » Les eaux d'un torrent ne sont jamais pures, elles sont toujours fangeuses, ce qui est dit parce que les eaux de ce siècle sont toujours troublées et comme pleines d'orages. Voulez-vous savoir comment il a bu des eaux troublées du torrent? C'est lui-même qui vous l'apprend: Mon âme est triste jusqu'à la mort. (Matth. xxvi). Et il est dit aussi dans l'Evangile: Il commença à s'attrister et à se troubler. (Ibid.) Notre-Seigneur a donc bu des eaux troublées du torrent de ce monde, de ces eaux tristes, de ces eaux qui ne donnent aucune joie. Il a pris le calice, il l'a

quam ambulavit. Denique scriptum est in Evangelio: Esto consentiens adversario tuo dum es in via (Matth. vi), hoc est, dum ambulas in isto sæculo, et perviam vadis ad eum, qui vera est via. Unde dicitur et in centesimo decimo octavo Psalmo: Beati immaculati in via. Beati sunt, qui in ista sæculi via immaculati sunt, et in isto mundo. Ergo sacerdos secundum ordinem Melchisedec, quoniam venit in via sæculi, et ambulavit in via nostra, bibit et ipse de torrente, qui erat in sæculo. Torrens non habet aquas naturales, non habet aquas quæ semper perfluunt: sed habet aquas de tempestatibus, de pluviis, de turbine, de procellis. Torrens numquam est in montibus, sed semper in vallibus, in præcipitiis locis. Alienas aquas concipit, et parit, et tumens vadit. « De torrente in via bibit. » Torrens numquam habet mundam aquam, sed semper turbidam; hoc dicitur: quoniam sæculi istius aquæ semper turbidæ sunt, semper plenæ tempestate. Vultis scire quomodo de torrente turbido biberit? Et ipse dicit: Tristis est anima mea usque ad mortem. (Matth. xxvi). Et dicitur in Evangelio: Et cepit, inquit, contristari, et conturbari. (Ibid.) Bibit ergo etiam Dominus noster

rempli de l'eau du torrent de ce siècle, et, comme cette eau était trouble, il dit: Mon Père, s'il est possible que ce calice s'éloigne de moi. Il a donc bu de l'eau du torrent de ce monde; mais il n'en a point bu comme en restant dans sa demeure; il en a bu en marchant, en se hâtant de passer ailleurs. « Il a bu dans le chemin de l'eau du torrent. » Or, si le Seigneur a bu de l'eau du torrent de ce monde, à combien plus forte raison les saints doivent-ils en boire? Or, voulez-vous une preuve que les saints boivent de l'eau du torrent? Il est dit dans un autre Psaume: Notre âme a traversé un torrent. (Ps. cxxiii). « Il a bu dans le chemin de l'eau du torrent. » Nous avons parlé du torrent, donnons maintenant des témoignages: Notre âme a traversé un torrent. Voulez-vous connaître un autre torrent? Lorsque le saint prophète Elie, persécuté par Jézabel, lorsqu'il eut du ciel sa nourriture, et qu'il marcha quarante jours pour se rendre dans le désert, il était dans le désert, dit l'auteur sacré, et il buvait de l'eau du torrent de Chobar. (III Rois xix) (1). Mais, en entendant parler des torrents de ce monde, gardez-vous de désespérer, ce torrent vient fréquemment; il paraît se gonfler, il paraît avoir une énorme quantité d'eau, mais, si vous attendez un peu, vous le verrez bientôt se dessécher. Elie but de l'eau dans le désert, alors que son âme était

de torrente istius sæculi aquas turbidas, aquas tristes, aquas quæ non habent lætitiā. Tulit calicem, et implevit de torrente mundi, et quoniam turbide erant aquæ, dicit: Pater, si possibile est, transeat calix iste a me. Bibit ergo de torrente mundi istius: sed non bibit quasi in domo sua, sed in via ad alia ire festinans. « Bibit de torrente in via. » Propterea bibit de torrente, quia in via erat. « De torrente bibit. » Si Dominus bibit de torrente mundi istius, quanto magis sancti? Vultis scire quoniam sancti de torrente bibunt. Dicit et in alio loco: Torrentem pertransivit anima nostra. (Psalm. cxxiii). « De torrente in via bibit. » Diximus de torrente, dicamus etiam et testimonium. Torrentem pertransivit anima nostra. Vultis scire et alium torrentem? Elie sanctus propheta quando persequabatur eum Jezabel: quando accepit cibum, et quadraginta diebus transiens perrexit in eremum: Erat, inquit, in deserto, et bibebat de torrente Chobar. (III Reg. xix). Verum audientes torrentes istius sæculi, nolite desperare; frequenter hic torrens deficit; videtur quidem tamescere: vi-

pleine de tristesse et d'angoisse. (Ibid.) Il avait quitté la Judée, et il se dirigeait vers la montagne de Sinaï, car Jézabel le persécutait, et c'est pour cela qu'il buvait de l'eau du torrent de Chobar. Mais comme il persévéra jusqu'à la fin, le torrent se dessécha; et le Seigneur lui dit, lorsque le torrent fut desséché: Va chez une veuve qui habite Sasephta, ville des Sidoniens, etc. Voilà donc comme Elie a bu de l'eau du torrent. Mais notre Seigneur et Sauveur a bu aussi de l'eau du torrent de Cédron, comme le rapporte l'Écriture, lorsque ses ennemis vinrent pour se saisir de lui. Ils vinrent, dit l'Évangéliste, et se saisirent de lui près du torrent, etc. (Jean xviii) Vous voyez comme le lieu où coule ce torrent est bas et rocailleux. Cédron, en hébreu, veut dire ténèbres; vous voyez donc que les torrents de ce siècle sont dans les ténèbres. Lorsque les ennemis du Sauveur se saisirent de lui, ce ne fut pas sur la montagne des Oliviers, ce ne fut point dans le temple, mais près du torrent, et d'un torrent ténébreux, c'est-à-dire du torrent de Cédron (2) car tous ceux qui haïssent la lumière aiment les ténèbres. « Il a bu en chemin de l'eau du torrent. » Or, c'est parce que le Seigneur a bu de l'eau du torrent, et qu'il a goûté la mort, que le Père l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom. En effet, le prophète commence par dire: « Il

(1) Il n'est nullement question dans le chapitre xix du III^e livre des Rois de ce torrent. Au chapitre xviii, bien avant qu'Elie se rendit dans le désert, il alla se cacher près du torrent de Carith vis-à-vis le Jourdain et y resta jusqu'à ce que ce torrent étant desséché, il se rendit à Sarephta. (Note du Trad.)

(2) Il n'est nullement dit dans l'Evangile que ce fut sur les bords du torrent de Cédron que les ennemis du Sauveur se saisirent de sa personne.

boira dans le chemin de l'eau du torrent, » et parce qu'il a bu de l'eau du torrent, « il élèvera ensuite sa tête. » Et que dit le Sauveur lui-même ? Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. (Jean xii). Il a été élevé, et il nous a élevés ensuite nous-mêmes. Sa tête a été élevée, et il a écrasé les têtes du dragon, et il les a brisées dans la mer. « C'est pour cela qu'il a élevé la tête. » Le psalmiste ne dit point : C'est pour cela que sa tête a été élevée, c'est-à-dire élevée par un autre, non ; Celui qui s'est humilié, c'est lui-même qui a élevé sa tête. Il dit, en effet, dans son Evangile : J'ai le pouvoir de quitter la vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre. (Jean x). « C'est pour cela qu'il a élevé la tête. » Il s'est élevé lui-même, lui qui est la tête de tous les hommes. On peut dire encore que ces paroles : « Il a élevé sa tête, » ne signifient point qu'il s'est élevé lui-même, car il n'a cessé d'être élevé ; mais quand le prophète dit : « Il a élevé sa tête, » cela signifie qu'il a élevé notre tête à nous, qui ne pouvions regarder le ciel, courbés que nous étions vers la terre. Voulez-vous une preuve qu'il a relevé notre tête ? Voyez cette femme que le démon avait liée et courbée, et que le Sauveur a délivrée. (Luc. xiii). Il releva la tête de cette femme qui avait toujours été courbée, et cette femme l'adora. A lui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

bent lucem, amant tenebras. « De torrente in via bibit. » Quia ergo bibit Dominus de torrente, et gustavit mortem, propterea exaltavit eum Pater, et dedit ei nomen quod est super omne nomen. Deinde nunc dicitur : « De torrente in via bibit. » Et quia bibit de torrente in via, « Propterea exaltavit caput. » Et quid dicit ? Cum exaltatus fuero, omnia traham ad me. (Joan. xii). Ille est exaltatus, et nos exaltavit. Istius caput exaltatum est : cæterum draconis capita conquassavit, et contracta sunt in mari. « Propterea exaltavit caput. » Non dixit : propterea exaltatum est caput ejus, hoc est, ab alio exaltatus : sed qui se humiliaverat, ipse exaltavit. Ipse enim dicit in Evangelio : Potestatem habeo animam meam ponendi, et potestatem habeo resumendi eam. (Joan. x). « Propterea exaltavit caput. » Seipsum exaltavit, qui caput est omnium. Aut certe quod dicit : « exaltavit caput, » non seipsum exaltavit ; semper enim ille altus fuit ; sed quando dicit : « exaltavit caput, » nostrum exaltavit caput : qui curvi non poteramus aspicere ad cælum, sed ad terram. Vultis scire quoniam ipse exaltavit caput ? Et illam mulierem quam ligaverat diabolus, ipse liberavit. (Luc. xiii). Exaltavit caput ejus, quæ semper incurvata fuit : et adoravit eum. Cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSAUME CX.

« Alleluia. » Ce psaume est le premier qui est écrit selon l'ordre des lettres de l'alphabet, bien que plusieurs interprètes pensent que le psaume vingt-quatrième et le trente-sixième soient également alphabétiques. Mais dans ces psaumes, quelques-unes des lettres de l'alphabet font défaut, ou sont en double, et cela parce que souvent un verset est très court et un autre d'une longueur démesurée. Mon avis est donc que cet ordre a été rétabli beaucoup plus par les lecteurs que par un dessein arrêté de l'écrivain. D'ailleurs, les Septante, qui ont eu sur ce point quelque scrupule, n'ont point marqué les lettres hébraïques dans leur version.

« Seigneur, je vous louerai de tout mon cœur. » Si David n'avait pas été simple, s'il y avait eu chez lui de la ruse ou de l'artifice, il n'eût pas dit : « Seigneur, je vous louerai de tout mon cœur, » non-seulement des lèvres, mais de tout mon cœur, « dans les réunions et les assemblées des justes. » Ces justes dont il parle étaient auparavant des pécheurs, mais ils sont maintenant justes. « Les œuvres du Seigneur sont grandes. » Il n'y a point lieu de s'en étonner : vous voyez un éléphant et un chameau, vous voyez une mouche et un moucheron, ils ont la même faculté de se mouvoir, ils ont la vie et des membres. « Il a donné la nourriture à ceux qui le craignent. » Il a nourri Elie dans un temps de famine, il a fait pleuvoir la manne pour le peuple Juif dans le désert (Exod. xvi), et ainsi s'accomplit ce qui est dit ici : « Il a donné la nourriture

PSALMUS CX.

« Alleluia. » Psalmus iste, primus secundum ordinem scribitur litterarum : licet multi vigesimum quoque quartum psalmum, et trigesimum sextum scriptum putent in Hebræo, secundum ordinem litterarum : sed in illis, vel desunt aliquæ litteræ, vel supersunt, et nonnumquam quia cum unus versus brevis sit, alius infinita longitudine major est. Ex quo puto magis observatione hoc legendum, quam studio Scriptoris effectum. Denique et Septuaginta interpretes, quia aliquis in eis scrupulus nascebatur, in translatione Hebræas litteras ponere noluerunt.

« Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo. » Si non fuisset simplex David, et habuisset dolum, non dixisset : « Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo. » Non labiis tantum, sed toto corde. « In consilio justorum et congregatione : magna opera Domini. » Rectorum dicit eorum qui ante peccatores erant, nunc vero justii. Non est enim mirari ; videtis elephantem et camelum, similiter et muscam, et culicem, eandem mobilitatem habere, et spiritum, et membra.

« Escam dedit timentibus se. » In fame pavit Eliam : in deserto, populo Judæorum manna pluit (Exod. xvi), et completum est quod dicitur : « Escam dedit timen-

à ceux qui le craignent. » C'est l'interprétation littérale. Mais il nous a donné une autre nourriture, le pain qui est descendu du ciel (Jean vi), et qui devient véritablement notre nourriture, si nous en sommes dignes. Combien de martyrs, en effet, sont morts de faim, et sont maintenant avec le Seigneur !

« Son nom est saint et terrible. » Il est saint pour les saints, il est terrible pour les pécheurs. « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » Ceux qui n'ont pas la crainte du Seigneur, n'ont point en eux la sagesse ; ou réciproquement, ceux qui n'ont point la sagesse, n'ont point la crainte de Dieu.

« Sa louange subsiste dans tous les siècles. » Le psaume a commencé par « Alleluia, » et se termine avec raison par la louange de Dieu, car « Alleluia » veut dire : *Louez le Seigneur.*

PSAUME CXI.

« Alleluia. » Ce psaume nous exhorte à nous établir par la crainte de Dieu dans l'habitation de la demeure éternelle.

« Heureux est l'homme qui craint le Seigneur. » J'ai dit fréquemment que tout ce qui est interprété de la personne du juste se rapporte au Christ. Car si les saints sont le type et la figure du Sauveur, si quelqu'un est véritablement saint, par exemple Joseph, Salomon, David et les autres saints, donc cet homme dont le psalmiste décrit ici le bonheur peut se rapporter à l'homme juste. En effet, il est ici question de

l'homme juste, mais cet homme juste est la figure de tout homme juste. « Heureux est l'homme qui craint le Seigneur. » Nous avons laissé un instant le psaume, parlons maintenant de l'homme juste. « Heureux l'homme qui craint le Seigneur. » Le psaume cent onzième est alphabétique ; le psaume cent dixième est lui-même alphabétique ; le premier verset est précédé de la lettre *aleph* : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur ; » le second de la lettre *beth* : « Et qui met toutes ses volontés dans ses commandements ; » le troisième, de la lettre *ghimel* : « Sa race sera puissante sur la terre, » et ainsi de suite jusqu'à la vingt-deuxième lettre, *thau*. Expliquons donc chaque verset de ce psaume avec le concours de vos prières. « Heureux l'homme qui craint le Seigneur, » c'est le commencement du psaume ; il ne dit pas encore : Heureux celui qui aime le Seigneur. La crainte est le propre des commençants, et l'amour le partage des parfaits (I. Jean iv), car la charité parfaite chasse la crainte ; le prophète parle donc ici du commencement, de celui qui commence à s'appliquer à la sainteté. Voyons l'ordre qu'il suit dans ce psaume : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur. » Celui qui craint le Seigneur, que fait-il ? Il écoute les paroles de Dieu, il est instruit dans la loi ? Non, ce n'est pas ce qu'il dit : « Il mettra toutes ses volontés dans ses commandements. Celui qui craint le Seigneur, qui est heureux, observe volontiers ses commandements. « Il mettra toutes ses volontés

tibus se. » Hoc secundum litteram. Escam autem dedit panem qui de cælo descendit (Joan. vi) : quo si digni sumus, pascimur. Quanti enim martyres fame corrupti sunt, et nunc sunt cum Domino ?

« Sanctum et terribile nomen ejus. Sanctum, » sanctis ; « terribile, » peccatoribus. « Initium sapientiæ timor Domini. » Qui non timent Dominum, non est in eis sapientia ; aut qui non habent sapientiam, non habent timorem.

« Laudatio ejus manet in sæculum sæculi. » Quoniam in titulo « Alleluia » prænotatum est, juste in laudatione finit psalmus. Siquidem « Alleluia » interpretatur, « laudate Dominum. »

PSALMUS CXI.

« Alleluia. » Iste psalmus provocat nos per timorem Dei in æternæ domus habitatione fundari.

« Beatus vir qui timet Dominum. » Frequenter dixi, quoniam omnia quæ in persona justii interpretantur, referuntur ad Christum. Si enim sancti, typus et figura Salvatoris sunt : si quis vere sanctus est, verbi causa, Isaac typus Domini Salvatoris est, Joseph, Salomon, David, et cæteri sancti ; ergo et iste beatus

tus vir qui nunc describitur, refertur quidem ad virum justum. Et vere de viro justo dicitur : sed iste vir justus, typus est viri justii. « Beatus vir qui timet Dominum. » Interim dimisimus psalmum, nunc dicamus de viro justo : « Beatus vir qui timet Dominum. » Psalmus centesimus undecimus alphabeticus est ; siquidem et centesimus decimus, et ipse sub alphabeto est. Primus versiculus ex *aleph* scribitur : « Beatus vir qui timet Dominum. » Secundus, ex *beth* : « In mandatis ejus cupiet nimis. » Tertius, ex *ghimel* : « Potens in terra erit semen ejus, » et usque ad vicesimam secundam litteram *thau*. Singulos igitur versiculos, vestris orationibus disseramus, « Beatus vir qui timet Dominum » : principium psalmi est : nondum dicit : Beatus vir qui diligit Dominum. Viro enim incipientium est timere, perfectorum vero diligere (I. Joan. iv) ; siquidem perfecta dilectio, foras mittit timorem ; ergo de principio dicit, hoc est, incipiente viro sancto. Videamus ergo ordinem Psalmi : « Beatus vir qui timet Dominum. » Qui timet Dominum, quid facit ? Audit verba Dei, doctus in lege est ? Non hoc dicit. Quid dicit ? « In mandatis ejus cupiet nimis. » Qui timet Dominum, qui beatus est :

boira dans le chemin de l'eau du torrent, » et parce qu'il a bu de l'eau du torrent, « il élèvera ensuite sa tête. » Et que dit le Sauveur lui-même ? Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. (Jean xii). Il a été élevé, et il nous a élevés ensuite nous-mêmes. Sa tête a été élevée, et il a écrasé les têtes du dragon, et il les a brisées dans la mer. « C'est pour cela qu'il a élevé la tête. » Le psalmiste ne dit point : C'est pour cela que sa tête a été élevée, c'est-à-dire élevée par un autre, non ; Celui qui s'est humilié, c'est lui-même qui a élevé sa tête. Il dit, en effet, dans son Evangile : J'ai le pouvoir de quitter la vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre. (Jean x). « C'est pour cela qu'il a élevé la tête. » Il s'est élevé lui-même, lui qui est la tête de tous les hommes. On peut dire encore que ces paroles : « Il a élevé sa tête, » ne signifient point qu'il s'est élevé lui-même, car il n'a cessé d'être élevé ; mais quand le prophète dit : « Il a élevé sa tête, » cela signifie qu'il a élevé notre tête à nous, qui ne pouvions regarder le ciel, courbés que nous étions vers la terre. Voulez-vous une preuve qu'il a relevé notre tête ? Voyez cette femme que le démon avait liée et courbée, et que le Sauveur a délivrée. (Luc. xiii). Il releva la tête de cette femme qui avait toujours été courbée, et cette femme l'adora. A lui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

bent lucem, amant tenebras. « De torrente in via bibit. » Quia ergo bibit Dominus de torrente, et gustavit mortem, propterea exaltavit eum Pater, et dedit ei nomen quod est super omne nomen. Deinde nunc dicitur : « De torrente in via bibit. » Et quia bibit de torrente in via, « Propterea exaltavit caput. » Et quid dicit ? Cum exaltatus fuero, omnia traham ad me. (Joan. xii). Ille est exaltatus, et nos exaltavit. Istius caput exaltatum est : cæterum draconis capita conquassavit, et contracta sunt in mari. « Propterea exaltavit caput. » Non dixit : propterea exaltatum est caput ejus, hoc est, ab alio exaltatus : sed qui se humiliaverat, ipse exaltavit. Ipse enim dicit in Evangelio : Potestatem habeo animam meam ponendi, et potestatem habeo resumendi eam. (Joan. x). « Propterea exaltavit caput. » Seipsum exaltavit, qui caput est omnium. Aut certe quod dicit : « exaltavit caput, » non seipsum exaltavit ; semper enim ille altus fuit ; sed quando dicit : « exaltavit caput, » nostrum exaltavit caput : qui curvi non poteramus aspicere ad cælum, sed ad terram. Vultis scire quoniam ipse exaltavit caput ? Et illam mulierem quam ligaverat diabolus, ipse liberavit. (Luc. xiii). Exaltavit caput ejus, quæ semper incurvata fuit : et adoravit eum. Cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSAUME CX.

« Alleluia. » Ce psaume est le premier qui est écrit selon l'ordre des lettres de l'alphabet, bien que plusieurs interprètes pensent que le psaume vingt-quatrième et le trente-sixième soient également alphabétiques. Mais dans ces psaumes, quelques-unes des lettres de l'alphabet font défaut, ou sont en double, et cela parce que souvent un verset est très court et un autre d'une longueur démesurée. Mon avis est donc que cet ordre a été rétabli beaucoup plus par les lecteurs que par un dessein arrêté de l'écrivain. D'ailleurs, les Septante, qui ont eu sur ce point quelque scrupule, n'ont point marqué les lettres hébraïques dans leur version.

« Seigneur, je vous louerai de tout mon cœur. » Si David n'avait pas été simple, s'il y avait eu chez lui de la ruse ou de l'artifice, il n'eût pas dit : « Seigneur, je vous louerai de tout mon cœur, » non-seulement des lèvres, mais de tout mon cœur, « dans les réunions et les assemblées des justes. » Ces justes dont il parle étaient auparavant des pécheurs, mais ils sont maintenant justes. « Les œuvres du Seigneur sont grandes. » Il n'y a point lieu de s'en étonner : vous voyez un éléphant et un chameau, vous voyez une mouche et un moucheron, ils ont la même faculté de se mouvoir, ils ont la vie et des membres. « Il a donné la nourriture à ceux qui le craignent. » Il a nourri Elie dans un temps de famine, il a fait pleuvoir la manne pour le peuple Juif dans le désert (Exod. xvi), et ainsi s'accomplit ce qui est dit ici : « Il a donné la nourriture

PSALMUS CX.

« Alleluia. » Psalmus iste, primus secundum ordinem scribitur litterarum : licet multi vigesimum quoque quartum psalmum, et trigesimum sextum scriptum putent in Hebræo, secundum ordinem litterarum : sed in illis, vel desunt aliquæ litteræ, vel supersunt, et nonnumquam quia cum unus versus brevis sit, alius infinita longitudine major est. Ex quo puto magis observatione hoc legendum, quam studio Scriptoris effectum. Denique et Septuaginta interpretes, quia aliquis in eis scrupulus nascebatur, in translatione Hebræas litteras ponere noluerunt.

« Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo. » Si non fuisset simplex David, et habuisset dolum, non dixisset : « Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo. » Non labiis tantum, sed toto corde. « In consilio justorum et congregatione : magna opera Domini. » Rectorum dicit eorum qui ante peccatores erant, nunc vero justii. Non est enim mirari ; videtis elephantem et camelum, similiter et muscam, et culicem, eandem mobilitatem habere, et spiritum, et membra.

« Escam dedit timentibus se. » In fame pavit Eliam : in deserto, populo Judæorum manna pluit (Exod. xvi), et completum est quod dicitur : « Escam dedit timen-

à ceux qui le craignent. » C'est l'interprétation littérale. Mais il nous a donné une autre nourriture, le pain qui est descendu du ciel (Jean vi), et qui devient véritablement notre nourriture, si nous en sommes dignes. Combien de martyrs, en effet, sont morts de faim, et sont maintenant avec le Seigneur !

« Son nom est saint et terrible. » Il est saint pour les saints, il est terrible pour les pécheurs. « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » Ceux qui n'ont pas la crainte du Seigneur, n'ont point en eux la sagesse ; ou réciproquement, ceux qui n'ont point la sagesse, n'ont point la crainte de Dieu.

« Sa louange subsiste dans tous les siècles. » Le psaume a commencé par « Alleluia, » et se termine avec raison par la louange de Dieu, car « Alleluia » veut dire : Louez le Seigneur.

PSAUME CXI.

« Alleluia. » Ce psaume nous exhorte à nous établir par la crainte de Dieu dans l'habitation de la demeure éternelle.

« Heureux est l'homme qui craint le Seigneur. » J'ai dit fréquemment que tout ce qui est interprété de la personne du juste se rapporte au Christ. Car si les saints sont le type et la figure du Sauveur, si quelqu'un est véritablement saint, par exemple Joseph, Salomon, David et les autres saints, donc cet homme dont le psalmiste décrit ici le bonheur peut se rapporter à l'homme juste. En effet, il est ici question de

l'homme juste, mais cet homme juste est la figure de tout homme juste. « Heureux est l'homme qui craint le Seigneur. » Nous avons laissé un instant le psaume, parlons maintenant de l'homme juste. « Heureux l'homme qui craint le Seigneur. » Le psaume cent onzième est alphabétique ; le psaume cent dixième est lui-même alphabétique ; le premier verset est précédé de la lettre aleph : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur ; » le second de la lettre beth : « Et qui met toutes ses volontés dans ses commandements ; » le troisième, de la lettre ghimel : « Sa race sera puissante sur la terre, » et ainsi de suite jusqu'à la vingt-deuxième lettre, thau. Expliquons donc chaque verset de ce psaume avec le concours de vos prières. « Heureux l'homme qui craint le Seigneur, » c'est le commencement du psaume ; il ne dit pas encore : Heureux celui qui aime le Seigneur. La crainte est le propre des commençants, et l'amour le partage des parfaits (I. Jean iv), car la charité parfaite chasse la crainte ; le prophète parle donc ici du commencement, de celui qui commence à s'appliquer à la sainteté. Voyons l'ordre qu'il suit dans ce psaume : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur. » Celui qui craint le Seigneur, que fait-il ? Il écoute les paroles de Dieu, il est instruit dans la loi ? Non, ce n'est pas ce qu'il dit : « Il mettra toutes ses volontés dans ses commandements. Celui qui craint le Seigneur, qui est heureux, observe volontiers ses commandements. « Il mettra toutes ses volontés

tibus se. » Hoc secundum litteram. Escam autem dedit panem qui de cælo descendit (Joan. vi) : quo si digni sumus, pascimur. Quanti enim martyres fame corrupti sunt, et nunc sunt cum Domino ?

« Sanctum et terribile nomen ejus. Sanctum, » sanctis ; « terribile, » peccatoribus. « Initium sapientiæ timor Domini. » Qui non timent Dominum, non est in eis sapientia ; aut qui non habent sapientiam, non habent timorem.

« Laudatio ejus manet in sæculum sæculi. » Quoniam in titulo « Alleluia » prænotatum est, juste in laudatione finit psalmus. Siquidem « Alleluia » interpretatur, « laudate Dominum. »

PSALMUS CXI.

« Alleluia. » Iste psalmus provocat nos per timorem Dei in æternæ domus habitatione fundari.

« Beatus vir qui timet Dominum. » Frequenter dixi, quoniam omnia quæ in persona justii interpretantur, referuntur ad Christum. Si enim sancti, typus et figura Salvatoris sunt : si quis vere sanctus est, verbi causa, Isaac typus Domini Salvatoris est, Joseph, Salomon, David, et cæteri sancti ; ergo et iste beatus

tus vir qui nunc describitur, refertur quidem ad virum justum. Et vere de viro justo dicitur : sed iste vir justus, typus est viri justii. « Beatus vir qui timet Dominum. » Interim dimisimus psalmum, nunc dicamus de viro justo : « Beatus vir qui timet Dominum. » Psalmus centesimus undecimus alphabeticus est ; siquidem et centesimus decimus, et ipse sub alphabeto est. Primus versiculus ex aleph scribitur : « Beatus vir qui timet Dominum. » Secundus, ex beth : « In mandatis ejus cupiet nimis. » Tertius, ex ghimel : « Potens in terra erit semen ejus, » et usque ad vicesimam secundam litteram thau. Singulos igitur versiculos, vestris orationibus disseramus, « Beatus vir qui timet Dominum » : principium psalmi est : nondum dicit : Beatus vir qui diligit Dominum. Viro enim incipientium est timere, perfectorum vero diligere (I. Joan. iv) ; siquidem perfecta dilectio, foras mittit timorem ; ergo de principio dicit, hoc est, incipiente viro sancto. Videamus ergo ordinem Psalmi : « Beatus vir qui timet Dominum. » Qui timet Dominum, quid facit ? Audit verba Dei, doctus in lege est ? Non hoc dicit. Quid dicit ? « In mandatis ejus cupiet nimis. » Qui timet Dominum, qui beatus est :

dans ses commandements. » Considérez le sens de ces paroles ; il n'a pas dit : Il observe ses commandements, car il en est beaucoup qui le font par un sentiment de crainte, et qui ne reçoivent point de récompense ; car celui qui s'abstient de la fornication par la crainte de l'enfer, ne reçoit pas une aussi grande récompense que celui qui s'en abstient par un motif d'amour de Dieu. Il met toutes ses volontés dans ses commandements ; c'est-à-dire, il les veut ardemment, il désire vivement garder ses commandements. De même que dans les grandes chaleurs on éprouve une soif ardente, ainsi désire-t-il ardemment garder les commandements du Seigneur. « Il mettra toutes ses volontés dans les commandements du Seigneur. » Il ne les accomplit pas péniblement, mais il veut les accomplir, et il le veut, non d'une manière passagère, mais il le veut de toutes les forces de son âme. Voici le troisième verset :

« Sa race sera puissante sur la terre. » J'ai accompli les commandements de Dieu dans la plénitude de ma volonté, et je suis devenu digne d'être le père des saints. Nous donnons une explication courte, pour ne point trop prolonger ce discours. « La génération des justes sera bénie. » Que le Seigneur vous accorde, à vous qui m'écoutez, de faire partie de la génération des justes.

« La gloire et les richesses sont dans sa maison. » La gloire et la richesse, pensons-nous qu'il veuille parler de la gloire et de la richesse

de ce monde ? Quoi ! un chrétien observerait la volonté de Dieu et ses commandements pour obtenir les richesses de ce monde ? Mais on ne peut accomplir les commandements de Dieu qu'à la condition de mépriser les richesses de ce monde. « La gloire et les richesses sont dans sa maison, » la gloire des croyants, comme le dit l'Apôtre : Est-ce que vous n'êtes pas ma gloire et mes richesses ? Ce sont ces richesses dont le même apôtre dit ailleurs : Vous êtes devenus riches dans toute science et toute justice. « Et sa justice demeure dans les siècles. »

« Du milieu des ténèbres s'est levée une lumière sur les hommes droits. » Nous errions autrefois dans les ténèbres ; nous étions assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ; mais la lumière s'est levée pour nous, selon ce que dit Isaïe. (Chap. viii). « Le Seigneur est clément, miséricordieux et juste. » Il est miséricordieux et juste : si vous êtes pécheur, ne désespérez pas du pardon, il est miséricordieux ; si vous êtes orgueilleux, et que vous présumiez trop de la bonté de Dieu, gardez-vous de toute négligence, car Dieu est en même temps juste. Voyez, du reste, avec quelle sagesse s'exprime le psalmiste, il n'exprime la justice que par un mot, et la miséricorde par deux mots : « Le Seigneur est clément, miséricordieux et juste. » Puisque le Seigneur est clément et miséricordieux, que l'homme juste imite le Seigneur, et pratique lui-même la miséricorde.

« Heureux l'homme qui a compassion et qui

et divitiæ in domo ejus. » Gloria credentium est, sicut dicit Apostolus : Nonne vos gloria mea estis et divitiæ ? Divitiæ, de quibus dicit ipse Apostolus : quod divites facti sitis in omni scientia et justitia. « Et justitia ejus manet in sæculum sæculi. »

« Exortum est in tenebris lumen rectis corde. » Nos quondam errabamus in tenebris : sedebamus in tenebris et umbra mortis : sed lux orta est nobis, secundum Isaiam (Cap. lvm) : « Misericors et miserator et justus. Misericors et justus ; » si peccator es, noli desperare veniam : misericors est ; si vero superbus es, et confidis tibi de clementia Dei, noli esse negligens, et justus est. « Misericors et miserator et justus. » Videte quid fecerit prudentia Psalmista : Justitia simplex est : misericordia duplex est. « Misericors et miserator et justus. » Quia misericors est Dominus et miserator, et vir justus imitetur Dominum suum, sit et ipse misericors.

« Jucundus homo qui miseretur et commodat. » Putat aliquis quod de auro dicat et argento, et de pecunia ? Justo tantum non habuerunt quod aliis commodarent, ut ipsi cibum ab aliis acciperent. Ergo si non habuerunt quod dem, jam non sum justus ? Si

prête. » Croira-t-on que le psalmiste ait voulu parler ici exclusivement d'or et d'argent ? Souvent les justes ont été si loin d'avoir de quoi donner, qu'ils étaient obligés de recevoir eux-mêmes des autres leur nourriture. Donc, si je n'ai pas de quoi donner, je ne serai point du nombre des justes ? Combien de saints ont fait d'abondantes aumônes, et sont ensuite déçus de leur sainteté ? Au contraire, des hommes d'une perfection éminente n'ont pas fait l'aumône, parce qu'ils n'avaient pas de quoi la faire. Ne pas faire d'aumône est un crime pour celui qui possède ; celui qui n'a point de quoi faire l'aumône est libre, et donne autant qu'il désire donner ; sa volonté est une aumône parfaite. Cependant les saints ne laissent pas d'avoir de quoi donner l'aumône. Ecoutons saint Pierre : Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je te le donne : au nom du Seigneur Jésus, lève-toi et marche. (Act. iii). Qui est plus parfait de donner une pièce d'argent, ou de guérir un infirme ? « Heureux l'homme qui a compassion et qui prête. » Quelles sont ces richesses, qu'est-ce que prête l'homme juste, la suite du verset nous l'apprend : « Qui règle tous ses discours avec jugement. » Le prophète ne dit point : Qui règle avec jugement son or, son argent, ses richesses, mais « qui règle ses discours avec jugement. » Lorsqu'un saint enseigne ceux qui ne le sont point, il fait un acte de miséricorde. « Qui règle ses discours avec jugement. » Nous avons compris maintenant quelles sont ces richesses que le juste prête. Or, ce que dit ici le

non fecero eleemosynam, in justorum numero non habebor ? Quanti sanctorum fecerunt eleemosynam, sed in sanctitate ruerunt ? Perfecti non fecerunt eleemosynas, quia non habebant unde facerent. Eleemosynas non facere, crimen habentis est ; ceterum qui non habet unde faciat eleemosynam, liber est ; quantumcumque dare voluerit, tantum dedit : quia voto dedit. Tamen habent et sancti unde faciant eleemosynas. Dicit et Petrus : Argentum et aurum non habeo : quod autem habeo, hoc do tibi ; in nomine Domini Jesu, surgere et ambula. (Act. iii). Quid est majus, pecuniam dare, an debilem sanum facere ? « Jucundus homo qui miseretur et commodat. » Quæ sunt istæ eleemosynæ, quid sit hoc quod commodat vir justus, secundus versiculus ostendit. « Disponit sermones suos in judicio. » Non dixit : aurum suum, et argentum, et pecuniam disponit in judicio : sed, « sermones suos in judicio. » Ista est misericordia, si vir sanctus doceat alios qui non sunt sancti. « Disponit sermones suos in judicio. » Intelleximus ergo quæ sunt pecuniæ quæ commodantur. Verum hoc quod dicit, « disponit sermones suos in judicio, » hoc

prophète : « Qui règle ses discours avec jugement, » est analogue à ce qui nous est recommandé dans l'Evangile, de ne point jeter nos perles devant les pourceaux (Matth. vii) ; c'est-à-dire que chacun sache bien à qui il donne, ce qu'il peut recevoir, ce qu'il est incapable de comprendre. C'est dans ce sens qu'un saint a dit : J'ai caché vos paroles dans mon cœur, pour ne point pécher contre vous (Ps. cxviii) ; je ne les ai pas distribuées aux premiers venus ; je n'ai point donné les choses saintes aux chiens, ni jeté les perles devant les pourceaux. Le grand danger pour un docteur est donc de répandre les paroles du Seigneur devant les pourceaux. Nous aurions beaucoup d'autres choses à dire sur ce psaume, mais comme l'heure nous le défend, bénissons le Seigneur tout-puissant, et que celui qui possède ces richesses les distribue à ceux qui n'en ont point, et que celui qui n'a rien reçoive volontiers. Que le Seigneur m'accorde aussi à moi que je possède ces richesses, afin de pouvoir en faire part à ceux qui n'en ont point, et en combler ceux qui les possèdent déjà, afin que j'aie part à cette béatitude, tant en parlant qu'en écoutant. Heureux celui dont les paroles tombent dans l'oreille de celui qui l'écoute. Car que me sert de parler, si mes paroles ne sont pas reçues ? A quoi bon verser du vin dans des outres qui le laissent aussitôt échapper et se répandre ? Vous voyez que dans l'Evangile l'eau est mise dans des urnes, et que cette eau est changée en vin, et qu'elle est conservée pour qu'elle ne soit point perdue. (Jean ii). « Il a com-

est quod dicitur in Evangelio, ne mittamus margaritas nostras ante porcos (Matth. vii) ; hoc est, ut sciat unusquisque cui tribuit, quid possit accipere, quid non possit. Unde vir sanctus dicit : In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi (Ps. cxviii) ; non ea dedi quibus libuit ; non sanctum tuum misi canibus, et margaritas dedi porcis. Grande igitur periculum est doctoris, verba Domini porcis effundere. Multa sunt quæ dicantur de psalmo ; sed quoniam excludimur hora, benedicamus omnipotentem Dominum, et qui habet tales pecunias, tribuat non habentibus ; qui vero non habet, libenter accipiat. Præstet autem Dominus et mihi, ut et ego istas habeam divitiæ ; ut et non habentibus dem, et habentibus divitiis cumulem, ut beatitudinem istam, et dicens habeam et audiens. Beatus est enim qui in aures loquitur audientis. Quid enim mihi prodest loqui, si alius verba mea non suscipiat ? Quid prodest mittere vinum, si statim quod mittitur, effundatur ? Vides quod in Evangelio aqua illa in hydriam mittitur, et in vinum vertitur, et servatur ne pereat. (Joan. ii). « Miseretur, » id est, in corde, et credit in opere,

passion, » c'est-à-dire dans son cœur, et il manifeste sa foi dans ses œuvres. Il est bon de distribuer les biens de la terre, mais il vaut mieux donner en annonçant la miséricorde, afin que vous oubliiez celui qui vous a fait du mal et que vous pardonniez à celui qui a péché contre vous. « Qui a réglé ses discours avec jugement, » c'est-à-dire qui a été son propre juge ; il dit en lui-même : Le Seigneur m'a dit : Si vous pardonnez, il vous sera pardonné ; si vous donnez, on vous donnera (*Matth. vi*) ; c'est-à-dire que celui qui se juge ainsi, dans la vie présente, Dieu le couronnera dans la vie future. « Parce qu'il ne sera jamais ébranlé. » Cet homme ne sera pas ébranlé, parce qu'il est établi sur la pierre ferme.

« La mémoire du juste sera éternelle. » Ce juste est toujours présent au souvenir de Dieu. « Il ne craindra pas d'entendre parler mal de lui, » d'entendre cette parole : Retirez-vous, maudits. (*Matth. xv*).

« Son cœur est prêt à espérer dans le Seigneur, » c'est-à-dire que son espérance est toujours prête à s'appuyer sur Dieu ; « son cœur est affermi, » son âme est affermie dans la foi. « Il ne sera point ébranlé, » pour passer de la foi à l'incrédulité, parce qu'il est fondé sur la pierre, c'est-à-dire sur le Christ. « Jusqu'à ce qu'il ait méprisé ses ennemis, » c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait méprisé les vices, les péchés, toutes les hérésies, ou la puissance de ses ennemis.

« Il a répandu ses biens avec libéralité sur

les pauvres, sa justice demeure dans les siècles. » Il a répandu, c'est-à-dire il a partagé, il a divisé. Le prophète ne dit pas : Donnez tout à un seul homme, mais il dit : Allez et vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. (*Marc. x*, et *Luc. xvm*). C'est parce qu'il a ainsi partagé ses biens à un grand nombre, qu'il les a divisés, c'est parce que la prière d'un grand nombre vaut mieux que la prière d'un seul, que « sa justice demeure dans les siècles, » c'est-à-dire que ses œuvres demeurent. « Sa puissance grandira au sein de la gloire ; » son royaume sera élevé dans la gloire, c'est-à-dire avec Dieu.

« Le pécheur le verra. » Comment pourra-t-il le voir, alors que le prophète dit : Que l'impie disparaisse pour ne pas voir la gloire de Dieu ? Cependant, il ajoute plus bas : Qu'ils voient et qu'ils soient confondus (*Zach. xn*) ; et dans un autre endroit : Ils verront celui qu'ils ont percé ; c'est-à-dire, ils verront cette forme du serviteur et de l'homme qu'il a daigné emprunter à notre humanité ; mais, quant à la gloire dont les saints jouiront, jamais elle ne sera leur partage, et ils ne la verront même pas ou ce qu'ils en verront sera un accroissement de leur supplice. « Et il en sera irrité, » c'est-à-dire contre lui-même, parce qu'il n'a pas fait le bien. Leur repentir viendra trop tard ; ils diront : Voilà ceux que nous avons méprisés, et voilà qu'ils sont maintenant au nombre des enfants de Dieu. L'abondance des richesses ne nous a servi de rien, le soleil ne s'est pas levé pour nous. « Il grincera

in sæculum sæculi. Dispersit, » hoc est, partitus est ; non dixit : Totum da uni homini, sed dicit : Vade et vende omnia quæ habes, et da pauperibus. (*Marc. x* et *Luc. xvm*). Quia per multos illa partitus est, vel dispersit ; quia plus est oratio multorum quam unius hominis ; « Justitia ejus manet in sæculum sæculi, » hoc est, opera illius ipsa permanent. « Cornu ejus exaltabitur in gloria. » Hoc est, regnum ipsius « exaltabitur in gloria, » hoc est, cum Deo erit.

« Peccator videbit. » Quomodo videbit, quia Propheta dicit : Tollatur impius ne videat gloriam Dei. Tamen subsequitur : Videant et confundantur (*Zach. xiii*) ; et alibi. Videbunt in quem compunxerunt, id est, visuri erunt illam formam servi et hominis, quam dignatus est suscipere de nostra humanitate : sed illam gloriam quam sancti habebunt, nec habebunt, nec videbunt, et quantum videbunt, ad illorum poenam videbunt. « Et irascetur. » Hoc est, contra se ipsos ; eo quod non fecerunt bona. Sera poenitentia erit illis : dicturi erunt : Isti sunt, quos in despectionem habuimus : ecce inter ipsos Dei servos sunt reputati. Nihil profuerunt nobis abundantie divitiarum : sol non ortus est nobis. « Dentibus suis

Bonum est tribuere substantiam terrenam : sed melius est in annuntiandam misericordiam, id est, ut tradas in oblivionem, qui tibi male fecit, hoc est, ut indulgeas qui in te peccavit. « Disposuit sermones suos in judicio, » hoc est, judex suimetipsius est, dicit apud semetipsum : Dominus dixit : Si dimittis, dimittetur tibi : si das, dabitur tibi (*Matth. vi*) ; quia ille qui sic se judicat hic in presenti, Deus illum coronat in futuro. « Quia in æternum non commovebitur. » Iste talis non commovebitur : quia supra petram fundatus est.

« In memoria æterna erit justus. » Ille justus semper in memoria Dei est. « Ab auditu malo non timebit. » Ab illo, discedite, o maledicti ! (*Matth. xxv*).

« Paratum cor ejus sperare in Domino. » Hoc est, sua spes semper in Deo parata est. « Confirmatum est cor ejus. » Anima illius in fide. « Non commovebitur. » De ipsa fide ad infidelitatem : quia super petram fundatus est, id est, super Christum. « Donec despiciat inimicos suos. » Id est, vitia et peccata, omnes hæreses, vel potestatem inimicorum despiciat.

« Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet

des dents et sèchera de dépit. » Par ce grincement de dents, il faut entendre le froid, comme dans ces paroles : Là seront les pleurs et les grincements de dents (*Matth. v* et *Luc. xiii*), parce qu'ils souffriront à la fois du froid et du chaud, et qu'ils n'auront aucun repos. « Le désir des pécheurs périra, » c'est-à-dire tous les biens qu'ils ont possédés dans cette vie. Écoutons donc attentivement les paroles de Dieu, à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXII.

« Alleluia » Ce psaume nous enseigne à dénouer toute la malice ancienne comme des enfants nouvellement nés, et à mettre notre gloire dans les louanges de Dieu.

« Louez le Seigneur, enfants, louez le nom du Seigneur. » Le prophète invite à louer Dieu les enfants dont le Sauveur dit dans Isaïe : Me voici moi et les enfants que m'a donnés le Seigneur (*Isaï. viii*) ; car c'est de la bouche des enfants et de ceux qui sont à la mamelle que sort la louange parfaite de Dieu.

« Que le nom de Dieu soit béni, » ce nom que toute créature bénit. Est-ce qu'il n'était pas béni auparavant ? Il l'a toujours été, mais il n'était béni, on ne croyait en lui que dans une seule nation, le peuple juif ; maintenant, on croit en lui et on le bénit chez tous les peuples. « Dès lors, maintenant et dans les siècles. » Dès lors, c'est-à-dire depuis que les hommes ont commencé à croire en lui et à le louer ; « maintenant, » c'est-à-dire à l'heure présente ; « dans les siècles des

fremet et tabescet. » Per stridorem dentium, frigus intelligitur, ut illud : Ibi erit fletus et stridor dentium (*Matth. v* et *Luc. xiii*) ; quia et frigus et calor erit ibi, et nulla requies. « Desiderium peccatorum peribit : » hoc est, omnia bona quæ hic in presenti habuerunt. Diligenter igitur audiamus verba Dei, cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXII.

« Alleluia. » Iste psalmus docet nos, ut, deposita veteri malitia, tamquam modo geniti infantes in Dei laudibus glorietur. Ait enim :

« Laudate, pueri, Dominum, laudate nomen Domini. » Hic pueri provocantur ad laudem : de quibus in Isaïa Salvator ait : Ecce ego et pueri, quos mihi dedit Dominus. (*Isaï. viii*). Ex ore quippe infantium et lactentium, laus in Deum plena perficitur.

« Sit nomen Domini benedictum. » Cui omnis creatura benedicit. Forsitan non fuit antea benedictum ? Fuit semper, sed tamen antea in una gente Judæorum tantummodo illi benedicebant et credebant : sed modo in omnibus gentibus et creditur, et benedicitur. « Ex hoc nunc et usque in sæculum. Ex hoc, »

siècles, » c'est-à-dire éternellement, car auparavant il n'a jamais cessé d'être béni.

« Du lever du soleil jusqu'à son coucher, » c'est-à-dire du jour de notre naissance jusqu'à notre mort. « Le nom du Seigneur est digne de louange, » comme je l'ai dit plus haut.

« Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations. » Est-ce qu'il n'était pas élevé auparavant ? Il l'était dans la Judée, il l'est maintenant au-dessus de toutes les nations. Il déclare par la bouche de son prophète : Qu'il a voulu réprouver les Juifs et faire choix des gentils. « Et sa gloire est au-dessus des cieux ; » c'est-à-dire sa gloire est au-dessus des saints.

« Qui est semblable au Seigneur, notre Dieu ? » c'est-à-dire : Nul n'est semblable, comme dans ces paroles : Qui est semblable à Dieu parmi les enfants de Dieu ? et dans un autre endroit : Nul n'est semblable à vous parmi les dieux, Seigneur. (*Ps. lxxxv*). « Qui habite les cieux les plus élevés, et qui regarde ce qu'il y a de plus abaissé dans le ciel et sur la terre. » Les cieux les plus élevés, c'est-à-dire les saints. Est-ce qu'il n'habite pas aussi dans ceux qui sont humbles ? Oui, il y habite, parce qu'il regarde les humbles, comme le dit le prophète : Sur qui abaisserai-je mes regards, si ce n'est sur celui qui est humble et qui tremble à ma parole ? (*Isaï. lxvi*). Quand les saints sont-ils ces cieux élevés ? Lorsqu'ils contemplent les choses célestes, et ils sont humbles sur la terre, quand ils s'humilient dans les travaux de la vie active, et qu'ils s'élèvent

id est, quo inceperunt homines et credere et laudare. Et « nunc, » hoc est, in presenti : « et usque in sæculum, » hoc est, sine fine. Nam et antea semper fuit benedictum.

« A solis ortu usque ad occasum. » Id est, ab initio nativitatis nostræ usque ad mortem. « Laudabile nomen Domini. » Ut supra dixi.

« Excelsus Dominus super omnes gentes. » Numquid antea non erat excelsus ? Erat in Judæa, modo super omnes gentes. Dicit per prophetam : quoniam voluit reprobare Judæos, et eligere gentes. « Et super cælos gloria ejus. » Hoc est, super sanctos sua gloria.

« Quis sicut Dominus Deus noster ? » Ac si dicat : Nullus talis ; ut illud : Quis similis inter filios Dei ? Et alibi dicit : Non est similis tibi in diis, Domine. (*Ps. lxxxv*). « Qui in altis habitat, et humilia respicit in cælo et in terra. In altis, » hoc est, in sanctis. Numquid et in humilibus non habitat ? « Habitat : » quia in humilibus respicit : ut illud : Super quem respiciam, nisi super humilem et trementem sermones meos (*Isaï. lxvi*) ? Quando sunt alti sancti ? Quando contemplantur de celestibus. Et tunc sunt

dans les actes de la vie contemplative; et ceux qui sont humbles sur la terre sont alors élevés aux yeux de Dieu. Pourquoi n'a-t-il pas dit: Il habite dans les humbles, mais il abaisse ses regards sur les humbles? C'est que Dieu habite là où il abaisse ses regards et qu'il abaisse ses regards là où il habite.

« Qui ressuscite de la poussière celui qui est dans l'indigence; » ces paroles doivent s'entendre de la tête et des membres. « Qui ressuscite, » c'est-à-dire que Dieu le Père a ressuscité le Christ qui s'est fait pour nous pauvre et indigent. Et nous qui sommes dénués de tout secours, sans notre père, qui est le diable, sans notre mère, qui est la gentilité, nous sommes ressuscités par Jésus-Christ. « Et qui tire le pauvre de son fumier. » Le mot terre est synonyme de fumier, et le mot pauvre veut dire la même chose qu'indigent. Il nous a, en effet, tiré de la terre et de la corruption de nos péchés, selon ces paroles: Pourquoi vous enorgueillir, poussière et cendre? (*Eccli. x*).

« Pour le faire asseoir avec les princes, avec les princes de son peuple. » Dieu le Père a placé son Fils à sa droite au plus haut des cieux, et il dominera sur les princes, c'est-à-dire sur les neuf ordres des anges, selon cette parole: Je suis le prince de la milice, ou le prince des vertus des cieux; et de plus, il a placé les saints et ses membres avec les neuf ordres des anges.

« Qui fait habiter la femme stérile dans sa

humiles in terra: quando se humiliant in activa, elevantur in contemplativa. Et illi qui hic in terra sunt humiles, apud Deum sunt alti. Qare non dixit, in humilibus habitat: sed dixit, respicit. Ideo quia ubi respicit, ibi habitat, et ubi habitat, ibi respicit.

« Suscitans a terra inopem. » Et de capite, et de membris intelligitur. « Suscitans, » hoc est, suscitavit Deus Pater Christum, qui inops et pauper pro nobis factus est. Et nos inopes, id est, sine patre diabolo, sine matre gentilitate, suscitamur a Christo. « Et de stercore erigens pauperem. » Quod dixit, « terra, » hoc est, et stercore, et quod dixit, « inopem, » hoc est, et pauperem. Quia de terra et putredine peccatorum nostrorum crevit nos: ut illud: Quid superbis, pulvis et terra? (*Eccli. x*).

« Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. » Collocavit Deus Pater Filium suum in cœlestibus in dextera sua; et dominabitur super principes, id est, super novem ordines angelorum, secundum illud: Princeps militiæ, vel princeps virtutum ego sum. Et insuper sanctos, et sua membra collocavit cum ipsis novem ordinibus angelorum.

« Qui habitare facit sterilem in domo, matrem fi-

maison, mère joyeuse de plusieurs enfants. » Cette femme stérile, c'est la sainte Eglise. Voilà pourquoi il est dit dans le prophète: Réjouissez-vous, vous qui êtes stérile, etc. (*Isai. liv*). La sainte Eglise a commencé par être stérile, parce qu'elle n'engendrait qu'un trop petit nombre d'enfants. Mais cette même Eglise qui avait été stérile, en un jour ou deux est devenue d'une fécondité extraordinaire, lorsqu'elle a engendré huit mille enfants en un seul jour. (*Act. ii et suiv.*) C'est elle qui dit dans le prophète: Quels sont ces enfants, ou qui me les a engendrés? (*Isai. xliix*). Faites-moi de l'espace et donnez-moi des villes où je puisse habiter. Et le Seigneur dit: Je le ferai. Le bruit de leur voix s'est répandu par toute la terre, c'est-à-dire dans tout l'univers. « Qui fait habiter la femme stérile dans sa maison, » c'est-à-dire dans l'Eglise: Elle est celle qui était stérile, et qui est devenue mère, ils sont ses enfants, et elle habite en elle-même. C'est-à-dire, l'unité de l'Eglise est une chose unique, et elle est composée de plusieurs membres, mais nous ne formons tous qu'un seul corps, comme le dit saint Paul, et elle se réjouit en elle-même, c'est-à-dire dans son unité. (*Rom. xii*).

PSAUME CXIII.

« Alleluia. » Dans ce psaume, le prophète nous enseigne à entendre dans le sens spirituel les faits historiques qu'il raconte.

« Lorsqu'Israël sortit de l'Egypte, et la maison

horum lætantem. » Sterilis, hoc est, sancta Ecclesia. Unde in propheta dicit: Lætare sterilis, etc. (*Isai. liv*). Primitus sterilis fuit sancta Ecclesia: quia non generabat filios, nisi paucos: Synagoga habuit virum Deum, sed tamen paucos generavit. Postea Ecclesia, quæ ante sterilis fuerat, in uno die vel duobus, grandes partus fudit, quando generavit octo millia. (*Act. ii et Seq.*) Et in propheta dicit: Qui sunt isti, aut quis genuit illos mihi? (*Isai. xliix*). Fac mihi spatium et urbes ubi habitem. Et Dominus dixit: Ego faciam. In omnem terram exivit sonus eorum, hoc est, in toto mundo. (*Ps. xvii*) « Qui habitare facit sterilem in domo, » hoc est, in Ecclesia. Et ipsa est sterilis, et ipsa est mater, et ipsi sunt filii, et in semetipsa habitat. Hoc est, unitas Ecclesiæ, una res est, et multa membra: sed unum corpus multi sunt, ut Paulus dicit, et ibi latabit in semetipsa, hoc est, in unitate. (*Rom. xii*).

PSALMUS CXIII.

« Alleluia. » Iste psalmus vocem continet prophetæ, ostendentis ut quæ in eo historice narrantur, spiritualiter dicta intelligantur.

« In exitu Israel de Ægypto, domus Jacob de

de Jacob du milieu d'un peuple barbare. » Ce psaume, selon le sens historique, rappelle la sortie des Israélites d'Egypte. (*Exod. xii*). Mais le sens principal a pour objet notre propre délivrance de l'Egypte, lorsque nous avons été affranchis par le baptême des ténèbres de l'ignorance où nous avaient plongés nos péchés. Les Israélites ont été délivrés d'un peuple barbare, c'est-à-dire de ces peuples qui habitaient l'Egypte. Dans le véritable sens, la maison de Jacob signifie ceux qui supplantent les vices. Les Israélites ont donc été délivrés, et nous aussi, maison spirituelle de Jacob, nous avons été délivrés de ces infidèles qui sont demeurés dans leur incrédulité. (*Gen. xxxii*). « La maison de Jacob. » Jacob fut le premier nom, car il s'appela ensuite Israël; c'est lorsqu'il eut dit: J'ai vu le Seigneur face à face, et mon âme a été sauvée; et le Seigneur lui répondit: Tu ne t'appelleras plus Jacob, mais Israël sera désormais ton nom. Et nous aussi, nous devons commencer par être Jacob, c'est-à-dire supplantateurs, destructeurs des vices, afin que nous puissions ensuite être Israël, c'est-à-dire des âmes qui voient Dieu, et contempler Dieu des yeux du cœur, selon ces paroles: « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth. v*).

« Le peuple juif fut consacré au Seigneur. » C'est dans la Judée premièrement que Dieu fut sanctifié. Le mot Judée signifie *confession*, c'est-à-dire dans ceux qui confessent la foi de la

populo barbaro. » Iste psalmus secundum historiam commemorat, quando filii Israel exierunt de Ægypto. (*Exod. xii*). Sed plus pertinet ad sensum, quando nos liberati fuimus de Ægypto, hoc est, de tenebris ignorantie peccatorum nostrorum per baptismum. « Domus Jacob de populo barbaro. » Liberati fuerunt illi Israelitici de populo barbaro, hoc est, de illis gentibus quæ in Ægypto habitabant. Et ad sensum, « Domus Jacob, » supplantatores vitiorum intelliguntur. Liberati sunt isti, et nos spiritualis domus Jacob liberati sumus ab illis infidelibus, qui in infidelitate permanserunt. (*Gen. xxxii*). « Domus Jacob. » Primitus fuit vocatus Jacob, postea Israel. Unde dixit: Vidi Dominum facie ad faciem, et salva facta est anima mea. Et Dominus dixit ad illum: Jam non vocaberis Jacob sed Israel erit nomen tuum. Et nos primitus debemus esse Jacob, hoc est, supplantatores vitiorum: ut postea possimus esse Israel, id est, animæ videntes Deum, et oculis cordis contemplari Deum: secundum illud: Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. (*Matth. v*).

« Facta est Judæa sanctificatio ejus. » In Judæa primitus fuit sanctificatio Dei. Judæa, « confessio » interpretatur, id est, in illis qui continentur fidem

Trinité et qui viennent recevoir le baptême, où a lieu la sanctification de Dieu. « Et Israël devint sa puissance; » c'est par un effet de la puissance de Dieu que nous méritons d'être Israël, c'est-à-dire d'être appelés les âmes qui voient Dieu. Israël a régné dans la Judée.

« La mer le vit et s'enfuit. » La mer le vit, lorsque Moïse s'en approcha avec son peuple. (*Exod. xiv*). Et comment le vit-elle? C'est-à-dire qu'elle comprit la volonté de son créateur, et laissa passer son peuple. Autrement, dans le sens plus relevé: La mer, la gentilité, a vu les saints prédicateurs, ceux qui supplantent les vices, et ils se sont enfuis devant les âmes qui voient Dieu; c'est-à-dire, ils n'ont pu résister aux apôtres, parce que Dieu était en eux. « Le Jourdain retourna en arrière. » Nous ne voyons pas dans l'histoire sacrée que le Jourdain soit retourné en arrière, si ce n'est lorsque les Israélites y entrèrent pour le traverser avec l'arche; une partie de l'eau sembla retourner en arrière et se tenir comme un mur, tandis que l'autre partie se dirigeait vers la mer. Que doit-on entendre par là? Jourdain veut dire *leur descente*; c'est-à-dire la descente de ceux qui viennent recevoir le baptême. Lorsqu'ils virent les martyrs souffrir tant de persécutions, ils se retournèrent vers la mer, c'est-à-dire vers la gentilité, qui refuse de croire. Ensuite le Seigneur les a appelés par ses prédicateurs: Revenez à moi, leur dit-il, et je reviendrai à vous. (*Zach. i*). Et un grand nombre

Trinitatis, et veniunt ad baptismum, ubi est sanctificatio Dei. « Israel potestas ejus. » Et potestas Dei est, ut Israel esse mereamur, id est, animæ videntes Deum vocemur; Israel regnavit in ea.

« Mare vidit et fugit. Mare vidit et fugit, » quando Moyses cum populo suo venit. (*Exod. xiv*). Et quomodo vidit? Id est, intellexit voluntatem Creatoris, et donavit locum illi populo. Aliter, secundum sensum: Mare, gentilitas, vidit sanctos prædicatores, supplantatores vitiorum, et animas videntes Deum fugerunt, id est, non potuerunt resistere apostolis, quia Deus in illis erat. « Jordanis conversus est retrorsum. » Jordanem conversum esse retrorsum non legitur in historia (*Josue iii*), nisi quando cum arca in ipsum intraverunt: quasi retrorsum ambulasset illa aqua, sic stetit quasi murus, et illa alia aqua perambulavit in mare. Quid ergo intelligitur per hoc? Jordanis interpretatur, « descensio eorum. » Illi intelliguntur, qui veniunt ad baptismum. Quando viderunt Martyres pati persecutiones multas, conversi sunt in mare, hoc est, in gentilitate negaverunt. Postea Dominus per suos prædicatores vocavit illos: Convertimini ad me, et ego revertar ad vos. (*Zach. i*). Et conversi fuerunt postea multi ad Deum. Illa aqua

dans les actes de la vie contemplative; et ceux qui sont humbles sur la terre sont alors élevés aux yeux de Dieu. Pourquoi n'a-t-il pas dit: Il habite dans les humbles, mais il abaisse ses regards sur les humbles? C'est que Dieu habite là où il abaisse ses regards et qu'il abaisse ses regards là où il habite.

« Qui ressuscite de la poussière celui qui est dans l'indigence; » ces paroles doivent s'entendre de la tête et des membres. « Qui ressuscite, » c'est-à-dire que Dieu le Père a ressuscité le Christ qui s'est fait pour nous pauvre et indigent. Et nous qui sommes dénués de tout secours, sans notre père, qui est le diable, sans notre mère, qui est la gentilité, nous sommes ressuscités par Jésus-Christ. « Et qui tire le pauvre de son fumier. » Le mot terre est synonyme de fumier, et le mot pauvre veut dire la même chose qu'indigent. Il nous a, en effet, tiré de la terre et de la corruption de nos péchés, selon ces paroles: Pourquoi vous enorgueillir, poussière et cendre? (*Eccli. x*).

« Pour le faire asseoir avec les princes, avec les princes de son peuple. » Dieu le Père a placé son Fils à sa droite au plus haut des cieux, et il dominera sur les princes, c'est-à-dire sur les neuf ordres des anges, selon cette parole: Je suis le prince de la milice, ou le prince des vertus des cieux; et de plus, il a placé les saints et ses membres avec les neuf ordres des anges.

« Qui fait habiter la femme stérile dans sa

humiles in terra: quando se humiliant in activa, elevantur in contemplativa. Et illi qui hic in terra sunt humiles, apud Deum sunt alti. Qare non dixit, in humilibus habitat: sed dixit, respicit. Ideo quia ubi respicit, ibi habitat, et ubi habitat, ibi respicit.

« Suscitans a terra inopem. » Et de capite, et de membris intelligitur. « Suscitans, » hoc est, suscitavit Deus Pater Christum, qui inops et pauper pro nobis factus est. Et nos inopes, id est, sine patre diabolo, sine matre gentilitate, suscitamur a Christo. « Et de stercore erigens pauperem. » Quod dixit, « terra, » hoc est, et stercore, et quod dixit, « inopem, » hoc est, et pauperem. Quia de terra et putredine peccatorum nostrorum crevit nos: ut illud: Quid superbis, pulvis et terra? (*Eccli. x*).

« Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. » Collocavit Deus Pater Filium suum in cœlestibus in dextera sua; et dominabitur super principes, id est, super novem ordines angelorum, secundum illud: Princeps militiæ, vel princeps virtutum ego sum. Et insuper sanctos, et sua membra collocavit cum ipsis novem ordinibus angelorum.

« Qui habitare facit sterilem in domo, matrem fi-

maison, mère joyeuse de plusieurs enfants. » Cette femme stérile, c'est la sainte Eglise. Voilà pourquoi il est dit dans le prophète: Réjouissez-vous, vous qui êtes stérile, etc. (*Isai. liv*). La sainte Eglise a commencé par être stérile, parce qu'elle n'engendrait qu'un trop petit nombre d'enfants. Mais cette même Eglise qui avait été stérile, en un jour ou deux est devenue d'une fécondité extraordinaire, lorsqu'elle a engendré huit mille enfants en un seul jour. (*Act. ii et suiv.*) C'est elle qui dit dans le prophète: Quels sont ces enfants, ou qui me les a engendrés? (*Isai. xlix*). Faites-moi de l'espace et donnez-moi des villes où je puisse habiter. Et le Seigneur dit: Je le ferai. Le bruit de leur voix s'est répandu par toute la terre, c'est-à-dire dans tout l'univers. « Qui fait habiter la femme stérile dans sa maison, » c'est-à-dire dans l'Eglise: Elle est celle qui était stérile, et qui est devenue mère, ils sont ses enfants, et elle habite en elle-même. C'est-à-dire, l'unité de l'Eglise est une chose unique, et elle est composée de plusieurs membres, mais nous ne formons tous qu'un seul corps, comme le dit saint Paul, et elle se réjouit en elle-même, c'est-à-dire dans son unité. (*Rom. xii*).

PSAUME CXIII.

« Alleluia. » Dans ce psaume, le prophète nous enseigne à entendre dans le sens spirituel les faits historiques qu'il raconte.

« Lorsqu'Israël sortit de l'Egypte, et la maison

horum lætantem. » Sterilis, hoc est, sancta Ecclesia. Unde in propheta dicit: Lætare sterilis, etc. (*Isai. liv*). Primitus sterilis fuit sancta Ecclesia: quia non generabat filios, nisi paucos: Synagoga habuit virum Deum, sed tamen paucos generavit. Postea Ecclesia, quæ ante sterilis fuerat, in uno die vel duobus, grandes partus fudit, quando generavit octo millia. (*Act. ii et Seq.*) Et in propheta dicit: Qui sunt isti, aut quis genuit illos mihi? (*Isai. xlix*). Fac mihi spatium et urbes ubi habitem. Et Dominus dixit: Ego faciam. In omnem terram exivit sonus eorum, hoc est, in toto mundo. (*Ps. xvii*) « Qui habitare facit sterilem in domo, » hoc est, in Ecclesia. Et ipsa est sterilis, et ipsa est mater, et ipsi sunt filii, et in semetipsa habitat. Hoc est, unitas Ecclesiæ, una res est, et multa membra: sed unum corpus multi sunt, ut Paulus dicit, et ibi latabitur in semetipsa, hoc est, in unitate. (*Rom. xii*).

PSALMUS CXIII.

« Alleluia. » Iste psalmus vocem continet prophetæ, ostendentis ut quæ in eo historice narrantur, spiritualiter dicta intelligantur.

« In exitu Israel de Ægypto, domus Jacob de

de Jacob du milieu d'un peuple barbare. » Ce psaume, selon le sens historique, rappelle la sortie des Israélites d'Egypte. (*Exod. xii*). Mais le sens principal a pour objet notre propre délivrance de l'Egypte, lorsque nous avons été affranchis par le baptême des ténèbres de l'ignorance où nous avaient plongés nos péchés. Les Israélites ont été délivrés d'un peuple barbare, c'est-à-dire de ces peuples qui habitaient l'Egypte. Dans le véritable sens, la maison de Jacob signifie ceux qui supplantent les vices. Les Israélites ont donc été délivrés, et nous aussi, maison spirituelle de Jacob, nous avons été délivrés de ces infidèles qui sont demeurés dans leur incrédulité. (*Gen. xxxii*). « La maison de Jacob. » Jacob fut le premier nom, car il s'appela ensuite Israël; c'est lorsqu'il eut dit: J'ai vu le Seigneur face à face, et mon âme a été sauvée; et le Seigneur lui répondit: Tu ne t'appelleras plus Jacob, mais Israël sera désormais ton nom. Et nous aussi, nous devons commencer par être Jacob, c'est-à-dire supplantateurs, destructeurs des vices, afin que nous puissions ensuite être Israël, c'est-à-dire des âmes qui voient Dieu, et contempler Dieu des yeux du cœur, selon ces paroles: « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth. v*).

« Le peuple juif fut consacré au Seigneur. » C'est dans la Judée premièrement que Dieu fut sanctifié. Le mot Judée signifie *confession*, c'est-à-dire dans ceux qui confessent la foi de la

populo barbaro. » Iste psalmus secundum historiam commemorat, quando filii Israel exierunt de Ægypto. (*Exod. xii*). Sed plus pertinet ad sensum, quando nos liberati fuimus de Ægypto, hoc est, de tenebris ignorantie peccatorum nostrorum per baptismum. « Domus Jacob de populo barbaro. » Liberati fuerunt illi Israelitici de populo barbaro, hoc est, de illis gentibus quæ in Ægypto habitabant. Et ad sensum, « Domus Jacob, » supplantatores vitiorum intelliguntur. Liberati sunt isti, et nos spiritualis domus Jacob liberati sumus ab illis infidelibus, qui in infidelitate permanserunt. (*Gen. xxxii*). « Domus Jacob. » Primitus fuit vocatus Jacob, postea Israel. Unde dixit: Vidi Dominum facie ad faciem, et salva facta est anima mea. Et Dominus dixit ad illum: Jam non vocaberis Jacob sed Israel erit nomen tuum. Et nos primitus debemus esse Jacob, hoc est, supplantatores vitiorum: ut postea possimus esse Israel, id est, animæ videntes Deum, et oculis cordis contemplari Deum: secundum illud: Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. (*Matth. v*).

« Facta est Judæa sanctificatio ejus. » In Judæa primitus fuit sanctificatio Dei. Judæa, « confessio » interpretatur, id est, in illis qui continentur fidem

Trinité et qui viennent recevoir le baptême, où a lieu la sanctification de Dieu. « Et Israël devint sa puissance; » c'est par un effet de la puissance de Dieu que nous méritons d'être Israël, c'est-à-dire d'être appelés les âmes qui voient Dieu. Israël a régné dans la Judée.

« La mer le vit et s'enfuit. » La mer le vit, lorsque Moïse s'en approcha avec son peuple. (*Exod. xiv*). Et comment le vit-elle? C'est-à-dire qu'elle comprit la volonté de son créateur, et laissa passer son peuple. Autrement, dans le sens plus relevé: La mer, la gentilité, a vu les saints prédicateurs, ceux qui supplantent les vices, et ils se sont enfuis devant les âmes qui voient Dieu; c'est-à-dire, ils n'ont pu résister aux apôtres, parce que Dieu était en eux. « Le Jourdain retourna en arrière. » Nous ne voyons pas dans l'histoire sacrée que le Jourdain soit retourné en arrière, si ce n'est lorsque les Israélites y entrèrent pour le traverser avec l'arche; une partie de l'eau sembla retourner en arrière et se tenir comme un mur, tandis que l'autre partie se dirigeait vers la mer. Que doit-on entendre par là? Jourdain veut dire *leur descente*; c'est-à-dire la descente de ceux qui viennent recevoir le baptême. Lorsqu'ils virent les martyrs souffrir tant de persécutions, ils se retournèrent vers la mer, c'est-à-dire vers la gentilité, qui refuse de croire. Ensuite le Seigneur les a appelés par ses prédicateurs: Revenez à moi, leur dit-il, et je reviendrai à vous. (*Zach. i*). Et un grand nombre

Trinitatis, et veniunt ad baptismum, ubi est sanctificatio Dei. « Israel potestas ejus. » Et potestas Dei est, ut Israel esse mereamur, id est, animæ videntes Deum vocemur; Israel regnavit in ea.

« Mare vidit et fugit. Mare vidit et fugit, » quando Moyses cum populo suo venit. (*Exod. xiv*). Et quomodo vidit? Id est, intellexit voluntatem Creatoris, et donavit locum illi populo. Aliter, secundum sensum: Mare, gentilitas, vidit sanctos prædicatores, supplantatores vitiorum, et animas videntes Deum fugerunt, id est, non potuerunt resistere apostolis, quia Deus in illis erat. « Jordanis conversus est retrorsum. » Jordanem conversum esse retrorsum non legitur in historia (*Josue iii*), nisi quando cum arca in ipsum intraverunt: quasi retrorsum ambulasset illa aqua, sic stetit quasi murus, et illa alia aqua perambulavit in mare. Quid ergo intelligitur per hoc? Jordanis interpretatur, « descensio eorum. » Illi intelliguntur, qui veniunt ad baptismum. Quando viderunt Martyres pati persecutiones multas, conversi sunt in mare, hoc est, in gentilitate negaverunt. Postea Dominus per suos prædicatores vocavit illos: Convertimini ad me, et ego revertar ad vos. (*Zach. i*). Et conversi fuerunt postea multi ad Deum. Illa aqua

convertirent ensuite à Dieu. Une partie de l'eau se dirigea vers la mer, ce sont les infidèles qui se sont dirigés vers la mer de perdition.

« Les montagnes bondirent comme des béliers, et les collines comme des agneaux de brebis. » Les saints prédicateurs ont tressailli de joie, quand ils virent la conversion de ceux qui avaient autrefois blasphémé la foi. « Ils bondirent comme des béliers, » c'est-à-dire les chefs du troupeau qui produisent les petits, les saints apôtres. C'est dans ce sens que l'un d'eux a dit : Je vous ai engendrés par l'Evangile (I Cor. iv) ; ou bien ce sont les prédicateurs d'un mérite plus élevé qui engendrent maintenant des enfants par leur prédication, selon cette parole de saint Paul : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. (Gal. iv).

« Pourquoi donc, ô mer, as-tu fui ? Et toi, ô Jourdain, pourquoi es-tu retourné en arrière ? » C'est le prophète qui fait à la fois la question et la réponse, comme s'il disait : Pourquoi, ô peuple de la gentilité, as-tu fui ? « Et toi, ô Jourdain, » c'est-à-dire vous chrétiens, pourquoi êtes-vous retournés en arrière ? Vous avez vu les saints prédicateurs, c'est-à-dire les montagnes ; vous avez vu les béliers, c'est-à-dire ceux qui détruisent les vices, et les âmes qui contemplent Dieu le Père, et c'est pour cela que vous avez fui ?

« Pourquoi, montagnes, avez-vous bondi comme des béliers ? et vous, collines, comme les

agneaux des brebis ? » C'est la répétition de ce qui précède.

« La terre a été ébranlée à la présence du Seigneur, à la présence du Dieu de Jacob. » Le prophète a exposé le même fait dans un autre endroit, lorsqu'il a dit : La terre l'a vu et a été ébranlée (Ps. xlix) ; et un peu après il ajoute : « à la présence du Seigneur, etc. » La terre a été ébranlée, à la présence du Seigneur, parce qu'il était dans la personne de ses prédicateurs ; la gentilité a été ébranlée à la présence du Dieu de Jacob, c'est-à-dire à la présence de celui que Jacob adora.

« Qui change la pierre en des torrents d'eaux. » La pierre, c'est le Christ, et, d'après l'histoire, des fleuves jaillirent de cette pierre. (Exod. xvi). Avant que le Christ vint sur la terre, on n'avait pas vu jaillir des eaux en si grande abondance, c'est-à-dire une doctrine si parfaite ; mais alors on vit sortir du Christ quatre fleuves, les quatre Evangiles, qui arrosèrent le monde tout entier. « Et le rocher eu des sources d'eaux vives. » C'est une répétition, le rocher est la même chose que la pierre, la pierre s'appelle également rocher. « Et le rocher en des sources d'eaux vives, » c'est la doctrine si abondante de Jésus-Christ. La mer Rouge est ainsi appelée, parce que l'eau de cette mer, qui figurait le baptême, était rouge comme du sang.

« Ce n'est pas à nous, Seigneur, mais à votre nom qu'il faut donner la gloire. » Les Juifs qui sont bons disent : Ce ne sont point nos mérites

Montes, exultastis ut arietes, et colles sicut agniovium. » Repetitio est.

« A facie Domini mota est terra, a facie Dei Jacob. » Exposuit hoc propheta alio loco cum dixit : Vidit, et commota est terra. (Psal. lxxix). Et post paululum ait : « A facie Domini, » et reliqua. « Mota est terra, » hoc est, a præsentia Dei, quia Deus in suis prædicatoribus erat. Mota fuit gentilitas : « a facie Dei Jacob, » id est, a præsentia illius quem adoravit Jacob.

« Qui convertit petram in stagna aquarum. » Petra, Christus, et secundum historiam, de petra exierunt flumina. (Exod. xvi). Antequam Christus veniret in carnem, non eruperant adhuc tantæ aquæ, hoc est, tanta doctrina : Postea exierunt de Christo quatuor flumina, quatuor Evangelia, et irrigaverunt totum mundum. « Et rupem in fontes aquarum. » Repetitio est. Rupes sunt, qui et petra ; petra, dicitur rupis. « Et rupem in fontes aquarum. » Doctrina multa de Christo. Mare Rubrum, quod ideo dicitur : quia sicut sanguis erat illa aqua maris, quæ figurabat baptismum.

« Non nobis, Domine, non nobis ; sed nomini tuo

qui nous ont délivrés, mais votre puissance, afin que votre nom soit glorifié dans toutes les nations. Les prédicateurs du Nouveau Testament s'expriment de même : quand ils opèrent des prodiges, c'est Dieu qui les opère par eux, afin que son nom soit glorifié et loué.

« Pour faire éclater votre miséricorde et votre vérité, » c'est votre miséricorde et votre vérité qui ont fait toutes ses merveilles. « De peur que les nations ne disent : Où est leur Dieu ? » Dieu opère ces prodiges afin que les nations ne disent pas que Dieu n'eût pu les sauver ; ou bien, il opère maintenant les mêmes prodiges dans ses saints,

« Notre Dieu est dans le ciel, et tout ce qu'il a voulu, il l'a fait. » Dieu est au plus haut des cieux ; les saints disent aux infidèles qui adorent les idoles : Vous touchez vos dieux de la main, vous les voyez des yeux du corps, mais notre Dieu est au plus haut des cieux : dans le ciel comme sur la terre. « Il a fait tout ce qu'il a voulu. » Il a accompli toutes ses volontés dans ceux qui mènent une vie céleste comme dans ceux qui sont encore emprisonnés dans les sollicitudes d'une chair terrestre.

« Les simulacres des nations sont de l'argent et de l'or, et les ouvrages des mains des hommes. » On appelle les idoles des simulacres, parce qu'elles sont faites à la ressemblance de quelque homme qui est mort. « De l'argent et de l'or. » Pourquoi n'a-t-il pas dit : Sont de la pierre, de l'airain, de l'argile ou du bois, mais de l'argent et de l'or ?

da gloriam. » Dicit illi boni Judei : Non nostrum meritum nos liberavit, sed tua potestas : ut nomen tuum glorificetur in omnibus gentibus. Vel prædicatorum novi Testamenti similiter dicunt ; quando faciunt virtutes, Deus per illos facit : ut nomen illius glorificetur, et laudetur per ipsum.

« Super misericordia tua et veritate tua. » Tua misericordia, et tua veritas hoc facit. « Ne quando dicant gentes, Ubi est Deus eorum ? » Propter hoc facit Deus ista mirabilia, ut non dicant gentes, quod non potuisset Deus illos salvare. Vel modo in novo Testamento similiter facit in sanctis suis.

« Deus autem noster in cælo : omnia quæcumque voluit, fecit. » Deus in cælo sursum ; dicunt sancti ad illos infideles, qui idola adorant ; Vos vestros deos manu tangitis, et oculis animalibus cernitis, sed noster Deus in cælo est sursum. In cælo et in terra, « omnia quæcumque voluit, fecit. » In his qui cœlestem vitam agunt, et adhuc terrena carne clauduntur, implevit voluntates suas.

« Simulacra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum. » Ideo dicitur simulacrum, quia ad similitudinem alicujus hominis mortui, factum

Parce que l'Esprit-Saint prévoyait la réponse qu'ils feraient à un tel reproche. Il a dit : « Sont de l'argent et de l'or, » parce qu'ils auraient pu lui dire : Je n'adore ni un Dieu de bois, ni un Dieu d'airain, mais un Dieu d'or et d'argent. Vous lui dites : Si vous adoriez de l'or et de l'argent, est-ce que l'erreur n'aurait pas été aussi grande ? Et ils disent : Nous n'adorons ni l'or, ni l'argent ; et celui-là répond, ce n'est pas l'or, ni l'argent, mais mon Dieu que j'adore. Quelle est cette image, et cette puissance qui réside dans l'image ? Vous lui dites : C'est le diable. A Dieu ne plaise, répond-il : je ne veux pas adorer le diable. Comment pouvez-vous ne pas adorer le diable, alors que nous lisons dans un autre psaume : Tous les dieux des nations sont des démons ? (Ps. xcvi). Il répond : Je n'adore pas le démon. Qu'adorez-vous donc ? J'adore le soleil, la lune, les étoiles : voilà mes dieux, voilà mes sauveurs. Vous lui dites : Si le soleil est votre Dieu, pourquoi ne l'est-il pas continuellement ? Vous dites à un autre qui adore la lune, et à celui-ci qui adore le soleil : Le soleil est toujours entier à nos yeux ; pour vous, qui adorez la lune, pourquoi votre Dieu est-il sujet à croître et à décroître, et répand-il sa lumière pendant la nuit ? Pourquoi ne la répand-il pas continuellement ? Et quand vous êtes ballottés par les flots de la mer, pourquoi votre lune, vos étoiles ne vous délivrent-elles pas, et ne projettent-elles point leur lumière sur vous ? Mais pourquoi le prophète a-t-il ajouté : « Sont de l'or et de l'ar-

sit. » Argentum et aurum. » Quare non dixit, lapidea, aut ærea, sed fictilia, aut lignea ; sed argentea et aurea ? Quia prævidebat Spiritus sanctus : quoniam cum exinde increpati essent, quale responsum darent. Ideo posuit aurum et argentum, quia dicerent illi : Non adoro, nec ligneum deum, nec lapideum, nec æreum ; sed deum aureum et argenteum. Dicit illi : Si aurum et argentum adorasses, non esset talis error. Et dicit illi : Non adoramus aurum, nec argentum ; ille respondit : Non aurum et argentum, sed Deum meum adoro. Quæ est ista imago, et illa potestas quæ in ipsa est ? Dicit illi : Diabolus ibi est. Ille dicit : Absit ; non volo diabolum adorare. Quomodo non adoras diabolum, quia in alio psalmo legimus : Omnes dii gentium dæmonia ? (Psal. xcvi). Dicit ille : Nec hoc adoro. Quid ergo adoras ? Ego solem, lunam, stellas adoro ; isti sunt mei dii, illi me salvant. Dicit illi : Si sol est tuus Deus, quare non semper tibi lucet ? Dicit ad alterum, qui lunam adorat, vel isti qui solem adorant : Sol integer est ; tu lunam adoras, quare crescit et decrescit tuus Deus, et de nocte lucet ? Quare non semper tibi lucet ? Et in mare quando mergeris, tua luna, et tuæ stellæ

gent, et les ouvrages des enfants des hommes ? Les hommes l'extraient de la terre, le façonnent, le colorent et lui donnent ainsi toute sa beauté. Donc, c'est de vos propres mains que vous faites le Dieu que vous adorez ; autant de témoignages contre les méchants.

« Ils ont une bouche, et ils ne parleront point ; ils ont des yeux, et ils ne verront point ; ils ont des oreilles, et ils n'entendront point ; ils ont des narines, et ils ne sentiront point ; ils ont des mains, sans pouvoir toucher ; ils ont des pieds, sans pouvoir marcher ; aucun son ne s'échappe de leur gosier, » car aucun souffle de vie n'est sur leurs lèvres. Vous lui dites : Si vous adoriez une bête privée de raison, ce serait un mal, et cependant cet animal a des yeux, et des pieds ; mais ce que vous adorez ni ne voit, ni n'entend. Pourquoi, ajoute-t-il, « aucun son ne s'échappe de leur gosier ? Parce que les animaux poussent des cris, mais des cris confus et inarticulés ; vous ne pouvez les comprendre, ni en former des lettres, des syllabes, comme vous faites de la voix de l'homme.

« Puissent ceux qui les font leur devenir semblables, et tous ceux qui mettent en elles leur confiance. » Leur devenir semblables, s'ils ne corrigent pas l'erreur de leurs yeux par lesquels ils ont vu cet or, cette image. L'homme leur devient aussi semblable dans son âme, en ne redressant pas son erreur, parce qu'il cesse de voir, de comprendre, de discerner, en s'abandonnant tout entier à l'erreur ; c'est pour cela

cur te non liberant, et super tibi lucem dant ? Quare addit : « opera manuum hominum, argentum et aurum ? » De terra fodiunt illud homines, et colunt illud, et colorant, et sic evenit pulchrum. Ergo de tuis manibus facis Deum tuum quem adoras. Ista ad revincendum malos dicta sunt.

« Oculos habent et non videbunt : aures habent, et non audient : nares habent, et non odorabunt. Manus habent, et non palpabunt : pedes habent, et non ambulabunt : non clamabunt in gutture suo. Neque enim est spiritus in ore ipsorum. » Dicis illi : Vel si bestiam adorasses, licet malum erat, sed tamen vel oculos habet, vel pedes : sed istud quod adoras, nec videt, nec audit. Quare addit : « Non clamabunt in gutture suo ? » Quia bestia clamant voce, sed confusus est clamor eorum ; non intelligis, neque potes per litteras vel per syllabas comprehendere, quomodo vocem hominis comprehendis.

« Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis. Similes, » hoc est, si oculos non emendat, quia vidit illud aurum, illam imaginem. Sed et in anima similis efficitur, dum non emendat, quia nec videt, nec intelligit, nec discernit, dum plus

que le prophète dit qu'il leur devient semblable. « Et tous ceux qui mettent en eux leur confiance ; » non-seulement ceux qui les font, mais ceux qui mettent en eux leur confiance.

« La maison d'Israël a espéré au Seigneur. » La maison d'Israël, ce sont les douze tribus d'Israël. Est-ce que la maison d'Aaron, la tribu de Lévi, n'a point espéré ? Elle n'a point espéré dans de semblables dieux morts, mais elle a espéré au Seigneur. La maison d'Israël, la maison des âmes qui voient Dieu, a espéré au Seigneur. Et Aaron qui veut dire *montagne de la force*, c'est-à-dire ceux qui sont forts et d'un mérite plus élevé, a espéré au Seigneur. « Il est leur soutien et leur protecteur. » Ces dieux ne sont d'aucune utilité, selon la parole de Jérémie ; ils ne délivrent point l'homme de la guerre, ils n'établissent pas un roi sur le trône, mais c'est Dieu qui les défend et les protège, comme dit Daniel. (*Dan. ii et iii*). Il est vraiment leur Dieu, c'est lui qui change les temps et les siècles, qui transfère les royaumes et les établit.

« La maison d'Aaron a espéré au Seigneur ; il est leur soutien et leur protecteur. » Ceux qui craignent le Seigneur ont mis dans le Seigneur leur espérance. A l'exception des idolâtres, la maison d'Israël, la maison d'Aaron et tous ceux qui le craignent et qui l'aiment ont espéré au Seigneur, et le Seigneur est leur soutien et leur protecteur.

« Le Seigneur s'est souvenu de nous, et nous a bénis. » Il s'est souvenu qu'il avait délivré les

errori credit ; ideo similis dicitur. « Et omnes qui confidunt in eis. » Non solum qui faciunt, sed etiam qui confidunt.

« Domus Israel speravit in Domino. Domus Israel, » duodecim tribus Israel, Aaron, tribus Levi non speravit ? Non speravit in tales deos mortuos, sed in Domino. « Domus Israel, » animarum domus videntium Deum in Domino sperant. Et Aaron, mons fortitudinis, id est, qui fortes et alti sunt in merito, in Domino sperant, « Adjutor et protector eorum est. » Illi dii non prosunt, secundum Jeremie dictum : hominem non liberant de bello, regem non constituunt, sed iste illos defendit, et protegit, secundum Danielis dictum (*Dan. ii et iii*), vere ipse est Deus eorum, et ipse mutat tempora, et amovet reges, et constituit.

« Domus Aaron speravit in Domino : adjutor eorum et protector eorum est. Qui timent Dominum, speraverunt in Domino. » Exceptis istis, domus Israel, et Aaron, omnes qui illum timent et amant, protegit illos et defendit.

« Dominus memor fuit nostri, et benedixit nobis. » Memor fuit, quoniam liberavit filios Israel, et nos, quoniam quod promisit, implevit opere. Misit Filium

enfants d'Israël, qu'il nous a délivrés nous-mêmes, parce qu'il a fidèlement accompli ce qu'il avait promis. Il a envoyé son Fils, qui a pris une chair mortelle et nous a délivrés ; c'est dans ce sens que je dis que le Seigneur s'est souvenu de nous. « Et il nous a bénis » par toute sorte de bénédictions spirituelles.

« Il a béni la maison d'Israël, il a béni la maison d'Aaron ; il a béni tous ceux qui craignent le Seigneur, les petits comme les grands, » c'est-à-dire ceux dont le mérite est plus élevé, et ceux qui leur sont inférieurs.

« Que le Seigneur vous accorde de nouveaux biens, » d'autres prédicateurs ; ils ont été d'abord peu nombreux, ensuite ils se sont multipliés par toute la terre.

« Soyez bénis du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. » Soyez bénis, c'est-à-dire vous qui êtes saints, vous êtes bénis du Seigneur.

« Le ciel du ciel est au Seigneur, mais il a donné la terre aux enfants des hommes. » Le ciel du ciel, c'est comme lorsque le prophète dit, cantique de psaume, ou psaume de cantique. Ce ciel est placé au-dessous du ciel supérieur, où est le firmament, d'où lui vient la lumière. La terre, à son tour, est placée au-dessous de ce ciel éthéré, d'où elle tire la pluie et tout ce qui lui est nécessaire. Dans le sens spirituel, ce ciel plus élevé, ce sont les saints Apôtres, qui ont entendu la prédication du Christ lui-même, ont reçu les lumières de l'Esprit-Saint, et furent instruits à son école. Le ciel, ce sont encore les successeurs

suum, qui carnem suscepit, et nos liberavit ; hoc dico, Deum memorare. « Et benedixit nobis, » hoc est, omni benedictione spirituali.

« Benedixit domui Israel, benedixit domui Aaron. Benedixit omnes timentes Dominum, pusillis cum majoribus. » Id est, altiores merito, et inferiores.

« Adjiciat Dominus super vos. » Alios predicatores ; primitus pauci fuerunt, postea multi effecti sunt in mundo predicatorum.

« Benedicti vos a Domino, qui fecit cælum et terram. Benedicti : » hoc est, vos sancti benedicti estis a Domino.

« Cælum cæli Domino, terram autem dedit filiis hominum. Cælum cæli, » sicut dicit canticum psalmi, et psalmus cantici. Istud cælum subjectum est illi cælo superiori, ubi est firmamentum, et inde habet lumen. Et terra iterum subjecta est ad illud cælum aereum : exinde habet pluviam et omnem necessitatem. Secundum sensum, cælum altius, sancti apostoli, qui ab ipso Christo audierunt prædicationem, et illuminationem Spiritus sancti acceperunt, et exinde fuerunt edocti. Cælum iterum successores apostolorum, quibus illi prædicaverunt, et Dominus illos

TOME XII.

des Apôtres, que ces derniers ont évangélisés et dans l'âme desquels le Seigneur a répandu sa lumière.

« Mais il a donné la terre aux enfants des hommes. » Ce sont les esprits encore simples, qui ne croient qu'à l'incarnation, qui mangent encore du lait, qui se nourrissent de la prédication, et qui, de terrestres qu'ils étaient, deviennent les cieux.

« Ce ne sont point les morts, Seigneur, qui vous loueront, » c'est-à-dire les pécheurs, car lorsque le pécheur est descendu dans le profond abîme du mal, il fait mépris de tout. (*Prov. xiii*). « Ni tous ceux qui descendent dans l'enfer, » c'est-à-dire les habitants de l'enfer. « Mais nous, qui vivons, nous bénissons le Seigneur. » Nous fidèles, qui avons la vie, qui avons la foi et les œuvres, nous louons Dieu « Dès maintenant et dans les siècles. » Dès lors, depuis que nous avons commencé à comprendre, « maintenant, » actuellement, « et dans les siècles, » éternellement.

PSAUME CXIV.

« Alleluia. » Ce psaume exprime les sentiments de l'âme qui voyage loin de Dieu, et qu'il reçoit après de longs et pénibles travaux.

« J'ai aimé, parce que le Seigneur exaucera la voix de ma prière. » Il ne dit pas : J'aimerai, mais « j'ai aimé. » Il n'a point promis de faire, il atteste qu'il a fait : « J'ai aimé. » Et pourquoi ai-je aimé ? « Parce que Dieu exaucera la

in anima illorum illuminavit. « Terram autem dedit filiis hominum, » Hi sunt illi simplices qui tantum incarnationem credunt, qui lac edunt, et nutriuntur per prædicationem, et ipsi qui terreni erant, cæli efficiuntur.

« Non mortui laudabunt te, Domine. » Hoc est, peccatores ; peccator enim cum venerit in profundum malorum, contemnit. (*Prov. xiii*). « Neque omnes qui descendunt in infernum. » Hoc est, habitatores inferni.

« Sed nos qui vivimus, benedicimus Dominum. » Nos fideles, qui vivimus, id est, qui fidem et opera habent, ipsi laudant Deum. « Ex hoc nunc et usque in sæculum. » Ex hoc, id est, quo incipimus intelligere. « Nunc, » modo. « Usque in sæculum » sine fine.

PSALMUS CXIV.

« Alleluia. » Iste psalmus vocem continet fidelis animæ a Deo peregrinantis, quæ post longos labores ab eo suscipitur.

« Dilexi, quoniam exaudiet Dominus vocem orationis meæ. » Non dixit : diligam ; sed, « dilexi. » Non promisit se facere, se testatur se fecisse. « Dilexi. »

gent, et les ouvrages des enfants des hommes ? Les hommes l'extraient de la terre, le façonnent, le colorent et lui donnent ainsi toute sa beauté. Donc, c'est de vos propres mains que vous faites le Dieu que vous adorez ; autant de témoignages contre les méchants.

« Ils ont une bouche, et ils ne parleront point ; ils ont des yeux, et ils ne verront point ; ils ont des oreilles, et ils n'entendront point ; ils ont des narines, et ils ne sentiront point ; ils ont des mains, sans pouvoir toucher ; ils ont des pieds, sans pouvoir marcher ; aucun son ne s'échappe de leur gosier, » car aucun souffle de vie n'est sur leurs lèvres. Vous lui dites : Si vous adoriez une bête privée de raison, ce serait un mal, et cependant cet animal a des yeux, et des pieds ; mais ce que vous adorez ni ne voit, ni n'entend. Pourquoi, ajoute-t-il, « aucun son ne s'échappe de leur gosier ? Parce que les animaux poussent des cris, mais des cris confus et inarticulés ; vous ne pouvez les comprendre, ni en former des lettres, des syllabes, comme vous faites de la voix de l'homme.

« Puissent ceux qui les font leur devenir semblables, et tous ceux qui mettent en elles leur confiance. » Leur devenir semblables, s'ils ne corrigent pas l'erreur de leurs yeux par lesquels ils ont vu cet or, cette image. L'homme leur devient aussi semblable dans son âme, en ne redressant pas son erreur, parce qu'il cesse de voir, de comprendre, de discerner, en s'abandonnant tout entier à l'erreur ; c'est pour cela

cur te non liberant, et super tibi lucem dant ? Quare addit : « opera manuum hominum, argentum et aurum ? » De terra fodiunt illud homines, et colunt illud, et colorant, et sic evenit pulchrum. Ergo de tuis manibus facis Deum tuum quem adoras. Ista ad revincendum malos dicta sunt.

« Oculos habent et non videbunt : aures habent, et non audient : nares habent, et non odorabunt. Manus habent, et non palpabunt : pedes habent, et non ambulabunt : non clamabunt in gutture suo. Neque enim est spiritus in ore ipsorum. » Dicis illi : Vel si bestiam adorasses, licet malum erat, sed tamen vel oculos habet, vel pedes : sed istud quod adoras, nec videt, nec audit. Quare addit : « Non clamabunt in gutture suo ? » Quia bestia clamant voce, sed confusus est clamor eorum ; non intelligis, neque potes per litteras vel per syllabas comprehendere, quomodo vocem hominis comprehendis.

« Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis. Similes, » hoc est, si oculos non emendat, quia vidit illud aurum, illam imaginem. Sed et in anima similis efficitur, dum non emendat, quia nec videt, nec intelligit, nec discernit, dum plus

que le prophète dit qu'il leur devient semblable. « Et tous ceux qui mettent en eux leur confiance ; » non-seulement ceux qui les font, mais ceux qui mettent en eux leur confiance.

« La maison d'Israël a espéré au Seigneur. » La maison d'Israël, ce sont les douze tribus d'Israël. Est-ce que la maison d'Aaron, la tribu de Lévi, n'a point espéré ? Elle n'a point espéré dans de semblables dieux morts, mais elle a espéré au Seigneur. La maison d'Israël, la maison des âmes qui voient Dieu, a espéré au Seigneur. Et Aaron qui veut dire *montagne de la force*, c'est-à-dire ceux qui sont forts et d'un mérite plus élevé, a espéré au Seigneur. « Il est leur soutien et leur protecteur. » Ces dieux ne sont d'aucune utilité, selon la parole de Jérémie ; ils ne délivrent point l'homme de la guerre, ils n'établissent pas un roi sur le trône, mais c'est Dieu qui les défend et les protège, comme dit Daniel. (*Dan. II et III*). Il est vraiment leur Dieu, c'est lui qui change les temps et les siècles, qui transfère les royaumes et les établit.

« La maison d'Aaron a espéré au Seigneur ; il est leur soutien et leur protecteur. » Ceux qui craignent le Seigneur ont mis dans le Seigneur leur espérance. A l'exception des idolâtres, la maison d'Israël, la maison d'Aaron et tous ceux qui le craignent et qui l'aiment ont espéré au Seigneur, et le Seigneur est leur soutien et leur protecteur.

« Le Seigneur s'est souvenu de nous, et nous a bénis. » Il s'est souvenu qu'il avait délivré les

errori credit ; ideo similis dicitur. « Et omnes qui confidunt in eis. » Non solum qui faciunt, sed etiam qui confidunt.

« Domus Israel speravit in Domino. Domus Israel, » duodecim tribus Israel, Aaron, tribus Levi non speravit ? Non speravit in tales deos mortuos, sed in Domino. « Domus Israel, » animarum domus videntium Deum in Domino sperant. Et Aaron, mons fortitudinis, id est, qui fortes et alti sunt in merito, in Domino sperant, « Adjutor et protector eorum est. » Illi dii non prosunt, secundum Jeremie dictum : hominem non liberant de bello, regem non constituunt, sed iste illos defendit, et protegit, secundum Danielis dictum (*Dan. II et III*), vere ipse est Deus eorum, et ipse mutat tempora, et amovet reges, et constituit.

« Domus Aaron speravit in Domino : adjutor eorum et protector eorum est. Qui timent Dominum, speraverunt in Domino. » Exceptis istis, domus Israel, et Aaron, omnes qui illum timent et amant, protegit illos et defendit.

« Dominus memor fuit nostri, et benedixit nobis. » Memor fuit, quoniam liberavit filios Israel, et nos, quoniam quod promisit, implevit opere. Misit Filium

enfants d'Israël, qu'il nous a délivrés nous-mêmes, parce qu'il a fidèlement accompli ce qu'il avait promis. Il a envoyé son Fils, qui a pris une chair mortelle et nous a délivrés ; c'est dans ce sens que je dis que le Seigneur s'est souvenu de nous. « Et il nous a bénis » par toute sorte de bénédictions spirituelles.

« Il a béni la maison d'Israël, il a béni la maison d'Aaron ; il a béni tous ceux qui craignent le Seigneur, les petits comme les grands, » c'est-à-dire ceux dont le mérite est plus élevé, et ceux qui leur sont inférieurs.

« Que le Seigneur vous accorde de nouveaux biens, » d'autres prédicateurs ; ils ont été d'abord peu nombreux, ensuite ils se sont multipliés par toute la terre.

« Soyez bénis du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. » Soyez bénis, c'est-à-dire vous qui êtes saints, vous êtes bénis du Seigneur.

« Le ciel du ciel est au Seigneur, mais il a donné la terre aux enfants des hommes. » Le ciel du ciel, c'est comme lorsque le prophète dit, cantique de psaume, ou psaume de cantique. Ce ciel est placé au-dessous du ciel supérieur, où est le firmament, d'où lui vient la lumière. La terre, à son tour, est placée au-dessous de ce ciel éthéré, d'où elle tire la pluie et tout ce qui lui est nécessaire. Dans le sens spirituel, ce ciel plus élevé, ce sont les saints Apôtres, qui ont entendu la prédication du Christ lui-même, ont reçu les lumières de l'Esprit-Saint, et furent instruits à son école. Le ciel, ce sont encore les successeurs

suum, qui carnem suscepit, et nos liberavit ; hoc dico, Deum memorare. « Et benedixit nobis, » hoc est, omni benedictione spirituali.

« Benedixit domui Israel, benedixit domui Aaron. Benedixit omnes timentes Dominum, pusillis cum majoribus. » Id est, altiores merito, et inferiores.

« Adjiciat Dominus super vos. » Alios predicatores ; primitus pauci fuerunt, postea multi effecti sunt in mundo predicatorum.

« Benedicti vos a Domino, qui fecit cælum et terram. Benedicti : » hoc est, vos sancti benedicti estis a Domino.

« Cælum cæli Domino, terram autem dedit filiis hominum. Cælum cæli, » sicut dicit canticum psalmi, et psalmus cantici. Istud cælum subjectum est illi cælo superiori, ubi est firmamentum, et inde habet lumen. Et terra iterum subjecta est ad illud cælum aereum : exinde habet pluviam et omnem necessitatem. Secundum sensum, cælum altius, sancti apostoli, qui ab ipso Christo audierunt prædicationem, et illuminationem Spiritus sancti acceperunt, et exinde fuerunt edocti. Cælum iterum successores apostolorum, quibus illi prædicaverunt, et Dominus illos

TOME XII.

des Apôtres, que ces derniers ont évangélisés et dans l'âme desquels le Seigneur a répandu sa lumière.

« Mais il a donné la terre aux enfants des hommes. » Ce sont les esprits encore simples, qui ne croient qu'à l'incarnation, qui mangent encore du lait, qui se nourrissent de la prédication, et qui, de terrestres qu'ils étaient, deviennent les cieux.

« Ce ne sont point les morts, Seigneur, qui vous loueront, » c'est-à-dire les pécheurs, car lorsque le pécheur est descendu dans le profond abîme du mal, il fait mépris de tout. (*Prov. XIII*). « Ni tous ceux qui descendent dans l'enfer, » c'est-à-dire les habitants de l'enfer. « Mais nous, qui vivons, nous bénissons le Seigneur. » Nous fidèles, qui avons la vie, qui avons la foi et les œuvres, nous louons Dieu « Dès maintenant et dans les siècles. » Dès lors, depuis que nous avons commencé à comprendre, « maintenant, » actuellement, « et dans les siècles, » éternellement.

PSAUME CXIV.

« Alleluia. » Ce psaume exprime les sentiments de l'âme qui voyage loin de Dieu, et qu'il reçoit après de longs et pénibles travaux.

« J'ai aimé, parce que le Seigneur exaucera la voix de ma prière. » Il ne dit pas : J'aimerai, mais « j'ai aimé. » Il n'a point promis de faire, il atteste qu'il a fait : « J'ai aimé. » Et pourquoi ai-je aimé ? « Parce que Dieu exaucera la

in anima illorum illuminavit. « Terram autem dedit filiis hominum, » Hi sunt illi simplices qui tantum incarnationem credunt, qui lac edunt, et nutriuntur per prædicationem, et ipsi qui terreni erant, cæli efficiuntur.

« Non mortui laudabunt te, Domine. » Hoc est, peccatores ; peccator enim cum venerit in profundum malorum, contemnit. (*Prov. XIII*). « Neque omnes qui descendunt in infernum. » Hoc est, habitatores inferni.

« Sed nos qui vivimus, benedicimus Dominum. » Nos fideles, qui vivimus, id est, qui fidem et opera habent, ipsi laudant Deum. « Ex hoc nunc et usque in sæculum. » Ex hoc, id est, quo incipimus intelligere. « Nunc, » modo. « Usque in sæculum » sine fine.

PSALMUS CXIV.

« Alleluia. » Iste psalmus vocem continet fidelis animæ a Deo peregrinantis, quæ post longos labores ab eo suscipitur.

« Dilexi, quoniam exaudiet Dominus vocem orationis meæ. » Non dixit : diligam ; sed, « dilexi. » Non promisit se facere, se testatur se fecisse. « Dilexi. »

voix de ma prière. » « J'ai aimé, » est au passé ; « il exaucera, » est au futur. Il n'a pas dit : J'ai aimé, parce que le Seigneur m'a exaucé ; mais, « j'ai aimé, parce que le Seigneur m'exaucera. »

« Parce qu'il a incliné son oreille vers moi. » Nous sommes petits et bien abaissés ; nous ne pouvons ni nous étendre, ni nous élever, c'est pour cela que le Seigneur a incliné son oreille, et qu'il daigne nous exaucer. Enfin, parce que nous sommes des hommes et que nous ne pouvons devenir des dieux, Dieu s'est fait homme, il s'est incliné, selon ce qui est écrit : Il a incliné les cieux et il est descendu. (II Rois. xxii). « Aussi je l'invoquerai pendant tous les jours de ma vie. » On peut demander ici pourquoi il l'invoque dans les jours, et qu'il ne l'invoque pas dans les nuits, comme il le dit lui-même dans un autre endroit : Je me levais au milieu de la nuit pour vous louer (Ps. cxviii), et alors surtout que les saints ont l'habitude de prier plus dans la nuit que dans le jour ? Et dans un autre endroit, il est dit encore : Durant les nuits, élevez vos mains vers le sanctuaire, et bénissez le Seigneur. (Ps. cxxxiii). Comment donc dit-il ici : « Et je l'invoquerai dans mes jours ? » Il ne dit pas : Je l'ai invoqué, mais je l'invoquerai, » au futur. Car tant que nous sommes en ce monde, nous l'invoquons dans la nuit ; plus tard, nous l'invoquerons dans le jour ; voilà pourquoi il a dit : « dans mes jours : » pour les pécheurs, c'est la nuit ; pour moi, c'est le jour.

Quare dilexi ? « Quoniam exaudiet Dominus vocem orationis meae. » « Dilexi, » transacti temporis est : « exaudiet » autem, futuri. Non enim dixit : quoniam dilexi quod exaudivit me Dominus ; sed « dilexi, » quod exaudiet me Domini.

« Quia inclinavit aurem suam mihi. » Quoniam nos parvi sumus et humiles, et non possumus nos extendere et exaltare : propterea Dominus inclinavit aurem suam, et dignatur exaudire nos. Denique quia nos homines sumus, et dii non possumus fieri, Deus homo factus est, et inclinavit se, secundum illud quod scriptum est : Et inclinavit cœlos et descendit. (II Reg. xxii). « Et in diebus meis invocabo te. » Hic queritur quomodo in diebus invocet, et non invocet in noctibus, et quomodo dicit in alio loco : Media nocte surgebam ad confitendum tibi, cum sancti in nocte plus soleant orare. (Psal. cxviii). Et in alio loco dicitur : In noctibus extollite manus vestras in sancta, et benedicite Dominum. (Psal. cxxxiii). Quomodo dicit, « et in diebus meis invocabo ? » Non dixit, invocavi ; sed, « invocabo, » in futuro. Dum enim in hoc mundo sumus, in nocte invocamus. In futuro, in die invocamus Dominum : propterea

« Les douleurs de la mort m'ont environné. » Ces douleurs de la mort sont, à mon avis, les pensées criminelles. Lorsque l'âme pense au mal et désire faire le mal, elle enfante alors les péchés, et elle est voisine de la mort. O infortunés et misérables que nous sommes, que notre sort est digne de larmes, car le péché ne cesse de nous poursuivre ! Mais si les péchés ne cessent de nous chercher, hâtons-nous, afin de nous dérober à leur poursuite. Or, voici la distance qui sépare les douleurs de la mort des périls de l'enfer. Les douleurs de la mort sont les mauvaises pensées ; les périls de l'enfer sont les œuvres criminelles. Or, pour dire ce qui est véritablement, il n'en est pas de la théorie comme de la pratique : d'un côté, il y a la douleur et l'enfermentement ; de l'autre, le péril est voisin de la mort.

« J'ai trouvé l'affliction et la douleur. » Le prophète tient ici un langage nouveau. Il ne dit pas : J'ai trouvé le repos ; il ne dit pas : j'ai trouvé le rassasiement de mes désirs ; s'il eût dit : La tribulation m'a trouvé, la douleur m'a trouvé, point de difficulté. Mais ici que dit-il : J'ai trouvé la tribulation et la douleur ; il les a trouvées comme s'il les avait cherchées, car on ne trouve que ce que l'on cherche. Un saint ne cherche pas ici-bas le repos, mais la tribulation ; car il sait que la tribulation produit la patience, la patience l'épreuve, l'épreuve l'espérance, et que l'espérance ne confond point. (Rom. v). Nous lisons quelque chose de sem-

dixit, « in diebus meis. » Peccatoribus enim nox est : mihi autem dies.

« Circumdederunt me dolores mortis. » Videntur mihi dolores mortis cogitationes esse fœdæ, quando anima cogitat, et peccare desiderat, quoniam parturit peccata, vicina est morti. « Et pericula inferni invenerunt me. » O nos infelices, et miseros, et lugendos : quia semper nos peccatum querit ! Si autem semper nos querunt peccata, nos festinemus ut non nos inveniant. Hæc autem distantia est inter dolores mortis, et pericula inferni. « Dolores mortis, » malæ cogitationes sunt : « pericula inferni, » opera mala sunt. Ut est autem dicam : aliud in theoria, in opere, hoc est, in practica. Ibi enim dolor et parturitiō : hic autem periculum est vicinum morti.

« Tribulationem et dolorem inveni. » Novam rem dicit : non dicit, Requiem inveni : non dicit, Satisfactionem inveni. Si autem dixisset : Inveni me tribulationem, inveni me dolorem, non erat quæstio. Nunc autem quid dicit ? « Tribulationem et dolorem inveni : » quasi quærens sic inveni ; non enim invenitur nisi quod queritur. Sanctus non querit requiem, sed tribulationem ; novit enim quoniam

blable dans Jérémie : J'ai invoqué la tribulation et l'affliction. (Jérém. vi et xiv). Puisque votre parole amère sera pour moi un sujet de joie dans cette vie, que puis-je vouloir autre chose que la tribulation, afin que je trouve dans la vie future le repos et la félicité ? C'est pour cela, dit-il, que je supporte maintenant l'amertume, pour mériter ensuite la douceur qui doit lui succéder. C'est ainsi que le peuple de Dieu, en sortant de l'Égypte, vint à Mara, qui signifie amertume, et de Mara, près du Sinaï, qui signifie tentation. (Exod. xv). Et Jérémie dit encore : J'étais assis seul, parce que j'étais rempli d'amertume. (Jérém. xv).

« O Seigneur ! délivrez mon âme. » Le grec et le latin ne peuvent exprimer la propriété de la langue hébraïque. Au lieu de l'interjection o, l'hébreu porte *anna*, et *anna* signifie je prie, je supplie. Voici donc ce que dit le prophète : Je vous en supplie, Seigneur, délivrez mon âme. Ce n'est point un simple appel, c'est une supplication pressante, car je cours le plus grand danger. « Le Seigneur est miséricordieux et juste, et notre Dieu est compatissant. » Soyez attentif, ô pécheur, le Seigneur est miséricordieux, mais gardez-vous de toute négligence, car il ajoute : « et il est juste. » Si vous êtes un grand pécheur, écoutez, le Seigneur est miséricordieux ; si vous êtes tiède et négligent, écoutez, il est juste. Mais ces deux attributs, « il est miséricordieux et juste, » me paraissent égaux.

tribulatio patientiam operator : patientia autem probationem, probatio vero spem : spes autem non confundit (Rom. v). Tale quid et in Jeremia dicitur. (Jerem. vi et xiv). Tribulationem, inquit, et miseriam invocavi. Quoniam, inquit, amaro tuo verho ridebo, hoc est, in hoc sæculo, quid aliud volo nisi tribulationem, ut in futurum requiem habeam et felicitatem ? Et propterea, inquit, nunc amaritudinem sustineo, ut postea dulciora promerear. Et populus Domini de Ægypto egrediens venit in Mara, quod interpretatur « amaritudo, » et de Mara in Sina, quod interpretatur « tentatio. » (Exod. xv). Et iterum Jeremias : Solus sedebam, quoniam amaritudine repletus eram. (Jerem. xv).

« O Domine, libera animam meam. » Proprietatem Hebræicæ lingue Græcus et Latinus exprimere non possunt. Pro « o » in Hebræo habet *anna* (אנן) ; *anna* autem interpretatur « rogo, » et « deprecor ». Et quod dicit, hoc est : Deprecor, Domine, libera animam meam. Non est enim vocantis, sed deprecantis affectus ; in ingenti enim periculo constitutus est. « Misericors Dominus et justus, et Deus noster miseretur. » Erige aures, peccator ; misericors est Dominus, sed noli esse negligens : sequitur enim « et justus. » Si multum peccator es, audi, misericors

Ainsi, il y a dix parties de miséricorde et dix parties de justice ; c'est pour les esprits plus simples que je m'exprime de la sorte. Quelqu'un me dira : si l'on vient à peser mes péchés, est-ce que l'on pourra trouver en moi autant de bien que de mal ? Il est dit ici que Dieu est miséricordieux et juste, il est miséricordieux à l'égard des pécheurs, et juste à l'égard des bons. Mes péchés deviennent pour moi un fardeau accablant, Dieu m'en décharge par sa miséricorde. C'est pour cela que le prophète n'a dit qu'une fois qu'il est juste, et deux fois qu'il est miséricordieux. On peut aussi appliquer au passé ces paroles : « Et notre Dieu est compatissant, afin de montrer qu'il est miséricordieux en tout temps. »

« Le Seigneur garde les petits. » Si quelqu'un s'imagine être grand, s'élève, se laisse dominer par l'orgueil, il n'est point gardé par le Seigneur ; si quelqu'un se flatte d'une grandeur chimérique, le Seigneur n'en a point pitié, mais le Seigneur a pitié de celui qui s'humilie, et le prend sous sa garde. Car lui-même nous dit : Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés. Et ici : « J'ai été humilié, et il m'a délivré. » On peut interpréter de deux manières ces paroles : « J'ai été humilié et il m'a sauvé ; » ou bien, j'ai péché et il m'a sauvé ; ou bien, lorsque j'étais dominé par l'orgueil, il m'a humilié et il m'a sauvé.

« Rentre, ô mon âme, dans ton repos. » Il est Dominus : si negligens es, audi, et justus est. Sed videtur quasi æquale esse, « misericors Dominus et justus. » Verbi gratia, decem partibus est misericors, et decem partibus est justus, et hoc propter simpliciores ita loquor. Dicat aliquis : Si pensentur peccata mea, nonne possum tanta habere bona, quanta habeo mala ? Nunc autem dicitur, quod misericors est et justus. Est misericors in peccatoribus, justus in bonis. Incipiunt me gravare peccata mea, et vincit in sua misericordia. Propterea semel justus posuit, et secundo, misericors. Poterat et de præterito dicere : « Et Deus noster, » « inquit, miseretur, » ut semper eum misericordem ostendat.

« Custodiens parvulos Dominus. » Si quis magnus est, et se exaltat, et superbus est, hunc non custodit Dominus. Si quis se magnum putat, hujus non miseretur Dominus, sed si quis se humiliat, hujus miseretur et custodit eum Dominus. Siquidem dicit : Ecce ego et pueri quos mihi dedit Dominus. Et iterum : « Humiliatus sum, et salvabit me. » Duplifier intelligimus : « Humiliatus sum, et salvavit me. » Sive peccavi, et salvavit me, sive, cum essem, superbus, et humiliavit me, et salvabit me.

« Convertere, anima mea, in requiem tuam. »

dit : « Rentre dans ton repos ; il jouissait donc auparavant d'un repos qu'il a perdu, car nul ne rentre qu'en retournant dans le lieu où il était auparavant. Dieu nous a créés bons, et nous a laissés entre les mains de notre libre arbitre, et nous a placés tous avec Adam dans le paradis ; mais, par le mauvais usage de ce libre arbitre, nous sommes déchus de ce bonheur, et nous avons été exilés dans cette vallée de larmes ; voilà pourquoi le juste exhorte son âme à rentrer dans le repos qu'elle a perdu : « Rentre, ô mon âme, dans ton repos. » Cette terre est un lieu de tribulation, une terre de combats ; c'est un séjour de larmes, où nous ne pouvons marcher avec sécurité. Quelque part que nous allions, nous sommes en présence du danger. Si nous sommes dans le désert, ce sont les scorpions ; si nous sommes dans les villes, l'œil d'une courtisane est la perte de l'homme ; si nous sommes sur la mer, ce sont les voleurs et les pirates. Je parle ainsi dans un sens figuré, car ce n'est plus un danger pour un saint d'être mis à mort par les voleurs, depuis que les martyrs ont été victorieux en répandant leur sang. « Rentre, ô mon âme, dans ton repos, car le Seigneur t'a comblée de biens. » Et où rentreras-tu, ô mon âme ? dans le paradis, non parce que tu en es digne, mais par un effet de la miséricorde du Seigneur. Tu es sortie du paradis par ta faute, tu n'y peux rentrer que par la miséricorde du

Quando dicitur, « Convertere in requiem tuam : » ergo habuit ante requiem quam perdidit ; nemo enim convertitur, nisi qui pergit illuc ubi prius erat. Deus enim nos bonos creavit, et nostro arbitrio nos reliquit, et omnes cum Adam in paradiso posuit. Sed quia nostro arbitrio a beatitudine illa cecidimus, et venimus in vallem lacrymarum, propterea justus animam suam hortatur, ut convertatur illuc unde descendit. « Convertere, anima mea, in requiem tuam. » Locus enim iste, tribulationis locus est, terra pugnatorum est ; iste locus lacrymarum est, ubi non licet securum ambulare. Ubicumque enim aliquis fuerit, periculum est. Si in deserto, scorpiones sunt : si in civitatibus, oculus meretricis perniciem est homini : si in mari, latrones et piratæ. Hæc omnia mystice loquor. Nec enim nunc periculum est sancto viro a latronibus interfici, siquidem martyres sanguine suo vicerunt. « Convertere, anima mea, in requiem tuam. Quia Dominus benefecit tibi. » Quo, inquit, converteris, o anima ? In paradisum ; non quia digna es, sed misericordia Domini est. Ut exires de paradiso, tuo vitio factum est, ut autem redeas, misericordiae Domini fuit. Et nos dicamus animæ nostræ : « Convertere

Seigneur. Disons, nous aussi, à notre âme : « Rentre dans ton repos. » Notre repos, c'est Jésus-Christ, notre Dieu. Si nous sommes parfois dans l'angoisse, et que nos pensées semblent vouloir nous asservir au péché, disons : « Rentre, ô mon âme, dans ton repos. »

« Car il a délivré mon âme de la mort. » Il n'est pas encore rentré dans le paradis, et il proclame déjà qu'il jouit d'un repos assuré. Il a dit : « Rentre, ô mon âme, dans ton repos, » et il ajoute aussitôt avec assurance : « Parce qu'il a délivré mon âme de la mort. » Comment a-t-il délivré mon âme de la mort ? Mon Dieu a souffert pour moi, mon Dieu a été crucifié pour moi, et je dis : O mort, où est ta victoire ? où est ton aiguillon, ô enfer. (*Osee. xiii* ; *I Cor. xv*). « Mes yeux, des larmes. » J'ai pleuré afin de rire, je me suis attristé pour me réjouir éternellement. Celui qui ne pleure point dans la vie présente, versera des larmes dans l'autre vie, car heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. (*Matth. v*.) Et au contraire le Seigneur a dit : Malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez. « Mes pieds de la chute. » Pourquoi ? parce que mon âme est rentrée dans son repos.

« Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants. » Je parais, dit-il, être juste aux yeux des hommes, pourquoi ne puis-je présenter de bonnes œuvres ? Je parais être saint à leurs yeux, pourquoi ai-je si peu de bonnes

in requiem tuam. » Requies nostra, Christus est Deus noster. Si quando fuerimus in angustia, et coeperit nos cogitatio captivare in peccatum dicamus : « Convertere, anima mea, in requiem tuam. »

« Quia eripuit animam meam de morte. » Necdum rediit in paradisum, et jam se in securitatem redisse dicit. Dixit, « Convertere, anima mea, in requiem tuam, » et quasi securus dicit : « quia eripuit animam meam de morte. » Quomodo eripuit animam meam de morte. Pro me passus est Deus meus, pro me crucifixus est Deus meus, et dico : Ubi est, mors, victoria tua ; ubi est, inferne, stimulus tuus ? (*Osee xiii* ; *I Cor. xv*). « Oculos meos a lacrymis. » Ploravi, ut rideam : luxi, ut in sempiternum gaudeam. Qui in presenti non plorat, in futuro lacrymabitur ; beati enim qui lugent, quia ipsi consolabuntur. (*Matth. v*). Econtrario autem dicitur : Vae vobis qui ridetis, quoniam lugebitis. « Pedes meos a lapsu. » Quia non steterunt pedes mei super petram, propterea pene moti sunt pedes mei, pene effusi, sunt gressus mei. Liberati sunt pedes mei a lapsu. Quare ? Quia conversa est anima mea in requiem suam.

« Placebo coram Domino in regione vivorum. Videor, inquit, hominibus esse justus, quare opera

paroles ? C'est ce que dit David, c'est ce que disent les saints, ce que disent les apôtres, car ce langage ne se trouve pas sur les lèvres du pécheur. Mais, pour moi, je connais ma conscience, je sais de quelles pensées mon cœur est agité ; je sais de combien de tentations mauvaises je suis assiégé, et je vois une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me tient captif sous la loi du péché (*Rom. vii*) ; c'est pourquoi je m'écrie : Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? (*Ibid.*) C'est pour cela que je fais à Dieu cette prière : Purifiez-moi de mes fautes cachées, et préservez votre serviteur de celles qui lui sont étrangères. (*Ps. xvm*). De celles qui lui sont étrangères, ce que j'enfante ne vient pas de moi, je ne veux pas penser le mal et j'y pense ; je ne veux point penser le mal, et je suis comme entraîné malgré moi dans une pensée coupable qui me tient captif. Or, comme il n'est pas en mon pouvoir de penser ou de ne point penser le mal, c'est pour cela que je dis que ces pensées qui viennent dans mon cœur me sont étrangères : Et parce que c'est comme une nécessité qui m'est imposée, je dis à Dieu : « Purifiez-moi de mes fautes cachées. » Ces péchés me sont étrangers, mais, comme je les commets, je dis de ces péchés étrangers : préservez-en votre serviteur. Pourquoi ces développements ? pour expliquer ces paroles du prophète : « Je serai agréable au Seigneur. » Il ne dit point :

bona non habeo ? Videor hominibus esse sanctus, quare verba bona non habeo ? Hæc David dicit : hoc sancti dicunt, hoc apostoli loquuntur : peccator enim hæc non loquitur. Quid loquitur justus ? Quia verba et opera bona non habeo, et sanctus videor, et laudor ab hominibus. Ego autem novi conscientiam meam ; scio qualibus cogitationibus cor meum fluctuat : scio quanta mihi libidines veniunt, et video aliam legem repugnantem menti meæ, et captivantem me in lege peccati (*Rom. vii*) ; propterea dico : Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? (*Ibidem*). Et propterea dico : Ab oculis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo. (*Psal. xvm*). Ab alienis ; non est meum quod parturio ; nolo cogitare mala, et cogito ; nolo cogitare malum, et quasi invitatus et captivus in malam cogitationem trahor. Sed quoniam in mea potestate non est, aut cogitare, aut non cogitare quæ sunt mala : propterea dico, aliena quidem sunt quæ veniunt in cor meum. Sed quoniam quasi necessitas mihi imponitur : propterea dico : ab oculis meis munda me. Aliena quidem sunt peccata, sed quia suspicio ea : dico in alienis peccatis. Parce mihi servo tuo : Hoc autem quare dixi Quoniam dixit propheta :

Je suis agréable, mais « je serai agréable, » car ce que je fais ici-bas ne me permet point d'avoir une justice parfaite. C'est pour cela que l'Apôtre dit : Nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie, nous voyons en énigme comme dans un miroir. (*Cor. xiii*.) Nous avons donné ici de plus longs développements, parce que, dans la vie présente, personne ne peut arriver à la perfection de la justice, ni David, ni les apôtres, ni aucun des saints ; car nul n'est exempt de péché, pas même celui qui n'a vécu qu'un seul jour sur la terre. (*Job. xv*.) En effet, ni les apôtres, ni les saints n'ont osé dire : nous sommes saints ; ils n'ont pas osé dire : Je suis agréable, mais bien : « Je serai agréable. » Celui qui a quelque sollicitude de l'avenir confesse ce qu'il n'a point fait dans le passé. « Je serai agréable. » Où serai-je agréable ? Dans la terre des vivants. Ici-bas, c'est la région des morts ; il y a une autre terre, la terre des vivants. David était dans cette terre, il était dans la terre promise, lorsqu'il disait : « Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants ; » il confesse que cette terre n'est pas la terre des vivants, mais la terre des morts. Voulez-vous savoir quelle est cette terre des vivants ? Le Seigneur dit dans son Évangile : Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob (*Matth. xxii*), et ils étaient morts. Et qu'ajoute Notre-Seigneur ? Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants.

« Placebo Domino. » Non dixit, Placeo, sed « placebo. » Hic enim quod facio, non possum esse perfectus justus. Propterea dicit et Apostolus : Ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus, et nunc per speculum videmus in ænigmate. (*I Cor. xiii*). Propterea nunc longo sermone usi sumus : quoniam in presenti sæculo perfectus justus nemo esse potest, neque David, neque apostoli, neque aliquis sanctorum. Nemo enim mundus a peccato, nec si unius diei fuerit vita ejus. (*Job. xv*). Siquidem apostoli et sancti non ausi sunt dicere : sancti sumus : nec ausi sunt dicere, placeo : sed « placebo. » Qui in futurum sollicitus est, de præterito quod non fecit, confitetur. « Placebo Domino : » Ubi placebo ? In regione vivorum. » Hæc enim regio mortuorum est : alia est terra vivorum. Siquidem et David in hac terra erat, et vere in terra repromissionis, dicens : « Placebo Domino in regione vivorum. » Confiteatur hanc regionem non esse vivorum, sed mortuorum. Vultis scire quæ est illa regio vivorum ? Dominus dicit in Evangelio : Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, et erant mortui. (*Matth. xxii*). Et quid sequitur ? Deus, inquit, non est mortuorum, sed vivorum. Igitur et justus quid dicit : « Placebo Domino in

Que dit donc ici le juste? « Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants, » dans la terre qu'habitent Abraham, Isaac et Jacob; c'est-à-dire, lorsque je serai dans le sein d'Abraham, alors je serai agréable au Seigneur.

PSAUME CXV.

« Alleluia. » La cinquième et la sixième version lient ce psaume avec le précédent: Symmaque et les Septante les divisent.

« J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Dans l'hébreu, le psaume cent quatorze et le psaume cent quinze ne font qu'un. Le psalmiste commence donc ainsi: « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Qu'avez-vous cru? qu'avez-vous dit? Le psaume précédent se terminait ainsi: Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants. Le prophète dit donc: « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Qu'ai-je cru? que « je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants. » Voilà ce que j'ai cru, voilà ce que j'ai dit. Et qu'ai-je dit encore? « Mais j'ai été profondément humilié. » O sens profond de la parole divine! J'ai cru, dit-il, que je serai agréable au Seigneur, que je serai un ange, que j'habiterai dans les cieux, et je ne me suis pas enorgueilli, je ne me suis pas élevé; au contraire, j'ai été profondément humilié. Si je suis un jour dans la terre des vivants, c'est par un effet de la miséricorde de Dieu; car je me connais moi-même, je sais que je suis cendre et poussière. C'est pourquoi je dis: « Mais j'ai

été profondément humilié. » Qu'est-ce que de la terre et de la poussière?

« J'ai dit dans mon transport: Tout homme est menteur. » Le texte hébreu est différent: J'ai dit dans mon transport: Tout homme est mensonge, qui se dit en hébreu *Zecam*. Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants, mais je me connais moi-même, et je sais que je ne suis rien selon la condition de mon corps mortel. Il n'y a point de vérité dans notre substance, c'est une ombre, c'est comme un mensonge; je dis dans la substance corporelle, non dans l'âme. Voici donc ce qu'il veut dire: Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants. Mais, en réfléchissant sur la vie humaine, en considérant les diverses erreurs, je ne trouve point de vérité en ce monde; car nous ne connaissons qu'en partie, et nous prophétisons en partie. (*Cor. xi*). C'est pourquoi je ne crains pas de dire: Tout ce que nous voyons, tout ce que nous comprenons est un mensonge. Comment est-ce un mensonge. C'est un mensonge, c'est-à-dire, c'est une ombre, une image, comme il est dit dans un autre endroit: Cependant l'homme passe comme un fantôme. (*Ps. xxxviii*). C'est dans le même sens qu'il est dit maintenant: tout homme est menteur; c'est-à-dire, tout homme est une ombre. Nous expliquons ici le texte selon l'hébreu. Voyons maintenant le sens de la traduction des Septante. Quelqu'un me dira: que m'importe ce que porte le texte hébreu? je suis l'inter-

regione vivorum. » In regione Abraham, Isaac, et Jacob. (*Luc. xvi*). Hoc est, quando vere fuero in sinu Abraham, tunc placebo Domino.

PSALMUS CXV.

« Alleluia » Hunc psalmum quinta et sexta editio cum superioribus copulant: Symmachus vero et Septuaginta interpretes dividunt.

« Credidi, propter quod locutus sum. » In Hebraico centesimus decimus quartus psalmus et centesimus decimus quintus, unus est psalmus. Igitur dixit: « Credidi, propter quod locutus sum. » Quid credidisti? quod locutus es? Psalmus prior ita finivit: Placebo coram Domino in regione vivorum. Dicit ergo propheta: « Credidi, propter quod locutus sum. » Quid credidi? Quoniam placebo coram Domino, in regione vivorum. Hoc credidi et hoc locutus sum. Quid autem locutus sum? « Ego autem humiliatus sum nimis. » O magna intelligentia divini sermonis! Credidi, inquit, quoniam placebo Domino, quoniam ero angelus; quoniam ero in caelis, et non fui superbus: non sum elatus, sed humiliatus sum nimis. Quoniam ero in regione vivorum,

misericordiae Domini est; ego autem novi memetipsum, quia terra sum et cinis. Propterea dico: « Ego autem humiliatus sum nimis. Quid autem est terra et cinis? »

« Ego autem dixi in excessu meo: Omnis homo mendax. » In Hebraeo aliter habet. « Ego dixi in excessu meo: Omnis homo mendacium: » quod dicitur *Zecam*. Placebo Domino in regione vivorum: sed ego scio memetipsum secundum conditionem corporis, nihil esse. Non est enim veritas in substantia nostra, sed umbra est, et quasi mendacium, in substantia corporali dico, non in anima. Et quod dicit, hoc est: Placebo Domino in regione vivorum. Sed cogitans humanam vitam, et considerans diversos errores, non invenio veritatem in hoc mundo; siquidem ex parte cognoscimus et ex parte prophetamus. (*I Cor. xi*). Propterea dico: Omne quod videmus, omne quod intelligimus, mendacium est. Quomodo igitur mendacium est? Mendacium hic dixit, quasi umbram, quasi imaginem: quemadmodum dicitur in alio loco: Veruntamen in imagine pertransiet homo. (*Psal. xxxviii*). Eadem intelligentia et nunc dicitur: omnis homo mendax, hoc est, omnis

prétation de l'Eglise: « J'ai dit dans mon transport: « Tout homme est menteur. » David dit-il la vérité, ou ment-il? S'il est vrai que tout homme soit menteur, et que ce qu'il dit ici: « tout homme est menteur, » est vrai, il ment donc lui-même, puisqu'il est un homme. Mais s'il ment, donc ce qu'il dit ici: Tout homme est menteur, n'est pas vrai. De quelque côté que vous vous tourniez, la contradiction se présente; car puisqu'il est un homme, donc il ment en disant que tout homme est menteur, donc il ment dans une autre matière. Vous reconnaissez ici les syllogismes des philosophes. C'est sur cette proposition qu'on bâtit ce syllogisme d'Aristote. Vous dites: parlez à un autre; si vous mentez, et que vous disiez vrai en mentant, donc vous mentez. Que dit-il en effet? O vous qui parlez avec moi, si vous mentez et que vous disiez la vérité tout en mentant, donc vous mentez, et il arrive que, dans le même discours, vous mentez et vous dites la vérité. C'est pour cela que nous lisons dans l'Apôtre: « Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise par la philosophie et par de vains sophismes, selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde » (*Coloss. ii*); car les philosophes ont trouvé, dans l'art qui leur est propre, leurs sophismes trompeurs et le moyen de dire le vrai et le faux dans un même discours. Quant à nous, nous affirmons que David a dit la vérité en disant que tout homme est menteur.

homo umbra. Hoc autem dicimus secundum Hebraicam veritatem. Loquamur autem et secundum Septuaginta interpretes. Dicit enim aliquis, quid ad me quid habeatur in Hebraico? ego Ecclesiam sequor. « Ego dixi in excessu meo: Omnis homo mendax. » Verum dicit David, an mentitur? Si verum est, omnis homo mendax, et hoc quod dicit, « omnis homo mendax, » verum est, ergo et ipse mentitur, quia et ipse homo est. Si autem et ipse mentitur, ergo hoc quod dixit, « Omnis homo mendax, » non est verum. Quocumque verteris, in contrarium venit. Et quoniam ipse homo est, ergo et ipse mentitur; quod omnis homo mendax est; ergo alio genere mentitur. Videtis ergo quia syllogismi sunt philosophorum. Denique secundum hanc sententiam textitur syllogismus Aristotelis. Denique tu dicis: Loquere ad alterum: si mentiris, et verum dicis quod mentiris: ergo mentiris. Videte quomodo in contrarium vertitur sententia. Quid enim dicit: O tu qui mecum loqueris: si mentiris, et in eodem sermone fit, ut verum dicat, et mentiat. Propterea lectum est in Apostolo: Videte, ne quis vos decipiat per philosophiam et vanam deceptionem hominum, secundum elementa mundi. (*Coloss. ii*). Invenierunt enim phi-

Tant que nous sommes hommes, nous mentons; mais, quand nous serons devenus des dieux, nous cesserons de mentir; « car, puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des contentions, n'est-il pas visible que vous êtes des hommes, et que vous vous conduisez selon l'homme? » (*I Cor. iii*). J'ai dit: Vous êtes des dieux, et vous êtes tous les fils du Très-Haut; mais vous mourrez comme les autres hommes, et vous tomberez comme un des princes. (*Ps. lxxxii*). Devenez saint, vous devenez Dieu pour ainsi dire, et quand vous êtes devenu Dieu, vous cessez d'être homme et vous ne mentez plus. Que dit en effet l'Apôtre? Tout homme est menteur, mais Dieu est véridique. (*Rom iii*). Voici une autre interprétation de ces paroles: « J'ai cru, c'est pour cela que j'ai parlé. » Lorsqu'un maître enseigne son disciple, il ne peut l'enseigner qu'à la condition de croire le premier ce qu'il enseigne. Il déclare donc qu'il a commencé par croire et qu'ensuite il a enseigné. « Mais j'ai été profondément humilié. » Lorsque j'ai obtenu la grâce de Dieu, je ne m'en suis pas enorgueilli, la science ne m'a pas enflé; mais qu'ai-je fait? « J'ai été profondément humilié. » J'ai pu enseigner par mon humilité ce que j'enseignais par mes discours. « Pour moi, j'ai dit: Tout homme est menteur. » J'enseignais mon disciple, dit-il, et m'appliquant à la contemplation des choses célestes, et à la méditation des vérités divines, j'ai compris que

losophi suas deceptiones ex propria arte: quomodo in eodem sermone, et vera quis dicat, et mentiat. Nos autem dicamus David vera dixisse, quod omnis homo mendax. Quamdiu homines sumus, mentimur: quando autem fuerimus dii, desinimus mentiri. Ubi enim sunt emulationes et contentiones in vobis, nonne homines estis, et secundum hominem ambulatis? (*I Cor. iii*). « Ego dixi, dii estis, et filii excelsi omnes, vos autem sicut homines moriemini, et sicut unus de principibus cadetis. » (*Psal. lxxxii*). Si quis igitur sanctus est, Deus efficitur, et quando factus fuerit Deus, desinit esse homo, et jam non mentitur. Quid enim dicit et Apostolus? Est autem omnis homo mendax, Deus autem verax. (*Rom. iii*). Interpretemur aliter: « Credidi, propter quod locutus sum. » Magister quando docet discipulum, nisi prior ipse crediderit, quod docet, non potest alterum docere. Dicit ergo se primum credidisse, et sic alium docere. « Ego autem humiliatus sum nimis. » Quando autem adeptus sum gratiam Dei, non sum elatus in superbiam, non me inflavit notitia; sed quid feci? « Humiliatus sum nimis. Tamen quod docui sermone, potui et humilitate docere. » Ego dixi in excessu meo: « Omnis homo mendax. » Doce-

Que dit donc ici le juste? « Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants, » dans la terre qu'habitent Abraham, Isaac et Jacob; c'est-à-dire, lorsque je serai dans le sein d'Abraham, alors je serai agréable au Seigneur.

PSAUME CXV.

« Alleluia. » La cinquième et la sixième version lient ce psaume avec le précédent: Symmaque et les Septante les divisent.

« J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Dans l'hébreu, le psaume cent quatorze et le psaume cent quinze ne font qu'un. Le psalmiste commence donc ainsi: « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Qu'avez-vous cru? qu'avez-vous dit? Le psaume précédent se terminait ainsi: Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants. Le prophète dit donc: « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Qu'ai-je cru? que « je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants. » Voilà ce que j'ai cru, voilà ce que j'ai dit. Et qu'ai-je dit encore? « Mais j'ai été profondément humilié. » O sens profond de la parole divine! J'ai cru, dit-il, que je serai agréable au Seigneur, que je serai un ange, que j'habiterai dans les cieux, et je ne me suis pas enorgueilli, je ne me suis pas élevé; au contraire, j'ai été profondément humilié. Si je suis un jour dans la terre des vivants, c'est par un effet de la miséricorde de Dieu; car je me connais moi-même, je sais que je suis cendre et poussière. C'est pourquoi je dis: « Mais j'ai

été profondément humilié. » Qu'est-ce que de la terre et de la poussière?

« J'ai dit dans mon transport: Tout homme est menteur. » Le texte hébreu est différent: J'ai dit dans mon transport: Tout homme est mensonge, qui se dit en hébreu *Zecam*. Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants, mais je me connais moi-même, et je sais que je ne suis rien selon la condition de mon corps mortel. Il n'y a point de vérité dans notre substance, c'est une ombre, c'est comme un mensonge; je dis dans la substance corporelle, non dans l'âme. Voici donc ce qu'il veut dire: Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants. Mais, en réfléchissant sur la vie humaine, en considérant les diverses erreurs, je ne trouve point de vérité en ce monde; car nous ne connaissons qu'en partie, et nous prophétisons en partie. (Cor. xi). C'est pourquoi je ne crains pas de dire: Tout ce que nous voyons, tout ce que nous comprenons est un mensonge. Comment est-ce un mensonge. C'est un mensonge, c'est-à-dire, c'est une ombre, une image, comme il est dit dans un autre endroit: Cependant l'homme passe comme un fantôme. (Ps. xxxviii). C'est dans le même sens qu'il est dit maintenant: tout homme est menteur; c'est-à-dire, tout homme est une ombre. Nous expliquons ici le texte selon l'hébreu. Voyons maintenant le sens de la traduction des Septante. Quelqu'un me dira: que m'importe ce que porte le texte hébreu? je suis l'inter-

regione vivorum. » In regione Abraham, Isaac, et Jacob. (Luc. xvi). Hoc est, quando vere fuero in sinu Abraham, tunc placebo Domino.

PSALMUS CXV.

« Alleluia » Hunc psalmum quinta et sexta editio cum superioribus copulant: Symmachus vero et Septuaginta interpretes dividunt.

« Credidi, propter quod locutus sum. » In Hebraico centesimus decimus quartus psalmus et centesimus decimus quintus, unus est psalmus. Igitur dixit: « Credidi, propter quod locutus sum. » Quid credidisti? quod locutus es? Psalmus prior ita finivit: Placebo coram Domino in regione vivorum. Dicit ergo propheta: « Credidi, propter quod locutus sum. » Quid credidi? Quoniam placebo coram Domino, in regione vivorum. Hoc credidi et hoc locutus sum. Quid autem locutus sum? « Ego autem humiliatus sum nimis. » O magna intelligentia divini sermonis! Credidi, inquit, quoniam placebo Domino, quoniam ero angelus; quoniam ero in caelis, et non fui superbus: non sum elatus, sed humiliatus sum nimis. Quoniam ero in regione vivorum,

misericordiae Domini est; ego autem novi memetipsum, quia terra sum et cinis. Propterea dico: « Ego autem humiliatus sum nimis. Quid autem est terra et cinis? »

« Ego autem dixi in excessu meo: Omnis homo mendax. » In Hebraeo aliter habet. « Ego dixi in excessu meo: Omnis homo mendacium: » quod dicitur *Zecam*. Placebo Domino in regione vivorum: sed ego scio memetipsum secundum conditionem corporis, nihil esse. Non est enim veritas in substantia nostra, sed umbra est, et quasi mendacium, in substantia corporali dico, non in anima. Et quod dicit, hoc est: Placebo Domino in regione vivorum. Sed cogitans humanam vitam, et considerans diversos errores, non invenio veritatem in hoc mundo; siquidem ex parte cognoscimus et ex parte prophetamus. (I Cor. xi). Propterea dico: Omne quod videmus, omne quod intelligimus, mendacium est. Quomodo igitur mendacium est? Mendacium hic dixit, quasi umbram, quasi imaginem: quemadmodum dicitur in alio loco: Veruntamen in imagine pertransiet homo. (Psalm. xxxviii). Eadem intelligentia et nunc dicitur: omnis homo mendax, hoc est, omnis

prétation de l'Eglise: « J'ai dit dans mon transport: « Tout homme est menteur. » David dit-il la vérité, ou ment-il? S'il est vrai que tout homme soit menteur, et que ce qu'il dit ici: « tout homme est menteur, » est vrai, il ment donc lui-même, puisqu'il est un homme. Mais s'il ment, donc ce qu'il dit ici: Tout homme est menteur, n'est pas vrai. De quelque côté que vous vous tourniez, la contradiction se présente; car puisqu'il est un homme, donc il ment en disant que tout homme est menteur, donc il ment dans une autre matière. Vous reconnaissez ici les syllogismes des philosophes. C'est sur cette proposition qu'on bâtit ce syllogisme d'Aristote. Vous dites: parlez à un autre; si vous mentez, et que vous disiez vrai en mentant, donc vous mentez. Que dit-il en effet? O vous qui parlez avec moi, si vous mentez et que vous disiez la vérité tout en mentant, donc vous mentez, et il arrive que, dans le même discours, vous mentez et vous dites la vérité. C'est pour cela que nous lisons dans l'Apôtre: « Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise par la philosophie et par de vains sophismes, selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde » (Coloss. ii); car les philosophes ont trouvé, dans l'art qui leur est propre, leurs sophismes trompeurs et le moyen de dire le vrai et le faux dans un même discours. Quant à nous, nous affirmons que David a dit la vérité en disant que tout homme est menteur.

homo umbra. Hoc autem dicimus secundum Hebraicam veritatem. Loquamur autem et secundum Septuaginta interpretes. Dicit enim aliquis, quid ad me quid habeatur in Hebraico? ego Ecclesiam sequor. « Ego dixi in excessu meo: Omnis homo mendax. » Verum dicit David, an mentitur? Si verum est, omnis homo mendax, et hoc quod dicit, « omnis homo mendax, » verum est, ergo et ipse mentitur, quia et ipse homo est. Si autem et ipse mentitur, ergo hoc quod dixit, « Omnis homo mendax, » non est verum. Quocumque verteris, in contrarium venit. Et quoniam ipse homo est, ergo et ipse mentitur; quod omnis homo mendax est; ergo alio genere mentitur. Videtis ergo quia syllogismi sunt philosophorum. Denique secundum hanc sententiam textitur syllogismus Aristotelis. Denique tu dicis: Loquere ad alterum: si mentiris, et verum dicis quod mentiris: ergo mentiris. Videte quomodo in contrarium vertitur sententia. Quid enim dicit: O tu qui mecum loqueris: si mentiris, et in eodem sermone fit, ut verum dicat, et mentiat. Propterea lectum est in Apostolo: Videte, ne quis vos decipiat per philosophiam et vanam deceptionem hominum, secundum elementa mundi. (Coloss. ii). Invenimus enim phi-

Tant que nous sommes hommes, nous mentons; mais, quand nous serons devenus des dieux, nous cesserons de mentir; « car, puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des contentions, n'est-il pas visible que vous êtes des hommes, et que vous vous conduisez selon l'homme? » (I Cor. iii). J'ai dit: Vous êtes des dieux, et vous êtes tous les fils du Très-Haut; mais vous mourrez comme les autres hommes, et vous tomberez comme un des princes. (Ps. lxxxii). Devenez saint, vous devenez Dieu pour ainsi dire, et quand vous êtes devenu Dieu, vous cessez d'être homme et vous ne mentez plus. Que dit en effet l'Apôtre? Tout homme est menteur, mais Dieu est véridique. (Rom iii). Voici une autre interprétation de ces paroles: « J'ai cru, c'est pour cela que j'ai parlé. » Lorsqu'un maître enseigne son disciple, il ne peut l'enseigner qu'à la condition de croire le premier ce qu'il enseigne. Il déclare donc qu'il a commencé par croire et qu'ensuite il a enseigné. « Mais j'ai été profondément humilié. » Lorsque j'ai obtenu la grâce de Dieu, je ne m'en suis pas enorgueilli, la science ne m'a pas enflé; mais qu'ai-je fait? « J'ai été profondément humilié. » J'ai pu enseigner par mon humilité ce que j'enseignais par mes discours. « Pour moi, j'ai dit: Tout homme est menteur. » J'enseignais mon disciple, dit-il, et m'appliquant à la contemplation des choses célestes, et à la méditation des vérités divines, j'ai compris que

losophi suas deceptiones ex propria arte: quomodo in eodem sermone, et vera quis dicat, et mentiat. Nos autem dicamus David vera dixisse, quod omnis homo mendax. Quamdiu homines sumus, mentimur: quando autem fuerimus dii, desinimus mentiri. Ubi enim sunt emulationes et contentiones in vobis, nonne homines estis, et secundum hominem ambulatis? (I Cor. iii). « Ego dixi, dii estis, et filii excelsi omnes, vos autem sicut homines moriemini, et sicut unus de principibus cadetis. » (Psalm. lxxxii). Si quis igitur sanctus est, Deus efficitur, et quando factus fuerit Deus, desinit esse homo, et jam non mentitur. Quid enim dicit et Apostolus? Est autem omnis homo mendax, Deus autem verax. (Rom. iii). Interpretemur aliter: « Credidi, propter quod locutus sum. » Magister quando docet discipulum, nisi prior ipse crediderit, quod docet, non potest alterum docere. Dicit ergo se primum credidisse, et sic alium docere. « Ego autem humiliatus sum nimis. » Quando autem adeptus sum gratiam Dei, non sum elatus in superbiam, non me inflavit notitia; sed quid feci? « Humiliatus sum nimis. Tamen quod docui sermone, potui et humilitate docere. » Ego dixi in excessu meo: « Omnis homo mendax. » Doce-

tout ce que l'homme connaît n'est que mensonge. Quelle parcelle de vérité, en effet, peut-on trouver en ce monde, alors que notre vie n'est qu'une ombre sur la terre? Si donc celui qui enseigne son disciple reconnaît que tout homme est menteur, à combien plus forte raison le disciple doit-il se garder de toute élévation, et de s'imaginer qu'il est quelque chose.

« Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits? » Il a dit précédemment: Je serai agréable au Seigneur dans la terre des vivants, et je l'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, et j'ai été profondément humilié, et j'ai dit: tout homme est une ombre, tout homme est un fantôme; or, pour un aussi grand bienfait que celui d'être agréable au Seigneur dans la terre des vivants, que rendrai-je au Seigneur qui soit digne de lui? Je ne suis que terre et cendre; il m'a promis que je lui serai agréable dans la terre des vivants, il m'a établi maître et docteur; j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; que pourrai-je lui offrir qui soit digne de lui? Tout ce que je pourrai lui donner vient de lui, et je lui rends bien plus que je ne lui donne. Je n'ai rien autre chose que je puisse lui rendre que de verser mon sang pour lui, que de souffrir le martyre pour lui. C'est la seule chose digne que nous puissions lui offrir: rendre le sang pour le sang, et, après avoir été délivrés par le Sauveur, de verser volontiers notre sang pour notre Sauveur.

bam, inquit, discipulum meum, et considerans contemplationem celestem, et cogitans diviniorem: intellexi omne quod homo novit, esse mendacium. Quid enim veritatis potest esse in hoc mundo cum umbra sit vita nostra super terram? Si ergo qui docet discipulum, confitetur quod omnis homo mendax est: quanto magis discipulus non debet se extollere, et aestimare se aliquid esse?

« Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi? » Quoniam dixit, placebo Domino in regione vivorum, et hoc ipsum credidi, propter quod locutus sum, et humiliatus sum nimis, et dixi, omnis homo mendacium: omnis homo umbra, omnis homo imago, pro tantis beneficiis, quibus placebo Domino in regione vivorum, quid habeo dignum quod illi retribuam? Ego terra sum, ego cinis sum: promisit mihi, quia placebo illi in regione vivorum: fecit me magistrum: « Credidi, propter quod locutus sum. » Quid habeo dignum, quod illi pro tantis beneficiis retribuam? Quodcumque illi dederō, ipsius est, et magis illi reddo quam dono. Nihil aliud habeo, quod ipsi retribuam, nisi pro ipso sanguinem fundam, nisi pro ipso martyr exis-

« Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. Dans l'hébreu, on lit: Je prendrai le calice de Jésus. L'ange interprète la signification de ce nom: « Et vous l'appellerez du nom de Jésus, car il sauvera son son peuple. » (Luc 1). Je prendrai donc le calice de Jésus; quel est ce calice de Jésus? « Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » (Luc xxii). « Pouvez-vous, dit-il à ses disciples, boire mon calice? » et il ajoute aussitôt: « Vous boirez mon calice, il est vrai. » (Matth. xx). Pourquoi ai-je cité ces paroles? Afin que nous comprenions bien que ce calice est le martyre de la souffrance. C'est une grande chose que le martyre; comment est-ce une grande chose? Parce que le martyr rend au Seigneur ce qu'il a reçu de lui. Le Christ a souffert pour lui, et le martyr, à son tour, souffre pour son nom. Nous avons dit que le martyr ne peut rien offrir autre chose au Seigneur, et que le Seigneur lui tient compte de ce qu'il offre, parce qu'il voit que son serviteur, n'a rien autre chose qu'il puisse lui rendre. Quoi de semblable, en effet? Dieu a souffert pour les hommes, le Seigneur pour son serviteur, le juste pour le pécheur; quelle égalité peut-il y avoir? Mais comme le serviteur n'a rien autre chose qu'il puisse offrir au Seigneur, ce Dieu plein de bonté accepte le martyre comme chose égale. Il en est ici comme d'un riche qui aurait nourri un pauvre; ce riche vient ensuite avec sa famille visiter comme par hasard la maison de

tam. Hæc est sola retributio digna, pro sanguine sanguinem retribuere, ut liberati a Salvatore, pro Salvatore, libenter sanguinem profundamus.

« Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. » In Hebraico ita habet: « Calicem Jesu accipiam. » Hoc ipsum et Angelus interpretatur: Et vocabis nomen ejus Jesum, ipse enim salvabit populum suum. (Luc. i). Calicem ergo Jesu accipiam; quis est iste calix Jesu? Pater, si possibile est, transeat iste calix a me. (Luc. xxii). Et potestis, inquit, calicem meum bibere? Et continuo sequitur: Calicem quidem meum bibetis. (Matth. xx). Hoc autem quare dixi? Ut intelligamus calicem passionis martyrium esse. Grandis res est martyrium. Quomodo grandis res? Quoniam retribuit Domino quod accepit a Domino. Christus pro ipso passus est, et ille pro nomine ipsius patitur. Quoniam diximus quod martyr nihil aliud habet quod retribuatur Domino, et Dominus computat illi pro qualitate, quoniam videt servum suum nihil aliud habere quod retribuatur ei. Quid enim simile est? Deus pro hominibus passus est, Dominus pro servo, justus pro peccatore; quæ æqualitas? Sed quoniam nihil aliud habet servus

ce pauvre qui n'a rien à offrir au riche et à sa famille. Il se contente de lui dire: entrez dans la maison de votre protégé, faisant ainsi preuve de bonne volonté, parce qu'il n'a rien autre chose à lui donner, et il fait ainsi plus, quoique pauvre, comme cette veuve qui a donné deux oboles. (Luc xxi). « Je prendrai le calice du salut, ou de Jésus. » Et ce calice du martyre ne dépend point de mes propres forces, mais de la grâce de Dieu. Je ne puis donc le boire qu'après avoir invoqué le nom du Seigneur. C'est Jésus qui triomphe, c'est Jésus qui est couronné dans celui qui est son martyr.

« La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur. » Que les Juifs répondent ici, eux qui disent que tout cadavre humain est impur selon la loi. Si quelqu'un venait à mourir parmi les Juifs, qu'il fût prophète, ou regardé comme un saint, personne ne pouvait le toucher, fût-il prêtre, sans être impur, jusqu'au soir. (Lév. xxi). Voilà ce qui est écrit à la lettre dans la loi. Nous leur dirons: Si le corps d'un mort est impur, comment le psalmiste peut-il dire: « La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur? » Si le corps d'un saint qui meurt est précieux, comment peut-il être impur? Il veut donc parler ici d'un évangéliste et d'un martyr.

« O Seigneur! parce que je suis votre serviteur, parce que je suis votre serviteur et le fils

quod retribuatur Domino: Deus quasi clemens pro æquali accipit martyrium. Quasi si quis dives pauperem aliquem pauperem: everserit autem eundem divitem venire cum sua familia, et veniat casu in domum pauperis et non habeat pauper quod illi apponat, et familia ipsius, et solum illi dicat, intra in domum clientis tui, et ostendat voluntatem, quoniam nihil aliud habet quod det, et plus faciat pauper, sicut illa vidua quæ duo minula contulit. (Luc. xxi). « Calicem salutaris, » aut Jesu, » accipiam. » Et hoc ipsum martyrium inquit, non est meæ virtutis, sed gratiæ Dei. Propterea non possum eum bibere, nisi nomen Domini invocavero. Jesus vincit, in suo martyre coronatur.

« Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. » Respondeant nunc Judæi: quoniam omne corpus humanum dicunt esse immundum in lege. Denique si quis moriatur apud Judæos, sive propheta, sive qualiscumque sanctus, si quis eum tetigerit etiam sacerdos, usque ad vesperam immundus est. (Levit. xxi). Hoc secundum litteram in lege scriptum est. Dicamus illis: Si mortui corpus immundum est, quomodo nunc dicitur: « Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus? » Si pre-

de votre servante. » J'ai déjà dit, dans l'explication du psaume cent quatorze, où nous lisons: O Seigneur! délivrez mon âme, que le texte hébreu porte: *anna*, qui signifie *je prie*, ou *je supplie*. Voici donc l'interprétation du texte hébreu: Je vous prie, Seigneur, « parce que je suis votre serviteur, oui, parce que je suis votre serviteur. » Cette prière est l'expression d'une profonde humilité. C'est un grand honneur, en effet, c'est un grand mérite que d'être le serviteur du Seigneur, et non le serviteur du péché. Le psalmiste veut donc dire: parce que je n'ai pas l'homme pour Seigneur, parce que je n'ai pas le péché pour maître (Rom. vi); car le péché ne règne pas dans mon corps mortel, c'est pour cela que je suis votre serviteur. C'est aussi un grand mérite; il est dit en effet de Moïse: mais il n'est pas comme mon serviteur Moïse; et Abraham et Isaac et Jacob sont appelés les serviteurs du Seigneur. C'est pour cela que l'Apôtre commence ainsi ses Épîtres: « Paul serviteur de Jésus-Christ. »

« Vous avez rompu mes liens, je vous sacrifierai une hostie de louange. » C'est vraiment un grand bonheur pour l'homme d'aller vers le Seigneur avec une conscience purifiée de toute souillure: Un homme meurt, quelque saint qu'il soit, qu'il ait fait des œuvres de miséricorde, opéré des prodiges, chassé les démons, il ne va point vers le Seigneur avec une pleine assurance; sa conscience est saisie d'effroi quand elle voit

tiosum est corpus sancti morientis, quomodo immundum est? Ergo hic de evangelista dicitur, de martyre prædicatur.

« O Domine, quia ego servus tuus: ego servus tuus, et filius ancillæ tuæ. » Et jam dixi in centesimo quarto decimo psalmo, ubi habet: O Domine, libera animam meam, quod in Hebraico habet: *ANNA* (אנה), quod interpretatur « rogo » aut « deprecor. » Et hic ita habet in Hebraico: Rogo, Domine: « quia ego servus tuus, ego servus tuus. » Videtur humilitatis esse quod dicitur. Grandis dignitatis est, et meriti esse servum Domini, et non servum peccati. Quia non habeo, inquit, dominum hominem, quia non habeo dominum peccatum. (Rom. vi); non enim regnat peccatum in mortali meo corpore; propterea servus tuus sum. Grande meritum; Denique dicitur de Moïse; sed non sicut servus meus Moyses. Et Abraham, et Isaac, et Jacob dicuntur servi Domini. Propterea et Apostolus ita incipit: Paulus servus Jesu Christi.

« Dirupisti vincula mea: tibi sacrificabo hostiam laudis. » Vere magnæ felicitatis est, ire ad Dominum: ut non habeat conscientiam inquinatam. Quicumque sanctus moritur sua morte, licet sit sanctus qui mi-

le Seigneur. Au contraire, le martyr, eût-il péché après le baptême, purifié qu'il est par le second baptême du sang, s'en va en toute sécurité vers le Seigneur. « Vous avez rompu mes liens. » Chacun de nous est lié par les chaînes de ses péchés ; mais, dans mon martyre, vous avez rompu les liens de mes péchés, et de ces liens vous m'avez tressé la couronne de la victoire, car là où le péché a abondé, la grâce a surabondé. (Rom. v). « Je vous sacrifierai une hostie de louange. » Après le martyre, où peut-il sacrifier ? Dans la terre des vivants. Je vous offrirai un sacrifice, quel sacrifice ? Sera-ce le sacrifice d'un bouc ou d'une génisse ? Telles étaient les victimes judaïques, mais leur temps est passé. « Je vous sacrifierai une hostie de louange ; » c'est la louange que les martyrs rendent à Dieu. De même que les martyrs offrent au Seigneur des louanges pures dans la terre des vivants, ainsi les moines qui chantent jour et nuit les louanges du Seigneur doivent avoir la même pureté que les martyrs, car ils sont eux-mêmes martyrs ; en effet, ce que font les anges dans le ciel, les moines le font sur la terre.

« Je m'acquitterai de mes vœux envers le Seigneur, en présence de tout son peuple. » Quelles sont les prières des martyrs, quelles sont les prières des saints ? Je te tiendrai et ne te laisserai point aller ? J'adorerai le Seigneur, que je lis dans l'Évangile, que je trouve cru-

sericordias operatus sit, fecerit signa, demones ejecerit, non vadit ad Dominum securus : horrescit ejus conscientia, quando videt Dominum. Martyr autem si et post baptismum peccaverit, tamen secundo baptismo martyrii ablatus, securus vadit ad Dominum. « Dirupisti vincula mea. » Catenis autem suorum peccatorum unusquisque constringitur, sed in martyrio meo dirupisti vincula peccatorum meorum, et de vinculis plicasti mihi coronam victoriae. Ubi enim abundavit peccatum, superabundavit et gratia. (Rom. v). « Tibi sacrificabo hostiam laudis. » Post martyrium ubi sacrificat ? In regione vivorum. Sacrificabo, inquit, tibi sacrificium ? Quale sacrificium ? Numquid hircum, aut vitulum ? Illa Judaica erant, et transierunt. « Sacrificabo tibi hostiam laudis. » Hæc est laus martyrum. Sicut enim martyres laudant Dominum pure in regione vivorum, ita et monachi qui die et nocte psallunt Domino, debent eandem puritatem habere martyrum, siquidem ipsi martyres sunt ; quod enim faciunt angeli in cœlis, hoc monachi faciunt in terris.

« Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus. Quæ sunt orationes martyrum ? Quæ sunt orationes sanctorum ? Tenebo, inquit, et non dimit-

cifié, et que je vois régner dans les cieux avec les anges. « En présence de tout son peuple, » devant l'assemblée tout entière des saints. « Au milieu de vous, Jérusalem, » au milieu de la céleste cité qui est notre mère, dont nous sommes devenus les citoyens et les habitants, par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est notre père. Qu'il daigne nous accorder la grâce qu'après avoir comprimé toutes les guerres de la chair, nous avoir donné la paix de sa charité, et nous avoir faits des enfants dans la Jérusalem céleste, nous soyons jugés dignes d'être réunis à ses saints, selon nos mérites. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXVI.

« Alleluia » Ce psaume est bien petit, à ne considérer que le nombre des versets, mais il est grand par les mystères spirituels qu'il renferme. Il reproduit les sentiments et les paroles des apôtres, parce que, selon la règle de l'Évangile, il est contenu dans quatre versets.

« Nations, louez toutes le Seigneur. » Vous qui, après avoir renoncé aux idoles, vous êtes approchés de lui par la foi. Or, que toutes les nations devaient louer et adorer le Seigneur, c'est ce que les Mages de l'Orient ont commencé de faire, en venant offrir des présents à l'homme, au roi, au Dieu qui venait de naître, comme le raconte l'évangéliste saint Mathieu. (Matth. m). « Peuples,

tam te. Adorabo, inquit, Dominum, quem in Evangelio legens, et inveniens crucifixum, in cœlis video regnantem cum angelis. « In conspectu omnis populi ejus. » Coram omni cœtu sanctorum. « In medio tui, Jerusalem. » Ipsius cœlestis civitatis, quæ est mater nostra : cujus jam cives et domestici facti sumus, per ipsum Dominum nostrum Jesum Christum, qui est pax nostra. Qui nobis præstare dignetur, ut compresso bello carnali, ac charitatis suæ nobis pace largita : filiique effecti in Jerusalem cœlestis, sanctis suis mereamur adjungi pro meritis. Ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXVII.

« Alleluia » Iste psalmus parvus habetur numero versuum, sed magnus est in spirituali mysterii sacramento. Vocem tamen apostolicam tenet, qui juxta normam evangelicam in quatuor versuum numero continetur.

« Laudate Dominum, omnes gentes. » Qui, relictis simulacris, accessistis ad eum perfidem. Quod autem omnes gentes laudaturæ atque adoraturæ essent Dominum, hoc Magi ab Oriente venientes inchoaverunt, offerentes munera nato homini regi ac Domino, sicut Matthæus ait evangelista. (Matth. iv).

PSAUME CXVII.

« Alleluia » Ce psaume exprime les sentiments de l'Eglise fondée par la vocation du Christ, ou du peuple mis à mort pour le nom du Christ, et qui chante ici les louanges de Dieu.

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce sa miséricorde est éternelle. » Cette confession (Confitemini) n'est point la confession des péchés, mais la confession des louanges divines.

« Que la maison d'Israël dise aujourd'hui : Il est bon et sa miséricorde est éternelle. » Cette maison qui, d'abord aveuglée par les délices du siècle, contemple maintenant d'un esprit serein la gloire de Dieu.

« Que la maison d'Aaron dise aujourd'hui : Il est bon, et sa miséricorde est éternelle. » Cette maison, qui immolait autrefois des victimes aux idoles, mais qui maintenant attirée par la bonté du Très-Haut, exerce le sacerdoce spirituel de son âme.

« Que ceux qui craignent le Seigneur disent aujourd'hui : Il est bon, sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. » Vous qui vous prosterniez autrefois tremblants devant des idoles sourdes et muettes, chantez maintenant avec une crainte respectueuse la miséricorde du Tout-Puissant.

« Au milieu de la tribulation, j'ai invoqué le Seigneur, et le Seigneur m'a exaucé et mis au large. » J'étais resserré dans les angoisses de la

PSALMUS CXVII.

« Alleluia. » Iste psalmus interdum vocem continet Ecclesiæ Christi vocatione fundate, vel populi interempti pro Christi nomine Deum magnificantis.

« Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Confessio hæc non ad peccatorum remissionem, sed ad laudem pertinet deitatis.

« Dicat nunc domus Israel, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Illa domus, quæ prius cæcata erat delictis, nunc mente serena Dei gloriam contemplatur.

« Dicat nunc domus Aaron quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Quæ ante idolis immolaverat : nunc autem Altissimi illecta bonitate, sacerdotium gerit animæ suæ.

« Dicant nunc qui timent Dominum, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Vos qui prius simulacra muta et surda metuebatis, nunc omnipotentis Domini cum timoris reverentia misericordiam decantate.

« In tribulatione invocavi Dominum, et exaudivit me in latitudine Dominus. » In angustiis tribulationum exaudivit me, in latitudine gaudiorum.

louez-le tous. » Cesont ceux d'entre les Juifs qui ont embrassé la foi, ce que prédisait l'inscription placée par ordre de Pilate au haut de la croix, en hébreu, en grec, en latin, Roi des Juifs, comme l'atteste l'évangéliste saint Jean. (Jean xix).

« Parce que sa miséricorde s'est affermie sur nous. » Pour Dieu, les choses futures sont déjà faites, nous l'avons déjà dit. La miséricorde de Dieu s'est donc affermie lorsqu'il a répandu l'Esprit-Saint sur les croyants. (Act. ii). Selon la promesse que rappelle l'évangéliste saint Luc, lorsqu'il dit : « Je vais vous envoyer le don promis de mon Père ; cependant, demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut. » (Luc. xxiv). « Et la vérité du Seigneur demeure éternellement. » La vérité du Seigneur demeure lorsque les justes forment comme autant de pierres vivantes l'édifice de la céleste Jérusalem ; ou bien, lorsque les impies sont livrés à ce feu, à ces vers qui ne meurent point comme l'atteste l'évangéliste Saint-Marc : « Le feu qui les brûle ne s'éteint pas et le ver qui les ronge ne meurt point. » (Marc ix). Supplions humblement le Seigneur qu'il nous donne la force de publier ses louanges, qu'il affermisse sur nous sa miséricorde, en nous envoyant l'Esprit-Saint pour brûler et consommer tout ce qui est mauvais et éclairer tout ce qui peut nous être utile. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel et à l'Esprit-Saint, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

« Et collaudate eum omnes populi. » Qui ex Judæis fuerunt conversi, quod titulus ille prænuntiavit, quem super crucem Dominicam Pilatus posuit, scriptum Hebraice, Græce, et Latine, Rex Judæorum, sicut Joannes evangelista testatur. (Joan. xix).

« Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus. » Apud Deum futura jam facta esse sæpe testati sumus. Ergo tunc misericordia Domini confirmata est, cum effudit super credentes Spiritum sanctum (Act. ii), juxta promissionem quam Lucas evangelista commemorat, dicens : Ecce ego mitto promissionem Patris mei in vos : vos autem sedete in civitate quoadusque induamini virtute ex alto. (Luc. xxiv). « Et veritas Domini manet in æternum. » Permanet veritas Domini, cum justi in cœlesti Jerusalem tamquam lapides vivi ædificantur ; vel impii æterno igni et vermibus, qui nunquam moriuntur, his traduntur ; sicut Marcus evangelista ait : Ignis eorum non exstinguetur, et vermis eorum non morietur. (Marc. ix). Nos vero Dominum supplices deprecemur, ut se laudandi tribuat efficaciam, et confirmet super nos misericordiam suam : mittens in nobis Spiritum sanctum, qui exurens noxia, illuminet profutura. Ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in cuncta sæcula sæculorum. Amen.

le Seigneur. Au contraire, le martyr, eût-il péché après le baptême, purifié qu'il est par le second baptême du sang, s'en va en toute sécurité vers le Seigneur. « Vous avez rompu mes liens. » Chacun de nous est lié par les chaînes de ses péchés ; mais, dans mon martyre, vous avez rompu les liens de mes péchés, et de ces liens vous m'avez tressé la couronne de la victoire, car là où le péché a abondé, la grâce a surabondé. (Rom. v). « Je vous sacrifierai une hostie de louange. » Après le martyre, où peut-il sacrifier ? Dans la terre des vivants. Je vous offrirai un sacrifice, quel sacrifice ? Sera-ce le sacrifice d'un bouc ou d'une génisse ? Telles étaient les victimes judaïques, mais leur temps est passé. « Je vous sacrifierai une hostie de louange ; » c'est la louange que les martyrs rendent à Dieu. De même que les martyrs offrent au Seigneur des louanges pures dans la terre des vivants, ainsi les moines qui chantent jour et nuit les louanges du Seigneur doivent avoir la même pureté que les martyrs, car ils sont eux-mêmes martyrs ; en effet, ce que font les anges dans le ciel, les moines le font sur la terre.

« Je m'acquitterai de mes vœux envers le Seigneur, en présence de tout son peuple. » Quelles sont les prières des martyrs, quelles sont les prières des saints ? Je te tiendrai et ne te laisserai point aller ? J'adorerai le Seigneur, que je lis dans l'Evangile, que je trouve cru-

sericordias operatus sit, fecerit signa, demones ejecerit, non vadit ad Dominum securus : horrescit ejus conscientia, quando videt Dominum. Martyr autem si et post baptismum peccaverit, tamen secundo baptismo martyrii ablatus, securus vadit ad Dominum. « Dirupisti vincula mea. » Catenis autem suorum peccatorum unusquisque constringitur, sed in martyrio meo dirupisti vincula peccatorum meorum, et de vinculis plicasti mihi coronam victoriae. Ubi enim abundavit peccatum, superabundavit et gratia. (Rom. v). « Tibi sacrificabo hostiam laudis. » Post martyrium ubi sacrificat ? In regione vivorum. Sacrificabo, inquit, tibi sacrificium ? Quale sacrificium ? Numquid hircum, aut vitulum ? Illa Judaica erant, et transierunt. « Sacrificabo tibi hostiam laudis. » Hæc est laus martyrum. Sicut enim martyres laudant Dominum pure in regione vivorum, ita et monachi qui die et nocte psallunt Domino, debent eandem puritatem habere martyrum, siquidem ipsi martyres sunt ; quod enim faciunt angeli in cœlis, hoc monachi faciunt in terris.

« Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus. Quæ sunt orationes martyrum ? Quæ sunt orationes sanctorum ? Tenebo, inquit, et non dimit-

cifié, et que je vois régner dans les cieux avec les anges. « En présence de tout son peuple, » devant l'assemblée tout entière des saints. « Au milieu de vous, Jérusalem, » au milieu de la céleste cité qui est notre mère, dont nous sommes devenus les citoyens et les habitants, par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est notre père. Qu'il daigne nous accorder la grâce qu'après avoir comprimé toutes les guerres de la chair, nous avoir donné la paix de sa charité, et nous avoir faits des enfants dans la Jérusalem céleste, nous soyons jugés dignes d'être réunis à ses saints, selon nos mérites. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXVI.

« Alleluia » Ce psaume est bien petit, à ne considérer que le nombre des versets, mais il est grand par les mystères spirituels qu'il renferme. Il reproduit les sentiments et les paroles des apôtres, parce que, selon la règle de l'Evangile, il est contenu dans quatre versets.

« Nations, louez toutes le Seigneur. » Vous qui, après avoir renoncé aux idoles, vous êtes approchés de lui par la foi. Or, que toutes les nations devaient louer et adorer le Seigneur, c'est ce que les Mages de l'Orient ont commencé de faire, en venant offrir des présents à l'homme, au roi, au Dieu qui venait de naître, comme le raconte l'évangéliste saint Mathieu. (Matth. m). « Peuples,

tam te. Adorabo, inquit, Dominum, quem in Evangelio legens, et inveniens crucifixum, in cœlis video regnantem cum angelis. « In conspectu omnis populi ejus. » Coram omni cœtu sanctorum. « In medio tui, Jerusalem. » Ipsius celestis civitatis, quæ est mater nostra : cujus jam cives et domestici facti sumus, per ipsum Dominum nostrum Jesum Christum, qui est pax nostra. Qui nobis præstare dignetur, ut compresso bello carnali, ac charitatis suæ nobis pace largita : filiique effecti in Jerusalem celestis, sanctis suis mereamur adjungi pro meritis. Ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXVI.

« Alleluia » Iste psalmus parvus habetur numero versuum, sed magnus est in spirituali mysterii sacramento. Vocem tamen apostolicam tenet, qui juxta normam evangelicam in quatuor versuum numero continetur.

« Laudate Dominum, omnes gentes. » Qui, relictis simulacris, accessistis ad eum perfidem. Quod autem omnes gentes laudaturæ atque adoraturæ essent Dominum, hoc Magi ab Oriente venientes inchoaverunt, offerentes munera nato homini regi ac Domino, sicut Matthæus ait evangelista. (Matth. iv).

PSAUME CXVII.

« Alleluia » Ce psaume exprime les sentiments de l'Eglise fondée par la vocation du Christ, ou du peuple mis à mort pour le nom du Christ, et qui chante ici les louanges de Dieu.

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce sa miséricorde est éternelle. » Cette confession (Confitemini) n'est point la confession des péchés, mais la confession des louanges divines.

« Que la maison d'Israël dise aujourd'hui : Il est bon et sa miséricorde est éternelle. » Cette maison qui, d'abord aveuglée par les délices du siècle, contemple maintenant d'un esprit serein la gloire de Dieu.

« Que la maison d'Aaron dise aujourd'hui : Il est bon, et sa miséricorde est éternelle. » Cette maison, qui immolait autrefois des victimes aux idoles, mais qui maintenant attirée par la bonté du Très-Haut, exerce le sacerdoce spirituel de son âme.

« Que ceux qui craignent le Seigneur disent aujourd'hui : Il est bon, sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. » Vous qui vous prosterniez autrefois tremblants devant des idoles sourdes et muettes, chantez maintenant avec une crainte respectueuse la miséricorde du Tout-Puissant.

« Au milieu de la tribulation, j'ai invoqué le Seigneur, et le Seigneur m'a exaucé et mis au large. » J'étais resserré dans les angoisses de la

PSALMUS CXVII.

« Alleluia. » Iste psalmus interdum vocem continet Ecclesiæ Christi vocatione fundate, vel populi interempti pro Christi nomine Deum magnificantis.

« Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Confessio hæc non ad peccatorum remissionem, sed ad laudem pertinet deitatis.

« Dicat nunc domus Israel, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Illa domus, quæ prius cæcata erat delictis, nunc mente serena Dei gloriam contemplatur.

« Dicat nunc domus Aaron quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Quæ ante idolis immolaverat : nunc autem Altissimi illecta bonitate, sacerdotium gerit animæ suæ.

« Dicant nunc qui timent Dominum, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » Vos qui prius simulacra muta et surda metuebatis, nunc omnipotentis Domini cum timoris reverentia misericordiam decantate.

« In tribulatione invocavi Dominum, et exaudivit me in latitudine Dominus. » In angustiis tribulationum exaudivit me, in latitudine gaudiorum.

louez-le tous. » Cesont ceux d'entre les Juifs qui ont embrassé la foi, ce que prédisait l'inscription placée par ordre de Pilate au haut de la croix, en hébreu, en grec, en latin, Roi des Juifs, comme l'atteste l'évangéliste saint Jean. (Jean xix).

« Parce que sa miséricorde s'est affermie sur nous. » Pour Dieu, les choses futures sont déjà faites, nous l'avons déjà dit. La miséricorde de Dieu s'est donc affermie lorsqu'il a répandu l'Esprit-Saint sur les croyants. (Act. ii). Selon la promesse que rappelle l'évangéliste saint Luc, lorsqu'il dit : « Je vais vous envoyer le don promis de mon Père ; cependant, demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut. » (Luc. xxiv). « Et la vérité du Seigneur demeure éternellement. » La vérité du Seigneur demeure lorsque les justes forment comme autant de pierres vivantes l'édifice de la céleste Jérusalem ; ou bien, lorsque les impies sont livrés à ce feu, à ces vers qui ne meurent point comme l'atteste l'évangéliste Saint-Marc : « Le feu qui les brûle ne s'éteint pas et le ver qui les ronge ne meurt point. » (Marc ix). Supplions humblement le Seigneur qu'il nous donne la force de publier ses louanges, qu'il affermisse sur nous sa miséricorde, en nous envoyant l'Esprit-Saint pour brûler et consommer tout ce qui est mauvais et éclairer tout ce qui peut nous être utile. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel et à l'Esprit-Saint, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

« Et collaudate eum omnes populi. » Qui ex Judæis fuerunt conversi, quod titulus ille prænuñtiavit, quem super crucem Dominicam Pilatus posuit, scriptum Hebraice, Græce, et Latine, Rex Judæorum, sicut Joannes evangelista testatur. (Joan. xix).

« Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus. » Apud Deum futura jam facta esse sæpe testati sumus. Ergo tunc misericordia Domini confirmata est, cum effudit super credentes Spiritum sanctum (Act. ii), juxta promissionem quam Lucas evangelista commemorat, dicens : Ecce ego mitto promissionem Patris mei in vos : vos autem sedete in civitate quoadusque induamini virtute ex alto. (Luc. xxiv). « Et veritas Domini manet in æternum. » Permanet veritas Domini, cum justi in cœlesti Jerusalem tamquam lapides vivi ædificantur ; vel impii æterno igni et vermibus, qui nunquam moriuntur, his traduntur ; sicut Marcus evangelista ait : Ignis eorum non exstinguetur, et vermis eorum non morietur. (Marc. ix). Nos vero Dominum supplices deprecemur, ut se laudandi tribuat efficaciam, et confirmet super nos misericordiam suam : mittens in nobis Spiritum sanctum, qui exurens noxia, illuminet profutura. Ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in cuncta sæcula sæculorum. Amen.

tribulation, il m'a mis au large dans l'étendue de ses joies.

« Le Seigneur est mon appui, et je ne craindrai point ce que l'homme pourra me faire. » Le démon est souvent désigné dans l'Écriture sous le nom d'homme.

« Le Seigneur est mon appui, et je mépriserais mes ennemis, hérétiques ou juifs. »

« Mieux vaut se confier dans le Seigneur que de se confier dans l'homme. » Nous devons espérer en Dieu seul, et non dans l'homme dont l'assistance est trompeuse (Ps. lxx); et un autre prophète dit : « Maudit soit celui qui place son espérance dans l'homme. » (Jérém. xvii).

« Mieux vaut espérer dans le Seigneur, qui nous donne la vie éternelle, que d'espérer dans les princes, dont le pouvoir disparaît avec la vie de ce monde. »

« Toutes les nations m'ont assailli, mais, au nom du Seigneur, je m'en suis vengé. » Des multitudes innombrables de tribulations m'assiégeaient, mais, au nom du Seigneur, je leur ai résisté.

« Elles m'ont assiégé et environné, et je m'en suis vengé au nom du Seigneur, par l'étendard duquel j'étais protégé. »

« Elles m'ont environné comme des abeilles. » Comme des abeilles environnent un rayon de miel, pour m'ôter toute la douceur que le Christ avait répandue dans mon âme. « Elles se sont embrasées comme la flamme qui embrase un

buisson. » Mes ennemis se sont embrasés dans leur envie, parce qu'ils ne pouvaient me consumer. « Et c'est au nom du Seigneur que je m'en suis vengé, » en faisant retomber sur eux les maux qu'ils m'avaient faits.

« J'ai été poussé violemment et prêt de tomber, et le Seigneur m'a soutenu. » J'ai mis ma confiance en lui, et je n'ai cherché qu'en lui du secours.

« Le Seigneur est ma force et ma louange, et il est devenu mon salut. » C'est en son honneur que je chanterai, c'est lui que je proclame ma force; il est l'unique objet de mes louanges, lui qui, dans cette tribulation mortelle, est devenu mon salut.

« Des cris d'allégresse et de salut ont retenti sous les tentes des justes, » c'est-à-dire dans les cœurs des martyrs et des autres saints qui sont devenus le tabernacle de Dieu par l'Esprit-Saint qui habite en eux.

« La droite du Seigneur a déployé sa puissance, » pour me donner la victoire au milieu de la tribulation. « La droite du Seigneur m'a élevé. » J'ai été élevé par sa main puissante au-dessus des diverses tribulations qui m'avaient humilié.

« Je ne mourrai point, mais je vivrai, et je raconterai les œuvres du Seigneur. » C'est le peuple des martyrs qui parle ainsi, eux dont les victoires sont chantées dans toutes les Églises.

« Le Seigneur m'a châtié avec sévérité, mais

non valuerunt. « Et in nomine Domini, quia ultus sum in eos. » Cum ea quæ mihi intulerant, in eos. » Cum ea quæ mihi intulerant, in eos refusa sunt.

« Impulsus eversus sum ut caderem, et Dominus suscepit me. » Qui confidens in eum, ipsum solum adiutorem quæsi.

« Fortitudo mea, et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem. » Ipsi concinam, ipsum virtutem meam dicam : in ipso omnis laudatio mea consistit, qui mihi in hac tribulationis morte factus est in salutem.

« Vos exultationis et salutis, in tabernaculis justorum. » In cordibus utique martyrum reliquorumque sanctorum, qui facti sunt tabernaculum Dei per inhabitantem Spiritum sanctum in eis.

« Dextera Domini fecit virtutem. » Ut mihi victoriam in passione tribueret. « Dextera Domini exaltavit me. » Ab humilitate diversarum passionum, virtute ejus elevatus sum.

« Non moriar, sed vivam, et narrabo opera Domini. » Populus hæc martyrum loquitur : quorum victoria in omnibus Ecclesiis concinuntur.

« Castigans castigavit me Dominus, et morti non tradidit me. » Castigat nos Dominus ad emendatio-

« Dominus mihi adiutor est, non timebo quid faciat mihi homo. Diabolus utique et homo et vir, sæpe in Scripturis ponitur.

« Dominus mihi adiutor est, et ego despiciam inimicos meos. » Vel hæreticos, vel Judæos.

« Bonum est sperare in Domino, quam sperare in homine. » In solo Deo debemus sperare, et non in homine, cujus salus vana est. (Ps. lxx). Nam alius propheta ait : Maledictus homo qui ponit in homine spem suam. (Jérém. xvii).

« Bonum est confidere in Domino. » Qui vitam largitur æternam. « Quam confidere in principibus. » Quorum potestas cum hoc mundo dilabitur.

« Omnes gentes circumdederunt me, et in nomine Domini, quia ultus sum in eos. » Gentes scilicet tribulationum vallabant me, sed in nomine Domini restiti eis.

« Circumdantes circumdederunt me, et in nomine Domini, quia ultus sum in eos. » Cujus eram vexillo munitus.

« Circumdederunt me sicut apes. » Sicut apes favum, ut auferrent dulcedinem quam in me Christus infuderat. « Et exarserunt sicut ignis in spinis. » Ipsi exarserunt in invidia sua dum me exurere

il ne m'a point livré à la mort. » Le Seigneur nous châtie pour notre bien par de nombreuses épreuves, afin de nous éprouver et de nous préserver de la mort éternelle.

« Ouvrez-moi les portes de la justice, et j'y entrerai et je rendrai grâce au Seigneur. » Heureux est le peuple de l'Eglise ou des martyrs, auquel sont ouvertes les portes de la justice, c'est-à-dire de la vie éternelle, où ce peuple ne cesse de chanter les louanges de Dieu.

« C'est ici la porte du Seigneur, et les justes entreront par elle. » Notre-Seigneur Jésus-Christ est la porte du Père, par laquelle on va jusqu'à lui, au témoignage du Seigneur lui-même : « Je suis la porte; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. » Et encore : « Nul ne vient à mon Père, si ce n'est par moi. » (Jean x). C'est donc par cette porte qu'on arrive jusqu'au Père, mais nul ne peut entrer par cette porte, s'il n'est juste.

« Je vous rendrai grâce, parce que vous m'avez exaucé, et que vous êtes devenu mon salut, » c'est-à-dire que vous avez guéri les blessures que le péché m'avait faites, ou que vous m'avez protégé contre les injustes attaques de mes ennemis.

« Cette pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissent. » Notre-Seigneur Jésus-Christ est cette pierre véritable trouvée dans la lettre de la loi, et qui a été rejetée par les Juifs qui bâtissaient, c'est-à-dire qui s'attachaient étroitement à la lettre. « Elle a été placée à la tête de l'angle. » A la tête de l'angle, pour unir les deux murailles, l'une la

circuncision, l'autre l'incircuncision, en un seul homme nouveau, c'est-à-dire en lui-même.

« C'est par le Seigneur, Dieu le Père, qu'il a été fait » notre médiateur entre lui et nous. « Et cette œuvre est admirable à nos yeux, » non aux yeux de ceux qui l'ont rejetée, mais devant nous qui l'avons reçue en croyant en lui.

« C'est ici le jour qu'a fait le Seigneur, réjouissons-nous et soyons pleins d'allégresse en ce jour. » Cette pierre angulaire est elle-même le jour de salut dans lequel nous sommes ressuscités de la mort à la vie, ou bien dans lequel, dépouillant toutes les tristesses du péché, nous nous réjouissons dans une sainte nouveauté de vie.

« O Seigneur ! sauvez-moi, » je viens à vous. « O Seigneur ! faites-moi prospérer. » Faites prospérer le voyage par lequel je retourne à vous après tant de travaux. « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vient au nom du Père, comme il le déclare lui-même : « Je suis venu au nom de mon Père. » (Jean v. etc.).

« Nous vous bénissons de la main du Seigneur. » Les saints, du haut de la céleste Jérusalem, bénissent ceux qui sont encore petits dans l'Eglise. « Le Seigneur Dieu a fait briller sa lumière sur nous; » en effet, par sa résurrection, il a éclairé nos ténèbres.

« Rendez ce jour solennel. » Montrez-vous comme des temples et des autels consacrés à Dieu, dans lesquels vous puissiez célébrer les

tes : unum de circuncisione, alium de præputio, in uno novo homine, hoc est, in semetipso.

« A Domino, » Patre. « Factus est. » Mediator noster et ejus. « Et est mirabilis in oculis nostris. Non in illorum, qui eum reprobaverunt; sed in nostris, qui eum credendo suscepimus. »

« Hæc est dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea. » Hic lapis angularis ipse est dies salutis, in quo vel a morte surreximus, vel merore peccati deposito, in novitate vite lætamur.

« O Domine, salvum me fac. » Ad te venientem. « O Domine, bene prosperare. » Prosperum facito iter illud, quo ad te post multos labores revertar. « Benedictus qui venit in nomine Domini. » Christus Dominus in nomine Patris, sicut ipse ait : Ego veni in nomine Patris mei. (Joan. v), etc.

« Benedicimus vobis de domo Domini. » Sancti de celesti Jerusalem parvulos Ecclesiæ benedicunt. « Deus Dominus et illuxit nobis. » Resurrectione enim sua illuminavit tenebras nostras.

« Constituite diem solemnem. » Exhibete vos templa et aras Deo, in quibus et sacras celebretis solemnitates. « In condensis. » In virtutibus multis;

nem in multis verberibus, ut probet et servet a perpetua morte.

« Aperite mihi portas justitiæ, et ingressus in eas confitebor Domino. » Beatus est ille Ecclesiæ vel martyrum populus, cui portæ aperiuntur justitiæ, id est, vitæ æternæ, in quibus jugiter Deum confiteatur et laudet.

« Hæc porta Domini, justi intrabunt per eam. » Dominus Jesus Christus porta est Patris, per quam introitur ad eum, ipso Domino sic dicente : Ego sum ostium, per me si quis introierit, salvabitur. Et iterum : Nemo venit ad Patrem nisi per me. (Joan. x). Per hanc ego portam venitur ad Patrem, sed nemo in eam ingreditur nisi justus.

« Confitebor tibi quoniam exaudisti me, et factus es mihi in salutem. » In qua vel vulnera peccati sanasti, vel adversus iniquum hostem, factus es in salutem.

« Lapidem quem reprobaverunt ædificantes. » Dominus noster Jesus Christus lapis verus inventus in legis littera, reprobatus est ab ædificantibus Judæis, hoc est, litteræ hærentibus. « Hic factus est in caput anguli. » In caput connectens duos parie-

saintes solennités. « Par d'épais feuillages, » par des vertus nombreuses, où le Seigneur lui-même ou ses anges aiment à venir habiter. « Jusqu'au sommet de l'autel, » jusqu'au Seigneur lui-même, qui est la force de l'âme dont vous avez fait son autel.

« Vous êtes mon Dieu, et je vous rendrai des actions de grâces. » Après avoir reçu la rémission de mes péchés par la confession que j'en ai faite, maintenant je confesserai et publierai vos louanges. « Vous êtes mon Dieu, et j'exalterai votre gloire, » parce que vous m'avez relevé de mes humiliations.

« Je vous louerai, parce que vous m'avez exaucé, » en m'associant aux saints dans la céleste Jérusalem.

Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. » Ce psaume se termine comme il a commencé, et il nous apprend que, du jour où nous avons commencé à croire jusqu'à la fin, nous devons, en mettant toute notre confiance en Dieu, publier constamment ses louanges, selon cette parole du Seigneur : Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé. (Matth. x et xxiv). Qu'il daigne nous accorder la confiance d'espérer en lui; à lui la gloire, au Père éternel, au Fils et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXVIII.

« Alleluia » Ce psaume renferme un grand mystère; nous en avons parlé tant soit peu dans le prologue,

in quibus vel ipse Dominus, vel ejus angeli frequentantur. « Usque ad cornu altaris. » Usque ad ipsum Dominum, qui est fortitudo animæ, quam ejus altare fecisti.

« Deus meus es tu, et confitebor tibi. » Accepta remissione per confessionem peccaminum, nunc confitebor laudes tuas. « Deus meus tu, et exaltabo te. » Quia a te ab humilitate sum sublevatus.

« Confitebor tibi, quoniam exaudisti me. » Ut me cum sanctis tui in cœlesti Jerusalem socias.

« Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » In his verbis psalmus accipit terminum, de quibus sumpsit exordium: videlicet ut ab initio credulitatis nostræ usque ad finem in Deum nostrum fiduciam habentes, ejus laudes perseveranter confiteamur, juxta illud Domini: Qui perseveravit usque in finem, hic salvus erit. (Matth. x et xxiv). Qui nobis fiduciam in se sperandi largire dignetur: ipsi gloria cum æterno Patre, et Filio et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXVIII.

« Alleluia. » Iste psalmus magnum in se mysterium continet. De quo quippiam in prologo prolucuti

mais comme il y est souvent question de la loi, des justices, des témoignages, des jugements et des vices, il faut bien établir la signification propre de chacun de ces termes. La loi qui a été donnée par Moïse doit être entendue spirituellement dans le Christ, parce que, bien que l'Apôtre l'appelle sainte, cependant il déclare qu'elle n'est que l'ombre des biens futures. (Hebr. x) C'est dans les commandements qu'on nous prescrit d'observer fidèlement tout ce que le Seigneur a commandé; comme dans ces préceptes: Vous ne tuerez point, vous ne commettrez point de fornication, etc. Les justices sont les moyens dont Dieu se sert pour arracher du cœur des hommes l'ivraie de la haine par son amour et l'amour du prochain. C'est dans les témoignages qu'on nous indique l'ordre à suivre dans l'accomplissement des saintes observances. C'est ainsi que Moïse appelle le ciel et la terre en témoignage (Deut. iv), c'est ainsi encore que saint Paul, écrivant à Timothée, lui dit: Je vous conjure devant Dieu et devant ses saints anges, etc. (II Tim. iv) Les jugements sont les sentences définitives qui mettront les justes en possession de la brillante récompense due à leurs mérites, ou condamneront les pécheurs à d'éternels supplices. Les voies sont les apôtres et les prophètes, par lesquels nous parvenons à la véritable voie, qui est le Christ. Le prophète commence donc ainsi ce psaume: « Heureux ceux qui sont sans tache. » A raison de son étendue, nous avons le dessein, avec la grâce de Dieu de l'expliquer en trois homélies. Ce psaume tout entier est distribué d'après l'ordre des lettres de l'alphabet, c'est-à-dire qu'une lettre de l'alphabet est à la tête de huit versets et que la lettre suivante commence une nouvelle série de huit versets, et ainsi de suite jusqu'à la fin du psaume. Joseph, dans ses *Antiquités*, rapporte que ce psaume et le cantique du Deutéronome ont été composés sur

sumus, sed quoniam continentur in eo lex, mandata, justificationes, testimonia, judicia ac viæ: quid inter ea distet, decerni necesse est. Lex ergo, quæ per Moysen data est, in Christo spiritualiter debet intelligi: quia Apostolus cum illam sanctam vocet, umbram tamen eam futurorum esse describit. (Hebr. x.) Mandata sunt, in quibus præceptorum Dominicorum custodia deputatur, juxta illud: Non occides, non moechaberis, et reliqua. Justificationes sunt, quibus Deus per suam dilectionem et proximi, zizaniam odi ab hominum corde jubet avelli. Testimonia sunt, in quorum præsentia nobis observationum sanctarum ordo committitur. Sicut Moyses cælum et terram invocavit testes. (Deut. iv). Et Paulus ad Timotheum: Testificor tibi, inquit, in conspectu Dei viventis, et in conspectu electorum angelorum ejus, et reliqua. (II Tim. iv). Judicia autem sunt, cum aut justos splendidis honorabit meritis, aut æternis damnabit suppliciis transgressores. Viæ enim sunt apostoli ac prophetae, per quos venit ad veram viam, qui est Christus. Sic ergo inchoat psalmus: « Beati immaculati: » quem pro prolixitate dictorum in tribus homeliis explanare Domino annuente decrevimus. Totus hic psalmus est scriptus secundum ordinem litterarum, ita ut ab una littera octo versus incipiant et rursum a sequenti octo alii compleantur; et hoc similiter usque ad finem texatur. Josephus autem refert in libris *ἀρχαιολογίας* hunc psalmum, et Deuteronomii canticum, uno

un seul mètre; il pense qu'on peut y découvrir le mètre propre à l'épigramme, c'est-à-dire que le premier verset renferme six pieds, et que le verset suivant finit en pentamètre avec un pied de moins.

ALEPH.

« Heureux ceux qui se conservent sans tache dans la voie. » Cette voie est la voie de ce monde par laquelle nous marchons. « Heureux ceux qui sont sans tache. » Le bonheur a pour terme contraire l'infortune; dans notre langage, on appelle heureux celui qui est immortel, comblé de louanges et de gloire. Ceux-là sont heureux qui méritent d'entrer dans la vie éternelle; et ceux-là sont malheureux qui descendent dans l'enfer. Comment le prophète peut-il dire: heureux ceux qui sont sans tache, alors que l'homme ne peut être exempt de fautes légères, selon l'apôtre saint Jean: « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons, et la vérité n'est pas en nous? » (I Jean i). Cependant le prophète dit de son côté: celui qui marche sans tache et pratique la justice. (Ps. xiv). Sans tache, veut donc dire sans péchés mortels. Le prophète fait donc une distinction entre une tache et une tache, c'est-à-dire que bien que nous ne puissions être sans fautes légères, cependant nous ne devons pas tomber dans des fautes plus grandes. « Dans la voie, qui marchent dans la voie du Seigneur, » dans la voie, dans le Christ, comme il le dit lui-même: Je suis la voie, la vérité et la vie. (Jean xiv). « Qui marchent

metro esse compositum, et putat elegiacum metrum in utroque posse deprehendi: quod scilicet prior versus sex pedibus constet, inferior uno minus in pentametrum finiatur.

ALEPH.

« Beati immaculati in via. » Ista utique in sæculi via, per quam gradimur. « Beati immaculati. » Contra beatitudinem miseria opponitur. Beatus immortalis dicitur in nostra lingua, sive laudabilis vel gloriosus. Illi sunt beati, qui in vitam æternam merentur intrare; et illi sunt miseri, qui in infernum descendunt. Quomodo dicit, « immaculati: » quia sine minutis peccatis homo esse non potest: sicut sanctus Joannes dixit: Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. (I Joan. i). Et propheta dicit: Qui ingreditur sine macula, et operatur justitiam. (Ps. xiv). Sine macula, hoc est, sine mortalibus criminibus. Sed tamen discretionem facit inter maculam, et maculam, id est, quia etsi sine minutis esse non possumus: tamen in majora incidere non debemus. « In via: qui ambulant in lege Domini. In via, » in Christo, ut ipse ait: Ego sum via et veritas. (Joan. xiv). « Qui ambulant in lege Domini, » hoc est, in

dans la loi du Seigneur, » c'est-à-dire dans ses commandements. « Qui marchent, » c'est-à-dire qui persévèrent. « Qui marchent dans la loi du Seigneur, » qui, après avoir dompté les convoitises de la chair, foulent également aux pieds l'honneur de la gloire terrestre.

« Heureux ceux qui approfondissent ses témoignages, » afin de comprendre que lorsqu'ils ont péché, ils ont eu des témoins de leur péché; « et qui le cherchent de tout leur cœur, » et non avec légèreté et avec négligence.

« Car ceux qui commettent l'iniquité ne marchent point dans ses voies. » Ses voies sont les apôtres et les prophètes, par lesquels on parvient à cette voie qui a dit: « Je suis la voie, la vérité et la vie, » comme nous l'avons déjà dit. Les impies ne marchent point dans cette voie, parce qu'ils suivent la voie de Satan.

« Vous avez ordonné que vos commandements soient gardés très exactement. » Il nous enseigne qu'il faut garder ses commandements, non pas avec un cœur tiède et un esprit relâché, mais avec force et avec attention.

« Plût à Dieu que toutes mes voies soient dirigées de telle sorte que je garde la justice de vos ordonnances. » Si le Seigneur lui-même ne dirige nos voies, nous serons trop faibles pour garder ses ordonnances, à cause de la fragilité de la chair.

« Alors je ne serai point confondu, lorsque j'aurai toujours devant les yeux tous vos pré-

mandatis illius. « Qui ambulant, » id est, perseverant. « Qui ambulant in lege Domini. » Qui, carnis concupiscentiis edomit, etiam terrenæ honorem gloriæ calcant.

« Beati qui scrutantur testimonia ejus. » Ut intelligant cum peccaverint, se coram testibus deliquisse. « In toto corde exquirunt eum. » Et non leviter, neque segniter.

« Non enim qui operantur iniquitatem in viis ejus ambulaverunt. » Viæ enim sunt apostoli et prophetae, per quos venit ad viam illam, quæ dixit: Ego sum via, veritas, et vita sicut jam diximus. In hac enim via impii non incedunt: quia Satana viam sequuntur.

« Tu mandasti mandata tua, Domine, custodiri nimis. Non tepido corde, nec dissoluto animo, sed fortiter et attente nos sua mandata edocet custodire.

« Utinam dirigantur viæ meæ, ad custodiendas justificationes tuas. » Nisi enim ab ipso Domino dirigantur viæ nostræ, ad ejus custodiendas justificationes infirmiores erimus, propter fragilitatem carnis.

« Tunc non confundar, cum perspexero in omnibus mandatis tuis. » Non alia prætermittere, et alia observare est congruum; sed omnia æqualiter

saintes solennités. « Par d'épais feuillages, » par des vertus nombreuses, où le Seigneur lui-même ou ses anges aiment à venir habiter. « Jusqu'au sommet de l'autel, » jusqu'au Seigneur lui-même, qui est la force de l'âme dont vous avez fait son autel.

« Vous êtes mon Dieu, et je vous rendrai des actions de grâces. » Après avoir reçu la rémission de mes péchés par la confession que j'en ai faite, maintenant je confesserai et publierai vos louanges. « Vous êtes mon Dieu, et j'exalterai votre gloire, » parce que vous m'avez relevé de mes humiliations.

« Je vous louerai, parce que vous m'avez exaucé, » en m'associant aux saints dans la céleste Jérusalem.

Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. » Ce psaume se termine comme il a commencé, et il nous apprend que, du jour où nous avons commencé à croire jusqu'à la fin, nous devons, en mettant toute notre confiance en Dieu, publier constamment ses louanges, selon cette parole du Seigneur : Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé. (Matth. x et xxiv). Qu'il daigne nous accorder la confiance d'espérer en lui ; à lui la gloire, au Père éternel, au Fils et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXVIII.

« Alleluia » Ce psaume renferme un grand mystère ; nous en avons parlé tant soit peu dans le prologue,

in quibus vel ipse Dominus, vel ejus angeli frequentantur. « Usque ad cornu altaris. » Usque ad ipsum Dominum, qui est fortitudo animæ, quam ejus altare fecisti.

« Deus meus es tu, et confitebor tibi. » Accepta remissione per confessionem peccaminum, nunc confitebor laudes tuas. « Deus meus tu, et exaltabo te. » Quia a te ab humilitate sum sublevatus.

« Confitebor tibi, quoniam exaudisti me. » Ut me cum sanctis tui in cœlesti Jerusalem socias.

« Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » In his verbis psalmus accipit terminum, de quibus sumpsit exordium : videlicet ut ab initio credulitatis nostræ usque ad finem in Deum nostrum fiduciam habentes, ejus laudes perseveranter confiteamur, juxta illud Domini : Qui perseveravit usque in finem, hic salvus erit. (Matth. x et xxiv). Qui nobis fiduciam in se sperandi largire dignetur : ipsi gloria cum æterno Patre, et Filio et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXVIII.

« Alleluia. » Iste psalmus magnum in se mysterium continet. De quo quippiam in prologo prolucuti

mais comme il y est souvent question de la loi, des justices, des témoignages, des jugements et des vices, il faut bien établir la signification propre de chacun de ces termes. La loi qui a été donnée par Moïse doit être entendue spirituellement dans le Christ, parce que, bien que l'Apôtre l'appelle sainte, cependant il déclare qu'elle n'est que l'ombre des biens futures. (Hebr. x) C'est dans les commandements qu'on nous prescrit d'observer fidèlement tout ce que le Seigneur a commandé ; comme dans ces préceptes : Vous ne tuerez point, vous ne commettrez point de fornication, etc. Les justices sont les moyens dont Dieu se sert pour arracher du cœur des hommes l'ivraie de la haine par son amour et l'amour du prochain. C'est dans les témoignages qu'on nous indique l'ordre à suivre dans l'accomplissement des saintes observances. C'est ainsi que Moïse appelle le ciel et la terre en témoignage (Deut. iv), c'est ainsi encore que saint Paul, écrivant à Timothée, lui dit : Je vous conjure devant Dieu et devant ses saints anges, etc. (II Tim. iv) Les jugements sont les sentences définitives qui mettront les justes en possession de la brillante récompense due à leurs mérites, ou condamneront les pécheurs à d'éternels supplices. Les voies sont les apôtres et les prophètes, par lesquels nous parvenons à la véritable voie, qui est le Christ. Le prophète commence donc ainsi ce psaume : « Heureux ceux qui sont sans tache. » A raison de son étendue, nous avons le dessein, avec la grâce de Dieu de l'expliquer en trois homélies. Ce psaume tout entier est distribué d'après l'ordre des lettres de l'alphabet, c'est-à-dire qu'une lettre de l'alphabet est à la tête de huit versets et que la lettre suivante commence une nouvelle série de huit versets, et ainsi de suite jusqu'à la fin du psaume. Joseph, dans ses *Antiquités*, rapporte que ce psaume et le cantique du Deutéronome ont été composés sur

sumus, sed quoniam continentur in eo lex, mandata, justificationes, testimonia, judicia ac viæ : quid inter ea distet, decerni necesse est. Lex ergo, quæ per Moysen data est, in Christo spiritualiter debet intelligi : quia Apostolus cum illam sanctam vocet, umbram tamen eam futurorum esse describit. (Hebr. x.) Mandata sunt, in quibus præceptorum Dominicorum custodia deputatur, juxta illud : Non occides, non moechaberis, et reliqua. Justificationes sunt, quibus Deus per suam dilectionem et proximi, zizaniam odi ab hominum corde jubet avelli. Testimonia sunt, in quorum præsentia nobis observationum sanctarum ordo committitur. Sicut Moyses cælum et terram invocavit testes. (Deut. iv). Et Paulus ad Timotheum : Testificor tibi, inquit, in conspectu Dei viventis, et in conspectu electorum angelorum ejus, et reliqua. (II Tim. iv). Judicia autem sunt, cum aut justos splendidis honorabit meritis, aut æternis damnabit suppliciiis transgressores. Viæ enim sunt apostoli ac prophetae, per quos venit ad veram viam, qui est Christus. Sic ergo inchoat psalmus : « Beati immaculati » : quem pro prolixitate dictorum in tribus homeliis explanare Domino annuente decrevimus. Totus hic psalmus est scriptus secundum ordinem litterarum, ita ut ab una littera octo versus incipiant et rursus a sequenti octo alii compleantur ; et hoc similiter usque ad finem texatur. Josephus autem refert in libris *ἀρχαιολογίας* hunc psalmum, et Deuteronomii canticum, uno

un seul mètre ; il pense qu'on peut y découvrir le mètre propre à l'épigramme, c'est-à-dire que le premier verset renferme six pieds, et que le verset suivant finit en pentamètre avec un pied de moins.

ALEPH.

« Heureux ceux qui se conservent sans tache dans la voie. » Cette voie est la voie de ce monde par laquelle nous marchons. « Heureux ceux qui sont sans tache. » Le bonheur a pour terme contraire l'infortune ; dans notre langage, on appelle heureux celui qui est immortel, comblé de louanges et de gloire. Ceux-là sont heureux qui méritent d'entrer dans la vie éternelle ; et ceux-là sont malheureux qui descendent dans l'enfer. Comment le prophète peut-il dire : heureux ceux qui sont sans tache, alors que l'homme ne peut être exempt de fautes légères, selon l'apôtre saint Jean : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons, et la vérité n'est pas en nous ? » (I Jean i). Cependant le prophète dit de son côté : celui qui marche sans tache et pratique la justice. (Ps. xiv). Sans tache, veut donc dire sans péchés mortels. Le prophète fait donc une distinction entre une tache et une tache, c'est-à-dire que bien que nous ne puissions être sans fautes légères, cependant nous ne devons pas tomber dans des fautes plus grandes. « Dans la voie, qui marchent dans la voie du Seigneur, » dans la voie, dans le Christ, comme il le dit lui-même : Je suis la voie, la vérité et la vie. (Jean xiv). « Qui marchent

metro esse compositum, et putat elegiacum metrum in utroque posse deprehendi : quod scilicet prior versus sex pedibus constet, inferior uno minus in pentametrum finiatur.

ALEPH.

« Beati immaculati in via. » Ista utique in sæculi via, per quam gradimur. « Beati immaculati. » Contra beatitudinem miseria opponitur. Beatus immortalis dicitur in nostra lingua, sive laudabilis vel gloriosus. Illi sunt beati, qui in vitam æternam merentur intrare ; et illi sunt miseri, qui in infernum descendunt. Quomodo dicit, « immaculati » : quia sine minutis peccatis homo esse non potest : sicut sanctus Joannes dixit : Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. (I Joan. i). Et propheta dicit : Qui ingreditur sine macula, et operatur justitiam. (Ps. xiv). Sine macula, hoc est, sine mortalibus criminibus. Sed tamen discretionem facit inter maculam, et maculam, id est, quia etsi sine minutis esse non possumus : tamen in majora incidere non debemus. « In via : qui ambulant in lege Domini. In via, » in Christo, ut ipse ait : Ego sum via et veritas. (Joan. xiv). « Qui ambulant in lege Domini, » hoc est, in

dans la loi du Seigneur, » c'est-à-dire dans ses commandements. « Qui marchent, » c'est-à-dire qui persévèrent. « Qui marchent dans la loi du Seigneur, » qui, après avoir dompté les convoitises de la chair, foulent également aux pieds l'honneur de la gloire terrestre.

« Heureux ceux qui approfondissent ses témoignages, » afin de comprendre que lorsqu'ils ont péché, ils ont eu des témoins de leur péché ; « et qui le cherchent de tout leur cœur, » et non avec légèreté et avec négligence.

« Car ceux qui commettent l'iniquité ne marchent point dans ses voies. » Ses voies sont les apôtres et les prophètes, par lesquels on parvient à cette voie qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie, » comme nous l'avons déjà dit. Les impies ne marchent point dans cette voie, parce qu'ils suivent la voie de Satan.

« Vous avez ordonné que vos commandements soient gardés très exactement. » Il nous enseigne qu'il faut garder ses commandements, non pas avec un cœur tiède et un esprit relâché, mais avec force et avec attention.

« Plût à Dieu que toutes mes voies soient dirigées de telle sorte que je garde la justice de vos ordonnances. » Si le Seigneur lui-même ne dirige nos voies, nous serons trop faibles pour garder ses ordonnances, à cause de la fragilité de la chair.

« Alors je ne serai point confondu, lorsque j'aurai toujours devant les yeux tous vos pré-

mandatis illius. « Qui ambulant, » id est, perseverant. « Qui ambulant in lege Domini. » Qui, carnis concupiscentiis edomit, etiam terrenæ honorem gloriæ calcant.

« Beati qui scrutantur testimonia ejus. » Ut intelligant cum peccaverint, se coram testibus deliquisse. « In toto corde exquirunt eum. » Et non leviter, neque segniter.

« Non enim qui operantur iniquitatem in viis ejus ambulaverunt. » Viæ enim sunt apostoli et prophetae, per quos venit ad viam illam, quæ dixit : Ego sum via, veritas, et vita sicut jam diximus. In hac enim via impii non incedunt : quia Satana viam sequuntur.

« Tu mandasti mandata tua, Domine, custodiri nimis. Non tepido corde, nec dissoluto animo, sed fortiter et attente nos sua mandata edocet custodire.

« Utinam dirigantur viæ meæ, ad custodiendas justificationes tuas. » Nisi enim ab ipso Domino dirigantur viæ nostræ, ad ejus custodiendas justificationes infirmiores erimus, propter fragilitatem carnis.

« Tunc non confundar, cum perspexero in omnibus mandatis tuis. » Non alia prætermittere, et alia observare est congruum ; sed omnia æqualiter

ceptes. » Il n'est pas convenable de laisser les uns et d'observer les autres, mais il faut les observer tous également, sous peine d'être couvert de confusion au jour du jugement futur.

« Je vous louerai dans la droiture de mon cœur, » parce qu'il ne s'est point perverti en suivant le parti des hérétiques ; « parce que j'ai appris les jugements de votre justice, » afin de vous louer avec un cœur droit.

« Je garderai vos ordonnances, ne m'abandonnez pas entièrement. » Et si nous sommes délaissés pour un temps, du moins que nous ne soyons pas abandonnés jusqu'à périr.

BETH.

« Comment l'homme dans sa jeunesse corrige-t-il sa voie ? En gardant vos paroles. » Le prophète ne se contente pas ici de corriger ceux qui sont d'un âge avancé, mais il enseigne encore comment la jeunesse doit s'instruire, et comment elle doit garder les préceptes divins, c'est-à-dire qu'après que les fautes anciennes ont été pleurées, il ne faut plus que la pensée même donne son consentement au péché.

« Je vous ai cherché dans toute l'étendue de mon cœur, ne me repoussez point de la voie de vos préceptes. » Ce n'est pas avec une partie de son cœur, c'est de tout son cœur qu'il déclare avoir cherché Dieu pour ne pas être repoussé de ses commandements, parce que celui qui est venu sauver les pécheurs ne repousse personne.

« J'ai caché vos paroles au fond de mon cœur,

custodire oportet, ne in futuro iudicio confundamur.

« Confitebor tibi, Domine, in directione cordis mei. » Quia non est perversum in parte hæreticorum. « In eo quod didici iudicia justitiæ tuæ. » Ut te directo corde laudarem.

« Justificationes tuas custodiam, non me derelinquas usquequaque. » Et si ad tempus relinquitur, non tamen usquequaque relinquitur ut pereamus.

BETH.

« In quo corrigit adolescentior viam suam : in custodiendo sermones tuos. » Hic propheta non modo longævam ætatem corrigit : verum etiam adolescentiam edocet erudiri, et ita custodire divinos sermones, ut etiam si vetus culpa delicta sit, nunc ne cogitatio ad delinquendum ulla consentiat.

« In toto corde meo exquisivi te, ne repellas me a mandatis tuis. » Non ex parte, sed ex toto corde Deum se requisivisse fatetur, ne ab ejus mandatis projiciatur : quia neminem projicit qui peccatores salvos facere venit.

« In corde meo abscondi eloquia tua, ut non pec-

afin de ne point pécher contre vous. » Il cache les mystères de Dieu dans le secret de son cœur, lorsqu'il évite la fréquentation d'un hérétique, après un premier et second avertissement (*Tite m*) ; et lorsqu'il évite de donner les choses saintes aux chiens. (*Matth. vii*). Il se garde de toute négligence dans le service de Dieu, parce qu'il sait que maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment. (*Jérém. xlviii*).

« Vous êtes béni, Seigneur, enseignez-nous la justice de vos ordonnances, » car je sais que cette justice de vaine gloire dont le pharisien se vantait dans le temple ne venait pas de vous. (*Luc xviii*).

« J'ai prononcé de mes lèvres tous les jugements de votre bouche. » L'Apôtre déclare que les jugements de Dieu sont incompréhensibles. (*Rom. xi*). Il n'a donc prononcé de ses lèvres que les jugements qu'il a entendus et appris de la bouche des prophètes, et il les a prononcés, non devant les indignes, mais devant les croyants.

« Je me suis plu dans la voie de vos préceptes autant que dans toutes les richesses. » L'homme terrestre se complait dans les champs et les vignes qu'il possède ; ainsi celui, qui, après avoir méprisé le monde, a été enrichi par Dieu lui-même, se réjouit d'une conscience pure dans les témoignages de Dieu.

« Je m'exercerai dans la méditation de vos commandements, et je considérerai vos voies. » Cet exercice, c'est l'application constante aux bonnes œuvres ; et si le prophète ne s'était ainsi

cem tibi. » In cordis abdito Dei sacramenta recondit : cum hæreticum post duas correptiones devitat (*Ad Tit. m*), cum sanctum Dei canibus non exponit. Vel cum margaritas ejus non projicit coram porcis. (*Matth. vii*). Nihil negligenter agit in his quæ sunt Dei : quia scit maledictum esse qui fecerit opus Domini negligenter. (*Jérém. xlviii*).

« Benedictus es, Domine, doce me justificationes tuas. » Quia scio vanæ gloriæ justificationes quas Phariseus proferebat in templo, a te non processisse. (*Luc. xviii*).

« In labiis meis pronuntiavi omnia iudicia oris tui. » Incomprehensibilia dicit Apostolus iudicia Dei. (*Rom. xi*). Ergo iste quæ audivit, et didicit a prophetis, ea tantum labiis nuntiavit, sed credentibus, et non indignis.

« In via testimoniorum tuorum delectatus sum, sicut in omnibus divitiis. » Sicut enim terrenus homo in agris vineisque delectatur : ita iste in testimoniis Dei jucundatur de conscientia pura, qui, contempto mundo, a Deo ditatus est.

« In mandatis tuis exercebor, et considerabo vias tuas. » Exercitatio assiduitas operis est. Et iste : nisi

exercé dans les commandements de Dieu, il n'aurait pu considérer ses voies, c'est-à-dire la doctrine des apôtres et des prophètes.

« Je méditerai vos ordonnances pleines de justice ; je n'oublierai point vos paroles. » Je les médite, je m'y exerce, afin que, les ayant toujours présentes à ma mémoire, je puisse les accomplir dans toute leur étendue et leur perfection.

GIMEL.

« Accordez à votre serviteur cette grâce ; rendez-moi la vie et je garderai vos paroles. » Il emploie constamment la grâce de Dieu par ce motif qu'il est le serviteur de Dieu, et parce qu'il ne sait pas qu'il est le serviteur du péché, il désire vivre dans celui qui est la vie et garder fidèlement ses paroles dans tout le cours de cette vie.

« Otez le voile qui est sur mes yeux, et je considérerai les merveilles de votre loi. » Retirez de dessus les yeux de mon cœur le voile de la lettre, et faites-moi contempler dans un sens spirituel les merveilles de votre loi, car c'est dans votre lumière que nous verrons la lumière.

« Je suis étranger sur la terre ; ne me cachez point vos commandements. » L'Apôtre dit : Tant que nous sommes dans ce corps, nous voyageons loin du Seigneur. (*II Cor. iv*). Le prophète dit qu'il est éloigné de l'assemblée des cieux tant qu'il est retenu dans ce corps, parce qu'il sait que ces commandements sont révélés

exercitatus in mandatis Dei fuisset, non poterat considerare vias ejus : id est, apostolicas propheticasque doctrinas.

« In justificationibus tuis meditabor, non obliviscar sermones tuos. » Ea meditor, in his exerceor, ut illa oblivioni non tradens, possim ea integre perfecteque implere.

GIMEL.

« Retribue servo tuo, vivifica me, et custodiam sermones tuos. » Constanter sibi retribuere ob id quod Deo serviat, deprecatur. Et quia nescit servum se esse peccati, in ipso vivere, qui vita est, optat : sermonesque ejus dum vita præsens voluit, custodire.

« Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tua. » Absterge ab oculis cordis velamen litteræ, et fac me spirituali sensu legis tuæ mirabilia contemplari : in lumine enim tuo videbimus lumen. (*Psal. xxxv*).

« Incola ego sum in terra, non abscondas me a mandatis tuis. » Sic et Apostolus ait : Dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino. (*II Cor. v*). Peregrinum se in corpore positum propheta dicit a cœlesti frequentia : quia scit hæc mandata in thronis

clairement aux trônes et aux dominations, et il demande qu'ils ne lui soient point cachés.

« Mon âme a désiré ardemment en tout temps vos ordonnances pleines de justice, » afin que, soit que je mange, soit que je boive, soit que je fasse quelque autre chose, je ne cesse de désirer vos commandements, de les méditer, de les embrasser.

« Vous avez réprimandé sévèrement les superbes, » pour les ramener à la sainte humilité que vous avez enseignée. « Vous avez réprimandé sévèrement les superbes. » C'est ainsi qu'il a réprimandé le diable et Adam, qui se sont élevés dans leur orgueil ; ou bien, maintenant, vous reprenez sévèrement par vos docteurs les puissances ennemies, les membres du diable, les hérétiques, les hommes d'iniquité qui agissent contre les commandements de Dieu ; vous les avez repris sévèrement par vos saints. « Maudits ceux qui se détournent de vos préceptes. » Maudits sont ceux qui se détournent des préceptes de Dieu, mais les méchants recevront cette malédiction dans sa plénitude, lorsque Dieu leur dira : Allez, maudits, au feu éternel qui a été préparé au démon et à ses anges. (*Matth. xxv*).

« Délivrez-moi de l'opprobre, » du péché et du jugement. « Et du mépris, » du jugement de mort ; « parce que j'ai recherché avec soin vos témoignages, » je les ai cherchés, non avec négligence, avec indolence, mais avec courage et persévérance.

et dominationibus contineri : quæ sibi ne occultentur, implorat.

« Concupivit anima mea desiderare justificationes tuas, in omni tempore. » Ut sive manducem, sive bibam, sive aliud quid faciam, eas semper desiderem, mediter, apprehendam.

« Increpasti superbos. » Ut eos ad humilitatem sanctam, quam docuisti, reduceres. « Increpasti superbos. » Sic fecit diabolus, et Adam, qui se elevaverunt in superbia. Vel modo per tuos doctores increpas adversarias potestates, membra diaboli, hæreticos vel malos homines, qui contra mandata Dei agunt ; increpasti illos per tuos sanctos. « Maledicti qui declinant a mandatis tuis. » Maledicti sunt illi qui a mandatis Dei declinant, sed tunc pleniter maledictionem accepturi erunt mali, id est, hæretici vel reliqui : quoniam dicturus erit : Ite, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. (*Matth. xxv*).

« Aufer a me opprobrium. » Peccati et judicium. « Et contemptum. » Judicii mortalis. « Quia testimonia tua exquisivi. » Non otiose et somnolenter, sed strenue vigilanterque.

« Car les princes se sont assis, et ont parlé contre moi ; mais cependant votre serviteur s'exerçait dans la pratique de vos justifications. » Ce que le prophète dit dans son verset de lui-même, il en voit l'accomplissement futur dans la personne des apôtres et des autres martyrs qui, d'après la prédiction du Seigneur, ont eu tant à souffrir devant les rois et les gouverneurs. (*Matth. v* ; *Marc. xiii* ; *Luc. xxi*). Cependant, bien qu'ils aient souffert des supplices multipliés, jusqu'à avoir la tête tranchée, ils se sont toujours exercés dans la pratique de ses commandements.

« Car vos préceptes sont le sujet de ma méditation, » au milieu de ces tribulations, « et vos jugements mon seul conseil, » parce qu'ils promettent la vie éternelle.

DALETH.

« Mon âme a été attachée à la terre ; rendez-moi la vie selon votre parole. » Je comprends que mon âme est unie à un corps mortel ; afin donc que le péché ne prenne l'empire sur moi, je vous prie de me rendre la vie, sachant bien que la concupiscence de la chair produit la mort.

« Je vous ai fait connaître mes voies. » Comment peut-il dire ici : « Je vous ai exposé mes voies, alors qu'il dit ailleurs : faites-moi connaître ? Est-ce que Dieu peut ne pas savoir, peut ignorer quelque chose, lui qui est présent partout, qui prévoit tout, et qui est au-dedans

« Etenim sederunt principes, et adversum me loquebantur : servus autem tuus exercebatur in justificationibus tuis. » Quod in hoc versiculo propheta in se loquitur, futurum in apostolis reliquique martyribus videt, qui multa coram regibus et presidibus, Domino etiam hoc prænantiant, perpassi sunt. (*Matth. x*, *Marc. xiii* et *Luc. xxi*). Qui licet sint diversis poenis affecti, usque ad sectionem tamen cervicem semper se in Dei exercuerunt justificationibus.

« Nam et testimonia tua meditatio mea est. » In his utique pressuris. « Et consilium meum justificationes tuæ. » Quia vitam pollicentur æternam.

DALETH.

« Adhæsit pavimento anima mea : vivifica me secundum verbum tuum. » Corpori mortali animam conjunctam intelligo : ideo ne delictum invalescat, a te peto vivificari : sciens quia concupiscentia carnis mortem operatur.

« Vias meas enuntiavi tibi. » Quomodo dicit, « enuntiavi tibi, » cum alibi dicit, enuntia mihi. Numquid Deus aliquid nescit aut ignorat : quia ipse ubique est præsens, et omnia prævidet, et intrinsecus est ?

de nous ? Lors donc que le prophète dit : « Je vous ai fait connaître mes voies, c'est comme s'il disait : Exposez le premier vos iniquités (*Isai. xliii*), c'est-à-dire vos œuvres ; faites connaître, par la confession ou par le repentir, ce que vous avez fait contre le commandement de Dieu, afin que vous soyez justifiés par les paroles du Seigneur.

« Je vous ai fait connaître mes voies, et vous m'avez exaucé ; enseignez-moi vos justifications. » J'ai confessé les voies criminelles que j'ai suivies, et vous m'avez pardonné ; accordez-moi maintenant la grâce de l'enseignement, afin que j'apprenne vos justifications.

« Enseignez-moi la voie de vos ordonnances si justes. » Que je comprenne spirituellement les ordonnances de justice qu'énonce la lettre de la loi, « et je m'exercerai dans vos merveilles, » dans vos apôtres et dans les autres enseignements de l'Eglise qui se trouvent figurés dans la loi.

« Mon âme s'est assoupie, » en demeurant dans cette habitation mortelle ; « d'ennui, » de la faiblesse du corps ; « fortifiez-moi par vos paroles, » afin que, dissipant le sommeil du péché, je veille constamment dans la méditation de vos paroles.

« Eloignez de moi la voie de l'iniquité, » ce désir par lequel on arrive au péché ; « et faites-moi miséricorde en vertu de votre loi ; » car près de vous la loi a été établie, pour que vous puissiez faire miséricorde à tous.

Sed quod dicit, « vias meas enuntiavi tibi, » hoc est, ac si dicat : Tu dic prius iniquitates tuas (*Isai. xliii*), hoc est, tua opera : quod contra mandatum Dei egisti ; enuntia per confessionem vel poenitentiam, ut justifieris in sermonibus Dei.

« Vias meas enuntiavi, et exaudisti me : doce me justificationes tuas : » Vias peccati mei confessus sum, et remisisti : nunc doctrinam indulge, quia in justificationibus tuis edocear.

« Viam justificationum tuarum instrue me. » Justificationes quas legis littera protulit, spiritualiter capiam. « Et exercebor in mirabilibus tuis. » In apostolis ceterisque doctrinis ecclesiasticis, quæ in eas sunt figuratæ.

« Dormitavit anima mea. » In hujus habitaculi mortalis statione. « Præ tædio. » Imbecillitatis corporeæ. « Confirma me in verbis tuis. » Ut ablato peccati somno, instanter in his vigilem.

« Viam iniquitatis amove a me. » Desiderium illud per quod ad peccandum venit. « Et in lege tua miserere mei. » Apud te enim lex instituta est, ut semper miserearis.

« Viam veritatis elegi. » Christum Dei Filium, quem

« J'ai choisi la voie de la vérité. » Le Christ, Fils de Dieu, que je vois d'avance venir en ce monde, et que j'entends dire : Je suis la voie, la vérité et la vie. (*Jean. xiv*). « Je n'ai pas oublié vos jugements, » ces jugements qu'il prononçait dans son Évangile, tels que celui-ci : Voici le jugement : c'est que celui qui croit au Fils de l'homme ait la vie éternelle. (*Jean. iii*).

« Je me suis attaché, Seigneur, aux témoignages de votre loi, ne permettez pas que je sois confondu. » Et puisqu'en m'attachant étroitement à ces témoignages, j'ai mérité le pardon de mes crimes passés, je vous en prie, ne souffrez pas que je sois confondu par ma rechute dans le péché.

« J'ai couru dans la voie de vos commandements, » alors que j'avais tant à souffrir, à cause de votre parole et pour l'espérance de la béatitude éternelle. « Lorsque vous avez dilaté mon cœur, » lorsque, dans l'étendue, vous avez fait entrer dans mon esprit la connaissance de vos saintes Ecritures, du mystère de la bienheureuse Trinité ; ou bien, lorsque vous avez dilaté mon cœur, dans la largeur de la charité, dans l'espérance et dans la foi.

HE.

« Imposez-moi pour loi, Seigneur, la voie de vos justifications. » Le prophète parle ici au nom de l'Eglise : Imposez-moi pour loi, c'est-à-dire vous-même, car la loi c'est le Christ, comme s'il disait : Imposez-vous vous-même, c'est-à-dire donnez-vous. « Et je ne cesserai

point de la rechercher, » cette loi même, c'est-à-dire les commandements ou vous-même.

« Donnez-moi l'intelligence, et je m'appliquerai à connaître votre loi, » c'est-à-dire vos commandements. « Donnez-moi l'intelligence, » afin que je ne sois pas comme le cheval et le mulet qui n'ont point d'intelligence. (*Ps. xxxi*). L'Eglise demande à Dieu de lui donner le discernement entre le bien et le mal, entre la vie et la mort, entre la lettre et l'esprit ; afin que je comprenne, que j'enseigne, et que je conforme mes œuvres à mon enseignement.

« Et je la garderai de tout mon cœur, » c'est-à-dire dans toute l'affection de mon cœur.

« Conduisez-moi dans le sentier de vos commandements. » Le sentier est plus petit que la voie, c'est une voie plus étroite et plus resserrée ; c'est-à-dire, les commandements qui conduisent à la vie sont plus élevés, et, au contraire, la voie qui conduit à la mort est large et spacieuse. (*Matth. vi*). « Parce que je le désire ardemment, » c'est la voix de l'Eglise. Je n'ai point, dit-elle, désiré autre chose que vos commandements. C'est dans vos commandements seuls que je me complais. Je vous prie donc de me conduire dans le sentier de vos commandements, c'est-à-dire de me les faire comprendre.

« Inclinez mon cœur vers les témoignages de votre loi. » C'est l'Eglise qui parle. Les superbes n'inclinent pas leur cœur vers ces témoignages de Dieu, parce qu'ils prétendent être plus élevés, et comprendre mieux les préceptes divins que

dona. « Et exquiram eam semper. » Ipsam legem, hoc est, mandata, vel temetipsum.

« Da mihi intellectum, et scrutabor legem tuam. » Id est, tua mandata. « Intellectum, » ut non sim sicut equus et mulus, quibus non est intellectus. (*Ps. xxxi*). Ecclesia rogat, ut intelligat discretionem inter bonum et malum, inter vitam et mortem, inter litteram et sensum. Ut intelligam et prædicem et opere impleam. « Et custodiam illam in toto corde meo. » Id est, ex tota dilectione.

« Deduc me in semita mandatorum tuorum. » Semita minor est quam via, hoc est, arcta, et angusta via, hoc est, altiora mandata quæ ducunt ad vitam : quia lata et spatiosa est quæ ducit ad mortem. (*Matth. vii*). « Quia ipsam volui. » Vox Ecclesiæ. Ac si dicat Ecclesia : Non concupivi aliud, nec delectatus sum, nisi tua mandata. Ideo rogo ut me deducas in tua mandata, id est, intelligere facias.

« Inclina cor meum in testimonia tua. » Vox Ecclesiæ : Superbi non inclinant cor in testimoniis Dei, quia sperant se altiores esse, et melius intelligere de

prævidens venturum in mundum audio dicere : Ego sum via, veritas, et vita. (*Jean. xiv*) « Judicia tua non sum oblitus. » Illa judicia, quæ in Evangelis profertur, ait : Hoc est judicium, ut omnis qui credit in Filium hominis, habeat vitam æternam. (*Jean. iii*).

« Adhæsi testimoniis tuis, Domine, noli me confundere. Et quia his adhærens, anteriorum facinorum indulgentiam merui, queso ne me patiaris de iteratione peccati confundi.

« Viam mandatorum tuorum cucurri. Quando multa patiebar propter verbum ob spem futuræ beatitudinis. « Cum dilatares cor meum. » Cum in amplitudine sanctorum Scripturarum mysterium mihi beatæ Trinitatis insinuares. Vel dilatares cor meum : id est, in latitudine charitatis, in spe, in fide.

HE.

« Legem pone mihi, Domine, viam justificationum tuarum. » Propheta in persona Ecclesiæ dicit, « Legem pone mihi » id est, temetipsum : quia lex Christus est ; ac si dicat : Temetipsum mihi pone, hoc est,

l'Eglise. « Et non vers l'avarice, » c'est-à-dire vers la vanité; car ces superbes n'inclinent pas leur cœur vers les témoignages de Dieu, mais vers la vanité et l'avarice. Inclinez mon cœur, dit l'Eglise; c'est-à-dire, donnez-moi l'humilité selon cette parole: Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. (*Matth. xi*).

« Détournez mes yeux afin qu'ils ne voient point la vanité. » Détournez mes yeux, c'est-à-dire mes sens, « afin qu'ils ne voient point la vanité, c'est-à-dire tout ce qui est sujet à la défaillance. Il semble dire: afin que mes yeux ne restent pas fixés, que mes sens ne soient pas attachés à cette vanité qui n'est que défaillance. Et ensuite:

« Faites-moi vivre dans votre voie, » c'est-à-dire en vous-même; ou bien, faites-moi vivre dans vos commandements, faites vivre mon âme.

« Etablissez dans votre serviteur, » dans le peuple chrétien, « votre parole, » c'est-à-dire vos commandements; « par votre crainte, » par une crainte toute sainte.

« Retranchez l'opprobre que j'ai appréhendé. » C'est l'Eglise qui parle: Otez, dit-elle, coupez, retranchez l'opprobre que j'ai appréhendé de la part des autres; cet opprobre que j'étais les gentils à la face des chrétiens: Vous adorez un crucifié, vous adorez un homme condamné pour ses crimes, vous rendez des honneurs divins à un homme qui a été mis à mort, et ils disaient: Voici notre Dieu que vous pré-

tendez avoir été fait de main d'homme. Où est votre Dieu? qu'il vienne. « Que j'ai soupçonné. » Que soupçonnaient les gentils? Que l'Eglise se trompait en adorant le Christ. « Parce que vos jugements sont pleins de douceur, » c'est-à-dire pleins de clarté et de douceur pour ceux qui les aiment et les désirent; c'est pour ceux qui, loin de les repousser, les désirent ardemment; qu'ils sont remplis de lumière et de joie.

« Voici que j'ai désiré ardemment vos commandements; faites-moi vivre par votre justice. » J'implore, Seigneur, ce seul don de votre miséricorde: c'est que, fidèles à garder vos saints préceptes, nous soyons vivifiés dans votre justice, en confessant que vous êtes égal au Père et à l'Esprit-Saint.

VAU.

« Que votre miséricorde, Seigneur, descende sur moi, » pour me pardonner mes péchés. « Donnez-moi votre salut, selon votre parole; » ce salut, c'est celui que vous avez promis par un autre prophète, en disant: Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive (*Ezech. xxi*); c'est-à-dire, je demande que vous veniez nous racheter, comme vous l'avez promis à Abraham, lorsque vous lui avez dit: Toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous. (*Gen. xxi*).

« Alors je répondrai à ceux qui me reprochent. » C'est l'Eglise qui parle: Si vous venez

Quid suspicabantur illi? Quod fallaciam observaret Ecclesia, quoniam Christum adorabat. « Quia judicia tua jucunda. » Id est, clara, lata ad illos qui amant et desiderant, id est, non nolentibus, sed volentibus clara et jucunda sunt.

« Ecce concupivi mandata tua: in æquitate tua vivifica me. » Unum est, Domine, tua miserationis donum, ut eloquia sancta custodientes, in tua æquitate vivificemur, hoc est, cum æqualem te Patri Spirituique sancto fatemur.

VAV.

« Et veniat super me misericordia tua, Domine. » Ut delicta remittas. « Et salutare tuum secundum eloquium tuum. » Hoc est salutare eloquium quod per alium promissisti prophetam, dicens: Nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat (*Ezech. xxxiii*); hoc est, ut venias nos redimere: secundum quod Abraham promissisti, sicut dictum est. In semine tuo benedicentur omnes tribus terræ. (*Gen. xxi*).

« Et respondebo exprobrantibus mihi verbum. » Ecclesia dicit. Ac si dicat: Si veneris redimere nos, respondebo ad illos qui me exprobrant de mea fide

præceptis Dei, quam Ecclesia. « Et non in avaritiam. » Hoc est, vanitatem, quia illi superbi non inclinant cor in testimoniis Dei; sed in vanitate vel avaritia. Inclina cor meum, dicit Ecclesia, id est, in humilitate, ut illud: Discite a me quia mitis sum et humilis corde. (*Matth. xi*).

« Averte oculos meos ne videant vanitatem. Averte oculos meos, » id est, sensus meos, « ne videant vanitatem, » id est, defectionem. Ac si dicat: Ut in ista vanitate, quæ est defectio, non habeam oculos meos, id est, sensus meos defixos. Sed quid, inquit? « In via tua vivifica me. » Hoc est, in temetipso. Vel in tuis mandatis vivifica me, in anima.

« Statue servo tuo. » Populo Christiano. « Eloquium tuum. » Tua mandata. « In timore tuo. » Id est, sancto.

« Amputa opprobrium meum quod suspicatus sum. » Ecclesia dicit, id est tolle, capula, seca, quod suspicatus sum ab aliis opprobrium; opprobrium illud quod dicebant gentiles: Cultor es crucifixi: adorator es male mortui: venerator es occisi, et dicebant: Ecce Deus noster, quem vos dicitis manufactilem. Ubi est Deus vester? Veniat. « Quod suspicatus sum. »

nous racheter, semble-t-elle dire, je répondrai à ceux qui me font des reproches sur ma foi, sur les motifs de ma foi et me disent: Où est votre Dieu? Pour nous, voici notre Dieu, c'est-à-dire les idoles qu'ils adorent. « C'est que j'ai espéré en vos paroles. » Je répondrai constamment à ceux qui prétendent que c'est inutilement que j'ai mis mon espérance en vous, que leur espérance est vaine.

« Et n'ôtez pas de ma bouche, pour toujours, la parole de la vérité. » Que je ne donne point mon assentiment aux pécheurs, de peur que je n'entende ces paroles: Pourquoi publiez-vous mes justices? (*Ps. ix*); « parce que j'ai espéré, par-dessus tout, dans vos jugements. » Fort de cette espérance, j'ai toujours publié ces jugements dans les grandes assemblées de l'Eglise.

« Et je garderai toujours votre loi, dans les siècles et dans les siècles des siècles. » « Toujours, » c'est le temps de la vie présente; « dans les siècles des siècles, » signifie la vie future et éternelle.

« Je marchais au large, » car j'ai été dilaté par l'observation de votre loi; « parce que j'ai recherché vos commandements, » en les approfondissant attentivement, je les recherchais dans le dessein de croire et de comprendre.

« Je parlais de vos témoignages devant les rois et je n'étais point confondu. » Je savais que celui qui vous confesse en ce monde, vous le confesserez devant votre Père et ses saints anges. (*Matth. x*). Et nous aussi, si nous som-

quomodo credo, et dicunt: Ubi est Deus vester? Ecce Deus noster, vel idola illorum quæ colunt. « Quia speravi in sermonibus tuis. » Constanter his respondebo qui vanam dicunt spem meam quam in te habeo, quia illorum spes inanis est.

« Et ne auferas de ore meo verbum veritatis usquequaque. » Non consentiam peccantibus, ne audiam: Quare tu enarras justitias meas? (*Psal. ix*). « Quia in judiciis tuis supersperavi. » In his sperans, semper ea protuli in Ecclesiis populorum.

« Et custodiam legem tuam semper, in sæculum sæculi. » In, « semper, » omne tempus vitæ præsentis ostendit. In « sæculum sæculi » vero futurum sæculum monstrat.

« Et ambulabam in latitudine. » Dilatus enim sum in custodia legis tuæ. « Quia mandata tua exquisivi. » Diligenter ea perscrutans; ad hoc exquisivi, ut crederem et intelligerem.

« Et loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum, et non confundebam. » Sciens quia qui te confitetur in sæculo, confiteberis eum coram Patre et angelis ejus. (*Matth. x*). Nos vero si ante reges et præsides propter Dominum, sicut martyres fecerunt,

mes traduits devant les rois et les gouverneurs pour le Seigneur, comme les martyrs, soit que nous annoncions la parole de vérité, soit que nous combattions pour la justice, loin d'être confondus, nous devons être pleins de courage et de confiance. (*Ibid et Marc xi*).

« Et je méditais vos commandements qui font mes délices, » afin que l'œuvre de la méditation produisit le fruit de la charité.

« Et j'ai levé mes mains, » c'est-à-dire je les ai tenues élevées « vers vos commandements qui me sont si chers, » j'ai élevé mes mains pures de tout péché et de l'effusion du sang innocent. « Et je m'exerçais dans vos justifications, » afin de pouvoir comprendre spirituellement ce qui est indiqué par la lettre.

ZAIN.

« Souvenez-vous de la parole que vous avez dite à votre serviteur, par laquelle vous m'avez donné de l'espérance. » Daignez me rendre tel, que je sois rendu digne, moi qui me souviens de votre parole, d'être consolé au milieu des tribulations de ce siècle, par l'espérance des biens éternels.

« Ce qui m'a consolé dans mon humiliation, c'est que votre parole m'a donné la vie, » lorsqu'au milieu de mes afflictions, elle m'apporte l'aliment de la vie éternelle.

« Les superbes ne cessent d'agir avec injustice; » ceux qui, rejetant l'humilité tant recommandée par le Seigneur, mettaient leur éléva-

stemus, sive verbum veritatis annuntiemus, sive pro justitia decertemus (*Ibid. et Marc. xiii*): non confusi, sed constantes esse debemus.

« Et meditabar in mandatis tuis quæ dilexi. » Ut opus meditationis, dilectionis perficeret fructum.

« Et levavi manus meas. » Id est, elevavi. « Ad mandata tua quæ dilexi. » A peccato mundas, et ab effusione innocentis sanguinis alienas. « Et exercebar in justificationibus tuis. » Ut quæ in his per litteram indicabantur, spiritualiter possem advertere.

ZAIN.

« Memor esto verbi tui servo tuo, Domine: in quo mihi spem dedisti. » Talem me digneris efficere, ut idoneus habear qui verbi tui memor, inter pressuras hujus sæculi, per spem æternorum honorum, merear consolari, sicut sequitur:

« Hæc me consolata est in humilitate mea: quia eloquium tuum vivificabit me. » Cum in angustiis posito, æternæ vitæ pabulum subministrat.

« Superbi inique agebant usquequaque. » Qui, relicta humilitate præceptionis divinæ, in hujus sæculi vanitatibus extollebantur. « A lege autem tua

tion dans les vanités de ce monde. « Mais je ne me suis point détourné de votre loi; » tandis qu'ils marchaient vers la damnation, je m'élevais par l'observation de votre loi.

« Je me suis souvenu, Seigneur, de vos jugements. » Je n'ai commis aucune iniquité dans cette vie, dans la crainte d'être condamné par vos jugements. « Que vous avez exercés dans tous les siècles, » dès le commencement de ce monde. « Et j'ai été consolé, » sachant que j'étais en sécurité contre une sentence de mort. L'Eglise dit: « J'ai été consolée, » parce que Dieu est venu racheter ses membres. J'ai connu dès le commencement, semble-t-elle dire, et j'ai compris, par les lumières de l'Esprit-Saint, que vous deviez venir dans une chair mortelle.

« La défaillance s'est emparée de moi, à cause des pécheurs qui abandonnaient votre loi. » C'est la voix de l'Eglise, elle montre le sentiment de compassion qui la fait s'attrister des prévarications des pécheurs, selon ce que dit l'Apôtre: « Si un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui. » (Cor. xii). Sa volonté est donc que personne ne pèche, et son désir est que tous connaissent la voix de la vérité.

« Vos ordonnances pleines de justice étaient l'objet de mes chants dans le lieu de mon exil. » Le prophète nous enseigne que dès que nous avons reçu la connaissance des cantiques spirituels, nous devons les chanter sans cesse dans le pèlerinage de cette vie, car tant que nous

non declinavi. » Quia illis damnationi appropinquantibus, erigebam in ea.

« Memor fui iudiciorum tuorum. » Nihil in hac vita indignum gessi, metuens ne his condemnarer. « A sæculo, Domine. » Ab initio hujus vitæ. « Et consolatus sum. » Securem me sciens a iudicio mortis. « Consolatus sum, » dicit ipsa Ecclesia: quod Deus venit sua membra redimere. Quasi dicat: Ab initio cognovi ego, et intellexi per Spiritum sanctum, quod tu venturus eras in carne.

« Defectio tenuit me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam. » Vox Ecclesiæ. Affectum miseracionis ostendit, ut doleat super prævaricationes iniquorum, juxta illud Apostoli: Ob unius membri dolorem compatiuntur omnia membra. (I Cor. xii). Ideoque non vult quemquam peccare, sed omnes cupit viam veritatis agnoscere. (I Tim. ii).

« Cantabiles mihi erant justificationes tuæ: in loco peregrinationis meæ. » Docet nos propheta, in hujus mundi peregrinatione, spiritualia cantica semel aures suscepta incessabiliter decantare, quia cum sumus in corpore, peregrinamur a Domino. (II Cor. v).

« Memor fui nocte nominis tui, Domine, et custo-

sommes dans ce corps, nous voyageons loin du Seigneur. (II Cor. v).

« Je me suis souvenu, Seigneur, de votre nom durant la nuit, et j'ai gardé votre loi. » Toujours la fragilité humaine doit se souvenir du nom du Seigneur, mais surtout pendant la nuit, lorsqu'elle est accablée par le souvenir importun des richesses, ou qu'elle est tourmentée par le feu de la concupiscence, et demander à Dieu, si elle a commencé d'observer sa loi, de ne s'en écarter sur aucun point.

« Cela m'est arrivé, parce que j'ai recherché avec soin vos justifications. » Votre loi a été pour moi non un objet de scandale, mais une source de consolation, afin que je pusse approfondir avec plus de soin vos justifications. Nous aussi, supplions humblement le Seigneur qu'il fasse entrer ses justifications dans notre âme, qu'il nous fasse connaître ses voies, nous découvre ses merveilles, et si la loi couvre encore d'un voile quelque vérité, qu'il nous la révèle par les lumières de l'Esprit-Saint, afin que, si nous ne pouvons encore obtenir la palme de l'éternelle félicité, nous obtenions au moins le pardon de nos péchés, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel est, avec le Père et l'Esprit-Saint, l'honneur, la puissance et la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

HOMÉLIE II. — Nous avons déjà indiqué, dans la précédente homélie, en quoi diffèrent les justifications, les commandements, les lois et les voies, nous revenons maintenant au chapitre qui est précédé de la huitième lettre de l'alphabet.

divi legem tuam. » Oportet enim, fragilitatem humanam, ut cum semper, impensius tamen nocturno tempore memoriam faciat Dominici nominis: cum aut recordatione divitiarum premittitur, aut concupiscentiæ igne torquetur, et præcipue hoc exorare, ut si legem Dei custodire cepit, ne ab eadem in aliquo divellatur.

« Hæc facta est mihi, quia justificationes tuas exquisivi. » Facta est mihi hæc lex consolatio, et non scandalum: ut diligentius justificationes tuas scrutari valerem. Nos quoque suppliciter exoramus Dominum: ut nobis justificationes suas insinuet, vias reseret, mirabilia declaret, et si quid legis umbraculum occultet, Paracletus illuminante, revelet, ut si beatitudinis palmam non adipiscimur, saltem vel pro delictis veniam consequamur. Per Dominum nostrum Jesum Christum, cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto, honor, et potestas, et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

HOMÉL. II. — Justificationum, mandatorum, legum, viarumque discretionem jam in superiori homilia descripsimus: nunc ad octavæ litteræ capitulum revertamur.

HETH.

« Mon partage, Seigneur, je l'ai dit, est de garder votre loi. » Celui qui renonce à l'orgueil du monde, aux rangs les plus élevés de ses honneurs, au vain étalage des richesses, et qui place son trésor dans le ciel, peut dire que Dieu devient son partage, selon ce que saint Pierre disait au paralytique: Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne; au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche. (Act. iii). O quel grand trésor, quel amas admirable d'heureuses richesses; celui qui observe la loi de Dieu, et dont Dieu est le partage, guérit les langueurs et les infirmités.

« J'ai imploré votre face de tout mon cœur. » C'est à juste titre que le prophète implore la face de Dieu de tout son cœur, parce qu'il sait qu'il a un cœur pur. « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » (Matth. v). « Ayez pitié de moi selon votre parole, » cette parole par laquelle vous avez promis de ne point accabler le pécheur, en le livrant à la mort, mais de le consoler par votre miséricorde.

« J'ai examiné mes voies, » parce qu'elles étaient droites. « Et j'ai tourné mes pieds vers vos témoignages, » c'est-à-dire mes sens, vers l'observation de vos préceptes, afin d'accomplir par mes œuvres ce que je suis obligé d'observer.

« Je suis prêt, et ne suis point troublé. » « Je suis prêt, » pour prêcher, « et ne suis point

HETH.

« Portio mea, Domine, dixi custodire legem tuam. » Qui relinquit mundi superbiam, honorum fastigia, divitiarumque jactantiam, et in cælo collocat thesauros, hujus portio efficitur Deus: sicut Petrus ait paralytico: Argentum et aurum non est mihi; sed quod habeo, hoc tibi do: In nomine Christi Jesu surge, et ambula. (Act. iii). O magnus thesaurus, o felicius divitiarum egregius cumulus, ut qui legem Dei custodit, et cujus Deus est portio, morbida curet infirmitatum!

« Deprecatus sum faciem tuam in toto corde meo. » Bene propheta toto corde deprecatur faciem Dei, qui mundum cor se novit habere. Beati enim mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. (Matth. v). « Miserere mei secundum eloquium tuum. » Per quod promisisti ut peccatorem in morte non obrueres, sed misericordia consolareris.

« Cogitavi vias meas. » Quod rectæ erant. « Et converti pedes meos in testimonia tua. » Sensus meos in tua præcepta, ut observare debeam, et opere compleam.

« Paratus sum, et non sum turbatus. Paratus sum, »

troublé par la perspective de souffrir des tribulations pour le Christ; « pour accomplir vos commandements, » les traits de ceux qui me font d'injustes reproches ne m'ont point troublé.

« Les filets des pécheurs m'ont enveloppé, mais je n'ai point oublié votre loi. » Le prophète dit qu'il a été entouré par les attaques des pécheurs, et que cependant il n'a pas oublié la loi divine, parce qu'il savait que c'est par beaucoup de tribulations qu'il faut entrer dans le royaume de Dieu. (Act. xiv).

« Je me levais au milieu de la nuit pour vous louer sur l'équité de vos jugements. » Il sait que le milieu de la nuit, c'est le temps où l'on peut courir de grands dangers, ou bien où l'on peut obtenir la récompense. Ainsi, c'est au milieu de la nuit que l'ange a frappé les Egyptiens. (Exod. xi); et c'est aussi au milieu de la nuit que les vierges sages sont introduites près de l'époux. (Matth. xxv). On pourrait apporter beaucoup d'autres témoignages sur le milieu de la nuit. C'est pour ce motif que le prophète se lève pour le jugement et la justice, afin d'obtenir l'objet de sa prière.

« Je suis uni avec ceux qui vous craignent et qui gardent vos commandements. » David était uni dans son royaume avec tous ceux qui supportaient la tribulation, et maintenant l'Eglise est unie avec ceux qui craignent Dieu d'une crainte vraiment sainte, et qui accomplissent ses commandements. Elle leur est unie dans la foi, l'espérance et la charité.

ad prædicandum: « non sum turbatus, » ad tribulationem sustinendam propter Christum. « Ut custodiam mandata tua. » Non me conturbaverunt iniqua exprobrantium jacula.

« Funes peccatorum circumplexi sunt me, et legem tuam non sum oblitus. » Ab improperiis peccantium se conceptum propheta dicit, nec tamen legis divinæ se aut immemorem: sciens oportere nos per multas tribulationes introire in regnum Dei. (Act. xiv).

« Media nocte surgebam ad confitendum tibi, super judicia justitiæ tuæ. Scit enim medio noctis tempore vel pericula pati, vel præmia se assequi posse, quia sicut media nocte percussit angelus Ægyptum (Exod. xi), ita media nocte sapientes virgines introducuntur ad sponsum. (Matth. xxv). Et multa sunt alia de media nocte testimonia. Ideo hic eo tempore surgit cum judicio ac justitia, ut quod posceret consequatur.

« Particeps ego sum omnium timentium te et custodientium mandata tua. » David particeps erat in regno ad omnes homines qui sustinebant tribulationem; et modo Ecclesia particeps est ad illos qui Deum timent timore sancto, et sua mandata implent. Particeps est cum illis in fide, spe, charitate.

« La terre, Seigneur, est remplie de votre miséricorde, » lorsqu'il fait lever son soleil sur les bons et les mauvais, et qu'il répand sa pluie sur les justes et les pécheurs. (Matth. v). « Enseignez-moi vos justifications, » de peur que je ne devienne semblable à ceux qui, ayant la clef de la science, n'entrent pas et ne permettent pas aux autres d'entrer. (Luc xi). Dieu nous fait miséricorde, lorsqu'il vient nous racheter; dès lors, la terre, c'est-à-dire la sainte Eglise, a été remplie de sa miséricorde. « Enseignez-moi vos justifications, » c'est-à-dire vos commandements, afin que je les comprenne, que je les publie, et que je les accomplisse par mes œuvres.

TETH.

« Vous avez, Seigneur, usé de bonté envers votre serviteur, selon votre parole. » C'est le prophète qui parle au nom de l'Eglise. « Vous avez usé de bonté, » lorsque vous êtes venu, revêtu de notre chair, pour nous racheter, lorsque vous avez accompli les promesses faites à Abraham et aux autres patriarches, comme celle-ci: « Et toutes les nations seront bénies dans celui qui sortira de vous. » (Gen xx). « Envers votre serviteur, » envers le peuple chrétien. « Selon votre parole. » La parole du Père, c'est le Fils; « selon votre parole, » afin que vous ne me punissiez pas, moi pécheur, dans votre colère, mais que vous me consoliez dans votre miséricorde. « Enseignez-moi la bonté, la disci-

« Misericordia Domini plena est terra. » Cum solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. (Matth. v). « Justificationes tuas doce me. » Ne similis fiam his qui habentes scientiam clavem, neque ipsi introeunt, neque alios introire permittunt. (Luc. xi). Misericordiam fecit, quando venit nos redimere, inde est plena terra, id est, sancta Ecclesia. « Justificationes tuas doce me. » Hoc est, tua mandata, ut illa intelligam et prædicem, et opere impleam.

TETH.

« Bonitatem fecisti cum servo tuo, Domine. » Vox prophete in persona Ecclesie. « Bonitatem fecisti, » quando in carne venisti, et nos redemisti; quando quod promissisti ad Abraham, et reliquos patres adimplesti, ut illud; et in semine tuo benedicentur omnes gentes. (Gen. xx). « Cum servo tuo » : populo christiano. « Secundum verbum tuum. » Verbum Patris Filius est, « Secundum verbum tuum; » ut peccantem me non in ira punires, sed misericordia consolares. « Bonitatem et disciplinam, et scientiam doce me. » Vox Ecclesie. Ante debuerat dicere scientiam,

plina et la science. » C'est la voix de l'Eglise; le prophète aurait dû mettre la science avant la discipline, car l'homme ne peut être bon à moins d'être instruit. Quelle est cette bonté dont Dieu a usé? Celle en vertu de laquelle il répand sa pluie sur la terre, et fait lever son soleil sur les bons et les mauvais et verse sa rosée sur les justes et les pécheurs. « Et la discipline, » c'est-à-dire qu'il doit d'abord se mesurer en lui-même, et pratiquer la discipline, et ensuite la faire pratiquer aux autres. « Et la science, » c'est-à-dire le discernement entre le bien et le mal, entre la vie et la mort, entre le corps et l'âme. « Enseignez-moi, afin que je comprenne qu'il faut accomplir vos commandements dans mes œuvres. » Parce que j'ai cru à vos commandements, parce que j'ai cru à vos commandements, c'est-à-dire que je les ai mis en pratique.

« Avant que j'eusse été humilié, j'ai péché, c'est pour cela que j'ai gardé votre parole. » Le péché précède, l'humiliation suit, et par là nous apprenons à garder la parole divine.

« Vous êtes bon, Seigneur, » car nul n'est bon, si ce n'est vous, « et dans votre bonté, enseignez-moi vos justifications, » parce qu'elles sont bonnes comme vous êtes bon vous-même.

« L'iniquité des superbes s'est multipliée contre moi, mais pour moi je chercherai de tout mon cœur vos commandements. » Lorsque j'étais éprouvé par les coups de votre justice et que les orgueilleux du monde m'attaquaient

et postea disciplinam, quia non potest homo bonus esse nisi scientiam habeat. Qualem bonitatem se dicit facere? Quia dat pluviam super terram, et facit solem suum oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. « Et disciplinam, » hoc est, ut primitus in se debeat mensurare, et facere disciplinam, et postea in aliis. « Et scientiam, » hoc est, ut discretionem habeat, et sciat discernere inter bonum et malum, inter vitam et mortem, inter corpus et animam. « Doce me, » ut intelligam tua mandata opere implere. « Quia mandatis tuis credidi. » Propterea doce me, quia in tuis præceptis credidi; id est, opere implevi.

« Priusquam humiliarer ego deliqui, propterea eloquium tuum custodi. » Præcedente delicto humiliamur, et per hoc erudimur, ut eloquia divina custodiamus.

« Bonus es tu, Domine. » Quia nemo bonus nisi tu solus. « Et in bonitate doce me justificationes tuas. » Eo quod bonæ sint, sicut et tu bonus es.

« Multiplicata est super me iniquitas superborum; ego autem in toto corde meo scrutabor mandata tua. » Cum enim verba divina me arguerent, et superbi

en disant: Où est le secours que vous attendez, où est la bonté de votre Dieu, j'approfondissais avec plus d'ardeur vos commandements, pour y chercher la consolation dont j'avais besoin.

« Leur cœur s'est épaissi comme le lait. » Le lait de sa nature est doux, mais, lorsqu'il est altéré, il s'épaissit et s'aigrit. Il en est ainsi des orgueilleux, c'est-à-dire des hérétiques: ils avaient d'abord un cœur plein de douceur, nourri de la sève des saintes Ecritures, mais lorsqu'ils les ont corrompues dans la folle ivresse de leur esprit, ils se sont épaissis et la douceur a fait place à l'aigreur la plus forte. « Mais, pour moi, j'ai médité votre loi, » par laquelle vous humiliez les superbes, et vous accordez votre grâce aux humbles.

« Il m'est bon que vous m'ayez humilié, afin que j'apprenne vos justifications. » C'est l'Eglise qui parle: Il est bon que vous m'ayez humilié, car c'est ainsi que j'ai appris à conformer mes œuvres à vos commandements. « Il est bon que vous m'ayez humilié, afin que j'apprenne vos justifications, » qu'on ne peut apprendre que lorsque l'humilité a succédé à l'orgueil dans notre cœur.

« La loi de votre bouche est bonne pour moi et préférable à des millions d'or et d'argent. » La loi de la bouche de Dieu, c'est le Christ, qui n'est pas venu détruire la loi, mais l'accomplir. (Matth. v). Le prophète, à qui Dieu révèle par avance cette loi, la met dans son cœur au-dessus de tous les trésors, parce qu'elle nous

sæculi lacerarent, dicentes: Ubi auxilium, ubi spes tua, ubi est bonitas Dei tui; ego mandata tua vehementius scrutabar, consolationem requirens in eis.

« Coagulatum est sicut lac cor eorum. » Lac cum natura suave sit, corruptum tamen vitio coagulatur et acescit. Ita et superbi, id est, hæretici, dulces cor sanctis Scripturis prius habuerunt: sed pervertentes eas in ebrietate sensus sui, coagulati atque acerrimi facti sunt. « Ego vero legem tuam meditatus sum. » Per quam superbos humilias, per quam humilibus gratiam præstas.

« Bonum mihi quod humiliasti me; ut discam justificationes tuas. » Vox Ecclesie dicit: Bonum mihi fuit quod me humiliasti; quia per hoc didici tua mandata implere in operatione. « Bonum mihi quod humiliasti me, ut discam justificationes tuas. » Quia non in superbia, sed in humilitate discuntur.

« Bonum mihi lex oris tui, super millia auri et argenti. » Lex oris Dei Christus est; qui non venit legem solvere, sed adimplere. (Matth. v). Quem prævidens propheta super omnes thesauros concupiscit; quia non solum amicos diligere, sed etiam inimicos præcipit ignoscere.

commande non-seulement d'aimer nos amis, mais encore de pardonner à nos ennemis.

JOD.

« Vos mains m'ont fait et m'ont formé; donnez-moi l'intelligence, afin que j'apprenne vos commandements. » C'est un grand point que l'homme comprenne qu'il a été fait de la main de Dieu et formé à son image. S'il arrive à le reconnaître, il doit demander l'intelligence pour comprendre et garder ses commandements, de peur qu'en s'écartant de ces commandements, il devienne l'image du diable, après avoir été l'image de Dieu.

« Ceux qui vous craignent me verront et se réjouiront. » C'est l'Eglise qui demande à Dieu que ceux qui le craignent voient l'intelligence qu'elle a de ses commandements et qu'ils s'en réjouissent, parce qu'en effet l'Eglise ressent une grande joie lorsqu'elle voit que les commandements de Dieu sont observés; cette joie devient ensuite commune à tous dans cette vie et dans l'autre. « Parce que j'ai mis toute mon espérance dans votre parole, » c'est-à-dire que je place mon espérance dans le Christ.

« J'ai reconnu, Seigneur, que l'équité est la règle de vos jugements, et que c'est dans votre vérité que vous m'avez humilié. » Votre équité consiste à reprendre les pécheurs pour les fautes qu'ils ont commises, et votre vérité à humilier les orgueilleux au sein même de leurs

JOD.

Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me, da mihi intellectum ut discam mandata tua. « Magnum est enim ut se homo intelligat manu Dei factum plasmatumque, et ad ejus imaginem esse compositum. Quod si cognoverit, scientiam poscere debet, ut mandata ejus intelligat atque custodiat; ne recedens ab eis, qui fuit imago Dei incipiat imago esse diaboli.

« Qui timent te videbunt me, et lætabuntur. » Vox Ecclesie, hoc est, ut illi qui Deum timent, videant suum intellectum, et lætitiā habeant: quia Ecclesia quando videt alios mandata Dei observare, magnam lætitiā habet; postea invicem sic lætabuntur, et hic, et in futuro. « Quia in verbo tuo supersperavi, » id est, in Christo habeo spem.

« Cognovi, Domine, quia æquitas judicis tua et in veritate tua. » Æquitas tua est, ut peccatores arguas pro delictis: Veritas, ut superbos humilias a prosperitatibus suis. Ergo quia me humiliasti, ut corrigeres:

« Fiat nunc misericordia tua, ut consoletur me. »

prospérités. Puisque donc vous m'avez humilié pour me corriger :

« Répandez maintenant sur moi votre miséricorde, et qu'elle me console. » C'est le prophète qui parle au nom de l'Eglise. Le prophète prévoyait, par les lumières de l'Esprit-Saint, l'avènement dans la chair du Christ, qui était lui-même la miséricorde, pour nous racheter selon sa promesse et nous consoler. Il a fidèlement accompli ses promesses, car le prophète dit dans un autre endroit que les miséricordes de Dieu sont nombreuses, et que nombreux aussi sont nos péchés. Il dit donc : Vos miséricordes sont innombrables. « Selon la parole que vous avez donnée à votre serviteur. » Venez, selon votre promesse, racheter votre serviteur, le peuple chrétien, qui vous est spécialement dévoué. « Répandez maintenant sur moi votre miséricorde, qu'elle me console selon la parole que vous avez donnée à votre serviteur, » car vous avez promis qu'après les humiliations de l'affliction, vous accorderiez le secours de vos consolations.

« Que vos bontés viennent sur moi, et je vivrai, parce que votre loi est le sujet de ma méditation. » Je médite déjà votre loi, mais je ne puis parvenir à la vie éternelle, si je ne suis entièrement changé par vous ici-bas.

« Que les superbes soient confondus, parce qu'ils m'ont injustement maltraité. » Qu'ils soient confondus dans leurs péchés, et qu'ils reconnaissent qu'ils ont commis l'iniquité contre le juste. « Mais pour moi, je m'exercerai toujours dans vos commandements, » en leur ap-

Vox propheta in persona Ecclesiae. Prævidebat propheta per Spiritum sanctum Christum venturum esse in carne, qui erat misericordia, ut nos redimeret secundum quod promiserat, et me consolaretur. Adimplevit quod promisit, quia dicit in alio loco : Miserationes multae sunt apud Deum, et nostra peccata multa sunt. Inde dicit : Miserationes tuae multae sunt. « Secundum eloquium tuum servo tuo. » Secundum quod promissisti, veni redimere servum tuum, populum Christianum, qui tibi servit specialiter. « Fiat nunc misericordia tua ut consoletur me, secundum eloquium tuum servo tuo. » Promissisti enim, ut post humilitatem afflictionis, tribueres praesidium consolationis.

« Veniant mihi miserationes tuae et vivam, quia lex tua meditatio mea est. » Jam legem tuam meditor, sed in aeternam vitam venire non possum, nisi a te mihi fuero commutatus.

« Confundantur superbi, quia injuste iniquitatem fecerunt in me. » Confundantur in peccatis suis, et cognoscant se inique gessisse adversus justum. « Ego autem exercebor in mandatis tuis. » Ostendens eis

prenant ce qu'ils doivent faire. « Pour moi, » c'est l'Eglise qui parle, « jem'exercerai dans vos commandements ; » tandis que les orgueilleux se conduiront injustement, je m'appliquerai à l'observation de vos commandements.

« Que ceux qui vous craignent se tournent vers moi, et ceux qui connaissent les témoignages de votre loi. » C'est-à-dire que la connaissance de vos témoignages, que je leur enseignerai, les convertisse à vous.

« Que mon cœur devienne sans tache dans la pratique de vos ordonnances pleines de justice, afin que je ne sois pas confondu. » Comme c'est du cœur que sort la multitude innombrable des vices, comme le Seigneur l'affirme dans l'Evangile, le prophète demande à Dieu que son cœur devienne sans tache dans la pratique des justifications de Dieu, afin de n'être point confondu, au jour du jugement, par une sentence de condamnation. C'est ainsi que nous devons réprimer les pensées diverses qui assiègent notre esprit, de peur qu'elles ne deviennent pour nous un sujet de confusion, lorsque nous désirons les mettre à exécution. « Que mon cœur devienne sans tache. » Le cœur est mis ici pour l'âme, comme s'il disait : Que mon âme soit exempte de toute faute mortelle.

« Dans vos ordonnances pleines de justice, je ne serai point confondu, » c'est-à-dire que je n'aurai point à craindre la confusion éternelle.

CAPH.

« Mon âme est tombée en défaillance dans l'attente de votre salut, » dans l'attente de Jésus

quae oporteat agere. « Ego autem. » Vox Ecclesiae. « Exercebor in mandatis tuis. » Dum isti supradicti sic fecerunt : ego in tuis praeceptis ibi me exerceo.

« Convertantur mihi timentes te, et qui noverunt testimonia tua. » Hoc est ut, me docente, cognoscentes ea ad te conversi fiant.

« Fiat cor meum immaculatum in justificationibus tuis, ut non confundar. » Et quia de corde procedit numerositas vitiorum, sicut Dominus ait in Evangelio ; ideo propheta immaculatum se fieri poscit in Dei justificationibus, ut eum in iudicio damnationis sententia non confundat. Sic et nos premere debemus varias cogitationes, ne nobis confusionem praeparant cum eas desideraverimus implere. « Fiat cor meum immaculatum. » Hic cor pro anima ponitur. Ac sic dicat : Fiat anima mea sine peccato mortali. « In justificationibus tuis ut non confundar. » Hoc est, ut non habeam confusionem aeternam.

CAPH.

« Defecit in salutari tuo anima mea. » In Jesu, quia venit salvum facere populum suum a peccatis eorum.

qui est venu sauver son peuple de ses péchés. « Et j'ai mis toute mon espérance dans votre parole, » dans cette parole qui est Dieu, qui était en Dieu dès le commencement, afin qu'elle vint racheter le genre humain.

« Mes yeux se sont affaiblis dans l'attente de votre parole, en disant : Quand me consolerez-vous ? Veuillez prêter attention à ma prière ; cette consolation que j'attends, c'est que vous descendrez des cieux pour guérir cet affaiblissement des yeux de mon âme.

« Car je suis devenu comme une outre dans une gelée, et je n'ai point oublié vos justifications. » Le Seigneur a dit dans l'Evangile : « Personne ne met du vin nouveau dans de vieilles outres » (Marc II), nous indiquant par là que le cœur de l'homme rempli de vices invétérés ne peut recevoir les commandements de Dieu. Lors donc que nous sommes enflammés pour le péché d'une ardeur malheureusement trop naturelle, cette ardeur s'éteint aussitôt dès que nous recevons en nous les commandements de Dieu, et nous serons alors comme une outre dans une gelée, lorsque les ardeurs du péché seront refroidies dans notre âme.

« Quel est le nombre des jours de votre serviteur ? Quand ferez-vous justice de ceux qui me persécutent ? » Les jours de cette vie sont bien peu nombreux ; pour vous, Seigneur, brisez bientôt sous nos pieds, par un effet de votre jugement, Satan, avec ses satellites, qui nous persécutent.

« Les méchants m'ont entretenu de choses

« Et in verbum tuum supersperavi. » Quod in principio Deus erat apud Deum, ut veniat ad redemptionem humanam.

« Defecerunt oculi mei in eloquium tuum : dicentes, Quando consolaberis me ? » Attende : Hanc suscipio consolationem te advenire de caelis in defectione spiritualium oculorum.

« Quia factus sum sicut uter in pruina : justificationes tuas non sum oblitus. » Dominus in Evangelio dixit : Nemo ponit vinum novum in utres veteres (Marc. II) : significans pectus humanum diuturnis repletum vitiis non posse continere mandata Dei. Ergo et nos si incalescamus naturali ardore ut peccemus ; cum mandata Dei accipimus, repentinus extinguitur hic calor, et arimus quasi uter in pruina, refrigerato in nobis ardore peccati.

« Quot sunt dies servi tui ; quando facies de persequentibus me iudicium. » Pauci sunt dies hujus vitae. Tu, Domine, contemne in iudicio tuo Satanam cum satellitibus suis, sub pedibus nostris velociter, qui nos persequuntur.

« Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut

fabuleuses, mais ce n'est pas comme votre loi. » Il a entendu sortir de la bouche des hérétiques et des païens bien des choses qui ne sont pas conformes aux commandements de Dieu, c'est pourquoi il ajoute :

« Tous vos commandements sont vérité. » Ils ne contiennent aucune trace de mensonge. « Ils m'ont persécuté injustement, secourez-moi. » J'ai à soutenir de violents combats contre les principautés et les puissances : je ne demande donc pas que ces combats cessent, mais que vous me prêtiez votre secours, car je sais que nul ne peut être couronné s'il ne combat suivant les règles.

« Peu s'en est fallu qu'ils ne m'aient fait périr sur cette terre ; mais moi je n'ai point abandonné vos commandements. » Les vices de ma nature corrompue m'eussent humilié profondément sur cette terre, si je n'avais été fidèle à garder vos commandements.

« Rendez-moi la vie selon votre miséricorde, » et pour la vie éternelle, car je ne vis plus pour moi-même, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi. « Et je garderai les témoignages de votre bouche, » ou bien ceux que vous avez commandés dans la loi, ou bien ceux que vous nous avez imposés dans l'Evangile.

LAMED.

« Votre parole, Seigneur, demeure éternellement dans le ciel, » dans cet homme céleste qui, ayant dépouillé les caractères de l'homme terrestre, est devenu le ciel.

lex tua. » Audivit multa ab hæreticis ac gentibus quae non conveniunt mandatis Dei. Ideo adjungit :

« Omnia mandata ejus veritas. » Nulla enim falsitate comprehenduntur. « Iniqui persecuti sunt me, adjuva me. » Gravia adversus principatus et potestates sustineo bella, et ideo non peto, ut amoveatur hoc certamen ; sed ut adjuver, sciens neminem posse coronari nisi qui legitime certaverit.

« Paulo minus consummaverunt me in terra ; ego autem non dereliqui mandata tua. » Valde me corporalia vitia in terra humiliassent, nisi custodissem mandata divina.

« Secundum misericordiam tuam vivifica me. » In aeternam vitam ; quia ego jam non mihi vivo, vivit autem in me Christus. « Ut custodiam testimonia oris tui. » Vel ea quae in Lege mandasti ; vel illa quae in Evangelis protulisti.

LAMED.

« In aeternum, Domine, verbum tuum permanet in celo. » In homine illo caelesti qui, relicta imagine terrena, factus est caelum.

« Votre vérité subsiste dans la suite des générations. » Il y a la génération de la loi et des prophètes, et la génération de l'Évangile. C'est dans ces générations que subsiste la vérité de Dieu, parce qu'elles n'ont enseigné rien qui fût contraire à la vérité. « Vous avez affermi la terre et elle demeure stable, » non pas cette terre qui passe avec le ciel, mais celle dans laquelle la parole de Dieu se multiplie.

« Le jour persévère par votre ordre, car toutes choses vous obéissent. » Celui qui sort des ténèbres de ce monde vit dans la lumière de Dieu, persévère en Dieu, qui est le jour véritable, et tout ce qu'il fait d'après l'ordre de Dieu, il le consacre à son service.

« Si votre loi n'avait pas été l'objet de ma méditation, j'aurais peut-être péri dans mon humiliation. » Il nous donne cet exemple de méditer la loi de Dieu pour éviter de périr au milieu des humiliations auxquelles nous réduisent les diverses persécutions que nous endurons.

« Je n'oublierai jamais la justice de vos ordonnances, car c'est par elles que vous m'avez donné la vie, » en me transportant, après des combats multipliés, dans la vie éternelle.

« Je suis à vous, sauvez-moi, parce que j'ai recherché vos ordonnances pleines de justice. » Je suis votre serviteur, et vous êtes mon Dieu. Je vous demande de me sauver, parce que ce n'est point mon ventre qui est mon Dieu, et que je ne suis pas l'esclave de la vaine gloire, mais dévoué tout entier à vos justifications.

« In generationem et generationem veritas tua. » Una generatio est Legis et prophetarum : altera Evangeliorum. In his generationibus veritas permanet Dei : quia nihil mendacii protulerunt. « Fundasti terram, et permanet. » Non illam quæ cum cælo præterit ; sed illam in qua verbum Dei multiplicatur.

« Ordinatione tua perseverat dies ; quoniam omnia serviunt tibi. » Qui, relictis mundi tenebris, in lumine Dei vivit ; ille in Deum, qui dies verus est, perseverat ; et omnia quæ ex ordinatione ejus perficit, ei deputat serviendum.

« Nisi quod lex tua meditatio mea est, tunc forte periissem in humilitate mea. » Dat exemplum, ut etiam si in diversis persecutionibus humiliemur, legem meditemur, ne pereamus.

« In æternum non obliviar justificationes tuas : quia in ipsis vivificasti me. » Transferens me post certamina multa in vitam æternam.

« Tuus sum ego, salvum me fac, Domine, quoniam justificationes tuas exquisivi. » Ego tuus famulus, et tu Deus meus. A te posco salvari, quia venter non est mihi Deus, nec sum inani gloriæ deditus, sed justificationibus tuis.

« Les pécheurs m'ont attendu pour me perdre, mais j'ai compris vos témoignages. » Les puissances ennemies me livrent de longs et redoutables combats, mais je comprends vos témoignages, et j'en reçois la consolation que j'attendais.

« J'ai vu la fin de toute consommation, » le Christ, qui est la fin de la loi, et la consommation des prophètes. Le psalmiste a prévu en esprit qu'il avait consommé tout ce qui est écrit de lui dans la loi, dans les prophètes et dans les psaumes, car lui-même dit sur la croix : Tout est consommé. (Jean XIX). « Votre commandement est d'une étendue infinie. » Le prophète a en vue ce temps considérable qui s'est écoulé depuis que le Christ a fait prédire son avènement par la loi et les prophètes, jusqu'à ce qu'il parut au monde sous le règne de l'Évangile.

MEM.

« Combien j'ai aimé votre loi, Seigneur ; tout le jour elle est le sujet de ma méditation. » Un signe évident qu'il aime la loi de Dieu, c'est qu'il déclare qu'elle fait le sujet de sa méditation durant toute sa vie. Il parle du jour, parce qu'il est éclairé par la splendeur de la divine lumière.

« Vous m'avez rendu plus prudent que mes ennemis par vos préceptes, parce qu'ils sont toujours devant mes yeux. » Ces ennemis du prophète, ce sont les Juifs qui n'ont point l'in-

« Me expectaverunt peccatores, ut perderent me, testimonia tua intellexi. » Longo me certamine adversæ potestates impugnant, sed ego intelligens testimonia tua, consolationem recepi ex eis.

« Omnis consummationis vidi finem. » Christum utique, qui finis est Legis, et prophetarum consummatio. Propheta prævidit in spiritu consummasse eum omnia quæ scripta sunt de eo in Lege, et prophetis, et psalmis ; siquidem ipse in passione ait : Consummatum est. (Joan. XIX) « Latum mandatum tuum nimis. » Spatiosum enim prævidit tempus illud ab eo quo se mandavit per Legem et prophetas venturum, usquequo procedat per Evangelium.

MEM.

« Quomodo dilexi legem tuam, Domine : tota die meditatio mea est. » In hoc apparet eum Legem Dei diligere : quia omne tempus vitæ suæ eam cognoscitur meditari. Die autem dixit, pro eo quod a splendore divinæ lucis eluceat.

« Super inimicos meos prudentem me fecisti mandato tuo, quia in æternum mihi est. » Inimici prophetæ, Judæi sunt, qui spiritualiter non intelligunt,

telligence spirituelle des Écritures. Le prophète dit qu'il est plus prudent qu'eux, parce que, dans ces commandements qu'il a toujours devant les yeux, il a prévu l'avènement du Seigneur.

« J'ai eu plus d'intelligence que ceux qui m'instruisaient, parce que vos témoignages font le sujet de ma méditation. » Les scribes et les pharisiens se vantaient alors d'avoir la clef de la science, mais le prophète a une intelligence plus éclairée, parce qu'il a vu que tous ces rites figuratifs des parfums, des fêtes et des holocaustes devaient avoir leur accomplissement sous l'Évangile.

« J'ai été plus intelligent que les vieillards, parce que j'ai recherché vos commandements. » Je m'applique à l'étude de tous les commandements de la loi avec plus d'ardeur que les prêtres et les princes du peuple, parce que j'attends, sous le nouveau Testament, l'accomplissement de ce qui était figuré sous l'ancien Testament.

« J'ai détourné mes pieds de toute voie mauvaise, afin de garder vos paroles. » J'ai toujours évité de tomber dans l'abîme fangeux du vice, afin que je pusse plus facilement garder la parole de vos commandements.

« Je ne me suis point écarté de vos jugements, parce que vous me les avez donnés pour loi. » J'ai reçu de vous la loi de vos commandements ; si je m'écartais de vos jugements, je serais condamné pour l'éternité, au jour du jugement.

Quibus prudentiorem propheta se dicit, quia in his mandatis quæ in æternum servavit, venturum Dominum prævidit.

« Super omnes docentes me intellexi, quia testimonia tua meditatio mea est. » Docebant tunc scribæ et pharisæi habentes scientiæ clavem ; sed iste super his intellegit, qui mysterium unguentorum, et festivitatum atque holocaustorum, in Evangelis vidit esse complendum.

« Super senes intellexi : quia mandata tua quæsi. » Super sacerdotes et principes cuncta legis mandata requiro : quia in novo Testamento agi præstolor quod cerno in veteri figuratum.

« Ab omni via mala prohibui pedes meos, ut custodiam verba tua. » A præcipitio ceni facinorosi me semper inhibui, ut facilius verbum mandatorum custodire valerem.

« A judiciis tuis non declinavi, quia tu legem posuisti mihi. » Legem mandatorum a te suscepi, quod si ab his declinarem judiciis, in æterno judicio condemnarer.

« Quam dulcia faucibus meis eloquia tua ! super

« Que vos paroles sont douces à ma bouche ! plus que le miel à mon palais ! » Lorsque le miel, ou un autre aliment ont passé le palais, ils n'ont plus aucune saveur ; mais vos paroles, Seigneur, que nous les ayons à la bouche, sur nos lèvres ou dans le secret le plus caché de notre cœur, sont toujours douces à ceux qui les méditent ; car de même que le miel visible éloigne l'amertume de notre palais, ainsi les amertumes de nos crimes sont adoucies par les paroles du Seigneur.

« J'ai acquis l'intelligence par la pratique de vos préceptes, c'est pour cela que j'ai haï toute voie d'iniquité. » En puisant à la source la douceur de vos commandements, j'ai haï l'amertume des voies de l'iniquité.

NUN.

« Votre lumière, Seigneur, est une lampe pour mes pas. » Si, au milieu des ténèbres de ce siècle, la lumière divine brille dans notre âme, nos pieds ne tombent point dans les pièges qui nous sont tendus, dans les précipices et dans les abîmes que les ruses du démon préparent pour nous perdre. « Et une lumière qui éclaire mes sentiers, » afin qu'éclairés par cette lumière, tandis que nous marchons dans les sentiers de ce siècle, nous parvenions à la véritable voie.

« J'ai juré et j'ai résolu de garder les jugements de votre justice. » Il a d'abord fait le serment de ne jamais manquer à observer ces jugements.

mel et favum ori meo. » Transito melle, vel alio cibo palato, nullum ultra saporem habet : sed eloquia tua, Domine, sive in ore, sive in faucibus, vel in arcano abditi pectoris, semper dulcia sunt meditantibus ea. Nam sicut mel visibile amaritudinem arcet nostrarum faucium : ita eloquiis Dominicis amaritudines nostrorum criminum mitigantur.

« A mandatis tuis intellexi, propterea odii omnem viam iniquitatis. » Supradictam mandatorum dulcedinem hauriens, iniquæ amaritudinis viam odivi.

NUN

« Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine. » Si in hujus sæculi noctibus in nobis verbi Dei luceat lumen : non incidunt pedes nostri in laqueos funium ac præcipitia fovearum, quæ manus artis diaboli in nostris offendiculis præparant. « Et lumen semitis meis. » Ut hoc lumine præeunte, dum vitæ istius semitas gradimur : in eam quæ via vera est, perducamur.

« Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ. » Primum juravit, ut ab hac custodia non dissolvatur,

« J'ai juré et j'ai résolu de garder les jugements de votre justice. » Il a d'abord fait le serment de ne jamais manquer à observer ces jugements; ensuite, il a résolu, pour fortifier le serment qu'il avait fait, parce qu'il sait que c'est par la justice seulement que sont connus les jugements de Dieu.

« Je suis tombé dans la plus profonde humiliation; Seigneur, rendez-moi la vie, selon votre parole. » Il a appris l'humilité qu'a enseignée le Christ, qui est doux et humble de cœur. Il prie maintenant Dieu qu'à l'exemple du Christ qui, après les humiliations de son incarnation, a été élevé dans la gloire du Père, il soit lui-même, après les humiliations de cette vie du corps, transporté dans la vie éternelle.

« Ayez pour agréables, Seigneur, les vœux que ma bouche a prononcés volontairement. » C'est l'Eglise qui parle et dit: Que les vœux que je vous offre vous soient agréables, c'est-à-dire qu'ils soient dignes d'être acceptés avec plaisir. « Et enseignez-moi vos jugements, » c'est-à-dire vos commandements, afin que je les comprenne, et que je les accomplisse.

« Mon âme est dans vos mains, c'est-à-dire dans vos pensées, parce que je suis prêt à agir. Il dit dans un autre endroit: « Mon âme est dans mes mains. » Que veut-il dire: « dans mes mains? » Parce que je suis prêt à souffrir le martyre pour le Christ.

« Les pécheurs m'ont tendu un piège. » Remarquez que le piège se tend le long de la voie, et si vous sortez de la voie, vous tombez dans le

piège. Quels sont ces pièges, si ce n'est les laes, les filets du diable ou les suggestions du démon? On peut dire aussi que ce sont les vices et les péchés. « Et je ne me suis point écarté de vos commandements. » C'est la voix de l'Eglise: Je ne me suis point écarté de vos commandements, mais je les ai gardés fidèlement, en les mettant en pratique.

« J'ai acquis vos témoignages pour être mon héritage. » Vos témoignages et vos préceptes sont mon héritage pour le temps et pour l'éternité. « Parce qu'ils sont la joie de mon cœur. » Vos témoignages sont la joie de mon cœur, parce que l'Eglise met sa joie et son allégresse dans les commandements de Dieu.

« J'ai incliné mon cœur. » Je n'ai pas été orgueilleux, mais humble, c'est pour cela que j'ai incliné mon cœur pour vous comprendre, car les superbes n'inclinent jamais leur cœur vers l'humilité. Et pourquoi ai-je incliné mon cœur, dit l'Eglise? « pour qu'il accomplisse vos justifications, » c'est-à-dire vos commandements, « éternellement, à cause de la récompense, » de la vie éternelle, afin que je me rende digne de l'obtenir.

SAMECH.

« J'ai haï les méchants, et j'ai aimé votre loi. » C'est le prophète qui parle au nom de l'Eglise. Or, comment peut-il dire: « J'ai haï les méchants, » alors que le Seigneur dit: Aimez vos ennemis, et faites du bien à ceux qui vous haïssent (*Luc vi*)? et ailleurs: Priez pour ceux

tendiculæ diaboli, vel suggestiones demonis? Vitia etiam et peccata possunt intelligi. « Et in mandatis tuis non erravi. » Vox Ecclesiæ. Non erravi a tuis mandatis, sed custodivi in operatione.

« Hæreditate acquisivi testimonia tua. » Tua testimonia et tua præcepta, hoc est mea hæreditas in æternum, et hic, et in futurum. « Quia exultatio cordis mei sunt. » Tua testimonia, hoc est, « exultatio: » quia Ecclesia in mandatis Dei delectatur et exultat.

« Inclinavi cor meum. » Non fui superbus, sed humilis, et ideo « inclinavi cor meum, » ut te intelligerem: quia superbi non inclinant cor ad humilitatem. Ad quid inclinavi cor meum? dicit Ecclesia. « Ad faciendas justificationes tuas. » Hoc est mandata tua. « In æternum propter retributionem. » Vitæ, æternæ, ut illam merear percipere.

SAMECH.

« Iniquos odio habui, et legem tuam dilexi. » Vox propheta in persona Ecclesiæ. Quomodo dicit, « iniquos odio habui: » dum Dominus dicit: Diligite inimicos vestros, benefacite his qui vos oderunt

qui vous persécutent et vous calomnient. (*Matth. v*). Et ici, comment le prophète peut-il dire: « J'ai haï? » Il peut se couvrir de la loi de l'ancien Testament, où il est dit: Vous aimerez votre ami, et vous haïrez votre ennemi. (*Lue xix*). Mais il vaut mieux l'entendre dans ce sens: « J'ai haï » les vices et les péchés, « et j'ai aimé » cette nature, parce qu'il n'est pas permis de haïr une créature de Dieu; le péché seul est haïssable. C'est dans ce même sens que le prophète dit ailleurs: Je les haïssais d'une haine parfaite. (*Ps. cxxxviii*). Il y a une haine qui est loin d'être parfaite, pourquoi? parce que celui qui hait son frère est un homicide (*I Jean xii*); « et j'ai aimé votre loi; » c'est-à-dire, cette loi que vous m'avez imposée, je l'ai aimée, et je l'ai mise en pratique dans mes œuvres.

« Vous êtes mon aide et mon soutien. » Mon aide, pour le présent, mon soutien pour l'avenir, « et j'ai mis toute mon espérance dans votre parole, » c'est-à-dire dans le Christ, parce que le Fils est le Verbe, la parole du Père.

« Eloignez-vous de moi, méchants, et j'approfondirai les commandements de mon Dieu. » C'est le prophète qui parle au nom de l'Eglise; c'est un souhait qu'il exprime: « Eloignez-vous de moi, méchants. » Si vous voulez sérieusement faire pénitence, vous devez vous séparer de tout commerce avec les méchants et tous les hommes qui font le mal, et vous enfuir dans un autre lieu, afin que votre pénitence soit par-

faite. « Eloignez-vous de moi, méchants; » ce sont les démons, les vices et les péchés, ou les puissances ennemies. En effet, s'ils vous tendent des pièges, et vous assaillent de leurs mauvaises suggestions, vous ne pouvez approfondir les commandements de Dieu, pour les bien comprendre; mais si vous voulez faire sérieusement pénitence, il faut vous séparer de leur société.

« Soutenez-moi, selon votre parole. » David dit: Soutenez-moi contre cette chair, selon la promesse que vous avez faite de vous revêtir de ma chair pour me racheter. « Et je vivrai; » c'est-à-dire si vous me rachetez dans mon âme, je vivrai ici-bas et dans la vie future. « Que je ne sois pas confondu dans mon attente. » Lorsque vous viendrez, je ne serai pas confondu d'avoir attendu votre salut, ni dans cette vie ni dans l'autre.

« Venez à mon secours; » il implore le secours de Dieu, « et je serai sauvé, » dans mon âme, si vous venez à mon secours. « Et je méditerai sur la justice de vos ordonnances, » c'est-à-dire sur vos commandements. « Toujours, » sans fin.

« Vous avez méprisé tous ceux qui s'éloignent de vos jugements. » Vous avez méprisé, vous avez couvert de mépris « ceux qui s'éloignent de vos jugements. » Pourquoi? « parce que leur pensée est injuste. » Voilà pourquoi vous les avez méprisés, parce qu'ils s'éloignent de vos commandements, et que leur pensée est

leas. « Declinate a me, maligni: » hi sunt demones, vitia et peccata, vel adversariæ potestates. Quia dum ipsi tendiculas tibi præparant, et suggestiones pessimas, non potes scrutari mandata Dei, ut illa bene intelligas. Sed si volueris pœnitentiam agere, segregare te debes ab illorum consortio.

« Suscipe me secundum eloquium tuum. » David dicit: Suscipe me a carne secundum quod promissisti, ut de mea carne carnem acciperes et me redimeres. « Et vivam. » Hoc est in anima si me redemeris, et hic, et in futurum. « Et ne confundas me ab expectatione mea. » De hoc quod expectavi eam salvationem, cum veneris non confundar, ut non habeam confusionem neque hic, neque in futurum.

« Adjuva me. » Auxilium rogat. « Et salvus ero. » In anima, si veneris ut me adjuves. « Et meditabor in justificationibus tuis. » Id est, in tuis mandatis. « Semper. » Sine fine.

« Sprevisi omnes discedentes. » Id est, despexisti. « A justitiis tuis. » Quare? « Quia injusta est cogitatio eorum. » Ideo sprevisi: quia discedunt a tuis mandatis, et cogitatio eorum injusta est: hæreticq-

(*Luc. vi*)? Et alibi: Orate pro persequentibus et calumniantibus vobis. (*Matth. v*). Et hic quomodo dicit, « Odio habui? » Sed secundum legem veteris Testamenti potest se defendere, sicut dictum est: Diliges amicum tuum, et odio habebis inimicum tuum. (*Levit. xix*). Sed modo intelligendum est: « Odio habui: » vitia et peccata. « Et dilexi: » hoc est illam naturam, quia non licet odisse creaturam Dei, sed peccatum, sicut alibi dicit: Perfecto odio odigram illos (*Psal. cxxxviii*). Est odium non perfectum. Quare? Quia qui odit fratrem suum, homicida est. (*II Joan. xii*). « Et legem tuam dilexi, » id est, tuam legem quam tu præcepisti, dilexi, opere implevi.

« Adjutor et susceptor meus es tu. Adjutor, » in presenti: « susceptor, » in futuro. « Et in verbo tuo spero. » Hoc est, in Christo, quia verbum Patris Filius est.

« Declinate a me, maligni, et scrutabor mandata Dei mei. » Vox propheta in persona Ecclesiæ: optando dicit: « Declinate a me, maligni. » Si volueris perfecte pœnitentiam agere: segregare te debes a consortio peccatorum vel omnium malorum hominum, et fugere in alium locum, ut perfecte eam agere va-

injuste, la pensée des hérétiques, des Juifs et de tous les méchants, contre le Christ et contre son Eglise.

« J'ai regardé comme des prévaricateurs tous les pécheurs de la terre. » C'est encore un souhait que le prophète exprime au nom de l'Eglise. En effet, avant l'avènement du Christ, tous les hommes étaient prévaricateurs; ils étaient les débiteurs de la justice divine, à cause de la prévarication du premier homme Adam, et tous descendaient dans l'enfer; les enfants eux-mêmes n'en étaient pas exempts, parce que tous, à cause de la dette originelle, étaient regardés comme prévaricateurs, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés dans les eaux du baptême. Et maintenant encore, ceux qui n'ont pas été baptisés descendent dans l'enfer. « J'ai regardé comme des prévaricateurs, » parce que tous les pécheurs ne sont pas des prévaricateurs, mais tous les prévaricateurs sont des pécheurs. « C'est pourquoi j'ai aimé vos témoignages, » afin de ne point me mettre au rang des prévaricateurs.

« Transpercez mes chairs de votre crainte, car vos jugements me remplissent de frayeur. » Je crains le jugement futur, aussi je cloue à la croix toutes les concupiscences de la chair, et je suis prêt à vivre avec vous, à mourir avec vous, à être enseveli avec vous, pour mériter de ressusciter plus tard avec vous. Nous vous supplions, nous aussi, Seigneur, de nous faire cette grâce qu'étant transpercés de votre crainte, guidés par la clarté de votre lumière sainte, af-

rum, Judæorum vel omnium malorum, et contra Christum, et contra Ecclesiam.

« Prævaricantes reputavi omnes peccatores terræ. » Optando dicit propheta in persona Ecclesiæ: quia ante adventum Christi prævaricatores erant: qui sub debito tenebantur propter prævaricationem primi hominis Adæ, et omnes ad infernum descende-bant: etiam ipsi infantes ad infernum descende-bant: quia propter illud debitum prævaricatores reputa-bantur: nisi per baptismum abluti fuissent. Et modo, qui non sunt baptizati, ad infernum descendunt. « Prævaricantes reputavi. » Quia non omnes pecca-tores, prævaricatores: sed, « omnes prævaricatores, » peccatores. « Ideo dilexi testimonia tua. » Ne in his prævaricator appaream.

« Confige timore tuo carnes meas: a judiciis enim tuis timui. » Metuo futurum judicium: ideo cruci tue configens omnes concupiscentias carnis, tibi convivere, tibi commori, tibi conspeli paratus sum, ut in futuro tibi consurgere merear. Sed et nos, Domine, deprecamur, ut in timore tuo confixi, lucerna sacri luminis præeunte, a peccati funibus ab-

franchis des liens du péché, et devenus votre partage, nous puissions marcher dans cette voie qui, après nous avoir délivrés des supplices réservés aux méchants, nous rendent les cohéritiers des anges, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui est, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, l'honneur et la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

HOMÉLIE III. — Le prophète ne cesse de nous exhorter par ses conseils salutaires et par ses saintes paroles, afin que nous mettions fidèlement et constamment en pratique la justice qu'il a lui-même observée dans ses œuvres. Or, c'est pour exciter plus facilement à cette observation les esprits lâches et négligents, qu'il nous enseigne quels sont les fruits de cette fidélité à observer les commandements si justes du Seigneur.

AIN.

« J'ai pratiqué la justice et l'équité, ne me livrez pas à ceux qui me calomnient. » Tant que nous sommes dans ce corps mortel, nous ne cessons d'être comme poursuivis par la multitude des vices; mais si la règle des jugements et des justifications de Dieu demeure en nous, pour nous faire mettre en pratique, par un sage conseil, tout ce qui est convenable et juste, nous ne serons point livrés aux mains de ces persécuteurs.

« Affermissez votre serviteur dans le bien, » parce que maintenant je ne sais plus être l'esclave du péché, « et que les superbes ne m'accablent plus de leurs calomnies, » c'est-à-dire le diable et ses satellites.

soluti, et tua portio facti, illam viam incedere valeamus, quæ nos a malorum liberatos suppliciis, angelis faciat coheredes. Per ipsum Dominum Jesum Christum: cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria, in sæcula sæculorum. Amen.

HOMÉLIE III. — Salubri nos semper consilio et sacro eloquio beatus hortatur propheta: ut justitiam quam ille custo dicit in opere, nos debeamus fideliter exsequi et dissolubiliter retinere. Qui ut segnes et inertes animos ad hæc custodienda facilius excitet, quid meriti pro ipsius custodiæ justitia adipiscamur, edocet dicens:

AIN.

« Feci judicium et justitiam: non tradas me calumniantibus me. » Jugiter nos in hoc mortali corpore vitiorum caterva persequitur: sed si mensura judiciorum ac justificationum Dei in nobis maneat, ut prudenti consilio ea quæ his conveniunt faciamus, horum persecutorum manibus non trademur.

« Suscipe servum tuum in bono. » Quia servire me peccato jam nescio. « Ut non calumnientur me superbi. » Diabolus et ministri ejus.

« Mes yeux se sont affaiblis dans l'attente de votre salut, » de Jésus, qui en hébreu veut dire *Sauveur*; « et de la parole de votre justice, » de ce Verbe qui était en Dieu dès le commencement, et qui est venu non détruire, mais accomplir les justices de la loi.

« Traitez votre serviteur selon votre miséricorde, » afin de combler vous-même mes vœux; « et enseignez-moi la justice de vos ordonnances, » afin que je puisse les comprendre, comme je vous en ai souvent exprimé le désir.

« Je suis votre serviteur, donnez-moi l'intelligence, afin que je connaisse vos témoignages. » Que je les apprenne de vous et non des hérétiques ou des Juifs, parce que tous les temps de ma vie sont consacrés aux œuvres de votre service.

« Il est temps d'agir, Seigneur, ils ont renversé votre loi; » les Juifs, qui ne l'ont point comprise dans son sens spirituel. Mais le temps viendra où le Seigneur révélera au grand jour, par la prédication évangélique, tout ce qu'elle renfermait de caché.

« C'est pour cela que j'ai aimé vos commandements plus que l'or et la topaze. » De même que l'or est le plus précieux de tous les métaux, ainsi la topaze réunit en elle seule l'éclat et la beauté de toutes les autres pierres précieuses, et l'emporte sur elles toutes. Le prophète déclare donc qu'il aime les commandements de Dieu au-dessus de tout cela, parce qu'il y voit annoncé et prédit l'avènement du Seigneur qui doit racheter le monde.

« Oculi mei defecerunt in salutare tuum. » In Jesum, qui Hebraice « Salvator » dicitur. « Et in eloquium justitiæ tuæ. » In Verbum illud quod erat in principio apud Deum: qui justitias legis non venit solvere, sed implere.

« Fac cum servo tuo secundum misericordiam tuam. » Ut ipse vota mea perficias. « Et justificationes tuas doce me. » Ut eas, sicut sæpius optavi, possim advertere.

« Servus tuus sum ego: da mihi intellectum ut sciam testimonia tua. » A te ea discam, et non ab hæreticis, vel Judæis: quia mihi nullum tempus est ab exercitatione tuæ servitutis otiosum.

« Tempus faciendi, Domine, dissipaverunt iniqui legem tuam. » Judæi utique qui eam spiritualiter non intellexerunt. Sed veniet tempus quando occulta illius, Dominus faciet predicatione Evangelicâ reserari.

« Ideo dilexi mandata tua super aurum et topazion. » Sicut enim aurum cunctorum metallorum præcellit pretium: ita topazius omnium gemmarum in se continens pulchritudinem, omnium vincit honores. Ideo propheta super hæc omnia Dei mandata

TOME XII.

« C'est pour cela que je marchais droit dans la voie de tous vos commandements; » j'ai haï toute voie injuste, je ne me suis approché d'aucune des voies de l'iniquité; mais de même que j'ai toujours marché dans la voie droite, aussi j'ai haï toutes les choses que l'on rencontre dans les voies de l'iniquité.

PHE.

« Vos témoignages sont admirables, c'est pourquoi mon âme les a étudiés avec soin. » J'y ai découvert qu'à côté du sens que présentent les faits, il y avait un sens figuratif, et comme c'était pour moi chose étonnante, je les ai approfondis avec plus de soin, et, grâce à votre lumière, j'en ai obtenu la connaissance, comme il le dit dans ce qui suit:

« La révélation de vos paroles éclaire et donne l'intelligence aux petits. » Les paroles de Dieu sont les écrits des prophètes et de la loi qui sont révélés dans l'Evangile, là où nous voyons le Verbe fait chair habiter parmi nous et prouver qu'il est Dieu par de nombreux miracles. L'intelligence de ces paroles nous est donnée à nous, petits enfants, qui avons reçu une nouvelle voie, celle de l'innocence. Notre-Seigneur lui-même l'atteste: Je vous rends grâces, Seigneur, Père du ciel et de la terre, parce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits. (Matth. x).

« J'ai ouvert la bouche et j'ai attiré l'air, parce

diliget: quia in his adventum Domini, qui mundum redempturus es, nuntiatum intelligit.

« Propterea ad omnia mandata tua dirigebar: omnem viam iniquam odio habui. » Nihil de viis iniquitatis accessit: sed sicut perambulavi integre, ita omnia quæ in viis iniquitatis morabantur, odivi.

PHE.

« Mirabilia testimonia tua, Domine: ideo scrutata est ea anima mea. » Vidi in his aliud agi, aliud figurari. Ideoque quia mirum mihi est: diligentius perscrutatus, cuncta, te declarante, cognosco: sicut sequitur.

« Declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis. » Sermones Dei sunt Scripta prophetarum et Legis quæ in Evangelis declarantur: dum Verbum caro factum habitat in nobis, et multis virtutibus Deum ostendit. Sed horum intellectus parviti nostræ, qui in innocentia renati sumus, tribuitur: Domino sic dicente: Confiteor tibi, Domine, Pater cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. (Matth. x).

7.

que je désirais vos commandements. » J'ai ouvert un cœur pur, et par le désir de vos commandements, je me suis rendu digne que le Saint-Esprit se répandit dans mon âme.

« Jetez un regard sur moi, et ayez pitié de moi, selon l'équité dont vous usez envers ceux qui aiment votre nom, » afin que vous me récompensiez du même jugement dont vous usez envers ceux qui aiment votre nom.

« Dirigez mes pas selon votre parole, » et non selon les volontés du corps ; « et faites qu'aucune injustice ne me domine, » parce que je suis consacré à votre service.

« Délivrez-moi des calomnies des hommes, afin que je garde vos commandements. » Ces calomnies, c'est lorsqu'on objecte à des hommes justes et vertueux le crime d'impiété. C'est de ces calomnies qu'il demande à Dieu d'être délivré, afin de pouvoir garder ses commandements.

« Faites luire sur votre serviteur la lumière de votre visage. » Affermissez-moi, en imprimant sur moi l'image de votre gloire, « et enseignez-moi vos préceptes, » afin que ce que je découvre en eux comme dans un miroir, je puisse le voir dans la clarté d'une contemplation certaine et assurée.

« Mes yeux ont versé des torrents de larmes, parce qu'ils n'ont pas gardé votre loi. » Ce saint prophète a toujours fait une sincère pénitence, et il ne cesse d'effacer les péchés de sa vie passée par un déluge de larmes, pour vous

apprendre qu'à moins de faire une sincère pénitence, vous obtiendrez difficilement le pardon de vos fautes. Or, la vraie pénitence consiste à laver constamment dans ses larmes les fautes qu'on a commises, et à ne plus retomber dans ces mêmes fautes lorsqu'elles ont été effacées.

SADE.

« Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est droit : les lois que vous avez prescrites sont fondées sur la justice et sur une immuable vérité. » Tout ce que nous souffrons dans l'ordre de vos desseins est juste, équitable et vrai, parce qu'il nous arrive ou en punition de nos péchés, ou afin qu'on reconnaisse que nous sommes d'une vertu éprouvée.

« Mon zèle m'a fait sécher, » lorsque la maison de Dieu devient, par les crimes de ses habitants, une caverne de voleurs, ou lorsque je vois des corps consacrés à Dieu se souiller dans la fange de tous les vices.

« Parce que vos ennemis ont oublié vos paroles. » Car c'est en oubliant les paroles de votre loi qu'ils ont fait de votre maison une caverne de voleurs.

« Votre parole est éprouvée parfaitement par le feu et votre serviteur l'a aimée ; » car de même qu'elle consume le péché, ainsi elle éclaire le péché, s'il vient à se convertir.

« Je suis petit et méprisé, mais je n'ai jamais oublié la justice de vos ordonnances. » Quoique

nisi veram penitentiam egeris, tibi facile non dimitti que gesseris. Vera est enim penitentia jugiter fletibus commissa diluere et abluta non iterare.

SADE.

« Justus es, Domine, et rectum judicium tuum : mandasti justitiam testimonia tua, et veritatem tuam nimis. » Omnia quæ mandante te patimur, justa, recta, ac vera sunt : quia aut pro peccatis nostris ingruunt : aut ut probati manifestemur, eveniunt.

« Tabescere me fecit zelus domus tue. » Cum domus Dei, spelunca latronum efficitur a malis habitatoribus : vel cum videro corpora Deo dicata volutabris facinorum inquinari. « Quia obliti sunt verba tua inimici mei. » Obliviscentes enim præcepta Legis, fecerunt domum tuam speluncam latronum.

« Ignitum eloquium tuum vehementer, et servus tuus dilexit illud. » Quia sicut peccatum consumit : ita et peccantem, si convertatur illuminat.

« Adolescentior sum ego, et contemptus : justificationes tuas non sum oblitus. » Quamquam hæc David ex persona sua dicat, qui adolescentior ceteris fratribus quasi contemptus ad oves pascendas

David parle ici en son nom, lui qui, le plus jeune de ses frères, a été envoyé comme par mépris pour faire paître les brebis, et fut ensuite élevé sur le trône ; cependant, on doit rapporter ces paroles au peuple chrétien, qui, d'abord méprisé et chassé de la maison de son père, se rappelle les commandements de Dieu, hérite des prérogatives du premier peuple et devient lui-même le premier.

« Votre justice est la justice éternelle. » Le premier peuple n'a point reconnu que la durée de cette justice devait être éternelle. « Et votre loi est la vérité même. » Elle a été pour les Juifs une ombre, elle est la vérité pour le peuple chrétien. Mais comme le prophète a beaucoup à souffrir pour cette vérité, il ajoute :

« L'affliction et l'angoisse sont venu fondre sur moi ; vos commandements sont le sujet de ma méditation. » Quelle que soit la tribulation qui l'accable, quels que soient les liens qui l'enchaînent, sa voix, toujours libre, ne cesse de méditer les commandements de Dieu.

« Vos témoignages sont à jamais équitables ; donnez-moi l'intelligence et je vivrai, » afin qu'en les comprenant, je puisse obtenir la vie éternelle.

COPH.

« J'ai crié de tout mon cœur, exaucez-moi Seigneur, je rechercherai la justice de vos ordonnances ; j'ai crié vers vous : Sauvez-moi, afin que je garde vos commandements. » Nous avons souvent rappelé que ce cri était le pro-

directus, dehinc in regnum electus est : tamen hæc ad populum Christianum referenda sunt, qui prius contemptus, et de domo patris ejectus, recolens justificationes Dei, acceptis prioris primogenitis, prior effectus est.

« Justitia tua, justitia in æternum. » Quam non cognovit populus ille prior semper esse perpetuum. « Et lex tua veritas. » Illis fuit umbra : nunc est Ecclesiæ populo veritas. Sed propheta pro hac veritate multa perferens ait :

« Tribulatio et angustia invenerunt me : mandata tua meditatio mea est. » Quamlibet tribuletur in pœnis coarctetur in vinculis : vox semper libera Dei mandata meditatur assidue.

« Equitas testimonia tua in æternum : intellectum da mihi et vivam. » Ut pro eorum intelligentia, vitam possim capere sempiternam.

COPH.

« Clamavi in toto corde meo, exaudi me, Domine : justificationes tuas requiram. Clamavi ad te, salvum me fac, ut custodiam mandata tua. » Hunc clamorem

duit non de la voix du corps, mais des sentiments du cœur, et c'est par ce cri que les justes sont exaucés de Dieu, ou qu'il ouvre une oreille miséricordieuse à leurs prières.

« J'ai devancé l'aurore et j'ai poussé des cris, parce que j'ai mis tout mon espoir dans vos promesses. » Il prévient les vices de la vie ancienne par une jeunesse pleine de pudeur, lui qui, par la maturité d'une âme pleine de vie, n'a jamais cessé d'espérer dans la parole de Dieu.

« Mes yeux ont devancé le point du jour, afin que je pusse méditer vos paroles. » La lumière du jour ne l'a point trouvé assoupi, mais plein de vigilance et appliqué à méditer des yeux de l'âme la parole divine.

« Ecoutez ma voix, Seigneur, selon votre miséricorde, et rendez-moi la vie selon l'équité de vos jugements, etc. » Il ne cesse de faire entendre le gémissement de la voix de son âme, afin d'être transporté de cette vie mortelle dans la vie éternelle.

« Ceux qui me persécutent se sont approchés de l'iniquité, et se sont éloignés de votre loi, » car tout homme qui s'approche des saints pour les persécuter s'éloigne de la loi de Dieu.

« Vous êtes proche, Seigneur, et toutes vos voies sont vérité. » Vous n'êtes point circonscrit par les lieux, mais c'est par la vérité de vos commandements que vous pénétrez dans les cœurs des saints.

« J'ai connu dès le commencement au sujet de vos témoignages. » Depuis Adam jusqu'à

non corporeæ vocis, sed mentis spiritualis esse, sæpe monuimus, per quem justi a Deo exaudiuntur : vel ille precibus eorum pium pandit auditum.

« Præveni in maturitate et clamavi : quia in verba tua speravi. » Vetera vitia pudicitia juvenili prævenit, qui per maturitatem vivacis animi, spem suam nunquam a verbis Dei removit.

« Prævenierunt oculi mei ad te diluculo : ut meditarer eloquia tua. » Non eum lux soporatum reperit, sed vigilantem strenue, et circa divina eloquia oculorum spiritualium intentione meditantem.

« Vocem meam exaudi, Domine, secundum misericordiam tuam, » etc. Incessabiliter vocis spiritualis emittit gemitum, ut ab hac mortalitate in vitam transferatur æternam.

« Appropinquerunt persequentes me iniquitati : a lege autem tua longe facti sunt. » Omnis enim qui inique sanctis appropinquat ut noceat, elongatur a longe Dei.

« Prope es tu, Domine : et omnia mandata tua æquitas. Non teneris locis, sed per veritatem mandatorum cordibus sanctorum illaberis.

tous les patriarches et les prophètes ; « que vous les avez établis pour l'éternité, » sur les Evangiles, sur lesquels nous sommes nous-mêmes établis sur ce fondement que nous avons souvent rappelé d'après l'apôtre saint Paul.

RES.

« Voyez mon humiliation et daignez m'en retirer, parce que je n'ai point oublié votre loi. » C'est pour vous que je suis humilié, c'est vous que je supplie de me tirer de cette humiliation et de m'élever, car je me suis souvenu de cette loi sortie de votre bouche : Celui qui s'humilie sera exalté. (Luc. xiv).

« Jugez ma cause, et soyez mon libérateur ; donnez-moi la vie à cause de votre parole. » J'ai estimé ne rien savoir que Jésus crucifié, qui a promis de venir pour la rédemption du monde. Donnez-moi donc la vie selon ce jugement, à cause de votre parole.

« Le salut est loin des pécheurs, parce qu'ils n'ont point recherché vos commandements si justes. » Notre salut, c'est Jésus-Christ, qui s'éloigne des Juifs inattentifs, parce qu'ils ne comprennent point qu'il est figuré dans les justifications de la loi.

« Vos miséricordes sont infinies, Seigneur, » parce qu'elles nous délivrent des dangers multiples que nous courons ; « faites-moi vivre selon l'équité de vos jugements, » afin qu'on ne puisse rien trouver en moi qui soit soumis à un jugement de mort.

« Ab initio cognovi de testimoniis tuis. » Ab Adam in omnibus patriarchis ac prophetis. « Quia in æternum fundasti ea. Evangelis, in quibus et nos fundati sumus supra fundamentum memoratum : sicut dixisse Paulum apostolum sæpe meminimus.

RES.

« Vide humilitatem meam et eripe me : quia legem tuam non sum oblitus. » Tibi humilior, a te eripi me deprecor, ut exalter : quia memor sum legis tue qua dixisti : Qui se humiliaverit, exaltabitur. (Luc. xiv).

« Judica judicium meum, et redime me : propter eloquium tuum vivifica me. » Judicavi me ego nihil scire, nisi Jesum Christum, qui ad redemptionem mundi venire promissus est. Juxta ergo hoc judicium ego a te vivificer in eloquiis tuis.

« Longe est a peccatoribus salus : quia justificationes tuas non exquisierunt. » Salus nostra, Christus est, qui a negligentibus Judæis elongatur : eo quod in justificationibus legis non intelligunt figuratum.

« Miserationes tue multe sunt, Domine. » Quia de multis periculis eruant. « Secundum judicium tuum

« Mes ennemis et mes oppresseurs sont nombreux, mais je ne me suis point détourné de vos témoignages. » Que leur haine sévisse contre moi, qu'ils m'accablent de leurs outrages ; ils ne peuvent m'abaisser, car vos témoignages m'élèvent.

« J'ai vu ceux qui n'observent point l'alliance, et je séchais de douleur, parce qu'ils n'ont point gardé vos paroles. » Il y eut alliance d'Israël avec Dieu, alliance dont le peuple dit à Moïse : Nous ferons tout ce qu'a commandé le Seigneur. (Exod. xxiv). Mais maintenant nous faisons alliance avec lui dans le baptême, en renonçant au démon et à ses œuvres. C'est donc pour les transgresseurs de cette alliance que le prophète sèche de douleur, c'est ce que faisait aussi saint Paul, qui disait : Qui est brûlé par le scandale, sans que je sois brûlé moi-même ? (II Cor. xi).

« Voyez, Seigneur, combien j'ai aimé vos commandements, donnez-moi la vie dans votre miséricorde. » Il a aimé les commandements de Dieu, non par crainte, mais par l'affection d'une volonté droite ; c'est pour cela qu'il demande à Dieu de lui donner la vie.

« La vérité est le principe de vos paroles, » afin que le nouvel homme qui a reçu en Jésus-Christ une nouvelle naissance, vive de cette nouvelle vie. « Tous les jugements de votre justice sont éternels. » C'est ainsi qu'en reconnaissant qu'il a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, il ne fera rien qui soit indigne de ses jugements et de ses justices.

vivifica me. » Ne inveniatur in me quod judicium mortis absumat.

« Multi persequuntur me et tribulant me : a testimoniis tuis non declinavi. » Sæviant odiis, impugnent injuriis : ego a testimoniis tuis erigor, non inclinor.

« Vidi non servantes pactum, et tabescebam : quia eloquia tua non custodiebant. » Pactum fuit Israeli cum Deo, quod dixit ad Moysen : omnia quaecumque dixerit Dominus, faciemus (Exod. xxiv). Sed et nunc nos paciscimur in baptismo, ut abrenuntiemus diabolo et operibus ejus. Pro transgressoribus ergo hujus pacti propheta tabescit ; et Paulus qui dicebat : Quis uritur, et ego non uror. (II Cor. x).

« Vide quia mandata tua dilexi, Domine : in tua misericordia vivifica me. Dilexit ea : non per metum sed per bonæ voluntatis affectum ; ideo se in his vivificari deposcit.

« Principium verborum tuorum veritas. » Ut novus homo renatus in Christo vivat. « Et in æternum omnia judicia justitiæ tuæ. » Ut deinceps cognoscens se ad imaginem similitudinemque Dei creatum, nihil iudiciis ac justitiis ejus gerat indignum,

SIN.

« Les princes m'ont persécuté sans sujet, et mon cœur a redouté vos paroles. » J'ai redouté cette parole prononcée par le Sauveur : Celui qui m'aura nié devant les hommes, je le nierai moi-même devant mon Père qui est dans les cieux (Matth. x) ; c'est pourquoi il est resté ferme au milieu de la souffrance.

« Je me réjouirai dans vos paroles, comme celui qui a trouvé de grandes dépouilles. » Après avoir lié le fort armé et emporté ses armes (Luc. xi), je me réjouis dans cette parole de l'Evangile : Lorsqu'ils vous persécuteront et vous maudiront et qu'ils diront toute sorte de mal contre vous à cause de la justice, réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse, parce que votre récompense est grande dans les cieux. (Matth. v).

« J'ai haï l'iniquité et je l'ai eue en abomination, mais j'ai aimé votre loi. » Il hait l'iniquité, et aime la justice de Dieu ; par là même il s'applique à des devoirs plus parfaits, comme il le dit : « Je vous ai loué sept fois le jour, à cause des jugements de votre justice. » Il loue Dieu sept fois par jour, parce que son âme, au milieu de cette clarté aussi vive que persévérante, se hâte d'arriver à ce septième jour qui est le sabbat par excellence, le repos éternel.

« Une paix profonde est le partage de ceux qui aiment votre loi, il n'y a point pour eux de scandale. » Celui qui aime Dieu a nécessaire-

SIN.

« Principes persecuti sunt me gratis, et a verbis tuis formidavit cor meum. » Formidavi a verbo illo quo ait : Qui me negaverit coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo, qui est in cœlis. (Matt. x). Ideo perstitit fortis in passione.

« Lætabor ego super eloquia tua : sicut qui invenit spolia multa. » Alligato forti, et vasis ejus direptis (Luc. xi), lætor in illud eloquium evangelicum quod dicit : Cum vos persequantur et maledicent, et dicent omne malum adversum vos propter justitiam, gaudete et exultate : quia merces vestra multa est in cœlis. (Matt. v).

« Iniquitatem odio habui, et abominatus sum : legem autem tuam dilexi. Dum iniquitatem odit, et Dei justitiam diligit, in majori se officio extendit, dicens :

« Septies in die laudem dixi tibi : super judicia justitiæ. » Septies Deum per diem laudat ; quia mens ejus in pleno splendore perdurans, ad illum septimum dies, id est sabbatorum sabbatum, qui est requies æterna, festinat.

« Pax multa diligentibus legem tuam, Domine :

ment la paix avec ses frères ; car c'est aimer Dieu d'un amour qui n'est pas véritable que de trouver dans son frère une occasion de scandale.

« J'attendais votre salut, Seigneur, et j'ai aimé vos commandements. » Dans l'attente où je suis de Jésus, le Seigneur de tous les hommes, j'ai accompli tout ce qui était commandé dans la loi et les prophètes.

« Mon âme a gardé vos témoignages, et elle les a aimés ardemment. » A une observation fidèle et sévère des commandements de Dieu, le prophète a joint un amour ardent de ces commandements.

« J'ai observé vos commandements et vos témoignages, parce que toutes mes voies sont en votre présence. » Celui qui marche dans les voies de Dieu observe ses préceptes et ses témoignages, et il ne laisse échapper rien dans ses actions, dans ses paroles, dans ses pensées qui soit indigne de la contemplation divine.

TAU.

« Que ma prière monte jusqu'à vous, Seigneur ; donnez-moi l'intelligence selon votre parole. » Je vous supplie, Seigneur, de permettre à ma prière de s'approcher de vous, afin que, recevant de vous l'intelligence, je ne vous demande rien qui ne soit convenable.

« Que ma demande pénètre en votre présence ; délivrez-moi, selon votre parole, » afin qu'étant

et non est illis scandalum. » Qui Deum amat, pacem cum fratribus necesse est, habeat ; nam Deum falso amore diligit, qui scandalizatur in fratre.

« Expectabam salutare tuum, Domine, et mandata tua feci. » Jesum Dominum omnium salutare expectans ea quæ in Lege et prophetis mandata fuerant, fecit.

« Custodivit anima mea testimonia tua, et dilexit ea vehementer. » Cum strenuitate custodiæ validam dilectionem apposuit.

« Servavi præcepta tua et testimonia tua : quia omnes viæ meæ coram te, Domine. » Servat præcepta testimoniaque, qui vias Dei incedit : nec quidquam in actu, dicto, vel cogitatu agit, quod divinæ contemplationi habeatur indignum.

TAU.

« Appropinquet oratio mea in conspectu tuo, Domine ; secundum eloquium tuum da mihi intellectum. » Proximam tibi fieri orationem meam deprecor, Domine, ut a te intellectum capiens, nihil aliud nisi quod oportet exorem.

« Introeat postulatio mea in conspectu tuo, Domine : secundum eloquium tuum eripe me. » Ut

accueilli dans la nuit de cette vie comme un parfum d'agréable odeur, Dieu le délivre de la corruption, de la concupiscence charnelle.

« Mes lèvres s'ouvriront à la louange, lorsque vous m'aurez enseigné la justice de vos ordonnances; » si, grâce à la pureté de ma conscience, vous daignez ouvrir mes lèvres, alors je chanterai un hymne de louanges digne de vous, parce que vous-même me l'aurez enseigné en me pénétrant de la justice de vos ordonnances.

« Ma langue publiera vos oracles, parce que tous vos commandements sont pleins d'équité. » Il n'y a rien dans vos paroles, Seigneur, que la paix, l'équité et la vie; voilà ce que je demande à croire du fond du cœur, à prononcer des lèvres et à publier de ma langue.

« Etendez votre main pour me sauver, parce que j'ai choisi vos commandements. » En disant: « Etendez votre main, » il désigne Notre-Seigneur et Sauveur qui est né de la race de David selon la chair, par lequel toutes choses ont été faites et sont gouvernées. Cette main, c'est la main droite. Or, il implore l'avènement du Sauveur, par lequel il espère être sauvé; il ajoute, « j'ai choisi vos commandements: » c'est-à-dire qu'il atteste que l'amour de Dieu lui a fait supporter tous les dangers.

« J'ai désiré, Seigneur, votre salut, et votre loi est le sujet de ma méditation. » J'avais désiré voir celui que je croyais devoir naître dans ces

temps du sein d'une Vierge; et pour montrer que cette science lui venait des saintes Ecritures, il ajoute: « Et votre loi est le sujet de ma méditation. » C'est en lisant les prophètes qu'il avait désiré voir naître le Christ Seigneur, dont parlaient la loi et les prophètes.

« Mon âme vivra et vous louera, et vos jugements seront mon appui. » Après que la faiblesse de la corruption terrestre a été comme absorbée, il reconnaît qu'il vit maintenant pour Dieu, avec le secours qu'il puise dans ses jugements.

« J'ai erré comme une brebis qui s'est perdue; cherchez votre serviteur, car je n'ai pas oublié vos commandements. » Il dit, non pas qu'il est maintenant, mais qu'il a été une brebis errante; il demande à être reporté au bercail sur les épaules du pasteur, afin que les anges puissent se réjouir de son retour. Or, le Seigneur n'a été envoyé qu'aux brebis qui ont péri de la maison d'Israël. (Matth. xv). Supplions-le humblement qu'il nous accorde la grâce de mettre en pratique ses jugements, de garder ses commandements, d'approfondir ses témoignages, afin que la brebis perdue étant retrouvée et reportée au bercail de l'Eglise par les tendres soins du bon pasteur, nous méritions d'être associés au bonheur éternel des anges. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel, et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

eam per odorem in nocte hujus vite dignanter assumens, ab hac corruptione concupiscentiae carnalis eripiat.

« Eructabunt labia mea hymnum: cum docueris me justificationes tuas. » Si per puram conscientiam reserata fuerint a te labia mea, tunc dignum laudationis proferam hymnum: quem a tuis justificationibus imbutus edoceor.

« Pronuntiabit lingua mea eloquia tua, quia mandata tua aequitas. » Nihil est aliud in eloquiis tuis, Domine, nisi pax, nisi aequitas, nisi vita. Hoc corde credam, hoc labiis eloquar, hoc lingua pronuntiem.

« Fiat manus tua, ut salvet me: quoniam mandata tua elegi. » Cum dicit: « Fiat manus tua, » designat Dominum Salvatorem, qui factus est ei ex semine David secundum carnem, per quem facta sunt universa, et reguntur. Manum hic debemus dexteram accipere. Postulat autem venire Salvatorem, per quem se noverat salvandum; quod autem dicit: « elegi mandata, » omnia se pericula amore Domini post posuisse testatur.

« Concupivi salutare tuum, Domine, et lex tua meditatio mea est. » Ipsum videre concupiveram, quem de utero virginali illis adhuc temporibus credebam

esse venturum. Et ut sibi hanc scientiam de Scripturis divinis provenisse monstraret, sequitur: « Et lex tua meditatio mea est. » In prophetis enim concupiverat Christum Dominum nasciturum: de quo Lex et propheta loquebantur.

« Vivet anima mea, et laudabit te, et judicium tuum adjuvabunt me. » Absorpta terrenae corruptionis infirmitate, vivere se confitetur Deo, per adjutorium judiciorum ejus.

« Erravi sicut ovis quæ perierat, require servum tuum, quia mandata tua non sum oblitus. » Fuisse, et jam non esse, ovem errandam dicit: reportari se pastoris humeris deprecatur: ut nunc angelis de sua inventione gaudia tribuantur. Dominus autem non est missus, nisi ad oves quæ perierunt domus Israel. (Matth. xv). Quem supplices deprecamur, ut judiciorum ejus factores, mandatorum custodes, testimoniorumque scrutatores effecti, reperta perdita ove (Luc. xv), industria benigni pastoris restituta Ecclesiastico ovili, sacris ejus humeris reportati, sanctorum angelorum mereamur consortiis gloriari: ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in cuncta sæcula sæculorum. Amen.

PSAUME CXIX.

« Cantique des degrés. » Les quinze psaumes dits des degrés nous conduisent, par un progrès successif, jusqu'à la perfection, afin que nous puissions dire dans les parvis du Seigneur: Et maintenant, bénissez le Seigneur, vous tous serviteurs du Seigneur, qui habitez dans les parvis de la maison de Dieu. (Ps. cxxxiii). Et comme la plupart des interprètes ont discuté très largement sur cette question, il serait insensé de vouloir proposer ici des explications de peu d'importance, au lieu des plus grandes qui ont été données.

« J'ai crié vers le Seigneur lorsque j'étais dans la tribulation et il m'a exaucé. » Trois choses sont expliquées en peu de mots dans ce verset: le prophète est dans la tribulation, il prie, il est exaucé; en effet, nul n'est dans la tribulation que celui qui veut vivre avec piété en Jésus-Christ. Si donc nous désirons être exaucés, il nous faut crier vers le Seigneur, non en élevant la voix, mais en humiliant profondément notre cœur.

« Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes, » des Juifs qui, non-seulement ne croient point en Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qui ne craignent pas de blasphémer de leurs lèvres immondes. « Et de la langue trompeuse, » de la doctrine des hérétiques, qui s'efforcent de nous faire dévier de la ligne droite de la foi.

« Que recevrez-vous ou quel fruit vous reviendra-t-il de cette langue trompeuse? » Le Seigneur daigne interroger, dans un sentiment d'affection, l'âme qui crie vers lui en lui demandant ce qui

PSALMUS CXIX.

« Canticum graduum. » Quindecim graduum Psalmi per quosdam provectus nos ad summam perducent, ut in atriis Domini possimus dicere: Ecce nunc benedicite Dominum, omnes servi Domini, in atriis domus Dei ejus. (Ps. cxxxiii). Et quia a plerisque super his latissime disputatum est: stultum est parva dicere velle pro magnis.

« Ad Dominum cum tribulaber clamavi, et exaudivit me. » Tres res in uno versiculo velociter explicantur: angustia, preces, exauditiō: quia nemo tribulatur, nisi qui vivere in Christo pie desiderat. Oportet ergo ut non vocum elatione, sed cordis humilitate proclamemus ad Dominum, si cupimus exaudiri.

« Domine, libera animam meam a labiis iniquis. » A Judeis, qui Christum Dominum non solum non credunt, sed etiam immundis labiis blasphemare non metuunt. « Et a lingua dolosa. » Ab hæreticorum doctrina, qui nos a recta fidei linea exturbare nituntur.

« Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi ad linguam dolosam? » Ad se fideliter proclamantem animam Dominus interrogare pietatis affectu dignatus

pourra lui être donné, ce qu'elle recevra pour cette langue trompeuse. Il en est beaucoup qui changent ici la préposition et traduisent ainsi: Que vous sera-t-il donné contre la langue trompeuse? C'est comme un enseignement que l'âme recevrait de Dieu lui-même.

« Des flèches aiguës poussées par une main puissante, avec des charbons dévorants. » Au lieu de charbons dévorants, on lit dans l'hébreu un mot qui signifie en grec ἀγχεθινοί. Je crois que le charbon qui touche les lèvres d'Isaïe est un de ces charbons dévorants (Isai vi), pour purifier les fautes qu'il avait commises soit en prêtant ses lèvres au mal, soit en taisant les bonnes choses qu'il devait dire. Le prophète demande ici un charbon semblable, c'est-à-dire que Dieu envoie un charbon de son autel qui détruise tout péché sur ses lèvres, et les rende tout à fait étrangères au vice.

« Malheur à moi, parce que le temps de mon exil s'est prolongé! » Celui dont la vie est déjà dans le ciel est comme un exilé dans ce corps, et cet exil lui paraît long, parce qu'il ne peut encore contempler dans la claire vision l'objet de son espérance. Il est donc comme le bon grain mêlé avec la paille et il dit en gémissant: « J'ai vécu avec les habitants de Cédar, » Cédar veut dire ténèbres. Il habite donc avec ceux qui habitent au milieu des ténèbres, mais il n'est pas obscurci par les ténèbres, de même que la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise. (Jean i). « Mon âme a séjourné

est: ut quid ei detur, aut quid apponatur ad linguam dolosam? Dicunt multi hoc in loco commutata præpositione: Quid detur tibi adversus linguam dolosam? dicere volunt, ut quasi ex Dei doctrina anima illa audiat.

« Sagittæ potentis acutæ cum carbonibus desolatoriis. » Pro « desolatoriis carbonibus » in Hebræo ἀγχεθινοί habet. Desolatorem puto et in Isaïa esse carbonem, qui ad labia ejus defertur (Isai. vi), ut purget vitia quæ loquendo, sive optima quæque tacendo, contraxerat. Et hic itaque carbonem similem deprecatur: ut detur ei carbo de altario Dei, qui in ejus labiis, peccatorum solitudinem faciat, id est, a vitiis cum præstet alienum.

« Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. » Cujus conversatio in cælis est, peregrinatur in hoc corpore, et hæc peregrinatio longa ei videtur, quia quod suscepit per spem, non contemplatur in specie. Ideoque quasi triticum inter paleas gemens ait: « Habitatavi cum habitantibus Cedar. » Cedar « tenebræ » interpretantur. Habitat ergo iste cum habitantibus tenebras, sed non obscuratur a tenebris: sicut lux lucet in tenebris, et tenebræ eam non comprehende-

accueilli dans la nuit de cette vie comme un parfum d'agréable odeur, Dieu le délivre de la corruption, de la concupiscence charnelle.

« Mes lèvres s'ouvriront à la louange, lorsque vous m'aurez enseigné la justice de vos ordonnances; » si, grâce à la pureté de ma conscience, vous daignez ouvrir mes lèvres, alors je chanterai un hymne de louanges digne de vous, parce que vous-même me l'aurez enseigné en me pénétrant de la justice de vos ordonnances.

« Ma langue publiera vos oracles, parce que tous vos commandements sont pleins d'équité. » Il n'y a rien dans vos paroles, Seigneur, que la paix, l'équité et la vie; voilà ce que je demande à croire du fond du cœur, à prononcer des lèvres et à publier de ma langue.

« Etendez votre main pour me sauver, parce que j'ai choisi vos commandements. » En disant: « Etendez votre main, » il désigne Notre-Seigneur et Sauveur qui est né de la race de David selon la chair, par lequel toutes choses ont été faites et sont gouvernées. Cette main, c'est la main droite. Or, il implore l'avènement du Sauveur, par lequel il espère être sauvé; il ajoute, « j'ai choisi vos commandements: » c'est-à-dire qu'il atteste que l'amour de Dieu lui a fait supporter tous les dangers.

« J'ai désiré, Seigneur, votre salut, et votre loi est le sujet de ma méditation. » J'avais désiré voir celui que je croyais devoir naître dans ces

temps du sein d'une Vierge; et pour montrer que cette science lui venait des saintes Ecritures, il ajoute: « Et votre loi est le sujet de ma méditation. » C'est en lisant les prophètes qu'il avait désiré voir naître le Christ Seigneur, dont parlaient la loi et les prophètes.

« Mon âme vivra et vous louera, et vos jugements seront mon appui. » Après que la faiblesse de la corruption terrestre a été comme absorbée, il reconnaît qu'il vit maintenant pour Dieu, avec le secours qu'il puise dans ses jugements.

« J'ai erré comme une brebis qui s'est perdue; cherchez votre serviteur, car je n'ai pas oublié vos commandements. » Il dit, non pas qu'il est maintenant, mais qu'il a été une brebis errante; il demande à être reporté au bercail sur les épaules du pasteur, afin que les anges puissent se réjouir de son retour. Or, le Seigneur n'a été envoyé qu'aux brebis qui ont péri de la maison d'Israël. (Matth. xv). Supplions-le humblement qu'il nous accorde la grâce de mettre en pratique ses jugements, de garder ses commandements, d'approfondir ses témoignages, afin que la brebis perdue étant retrouvée et reportée au bercail de l'Eglise par les tendres soins du bon pasteur, nous méritions d'être associés au bonheur éternel des anges. A lui soit la gloire, ainsi qu'au Père éternel, et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

eam per odorem in nocte hujus vite dignanter assumens, ab hac corruptione concupiscentiae carnalis eripiat.

« Eructabunt labia mea hymnum: cum docueris me justificationes tuas. » Si per puram conscientiam reserata fuerint a te labia mea, tunc dignum laudationis proferam hymnum: quem a tuis justificationibus imbutus edoceor.

« Pronuntiabit lingua mea eloquia tua, quia mandata tua aequitas. » Nihil est aliud in eloquiis tuis, Domine, nisi pax, nisi aequitas, nisi vita. Hoc corde credam, hoc labiis eloquar, hoc lingua pronuntiem.

« Fiat manus tua, ut salvet me: quoniam mandata tua elegi. » Cum dicit: « Fiat manus tua, » designat Dominum Salvatorem, qui factus est ei ex semine David secundum carnem, per quem facta sunt universa, et reguntur. Manum hic debemus dexteram accipere. Postulat autem venire Salvatorem, per quem se noverat salvandum; quod autem dicit: « elegi mandata, » omnia se pericula amore Domini post posuisse testatur.

« Concupivi salutare tuum, Domine, et lex tua meditatio mea est. » Ipsum videre concupiveram, quem de utero virginali illis adhuc temporibus credebam

esse venturum. Et ut sibi hanc scientiam de Scripturis divinis provenisse monstraret, sequitur: « Et lex tua meditatio mea est. » In prophetis enim concupiverat Christum Dominum nasciturum: de quo Lex et propheta loquebantur.

« Vivet anima mea, et laudabit te, et judicia tua adjuvabunt me. » Absorpta terrenae corruptionis infirmitate, vivere se confitetur Deo, per adjutorium judiciorum ejus.

« Erravi sicut ovis quæ perierat, require servum tuum, quia mandata tua non sum oblitus. » Fuisse, et jam non esse, ovem errandam dicit: reportari se pastoris humeris deprecatur: ut nunc angelis de sua inventione gaudia tribuantur. Dominus autem non est missus, nisi ad oves quæ perierunt domus Israel. (Matth. xv). Quem supplices deprecamur, ut judiciorum ejus factores, mandatorum custodes, testimoniorumque scrutatores effecti, reperta perdita ove (Luc. xv), industria benigni pastoris restituta Ecclesiastico ovili, sacris ejus humeris reportati, sanctorum angelorum mereamur consortiis gloriari: ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in cuncta sæcula sæculorum. Amen.

PSAUME CXIX.

« Cantique des degrés. » Les quinze psaumes dits des degrés nous conduisent, par un progrès successif, jusqu'à la perfection, afin que nous puissions dire dans les parvis du Seigneur: Et maintenant, bénissez le Seigneur, vous tous serviteurs du Seigneur, qui habitez dans les parvis de la maison de Dieu. (Ps. cxxxiii). Et comme la plupart des interprètes ont discuté très largement sur cette question, il serait insensé de vouloir proposer ici des explications de peu d'importance, au lieu des plus grandes qui ont été données.

« J'ai crié vers le Seigneur lorsque j'étais dans la tribulation et il m'a exaucé. » Trois choses sont expliquées en peu de mots dans ce verset: le prophète est dans la tribulation, il prie, il est exaucé; en effet, nul n'est dans la tribulation que celui qui veut vivre avec piété en Jésus-Christ. Si donc nous désirons être exaucés, il nous faut crier vers le Seigneur, non en élevant la voix, mais en humiliant profondément notre cœur.

« Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes, » des Juifs qui, non-seulement ne croient point en Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qui ne craignent pas de blasphémer de leurs lèvres immondes. « Et de la langue trompeuse, » de la doctrine des hérétiques, qui s'efforcent de nous faire dévier de la ligne droite de la foi.

« Que recevrez-vous ou quel fruit vous reviendra-t-il de cette langue trompeuse? » Le Seigneur daigne interroger, dans un sentiment d'affection, l'âme qui crie vers lui en lui demandant ce qui

PSALMUS CXIX.

« Canticum graduum. » Quindecim graduum Psalmi per quosdam provectus nos ad summam perducent, ut in atriis Domini possimus dicere: Ecce nunc benedicite Dominum, omnes servi Domini, in atriis domus Dei ejus. (Ps. cxxxiii). Et quia a plerisque super his latissime disputatum est: stultum est parva dicere velle pro magnis.

« Ad Dominum cum tribulaber clamavi, et exaudivit me. » Tres res in uno versiculo velociter explicantur: angustia, preces, exauditiō: quia nemo tribulatur, nisi qui vivere in Christo pie desiderat. Oportet ergo ut non vocum elatione, sed cordis humilitate proclamemus ad Dominum, si cupimus exaudiri.

« Domine, libera animam meam a labiis iniquis. » A Judeis, qui Christum Dominum non solum non credunt, sed etiam immundis labiis blasphemare non metuunt. « Et a lingua dolosa. » Ab hæreticorum doctrina, qui nos a recta fidei linea exturbare nituntur.

« Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi ad linguam dolosam? » Ad se fideliter proclamantem animam Dominus interrogare pietatis affectu dignatus

pourra lui être donné, ce qu'elle recevra pour cette langue trompeuse. Il en est beaucoup qui changent ici la préposition et traduisent ainsi: Que vous sera-t-il donné contre la langue trompeuse? C'est comme un enseignement que l'âme recevrait de Dieu lui-même.

« Des flèches aiguës poussées par une main puissante, avec des charbons dévorants. » Au lieu de charbons dévorants, on lit dans l'hébreu un mot qui signifie en grec ἀγχεθινοί. Je crois que le charbon qui touche les lèvres d'Isaïe est un de ces charbons dévorants (Isai vi), pour purifier les fautes qu'il avait commises soit en prêtant ses lèvres au mal, soit en taisant les bonnes choses qu'il devait dire. Le prophète demande ici un charbon semblable, c'est-à-dire que Dieu envoie un charbon de son autel qui détruise tout péché sur ses lèvres, et les rende tout à fait étrangères au vice.

« Malheur à moi, parce que le temps de mon exil s'est prolongé! » Celui dont la vie est déjà dans le ciel est comme un exilé dans ce corps, et cet exil lui paraît long, parce qu'il ne peut encore contempler dans la claire vision l'objet de son espérance. Il est donc comme le bon grain mêlé avec la paille et il dit en gémissant: « J'ai vécu avec les habitants de Cédar, » Cédar veut dire ténèbres. Il habite donc avec ceux qui habitent au milieu des ténèbres, mais il n'est pas obscurci par les ténèbres, de même que la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise. (Jean i). « Mon âme a séjourné

est: ut quid ei detur, aut quid apponatur ad linguam dolosam? Dicunt multi hoc in loco commutata præpositione: Quid detur tibi adversus linguam dolosam? dicere volunt, ut quasi ex Dei doctrina anima illa audiat.

« Sagittæ potentis acutæ cum carbonibus desolatoriis. » Pro « desolatoriis carbonibus » in Hebræo ἀγχεθινοί habet. Desolatorem puto et in Isaia esse carbonem, qui ad labia ejus defertur (Isai. vi), ut purget vitia quæ loquendo, sive optima quæque tacendo, contraxerat. Et hic itaque carbonem similem deprecatur: ut detur ei carbo de altario Dei, qui in ejus labiis, peccatorum solitudinem faciat, id est, a vitiis cum præstet alienum.

« Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. » Cujus conversatio in cælis est, peregrinatur in hoc corpore, et hæc peregrinatio longa ei videtur, quia quod suscepit per spem, non contemplatur in specie. Ideoque quasi triticum inter paleas gemens ait: « Habitatavi cum habitantibus Cedar. » Cedar « tenebræ » interpretantur. Habitat ergo iste cum habitantibus tenebras, sed non obscuratur a tenebris: sicut lux lucet in tenebris, et tenebræ eam non comprehende-

longtemps dans une terre étrangère; » car je désirais la dissolution de mon corps pour être réuni à Jésus-Christ.

« J'étais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix, » accomplissant ainsi cette recommandation de l'Apôtre : Autant qu'il est possible, ayant la paix avec tous les hommes. (*Philip. 1 et Rom. xii*). Il habite donc avec ceux qui haïssent la paix, et il est pacifique au milieu d'eux, afin de leur annoncer plus librement la paix. « Lorsque je leur parlais, ils m'attaquaient sans sujet. » Il annonçait la paix, mais les ennemis de la paix, non seulement ne voulaient pas la recevoir, mais ils assaillaient de leurs méchancetés celui qui leur portait des paroles de paix.

PSAUME CXX.

« Cantique des degrés. » Ce psaume renferme le second degré et il porte pour titre : « Cantique des degrés. » Il y a en effet plusieurs psaumes qui représentent, comme nous l'avons dit dans le premier, la marche ascendante de notre cœur vers Dieu de cette vallée de larmes, c'est-à-dire du milieu des tribulations qui nous humilient.

« J'ai levé mes yeux vers les montagnes. » J'ai levé les yeux de mon âme vers les sommets des livres saints, c'est-à-dire des prophètes et de la loi; d'où me viendra le secours, d'où je sais que doit venir le Seigneur, celui qui vient au secours de tous les affligés.

« Mon secours me viendra du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. » J'attends le secours de

runt. (*Joan. i*). « Multum incola fait anima mea. » Desiderabam enim dissolvi et esse cum Christo.

« Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus. » Implens illud Apostoli : Si possibile est, cum omnibus hominibus pacem habentes. (*Philip. 1 et Rom. xii*). Est ergo cum odientibus pacem : pacificus idcirco, ut eis pacem liberius prædicaret. « Et cum loquebar illis, impugnabant me gratis. » Ille annuntiabat pacem; sed pacis inimici non solum eam non recipiebant, verum etiam ipsum prædicatorem pacis, suis nequitiiis impugnabant.

PSALMUS CXX.

« Canticum graduum. » Iste psalmus secundam ascensionem continet, cujus titulus est : « Canticum graduum. » Plures enim sunt, significantes (ut jam in primo eorum audistis) ascensum nostrum, qui fit in corde ad Deum, a convalle plorationis, id est, ab humilitate contritionis.

« Levavi oculos meos ad montes. » Spirituales utique oculos extuli ad excelsa librorum : Prophetarum scilicet ac Legis. « Unde veniet auxilium mihi. » Unde Dominum auxiliatorem omnium venire suspicio.

« Auxilium meum a Domino qui fecit cælum et

Celui par lequel le Père a créé le ciel et la terre. Pour récompense de sa foi, le prophète reçoit aussitôt une réponse consolante, car il ajoute :

« Il ne permettra point que votre pied soit ébranlé. » Il ne souffre point que vous perdiez ce ferme soutien sur lequel vous êtes appuyé en lui. « Et celui qui vous garde ne s'endormira point, » car Dieu protège et défend avec une vigilante sollicitude celui qui demeure en lui.

« Non, il ne s'endormira point, il ne sommeillera point, celui qui garde Israël. » Dieu ne cesse de garder sans aucune interruption celui qui arrête sur lui les yeux attentifs de son âme.

« Le Seigneur vous garde. » Celui qui a fait le ciel et la terre, car les faux dieux périssent et disparaissent de cette terre qu'ils n'ont pas créée.

« Le Seigneur est votre protection, il est sur votre main droite. » Il vous protège, de peur que la partie ennemie ne s'oppose à l'œuvre de votre droite, c'est-à-dire au bien que vous voulez faire.

« Le soleil ne vous brûlera point pendant le jour, ni la lune pendant la nuit. » Le juste ne peut s'enorgueillir dans la prospérité, ni être abattu par la tribulation; ces deux états, figurés par le jour et la nuit, le sont également par le soleil et la lune.

« Le Seigneur vous garde de tout le mal, » de toutes les embûches de l'ennemi. « Que le Seigneur garde votre âme, » de peur qu'elle ne tombe sous l'empire de la puissance ennemie.

terram. » Ab ipso auxilium præstolor, per quem Pater cælum terramque locavit. Hinc jam pro fide sua vir iste a Spiritu sancto responsum accepit consolationis. Ait enim :

« Non det in commotionem pedem tuum. » Non patitur removere stabilitatem, qua in eo firmatus es. « Neque dormiet qui custodit te, » Deus enim in se manentem pervigili custodia protegit ac tuetur.

« Ecce non dormitabit neque dormiet, qui custodit Israël. » Sine ulla autem intermissione a Deo custoditur, qui cum spiritualium oculorum intentione perspexerit.

« Dominus custodit te. » Ipse qui cælum fecit et terram, qui adii qui eam non fecerunt, pereunt ex ea.

« Dominus protectio tua : super manum dexteræ tuæ. » Ille te protegit, ne opus tuum dextrum, id est, bonum pars impediatur inimica.

« Per diem sol non uret te, neque luna per noctem. » Justus nec in prosperis elevari potest : nec in tristibus deijci. Quod in die et nocte, hoc et in sole significatur, et luna.

« Dominus custodit te ab omni malo. » Ab omnibus insidiis inimici. « Custodiat animam tuam Dominus. » Ne ei pars dominetur potestatis adversæ.

« Que le Seigneur garde votre entrée, » par laquelle vous êtes entré pour connaître le Père. « Et votre sortie, dès aujourd'hui et jusque dans les siècles, » afin que lorsque vous sortirez de ce corps, vous continuiez d'être sous sa garde protectrice, que vous ne soyez point précipité dans ce chaos où l'on voit le mauvais riche au milieu des flammes, mais que vous jouissiez, avec Lazare, dans le sein d'Abraham, d'un repos éternel. (*Luc. xvi*).

PSAUME CXXI.

« Cantique des degrés. » Ce psaume est le troisième degré d'ascension; il exprime les sentiments d'un homme dont la conversation est dans le ciel.

« Je me suis réjoui des paroles qui m'ont été dites. » Elles m'ont été dites par la loi, par les prophètes et par les apôtres. Mais je dis ce que j'ai contemplé dans un miroir, et maintenant je vois face à face. (*I Cor. xiii*). Et quelles sont ces paroles ? « Nous irons dans la maison du Seigneur, » c'est-à-dire dans la céleste Jérusalem, pour devenir les concitoyens des saints et faire partie de la maison de Dieu.

« Nos pieds se tenaient dans tes parvis, ô Jérusalem ! » Ils se tenaient fermes dans ta vaste étendue; mais il ne veut point que vous pensiez qu'il parle de la Jérusalem terrestre, et il ajoute :

« Jérusalem, que l'on bâtit comme une ville. » La construction de cette ville n'est pas encore achevée, mais elle se bâtit tous les jours avec des pierres vivantes, sur le fondement des

« Dominus custodiat introitum tuum. » Per quem ingressus es ad cognoscendum Patrem. « Et exitum tuum, ex hoc nunc et usque in sæculum. » Ut cum a corpore recesseris, sua custodia protegaris : ne in chaos illud præcipiteris, ubi dives conspicitur ardens, sed in sinu Abraham cum Lazaro sempiterna requie perfruaris. (*Luc. xvi*).

PSALMUS CXXI.

« Canticum graduum. » Iste psalmus tertius est ascensionis gradus, vocem hominis continens; cuius conversatio habetur in cælis.

« Letatus sum in his quæ dicta sunt mihi. » Dicta mihi fuerant per Legem, et prophetas atque apostolos. Sed et ego dico ea quæ per speculum contemplatus fuam, et nunc facie ad faciem video. (*I Cor. xiii*) Et quænam, inquis ? « In domum Domini ambulabimus. » Id est, in cælestem Jerusalem, ut cives efficiamur sanctorum et domestici Dei.

« Stantes erant pedes nostri, in atris tuis, Jerusalem. » Firmi in amplitudine ejus; sed ne istam terrænam putares, audi quid subjicit :

« Jerusalem, quæ ædificatur ut civitas. » Adhuc,

apôtres et des prophètes, dont Jésus-Christ est lui-même la principale pierre de l'angle (*Ephes. ii*), comme le dit l'Apôtre. « Dont toutes les parties sont dans une parfaite union entre elles, » dans le seul corps de l'Eglise, par Jésus-Christ.

« Car c'était là que montaient les tribus, les tribus du Seigneur. » Elles n'étaient pas asservies au péché, mais c'étaient les tribus du Seigneur qui, dès qu'elles ont connu le Seigneur, n'ont point différé de le suivre; ce qu'il faut rapporter aux gentils. « Témoignage d'Israël, » pour le condamner, car malgré les nombreux miracles par lesquels Dieu s'est manifesté à lui, il ne l'a pas connu; au contraire, les tribus des gentils l'ont reçu aussitôt qu'elles l'eurent connu. C'est ainsi que la reine du Midi et les habitants de Ninive se lèveront au jour du jugement pour porter ce témoignage et condamneront Israël. (*Luc. xi*). « Pour y louer le nom du Seigneur. » C'est là qu'ils confessent, en effet, qu'en votre nom tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers. (*Philip. ii*); et que vous, Seigneur Jésus-Christ, vous êtes dans la gloire de Dieu le Père.

« Car c'est là qu'ont été dressés des sièges pour rendre la justice. » Les sièges de Dieu, ce sont les apôtres, sur lesquels se repose le Seigneur. Ces sièges seront assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël, comme Notre-Seigneur le dit dans l'Evangile. (*Matth. xix*). « Des trônes pour la maison de David, »

inquit, non est expletum ædificium civitatis hujus : sed quotidie ædificatur de lapidibus vivis super fundamentum apostolorum et prophetarum, ab ipso summo angulari lapide Christo Jesu (*Ephes. ii*) : sicut ait Apostolus. « Cujus participatio ejus in idipsum. » In uno Ecclesiæ corpore, per Christum.

« Illic enim ascenderunt tribus, tribus Domini. » Non peccato obnoxia, sed, « tribus Domini : quæ cognoscentes Dominum sequi non distulerunt : quod ad gentes est referendum. » Testimonium Israel. « Ut eum condemnent : quia ille eum in multis ostensum miraculis non cognovit ; tribus vero gentium statim cognitum receperunt. Sic et regina Austri, vel Ninivite, in hujus testimonii judicio surgent, et condemnabunt eum. (*Luc. xi*). » Ad confitendum nomini tuo, Domine. » Confitentur enim, quia in nomine tuo omne genu flectetur cælestium, terrestrium et infernorum (*Philip. ii*) : et quia tu, Domine Jesu Christe, in gloria es Dei Patris.

« Quia illic sederunt sedes in judicio. » Sedes Dei, apostoli sunt : super quos Dominus requiescit. Hæ sedes sedebunt super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel : sicut ipse ait in Evangelio,

pour l'Eglise de Jésus-Christ, afin de la gouverner et de l'instruire par leurs enseignements.

« Demandez tout ce qui peut contribuer à la paix de Jérusalem. » Demandez ce qui peut contribuer à la paix de cette cité et recherchez-la, afin que cet amour de la paix vous conduise à l'éternelle béatitude. « Et que ceux qui l'aiment soient dans l'abondance. » Celui qui, laissant tout ce qui est fragile et périssable, aime Dieu par-dessus toutes choses, jouit de l'abondance des biens célestes.

« Que la paix règne dans ta force. » Le Seigneur Jésus-Christ est notre paix, qui nous unit par le seul lien de la charité; et si sa force vient à s'accroître en nous, lui-même prend alors possession de nos cœurs. « Et l'abondance dans tes tours. » Le prophète demande que l'abondance des biens célestes se répande sur ceux qui, élevés au-dessus des autres par leurs mérites, comme des tours très fortes, protègent cette cité par leur force, et en sont l'ornement par leur élévation.

« A cause de mes frères et de mes proches, je te souhaiterai la paix, » afin qu'eux-mêmes se montrent parfaits pour la consommation de cet édifice.

« A cause de la maison du Seigneur notre Dieu, j'ai cherché des biens pour toi, » en prêchant la paix à mes proches et à mes frères. Il prie celui qui les a rendus la cité du roi éter-

nel, en faveur de laquelle il cherche ces biens qu'il accorde à tous les habitants de cette ville, de passer dans cette demeure unique dont il a dit : Mon Père, je vous demande que là où je suis, ils soient avec moi; je suis en eux, et vous êtes en moi, afin qu'ils voient ma gloire, comme vous m'avez aimé avant la création du monde. (Jean xvii).

PSAUME CXXII.

« Cantique des degrés. » Ce psaume nous fait voir le quatrième pas des Cantiques des degrés. Nous voyons le juste qui élevait les yeux vers les montagnes, faire dans sa marche de nouveaux progrès, et les élever jusqu'à Celui qui habite dans les cieux, en disant :

« C'est vers vous que j'ai levé les yeux, vous qui habitez dans les cieux. » Il faut remarquer la gradation des progrès qui se poursuit dans chacun de ces psaumes. Dans le premier, le psalmiste avait dit : J'ai crié vers le Seigneur lorsque j'étais dans la tribulation; dans le second, il lève les yeux vers les montagnes; dans le troisième, il se réjouit de la promesse qui lui a été faite d'entrer bientôt dans la maison du Seigneur; maintenant, il tend plus haut : c'est vers Dieu même qu'il lève les yeux. « Qui habitez dans les cieux. » En montant ainsi, où pouvait-il lever les yeux, s'il ne désirait vivement arriver au but vers lequel il tendait ?

« Comme les yeux des serviteurs sont fixés sur les mains de leurs maîtres, et comme les

sivit : ut ab universitate civitatis, in unam ejus transiret habitationem, qui ait : Pater, rogo ut ubi ego sum, et illi sint mecum. Ego in illis, et tu in me, ut videant gloriam meam : quia dilexisti me ante constitutionem mundi. (Joan. xvii).

PSALMUS CXXII.

« Canticum graduum. » Iste psalmus quartum Canticum graduum pandit ascensum : in quo vir ille fidelis, qui dudum ad montes sustollebat oculos, nunc proficiens jam in ascensu, ad ipsum cœlorum habitatorem eos erigit, dicens :

« Ad te levavi oculos meos, qui habitas in cœlis. » Notandum quod per singulos psalmos quidam graduum sunt profectus. Qui in primo dixerat : Ad Dominum cum tribularem clamavi, et in secundo oculos ad montes se elevarat narraverat : lætatus quoque fuerat, quia sibi ingressus in domo Dei fuerat repromissus : nunc ad majus profecit, ut ad ipsum Deum oculos levaret. « Qui habitas in cœlo. » Ascendens quo levaturus erat oculos, nisi illuc quo tendebat, ascendere desiderabat ?

« Ecce sicut oculi servorum in manibus dominorum suorum, et sicut oculi ancillæ in manibus domine

yeux de la servante sont fixés sur les mains de sa maîtresse, de même nos yeux sont dirigés vers le Seigneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous. » Nous sommes des serviteurs, nous sommes aussi des servantes, et Dieu est tout à la fois notre maître et notre maîtresse. Prêtez-moi votre attention, bien-aimés frères : Il n'y a rien d'étonnant que nous soyons les serviteurs de Dieu, ni qu'il soit notre maître; mais il est surprenant que nous soyons ses servantes et qu'il soit notre maîtresse. Mais non, il n'y a encore rien d'étonnant que nous soyons ses servantes, car nous sommes l'Eglise, et il ne faut pas nous étonner qu'il soit notre maîtresse, car il est la force et la sagesse de Dieu. Ecoutez l'Apôtre vous dire : Nous prêchons Jésus-Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les gentils; mais pour ceux qui sont appelés parmi les Juifs et les gentils, le Christ est la puissance de Dieu, le Christ est la sagesse de Dieu. (I Cor. i). Lorsque nous sommes en butte à mille persécutions de divers genres, il faut que nous tenions constamment les yeux de notre âme sur le secours de Dieu, jusqu'à ce qu'il nous ait accordé sa miséricorde.

« Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous, parce que nous sommes rassasiés de mépris, » c'est-à-dire de désespoir de voir les saints ainsi méprisés par les méchants.

« Oui, notre âme est rassasiée; elle est un sujet d'opprobre pour ceux qui sont dans l'abondance et de mépris pour les superbes. » Il

sua : sic oculi nostri ad Dominum Deum nostrum quoadusque misereatur nostri. » Et servi sumus, et ancillæ sumus : ille Dominus et domina est. Attendant charitas vestra. Non mirum si servi sumus et ille Dominus est : sed mirum si ancillæ sumus, et ille domina est. Sed neque hoc mirum, quia ancillæ sumus, Ecclesia enim sumus : nec illud mirum, quia et ipse domina est, quia virtus et sapientia Dei est. Audi ergo Apostolum dicentem : Nos autem predicamus Christum crucifixum : Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam : ipsis vero vocatis Judæis et Græcis, Christum Dei virtutem, et Dei sapientiam. (I Cor. i). Cum multis persecutionum generibus subjicimur, oportet nos semper in Dei auxilio oculorum intentionem sine ullo vitio continere defixam, quoadusque nobis misericordiam largiatur.

« Miserere nostri, Domine, miserere nostri, quia multum repleti sumus contemptu. » Id est, desperatione, quia sancti despiciuntur a malis hominibus.

« Multumque repleta est anima nostra : opprobrium abundantibus, et despectio superbis. » Non tantum in divitiis dicit, sed eos qui abundant in

ne veut point parler seulement des riches, mais de ceux qui abondent en méchanceté et qui méprisent les pauvres de Jésus-Christ. Les riches méprisent les pauvres, et les superbes méprisent les humbles, et ils vomissent mille outrages contre la sainte Eglise.

PSAUME CXXIII.

« Psaume des degrés. » Dans ce psaume qui est le cinquième degré, le psalmiste nous apprend que l'homme juste qui fait de nouveaux progrès est celui qui levant les yeux de son âme vers Celui qui habite dans les cieux, triomphe ainsi de toutes les embûches qui lui sont dressées par la malice du démon. Il commence ainsi :

« Si le Seigneur n'eût été au milieu de nous, dit maintenant Israël. » Le Seigneur habite véritablement en nous, si nous arrêtons sur lui, par la contemplation, les regards d'une âme pure de tout péché. « Si le Seigneur n'eût été au milieu de nous, lorsque les hommes s'élevaient contre nous, ils nous auraient dévorés tout vivants. » Ce ne sont pas nos chairs que les impies se sont efforcés de dévorer, ce sont nos âmes, qu'ils cherchent à engloutir en les excitant au crime; mais nous en avons été délivrés par Celui qui habite en nous. Grâce donc lui en soient rendues, car c'est par sa grâce que nous avons été sauvés.

« Lorsque leur fureur s'est irritée contre nous, peut-être les eaux nous auraient engloutis; » les agitations violentes des esprits vendus au mal, qui cherchent à engloutir les saints de Dieu,

malitia, illi despiciunt pauperes Christi. Divites despiciunt pauperes, et superbi despiciunt humiles, et ipsi dicunt multa opprobria contra sanctam Ecclesiam.

PSALMUS CXXIII.

« Canticum graduum. » Iste psalmus quintus ascensionis est gradus, edocens virum illum fidelem proficere, qui per elevationem spiritualium oculorum ad cœlorum habitatorem evincens omnes diabolicæ immissionis insidias, ita exorditur dicens :

« Nisi quia Dominus erat in nobis : dicat nunc Israel. » Bene in nobis Dominus habitat, si eum sancta mentis contemplatione suspicimus. « Nisi quia Dominus erat in nobis, cum exsurgent homines in nos : forsitan vivos deglutissent nos. » Non carnes nostras devorare conati sunt impii; sed animas per instigationem scelerum deglutire; sed erepti sumus ab his per eum qui erat in nobis. Cui ob hoc gratiæ referendæ sunt, quia gratia ejus salvati sumus.

« Cum irasceretur animus eorum adversus nos : forsitan ut aqua absorbuissent nos. » Commotiones

sont comparées à des eaux ; mais, grâce au Seigneur qui habite dans les saints, ils s'écoulent et passent comme des eaux courantes.

« Notre âme a traversé le torrent. » La leçon du texte hébreu où on lit : Un torrent a passé sur notre âme, vaut peut-être mieux, c'est-à-dire que les tempêtes multipliées des tentations ont passé sur son âme et n'ont pu la détruire, au témoignage du juste : « Si le Seigneur n'eût été au milieu de nous, dit maintenant Israël, peut-être notre âme aurait passé dans une eau dont elle n'aurait pas pu se tirer. Le mot *ἀνέστη* a en grec une double signification ; il peut signifier ou bien ce qui subsiste, ou ce qui est intolérable, c'est-à-dire ce que personne ne peut supporter. Ici Aquila, Symmaque, Théodotion et tous les interprètes sont unanimes pour traduire ce mot par des eaux orgueilleuses et violentes.

« Béni soit le Seigneur qui ne nous a pas livrés en proie à leurs dents. » Les dents de ces torrents, c'est la multitude des vices, des étreintes desquels nous sommes délivrés par la grâce de Dieu.

« Notre âme s'est échappée comme un passereau du filet des chasseurs. » Des pièges nous sont tendus par les convoitises et les ruses multipliées qu'invente la malice du démon, mais, une fois que Satan est écrasé sous nos pieds, nous échappons à ces pièges comme un pas-

malarum mentium, qui sanctos Dei absorbere querunt, aquis comparantur ; sed habitante in sanctis Domino, deorsum defluunt et decurrunt.

« Torrentem pertransivit anima nostra. » Melius in Hebræo habet : « Torrens pertransivit super animam nostram : » quod scilicet multi tentationum turbines super animam ejus transierunt, nec potuerunt eam necare, justo dicente : « Nisi quia Dominus erat in nobis : dicat nunc Israel. Forsitan pertransisset anima nostra aquam intolerabilem. Verbum *ἀνέστη* apud Græcos ambiguum est : et potest sonare, quod subsistat, et quod intolérable sit, hoc est, quod nemo ferre queat. Pro quo et Aquila et Symmachus, et Theodotio, et omnes interpretes pari voce consentiunt : superbas aquas et « arrogantes » pro *ἀνέστη* transferentes.

« Benedictus Dominus, qui non dedit nos in captivam dentibus eorum. » Horum torrentium dentes, numerositas est vitiorum, a quibus ne capiamur, gratia Dei eruimur.

« Anima nostra, sicut passer, erepta est de laqueo venantium. » Tenduntur nobis laquei in concupiscentiis ac diversis diabolicæ astutiæ dolis ; sed contrito Satana sub pedibus nostris, sicut passer a capiente evolumus ab illis. Sicut enim sequitur :

sereau échappe au filet qui l'a pris. Le prophète ajoute :

« Le filet a été brisé, et nous avons été sauvés. » Si, en effet, le Seigneur habite en nous, lui-même, comme nous l'avons dit, brisera ces filets pour qu'ils ne puissent nous retenir.

« Notre secours est dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. » C'est ce nom qui est au-dessus de tout nom ; par le puissant secours de ce nom, les filets de la mort sont détruits, si toutefois nous sommes étroitement attachés à ce nom.

PSAUME CXXIV.

« Cantique des degrés. » Dans ce psaume, qui est le sixième des degrés, le prophète nous exhorte, après avoir dépouillé toutes les vaines préoccupations du siècle, à mettre en lui seul notre confiance. Voici comme il s'exprime :

« Ceux qui mettent leur confiance dans le Seigneur sont comme la montagne de Sion. » Sion, c'est l'Eglise ; la montagne selon Daniel, c'est le Christ Seigneur. (Dan. II). Donc, ceux qui mettent en lui toute leur confiance ne seront jamais ébranlés, parce qu'ils sont rendus semblables à son corps glorieux. « Celui qui demeure dans Jérusalem ne sera jamais ébranlé. » Celui qui habite dans l'Eglise notre mère, qui est libre. (Galat. IV).

« Jérusalem est entourée de montagnes. »

« Laqueus contritus est, et nos liberati sumus. » Si enim Dominus habitat in nobis : ipse (ut diximus) hos dirumpet laqueos, ne nos impediunt.

« Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cælum et terram. » Hoc est nomen quod est super omne nomen, hujus nominis adjutorio mortis vincuntur laquei, si in illo maneamus affixi.

PSALMUS CXXV.

« Canticum graduum. » Iste psalmus sextus habetur in canticis graduum, qui ex voce prophetæ nos hortatur, ut, relictis secularibus causis, in Deum tantum omnem confidentiam, habeamus, dicens :

« Qui confidunt in Domino sicut mons Sion : non commovebitur in æternum. » Sion, Ecclesia ; mons autem juxta Daniele Christum Dominum. (Dan. II). Ergo qui in eum totam spem ponunt, non commovebuntur in perpetuum : quia conformes efficiuntur corpori gloriæ ejus. « Qui habitat in Jerusalem. » In ipsa Ecclesia matre nostra, quæ sursum est, libera. (Galat. IV).

« Montes in circuitu ejus. » Custodiæ sanctorum, angelorum, prophetarum, apostolorumque, quæ in modum proceritatis montanæ supereminunt cunctis in sanctitate. « Et Dominus in circuitu populi

C'est la garde fidèle que font autour d'elle les saints, les anges, les prophètes, les apôtres qui, semblables à de hautes montagnes, s'élèvent au-dessus de tous par leur sainteté éminente ; « et le Seigneur environne son peuple, maintenant et pour toujours ; » selon la promesse qu'il a faite en disant : Je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde. (Matth. XXVIII).

« Car le Seigneur ne laissera pas le sceptre des pécheurs s'appesantir sur l'héritage des justes. » Au lieu de *virga*, verge, le mot hébreu signifie *sceptre*. Ce que nous demandons, c'est que vous ne nous laissiez pas tomber dans une tentation que nous ne puissions supporter. « De peur que les justes n'étendent les mains vers l'iniquité, » de peur qu'ils n'en aient la pensée, car que me sert d'être juste, si les méchants ne cessent de me persécuter ? « De peur qu'ils n'étendent, » c'est-à-dire afin qu'ils supportent les méchants, sans faire le mal.

« Faites du bien, Seigneur, à ceux qui sont bons, et dont le cœur est droit, » à ceux dont les œuvres sont bonnes ou à ceux qui ont une foi droite et sincère.

« Mais pour ceux qui se détournent dans des voies tortueuses. » Au lieu de *obligationibus*, Aquila a traduit *διαπλοκαίς*, entrelacements ; Symmaque, *σκολιότηας*, sinuosités, obliquités ; la cinquième édition, *διεστραμμένα*, contournées. « Le Seigneur les conduira au même terme que ceux qui commettent l'iniquité. » Ceux qui se détournent des commandements de Dieu sont assimilés à ceux qui ne connaissent point Dieu,

sui, ex hoc nunc et usque in sæculum. » Sicut ipse polliceri dignatus est, dicens : Ecce ego vobiscum sum usque in consummationem sæculi. (Matth. ult.).

« Quia non relinquet Dominus virgam peccatorum super sortem justorum. » Pro « virga » in Hebræo, « sceptrum » habet. Hoc est ergo quod petimus : ne nos inducas in tentationem, quam sufferre non possumus. » Ut non extendant justi ad iniquitatem manus suas. Ut non cogitent : quid mihi prodest quod justus, sum si semper persequantur me iniqui ? « Ut non extendant, » hoc est, ut sustineant malos, et non faciant mala.

« Benefac, Domine, bonis et rectis corde. » Qui vel boni sunt in opere, vel recti habentur in fide.

« Declinantes autem in obligationes adducet Dominus. » Pro obligationibus, Aquila *διαπλοκαίς* interpretatus est : Symmachus *σκολιότηας*, quinta editio *διεστραμμένα*. « Cum operantibus iniquitatem. » Illi qui a præceptis Dei declinant, adducuntur cum his qui Deum ignorant, ut simili sententia feriuntur. « Pax super Israel. » Christus Dominus est pax nostra (Ephes. II), qui auferens maceriam inimicitiae de

et sont frappés de la même sentence. « Que la paix soit sur Israël. » C'est le Christ qui est notre paix (Ephes. II), c'est lui qui a détruit la muraille d'inimitié qui séparait les Juifs des gentils, pour ne faire qu'un seul peuple de ces peuples autrefois divisés.

PSAUME CXXV.

« Cantique des degrés. » Ce psaume qui est le septième des degrés, est le cantique de l'âme fidèle qui continue de monter et qui tressaille d'allégresse de voir se briser pour elle la captivité du péché.

« Lorsque le Seigneur a ramené les captifs de Sion. » L'antique captivité des vices s'était étendue sur le monde entier ; mais elle a été mise en fuite par les rayons éclatants du soleil de justice. C'est ainsi que l'Eglise, qui est appelée particulièrement du nom de Sion, a été manifestée au monde. « Nous avons été comblés de consolation. » Au lieu de *consolati*, toutes les éditions ont traduit uniformément *somniantes*, comme rêvant, et cette expression est très juste, car tant que les autres restent sous le joug de la captivité, la joie ne peut être pleine et parfaite.

« Alors notre bouche fut remplie de joie, et notre langue d'allégresse, » sous la pression d'une joie spirituelle et infinie. Ou bien, notre bouche, notre langue ont été remplies, parce qu'elles sont impuissantes à rendre à Dieu les louanges qui lui sont dues pour la grâce qui nous a sauvés.

« Alors on dira parmi les nations : Le Seigneur, médium Judæorum ac gentium, fecit utraque unum, quod erat ante divisum.

PSALMUS CXXV.

« Canticum graduum. » Iste psalmus septimus graduum, præfert canticum vel ascensum in quo fidelis anima adversus criminum captivitatem in Dominum exultat, et dicit :

« In convertendo Dominus captivitatem Sion. » Pervaserat enim universum mundum vetus captivitas vitiorum ; sed lucente nobis sole justitiæ, effugata est. Sic et Ecclesia, quæ specialiter Sion nuncupatur, apparuit. « Facti sumus sicut consolati. » Pro « consolati », omnes pariter editiones, « somniantes » transtulerunt. Et pulchre somniantes ; nondum est enim plena lætitia, in captivitate reliquis constitutis.

« Tunc repletum est gaudio os nostrum : et lingua nostra exultatione. » A spirituali et infinita lætitia. Vel os nostrum, vel lingua repletur : quia non sufficit tantas explicare laudes pro gratia qua salvamur.

« Tunc dicent inter gentes, Magnificavit Dominus facere cum illis. » Si enim relictis transitoriis, spem

gneur a fait de grandes choses en leur faveur. » Si, en effet, renonçant à tout ce qui est passager, nous plaçons notre espérance dans les biens éternels, alors on dit que le Seigneur a fait pour nous de grandes choses en brisant les liens de notre captivité. C'est ainsi qu'autrefois les nations, saisies de crainte et d'effroi, disaient en parlant du peuple d'Israël : Dieu a séché les eaux de la mer et du Jourdain, lorsque les enfants d'Israël y sont entrés. (Josue II). Louons donc Dieu, sous l'inspiration de ce sentiment de joie.

« Oui, le Seigneur a fait pour nous de grandes choses, et nous en sommes remplis de joie. » Nous étions autrefois les esclaves de Pharaon, c'est-à-dire de ce tyran qui voulait nous exterminer par ses rudes travaux ; maintenant, nous servons le roi des cieux, dont le joug est doux, et le fardeau léger. (Matth. XI).

« Faites revenir, Seigneur, notre captivité. » Le prophète déclare faire cause commune avec son peuple et s'associer à sa captivité, parce qu'en effet, si un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui. « Comme le torrent sous l'impulsion du vent du midi. » Car de même que, sous le souffle du vent du midi, les glaces se fondent et que les torrents se remplissent, tout l'effroi qu'ils inspirent s'écoule et passe avec l'impétuosité de leur cours ; ainsi, sous le souffle de l'Esprit-Saint, nos péchés se fondent pour ainsi dire, et nous voyons s'accomplir en nous ce qui est écrit : Tes péchés

collocemus in sempiternis, tunc dicitur quia magnos nos fecit Dominus, captivitate depulsa, et sicut quondam gentes timore territe de Israelitico populo loquebantur dicentes : Siccavit Deus aquas maris et Jordanis ad ingressum filiorum Israel. (Josue. II). In hoc ergo gaudio confitemur.

« Quia magnificavit Dominus facere nobiscum : facti sumus letantes. » Serviebamur prius Pharaoni, id est, exterminatori in duris operibus : nunc autem servimus regi celestis, cujus jugum suave est et onus leve. (Matth. XI).

« Convertite, Domine, captivitatem nostram. » Communem se captivitatem habere cum reliquo populo propheta fatetur : quia compatitur unum membrum cæteris membris. « Sicut torrentis in austro. » Sicut enim flante austro solvantur glacies ; et impletis torrentibus, omnis horror cum impetu suo defluit : sic flante Spiritu sancto, solvantur peccata nostra : scilicet, ut, accepta remissione, fiat nobis illud quod scriptum est : Sicut glacies in sereno, solvantur peccata tua. (Eccli. II).

« Qui seminant in lacrymis, in gaudio metent ; euntes ibant et fiebant, mittentes semina sua. » Sancti

se fondront comme la glace en un jour serein. (Ezech. III).

« Ceux qui sèment dans les larmes, moissonnent dans la joie. Ils marchaient, et en allant, ils pleuraient en jetant leur semence. » Les saints ont donc semé dans les larmes de la confession, et au milieu de tourments de tout genre, la parole de Dieu parmi les peuples ; ils allaient en pleurant sur la dureté de leur cœur ; plus tard, ils portèrent cette parole avec les gerbes chargées de grain, selon la promesse du Seigneur : Je vous le dis en vérité, vous pleurez et vous vous lamenterez ; le monde, au contraire, sera dans la joie, mais votre tristesse se changera en joie. (Jean XVI). Nous donc aussi crions dans nos tribulations, levons les yeux de notre âme vers Dieu, notre puissant secours, afin qu'il nous arrache aux dents cruelles des envieux, qu'il ôte de dessus nos têtes le joug de la tyrannie des méchants, et que brisant, par sa miséricorde accoutumée, les liens de la captivité des vices, nous fassions partie, comme autant de pierres vivantes, de l'édifice de la céleste Jérusalem.

PSAUME CXXVI.

« Canticum des degrés de Salomon. » Ce psaume porte en titre le nom de Salomon, afin que Celui qui a construit le temple enseigne qu'il ne peut achever cette construction sans le secours du Seigneur.

« Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent. » Nous sommes, d'après la doctrine de

igitur Dei seminauerunt in lacrymis confessionis, et in diversis cruciatibus in gentibus verbum Dei : euntes et fientes super duritiam cordis eorum, quod in futuro cum manipulorum fructibus portabunt, dicente ad eos Domino : Amen dico vobis, quia flebitis vos et lamentabitur : mundus autem gaudebit, sed tristitia vestra in gaudium convertetur. (Joan. XVI). Igitur et nos in tribulatione clamantes, elevemus mentis oculos ad auxiliatorem Deum, ut eruat nos a sævis dentibus invidorum : auferat a nobis sceptrum dominationis iniquæ, ut solita miseratione largita, dum a captivitate vitiorum absolvimur : celesti Jerusalem ædificio tamquam vivi lapides connectamur.

PSALMUS CXXVI.

« Canticum graduum Salomonis. » Ideo psalmus iste Salomonis titulo prænotatur : ut ipse fabricator templi doceat se non valere ædificationem ejus consummare sine Domini auxilio.

« Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laborant qui ædificant eam. » Nos sumus, secundum Apostolum, Dei templum : qui nisi per Dominum nostrum Jesum Christum ædificemur super funda-

l'Apôtre, le temple de Dieu ; or, si nous ne sommes élevés par Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le fondement des apôtres et des prophètes, ce que chercheront à construire les prophètes et tous les autres docteurs du siècle n'aboutira jamais à rien.

« Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veille celui qui la garde. » L'âme fidèle est considérée comme la cité du roi éternel, cité qui est habitée par des citoyens vertueux et d'une conduite irréprochable, et que nul ne peut garder et protéger, que celui qui protège jour et nuit Israël.

« C'est en vain que vous vous levez avant l'aurore. » Celui qui se lève avant l'aurore, est encore environné des ténèbres de la nuit. Ainsi celui qui, fermant les yeux à la lumière de l'Évangile, se tourne vers les doctrines dont nous venons de parler, reste dans les ténèbres, et ne peut jouir des splendeurs de la résurrection du Seigneur. « Levez-vous, après que vous vous serez reposés, vous qui mangez d'un pain de douleur. » Vous qui vous reposez dans l'humiliation, élevez-vous ; vous qui vous souvenez que vous êtes nés dans le péché, que vous vivez dans le péché, et qui désirez aller vers Dieu ; ou bien, vous « qui mangez d'un pain de douleur. » Au lieu du mot *douleur*, Théodotion et la cinquième édition ont traduit le mot hébreu par *idoles*, et la sixième édition par *erreur*. Voici donc le sens d'après l'interprétation la plus simple : C'est en vain que vous courez vers le

menta apostolorum et prophetarum (II Cor. VI), inanis erit philosophorum et reliquorum doctorum edificatio.

« Nisi Dominus custodierit civitatem, in vanum laboraverunt qui custodiunt eam. » Fidelis anima, civitas accipitur æterni Regis, quæ civibus bonis, id est, honestis moribus frequentatur, quam nullius potest tueri custodia, nisi illius qui non dormitans protegit Israel.

« Vanum est vobis ante lucem surgere. » Qui ante lucem surgit, nocturnas tenebras palpat. Sic et qui, relicto Evangelii lumine, ad superius dictum dogma transierit, in tenebris commoratur : nec potest Dominicæ resurrectionis perfui claritate. « Surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris. » Qui in humiliatione quiescitis, elevamini, vos qui in peccatis, vel natos esse, vel vivere meministis, et ad Deum transire desideratis. Vel, « qui manducatis panem doloris. » Pro « dolore, » Theodotio et quinta editio « idola » interpretati sunt : sexta vero « errorem. » Sensus itaque juxta simplicem intelligentiam iste est : Sine causa diluculo ad templum curritis, et Deum adorare vos creditis, qui idola pariter adoratis, et immundo vescimini pane.

temple dès l'aurore et que vous croyez adorer Dieu, vous qui adorez en même temps les idoles, et vous nourrissez d'un pain immonde.

« Lorsqu'il aura donné le sommeil à ses bien-aimés. » Le prophète semble répondre à cette question qui lui est faite : Quand cela se fera-t-il ? « Lorsqu'il aura donné le sommeil à ses bien-aimés. » Les bien-aimés, ce sont les saints, qui, après le sommeil de la vie présente, paraissent encore dormir, afin de parvenir à la vie éternelle au jour de la résurrection.

« Voilà l'héritage du Seigneur, des fils ; la récompense, le fruit des entrailles. » Lorsque les saints sortis de ce monde seront entrés dans le sommeil du repos, alors ils deviendront l'héritage du Seigneur, parce qu'ils ne seront plus soumis aux tentations. De plus, le Seigneur lui-même, né d'une Vierge, est devenu le fruit des entrailles. L'humanité dont il s'est revêtu a reçu cette récompense : que les nations appelées à être ses fils sont maintenant son héritage. Il a donné, dit l'évangéliste, le pouvoir de devenir enfants de Dieu à ceux qui croient en son nom. (Jean I).

« Telles sont les flèches dans les mains d'un archer vigoureux, ainsi sont les fils de ceux qui ont été rejetés. » Il appelle rejetés, *excussos*, ceux qui sont prêts et armés pour le combat ; ce mot a été encore traduit de la sorte par les Septante, dans les livres d'Esdras.

« Bienheureux l'homme qui par eux a rempli son désir. » Au lieu du mot *désir*, on lit dans

« Cum dederit dilectis suis somnum : » quasi aliquis interrogasset, quando hoc sit factum, ei dicitur : « Cum dederit dilectis suis somnum. » Dilecti sancti sunt, qui post somnum præsentis vitæ, hic dormire videntur : ut in resurrectione ad vitam æternam mereantur pervenire. « Ecce hæreditas Domini filii merces fructus ventris. » Cum sancti ab hoc sæculo accepto quietis somno dixerint, tunc fient hæreditas Domini, quia jam non subjacent tentationibus. Sed et ipse Dominus natus ex Virgine, factus est fructus ventris. Cujus assumpta humanitas hanc accepit mercedem, ut gentes vocatæ in filiis, sint hæreditas ejus. Dedit eis, inquit, potestatem filios Dei fieri qui credunt in nomine ejus. (Joan. I).

« Sicut sagittæ in manu potentis, ita filii excussorum. » Excussos, expeditos et accinctos ad prælium vocat, quod verbum et in Esdræ libris Septuaginta interpretes transtulerunt.

« Beatus vir qui implevit desiderium suum ex illis. » Pro « desiderio » in Hebræo, « pharetram » habet. Ut quia sagittas præmiserat in comparisonem sanctorum, consequenter pharetram sagittis inferat explendam. « Non confundetur cum loquetur inimi-

gneur a fait de grandes choses en leur faveur. » Si, en effet, renonçant à tout ce qui est passager, nous plaçons notre espérance dans les biens éternels, alors on dit que le Seigneur a fait pour nous de grandes choses en brisant les liens de notre captivité. C'est ainsi qu'autrefois les nations, saisies de crainte et d'effroi, disaient en parlant du peuple d'Israël : Dieu a séché les eaux de la mer et du Jourdain, lorsque les enfants d'Israël y sont entrés. (Josue II). Louons donc Dieu, sous l'inspiration de ce sentiment de joie.

« Oui, le Seigneur a fait pour nous de grandes choses, et nous en sommes remplis de joie. » Nous étions autrefois les esclaves de Pharaon, c'est-à-dire de ce tyran qui voulait nous exterminer par ses rudes travaux ; maintenant, nous servons le roi des cieux, dont le joug est doux, et le fardeau léger. (Matth. XI).

« Faites revenir, Seigneur, notre captivité. » Le prophète déclare faire cause commune avec son peuple et s'associer à sa captivité, parce qu'en effet, si un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui. « Comme le torrent sous l'impulsion du vent du midi. » Car de même que, sous le souffle du vent du midi, les glaces se fondent et que les torrents se remplissent, tout l'effroi qu'ils inspirent s'écoule et passe avec l'impétuosité de leur cours ; ainsi, sous le souffle de l'Esprit-Saint, nos péchés se fondent pour ainsi dire, et nous voyons s'accomplir en nous ce qui est écrit : Tes péchés

collocemus in sempiternis, tunc dicitur quia magnos nos fecit Dominus, captivitate depulsa, et sicut quondam gentes timore territe de Israelitico populo loquebantur dicentes : Siccavit Deus aquas maris et Jordanis ad ingressum filiorum Israel. (Josue. II). In hoc ergo gaudio confitemur.

« Quia magnificavit Dominus facere nobiscum : facti sumus letantes. » Serviebamur prius Pharaoni, id est, exterminatori in duris operibus : nunc autem servimus regi celestis, cujus jugum suave est et onus leve. (Matth. XI).

« Convertite, Domine, captivitatem nostram. » Communem se captivitatem habere cum reliquo populo propheta fatetur : quia compatitur unum membrum cæteris membris. « Sicut torrentis in austro. » Sicut enim flante austro solvantur glacies ; et impletis torrentibus, omnis horror cum impetu suo defluit : sic flante Spiritu sancto, solvantur peccata nostra : scilicet, ut, accepta remissione, fiat nobis illud quod scriptum est : Sicut glacies in sereno, solvantur peccata tua. (Eccli. II).

« Qui seminant in lacrymis, in gaudio metent ; euntes ibant et flebant, mittentes semina sua. » Sancti

se fondront comme la glace en un jour serein. (Ezech. III).

« Ceux qui sèment dans les larmes, moissonnent dans la joie. Ils marchaient, et en allant, ils pleuraient en jetant leur semence. » Les saints ont donc semé dans les larmes de la confession, et au milieu de tourments de tout genre, la parole de Dieu parmi les peuples ; ils allaient en pleurant sur la dureté de leur cœur ; plus tard, ils portèrent cette parole avec les gerbes chargées de grain, selon la promesse du Seigneur : Je vous le dis en vérité, vous pleurez et vous vous lamenterez ; le monde, au contraire, sera dans la joie, mais votre tristesse se changera en joie. (Jean XVI). Nous donc aussi crions dans nos tribulations, levons les yeux de notre âme vers Dieu, notre puissant secours, afin qu'il nous arrache aux dents cruelles des envieux, qu'il ôte de dessus nos têtes le joug de la tyrannie des méchants, et que brisant, par sa miséricorde accoutumée, les liens de la captivité des vices, nous fassions partie, comme autant de pierres vivantes, de l'édifice de la céleste Jérusalem.

PSAUME CXXVI.

« Canticum des degrés de Salomon. » Ce psaume porte en titre le nom de Salomon, afin que Celui qui a construit le temple enseigne qu'il ne peut achever cette construction sans le secours du Seigneur.

« Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent. » Nous sommes, d'après la doctrine de

igitur Dei seminauerunt in lacrymis confessionis, et in diversis cruciatibus in gentibus verbum Dei : euntes et flentes super duritiam cordis eorum, quod in futuro cum manipulorum fructibus portabunt, dicente ad eos Domino : Amen dico vobis, quia flebitis vos et lamentabitur : mundus autem gaudebit, sed tristitia vestra in gaudium convertetur. (Joan. XVI). Igitur et nos in tribulatione clamantes, elevemus mentis oculos ad auxiliatorem Deum, ut eruat nos a sevis dentibus invidorum : auferat a nobis sceptrum dominationis iniquæ, ut solita miseratione largita, dum a captivitate vitiorum absolvimur : celesti Jerusalem edificio tamquam vivi lapides connectamur.

PSALMUS CXXVI.

« Canticum graduum Salomonis. » Ideo psalmus iste Salomonis titulo prænotatur : ut ipse fabricator templi doceat se non valere ædificationem ejus consummare sine Domini auxilio.

« Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laborant qui ædificant eam. » Nos sumus, secundum Apostolum, Dei templum : qui nisi per Dominum nostrum Jesum Christum ædificemur super funda-

l'Apôtre, le temple de Dieu ; or, si nous ne sommes élevés par Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le fondement des apôtres et des prophètes, ce que chercheront à construire les prophètes et tous les autres docteurs du siècle n'aboutira jamais à rien.

« Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veille celui qui la garde. » L'âme fidèle est considérée comme la cité du roi éternel, cité qui est habitée par des citoyens vertueux et d'une conduite irréprochable, et que nul ne peut garder et protéger, que celui qui protège jour et nuit Israël.

« C'est en vain que vous vous levez avant l'aurore. » Celui qui se lève avant l'aurore, est encore environné des ténèbres de la nuit. Ainsi celui qui, fermant les yeux à la lumière de l'Évangile, se tourne vers les doctrines dont nous venons de parler, reste dans les ténèbres, et ne peut jouir des splendeurs de la résurrection du Seigneur. « Levez-vous, après que vous serez reposés, vous qui mangez d'un pain de douleur. » Vous qui vous reposez dans l'humiliation, élevez-vous ; vous qui vous souvenez que vous êtes nés dans le péché, que vous vivez dans le péché, et qui désirez aller vers Dieu ; ou bien, vous « qui mangez d'un pain de douleur. » Au lieu du mot *douleur*, Théodotion et la cinquième édition ont traduit le mot hébreu par *idoles*, et la sixième édition par *erreur*. Voici donc le sens d'après l'interprétation la plus simple : C'est en vain que vous courez vers le

temple dès l'aurore et que vous croyez adorer Dieu, vous qui adorez en même temps les idoles, et vous nourrissez d'un pain immonde.

« Lorsqu'il aura donné le sommeil à ses bien-aimés. » Le prophète semble répondre à cette question qui lui est faite : Quand cela se fera-t-il ? « Lorsqu'il aura donné le sommeil à ses bien-aimés. » Les bien-aimés, ce sont les saints, qui, après le sommeil de la vie présente, paraissent encore dormir, afin de parvenir à la vie éternelle au jour de la résurrection.

« Voilà l'héritage du Seigneur, des fils ; la récompense, le fruit des entrailles. » Lorsque les saints sortis de ce monde seront entrés dans le sommeil du repos, alors ils deviendront l'héritage du Seigneur, parce qu'ils ne seront plus soumis aux tentations. De plus, le Seigneur lui-même, né d'une Vierge, est devenu le fruit des entrailles. L'humanité dont il s'est revêtu a reçu cette récompense : que les nations appelées à être ses fils sont maintenant son héritage. Il a donné, dit l'évangéliste, le pouvoir de devenir enfants de Dieu à ceux qui croient en son nom. (Jean I).

« Telles sont les flèches dans les mains d'un archer vigoureux, ainsi sont les fils de ceux qui ont été rejetés. » Il appelle rejetés, *excussos*, ceux qui sont prêts et armés pour le combat ; ce mot a été encore traduit de la sorte par les Septante, dans les livres d'Esdras.

« Bienheureux l'homme qui par eux a rempli son désir. » Au lieu du mot *désir*, on lit dans

« Cum dederit dilectis suis somnum : » quasi aliquis interrogasset, quando hoc sit factum, ei dicitur : « Cum dederit dilectis suis somnum. » Dilecti sancti sunt, qui post somnum præsentis vitæ, hic dormire videntur : ut in resurrectione ad vitam æternam mereantur pervenire. » Ecce hæreditas Domini filii merces fructus ventris. » Cum sancti ab hoc sæculo accepto quietis somno dixerint, tunc fient hæreditas Domini, quia jam non subjacent tentationibus. Sed et ipse Dominus natus ex Virgine, factus est fructus ventris. Cujus assumpta humanitas hanc accepit mercedem, ut gentes vocatæ in filiis, sint hæreditas ejus. Dedit eis, inquit, potestatem filios Dei fieri qui credunt in nomine ejus. (Joan. I).

« Sicut sagittæ in manu potentis, ita filii excussorum. » Excussos, expeditos et accinctos ad prælium vocat, quod verbum et in Esdræ libris Septuaginta interpretes transtulerunt.

« Beatus vir qui implevit desiderium suum ex illis. » Pro « desiderio » in Hebræo, « pharetram » habet. Ut quia sagittas præmiserat in comparisonem sanctorum, consequenter pharetram sagittis inferat explendam. « Non confundetur cum loquetur inimi-

menta apostolorum et prophetarum (II Cor. VI), inanis erit philosophorum et reliquorum doctorum edificatio.

« Nisi Dominus custodierit civitatem, in vanum laboraverunt qui custodiunt eam. » Fidelis anima, civitas accipitur æterni Regis, quæ civibus bonis, id est, honestis moribus frequentatur, quam nullius potest tueri custodia, nisi illius qui non dormitans protegit Israel.

« Vanum est vobis ante lucem surgere. » Qui ante lucem surgit, nocturnas tenebras palpat. Sic et qui, relicto Evangelii lumine, ad superius dictum dogma transierit, in tenebris commoratur : nec potest Dominicæ resurrectionis perfui claritate. « Surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris. » Qui in humiliatione quiescitis, elevamini, vos qui in peccatis, vel natos esse, vel vivere meministis, et ad Deum transire desideratis. Vel, « qui manducatis panem doloris. » Pro « dolore », Theodotio et quinta editio « idola » interpretati sunt : sexta vero « errorem. » Sensus itaque juxta simplicem intelligentiam iste est : Sine causa diluculo ad templum curritis, et Deum adorare vos creditis, qui idola pariter adoratis, et immundo vescimini pane.

l'hébreu : *carquois*. Comme il avait déjà, en parlant des saints, employé la comparaison des flèches, il continue ici la comparaison, en désignant la maison sous le nom du carquois qui doit être rempli de flèches. « Il ne sera point confondu, lorsqu'il parlera à ses ennemis à la porte de la ville. » La porte, l'entrée, est celui qui a dit : Je suis la porte, si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. (Jean x). Celui donc des enfants des exilés qui resta attaché à Jésus-Christ, ne sera point confondu au jour du jugement, lorsqu'il reprochera aux ennemis de la loi de Dieu leur désobéissance, leur perversité, et toutes leurs œuvres mauvaises.

PSAUME CXXVII.

« Cantique des degrés. » Ce psaume qui est le cantique du neuvième degré, enseigne la crainte et l'amour du Seigneur en ces termes :

« Heureux tous ceux qui craignent le Seigneur et qui marchent dans ses voies. » Ceux qui, unissant à la crainte l'amour de Dieu, s'exercent dans les doctrines annoncées par les prophètes, les apôtres et les évangélistes.

« Vous mangerez le fruit des travaux de vos mains ; vous êtes heureux et tout vous réussira. » Les travaux produisent leurs fruits, lorsque l'homme s'applique en ce monde à pouvoir parvenir au fruit de l'éternité : car c'est avec beaucoup de fatigues et de peines qu'on marche dans cette voie de Dieu, comme le Seigneur lui-même l'a dit : La voie qui conduit à la vie est

cis suis in porta. Porta, janua sive ostium : ipse est qui ait : Ego sum ostium per me si quis introierit, salvabitur. (Joan. x). Ergo qui de filiis excussorum fixus in Christo est, non confundetur in die judicii : cum exprobraverit inimicis Legis Dei inobedientiam et perversitatem, vel omnem malitiam ipsorum.

PSALMUS CXXVII.

« Canticum graduum. » Iste psalmus in nono ascensionis gradu, vel cantico timorem dilectionemque Dominicam insinuat, dicens :

« Beati omnes qui timent Dominum, qui ambulant in viis ejus. » Qui cum timore jungentes se Dei dilectioni, exercentur in his quæ prophetæ, apostoli, evangelistæ prædicaverunt.

« Labores fructuum tuorum manducabis : beatus es, et bene tibi erit. » Labores fructuum sunt, cum homo exercetur in mundo, ut ad æternitatis fructum possit accedere. Nam laboriose per has Dei vias inceditur, sicut ipse ait : Arcta et ærumnosa via est quæ ducit ad vitam. (Matth. vii). Sed hic labor æternis fructibus adimpletur, cum homo pane illo cœlestis locupletatur. Hoc enim desiderio, et ille com-

étroite et pénible, (Matth. vii). Mais ces travaux recueillent leurs fruits lorsque l'homme est enrichi et nourri de ce pain céleste. C'est de ce désir qu'était vivement pénétré celui qui disait : Heureux celui qui mangera le pain dans le royaume de Dieu. (Luc xiv).

« Votre femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de votre maison. » Cette épouse, d'après Salomon (Prov. vii), c'est la sagesse qui, plantée comme une vigne féconde dans la demeure d'une âme purifiée, s'étend comme sur les côtés de nos bonnes œuvres.

« Vos enfants seront autour de votre table comme de jeunes plans d'oliviers. » Ce sont les bonnes actions qui sont comme rangées autour de la doctrine céleste, avec l'abondance de la paix et l'ombrage de la force protectrice.

« Ainsi sera béni l'homme qui craint le Seigneur ; il sera comblé de ses richesses.

« Que le Seigneur vous bénisse de Sion, » lui qui règne dans l'Eglise. « Et puissiez-vous voir les biens de Jérusalem pendant tous les jours de votre vie, » les biens de cette mère céleste dont nous avons déjà parlé dans les autres psaumes et dans le sein de laquelle les saints doivent contempler les biens de la vie éternelle.

« Puissiez-vous voir les enfants de vos enfants » en recevant la récompense de vos bonnes œuvres, « et la paix sur Israël. » Que notre paix, qui est Jésus-Christ, abaisse toujours les yeux sur l'âme qui le contemple.

pungebatur, qui dicebat : Beatus qui manducaverit panem in regno Dei. (Luc. xiv).

« Uxor tua sicut vitis abundans : in lateribus domus tuæ. » Uxor juxta Salomonem (Prov. vii), sapientia accipitur, quæ in animæ emundatæ domo tam quam speciosa vitis adducta, in lateribus operum nostrorum extenditur.

« Filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mensæ tuæ. » Actus bonorum in circuitu doctrinæ cœlestis assistentes, cum pinguedine pacis et obumbratione virtutis.

« Ecce sic benedicetur homo, qui timet Dominum. » His utique locupletatur divitiis.

« Benedicat te Dominus ex Sion. » Qui in Ecclesia regnat. « Et videas quæ bona sunt Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ. » In illa cœlesti matre, de qua in aliis exposuimus psalmis : in qua vitæ perpetuæ bona visuri sunt sancti.

« Et videas filios filiorum tuorum. » Retributionem captantes operum honorum. « Pacem super Israël. » Pax nostra, Jesus Christus, jugiter super mentem se videntem aspicit.

PSAUME CXXVIII.

« Cantique des degrés. » Ce psaume est le dixième cantique des degrés. Le prophète nous y enseigne à résister constamment aux attaques du mal, afin qu'il ne puisse triompher de nous.

« Souvent ils m'ont attaqué depuis ma jeunesse. » Le prophète dit qu'il a été attaqué dès les premières années de sa vie, mais il ne dit point quels sont ceux qui l'ont attaqué, pour nous faire comprendre que ces attaques viennent du démon. Vous pouvez l'entendre ou de l'épreuve de Job ou de Jésus-Christ, trahi par Judas.

« Qu'Israël dise maintenant : Souvent ils m'ont attaqué dès ma jeunesse, mais ils n'ont rien pu contre moi. » Donc, celui qui est vraiment Israël, peut dire qu'il est attaqué tous les jours de sa vie ; mais il ne succombe point dans ce combat, parce que le Seigneur combat avec lui.

« Les pécheurs ont travaillé sur mon dos, ils ont prolongé leur iniquité. » Lorsqu'un homme marche avec ardeur vers Dieu, et tend toujours vers ce qui est le plus parfait, c'est en arrière que ses ennemis dirigent contre lui les efforts de leur méchanceté, parce qu'ils lui en dérobent ainsi la vue. Mais comme ces efforts restent sans effet, ils prolongent leur iniquité par leurs sentiments d'envie, et attirent ainsi sur eux le péché et la vengeance divine. Le prophète continue :

« Le Seigneur qui est juste a coupé la tête des pécheurs. » Au lieu du mot *têtes*, l'hébreu

PSALMUS CXXVIII.

« Canticum graduum. » Iste psalmus decimum nobis profert vel canticum, vel ascensum, qui ex voce prophetica inchoans docet incessanter resistere nequitias impugnantibus, ne nos expugnent.

« Sæpe expugnaverunt me a juventute mea. » Dicit se impuguari ab initio ætatis suæ vir iste ; sed a quibus impugnetur, silet : ut intelligatur quia pugna a diabolo mittitur. Poteris vel de probatione Job, vel de traditione Christi Juda facilius hoc advertere.

« Dicat nunc Israel : Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, etenim non potuerunt mihi. » Ergo qui Israel est, ille potest dicere, quia impugnatur omnibus diebus vitæ suæ. Sed non ei prævalet hæc pugna : quia Dominus pugnat pro eo.

« Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores, prolongaverunt iniquitatem sibi. » Jugiter ad Deum currenti et ad ampliora tendenti fabricantur a tergo nequitiarum machinæ, quia in aspectu exponi non possunt. Sed cum ad effectum non perveniunt, sibi ipsi prolongant : ob id invidendo, peccatum ultionemque divinam in se provocant. Sequitur enim :

« Dominus justus concidet cervices peccatorum. »

TOME XII.

porte le mot *liens* ou *chaines*, et tel serait le sens : Mes ennemis m'assiégeaient de tous côtés de leurs embûches et me retenaient même captif ; mais, grâce au secours puissant du Seigneur, tous ces liens ont été brisés.

« Que tous ceux qui haïssent Sion soient couverts de confusion. » Sion, c'est l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ, dont nous sommes les membres.

« Qu'ils deviennent comme l'herbe des toits, qui se dessèche avant qu'on l'arrache. » Il ne parle point ici des édifices bâtis sur la pierre, mais de ceux qui, construits sur le sable, sont destinés à une ruine prochaine. Il a en vue ici les œuvres de la chair, dans lesquelles on ne peut trouver nul grain de bonté, et qui se dessèchent avant même qu'elles soient parvenues au moindre accroissement.

« Qui jamais ne remplit la main du moissonneur, » de celui qui n'a jamais reçu la digne récompense de ses actions. « Ni le sein de celui qui recueille les gerbes, » de celui qui a fait le bien avec une conscience pure, ou du moins avec une bonne volonté. Aussi il reçoit de Dieu des gerbes abondantes, comme s'il eût beaucoup donné, ainsi que la veuve qui avait donné deux deniers. (Marc xii).

« Et les passants n'ont point dit : Que la bénédiction du Seigneur soit sur nous. » Ils n'ont point été bénis par les saints de Dieu qui, comptant pour rien le monde, ont passé aux choses célestes et éternelles. « Nous vous bé-

Pro « cervicibus » in Hebræo habet, « vincula, vel « catenas » ut sit sensus : Illi qui me suis insidiis, hinc inde vallaverant, etiam vinctum tenebant ; sed, auxiliante Domino, omnes nexus soluti sunt.

« Confundantur et convertantur retrorsum omnes qui oderunt Sion. » Ecclesiam, quæ est corpus Christi, ejus nos membra sumus.

« Fiant sicut fenum ædificiorum : quod priusquam evellatur, arescit. » Non hæc de ædificiis in petra locatis dicuntur, sed his quæ quasi citius ruitura super arenam ponuntur : quod ad opera carnis respicit : in quibus non modo nullum granum bonitatis invenitur : verum etiam antequam ad incrementum aliquod veniant, exsiccantur.

« De quo non implevit manum suam qui metet. » Qui retributionem dignam operis sui mercedem non recepit. « Nec sinum suum qui manipulos colliget. » Qui per conscientie puritatem, et si minus habet, voluntatem tamen bonam adhibuit. Ideoque a Deo tamquam si multum dedisset, manipulos refert : sicut vidua de duobus minutis. (Matth. xii).

« Et non dixerunt qui præteribant : Benedictio Domini super vos. » Non eos benedixerunt sancti Dei :

nissons au nom du Seigneur, » afin que, renonçant aux œuvres infécondes et arides, vous semiez des œuvres qui remplissent la main des moissonneurs, et le sein de ceux qui recueillent les gerbes.

PSAUME CXXIX.

« Cantique des degrés. » Ce psaume nous montre le onzième degré de la marche progressive, et le cantique de ce degré. Le prophète y exprime l'effort de l'âme fidèle pour tendre toujours plus haut, et en se plaignant d'être moins plongé dans un abîme, il nous excite à comprendre les choses du ciel.

« Des profondeurs de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur, Seigneur écoutez ma voix. » Celui-là crie des profondeurs de l'abîme, qui connaît les profondeurs des richesses de la science de Dieu, qui souffre persécution, et qui implore par de touchants soupirs le secours de Dieu.

« Que vos oreilles se rendent attentives à ma voix suppliante. » Le prophète ne s'adresse point aux oreilles du corps, il sait que Dieu est incorporel; mais il implore la puissance que Dieu exerce pour exaucer ses fidèles serviteurs.

« Si vous considérez, Seigneur, mes iniquités, qui pourra subsister devant vous? » Si en effet le genre humain, si fragile, qui transgresse vos lois, est aussitôt frappé par les coups de votre justice, qui pourra échapper?

« Mais en vous est le pardon, » car vous nous

qui pro nihilo habentes hunc mundum, pertransierunt ad coelestia et aeterna. « Benediximus vobis in nomine Domini. » Ut, relictis infructuosis aridisque operibus, ea seratis, quæ et messorum manum, et colligentium manipulos, repliant sinum.

PSALMUS CXXIX.

« Canticum graduum. » Ipse psalmus undecimum nobis ascensionis gradum pandit, et canticum: qui fidelis animæ conatum ad altiora tendentem proferens: dum se in profundo quasi immersum queritur, nos ad intelligenda coelestia provocat, dicens:

« De profundis clamavi ad te, Domine: Domine, exaudi orationem meam. » De profundis clamat, qui scit altitudinem divitiarum sapientiæ Dei: qui persecutiones patitur: qui eum misericordie suspirio deprecatur.

« Fiant aures intendentes in orationem servi tui. » Non hic carnalem aurem propheta postulat, sciens Deum incorporeum esse: sed virtutem qua suos exaudire dignatur, exposcit.

« Si iniquitates observaveris, Domine: Domine, quis sustinebit? Si enim transgrediens leges tuas, generis humani fragilitas ultione tua protinus feriatur, quis evadere poterit?

réconcilierez avec votre Père, par votre croix; « et j'ai espéré en vous, Seigneur, à cause de votre loi. » La loi est spirituelle, et renferme les paroles de la vie; nous devons la supporter, de peur qu'en péchant contre la loi, nous ne soyons aussi jugés par la loi. (Rom. II).

« Mon âme s'est soutenue par la parole du Seigneur, etc., depuis la veille du matin jusqu'à la nuit. » Depuis cette heure du matin où il a été loué pour travailler à la vigne du Seigneur, il a placé son espérance dans cette heure où il devait recevoir le denier promis pour salaire. « Qu'Israël espère dans le Seigneur. » Que, du moment où la lumière de la vérité a brillé à ses yeux, elle ne cesse de contempler les choses du ciel.

« Car dans le Seigneur est la miséricorde, » lorsqu'il a daigné se faire homme pour nous; « et on trouve en lui une rédemption abondante, » lorsqu'il nous a rachetés, non avec de l'argent, mais par son sang précieux.

« Et lui-même rachètera Israël de toutes ses iniquités. » En effet, le Fils, après que la plénitude des nations sera entrée, sauvera les restes d'Israël, en leur pardonnant leurs iniquités.

PSAUME CXXX.

« Cantique des degrés. » Ce psaume est le douzième des cantiques des degrés; nous y voyons dans la personne du prophète l'humilité que Jésus-Christ devait pratiquer dans la chair, il commence ainsi:

« Quia apud te propitiatio est. » Tu enim nos reconciliabis Patri per crucem. « Et propter legem tuam sustinui te, Domine. » Lex spiritualis est, et continens verba vitæ: quam sustinere debemus, ne peccantes in eam per legem dijudicemur. (Rom. II).

« Sustinuit anima mea Dominum, » etc. « A custodia matutina usque ad noctem. » Ab illa matutina hora qua in vineam Dominicam est locutus, spem suam in illam defixit horam: qua denarium mercedis accipiat. A vigilia matutina. « Speret Israel in Domino. » Ab eo quod ei lumen veritatis illuxit, indeficienter coelestia contempletur.

« Quia apud Dominum misericordia. » Cum pro nobis homo fieri dignatus est. « Et copiosa apud Deum est redemptio. » Cum non auro, neque argento, sed pretioso nos sanguine redemit.

« Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus eorum. » Ipse enim Filius, introeunte plenitudine gentium, reliquum Israel, remissa iniquitate, salvabit.

PSALMUS CXXX.

« Canticum graduum. » Iste psalmus duodecimus in hac ascensione, vel cantici, vel gradus habetur, qui nos ex persona prophetæ humilitatem quam Christus in carne gestaturus erat edocet, dicens:

« Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé d'orgueil. » Mais c'est avec un cœur contrit et humilié que je vous ai offert un sacrifice agréable. « Et mes yeux ne se sont point élevés, » pour désirer les biens passagers et fragiles de cette terre.

« Je n'ai point marché non plus dans les grandeurs et dans les choses élevées au-dessus de moi. » Je n'ai point aspiré à ces choses qui paraissent grandes et merveilleuses aux yeux des hommes, de peur d'en être opprimé.

« Si je n'avais pas d'humbles sentiments, mais au contraire, j'ai élevé mon âme. » Son cœur est humble, mais son esprit est élevé. J'avais d'humbles sentiments dans ce monde, mais j'ai élevé mon âme dans le ciel.

« Que mon âme devienne comme un enfant sevré sur le sein de sa mère. » Il n'y a rien en lui qui sente l'enfance, et parce que, laissant le lait comme nourriture, il est arrivé à être un homme parfait, il demande d'être nourri de ce pain qui descend du ciel.

« Qu'Israël espère dans le Seigneur, maintenant et dans tous les siècles. » Il nous enseigne que notre espérance ne doit être limitée à aucun temps, afin que, par cette espérance de toute cette vie, nous arrivions à obtenir les biens de la vie future.

PSAUME CXXXI.

« Cantique des degrés. » Ce psaume est le treizième des cantiques des degrés; par ces ascen-

Domine, non est exaltatum cor meum. » Sed in contritione et humiliatione ejus obtuli tibi sacrificium acceptabile. « Neque elati sunt oculi mei. » Ut transitoria concupiscerent et caduca.

« Neque ambulavi in magnis: neque in mirabilibus tuis super me. » Quæ magna mirabilia videbantur hominibus, in his non incessi, ne me opprimerent.

« Si non humiliter sentiebam: sed exaltavi animam meam. » Humilis quidem est corde, sed excelsus est sensu. Humiliter sentiebam in sæculo: sed animam meam exaltavi in cælo.

« Sicut qui ablactatus est a matre sua: ita retribues in animam meam. » Nihil in se puerile sentit: quia cibum lactis excedens, ad perfectum pervenit virum: illo nunc pane, qui de cælis advenit, ali exorat.

« Speret Israel in Domino: ex hoc nunc et usque in sæculum. » Docet ut nullo fine temporis spes nostra claudatur: ut per spem presentis vitæ bona futuri sæculi capiamus.

PSALMUS CXXXI.

« Canticum graduum. » Iste psalmus habetur in canticis tredecimus graduum: qui per ascensionem

sions progressives, il nous instruit de l'avènement du Fils de Dieu, par la voix du prophète.

« Souvenez-vous, Seigneur, de David. » Le Fils du Dieu tout-puissant, ayant résolu de prendre notre chair pour racheter son peuple, a voulu être appelé David, et porter le nom de celui de la race duquel il devait prendre un corps. « Et de toute sa douceur. » Il n'a pas contesté, il n'a pas crié, mais il a été conduit à la boucherie comme un agneau plein de douceur.

« Comme il en a fait le serment au Seigneur, et le vœu au Dieu de Jacob. » Il implore le serment et le vœu pour nous montrer la fermeté de sa parole, et nous ôter jusqu'au moindre doute de le suivre; mais il nous faut considérer quelle a été ici sa volonté. « Souvenez-vous, Seigneur, de David, et de toute sa douceur, comme il en a fait le serment au Seigneur. Au lieu du mot sicut, comme, on lit dans l'hébreu qui, et tel est le sens: Souvenez-vous, Seigneur, de David, et de toute sa douceur; il a fait le serment au Seigneur, et le vœu au Dieu de Jacob.

« Je n'entrerai point dans l'intérieur de ma maison, je ne monterai point sur mon lit de repos; je n'accorderai pas le sommeil à mes yeux, ni l'assoupissement à mes paupières, ni le repos à mes tempes, jusqu'à ce que je trouve un lieu pour le Seigneur et un tabernacle pour le Dieu de Jacob. » Par le tabernacle de cette maison, le prophète nous indique la demeure

profectum, de adventu Filii Dei ex voce prophetica nos edocet, dicens:

« Memento, Domine, David. » Filius omnipotentis Dei, assumpturus carnem pro redemptione populi, David se voluit nuncupari: ejus scilicet nomine vocitatus, de ejus genere assumpturus erat et corpus. « Et omnis mansuetudinis ejus. » Non contendit, neque clamavit: sed sicut agnus mansuetus deductus est ad victimam. (Isai. LIII).

« Sicut juravit Domino: votum vovit Deo Jacob. » Juramentum ac votum propter firmitatem dictionis posuit, ne nos dubitarem sequi: sed quid interim voluerit, dignum est contineri. « Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus. Sicut juravit Domino. » Pro eo quod est, « sicut: » In Hebræo habet, « qui: » ut sit sensus: Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus, qui juravit Domino, et votum fecit Deo Jacob.

« Si introiero in tabernaculum domus meæ: si ascendero in lectum strati mei: si dederò somnum oculis meis, aut palpebris meis dormitationem, et requiem temporibus meis: donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob. Tabernaculum

céleste; le lit de repos, le sommeil des yeux, l'assoupissement des paupières, le repos des tempes sont le symbole de l'éternel repos, qui ne doit jamais être interrompu. Il affirme qu'il ne rentrera point dans le repos avant d'avoir construit, par sa résurrection, dans l'homme, une habitation digne de Dieu le Père, ou un lieu de réunion pour son Eglise.

« Voilà que nous avons appris que l'arche était à Ephrata. La contrée de Bethléem s'appelle jusqu'à ce jour Ephrata, au témoignage des autres Ecritures; Ephrata est Bethléem, là où on entendit pour la première fois de l'Eglise, c'est-à-dire là où le Christ parut revêtu d'une chair mortelle. » C'est à Bethléem que repose Rachel, l'épouse bien-aimée d'Israël (Gen. xxv), qui fut la figure de l'Eglise. « Nous l'avons trouvée dans les champs de la forêt, » parmi les nations qui étaient auparavant les lieux de repos du démon, et qui maintenant sont des champs où Dieu est adoré et où règne la fécondité.

« Nous entrerons dans son tabernacle. » Nous qui sommes rassemblés par le Seigneur pour ne former qu'une seule maison, qu'une seule Eglise. « Nous l'adorerons dans le lieu où se sont arrêtés ses pieds, » là où l'on entend les prédications des apôtres, qui sont comme les pieds qui soutiennent tout le corps de l'Eglise.

« Levez-vous Seigneur, pour entrer dans votre repos. » Vous avez accompli votre serment, vous avez exécuté votre vœu, vous avez

domus » celestem sedem indicat: in strato vero lecti, in oculorum somno, in dormitione palpebrarum, vel in temporum requie, æternam quietem, quæ numquam abrupitur, demonstravit. In quibus non se rediturum pollicetur: nisi prius in homine dignum Deo Patri locum vel Ecclesiæ congregationem sua resurrectione construeret.

« Ecce audivimus eam in Ephrata. » Regio Bethleem usque hodie appellatur Ephrata; hujus rei et aliæ Scripturæ testes sunt; Ephrata ipsa est Bethleem, ubi primum Ecclesia est audita, id est, in qua Christus Dominus carnem assumpsit. In hac et Rachel Israel dilecta quiescit (Gen. xxv), quæ typum gessit Ecclesiæ. « Invenimus eam in campis silvæ. » In gentibus, quæ prius diaboli erant cubilia: nunc autem campi, Dominum colentes fructiferi.

« Intrabimus in tabernaculum Dei. » Nos qui in una domo Ecclesiæ, per Dominum aggregamur. « Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus. » In quo prædicationes Apostolicæ audiuntur: quæ ut pedes sustinent totum corpus Ecclesiæ.

« Exsurge, Domine, in requiem tuam. » Jam explesti juramentum, reddidisti votum: jam invenisti

trouvé une demeure à Dieu, vous avez engendré l'Eglise, en la faisant sortir de votre côté; sortez maintenant des enfers, revenez dans votre tabernacle, pour rentrer dans le repos dont vous avez parlé plus haut. « Vous et l'arche de votre sainteté. » Le corps que vous avez pris et qui servait de voile à la divinité, par le moyen duquel les paroles de vie, le pain céleste, la voie, la vérité et la vie nous ont été manifestés.

« Que vos prêtres soient revêtus de votre justice, » afin qu'étant couverts de la cuirasse de la justice, ils ne soient point blessés par les traits de l'ennemi. « Et que vos saints tressaillent de joie, » dans les biens célestes.

« A cause de David votre serviteur, ne rejetez pas la face de votre Christ. » A cause de celui qui a pris la forme de serviteur de la race de David, ne détournez pas l'éclat de votre face de dessus vos saints, dans lesquels le Christ lui-même habite, mais qu'elle les éclaire de sa splendeur.

« Le Seigneur a fait à David un serment véritable, et il ne sera pas vain. » Le Père jure au Dieu homme la vérité, et ce serment ne sera pas vain, mais il l'accomplira en disant: J'établirai sur votre trône le Fils qui naîtra de vous. » Nous sommes le fruit de ses entrailles, qu'il a engendré spirituellement de son sein. Si nous gardons fidèlement les recommandations qui suivent, nous nous assiérons sur son trône, et non seulement nous, mais aussi vos enfants, car il ajoute:

locum Deo: jam produxisti ex latere tuo Ecclesiam: exsurge nunc ab inferis, revertere in tabernaculum: abiens in requiem: de quibus superius es locutus. Et non solum tu, sed, « Tu et arca sanctificationis tuæ. » Corpus scilicet assumptum, quo divinitas tegebatur; a quo verba vita, a quo celestis panis, a quo via, veritas et vita nobis ostensa est.

« Sacerdotes tui induantur justitia. » Ut justitiæ lorica induti, non sauciantur a jaculis inimici. « Et sancti tui exsultent. » In celestibus bonis.

« Propter David servum tuum non avertas faciem Christi tui. » Propter illum qui ex semine David formam servilem suscepit: non avertatur claritas imaginis tuæ a sanctis, in quibus ipse Christus inhabitat, sed illuminet eos.

« Juravit Dominus David veritatem, et non frustrabitur eum. » Deo homini Pater jurat veritatem, quam non evacuat, sed adimplet dicens: « De fructu ventris tui ponam super sedem tuam. » Nos sumus fructus ventris ejus, quos spiritualiter tamquam ex utero generavit. Qui si sequentia custodiamus, sedebimus super sedem ejus, et non solum nos, verum etiam filii nostri. Ait enim:

« Si vos fils gardent mon alliance et les préceptes que je leur enseignerai, et que leurs enfants les gardent aussi pour toujours, ils seront assis sur mon trône. » Si nous sommes fidèles à garder son alliance, il nous fera assise avec lui dans le ciel, comme le dit l'Apôtre. (Ephes. i.) « Ils seront assis sur son trône. » Mais ceux-là aussi s'assiéront sur son trône, auxquels il a dit: Vous serez assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël. (Matth. xix). Nos enfants, eux aussi, partageront cet honneur; c'est-à-dire, on rappellera le souvenir des bonnes œuvres que nous avons faites pour l'amour de lui, en sa présence.

« Car le Seigneur a choisi Sion, il l'a choisie pour y fixer son habitation, » l'assemblée de l'Eglise, qui lui est étroitement unie, ou les âmes qui ont été sanctifiées par les divins sacrements.

« C'est là pour toujours le lieu de mon repos; c'est là que j'habiterai, parce que je l'ai choisi. » Il habitera dans cette âme qui, par la gloire de la résurrection et la rémission des péchés, est devenue pour lui une maison purifiée et un lieu de repos.

« Je répandrai sur sa veuve une bénédiction abondante, je rassasierai ses pauvres de pain. » Au lieu du mot veuve, en grec *χήρα*, les manuscrits hébreux et les Septante eux-mêmes portent *θήρα*, mais, à cause de la nouveauté de ce terme, j'ai obtenu, par le changement d'une seule lettre, qu'au lieu de *θήρα*, on lût

« Si custodierint filii tui testamentum meum, et testimonia mea hæc quæ docebo eos, et filii eorum usque in sæculum sæculi, sedebunt super sedem meam. » Si testamentum ejus custodiamus, sedere nos faciet in celestibus: sicut ait Apostolus (Ephes. i): Sedebunt super sedem ejus. Sed et ipsi sedebunt super sedem ejus quibus dictum est: Sedebitis super duodecim sedes, judicantes duodecim tribus Israel. (Matth. xix). Sedebunt et filii nostri, hoc est, rememorabuntur opera bona, quæ ob amorem illius operati sumus, in conspectu ejus.

« Quoniam elegit Dominus Sion: prælegit eam in habitationem sibi. » Concordantem sibi ceteram ecclesiasticam, vel sanctificatas « sacramentis celestibus tibi animas.

« Hæc requies mea in sæculum sæculi: hic habitabo quoniam elegi eam. » Animam quæ ei per resurrectionis gloriam et emundationem peccati, domus ac requies facta est.

« Viduam ejus benedicens benedicam: pauperes ejus saturabo panibus. » Pro « vidua, id est, *χήρα*, et Hebræa volumina, et a ipsi Septuaginta *θήρα* habent: sed propter novitatem verbi, et unius litteræ demutationem, paulatim obtinui, ut pro *θήρα*

χήρα, par ce motif surtout que, dans le verset suivant, il est question des pauvres. Symmaque et Aquila traduisent le mot hébreu par *aliments, subsistance*.

« Je revêtirai ses prêtres du salut, et ses saints seront transportés d'allégresse. » C'est lui-même qui nous revêt de la justice ou du salut, lorsqu'il nous rend conformes à son corps, car il est notre justice et notre salut, et il nous prépare pour habitation les tabernacles éternels.

« C'est là que je produirai la puissance de David, » le royaume de Jésus-Christ, qui est manifesté dans ceux auxquels il a été dit: Heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. (Matth. v). « J'ai préparé une lampe pour mon Christ. » Jean-Baptiste, le précurseur de Notre Seigneur et Sauveur, a été appelé la lampe préparée par Dieu le Père pour annoncer son avènement au milieu des ténèbres de ce monde; car c'est ainsi que Notre-Seigneur lui-même l'appelle, lorsqu'il dit: c'était une lampe ardente, etc. (Jean v).

« Je couvrirai de confusion ses ennemis. » Les Juifs qui refuseront de croire en voyant le Seigneur dans sa Majesté. « Mais je ferai éclater sur lui ma sanctification. » Au lieu du mot *sanctification*, on lit *néser*, qu'Aquila traduit par *consacré*, et qui signifie la lame d'or attachée sur le front du grand-prêtre, et sur laquelle était gravé le nom du Seigneur.

legeretur *χήρα*, maxime quia in sequenti versiculo pauperes sequebantur. *θήρα* Symmachus et Aquila « cibaria » interpretati sunt.

« Sacerdotes ejus induam salutari, et sancti ejus exultatione exultabunt. » Ipse enim nos vel justitiam, vel salutare induit: cum nos conformes corpori suo efficit: quia est justitia, salusque nostra, præparans nobis tabernacula sempiterna.

« Illuc producam cornu David. » Regnum Christi, quod in illis ostenditur, quibus dictum est: Beati pauperes spiritu: quoniam ipsorum est regnum cælorum. (Matth. v). « Paravi lucernam Christo meo. » Joannes Baptista sive præcursor Domini et Salvatoris nostris a Deo Patre dicitur præparata lucerna: qui eum in hujus mundi tenebras venturum annuntiavit: Sic enim et ipse Dominus vocat eum, dicens: Ille erat lucerna ardens (Joan. v), et reliqua.

« Inimicos ejus induam ejus confusione. » Judæos non credentes cum viderint Dominum in majestate sua. « Super ipsum autem florebit sanctificatio mea. » Pro « sanctificatione, » *neser* (נֶסֶר) in Hebræo habetur: quod Aquila « consecratum » interpretatur et significat laminam ex auro, quæ in fronte pontificis ligabatur, sculptum habens nomen Domini.

PSAUME CXXXII.

CANTIQUE DES DEGRÉS

« Voyez qu'il est bon et qu'il est agréable, pour des frères, d'habiter ensemble ! » Le prophète relève ici deux avantages : il est bon, et il est agréable. Le martyre est bon, mais il n'est pas agréable, car il est accompagné de supplices et de souffrances ; ces tourments ne sont jamais sans douleur, et la douleur n'est pas agréable. « Voyez qu'il est bon et qu'il est agréable. » D'un autre côté, la volupté est agréable, elle semble dire : Mangez cette nourriture si douce, elle paraît agréable, mais elle pousse dans les excès du désordre. Ici donc le prophète relève deux avantages, et réunit dans une seule proposition deux choses qui paraissent contraires, la bonté et la douceur. « Voyez qu'il est bon et qu'il est agréable, pour des frères, d'habiter ensemble ! » Des frères non par le sang, mais par le cœur. Esau et Jacob étaient frères, et la cohabitation commune devint pour eux une cause de discorde. Les frères dont il est ici question ne sont donc pas des frères par les liens du corps, mais des frères spirituels. Ce sont les frères dont le Sauveur parlait quand il disait aux saintes femmes : Allez, annoncez à mes frères. (Matth. xxviii). « Voyez qu'il est bon et qu'il est doux, pour des frères, d'habiter ensemble. » Ce psaume convient surtout aux couvents et aux monastères ; car bien qu'on puisse l'entendre des membres de l'Eglise, il y a trop

PSALMUS CXXXII.

CANTICUM GRADUUM.

« Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. » Duo dicit : bonum et jucundum. Bonum est martyrium, sed non est jucundum : habet enim supplicia et pœnas, et semper in cruciatibus dolor est, et utique in dolore non est jucunditas. « Ecce quam bonum et quam jucundum. » Rursum voluptas jucunda est ; ac si dicat : Cibus dulcem comedere videtur jucundum esse, compellit enim ad libidinem. Hic ergo duo posuit, et quod sibi videbatur esse contrarium, bonum scilicet et jucundum, uno sermone conjunxit. « Ecce quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum. » Fratres mente, non corpore. Esau et Jacob fratres fuerunt, et quia simul habitabant, fuit eis causa discordiæ. Ergo quod dicit hic, fratres : non fratres dicit corpore, sed fratres spirituales. Fratres de quibus loquebatur et Salvator, et dicebat ad mulieres : Ite, nuntiate fratribus meis. (Matth. xxviii). « Ecce quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum. » Proprie psalmus iste cœnobitis et monasteriis con-

de différence dans la manière de vivre pour qu'il puisse régner entre eux une aussi grande concorde. Où est ici, en effet, la fraternité ? L'un se hâte de retourner dans sa demeure, l'autre court au cirque, un autre jusque dans l'Eglise pense à ses profits usuraires. Dans les monastères, au contraire, il n'y a qu'un même esprit comme il n'y a qu'un même genre de vie. « Voyez qu'il est bon et qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble. » Oui, c'est une chose vraiment bonne, vraiment agréable. Nous avons laissé un seul frère peut-être, et combien en trouvons-nous à la place ! Mon frère selon la chair (et ce que je dis de moi, je puis le dire de tous les autres), m'aime beaucoup moins qu'il n'aime ce que je possède. Au contraire, les frères selon l'esprit, qui négligent leurs propres intérêts, sont bien éloignés de chercher ce qui appartient aux autres. C'est ainsi que nous lisons dans les Actes des Apôtres, que la multitude de ceux qui croyaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. (Act. iv). Tout était commun entre eux, est-il dit. C'est à bon droit que tout était commun entre ceux qui ne possédaient que Jésus-Christ. Nous nous sommes étendus longuement sur ce point, hâtons-nous de voir ce qui suit

« C'est comme le parfum répandu sur la tête, qui descendit sur la barbe, sur la barbe d'Aaron. » O si nous avions le temps d'expliquer chacune de ces choses ! Un jour entier ne pourrait suffire. Nous lisons dans l'Exode comment on composait l'huile destinée aux onctions sa-

venit. Licet enim et de Ecclesiis intelligatur, sed ibi propositi diversitate non videtur esse tanta concordia. Quæ est enim ibi fraternitas ? Utique alius ad domum ire festinat, alius ad circum, alius in Ecclesia de usuris cogitat. In monasteriis autem sicut unum propositum, unus et animus est. « Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. » Vere bonum, vere jucundum. Unam fratrem dimisimus, et ecce quantos invenimus. Frater meus sæcularis (quod de meo loquor, de singulis loquor) non tantum me amat, quam substantiam meam. Cæterum fratres spirituales : quia sua utique negligunt, alia non quærunt. Sicut et legimus in Actibus apostolorum : quoniam multitudinis credentium erat cor unum, et anima una. (Act. iv). Et erant, inquit, illis omnia communia. Recte erant eis omnia communia qui unum Christum possidebant. Multa diximus, sed ad reliqua festinemus.

« Sicut unguentum in capite : quod descendit in barbam, barbam Aaron. » O si esset tempus, ut de singulis disputarem, dies nobis sufficere non poterat. Legimus in Exodo, quomodo conficiatur unguentum sacerdotale. (Exod. xxx). Deinde legi-

cerdotales. (Exod. xxx). Nous lisons encore qu'il y avait une autre huile pour oindre les rois, une autre encore pour oindre les prophètes. Pourquoi m'étendre davantage ? Tous ces parfums avaient des significations différentes et mystérieuses ? Lorsqu'un lépreux avait été purifié, et qu'on l'avait aspergé avec l'hyssope et le sang d'une poule, on envoyait une poule dans le désert, et le lépreux avait une huile qui lui était propre ; rien n'était sanctifié que par une huile particulière. C'est pour cela que les jeunes filles disent, dans le Cantique des cantiques : Votre nom est comme un parfum répandu, nous courrons après vous à l'odeur de vos parfums. (Cant. i). « C'est comme le parfum répandu sur la tête, qui descendit sur la barbe, la barbe d'Aaron. » La barbe est le signe de la virilité, c'est un signe distinctif que la nature a mis entre l'homme et la femme ; la barbe est donc le signe de la virilité. Par la tête, il faut entendre la divinité, c'est-à-dire la nature divine ; la barbe est l'attribut de l'homme ; afin dit saint Paul, que nous parvenions jusqu'à l'âge de l'homme parfait, qui est le Christ. (Coloss. i). Examinez donc ce que dit le prophète : « Comme le parfum, » comme la bénédiction du parfum est descendue de la tête, est descendue de la parole divine sur la barbe, sur l'homme parfait, qui est le Christ, elle est descendue ensuite sur le bord de son vêtement. C'est ainsi que la bénédiction et la rosée du mont Hérmon est descendue sur la montagne de Sion. Le parfum est mis ici pour la bène-

mus quomodo aliud unguentum quo ungebantur reges, erat aliud unguentum quo ungebantur prophetae. Et quid plura loquar ? Omnia unguenta habebant diversitates et mysteria sua. Miramur de sanctis ? Leprosus postquam purgatus fuerit, postquam hyssopo fuerit aspersus, et sanguine gallinæ, et dimittitur una gallina in eremum, et ipse habet unguentum proprium. Non sanctificatur aliquid, nisi per unguentum. Propterea dicunt et adolescentulæ in Cantico canticorum : Unguentum exinanitum nomen tuum. Post te in odorem unguentorum curremus. (Cant. i). « Sicut unguentum in capite quod descendit in barbam, barbam Aaron. » Pulchre dixit, « in capite, quod descendit in barbam Aaron. » Barba virilitatis indicium est ; mulierum enim et virum hoc signo natura distinguit : barba igitur virilitatis indicium est. Caput ergo divinitas dicitur, hoc est, deitas ; barba vero virum indicat ; ut, inquit, perveniamus in virum perfectum, qui est Christus. (Coloss. i). Vide ergo quid dicat : « Sicut unguentum, » sicut benedictio unguenti de capite, hoc est, de divinitatis sermone descendit in barbam, descendit in virum perfectum, qui est Christus, postea

diction. « Vous avez aimé la justice, est-il dit ailleurs, et vous avez haï l'iniquité ; c'est pourquoi Dieu, votre Dieu, vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que ceux qui doivent y participer. (Ps. xlii). Voyez ce que dit le prophète : Vous avez aimé la justice, et vous avez haï l'iniquité. Il ne suffit pas d'aimer la justice, il faut encore haïr l'iniquité ; c'est ce qu'il ajoute : Et vous avez haï l'iniquité. Et quelle récompense pour ces vertus ? C'est pourquoi Dieu, votre Dieu, vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que ceux qui doivent y participer. C'est au Christ que ces paroles sont adressées : Vous avez reçu l'onction pour la communiquer ensuite aux autres. Vous avez été oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que ceux qui doivent y participer, c'est-à-dire que les apôtres, car vous avez eu en vous la source de cette huile, les apôtres n'en ont eu que quelques gouttes. « Comme le parfum répandu sur la tête. » Que le Seigneur nous donne à nous aussi ce parfum divin ; « qui est descendu sur la barbe, » c'est-à-dire sur l'homme parfait, Aaron, le grand-prêtre Aaron. Aaron veut dire qui est sur la montagne. Vous voyez que ce grand-prêtre ne vient point des vallées, mais des montagnes. « La barbe d'Aaron, » ce parfum qui descend de la tête sur la barbe, descend du Verbe divin sur l'homme auquel il a daigné s'unir. Et que nous sert à nous cette barbe sur laquelle descend le parfum, et cet homme parfait ? Considérons les

descendit ipsum unguentum in oram vestimenti ejus. Sic benedictio et ros montis Hermon descendit in montem Sion. Unguentum vero hic pro benedictione ponitur. Dilexisti justitiam, inquit, et odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus, Deus tuus oleo exultationis præ participibus tuis. (Psal. xlii). Videte quid dicat : Dilexisti, inquit, justitiam et odisti iniquitatem. Non sufficit diligere justitiam, sed e contrario odisse iniquitatem. Videte quid dicat : Et odisti iniquitatem. Pro his virtutibus, quid accepit ? Propterea unxit te Deus, Deus tuus oleo exultationis præ participibus tuis. Hoc ad Christum dicitur : Ideo tu unctus es, ut cæteros ungeres. Unctus es oleo exultationis præ participibus tuis, hoc est, plusquam Apostoli tui ; tu enim unguenti habuisti fontem : illi stillas habuerunt. « Sicut unguentum in capite. » Præstet et nobis Dominus hoc unguentum divinitatis : « quod venit in barbam, » hoc est, in virum perfectum Aaron, in Aaron sacerdotem. « Aaron » autem interpretatur « montanus. » Videtis quoniam iste sacerdos non est de vallibus, sed de montibus est. Barba, inquit, Aaron ; quod unguentum in capite, venit in barbam, a Verbo Deo

avantages qui en découlent pour nous. « Qui descendit jusque sur le bord de son vêtement. » Si nous sommes le vêtement du Christ, nous revêtons de notre foi sa nudité. Il a été attaché nu sur la croix, scandale pour les Juifs, folie pour les gentils (I Cor. i), et cependant il est revêtu par notre foi, par nos paroles et par la confession de son nom. Noé était couché nu dans sa tente, et sa nudité apparut; l'ainé de ses fils la tourna en dérision, tandis que le plus jeune la couvrit. (Gen. ix). Pourquoi tous ces détails? Pour vous montrer que nous sommes le vêtement du Christ. C'est pour vous une chose nouvelle; mais non, elle n'est pas nouvelle, elle est conforme à la doctrine des Ecritures. Nous sommes le vêtement du Christ, et lorsque nous le couvrons par la confession de notre foi, nous revêtons Jésus-Christ lui-même, car l'Apôtre affirme que Jésus-Christ est notre vêtement. (Galat. iii). En effet, lorsque nous sommes baptisés, nous nous revêtons du Christ comme d'un vêtement. Voulez-vous savoir comment nous vêtissons le Christ? Nous lisons dans Jérémie que le Seigneur lui dit: Prends une ceinture et va vers l'Euphrate, et cache-la dans l'ouverture d'un rocher. Et je fis ce que le Seigneur m'avait ordonné. Et quelques jours après, je retournai vers l'Euphrate, et voilà que la ceinture était tombée en pourriture, de manière à ne pouvoir plus servir. Et le Seigneur me parla, disant (pesez bien ses paroles): Comme tu as entouré tes

venit ad hominem quem est dignatus assumere. Et quid nobis prodest barba ista uncta, et vir iste perfectus? Videamus quos profectus habeat. « Quod descendit in oram vestimenti ejus. » Nos si vestimentum Christi sumus, nuditatem ejus nostra vestimus fide. Ecce nudus pependit in cruce: scandalum Judæis, gentibus stultitia (I Cor. i), et tamen nostra fide et sermone et confessione vestitur. Noë in domo sua nudus jacuit, et apparuit ignominia ejus: major filius irrisit, et minor textit. (Gen. ix). Et hoc totum quare dico? Ut ostendam vestimentum nos esse Christi. Rem dico vobis novam: immo non novam, sed de Scripturis. Nos vestimentum Christi sumus, et cum illum nostra confessione vestierimus, rursum ipsum Christum induimus; dicit enim et Apostolus, quod vestimentum nostrum Christus sit. (Galat. iii). Quando enim baptizamus, Christo induimur et vestimus. Vultis scire quomodo vestiamus Dominum? Legimus in Jeremia: Accipe, inquit, tibi lumbare, et vade, inquit, ad Euphraten, et pone illud in foramine petreæ. Et feci, inquit, quod præceperat mihi Dominus. Et post dies aliquos reversus sum ad Euphraten, et ecce, inquit, putruerat lumbare, quod nulli usui esset utile. Et

reins de cette ceinture, je me suis attaché ainsi tout ce peuple, dit le Seigneur. (Jérém. xiii). Pourquoi cette longue citation? Pour montrer que ceux qui croient sont le vêtement du Christ. « Qui descendit sur le bord de son vêtement; qui descendit sur la barbe, sur la barbe d'Aaron. » Ce n'est point ici le lieu de parler des vêtements sacerdotaux. Le grand-prêtre avait huit sortes différentes de vêtements. Il serait trop long de parler ici de l'éphod, de la tunique, du rational, des chaînes d'or de la ceinture, du vêtement qui couvrait les cuisses, des cordons, des sonnettes d'or, toutes choses qui étaient le symbole des vertus avec lesquelles le prêtre devait entrer dans le temple du Seigneur et dans le Saint des saints. Si donc nous voulons faire partie du vêtement sacerdotal, nous pouvons choisir d'être ou l'huméral, c'est-à-dire l'éphod, c'est-à-dire que nous devons pratiquer les bonnes œuvres, et porter sur nos épaules les commandements du Christ; ou bien nous devons être la tunique, vêtement de dessous, tunique qui est plus étroite et s'attache au corps; elle n'est point large, elle n'a pas d'ampleur, mais elle s'adapte étroitement au corps. Vous voyez donc que quiconque est intérieur et qui est comme cette tunique, vêtement intérieur, est par là plus proche du corps. Si quelqu'un veut être le rational, en grec λογιστον, il ne doit être placé que sur la poitrine. Remarquez l'ordre suivi par l'Ecriture: Quiconque est le rational,

locutus est, inquit, Dominus ad me: diligenter animadvertite: Sicut, inquit, tu lumbare habuisti circa lumbos tuos, ita et ergo habui populum istum circa me, dicit Dominus. (Jerem. xiii). Hoc totum quare dixi? Ut ostenderem credentes vestimentum esse Christi. Quod descendit in oram vestimenti ejus: « quod descendit in barbam, barbam Aaron. » Non est hujus temporis de sacerdotalibus dicere vestimentis. Siquidem pontifex octo habet species vestimentorum. Longum est nunc dicere de ephod, de tunica; longum est dicere de rationali, de manifestationibus, de catenulis, de zona, de femoralibus, de fimbriis, de resti, de tintinnabulis, quibus virtutibus sacerdos debeat ingredi templum Domini, et in sancta sanctorum. Et nos ergo si volumus de vestimento esse sacerdotali, aut superhumerali sumus, quod interpretatur ephod, ut habeamus bona opera, et in humeris nostris Christi mandata portemus, aut certe tunica debemus esse interior: quæ tunica stricta est, et adhæret corpori: non est laxa: non funditur, sed hæret tota ad corpus. Vides ergo quoniam quicumque interior est, et interior tunica, vicinior jungitur corpori. Si quis vero rationale est, quod dicitur λογιστον: iste non est nisi in pectore

λογιστον, est la raison et doit être placé sur la poitrine. Il peut du reste se faire qu'un fidèle ait en partage la prudence, qu'il ait la parole, λόγος. Quiconque est vraiment prêtre doit avoir le don des manifestations, δηλώσεις, c'est-à-dire le don de produire au dehors et d'enseigner ce que son esprit a conçu. Et tout cela encore serait inutile, si la chasteté n'y vient s'y joindre comme un ornement. C'est pour cela qu'il met une ceinture, qu'il ceint ses reins, qu'il les serre étroitement et les mortifie. Il lui est recommandé ensuite d'avoir des vêtements qui lui couvrent les cuisses, afin que tout ce qu'il y a en nous d'ignominieux et de moins honorable soit purifié et mortifié par cette ceinture et ce vêtement. Il nous est recommandé encore d'être revêtu d'une robe qui tombe jusqu'à nos pieds comme pour les orner. Cette robe est ornée elle-même de fleurs variées; il y a des fleurs de grenadier, il y a aussi des franges. Je crois que cette femme qui était malade d'une perte de sang a été guérie en touchant seulement cette frange. (Matth. ix). Considérez ensuite qu'à l'extrémité où cette robe touche les pieds, il y avait, entre les fleurs de grenadier, des sonnettes, et le grand-prêtre ne pouvait entrer dans le Saint des saints qu'en agitant ces sonnettes. Ces sonnettes et les grenades sont le symbole des vertus différentes qui portent chacune avec elles leur enseignement, et la sortie du grand-prêtre du Saint des saints était elle-même une leçon. Car, soit que nous mangions, soit que nous buvions,

constitutis. Animadvertite Scripturæ ordinem: Quicumque, rationale est, λογιστον, et ratio est, et in pectore constitutus est. Cæterum fieri potest ut aliquis habeat prudentiam, ut habeat λόγος, ut habeat sermonem. Quicumque ergo vere sacerdos est, debet habere δηλώσεις; hoc est, « manifestationes, » hoc est, ut quodcumque mente conceperit, proferat et omnes doceat. Et hæc omnia frustra sunt, si castitas aucta et ornata non fuerit. Ideo zona est, et cingit lumbos, stringit et mortificat. Deinde dicitur, quod habeat femoralia, ut quodcumque in nobis ignominiosum est et sordidum, quasi hoc cingulo mundeatur et mortificetur. Deinde dicitur quod debeamus habere poderem, quod ornent quasi pedes nostros. In ipso podere diversi flores sunt: sunt ibi malogranata, sunt ibi etiam fimbriæ. Ego puto quod illa mulier sanguine fluens istam fimbriam tetigerit, et sanata est. (Matth. ix). Deinde et hæc considerate: quoniam ad extremos pedes, inter malogranata erant et tintinnula, et non ingrediebatur pontifex in sancta sanctorum, nisi illa tintinnabula personarent. Tintinnabula et illa malogranata, diversitates virtutum sunt quæ habent singulæ voces suas, et

nous devons tout faire au nom du Seigneur. (I Cor. x). Nous avons promis de dire peu de chose et nous nous sommes élevés beaucoup plus haut.

« C'est comme la rosée du mont Hermon qui descend sur la montagne de Sion. » Nous lisons dans un livre apocryphe que dans le temps où les fils de Dieu allaient trouver les filles des hommes, ils vinrent sur la montagne d'Hermon et là ils se concertèrent ensemble sur les moyens qu'ils devaient prendre pour s'unir aux filles des hommes. Ce livre est très connu, il est rangé parmi les apocryphes, et les anciens interprètes en ont parlé; nous en avons dit nous-mêmes quelque chose, non pour invoquer son autorité, mais comme simple souvenir. « Comme la rosée d'Hermon, qui descend sur la montagne de Sion. » J'ai lu dans un autre livre, dont l'auteur appuie son hérésie sur l'autorité de ce livre apocryphe, que les fils de Dieu qui descendaient des cieux vinrent sur le mont Hermon, et désirèrent s'unir aux filles des hommes. Ce sont les anges, dit-il, qui descendaient des cieux, et des esprits qui désiraient s'unir à des corps, car ces filles des hommes étaient des corps. Vous voyez comment l'hérésie des Manichéens a pris naissance. Les Manichéens disent que les âmes ont désiré s'unir à des corps humains et aux plaisirs sensuels qui sont la suite de cette union; or, lorsque ceux-ci disent que les anges ont désiré s'unir à des corps, c'est-à-dire aux filles des hommes, est-

egressus ipse sancti sanctorum vocalis est. Sive enim manducemus, sive bibamus, omnia in nomine Domini facimus. (I Cor. x). Minora promissimus, et majora diximus.

« Sicut ros Hermon qui descendit in montem Sion. Ros Hermon. » Legimus in quodam libro apocrypho, eo tempore quo descendebant filii Dei ad filias hominum, descendisse illos in montem Hermon, et ibi inisse pactum, quomodo venirent ad filias hominum, et sibi eas sociarent. Manifestissimus liber est, et inter apocryphos computatur, et veteres interpretes de ipso locuti sunt: non nulla autem nos diximus, non in auctoritatem, sed in commemorationem. « Sicut ros Hermon qui descendit in montem Sion. » Legi in cujusdam libro de isto libro apocrypho suam hæresim confirmantis. Quid enim dicit? Filii, inquit, Dei qui de cælis descendebant, venerunt in Hermon, et concupierunt filias hominum. Angeli, inquit, sunt de celestibus descendentes, et animæ quæ desideraverunt corpora; siquidem corpora filiarum hominum sunt. Vidistis quomodo Manichæi dogma consurgit? Sicut enim Manichæi dicunt animas desiderasse corpora humana, et sociatas esse voluptati

ce qu'ils ne disent pas la même chose que les Manichéens ? Il serait trop long de combattre ici leur erreur ; j'ai seulement voulu juger à cette occasion sur quel ouvrage ils veulent appuyer leur doctrine. Hermon, dans notre langue, signifie *ἀνάθημα* c'est-à-dire *anathème*, *condamnation*. La rosée du Seigneur a donc commencé par tomber sur le peuple juif, qui a été ensuite frappé d'anathème, et cette bénédiction qui descendait d'abord sur ce peuple frappé d'anathème, est descendue ensuite sur la montagne de Sion, c'est-à-dire sur l'Eglise. Or, si nous faisons partie de l'Eglise (et par Eglise j'entends la vérité de la doctrine, la confession de Jésus-Christ), nous entrons également dans la construction de l'édifice. Que de saints sont dans le désert, combien des nôtres ne sont pas dans l'Eglise, tandis que ceux qui ne font point partie de l'Eglise habitent au milieu de l'Eglise ! Si donc nous sommes dans l'Eglise, si nous avons la foi de l'Eglise, la foi des apôtres, la foi du Christ, la vérité de la doctrine, nous sommes les montagnes de Sion. Nous ne voulons pas être les vallées de Sion, nous voulons être les montagnes de Sion ; car Sion a aussi ses vallées, elle a ses plaines. Quiconque est dans le péché, est une vallée de Sion, il n'est pas la montagne de Sion. Quelqu'un me dira : C'est là une interprétation toute personnelle. Appelons en témoignage Isaïe, dans le temps où Sion s'était rendue coupable de péché ; après

corporum : sic et isti qui dicunt angelos desiderasse corpora, hoc est, filias hominum, nonne vobis videntur idipsum dicere quod et Manichæi ? Longum est nunc contra illos dicere : sed tantummodo judicare volui, de quo volumine quasi per occasionem istius, suum dogma confirmant. Hermon in lingua nostra interpretatur, *ἀνάθημα*, hoc est, « *condemnatio*. » Ros ergo Domini ante fuit in populo Judæorum, qui postea anathematizatus est, et benedictio illa quæ ante descendebat in populo anathematizato, postea descendit in montem Sion, hoc est, in Ecclesiam. Nos, si tamen de Ecclesia sumus (Ecclesiam autem dico dogmatum veritatem, Christi confessionem), nos in ædificium sumus. Et quanti sancti in deserto sunt, quanti de nobis non sunt in Ecclesia, et illi qui non sunt de Ecclesia, versantur in Ecclesia Christi. Si ergo sumus in Ecclesia, si habemus fidem Ecclesiæ, fidem apostolorum, fidem Christi, dogmatum veritates, montes sumus Sion. Nolumus esse de Sion valles, sed montes Sion. Habet enim Sion valles suas, habet et campum. Quicumque peccator est vallis est Sion : non est mons Sion. Dicat aliquis : De tuo sensu loqueris. Vocemus testem Isaïam, eo tempore quo peccaverat Sion, quot mul-

plusieurs visions qui ont pour titre : Vision contre l'Idumée, vision contre Moab, vision contre Edom et les fils d'Ammon (*Isai* xiii et suiv.), il commence la dernière par ces mots : Vision de la vallée de Sion. (*Ibid* xxii). Comme il était descendu des hauteurs de la foi, il tombe de la montagne dans la vallée. Fuyons donc tout d'abord la vallée de Sion, venons dans les plaines, des plaines arrivons aux collines, des collines parvenons jusqu'au haut des montagnes ; suivons le Christ sur les montagnes, car notre proche parent, semblable au chevreuil ou à un faon de biche, franchit les collines et bondit sur les montagnes. (*Cant.* ii). Aussi, pour rester dans la vérité de l'ascension, il s'élève au ciel après sa résurrection, non pas d'une vallée, mais d'une montagne. Pour nous, si nous ne sommes tout d'abord des montagnes en vertus, nous ne pouvons monter au ciel ; car c'est là, c'est-à-dire sur les montagnes de Sion, dans les vertus, dans la foi, dans la confession, dans la vérité de la doctrine qu'est la bénédiction.

« Et la vie à jamais. » Notre vie, c'est le Christ. Celui qui confesse le nom du Christ reçoit la vie dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CXXXIII.

« Maintenant donc, bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes les serviteurs du Seigneur. » Ce psaume termine la série des psaumes graduels. Le premier de ces psaumes commençait par

tas visiones, ubi dicitur : visio contra Idumæam : visio contra Moab : visio contra Edom et filios Amon (*Isai* xiii seq.), in ultimo ponitur : visio vallis Sion. (*Ibid* xxii). Quoniam enim de fidei sublimitate descenderat : propterea de monte in vallem corruit. Nos ergo primum fugiamus vallem Sion : veniamus ad campum, de campo veniamus ad colles : de collibus veniamus ad montes ; Christum sequamur in montibus. Siquidem fratruelis noster quasi caprea, et hinnulus cervorum transiit colles, et salit per montes. (*Cant.* ii). Unde et secundum ascensus veritatem, non ascendit in cælum post resurrectionem de valle, sed de monte. Nos nisi in virtutibus montes fuerimus, ad cælum non possumus ascendere. Illic enim, hoc est, in montibus Sion, in virtutibus, in fide, in confessione, in dogmatum veritate, illic est benedictio.

« Et vitam usque in æternum. » Vita nostra, Christus est. Qui confitetur Christum, vitam accipiet in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXXXIII.

« Ecce nunc benedicite Domino, omnes servi Domini. » Extremus psalmus cantici graduum. Primus

ces mots : Lorsque j'étais dans la tribulation, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé ; dans le second, il s'était élevé en disant : J'ai levé mes yeux vers les montagnes ; dans le troisième, il s'écrie : Je me suis réjoui dans ce qui m'a été dit ; dans le quatrième, il dit : J'ai levé mes yeux vers vous qui habitez dans les cieux. Voyez comme il monte peu à peu par degrés et parvient ainsi à ce qu'il y a de plus élevé. Il serait trop long de rappeler ici le commencement de chacun de ces psaumes graduels. Le prophète arrive au psaume treizième, au douzième, et, après toutes les autres vertus, il place l'humilité. En effet, c'est en vain que nous aurions les autres vertus, si elles n'étaient couronnées par l'humilité du Seigneur. Que dit le psalmiste ? Seigneur, mon cœur ne s'est pas exalté, et mes yeux ne se sont pas élevés. Après avoir ainsi fait profession d'humilité, il implore l'avènement du Christ. Et que dit-il ? « Souvenez-vous de David et de toute sa douceur. » Et dans un autre endroit : A cause de David, votre serviteur, ne détournez pas la face de votre Christ. (*Ps.* cxxxi). Lorsqu'il a reçu le Christ promis, il rassemble l'Eglise dans la foi du Christ. Et que dit-il ? « Voyez qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble. L'Eglise du Seigneur est rassemblée, elle est formée, que dit le dernier psaume graduel ? « Maintenant donc, bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes les serviteurs du Seigneur. » Puisqu'il est bon, puisqu'il est doux pour des

graduum psalmus fuerat : Ad Dominum cum tribulatione clamavi, et exaudivit me ; in secundo conscenderat : Levavi oculos meos in montes. In tertio : Letatus sum in his quæ dicta sunt mihi ; in quarto : Ad te levavi oculos meos, qui habitas in cælo. Videte quomodo paulatim ascendit per gradus, et ad sublimiora pervenit. Longum est, si velimus singulorum psalmorum horum graduum principia dicere. Venit ad tertium decimum psalmum, immo venit ad duodecesimum, et post omnem virtutem, humilitatem posuit. Frustra enim habemus virtutes, si non ipse virtutes humilitate Domini coronentur. Quid enim dixit ? Domine, non est exaltatum cor meum : neque elati sunt oculi mei. Quoniam ergo humilem se monstraverat, Christi adventum postulat. Et quid dicit ? Memento, Domine David, et omnis mansuetudinis ejus : Et rursus in alio loco : Propter David servum tuum, non avertas faciem Christi tui (*Psal.* cxxxi). Quoniam accepit Christum, post fidem Christi Ecclesiam congregat. Et quid dicit ? Ecce quam bonum, et quam jucundum, habitare fratres in unum. Ecclesia Domini congregata est. Novissimus psalmus quid dicit ? « Ecce nunc benedicite Domi-

frères d'habiter ensemble, et que vous êtes tous réunis dans un même esprit : « Maintenant, bénissez le Seigneur. » Maintenant, bénissez le Seigneur, après l'avènement du Christ, parce que c'est en lui que vous êtes réunis. Bénissez-le maintenant dans ce dernier psaume des degrés, parce que vous êtes réunis sur le point le plus élevé des vertus. Avant que vous fussiez parvenus au quinzième psaume des degrés, c'est-à-dire au sommet, vous ne pouviez bénir le Seigneur. Je vous dis donc : « Et voilà, maintenant, bénissez le Seigneur. » En disant : voilà, il semble qu'il montre la chose du doigt. Quels sont ceux qui doivent bénir le Seigneur ? « Vous tous, les serviteurs du Seigneur. » Vous qui n'êtes pas les esclaves du péché, mais les serviteurs du Seigneur. Croyez-vous que ce soit une chose de peu d'importance de pouvoir dire : Je suis donc le serviteur du Seigneur ? Le comble de la vertu est de mériter ce titre. Comment cela ? Celui qui dit : Je suis le serviteur de l'empereur, réclame ce titre comme une dignité, et personne n'ose approcher du serviteur de l'empereur ; ainsi, à plus forte raison, est-ce un honneur infini de pouvoir se dire le serviteur du Seigneur. Aussi l'Apôtre se glorifie-t-il de ce titre de serviteur du Seigneur qui sert d'exorde à toutes ses épîtres : Paul, serviteur de Jésus-Christ. Et il est dit aussi de Moïse : Et ce n'est pas comme Moïse, mon serviteur, à qui j'ai parlé face à face. (*Exod.* xxxiii). Considérez ce que Dieu dit ici : J'ai parlé aux

num, omnes servi Domini. » Quoniam bonum est, et jucundum habitare fratres in unum, et estis pariter congregati : « Ecce nunc benedicite Dominum. Nunc benedicite Dominum, » post adventum Christi : quia congregati estis in eo. Nunc benedicite in ultimo graduum psalmo : quia in summitate virtutum congregati estis. Antequam ergo perveneritis ad quintum decimum graduum, hoc est, ad excelsum, non poteratis benedicere Domino. Ergo nunc dico vobis : « Ecce nunc benedicite Domino. » Quando dicitur, « ecce : » quodammodo res digito demonstratur ? « Ecce nunc benedicite Domino ? » Qui benedicite Domino ? « Omnes servi Domini : » qui non estis servi peccati, sed servi Domini. Putamus parum esse quod dicitur : Ego servus Domini sum ? Summa virtus est hoc mereri. Quomodo ? Quasi dignitatem vindicat, qui dicit : Ego servus imperatoris sum, et nemo audeat accedere ad servum imperatoris : sic infinita dignitas se dicere esse servum Domini. Unde et Apostolus de servitute Domini gloriatur, et scribit in principio Epistolarum suarum : Paulus servus Christi. Et de Moyse dicitur : Et non sicut Moyses famulus meus : cui locutus sum facie

ce qu'ils ne disent pas la même chose que les Manichéens ? Il serait trop long de combattre ici leur erreur ; j'ai seulement voulu juger à cette occasion sur quel ouvrage ils veulent appuyer leur doctrine. Hermon, dans notre langue, signifie *ἀνάθημα* c'est-à-dire *anathème*, *condamnation*. La rosée du Seigneur a donc commencé par tomber sur le peuple juif, qui a été ensuite frappé d'anathème, et cette bénédiction qui descendait d'abord sur ce peuple frappé d'anathème, est descendue ensuite sur la montagne de Sion, c'est-à-dire sur l'Eglise. Or, si nous faisons partie de l'Eglise (et par Eglise j'entends la vérité de la doctrine, la confession de Jésus-Christ), nous entrons également dans la construction de l'édifice. Que de saints sont dans le désert, combien des nôtres ne sont pas dans l'Eglise, tandis que ceux qui ne font point partie de l'Eglise habitent au milieu de l'Eglise ! Si donc nous sommes dans l'Eglise, si nous avons la foi de l'Eglise, la foi des apôtres, la foi du Christ, la vérité de la doctrine, nous sommes les montagnes de Sion. Nous ne voulons pas être les vallées de Sion, nous voulons être les montagnes de Sion ; car Sion a aussi ses vallées, elle a ses plaines. Quiconque est dans le péché, est une vallée de Sion, il n'est pas la montagne de Sion. Quelqu'un me dira : C'est là une interprétation toute personnelle. Appelons en témoignage Isaïe, dans le temps où Sion s'était rendue coupable de péché ; après

corporum : sic et isti qui dicunt angelos desiderasse corpora, hoc est, filias hominum, nonne vobis videntur idipsum dicere quod et Manichæi ? Longum est nunc contra illos dicere : sed tantummodo judicare volui, de quo volumine quasi per occasionem istius, suum dogma confirmant. Hermon in lingua nostra interpretatur, *ἀνάθημα*, hoc est, « *condemnatio*. » Ros ergo Domini ante fuit in populo Judæorum, qui postea anathematizatus est, et benedictio illa quæ ante descendebat in populo anathematizato, postea descendit in montem Sion, hoc est, in Ecclesiam. Nos, si tamen de Ecclesia sumus (Ecclesiam autem dico dogmatum veritatem, Christi confessionem), nos in ædificium sumus. Et quanti sancti in deserto sunt, quanti de nobis non sunt in Ecclesia, et illi qui non sunt de Ecclesia, versantur in Ecclesia Christi. Si ergo sumus in Ecclesia, si habemus fidem Ecclesiæ, fidem apostolorum, fidem Christi, dogmatum veritates, montes sumus Sion. Nolumus esse de Sion valles, sed montes Sion. Habet enim Sion valles suas, habet et campum. Quicumque peccator est vallis est Sion : non est mons Sion. Dicat aliquis : De tuo sensu loqueris. Vocemus testem Isaïam, eo tempore quo peccaverat Sion, quot mul-

plusieurs visions qui ont pour titre : Vision contre l'Idumée, vision contre Moab, vision contre Edom et les fils d'Ammon (*Isai* xiii et suiv.), il commence la dernière par ces mots : Vision de la vallée de Sion. (*Ibid* xxii). Comme il était descendu des hauteurs de la foi, il tombe de la montagne dans la vallée. Fuyons donc tout d'abord la vallée de Sion, venons dans les plaines, des plaines arrivons aux collines, des collines parvenons jusqu'au haut des montagnes ; suivons le Christ sur les montagnes, car notre proche parent, semblable au chevreuil ou à un faon de biche, franchit les collines et bondit sur les montagnes. (*Cant.* ii). Aussi, pour rester dans la vérité de l'ascension, il s'élève au ciel après sa résurrection, non pas d'une vallée, mais d'une montagne. Pour nous, si nous ne sommes tout d'abord des montagnes en vertus, nous ne pouvons monter au ciel ; car c'est là, c'est-à-dire sur les montagnes de Sion, dans les vertus, dans la foi, dans la confession, dans la vérité de la doctrine qu'est la bénédiction.

« Et la vie à jamais. » Notre vie, c'est le Christ. Celui qui confesse le nom du Christ reçoit la vie dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CXXXIII.

« Maintenant donc, bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes les serviteurs du Seigneur. » Ce psaume termine la série des psaumes graduels. Le premier de ces psaumes commençait par

tas visiones, ubi dicitur : visio contra Idumæam : visio contra Moab : visio contra Edom et filios Amon (*Isai* xiii seq.), in ultimo ponitur : visio vallis Sion. (*Ibid* xxii). Quoniam enim de fidei sublimitate descenderat : propterea de monte in vallem corruit. Nos ergo primum fugiamus vallem Sion : veniamus ad campum, de campo veniamus ad colles : de collibus veniamus ad montes ; Christum sequamur in montibus. Siquidem fratruelis noster quasi caprea, et hinnulus cervorum transiit colles, et salit per montes. (*Cant.* ii). Unde et secundum ascensus veritatem, non ascendit in cælum post resurrectionem de valle, sed de monte. Nos nisi in virtutibus montes fuerimus, ad cælum non possumus ascendere. Illic enim, hoc est, in montibus Sion, in virtutibus, in fide, in confessione, in dogmatum veritate, illic est benedictio.

« Et vitam usque in æternum. » Vita nostra, Christus est. Qui confitetur Christum, vitam accipiet in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXXXIII.

« Ecce nunc benedicite Domino, omnes servi Domini. » Extremus psalmus cantici graduum. Primus

ces mots : Lorsque j'étais dans la tribulation, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé ; dans le second, il s'était élevé en disant : J'ai levé mes yeux vers les montagnes ; dans le troisième, il s'écrie : Je me suis réjoui dans ce qui m'a été dit ; dans le quatrième, il dit : J'ai levé mes yeux vers vous qui habitez dans les cieux. Voyez comme il monte peu à peu par degrés et parvient ainsi à ce qu'il y a de plus élevé. Il serait trop long de rappeler ici le commencement de chacun de ces psaumes graduels. Le prophète arrive au psaume treizième, au douzième, et, après toutes les autres vertus, il place l'humilité. En effet, c'est en vain que nous aurions les autres vertus, si elles n'étaient couronnées par l'humilité du Seigneur. Que dit le psalmiste ? Seigneur, mon cœur ne s'est pas exalté, et mes yeux ne se sont pas élevés. Après avoir ainsi fait profession d'humilité, il implore l'avènement du Christ. Et que dit-il ? « Souvenez-vous de David et de toute sa douceur. » Et dans un autre endroit : A cause de David, votre serviteur, ne détournez pas la face de votre Christ. (*Ps.* cxxxi). Lorsqu'il a reçu le Christ promis, il rassemble l'Eglise dans la foi du Christ. Et que dit-il ? « Voyez qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble. L'Eglise du Seigneur est rassemblée, elle est formée, que dit le dernier psaume graduel ? « Maintenant donc, bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes les serviteurs du Seigneur. » Puisqu'il est bon, puisqu'il est doux pour des

graduum psalmus fuerat : Ad Dominum cum tribulatione clamavi, et exaudivit me ; in secundo conscenderat : Levavi oculos meos in montes. In tertio : Letatus sum in his quæ dicta sunt mihi ; in quarto : Ad te levavi oculos meos, qui habitas in cælo. Videte quomodo paulatim ascendit per gradus, et ad sublimiora pervenit. Longum est, si velimus singulorum psalmorum horum graduum principia dicere. Venit ad tertium decimum psalmum, immo venit ad duodecimum, et post omnem virtutem, humilitatem posuit. Frustra enim habemus virtutes, si non ipse virtutes humilitate Domini coronentur. Quid enim dixit ? Domine, non est exaltatum cor meum : neque elati sunt oculi mei. Quoniam ergo humilem se monstraverat, Christi adventum postulat. Et quid dicit ? Memento, Domine David, et omnis mansuetudinis ejus : Et rursus in alio loco : Propter David servum tuum, non avertas faciem Christi tui (*Psal.* cxxxi). Quoniam accepit Christum, post fidem Christi Ecclesiam congregat. Et quid dicit ? Ecce quam bonum, et quam jucundum, habitare fratres in unum. Ecclesia Domini congregata est. Novissimus psalmus quid dicit ? « Ecce nunc benedicite Domi-

frères d'habiter ensemble, et que vous êtes tous réunis dans un même esprit : « Maintenant, bénissez le Seigneur. » Maintenant, bénissez le Seigneur, après l'avènement du Christ, parce que c'est en lui que vous êtes réunis. Bénissez-le maintenant dans ce dernier psaume des degrés, parce que vous êtes réunis sur le point le plus élevé des vertus. Avant que vous fussiez parvenus au quinzième psaume des degrés, c'est-à-dire au sommet, vous ne pouviez bénir le Seigneur. Je vous dis donc : « Et voilà, maintenant, bénissez le Seigneur. » En disant : voilà, il semble qu'il montre la chose du doigt. Quels sont ceux qui doivent bénir le Seigneur ? « Vous tous, les serviteurs du Seigneur. » Vous qui n'êtes pas les esclaves du péché, mais les serviteurs du Seigneur. Croyez-vous que ce soit une chose de peu d'importance de pouvoir dire : Je suis donc le serviteur du Seigneur ? Le comble de la vertu est de mériter ce titre. Comment cela ? Celui qui dit : Je suis le serviteur de l'empereur, réclame ce titre comme une dignité, et personne n'ose approcher du serviteur de l'empereur ; ainsi, à plus forte raison, est-ce un honneur infini de pouvoir se dire le serviteur du Seigneur. Aussi l'Apôtre se glorifie-t-il de ce titre de serviteur du Seigneur qui sert d'exorde à toutes ses épîtres : Paul, serviteur de Jésus-Christ. Et il est dit aussi de Moïse : Et ce n'est pas comme Moïse, mon serviteur, à qui j'ai parlé face à face. (*Exod.* xxxiii). Considérez ce que Dieu dit ici : J'ai parlé aux

num, omnes servi Domini. » Quoniam bonum est, et jucundum habitare fratres in unum, et estis pariter congregati : « Ecce nunc benedicite Dominum. Nunc benedicite Dominum, » post adventum Christi : quia congregati estis in eo. Nunc benedicite in ultimo graduum psalmo : quia in summitate virtutum congregati estis. Antequam ergo perveneritis ad quintum decimum graduum, hoc est, ad excelsum, non poteratis benedicere Domino. Ergo nunc dico vobis : « Ecce nunc benedicite Domino. » Quando dicitur, « ecce : » quodammodo res digito demonstratur ? « Ecce nunc benedicite Domino ? » Qui benedicite Domino ? « Omnes servi Domini : » qui non estis servi peccati, sed servi Domini. Putamus parum esse quod dicitur : Ego servus Domini sum ? Summa virtus est hoc mereri. Quomodo ? Quasi dignitatem vindicat, qui dicit : Ego servus imperatoris sum, et nemo audeat accedere ad servum imperatoris : sic infinita dignitas se dicere esse servum Domini. Unde et Apostolus de servitute Domini gloriatur, et scribit in principio Epistolarum suarum : Paulus servus Christi. Et de Moyse dicitur : Et non sicut Moyses famulus meus : cui locutus sum facie

autres en visions et en énigmes, mais ce n'est pas comme à Moïse, mon serviteur, à qui j'ai parlé face à face. (*Hebr. iii*). Prenons un exemple : supposons un maître qui ait d'immenses richesses. Il a un nombreux personnel, il a des gens pour le servir. Est-ce que ceux qui sont dans ses métairies ont autant de fierté et d'assurance que ceux qui approchent de lui tous les jours pour le servir ? C'est un grand honneur pour ces derniers de voir tous les jours le visage de leur maître et de le servir. Quant aux autres serviteurs, qui ne jouissent pas de la présence de leur maître, s'ils veulent obtenir quelque faveur, ils s'adressent à leurs compagnons de service. Pourquoi toutes ces réflexions ? Notre-Seigneur Jésus-Christ a aussi une nombreuse famille, il en est qui le servent immédiatement et sont toujours sous ses yeux, il en a d'autres qui travaillent dans les champs. Les moines et les vierges sont, à mon avis, ceux qui servent leur maître de près en sa présence ; les chrétiens du monde, sont ceux de ses serviteurs qui travaillent dans les champs. Or, ceux qui sont dans les champs prient les autres d'être leurs intermédiaires près de leur maître, s'ils ont quelque grâce nécessaire à obtenir. Or, plus est grande la dignité de ceux qui jouissent tous les jours de la vue de leur maître, plus est grand le châtiment de ceux qui remplissent leur service avec négligence. Les méchants serviteurs craignent plus leur maître lorsqu'ils sont dans les champs, parce qu'ils ne

ad faciem. (*Exod. xxxiii*). Videte quid dicat : Cæteris locutus sum in visione et in ænigmatæ : sed non sicut Moysi, famulo meo, cui locutus sum facie ad faciem. (*Hebr. iii*). Ponamus exemplum : Dicamus esse aliquem dominum ditissimum ; iste habet familiam : habet et servos qui sibi ministrent. Numquid tantam habent fiduciam servi qui in villis sunt, quantam illi qui quotidie ministrant ? Illis magna dignitas est, qui faciem vident Domini, et ministrant ei. Denique cæteri servi, qui faciem non vident domini sui, si voluerint aliquid impetrare, conservos petunt. Hoc totum quare dixi ? Dominus noster Jesus habet et ipse multam familiam : habet quasi ad faciem suam, qui sibi ministrent : habet alios in agris. Monachos et virgines ego puta illos esse, qui ad faciem ministrant domino suo : sæculares autem, qui sunt quasi in agro, de familia sua. Denique illi qui sunt in agris, istos postulant ut rogent dominum, si quid necessarium habent. Quantam habent ergo dignitatem, qui quotidie vident faciem domini : tantam habent poenam, qui negligunt ministerium domini. Solent enim mali servi, quando sunt in agris, magis timere Dominum : quia non vident. Si

le voient point ; mais, dès qu'ils commencent à le voir fréquemment, ils le méprisent, et la familiarité les rend insolents. Veillons donc à ce que le commerce habituel que nous avons avec Dieu ne nous fasse pas mépriser sa bonté. Bénissez donc le Seigneur, vous tous serviteurs du Seigneur, parce que vous êtes non les esclaves du péché, mais les serviteurs du Seigneur. « Vous tous serviteurs du Seigneur » qui ne reconnaissez que Dieu seul pour souverain maître ; « vous tous serviteurs du Seigneur, » vous tous qui n'êtes point dominés ni par la colère, ni par la volupté, sur lesquels ne règnent point les autres péchés, qui n'êtes point sous la tyrannie des vices, mais sous l'empire du Seigneur, « vous tous, serviteurs du Seigneur. » Le prophète ne paraît pas en demander davantage, mais voyez comme il va plus loin. Il ne suffit pas d'être les serviteurs du Seigneur, il faut de plus que les serviteurs se tiennent debout. Les uns, en effet, se tiennent debout, les autres tombent, d'autres sont assis, d'autres enfin sont étendus à terre. Or, ni ceux qui tombent, ni ceux qui sont assis, ni ceux qui sont étendus à terre ne peuvent louer le Seigneur ; c'est à vous de le louer, qui vous tenez debout. On me dira : Mais d'autres aussi se tiennent debout, il y a beaucoup d'autres Eglises, beaucoup d'autres réunions. Quels sont donc ces autres qui se tiennent debout ? Seraient-ce les ariens ? Les eunomiens invoquent aussi le nom du Christ, ainsi que d'autres hérésies, peut-on

autem quotidie cœperint videre, contemnunt et familiaritas superbiam facit. Et nos igitur non debemus de consuetudine contemnere bonitatem Dei nostri. Benedicite ergo Dominum, omnes servi Domini : quia non estis servi peccati, sed servi Domini. « Omnes servi Domini, » qui solum Dominum habetis Deum. « Omnes servi Domini, » quibus ira non imperat : in quibus libido non regnat : in quibus alia peccata non regnant : quibus non dominantur vitia, illi dominantur a Domino. « Omnes servi Domini. » Videtur hucusque stetitisse ; sed videte augmentum. Non sufficit solum servos esse Domini, nisi et ipsi servi stent. Alii enim sunt qui stant : alii qui cadunt : alii qui sedent : alii qui jacent. Ergo qui cadunt, qui sedent, qui jacent, illi non possunt laudare Dominum ; vos laudate qui statis. Sed dicat aliquis : Stant et alii ; multe sunt Ecclesiæ : multe sunt congregationes. Qui ergo stant ? Ariani stant ? Nominant Christum et Eunomiani, et cætera hæreses : ergo stant ? Ne videretur ergo illis dare licentiam laudandi Dominum, videte quid dicat :

« Qui statis in domo Domini, in atriis domus Dei

dire qu'ils se tiennent debout ? Non, le prophète ne leur laisse point le privilège de louer Dieu, écoutez ce qu'il ajoute :

« Vous qui demeurez dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de notre Dieu. » C'est dans ce sens que dit l'Apôtre : Afin que, si je tarde à venir, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu qui est l'Eglise. (*1 Tim. iii*). L'Eglise ne consiste pas dans les murailles d'un édifice, mais dans la vérité de la doctrine ; là où est la vraie foi, là est l'Eglise. En effet, il n'y a pas plus de quinze ou vingt ans que les hérétiques étaient en possession de toutes les murailles des Eglises ; il y a vingt ans, toutes les Eglises étaient en leur pouvoir, mais la véritable Eglise était là où est la vraie foi. Bénissez donc le Seigneur, vous qui êtes les serviteurs du Seigneur. La louange n'est pas belle dans la bouche du pécheur. (*Ecclesi. xv*). Louez donc le Seigneur, vous qui êtes ses serviteurs, et qui vous tenez debout. Comment vous tenez-vous debout ? Il a établi mes pieds sur la pierre, dit le psalmiste. (*Ps. xxxix*). Et Dieu dit à Moïse : Tiens-toi ici près de moi. (*Exod. xxxiv*). Dieu se tient au milieu de l'assemblée des dieux. Et vous qui vous tenez debout, non point dans un lieu quelconque, mais « dans la maison de Dieu, dans les parvis de la maison de notre Dieu. » Ces dernières paroles ne se trouvent point dans les manuscrits hébreux, mais elles sont dans le psaume suivant : « Louez le nom du Seigneur, louez-le, vous, serviteurs du Seigneur ; vous qui

nostri. » Ut secundum quod ait Apostolus : Donec, inquit, venio, ut scias quomodo disponas domum Dei, quæ est Ecclesia. (*1 Tim. iii*). Ecclesia non parietibus consistit, sed in dogmatum veritate ; ecclesia ibi est ubi fides vera est. Cæterum ante annos quindecim aut viginti, parietes omnes hic Ecclesiarum hæretici possidebant ; ante viginti enim annos, omnes Ecclesias has hæretici possidebant ; Ecclesia autem vera illic erat, ubi vera fides erat. Ergo vos benedicite Domino, qui estis servis Domini. Non pulchra laudatio in ore peccatoris. (*Ecclesi. xv*). Ergo vos laudate, qui estis servi Domini, et qui estis servi et statis. Qui statis ? Stant, inquit, supra petram pedes meos. (*Psalm. xxxix*). Et ad Moysen : Tu vero hic sta mecum. (*Exod. xxxiv*). Deus stetit in synagoga deorum. « Et qui statis, » non ubicumque : sed, « in domo Dei, in atriis domus Dei nostri. » In Hebraicis voluminibus non habetur, sed in sequenti psalmo est. Quomodo enim sequitur in ipso psalmo ? « Laudate nomen Domini, laudate servi Domini. Qui statis in domo Domini, in atriis domus Dei nostri. » (*Psalm. lxxxi*). Quoniam ergo iste psalmus habet :

vous tenez dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de notre Dieu. (*Ps. lxxxi*). Comme ce psaume portait cette addition : « Vous qui vous tenez dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de notre Dieu, » un interprète a pensé qu'on devait également, dans le psaume qui précède, ajouter à ces paroles : « vous qui vous tenez dans la maison du Seigneur, ces autres : « dans le parvis de la maison de notre Dieu. Or, que signifient ces paroles : « dans les parvis de la maison de notre Dieu, » et en quoi la maison diffère des parvis ? nous l'expliquerons après la lecture du psaume suivant.

« Elevez vos mains durant les nuits vers les choses saintes. » Ce monde est sous l'empire du méchant (*1 Jean v*), et nous avons à combattre non contre la chair et le sang, mais contre le prince de ces ténèbres. (*Ephes. vi*). Voilà pourquoi l'Apôtre nous dit : La nuit est avancée, et le jour s'approche. (*Rom. xiii*). Ce monde est donc une véritable nuit, la vie future est le jour, ce qui fait que l'Apôtre ajoute : Marchons dans la décence comme dans le jour. Vivons donc maintenant comme nous vivrons dans le jour, c'est-à-dire dans le siècle futur. « Elevez vos mains, durant les nuits, vers le sanctuaire. » Que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, nous sommes dans la nuit. Or, la nuit est accompagnée de ténèbres, et ces ténèbres sont les péchés des hommes. Considérez donc ce que dit le prophète : Elevez vos mains durant les nuits vers les choses saintes. » Tandis que

« Qui statis in domo Domini, in atriis domus Dei nostri : » propterea quidam putavit et in ipso psalmo qui præcessit : « Qui statis in Domo domini : » debere addere : « in atriis domus Dei nostri. » Quid autem significet, « in atriis domus Dei nostri, » et quæ sit differentia domus et atriis, in sequenti psalmo cum lectus fuerit, disseretur.

« In noctibus extollite manus vestras in sancta. » Mundus iste in maligno positus est (*1 Joan. v*), et non est nobis pugna adversus carnem et sanguinem, sed adversus rectorem tenebrarum istarum (*Ephes. vi*). Unde dicit Apostolus : Nox præcessit : dies autem appropinquavit. (*Rom. xiii*). Ergo hoc sæculum, nox est ; sæculum vero futurum, dies est. Unde dicit et Apostolus : Sicut in die, inquit, honeste ambulemus. (*Ibid.*). Quomodo victuri sumus in die, hoc est, in futuro sæculo, sic nunc vivamus. « In noctibus extollite manus vestras in sancta. » Velimus, nolumus, in noctibus sumus : quamdiu in isto sæculo sumus, in noctibus sumus. Nox tenebras habet ; noctes autem istarum tenebrarum, peccata sunt hominum. Videte ergo

vous êtes dans ce monde, au milieu de ces nuits profondes, élevez vos mains, ne les abaissez point, qu'elles soient constamment élevées. Elevez-les avec Moïse. (*Exod. xvi*). Si vous élevez les mains, Amalec est vaincu; si elles s'abaissent, Jésus a le dessous. Considérez en même temps ce mystère: Si nous élevons les mains, Jésus triomphe; si nous élevons les mains par la pratique des bonnes œuvres, le Christ, par ces bonnes œuvres, triomphe du démon. Les mains sont le symbole des œuvres; c'est ainsi qu'il est écrit: La parole du Seigneur se fit entendre par la main d'Aggée; la parole du Seigneur fut adressée par la main de Jérémie; or, ce n'est point par le moyen des mains, mais par la bouche, que la parole se fait entendre. Mais considérez ici le sens mystique des Ecritures: Dieu ne fait point entendre sa parole sans les bonnes œuvres. Ainsi, un homicide peut confesser le nom de Jésus-Christ, mais le Seigneur ne vient point à lui, parce que ses mains ne sont point dignes que le Seigneur s'approche de lui. Voilà pourquoi il est écrit: La mort et la vie sont dans la main de la langue. (*Prov. xvi*). Est-ce donc que la langue a des mains? Dites-moi pourquoi il est écrit: La mort et la vie sont dans la main de la langue? Considérez le sens de ces paroles: Dieu n'écoute point la langue, il n'écoute point les paroles, mais les œuvres; il faut que celui qui le prie conforme ses œuvres à son langage. Voici donc ce qui nous est recommandé dans le

quid dicat: « In noctibus extollite manus vestras in sancta. » Dum, inquit, estis in isto saeculo, et in istis noctibus, levate manus vestras; nolite demittere, sed levate. Levate cum Moysse (*Exod. xvi*); si levaveritis manus vestras, vincitur Amalec; si autem demiseritis, superatur Jesus. Simulque considerate mysterium: si nos levamus manus, vincit ejus; si levaverimus manus nostras in bonis operibus, per bona opera nostra Christus superat diabolum. Manus autem interpretantur in operibus; unde scribitur: factus est sermo Domini in manu Aggae: sermo factus est in manu Jeremiae prophetae; utique sermo Dei non fit in manu, sed in ore fit. Sed videte Scripturae mysteria: Deus non venit ad sermonem sine opere bono. Ceterum et homicida Christum confitetur, et non venit ad illum Dominus: quia manus ipsius Domini adventum non merentur. Unde scriptum est in alio loco: In manu linguae, mors et vita. (*Prov. xvi*). Ergo lingua manus habet? Dicite, quare dicitur: In manu linguae, mors et vita? Videte quid dicat: Deus non audit linguam, non verba, sed opera: ut quicumque aliquid loquitur, et faciat. Praecipitur ergo nobis in novissimo

dernier psaume des degrés: « Elevez vos mains, durant les nuits, vers les choses saintes. » Pourquoi a-t-il ajouté: vers les choses saintes? C'est que les hérétiques eux-mêmes paraissent élever leurs mains; les Juifs, les païens, paraissent aussi élever leurs mains; ils font aussi des aumônes; s'ils voient un pauvre, ils lui tendent leurs mains. Quand un Juif donne l'aumône, ne vous paraît-il pas élever la main? Oui, il élève la main, mais il ne l'élève point vers les choses saintes, parce qu'il ne confesse pas le nom de Jésus-Christ. Mais pour vous qui êtes dans la maison du Seigneur, qui vous tenez debout dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de notre Dieu; vous qui êtes les serviteurs du Seigneur, auxquels il avait dit: Voyez comme il est bon, comme il est doux pour des frères d'habiter ensemble (*Ps. cxxxii*), élevez les mains, mais élevez-les vers les choses saintes, c'est-à-dire en confessant le nom du Christ, et en faisant pour Jésus-Christ tout ce que vous faites. Les vertus sont différentes suivant les dispositions de celui qui les pratique. Ainsi un chrétien fait l'aumône, un païen la fait, un Juif la fait aussi, enfin un chrétien d'une haute sainteté la fait également. Or, vous rencontrerez certains chrétiens qui donnent l'aumône pour s'attirer les louanges des peuples. Si un pauvre leur demande un morceau de pain, ils regardent de tous côtés, et, s'ils ne voient point de témoin, ils ne donnent rien; s'il est seul, ce chrétien ferme sa

psalmo graduum: « In noctibus extollite manus vestras in sancta. » Levate, inquit, manus vestras: quia Jesus eas levavit in cruce. « In noctibus extollite manus vestras in sancta. » Quare voluit addere et dicere, in sancta? Et haeretici videntur levare manus, et gentiles videntur levare manus, et Judaei videntur levare manus: faciunt enim et ipsi eleemosynas: si viderint pauperem, manum porrigunt. Quando Judaeus dederit eleemosynam, nonne tibi videtur levare manum? Levat quidem manum, sed non levat in sancta: quia Christum non confitetur. Vos autem qui estis in domo Domini, qui statis in domo Domini, in atriis domus Dei nostri: qui estis servi Domini, quibus dixerat: Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum (*Psal. cxxxii*): sic levate manus, ut in sancto levetis, hoc est, ut confiteamini Christum, et quicquid facitis, pro Christo faciatis. Virtutes, pro qualitate facientis, diversae sunt. Ac si dicat: Facit eleemosynam Christianus: facit et gentilis, facit et Judaeus, facit et alius Christianus vir sanctus. Invenies aliquos de Christianis ideo dare eleemosynam, ut laudentur a populis. Si quando pauper rogat buccellam, huc illucque cir-

main, il ne donne pas volontiers. O vous, chrétien, à qui ce pauvre demande une pièce de monnaie, pourquoi ne donnez-vous pas en secret, mais donnez-vous en public? Si vous voulez avoir Dieu pour témoin, pourquoi recherchez-vous les yeux des hommes? Votre don paraît être une aumône aux yeux des ignorants; mais, aux yeux de Dieu, elle est un outrage; car vous outragez votre frère, en voulant montrer aux yeux des autres le spectacle de son indigence. Lors donc que nous donnons, ne donnons pas comme de notre bien, mais d'un don qui nous a été fait par le Christ. Nous ne devons pas donner comme à un mendiant, mais comme à un frère. Nous lui donnons des choses matérielles, il nous donne des biens spirituels; le pauvre donne plus qu'il ne reçoit; nous lui donnons le pain qui est consommé le jour même, tandis que, pour ce pain, il nous donne le royaume des cieux. Donc, pour résumer, faisons avec de saintes dispositions ce que nous faisons, faisons-le pour Jésus-Christ. Beaucoup de païens font aussi l'aumône. S'ils voient un pauvre ayant une main coupée, un pied atteint d'un ulcère et tombant en pourriture, un sentiment de compassion s'élève aussitôt dans leur âme, qui est vaincue et touchée par un sentiment naturel de miséricorde. Et que dit ce païen? Si j'étais réduit à cet état, que ferais-je dans cette extrémité de misère? Il peut arriver cependant que j'en vienne à cet état, et qui alors me donnera? Je dois donc

cumspiciunt, et nisi testem viderint, pecuniam non dant; si solus fuerit, manus contrahit: non dat libenter. O tu, Christiane, rogat te pauper ut des ei pecuniam: quare non das in occulto, sed das in publico? Si testem Deum quaeris, humanos oculos quid requiris? Eleemosyna tua apud imperitos videtur esse eleemosyna; ceterum apud Deum injuria est; injuriam enim facis fratri tuo; vis enim videntibus aliis mendicem ostendere. Quando ergo damus, non debemus quasi de nostro, sed de dono Christi. Non debemus dare quasi mendico, sed quasi fratri. Nos damus carnalia; ille dat spiritualia: plus dat pauper, quam accipit; nos damus panem, qui in ipsa die consumitur; ille pro pane reddet nobis regna caelorum. Ergo hoc dico, ut quod facimus, faciamus in sancto: aut quod facimus, Christi causa faciamus. Ceterum multi gentiles qui faciunt eleemosynam, si viderint aliquem praecisam manum habere: si viderint pedem habere cancrorum et putridum, statim animus illis dolet; vincitur humana anima naturali misericordia. Et quid dicit? Ecce ego si talis essem, quid miser facerem? Et fieri potest ut talis sim, quis mihi dabit? Et ego debeo ergo

donner à ce malheureux, afin qu'on me donne à moi aussi, si je lui devenais semblable. Ce païen donne donc du pain à ce pauvre, mais, en secourant le pauvre, c'est de lui qu'il a compassion, et non du pauvre. Cette miséricorde n'est pas la miséricorde du Christ, c'est une miséricorde qui a lui-même pour objet. Tout ce que nous faisons, faisons-le pour la cause de Jésus-Christ, faisons-le d'une manière sainte. Soit que nous mangions, soit que nous buvions, faisons tout au nom de Jésus-Christ. (*I Cor. x*). Nous lisons les Ecritures, nous étudions les psaumes, nous possédons les Evangiles, nous approfondissons les prophètes, nous ne devons point nous livrer à cette étude pour nous en glorifier devant nos frères, mais pour plaire à Jésus-Christ, afin que sa parole retentisse sur nos lèvres. Les hommes, les religieux, les femmes elles-mêmes, luttent souvent entre eux à qui apprendra un plus grand nombre des livres de l'Ecriture, et ils s'imaginent être d'autant meilleurs qu'ils en savent davantage. La vérité est que celui qui en sait le plus, est celui qui en fait le plus; si je pratique ce que vous apprenez, mes œuvres possèdent bien plus la science des Ecritures que votre parole, qui se perd dans les airs. « Elevez vos mains, durant les nuits, vers les choses saintes. » Et lorsque vous les aurez levées vers les choses saintes, et que vous aurez fait des actions saintes, le Christ sera comme le remède efficace de vos bonnes œuvres. « Et bénissez le Seigneur. »

huic dare, ut et mihi det, aliquis, si talis fuero. Iste quidem dat pauperi panem; sed in paupere sui miseretur, non illius. Ista misericordia, non Christi misericordia; sed sui misericordia est. Omne ergo quod facimus, Christi causa faciamus, faciamus in sancto. Sive manducamus, sive bibimus, omnia in nomine Christi faciamus. (*I Cor. x*). Scripturas legimus, psalmos ediscimus, Evangelia tenemus, prophetas edisserimus: non debemus hoc ita facere ut gloriemur apud fratres, sed ut Christo placeamus: ut sermo ipsius in ore nostro resonet. Solent et viri solent et monachi, solent et mulierculae hoc inter se habere certamen, ut plures ediscant Scripturas; et in eo se putant esse meliores, si plures ediderint. Ille plus edidit, qui plus facit; ceterum si quod tu ediscis, ego facio: magis mea opera Scripturas tenent, quam tuus sermo qui vane resonat. « In noctibus extollite manus vestras in sancta. » Levate manus in cruce: levate vexillum. « In noctibus levate manus vestras in sancta. Et cum levaveritis in sancta, et feceritis quae sancta sunt, quasi medicamentum bonorum operum vestrorum Christus sit. » Et benedicite Domino. Unde

C'est la recommandation que fait l'Apôtre : « Elevant en tout lieu des mains pures. » (I Tim. ii) ; « et bénissez le Seigneur. » Tout ce que vous faites, rapportez-le au Seigneur ; élevez vos mains, que le nom du Christ résonne sur vos lèvres. Et élevez vos mains durant les nuits. Donnez l'aumône aux pauvres, et bénissez le Seigneur ; rendez grâces au Seigneur de ce qu'il vous a donné de quoi donner vous-même à votre frère. Vous devez bien plutôt rendre grâces à Jésus-Christ lorsque vous donnez, que votre frère qui a reçu de vous ne doit vous rendre grâces. Nous sommes redevables aux pauvres d'un grand bienfait : l'aumône efface les péchés que nous ne pouvons effacer autrement. (Eccli. iii). L'aumône a la même efficacité que le baptême : le baptême nous remet les péchés, l'aumône nous les remet également. De même que l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché, car c'est pour les péchés que sont préparés les feux de l'enfer ; or, ces feux sont éteints par l'aumône.

« Que le Seigneur vous bénisse de Sion, lui qui a fait le ciel et la terre. » Vous bénissez le Seigneur, et le Seigneur vous bénit. « De Sion, » d'un lieu élevé, de l'Eglise, où sont la doctrine de vérité, la foi pieuse. « Que le Seigneur vous bénisse de Sion. » C'est l'Esprit-Saint lui-même qui parle dans ce verset, ou du moins c'est le prophète qui parle sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Et que dit-il ? O vous qui, par les

quinze degrés, êtes arrivé au dernier, vous qui avez fait telles et telles choses, vous qui bénissez le Seigneur, qui durant les nuits élevez vos mains, etc., et qui bénissez le Seigneur, recevez votre récompense. « Que le Seigneur vous bénisse de Sion. » Recevez ce que vous avez donné ; vous avez donné l'aumône, vous avez pratiqué les vertus, vous recevrez de Dieu la récompense et la bénédiction. « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, » de Sion, de la céleste Jérusalem, la mère des premiers-nés, où sont les joies de la vie future, où sont les archanges, les autres vertus des cieux, les apôtres, les saints martyrs, où la multitude des anges et des saints suit l'Agneau partout où il va. (Apoc. xxi). Saint Jean lui-même vit la cité sainte descendant des cieux, et ayant douze portes construites d'autant de perles ; elle était d'or tout entière, elle avait des murailles d'or, elle avait des places qui étaient autant de pierres précieuses transparentes. C'est dans cette cité que règne le Christ ; dans cette cité, ceux qui l'habitent en sont à la fois les habitants et les portes, ils sont tout ensemble la maison et les habitants. Voulez-vous une preuve qu'ils sont la maison ? Le Christ habite en eux, le Christ se promène au milieu d'eux. J'habiterai en eux, dit-il, et je marcherai au milieu d'eux. (Levit. xxvi ; II Cor. vi). Voyez quelle est la grandeur de l'âme sainte, elle contient le Christ que le ciel ne peut contenir. Voyez ce qu'il dit : J'ha-

et Apostolus dicit : In omni loco levantes manus immaculatas (I Tim. ii) : « et benedicite Domino. » Quodcumque facitis, referte ad Dominum ; manus levantur : os Christum resonet. Et in noctibus levate manus vestras. Da pauperibus eleemosynam, et benedic Domino : gratias age Domino, quia tibi dederit, unde des fratri. Magis tu agito gratias Christo quando dederis, quam frater qui a te acceperit, tibi agat gratias. Grande nobis beneficium præstant pauperes ; peccata, quæ jam aliter lavare non possumus, exstinguit eleemosyna. Quid scriptum est ? sicut aqua exstinguit ignem : sic eleemosyna exstinguit peccata. (Eccli. iii). Hoc præstat eleemosyna, quod et baptisma ; quomodo baptisma nobis peccata dimittit, ita et eleemosyna nobis peccata dimittit. Sicut aqua exstinguit ignem, sic eleemosyna exstinguit peccata ; peccatis enim gehennæ ignes preparati sunt ; hos autem exstinguit eleemosyna.

« Benedicat te Dominus ex Sion : qui fecit cælum et terram. » Tu benedicis Dominum, et Dominus te benedicit. « Ex Sion, » de specula, de Ecclesia, de veris dogmatibus, de fide pia. « Benedicat te Dominus ex Sion. » Istum versiculum Spiritus sanctus loquitur, sive certe propheta in spiritu loquitur. Et quid

dicat ? O tu qui per quindecim gradus ad ultimum conscendisti, qui fecisti hæc, et hæc : qui benedicis Dominum ; qui in noctibus extollis manus tuas, etc., et benedicis Domino, recipe et tu mercedem. « Benedicat te Dominus ex Sion. » Quod dedisti, recipe ; tu dedisti eleemosynam : tu fecisti virtutes, a Deo premium et benedictionem consequeris. « Benedicat te Dominus ex Sion. » Sion de celesti Jerusalem in matre primitivorum, ubi sunt futura gaudia, ubi sunt archangeli, ubi virtutes cæteræ, ubi apostoli, ubi propheta, ubi sancti Martyres, ubi sequuntur Angelorum multitudines et Sanctorum, quocumque Agnus vadit. (Apoc. xxi). Denique vidit et Joannes civitatem sanctam de cælo depositam, gemmis exstructam duodecim habere portas ; tota aurea erat, muros habebat aureos : habebat et plateas de diversis gemmis. In hac civitate Christus regnat : in hac civitate habitantes ipsi sunt, et habitatores et porte ; ipsi et domus sunt, et habitatores. Vultis scire quoniam domus sunt ? Christus habitat in eis : Christus deambulat in eis. Inhabitabo, inquit, in eis et deambulabo. (Levit. xxvi ; II Cor. vi). Vide anima sancta quam grandis sit : Christum capit, quem cælum non capit. Vide quid dicat : Inhabitabo, inquit (Ibid.). Sed

biterai. Mais il peut se faire qu'on soit obligé d'habiter à l'étroit : J'habiterai et je marcherai au milieu d'eux. Partout où l'on peut marcher, se promener, la maison est large. Et où se promène-t-il ? Vous êtes, dit l'Apôtre, le temple de Dieu et l'Esprit-Saint habite en vous. Préparons notre temple, afin que le Christ vienne et habite en nous, afin que notre âme soit une véritable Sion, un lieu d'observation placé sur les sommets, afin qu'elle soit en haut, et non pas au-dessous. Nous lisons dans le prophète Zacharie : Et l'ange qui parlait en moi me dit. (Zach. i). Si l'ange parlait dans le prophète, combien plus le Christ habite-t-il en nous ! Il nous a tout à la fois pour demeure et pour interlocuteurs. « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, qui a fait le ciel et la terre. » Si vous êtes saint, écoutez ce qu'il dit : « Qui a fait le ciel ; » si vous êtes pécheur, « Qui a fait la terre, » car il a fait le ciel et la terre. Expliquons ces paroles à la lettre : le prophète s'exprime ainsi pour distinguer le vrai Dieu des idoles ; que les dieux, dit-il, qui n'ont fait ni le ciel ni la terre périssent de dessus la terre ; mais pour le Seigneur, il a fait le ciel et la terre ; ce qu'il dit, je le répète pour distinguer le vrai Dieu des fausses divinités, des idoles ; voilà pour le sens littéral. Maintenant, dans le sens spirituel, de même qu'il est dit au pécheur : Vous êtes terre et vous retournerez en terre, ainsi il est dit au juste : Vous êtes ciel et vous irez dans le ciel. Pourquoi tous ces détails ? Pour prouver que les saints sont

véritablement le ciel. Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament publie les œuvres de ses mains (Ps. xviii) ; et que les eaux qui sont au-dessus des cieux louent le nom du Seigneur (Ps. cxlviii) ; les cieux des cieux sont au Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. (Ps. cviii). Bien que nous soyons terrestres, bien que nous soyons habitants de la terre, cependant notre vie est dans le ciel ; nous y avons notre droit de cité.

« Qui a fait le ciel et la terre. » Vous êtes pécheur, il est vrai, mais gardez-vous de désespérer, tout est possible au Seigneur ; il en est beaucoup qui de terre qu'ils étaient deviennent les cieux, et beaucoup qui de ciel deviennent terre. L'infortuné Judas commença par être ciel et devint ensuite terre ; Paul, dans le temps qu'il persécutait l'Eglise (Act. vii), était terre, il reconnut son erreur, et devint ciel. Ni celui qui est ciel ne doit se croire en assurance, ni celui qui est terre ne doit désespérer de la vie. Jacob, dans le temps qu'il fuyait en Mésopotamie devant son frère, vint à Luza et il plaça, dit l'auteur sacré, une pierre sous sa tête. (Gen. xxxv). Cette pierre qui était sous sa tête, c'était le Christ. Jamais il n'avait posé de pierre sous sa tête que dans le temps où il fuyait devant celui qui le poursuivait. Tant qu'il demeurait dans la maison de son père, et qu'il y trouvait les soulagements que réclame le corps, il ne posait point de pierre sous sa tête. Il sort de la maison de son père, à peine vêtu, ne portant avec lui qu'un bâton, et, aussitôt la nuit venue, il trouve une pierre et

seri potest, ut aliquis anguste inhabitet : inhabitabo et ambulabo in eis. Ubi cumque deambulat, utique lata domus est. Ubi deambulat ? Vos estis, inquit, templum Dei, et Spiritus sanctus habitat in vobis. Præparemus templum nostrum, ut Christus veniat et habitet in nobis : ut anima nostra Sion sit, sit specula, ut sit in summitatibus constituta : ut sit sursum, non deorsum. Legimus in Zacharia propheta : Et angelus, inquit, qui loquebatur in me, dixit ad me. (Zach. i). Si angelus loquebatur in propheta, quanto magis habitat in nobis ! Ipse nos habet et domos, et confabulatores. « Benedicat te Dominus ex Sion, qui fecit cælum et terram. » Si sanctus es, audi quod dicit, « qui fecit cælum. » Si peccator es, « qui fecit terram ; » et cælum fecit et terram. Interim dicamus secundum litteram : hoc dicit ad distinctionem idolorum ; dñi, inquit, qui non fecerunt cælum et terram, pereant de terra ; Dominus autem cælos fecit ; ad distinctionem hoc dicit idolorum ; hoc interim secundum litteram. Cæterum, secundum intelligentiam spiritualem, quomodo dicitur peccatori : terra es, et in terram ibis : sic et sancto dicitur : cælum es, et in cælum ibis.

Hoc totum quare dixi ? Ut sanctos cælum probarem. Cæli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum (Psalm. xviii) ; et aquæ quæ super cælos sunt, laudent nomen Domini. (Psalm. cxlviii). Cæli cælorum Domino : qui fecit cælum et terram. (Psalm. cxm). Licet terreni simus, licet ambulamus in terra, tamen conversatio nostra in cælis est ; ibi habemus munitiones nostras. « Qui fecit cælum et terram. » Licet peccator es, noli desperare : Dominus omnia potest ; multi de terra cæli fiunt ; et multi de cælo, terra. Infelix Judas cælum fuit, et factus est terra ; Paulus apostolus eo tempore quo persequabatur Ecclesiam (Act. vii), terra erat ; confessus est, et cælum factus est. Nec qui cælum est, debet esse securus : nec qui terra est, debet desperare de vita. Jacob eo tempore quando fugiebat in Mesopotamiam fratrem suum, venit ad Luzam : et ibi, inquit, posuit lapidem ad caput (Gen. xxviii). Sub capite ipsius lapidis, erat Christus. Numquam sibi posuit lapidem ad caput ; nisi eo tempore, quando persecutorem fugit. Quamdiu erat in domo patris sui, et habebat refrigeria carnis, lapidem non habebat ad caput. Recessit de domo nudus, recessit in

et la place sous sa tête. Or, voyez quelle fut la vision de celui qui reposait sur un tel oreiller. Il vit, dit l'auteur sacré, une échelle dont le haut touchait le ciel, et les anges de Dieu montant et descendant par cette échelle; il vit des anges qui descendaient du ciel sur la terre, et d'autres qui montaient de la terre au ciel. Voulez-vous une preuve que cette pierre qui était sous la tête de Jacob était le Christ, la pierre angulaire? La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la pierre de l'angle (Ps. cxvii); cette pierre qui est appelée dans le livre des Rois, Abenezzer (II Rois vii), cette pierre, c'est le Christ. Or, Abenezzer signifie la pierre du secours. Jacob, dit l'auteur sacré, se leva de grand matin, et que dit-il? C'est ici la maison de Dieu, et que fit-il? il prit de l'huile et la répandit sur la pierre. A moins de comprendre les mystères que renferme l'Écriture, pour quelle raison répandit-il de l'huile sur la pierre? « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, lui qui a fait le ciel et la terre. » En terminant les quinze psaumes des degrés par cette formule de bénédiction, le psalmiste nous donne l'avertissement prophétique qui suit :

PSAUME CXXXIV.

« Louez le nom du Seigneur, » que vous saviez par la foi être au-dessus de tout nom; « louez le Seigneur, vous ses serviteurs, » qui avez cessé d'être les esclaves du péché.

virga, et statim in ipsa nocte invenit lapidem, et posuit ad caput suum. Qui talem habebat pulvillum in quo refrigerabat, videte visionem ejus. Vidit, inquit, scalam de terra pertingentem ad cælum, et vidit, inquit, angelos descendentes et ascendentes. Vidit angelos de cælo venire ad terram, et alios de terra ad cælos ascendere. Vultis scire quia lapis ille qui erat ad caput Jacob, Christus erat lapis angularis? Lapis quem reprobaverunt edificantes, hic factus est in caput angeli (Ps. cxvii); lapis ille qui scriptus est in Regnorum libro, Abenezzer (II Reg. vii); lapis iste, Christus est. Abenezzer autem interpretatur, « lapis adjutorii. » Consurrexit, inquit, Jacob mane; et quid dixit? Hæc, inquit, domus Dei est. Et quid fecit? Tulit, inquit, oleum et unxit lapidem. Nisi mysteria intellexerimus Scripturarum; cujus rationis erat, ut ungeret lapidem oleo? « Benedicat te Dominus ex Sion: qui fecit cælum et terram. » Denis quinque cantica graduum psalmis in benedictione concludens ex voce prophetica nos admonet dicens :

PSALMUS CXXXIV.

« Laudate nomen Domini. » Quod per fidem cognov-

« Vous qui demeurez dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de Dieu, » vous qui êtes fixés en lui d'une manière inébranlable.

« Louez le Seigneur, parce que le Seigneur est bon, » car il s'empresse d'accorder le pardon au repentir, et il comble notre espérance par sa bonté. « Célébrez son nom, parce qu'il est plein de douceur. » Ce n'est point de lui qu'est sortie la rude perversité des hérétiques, mais c'est par un effet de sa miséricorde que nous avons été tirés de la misère et de la gentilité.

« Car le Seigneur a fait choix de Jacob pour être à lui, » c'est-à-dire de celui qui, après avoir supplanté le peuple ancien, s'est emparé de sa bénédiction; « d'Israël, pour être sa possession; » d'Israël qui, après bien des combats, mérita de voir Dieu.

« Car j'ai reconnu que le Seigneur est grand. » Nous avons connu le Père par la révélation du Fils, qui nous dit lui-même : Nul ne connaît le Père que celui à qui le Fils a voulu le révéler. (Luc. x). « Et que notre Dieu est au-dessus de tous les dieux, » au-dessus de tout les saints et de tous les anges, qui sont dignes d'être appelés des dieux.

« Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre, dans la mer et dans tous les abîmes. » Il a plu à Dieu, selon les inspirations de sa bonté, de faire des merveilles dans les âmes élevées, dans les esprits arides, au

vistis esse super omne nomen. « Laudate, servi Domini. » Qui peccati famuli esse desiistis.

« Qui statis in domo Domini : in atriis domus Dei nostri. » Qui immobiliter in eo plantati estis.

« Laudate Dominum, qui benignus est Dominus. » Cito enim poenitentibus veniam præstat : spem etiam nostram sua adimplens benignitate. « Psallite nomini ejus, quia suave est. » Non enim processit ab eo aspera hereticorum perversitas ; sed per ipsam suavitatem a squalore gentilitatis eruti sumus.

« Quoniam Jacob elegit sibi Dominus. » Eum scilicet, qui supplantato populo, arripuit benedictionem ejus. « Israel in possessionem sibi. » Qui post multas luctas, Deum mente meruit videre.

« Quia ego cognovi quod magnus est Dominus. » Revelante Filio, cognoscimus Patrem, ipso dicente : Nemo novit Patrem, nisi cui voluerit Filius revelare. (Luc. x). « Et Deus noster præ omnibus diis. » Super omnes sanctos angelosque, qui dii digni sunt vocari.

« Omnia quæcumque voluit Dominus, fecit in cælo et in terra, in mari, et in omnibus abyssis. » Pro voluntate bonitatis placuit Deo in excelsis animabus, in aridis mentibus, in sæculi fluctibus, in profunditate malitiæ facere mirabilia, sicut sequitur,

milieu des flots de ce siècle, et jusque dans les abîmes de sa méchanceté, ainsi qu'il suit :

« Il fait monter les nuages des extrémités de la terre; » il élève de la bassesse de la terre les apôtres et les prophètes. « Il change les éclairs en pluies, » afin qu'ils puissent répandre d'abord la lumière de la connaissance de Dieu, et ensuite la pluie de sa doctrine.

« Il a tiré les vents de ses trésors; » il a fait sortir ses saints anges de leurs retraites célestes pour communiquer à ces nuées et à ces pluies la force et l'accroissement. « Il a frappé les premiers-nés de l'Égypte, depuis l'homme jusqu'à la brute, » les principaux vices et les crimes du monde.

« Et il a fait éclater des signes et des prodiges au milieu de toi, ô Égypte, » en effrayant le monde dans sa passion, ou par les ténèbres, ou par les tremblements de terre. « Contre Pharaon et contre tous ses serviteurs, » en attachant à sa croix le démon et ses satellites.

« C'est lui qui a frappé des rois puissants, et tué des rois pleins de force, » les vices innombrables dont le monde était opprimé.

« Sem, roi des Amorréens. » Les blasphémateurs de Dieu ont avec eux un arbre infructueux et stérile, ils seront frappés avec lui, et jetés dans le feu éternel. « Et Og, roi de Basan, » c'est-à-dire la muraille de confusion qui nous empêchait de connaître Dieu. « Et tous les royaumes de Chanaan. » Il a détruit ces royaumes d'agitation qui nous détournent de Dieu pour exercer sur nous leur domination.

« Educens nubes ab extremo terræ. » Ab humilitate terrena elevans apostolos ac prophetas. « Fulgura in pluviam fecit. » Ut primum lumen cognitionis Dei, deinde imbrem doctrinarum infunderent.

« Qui producit ventos de thesauris suis. » Angelos sanctos de arcanis celestibus dirigens : qui his in nubibus imbrisque, robur atque incrementum ferrent. « Qui percussit primogenita Ægypti : ab homine usque ad pecus. » Principalia vitia atque crimina mundi.

« Et misit signa et prodigia in medio tui, Ægypte. » Terrens mundum in passione, vel in tenebris, vel in commotione terræ. « In Pharaonem, et in omnes servos ejus. » Affligens diabolum vel principatus ejus cruci suæ.

« Qui percussit reges magnos, et occidit reges fortes. » Innumera vitia, quæ mundum oppræsserant.

« Seon regem Amorrhæorum. » Arborem infructuosam habent secum executores Dei : qui simul percussi, in ignem projiciuntur æternum. « Et Og regem Basan. » Maceriam confusionis, quæ nobis ne Deum agnosceremus, obstat. « Et omnia regna

« Et il a donné leur terre en héritage à Israël pour être l'héritage de son peuple. » Dieu a renversé et anéanti tous ces royaumes; il nous a appelés, par la connaissance qu'il nous a donnée de lui, à devenir son héritage, et il nous a établis les maîtres de ceux qui nous avaient dominés.

« Seigneur, votre nom subsistera éternellement. » Puisque ce nom demeure éternellement, qu'il soit notre héritage pour l'éternité. « Seigneur, le souvenir de votre gloire s'étendra dans toutes les générations, » afin que ce qui était figuré par avance dans les ombres de l'ancienne loi, soit clairement connu dans le siècle qui suivra, c'est-à-dire sous le règne de l'Évangile.

« Parce que le Seigneur jugera son peuple, » les Juifs qui refusent de croire, et qui sont déjà jugés parce qu'ils ne croient point.

« Et il se laissera fléchir aux prières de ses serviteurs, » de ceux qui croient en lui.

« Les idoles des nations sont de l'argent et de l'or, et les ouvrages de la main des hommes; elles ont une bouche et ne parlent point, etc. » Il rappelle, pour les tourner en dérision, les idoles abominables des gentils, qui n'ont aucun principe de vie pour animer leurs membres, et que les gentils ont cru ennoblir en les revêtant de métal, d'or et d'argent; c'est pour cela qu'il ajoute :

« Que ceux qui les font leur deviennent semblables, et tous ceux qui se confient en elles. » Que ceux qui croient en ces idoles soient confondus; pour nous, au contraire, qui adorons

Chanaan. « Occidit regna commotionis, quæ nos commovebant a Deo, et dominabantur nobis.

« Et dedit terram eorum hæreditatem : hæreditatem Israel populo suo. Hæc omnia delevit Deus atque subvertit : nosque per cognitionem suam in hæreditatem ascivit, et ut ipsis qui nos affligerant dominaremur, indulset.

« Domine, nomen tuum in æternum. Illo in perpetuum permanente, hoc nobis sit hæreditas sempiterna. » Domine, memoriale tuum in sæculum sæculi. » Ut quod Legis veteris umbra præfiguravit, in altero sæculo, id est, in Evangelii agnoscat.

« Quia judicavit Dominus populum suum. » Judæos non credentes : qui nunc jam judicati sunt, cum non crediderint. « Et in servis suis consolabitur. » In credentibus utique.

« Simulacra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum, os habent et non loquuntur, etc. » Gentilium execranda commemorat irridens : quia cum nullius membri vegetationem habeant, auri argentique metallo, illos nobilitare voluerint. Ideoque adjecit :

et la place sous sa tête. Or, voyez quelle fut la vision de celui qui reposait sur un tel oreiller. Il vit, dit l'auteur sacré, une échelle dont le haut touchait le ciel, et les anges de Dieu montant et descendant par cette échelle; il vit des anges qui descendaient du ciel sur la terre, et d'autres qui montaient de la terre au ciel. Voulez-vous une preuve que cette pierre qui était sous la tête de Jacob était le Christ, la pierre angulaire? La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la pierre de l'angle (Ps. cxvii); cette pierre qui est appelée dans le livre des Rois, Abenezzer (II Rois vii), cette pierre, c'est le Christ. Or, Abenezzer signifie la pierre du secours. Jacob, dit l'auteur sacré, se leva de grand matin, et que dit-il? C'est ici la maison de Dieu, et que fit-il? il prit de l'huile et la répandit sur la pierre. A moins de comprendre les mystères que renferme l'Écriture, pour quelle raison répandit-il de l'huile sur la pierre? « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, lui qui a fait le ciel et la terre. » En terminant les quinze psaumes des degrés par cette formule de bénédiction, le psalmiste nous donne l'avertissement prophétique qui suit :

PSAUME CXXXIV.

« Louez le nom du Seigneur, » que vous saviez par la foi être au-dessus de tout nom; « louez le Seigneur, vous ses serviteurs, » qui avez cessé d'être les esclaves du péché.

virga, et statim in ipsa nocte invenit lapidem, et posuit ad caput suum. Qui talem habebat pulvillum in quo refrigerabat, videte visionem ejus. Vidit, inquit, scalam de terra pertingentem ad cælum, et vidit, inquit, angelos descendentes et ascendentes. Vidit angelos de cælo venire ad terram, et alios de terra ad cælos ascendere. Vultis scire quia lapis ille qui erat ad caput Jacob, Christus erat lapis angularis? Lapis quem reproba verunt edificantes, hic factus est in caput angeli (Ps. cxvii); lapis ille qui scriptus est in Regnorum libro, Abenezzer (II Reg. vii); lapis iste, Christus est. Abenezzer autem interpretatur, « lapis adjutorii. » Consurrexit, inquit, Jacob mane; et quid dixit? Hæc, inquit, domus Dei est. Et quid fecit? Tulit, inquit, oleum et unxit lapidem. Nisi mysteria intellexerimus Scripturarum; cujus rationis erat, ut ungeret lapidem oleo? « Benedicat te Dominus ex Sion: qui fecit cælum et terram. » Denis quinque cantica graduum psalmis in benedictione concludens ex voce prophetica nos admonet dicens :

PSALMUS CXXXIV.

« Laudate nomen Domini. » Quod per fidem cognov-

« Vous qui demeurez dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de Dieu, » vous qui êtes fixés en lui d'une manière inébranlable.

« Louez le Seigneur, parce que le Seigneur est bon, » car il s'empresse d'accorder le pardon au repentir, et il comble notre espérance par sa bonté. « Célébrez son nom, parce qu'il est plein de douceur. » Ce n'est point de lui qu'est sortie la rude perversité des hérétiques, mais c'est par un effet de sa miséricorde que nous avons été tirés de la misère et de la gentilité.

« Car le Seigneur a fait choix de Jacob pour être à lui, » c'est-à-dire de celui qui, après avoir supplanté le peuple ancien, s'est emparé de sa bénédiction; « d'Israël, pour être sa possession; » d'Israël qui, après bien des combats, mérita de voir Dieu.

« Car j'ai reconnu que le Seigneur est grand. » Nous avons connu le Père par la révélation du Fils, qui nous dit lui-même : Nul ne connaît le Père que celui à qui le Fils a voulu le révéler. (Luc. x). « Et que notre Dieu est au-dessus de tous les dieux, » au-dessus de tout les saints et de tous les anges, qui sont dignes d'être appelés des dieux.

« Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre, dans la mer et dans tous les abîmes. » Il a plu à Dieu, selon les inspirations de sa bonté, de faire des merveilles dans les âmes élevées, dans les esprits arides, au

vistis esse super omne nomen. « Laudate, servi Domini. » Qui peccati famuli esse desiistis.

« Qui statis in domo Domini: in atriis domus Dei nostri. » Qui immobiliter in eo plantati estis.

« Laudate Dominum, qui benignus est Dominus. » Cito enim poenitentibus veniam præstat: spem etiam nostram sua adimplens benignitate. « Psallite nomini ejus, quia suave est. » Non enim processit ab eo aspera hereticorum perversitas; sed per ipsam suavitatem a squalore gentilitatis eruti sumus.

« Quoniam Jacob elegit sibi Dominus. » Eum scilicet, qui supplantato populo, arripuit benedictionem ejus. « Israel in possessionem sibi. » Qui post multas luctas, Deum mente meruit videre.

« Quia ego cognovi quod magnus est Dominus. » Revelante Filio, cognoscimus Patrem, ipso dicente: Nemo novit Patrem, nisi cui voluerit Filius revelare. (Luc. x). « Et Deus noster præ omnibus diis. » Super omnes sanctos angelosque, qui dii digni sunt vocari.

« Omnia quæcumque voluit Dominus, fecit in cælo et in terra, in mari, et in omnibus abyssis. » Pro voluntate bonitatis placuit Deo in excelsis animabus, in aridis mentibus, in sæculi fluctibus, in profunditate malitiæ facere mirabilia, sicut sequitur,

milieu des flots de ce siècle, et jusque dans les abîmes de sa méchanceté, ainsi qu'il suit :

« Il fait monter les nuages des extrémités de la terre; » il élève de la bassesse de la terre les apôtres et les prophètes. « Il change les éclairs en pluies, » afin qu'ils puissent répandre d'abord la lumière de la connaissance de Dieu, et ensuite la pluie de sa doctrine.

« Il a tiré les vents de ses trésors; » il a fait sortir ses saints anges de leurs retraites célestes pour communiquer à ces nuées et à ces pluies la force et l'accroissement. « Il a frappé les premiers-nés de l'Égypte, depuis l'homme jusqu'à la brute, » les principaux vices et les crimes du monde.

« Et il a fait éclater des signes et des prodiges au milieu de toi, ô Égypte, » en effrayant le monde dans sa passion, ou par les ténèbres, ou par les tremblements de terre. « Contre Pharaon et contre tous ses serviteurs, » en attachant à sa croix le démon et ses satellites.

« C'est lui qui a frappé des rois puissants, et tué des rois pleins de force, » les vices innombrables dont le monde était opprimé.

« Sem, roi des Amorréens. » Les blasphémateurs de Dieu ont avec eux un arbre infructueux et stérile, ils seront frappés avec lui, et jetés dans le feu éternel. « Et Og, roi de Basan, » c'est-à-dire la muraille de confusion qui nous empêchait de connaître Dieu. « Et tous les royaumes de Chanaan. » Il a détruit ces royaumes d'agitation qui nous détournaient de Dieu pour exercer sur nous leur domination.

« Educens nubes ab extremo terræ. » Ab humilitate terrena elevans apostolos ac prophetas. « Fulgura in pluviam fecit. » Ut primum lumen cognitionis Dei, deinde imbrem doctrinarum infunderent.

« Qui producit ventos de thesauris suis. » Angelos sanctos de arcanis celestibus dirigens: qui his in nubibus imbrisque, robur atque incrementum ferrent. « Qui percussit primogenita Ægypti: ab homine usque ad pecus. » Principalia vitia atque crimina mundi.

« Et misit signa et prodigia in medio tui, Ægypte. » Terrens mundum in passione, vel in tenebris, vel in commotione terræ. « In Pharaonem, et in omnes servos ejus. » Affigens diabolum vel principatus ejus cruci suæ.

« Qui percussit reges magnos, et occidit reges fortes. » Innumera vitia, quæ mundum oppræsserant.

« Seon regem Amorrhæorum. » Arborem infructuosam habent secum execratores Dei: qui simul percussi, in ignem projiciuntur æternum. « Et Og regem Basan. » Maceriam confusionis, quæ nobis ne Deum agnosceremus, obstat. « Et omnia regna

« Et il a donné leur terre en héritage à Israël pour être l'héritage de son peuple. » Dieu a renversé et anéanti tous ces royaumes; il nous a appelés, par la connaissance qu'il nous a donnée de lui, à devenir son héritage, et il nous a établis les maîtres de ceux qui nous avaient dominés.

« Seigneur, votre nom subsistera éternellement. » Puisque ce nom demeure éternellement, qu'il soit notre héritage pour l'éternité. « Seigneur, le souvenir de votre gloire s'étendra dans toutes les générations, » afin que ce qui était figuré par avance dans les ombres de l'ancienne loi, soit clairement connu dans le siècle qui suivra, c'est-à-dire sous le règne de l'Évangile.

« Parce que le Seigneur jugera son peuple, » les Juifs qui refusent de croire, et qui sont déjà jugés parce qu'ils ne croient point.

« Et il se laissera fléchir aux prières de ses serviteurs, » de ceux qui croient en lui.

« Les idoles des nations sont de l'argent et de l'or, et les ouvrages de la main des hommes; elles ont une bouche et ne parlent point, etc. » Il rappelle, pour les tourner en dérision, les idoles abominables des gentils, qui n'ont aucun principe de vie pour animer leurs membres, et que les gentils ont cru ennoblir en les revêtant de métal, d'or et d'argent; c'est pour cela qu'il ajoute :

« Que ceux qui les font leur deviennent semblables, et tous ceux qui se confient en elles. » Que ceux qui croient en ces idoles soient confondus; pour nous, au contraire, qui adorons

Chanaan. » Occidit regna commotionis, quæ nos commovebant a Deo, et dominabantur nobis.

« Et dedit terram eorum hæreditatem: hæreditatem Israel populo suo. Hæc omnia delevit Deus atque subvertit: nosque per cognitionem suam in hæreditatem ascivit, et ut ipsis qui nos affligerant dominaremur, indulset.

« Domine, nomen tuum in æternum. Illo in perpetuum permanente, hoc nobis sit hæreditas sempiterna. » Domine, memoriale tuum in sæculum sæculi. » Ut quod Legis veteris umbra præfiguravit, in altero sæculo, id est, in Evangeliiis agnoscat.

« Quia judicavit Dominus populum suum. » Judæos non credentes: qui nunc jam judicati sunt, cum non crediderint. « Et in servis suis consolabitur. » In credentibus utique.

« Simulacra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum, os habent et non loquuntur, etc. » Gentilium execranda commemorat irridens: quia cum nullius membri vegetationem habeant, auri argentique metallo, illos nobilitare voluerint. Ideoque adjecit :

le Dieu à l'image duquel nous avons été créés, nous serons consolés.

« Maison d'Israël, bénissez le Seigneur; » vous, assemblées des saints qui contemplez Dieu des yeux de l'esprit. « Maison d'Aaron, bénissez le Seigneur, » vous qui formez la hiérarchie par faite des ministres de Dieu.

« Vous qui craignez le Seigneur, bénissez le Seigneur, » et de même que vous craignez sa majesté, louez-le dans l'effusion de votre charité.

« Que le Seigneur soit béni de Sion, lui qui habite dans Jérusalem, » c'est-à-dire notre Seigneur Jésus-Christ, à qui est, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXXXV.

« Alleluia » Ce psaume publie les miséricordes que le Seigneur a répandues sur le genre humain dans ses diverses nécessités.

« Confessez, louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle. » Confessez vos péchés, et louez Celui qui, par sa miséricorde, pardonne à celui qui demeure en lui.

« Louez le Dieu des dieux, » qui a donné à ceux qui croient en lui le pouvoir de devenir enfants de Dieu.

« Louez le Seigneur des Seigneurs. » Ces paroles se rapportent au Fils, et les premières, « au Dieu des dieux, » se rapportent au Père. Nous louons donc tout à la fois le Père et le

« Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis. » Illi confundantur in his qui credunt : nos vero consolemur, qui ad imaginem Dei facti ipsum adoramus.

« Domus Israel, benedicite Dominum. » Congregationes sanctorum : Deum oculis mentis insipientes.

« Domus Aaron, benedicite Dominum. » Ministrorum ordo perfectus.

« Qui timetis Dominum, benedicite Dominum : » ut sicut maiestatem metuitis, ita cum charitate laudetis.

« Benedictus Dominus Deus ex Sion : qui habitat in Jerusalem. » Ipse, Dominus noster Jesus Christus : cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXXXV.

« Alleluia. » Iste psalmus Domini misericordias in diversis necessitatibus humano generi præstitas, pandit, dicens :

« Confitemini Domino, quoniam bonus : quoniam in sæculum misericordia ejus. » Confitemini peccata vestra, et laudate eum qui per misericordiam in se manenti indulget.

Fils, car le Père est dans le Fils, et le Fils dans le Père.

« C'est lui seul qui fait de grands prodiges. » Il a commencé par dire : « Louez le Dieu des dieux, » et ensuite : « le Seigneur des Seigneurs, » et comme il a distingué deux personnes, il les réunit maintenant en disant : « Qui fait seul de grands prodiges, » pour ne pas laisser entendre qu'il y ait deux dieux, car il est écrit : Il n'y a qu'un seul Dieu, de qui procèdent toutes choses, et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites, et nous sommes par lui. (I Cor. viii).

« Qui a fait les cieux dans sa sagesse ? » Ce sont les cieux qui racontent la gloire de Dieu, ceux qui sont revêtus de l'image céleste, qui ne portent point l'image terrestre, et qui sont les cieux en intelligence et en sagesse ; car Jésus-Christ est la puissance et la sagesse de Dieu, comme la Sagesse elle-même le dit dans les proverbes : Lorsqu'il créait les cieux, j'étais avec lui, etc. (Prov. viii).

« Qui a affermi la terre sur les eaux ? » Bien qu'on dise que la terre soit suspendue sur les eaux, sans peser sur elles, cependant Dieu a affermi notre terre, et c'est dans le baptême qu'il l'a affermie. Le prophète ne dit pas : et il l'a élevée, et l'a exaltée, ou il l'a fait monter dans les cieux ; car le baptême remet bien les péchés et nous délivre comme d'une prison, mais il ne peut pas donner le royaume des cieux ; si l'on

« Confitemini Deo deorum. » Illi qui credentibus in se dedit potestatem filios Dei fieri.

« Confitemini Domino dominorum. » Hoc refertur ad Filium, et Deo deorum, ad Patrem. Patri ergo et Filio confitemur ; Pater enim in Filio, et Filius in Patre.

« Qui facit mirabilia magna solus. » Prius dixit, « Confitemini Deo deorum, » et iterum, « Domino dominorum : » et quoniam dixit duas personas : nunc dicit, « Qui facit mirabilia magna solus, » ut non dicat duos deos. Scriptum est enim : Unus est Deus, ex quo omnia, et unus Dominus Jesus per quem omnia, et nos per ipsum. (I Cor. viii).

« Qui fecit cœlos in intellectu. » Isti sunt cœli qui enarrant gloriam Dei : qui vestiti sunt imagine cœlesti et sunt cœli, qui non sunt vestiti imagine terreni in intellectu, in sapientia. Christus enim Dei virtus, et Dei sapientia ; sicut et in Proverbijs dicit ipsa Sapientia : Quando faciebat cœlos, cum ipso eram (Prov. viii) ; et cœtera.

« Qui firmavit terram super aquas. » Licet dicatur terra super aquas pendere, hoc est, inani pondere : tamen terram nostram fundavit, et firmavit in baptismo. Non dixit sustollit, aut exaltavit, aut in

ne cherche à y entrer par les œuvres et par la foi, on ne peut être en assurance.

« Qui a fait ces grands foyers de lumière ? » A la lettre, il est ici question des étoiles, car, bien qu'elles paraissent très petites à nos yeux, leur grandeur est immense. Ainsi, lorsque nous montons sur une montagne élevée, et que nous apercevons un homme dans la vallée qui est à nos pieds, il ne nous paraît qu'un point ; ainsi en est-il des étoiles, elles sont d'une grande étendue, mais leur hauteur les fait paraître petites à nos yeux. Ainsi, une étoile que l'on voit briller dans la Bretagne, apparaît et brille sur toute la terre. Ces paroles s'adressent à ceux à qui il est dit : Vous êtes la lumière du monde. (Matth. v).

« La lune et les étoiles pour présider à la nuit. » Il a placé l'Eglise et ses docteurs dans la nuit de l'ancienne loi, afin qu'ils accomplissent et observent, dans le sens spirituel, ce qu'annonçait la lettre de la loi.

« Qui a frappé l'Egypte avec ses premiers nés ? Qui a fait sortir Israël du milieu d'eux, avec une main puissante et un bras étendu ? » Après avoir frappé le monde par la force de sa puissance, il nous a délivrés de ses œuvres criminelles.

« Qui a séparé en deux la mer Rouge, et a fait passer Israël au milieu de la mer ? » C'est par des degrés multipliés qu'il faut monter à travers les flots de ce siècle, pour que nous

cœlos fecit ascendere ; baptisma enim peccata dimittit, et quasi de carcere liberat : regna autem cœlorum non potest donare ; si non enim aliquis per opera, et fidem intraverit, non potest securus esse.

« Qui fecit luminaria magna. » Secundum litteram de stellis dicit : licet parvas eas conspiciamus, sed tamen magnæ sunt. Sicut enim nos si ascendamus in montem excelsum, et videamus in subjecta valle hominem, videtur nobis quasi parvum quiddam : ita et stellæ magnæ sunt, ex altitudine autem parvæ nobis videntur. Stella enim quæ videtur in Britannia, ubique et ipsa apparet. Hoc autem dicit ad eos quibus dixit : Vos estis lux mundi. (Matth. v).

« Lunam et stellas in potestatem noctis. » Ecclesiam vel doctores ejus, sub nocte veteris Legis posuit : scilicet ut quod illa nuntiavit in littera, spiritaliter adimplerent et observent.

« Qui percussit Ægyptum cum primogenitis eorum, et eduxit Israël de medio ejus : in manu forti, et brachio extenso. » In virtute potentie suæ verberato mundo, eduxit nos ab operibus ejus.

« Qui divisit mare Rubrum in divisiones, et transiecit Israël per medium ejus. » In multis enim gra-

puissions arriver à celui que nous voyons des yeux de l'esprit.

« Il a renversé Pharaon avec son armée dans la mer Rouge. » Si nous sommes vraiment Israël, Dieu combat pour nous, sans que nous ayons besoin d'élever la voix, et il renverse à terre le démon et ses satellites, afin qu'ils ne puissent nous faire aucun mal.

« Qui a conduit son peuple à travers le désert ? » Le peuple de Dieu ne cesse d'être conduit à travers les déserts de ce monde, jusqu'à ce qu'il soit introduit dans la terre promise. « Qui a fait jaillir l'eau de la pierre du rocher, » du Christ Seigneur, qui est la pierre ferme d'où est sorti le baptême ; d'où a coulé pour nous le breuvage de la vie éternelle.

« Qui a frappé des nations nombreuses et frappé des rois puissants : Sem, roi des Amorrhéens, et Og, roi de Bazan, et tous les royaumes de Chanaan. » Ce sont tous les royaumes du péché frappés par le Christ dont le prophète dit ici : Qui a frappé des rois puissants. Il a frappé d'abord Pharaon, qui est la figure du démon, et ensuite toute son armée, comme nous l'avons expliqué dans le psaume précédent.

« Il a donné leur terre en héritage, en héritage à Israël son serviteur, » au peuple chrétien.

« Il s'est souvenu de nous dans notre humiliation, parce que sa miséricorde est éternelle, » pour nous visiter par son avènement.

dibus scanditur per hujus sæculi fluctus, ut ad eum possit quem mente tuetur, accedere.

« Et excussit Pharaonem et exercitum ejus in mari Rubro. » Si Israel simus, Deus pugnat pro nobis, et nos tacebimus, et prosternit diabolus cum satellitibus suis : ne nobis nocere valeant.

« Qui transduxit populum suum per desertum. » Semper populus Dei per deserta hujus mundi transducitur, quoadusque in terram repromissionis introducatur. « Qui eduxit aquam de petra rupis. » A Christo Domino, qui est stabilis petra, vel Baptismum processit, vel poculum æternæ vitæ manavit.

« Qui percussit gentes multas, et occidit reges fortes. » Seon regum Amorrhæorum, et Og regem Basan, et omnia regna Chanaan occidit. « Omnia regna peccati a Christo percussa dicit : Qui percussit reges magnos. Primum percussit Pharaonem, qui intelligitur diabolus, et sic exercitum ejus, sicut in superiori psalmo exposuimus.

« Et dedit terram eorum hæreditatem : hæreditatem Israël populo suo. » Christiano utique.

« Quia in humilitate nostra memor fuit nostri Dominus : quoniam in sæculum misericordia ejus. » Ut nos visitaret adventu suo.

« Et il nous a délivrés des mains de nos ennemis, » en répandant son sang comme prix de notre rédemption.

« Il donne la nourriture à toute chair. » Il se donne lui-même comme le pain vivant, et qui donne la vie au monde.

« Louez le Dieu du ciel, » rendez-lui la louange qui est due à celui qui vous transporte des choses de la terre dans l'éternité.

« Louez le Seigneur des Seigneurs, » qui vous a établi les juges ou les maîtres du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, à qui est, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles, Ainsi-soit-il.

PSAUME CXXXVI.

« Psaume de David, pour Jérémie. » Le psalmiste, inspiré par l'esprit prophétique, nous enseigne que les péchés réduisent en captivité les âmes des hommes, par l'exemple de la Jérusalem terrestre qui, emmenée captive par les nations voisines, gémissait dans sa captivité. Que toutes les âmes qui, après de longues et nombreuses erreurs, reviennent au Seigneur, disent donc :

« Sur les bords des fleuves de Babylone, nous sommes assis, et là nous avons pleuré en nous souvenant de Sion. » Il faut avoir été malade pour connaître le prix de la santé. D'un autre côté, le boiteux ne connaît pas le bonheur de celui qui a l'usage complet de ses pieds. Il en est de même de l'aveugle à l'égard de celui qui voit clair. Pourquoi cette réflexion ? Parce que le psaume commence par ces mots : « Sur les

bords des fleuves de Babylone, nous nous sommes assis, et là nous avons pleuré, en nous souvenant de Sion. » Babylone signifie *confusion* ; Babylone est donc la figure de ce monde. Le pécheur qui est tombé des hauteurs du paradis, est venu dans cette vallée de larmes, c'est-à-dire dans Babylone, dans le monde. Or, c'est surtout au nom de celui qui est ainsi tombé que le prophète dit ici : « Sur les bords des fleuves de Babylone. » Le fleuve de Babylone, c'est lorsque vous voyez une personne brillante d'une beauté passagère ; la maladie survient, lui enlève toute sa beauté, et sa fleur se flétrit ; elle passe donc comme un fleuve dont les eaux qui se succèdent ne cessent de s'écouler et de se perdre, pour faire place à d'autres qui s'écoulent et se perdent de la même manière. Ainsi, tout ce dont nous pouvons jouir pour un temps en ce monde, richesses, force, beauté, passe en un instant comme l'eau et se perd sans retour. Nous nous sommes donc assis sur ces bords, et nous avons pleuré en nous souvenant de Sion. Bien que nous soyons tombés par notre faute des hauteurs du paradis, cependant nous nous souvenons de notre ancienne félicité, et nous ne pouvons l'oublier. Nous ressemblons à celui qui, descendant de Jérusalem à Jéricho, qui signifie *lune*, c'est-à-dire qui change toujours (c'est la figure de ce monde), tomba entre les mains des voleurs : un Samaritain l'emporta, et versa sur ses plaies de l'huile et du vin, en mêlant ainsi la sévérité à la douceur. (Luc. x).

« Et redemit nos de manu inimicorum nostrorum. » Fundens in pretio nostro sanguinem suum.

« Qui dat escam omni carni. » Præbens se panem vivum, et vitam dantem huic mundo.

« Confitemini Deo cæli. » Laudem ei debitam reddite : qui vos a terrenis in æterna commutat.

« Confitemini Domino dominorum. » Qui vos vel iudices, vel dominos mundi constituit ; ipse Dominus noster Jesus Christus, cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXXXVI.

« Psalmus David propter Jeremiam. » Iste psalmus ex voce prophetica prolatus, docet mentes hominum a peccatis capi, in exemplum illius terrene Jerusalem quæ a gentibus educta in captivitatem deflebat. Dicant ergo animæ, quæ post multos errores convertuntur ad Dominum :

« Super flumina Babylonis illic sedimus, et flevimus : dum recordaremur Sion. » Si non aliquis ægrotat, nescit quantum valet. Et iterum claudus nescit quantum valet qui sanus est pedibus. Similiter et cæcus videntem. Hoc totum quare dictum est ? Quoniam psalmus dicit : « Super flumina Baby-

lonis, illic sedimus et flevimus, dum recordaremur Sion. » Babylon « confusio » interpretatur ; ergo Babylon hic mundus. Peccator ergo qui cecidit de paradiso, venit in vallem lacrymarum, hoc est, in Babylonem, in istum mundum. Magis autem propheta ex persona ejus qui cecidit dicit : « Super flumina Babylonis. » Flumen autem Babylonis, quando videris aliquem pulchrum ad horam, et ægrotans perdidit pulchritudinem, et marcescat flos ipsius : hic sicut flumen transit, et aquæ succedentes sibi venientes, et recedentes pereunt, et iterum aliæ oriuntur, et ipsæ pereunt : ita et in hoc mundo quo ad momentum aut aliquod tempus, aut ditamur, aut fortes sumus, aut pulchri sumus, et post modicum transit sicut aqua et perit. Ibi ergo sedimus, et flevimus, dum recordaremur Sion. Licet quidem vitio nostro cecidimus de paradiso : tamen reminiscimur prioris felicitatis, et non obliviscimur. Et ille qui de Jerosolymis descendit in Jericho, quæ interpretatur « luna », hoc est, quæ semper mutatur (hæc autem intelligitur præsens mundus), in latrones incidit et Samaritanus tulit eum, et oleo et vino curat, miscens austeritatem cum misericordia. (Luc. x).

« Nous avons suspendu nos instruments de musique aux saules de leurs rivages. » Telle est la nature des saules, c'est un arbre qui ne porte point de fruits ; celui, dit-on, qui prend une infusion des feuilles de cet arbre, ou en mange, n'a jamais d'enfants. C'est donc à ces saules que nous avons suspendu nos instruments. Or, ces instruments, c'est le corps de l'homme ; de même que l'instrument appelé *organum* est composé de plusieurs tuyaux, et cependant ne fait entendre qu'une seule modulation, ainsi nous avons pour instrument le toucher, et par lui, c'est-à-dire par nos œuvres, nous chantons à Dieu des mélodies, des cantiques, des hymnes qui lui sont agréables. Il en est de même de l'huile, de l'odorat, du goût, de la vue ; par tous ces sens, nous offrons à Dieu des hymnes et des cantiques qui sortent d'un seul instrument. Le saule est un arbre qui passe encore pour n'avoir point de racine ; mais si l'on en coupe un rameau, et qu'on le plante près d'un cours d'eau, il se couvre aussitôt de verdure. Il en est de même du pécheur : malgré son péché, malgré ses chutes, s'il reste cependant près des cours d'eaux, c'est-à-dire, s'il lit les saintes Ecritures, s'il entend la parole divine de la bouche d'un saint docteur, son âme reverdit et revient à Dieu par la pénitence.

« Parce que ceux qui nous avaient emmenés captifs nous demandaient de leur chanter des cantiques, etc. » Les démons, qui nous ont trompés et nous ont réduits en captivité, nous tour-

nent maintenant en dérision, et, fiers de leur victoire, ils nous disent : Faites-nous entendre les enseignements de votre foi, comme lorsque vous étiez dans Jérusalem, et que vous chantiez des hymnes au Seigneur. Ceux qui ont péché et qui sont devenus les victimes de leurs artifices, leur font cette réponse :

« Comment chanterons-nous un cantique du Seigneur dans une terre étrangère ? » alors que nous sommes dans le péché, nous qui, de Jérusalem, sommes tombés dans Babylone. Nul donc, si son cœur n'est pur, ne peut louer le Seigneur. Le pécheur ne peut chanter à Dieu un cantique de louange, il doit pleurer ses péchés.

« Si je t'oublie ! ô Jérusalem ! que ma main droite soit livrée à l'oubli. » Celui qui a péché, et qui est tombé, se rappelle son premier état et Jérusalem, et il prend cette résolution : Si je cesse jamais de me souvenir de toi, si tu n'es toujours présente à mon esprit, que ma main droite, c'est-à-dire mes œuvres, soit livrée à l'oubli ; il ne dit pas ma main gauche, mais, ma main droite, car la gauche est toujours en oubli. Voulez-vous donc être présent au souvenir de Dieu ? faites les œuvres de la main droite.

« Que ma langue s'attache à mon gosier, si je ne me souviens point de toi. » C'est-à-dire, que je perde et les œuvres et la parole, si ton souvenir n'est toujours au milieu de mon cœur.

« Souvenez-vous, Seigneur, des enfants d'Edom, au jour de Jérusalem. » Edom signifie *terrestre* ou *sanglant*. Quel est donc cet Edom,

« In salicibus in medio ejus suspendimus organa nostra. » Salix tamen naturam habet : est quidem lignum infructuosum, et dicitur quod si quis ex illa accipiat potionem aut manducet, filios non facit. Ibi ergo suspendimus organa nostra. Organum autem hominis corpus est ; sicut enim organum ex multis fistulis compositum est, una autem modulatione melos mittit, ita et organum nostrum habemus tactum ; per ipsum, hoc est, per opera, melos, canticum et hymnum referimus Deo. Similiter et per auditum, et per odoratum, et per gustum et per visum, et per has omnes virtutes quasi de uno organo hymnum et canticum referimus Domino. Dicitur iterum salix radicem non habere ; sed si ramus abscinditur, et plantatur secus aquam, statim virescit. Ita autem et peccator, licet peccaverit, licet ceciderit : tamen si sit secus aquas, hoc est, si legit sanctas Scripturas, et audit verbum divinum a sancto viro, virescit ejus anima, et in penitentiam convertitur.

« Quia illic interrogaverunt nos, qui captivos duxerunt nos ; verba canticorum, » etc. Dæmones qui deceperunt nos, et captivos duxerunt, nunc quasi

deridentes nos et gloriantes dicunt nobis : Reddite nobis verbum de fide vestra : quemadmodum quando eratis in Jerusalem hymnum dicebatis Deo. Respondent qui peccaverunt, et decepti sunt, et dicunt :

« Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena ? » In peccatis constituti, qui cecidimus de Jérusalem in Babylonem ? Ergo non potest aliquis, si non sit sanctus, laudare Dominum. Peccator enim non debet cantare Domino, sed lugere peccata sua.

« Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea. » Ergo quia peccavit et cecidit, reminiscitur prioris conversationis et Jerusalem, proponitque sibi, quod nisi semper tui memor ero, et semper in mente habeam, « oblivioni detur dextera mea, » hoc est opera mea. Non dixit sinistra, sed « dextera » ; sinistra enim semper in oblivione est. Vis ergo semper in memoria Domini esse ? dextera opera fac.

« Adhæreat lingua mea faucibus meis : si non meminero tui. » Hoc est, non habeam neque opera neque sermonem : si non jugiter memoria tui versetur in corde meo.

« Memor esto, Domine, filiorum Edom, in die

si ce n'est le démon ? Considérez donc ce que dit le prophète, il parle ici dans la personne d'Adam, et il dit : Seigneur, souvenez-vous comment le serpent, qui est le démon et par lequel on entend aussi Nabuchodonosor, m'a trompé, réduit en captivité, et fait chasser du paradis. Souvenez-vous-en et rendez-lui ce qu'il mérite ; qu'il souffre les châtements que sa méchanceté a fait peser sur moi ; il m'a enchaîné et emmené en Babylone, parmi les Assyriens.

« O fille de Babylone, malheureuse ! » La fille de Babylone, c'est l'âme qui est toujours dans l'agitation et dans le mouvement, qui n'a point d'état fixe, mais qui, plongée dans les vices et dans les péchés, est vraiment misérable. « Heureux celui qui te rendra les maux que tu nous as fait souffrir. » Heureux celui qui lui rendra ce qu'elle a fait ; ainsi, elle m'a chassé du paradis, je la ramènerai par la mortification ; elle m'a séduit par l'attrait de la volupté, je la ramènerai dans Jérusalem par la chasteté, je la ramènerai des vices à la pratique des vertus. Je la traiterai donc non comme un ennemi, mais comme un ami.

« Heureux celui qui saisira tes petits enfants, et qui les brisera contre la pierre. » Les petits enfants sont les pensées. C'est donc comme s'il disait : J'ai vu une femme, je l'ai désirée ; si je ne retranche aussitôt cette convoitise coupable, si je ne la tiens comme par le pied, si je ne l'écrase contre la pierre tandis que cette con-

Jerusalem. » Edom interpretatur « terrena » et « sanguinea. » Quis ergo est nisi diabolus ? Vide ergo quid dicat ; hoc ex persona Adam dicitur : Domine, memento quemadmodum me decepit, et traxit me serpens diabolus, qui intelligitur Nabuchodonosor, et ejecit me de paradiso. Memento et retribue ei, et patiatui poenam quam ipse sua malitia mihi induxit : trahens me, adduxit in Babylonem et in Assyrios.

« Filia Babylonis misera. Filia Babylonis, » anima est, quæ semper in motione est, et in confusione, et non habens statum, sed est in vitiis et peccatis, quæ vera misera est. « Beatus qui retribuet tibi retributionem quam retribuisti nobis. » Beatus est qui retribuet ei quod ipsa fecit ; verbi gratia : ejecit me de paradiso : ego illum per abstinenciam reduco ibidem ; decepit me per fornicationem : ego per castitatem reduco illum in Jerusalem, et ex vitiis in virtutem. Ergo non ut inimicus facio, sed ut amicus.

« Beatus qui tenebit, et allidet parvulos tuos ad petram. » Parvuli dicuntur cogitationes. Ac si dicat : Vidi mulierem, concupivi eam : statim si non abscidero concupiscentiam illam, et sicut pedem tenuero, et allisero ad petram donec parva est concupiscen-

voitise est encore faible, je ne pourrai plus en triompher, si je la laisse se fortifier. Heureux donc celui qui la retranche aussitôt et la brise contre la pierre ; or, cette pierre, c'est le Christ.

PSAUME CXXXVII.

« Je vous confesserai, Seigneur, de tout mon cœur. » Telles sont les blessures, tel doit être le remède. De même que le corps peut être atteint de blessures différentes, ainsi l'âme a ses passions et ses blessures et des plaies de divers genre ; notre pénitence doit donc être proportionnée à la nature de nos péchés. Celui qui confesse à Dieu pour tous ses péchés, celui-là le confesse de tout son cœur. Voici la pensée du prophète : Un homme s'est rendu coupable de fornication ; il confesse ce péché de fornication ; mais il est en même temps avare, colère, blasphémateur, sujet à mille autres vices ; il ne confesse point Dieu de tout son cœur. Celui, au contraire, qui étend son repentir à tous les vices, à toutes les passions de son âme peut dire : « Je vous confesserai, Seigneur, de tout mon cœur, parce que vous avez écouté les paroles de ma bouche. » Cette dernière partie du verset n'est pas dans le texte hébreu. Voici, du reste, le sens de ces paroles : Je vous confesserai de tout mon cœur, c'est-à-dire pour tous mes vices et mes péchés, et c'est parce que je ne me suis pas borné à confesser un seul vice que vous m'avez exaucé.

tia, non potest postea abscindi quando creverit. Beatus ergo est qui statim abscidit, et allidit ad petram ; petra autem est Christus.

PSALMUS CXXXVII.

« Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo. » Qualia sunt vulnera, tale et emplastrum. Quemadmodum enim corpus habet diversa vulnera, ita et anima habet suas passiones et sua vulnera, et diversa vulnera, et adversus peccatum talem et poenitentiam debemus agere. Si quis pro omnibus peccatis suis confitetur : iste in toto corde confitetur Domino. Ac si dixisset : Fornicatus est aliquis, confitetur pro fornicatione ; sed quoniam est aut avarus, aut iracundus, aut detractor, aut blasphemus, et plurima vitia habet, iste non confitetur in toto corde. Si quis autem pro omnibus vitiis, et passionibus animæ suæ agit poenitentiam, iste potest dicere : « Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo ; quoniam audisti omnia verba oris mei. » Iste versiculus in Hebraico non habetur. Cæterum quod dicit, hoc est, pro omnibus vitiis meis et peccatis : quoniam non pro uno vitio confessus sum tibi, et exaudisti me.

« Je célébrerai votre gloire en présence des anges. » Voyez le progrès de l'âme pénitente : après la confession, la pénitence ; elle mérite de chanter avec les anges. Or, celui qui chante, cesse de faire pénitence ; il rend grâces et bénit Dieu. « J'adorerai dans votre saint temple. » Si ce temple où il faut adorer est celui que nous voyons maintenant désert, les Juifs ne doivent plus donc adorer Dieu, puisque leur temple est détruit. Ce temple dont parle le psalmiste est donc la sainte et céleste Jérusalem.

« A cause de votre miséricorde et de votre vérité. » Que le pécheur soit attentif à la miséricorde, que le juste et l'orgueilleux ouvrent l'oreille à la vérité.

« Vous multipliez la force de mon âme. » Vous multipliez la force de mon âme, soumise à tant de nécessités différentes.

« Que tous les rois de la terre vous glorifient, Seigneur. » Les rois de la terre sont ceux qui règnent sur le péché. Que ceux-là donc glorifient le Seigneur qui règnent sur le péché ; car ce n'est point des rois de ce monde qu'il est écrit : Le cœur du roi est dans la main de Dieu. (Prov. xxi). Croyez-vous, par exemple, que le cœur de Julien, ce monstre d'impiété, fût dans la main de Dieu ? A Dieu ne plaise, pas plus que celui des persécuteurs Néron, Maximien et Déce. Mais le psalmiste s'adresse à ceux qui règnent sur le péché, parce que, pour ceux qui règnent sur le péché, qui triomphent de leurs vices et des passions de l'âme, leur cœur est

dans la main de Dieu. « Parce qu'ils ont entendu toutes les paroles de votre bouche, » parce qu'ils ont gardé vos commandements.

« Et qu'ils chantent dans les voies du Seigneur. » Les philosophes de ce siècle n'ont pas chanté dans les voies du Seigneur ; mais, pour nous, nous chantons dans les voies du Seigneur, c'est-à-dire dans Moïse, dans Isaïe et dans Jérémie, et par ces voies nous parvenons à cette voie qui a dit : Je suis la voie.

PSAUME CXXXVIII.

« Seigneur, vous m'avez éprouvé, etc. Votre science est élevée d'une manière merveilleuse au-dessus de moi. » Symmaque traduit plus clairement ces dernières paroles : « Votre science me surpasse ; » c'est-à-dire, je ne puis pénétrer vos secrets, et mon esprit ne peut entrer dans les profondeurs de votre sagesse.

« Où irai-je pour me dérober à votre esprit ? et où fuirai-je de votre face ? » Comment puis-je atteindre à la hauteur de votre connaissance, alors que toutes choses sont en vous, que rien ne peut vous fuir, et que votre esprit est partout ? Nous comprenons par ces paroles qu'il existe un Dieu qui remplit tout de son immensité.

« Si je monte dans le ciel, vous y êtes ; si je descends dans l'enfer, vous y êtes présent, etc. Aucune hauteur n'est plus élevée que vous, aucune profondeur n'égale votre profondeur ; l'Orient comme le couchant sont dans votre main.

« In conspectu angelorum psallam tibi. » Vide protectionem poenitentis, quia post confessionem, et poenitentiam, cum angelis meretur psallere. Qui autem psallit, jam non agit poenitentiam, sed gratias agit et benedicit. « Adorabo ad templum sanctum tuum. » Si hoc est templum quod nunc videtur desertum, in quo oportet adorare : ergo non debent Judæi adorare, quoniam eversum est templum. Templum autem dicit sanctam et celestem Jerusalem.

« Super misericordia tua et veritate tua. » Peccator audiat misericordiam, justus autem et superbus audiat veritatem.

« Multiplicabis in anima mea virtutem. » Multiplicabis, hoc est, multis sollicitudinibus subjacentem animam.

« Confiteantur tibi, Domine, omnes reges terræ. » Reges terræ sunt isti qui regunt peccato ; ergo ipsi confiteantur qui regnant peccato. Nec enim de regibus hujus mundi scriptum est : Cor regis in manu Dei. (Prov. xxi). Putas cor Juliani impiissimi in manu Dei fuit ? Absit ; aut Neronis, aut Maximiani, et Decii persecutorum ? Absit. Sed illis dicit qui regnant peccato, quia isti qui vincunt vitia, et pas-

siones animæ, et regnant peccato, cor eorum in manu Dei est. « Qui audierunt omnia verba oris tui. » Quia custodierunt mandata tua.

« Et cantent in viis Domini. » Philosophi hujus sæculi non cantaverunt in viis Domini, sed nos cantamus in viis Domini, hoc est, in Moïse et in Isaïa, et in Jeremia, et de viis istis venimus ad illam viam quæ dicit : ego sum via quæ dicit : ego sum via.

PSALMUS CXXXVIII.

« Domine probasti me, » etc. « Mirabilis facta est scientia tua ex me. » Manifestius hoc Symmachus interpretatus est : « Prætergreditur me scientia tua, » id est, non possum tua scire secreta, et in profundum sapientiæ tuæ mens mea non potest intrare.

« Quo ibo a spiritu tuo ? aut a facie tua quo fugiam ? » Quomodo autem tuam possum comprehendere notitiam, cum in te sint omnia, nihilque sit quod te fugiat, et ubique sit spiritus tuus ? Ex quo intelligimus Deum esse qui totus ubique sit.

« Si ascendero in cælum, tu ibi es ; si descendero ad infernum, ades, etc. » Nulla altitudo te altior ;

« Et j'ai dit : donc les ténèbres me couvriront, mais la nuit même devient lumineuse pour m'éclairer dans mes plaisirs. » Dans l'hébreu, tel est le sens : « Et j'ai dit : peut-être les lumières me couvriront ; » mais, au contraire, la nuit même est lumineuse à vos yeux, parce que rien ne peut vous échapper. Symmaque a mieux traduit en disant : « Et la nuit m'entoure comme une lumière brillante. » Les versets suivants expriment la même vérité.

« Car les ténèbres n'ont aucune obscurité pour vous ; la nuit brille comme le jour ; ses ténèbres sont pour vous comme la lumière du jour ; » c'est-à-dire, les choses qui paraissent vous être cachées sont tellement claires à vos yeux, qu'elles sont plus brillantes que la lumière.

« Vous m'avez reçu dès le ventre de ma mère. » La cinquième édition a ainsi traduit : Vous m'avez formé dès le ventre de ma mère.

« Vos yeux m'ont vu lorsque j'étais encore imparfait. » Le mot imparfait est mis ici pour informer, en ce sens que Dieu connaît les éléments du corps de l'homme avant même qu'ils soient formés. « Et tous sont écrits dans votre livre ; » parce que nul ne prend naissance en dehors de la volonté de Dieu, afin que personne n'échappe à sa connaissance.

« Les jours seront formés, et nul d'eux ne manquera. » Symmaque traduit ainsi : « Aucun jour ne manque de ceux dans lesquels ils ont été

formés, » et voici le sens : Tout le temps auquel, depuis le commencement, le cours de cette vie a été comme assigné, à un cours prévu et réglé, et il n'y a ni un jour de plus ni un jour de moins que ce que vous avez voulu. D'après les Septante, au contraire, et dans un sens plus relevé, voici ce que signifient ces paroles : Vous formez tous les hommes dans le jour, vous voulez que tous soient les enfants de Dieu ; mais il n'est aucun homme qui ne soit sujet au péché, et qui par là ne commence à devenir enfant de la nuit ; il n'est aucun parmi les hommes qui, dans tout le cours de sa vie, fasse des œuvres dignes de la lumière de ce jour. Voilà pourquoi l'Apôtre dit à ceux qui avaient cessé d'être les enfants de la nuit : Pour nous, mes frères, nous ne sommes pas les enfants de la nuit, mais les enfants de Dieu. (Thess. v).

PSAUME CXXXIX.

« Délivrez-nous, Seigneur, de l'homme méchant, etc. » Le démon n'a point d'instrument plus puissant pour nous tromper que l'homme ; c'est donc de cet homme méchant que le prophète demande à Dieu d'être délivré.

« Qui ont médité dans leur cœur le mal ; » il veut parler des hérétiques.

« Le venin des aspics est sous leurs lèvres. » Ils paraissent tenir le langage de l'amitié, mais leurs paroles sont pleines d'un venin mortel. « Ils ont mis le long du chemin une pierre

Symmachus ita transtulit : « dies quibus formati sunt, ne una quidem ex eis deest. » Et est sensus : omne tempus ætatis cui jam ab exordio vitæ istius sunt curricula deputata, certo fine decurrit, nec una dies aut plus aut minus est quam tu conditor esse voluisti. Secundum Septuaginta autem interpretes, et altiore intelligentiam, sensus est : Tu omnes in die formas, tu cunctos vis esse filios Dei, sed nullus est in hominibus qui non peccato obnoxius fiat, et per hoc filius noctis esse incipiat, nec quisquam eorum luce ipsius diei toto vitæ suæ tempore digna perficiat. Unde et Apostolus ad eos qui filii noctis esse cessaverant, loquitur : Nos autem, fratres, non sumus filii noctis, sed filii Dei. (Thess. v.).

PSALMUS CXXXIX.

« Eripe me, Domine, ab homine malo, etc. » Non in tantum potest nos decipere diabolus, quantum per organum hominis : ab hoc deprecatur propheta liberari.

« Qui cogitaverunt iniquitates in corde. » De hæreticis dicit.

« Venenum aspidum sub labiis eorum. » Quoniam videntur amicitie verba habere, sed plena sunt veneno mortifero.

nullum profundum te profundius : oriens et occidens in tua continentur manu.

« Et dixi, Ergo tenebræ conculcabunt me, et nox lux mea in deliciis meis. » In Hebræo sensus iste est : « Et dixi, Forsitan tenebræ conculcabunt me : » e contrario autem nox ipsa apud te lumen fuit : quia nihil celare te potest. Quod Symmachus melius interpretatus est dicens : « Et nox lux circum me sedet. » Sed et sequentes versiculi, hoc idem significant.

« Quia tenebræ non obscurabuntur a te, et nox quasi dies illuminabitur : sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus. » Id est, tam clara sunt omnia, quæ a te putantur occulta, ut manifestiora sint luce.

« Suscepisti me de ventre matris meæ. » Quinta Editio ita transtulit : « Conflasti me de ventre matris meæ. »

« Imperfectum meum viderunt oculi tui. » Imperfectum hic pro incomposito posuit : quod etiam elementa hominis antequam formentur in utero, cognoscat Deus. « Et in libro tuo omnes scribentur. » Et quod nullus absque voluntate nascatur Dei : ne quisquam ejus notitiam subterfugiat.

« Dies formabuntur, et nemo in eis. » Hunc locum

d'achoppement devant moi ; » c'est-à-dire, pour essayer de me tromper, ils apportaient des témoignages de l'Écriture qui paraissaient avoir quelque raison.

« J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu. » Si vous n'êtes saint, vous ne pouvez dire ce verset ; il n'y a que celui sur lequel le péché ne règne pas, qui puisse dire : Le Seigneur est mon partage. (Ps. xv).

« Seigneur, ne me livrez pas au pécheur d'après mon désir. » L'Écriture dit : Si quelqu'un regarde une femme pour la désirer, il a déjà commis l'adultère dans son cœur. (Matth. v). Le prophète dit donc à Dieu, ne me livrez pas au démon selon mon désir mauvais ; il me vaut mieux d'être jugé sur mes œuvres que sur mes pensées.

« La tête de leur circuit, le travail de leurs lèvres les couvrira. » De même que le serpent, lorsqu'il voit qu'on s'approche de lui pour le frapper, se roule tout entier en cercle et cache au milieu sa tête où il sait qu'est le principe de sa vie, ainsi ces hérétiques paraissent se cacher et comme se protéger et se défendre sous les discours des philosophes, d'Aristote et des autres. Mais l'enfant véritable de l'Eglise brise ce cercle avec une verge, c'est-à-dire avec la croix ; il y trouve la tête qui était cachée, il la frappe ; c'est-à-dire, il produit les témoignages des Écritures.

« Ceux qui ont le cœur droit habiteront en

« Juxta iter scandalum posuerunt mihi. » Hoc est de Scripturis proferentes testimonia, quæ quasi videbantur rationem aliquam habere, tentabant me decipere.

« Dixi Domino, Deus meus es tu. » Si non es sanctus, non potes hunc versiculum dicere. Cui non regnat peccatum, hoc dicit : Pars mea Dominus. (Psalm. xv).

« Non tradas me, Domine, a desiderio meo peccatori. » Dicit Scriptura : Quod si quis viderit mulierem ad concupiscendum, jam mœchatus est eam in corde suo. (Matt. v). Ergo dicit propheta : Ne de concupiscentia mea tradas me diabolo ; sed bene mihi habet in opere judicare, et non in cogitatione.

« Caput circuitus eorum, labor laborum ipsorum operiet eos. » Quemadmodum serpens quando viderit aliquem venientem ad percipiendum, circuitum facit totius corporis sui, et in medio celat caput, ubi scit habere se vitam ; ita et isti hæretici per sermonem philosophorum, et Aristotelis, et cæterorum videntur se abscondere et quasi protegere, et defendere. Sed ecclesiasticus vir quasi in virga, hoc est in cruce, solvit circuitum, et invenit caput latens, et ibi eum percipit, hoc est, testimonium profert de Scripturis.

« Seigneur, j'ai crié vers vous, exaucez-moi. » Moïse était avec le peuple, Pharaon les poursuivait, et ils étaient dans la plus vive angoisse. C'est alors que Moïse versa des larmes devant Dieu, et aussitôt Dieu lui dit : Pourquoi criez-vous vers moi ? Il avait prié sans dire un mot, et sa prière fut aussitôt exaucée. L'Écriture, en effet, ne dit pas qu'il ait parlé, mais simplement qu'il répandit des larmes. C'est ainsi que le sang des martyrs ne cesse de crier vers le Seigneur, et qu'il est toujours exaucé. Et le Seigneur lui-même dit à Cain : Le sang de ton frère crie vers moi. (Gen. iv). Dans l'Apocalypse de saint Jean, nous voyons aussi les âmes des justes qui étaient sous l'autel dirent de Dieu : Jusques à quand, Seigneur, tarderez-vous de nous venger ? (Apoc. vi). Considérons en même temps que les âmes des justes sont les autels du Seigneur.

PSAUME CXL.

« Soyez attentif à ma voix, lorsque je crierai vers vous ; » c'est-à-dire : voyez et considérez, ô Seigneur, ce que je demande ; ma prière n'a point pour objet les choses de la terre, l'or ou quelque autre chose semblable ; c'est votre miséricorde que j'implore. C'est pour cela qu'il dit : « Soyez attentif, » c'est-à-dire, écoutez avec soin, car je ne demande rien qui vous soit étranger.

« Habitabunt recti cum vultu tuo. » Vultus Dei quid est nisi Christus ? Qui non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo. (Philipp. ii).

PSALMUS CXL.

« Domine, clamavi ad te, exaudi me. » Moyses stabat cum populo, et Pharaon sequebatur post tergum ejus, et undique angustia illi erat. In illo tempore lacrymatus est ad Deum ; et continuo Deus ad eum : Quid clamas ad me ? dum cum silentio orabat, auditus est. Scriptura autem non meminit quod locutus sit, sed tantum quod lacrymatus sit. Et sanguis martyrum semper clamat ad Dominum, et exauditur. Et Dominus locutus est Cain : Sanguis fratris tui clamat ad me. (Gen. iv). Et in Apocalypsi Joannis, animæ justorum sub altari dicebant ad Dominum : Usquequo, Domine, non nos defendis ? (Apoc. vi). Simul autem consideremus, quia animæ justorum altaria sunt Domini. « Intende voci meæ, cum clamavero ad te. » Hoc est, vide et considera, o Domine, quid peto : quoniam non peto corporali desiderio, aut aurum, aut tale aliquid hujusmodi : sed ut misericordiam tuam consequar. Propterea dicit, « intende, » hoc est, diligenter audi, quia nihil alienum peto.

« Et j'ai dit : donc les ténèbres me couvriront, mais la nuit même devient lumineuse pour m'éclairer dans mes plaisirs. » Dans l'hébreu, tel est le sens : « Et j'ai dit : peut-être les lumières me couvriront ; » mais, au contraire, la nuit même est lumineuse à vos yeux, parce que rien ne peut vous échapper. Symmaque a mieux traduit en disant : « Et la nuit m'entoure comme une lumière brillante. » Les versets suivants expriment la même vérité.

« Car les ténèbres n'ont aucune obscurité pour vous ; la nuit brille comme le jour ; ses ténèbres sont pour vous comme la lumière du jour ; » c'est-à-dire, les choses qui paraissent vous être cachées sont tellement claires à vos yeux, qu'elles sont plus brillantes que la lumière.

« Vous m'avez reçu dès le ventre de ma mère. » La cinquième édition a ainsi traduit : Vous m'avez formé dès le ventre de ma mère.

« Vos yeux m'ont vu lorsque j'étais encore imparfait. » Le mot imparfait est mis ici pour informer, en ce sens que Dieu connaît les éléments du corps de l'homme avant même qu'ils soient formés. « Et tous sont écrits dans votre livre ; » parce que nul ne prend naissance en dehors de la volonté de Dieu, afin que personne n'échappe à sa connaissance.

« Les jours seront formés, et nul d'eux ne manquera. » Symmaque traduit ainsi : « Aucun jour ne manque de ceux dans lesquels ils ont été

formés, » et voici le sens : Tout le temps auquel, depuis le commencement, le cours de cette vie a été comme assigné, à un cours prévu et réglé, et il n'y a ni un jour de plus ni un jour de moins que ce que vous avez voulu. D'après les Septante, au contraire, et dans un sens plus relevé, voici ce que signifient ces paroles : Vous formez tous les hommes dans le jour, vous voulez que tous soient les enfants de Dieu ; mais il n'est aucun homme qui ne soit sujet au péché, et qui par là ne commence à devenir enfant de la nuit ; il n'est aucun parmi les hommes qui, dans tout le cours de sa vie, fasse des œuvres dignes de la lumière de ce jour. Voilà pourquoi l'Apôtre dit à ceux qui avaient cessé d'être les enfants de la nuit : Pour nous, mes frères, nous ne sommes pas les enfants de la nuit, mais les enfants de Dieu. (Thess. v).

PSAUME CXXXIX.

« Délivrez-nous, Seigneur, de l'homme méchant, etc. » Le démon n'a point d'instrument plus puissant pour nous tromper que l'homme ; c'est donc de cet homme méchant que le prophète demande à Dieu d'être délivré.

« Qui ont médité dans leur cœur le mal ; » il veut parler des hérétiques.

« Le venin des aspics est sous leurs lèvres. » Ils paraissent tenir le langage de l'amitié, mais leurs paroles sont pleines d'un venin mortel.

« Ils ont mis le long du chemin une pierre

Symmachus ita transtulit : « dies quibus formati sunt, ne una quidem ex eis deest. » Et est sensus : omne tempus ætatis cui jam ab exordio vitæ istius sunt curricula deputata, certo fine decurrit, nec una dies aut plus aut minus est quam tu conditor esse voluisti. Secundum Septuaginta autem interpretes, et altiore intelligentiam, sensus est : Tu omnes in die formas, tu cunctos vis esse filios Dei, sed nullus est in hominibus qui non peccato obnoxius fiat, et per hoc filius noctis esse incipiat, nec quisquam eorum luce ipsius diei toto vitæ suæ tempore digna perficiat. Unde et Apostolus ad eos qui filii noctis esse cessaverant, loquitur : Nos autem, fratres, non sumus filii noctis, sed filii Dei. (Thess. v.).

PSALMUS CXXXIX.

« Eripe me, Domine, ab homine malo, etc. » Non in tantum potest nos decipere diabolus, quantum per organum hominis : ab hoc deprecatur propheta liberari.

« Qui cogitaverunt iniquitates in corde. » De hæreticis dicit.

« Venenum aspidum sub labiis eorum. » Quoniam videntur amicitie verba habere, sed plena sunt veneno mortifero.

d'achoppement devant moi ; » c'est-à-dire, pour essayer de me tromper, ils apportaient des témoignages de l'Écriture qui paraissaient avoir quelque raison.

« J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu. » Si vous n'êtes saint, vous ne pouvez dire ce verset ; il n'y a que celui sur lequel le péché ne règne pas, qui puisse dire : Le Seigneur est mon partage. (Ps. xv).

« Seigneur, ne me livrez pas au pécheur d'après mon désir. » L'Écriture dit : Si quelqu'un regarde une femme pour la désirer, il a déjà commis l'adultère dans son cœur. (Matth. v). Le prophète dit donc à Dieu, ne me livrez pas au démon selon mon désir mauvais ; il me vaut mieux d'être jugé sur mes œuvres que sur mes pensées.

« La tête de leur circuit, le travail de leurs lèvres les couvrira. » De même que le serpent, lorsqu'il voit qu'on s'approche de lui pour le frapper, se roule tout entier en cercle et cache au milieu sa tête où il sait qu'est le principe de sa vie, ainsi ces hérétiques paraissent se cacher et comme se protéger et se défendre sous les discours des philosophes, d'Aristote et des autres. Mais l'enfant véritable de l'Eglise brise ce cercle avec une verge, c'est-à-dire avec la croix ; il y trouve la tête qui était cachée, il la frappe ; c'est-à-dire, il produit les témoignages des Écritures.

« Ceux qui ont le cœur droit habiteront en

« Juxta iter scandalum posuerunt mihi. » Hoc est de Scripturis proferentes testimonia, quæ quasi videbantur rationem aliquam habere, tentabant me decipere.

« Dixi Domino, Deus meus es tu. » Si non es sanctus, non potes hunc versiculum dicere. Cui non regnat peccatum, hoc dicit : Pars mea Dominus. (Psalm. xv).

« Non tradas me, Domine, a desiderio meo peccatori. » Dicit Scriptura : Quod si quis viderit mulierem ad concupiscendum, jam mœchatus est eam in corde suo. (Matt. v). Ergo dicit propheta : Ne de concupiscentia mea tradas me diabolo ; sed bene mihi habet in opere judicare, et non in cogitatione.

« Caput circuitus eorum, labor laborum ipsorum operiet eos. » Quemadmodum serpens quando viderit aliquem venientem ad percipiendum, circuitum facit totius corporis sui, et in medio celat caput, ubi scit habere se vitam ; ita et isti hæretici per sermonem philosophorum, et Aristotelis, et cæterorum videntur se abscondere et quasi proteggere, et defendere. Sed ecclesiasticus vir quasi in virga, hoc est in cruce, solvit circuitum, et invenit caput latens, et ibi eum percipit, hoc est, testimonium profert de Scripturis.

« votre présence. » Qu'est-ce que le visage de Dieu, si ce n'est le Christ, qui n'a pas cru que ce fût une usurpation d'être l'égal de Dieu. (Phil. ii).

PSAUME CXL.

« Seigneur, j'ai crié vers vous, exaucez-moi. » Moïse était avec le peuple, Pharaon les poursuivait, et ils étaient dans la plus vive angoisse. C'est alors que Moïse versa des larmes devant Dieu, et aussitôt Dieu lui dit : Pourquoi criez-vous vers moi ? Il avait prié sans dire un mot, et sa prière fut aussitôt exaucée. L'Écriture, en effet, ne dit pas qu'il ait parlé, mais simplement qu'il répandit des larmes. C'est ainsi que le sang des martyrs ne cesse de crier vers le Seigneur, et qu'il est toujours exaucé. Et le Seigneur lui-même dit à Cain : Le sang de ton frère crie vers moi. (Gen. iv). Dans l'Apocalypse de saint Jean, nous voyons aussi les âmes des justes qui étaient sous l'autel dirent de Dieu : Jusques à quand, Seigneur, tardez-vous de nous venger ? (Apoc. vi). Considérons en même temps que les âmes des justes sont les autels du Seigneur. « Soyez attentif à ma voix, lorsque je crierai vers vous ; » c'est-à-dire : voyez et considérez, ô Seigneur, ce que je demande ; ma prière n'a point pour objet les choses de la terre, l'or ou quelque autre chose semblable ; c'est votre miséricorde que j'implore. C'est pour cela qu'il dit : « Soyez attentif, » c'est-à-dire, écoutez avec soin, car je ne demande rien qui vous soit étranger.

« Habitabunt recti cum vultu tuo. » Vultus Dei quid est nisi Christus ? Qui non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo. (Philipp. ii).

PSALMUS CXL.

« Domine, clamavi ad te, exaudi me. » Moyses stabat cum populo, et Pharaon sequebatur post tergum ejus, et undique angustia illi erat. In illo tempore lacrymatus est ad Deum ; et continuo Deus ad eum : Quid clamas ad me ? dum cum silentio orabat, auditus est. Scriptura autem non meminit quod locutus sit, sed tantum quod lacrymatus sit. Et sanguis martyrum semper clamat ad Dominum, et exauditur. Et Dominus locutus est Cain : Sanguis fratris tui clamat ad me. (Gen. iv). Et in Apocalypsi Joannis, animæ justorum sub altari dicebant ad Dominum : Usquequo, Domine, non nos defendis ? (Apoc. vi). Simul autem consideremus, quia animæ justorum altaria sunt Domini. « Intende voci meæ, cum clamavero ad te. » Hoc est, vide et considera, o Domine, quid peto : quoniam non peto corporali desiderio, aut aurum, aut tale aliquid hujusmodi : sed ut misericordiam tuam consequar. Propterea dicit, « intende, » hoc est, diligenter audi, quia nihil alienum peto.

« Que ma prière monte vers vous, comme la fumée de l'encens ; » c'est-à-dire, que ma prière s'élève directement vers vous, sans avoir aucune souillure, aucun défaut, aucune pensée diabolique. L'encens est la figure de la prière des saints. (Apoc. viii). « Que l'élévation de mes mains soit comme le sacrifice du soir. » L'élévation des mains montre le Seigneur, et c'est dans l'élévation des mains que nous voyons le Créateur. Or, remarquez que le psalmiste n'a pas dit l'extension de mes mains, car l'extension n'est pas l'élévation ; car on peut étendre les mains en arrière ou sur les côtés, c'est-à-dire vers ce qui est vicieux ou criminel ; c'est dans ce sens que le Seigneur dit : Lorsque vous aurez étendu vos mains vers moi, je ne vous exaucerai point. (Jérém. xv). « Comme le sacrifice du soir, » qu'on offrait à la onzième heure ; c'est-à-dire, je lève mes mains vers vous sous le règne de l'Evangile. L'Apôtre nous fait, de son côté, cette recommandation : Elevez vos mains lorsque vous priez. (Tim. ii). Ainsi, lorsque Moïse élevait les mains, Josué l'emportait sur Amalec ; quand il les laissait tomber, Josué était vaincu. (Exod. xvii). Si j'entends les Ecritures dans le sens historique, Moïse tient les mains abaissées ; si je les entends dans le sens spirituel, il a les mains élevées vers le ciel.

« Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche. » La mort et la vie sont au pouvoir de la langue. Il est dit encore : Je vous le dis, en vérité, vous

« Dirigatur oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo. » Hoc est, recta ad te perveniat oratio mea, non habens aliquas sordes, aut vitia, aut cogitationes diabolicas. Incensum autem orationes sanctorum sunt ; hoc autem cognoscimus de Apocalypsi : quando viginti quatuor seniores tenebant thuribula, et dicebant (Ibid. viii) : Hæ sunt orationes sanctorum. « Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum. Elevatio manuum » Dominum demonstrat ; et in elevatione manuum Creatorem videmus. Vide autem, quia non dixit, extensio manuum mearum, extensio enim non est elevatio ; sed extendit aliquis, et post tergum, et in latus, hoc est, in vitia : quemadmodum dicit Dominus : Et quando extenderitis ad me manus vestras, non exaudiam vos. (Jérém. xv). « Sacrificium vespertinum, » undecima hora, id est, in Evangelio, levo manus meas. Et iterum Apostolus : Levate manus vestras ad orationes. (I Tim. ii). Et Moyses quando levabat manus, vincebat Jesus : quando deponebat, vincebatur. (Exod. xvii). Si intelligo Scripturas secundum historiam, et secundum litteram : Moyses deorsum habet manus ; si autem spiritualiter, elevat manus suas in altum.

« Pone, Domine, custodiam ori meo. » Mors et vita

rendrez compte, au jour du jugement, de toute parole oiseuse que vous aurez prononcée. (Matth. xii). Le prophète demande donc qu'aucune parole oiseuse ne sorte de sa bouche, mais que ce qu'il dira soit toujours saint et digne de Dieu. « Et une porte autour de mes lèvres. » Il demande que Dieu mette une porte autour de ses lèvres, comme un mur qui entoure la maison tout entière, afin de n'être exposé à aucune défaite. La mort est entrée par les fenêtres, dit Jérémie. (Jérém. ix). Or, ces fenêtres sont au nombre de cinq, la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher. Si donc je regarde une femme pour la convoiter, j'ai déjà commis l'adultère dans mon cœur. (Matth. v), et la mort est entrée dans mon âme par la fenêtre, c'est-à-dire par les yeux. Si le son d'une flûte, d'un orgue, d'un chalumeau m'amollit, la mort est entrée par les oreilles. Si je touche quelque chose de doux et d'amollissant pour le corps, la mort est entrée par le toucher, et ainsi des autres sens. Le prophète demande donc à Dieu qu'il mette une porte autour de ses lèvres, c'est-à-dire que la maison tout entière soit protégée, de sorte que l'ennemi ne puisse y entrer et y exercer son funeste empire. Saint Pierre écrit, en effet, dans son épître : Votre ennemi, le démon, tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un à dévorer. (I Pier. v). Ce n'est point par de grands vices que le démon engage le combat

in manibus linguæ. Et iterum : Amen dico vobis : quoniam de omni otioso verbo quod locuti fueritis, reddetis rationem in die judicii. (Matth. xii). Hoc ergo postulat Propheta, ut omne quod loquitur, non sit otiosum, sed sanctum et dignum Deo. « Et ostium circumstantiæ labiis meis. » Ostium circumstantiæ quasi murum in circuitu totius domus postulat, ut in nullo vincatur. Dicit enim Jeremias : Mors intravit per fenestras vestras. (Jérém. ix). Fenestras autem habemus quinque, hoc est, visum, auditum, gustum, odoratum, et tactum. Si ergo videro mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus sum eam in corde meo (Matth. v), et intravit mors per fenestram meam, hoc est, per visum. Si tibia, aut organum, aut calamus quasi dissolvat me, mors intravit per auditum meum. Si autem aliquid molle tangam, et solvar corporis molliæ mors intravit per tactum meum, et cætera similiter. Ergo deprecatur propheta ostium circumstantiæ, hoc est, ut muniatur tota ejus domus, ut non habeat adversarius unde ingreditur, et dominetur hominibus. Dicitur enim in Epistola sancti Petri : Adversarius noster diabolus sicut leo rugiens circuit, quærens quem devoret (I Pet. v). Diabolus non pugnât cito contra aliquem

contre nous, c'est par des fautes légères qui lui donnent une entrée quelconque dans notre âme, lui permettent de nous dominer et de nous pousser à de plus grands excès. Ce n'est donc point par la fornication, ni par l'avarice, mais à la faveur de vices moins saillants qu'il cherche à entrer dans notre âme.

« Ne souffrez pas que mon cœur se laisse aller à des paroles de malice pour chercher des excuses à mes péchés. » O malheureux genre humain, qui excuse ses péchés en disant : J'ai été vaincu par la nature, alors qu'il est en notre pouvoir de pécher, et, avec le secours de Dieu, d'éviter le péché ! Toujours nous avons des excuses et nous disons : Je ne voulais pas pécher, mais j'ai été vaincu par la chair. Cette femme est venue me trouver ; c'est elle qui m'a poussé, c'est elle qui m'a touché, c'est elle qui m'a appelé, et alors que nous devrions faire pénitence et dire : Seigneur, j'ai péché, nous nous excusons, et à nos péchés nous en ajoutons de nouveaux. Nous avons tous un corps semblable, mais des épreuves différentes ; Dieu ne fait point acception de personnes. Voulez-vous une preuve que nous avons un corps semblable à celui des saints ? Ecoutez saint Paul dire : Je vois une autre loi qui est en opposition avec la loi de mon esprit, et qui me captive dans la loi du péché. (Rom. vii). Et il ajoute ailleurs : C'est pour cela que je châtie mon corps et que je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-

per grandia vitia, sed per parva, ut possit quomodoque intrare, et dominari homini, et postea eum in majora vitia impellit. Non per fornicationem, non per avaritiam : sed per minora vitia ingreditur.

« Non declines cor meum in verba malitiæ ad excusandas excusationes in peccatis. » O infelicissimum humanum genus, qui peccata excusamus, dicentes : Victus sum a natura : cum in potestate nostra sit, et peccare, et Domino adjuvante, non peccare. Semper excusamus nosmetipsos et dicimus : Ego nolebam peccare : caro me vicit. Illa mulier venit ad me, ipsa misit, ipsa me tetigit, ipsa mihi illud dixit, ipsa me vocavit, et pro quo debueramus poenitentiam agere, et dicere : Domine, peccavi : excusamus, et jungimus peccata peccatis. Equale corpus habemus omnes, diversos autem labores ; non est personarum acceptor Deus. Vis ergo scire quod æquale habemus et nos et sancti corpus ? Paulus Apostolus dicit : Video autem aliam legem repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati. (Rom. vii). Et iterum post hæc : Propterea castigo corpus meum, et in servitutem sub-

même réprouvé. (I Cor. ix). Et encore : Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? (Rom. viii). Nous avons donc des épreuves différentes à subir, et plus les épreuves sont grandes, plus grande aussi sera la récompense.

« Avec les hommes qui commettent l'iniquité. » On sous-entend ordinairement : Ne souffrez pas que mon cœur se laisse aller avec les hommes qui opèrent l'iniquité. « Et je n'aurai aucun commerce avec leurs élus. » De même que le Seigneur a ses élus, le démon a aussi les siens. Entendez par là les chefs des hérétiques et vous serez fixé sur leurs élus. S'il avait parlé des élus en général, sans ajouter que c'étaient leurs élus, il aurait exclu les élus de Dieu. Le mot *communicabo* peut recevoir deux sens : ou je consentirai, ou j'aurai commerce avec eux et deviendrai moi-même impur. Vous savez que l'Ecriture donne à deux le nom d'immonde. L'Apôtre dit : Afin qu'il réunisse l'un et l'autre, c'est-à-dire les deux peuples en un seul homme nouveau ; les deux peuples, l'intérieur et l'extérieur, c'est-à-dire, afin que je sanctifie ce qui est immonde. Et ailleurs : Noë fit entrer avec lui dans l'arche des animaux purs, sept et sept, et des animaux impurs, deux et deux, mâle et femelle. (Gen. vii).

« Le juste me reprendra dans sa bonté, et il me corrigera. » Le Seigneur corrige celui qu'il aime, et il châtie tout fils qu'il reçoit. (Hebr. xii). Heureux celui qui est corrigé et châtié, le Sei-

jicio, ne aliis prædicans, ipse reprobis inveniar. (I Cor. ix). Et iterum : Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? (Rom. vii). Diversos ergo labores habemus ; et quantum quis laborat, tantum et præmium accipiet.

« Et cum hominibus operantibus iniquitatem. » Ex communi subauditur : non declines cor meum cum hominibus operantibus iniquitatem. « Et non communicabo cum electis eorum. » Sicut Dominus habet electos sanctos, ita et diabolus habet electos suos. Intellige mihi principes hæreticorum, et non dubitabis de electis eorum. Si enim dixisset electos, et non cum subdistinctione, eorum, exclusisset electos Dei. « Communicabo » dupliciter intelligitur : aut consentiam, aut secundum fiam, hoc est, immundus. Scitis enim Scripturam, duo immunda vocare. Dicit Apostolus. Ut confundat utrumque (Ephes. ii), hoc est, duos homines in unum novum hominem ; duos, interiorem et exteriorem, hoc est, immundum faciam sanctum. Et iterum : Noë in arca, munda septena introduxit secum : immunda autem duo et duo. (Gen. vii).

« Corripiet me justus in misericordia, et incre-

gneur ne renouvellera point la correction. C'est un signe de la grande colère de Dieu, lorsqu'il ne s'irrite pas contre nous (*Nahum. i.*), car il nous réserve alors, comme la génisse, pour être immolés. Il dit en effet à Jérusalem: Tes péchés sont nombreux, tes iniquités se sont multipliées, c'est pourquoi je ne m'irrite point contre toi (*Jérém. iii.*); c'est-à-dire, lorsque tu n'étais qu'adultère, je t'aimais encore d'un amour de jalousie, mais lorsque tu t'es livrée à une multitude d'amants, je t'ai méprisée et je ne me suis plus irritée contre toi. (*Ezech. xvi.*) C'est ainsi qu'un homme est jaloux de sa femme tant qu'il l'aime, mais, s'il cesse d'en être jaloux, il la hait et il ne suit pas la conduite de celui qui dit: Je visiterai leurs iniquités avec une verge (*Ps. lxxxviii.*), et dans un autre endroit: Je ne punirai pas leurs filles de leurs prostitutions. (*Osée. iv.*) « Le juste me reprendra dans sa bonté, et il me corrigera. » Supposez un maître quelconque, ou un père, ou un médecin: Si le médecin voit dans un corps des chairs corrompues, et qu'il dise: qu'est-ce que cela me fait? vous concluez que c'est un homme cruel. Si au contraire il retranche ces chairs, et qu'il cauterise la plaie, il est bon, puisqu'il guérit cet homme. De même, si un maître laisse un enfant à sa liberté, et n'exige de lui aucune discipline, on peut dire qu'il n'aime pas cet enfant; mais s'il lui impose une correction, et si le médecin panse cette plaie et la guérit, ce qui vous paraissait un trait de dureté devient à vos yeux un acte véritable de bonté. Achab est repris par

pabit me. » Quem diligit Dominus, corripit: castigat autem omnem filium quem recipit. (*Hebr. xii.*) Beatus est qui corripitur, non retribuet Dominus bis in idipsum. Magna est ira Dei quando non nobis irascitur (*Nahum. i.*); reservat enim nos sicut vitulum in occisionem. Ad Jerusalem enim dicit: Multa sunt peccata tua, et multae iniquitates: propterea non irascor tibi (*Jerem. iii.*), hoc est, quando adultera eras tantum, zelabam te quasi diligens te: quando autem multos habuisti amatores, contempsisti te, et non irascor tibi. (*Ezech. xvi.*) Quemadmodum vir zelat uxorem suam quando eam diligit: si autem non zelat, odit eam, et non consequitur illius sermones qui dicit: Visitabo in virga iniquitates eorum (*Psal. lxxxviii.*); et iterum: Et non visitabo filias eorum quando fornicatae fuerint. (*Osée. iv.*) « Corripiet me justus in misericordia, et increpabit me. » Pone hic magistrum aliquem, aut patrem, aut medicum; si viderit medicus in corpore carnes putridas, et dicat, quid ad me pertinent? scias quia crudelis est. Si autem praedicat, et cantherium imponat, misericors est: quia sanat hominem. Similiter et magister si dimittit

le Seigneur au sujet de Naboth, lorsqu'il le fit mettre à mort, s'empara de sa vigne, et répandit le sang du juste. Le prophète Élie fut envoyé vers lui pour lui dire: Vous avez tué Naboth et vous vous êtes emparé de sa vigne. Aussitôt Achab, déchiré par le remords de sa conscience, baissa les yeux et la tête, bien que ce fût un impie et qu'il fût revêtu de la pourpre. Et l'Écriture ajoute: Achab ayant entendu ces paroles, se revêtit d'un cilice par dessus la pourpre, ce que voyant Dieu, il dit: Puisqu'Achab s'est humilié à cause de moi, je n'amènerai point sur lui les maux dont je l'ai menacé. Voyez quelle force dans le cilice, dans le jeûne, et comment quelques larmes effacèrent des flots de sang. Il nous faut donc aussi recourir au cilice et au jeûne, de manière que personne ne nous voie. Le verbe *corripiet* peut s'entendre de deux manières: ou il me reprendra, ou il m'enseignera. « Mais l'huile du pécheur ne parfamera jamais ma tête. » Mon peuple, ceux qui vous disent heureux vous trompent. (*Isai. m.*) Que les louanges des hérétiques, que l'huile qu'ils répandent sur la tête des hommes, en leur promettant les prodiges des cieux, engraisse leur tête. Or, l'Écriture blâme tout ce qui est engraisé, comme lorsqu'elle dit: Jacob mangea et fut rassasié, et il se révolta; le peuple bien-aimé s'engraissa et s'étendit. (*Deut. xxxii.*; et *Jérém. v.*); mais la manne que distribuaient les anges était fort petite.

« Car j'opposerai encore ma prière contre les choses dans lesquelles ils se plaisent. » Voilà

tit puerum, et non ab eo exigit disciplinam, odit eum. Si autem exigit, et medicus curet; quae putatur esse asperitas, clementia est. Achab arguitur a Domino de Naboth (*III Reg. xxi.*): quando occidit eum, et accepit vineam ejus, et effudit sanguinem justum. Elias propheta missus est ad eum qui dixit: Occidisti, et possedisti: statim conscientia percussus submisit cervicem et oculos, et hoc impius, et rex indutus purpura. Et postea dicit Scriptura: quod audiens induit cilicium subtile purpuram. Et videns Deus dixit: Quia reveritus est me Achab: non inducam mala in eum. Vide ergo quantum valuit cilicium, et jejunium, et modica lacryma quantum sanguinem lavit. Ita ergo oportet vestiri cilicio et jejunare, ut nemo videat. « Corripiet » dupliciter intelligitur: aut arguet, aut docebit. « Oleum peccatoris non impinguet caput meum. » Populus meus, qui vos beatificant seducunt vos. (*Isai. m.*) Laus haereticorum, et oleum ipsorum, quo ungunt capita hominum, et repromittunt eis signa caelorum, impinguat eis caput. Omne autem pingue reprehendit Scriptura, sicut dicit: Et manducavit Jacob, et saturatus est, et

ce qu'il veut dire: Ils s'imaginaient être sages, mais moi je priais pour leur conversion.

« Leurs juges ont été précipités et brisés contre la pierre, » de même qu'il dit ailleurs: Heureux celui qui prendra tes petits enfants et les brisera contre la pierre. (*Ps. cxxxvi.*) Or, la pierre, c'était le Christ (*I Cor. xv.*); les petits enfants sont les pensées encore faibles avant qu'elles aient pris de l'accroissement. Et maintenant, les hérétiques eux-mêmes, bien que fiers d'Aristote et de Platon, paraissent mépriser la simplicité de l'Eglise; cependant, quand ils en viennent à étudier les Ecritures, ils sont absorbés par la pierre, c'est-à-dire par le Christ, et se convertissent à lui. Le mot absorption est mis ici pour la victoire, comme lorsque l'Apôtre dit: La mort a été absorbée dans la victoire; où est ta victoire, ô mort? où est ton aiguillon, ô enfer! (*I Cor. xv.*) Or, il appelle victoire, cette absorption, parce que la victoire était la suite de cette destruction.

« Ils écouteront mes paroles, parce qu'elles sont puissantes. » Le Seigneur lui-même dit: Parce qu'ils sont venus vers moi, ils ont été vaincus: mes paroles les ont remplis de joie, ils se sont convertis à moi, et ils sont dans mon Eglise. « Comme une terre compacte. » Tout ce qui est compacte a de l'affinité avec la terre, et l'âme qui pêche s'attache à la terre; car le Seigneur, dès le commencement, a donné une forme petite à tous les êtres créés. C'est donc

par un vice de sa volonté que chacun s'engraisse et s'épaissit, et devient semblable à la terre. Donnons un exemple: Lorsqu'une plaie du corps est tuméfiée, elle est pleine et compacte; mais, quand le médecin arrive, il fait une incision, il guérit cette plaie et la ramène à des proportions plus petites, c'est-à-dire à la nature dans laquelle le corps a été créé. C'est pour cela que le psalmiste dit ici: « Comme une terre compacte rompue par le soc se répand sur la terre, et qu'elle est ainsi sauvée. »

« Nos os ont été dispersés auprès de l'enfer. » Il est dit dans le psaume vingt-et-unième: Tous nos os ont été dispersés. Si nous l'entendons à la lettre, ce texte n'a point d'application, car le Christ a été simplement crucifié. Lorsque vous voyez Arius, Eunomius en dehors de l'Eglise, comprenez alors dans quel sens les os du Seigneur ont été dispersés auprès de l'enfer. L'os, qui est d'une nature plus forte, signifie les premiers du parti qui paraissent être quelque chose; ils sont séduits par les hérétiques, par leurs bavardages, par leur philosophie, par leurs disputes.

« Gardez-moi du piège qu'ils m'ont dressé. » Les hérétiques ou les démons ne cessent de nous tendre des pièges, car les vices sont voisins des vertus. Ils me tendent des pièges quand je fais l'aumône; si j'ouvre la main pour être vu des hommes, je parais faire le bien, et je commets une action vicieuse, un péché. Si je donne

Omne crassum vicinum est terrae; et anima quae peccat, terrae haeret; Dominus enim ex initio omnia tenuia fecit. Suo ergo vitio unusquisque incrassatur, et deducitur in terram. Demus exemplum: sicut vulnus in corpore tumens plenum est et crassum, et quando venerit medicus secatur ipsum, et sanat et tenue facit, et tunc redigitur in suam naturam, quomodo et creatum est. Ideo dicit: « Sicut crassitudo terrae erupta est super terram, et salvatur. »

« Dissipata sunt ossa nostra secus infernum. » In vigesimo primo psalmo dicit: Dissipata sunt universa ossa mea. Si secundum litteram intelligimus, non stat; siquidem crucifixus est tantum. Quando videris Arium, Eunomium, extra Ecclesiam, intellige dissipata esse ossa Domini secus infernum. Os quod forte est, ipsi majores sunt qui videntur aliquid esse: per multiloquium ipsorum, et per philosophiam, et contentionem inducuntur ab haereticis.

« Custodi me a laqueo quem statuerunt mihi. » Semper nobis laqueos tendunt aut haeretici, aut demones, vitia enim vicina sunt virtutibus. Laqueum mihi posuerunt in elemosyna, si extendero manum meam, ut videant homines: et quasi bonum faciens, venio in vitium et in peccatum. Si autem dederò

calcitravit: dilectus incrassatus est: impinguatus, dilatatus est. (*Deut. xxxii.*, et *Jer. v.*) Manna autem angelorum tenue est. (*Exod. xvi.*)

« Quoniam adhuc, et oratio mea in beneplacitis eorum. » Hoc dicit: Ipsi quidem sapiebant: ego autem pro ipsis orabam ut convertantur. « Absorpti sunt juncti petrae iudices eorum. » Sicut alibi dicit: Beatus qui tenebit et alidet parvulos tuos ad petram (*Psal. cxxxvi.*) Petra autem erat Christus (*I Cor. xv.*) Parvuli autem minores, et parvae cogitationes antequam crescant. Et nunc ipsi haeretici, licet per Aristotelem et Platonem videatur simplicitatem Ecclesiae continere, tamen quando venerint ad Scripturas, statim absorbentur a petra, hoc est, a Christo, et convertentur ad eum. Absorptio enim pro victoria dicitur: sicut Apostolus dicit: Absorpta est mors in victoria; ubi est, mors, victoria tua? ubi, inferne stimulus tuus? (*I Cor. xv.*) Victoriam autem dicit ipsam absorptionem, quam victoriam habebat in absorbendo.

« Audient verba mea quoniam potuerunt. » Ipse Dominus dicit: Quia ad me venerunt, victi sunt, et delectati sunt meis verbis, et conversi sunt ad me, et sunt in Ecclesia mea. « Sicut crassitudo terrae, »

ma tunique à mon frère, pour qu'un autre le voie, ils m'ont encore tendu un piège. On tend continuellement des lacs aux cerfs, et des pièges partout où le chasseur peut découvrir leurs traces. Or, le cerf est la figure du saint, parce qu'il est d'une taille élevée, qu'il a de grandes ramures, et qu'il tue les serpents. C'est pour cela qu'il est dit ailleurs : Il a disposé mes pieds comme les pieds des cerfs. (Ps. xvn). Le cerf, a, dit-on une telle force, que, par le seul souffle de ses narines, il peut faire sortir les serpents des cavernes, pour les dévorer ensuite. Les serpents, c'est-à-dire les démons, nous préparent donc des pièges, en suivant nos traces dans le chemin où nous marchons, dans les vertus que nous pratiquons, dans l'aumône, en nous portant à la faire devant les hommes par un motif de vaine gloire. Celui, en effet, qui est revêtu d'un cilice doit pleurer ses péchés, ne pas se glorifier et se montrer aux hommes. « Et des pierres d'achoppement de ceux qui opèrent l'iniquité, » afin que je ne vienne pas heurter contre ces pierres.

« Les pécheurs tomberont dans son filet. » Il a dit plus haut au pluriel : « Gardez-moi du piège qu'ils m'ont dressé, et des embûches, etc. » ici, il ne parle que d'un seul : « Les pécheurs tomberont dans son filet. » De même que le Seigneur jette son filet, et prend une multitude de poissons, et qu'il a pour pécheurs les apôtres, qui ramassent les poissons et les lui apportent,

tunicam fratri, ut alter videat, laqueum mihi posuerunt. Semper cervi tenduntur retia, et laquei eis ponuntur, ubi vestigia eorum deprehenderit venator. Cervus autem accipitur in sancto: quia altus est, et cornua grandia habet, et interficit serpentes. Propterea dicit alibi: Qui perfecit pedes meos tamquam cervorum. (Ps. xvn). Talis enim dicitur esse virtutis, ut spiritu narium suarum protrahere serpentes de cavernis, et sic comedere valeat. Ipsi ergo serpentes ponunt nobis scandala, hoc est, demones in ipsis vestigiis nostris ubi gradimur: in virtutibus, in elemosyna, ut coram hominibus faciamus propter vanam gloriam. In jejuniis, in oratione, in vestiendo cilicium: et ostendere hominibus. Qui enim vestitur cilicio, debet lugere sua peccata: non gloriari, et ostendere hominibus. « Et a scandalis operantium iniquitatem. » Hoc est, ut non offendam.

« Cadent in reticulo ejus peccatores. » Superius dixit, custodi me a laqueo quem statuerunt mihi, de multis, nunc autem de uno: « Cadent in reticulo ejus peccatores. » Quemadmodum Dominus mittit rete, et comprehendit multitudinem piscium, et habet apostolos piscatores colligentes et afferentes ad eum, hos ipsos qui per eos credunt, ita et diabolus

c'est-à-dire ceux qui croient en lui, ainsi le diable a d'autres démons qui lui sont soumis, qui sont chargés de tromper les hommes et de les lui amener. « Je suis seul jusqu'à ce que je passe. » Jérémie dit: J'étais assis seul, car j'étais rempli d'amertume (Jérém. xv), c'est-à-dire, en faisant pénitence, je suis le seul qui me mette en garde contre ces fourberies. Moïse dit aussi: Je passerai et je verrai cette grande vision. (Exod. m). S'il ne passe pas, c'est-à-dire au delà de tous les vices, il ne peut voir cette grande vision. Or, cette grande vision, c'était que le buisson brûlait et ne se consumait point; les épines, c'est-à-dire les péchés, étaient la proie du feu. C'est par ce feu qu'Isaïe était purifié, car c'est le charbon qui était sur l'autel qui vint toucher ses lèvres. (Isai. vi). David fait aussi mention de ce charbon: Les flèches aiguës d'un archer vigoureux, avec des charbons destructeurs. (Ps. cxix). Ce charbon est destructeur, il fait la solitude dans l'âme, et purifie le péché.

PSAUME CXLI.

« Intelligence de David, lorsqu'il était dans la caverne, prière. » Ce titre rappelle ce fait de la vie de David lorsqu'il fuyait devant Saül et qu'il se cacha dans la caverne d'Engaddi, (I Rois xxiv), et Saül, sans le savoir, entra dans cette caverne pour s'y reposer. Mais comme le titre porte: « Intelligence de David, » nous devons entendre ce psaume dans le sens spirituel. « Le Seigneur est le vrai David, et dans Saül il faut voir le démon. La caverne se trouve en ce monde, car le démon n'en-

habet demones, qui ei subjecti sunt, qui et decipiunt homines et afferunt illi. « Singulariter sum ego donec transeam. Dicit Jeremias: Solus sedebam, amaritudine enim repletus eram. (Jerem. xv). Hoc est, in penitentia, solus ego hos dolos caveo. Et Moyses dicit: Transiens videbo hanc visionem magnam. (Exod. m). Si non transierit, hoc est, omnia vitia, non potest videre magnam visionem. Magna autem visio: quia rubus ardebat, et non incendebatur; ardebant spinæ, hoc est, peccata. Hoc igne mundatur et Isaia: iste est enim carbo qui tetigit labia ejus, qui erat super altare. (Isai. vi). Hujus carbonis meminit et propheta David: Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis. (Ps. xix). Iste carbo desolator est, solitudinem facit et peccatorem purgat.

PSALMUS CXLI.

« Intellectus David, cum esset in spelunca oratio. » Prescribitur iste titulus secundum historiam quidem quando fugiebat David a facie Saul, in deserto Engaddi in spelunca absconditus. (I Reg. xxiv). Et ingressus est ignorans Saul, quasi sua causa. Sed quoniam habet in præscriptione, « Intellectus David: » debemus spiritualiter intelligere psalmum. Accipitur quidem in Domino verus David, et in-

voie en ce monde rien de bon; c'est de l'ordure, de la corruption et de la pourriture. La caverne est dans ce monde présent, dont la lumière est loin d'être parfaite, si on la compare à la lumière de la vie future; c'est un commencement de lumière que le Seigneur a fait briller sur le monde lorsqu'il s'est fait homme; ce qui fait dire à l'Apôtre: Il est la lumière de sa gloire. (Hebr. i). Ainsi donc, de même que David entra dans cette caverne pour se dérober aux poursuites de Saül, ainsi le Seigneur vint en ce monde pour y souffrir persécution.

« J'ai élevé ma voix pour crier vers le Seigneur, j'ai poussé vers lui des cris suppliants, je répands ma prière en sa présence. » Notre-Seigneur parle ainsi dans l'humilité de sa nature corporelle, pour montrer qu'il est vraiment homme, comme nous l'avons dit souvent. « J'expose devant lui ma tribulation, lorsque mon âme est toute prête à défaillir. » Ni la tribulation de l'heure présente, ni la défaillance de l'esprit ne l'arrêtent, mais la voix spirituelle de sa prière ne cesse de crier vers Dieu. « Et vous, Seigneur, vous connaissez mes voies, » les doctrines que j'enseigne.

« Ils m'ont tendu un piège secret dans cette voie où je marchais. » Les Juifs lui ont fréquemment tendu des pièges cachés dans le chemin de la vie présente, comme nous l'avons fait voir dans d'autres psaumes.

« Je considérais à ma droite, » afin de les amener de la gauche à la droite; « et je regardais, et il n'y avait personne qui me connût, »

telligitur Saul in diabolo. Spelunca autem in hoc mundo: et quod diabolus non immittit in hunc mundum aliquid boni, sed stercus, et si quid putridum est. Spelunca autem intelligitur iste mundus, quia perfectum lumen non habet, quantum ad comparationem futuri, sed quasi lumen aliquod illuxit Dominus veniens in hunc mundum. Propterea dicit Apostolus: Qui est lumen gloriæ ejus, (Hebr. i). Ergo sicut David introivit in speluncam abscondens se a Saul: ita et Dominus ingressus est in hunc mundum, et persecutionem passus est.

« Voce mea ad Dominum clamavi: voce mea ad Dominum deprecatus sum. Effundo in conspectu ejus orationem meam. » Omnia hæc in humilitate corporea loquitur, ut se verum hominem, sicut sæpe diximus manifestet. « Tribulationem meam ante ipsum pronuntio: in deficiendo in me spiritum meum. » Neque tribulatio præsens, neque defectio spiritus impedit: sed jugiter spiritualis vocis oratione clamare non desinit. « Et tu cognovisti semitas meas, » Doctrinas quas doceo.

« In via hac qua ambulabam, absconderunt superbi laqueos mihi. » Sæpius ei a Judæis absconditos tentationum laqueos in via præsentis vite, et in aliis declaravimus psalmis.

TOME XII.

qui connût en moi le Dieu couvert d'une chair mortelle.

« Point de fuite pour moi. » Il n'y a point eu de fuite pour lui, lorsque, dénoncé par les Juifs, il s'offrit souvent à eux, et n'en fut point reconnu. « Et il n'y a personne qui s'enquière de mon âme. » Ils se saisissent de son corps pour le crucifier, mais ils ne se mettent point en peine de son âme; c'est-à-dire, ils ne peuvent l'atteindre.

« J'ai crié vers vous, Seigneur: » du haut de la croix, « J'ai dit: Vous êtes mon espérance, » en remettant mon âme entre vos mains (Luc. xxiii); « mon partage dans la terre des vivants, » parmi les saints qui sont transportés dans cette terre, comme le Seigneur le promet au bon larron: « Je vous dis, en vérité, vous serez avec moi aujourd'hui en paradis. »

« Soyez attentif à ma supplication, parce que je suis profondément humilié. Délivrez-moi de ceux qui me persécutent, car ils sont devenus plus forts que moi, etc. » Il demande à son Père d'être tiré des prisons de l'enfer, afin que sa résurrection soit l'honneur du nom de son Père. Il fait voir quels sont ceux qui publieront sa résurrection: « Les justes m'attendent, » les apôtres et les autres saints, dont je comble l'attente et l'espérance en ressuscitant. « Jusqu'à ce que vous me rendiez » cette gloire que j'ai eue en vous avant la création du monde. (Jean xvii). Et nous aussi, nous vous supplions humblement, et nous vous demandons qu'exauçant

« Considerabam a dextris. » Ut de sinistra ad dexteram adducerentur. « Et videbam, quia non erat qui cognosceret me. » Deum carne contextum.

« Perit fuga a me. » Perit fuga ejus, cum delatus a Judæis sæpius ultro iterum se obtulit, nec est agnitus ab eis. « Et non est qui querat animam meam. » Corpus accipiant ad crucifigendum: animam autem non requirunt, id est, non attingunt.

« Clamavi ad te, Domine. » De cruce. « Dixi, tu es spes mea. » Commendans in manibus tuis spiritum meum. (Luc. xxiii). « Portio mea in terra viventium. » In sanctis qui in eam transferuntur, sicut et latroni ait: Amen dico tibi, quia hodie mecum eris in paradiso.

« Intende in orationem meam: quia humiliatus sum nimis. Libera me a persequentibus me: quia confortati sunt super me, » etc. A Patre se educi de inferni claustris postulat, ut resurrectio ejus paterni nominis honor sit. Quæ confessio a quibus sit confitenda ostendit, dicens: « Me expectant justi. » Apostoli vel reliqui sancti, quorum expectationi, cum resurrexero satisfacio. « Donec retribuas mihi. » Claritatem illam quam habui, priusquam mundus fieret, apud te. (Joan. xvi). Et nos humiliter depre-

ma tunique à mon frère, pour qu'un autre le voie, ils m'ont encore tendu un piège. On tend continuellement des lacs aux cerfs, et des pièges partout où le chasseur peut découvrir leurs traces. Or, le cerf est la figure du saint, parce qu'il est d'une taille élevée, qu'il a de grandes ramures, et qu'il tue les serpents. C'est pour cela qu'il est dit ailleurs : Il a disposé mes pieds comme les pieds des cerfs. (Ps. xvn). Le cerf, a, dit-on une telle force, que, par le seul souffle de ses narines, il peut faire sortir les serpents des cavernes, pour les dévorer ensuite. Les serpents, c'est-à-dire les démons, nous préparent donc des pièges, en suivant nos traces dans le chemin où nous marchons, dans les vertus que nous pratiquons, dans l'aumône, en nous portant à la faire devant les hommes par un motif de vaine gloire. Celui, en effet, qui est revêtu d'un cilice doit pleurer ses péchés, ne pas se glorifier et se montrer aux hommes. « Et des pierres d'achoppement de ceux qui opèrent l'iniquité, » afin que je ne vienne pas heurter contre ces pierres.

« Les pêcheurs tomberont dans son filet. » Il a dit plus haut au pluriel : « Gardez-moi du piège qu'ils m'ont dressé, et des embûches, etc. » ici, il ne parle que d'un seul : « Les pêcheurs tomberont dans son filet. » De même que le Seigneur jette son filet, et prend une multitude de poissons, et qu'il a pour pêcheurs les apôtres, qui ramassent les poissons et les lui apportent,

tunicam fratri, ut alter videat, laqueum mihi posuerunt. Semper cervi tenduntur retia, et laquei eis ponuntur, ubi vestigia eorum deprehenderit venator. Cervus autem accipitur in sancto: quia altus est, et cornua grandia habet, et interficit serpentes. Propterea dicit alibi: Qui perfecit pedes meos tamquam cervorum. (Ps. xvn). Talis enim dicitur esse virtutis, ut spiritu narium suarum protrahere serpentes de cavernis, et sic comedere valeat. Ipsi ergo serpentes ponunt nobis scandala, hoc est, demones in ipsis vestigiis nostris ubi gradimur: in virtutibus, in elemosyna, ut coram hominibus faciamus propter vanam gloriam. In jejuniis, in oratione, in vestiendo cilicium: et ostendere hominibus. Qui enim vestitur cilicio, debet lugere sua peccata: non gloriari, et ostendere hominibus. « Et a scandalis operantium iniquitatem, » Hoc est, ut non offendam.

« Cadent in reticulo ejus peccatores. » Superius dixit, custodi me a laqueo quem statuerunt mihi, de multis, nunc autem de uno: « Cadent in reticulo ejus peccatores. » Quemadmodum Dominus mittit rete, et comprehendit multitudinem piscium, et habet apostolos piscatores colligentes et afferentes ad eum, hos ipsos qui per eos credunt, ita et diabolus

c'est-à-dire ceux qui croient en lui, ainsi le diable a d'autres démons qui lui sont soumis, qui sont chargés de tromper les hommes et de les lui amener. « Je suis seul jusqu'à ce que je passe. » Jérémie dit: J'étais assis seul, car j'étais rempli d'amertume (Jérém. xv), c'est-à-dire, en faisant pénitence, je suis le seul qui me mette en garde contre ces fourberies. Moïse dit aussi: Je passerai et je verrai cette grande vision. (Exod. m). S'il ne passe pas, c'est-à-dire au delà de tous les vices, il ne peut voir cette grande vision. Or, cette grande vision, c'était que le buisson brûlait et ne se consumait point; les épines, c'est-à-dire les péchés, étaient la proie du feu. C'est par ce feu qu'Isaïe était purifié, car c'est le charbon qui était sur l'autel qui vint toucher ses lèvres. (Isai. vi). David fait aussi mention de ce charbon: Les flèches aiguës d'un archer vigoureux, avec des charbons destructeurs. (Ps. cxix). Ce charbon est destructeur, il fait la solitude dans l'âme, et purifie le péché.

PSAUME CXLI.

« Intelligence de David, lorsqu'il était dans la caverne, prière. » Ce titre rappelle ce fait de la vie de David lorsqu'il fuyait devant Saül et qu'il se cacha dans la caverne d'Engaddi, (I Rois xxiv), et Saül, sans le savoir, entra dans cette caverne pour s'y reposer. Mais comme le titre porte: « Intelligence de David, » nous devons entendre ce psaume dans le sens spirituel. « Le Seigneur est le vrai David, et dans Saül il faut voir le démon. La caverne se trouve en ce monde, car le démon n'en

habet demones, qui ei subjecti sunt, qui et decipiunt homines et afferunt illi. « Singulariter sum ego donec transeam. Dicit Jeremias: Solus sedebam, amaritudine enim repletus eram. (Jerem. xv). Hoc est, in penitentia, solus ego hos dolos caveo. Et Moyses dicit: Transiens videbo hanc visionem magnam. (Exod. m). Si non transierit, hoc est, omnia vitia, non potest videre magnam visionem. Magna autem visio: quia rubus ardebat, et non incendebatur; ardebant spinæ, hoc est, peccata. Hoc igne mundatur et Isaia: iste est enim carbo qui tetigit labia ejus, qui erat super altare. (Isai. vi). Hujus carbonis meminit et propheta David: Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis. (Ps. xix). Iste carbo desolator est, solitudinem facit et peccatorem purgat.

PSALMUS CXLI.

« Intellectus David, cum esset in spelunca oratio. » Prescribitur iste titulus secundum historiam quidem quando fugiebat David a facie Saul, in deserto Engaddi in spelunca absconditus. (I Reg. xxiv). Et ingressus est ignorans Saul, quasi sua causa. Sed quoniam habet in præscriptione, « Intellectus David: » debemus spiritualiter intelligere psalmum. Accipitur quidem in Domino verus David, et in-

voie en ce monde rien de bon; c'est de l'ordure, de la corruption et de la pourriture. La caverne est dans ce monde présent, dont la lumière est loin d'être parfaite, si on la compare à la lumière de la vie future; c'est un commencement de lumière que le Seigneur a fait briller sur le monde lorsqu'il s'est fait homme; ce qui fait dire à l'Apôtre: Il est la lumière de sa gloire. (Hebr. i). Ainsi donc, de même que David entra dans cette caverne pour se dérober aux poursuites de Saül, ainsi le Seigneur vint en ce monde pour y souffrir persécution.

« J'ai élevé ma voix pour crier vers le Seigneur, j'ai poussé vers lui des cris suppliants, je répands ma prière en sa présence. » Notre-Seigneur parle ainsi dans l'humilité de sa nature corporelle, pour montrer qu'il est vraiment homme, comme nous l'avons dit souvent. « J'expose devant lui ma tribulation, lorsque mon âme est toute prête à défaillir. » Ni la tribulation de l'heure présente, ni la défaillance de l'esprit ne l'arrêtent, mais la voix spirituelle de sa prière ne cesse de crier vers Dieu. « Et vous, Seigneur, vous connaissez mes voies, » les doctrines que j'enseigne.

« Ils m'ont tendu un piège secret dans cette voie où je marchais. » Les Juifs lui ont fréquemment tendu des pièges cachés dans le chemin de la vie présente, comme nous l'avons fait voir dans d'autres psaumes.

« Je considérais à ma droite, » afin de les amener de la gauche à la droite; « et je regardais, et il n'y avait personne qui me connût, »

telligitur Saul in diabolo. Spelunca autem in hoc mundo: et quod diabolus non immittit in hunc mundum aliquid boni, sed stercus, et si quid putridum est. Spelunca autem intelligitur iste mundus, quia perfectum lumen non habet, quantum ad comparationem futuri, sed quasi lumen aliquod illuxit Dominus veniens in hunc mundum. Propterea dicit Apostolus: Qui est lumen gloriæ ejus, (Hebr. i). Ergo sicut David introivit in speluncam abscondens se a Saul: ita et Dominus ingressus est in hunc mundum, et persecutionem passus est.

« Voce mea ad Dominum clamavi: voce mea ad Dominum deprecatus sum. Effundo in conspectu ejus orationem meam. » Omnia hæc in humilitate corporea loquitur, ut se verum hominem, sicut sæpe diximus manifestet. « Tribulationem meam ante ipsum pronuntio: in deficiendo in me spiritum meum. » Neque tribulatio præsens, neque defectio spiritus impedit: sed jugiter spiritualis vocis oratione clamare non desinit. « Et tu cognovisti semitas meas, » Doctrinas quas doceo.

« In via hac qua ambulabam, absconderunt superbi laqueos mihi. » Sæpius ei a Judæis absconditos tentationum laqueos in via præsentis vite, et in aliis declaravimus psalmis.

TOME XII.

qui connût en moi le Dieu couvert d'une chair mortelle.

« Point de fuite pour moi. » Il n'y a point eu de fuite pour lui, lorsque, dénoncé par les Juifs, il s'offrit souvent à eux, et n'en fut point reconnu. « Et il n'y a personne qui s'enquière de mon âme. » Ils se saisissent de son corps pour le crucifier, mais ils ne se mettent point en peine de son âme; c'est-à-dire, ils ne peuvent l'atteindre.

« J'ai crié vers vous, Seigneur: » du haut de la croix, « J'ai dit: Vous êtes mon espérance, » en remettant mon âme entre vos mains (Luc. xxiii); « mon partage dans la terre des vivants, » parmi les saints qui sont transportés dans cette terre, comme le Seigneur le promet au bon larron: « Je vous dis, en vérité, vous serez avec moi aujourd'hui en paradis. »

« Soyez attentif à ma supplication, parce que je suis profondément humilié. Délivrez-moi de ceux qui me persécutent, car ils sont devenus plus forts que moi, etc. » Il demande à son Père d'être tiré des prisons de l'enfer, afin que sa résurrection soit l'honneur du nom de son Père. Il fait voir quels sont ceux qui publieront sa résurrection: « Les justes m'attendent, » les apôtres et les autres saints, dont je comble l'attente et l'espérance en ressuscitant. « Jusqu'à ce que vous me rendiez » cette gloire que j'ai eue en vous avant la création du monde. (Jean xvii). Et nous aussi, nous vous supplions humblement, et nous vous demandons qu'exauçant

« Considerabam a dextris. » Ut de sinistra ad dexteram adducerentur. « Et videbam, quia non erat qui cognosceret me. » Deum carne contextum.

« Perit fuga a me. » Perit fuga ejus, cum delatus a Judæis sæpius ultro iterum se obtulit, nec est agnitus ab eis. « Et non est qui querat animam meam. » Corpus accipiant ad crucifigendum: animam autem non requirunt, id est, non attingunt.

« Clamavi ad te, Domine. » De cruce. « Dixi, tu es spes mea. » Commendans in manibus tuis spiritum meum. (Luc. xxiii). « Portio mea in terra viventium. » In sanctis qui in eam transferuntur, sicut et latroni ait: Amen dico tibi, quia hodie mecum eris in paradiso.

« Intende in orationem meam: quia humiliatus sum nimis. Libera me a persequentibus me: quia confortati sunt super me, » etc. A Patre se educi de inferni claustris postulat, ut resurrectio ejus paterni nominis honor sit. Quæ confessio a quibus sit confitenda ostendit, dicens: « Me expectant justi. » Apostoli vel reliqui sancti, quorum expectationi, cum resurrexero satisfacio. « Donec retribuas mihi. » Claritatem illam quam habui, priusquam mundus fieret, apud te. (Joan. xvi). Et nos humiliter depre-

la voix de nos cris, après nous avoir tiré des cachots de l'enfer, vous ordonnez que nous soyons transportés de ce séjour de mort là où vous avez préparé au larron, crucifié avec vous, un lieu de lumière et de repos, parce qu'à vous est l'honneur et la gloire, avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXLII.

« Psaume de David, lorsque son fils Absalon le poursuivait. » Ce psaume exprime les sentiments de celui qui s'est anéanti lui-même pour la rédemption des hommes, en prenant la forme d'esclave pour nous délivrer de la servitude. (Philipp. II).

« Seigneur, exaucez ma prière. » Ces paroles sont suppliées, pleines d'humilité et de miséricorde. « Prêtez l'oreille à ma supplication dans votre vérité. » Ici la confiance se joint à l'humilité; « dans votre vérité, » c'est-à-dire dans votre Christ. Je suis la voie, la vérité et la vie (Jean XIV); « exaucez-moi dans votre justice, » dans votre Christ, c'est-à-dire, je n'ai point de confiance en moi, mais j'implore votre vérité et votre justice, afin qu'elles aient pitié de moi.

« Et n'entrez point en jugement avec votre serviteur. » Il démontre ici, de la manière la plus évidente, qu'il attend la miséricorde de Dieu, lorsqu'il dit: « Et n'entrez point en jugement avec votre serviteur, » comme s'il y avait quelque chose pour juger entre Dieu et le prophète, ainsi qu'il est écrit dans le psaume cinquante: « Afin

camur ac petimus, ut suscepta voce clamoris nostri, eductos ex inferni carcere, illuc nos jubeas transferi de morte, ubi pendent latroni preparasti locum lucidum ac quietem: quia tibi est honor et gloria cum Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXLII.

« Psalmus David, quando persequeretur eum filius suus Absalon. » Iste psalmus vocem continet illius qui pro humana redemptione seipsum exinanivit, accipiens formam servi, ut nos erueret a servitute. (Philipp. II).

« Domine exaudi orationem meam. » Humilia verba et plena humilitatis et misericordiae. « Auribus percipe obsecrationem meam in veritate tua. » Confidentis verba sunt. « In veritate tua, » hoc est, in Christo tuo; ego sum via, vita, et veritas. (Joan. XIV). « Et exaudi me in tua justitia. » Et in Christo tuo; hoc est, non confido mihi, sed ego veritatem et justitiam tuam peto, ut ipsa mei miserentur.

« Et non intres in iudicium cum servo tuo. » Ecce manifestissime demonstravit, quia misericordiam Dei præstolatur, dicens: « Et non intres in iudicium cum servo tuo. » Hic quasi aliquis iudicet inter Deum et prophetam, sicut et in quinquagesimo

que vous soyez trouvé juste dans vos discours et que vous soyez victorieux lorsqu'on vous juge. Or, Dieu entre en jugement, pour punir avec justice. Cyrus, roi des Perses et des Mèdes, fit quelque chose de semblable à l'égard du roi des Arméniens, lorsque ce roi trahit l'alliance qui existait entre eux. Il le vainquit, le fit captif, et il appela ses propres parents, son épouse et ses enfants, à juger entre eux, afin qu'il pût lui faire grâce ou le chatier, selon les règles de la justice. « Parce que nul homme vivant ne sera trouvé juste en votre présence. » Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, est le Dieu non des morts, mais des vivants. (Luc. XX). Donc les patriarches eux-mêmes ne seront point justifiés en la présence de Dieu, car les étoiles ne sont pas pures en sa présence (Job. XXV).

« Parce que l'ennemi a poursuivi mon âme. » Ces paroles n'ont pas besoin d'interprétation. Nul doute que ce ne soit le démon. Il humilie ma vie jusque dans la terre. » Voici ce qu'il veut dire: Auparavant j'avais des ailes et je volais; maintenant, l'ennemi a poursuivi mon âme, il s'en est rendu maître, il m'a lié les pieds et les mains comme à un oiseau qui est tombé au pouvoir de l'homme, et il paraît comme mort, parce qu'il a perdu l'usage de ses ailes pour voler; c'est ainsi, dit le prophète, que mon ennemi m'a lié par la conscience de mes péchés.

« Il m'a jeté dans les lieux obscurs, comme

psalmo scriptum est: Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum iudicaris. Et propterea intrat in iudicium Deus, ut iuste puniat. Tale quid fecit et Cyrus, rex Persarum et Medorum, regi Armeniorum, quando transgressus est amicitias ejus. Vicit eum et captivum accepit, et proprios illius cognatos: et uxorem, et filios fecit iudicare inter illos: ut iuste aut miseretur, aut puniat. « Quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. » Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob: Deus viventium et non mortuorum. (Luc. XX). Ergo nec ipsi patriarchæ justificabuntur in conspectu Dei. Stellæ enim non sunt mundæ in conspectu ejus. (Job. XXV).

« Quia persecutus est inimicus animam meam. » Hoc interpretatione non indiget. Nulli dubium, quin diabolus. « Humiliavit in terra vitam meam. » Hoc est, quod dicit: ante alas habebam, et volabam: nunc autem persecutus est inimicus animam meam: et apprehendit, et ligavit mihi pedes et manus, quemadmodum volatile ab homine comprehenditur, ut quasi videatur mortuum esse: quia non habet licentiam alarum suarum ut volet. Ita et me, inquit, inimicus ligavit conscientia peccatorum meorum.

« Collocavit me in obscuris, sicut mortuos sæculi. » Si sicut mortuos sæculi, adhuc necdum mortuus,

les morts du siècle. » S'il est comme les morts du siècle, il n'est pas encore entièrement mort, parce qu'il est dans la voie de la pénitence. Mais si, après avoir péché, on ne fait point pénitence, alors on devient un mort du siècle, non pas comme un mort, mais véritablement mort. Voilà donc ce qu'a pensé mon ennemi, parce que je ne fais point pénitence pour les péchés qu'il m'a excités à commettre. Mon esprit a été dans l'anxiété sur mon sort. » Commencez par accuser vos péchés, et vous serez sauvé. (Isai. XLIII). Et encore: Si vous poussez seulement un soupir pour vos péchés, vous serez sauvé. (Ezech. XVIII). « Mon cœur a été troublé au-dedans de moi, » à cause de ma conscience, qui me reprochait mon péché.

« Je me suis souvenu des jours anciens. » Je me suis souvenu de mes premiers jours, alors que j'étais plein de confiance, mais maintenant je suis dans une profonde nuit.

« J'ai étendu mes mains vers vous. » Retenu captif par mon ennemi, je ne puis faire autre chose que de faire pénitence et de lever les mains vers vous. « Mon âme est en votre présence comme une terre sans eau. » Comme une terre sans eau a soif et appelle la pluie, ainsi mon âme vous désire et a soif de vous, qui êtes son Dieu.

« Hâtez-vous, Seigneur, de m'exaucer, mon âme est dans la défaillance. » Mon âme et ma chair sont dans la défaillance, mon esprit seul est resté en moi, et lui-même se sent défaillir;

quia in poenitentia stat. Si quis autem peccans non agit poenitentiam, hic mortuus est sæculi, et non sicut mortuus, sed perfecte mortuus. Hoc ergo putavit inimicus, quia non ago poenitentiam pro peccatis quæ ipse mihi suggessit ut faciam. « Et anxius est super me spiritus meus. » Tu dic prius peccata tua, et salvus eris. (Isai. XLIII). Et iterum: Si solum suspiraveris pro peccatis tuis, salvus eris. (Ezech. XVIII). « In me turbatum est cor meum. » Propter conscientiam meam, quia peccavi.

« Memor fui dierum antiquorum. » Dierum meorum priorum memor fui, quando habebam confidentiam: nunc autem mihi nox est.

« Expandi manus meas ad te. » Ligatus ab inimico, nihil aliud possum facere nisi poenitentiam agere, et manus meas levare ad te. « Anima mea sicut terra sine aqua tibi. » Sicut terra sine aqua sitit et querit imbrem: ita et anima mea desiderat et sitit te, Deum suum.

« Velociter exaudi me, Domine: defecit Spiritus meus. » Anima mea defecit, et caro mea defecit: spiritus tantum remansit in me, et ipse defecit; sed, « velociter exaudi me, » Domine, et miserere mei.

mais, hâtez-vous, Seigneur, de me secourir et ayez pitié de moi.

« Faites-moi connaître la voie dans laquelle je dois marcher. » Faites-moi connaître votre Christ, qui a dit: Je suis la voie. (Jean XIV).

« Votre Esprit qui est bon, me conduira dans une voie droite. » Ici, les ariens, dont l'impie n'a point de bornes, nous font cette objection: Bon Maître, que ferai-je de bien pour être sauvé? Jésus leur répond: Nul n'est bon que Dieu seul. (Luc. XVIII). Donc, si le Fils n'est pas bon, mais le Père seul, le Père est donc plus grand que le Fils? Donc, dans ton sens, impie Arien, qui est le plus grand du Fils ou de l'Esprit-Saint? Tu réponds, le Fils. Or, le prophète dit ici: Votre Esprit, qui est bon, me conduira dans une voie droite. » Donc, si l'Esprit, qui est inférieur au Fils, comme tu le dis, est bon, à plus forte raison le Fils, que tu dis être plus grand que l'Esprit-Saint, doit-il être bon lui-même? Voici comment l'Evangile nous raconte ce fait: Un des Scribes s'approche de Jésus pour le tenter, et lui dit: Bon Maître, et Jésus lui répond: Pourquoi m'appellez-vous bon, sans vouloir le reconnaître? (Matth. XIX). C'est comme si un chrétien voulant tenter son évêque, qu'il méprise, lui disait: Evêque, et que celui-ci répondit: Je ne suis point évêque pour vous, retirez-vous de moi. Vous n'avez pas lu dans un autre endroit: Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis? (Jean X). Mais qui peut être meilleur que le Fils, qui pour nous s'est revêtu d'une chair mortelle,

« Notam fac mihi viam in quam ambulem. » Christum tuum notum fac mihi, qui dixit: Ego sum via. (Joan. XIV).

« Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam. » Hic impiissimi Ariani proponunt nobis, et dicunt: Magister bone, quid faciam boni ut salvus fiam? Qui dicit: Quid me dicis bonum? Nemo est bonus nisi unus Deus. (Luc. XVIII). Ergo si Filius non est bonus, sed Pater: major est Pater Filio. Ergo secundum tuum sensum, impiissime Ariane, quis major? Filius, an Spiritus sanctus? Utique dicis, Filius. Hic ergo dicit: « Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam. » Ergo si Spiritus bonus est, qui minor est, sicut tu dicis: multo magis Filius bonus est, quem tu majorem dicis. In Evangelio autem ita habet: Et accedens unus de scribis tentans eum, ait: Magister bone, et ait: Quid me dicis bonum, et non confiteris? (Matth. XIX). Sicut si aliquis tentans episcopum suum, quem contemnit, dicat illi: Episcopo, et ille respondet: Tibi non sum episcopus, recede a me. Alibi autem non legistis: Bonus pastor ponit animam suam pro ovibus suis? (Joan. X). Quid autem melius Filio qui carnem induit propter

qui a souffert en descendant du trône de sa majesté, s'est renfermé neuf mois dans le sein de la Vierge, a été couché dans un berceau, s'est soumis à un accroissement successif, a consenti à être frappé de coups, souffleté, crucifié? Quelle bonté plus grande?

PSAUME CXLIII.

En faveur de ceux qui ne connaissent point la langue latine, bien que nous ayons beaucoup parlé de l'Evangile, nous devons cependant dire quelque chose du livre des Psaumes, de peur qu'en face de ceux qui sont rassasiés, les autres ne s'en retournent à jeun. Mais comme ce Psaume est long et que, si nous voulions nous arrêter à chaque verset, le jour ne suffirait pas, nous devons indiquer brièvement le sens de chaque verset, plutôt que de discuter longuement sur les paroles.

« Béni soit le Seigneur, mon Dieu, qui instruit mes mains au combat et mes doigts à la guerre. » Celui qui donne de courtes explications obtient cet avantage qu'il ne reçoit pas, il est vrai, de louanges, mais que ceux qui l'entendent retiennent l'interprétation qu'il donne. « Béni soit le Seigneur, mon Dieu, qui instruit mes mains au combat, et mes doigts à la guerre. » Elevons nos mains vers les choses saintes, sans contention et sans dispute d'opinion, et élevons-les en tout lieu; et lorsque nous aurons ainsi élevé nos mains, les prières que nous adressons à Dieu seront autant d'armes contre le démon. « Qui instruit mes mains au combat, et mes doigts à la guerre. » C'est là notre lyre, notre

nos, et passus est, et descendens de sua maiestate, novem menses in utero Virginis in sanguine fuit, in cunabulis fuit, passus est per momenta crescere et verberari, et colaphizari, et crucifigi? Quid est hoc melius?

PSALMUS CXLIII.

Propter eos qui ignorant Latinam linguam, licet multa de Evangelio dixerimus, tamen debemus et de Psalterio quædam dicere: ut aliis saturatis, alii jejuni non redeant. Quoniam autem longus est psalmus, et si volumus in singulis versiculis immorari, dies præterit: debemus breviter ad singula quæque sensus magis quam verba replicare.

« Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum. » Qui breviter interpretatur, hoc consequitur, ut ipse laudem non habeat, et tamen quodcumque in interpretatione est, retineant illi qui audierunt. « Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum. » Levemus manus in sancta sine cogitationibus et disceptationibus; levemus in omni loco; et cum levaverimus manus nostras, orationes nostre ad Deum arma sunt contra diabolum. « Qui docet manus meas ad prælium, et digitos

harpe, c'est avec ces instruments que nous chantons au Seigneur.

« Il est ma miséricorde, mon refuge, mon soutien et mon libérateur; il est mon protecteur, et j'ai espéré en lui. » Dieu daigne être appelé de tous ces grands noms; autant de noms, autant de bienfaits. « C'est lui qui m'assujettit mon peuple. » Ces paroles peuvent convenir à Jésus-Christ, c'est-à-dire à la nature humaine qu'il a prise. On peut aussi les rapporter aux apôtres, parce qu'il y est dit: « Qui m'assujettit mon peuple. » C'est ce que peut dire le Père abbé d'un monastère, en rendant grâces à Dieu: Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui m'assujettit mon peuple. Car ce n'est point à moi qu'il est assujetti, c'est à vous; il m'obéit, afin de vous obéir.

« Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour vous être manifesté à lui? Ou qu'est-ce que le Fils de l'homme, pour que vous pensiez à lui? Le psalmiste exprime les mêmes sentiments dans le psaume huitième: Qu'est-ce que l'homme, pour vous souvenir de lui, ou le Fils de l'homme, pour que vous le visitiez? « Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour vous être manifesté à lui? » Il parle ici de la fragilité du corps et de la condition de la nature humaine. Et que dit-il? Si vous considérez la chair, qu'est-ce que l'homme? Si vous considérez l'âme, l'homme a vraiment de la grandeur. Ne méprisons point la chair, mais déversons notre mépris sur les œuvres de la chair; ne méprisons point la chair

meos ad bellum. » Hæc est lyra nostra, hæc cithara; in hac cantamus Domino.

« Misericordia mea, et refugium meum, susceptor meus et liberator meus. Protector meus, et in ipso speravi. » In tantis nominibus appellatur Deus; quot beneficia, tot nomina. « Qui subdis populum meum sub me. » Hoc potest ex persona Christi dici, hoc est, ex assumpto homine. Potest autem ex persona apostolorum dici, quia dicitur: « Qui subdis populum meum sub me. » Dicit hoc et sanctus Pater in monasterio, et gratias referens Deo dicit: Benedictus Dominus Deus meus, « qui subdis populum meum sub me. » Non enim mihi subicitur; sed tibi subicitur; ideo mihi servit, ut serviat tibi.

« Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? aut filius hominis, quia reputas eum? » Hoc ipsum et in octavo psalmo dicitur: Quid est homo quod memor es ejus? aut filius hominis, quoniam visitas eum? « Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? » De fragilitate corporis et humana conditione loquitur? Et quid dicit? Si carnem aspicias, quid est homo? Si spiritum, grande quiddam est homo. Non despiciamus carnem, sed carnis opera contemnamus; non despiciamus carnem, quæ cum Christo regnat in

qui règne avec Jésus-Christ dans le ciel. La chair et le sang ne posséderont point le royaume de Dieu, dit l'Apôtre (I Cor. xv); ce n'est ni la chair, ni le sang qui sont exclus; mais les œuvres de la chair. Si la chair et le sang ne pouvaient posséder le royaume de Dieu, comment règneraient-ils en Jésus-Christ, et comment sommes-nous dès maintenant assis dans les cieux avec Jésus-Christ? « Seigneur, qu'est-ce que l'homme pour vous être manifesté à lui, ou qu'est-ce que le Fils de l'homme pour que vous pensiez à lui? Il rend grâces à Dieu, et voici ce qu'il veut dire: A ne considérer que la condition de la nature humaine, l'homme n'est rien; vanité des vanités, et tout est vanité, dit l'Ecclesiaste. Si tout est vanité, donc aussi le ciel, donc aussi les anges. Si le ciel et les anges ne sont que vanité, quelle vanité doit être l'homme! Et si les anges et le ciel ne sont que vanité, pourquoi a-t-il créé la vanité? C'est une vanité en comparaison de Dieu, mais, considérés en eux-mêmes, ils ne sont point vanité. (Eccles. i). « Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour vous être manifesté à lui? C'est un grand bonheur pour l'homme de connaître son Créateur. C'est par là que nous différons des animaux, parce que nous connaissons notre Créateur, tandis que les animaux ne le connaissent point. L'attitude elle-même de notre corps semble chercher son Créateur; les autres animaux regardent la terre, et leurs yeux suivent la direction de leur ventre. Nos yeux, au contraire, sont élevés vers les cieux, afin que, si notre âme est aveugle, nous ne laissions pas de

regarder nécessairement le ciel des yeux du corps.

« L'homme est devenu semblable à la vanité, ses jours passent comme l'ombre. » Nos jours sont vraiment comme l'ombre. J'ai été petit enfant, j'ai été enfant, j'ai été adolescent, j'ai été jeune homme, j'ai été homme fait, c'est-à-dire j'ai atteint l'âge parfait, je suis arrivé à la moitié de la vie, et bientôt, sans que je m'en aperçoive, je suis devenu vieillard, et la mort s'apprête à succéder à la vieillesse. Je change tous les jours, et je ne sens pas que je ne suis rien. Nous ne restons pas un seul instant de notre vie dans le même état, mais toujours ou nous croissons, ou nous décroissons. L'homme change donc, à chaque instant, et il meurt au moment où il y pense le moins. Vieillard, je me rappelle ce que j'ai été, ce que j'ai fait petit enfant, comment je jouais, je courais de çà et de là, et je me vois maintenant courbé sous le poids des années! « Ses jours passent comme l'ombre. » Notre vie paraît être une ombre, et n'a point de substance, de fondement; or, ce qui n'a point de fondement, n'est point longtemps sans périr. Donc, puisque l'homme est si misérable, puisqu'il est si infirme, que demanderons-nous? quel sera l'objet de notre prière? Que demande ici le prophète, et quelle est sa prière?

« Seigneur, abaissez vos cieux et descendez. » Vous ne pouvez sauver cette bassesse de l'homme qu'en vous en revêtant vous-même. « Seigneur, abaissez vos cieux et descendez. » Votre brebis errante ne pourra être guérie si

cælo. Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt (I Cor. xv); non caro et sanguis, sed carnis opera. Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt, et quomodo in Christo regnant, et quomodo sedemus cum Christo in cælestibus? « Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? aut filius hominis, quia reputas eum? Gratias agit Deo, et quod dicit, hoc est: Quantum ad humanam conditionem, homo nihil est; vanitas vanitatum, et omnia vanitas, dicit Ecclesiastes. Si omnia vanitas, ergo et cælum, ergo et angeli. Si cælum et angeli vanitas: homo quanta vanitas! Et si vanitas angeli, si cælum vanitas: Deus ergo quare vanitatem operatus est? Vanitas ad comparisonem Dei: cæterum per se non vanitas. (Eccles. i). « Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? » Grandis hominis felicitas scire creatorem suum. Hoc a bestiis distamus quia nos intelligimus Creatorem nostrum; illa non intelligunt. Sed et ipse status corporis suum querit artificem; cætera animalia terram respiciunt, et ubi venter, ibi et oculi. Cæterum oculi nostri ad cælum erecti sunt, ut et si mens fuerit obcæcata, tamen invictis oculis cælum videamus.

« Homo vanitati similis factus est, dies ejus sicut umbra prætereunt. » Vere dies nostri quasi umbra. Fui infantulus, fui puer, fui adolescentulus, fui juvenis, fui vir, hoc est, fui ætatis perfectæ, fui mediæ; dum nescio, senex sum; senectuti mors subrepat. Mutor quotidie, et nihil me esse non sentio. Ne uno quidem momento horæ stamus in statu nostro, sed semper aut crescimus aut decrescimus. Ergo homo per momenta mutatur, et dum nescit, interit. Ego senex, recordor infantulus quid fuerim, quid fecerim, quomodo luserim, quomodo huc illucque discurrem: nunc me video nimio pondere prægravatum. « Dies ejus sicut umbra prætereunt. » Vita nostra umbra esse videtur, et substantiam non habet; quod autem substantiam non habet, cito perit. Quia ergo homo tam miserabilis est: quia sic est infirmus, quid inde precamur? quid rogamus? quid hic dicit propheta? quid est quod precatur?

« Domine, inclina cælos tuos, et descende. » Non poteris servare istam hominis vilitatem, nisi ipse eam indueris. « Domine, inclina cælos tuos, et descende. » Ovis tua erronea sanari non poterit, nisi tuis

qui a souffert en descendant du trône de sa majesté, s'est renfermé neuf mois dans le sein de la Vierge, a été couché dans un berceau, s'est soumis à un accroissement successif, a consenti à être frappé de coups, souffleté, crucifié? Quelle bonté plus grande?

PSAUME CXLIII.

En faveur de ceux qui ne connaissent point la langue latine, bien que nous ayons beaucoup parlé de l'Evangile, nous devons cependant dire quelque chose du livre des Psaumes, de peur qu'en face de ceux qui sont rassasiés, les autres ne s'en retournent à jeun. Mais comme ce Psaume est long et que, si nous voulions nous arrêter à chaque verset, le jour ne suffirait pas, nous devons indiquer brièvement le sens de chaque verset, plutôt que de discuter longuement sur les paroles.

« Béni soit le Seigneur, mon Dieu, qui instruit mes mains au combat et mes doigts à la guerre. » Celui qui donne de courtes explications obtient cet avantage qu'il ne reçoit pas, il est vrai, de louanges, mais que ceux qui l'entendent retiennent l'interprétation qu'il donne. « Béni soit le Seigneur, mon Dieu, qui instruit mes mains au combat, et mes doigts à la guerre. » Elevons nos mains vers les choses saintes, sans contention et sans dispute d'opinion, et élevons-les en tout lieu; et lorsque nous aurons ainsi élevé nos mains, les prières que nous adressons à Dieu seront autant d'armes contre le démon. « Qui instruit mes mains au combat, et mes doigts à la guerre. » C'est là notre lyre, notre

nos, et passus est, et descendens de sua majestate, novem menses in utero Virginis in sanguine fuit, in cunabulis fuit, passus est per momenta crescere et verberari, et colaphizari, et crucifigi? Quid est hoc melius?

PSALMUS CXLIII.

Propter eos qui ignorant Latinam linguam, licet multa de Evangelio dixerimus, tamen debemus et de Psalterio quædam dicere: ut aliis saturatis, alii jejuni non redeant. Quoniam autem longus est psalmus, et si voluerimus in singulis versiculis immorari, dies præterit: debemus breviter ad singula quæque sensus magis quam verba replicare.

« Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum. » Qui breviter interpretatur, hoc consequitur, ut ipse laudem non habeat, et tamen quodcumque in interpretatione est, retineant illi qui audierunt. « Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum. » Levemus manus in sancta sine cogitationibus et disceptationibus; levemus in omni loco; et cum levaverimus manus nostras, orationes nostre ad Deum arma sunt contra diabolum. « Qui docet manus meas ad prælium, et digitos

harpe, c'est avec ces instruments que nous chantons au Seigneur.

« Il est ma miséricorde, mon refuge, mon soutien et mon libérateur; il est mon protecteur, et j'ai espéré en lui. » Dieu daigne être appelé de tous ces grands noms; autant de noms, autant de bienfaits. « C'est lui qui m'assujettit mon peuple. » Ces paroles peuvent convenir à Jésus-Christ, c'est-à-dire à la nature humaine qu'il a prise. On peut aussi les rapporter aux apôtres, parce qu'il y est dit: « Qui m'assujettit mon peuple. » C'est ce que peut dire le Père abbé d'un monastère, en rendant grâces à Dieu: Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui m'assujettit mon peuple. Car ce n'est point à moi qu'il est assujetti, c'est à vous; il m'obéit, afin de vous obéir.

« Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour vous être manifesté à lui? Ou qu'est-ce que le Fils de l'homme, pour que vous pensiez à lui? Le psalmiste exprime les mêmes sentiments dans le psaume huitième: Qu'est-ce que l'homme, pour vous souvenir de lui, ou le Fils de l'homme, pour que vous le visitiez? « Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour vous être manifesté à lui? » Il parle ici de la fragilité du corps et de la condition de la nature humaine. Et que dit-il? Si vous considérez la chair, qu'est-ce que l'homme? Si vous considérez l'âme, l'homme a vraiment de la grandeur. Ne méprisons point la chair, mais déversons notre mépris sur les œuvres de la chair; ne méprisons point la chair

meos ad bellum. » Hæc est lyra nostra, hæc cithara; in hac cantamus Domino.

« Misericordia mea, et refugium meum, susceptor meus et liberator meus. Protector meus, et in ipso speravi. » In tantis nominibus appellatur Deus; quot beneficia, tot nomina. « Qui subdis populum meum sub me. » Hoc potest ex persona Christi dici, hoc est, ex assumpto homine. Potest autem ex persona apostolorum dici, quia dicitur: « Qui subdis populum meum sub me. » Dicit hoc et sanctus Pater in monasterio, et gratias referens Deo dicit: Benedictus Dominus Deus meus, « qui subdis populum meum sub me. » Non enim mihi subicitur; sed tibi subicitur; ideo mihi servit, ut serviat tibi.

« Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? aut filius hominis, quia reputas eum? » Hoc ipsum et in octavo psalmo dicitur: Quid est homo quod memor es ejus? aut filius hominis, quoniam visitas eum? « Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? » De fragilitate corporis et humana conditione loquitur? Et quid dicit? Si carnem aspicias, quid est homo? Si spiritum, grande quiddam est homo. Non despiciamus carnem, sed carnis opera contemnamus; non despiciamus carnem, quæ cum Christo regnat in

qui règne avec Jésus-Christ dans le ciel. La chair et le sang ne posséderont point le royaume de Dieu, dit l'Apôtre (I Cor. xv); ce n'est ni la chair, ni le sang qui sont exclus; mais les œuvres de la chair. Si la chair et le sang ne pouvaient posséder le royaume de Dieu, comment règneraient-ils en Jésus-Christ, et comment sommes-nous dès maintenant assis dans les cieux avec Jésus-Christ? « Seigneur, qu'est-ce que l'homme pour vous être manifesté à lui, ou qu'est-ce que le Fils de l'homme pour que vous pensiez à lui? Il rend grâces à Dieu, et voici ce qu'il veut dire: A ne considérer que la condition de la nature humaine, l'homme n'est rien; vanité des vanités, et tout est vanité, dit l'Ecclesiaste. Si tout est vanité, donc aussi le ciel, donc aussi les anges. Si le ciel et les anges ne sont que vanité, quelle vanité doit être l'homme! Et si les anges et le ciel ne sont que vanité, pourquoi a-t-il créé la vanité? C'est une vanité en comparaison de Dieu, mais, considérés en eux-mêmes, ils ne sont point vanité. (Eccles. i). « Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour vous être manifesté à lui? C'est un grand bonheur pour l'homme de connaître son Créateur. C'est par là que nous différons des animaux, parce que nous connaissons notre Créateur, tandis que les animaux ne le connaissent point. L'attitude elle-même de notre corps semble chercher son Créateur; les autres animaux regardent la terre, et leurs yeux suivent la direction de leur ventre. Nos yeux, au contraire, sont élevés vers les cieux, afin que, si notre âme est aveugle, nous ne laissions pas de

regarder nécessairement le ciel des yeux du corps.

« L'homme est devenu semblable à la vanité, ses jours passent comme l'ombre. » Nos jours sont vraiment comme l'ombre. J'ai été petit enfant, j'ai été enfant, j'ai été adolescent, j'ai été jeune homme, j'ai été homme fait, c'est-à-dire j'ai atteint l'âge parfait, je suis arrivé à la moitié de la vie, et bientôt, sans que je m'en aperçoive, je suis devenu vieillard, et la mort s'apprête à succéder à la vieillesse. Je change tous les jours, et je ne sens pas que je ne suis rien. Nous ne restons pas un seul instant de notre vie dans le même état, mais toujours ou nous croissons, ou nous décroissons. L'homme change donc, à chaque instant, et il meurt au moment où il y pense le moins. Vieillard, je me rappelle ce que j'ai été, ce que j'ai fait petit enfant, comment je jouais, je courais de çà et de là, et je me vois maintenant courbé sous le poids des années! « Ses jours passent comme l'ombre. » Notre vie paraît être une ombre, et n'a point de substance, de fondement; or, ce qui n'a point de fondement, n'est point longtemps sans périr. Donc, puisque l'homme est si misérable, puisqu'il est si infirme, que demanderons-nous? quel sera l'objet de notre prière? Que demande ici le prophète, et quelle est sa prière?

« Seigneur, abaissez vos cieux et descendez. » Vous ne pouvez sauver cette bassesse de l'homme qu'en vous en revêtant vous-même. « Seigneur, abaissez vos cieux et descendez. » Votre brebis errante ne pourra être guérie si

cælo. Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt (I Cor. xv); non caro et sanguis, sed carnis opera. Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt, et quomodo in Christo regnant, et quomodo sedemus cum Christo in cælestibus? « Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? aut filius hominis, quia reputas eum? Gratias agit Deo, et quod dicit, hoc est: Quantum ad humanam conditionem, homo nihil est; vanitas vanitatum, et omnia vanitas, dicit Ecclesiastes. Si omnia vanitas, ergo et cælum, ergo et angeli. Si cælum et angeli vanitas: homo quanta vanitas! Et si vanitas angeli, si cælum vanitas: Deus ergo quare vanitatem operatus est? Vanitas ad comparisonem Dei: cæterum per se non vanitas. (Eccles. i). « Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? » Grandis hominis felicitas scire creatorem suum. Hoc a bestiis distamus quia nos intelligimus Creatorem nostrum; illa non intelligunt. Sed et ipse status corporis suum querit artificem; cætera animalia terram respiciunt, et ubi venter, ibi et oculi. Cæterum oculi nostri ad cælum erecti sunt, ut et si mens fuerit obcæcata, tamen invictis oculis cælum videamus.

« Homo vanitati similis factus est, dies ejus sicut umbra prætereunt. » Vere dies nostri quasi umbra. Fui infantulus, fui puer, fui adolescentulus, fui juvenis, fui vir, hoc est, fui ætatis perfectæ, fui mediæ; dum nescio, senex sum; senectuti mors subrepat. Mutor quotidie, et nihil me esse non sentio. Ne uno quidem momento horæ stamus in statu nostro, sed semper aut crescimus aut decrescimus. Ergo homo per momenta mutatur, et dum nescit, interit. Ego senex, recordor infantulus quid fuerim, quid fecerim, quomodo luserim, quomodo huc illucque discurrem: nunc me video nimio pondere prægravatum. « Dies ejus sicut umbra prætereunt. » Vita nostra umbra esse videtur, et substantiam non habet; quod autem substantiam non habet, cito perit. Quia ergo homo tam miserabilis est: quia sic est infirmus, quid inde precamur? quid rogamus? quid hic dicit propheta? quid est quod precatur?

« Domine, inclina cælos tuos, et descende. » Non poteris servare istam hominis vilitatem, nisi ipse eam indueris. « Domine, inclina cælos tuos, et descende. » Ovis tua erronea sanari non poterit, nisi tuis

vous ne la reportez sur vos épaules. (Luc. xv). « Touchez les montagnes, et elles se dissiperont en fumée. » En vérité, en vérité je vous le dis, si vous aviez la foi comme un grain de sénevé, vous pourriez dire à cette montagne : Transporte-toi là, et elle se transporterait. (Matth. xvii). Le Sauveur parlait ici d'un lunatique comme d'une montagne qui ne pouvait être transportée par ses disciples. Il est écrit dans Jérémie : Rendez gloire au Seigneur notre Dieu, avant que vos pieds ne viennent heurter contre les montagnes couvertes de ténèbres. (Jérém. xiii). Pourquoi toutes ces citations ? A l'occasion de ce qu'ajoute ici le prophète : « Touchez les montagnes, et elles se dissiperont en fumée : Il n'a pas dit : elles s'embraseront, mais « elles fumeront. » Que les montagnes portent le signe propre de leur supplice, signe qui n'est point un signe de splendeur et d'éclat.

« Faites briller vos éclairs, et vous les dissiperez. » Considérez le sens de ces paroles. Il ne dit point : Vous les détruirez, mais : « vous les dissiperez. » Nous lisons dans la Genèse que lorsque les hommes voulurent élever une tour, Dieu dit : Venez, descendons et confondons leurs langues, afin qu'ils ne puissent s'entendre, mais qu'ils soient dispersés (Gen xi) ; c'est dans leur intérêt.

« Envoyez votre main d'en haut. » Seigneur, qui a cru à notre parole et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé ? (Isai lvi). « Envoyez

humis reportetur. (Luc. xv). « Tange montes, et fumigabunt. » Amen, amen dico vobis : si habueritis fidem ut granum sinapis : poteritis dicere monti huic : transi, et transferetur. (Matth. xvii). Ibi de lunatico dicebatur, de illo monte, qui ab illis transferri non poterat. Scriptum est in Jeremia : Date Domino Deo nostro gloriam, antequam offendant pedes vestri ad montes tenebrosos. (Jer. xiii). Hoc totum quare diximus ? Quoniam et nunc sequitur : « Tange montes, et fumigabunt. » Montes qui regnant : montes qui erecti sunt per superbiam : qui dicunt : Mea sunt flumina, et ego feci ea. « Tange montes, et fumigabunt. » Non dixit, inflammabuntur ; sed, « fumigabunt. » Habeant montes poenae indicium : non fulgoris, non splendoris.

« Fulgura coruscationes, et dissipabis eos. » Vide quid dicat. Non dixit, delebis eos ; sed, « dissipabis eos. » Legimus in Genesi, eo tempore quo fabricabant turrem, dixit Deus : Venite, descendamus et confundamus linguas eorum, ne aliquando in se consensum habeant, sed dispergantur (Gen. xi) ; prodest filiis.

« Emitte manum tuam de alto. » Domine, quis credidit auditui nostro, et brachium Domini cui reve-

la main d'en haut, Seigneur ; inclinez vos cieux et descendez. » C'est au Fils que ces paroles s'adressent : « Inclinez les cieux et descendez. » Et pourquoi dire alors : « Envoyez votre main d'en haut ? » S'il est descendu, comment peut-il envoyer sa main d'en haut ? Oui, bien qu'il soit sur la terre, il envoie sa main d'en haut, car il ne quitte point le ciel. « Délivrez-moi, sauvez-moi des grandes eaux. » Par là même que vous êtes descendu, que vous avez incliné les cieux, que vous avez envoyé votre main d'en haut, que vous avez daigné vous revêtir d'une chair humaine, et qu'un grand nombre ont cru en vous, au lieu d'une seule eau, les eaux se sont multipliées ; vous voyez des hérésies diverses répandues dans tout l'univers. « Délivrez-moi, sauvez-moi des eaux nombreuses, » et donnez-moi de puiser à la source d'eau vive, car il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême. (Ephes. iv). « Délivrez-moi des eaux nombreuses, » car ces eaux nombreuses n'engendrent point vos enfants, mais des enfants étrangers. Aussi le prophète ajoute : « Délivrez-moi des eaux nombreuses, et de la main des fils étrangers. Ceux qui naissent dans ces eaux nombreuses ne sont pas vos fils, mais des fils étrangers.

« Dont la bouche a proféré des paroles de vanité. » Ils se vantent d'avoir la science, et leur bouche s'élève contre leur créateur. Ils ont posé leur bouche contre le ciel. « Leur bouche

latum est ? (Isai. lvi). « Emitte manum tuam de alto. Domine, inclina celos tuos et descende. » Hoc ad Filium dicitur : « Inclina celos tuos et descende. » Et quomodo dixit : « Emitte manum tuam de alto ? » Si descendit, quomodo manum mittit de alto ? Sed licet in terra sit, tamen de celo mittit manum : non enim recedit de celo. « Eripe me, et libera me de aquis multis. » Quoniam descendisti, quoniam inclinasti celos, et misisti manum tuam de alto, et humanam carnem dignatus es assumere, et multi crediderunt in te : pro una aqua plures aquae esse coeperunt : videas dispersas in toto orbe esse haereses diversas. « Eripe me, et libera me de aquis multis : et presta mihi fontem viventem ; unus est enim Deus, una fides, unum baptisma. (Ephes. iv). « Libera me de aquis multis ; Illa enim aquae multae non generant filios tuos, sed filios alienos. Unde sequitur : « Libera me de aquis multis, et de manu filiorum alienorum. Non sunt enim filii tui, qui nascuntur in aquis multis ; sed alieni filii sunt.

« Quorum os locutum est vanitatem. » Scientiam sibi repromittunt, et erigunt os contra Creatorem suum. Posuerunt in celo os suum. « Quorum os locutum est vanitatem ; » scientia illorum, vanitatis

a proféré des paroles de vanité, » leur science est la science de la vanité, « et leur droite est un instrument d'iniquité. » Dieu condamne à la fois leur bouche et leurs mains, leur science et leurs œuvres. « Leur bouche a proféré des paroles de vanité, » c'est leur science ; « et leur droite est un instrument d'iniquité ; » la droite est le symbole de l'action. Ils se vantent d'avoir une droite, mais ils sont tout entiers à gauche ; leur droite est une droite d'injustice et non une droite d'équité. Aussi c'est à cette gauche qu'il est dit : Que le démon se tienne à sa droite. (Ps. cvm). Le démon se tient à la droite de celui dont la droite est un instrument d'iniquité.

« O Dieu ! je vous chanterai un cantique nouveau. » A un nouvel homme, un nouveau cantique. « O Dieu ! je vous chanterai un cantique nouveau. » Chantez au Seigneur un cantique nouveau. » (Ps. xcvi). Il dit avec justesse : Je chanterai, et non je chante. C'est plus tard qu'il promet de chanter ; la vie présente est le temps non des chants, mais du combat ; une armée ne chante que lorsqu'elle est victorieuse ; donc, puisqu'il me faut combattre dans la vie présente, je n'ai point le temps de chanter ; lorsque je serai vainqueur, alors je chanterai : « Je célébrerai votre gloire sur la lyre à dix cordes. » Alors, j'étendrai les deux mains, et je chanterai en votre honneur sur des cordes vivantes ; ma prière est cette lyre à dix cordes.

« O vous qui sauvez les rois etc. » Quels rois ? Le cœur du roi est dans la main de Dieu. (Prov.

scientia est. « Et dextera eorum, dextera iniquitatis. » Utrumque condemnatur, et os et manus, et scientia et opera. « Quorum os locutum est vanitatem, » hoc est, scientiam. « Et dextera eorum, dextera iniquitatis. » Dextera, in opere ; dexteram se habere dicunt : sed toti sinistri sunt ; dextera iniquitatis est, et non est aequitatis. (Ps. cvm). Unde et tali sinistra dicitur : Stet diabolus a dextris ejus. Qui talem habet dexteram, et iniquitatis dexteram, stat diabolus a dextris ejus.

« Deus, canticum novum cantabo tibi. » Novus homo, novum canticum. « Deus, canticum novum cantabo tibi. » Cantate Domino canticum novum. (Psalm. xcvi). Quam pulchre non dixit canto, sed « cantabo. » In futuro repromisit : in presenti enim scit certamen esse, non canticum ; nunquam cantat exercitus, nisi quando vicerit ; ergo quoniam in presenti pugno, non mihi vacat cantare ; cum vicerem, tunc cantabo : « In psalterio decachordo psallam tibi. » Tunc extendam utramque manum, et vitalibus tibi chordis canam ; oratio mea, psalterium tuum est.

« Qui das salutem regibus, etc. » Quibus regibus ? Cor regis in manu Dei (Prov. xxi) : qui regnant in

xxi) ; ceux qui règnent sur leur corps, qui s'assujettissent leur corps et le réduisent en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, ils ne soient eux-mêmes réprouvés. (II Cor ix). Ce sont ces rois dont la sagesse dit dans les Proverbes : C'est lui qui donne aux rois la puissance de régner. (Prov. viii).

« Délivrez-moi et arrachez-moi à la main des fils de l'étranger. » C'est la répétition des versets qui précèdent. « Dont la bouche a proféré des paroles de vanité, et leur droite est un instrument d'iniquité. Leurs fils sont comme de nouvelles plantes dans la vigueur de la jeunesse ; arrachez-moi à la main des fils de l'étranger. » Voyez ici quels sont les fils des hérétiques, dont les fils sont comme de nouvelles plantes dans la vigueur de leur jeunesse. « Arrachez-moi à la main des fils de l'étranger. » Considérez attentivement ce qui est dit ici des hérétiques.

« Leurs filles sont parées et ornées comme des temples, etc. Heureux, ont-il dit, le peuple qui possède ces biens. » Voilà ce qu'ils ont dit : et moi, qu'ai-je dit ? « Bienheureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu. » Expliquons brièvement chacun de ces versets avec le secours de vos prières. « Leurs fils sont comme de nouvelles plantes dans la vigueur de leur jeunesse. » Leurs plantes ne sont pas anciennes, mais nouvelles ; elles ne viennent point de la loi ancienne, ni des prophètes, ni des apôtres, elles viennent de leurs nouveaux maîtres. « Leurs

corpore suo, qui subiciunt corpus suum, et servituti redigunt, ne aliis predicantes, ipsi reprobi inveniantur. (II Cor. ix). Isti sunt reges de quibus dicit Sapientia in Proverbiis : Dat regnum regibus. (Prov. viii).

« Eripe me, et libera me de manu filiorum alienorum. » Versiculi qui supra dicti sunt, iterum repuntur. « Quorum os locutum est vanitatem, et dextera eorum, dextera iniquitatis. Quorum filii, sicut novellae plantationes in juventute sua. De manu filiorum alienorum. » Haereticorum filii, videamus quales sint : Quorum filii, sicut novellae plantationes in juventute sua. « De manu filiorum alienorum. » Diligenter advertite quid dicitur de haereticis.

« Filiae eorum compositae : circumornatae ut similitudo templi, etc. Beatus dixerunt populum cui haec sunt. » Illi hoc dixerunt ; ego quid dico ? « Beatus populus cujus Dominus Deus ejus. » Singula igitur vestris orationibus breviter disseremus. « Quorum filii, sicut novellae plantationes in juventute sua. » Plantatio eorum non est vetus, sed novella est ; non est enim de veteri lege : non est de prophetis : non est de apostolis, sed de novis magistris est. Filiae

filles sont comme de nouvelles plantes dans la vigueur de leur jeunesse ; » dans la vigueur de leur jeunesse, car elles restent toujours jeunes. Quoiqu'il y ait beaucoup d'hérésies anciennes, cependant elles changent tous les jours et on les trouve toujours nouvelles ; les hérésies sont nouvelles bien que d'origine ancienne, et ce caractère de nouveauté vient des changements continuels qu'ils apportent à leurs doctrines ; car ils ne se contentent point des erreurs de leurs anciens maîtres, ils en inventent tous les jours de nouvelles. « Leurs fils, sont comme de nouvelles plantes dans la vigueur de leur jeunesse. » Qu'est-il dit au contraire de l'Eglise, de ceux qui craignent le Seigneur ? Heureux ceux qui craignent le Seigneur, qui marchent dans ses voies. Que dit encore d'eux le prophète ? Vos fils seront comme de jeunes oliviers autour de votre table ; ces enfants sont autour de la table de Jésus-Christ, ils ne sont pas éloignés de sa table. Ici il n'est point parlé des filles, mais seulement des fils. Du reste, les hérétiques ont aussi des filles, ils ont le sexe plus fragile, ils ont les voluptés, les délices. « Leurs filles sont parées. » Leur discours est doux, leurs pensées sont immondes. Dans la sainte Ecriture, les pensées sont comparées aux fils, les paroles, aux filles. Considérez donc ce que dit le psalmiste : Leurs pensées, c'est-à-dire leurs fils, ont un air de nouveauté. Leurs paroles, c'est-à-dire les paroles des hérétiques, qu'ils empruntent à la sagesse du siècle, sont

eorum, sicut novellæ plantationes in juventute sua ; in juventute sua : semper juvenes sunt. Licet multæ sint hæreses veteres, tamen quotidie mutantur, et novæ quotidie inveniuntur ; novæ sunt ipsæ hæreses, licet veteres sint : tamen cum quotidie doctrinas suas innovant, novæ sunt ; non enim sunt veterum magistrorum errore contenti, sed quotidie ipsi nova reperiunt : « quorum filii, sicut novellæ plantationes in juventute sua. » De Ecclesia, quid dicitur ; de timentibus Dominum ? Beati omnes qui timent Dominum, qui ambulant in viis ejus. Quid dicitur de illis ? Filii tui, sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ ; circa mensam Christi sunt illi filii : non longe sunt a mensa Christi. Ibi non dicitur, filiæ ; sed tantummodo, filii ; cæterum hæretici habent et filias, habent et fragiliorem sexum, voluptates, delicias. « Filiæ eorum compositæ. » Sermo compositus est, et sensus sordidus. In scripturis sanctis cogitationes semper filii dicuntur : verba, filiæ. Vide ergo quid dicit : Cogitationes eorum, hoc est, filii novi sunt. Verba vero eorum, hoc est, hæreticorum, quæ habent de sapientia seculari, composita sunt : habent enim verba composita, laudatum sermonem. « Filiæ

ornées ; ce sont des paroles pleines de choix et d'élégance. « Leurs filles sont parées. » Elles paraissent ornées avec soin, mais, comme ce sont des filles et non des fils, elles sont dépourvues de force. « Elles sont ornées comme des temples, » expression on ne peut plus juste, car ils n'ont point la véritable Eglise, mais seulement la ressemblance de l'Eglise.

« Leurs celliers sont pleins, débordant de l'un dans l'autre. » Ils sont toujours prêts à disputer ; si vous les arrêtez par un témoignage, ils passent à un autre ; s'ils sont battus par les Ecritures, ils ont recours à Aristote ; si vous leur faites voir qu'Aristote est contre eux, ils se réfugient dans Platon. « Leurs celliers sont pleins, débordant de l'un dans l'autre. » On appelle proprement cellier l'endroit où les richesses sont rangées avec ordre. Or, les hérétiques ont des celliers, ils ont des discours préparés de longue main pour la dispute. Les enfants de l'Eglise, au contraire, sont simples, ils n'ont de rien préparé, rien d'étudié, ils ouvrent la bouche, et le Seigneur la remplit, selon ce qu'il dit : Ouvrez la bouche et je la remplirai. (Ps. lxxx) ; et encore : Ne vous préoccupez point de ce que vous leur répondrez, car votre Père vous suggérera sur le moment ce que vous devrez dire. (Matth. v). Vous voyez que nous n'avons pas de celliers remplis et préparés, nos richesses sont subordonnées à la volonté d'un autre. On me dira : Donnez-moi une preuve que les saints n'ont pas de celliers. Considérez les

eorum compositæ. » Videntur quidem esse compositæ, sed quia filiæ sunt, et non filii, vires non habent. « Circumornatæ ut similitudo templi. » Pulchre dicit, « similitudo templi ; » non habent veram Ecclesiam, sed similitudinem Ecclesiæ.

« Cellaria eorum plena, eructantia ex hoc in illud. » Parati sunt ad contendendum ; si illos tenueris in uno testimonio, ad aliud transeunt ; si in Scripturis teneris, ad Aristotelem fugiunt ; si Aristotelem teneris, in Platonem transeunt. « Cellaria eorum plena, eructantia ex hoc in illud. » Cellarium proprie dicitur, quod divitias compositas habet. Hæretici cellaria habent ; habent enim præparata verba quibus contendunt. Cæterum Ecclesiastici simplices sunt : nihil habent præparatum ; aperiunt os, et repletur a Domino ; secundum quod dicitur : Aperi os tuum, et implebo illud (Ps. lxxx) ; et, Nolite cogitare quid respondeatis illis : dabit enim vobis Pater vester in illa hora quid dicatis. (Matth. x). Videtis quoniam non habemus cellaria præparata : sed divitiæ nostræ subditæ sunt. Dicit aliquis : Da testimonium quomodo sancti cellaria non habent. Respice, inquit, aves cœli, quoniam non habent cellaria neque horrea : et

oiseaux du ciel, dit le Sauveur, ils n'ont ni celliers, ni greniers, et votre Père céleste les nourrit. (Matth. vi). Ces oiseaux sont surtout les religieux ; ils n'ont ni celliers, ni lieux de réserve, mais ils ont pour eux le Christ, le Seigneur des greniers et des caves : ils n'ont pas de greniers, mais ils ont le Seigneur qui remplit les greniers ; ils n'ont pas les richesses du démon, mais ils ont la pauvreté de Jésus-Christ. Que dit le diable au Sauveur : Toutes ces choses m'appartiennent ; si vous tombez à mes pieds pour m'adorer, je vous les donnerai. (Matth. iii). Que dit encore le Christ à ses disciples : Celui qui ne vend pas tout ce qu'il a, et n'en donne pas le prix aux pauvres, ne peut être mon disciple. (Matth. xiii). L'un promet des royaumes et des richesses, afin de mettre à mort ; l'autre promet la pauvreté pour sauver. Nous ne faisons rien de grand, en abandonnant ce que nous possédons ; le Christ a quitté pour nous son Père et le royaume des cieux. Que personne ne m'accuse de blasphème, si je dis qu'il a quitté son Père. Je parle selon l'économie mystérieuse d'après laquelle il est envoyé et dans le sens de ce qu'il dit lui-même : Le Père qui m'a envoyé est plus grand que moi. (Jean x, et xiv). Dieu ne peut être envoyé ; Dieu ne peut être soumis à l'obéissance ; mais on dit qu'il est envoyé en vertu de cette économie mystérieuse. Si Dieu est partout, et que toutes choses soient en Dieu, comment Dieu peut-il être envoyé vers un lieu quelconque, puisque Dieu

est tout ? Le Christ s'est donc fait pauvre pour nous. (II Cor. vii). Pourquoi tous ces détails ? Parce qu'on vient de lire : « Leurs celliers sont pleins, débordant de l'un dans l'autre. » Remarquez cette expression : « débordant » par suite d'une excessive abondance. Les uns regorgent parce qu'ils sont rassasiés, et ils périssent ; pour nous, nous regorgeons par suite de nos jeûnes, afin d'être sauvés.

« Leurs brebis sont fécondes. » Ils ont une multitude d'enfants ; en effet, le nombre des hérétiques est très grand. « Leurs brebis sont fécondes. » Aussi est-il dit dans le prophète Osée : Seigneur, donnez-leur ; et que leur donnez-vous ? Donnez-leur un sein stérile et des mamelles desséchées. (Osée ix). De qui parle ici le prophète ? Des docteurs, des hérétiques, qui s'applaudissent du nombre de leurs disciples. « Leurs brebis sont fécondes, et nombreuses à leur sortie. » Il ne dit pas à leur entrée, mais « à leur sortie ; » car ils n'entrent point dans l'Eglise, mais ils sortent de l'Eglise ; c'est-à-dire, ils sont sortis de chez nous, mais ils n'étaient pas des nôtres, car, s'ils avaient été des nôtres, ils seraient restés avec nous. « Elles sont fécondes, » à leur sortie. « Tous les jours, ils sortent de l'Eglise ; » elles sont fécondes dans leur sortie. « Au contraire, qu'est-il dit de l'Eglise ? Toute la gloire de la fille du roi vient de l'intérieur. (Ps. xlv). « Leurs bœufs sont gras. » Pharaon, lui aussi, vit en songe des bœufs qui étaient gras (Gen. xli) ; ceux du peuple d'Israël

Pater vester cœlestis pascit illas. (Matth. vi). Aves isti specialiter monachi sunt : non habent cellaria, non habent apothecas : sed habent apothecarum et cellariorum Dominum, ipsum Christum ; non habent horrea, sed horreorum Dominum ; non habent divitias diaboli, sed habent paupertatem Christi. Diabolus quid dicit ? Hæc omnia mea sunt : si procidens adoraveris me, dabo tibi ea. (Matth. iii). Christus quid dicit ad suos ? Qui non vendiderit omnia sua quæ habet, et dederit pauperibus, non potest esse meus discipulus. (Matth. xiii, et Luc. xii). Ille regna et divitias pollicetur ut occidat ; hic paupertatem pollicetur ut salvet. Nihil grande facimus, si nostra relinquamus ; Christus Patrem reliquit, et regna cœlorum propter nos. Nemo putet me blasphemare : quia dixi, Patrem reliquit ; secundum dispensationem loquor, secundum quod mittitur : secundum quod dicitur : Pater qui me misit, major me est. (Joan. x, et xiv). Deus non mittitur : Deus non subicitur servituti : sed dispensatio mittitur. Si Deus ubique est, et omnia in Deo sunt : quomodo Deus ad aliquid mittitur, cum Deus sit omnia ? Christus igitur pro nobis pauper factus est. (II Cor. viii). Hoc totum

quare diximus ? Quia nunc lectum est : « Cellaria eorum plena : eructantia ex hoc in illud. » Pulchre dicit, « eructantia : » de saturitate nimia. Illi eructant de saturitate, et pereunt : nos de jejunio, ut salvemur.

« Oves eorum fetosæ. » Multos habent filios ; multos enim numerus hæreticorum est. « Oves eorum fetosæ. » Unde dicitur et in Osee propheta : Domine, da illis. Quid dabis illis ? Vulvam sterilem et ubera arentia. (Osée ix). Hoc de quibus dicitur ? De hæreticorum magistris : qui sibi in numero discipulorum applaudunt. « Oves eorum fetosæ abundantes in egressibus suis. » Non dicit in egressibus suis, sed « in egressibus ; » non enim ingrediuntur in Ecclesiam, sed egrediuntur de Ecclesia, id est, ex nobis exierunt, sed non fuerunt ex nobis. Si enim fuissent ex nobis, mansissent utique nobiscum. « Abundantes in egressibus suis. » Quotidie egrediuntur de Ecclesia : « abundantes in egressibus suis. » De Ecclesia quid dicitur ? Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus. (Ps. xlv). « Boves eorum crassi. » Vidit et Pharaon in somnia boves crassos (Gen. xli) : Israelitici populi tenues sunt, Egyptii crassi. Videtis enim magistros

sont maigres, ceux des Egyptiens sont gras. Vous voyez en effet les docteurs des hérétiques n'avoir d'autre occupation que d'amasser des richesses; ils s'étudient à devenir riches, et méprisent le Christ pauvre. « Leurs bœufs sont gras. » Il dit avec justesse que leurs bœufs sont gras, eux dont le Dieu est leur ventre, et la gloire dans leur confusion. (Philipp. iii).

« Il n'y a point de brèches à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer. » Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y ait de l'obscurité dans ces paroles : « Il n'y a point de brèche à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer ? » Vous rencontrerez difficilement des hérétiques ignorants, tous leurs docteurs sont versés dans la science du siècle. « Il n'y a point de brèches à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer. » Dans les discussions, lorsqu'ils ont commencé à disputer avec vous, leurs paroles sont tellement concises, renfermées dans quelques propositions artificieuses, qu'il vous est difficile d'en sortir. En effet, quand ils vous ont lié par leurs syllogismes, qu'ils vous ont enfermé, qu'ils ont construit, en les entretenant, leurs raisonnements comme une muraille, vous ne pouvez plus ni retourner sur vos pas, ni passer plus outre; vous êtes enfermé. « Il n'y a point de brèche à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer. » Et lorsqu'ils vous tiennent ainsi renfermé comme dans un cercle, vous n'êtes pas dans la voie étroite qui conduit à la vie, mais vous êtes dans la voie large qui conduit à la mort. (Matth. vii). « Nul cri ne re-

hæreticorum nihil aliud facere, nisi studere divitiis; divitiis student, et pauperem Christum contemnunt. « Boves eorum crassi. » Pulchre dicit, « boves crassi : » quorum Deus venter est, et gloria in confusione eorum. (Philipp. iii).

« Non est ruina maceræ, neque transitus. » Nonne videtur vobis obscurum esse quod dicitur : « Non est ruina maceræ, neque transitus, neque clamor in plateis eorum ? » Difficile hæreticos invenies imperitos; omnes enim magistri instructi sunt scientia sæculari. « Non est ruina maceræ, neque transitus. » Si quando sunt in disputationibus, quando tecum cœperint disputare, sic verba eorum brevia sunt; sic artificii sermone conclusa, ut evadere inde difficile sit. Cum enim te ligaverint syllogismis suis, et te clausiverint, et quasi macerem syllogismum tibi texuerint et ædificaverint, non potes converti : non potes transire, teneris inclusus. « Non est ruina maceræ, neque transitus. » Cumque ibi te tenerint quasi quodam gyro inclusum, tunc non eris in angusta via, quæ ducit ad vitam, sed in lata, quæ ducit ad mortem. (Matth. vii). « Neque clamor in

tentit dans leurs rues. » Le cri de Jésus nous rappelle à lui, lorsqu'il nous dit : Que celui qui a soif vienne, et qu'il boive. (Jean vii). Le cri de Jésus se fait entendre dans la voie étroite, mais non dans la voie des hérétiques.

« Ils ont dit bienheureux le peuple qui possède ces biens. » Il en est beaucoup qui, par ignorance, les proclament heureux. Quant à nous, nous avons la simplicité chrétienne; nous ne voulons point de l'éloquence de Platon, nous préférons la simplicité des Apôtres. Ce pécheur a un filet en main, ses pieds sont couverts de boue, et ses mains sont calleuses par suite de son travail. « Heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu. » Heureux le peuple qui, pour toutes richesses, a le Christ. Ceux-ci ont des fils et des filles, des celliers, des brebis fécondes, des bœufs gras luisants d'une belle forme. Pour nous, nous n'avons point cette multitude de richesses, mais nous nous rappelons ce qui est dit dans l'Evangile : Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. (Matth. xviii). Ne craignez point, petit troupeau, parce qu'il a plu à Dieu d'habiter au milieu de vous. Que les moines ne disent pas : Voyez ces multitudes innombrables, ces villes remplies d'habitants, tout l'univers enfin, nul donc ne sera sauvé que ceux qui sont dans les monastères ? Voyez ces multitudes si nombreuses, et nous serons les seuls qui seront sauvés ? Lorsque ces pensées viennent à votre esprit, écoutez ces paroles : Ne craignez point, petit troupeau; et maintenant, on vient de lire

plateis eorum. » Clamor Jesu revocat ad se, et dicit : Qui sitit, veniat et bibat. (Joan. vii). Clamor Jesu in via angusta est : in plateis hæreticorum non est.

« Beatum dixerunt populum cui hæc sunt. » Multi nescientes, beatos tales putant. Cæterum nobis simplicitas Christiana est, nolumus eloquentiam Platoniam, sed volumus simplicitatem apostolicam. Piscator iste rete tenet, lutosos habet pedes, et manus ex opere callosas habet. « Beatus populus cujus est Dominus Deus ejus. » Beatus est populus, qui pro omnibus divitiis Christum habet. Illi habent filios et filias, et cellaria, et oves fetosas, boves crassos, et nitidos atque formosos. Cæterum nos non habemus multitudinem, sed scimus illud dictum in Evangelio : Ubicumque fuerint duo aut tres congregati in nomine meo, ibi in medio eorum sum. (Matth. xviii). Ne timeas, grex parvule; quia complacuit Deo habitare in te. Ne dicant monachi : Ecce tantæ multitudines, civitates plenæ sunt, omnis orbis; nemo ergo salvatur, nisi qui in monasteriis est ? Ecce tantæ multitudines : nos ergo soli salvamur ? Quando ergo hæc cogitaveris, audi : Ne timeas, grex parvule : et nunc

dans l'Evangile : Que le salut d'une seule âme a coûté la mort de deux mille pourceaux. (Marc v). Pourquoi ces réflexions ? Pour faire voir que l'âme d'un saint est plus précieuse que des multitudes infinies de pécheurs. Le Christ, dans tout le monde, a choisi douze apôtres; de ces douze, un l'a quitté; il en est resté onze. La croix est venue, dix ont pris la fuite, Pierre seul est resté, un seul avec un seul; et ce seul qui était resté s'est enfui, que dis-je, plut à Dieu qu'il se fût enfui, et qu'il n'ait pas renié son Maître. Disons donc : le genre humain tout entier avait péri, et c'est parce qu'il avait péri, que le Seigneur crucifié dit : J'ai foulé seul le pressoir, et aucun homme parmi les peuples n'était avec moi. (Isai. lxi). C'est alors que s'accomplirent ces paroles du psalmiste : « Sauvez-moi, Seigneur, parce qu'il n'y a plus de saint. (Ps. xi). Il n'en est point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul. Celui qui avait promis en termes formels : Quand il faudrait mourir, ou aller en prison, je ne vous renierai point, l'a renié. (Marc xiv). Pourquoi parlai-je ainsi ? Parce qu'un moine ne doit point considérer la multitude des pécheurs, mais la vie et le petit nombre des saints. La Judée tout entière était emmenée en captivité. Nabuchodonosor était venu, et il emmenait captifs des milliers d'hommes. Jérémie, le seul qui louait Dieu, était jeté dans une citerne fangeuse, et cependant son âme était d'un plus grand prix que les âmes de tout le peuple.

lectum est in Evangelio, quod una anima salvatur : ut duo millia porcorum pereant. (Marc. v). Hoc totum quare dico ? Quoniam pretiosior est unus sancti anima, quam infinitæ multitudines peccatorum. De toto mundo duodecim elegit apostolos, de duodecim unus recessit : remanserunt undecim. Venit crux, decem fugerunt : remansit unus Petrus : unus cum uno; et ipse unus fugit, atque utinam fugisset, et non negasset. Ergo dicamus, universum genus humanum periit; quoniam perierat, propterea Dominus crucifixus ait : Torcular calcavi solus, et de gentibus non est vir mecum. (Isai. lxi). Eo tempore completus est psalmus : Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus. (Psal. xi). Non est qui faciat bonum; non est usque ad unum. Ille qui promiserat, dicens : Si me necesse est mori, aut ire in carcerem, non te negabo : negavit. (Marc. xiv). Hoc totum quare dico : Quia monachus non debet aspicere ad multitudinem peccatorum, sed ad conversationem et paucitatem sanctorum. Universa Judæa ducebatur in captivitatem. Venerat Nabuchodonosor, tanta hominum millia ducebantur captiva in Babylonem. Solus Jeremias erat qui confitebatur Deum, et ipse mittebatur in lacum luti, et tamen pretiosior erat

(Jerem. xv). Voulez-vous savoir ce que fait un seul homme ? Jésus, fils de Marie, était au milieu de toute cette terre habitée, il était entouré de multitudes innombrables, et il était seul. Seul il commande au soleil et à la lune, et ils s'arrêtent; l'homme commande et le ciel obéit. (Jos. x). Le ciel l'écoute, parce que lui-même écoutait le Seigneur. Jérémie était en captivité, et avec lui des multitudes considérables; et que dit-il : J'étais seul assis, parce que je suis rempli d'amertume. (Jerem. xv). Comment étiez-vous seul dans la ville ? J'étais seul, parce que je n'avais personne qui partageât mes sentiments.

PSAUME CXLIV.

« Cantique de louange pour David. » Ce psaume, dans la bouche du prophète est un chant de louange à la gloire de Dieu, comme on le voit par ce qui suit :

« Je vous exalterai, ô Dieu ! qui êtes mon roi, et je bénirai votre nom dans le siècle présent, et dans les siècles des siècles. » Il l'exalte comme Dieu, parce qu'il sait qu'il est égal à son Père; il l'exalte comme roi, parce qu'il sait qu'il doit juger le monde. « Je vous bénirai chaque jour, et je louerai votre nom dans le siècle présent, et dans les siècles des siècles. » Il le loue surtout parce qu'il espère devenir conforme à son nom, c'est-à-dire au Christ Seigneur, dans le siècle futur.

unius illius anima, quam omnis populi. (Jerem. xv). Vultis scire quid faciat unus homo ? Jesus filius Nave cum universa terra habitaretur, solus erat; utique erant infinitæ multitudines, et ille solus erat. Solus imperat soli et lunæ, et stat : homo jubet, et cælum audit. (Jos. x). Audit illum cælum : quia ipse audiebat Dominum. Jeremias erat in captivitate; erant autem et multæ multitudines. Et quid dicit ? Solus sedebam, quia amaritudine repletus sum. (Jerem. xv). Quomodo solus in civitate eras ? Sed ideo solus : quia propositi mei socium non habebam.

PSALMUS CXLIV.

« Laudatio ipsi David. » Iste psalmus ex voce prophetica, Dei continet laudem : sicut ipse ad eum eloquens ait :

« Exaltabo te, Deus meus rex, et benedicam nomini tuo in æternum, et in sæculum sæculi. » Exaltat Deum quia scit æqualem Patri : regem, quia novit judicem mundi.

« Per singulos dies benedicam te, et laudabo nomen tuum in sæculum, et in sæculum sæculi. » Et ob hoc maxime laudat : quia conformem sperat se fieri no-

sont maigres, ceux des Egyptiens sont gras. Vous voyez en effet les docteurs des hérétiques n'avoir d'autre occupation que d'amasser des richesses; ils s'étudient à devenir riches, et méprisent le Christ pauvre. « Leurs bœufs sont gras. » Il dit avec justesse que leurs bœufs sont gras, eux dont le Dieu est leur ventre, et la gloire dans leur confusion. (Philipp. iii).

« Il n'y a point de brèches à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer. » Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y ait de l'obscurité dans ces paroles : « Il n'y a point de brèche à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer ? » Vous rencontrerez difficilement des hérétiques ignorants, tous leurs docteurs sont versés dans la science du siècle. « Il n'y a point de brèches à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer. » Dans les discussions, lorsqu'ils ont commencé à disputer avec vous, leurs paroles sont tellement concises, renfermées dans quelques propositions artificieuses, qu'il vous est difficile d'en sortir. En effet, quand ils vous ont lié par leurs syllogismes, qu'ils vous ont enfermé, qu'ils ont construit, en les entretenant, leurs raisonnements comme une muraille, vous ne pouvez plus ni retourner sur vos pas, ni passer plus outre; vous êtes enfermé. « Il n'y a point de brèche à leurs murailles, ni d'ouverture où on puisse passer. » Et lorsqu'ils vous tiennent ainsi renfermé comme dans un cercle, vous n'êtes pas dans la voie étroite qui conduit à la vie, mais vous êtes dans la voie large qui conduit à la mort. (Matth. vii). « Nul cri ne re-

hæreticorum nihil aliud facere, nisi studere divitiis; divitiis student, et pauperem Christum contemnunt. « Boves eorum crassi. » Pulchre dicit, « boves crassi : » quorum Deus venter est, et gloria in confusione eorum. (Philipp. iii).

« Non est ruina maceræ, neque transitus. » Nonne videtur vobis obscurum esse quod dicitur : « Non est ruina maceræ, neque transitus, neque clamor in plateis eorum ? » Difficile hæreticos invenies imperitos; omnes enim magistri instructi sunt scientia sæculari. « Non est ruina maceræ, neque transitus. » Si quando sunt in disputationibus, quando tecum cœperint disputare, sic verba eorum brevia sunt; sic artificii sermone conclusa, ut evadere inde difficile sit. Cum enim te ligaverint syllogismis suis, et te clauserint, et quasi macerem syllogismum tibi texuerint et ædificaverint, non potes converti : non potes transire, teneris inclusus. « Non est ruina maceræ, neque transitus. » Cumque ibi te tenerint quasi quodam gyro inclusum, tunc non eris in angusta via, quæ ducit ad vitam, sed in lata, quæ ducit ad mortem. (Matth. vii). « Neque clamor in

tentit dans leurs rues. » Le cri de Jésus nous rappelle à lui, lorsqu'il nous dit : Que celui qui a soif vienne, et qu'il boive. (Jean vii). Le cri de Jésus se fait entendre dans la voie étroite, mais non dans la voie des hérétiques.

« Ils ont dit bienheureux le peuple qui possède ces biens. » Il en est beaucoup qui, par ignorance, les proclament heureux. Quant à nous, nous avons la simplicité chrétienne; nous ne voulons point de l'éloquence de Platon, nous préférons la simplicité des Apôtres. Ce pécheur a un filet en main, ses pieds sont couverts de boue, et ses mains sont calleuses par suite de son travail. « Heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu. » Heureux le peuple qui, pour toutes richesses, a le Christ. Ceux-ci ont des fils et des filles, des celliers, des brebis fécondes, des bœufs gras luisants d'une belle forme. Pour nous, nous n'avons point cette multitude de richesses, mais nous nous rappelons ce qui est dit dans l'Evangile : Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. (Matth. xviii). Ne craignez point, petit troupeau, parce qu'il a plu à Dieu d'habiter au milieu de vous. Que les moines ne disent pas : Voyez ces multitudes innombrables, ces villes remplies d'habitants, tout l'univers enfin, nul donc ne sera sauvé que ceux qui sont dans les monastères ? Voyez ces multitudes si nombreuses, et nous serons les seuls qui seront sauvés ? Lorsque ces pensées viennent à votre esprit, écoutez ces paroles : Ne craignez point, petit troupeau; et maintenant, on vient de lire

plateis eorum. » Clamor Jesu revocat ad se, et dicit : Qui sitit, veniat et bibat. (Joan. vii). Clamor Jesu in via angusta est : in plateis hæreticorum non est.

« Beatum dixerunt populum cui hæc sunt. » Multi nescientes, beatos tales putant. Cæterum nobis simplicitas Christiana est, nolumus eloquentiam Platoniam, sed volumus simplicitatem apostolicam. Piscator iste rete tenet, lutosos habet pedes, et manus ex opere callosas habet. « Beatus populus cujus est Dominus Deus ejus. » Beatus est populus, qui pro omnibus divitiis Christum habet. Illi habent filios et filias, et cellaria, et oves fetosas, boves crassos, et nitidos atque formosos. Cæterum nos non habemus multitudinem, sed scimus illud dictum in Evangelio : Ubicumque fuerint duo aut tres congregati in nomine meo, ibi in medio eorum sum. (Matth. xviii). Ne timeas, grex parvule; quia complacuit Deo habitare in te. Ne dicant monachi : Ecce tantæ multitudines, civitates plenæ sunt, omnis orbis; nemo ergo salvatur, nisi qui in monasteriis est ? Ecce tantæ multitudines : nos ergo soli salvamur ? Quando ergo hæc cogitaveris, audi : Ne timeas, grex parvule : et nunc

dans l'Evangile : Que le salut d'une seule âme a coûté la mort de deux mille pourceaux. (Marc v). Pourquoi ces réflexions ? Pour faire voir que l'âme d'un saint est plus précieuse que des multitudes infinies de pécheurs. Le Christ, dans tout le monde, a choisi douze apôtres; de ces douze, un l'a quitté; il en est resté onze. La croix est venue, dix ont pris la fuite, Pierre seul est resté, un seul avec un seul; et ce seul qui était resté s'est enfui, que dis-je, plut à Dieu qu'il se fût enfui, et qu'il n'ait pas renié son Maître. Disons donc : le genre humain tout entier avait péri, et c'est parce qu'il avait péri, que le Seigneur crucifié dit : J'ai foulé seul le pressoir, et aucun homme parmi les peuples n'était avec moi. (Isai. lxi). C'est alors que s'accomplirent ces paroles du psalmiste : « Sauvez-moi, Seigneur, parce qu'il n'y a plus de saint. (Ps. xi). Il n'en est point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul. Celui qui avait promis en termes formels : Quand il faudrait mourir, ou aller en prison, je ne vous renierai point, l'a renié. (Marc xiv). Pourquoi parlai-je ainsi ? Parce qu'un moine ne doit point considérer la multitude des pécheurs, mais la vie et le petit nombre des saints. La Judée tout entière était emmenée en captivité. Nabuchodonosor était venu, et il emmenait captifs des milliers d'hommes. Jérémie, le seul qui louait Dieu, était jeté dans une citerne fangeuse, et cependant son âme était d'un plus grand prix que les âmes de tout le peuple.

lectum est in Evangelio, quod una anima salvatur : ut duo millia porcorum pereant. (Marc. v). Hoc totum quare dico ? Quoniam pretiosior est unus sancti anima, quam infinitæ multitudines peccatorum. De toto mundo duodecim elegit apostolos, de duodecim unus recessit : remanserunt undecim. Venit crux, decem fugerunt : remansit unus Petrus : unus cum uno; et ipse unus fugit, atque utinam fugisset, et non negasset. Ergo dicamus, universum genus humanum periit; quoniam perierat, propterea Dominus crucifixus ait : Torcular calcavi solus, et de gentibus non est vir mecum. (Isai. lxi). Eo tempore completus est psalmus : Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus. (Psal. xi). Non est qui faciat bonum; non est usque ad unum. Ille qui promiserat, dicens : Si me necesse est mori, aut ire in carcerem, non te negabo : negavit. (Marc. xiv). Hoc totum quare dico : Quia monachus non debet aspicere ad multitudinem peccatorum, sed ad conversationem et paucitatem sanctorum. Universa Judæa ducebatur in captivitatem. Venerat Nabuchodonosor, tanta hominum millia ducebantur captiva in Babylonem. Solus Jeremias erat qui confitebatur Deum, et ipse mittebatur in lacum luti, et tamen pretiosior erat

(Jerem. xv). Voulez-vous savoir ce que fait un seul homme ? Jésus, fils de Marie, était au milieu de toute cette terre habitée, il était entouré de multitudes innombrables, et il était seul. Seul il commande au soleil et à la lune, et ils s'arrêtent; l'homme commande et le ciel obéit. (Jos. x). Le ciel l'écoute, parce que lui-même écoutait le Seigneur. Jérémie était en captivité, et avec lui des multitudes considérables; et que dit-il : J'étais seul assis, parce que je suis rempli d'amertume. (Jerem. xv). Comment étiez-vous seul dans la ville ? J'étais seul, parce que je n'avais personne qui partageât mes sentiments.

PSAUME CXLIV.

« Cantique de louange pour David. » Ce psaume, dans la bouche du prophète est un chant de louange à la gloire de Dieu, comme on le voit par ce qui suit :

« Je vous exalterai, ô Dieu ! qui êtes mon roi, et je bénirai votre nom dans le siècle présent, et dans les siècles des siècles. » Il l'exalte comme Dieu, parce qu'il sait qu'il est égal à son Père; il l'exalte comme roi, parce qu'il sait qu'il doit juger le monde. « Je vous bénirai chaque jour, et je louerai votre nom dans le siècle présent, et dans les siècles des siècles. » Il le loue surtout parce qu'il espère devenir conforme à son nom, c'est-à-dire au Christ Seigneur, dans le siècle futur.

unius illius anima, quam omnis populi. (Jerem. xv). Vultis scire quid faciat unus homo ? Jesus filius Nave cum universa terra habitaretur, solus erat; utique erant infinitæ multitudines, et ille solus erat. Solus imperat soli et lunæ, et stat : homo jubet, et cælum audit. (Jos. x). Audit illum cælum : quia ipse audiebat Dominum. Jeremias erat in captivitate; erant autem et multæ multitudines. Et quid dicit ? Solus sedebam, quia amaritudine repletus sum. (Jerem. xv). Quomodo solus in civitate eras ? Sed ideo solus : quia propositi mei socium non habebam.

PSALMUS CXLIV.

« Laudatio ipsi David. » Iste psalmus ex voce prophetica, Dei continet laudem : sicut ipse ad eum eloquens ait :

« Exaltabo te, Deus meus rex, et benedicam nomini tuo in æternum, et in sæculum sæculi. » Exaltat Deum quia scit æqualem Patri : regem, quia novit judicem mundi.

« Per singulos dies benedicam te, et laudabo nomen tuum in sæculum, et in sæculum sæculi. » Et ob hoc maxime laudat : quia conformem sperat se fieri no-

« Le Seigneur est grand et infiniment digne de louanges, et sa grandeur n'a point de bornes, » parce que sa grandeur n'a point de limites, parce que sa louange ne doit point en avoir.

« La génération » que la foi a produite, et « la génération » que la passion de Jésus-Christ a enfantée, « loueront vos œuvres et publieront votre puissance, » ou lorsque vos œuvres sortent de vos mains, ou vous doivent leur conservation.

« Elles annonceront la magnificence de votre gloire et de votre sainteté. » Vous voulez que nous soyons saints, lorsque vous nous dites : Soyez saints, parce que je suis saint (*Lévit. xix, xx*) ; c'est ce que nous recommandons nous-mêmes aux autres. « Et elles raconteront vos merveilles, » que vous ne cessez d'opérer dans l'Eglise.

« Elles diront la force de vos œuvres terribles, et elles raconteront votre grandeur. » La force de Dieu est terrible, lorsqu'il se venge de ses ennemis, comme il a fait de Pharaon ; elle est grande, lorsqu'elle élève les justes, comme il a fait pour Israël.

« Elles proclameront et répandront le souvenir de votre infinie bonté, » parce que vous daignez les protéger, « et elles tressailleront de joie en chantant votre justice, » parce que vous exercez votre vengeance contre les impies.

« Le Seigneur est clément et miséricordieux, il est patient et plein de miséricorde, » et il est saint dans toutes ses œuvres, parce que tout ce qui est fait en lui, est vie.

mini illius : id est, Christo Domino, in sæculo futuro.

« Magnus Dominus, et laudabilis nimis, et magnitudinis ejus non est finis. » Quia sine fine magnus, sine fine laudabilis.

« Generatio. » Quam fides protulit. « Et progenies. » Quam Christi passio procuravit. « Laudabunt opera tua, et potentiam tuam pronuntiabunt. » Cum vel a te facta sunt, vel a te proteguntur.

« Magnificentiam majestatis tuæ, et sanctitatem tuam loquentur. » Tu nos sanctos esse vis, dicens : Sancti estote, quoniam ego sanctus sum. (*Lévit. xix, xx*). Hoc et nos cæteris loquimur. « Et mirabilia tua narrabunt. » Quæ quotidie in Ecclesia operaris.

« Virtutem terribilium tuorum dicent, et magnitudinem tuam loquentur. » Virtus est terribilis, cum in impios ulciscitur, ut in Pharaonem. Magnitudo est, cum justi eriguntur, ut Israël.

« Memoriam abundantie suavitatis tuæ eructabunt. » Quia eos fovere dignaris. « Et justitia tua exultabunt. » Quia in impios ulcisceris.

« Misericors et miserator Dominus : patiens et multum misericors. » Et sanctus in omnibus operibus suis : quia quod factum est in eo, vita est.

« Le Seigneur est bon envers tous, et ses miséricordes s'étendent sur toutes ses œuvres. » En effet, c'est par sa miséricorde qu'il fait et protège tout ce qui existe.

« Que toutes vos œuvres vous glorifient, Seigneur, et que vos saints vous bénissent, » afin que les bénédictions continuelles des saints vous fassent connaître pour l'auteur et le créateur de tout ce qui existe.

« Ils diront la gloire de votre règne, » afin que tous le désirent ; « et ils publieront votre puissance, » afin que tous en craignent les effets.

« Afin de faire connaître aux enfants des hommes votre puissance et la splendeur et l'éclat de votre règne, » afin que l'ignorance ne puisse apporter d'excuse.

« Votre règne est le règne de tous les siècles ; » car tous les siècles voient leur cours soumis à l'autorité de votre royaume. « Et votre empire se perpétue d'âge en âge, » par la génération des enfants de l'Eglise, qui s'étend jusque dans la vie future.

« Le Seigneur est fidèle dans toutes ses paroles, » en accomplissant fidèlement tout ce qu'il avait annoncé par les prophètes. « Et il est saint dans toutes ses œuvres. » De même qu'il est saint, nous devons, nous qui sommes ses œuvres, chercher à devenir saints en lui.

« Le Seigneur soutient tous ceux qui sont près de tomber, » afin qu'ils ne soient point préci-

« Suavis Dominus universis, et miserationes ejus super omnia opera ejus. » Miseratione enim sua omne opus facit et protegit.

« Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua, et sancti tui benedicant tibi. » Ut per sanctos qui te jugiter benedicunt, intelligaris omnium esse creator et conditor.

« Gloriam regni tui dicent. » Ut ab omnibus desideretur. « Et potentiam tuam loquentur. » Ut ab omnibus timeatur.

« Ut notam faciant filiis hominum potentiam tuam, et gloriam magnificentie regni tui. » Ne excusatio per ignorantiam adhibeatur.

« Regnum tuum, Domine, regnum omnium sæculorum. » Omnia enim sæcula regni tui dominatione voluntur. « Et dominatio tua in omni generatione et progenie. » Ecclesiastica generatione in progenie futuri sæculi dilatata.

« Fidelis Dominus in omnibus verbis suis. » Cum omnia quæ per prophetas locutus est adimplevit. « Et sanctus in omnibus operibus suis. » Ut sicut ille sanctus est : ita et nos qui opera ejus sumus, sancti efficiamur in eo.

« Allevat Dominus omnes qui corruunt. » Ne in

pités dans une ruine éternelle. « Et il relève tous ceux qui se sont brisés ; » ceux que l'aiguillon du plaisir des sens a fait tomber, à la condition toutefois qu'ils fassent pénitence.

« Les yeux de toutes les créatures sont tournés vers vous, et vous leur donnez à toutes la nourriture en temps opportun. » Dieu accueille le regard intérieur des saints au jour à venir de la récompense éternelle.

« Vous ouvrez votre main et vous remplissez tout ce qui respire de bénédiction, » ceux surtout qui ont supporté pour votre nom les malédictions et les opprobres du monde.

« Le Seigneur est juste dans toutes ses voies, et saint dans toutes ses œuvres, » comme nous l'avons expliqué plus haut.

« Le Seigneur est près de tous ceux qui l'invoquent dans la vérité. » Que dit Dieu lui-même ? Je suis le Dieu de près, et non le Dieu de loin. (*Jérém. xxiii, 23*). (1).

« Il fera la volonté de ceux qui le craignent, et exaucera leurs prières et les sauvera, » lorsqu'il les délivre ou des suggestions du démon, ou des ardeurs de la convoitise.

« Le Seigneur garde tous ceux qui l'aiment, mais il perdra tous les pécheurs. » Il aime ceux qui préfèrent son amour à tous les attraits séducteurs du monde, mais il perd ceux qui mettent l'amour du monde au-dessus de son amour.

æterna ruina mergantur. « Et erigit omnes elisos. » Quos corporeæ voluptatis præcipitavit stimulus, si penitentiam agant.

« Oculi omnium in te sperant, Domine, et tu das eis escam in tempore opportuno. » Sanctorum interior aspectus in illo futuro retributionis suscipitur tempore.

« Aperis tu manum tuam, et imple omne animal benedictione. » Quod maledictiones et impropria mundi pro nomine tuo sustinuit.

« Custodit Dominus diligentes se, et omnes peccatores disperdet. » Illos diligit, qui dilectionem ejus mundanis dilectionibus prætulerunt ; illos vero

« Prope est Dominus omnibus invocantibus eum in veritate. » Ipse quid ait ? Ego sum Deus prope, et non Deus de longe. (*Jérém. xxii*).

« Voluntatem timentium se faciet et preces eorum exaudiet, et salvos faciet eos. » Dum eos eruit, vel ab instigatione diaboli, vel ab ardore peccati.

« Custodit Dominus diligentes se, et omnes peccatores disperdet. » Illos diligit, qui dilectionem ejus mundanis dilectionibus prætulerunt ; illos vero

« Ma bouche publiera les louanges du Seigneur ; » maintenant et dans la vie à venir, au temps de la récompense. « Que toute chair bénisse son saint nom dans le siècle présent, et dans la suite de tous les siècles. » Ces paroles : « Toute chair, » doivent être rapportées non aux êtres inanimés, mais à tout le corps de l'Eglise, c'est-à-dire à nous qui devons louer, bénir, exalter Dieu et publier ses louanges, parce que c'est par lui que nous avons la vie, la nourriture et l'existence. A lui, soit, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CXLV.

« Alleluia, par Aggée et Zacharie. » Dans ce psaume qui a pour titre le nom de deux prophètes, un seul cependant parle et s'exprime ainsi :

« O mon âme ! loue le Seigneur ! » Ce psaume a pour titre le nom d'Aggée et de Zacharie. Mais nous devons observer tout d'abord que ce titre ne se trouve pas dans le texte hébreu, il n'est que dans les Septante. Parlons aussi de l'édition de la Vulgate, où se trouvent les noms d'Aggée et de Zacharie. Comme le psalmiste semble parler de la restauration de Jérusalem lorsqu'il dit : « Le Seigneur régnera dans tous les siècles ; ton Dieu, ô Sion, régnera dans la suite de toutes les générations, » il en est qui pensent qu'il est question de la restauration qui eut lieu sous

disperdit, qui amori ejus amorem sæculi proposuerunt.

« Laudem Domini loquetur os meum. » Nunc, et in futuro retributionis tempore. « Et benedicat omnis caro nomini sancto ejus in æternum, et in sæculum sæculi. » Quod ait : « Omnis caro, » non ad insensibilia referendum est : sed ad omne corpus Ecclesiæ, quod nos sumus, qui Deum laudare, benedicere, extollere, ac prædicare debemus, per quem vivimus, per quem alimur ac sumus. Cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXLV.

« Alleluia. Aggæi et Zachariæ. » Iste psalmus ex nomine duorum prophetarum præscriptus ex unius voce loquitur, dicens :

« Lauda, anima mea, Dominum. » Psalmus iste titulum habet Aggæi et Zachariæ. Sed hoc primum scire debemus, quod in Hebraico non habetur, sed in Septuaginta interpretibus. Dicamus autem et de editione Vulgate Aggæi et Zachariæ. Quia instaura-

(1) Cette citation, si elle était faite dans le sens où parle Jérémie, serait directement contraire à ce que veut prouver l'auteur. « Penses-tu que je suis le Dieu de près, et que je ne sois point le Dieu de loin ? » (*Note du Trad.*)

les prophètes Aggée et Zacharie. « O mon âme, louez le Seigneur. » Il ne dit pas, ô mon corps, louez le Seigneur, mais ô mon âme, louez le Seigneur; non qu'il condamne le corps, il condamne seulement les œuvres de la chair. « O mon âme, louez le Seigneur. » L'âme du prophète s'excite elle-même. De même que David pouvait dire: David, louez le Seigneur, ainsi l'âme se dit à elle-même: « O mon âme! louez le Seigneur, je louerai le Seigneur pendant ma vie. » Voyez ce qu'elle dit: elle s'excite elle-même, et elle-même fait la réponse. Que dit-elle? O mon âme! louez le Seigneur, et moi-même je réponds: je louerai le Seigneur pendant toute ma vie. » Je ne puis le louer maintenant, accablée que je suis sous le poids de mes péchés. Toutes les fois que je veux ouvrir les lèvres pour louer Dieu, toutes les fois la conscience de mes péchés les tient étroitement fermées. « Je louerai le Seigneur dans ma vie. » Remarquez le choix de cette expression: « Je louerai » et non pas je loue. Lorsque je serai avec mon Seigneur, alors je le louerai dans ma vie; maintenant, je suis dans la mort, je ne puis le louer. « Je louerai le Seigneur dans ma vie. » Notre vie, c'est le Christ, louons le Seigneur dans notre vie. Considérez le sens de ces paroles: Quand nous faisons quelque chose de bien, nous existons, nous vivons, mais, si nous venons à pécher, nous cessons d'exister. Nous aurions beaucoup de choses à dire, mais il faut arriver à la fin.

tio hic dicitur Jerusalem: « Regnavit Dominus in sæcula Deus tuus, Sion, in generatione et generationem: » quasi de instauratione Jerusalem dici putant, quæ facta est sub Aggæo et Zacharia. « Lauda, anima mea Dominum. » Non dixit, lauda, corpus: sed, « lauda, anima: » non quod corpus damnaverit, sed carnis opera condemnavit. « Lauda, anima mea, Dominum. » Anima ipsa se hortatur. Quomodo si dicat David: Lauda, David, Dominum: sic et ipsa anima dicit ad se: « Lauda, anima mea, Dominum: laudabo, Dominum, in vita mea. » Vide quid dicat: Ipsa se hortatur, et ipsa respondet. Quid dicit? Dicit mihi, « Lauda, anima mea, Dominum. » Ego ipsa respondeo: « Laudabo Dominum, in vita mea. » Modo laudare non possum, peccatis premor. Quotiescumque labia in laudes Dei aperio; totiens illa conglutinat conscientia peccatorum. « Laudabo Dominum in vita mea. » Pulchre dixit, « laudabo: » non, laudo. Quando cum Domino meo fuero, tunc laudabo Dominum in vita mea; nunc in morte sum, laudare non possum. « Laudabo Dominum in vita mea. » Vita nostra Christus est; Dominum laudemus in vita. « Psallam Deo meo quamdiu fuero. » Vide quid dicat: Quando juste aliquid agimus, sumus: quando vero pecca-

« Gardez-vous bien de mettre votre confiance dans les princes, ou dans les enfants des hommes d'où ne peut venir le salut. » C'est à tous les hommes que le prophète s'adresse ici. Gardez-vous de mettre votre confiance dans les princes, ni dans un empereur, ni dans les préfets, ni dans les magistrats de ce monde. « Ne vous confiez pas dans les princes. » Quels sont ces princes? les enfants des hommes; quels sont ces enfants des hommes? ceux dans lesquels il n'y a pas de salut.

« Son esprit sortira de son corps, et retournera dans sa terre. » Lorsqu'il sera rentré dans la terre, que deviendra-t-il? « En ce jour-là même périront toutes leurs pensées. » Gardez-vous de vous confier dans les princes. Aujourd'hui il existe, demain il n'est plus; aujourd'hui il marche précédé d'une nombreuse armée, et le soir il est étendu dans un tombeau. Après une si grande majesté, une splendeur si éclatante, aucun temps intermédiaire, l'action du Christ se fait à l'instant même. « Dans les enfants des hommes, d'où ne peut venir le salut. » Que sont les princes? les enfants des hommes. Or, si les hommes eux-mêmes ne sont rien, que sont les enfants des hommes? « Son esprit sortira. » L'esprit de qui? de l'homme. « Son esprit sortira, » l'esprit est ici pour l'âme: Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains. (Luc. xxiii). « Son esprit sortira et il retournera dans sa terre. » Ce n'est pas l'esprit qui retournera dans la terre,

mus, esse desistimus. Multa sunt quæ dicantur: sed ad finem festinat oratio.

« Nolite confidere in principibus, nec in filiis hominum, in quibus non est salus. » Hoc generaliter ad omnes dicit: « Nolite confidere in principibus. » Non in imperatore, non in præfectis, non in iudicibus sæculi.

« Nolite confidere in principibus. » Qui sunt principes? Filii hominum; qui sunt filii hominum? Quibus non est salus.

« Exhibet spiritus ejus, et revertetur in terram suam. » Cum autem regressus fuerit in terram suam, quid fiet? « In illa die peribunt omnes cogitationes eorum. » Omnis principum confidentia periet, et peribunt omnes cogitationes eorum. « Nolite confidere in principibus. » Hodie fuit, cras non est; hodie illum præcedit exercitus, et sero in sepulcro jacet. Post tantam magnitudinem, tantam claritatem, nulla intercedunt tempora: in eodem momento Christi est operatio. « In filiis hominum, in quibus non est salus. » Qui sunt principes? Filii hominum. Si ipsi homines nihil sunt, quid sunt filii eorum? « Exhibet Spiritus. » Cujus? hominis. « Exhibet spiritus. » Hic spiritum pro anima ponit. Pater, in ma-

car l'esprit ne vient pas de la terre, mais l'esprit sortira, et l'homme retournera dans sa terre. « En ce jour périront toutes leurs pensées. » Nous qui ne sommes pas des princes, que de pensées, que de projets nous formons! Voilà ce que je ferai demain, je détruirai mes greniers, et le jour suivant je les rebâtirai; mais voici qu'on me dit: Insensé, cette nuit même on te redemandera ton âme, et pour qui sera tout ce que tu as amassé? (Luc. xiii). Voilà ce que dit le prophète de ceux qui se confient dans les princes; mais que dit-il de celui qui est saint? « Heureux celui dont le Dieu de Jacob est l'appui. » Ceux-ci mettent leur confiance dans leurs chars, ceux-là dans leurs chevaux, mais, pour nous, nous invoquerons le nom du Seigneur. (Ps. xix). Ils ont un grand nombre de protecteurs et d'appuis, mais ce sont des princes, ce sont des hommes, et ils finissent par succomber eux-mêmes. Quant à nous, nous n'avons recours qu'à un seul, mais il peut nous sauver. « Dont l'espérance est dans le Seigneur, son Dieu. » Voyons ce que disent les trois enfants dans la fournaise de Babylone, lorsque le roi Nabuchodonosor les appelle: Il n'est point nécessaire de vous répondre sur ce point; Dieu sans doute peut nous délivrer de cette fournaise ardente, mais s'il ne nous en délivre pas, sachez, ô roi, que nous n'adorerons point la statue que vous avez élevée (Dan. v). Voyez leur foi: nous croyons, disent-ils, que Dieu peut nous délivrer, mais si nos péchés s'y opposent,

nus tuas commendo spiritum meum. (Luc. xxiii). « Exhibet spiritus ejus, et revertetur in terram suam. » Non spiritus revertetur in terram suam: non enim est spiritus de terra, sed egreditur spiritus, et homo revertetur in terram suam. « In illa die peribunt omnes cogitationes eorum. » Nos ipsi qui nunc (Al. non) sumus principes, quanta hodie cogitamus et dieimus, die crastina illud faciam, destruam horrea mea, et rursum die crastina ædificabo illa! Dicitur mihi: Stulte, hac nocte rapietur anima tua; quæ autem præparasti cujus erunt? (Luc. xii). Hoc de illis dicit qui confidunt in principibus; cæterum de sancto quid dicitur?

« Beatus cujus Deus Jacob adjutor ejus. » Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini invocabimus. (Psal. xix). Illi plures habent adjutores: sed principes sunt, sed homines sunt, sed corrumpunt. Nos unum habemus qui salvare potest. « Spes ejus in Domino Deo ipsius. » Videamus tres pueri quid dicant in fornace Babylonia, quoniam vocat eos Nabuchodonosor rex: Non necesse est nos de hoc verbo respondere tibi; potest quidem nos Deus liberare de fornace ardenti; sed si non liberaverit,

nous ne laissons pas de croire dans celui qui ne veut point nous délivrer, car notre foi n'est pas limitée à la vie présente, elle s'étend à la vie future; nous ne croyons pas en Dieu afin de ne point être consumés ici-bas par les flammes, mais afin que, de cette fournaise, nous ne tombions pas dans une autre. Redoublez donc les ardeurs de cette fournaise; ces ardeurs dévorantes sont un feu qui nous purifie. « Heureux est celui de qui le Dieu de Jacob est l'appui. » Considérez ici le sens des paroles: « est l'appui. » Et il ne pouvait, dit l'Évangéliste, opérer parmi eux aucun miracle, à cause de leur incrédulité. (Matth. xiii). Dieu est notre appui. Il délivre ceux qui le veulent, et travaillent à leur délivrance, et il y concourt avec eux; mais il ne délivre point ceux qui dorment, ceux qui ne l'invoquent point, ceux qui ne veulent point être délivrés.

« Et dont l'espérance est dans le Seigneur, son Dieu. » Voyez le choix de cette expression: « l'espérance. » S'il ne délivre point dans la vie présente, l'espérance reste pour la vie future. « Qui a fait le ciel et la terre? » C'est ce Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer et toutes les choses qu'ils contiennent. En comparaison du ciel, de la terre, de la mer, les hommes, considérés dans leur nature corporelle, sont comme des fourmis et des moucheron. Celui donc qui a fait le ciel et la terre ne pourrait délivrer l'homme qu'il a créé?

« Qui garde à jamais la vérité. » Si le mensonge nous opprime, n'en soyons point con-

scito, rex, quia imaginem quam constituisti non adoramus. (Daniel. v). Videte fidem; credimus, inquit, quod liberare potest; sed si forte peccata nostra prohibuerint, tamen credimus et in eum qui non vult liberare; non enim credimus in hac vita, sed in futura; non propterea credimus in illum, ne hic ardeamus: sed ne per ista incendia ad alia transeamus. Incende igitur, præpara caminum: iste ardor, ista combustio, nostra purgatio est. « Beatus cujus Deus Jacob adjutor ejus. » Videte significantiam verborum. « Adjutor ejus: » et non poterat ibi ullum signum facere, propter incredulitatem eorum. (Matt. xiii). Deus adjutor noster est; volentes et laborantes liberat et collaborat: dormientes, et tacentes, et nolentes non liberat. « Spes ejus in Domino Deo ipsius. » Egregie dixit, « spes. » Et si in præsentibus non liberat tamen spes de futuro est. « Qui fecit cælum et terram. » Iste Deus qui fecit cælum et terram, « Mare et omnia quæ in eis sunt. » Ad comparisonem cæli, et terræ, et maris, nos homines secundum conditionem carnis, sic sumus quasi formicæ et pulices. Qui ergo cælum fecit et terram, hominem non potest liberare quem fecit?

tristés; Dieu garde à jamais la vérité. Je ne sais qui a ourdi contre nous la haine de ses mensonges, et on ajoute plus de foi à cet homme qui ment qu'à nous qui disons la vérité. Nous ne devons pas désespérer, Dieu garde à jamais la vérité. Remarquez la beauté de cette expression: « Il garde. » Il garde la vérité, il la conserve dans son trésor, et il nous rendra ce qu'il tient pour nous en réserve. « Qui garde à jamais la vérité. » Jésus-Christ est la vérité: disons toujours la vérité, et la vérité nous garde la vérité. « Il fait justice à ceux qui souffrent l'injure. » Quand même il tarderait, ne désespérez pas, il viendra certainement, et il vous sauvera. « Il fait justice à ceux qui souffrent injure. » Soyons seulement convaincus, dans notre conscience, que c'est justement que nous souffrons pour nos péchés, et que nous ne faisons pas ce pour quoi Dieu nous châtie. « Il donne la nourriture à ceux qui ont faim. » Ces paroles prises à la lettre et dans leur simplicité sont pleines d'édification pour ceux qui les entendent. Considérez les oiseaux du ciel, ils ne sèment, ni ne moissonnent, et votre Père céleste les nourrit. « Il donne la nourriture à ceux qui ont faim. » Il la donne à ceux qui ont faim et non à ceux qui regorgent de biens. Donc, que le moine qui n'a pas reçu avec confiance, mais que celui qui est dans l'abondance s'abstienne de recevoir. Vous savez si vous avez faim, si vous êtes dans le besoin; si tel est votre état, vous faites

« Qui custodit veritatem in sæculum. » Si nos oprimit mendacium, non contristemur; custodit Dominus veritatem in sæculum. Nescio quis contra nos mentitus est, et magis illi creditur mentienti, quam nobis verum dicentibus; non debemus desperare, custodit Dominus veritatem in sæculum. Pulchre dixit, « custodit. » Custodit illam, et habet in thesauro suo: reddet nobis quæ servavit. « Qui custodit veritatem in sæculum. » Christus est veritas; veritatem loquamur, et veritas nobis servat veritatem. « Facit iudicium injuriis patientibus. » Etiam si tardaverit, non desperes; veniens, veniet et salvabit. « Facit iudicium injuriis patientibus. » Hoc solum sit in nostra conscientia, quia juste patimur; hoc habeamus in conscientia, quia nos propter peccata nostra patimur, et non facimus illud pro quo arguimur. « Dat escam esurientibus. » Et secundum litteram ædificat, et si simpliciter intelligatur, ædificat audientem. Respice volatilia cœli: quia non serunt, neque metunt, et Pater vester cœlestis pascit illa. « Dat escam esurientibus. » Esurientibus dat, non eructantibus. Qui ergo non habet monachus confidenter accipiat; qui habet et

plutôt du bien que vous n'en recevez, en acceptant ce qui vous est donné. Mais si vous êtes dans l'abondance, vous ne devez point prendre la nourriture de ceux qui ont faim, alors que vous êtes déjà rassasiés. Recevez ce qui doit servir à votre nourriture, et non pas à grossir votre trésor; recevez la tunique destinée à couvrir votre corps, et non pas à remplir vos coffres. « Il donne la nourriture à ceux qui ont faim. » Voilà pour l'explication littérale; disons maintenant, dans un sens plus relevé: Ayons faim de Jésus-Christ, et il nous donnera lui-même le pain céleste. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour (Matth. vi); ceux qui font cette demande témoignent qu'ils ont faim; ceux qui désirent du pain éprouvent le besoin de la faim; celui qui dit: Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, parle évidemment sous l'impression de la faim. « Il donne la nourriture à ceux qui ont faim. » Il en est qui pensent que le prophète veut parler du pain céleste offert dans les saints mystères. Nous admettons nous-même cette interprétation, parce que ce pain céleste est vraiment la chair et vraiment le sang de Jésus-Christ. Indiquons encore un autre sens: le pain de Jésus-Christ et sa chair sont la parole divine et la doctrine céleste. Quiconque aura mangé ce pain et en aura été rassasié, quel fruit lui en reviendra-t-il?

« Le Seigneur délie ceux qui sont détenus dans les fers. Dès que notre âme s'est nourrie de ce pain, c'est-à-dire de la parole divine et

eructans est, non accipiat. Scis quia esuris, scis quia non habes; si esurieris, et non habes, magis das beneficium, si accipias quod tribuitur tibi. Si autem habes et non esuris, non debes cibum esurientium tollere, et accipere saturatus. Accipe quod in ventrem mittas, non quod in sacculum; accipe tunicam quæ corpus tegat, non quæ arcas impleat. « Dat escam esurientibus. » Hoc secundum litteram. Dicamus et aliter: Esuriamus Christum, et ipse nobis dat cœlestem panem. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie (Matth. vi), hoc qui dicunt, esuriunt, qui panem desiderant, esuriunt; qui dicunt, panem nostrum quotidianum da nobis hodie, nique esuriens loquitur. « Dat escam esurientibus. » Putat aliquis, quod panem cœlestem de mysteriis dicat. Et hoc quidem accipimus, quia vere caro Christi est, et vere sanguis Christi est. Cæterum dicamus et aliter. Panis Christi et caro ejus sermo divinus est, et doctrina cœlestis. Quicumque panem istum acceperit, et saturatus fuerit, quid fiet? Quid?

« Dominus solvit compeditos. » Si animam nostram iste panis refecerit, hoc est, sermo divinus, et doctrina cœlestis, statim pedes nostri, qui colligati

de la doctrine céleste, aussitôt nos pieds, qui étaient enchaînés, sont déliés. « Le Seigneur délie ceux qui sont détenus dans les fers. » Lazare aussi était lié, et le Sauveur dit: Déliez-le. (Jean. xi). Et cette fille d'Abraham qui était courbée et liée depuis dix-huit ans, est déliée et regarde le ciel. « Voyez ce que dit ici l'Evangile: Une femme survint, possédée d'un esprit qui la rendait malade depuis dix-huit ans; elle était courbée et ne pouvait aucunement regarder en haut. (Luc. xiii). Parce qu'elle était possédée de cet esprit qui la rendait malade, elle ne pouvait regarder en haut. « Le Seigneur délie ceux qui sont détenus dans les fers. » Ces fers sont les œuvres, car les mêmes péchés qui pèsent sur nos têtes tiennent aussi nos pieds liés. Quiconque est lié ne peut courir; quiconque est lié ne peut courir dans la carrière du Christ. Ses pieds sont appesantis par les chaînes, ils sont attachés et comme fixés à la terre. « Le Seigneur délie ceux qui étaient détenus dans les fers. » Voyez l'ordre suivi par le prophète. « Il donne la nourriture à ceux qui ont faim. » D'abord, nous avons faim, et nous recevons la nourriture, et lorsque nous sommes rassasiés, nos pieds, qui étaient chargés de chaînes, sont déliés. Et lorsqu'ils ont commencé de marcher en liberté, qu'arrive-t-il ensuite? « Le Seigneur rend la lumière aux aveugles. » Voyez comment s'exprime ici le prophète: s'il avait voulu parler de la cécité corporelle, il aurait eu raison de dire: Le Seigneur rend la lumière aux aveu-

gles. » Mais non, voici comment il s'exprime, selon la vérité du texte hébreu et de la version grecque: « Le Seigneur rend sages les aveugles. » S'il avait voulu parler des yeux de la chair, il devait dire: « Le Seigneur rend la lumière aux aveugles. » Mais il dit ici: « Le Seigneur rend sages les aveugles. » Si vous étiez aveugles, disait Jésus aux Juifs, vous n'auriez pas de péchés. Notre cœur est obscurci par les ténèbres du péché; la folie, l'extravagance sont des ténèbres qui se répandent non sur les yeux, mais sur la conduite. Lors donc que notre faim aura été rassasiée, et que nos pieds auront été déliés, alors les yeux de notre cœur commenceront à voir la lumière qu'ils avaient perdue, et à s'ouvrir à la sagesse. Et quand vous aurez ainsi recouvré la sagesse, qu'arrivera-t-il ensuite?

« Le Seigneur relève ceux qui succombent. » Vous avez été renversé, soyez en assurance, le Seigneur vous tend la main. « Le Seigneur aime les justes. » Je vois ici deux choses: Dieu aime, et il garde. Celui qui aime, aime une chose qui semble lui appartenir; mais l'action de garder a pour objet celui qui court quelque danger. « Le Seigneur aime les justes. » Quiconque est juste est aimé de Dieu. Quiconque est encore étranger et veut s'engager au service du Seigneur, est aussitôt sous la garde de Dieu.

« Le Seigneur garde les étrangers; il prendra sous sa protection l'orphelin et la veuve. Même, prises à la lettre, il y a du profit à tirer de ces paroles: « Il prendra sous sa protection l'or-

fuerant, solvuntur. « Dominus solvit compeditos. » Et Lazarus ligatus erat, et dixit: Solvite eum. (Joan. xi). « Dominus solvit compeditos. » Et filia Abraham decem et octo annos incurvata fuerat et vineta, solvitur et in cœlum respicit. Videte quid ibi dicitur in Evangelio: Ecce, inquit, quedam erat mulier quæ spiritum infirmitatis habebat decem et octo annis, et non poterat, inquit, elevare cervicem. (Luc. xiii). Quoniam spiritum infirmitatis habebat, cervicem sursum levare non poterat. « Dominus solvit compeditos. » Ipsi sunt compedes quæ et opera: siquidem eadem peccata, quæ cervices nostras excipiunt, et ligant pedes. Quicumque compeditus est, currere non potest; quicumque compeditus est, in stadio Christi currere non potest. Prægravantur enim pedes compedibus, et premuntur in terra, et configuntur in terra. « Dominus solvit compeditos. » Videte ordinem. « Dat escam esurientibus. » Primum esurimus: deinde accipimus cibum; cum autem saturati fuerimus, solvuntur pedes nostri, qui compediti fuerant. Cum autem ambulare cœperint libere, quid sequitur? « Dominus illuminat cæcos. » Videte quid dicat: Si de cæcis istis loqueretur, debuit dicere: « Dominus

illuminat cæcos. » Sed non dixit hoc, sed secundum Hebraicam et Græcam veritatem quid dixit? « Dominus sapientes facit cæcos. » Si de istis oculis loqueretur carnis, debuit dicere: « Dominus illuminat cæcos. » Nunc vero dicitur, « Dominus sapientes facit cæcos. » Si cæci, inquit, essetis, peccatum non haberetis. Cor nostrum obcæcatum est tenebris peccatorum; insipientia et stultitia, tenebræ non oculorum, sed morum sunt. Cum ergo esurientes refecti fuerimus, et pedes nostri liberati fuerint: tunc incipient et oculi cordis nostri videre lumen quod aliquando perdiderunt, et habere sapientiam. Si effectus fuerit sapiens, quid sequitur?

« Dominus erigit elisos. » Et si jacebas, securus esto, Dominus porrigit manum. « Dominus diligit justos. » Res duas video: diligit, et custodit. Qui diligit quasi suum diligit; qui autem custodit, eum custodit qui in periculo constitutus est. « Dominus diligit justos. » Quicumque justus est et perfectus, ab illo diligitur. Quicumque autem peregrinus est, et venit ad servitutem Domini, ille servatur.

« Dominus custodit advenas: pupillum et viduam suscipiet. » Et secundum litteram prodest, « pupillum

phelin et la veuve. » O vous, martyr, qui êtes retenu captif, et qui devez verser votre sang pour moi, n'ayez aucune inquiétude, ni pour vos enfants, ni pour votre épouse, ils m'ont pour protecteur en votre place. Expliquons aussi dans le sens spirituel ces paroles : « Il prendra sous sa protection l'orphelin et la veuve. » Il prendra sous sa protection l'orphelin qui avait perdu Dieu le Père par ses péchés. « Il prendra sous sa protection la veuve, » c'est-à-dire l'âme qui avait perdu Jésus-Christ, son époux. Mais pesez bien le sens de ses paroles : en parlant de la veuve et de l'orphelin, il ne dit pas : le Seigneur gardera ; il ne dit pas, le Seigneur sauvera, mais « il prendra sous sa protection, » s'ils reviennent à leur Père et à leur époux. « Et il détruira entièrement les voies des pécheurs. » Le démon est la voie de tous les pécheurs ; Dieu le perd et le détruit ; mais pour nous, qui marchions dans cette voie, et qui avons cessé d'y marcher, il nous sauvera.

« Le Seigneur régnera dans tous les siècles. » Lorsque la voie des pécheurs sera détruite, alors le Seigneur régnera dans tous les siècles. Il ne dit pas : dans le siècle, mais : « dans les siècles. » Tant que la voie n'est pas détruite, le Christ ne règne pas en nous ; tant que la voie des pécheurs n'est pas détruite, le Christ ne peut régner en nous ; tant que nos pieds marchent dans la voie du démon, nous ne pou-

et viduam suscipiet. » O martyr, qui teneris, ut pro me fundas sanguinem : noli de filiis esse sollicitus, noli de uxore : me habent pro te. Dicamus et secundum spiritum : « Pupillum et viduam suscipiet. » Pupillum suscipiet, qui Patrem Deum perdiderat per peccata. « Et viduam suscipiet, » viduam, hoc est, eam animam quæ Christum virum perdiderat. Sed vide quid dicat, « pupillam et viduam. » Non dixit, custodiet : non dixit, salvabit : sed, « suscipiet : » si revertatur ad Patrem, si redeat ad maritum. « Et viam peccatorum disperdet. » Non dixit, peccatores disperdet : sed secundum primum psalmum, et iter impiorum peribit. Si justorum via Christus est, peccatorum via diabolus est. « Et viam peccatorum disperdet. » Omnium ergo peccatorum via diabolus est, illum perdit : cæterum nos salvabit, qui ambulabamus per eam, et ambulare desivimus.

« Regnabit Dominus in sæcula. » Quoniam via peccatorum perierit, tunc regnabit Dominus in sæcula. Non dixit : in sæculum : sed, « in sæcula. » Quamdiu via non perit, Christus non regnat in nobis ; quamdiu via peccatorum non perit ; Christus non regnat in nobis ; quamdiu pedes nostri ambulat in via diaboli, Christus non regnat in nobis. Irascor sine causa fratri meo, in via diaboli ambulo ;

vons avoir Jésus-Christ pour roi. J'entre en colère sans raison contre mon frère, je marche dans la voie du diable, Jésus-Christ ne règne pas en moi. Dans quelque péché que je marche, je marche dans la voie du démon, je ne suis pas sujet du royaume de Jésus-Christ. Mon esprit est esclave de la vanité et emporté par mille distractions diverses, je suis dans un lieu unique, et mon esprit bat la campagne dans tout l'univers. Le monde contient les anges, il contient les rois, il contient les armées, il ne peut contenir un moine seul. Pourquoi m'exprimai-je ainsi ? A cause de ceux dont l'esprit voyage dans tout l'univers, et qui ne peuvent rester dans un seul endroit. « Ton Dieu, ô Sion ! régnera de génération en génération ; » dans la première génération, celle des Juifs ; dans la seconde génération, celle des gentils convertis. Dans toutes les Ecritures et dans tous les psaumes, les mots « génération et génération » signifient les deux peuples. Nous pouvons expliquer ces paroles dans un autre sens : dans la génération présente et dans la génération future. Que le Christ régne en nous, que le péché ne règne point dans notre corps. Le cœur du roi est dans la main de Dieu. » (Prov. xxi). Soyons des rois, commandons à notre corps, et tenons-le assujéti, et que notre cœur soit dans la main de Dieu, à qui soit la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

Christus non regnat in me. Detraho fratri meo in via diaboli ambulo, Christus non regnat in me. In quocumque peccato ambulavero, in via diaboli ambulo : Christus non regnat in me. Mens mea vana est, et in diversa distrahitur. In uno loco sum, et mens mea per totum orbem vagatur. Angelos mundus capit, reges capit, exercitus capit, monachum unum non capit. Hec totum quare dico ? propter eos qui in toto orbe vagantur, et in uno loco sedere non possunt. « Deus tuus, Sion, in generatione et generationem. Deus tuus, Sion. » Frequenter diximus Sion « speculam, » aut Ecclesiam interpretari, aut animam contemplantem Deum. « Deus tuus, Sion, in generatione et generationem. » In prima generatione, Judæorum ; in secunda, ex gentibus. In omnibus Scripturis, et in omnibus psalmis generatio et generatio dicitur, ut duos populos significet. Dicere autem et aliter possumus : « Regnabit Dominus in sæcula Deus tuus, Sion : » in generatione ista et in generatione ventura. Regnet Christus in nobis, non regnet peccatum, in corpore nostro. Cor regis in manu Dei. (Prov. xxi). Simus reges : imperemus corpori nostro, et subjiciamus illud, et cor nostrum sit in manu Dei, cui sit gloria in sæcula seculorum. Amen,

PSAUME CXLVI.

« Alleluia. » Ce psaume nous enseigne à louer Celui qui a construit la cité céleste, en nous faisant cette invitation :

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon de lui chanter un psaume. » Ce psaume a pour titre : « Alleluia. » Ceux qui ne savent point l'hébreu ont coutume de rechercher ce que signifie le mot « Alleluia, » qui se trouve en tête de plusieurs psaumes. Or, le mot « alleluia » se lit non seulement dans le titre, mais au commencement de ce psaume, car à la place de ces mots : Louez le Seigneur, on lit dans l'hébreu : « Alleluia. » En effet, Dieu, chez les Hébreux, a dix noms : il est appelé *Sabaoth*, il est appelé *Saddai*, il est appelé *Eloim*, il est appelé *El*, il est appelé aussi *Iao*, il est appelé *Aeheieh* ; mais, parmi les autres noms, il en est un qui est exprimé par le mot *Ia*. *Ia* veut dire : qui est invisible. Là donc où il est dit : Louez, on lit dans l'hébreu : *Allelu* ; c'est ainsi que nous lisons ici : Alleluia, comme si le prophète disait : *Allelu Sabaoth, Allelu Saddai, Allelu Eloim*, comme il dit : *Alleluia*. Enfin, Théodotion, un des principaux interprètes, voulant expliquer la vérité de son interprétation, dit : *ἀόρατος ὁ ἰα*. Pourquoi tous ces détails ? afin que nous sachions que le titre de ce psaume, *Alleluia*, signifie : « Louez le Seigneur. » Voilà l'interprétation. Lorsque nous serons sortis, ce sera l'objet de la considération sérieuse de nos cœurs,

PSALMUS CXLVI.

« Alleluia. » Psalmus iste ut celestis civitatis laudemus edificatorem, nos admonet, dicens :

« Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus. » Iste psalmus ALLELUIA titulo prænotatur. Solent hi qui Hebræam ignorant linguam, quando viderint in psalmorum titulo esse præpositum « Alleluia, » querere quid significet. Psalmus igitur iste non solum in titulo, sed et in exordio psalmi habet « Alleluia ; » ubi autem dicitur, « Laudate Dominum, » in Hebræo dicitur, ALLELUIA. Deus enim apud Hebræos decem habet nomina : dicitur SABAOth : dicitur SADDai : dicitur ELOim : dicitur EL : dicitur etiam IAO : dicitur AEHEIEH. Inter cætera autem nomina unum est nomen quod dicitur IA. IA autem interpretatur « invisibilis. » Ubi ergo dicitur « laudate, » in Hebræo dicitur « Allelu ; » sic dicitur hic « Alleluia : » quomodo si diceretur « Allelu sabaoth, Allelu saddai, Allelu eloim : » sic et nunc dicitur « Alleluia. » Denique Theodotio, qui unus est de interpretibus, volens interpretationis ediscere veritatem ait *ἀόρατος ὁ ἰα*. Hoc totum quare diximus ? ut sciamus in isto psalmo « Alleluia » esse præpo-

de notre zèle à répandre cette exhortation. « Louez le Seigneur, parce qu'il est bon de lui chanter un psaume. » Il ne dit pas : le psaume est bon, mais, dans un sens absolu, le psaume est une bonne chose ; c'est-à-dire, c'est une bonne chose que de chanter, et de chanter non de la voix, mais du cœur. Combien qui ont une bonne voix, mais qui chantent mal, parce qu'ils sont pécheurs. Celui-là chante bien qui chante du fond du cœur, qui chante en l'honneur du Christ dans sa conscience.

« Que la louange soit agréable à notre Dieu. » Que la louange soit agréable non à cause de notre voix, mais à cause de notre conscience. Noë offrit à Dieu un sacrifice et l'odeur en fut agréable au Seigneur. (Gen viii). Il y aurait ici beaucoup à dire ; mais nous devons effleurer seulement chaque verset, en nous contentant d'indiquer le sens plutôt que d'entrer dans de longs développements.

« C'est le Seigneur qui bâtit Jérusalem, qui rassemblera tous les restes dispersés d'Israël. » Nous avons déjà dit comment Jérusalem se bâtit, comment elle est rassemblée. Puisque donc nous avons déjà expliqué ces deux versets, et que nous ne devons point bâtir sur un fondement étranger, passons à ce qui suit : voyons comment Jérusalem se construit ; le prophète l'explique dans les versets suivants :

« C'est lui qui guérit ceux qui ont le cœur brisé. » Dieu ne méprise point un cœur contrit

situm : « Laudate Dominum. » Hæc interpretatio est. Cum egressi fuerimus considerabitur in cordibus nostris ; cæterum sermo dilatabitur : « Laudate Dominum, quoniam bonus psalmus. » Non dixit, « bonus psalmus : » sed absolute, « bonum psalmus, » hoc est, bona res est psallere ; psallere autem non voce, sed corde. Quanti bonam vocem habent, et quoniam peccatores sunt, male psallunt. Bene psallit qui cantat in corde, qui cantat Christo in conscientia.

« Deo nostro sit jucunda laudatio. » Jucunda sit laudatio non voce, sed conscientia. Denique et Noë obtulit hostias, et odoratus est Dominus odorem suavitatis. (Gen. viii). Multa sunt quæ dicantur, sed nos breviter debemus summa quæque perstringere, ut sensum magis indicemus, quam verba latiora.

« Edificans Jerusalem Dominus, dispersiones Israel congregabit. » Quomodo edificetur Jerusalem, quomodo congregetur, jam dictum est. Quoniam igitur de istis duobus versiculis disertum est, et super alienum fundamentum non debemus edificare, ad reliqua transeamus ; videamus igitur quomodo edificetur Jerusalem ; in reliquis enim propheticus sermo descripsit.

phelin et la veuve. » O vous, martyr, qui êtes retenu captif, et qui devez verser votre sang pour moi, n'ayez aucune inquiétude, ni pour vos enfants, ni pour votre épouse, ils m'ont pour protecteur en votre place. Expliquons aussi dans le sens spirituel ces paroles : « Il prendra sous sa protection l'orphelin et la veuve. » Il prendra sous sa protection l'orphelin qui avait perdu Dieu le Père par ses péchés. « Il prendra sous sa protection la veuve, » c'est-à-dire l'âme qui avait perdu Jésus-Christ, son époux. Mais pesez bien le sens de ses paroles : en parlant de la veuve et de l'orphelin, il ne dit pas : le Seigneur gardera ; il ne dit pas, le Seigneur sauvera, mais « il prendra sous sa protection, » s'ils reviennent à leur Père et à leur époux. « Et il détruira entièrement les voies des pécheurs. » Le démon est la voie de tous les pécheurs ; Dieu le perd et le détruit ; mais pour nous, qui marchions dans cette voie, et qui avons cessé d'y marcher, il nous sauvera.

« Le Seigneur régnera dans tous les siècles. » Lorsque la voie des pécheurs sera détruite, alors le Seigneur régnera dans tous les siècles. Il ne dit pas : dans le siècle, mais : « dans les siècles. » Tant que la voie n'est pas détruite, le Christ ne règne pas en nous ; tant que la voie des pécheurs n'est pas détruite, le Christ ne peut régner en nous ; tant que nos pieds marchent dans la voie du démon, nous ne pou-

et viduam suscipiet. » O martyr, qui teneris, ut pro me fundas sanguinem : noli de filiis esse sollicitus, noli de uxore : me habent pro te. Dicamus et secundum spiritum : « Pupillum et viduam suscipiet. » Pupillum suscipiet, qui Patrem Deum perdiderat per peccata. « Et viduam suscipiet, » viduam, hoc est, eam animam quæ Christum virum perdiderat. Sed vide quid dicat, « pupillam et viduam. » Non dixit, custodiet : non dixit, salvabit : sed, « suscipiet : » si revertatur ad Patrem, si redeat ad maritum. « Et viam peccatorum disperdet. » Non dixit, peccatores disperdet : sed secundum primum psalmum, et iter impiorum peribit. Si iustorum via Christus est, peccatorum via diabolus est. « Et viam peccatorum disperdet. » Omnium ergo peccatorum via diabolus est, illum perdit : cæterum nos salvabit, qui ambulabamus per eam, et ambulare desivimus.

« Regnabit Dominus in sæcula. » Quoniam via peccatorum perierit, tunc regnabit Dominus in sæcula. Non dixit : in sæculum : sed, « in sæcula. » Quamdiu via non perit, Christus non regnat in nobis ; quamdiu via peccatorum non perit ; Christus non regnat in nobis ; quamdiu pedes nostri ambulat in via diaboli, Christus non regnat in nobis. Irascor sine causa fratri meo, in via diaboli ambulo ;

vons avoir Jésus-Christ pour roi. J'entre en colère sans raison contre mon frère, je marche dans la voie du diable, Jésus-Christ ne règne pas en moi. Dans quelque péché que je marche, je marche dans la voie du démon, je ne suis pas sujet du royaume de Jésus-Christ. Mon esprit est esclave de la vanité et emporté par mille distractions diverses, je suis dans un lieu unique, et mon esprit bat la campagne dans tout l'univers. Le monde contient les anges, il contient les rois, il contient les armées, il ne peut contenir un moine seul. Pourquoi m'exprimai-je ainsi ? A cause de ceux dont l'esprit voyage dans tout l'univers, et qui ne peuvent rester dans un seul endroit. « Ton Dieu, ô Sion ! régnera de génération en génération ; » dans la première génération, celle des Juifs ; dans la seconde génération, celle des gentils convertis. Dans toutes les Ecritures et dans tous les psaumes, les mots « génération et génération » signifient les deux peuples. Nous pouvons expliquer ces paroles dans un autre sens : dans la génération présente et dans la génération future. Que le Christ régne en nous, que le péché ne règne point dans notre corps. Le cœur du roi est dans la main de Dieu. » (Prov. xxi). Soyons des rois, commandons à notre corps, et tenons-le assujéti, et que notre cœur soit dans la main de Dieu, à qui soit la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

Christus non regnat in me. Detraho fratri meo in via diaboli ambulo, Christus non regnat in me. In quocumque peccato ambulaverò, in via diaboli ambulo : Christus non regnat in me. Mens mea vana est, et in diversa distrahitur. In uno loco sum, et mens mea per totum orbem vagatur. Angelos mundus capit, reges capit, exercitus capit, monachum unum non capit. Hec totum quare dico ? propter eos qui in toto orbe vagantur, et in uno loco sedere non possunt. « Deus tuus, Sion, in generatione et generationem. Deus tuus, Sion. » Frequenter diximus Sion « speculam, » aut Ecclesiam interpretari, aut animam contemplantem Deum. « Deus tuus, Sion, in generatione et generationem. » In prima generatione, Judæorum ; in secunda, ex gentibus. In omnibus Scripturis, et in omnibus psalmis generatio et generatio dicitur, ut duos populos significet. Dicere autem et aliter possumus : « Regnabit Dominus in sæcula Deus tuus, Sion : » in generatione ista et in generatione ventura. Regnet Christus in nobis, non regnet peccatum, in corpore nostro. Cor regis in manu Dei. (Prov. xxi). Simus reges : imperemus corpori nostro, et subjiciamus illud, et cor nostrum sit in manu Dei, cui sit gloria in sæcula seculorum. Amen,

PSAUME CXLVI.

« Alleluia. » Ce psaume nous enseigne à louer Celui qui a construit la cité céleste, en nous faisant cette invitation :

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon de lui chanter un psaume. » Ce psaume a pour titre : « Alleluia. » Ceux qui ne savent point l'hébreu ont coutume de rechercher ce que signifie le mot « Alleluia, » qui se trouve en tête de plusieurs psaumes. Or, le mot « alleluia » se lit non seulement dans le titre, mais au commencement de ce psaume, car à la place de ces mots : Louez le Seigneur, on lit dans l'hébreu : « Alleluia. » En effet, Dieu, chez les Hébreux, a dix noms : il est appelé *Sabaoth*, il est appelé *Saddai*, il est appelé *Eloim*, il est appelé *El*, il est appelé aussi *Iao*, il est appelé *Aeheieh* ; mais, parmi les autres noms, il en est un qui est exprimé par le mot *Ia*. *Ia* veut dire : qui est invisible. Là donc où il est dit : Louez, on lit dans l'hébreu : *Allelu* ; c'est ainsi que nous lisons ici : Alleluia, comme si le prophète disait : *Allelu Sabaoth, Allelu Saddai, Allelu Eloim*, comme il dit : *Alleluia*. Enfin, Théodotion, un des principaux interprètes, voulant expliquer la vérité de son interprétation, dit : *ἀόρατος τὸν Ἰά*. Pourquoi tous ces détails ? afin que nous sachions que le titre de ce psaume, *Alleluia*, signifie : « Louez le Seigneur. » Voilà l'interprétation. Lorsque nous serons sortis, ce sera l'objet de la considération sérieuse de nos cœurs,

PSALMUS CXLVI.

« Alleluia. » Psalmus iste ut celestis civitatis laudemus edificatorem, nos admonet, dicens :

« Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus. » Iste psalmus ALLELUIA titulo prænotatur. Solent hi qui Hebræam ignorant linguam, quando viderint in psalmorum titulo esse præpositum « Alleluia, » querere quid significet. Psalmus igitur iste non solum in titulo, sed et in exordio psalmi habet « Alleluia ; » ubi autem dicitur, « Laudate Dominum, » in Hebræo dicitur, ALLELUIA. Deus enim apud Hebræos decem habet nomina : dicitur SABAOth : dicitur SADDai : dicitur ELOim : dicitur EL : dicitur etiam IAO : dicitur AEHEIEH. Inter cætera autem nomina unum est nomen quod dicitur IA. IA autem interpretatur « invisibilis. » Ubi ergo dicitur « laudate, » in Hebræo dicitur « Allelu ; » sic dicitur hic « Alleluia : » quomodo si diceretur « Allelu sabaoth, Allelu saddai, Allelu eloim : » sic et nunc dicitur « Alleluia. » Denique Theodotio, qui unus est de interpretibus, volens interpretationis ediscere veritatem ait *ἀόρατος τὸν Ἰά*. Hoc totum quare diximus ? ut sciamus in isto psalmo « Alleluia » esse præpo-

de notre zèle à répandre cette exhortation.

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon de lui chanter un psaume. » Il ne dit pas : le psaume est bon, mais, dans un sens absolu, le psaume est une bonne chose ; c'est-à-dire, c'est une bonne chose que de chanter, et de chanter non de la voix, mais du cœur. Combien qui ont une bonne voix, mais qui chantent mal, parce qu'ils sont pécheurs. Celui-là chante bien qui chante du fond du cœur, qui chante en l'honneur du Christ dans sa conscience.

« Que la louange soit agréable à notre Dieu. » Que la louange soit agréable non à cause de notre voix, mais à cause de notre conscience. Noë offrit à Dieu un sacrifice et l'odeur en fut agréable au Seigneur. (Gen viii). Il y aurait ici beaucoup à dire ; mais nous devons effleurer seulement chaque verset, en nous contentant d'indiquer le sens plutôt que d'entrer dans de longs développements.

« C'est le Seigneur qui bâtit Jérusalem, qui rassemblera tous les restes dispersés d'Israël. » Nous avons déjà dit comment Jérusalem se bâtit, comment elle est rassemblée. Puisque donc nous avons déjà expliqué ces deux versets, et que nous ne devons point bâtir sur un fondement étranger, passons à ce qui suit : voyons comment Jérusalem se construit ; le prophète l'explique dans les versets suivants :

« C'est lui qui guérit ceux qui ont le cœur brisé. » Dieu ne méprise point un cœur contrit

situm : « Laudate Dominum. » Hæc interpretatio est. Cum egressi fuerimus considerabitur in cordibus nostris ; cæterum sermo dilatabitur : « Laudate Dominum, quoniam bonus psalmus. » Non dixit, « bonus psalmus : » sed absolute, « bonum psalmus, » hoc est, bona res est psallere ; psallere autem non voce, sed corde. Quanti bonam vocem habent, et quoniam peccatores sunt, male psallunt. Bene psallit qui cantat in corde, qui cantat Christo in conscientia.

« Deo nostro sit jucunda laudatio. » Jucunda sit laudatio non voce, sed conscientia. Denique et Noë obtulit hostias, et odoratus est Dominus odorem suavitatis. (Gen. viii). Multa sunt quæ dicantur, sed nos breviter debemus summa quæque perstringere, ut sensum magis indicemus, quam verba latiora.

« Edificans Jerusalem Dominus, dispersiones Israel congregabit. » Quomodo edificetur Jerusalem, quomodo congregetur, jam dictum est. Quoniam igitur de istis duobus versiculis disertum est, et super alienum fundamentum non debemus edificare, ad reliqua transeamus ; videamus igitur quomodo edificetur Jerusalem ; in reliquis enim propheticus sermo descripsit.

et humilié. (Ps. l.). « Et qui bande leurs plaies. » Brisez votre cœur, et le Seigneur pansera vos blessures. Ce Samaritain qui descendait de Jérusalem en Jéricho, lorsqu'il vit ce voyageur étendu sur le chemin et couvert de blessures, pansa et banda ses blessures. (Luc x.). C'est lui dont il est dit maintenant : « Et il bande leurs plaies, » ce qui s'applique à ceux qui font pénitence. Quant à ceux qui refusent de faire pénitence, le prophète dit : Il n'y a point de remède pour les panser, ni d'huile pour les adoucir, ni d'appareil pour les bander. (Isai. i.).

« C'est lui qui compte la multitude des étoiles. » Quel enchaînement suivant la lettre avec ce qui précède : Il bande leurs plaies, « c'est lui qui compte la multitude des étoiles ? » Mais quand il guérit ceux qui ont le cœur brisé, et qu'il bande leurs plaies, il change en étoiles ceux qui avaient d'abord été brisés, et qui ont été guéris. « C'est lui qui compte la multitude des étoiles. » Il en est beaucoup, en effet, qui, après avoir péché, ont été guéris. « C'est lui qui compte la multitude des étoiles. » Il ne compte pas les blessés, mais il compte ceux qui ont été changés en étoiles. Dieu ne compte que ceux qui sont dignes d'être comptés. « Et il les appelle toutes par leur nom. » Il veut parler de Lucifer, l'étoile du matin, et d'Orion, que nous voyons dans le ciel étoilé. On peut entendre encore ces paroles dans ce sens : Dieu est admirable, lui qui a fait le ciel et la terre,

« Qui sanat contritos corde. » Cor contritum et humilitatum Deus non spernit. (Psal. l.). « Et alligans contritiones eorum. » Tu cor tuum contemne, et Dominus colligit contritiones tuas. Samaritanus ille, qui descendebat de Jerusalem in Jericho, quando vidit vulneratum jacentem in itinere, colligavit vulnera ejus. (Luc. x.). Iste est de quo et nunc dicitur : « Et alligans contritiones illorum ; hoc dicitur de his qui agunt poenitentiam. Ceterum de his qui non agunt poenitentiam, dicitur : Non est malagma imponere, neque oleum, neque alligaturas. (Isai. i.).

« Qui numerat multitudinem stellarum. » Quæ consequentia juxta litteram : et alligat contritiones eorum : « Qui numerat multitudinem stellarum ? » Sed quando sanat contritos corde, et alligat contritiones eorum, illos qui ante contriti fuerant, et postea sanati, vertit in stellas. « Qui numerat multitudinem stellarum. » Multi enim fuerant qui peccaverunt : multi sunt qui curati sunt. « Qui numerat multitudinem stellarum. » Non numerat vulneratos, sed eos numerat qui jam in stellas versi sunt. Non numerat Deus, nisi qui numero ejus digni sunt. « Et omnibus eis nomina vocans ; » quia de Lucifero dicit, et de Orione quem videmus in cælo. Et hoc

et tout ce qu'ils contiennent ; et il faut les entendre dans ce sens que ce qui se fait tous les jours se fait dans notre intérêt. « Et il les appelle toutes par leur nom. » Voulez-vous savoir comment ceux qui ont eu le cœur brisé deviennent des étoiles ? Il est écrit dans la Genèse : Que Dieu fit sortir Abraham, lui montra les étoiles du ciel et lui dit : Ainsi sera votre postérité. (Gen. xv.). D'Abram qu'il se nommait, il l'appelle maintenant Abraham. Il s'appelait Abram dans la Chaldée, et dans le ciel il s'appelle Abraham. (Ibid. xvii.). Celui qui s'appelait autrefois Saul est appelé ensuite Paul dans le ciel. (Act. ix.). Jean et Jacob sont appelés les fils du tonnerre dans le ciel. On compte les étoiles, on compte une multitude infinie de saints, le Christ est le seul qui ne puisse être compté.

« Notre Dieu est grand, sa puissance est infinie, et sa sagesse n'a point de bornes. » C'est une grande puissance que le Christ, qui est la puissance et la sagesse de Dieu. (I Cor. i.). « Et sa sagesse n'a point de bornes. » Le Christ est la sagesse, et cette sagesse unique ne peut être dénombrée.

« Le Seigneur prend sous sa protection ceux qui sont doux. » Quelles sont ces étoiles ? « Il prend sous sa protection ceux qui sont doux. » Ceux qui sont doux sont donc transformés en étoiles. Les justes brilleront comme les étoiles du ciel (Dan. xii.), c'est Daniel qui parle ainsi. « Mais il humilie les pécheurs jusqu'à terre. »

quidem potest intelligi : Mirabilis Deus, qui fecit cælum et terram, et omnia quæ in eis sunt. Cæterum sic intelligamus, ut nobis prosit quod quotidie fit. « Et omnibus eis nomina vocans. » Vultis scire quomodo de contritis stellæ fiant ? Scriptum est in Genesi : Quia eduxerit Deus Abraham, et ostenderit ei stellas, et dixerit ei : Sic erit semen tuum. (Gen. xv.). « Et omnibus eis nomina vocans. » De Abram vocat Abraham. Abram dicebatur in Chaldæa, et in cælo vocatur Abraham. Eo tempore quo factus stella est, vocatur Abraham. (Ibid. xvii.). Qui antea erat Saulus, postea vocatur in cælo Paulus. (Act. ix.). Joannes et Jacobus filii tonitruum (Marc. iii.) ; tonitruum utique in cælo est. Numerantur itaque stellæ : numerantur infiniti sancti, et Christus unus non potest numerari.

« Magnus Dominus noster, et magna virtus ejus et sapientiæ ejus non est numerus. » Magna virtus, Christus Dei virtus et Dei sapientia. (I Cor. i.). Et sapientiæ ejus non est numerus. « Christus sapientia est ; et una sapientia non potest numerari.

« Suscipiens mansuetos Dominus. » Quæ sunt istæ stellæ ? « Suscipiens mansuetos Dominus. » Mansueti vertuntur in stellas ; justii autem fulgebunt quasi

Voyez la différence de traitement, les anges tombent jusqu'à terre, les hommes s'élèvent jusqu'aux cieux. « Le Seigneur prend sous sa protection ceux qui sont doux. » La douceur attire les hommes au ciel ; l'orgueil les abaisse jusqu'à terre. « Mais il humilie les pécheurs jusqu'à terre. »

« Chantez, avant tout, les louanges du Seigneur par de saints cantiques. » C'est ce qu'a fait David : lui qui nous avait donné l'exemple de la justice, nous a aussi donné l'exemple de la pénitence. Il nous a enseigné, par ce qu'il a fait, comment nous devons nous-mêmes faire pénitence. Voyez comment, dans ce saint prophète, non seulement sa justice nous a servi, mais même son péché.

« Célébrez sur la harpe la gloire de notre Dieu. » Qu'aucune corde des vertus ne soit rompue, que toutes les cordes des vertus résonnent à l'envi. « Célébrez sur la harpe la gloire de notre Dieu. » Une harpe a plusieurs cordes ; si l'une vient à se rompre, elle ne rend plus de son. Ainsi en est-il d'un saint : quelque grande que soit sa sainteté, si une vertu lui fait défaut, il ne peut rendre un son articulé comme la voix de l'homme.

« C'est lui qui couvre le ciel de nuées. » Ce ciel que nous voyons ne peut être couvert de nuées ; mais il y a un autre ciel, il y a d'autres nuées. Et votre vérité s'étend jusqu'aux nuées. (Ps. xxxv.). La vérité de Dieu s'élève donc jus-

qu'à ces nues, que le souffle du vent suffit pour dissiper ? La vérité de Dieu, c'est Jésus-Christ qui a dit : Je suis la voie et la vie et la vérité. (Jean. xiv.). Donc la vérité est dans ces nues qui n'ont point en elles-mêmes la substance de la vérité. Il peut donc se faire que la vérité soit dans ces nues que le vent peut dissiper ? Je commanderai aux nues, dit-il par le prophète, afin qu'elles ne répandent point la pluie sur la terre. (Isai. v.). C'est nous que ces paroles prophétiques regardent. Si ces nues s'entrechoquent entre elles, elles produisent le tonnerre et les éclairs. « C'est lui qui couvre le ciel de nuées. » Mais si ces nues sont les prophètes et les apôtres, comment le ciel peut-il être couvert par les apôtres et les prophètes ? Le ciel, ce sont les mystères divins, et comme tous les mystères, quels qu'ils soient, sont divins, on leur donne le nom de ciel ; quiconque en est digne est couvert et protégé par les nuées. Si quelqu'un est indigne de recevoir ces mystères, il ne peut être couvert par les nuées. « C'est lui qui prépare la pluie pour la terre. » Notre terre a besoin de pluie, et si elle ne reçoit cette pluie, c'est-à-dire la source des enseignements divins, elle ne peut produire de fruit. Mais lorsqu'elle est humectée par les eaux de la doctrine, que s'ensuit-il ?

« C'est lui qui produit du foin sur les montagnes, etc. » S'il voulait parler exclusivement du foin, le foin pousse beaucoup plus dans les

stellæ cæli (Dan. xii.) : Daniel loquitur. « Humilians autem peccatores usque ad terram. » Videte differentiam rerum : Angeli in terram corruunt, homines ad cælos vadunt. « Suscipiens mansuetos Dominus. » Mansuetudo ad cælum vocat, superbia in terram detrahit. « Humilians autem peccatores usque ad terram. »

« Præcinit Dominus in confessione. » Hoc implevit David : qui nobis justitiæ exemplum præbuerat, præbuit et poenitentia. Docuit enim nos quomodo debeamus agere poenitentiam, ipse agens. Videte sanctum prophetam, quia non solum justitia ejus nobis profuit, sed et peccatum.

« Psallite Deo nostro in cithara. » Nulla virtutum chorda rupta sit ; tota virtutum chorda concinat. « Psallite Deo nostro in cithara. » Cithara multas chordas habet, si una rupta fuerit, sonus reddi non potest. Sic et sanctus vir, quamvis sanctus sit, si una virtus defuerit, vocalem sonum reddere non potest.

« Qui operit cælum nubibus. » Cælum hoc quod cernimus, nubibus operiri non potest ; sed aliud est cælum, et aliæ sunt nubes. Et veritas tua usque ad nubes. (Psal. xxxv.). Ergo veritas Dei usque ad istas

nubes quæ, vento flante cito dissolvuntur ? Veritas Dei, Christus est. Ego sum via, et vita, et veritas (Joan. xiv.) ; ergo veritas Christi in his nubibus est, quæ non habent in se substantiæ veritatem. Fieri ergo potest, ut ibi sit veritas, ubi ventus dissipandi potestatem habet ? Mandabo, inquit, nubibus ne pluant super eos imbrem (Isai. v.), hoc est, super populum Judæorum. Nubes prophætæ sunt. Mandavit illis Dominus ne pluerent super Israel imbrem. Ad nos prophetiæ sermo conversus est. Nubes istæ si ibi collisæ fuerint, tonitruum faciunt et fulgura. « Qui operit cælum nubibus. » Si nubes prophetæ sunt, et apostoli ; quomodo autem apostolis, et prophetis cælum tegitur ? Cælum mysteria sunt divina ; quoniam igitur mysteria quæcumque divina sunt, cælum appellantur ; quicumque dignus fuerit, istum nubes protegant. Si quis indignus est sacramenta accipere, non potest tegi a nubibus. « Qui parat terræ pluviam. » Indiget pluvia terra nostra, et nisi pluviam acceperit, id est, doctrinarum fontem, fructum non afferet. Terra cum humecta fuerit itiusmodi doctrinarum fonte, quid sequitur ?

« Qui producit in montibus fenum, » etc. Si de solo feno loqueretur : utique fenum magis in con-

maintenant quels sont les cavaliers. Les chevaux, à mon avis, sont les pécheurs, et les démons sont les cavaliers qui les montent. Lorsque nous voyons un frère qui nous persécute et se déclare notre ennemi, c'est le cheval; mais le cavalier qui le monte, c'est le diable, qui nous perce de sa lance; l'un court, l'autre frappe. Mais le cheval lui-même est conduit par les éperons, il en est comme percé et c'est malgré lui qu'il entre en fureur. « Ce n'est pas aux jambes du guerrier qu'il accorde sa faveur. » Les jambes, ainsi que les cuisses, sont toujours prises pour les symboles de la volupté. Le prophète Ezéchiel voit Dieu depuis les reins et au-dessus sous l'apparence d'un métal brillant; et depuis les reins et au-dessous, sous l'apparence d'un feu étincelant. (Ezech.). « Si quelqu'un est au-dessus, » il est semblable à l'or; s'il est en bas, il est destiné au feu de l'enfer. Expliquons ces paroles dans le sens littéral : Comme le prophète avait dit : « Ce n'est point aux jambes du guerrier qu'il accorde sa faveur, » et qu'il semblait avoir décrit l'appareil d'un guerrier, je crois que lorsqu'il dit : « les jambes, » ce ne sont point des jambes proprement dites, mais de ce qui est autour des jambes, περιμήμδας, qu'il veut parler. Nous voyons donc que ce qui couvre les jambes ne plaît point à Dieu, mais ce qui est au-dessus. Dieu ne se complait pas dans la force, Dieu ne se complait pas dans les jambes de l'homme, mais il se complait dans l'homme qui le craint; la force ne lui est pas

equos homines esse peccatores, et equites demones qui equitant in eis. Si quando ergo viderimus aliquem fratrem persequentem et inimicum esse, sciamus quia ille equus est; ceterum equus diabolus est, qui sua lancea nos percutit; iste currit, et ille percutit. Sed et ipse equus calcaribus ducitur, confoditur, et invitus insanit. « Nec in tibiis viri beneplacitum erit ei. » Videte quid dicat. Non dixit, in capite viri: non dixit, in manibus viri: sed, « in tibiis: » quæ deorsum sunt. « Nec in tibiis viri beneplacitum erit ei. » Tibiæ hic sicut et femora, semper in libidine accipiuntur. Denique et in Ezechiel Deus videtur a lumbis usque sursum, electus: a lumbis usque deorsum igneus (Ezech. i). Si quis sursum est, huic aureus est: si quis deorsum, huic gehenna præparata est. « Nec in tibiis viri beneplacitum est ei. » Dicamus secundum litteram. Quoniam dixerat, « Non in fortitudine equi voluntatem habebit, » et quasi bellatorem virum descriperat, videtur mihi hic ubi dixit, « non in tibiis, » non vocare tibiis, sed περιμήμδας. Videmus ergo quodcumque tibiis texerit non placere Deo, sed illud quod sursum est. Non placet Deo in fortitudine, non placet in tibiis viri, placet autem in timore suo;

agréable, mais la crainte. Il renverse le combattant, élève celui qui le prie, exalte les humbles et abaisse les orgueilleux.

« Le Seigneur se complait dans ceux qui le craignent. » Une seule crainte chasse toutes les autres; il vaut mieux de n'en craindre qu'un seul, pour ne pas en craindre plusieurs, que d'en craindre plusieurs, pour ne pas en craindre un seul. « Et dans ceux qui espèrent dans la miséricorde. » Ils espèrent, non dans leurs œuvres, mais dans la miséricorde du jugement. Louez le Seigneur, parce qu'il est bon de le louer, parce que ceux qui espèrent en sa miséricorde sont guéris par le salut qu'il leur accorde. A lui soit la gloire dans les siècles des siècles.

PSAUME CXLVII.

« Jérusalem, loue le Seigneur, loue ton Dieu, ô Sion. » Nous avons, dans un autre psaume, entendu le prophète prédire l'abandon du peuple juif, à cause de la transgression de la loi; comment donc dit-il ici : « Jérusalem, loue le Seigneur, loue ton Dieu, ô Sion. » Qu'ajoute-t-il ensuite ?

« Parce qu'il a consolidé les serrures de tes portes. » Il parle donc de cette Jérusalem, de cette Sion terrestre : « Loue ton Dieu, ô Sion ? » Pourquoi ? « Parce qu'il a consolidé les serrures de tes portes. » Il n'y a point de portes, comment les serrures peuvent-elles être consolidées ? « Il a béni tes enfants au milieu de ton enceinte. » Comment a-t-il pu les bénir, lui qui a dit : Votre

virtus non placet, timor placet. Bellantem destruit, rogantem elevat, humiles exultat, superbos dejicit.

« Beneplacitum est Deo super timentes eum. » Unus timor plures timores projicit; melius est unum timere, ut plures non timeas, quam plures timere, ut unum non timeas. « Et in eis qui sperant super misericordia ejus. » Sperant non in operibus suis, sed in misericordia judicii. Laudate Dominum, quoniam bonum est psalmus: quoniam qui sperant super misericordia ejus, sola salvatione sanantur. Cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXLVII.

« Lauda, Jerusalem, Dominum, lauda Deum tuum, Sion. » Modo audivimus sanctum prophetam prædicantem propter prævaricationem legis populum Judaicum esse desertum, et quomodo nunc dicitur : « Lauda, Jerusalem, Dominum : lauda Deum tuum, Sion. » Deinde quid sequitur ?

« Quoniam confortavit seras portarum tuarum. » Ergo de ista Jerusalem loquitur, de ista Sion : « lauda Deum tuum, Sion. » Quare ? « Quoniam confortavit seras portarum tuarum. Non sunt portæ, et

demeure sera livrée à l'abandon et à la solitude ? (Luc. xiii).

« C'est lui qui a établi la paix sur tes frontières. » Où a été établie cette paix que la guerre a détruite ? « Et il te rassasie de la graisse du froment. » Est ce que le froment a de la graisse ? Répondez, ô Juif, le froment a-t-il de la graisse ? Or, si le froment n'a point de graisse, vous êtes forcé, par la nécessité, d'entendre ce verset et tous les autres dans un sens spirituel. « Jérusalem, loue le Seigneur. » Jérusalem est la vision de la paix ; « loue ton Dieu, ô Sion. » Sion signifie lieu d'où l'on observe. Vous comprenez donc ce que veut dire le prophète. « Jérusalem, loue le Seigneur. » Partout où est la vision de la paix, là aussi est la contemplation de Dieu, là est la louange de Dieu. L'Eglise loue donc le Seigneur, quand elle commence à croire en lui, et à jouir de la paix, quand elle commence à voir la paix, c'est-à-dire Jérusalem, la vision de la paix. Vous, qui étiez auparavant le serviteur des idoles, vous êtes devenu le serviteur de Dieu; louez donc votre Dieu. Et lorsque vous commencerez d'avoir la science, et d'être un lieu d'observation, c'est-à-dire Sion, louez le Seigneur; c'est-à-dire, Jérusalem, louez-le, louez-le aussi Sion, vous, âme fidèle, qui êtes de l'Eglise, et vous qui êtes l'Eglise. Ce n'est ni aux hérétiques, ni à la synagogue, mais à vous qu'il appartient de le louer. Quel est le motif de ces louanges ? « Parce qu'il a fortifié les serrures de tes portes. » Le Seigneur aime les portes de

Sion au-dessus de toutes les tentes de Jacob. (Ps. lxxxvi). Les portes de Sion, nous l'avons dit, ce sont les prophètes; or, puisque nous savons que les prophètes sont appelés les portes de Sion, voyons quelles sont les serrures de ces portes. Les vraies portes de l'Eglise sont les prophètes; sans les prophètes, nous ne pouvons entrer dans l'Eglise. Le manichéen a voulu entrer dans l'Eglise sans passer par les portes, et il n'a pu entrer. Marcion ne reçut pas l'ancien Testament, et, ne passant point par les portes de l'ancien Testament, il n'a pu entrer dans l'Evangile. Pour nous, nous reconnaissons que les prophètes sont les portes, et nous entrons par ces portes. Mais voyons quelles sont les serrures de ces portes. Un grand nombre de voleurs et de larrons désirent entrer par les portes. Tous ceux qui sont venus avant moi étaient des voleurs et des brigands, dit Jésus-Christ. (Jean x). Oh! si Dieu m'accordait de pouvoir être une serrure des portes de Sion! Si un hérétique voulait forcer ces portes pour entrer dans la divine économie des Evangiles, je me mettrais en travers, et je lui défendrais de passer. « Parce qu'il a fortifié les serrures de tes portes. » Donnez-moi un prêtre profondément instruit des célestes Ecritures; s'il voit venir Eunomius, Arius, pour arracher aux prophètes quelques témoignages contre nous, est-ce qu'il ne se tient pas comme une serrure? est-ce qu'il ne leur résiste pas victorieusement comme une serrure? « Parce qu'il a fortifié les serrures de tes portes. »

quomodo seræ salvæ sunt? « Benedixit filios tuos in te. » Quomodo benedixit, qui dixit: Relinquetur vobis domus vestra deserta. (Luc. xiii)?

« Qui posuit fines tuos pacem. » Ubi pax posita est, quæ bello subversa est? « Et adipe frumenti satiat te. » Frumentum adipem habet? O Judæe, responde. Frumentum adipem habet? Si ergo frumentum adipem non habet, et compelleris necessitate spiritualiter intelligere, secundum istum versiculum et cætera intelligenda sunt. « Lauda, Jerusalem, Dominum. » Jerusalem, « visio pacis. Lauda Deum tuum, Sion. » Sion « specula » interpretatur. Videtis ergo quid dicat. « Lauda, Jerusalem, Dominum. » Ubicumque visio pacis est, ubicumque contemplatio Dei: ibi laus Dei fit. Laudat ergo Ecclesia Dominum, quando cœperit in illum credere et habere pacem, et cœperit videre pacem, hoc est, Jerusalem visionem pacis. Qui prius eras servus idolorum, factus es servus Dei; lauda ergo Deum tuum. Quando vero cœperis jam habere scientiam, et esse specula, hoc est, Sion, lauda Dominum, hoc est, tu lauda Jerusalem, tu lauda Sion: tu Ecclesiastica anima, tu Ecclesia. Non laudent hæretici, non laudent Synagagæ, sed tu lauda.

Quare? « Quoniam confortavit seras portarum tuarum. » Diligit Dominus portas Sion, super omnia tabernacula Jacob. (Ps. lxxxvi). Portas Sion diximus prophetas; quoniam ergo portas Sion novimus prophetas dici, videamus quæ sint seræ portarum. Veræ enim Ecclesiæ portæ prophetæ sunt; sine prophetis Ecclesiam ingredi non possumus. Manichæus intrare voluit sine portis, et non intravit. Marcion non recipit vetus Testamentum, et sine portis veteris Testamenti in Evangelium intrare non potuit. Nos ergo recipimus portas prophetas, et per portas ingredimur. Sed videamus quæ sint seræ portarum; multi latrones, multi fures cupiunt intrare per portas. Omnes qui ante me venerunt, fures fuerunt et latrones. (Joan. x). O si et mihi concederet Dominus, ut seræ essem de portis Sion! Si quis hæreticorum per illas in Evangelii dispositionem vellet intrare: ego stare in portis, et prohiberem illum. « Quoniam confortavit seras portarum tuarum. » Da mihi aliquem ecclesiasticum virum, Scripturis cœlestibus eruditum, si viderit venire Eunomium, venire Arium, velle tollere aliquid de prophetis contra nos: nonne stat quasi seræ? nonne vincit quasi seræ? « Quoniam

maintenant quels sont les cavaliers. Les chevaux, à mon avis, sont les pécheurs, et les démons sont les cavaliers qui les montent. Lorsque nous voyons un frère qui nous persécute et se déclare notre ennemi, c'est le cheval; mais le cavalier qui le monte, c'est le diable, qui nous perce de sa lance; l'un court, l'autre frappe. Mais le cheval lui-même est conduit par les éperons, il en est comme percé et c'est malgré lui qu'il entre en fureur. « Ce n'est pas aux jambes du guerrier qu'il accorde sa faveur. » Les jambes, ainsi que les cuisses, sont toujours prises pour les symboles de la volupté. Le prophète Ezéchiel voit Dieu depuis les reins et au-dessus sous l'apparence d'un métal brillant; et depuis les reins et au-dessous, sous l'apparence d'un feu étincelant. (Ezech.). « Si quelqu'un est au-dessus, » il est semblable à l'or; s'il est en bas, il est destiné au feu de l'enfer. Expliquons ces paroles dans le sens littéral : Comme le prophète avait dit : « Ce n'est point aux jambes du guerrier qu'il accorde sa faveur, » et qu'il semblait avoir décrit l'appareil d'un guerrier, je crois que lorsqu'il dit : « les jambes, » ce ne sont point des jambes proprement dites, mais de ce qui est autour des jambes, περιμήμδας, qu'il veut parler. Nous voyons donc que ce qui couvre les jambes ne plaît point à Dieu, mais ce qui est au-dessus. Dieu ne se complait pas dans la force, Dieu ne se complait pas dans les jambes de l'homme, mais il se complait dans l'homme qui le craint; la force ne lui est pas

equos homines esse peccatores, et equites demones qui equitant in eis. Si quando ergo viderimus aliquem fratrem persequentem et inimicum esse, sciamus quia ille equus est; ceterum equus diabolus est, qui sua lancea nos percutit; iste currit, et ille percutit. Sed et ipse equus calcaribus ducitur, confoditur, et invitus insanit. « Nec in tibiis viri beneplacitum erit ei. » Videte quid dicat. Non dixit, in capite viri: non dixit, in manibus viri: sed, « in tibiis: » quæ deorsum sunt. « Nec in tibiis viri beneplacitum erit ei. » Tibiæ hic sicut et femora, semper in libidine accipiuntur. Denique et in Ezechiel Deus videtur a lumbis usque sursum, electus: a lumbis usque deorsum igneus (Ezech. i). Si quis sursum est, huic aureus est: si quis deorsum, huic gehenna præparata est. « Nec in tibiis viri beneplacitum est ei. » Dicamus secundum litteram. Quoniam dixerat, « Non in fortitudine equi voluntatem habebit, » et quasi bellatorem virum descriperat, videtur mihi hic ubi dixit, « non in tibiis, » non vocare tibiis, sed περιμήμδας. Videmus ergo quodcumque tibiis texerit non placere Deo, sed illud quod sursum est. Non placet Deo in fortitudine, non placet in tibiis viri, placet autem in timore suo;

agréable, mais la crainte. Il renverse le combattant, élève celui qui le prie, exalte les humbles et abaisse les orgueilleux.

« Le Seigneur se complait dans ceux qui le craignent. » Une seule crainte chasse toutes les autres; il vaut mieux de n'en craindre qu'un seul, pour ne pas en craindre plusieurs, que d'en craindre plusieurs, pour ne pas en craindre un seul. « Et dans ceux qui espèrent dans la miséricorde. » Ils espèrent, non dans leurs œuvres, mais dans la miséricorde du jugement. Louez le Seigneur, parce qu'il est bon de le louer, parce que ceux qui espèrent en sa miséricorde sont guéris par le salut qu'il leur accorde. A lui soit la gloire dans les siècles des siècles.

PSAUME CXLVII.

« Jérusalem, loue le Seigneur, loue ton Dieu, ô Sion. » Nous avons, dans un autre psaume, entendu le prophète prédire l'abandon du peuple juif, à cause de la transgression de la loi; comment donc dit-il ici : « Jérusalem, loue le Seigneur, loue ton Dieu, ô Sion. » Qu'ajoute-t-il ensuite ?

« Parce qu'il a consolidé les serrures de tes portes. » Il parle donc de cette Jérusalem, de cette Sion terrestre : « Loue ton Dieu, ô Sion ? » Pourquoi ? « Parce qu'il a consolidé les serrures de tes portes. » Il n'y a point de portes, comment les serrures peuvent-elles être consolidées ? « Il a béni tes enfants au milieu de ton enceinte. » Comment a-t-il pu les bénir, lui qui a dit : Votre

virtus non placet, timor placet. Bellantem destruit, rogantem elevat, humiles exaltat, superbos dejicit.

« Beneplacitum est Deo super timentes eum. » Unus timor plures timores projicit; melius est unum timere, ut plures non timeas, quam plures timere, ut unum non timeas. « Et in eis qui sperant super misericordia ejus. » Sperant non in operibus suis, sed in misericordia judicii. Laudate Dominum, quoniam bonum est psalmus : quoniam qui sperant super misericordia ejus, sola salvatione sanantur. Cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXLVII.

« Lauda, Jerusalem, Dominum, lauda Deum tuum, Sion. » Modo audivimus sanctum prophetam prædicantem propter prævaricationem legis populum Judaicum esse desertum, et quomodo nunc dicitur : « Lauda, Jerusalem, Dominum : lauda Deum tuum, Sion. » Deinde quid sequitur ?

« Quoniam confortavit seras portarum tuarum. » Ergo de ista Jerusalem loquitur, de ista Sion : « lauda Deum tuum, Sion. » Quare ? « Quoniam confortavit seras portarum tuarum. Non sunt portæ, et

demeure sera livrée à l'abandon et à la solitude ? (Luc. xiii).

« C'est lui qui a établi la paix sur tes frontières. » Où a été établie cette paix que la guerre a détruite ? « Et il te rassasie de la graisse du froment. » Est ce que le froment a de la graisse ? Répondez, ô Juif, le froment a-t-il de la graisse ? Or, si le froment n'a point de graisse, vous êtes forcé, par la nécessité, d'entendre ce verset et tous les autres dans un sens spirituel. « Jérusalem, loue le Seigneur. » Jérusalem est la vision de la paix ; « loue ton Dieu, ô Sion. » Sion signifie lieu d'où l'on observe. Vous comprenez donc ce que veut dire le prophète. « Jérusalem, loue le Seigneur. » Partout où est la vision de la paix, là aussi est la contemplation de Dieu, là est la louange de Dieu. L'Eglise loue donc le Seigneur, quand elle commence à croire en lui, et à jouir de la paix, quand elle commence à voir la paix, c'est-à-dire Jérusalem, la vision de la paix. Vous, qui étiez auparavant le serviteur des idoles, vous êtes devenu le serviteur de Dieu ; louez donc votre Dieu. Et lorsque vous commencerez d'avoir la science, et d'être un lieu d'observation, c'est-à-dire Sion, louez le Seigneur ; c'est-à-dire, Jérusalem, louez-le, louez-le aussi Sion, vous, âme fidèle, qui êtes de l'Eglise, et vous qui êtes l'Eglise. Ce n'est ni aux hérétiques, ni à la synagogue, mais à vous qu'il appartient de le louer. Quel est le motif de ces louanges ? « Parce qu'il a fortifié les serrures de tes portes. » Le Seigneur aime les portes de

Sion au-dessus de toutes les tentes de Jacob. (Ps. lxxxvi). Les portes de Sion, nous l'avons dit, ce sont les prophètes ; or, puisque nous savons que les prophètes sont appelés les portes de Sion, voyons quelles sont les serrures de ces portes. Les vraies portes de l'Eglise sont les prophètes ; sans les prophètes, nous ne pouvons entrer dans l'Eglise. Le manichéen a voulu entrer dans l'Eglise sans passer par les portes, et il n'a pu entrer. Marcion ne reçut pas l'ancien Testament, et, ne passant point par les portes de l'ancien Testament, il n'a pu entrer dans l'Evangile. Pour nous, nous reconnaissons que les prophètes sont les portes, et nous entrons par ces portes. Mais voyons quelles sont les serrures de ces portes. Un grand nombre de voleurs et de larrons désirent entrer par les portes. Tous ceux qui sont venus avant moi étaient des voleurs et des brigands, dit Jésus-Christ. (Jean x). Oh ! si Dieu m'accordait de pouvoir être une serrure des portes de Sion ! Si un hérétique voulait forcer ces portes pour entrer dans la divine économie des Evangiles, je me mettrais en travers, et je lui défendrais de passer. « Parce qu'il a fortifié les serrures de tes portes. » Donnez-moi un prêtre profondément instruit des célestes Ecritures ; s'il voit venir Eunomius, Arius, pour arracher aux prophètes quelques témoignages contre nous, est-ce qu'il ne se tient pas comme une serrure ? est-ce qu'il ne leur résiste pas victorieusement comme une serrure ? « Parce qu'il a fortifié les serrures de tes portes. »

quomodo seræ salvæ sunt ? « Benedixit filios tuos in te. » Quomodo benedixit, qui dixit : Relinquetur vobis domus vestra deserta. (Luc. xiii) ?

« Qui posuit fines tuos pacem. » Ubi pax posita est, quæ bello subversa est ? « Et adipe frumenti satiat te. » Frumentum adipem habet ? O Judæe, responde. Frumentum adipem habet ? Si ergo frumentum adipem non habet, et compelleris necessitate spiritualiter intelligere, secundum istum versiculum et cætera intelligenda sunt. « Lauda, Jerusalem, Dominum. » Jerusalem, « visio pacis. Lauda Deum tuum, Sion. » Sion « specula » interpretatur. Videtis ergo quid dicat. « Lauda, Jerusalem, Dominum. » Ubicumque visio pacis est, ubicumque contemplatio Dei : ibi laus Dei fit. Laudat ergo Ecclesia Dominum, quando cœperit in illum credere et habere pacem, et cœperit videre pacem, hoc est, Jerusalem visionem pacis. Qui prius eras servus idolorum, factus es servus Dei ; lauda ergo Deum tuum. Quando vero cœperis jam habere scientiam, et esse specula, hoc est, Sion, lauda Dominum, hoc est, tu lauda Jerusalem, tu lauda Sion : tu Ecclesiastica anima, tu Ecclesia. Non laudent hæretici, non laudent Synagagæ, sed tu lauda.

Quare ? « Quoniam confortavit seras portarum tuarum. » Diligit Dominus portas Sion, super omnia tabernacula Jacob. (Ps. lxxxvi). Portas Sion diximus prophetas ; quoniam ergo portas Sion novimus prophetas dici, videamus quæ sint seræ portarum. Veræ enim Ecclesiæ portæ prophetæ sunt ; sine prophetis Ecclesiam ingredi non possumus. Manichæus intrare voluit sine portis, et non intravit. Marcion non recipit vetus Testamentum, et sine portis veteris Testamenti in Evangelium intrare non potuit. Nos ergo recipimus portas prophetas, et per portas ingredimur. Sed videamus quæ sint seræ portarum ; multi latrones, multi fures cupiunt intrare per portas. Omnes qui ante me venerunt, fures fuerunt et latrones. (Joan. x). O si et mihi concederet Dominus, ut seræ essem de portis Sion ! Si quis hæreticorum per illas in Evangelii dispositionem vellet intrare : ego stare in portis, et prohiberem illum. « Quoniam confortavit seras portarum tuarum. » Da mihi aliquem ecclesiasticum virum, Scripturis cœlestibus eruditum, si viderit venire Eunomium, venire Arium, velle tollere aliquid de prophetis contra nos : nonne stat quasi seræ ? nonne vincit quasi seræ ? « Quoniam

Remarquez la justesse de cette expression : « Il a fortifié. » Ainsi, quand vous voyez un ministre de l'Eglise discuter sur les saintes Ecritures, ce n'est pas lui qui discute, ne le croyez pas, c'est celui qui le fortifie. « Et il te rassasie de la moelle du froment. » Si le grain de froment, dit le Sauveur, ne tombe dans la terre, il demeure seul. (Jean xii). Notre-Seigneur, qui est ce grain de froment, est tombé dans la terre, et nous a multipliés. Mais ce grain de froment est très riche, il a de la moelle, il a de la graisse. « Et il te rassasie de la moelle du froment. » Heureux celui qui découvre la moelle dans ce froment. Pour moi, je pense que le corps de Jésus c'est l'Evangile, les saintes Ecritures ; je pense que c'est sa doctrine, et lorsqu'il dit : Celui qui ne mange point ma chair, et ne boit point mon sang (Jean vi), bien qu'on puisse entendre ces paroles dans un sens mystérieux, cependant, le corps et le sang de Jésus-Christ sont plus véritablement les paroles des Ecritures, et la doctrine divine. Lorsque nous approchons du mystère, le fidèle comprend, et, s'il tombe dans quelque faute qui souille son âme, il est en danger. Lorsque nous entendons la parole de Dieu, et que la parole de Dieu, la chair de Jésus-Christ et son sang sont comme versés comme dans nos oreilles, si nos pensées se portent sur d'autres choses, à quel grand danger nous nous exposons ! « Et il te rassasie de la moelle du froment. » La parole divine est pleine de moelle et de graisse, elle contient en elle toutes les délices.

confortavit seras portarum tuarum. » Pulchre dixit : confortavit : ut quando videris virum ecclesiasticum disputantem, non putes illum esse qui disputat, sed qui confortat ecclesiasticum. « Et adipe frumenti satiat te. » Nisi, inquit, granum tritici ceciderit, ipsum solum salvum erit. (Joan. xii). Si autem ipsum ceciderit, multos salvos facit. Dominus noster granum tritici in terram cecidit, et nos multiplicavit. Sed istud granum frumenti pinguisimum est, medullam habet, adipem habet. « Et adipe frumenti satiat te. » Felix est qui in frumento isto adipem intelligit. Legimus sanctas Scripturas. Ego corpus Jesu, Evangelium puto : sanctas Scripturas, puto doctrinam ejus. Et quando dicit, qui non comederit carnem meam, et biberit sanguinem meum (Joan. vi), licet et in mysterio possit intelligi, tamen verius corpus Christi, et sanguis ejus, sermo Scripturarum est, doctrina divina est. Si quando inus ad mysterium, qui fidelis est, intelligit, si in maculam ceciderit, periclitatur. Si quando audimus sermonem Dei, et sermo Dei, et caro Christi, et sanguis ejus in auribus nostris funditur, et nos aliud cogitamus, in quantum periculum incurrimus ! « Et adipe frumenti satiat

Tout ce que vous pouvez désirer découle de la parole divine, c'est ainsi que, selon la tradition des Juifs, lorsqu'ils mangeaient la manne, elle s'accommodait à la volonté et au goût de chacun. (Sag. xvi). Comme si l'auteur sacré disait : Celui qui se nourrissait de la manne, désirait-il une pomme, une poire, des raisins, du pain, de la viande, elle s'accommodait au goût et au désir de chacun, et prenait la saveur de ce qu'il désirait. Il en est ainsi de la chair de Jésus-Christ, qui est la parole de la doctrine, c'est-à-dire l'interprétation des saintes Ecritures : nous en recevons la nourriture telle que nous la voulons. Êtes-vous saint, vous y trouvez le rafraîchissement ; êtes-vous pécheur, vous y trouvez votre châtement. « Et il te rassasie de la moelle du froment ; » il n'en laisse aucuns restes. « Il a béni tes enfants dans ton enceinte. » Or, à tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. (Jean i). « C'est lui qui a établi la paix sur tes frontières. » Nous lisons dans un autre psaume : Il a établi la paix dans le lieu qu'il habite. (Ps. lxxv). Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix, non pas la paix telle que le monde la donne (Jean xiv) ; car la paix du monde est pour nous une véritable guerre. Je vous donne ma paix ; ayez la guerre avec le monde, et vous aurez la paix que je donne. « C'est lui qui a établi la paix sur tes frontières. » Celui donc qui n'est pas en paix avec son frère, n'habite point sur les frontières de Jérusalem. On me dira : Que faire ? Mon frère

te. » Pinguissimus sermo divinus est, omnes habet in se delicias. Quidquid volueris, ex sermone divino nascitur ; sicut tradunt Judei, quoniam manna quando comedebant, secundum voluntatem uniuscujusque, sic sapiebat in ore. (Sap. xvi). Ac si dixisset : Qui manna comedebat, si desiderabat mala, si pirum, si uvam, si panem, si carnes, secundum qualitatem et voluntatem comedentis, ita et sapor in manna erat. Sic et in carne Christi, qui est sermo doctrinæ, hoc est, Scripturarum sanctarum interpretatio, sicut volumus, ita et cibum accipimus. Si sanctus es, invenis refrigerium ; si peccator es, invenis tormentum. « Et adipe frumenti satiat te. » Non dimittit aliquas reliquias. « Benedixit filios tuos in te. » Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri. (Joan. i). « Qui posuit fines tuos pacem. » In alio psalmo legimus : Et factus est in pace locus ejus. (Ps. lxxv). Pacem meam do vobis : pacem meam relinquo vobis, non sicut mundus habet pacem (Joan. xiv) : siquidem mundi pax, nostrum bellum est. Meam pacem do vobis ; bellum habetote cum mundo, et meam pacem habebitis. « Qui posuit fines tuos pacem. » Qui ergo non est in

ne veut point se réconcilier avec moi, je suis donc en dehors des frontières de Jérusalem ? Autant qu'il est en vous, vous dit l'Apôtre, ayez la paix avec tous les hommes (Rom. xii) : J'étais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix. (Ps. xii). Pour vous, ayez la paix ; si un autre se met en colère, il déclare la guerre, et cette guerre devient le principe de votre paix. L'infortuné Judas venait pour trahir, et le Seigneur lui donne le baiser de paix (Luc. xxii) ; et par ce baiser, Judas déclare la guerre.

« C'est lui qui envoie sa parole à la terre. » Répondez-moi, Juif : si le prophète voulait parler du froment, et si Dieu vous rassasie au littéral de la moelle du froment, comment peut-il dire maintenant : « C'est lui qui envoie sa parole à la terre ? » Au commencement était le Verbe (Jean i) ; c'est ce Verbe qui est envoyé dans une chair mortelle ; et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. « C'est lui qui envoie sa parole à la terre. » C'est alors que s'accomplit cette prophétie : La terre a donné son fruit. (Ps. lxxvi). « C'est lui qui envoie sa parole à la terre. » Il veut parler de la prédication de l'Evangile et de la doctrine des apôtres. Un seul homme, pauvre et déjà vieux, a prêché depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie, et sa parole a couru avec vitesse. Cette parole, qui s'était fait entendre de Jérusalem jusque dans l'Illyrie, dit ensuite : Je veux aller jusque dans l'Espagne ; c'est ce que dit l'apôtre saint Paul. (Rom. vi). Voyez

pace cum fratre, iste non est in finibus Jerusalem. Dicat aliquis : Quid facio ? Non vult mihi reconciliari frater, ergo extra fines sum Jerusalem ? Quantum inquit, ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes. (Rom. xii). Cum his qui oderunt pacem eram pacificus. (Ps. cxix). Tu habeto pacem, si alius irascitur, ille bellum habet, et per bellum illius tibi pax nascitur. Vultis scire quomodo et bellum pax sit ? Infelix Judas veniebat ad prodicionem, et Dominus ei pacis osculum porrigit (Luc. xxii), ille osculo bellum creat.

« Qui emittit eloquium suum terræ. » Responde, Judæe : si de frumento dicebat, et adipe framenti satiat te, quomodo nunc dicit : « Qui emittit eloquium suum terræ ? » In principio erat Verbum (Joan. i) ; hoc Verbum in carne mittitur : Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. (Ibid.). « Qui emittit eloquium suum terræ. » Eo tempore completum est : Terra dedit fructum suum. (Ps. lxxvi). « Qui emittit eloquium suum terræ. » De prædicatione loquitur Evangelica, et de doctrina apostolorum. Denique sequitur : « Velociter currit sermo ejus. » In omni enim terra auditus est sermo ejus, et in orbe terrarum, apostolica doctrina. Unus homo pauper, et

combien rapide est cette parole : l'Orient ne lui suffit pas, il désire voler dans l'Occident.

« C'est lui qui fait tomber la neige comme des flocons de neige, qui répand la gelée blanche comme la cendre. » Vous voyez quelles difficultés présentent ces paroles, de quelle obscurité elles sont recouvertes. « Qui pourra soutenir la rigueur de son froid ? » Le froid de qui ? Il ne le dit point, et il ajoute :

« Il envoie sa parole, et la glace se fondra. » C'est celui dont il avait dit : « Il envoie sa parole à la terre. » Il envoie sa parole ; qui envoie ? Dieu le Père. Et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Nous avons parlé du Père, nous avons parlé du Fils, nous ne pouvons limiter notre foi à ces deux personnes, il faut compléter la Trinité.

« Son Esprit soufflera et les eaux couleront. » Vous voyez que là où est le Père et le Verbe de Dieu, l'Esprit-Saint vient aussitôt s'y joindre. Considérons donc ce qui est dit plus haut : « Il te rassasie de la moelle du froment ; il envoie sa parole à la terre, et sa parole court rapidement. » Que dit-il tout aussitôt après ? « Il fait tomber la neige comme des flocons de neige. » La parole du Seigneur qui court avec rapidité, nous est donnée comme la neige, et la neige elle-même est comme des flocons de laine. Voyez la miséricorde du Seigneur : la nourriture que nous donne le Seigneur se change pour nous en vêtement. Jean-Baptiste avait dit du

jam senex prædicavit ab Jerusalem usque ad Illyricum, et « velociter currit sermo ejus. » Quoniam ergo venerat de Jerusalem, usque Illyricum, et « velociter currit sermo ejus : deinde sequitur, et dicit ipse sermo qui prædixerat, de Jerusalem usque ad Illyricum : volo autem ire et ad Hispanias. Hoc loquitur apostolus Paulus. (Rom. xv). Videte velocitatem sermonis ; non est contentus ad orientem, ad occidentem currere desiderat.

« Qui dat nivem sicut lanam : nebulam sicut cinerem spargit, etc. » Videtis quanta sit difficultas, quam obscura sunt quæ dicuntur. « Ante faciem frigoris ejus quis sustinebit ? » Cujus ? Nihil dicitur ; deinde dicitur :

« Emittit eloquium suum, et liquefaciet ea. » De illo de quo dixerat : « Emittit eloquium suum terræ. » Emittit verbum suum. Quis emittit ? Deus Pater. Et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Diximus Patrem : diximus Filium : non possumus in duplo numero credere, nisi compleatur Trinitas.

« Flavuit spiritus ejus, et fluent aquæ. » Videtis quoniam ubi Pater, et Verbum Dei, statim et Spiritus sanctus est. Videamus ergo ab initio quod dicitur : « Et adipe frumenti satiat te : emittit eloquium suum

Seigneur et Sauveur: Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui efface les péchés du monde. (Jean 1). Et Isaïe dit dans un autre endroit: Il a été conduit à la mort comme une brebis. (Isaï. lvi). La laine de cet agneau, de cette brebis est comme de la neige. Isaïe dit encore: Quand vos péchés seraient rouges comme l'écarlate, je les rendrai plus blancs que la neige. (Isaï. lvi). Vous m'arroserez, Seigneur, avec l'hyssope et je serai purifié; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige. (Ps. l). « C'est lui qui fait tomber la neige comme des flocons de laine. » Effacez, Seigneur, toutes mes souillures, effacez toutes les taches du vice, donnez aux âmes chrétiennes la blancheur de votre neige, de votre pureté. Si vous ne faites tomber sur nous la neige de votre éclatante sainteté, nous ne pourrions nous couvrir de votre vêtement. Jésus-Christ est notre vêtement; si nous voulons être couverts des vêtements de Jésus-Christ, devenons purs comme la neige. « C'est lui qui répand la gelée blanche, comme la cendre. » L'interprète latin a mal traduit le mot hébreu par *nebulam*, brouillard, car ce que la version grecque traduit par *ὀμίχλη*, signifie, en hébreu, *pruinam*, gelée blanche. Le psalmiste dit: « Il répand la gelée blanche, comme de la cendre. » Il nous instruit, et tout à la fois nous fait de la neige comme un vêtement, et après nous avoir revêtus de ce vêtement, il nous donne ensuite

terra, velociter currit sermo ejus. » Repente quid sequitur? « Qui dat nivem sicut lanam. » Sermo Domini, qui velociter currit, sic datur quasi nix, et ipsa nix est quasi lana. Videte misericordiam Domini; cibus Domini, nobis in vestimentum vertitur. Dixerat Joannes de Domino Salvatore: Ecce Agnus Dei, qui tollit peccata mundi. (Joan. i). Et in alio loco Isaïas: Quasi ovis ad victimam ductus est. (Isaï. lvi). De isto igitur agno, et de ista ove, lana ista est quasi nix. Dicit Isaïas: Si fuerint peccata vestra quasi coccinum, quasi nivem dealbabo. (Isaï. i). Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor: lavabis me, et super nivem dealbabor. (Psal. l). « Qui dat nivem sicut lanam. » Tolle, Domine, sordes meas, tolle quodcumque vitii est; nivem tuam, et puritatem tuam tribue mentibus Christianis. Nisi tu nobis nivem dederis munditiarum tuarum, vestimentum tuum habere non possumus, Christus vestimentum nostrum est; si volumus Christi habere vestimentum, mundi simus quasi nix. « Nebulam quasi cinerem spargit. » Male interpretatus est Latinus *nebulam*. Quod enim *ὀμίχλη* dicitur in Græco: in Hebraico habet « pruinam » (כפר). Denique ita sequitur: « Pruinam sicut cinerem spargit. » Docet nos, et facit nobis vestimentum quasi nivem, et cum

la nourriture. « Il répand la gelée blanche comme de la cendre. » Voyez ce qu'il veut dire par cette comparaison: « Comme de la cendre. » Voulez-vous être pur? Faites pénitence. Je mangeais mon pain comme de la cendre, et je mêlais mes larmes avec ma boisson. (Ps. ci). Ne voyez-vous pas comment il répand sa gelée blanche comme de la cendre? Il se fait ici un grand changement. De la cendre sort la neige, la pénitence produit la pureté du cœur.

« Il envoie son cristal comme des morceaux de pain. » De même que le pain se rompt et se divise par morceaux, ainsi le cristal se rompt lui-même et se partage aussi en morceaux. C'est la nature du cristal, comme de l'eau gelée à laquelle nous donnons le nom de glace. Il y a donc entre le cristal et l'eau la même différence qu'entre l'eau et la glace: l'eau se répand au loin de tous côtés, le cristal se resserre pour faire un tout qui ne présente qu'une seule forme; or, si l'eau vient à geler, elle devient comme un cristal. Puisque donc nous ne pouvons prendre les chairs du Verbe dans leur entier, on les divise pour que nous puissions les prendre par parties. Ces choses sont difficiles, et la difficulté de les expliquer ne nous permet pas de nous étendre davantage. « Qui pourra soutenir la rigueur de son froid? » Le froid de qui? les uns disent, de la glace; les autres, du Seigneur; je crois que c'est le froid de Dieu lui-même.

nos vestierit vestimento suo, tunc nobis tribuit alimenta. « Pruinam sicut cinerem spargit. » Vide quid dicat: « sicut cinerem. » Vis esse mundus? age penitentiam. Panem meum sicut cinerem manducavi, et potum meum cum fletu miscebam. (Psal. ci). Nonne vides quomodo pruinam suam sicut cinerem spargit? Grandis rerum mutatio; de cinere nix fit, de penitentia, mundus efficitur.

« Mittit crystallum suam sicut buccellas. » Quomodo panes franguntur, et buccellæ fiunt, sic et crystallus frangitur, et in buccellas vertitur. Crystallus naturam hanc habet, sicut aqua quando congelatur: quod nos glaciem dicimus. Inter crystallum ergo et aquam hoc interest, quod est inter aquam et glaciem, quoniam aqua latissime funditur: ceterum crystallus quasi compingitur in se, et in unam formam redigitur; si quando aqua congelascit, crystallum efficit. Quoniam ergo nos in totum Verbi carnes capere non possumus, franguntur ut per partes illas capiamus. Res sunt, obscuræ, et interpretationis difficultas non nobis concedit latius loqui. « Ante faciem frigoris ejus quis sustinebit? » Cujus? Alii dicunt crystalli, alii Domini; mihi autem videtur de Deo dici. « Ante faciem frigoris ejus quis sustinebit? » Quæ tormenta dicuntur in Scripturis

Quels sont les tourments préparés aux pécheurs, d'après les saintes Ecritures? Il n'y a rien de plus brûlant que la géhenne, et cependant le froid y règne. Gehenne vient de *ignis*, feu; or, si quelqu'un laisse refroidir en lui la charité, il sera jeté dans le feu de la géhenne. Il est écrit: que, dans les derniers jours, la charité d'un grand nombre se refroidira. (Matth. xxiv). Quiconque laisse ainsi refroidir en lui la charité sera précipité dans le feu. Que le Seigneur nous accorde cette grâce que le froid n'entre jamais dans nos cœurs; nous ne péchons que lorsque la charité s'est refroidie en nous. Que nous recommande, en effet, l'Apôtre? Soyez fervents en esprit. (Rom. xii). Et notre Dieu est un feu consumant. (Deut. iv). Or, si Dieu est un feu consumant, il n'est un feu que pour chasser le froid du démon. L'aquilon, qui est le vent le plus froid, est appelé du nom de *dexter*, à droite. C'est avec justesse qu'on dit qu'il est appelé, car il a pris ce nom bien qu'il soit le vent de la gauche. Si donc l'âme vient à se refroidir, elle ressemble à l'aquilon, qui est le vent le plus froid. Or, quand la chaleur se refroidit-elle dans notre cœur? S'il vient à pécher, s'il se refroidit, s'il se laisse gagner par la mort. Veuillez peser ces paroles: s'il se refroidit, s'il se laisse gagner par la mort. Le froid cadavérique est un des signes de la mort; la chaleur, le signe de la vie. Si donc un chrétien se refroidit, s'il vient à mourir, Dieu enverra sa parole, son Verbe, et il fera fondre ces glaces. Que Dieu nous accorde que

sanctis peccatori præparata? Nihil gehenna calidius est, et tamen ipsa frigida est; gehenna ex igne est; sed si quis a charitate refrigerit, mittitur in gehennæ ignem. Scriptum est: quoniam in novissimis diebus refrigeret charitas multorum. (Matth. xxiv). Quicumque ergo sic refrigerit, iste mittitur in ignem. Dominus nobis præstat ne quando frigus ingrediatur corda nostra; non peccamus, nisi ante refrigerit charitas. Denique quid loquitur Apostolus? Spiritu ferventes. (Rom. xii). Et Deus noster ignis est. (Deut. iv). Si ergo Deus noster ignis est: propterea ignis est, ut frigus diaboli ejiciat. Aquilo ventus frigidissimus, nomine autem dexter vocatur. Pulchre dixit, vocatur; assumpsit enim sibi nomen, cum sinister sit. Si cujus ergo anima refrigerit, ut Aquilo ventus frigidissimus est. Quando autem calor charitatis in corde nostro refrigerat? Si peccaverit, si refrigerit, si mortuus fuerit. Diligenter attendite quæ dico: Si refrigerit, si mortuus fuerit. Refrigerare autem mortuorum est, calere viventium. Si quis ergo refrigerit, et mortuus fuerit, mittet Deus verbum suum, et liquefaciet eum. Dominus præstat, ut et nostrum frigus liquefiat, ut crystallum

le froid de notre âme se fonde ainsi, que cette glace se liquéfie et devienne plus molle au toucher. « Il enverra sa parole, et la glace se fondra. » Donnez-moi un pécheur sur lequel Dieu n'a pas laissé tomber son regard: il n'a aucune chaleur, il est complètement froid, il est mort. S'il vient à être touché de componction en entendant la parole de Dieu; s'il commence à faire pénitence et que son cœur endurci s'amollisse, alors s'accomplit ce qui est dit ici: Il enverra sa parole et il fera fondre toutes ces glaces. » C'est le Père qui envoie; c'est le Verbe qui est envoyé; c'est l'Esprit-Saint qui touche de son onction. « Son Esprit a soufflé. » Soyez fervents en esprit, le froid ne peut être chassé que par la chaleur de l'Esprit-Saint. Où sont les eunomiens, où sont les ariens, où sont les macédoniens qui disent que l'Esprit-Saint ne doit pas être mis sur le même rang que le Père et le Fils? Dieu le Père envoie, le Verbe est envoyé, mais le salut n'est entier que lorsque l'Esprit-Saint a fait sentir son souffle. Son Esprit a soufflé, et les eaux couleront. Les eaux qui étaient auparavant gelées et durcies deviendront molles; celui qui ne pouvait ni entendre, ni pratiquer la justice, est maintenant un fidèle disciple. Comme nous avons parlé assez longuement, et que ce qui suit est assez clair, prions le Seigneur que notre dureté s'amollisse, que nos péchés soient lavés, que nous devenions comme du feu, afin que le froid du démon, quel qu'il puisse être, soit chassé de nos

illud solvatur, et molle fiat. « Emittere verbum suum, et liquefaciet ea. » Da mihi peccatorem quem Dominus non respicit; non habere calorem, sed totum esse frigidum et mortuum. Si ad sermonem Dei compunctus fuerit, et coeperit agere penitentiam, et durissimum cor illius emollitum fuerit, eo tempore completur: « Emittere verbum suum, et liquefaciet ea. » Emittere Pater, Verbum mittitur, ungit Spiritus sanctus. « Flavit spiritus ejus: » spiritu fervens; frigus non expellitur, nisi calore Spiritus sancti. Ubi sunt Eunomiani, ubi Ariani, ubi Macédoniani, qui dicunt Spiritum sanctum non numerari cum Patre et Filio? Deus Pater mittit: Verbum mittitur, et tamen plena sanitas non est, nisi Spiritus sanctus flaverit. « Flavit spiritus ejus et fluent aquæ. » Aquæ quæ ante duræ erant, molles fiunt; qui ante justitiam audire, vel dare non poterat, iste nunc discipulus est. Quoniam autem multa locuti sumus, et quæ sequuntur, manifesta sunt: oremus Dominum, ut nostra duritia mollescat, et nostra peccata purgentur, ut efficiamur quasi ignis: ut et frigus diaboli, quodcumque est, in cordibus nostris, expellatur, et caleamus Spiritu sancto; est quippe

cœurs, et que nous soyons embrasés de l'Esprit-Saint, car il y a une mauvaise chaleur. Tous sont adultères, dit le prophète; leurs cœurs sont comme des fournaies ardentes (*Osee viii*); mais cette mauvaise chaleur est chassée par la chaleur de l'Esprit-Saint. A lui soit la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CXLVIII.

« Alleluia. Psaume d'Aggée et de Zacharie. » Ce psaume a deux alleluia dans le titre, et plusieurs concluent de là qu'ils ont fait primitivement partie du psaume. Mais il nous faut ici remarquer qu'un de ces alleluia est la fin du psaume précédent, et que l'autre alleluia est le commencement du suivant. Et nous devons retenir cette règle que tous les psaumes qui ont dans leur titre alleluia doivent se terminer également par alleluia. Il en est beaucoup aussi qui pensent que ces deux alleluia sont le commencement d'un autre psaume. Ce n'est point notre opinion; pour nous, tout psaume qui commence par alleluia, doit finir aussi par alleluia. Pourquoi ces explications? pour que vous sachiez bien pourquoi ce psaume est précédé de deux alleluia.

« Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux; louez-le dans les lieux les plus élevés. » Pour louer Dieu convenablement, les hommes ne suffisent pas, il faut que les cieux se joignent à eux. « Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux. » Il ne dit pas: cieux, louez-le, mais, louez-le, vous qui êtes dans les cieux; c'est-à-dire, vous qui habitez dans les cieux, trônes, dominations, puissances, séraphins, chérubins et tout nom qui nommé, non seule-

et malus calor: Omnes adulterantes, quasi clibanus corda eorum. (*Osee vii*). Sed ille calor, calore Spiritus sancti expellitur. Cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXLVIII.

« Alleluia. » Aggæi, et Zachariæ. » Iste psalmus duo alleluia habet in titulo, et hoc multi putant, quoniam in titulo sint psalmi posita. Scire autem debemus, quoniam unum alleluia de fine superioris psalmi est: aliud alleluia initium sequentis psalmi est. Et hanc regulam debemus accipere et scire, quoniam omnes Psalmi qui in principio habent alleluia, et in fine habeant. Multi autem putant, quoniam alterius psalmi principium sit. Non est ita, sed ille psalmus qui in principio habet alleluia, ipse et in fine habet. Hoc totum quare dixi? Ut sciatis quare in isto psalmo duo alleluia preposita sint.

« Laudate Dominum de cœlis: laudate eum in excelsis. » Ad laudem Dei, sola hominum natura non sufficit, jungantur et cœli. « Laudate Dominum de cœlis. » Non dixit, laudate, cœli; sed vos laudate, qui estis in cœlis, hoc est, qui habitatis in cœlis, throni, dominationes, potestates, seraphim, cherubim, et omne nomen quod nominatur, non solum

ment dans le siècle présent, mais dans le siècle futur. » Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux. » Vous qui êtes dans les cieux, dans les lieux élevés; « louez-le » des lieux élevés que vous habitez. » Vous qui êtes si haut placés, louez le Très-Haut; ce n'est point à ceux qui habitent les lieux inférieurs qu'il dit: louez, mais à vous, qui habitez les sphères supérieures.

« Louez-le, vous tous qui êtes ses anges. » Vous voyez le degré qu'occupent les anges: d'abord sont les Trônes, les Trônes, c'est-à-dire les sièges. Ne croyons pas que ce soient comme des chaires où Dieu serait assis, ce sont des puissances célestes au milieu desquelles Dieu est toujours assis comme dans un char. « Louez-le vous tous qui êtes ses anges. » Celui qui est ange loue Dieu; celui qui est démon ne peut le louer. « Louez-le, vous tous qui êtes ses puissances. » Puisque nous avons invité les anges à célébrer les louanges de Dieu, et que l'homme ne peut connaître le nom de toutes ces puissances, je dis en général: « Louez-le, vous tous qui êtes ses puissances. » Jusqu'ici je ne parle que des êtres qu'on ne voit pas; louez-le, vous qui êtes invisibles, l'œil de l'homme ne peut voir les choses invisibles. Le psalmiste arrive maintenant aux créatures que nous voyons de nos yeux.

« Soleil et lune, louez-le. » Voyez, vous gentils; remarquez, vous manichéens, le soleil donne des louanges, il n'en reçoit point. « Soleil et lune, louez-le. » Vous dites que le soleil est Dieu,

in præsentī sæculo, sed in futuro. « Laudate Dominum de cœlis. » Qui estis in cœlis, qui estis in excelsis, « laudate eum in excelsis. » Excelsi, laudate excelsum; non dixit humilibus et deorsum positīs, laudate; sed vos qui in sublimi estis.

« Laudate eum omnes angeli ejus. » Vides in quo gradu sunt angeli? Primum throni dicuntur; throni, sedes. Non putemus cathedras esse, in quibus Deus sedeat: sed virtutes aliquas in cœlestibus, in quibus Deus sedeat semper, quasi in quadriga sua. « Laudate eum, omnes angeli ejus. » Qui angelus est, laudat: qui dæmon est, laudare non potest. « Laudate eum omnes virtutes ejus. » Quia ad laudes Dei angelos provocavimus, et homo cunctarum virtutum nomen scire non potest, generaliter dico: « Laudate eum, omnes virtutes ejus. » Hucusque de invisibilibus: laudate eum, qui estis invisibiles; invisibilia humanus oculus non potest intueri; nunc venit ad creaturas quas oculis cernimus.

« Laudate eum, sol et luna. » Videte, gentiles: videte Manichæi sol non laudat, non laudatur. « Laudate eum, sol et luna. » Vos solem Deum dicitis; ecce post quanta laudat. « Laudate Dominum de

voiez après combien de créatures plus élevées il l'invite à louer Dieu. « Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux; louez-le, vous qui êtes dans les lieux plus élevés; louez-le, vous tous qui êtes ses anges; louez-le, vous tous qui êtes ses puissances. » Votre Dieu se trouve ainsi reculé au cinquième rang. « Soleil et lune, louez-le. » Il ne dit pas: lune et soleil, mais « soleil et lune. » L'astre le plus éclatant est le premier à louer Dieu. Voyez l'ordre des êtres visibles. « Louez-le, soleil; » après le soleil, la lune; après la lune, les étoiles. Ce n'est pas seulement Lucifer, ce ne sont pas seulement les plus grandes étoiles, mais les plus petites sont appelées également à louer le Seigneur. Quelqu'un me demandera: Comment le soleil, la lune et les étoiles peuvent louer Dieu? En ne s'écartant jamais de l'ordre et des lois que Dieu leur a tracées: leur obéissance à ces lois, c'est la louange de Dieu. Que vous êtes grandement honorée, ô âme de l'homme! c'est pour vous que le soleil, la lune, les étoiles accomplissent leur cours, c'est pour vous qu'elles obéissent. Les anges, les trônes, les dominations n'ont pas besoin du soleil, ni de la lune, ni des étoiles, car ils sont placés dans les cieux au-dessus du soleil, de la lune et des étoiles. Le soleil et la lune et les étoiles ont été créés pour nous, et pour notre service. L'Apôtre dit que la créature elle-même gémit, et souffre les douleurs de l'enfantement dans l'attente de la délivrance de Dieu. (*Rom. viii*). Or, quand les enfants de Dieu auront été délivrés, les créatures elles-

cœlis: laudate eum in excelsis. Laudate eum, omnes angeli ejus. Laudate eum omnes virtutes ejus. » Deus vester in quinto gradu laudans ponitur. « Laudate eum, sol et luna. » Non dixit, luna et sol: sed, « sol et luna. » Quod majus in lumine est, prius laudat. Videte ordinem visibilibus. « Laudate eum, sol: » post solem, luna: post lunam, « omnes stellæ. » Non tantum lucifer: non tantum majores stellæ, sed minores pariter laudent Dominum. Dicat aliquis: Quomodo sol, et luna, et stellæ laudent Deum? In eo quod a suo officio et servitio non recedunt; servitium ipsorum, laus Dei est. Grandem honorem habes, humana anima; sol, et luna, et stellæ pro te currunt, pro te servant. Angeli, throni, dominationes non habent solem necessarium, non lunam, non stellæ; super solem enim et lunam sunt in cœlestibus. Sol enim et luna, et stellæ propter nos sunt, nobis servant. Dicit et Apostolus: quod ipsa creatura congemiscit, et parturit in liberatione servorum Dei. (*Rom. viii*). Quando autem filii Dei assumpti fuerint, et ipsa creatura de hoc servitio liberatur. Dicat aliquis: Quomodo sol servit, et liberatur?

mêmes seront délivrées de leur servitude. On me demandera: Dans quel sens le soleil est-il dans la servitude et sera-t-il délivré? Quelle sera cette délivrance de la lune et des étoiles? Le soleil est délivré pour ne pas voir les Juifs ni les gentils, ni ceux qui blasphèment leur Dieu. Il voit les parricides, il voit les homicides, et il continue d'être soumis à l'empire de Celui qui lui a donné des lois, car il fait lever son soleil sur les justes et sur les impies. (*Matth. v*). « Louez-le vous toutes, étoiles de la nuit et lumière du jour. Quelqu'un me dira: Quelle peut être la lumière sans le soleil, sans les étoiles, sans la lune? Nous pouvons répondre que la lumière peut luire sans le soleil, entre la nuit et le jour ou entre le jour et la nuit, bien que beaucoup pensent qu'elle n'est que le rayon resplendissant du soleil. Le psalmiste dit donc: « Louez-le, vous toutes, étoiles de la nuit, et lumière du jour. » De même qu'il avait dit des créatures invisibles: « Louez-le, vous toutes qui êtes ses puissances, » ainsi dit-il des créatures visibles: Que tout ce qui répand la lumière le loue.

« Louez-le, cieux des cieux. » Nous disons qu'il y a plusieurs cieux. Ainsi l'Apôtre déclare qu'il a été ravi jusqu'au troisième ciel. (*II Cor. xii*). Considérez quel doit être son éclat, pour qu'il soit le ciel du ciel. Les créatures qu'il énumère ensuite sont aussi des créatures visibles.

« Parce qu'il a parlé, et toutes choses ont été faites. » Pour Dieu, commander, c'est avoir fait; son commandement est un acte créateur. « Parce qu'il a parlé, et toutes choses ont été

Quomodo luna? Quomodo stellæ liberantur? Sol liberatur, ne Judæos videat: nec gentiles, nec blasphemantes Dominum suum. Videt parricidas, videt homicidas, et tamen servit imperio ejus qui jussit; solem enim suum oriri facit super justos et impios. (*Matth. v*). « Laudate eum, omnes stellæ et lumen. » Dicat aliquis: Quod est lumen sine sole, sine stellis, sine luna? Dicere possumus inter noctem et diem, vel inter diem et noctem, quod absque sole lucet: licet multi putent ipsum splendorem solis esse. Dicit igitur: Laudate eum, omnes stellæ et lumen. » Ut quomodo de invisibilibus dixerat, « laudate eum, omnes virtutes ejus: » sic et de visibilibus dicat, laudate eum, omne quod lucet.

« Laudate eum, cœli cœlorum. » Plures cœlos dicimus. Denique Apostolus usque ad tertium cœlum raptum se esse dicit. (*II Cor. ii*). Videte igitur quantus fulgor est, ut cœlum cœli sit. Et cætera quæ sequuntur, dixit de visibilibus.

« Quia ipse dixit, et facta sunt. » Dei jussisse fecisse est: ejus imperium fabrica est. « Quia ipse dixit, et facta sunt, » secundum illud quod in Genesi

cœurs, et que nous soyons embrasés de l'Esprit-Saint, car il y a une mauvaise chaleur. Tous sont adultères, dit le prophète; leurs cœurs sont comme des fournaies ardentes (*Osée viii*); mais cette mauvaise chaleur est chassée par la chaleur de l'Esprit-Saint. A lui soit la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME CXLVIII.

« Alleluia. Psaume d'Aggée et de Zacharie. » Ce psaume a deux alleluia dans le titre, et plusieurs concluent de là qu'ils ont fait primitivement partie du psaume. Mais il nous faut ici remarquer qu'un de ces alleluia est la fin du psaume précédent, et que l'autre alleluia est le commencement du suivant. Et nous devons retenir cette règle que tous les psaumes qui ont dans leur titre alleluia doivent se terminer également par alleluia. Il en est beaucoup aussi qui pensent que ces deux alleluia sont le commencement d'un autre psaume. Ce n'est point notre opinion; pour nous, tout psaume qui commence par alleluia, doit finir aussi par alleluia. Pourquoi ces explications? pour que vous sachiez bien pourquoi ce psaume est précédé de deux alleluia.

« Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux; louez-le dans les lieux les plus élevés. » Pour louer Dieu convenablement, les hommes ne suffisent pas, il faut que les cieux se joignent à eux. « Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux. » Il ne dit pas: cieux, louez-le, mais, louez-le, vous qui êtes dans les cieux; c'est-à-dire, vous qui habitez dans les cieux, trônes, dominations, puissances, séraphins, chérubins et tout nom qui nommé, non seule-

et malus calor: Omnes adulterantes, quasi clibanus corda eorum. (*Osée vii*). Sed ille calor, calore Spiritus sancti expellitur. Cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXLVIII.

« Alleluia. » Aggæi, et Zachariæ. » Iste psalmus duo alleluia habet in titulo, et hoc multi putant, quoniam in titulo sint psalmi posita. Scire autem debemus, quoniam unum alleluia de fine superioris psalmi est: aliud alleluia initium sequentis psalmi est. Et hanc regulam debemus accipere et scire, quoniam omnes Psalmi qui in principio habent alleluia, et in fine habeant. Multi autem putant, quoniam alterius psalmi principium sit. Non est ita, sed ille psalmus qui in principio habet alleluia, ipse et in fine habet. Hoc totum quare dixi? Ut sciatis quare in isto psalmo duo alleluia preposita sint.

« Laudate Dominum de cœlis: laudate eum in excelsis. » Ad laudem Dei, sola hominum natura non sufficit, jungantur et cœli. « Laudate Dominum de cœlis. » Non dixit, laudate, cœli; sed vos laudate, qui estis in cœlis, hoc est, qui habitatis in cœlis, throni, dominationes, potestates, seraphim, cherubim, et omne nomen quod nominatur, non solum

ment dans le siècle présent, mais dans le siècle futur. » Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux. » Vous qui êtes dans les cieux, dans les lieux élevés; « louez-le » des lieux élevés que vous habitez. » Vous qui êtes si haut placés, louez le Très-Haut; ce n'est point à ceux qui habitent les lieux inférieurs qu'il dit: louez, mais à vous, qui habitez les sphères supérieures.

« Louez-le, vous tous qui êtes ses anges. » Vous voyez le degré qu'occupent les anges: d'abord sont les Trônes, les Trônes, c'est-à-dire les sièges. Ne croyons pas que ce soient comme des chaires où Dieu serait assis, ce sont des puissances célestes au milieu desquelles Dieu est toujours assis comme dans un char. « Louez-le vous tous qui êtes ses anges. » Celui qui est ange loue Dieu; celui qui est démon ne peut le louer. « Louez-le, vous tous qui êtes ses puissances. » Puisque nous avons invité les anges à célébrer les louanges de Dieu, et que l'homme ne peut connaître le nom de toutes ces puissances, je dis en général: « Louez-le, vous tous qui êtes ses puissances. » Jusqu'ici je ne parle que des êtres qu'on ne voit pas; louez-le, vous qui êtes invisibles, l'œil de l'homme ne peut voir les choses invisibles. Le psalmiste arrive maintenant aux créatures que nous voyons de nos yeux.

« Soleil et lune, louez-le. » Voyez, vous gentils; remarquez, vous manichéens, le soleil donne des louanges, il n'en reçoit point. « Soleil et lune, louez-le. » Vous dites que le soleil est Dieu,

in præsentī sæculo, sed in futuro. « Laudate Dominum de cœlis. » Qui estis in cœlis, qui estis in excelsis, « laudate eum in excelsis. » Excelsi, laudate excelsum; non dixit humilibus et deorsum positīs, laudate; sed vos qui in sublimi estis.

« Laudate eum omnes angeli ejus. » Vides in quo gradu sunt angeli? Primum throni dicuntur; throni, sedes. Non putemus cathedras esse, in quibus Deus sedeat: sed virtutes aliquas in cœlestibus, in quibus Deus sedeat semper, quasi in quadriga sua. « Laudate eum, omnes angeli ejus. » Qui angelus est, laudat: qui dæmon est, laudare non potest. « Laudate eum omnes virtutes ejus. » Quia ad laudes Dei angelos provocavimus, et homo cunctarum virtutum nomen scire non potest, generaliter dico: « Laudate eum, omnes virtutes ejus. » Hucusque de invisibilibus: laudate eum, qui estis invisibiles; invisibilia humanus oculus non potest intueri; nunc venit ad creaturas quas oculis cernimus.

« Laudate eum, sol et luna. » Videte, gentiles: videte Manichæi sol non laudat, non laudatur. « Laudate eum, sol et luna. » Vos solem Deum dicitis; ecce post quanta laudat. « Laudate Dominum de

voiez après combien de créatures plus élevées il l'invite à louer Dieu. « Louez le Seigneur, vous qui êtes dans les cieux; louez-le, vous qui êtes dans les lieux plus élevés; louez-le, vous tous qui êtes ses anges; louez-le, vous tous qui êtes ses puissances. » Votre Dieu se trouve ainsi reculé au cinquième rang. « Soleil et lune, louez-le. » Il ne dit pas: lune et soleil, mais « soleil et lune. » L'astre le plus éclatant est le premier à louer Dieu. Voyez l'ordre des êtres visibles. « Louez-le, soleil; » après le soleil, la lune; après la lune, les étoiles. Ce n'est pas seulement Lucifer, ce ne sont pas seulement les plus grandes étoiles, mais les plus petites sont appelées également à louer le Seigneur. Quelqu'un me demandera: Comment le soleil, la lune et les étoiles peuvent louer Dieu? En ne s'écartant jamais de l'ordre et des lois que Dieu leur a tracées: leur obéissance à ces lois, c'est la louange de Dieu. Que vous êtes grandement honorée, ô âme de l'homme! c'est pour vous que le soleil, la lune, les étoiles accomplissent leur cours, c'est pour vous qu'elles obéissent. Les anges, les trônes, les dominations n'ont pas besoin du soleil, ni de la lune, ni des étoiles, car ils sont placés dans les cieux au-dessus du soleil, de la lune et des étoiles. Le soleil et la lune et les étoiles ont été créés pour nous, et pour notre service. L'Apôtre dit que la créature elle-même gémit, et souffre les douleurs de l'enfantement dans l'attente de la délivrance de Dieu. (*Rom. viii*). Or, quand les enfants de Dieu auront été délivrés, les créatures elles-

cœlis: laudate eum in excelsis. Laudate eum, omnes angeli ejus. Laudate eum omnes virtutes ejus. » Deus vester in quinto gradu laudans ponitur. « Laudate eum, sol et luna. » Non dixit, luna et sol: sed, « sol et luna. » Quod majus in lumine est, prius laudat. Videte ordinem visibilibus. « Laudate eum, sol: » post solem, luna: post lunam, « omnes stellæ. » Non tantum lucifer: non tantum majores stellæ, sed minores pariter laudent Dominum. Dicat aliquis: Quomodo sol, et luna, et stellæ laudent Deum? In eo quod a suo officio et servitio non recedunt; servitium ipsorum, laus Dei est. Grandem honorem habes, humana anima; sol, et luna, et stellæ pro te currunt, pro te servant. Angeli, throni, dominationes non habent solem necessarium, non lunam, non stellæ; super solem enim et lunam sunt in cœlestibus. Sol enim et luna, et stellæ propter nos sunt, nobis servant. Dicit et Apostolus: quod ipsa creatura congemiscit, et parturit in liberatione servorum Dei. (*Rom. viii*). Quando autem filii Dei assumpti fuerint, et ipsa creatura de hoc servitio liberatur. Dicat aliquis: Quomodo sol servit, et liberatur?

mêmes seront délivrées de leur servitude. On me demandera: Dans quel sens le soleil est-il dans la servitude et sera-t-il délivré? Quelle sera cette délivrance de la lune et des étoiles? Le soleil est délivré pour ne pas voir les Juifs ni les gentils, ni ceux qui blasphèment leur Dieu. Il voit les parricides, il voit les homicides, et il continue d'être soumis à l'empire de Celui qui lui a donné des lois, car il fait lever son soleil sur les justes et sur les impies. (*Matth. v*). « Louez-le vous toutes, étoiles de la nuit et lumière du jour. Quelqu'un me dira: Quelle peut être la lumière sans le soleil, sans les étoiles, sans la lune? Nous pouvons répondre que la lumière peut luire sans le soleil, entre la nuit et le jour ou entre le jour et la nuit, bien que beaucoup pensent qu'elle n'est que le rayon resplendissant du soleil. Le psalmiste dit donc: « Louez-le, vous toutes, étoiles de la nuit, et lumière du jour. » De même qu'il avait dit des créatures invisibles: « Louez-le, vous toutes qui êtes ses puissances, » ainsi dit-il des créatures visibles: Que tout ce qui répand la lumière le loue.

« Louez-le, cieux des cieux. » Nous disons qu'il y a plusieurs cieux. Ainsi l'Apôtre déclare qu'il a été ravi jusqu'au troisième ciel. (*II Cor. xii*). Considérez quel doit être son éclat, pour qu'il soit le ciel du ciel. Les créatures qu'il énumère ensuite sont aussi des créatures visibles.

« Parce qu'il a parlé, et toutes choses ont été faites. » Pour Dieu, commander, c'est avoir fait; son commandement est un acte créateur. « Parce qu'il a parlé, et toutes choses ont été

Quomodo luna? Quomodo stellæ liberantur? Sol liberatur, ne Judæos videat: nec gentiles, nec blasphemantes Dominum suum. Videt parricidas, videt homicidas, et tamen servit imperio ejus qui jussit; solem enim suum oriri facit super justos et impios. (*Matth. v*). « Laudate eum, omnes stellæ et lumen. » Dicat aliquis: Quod est lumen sine sole, sine stellis, sine luna? Dicere possumus inter noctem et diem, vel inter diem et noctem, quod absque sole lucet: licet multi putent ipsum splendorem solis esse. Dicit igitur: Laudate eum, omnes stellæ et lumen. » Ut quomodo de invisibilibus dixerat, « laudate eum, omnes virtutes ejus: » sic et de visibilibus dicat, laudate eum, omne quod lucet.

« Laudate eum, cœli cœlorum. » Plures cœlos dicimus. Denique Apostolus usque ad tertium cœlum raptum se esse dicit. (*II Cor. ii*). Videte igitur quantus fulgor est, ut cœlum cœli sit. Et cætera quæ sequuntur, dixit de visibilibus.

« Quia ipse dixit, et facta sunt. » Dei jussisse fecisse est: ejus imperium fabrica est. « Quia ipse dixit, et facta sunt, » secundum illud quod in Genesi

faites, » selon ce qui est écrit dans la Genèse : Dieu dit, et Dieu fait (*Gen. 1*) ; c'est-à-dire, Dieu le Père dit, et le Fils a fait. On me dira : Celui qui commande est donc plus grand que celui à qui il commande et qui lui est inférieur. Voilà ce que disent à l'envi les eunomiens, les ariens, les macédoniens. Je vous réponds conformément à votre sentiment : O hérétique, vous dites que le Père qui commande est plus grand, et que le Fils auquel il commande, lui est inférieur. Si vous raisonnez d'après le sentiment des hommes, répondez-moi : qu'est-ce qui est plus grand de commander ou de faire ? Je dis : que cette maison soit faite, et un autre fait cette maison. Dire n'est pas une grande chose, faire est plus difficile. Celui qui fait est donc supérieur à celui qui commande. Mais ceci est une impiété, car le Fils n'est point plus grand que le Père. De même que ce serait une impiété de croire que le Fils est plus grand que le Père, de même c'est une impiété de croire que le Père est plus grand que le Fils. « Parce qu'il a parlé, et toutes choses ont été faites ; il a commandé et elles ont été créées. » C'est une seule et même nature qui commande et qui agit ; Dieu commande et Dieu fait. Le peintre commande au peintre de peindre, et le peintre reproduit sur la toile ce qu'on lui a commandé de peindre.

« Il les a établies pour subsister à jamais et pour les siècles des siècles ; il leur donne une loi et elle ne manquera pas de s'accomplir. » Grand est l'honneur de l'homme, mais grande aussi est son infortune. C'est pour vous que le

soleil accomplit sa course, que les éléments sont à votre service, et vous ne connaissez pas votre Créateur ? « Il leur a donné une loi, et elle ne manquera pas de s'accomplir. » Il a donné une loi au soleil, et voici que depuis tant d'années le décret de Dieu s'accomplit avec une si rigoureuse ponctualité que sa course a pu être comme déterminée par les observations de l'homme. « Il leur a donné une loi, et elle ne manquera pas de s'accomplir. » Il a donné à la lune l'ordre de croître et de décroître dans l'espace de trente jours. Et a-t-elle jamais changé son cours ? Les ordres de Dieu sont gardés dans le ciel et on les transgresse sur la terre. Il a donné à la mer l'ordre de ne point franchir ses rivages. L'Océan s'approche du rivage avec ses flots soulevés, et il retourne sur lui-même pour obéir au précepte divin. Le monde tout entier obéit à Dieu, et n'oublie jamais ses ordres, l'homme seul ne daigne pas s'en souvenir. C'est pour cela que nous disons dans l'Oraison dominicale : Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel. (*Matth. vi*). De même que les anges, de même que tous les autres êtres créés vous servent dans le ciel, quel homme vous serve ainsi sur la terre. O infortuné genre humain ! un Dieu est descendu jusqu'à toi, parce que tu as refusé de monter jusqu'au ciel. Non content de ne l'avoir pas reçu, vous le mettez à mort, vous le crucifiez, vous le blasphémez, vous le flagellez ! Non content de l'avoir mis à mort, vous ne faites point pénitence de ce crime affreux du déicide. Le prophète a

scriptum est : Et dixit Deus, et fecit Deus (*Gen. 1*) ; hoc est, dixit Deus Pater, fecit Filius. Dicat aliquis : Ergo major est ille qui jubet, et minor est iste cui jubetur. Dicunt hoc Ariani, dicunt hoc Eunomiani, et dicunt Macedonani. Respondeo tibi secundum sensum tuum : O hæretice, dicis, major est Pater qui jubet, et minor est Filius in eo quod jubetur ab illo. Si hoc secundum sensum humanum accipis : responde mihi, quid est majus, jubere, an facere ? Dico : fiat domus, et alius facit domum. Dicere nihil grande est, facere difficile. Major ergo ille qui facit, quam qui præcipit. Sed et hoc impium est : non enim Filius major est Patre. Sicut enim hoc impium est de Filio contra Patrem credere, sic et illud impium est de Patre contra Filium credere. « Quia ipse dixit, et facta sunt : ipse mandavit, et creata sunt. » Una natura jubet et facit ; Deus jubet, et Deus facit. Jubet pictor, ut pingat pictor : et pictor pingit, quod pingi præceperat.

« Statuit ea in seculum, et in seculum sæculi : præceptum posuit, et non præteribit. » Grandis est hominis honor, et grandis infelicitas. Sol tibi currit,

elementa tibi serviunt : et tu ignoras Creatorem tuum ? « Præceptum posuit, et non præteribit. » Præceptum soli posuit. Ecce per tantos annos præceptum Dei numquam præterit. Intantum non præterit, ut cursus ejus ex humana observatione comprehensus sit. « Præceptum posuit, et non præteribit. » Luna præceptum posuit, ut per triginta dies crescat atque decrescat. Numquid cursus suos aliquando mutat ? In cælo præceptum Dei servatur, et in terra non servatur. Mari præceptum posuit, ut littora sua non egrediatur. Venit oceanus tumens fluctibus, et in se redit, et præceptum Dei meminit. Totus mundus Deo servit, et præceptum ejus meminit, et homo solus non meminit. Ideo dicimus, et in Oratione Dominica : Fiat voluntas tua sicut in cælo et in terra. (*Matth. vi*). Sicut in cælo angeli tibi serviunt, et creatura servit, ita serviat et homo. O infelix hominum genus ! Descendit ad te Deus : quoniam tu ad cælum non vis ascendere. Non tibi sufficit, quod non suscipis : sed occidis, crucifigis, blasphemias, flagellas ? Non tibi sufficit, quod occidis sed nec penitentiam agis quod occideris. Dixit de invisibilibus : dixit et

parlé des êtres invisibles, puis des êtres visibles du ciel, maintenant il parle des créatures visibles de la terre. Voyez l'ordre qu'il suit dans cette invitation à louer Dieu : premièrement, qu'il soit loué par les créatures invisibles, puis par les choses visibles. Et ces créatures visibles se divisent en deux classes, les créatures du ciel et les créatures de la terre. Il a parlé des créatures du ciel, il va parler maintenant des créatures de la terre.

« Louez le Seigneur, habitants de la terre. » Puisque les anges l'ont loué, ainsi que le ciel, que la terre le loue à son tour. Voyons quels sont ceux qui l'invitent les premiers à le louer sur la terre. Louez-le, vous dragons, et vous tous, vastes abîmes, feu, grêle, neige, glace, vents qui excitez les tempêtes, vous tous qui exécutez sa parole. Vous montagnes, et vous toutes collines ; arbres fruitiers, et vous cèdres des forêts ; vous bêtes sauvages, et vous animaux domestiques ; vous serpents, et vous oiseaux qui avez des ailes. » Et qui vient après cette longue énumération ? Après les dragons, après les serpents, après le feu, après la grêle, après les bêtes sauvages et les animaux domestiques, c'est à vous, ô homme, que l'invitation est faite, à vous qui paraissez être si grand à vos yeux, et ce n'est pas au premier venu d'entre les hommes, mais à ceux qui sont les plus grands parmi les hommes.

« Rois de la terre, et vous tous peuples, princes, et vous, juges de la terre. » Et qui vient ensuite ?

« Que les jeunes hommes et les jeunes filles, les vieillards et les enfants, louent le nom du Seigneur, parce qu'il est le seul dont le nom soit grand et élevé, et le reste. Que de mystères renfermés dans ces paroles ! Les créatures célestes ont loué Dieu, les créatures invisibles l'ont loué également ; maintenant, il descend sur la terre et il invite à louer Dieu, d'abord les dragons, et les abîmes. Là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé. (*Rom. v*). Vous qui étiez d'abord un dragon, qui portiez le venin du serpent ; vous qui étiez d'abord un abîme et les ténèbres couvraient la face de l'abîme (*Gen. 1*), considérez ce que dit le psalmiste : Où sont les dragons, où est le poison, où est l'abîme, où sont les ténèbres ? Ne désespérez donc point, ô vous qui étiez un dragon, qui étiez couvert de ténèbres et qui n'osiez pas louer Dieu ; faites pénitence, et vous serez aussitôt converti. Dans le texte hébreu, ne se trouve pas le mot *dracones*, mais le mot *thinim*, qui signifie en latin *cete*, monstre marin, baleine. La baleine est d'une grandeur extraordinaire, et elle se trouve, dit-on, dans les abîmes. Donnons d'abord le sens littéral, voyez ce que dit le prophète : Louez-le, vous tous, qui êtes dans la mer ; louez-le, vous aussi qui vivez en dehors de la mer, dragons, et vous tous vastes abîmes. Il conclut de la partie au tout, d'après la figure appelée synecdoque. Ensuite vient le feu. Voyez comme ces deux éléments contraires, l'eau et le feu, s'accordent pour louer Dieu. « Dragons et vous tous abîmes. » Tous les êtres

de visibilibus, sed de visibilibus celestibus : nunc etiam de terra. Videte ordinem laudantis : primum laudant invisibilia, deinde visibilia. Et ipsa visibilia, dividuntur in duo : in celestia et terrestria. Dixit de celestibus, nunc dicit de terrestribus.

« Laudate Dominum de terra. » Quoniam laudaverunt angeli, laudavit cælum : laudet et terra. Videmus de terra qui prius laudent. « Dracones et omnes abyssi, ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum, quæ faciunt verbum ejus : montes et omnes colles, ligna fructifera, et omnes cedri, bestia, et universa pecora, serpentes et volucres pennatæ. » Post tanta quid dicitur ? Post dracones, post serpentes, post ignem, post grandinem, post bestias, et universa pecora : o homo, qui tibi grandis videris, de te dicitur, et non de simplici homine, sed de his hominibus qui inter homines majores sunt.

« Reges terræ, et omnes populi : principes, et omnes judices terræ. » Deinde quid sequitur ?

« Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini, quia exaltatum est nomen ejus

solius, » et cætera quæ sequuntur. O quanta in istis mysteria continentur ! Laudaverunt celestia, laudaverunt invisibilia : nunc ad terrena descendit, et ad laudationem Dei, primum dracones et abyssi concitantur. Ubi abundavit peccatum, superabundavit gratia. (*Rom. v*). Qui primum draco eras, qui habebas venenas serpentis : o tu qui primum abyssus eras, et tenebræ super abyssos ferebantur. (*Gen. 1*). Videte quid dicat : Ubi dracones, ubi venena, ubi abyssus, ubi tenebræ ? Ne desperes igitur, o tu qui draco eras, qui tenebrosus eras, et Deum laudare non audebas : age penitentiam et statim converteris. Licet in Hebræo non habeat « dracones, » sed habeat *thinim*, quod interpretatur, « cete. » Dicitur autem cete infinita esse magnitudinis ; denique ipse cete in abyssis esse dicitur. Dicamus ergo primum secundum litteram. Videte quid dicat : Laudate ea quæ in mari sunt, et laudate ea quæ extra mare sunt ; dracones et omnes abyssi. A parte totum synecdochicos. Deinde sequitur : « Ignis. » Videte concordantem discordiam aquæ et ignis :

qui naissent de l'eau naissent également du feu, c'est-à-dire de l'humidité et de la chaleur; le feu seul ne peut rien produire sans l'humidité, ni l'humidité sans le feu. Rien n'est plus opposé que l'humidité à la chaleur, et la chaleur à l'humidité; cependant, par la volonté de Dieu, ces éléments si opposés s'accordent pour nous donner la vie. « Grêle, neige, glace, vents qui excitez les tempêtes, vous tous qui exécutez sa parole. » Il y aurait ici beaucoup à dire, et nous ne pouvons nous arrêter sur chacune de ces choses. « Grêle, neige, glace, vents qui excitez les tempêtes. » Tout ce que nous voyons dans le monde a été créé pour notre service. Les serpents, les abîmes, le feu, la grêle, la neige, les vents des tempêtes nous paraissent n'avoir pas de raison d'être; mais ils ont été créés pour notre usage. Hier, le temps était à la tempête, il nous paraissait contraire, il faisait froid, humide, il pleuvait. Ce qui paraissait nous être contraire était pour notre utilité, c'était pour que la terre produisît ses fruits. Voyez en effet ce que dit le prophète: « Vous tous qui exécutez sa parole. » Rougissez ici, ô homme! les serpents, les abîmes, la neige, les pluies, les tempêtes exécutent la parole de Dieu, et vous êtes le seul qui ne l'accomplissez pas. « Vous montagnes, et vous tous collines. » Les montagnes ne se changent pas en collines, ni les vallées en montagnes; elles conservent la nature qui leur est propre. « Arbres fruitiers, et vous cèdres des forêts. » Vous voyez un arbre

simul laudant Deum. « Dracones et omnes abyssi. » Universa quæ nascuntur ex aqua, nascuntur ex igne, hoc est, ex humore, et calore; nec ignis solus generare potest sine humore, nec humor signe igni. Nihil est tam contrarium, quam humor calori, et calor humori. Tamen voluntate Dei, hæc quæ inter se diversa sunt, in nostra nativitate concordant. « Grando, nix, glacies, et spiritus procellarum, quæ faciunt verbum ejus. » Multa sunt quæ dicantur, et in singulis immorari non possum. « Grando, nix, glacies, et spiritus procellarum. » Omnia quæ videmus in mundo, nobis serviunt. Serpentes, abyssi, ignis, grando, nix, spiritus procellarum videntur sine ratione esse: sed nobis serviunt. Die hesternæ tempestas fuit, videbatur nobis esse contrarium: erat frigus, erat humor, erant pluvie. Hoc quod ad horam nobis videtur esse contrarium, pro nobis est: fructum enim nobis parit. Vide enim quid dicit: Illa et illa quæ faciunt verbum ejus. Erubescite, homo; serpentes, abyssi, nix, pluvie, tempestas, verbum Dei faciunt, et tu non facis. « Montes et omnes colles. » Nec montes mutantur in colles, nec valles in montes: servant naturam suam. « Ligna fructifera, et omnes cedri. » Lignum vides

comme desséché après la chute de ses feuilles; mais, au retour de l'été, il pousse des bourgeons, et vous produit des fruits. Un arbre vous produit des fruits, et vous n'en produisez aucun pour Dieu. « Et vous cèdres des forêts. » Imitiez le cèdre; les cèdres s'élèvent très haut, ils semblent vouloir monter jusqu'au ciel; imitez ces arbres privés de raison. « Vous bêtes sauvages, et vous tous animaux domestiques. » Ils ne changent point leur nature, toutes ces créatures restent dans le rang qui leur a été assigné, à l'exception, de l'homme à qui elles ont été toutes soumises.

« Vous serpents, et vous, oiseaux ailés. » Les créatures célestes ne descendent point sur la terre, elles servent Dieu là où elles sont. Quelqu'un me dira: vous parlez ici dans le sens historique, vous ne nous donnez point le sens allégorique. Si vous expliquez la lettre, pourquoi le prophète invite-t-il à louer Dieu d'abord les abîmes, puis la neige, la grêle, ensuite les arbres fruitiers, et les autres créatures privées de raison, et en dernier lieu l'homme? Lisons la Genèse, nous verrons que toutes ces créatures louent Dieu d'après l'ordre de leur naissance et de leur création. Il est écrit, en effet, que Dieu créa d'abord les animaux qui sont dans l'eau; ensuite, ceux qui sont sur la terre; ensuite, les oiseaux, et enfin l'homme, qu'il créa seul. Ainsi chaque créature loue Dieu dans l'ordre où elle a été créée. Mais il y a un autre sens: O homme! toutes ces choses dont j'ai parlé, pour qui

quasi siccum amissis foliis: æstas cum venerit, tibi mittit germen: tibi fructus parturit. Lignum tibi fructum parit, et tu Deo fructus non paris. « Et omnes cedri. » Imitare cedrum; cedri nituntur ad alta: quasi ad cælum ire festinant; et tu imitare ligna irrationabilia. « Bestiæ et universa pecora. » Non mutant naturam suam; omnia stant in ordine suo, absque solo homine, cui omnia subjecta sunt. « Serpentes et volucres pennatæ. » Neque ea quæ in cælo sunt, ad terram veniunt: sed ibi Deo serviunt. Dicat aliquis, secundum historiam loqueris: non dicis allegorice. Si secundum historiam dicis, quare primum abyssi, et nix, et grando, deinde ligna fructifera, et cætera irrationabilia laudant Deum, et ad extremum homo? Legamus Genesim, et secundum ordinem nativitatis, et creaturarum, ita videbimus cuncta laudare. Ibi enim scriptum est, primum eas animantes factas esse, quæ in aqua sunt: deinde ea facta quæ in terra sunt: deinde facta volatilia, et postea hominem unum fecit. Igitur sicut primum factum est: sic laudat Dominum. Sed alius sensus est: O homo, universa ista quæ dixi, cujus causa facta sunt? Bestiæ, serpentes, ligna fructifera, volu-

ont-elles été faites? Les bêtes sauvages, les serpents, les arbres fruitiers, les oiseaux ailés, toutes ces créatures louent Dieu de ce qu'elles ne changent point leur nature. « Rois de la terre, et vous tous peuples, princes et vous juges de la terre; que les jeunes hommes et les vierges, les vieillards et les enfants louent le nom du Seigneur, parce qu'il est le seul dont le nom a été exalté. » Que tout âge, que tout sexe, que toute puissance le loue, lui à qui le Père, après avoir détruit les puissances, a donné un nom élevé; que personne ne ramène à soi les créatures dont il se sert, mais qu'il renvoie tout l'honneur à celui dont le prophète ajoute:

« Sa gloire est au-dessus du ciel et de la terre; parce que, selon l'Apôtre, toutes les créatures lui rendent gloire, non-seulement les créatures du ciel et de la terre, mais même celles qui sont dans les enfers. (Philip. II). » Et c'est lui qui a élevé la puissance de son peuple, du peuple de l'Eglise.

« Qu'un hymne soit chanté par tous ses saints, par les fils d'Israël, par le peuple qui s'approche de lui. » L'hymne céleste est attribué à ceux qui sont devenus saints en lui, qui le contemplent des yeux de l'esprit, qui approchent de la foi en lui, qu'aucune iniquité ne sépare de lui. Qu'il daigne nous faire entrer dans le royaume de Dieu son Père, et nous rendre conformes à son corps glorieux, afin que nous chantions sa gloire, non plus par les chants passagers de la terre, mais que nous les chantions par les dou-

ces modulations des hymnes éternels et immuables du céleste séjour. A lui soit, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, honneur et gloire dans les siècles des siècles.

PSAUME CXLIX.

On vient de lire ce psaume qui commence ainsi:

« Chantez au Seigneur un cantique nouveau. » Le psaume quatre-vingt-quinze et le psaume quatre-vingt-dix-sept commencent de la même manière. Le psaume quatre-vingt-quinze a pour titre: « Psaume de David, quand la maison était rebâtie après la captivité; » c'est-à-dire, c'est après que nous avons fait pénitence, que nous bâtissons la maison du Christ. Puisqu'il a commencé par dire: « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, » et que c'est au peuple nouveau à chanter ce nouveau cantique et à bénir Dieu, hâtons-nous d'arriver à ce qui suit:

« Qu'Israël se réjouisse en celui qui l'a créé. » Que celui-là se réjouisse qui voit Dieu des yeux de l'esprit, car Israël signifie voyant Dieu par les yeux de l'esprit. « Et que les enfants de Sion tressaillent d'allégresse en celui qui est leur roi. » Que les enfants de l'Eglise, que les enfants du nouveau peuple tressaillent d'allégresse dans le Christ qui règne en eux. Vous voyez que nous effleurons seulement chaque verset.

« Qu'ils louent son nom. » Partout où il y a chœur, des voix diverses s'unissent pour former un concert unique. Comment ces voix di-

est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXLIX.

Iste psalmus lectus est, qui habet in principio:

« Cantate Domino canticum novum. » Quia et nonagesimus quintus psalmus, et nonagesimus septimus eadem habent principia. Nonagesimus quintus psalmus hoc titulo prænotatur: « Psalmus David, quando domus edificabatur post captivitatem, » id est, post penitentiam, domus Christi edificatur. Quoniam igitur dixit primo: « Cantate Domino canticum novum, » et novus populus cantat canticum novum, et benedixit, nos ad reliqua curramus.

« Letetur Israël in eo qui fecit ipsum. » Ille letetur, qui sensu videt Deum; Israël enim hic interpretatur, sensu videns Deum. « Et filii Sion exsultent in rege suo. » Filii Ecclesiæ, filii novi populi, exsultent in rege suo, in Christo, qui regnat in eis. Videtis quomodo leviter summa quæque perstringimus.

« Laudent nomen ejus in choro. » Ubicumque chorus est, ibi diversæ voces in unum canticum congeruntur. Quomodo enim diversæ voces, hoc est,

cres pennatæ: hæc universa in eo laudant Deum: quia non mutant naturam suam. « Reges terræ, et omnes populi, principes et omnes iudices terræ. Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini, quia exaltatum est nomen ejus solius. » Omnis ætas, omnis sexus, omnisque potestas illum laudet: cui Pater evacuatis potestatibus, dedit nomen excelsum: nec quisquam sibi quo utitur, revocet, sed ei de quo et sequitur:

« Confessio ejus super cælum et terram. » Quia juxta Apostolum, omnia ei confitentur: non solum cœlestia ac terrena, verum etiam et inferna. (Philip. II). « Et exaltavit cornu populi sui; ecclesiastici nique.

« Hymnus omnibus sanctis ejus, filiis Israel populo appropinquantibus sibi. » His deputatur cœlestis hymnus, qui in eo sancti effecti sunt: qui eum mente conspiciunt: qui ejus fidei appropinquant: quos ab eo perversitas iniqua non separat: qui nos dignetur tradere in regnum Deo Patri, et conformes efficere claritati corporis sui: ut jam non ei locali et transitorio cantu, sed perpetuo, et immobili cœlestis stationis hymno, jugi modulatione canamus: quia ipsi

verses, lorsqu'elles sont réunies, pourraient-elles former le chœur du Seigneur?

Qu'ils louent son nom en chœur. » Là, où il y a dissension, là où est l'envie, il ne peut y avoir de chœur.

« Qu'ils louent son nom en chœur, qu'ils le célèbrent au son du tambour et du psaltérion. » Ce chœur a tout à la fois un cantique, le tambour et le psaltérion. Crucifions nos corps pour Jésus-Christ, et chantons un cantique à Dieu au son de ce tambour. Qu'ils chantent au Seigneur, au son du tambour et du psaltérion. Le tambour n'a point de chair, il n'a qu'une peau; et nous aussi, tant que nous sommes charnels, nous ne pouvons être un tambour. Le tambour est un instrument qui n'a point de chair, il n'a qu'une peau qui s'étend; le tambour ne peut être resserré, il faut qu'il soit étendu. Et nous aussi, nous ne devons pas être resserrés, contractés par le péché, mais dilatés par la justice. Hâtons-nous d'examiner ce qui suit: « Qu'ils le célèbrent au son du tambour et du psaltérion. » Ce que nous avons dit du chœur, disons-le du psaltérion. Le psaltérion est un instrument de musique qui tient de l'orgue, et qui ressemble à la harpe; il ressemble à la harpe et il n'est point une harpe. Il y a cette différence entre le psaltérion et la harpe, que la harpe se touche par le bas, tandis que le psaltérion se touche par le haut; on l'appelle du nom commun de polyphongue, tel est le psaltérion. Le prophète nous commande donc ici de chanter à Dieu un

cantique nouveau, non point en bas, avec la harpe, mais en haut, c'est-à-dire avec le psaltérion.

« Parce que le Seigneur se complait en son peuple, et qu'il élèvera ceux qui sont doux pour les sauver. » Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. (Matth. v). Si donc, ceux qui sont doux sont appelés dans l'Evangile bienheureux, parce qu'ils posséderont la terre, et s'il est dit ici que « le Seigneur élèvera ceux qui sont doux pour les sauver, » et que ceux qui sont doux posséderont la terre, donc cette terre n'est pas en bas, mais il faut la chercher plus haut. Que dit en effet le prophète? « Il élèvera ceux qui sont doux pour les sauver. » Si ceux qui sont doux ne devaient posséder que cette terre, qui est dans une sphère inférieure, il ne dirait pas: « Il élèvera. »

« Les saints tressailliront de joie dans la gloire. » Dans quelle gloire? Levez-vous, ma gloire, levez-vous mon psaltérion et ma harpe, je me lèverai dès l'aurore. Dans quelle gloire? L'Esprit n'était pas encore donné, parce que Jésus n'était pas encore glorifié (Jean vii), c'est-à-dire qu'il n'était pas encore crucifié. « Les saints tressailliront de joie dans la gloire. » J'explique ainsi ces paroles: Il tressailliront de joie dans la croix. A Dieu ne plaise que je me glorifie dans autre chose que dans la croix de Jésus-Christ. (Galat. vi). Ce que dit le prophète se trouve ainsi complété par les paroles de l'Apôtre. « Ils se réjouiront sur leurs lits de repos. » Je laverai

cum simul fuerint congregatæ, chorum Domini efficiunt.

« Laudent nomen ejus in choro. » Ubi dissensio est, ubi invidia, ibi chorus non est.

« Laudent nomen ejus in choro: in tympano et psalterio psallant ei. » Chorus iste canticum habet, et tympanum, et psalterium habet. Crucifigamus corpora nostra Christo, et tali tympano canamus Deo. In tympano et psalterio psallant ei. Tympanum non habet carnem, sed pellem; et nos quamdiu carnei sumus, non sumus tympanum; tympanum non est, nisi quod non habeat carnes, nisi quod tenditur; tympanum non potest esse contractum, sed extensum. Et nos peccata non contrahant, sed justitia dilatet. Ad reliqua percurramus. « In tympano et psalterio psallant ei. » Quod « in choro » dicimus, hoc dicamus in psalterio. Psalterium proprie genus organi est musici, quod est quasi cithara; similitudinem habet citharæ, sed non est cithara. Inter psalterium et citharam, hoc interest: Cithara deorsum percutitur; ceterum psalterium sursum percutitur, quod verbo vulgari dicitur polyphongum; hoc est ergo psalterium. Hic ergo præcipitur

nobis, ut in cantico novo canamus Deo: non deorsum de cithara, sed desursum, hoc est, in psalterio.

« Quia beneplacitum est Domino in populo suo, et exaltavit mansuetos in salutem. » Beati mites: quoniam ipsi possidebunt terram. (Matth. v). Si ergo ibi dicitur, beati mites, hoc est, mansueti: quoniam possidebunt terram, et hic dicitur, « exaltavit mansuetos in salutem: » et isti mansueti hereditate possidebunt terram: ergo ista terra non est deorsum, sed desursum est. Quid enim dicit? Exaltavit mansuetos in salutem. Si enim mansueti istam terram possiderent quæ deorsum est, non diceret, exaltavit.

« Exsultabunt sancti in gloria. » In qua gloria? exsurge, gloria mea, exsurge psalterium et cithara: exurgam diluculo. In qua gloria? Necdum enim erat spiritus datus: quia Jesus necdum erat glorificatus (Joan. vii), hoc est, non erat crucifixus. « Exsultabunt sancti in gloria, » hoc ergo dico: exsultabunt sancti in cruce. Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi. (Galat. vi). Ecce voce Apostoli prophetia completa est. « Latentur in cubilibus suis. » Lavabo per singulas noctes

chaque nuit mon lit de mes pleurs, j'arrosrai ma couche de mes larmes. (Ps. vi). C'est le cri du pécheur, c'est l'expression du repentir. Au contraire, ces paroles: « Ils tressailliront d'allégresse dans leurs lits de repos, » ne conviennent qu'aux saints et aux justes. Qui de nous se réjouit dans son lit de repos? Qui n'a point à combattre avec sa chair? Lorsque je veille étendu sur mon lit, je ne me réjouis point, je combats; je ne soupire point après le royaume des cieux, mais je lutte avec ma chair. J'arrose de mes larmes, pour les éteindre, les feux de la chair qui me brûlent. C'est pour cela que le psalmiste dit: Je laverai chaque nuit mon lit de mes pleurs; j'arrosrai ma couche de mes larmes. (Ps. vi). Heureux ceux dont il est dit: « Ils tressailliront d'allégresse sur leurs lits de repos. »

« Les louanges de Dieu seront dans leur gosier. » Les cris ne sortent pas du gosier, mais des lèvres. Et comment le psalmiste dit-il ici: « Les louanges de Dieu seront dans leur bouche? » Nous crions dans nos cœurs: Abba, père. (Rom. viii). La voix qui crie vers Dieu n'est pas le cri des lèvres, mais le cri du cœur. Ainsi le Seigneur dit à Moïse: Pourquoi cries-tu vers moi? (Exod. xiv); et certainement Moïse n'avait prononcé aucune parole. « Et des glaives à deux tranchants dans leurs mains. » Ces paroles: « Ils tressailliront d'allégresse sur leurs lits de repos, » s'appliquent aux saints, à ceux qui sont parfaits, et qu'ont-ils encore? « Et des glaives à deux tranchants dans leurs mains. » Les glaives

des saints sont à deux tranchants. Nous lisons dans l'Apocalypse de saint Jean, qui est reçu dans les Eglises (car il n'est point regardé comme apocryphe, mais il est reçu comme canonique), qu'il est dit de Notre Seigneur et Sauveur: De sa bouche sortait une épée à deux tranchants. (Apoc. i). Vous le voyez, les saints dont il est ici question ont reçu de la bouche du Seigneur les glaives à deux tranchants qu'ils ont dans leurs mains. Le Seigneur donne donc de sa bouche des glaives à ses saints; des glaives à deux tranchants, c'est-à-dire la parole de sa doctrine; des glaives à deux tranchants, dans le sens historique, comme dans le sens allégorique, au sens littéral, comme au sens spirituel. Ce glaive à deux tranchants a deux têtes, il parle du siècle présent et du siècle futur; ici-bas, il met à mort les ennemis, et dans la vie future, il ouvre le royaume des cieux. Or, pourquoi les saints ont-ils ces glaives dans les mains?

« Pour tirer vengeance des nations. » O si je pouvais avoir ce glaive à deux tranchants, pour tirer vengeance des nations, pour détruire les nations, ô si je pouvais avoir ce glaive, mettre à mort Arius, Eunomius, les manichéens, toutes les hérésies! Et comprenez bien ce que dit le prophète: « Pour tirer vengeance des nations. » Est-ce afin qu'elles soient mises à mort littéralement et qu'elles périssent sans retour? Ce n'est pas ce que veut dire le psalmiste. « Et pour châtier les peuples. » Il châtie les peuples pour les sauver, pour sauver ceux qui ont été en-

lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo. Illud peccatoris est: illud penitentis est. Hoc vero quod dicitur: Latibunt in cubilibus suis, ad sanctos pertinet, ad justos pertinet. Quis de nobis in cubili suo letatur? Quis non pugnat cum carne sua? Ego cum e lectulo meo vigilavero, non letor, sed pugno: non regnum celorum suspiro, sed cum carne pugno. Incendium carnis rigo lacrymis, et exstinguo. Propterea dicitur: Lavabo per singulas noctes lectum meum: lacrymis meis stratum meum rigabo. (Psalm. vi). Lectulus meus qui ardet libidine, exstinguitur lacrymis. Felices isti, de quibus dicitur: « Latibunt in cubilibus suis. »

« Exsultationes Dei in gutture eorum. » Utique qui clamat, non in gutture clamat, sed in labiis. Et quomodo dicit, « Exsultationes Dei in gutture eorum? » Clamantes in cordibus nostris, abba, pater. (Rom. viii). Vox quæ clamat ad Deum, non est labiorum, sed cordis est. Denique dicit Dominus ad Moysen: Quid clamas ad me. (Exod. xiv)? Certe Moyses nihil dixerat. « Et gladii ancipites in manibus eorum. » Istud, qui exsultant in cubilibus suis, de sanctis dicitur, de perfectis viris dicitur, quid habent

aliud? Et gladios ancipites in manibus suis. Gladii sanctorum ancipites sunt. Legimus in Apocalypsi Joannis, quæ in Ecclesiis legitur, et recipitur (neque enim inter apocryphas Scripturas habetur, sed inter ecclesiasticas), dicitur ergo ibi de Domino Salvatore: Et gladius, inquit, ex utraque parte acutus egrediebatur de ore ejus. (Apoc. i). Vides ergo quod isti sancti gladios istos ancipites, quos habent in manibus, de ore Domini susceperunt: Dominus ergo gladios de ore suo donat sanctis suis; gladium ancipitem, hoc est, sermonem doctrinæ suæ; gladium ancipitem, et secundum historiam, et secundum allegoriam, et secundum litteram, et secundum spiritum. Gladius iste anceps, duo capita habet, et de presenti sæculo loquitur, et de futuro; et hic occidit adversarios, et in cælo aperit regna celorum. Gladios istos quare habent sancti?

« Ad faciendam vindictam, » inquit, « in nationibus. » O si ego gladium istum ancipitem habere possem, ut vindictam facere possem in nationibus: gentes possem interficere: Arium possem, Eunomium possem; Manichæum possem, universas hæreses possem! Et videte quid dicat: « Ad facien-

trainés dans l'erreur par de mauvais maîtres ; or, les peuples ne peuvent être délivrés, à moins que leurs docteurs ne soient liés ; c'est pour cela qu'il ajoute :

« Pour mettre des chaînes aux pieds de leurs rois. » Voulez-vous délivrer le peuple ? Enchaînez ses docteurs. « Pour mettre des chaînes aux pieds de leurs rois. » Il ne les appelle point maîtres, il leur donne le nom de rois, car ils règnent au milieu de leurs péchés et de leurs misères. « Pour mettre des chaînes aux pieds de leurs rois. » Il dit avec raison : « aux pieds, » pour empêcher ces maîtres de courir et d'en tromper un plus grand nombre, et afin qu'étant enchaînés, ils se tiennent en repos. « Et des fers aux mains de leurs princes. » Nous voyons leurs princes dire parmi les hérétiques : Cet homme est un savant, cet homme opère des prodiges ; il chasse les démons. Les saints du Seigneur qui sont armés de glaives à deux tranchants, c'est-à-dire à deux têtes, l'Ancien et le Nouveau Testament, enchaînent ces maîtres, et mettent des entraves à leurs pieds, afin qu'ils ne puissent plus courir. « Et des fers aux mains de leurs princes. » Ils les enchaînent, ils ne les tuent point, ils les chargent de fers sans leur donner la mort ; ils leur lient les mains et les amènent captifs à l'Eglise chargés de chaînes. Ces chaînes ne sont autre chose que les témoignages des Ecritures, alors que je joins un té-

moignage à un autre témoignage. Si vous voulez que ces chaînes ne viennent point à se rompre, il ne faut pas qu'elles soient simples, mais que les anneaux en soient entrelacés ; un cordon triple est difficilement rompu. Or, pour-quoi tout cela se fait-il ?

« Pour exercer contre eux le jugement prescrit. » Qu'est-ce que le jugement prescrit ? C'est que ceux qui ont commencé par nier Dieu, reviennent ensuite à lui par la pénitence. Le jugement prescrit, c'est que les captifs soient déliés, que ceux qu'ils avaient enchaînés et emmenés loin de l'Eglise voient leurs chaînes se rompre au milieu de l'Eglise. « Pour exercer contre eux le jugement prescrit. » Je vous donne une explication plus simple, c'est que leur jugement soit conforme à ce qui est réglé dans les saintes Ecritures.

« Telle est la gloire qui est réservée à tous ses saints. » Prions Dieu que nous puissions jouir de cette gloire, que le glaive qui sort de la bouche de notre Sauveur arme nos mains. Celui qui est armé de ce glaive ne craint pas le glaive du monde. Je vais vous dire une chose nouvelle : Il arrive fréquemment que le glaive de ce siècle brise le glaive dont je parle ; il arrive fréquemment que le glaive du siècle nous met en possession de ce glaive. Donc, rendons grâce à Celui qui a ce glaive et bénissons-le dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

dam vindictam in nationibus. » Ut occidantur, et pereant ? Non hoc dicit. « Incepciones in populis. » Incepat, ut salventur populi. Salventur, qui inducti sunt a malis magistris ; non autem possunt populi liberari, nisi magistri obligati fuerint. Unde sequitur :

« Ad alligandos reges eorum in compedibus. » Vis populum liberare ? magistros liga. « Ad alligandos reges. » Non vocavit magistros, sed « reges ; » regnant enim in peccatis, et miseriis eorum. « Ad alligandos reges eorum in compedibus. » Bene dixit, « in compedibus : » ne magistri multum currerent : ne multos deciperent : sed colligantur et stent. « Et nobiles eorum in manicis ferreis. » Nobiles eorum videas inter hæreticos dicere : Iste vir doctus est : ille signa facit : iste demones ejicit. Sancti Domini, quia habent gladios ancipites, hoc est, duorum capitum, et de veteri, et de novo Testamento, ligant illos magistros, et præpediunt pedes ipsorum, ne possint currere. « Et nobiles eorum in manicis ferreis. » Ligant, non occidunt ; non interficiunt, sed ligant ; vinciunt manus, et captivos ducunt ad Ecclesiam vinculis ferreis. Catena ista non fuit, nisi de testimoniis Scripturarum, dum testimonium jungo testimonio. Si vis ut non rumpantur istæ catenæ, non sint simplices, sed hinc inde contextæ : Funiculus

enim triplex non rumpitur. Hoc autem totum quare fit ?

« Ut faciant in eis iudicium conscriptum. » Quid est iudicium conscriptum ? Ut qui primum negaverant Deum, revertantur postea ad penitentiam. Iudicium conscriptum, ut captivos suos solvant, ut quos ligaverant, et quos ab Ecclesia duxerant, in Ecclesia postea dissolvant. « Ut faciant in eis iudicium conscriptum. » Verbis simplicioribus loquor, hoc est, ut sic eos iudicent, quomodo in Scripturis sanctis digestum est. « Gloria hæc est omnibus sanctis ejus. » Vere non gloria est, ubi est aurum, ubi est argentum, ubi gemmæ, ubi vestimenta sunt serica. Quicumque habet istos gladios, quid habet aliud necessarium ? Vide quid dicit : « Gloria hæc est omnibus sanctis ejus. » Rogemus Deum, ut hanc habeamus gloriam : ut gladius de ore nostri Salvatoris egrediens, armet nostras manus. Qui hanc romphæam habet, sæculi gladium non timet. Rem vobis dico novam : Frequenter gladius istius sæculi concidit illum gladium ; frequenter evenit, ut sæculi gladius donet nobis illum gladium. Si enim istum timuerimus, illum non accipimus. Gratias igitur agamus ei qui habet istum gladium, et benedicamus eum in sæcula sæculorum. Amen.

PSAUME CL.

« Alleluia. » Ce psaume renferme le mystère de la troisième cinquantaine des Psaumes, c'est-à-dire que la première nous régénère dans l'innocence par le baptême et la pénitence ; la seconde comprend le fruit de l'innocence après le jugement ; la troisième, après que la construction de la cité céleste est achevée, et que l'espérance de tous les saints est consommée, nous exhorte à rendre à Dieu des actions de grâces et des louanges pendant toute l'éternité.

« Louez le Seigneur dans ses saints, » parce qu'après les grandes assises du jugement dernier, il les placera dans la gloire de l'éternité. « Louez-le dans la fermeté de sa puissance, » parce qu'après les avoir délivrés de toute infirmité, il les a revêtus d'une force inébranlable et éternelle.

« Louez-le dans les œuvres de sa main puissante, » parce qu'après avoir détruit la mort par la puissance de son immortalité, il leur a donné la gloire d'une vie qui n'est plus sujette aux changements, vie que l'œil de l'homme n'a point vue, que son oreille n'a pas entendue, et que son cœur n'a pas comprise. (I Cor. II).

Louez-le dans la multitude de sa grandeur. Parce qu'il assigne aux corps célestes des demeures distinctes proportionnées aux degrés de gloire qu'il leur accorde, comme le Seigneur le dit : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. (Jean XIV).

« Louez-le au son de la trompette. » Au son de laquelle ceux qui avaient succombé dans

PSALMUS CL.

« Alleluia. » Iste psalmus tertii quinquagenarii continet sacramentum, id est, quod primus per baptismum et penitentiam ad innocentiam nos regenerat bonum : secundus, post iudicium fructum innocentie comprehendit : tertius, expleta divinæ civitatis ædificatione, et consummata omnium sanctorum spe, ad æternam gratulationem laudationemque nos exhortatur. Ait enim :

« Laudate Dominum in sanctis ejus. » Qui eos post celebratum iudicium, in æternitatis gloria collocabit. « Laudate eum in firmamento virtutis ejus. » Eo quod omni infirmitate sublata, firmamentum his æternæ virtutis invexerit.

« Laudate eum in virtutibus ejus. » Pro eo quod mortem immortalitate potentialiter consumens, incommutabilis vitæ eis tribuerit gloriam : quam nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit. (I Cor. II). « Laudate eum secundum multitudinem magnitudinis ejus. » Qui multifario honore distinctas cœlestium corporum deputat mansiones, sicut Dominus ait : Apud Patrem meum multe mansiones sunt. (Joan. XIV).

« Laudate eum in sono tubæ. » In quo bello occisi

la guerre ont triomphé, le Seigneur écrasant Satan sous leurs pieds. « Louez-le sur le psaltérion et la harpe, » parce que le Seigneur leur a, dans le ciel, accordé de chanter le cantique de la loi, ou parce qu'après avoir mortifié la chair (Rom. XVI), qui est figurée par la harpe, il lui a ensuite rendu la vie par sa puissance.

« Louez-le avec le tambour et en chœur, » avec le tambour, parce que le corps, qui était mort, a été revêtu de l'immortalité ; en chœur, parce qu'il est maintenant uni aux chœurs des anges. « Louez-le sur les instruments à corde et sur l'orgue, » parce qu'après avoir mortifié et comme tourné leurs entrailles, et détruit leurs convoitises charnelles par l'abstinence des aliments, ils ont été trouvés dignes du royaume de Dieu, pour chanter les louanges divines.

« Louez-le sur des cymbales sonores, louez-le sur des cymbales de triomphe et de joie. » Ils chantent les louanges de Dieu sur des cymbales sonores, sur des cymbales de triomphe et de joie, parce qu'après la destruction de la corruption de la chair et du sang, rendus conformes à l'image de leur Créateur, et voyant accomplie la plénitude de leur espérance, ils brillent comme le soleil dans le royaume de Dieu, le Père tout-puissant. Dans ce royaume donc, ce n'est plus ni la chair, ni le sang, ni la corruption, mais l'homme devenu tout spirituel qui ne cesse de louer en esprit Dieu qui est esprit. Qu'il daigne nous accorder qu'après avoir été ici-bas observateurs de la loi, éprouvés dans le combat de

vicerunt conterente Domino Satanam sub pedibus eorum. « Laudate eum in psalterio et cithara. » Eo quod eis vel de cœlo canticum legis implere præstiterit : vel post mortificatam carnem. (Rom. XVI), quæ cithara accipitur, in se vivificaverit.

« Laudate eum in tympano et choro. » In tympano, quod mortificatum corpus sit immortalitate donatum ; in choro, quod choris sit angelicis sociatum. « Laudate eum in chordis et organo. » Quod per ciborum abstinentiam retortis visceribus, concupiscentiisque evictis carnalibus, digni inventi sunt regno Dei, ad concinendas divinas laudes.

« Laudate eum in cymbalis bene sonantibus : laudate eum in cymbalis bene tinnientibus. » Impletur hæc laus in cymbalis bene sonantibus exsultantibusque eo, quod corruptione carnis sanguisque depulsa, conformati ad imaginem Creatoris, omni plenitudine spei completa, sicut sol resplendeant in regno Dei Patris omnipotentis. « Omnis spiritus laudet Dominum. » In hoc ergo regno non caro, non sanguis, non corruptio, sed homo jam spiritualis, totus effectus, Deum in spiritu (qui est spiritus) laudare non desinat. Qui nobis præstare dignetur, ut in hoc sæ-

cette vie et trouvés fidèles, et enrichis des fruits spirituels, nous méritons d'être associés aux chœurs célestes. A lui soit la gloire et l'empire,

SECONDE EXPOSITION SUR LE PSAUME CXIX.

Arrivons au psaume qui a été lu après le cent dix-huitième. Le psaume cent dix-huit, comme nous l'avons fait souvent observer, est divisé par les lettres, c'est-à-dire qu'il est alphabétique; car il commence par la lettre *Aleph* jusqu'à *Thau*, qui est la dernière lettre de l'alphabet hébreu, et chaque division de versets commence par une des lettres de l'alphabet. Cet alphabet est composé de vingt-deux lettres et chaque division de huit versets commence par une de ces lettres. Ainsi, les premiers huit versets commencent par la lettre *a*, en hébreu, *Aleph*. Après cette première division, les huit versets suivants commencent par la lettre *beth*; après ces huit versets, la troisième division commence par *gimel*. Le psaume cent dix-huit est donc alphabétique. Si nous voulons lire une épître, nous ne le pouvons qu'à la condition de savoir d'abord les lettres qui la composent. Ainsi, nous ne pouvons avoir la connaissance des Ecritures, si nous ne connaissons d'abord l'alphabet. Le psaume alphabétique cent dix-huit est un psaume moral, et qui a pour but de régler notre vie. Comme ce n'est point ici le moment de donner

culo factores legis effecti, in hujus vite agone probati, et fideles inventi, spiritualibus ditati fructibus, his mereamur adjungi concinentibus. Ipsi gloria et

avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

l'explication entière de ce psaume, parlons du psaume cent dix-neuf, qui est le premier psaume des degrés.

« J'ai crié vers le Seigneur lorsque j'étais dans la tribulation, et il m'a exaucé. » Ces psaumes sont appelés psaumes des degrés, comme nous l'avons dit souvent, parce que nous montons graduellement d'un état moins parfait à un état plus parfait. Ce n'est point ici le moment de parler de tous les psaumes graduels, et de montrer comment chacun de ces psaumes peut nous servir de degrés pour arriver à la perfection. Expliquons donc le premier degré, en laissant de côté cette question, qui renferme une vérité cachée, pourquoi il y a quinze degrés, car ce serait fatiguer ceux qui nous écoutent, de leur répéter fréquemment la même chose. Ainsi l'Apôtre affirme qu'il a passé quinze jours auprès de Pierre à Jérusalem, pour comparer

imperium cum æterno Patre et Spiritu sancto, et in cuncta sæcula sæculorum. Amen.

SECUNDA EXPOSITIO SUPER PSALMUM CXIX.

Veniamus ad psalmum qui post centesimum decimum octavum psalmum lectus est. Centesimus decimus octavus psalmus (ut frequenter diximus) litteratus est, hoc est, alphabetitus est: ab *Aleph* enim incipit usque ad extremam litteram *Hebraeam*, quæ *Hebraice* dicitur *thau*. Et singuli versus, a singulis litteris incipiunt. Viginti duæ sunt litteræ *Hebraicæ*, et octoni versus a singulis litteris incipiunt. Verbi causa, ab « a » littera, quæ dicitur *Aleph*, octo versus incipiunt. Rursum cum illi finiti fuerint, a secunda littera quæ dicitur *beth*, alii octo versus incipiunt. Et in tertio illis finitis, ab altera quæ vocatur *gimel*, alii octo versus incipiunt. Ergo centesimus decimus octavus psalmus alphabetitus est. Si volumus legere epistolam, non possumus legere, nisi prius sciamus litteras. Sic igitur et nos non possumus Scripturas cognoscere, nisi primum alphabetum noverimus. Centesimus ergo decimus octavus psalmus alphabetitus moralis est, et instruit vitam nostram. Et quia nunc

non est temporis de universo psalmo dicere, dicamus nunc de primo gradu psalmo, qui sic incipit:

« Ad Dominum cum tribularer clamavi, et exaudivit me. » Propterea autem vocantur graduum psalmi, ut frequenter diximus, quoniam gradibus quibusdam ad majora conscendimus. Nunc non est temporis de omnibus psalmis graduum disputare, et dicere, quomodo per singulos psalmos gradus fiant, ut ad summa veniamus. Interim dicamus nunc de primo gradu, relinquentes mysterium quare decimus quintus gradus dicatur; eandem enim rem frequenter dicere, tedium est audientibus. Unde et Apostolus quindecim dies se testatur fecisse apud Petrum in Jerosolyma, ut conferret utramque Testamentum, et septenarium, et octonarium. (*Galat. ii*). Multa

entre eux les deux Testaments, le nombre sept avec le nombre huit. (*Galat. ii*). Il y aurait ici beaucoup de choses à dire. « J'ai crié vers le Seigneur, lorsque j'étais dans la tribulation, et il m'a exaucé. » Celui qui n'est encore qu'au degré inférieur au premier degré, jette les yeux sur le quinzième degré. Celui qui a franchi le quinzième degré est déjà près du temple, et ce temple, dont nous voyons maintenant les ruines, offense les yeux de son Dieu. Et que dit le Seigneur? « Levez-vous, sortons d'ici. » (*Jean xiv*). Et que dit-il dans un autre endroit? « Voilà que votre maison sera laissée déserte. » Le Seigneur est sorti, et le temple a été détruit. Or, ce temple avait dans tout son circuit quinze degrés. Nous en voyons quelques traces encore; comptez et vous verrez que les choses sont comme je le dis. Les lévites donc et les prêtres se tenaient chacun suivant son rang sur les degrés; ainsi, par exemple, le grand-prêtre se tenait sur le premier degré, c'est-à-dire sur le quinzième en comptant par le haut; sur le second degré se tenaient les prêtres, et il y avait parmi eux certaines gradations; sur le troisième degré se tenaient les prêtres d'un rang inférieur; sur le quatrième, les lévites, et il y avait aussi parmi eux de nombreuses gradations; celui qui était le dernier dans la hiérarchie se tenait sur le dernier degré. Or, considérez que ce temple terrestre est la figure du temple céleste: car « de même qu'une étoile diffère en clarté d'une autre étoile, ainsi en est-il de la résurrection des

morts. (*I Cor. xv*). Heureux celui qui a mérité de se tenir sur le quinzième degré dans la céleste Jérusalem et de parvenir jusque dans le temple. Cependant, comme ce temple est grand et qu'il a pour habitants les apôtres, les martyrs et les saints, prions Dieu qu'il nous accorde d'être au moins sur le dernier degré du temple du Seigneur. Ceux qui l'habitent se tiennent sur des degrés divers, mais tous chantent un seul psaume pour célébrer les louanges de Dieu; les lieux sont différents, mais il n'y a qu'une seule louange à la gloire de Dieu. Or, ce que nous venons de dire de la céleste Jérusalem s'accomplit tous les jours, à mon avis, pendant que nous sommes dans cette vie. Que celui d'entre nous qui est au premier degré ne perde pas l'espoir de monter au second; que celui qui est au second ne désespère pas de s'élever jusqu'au troisième. Heureux les martyrs dont plusieurs ont mérité de s'élever du dernier degré au premier. Celui qui vit au milieu du monde ne peut aussitôt monter au degré le plus élevé. Nous ne devons donc point nous contenter du degré inférieur; il faut toujours nous efforcer de monter plus haut. Celui qui est au dernier degré ne doit point désespérer de monter au premier, et celui qui est élevé au premier degré ne doit point avoir une trop grande sécurité, car il peut tomber au dernier. C'est, je pense, ce que signifie l'échelle que vit Jacob, lorsqu'il fuyait son frère Esaü. « Il vint à Bethel, est-il

sunt quæ dicantur. « Ad Dominum cum tribularer clamavi, et exaudivit me. » Quicumque adhuc in imo gradu est, respicit altissimum graduum decimum quintum. Quicumque in quinto decimo fuerit, jam juxta templum est, et istud templum, cujus nunc ruinas videmus, offendit Dominum suum. Et quid dixit Dominus? Surgite, abeamus hinc. (*Joan. xiv*). Et quid dicit in alio loco? Relinquetur vobis domus vestra deserta. (*Luc. xiii*). Dominus egressus est, et templum corrui. Hoc igitur templum in circuitu quindecim gradus habet; signa aliqua videmus: numerate, et videbitis ita esse ut decimus. Levite igitur, et sacerdotes, unusquisque secundum ordinem stabat in gradibus; verbi causa: Qui pontifex erat, stabat in primo gradu, hoc est, in quinto decimo gradu sursum. In secundo vero gradu stabant sacerdotes, et in ipsis sacerdotibus erat diversitas. In tertio rursus minores stabant; in quarto rursus stabant Levite; Et inter Levitas erat multa diversitas: quicumque erat extremus, ille in novissimo gradu erat. Considerate quoniam terrenum hoc templum celestis, templi figura est: Stella enim a stella differt in claritate: ita et resurrectio

mortuorum. (*II Cor. xv*). Felix qui in quinto decimo gradu in celesti Jerusalem, et in templo esse meruerit. Tamen quia illud grande est, et illud puto esse apostolorum, martyrumque sanctorum: nos oremus, ut saltem in ultimo gradu templi Domini esse mereamur. In diversis quidem stant gradibus, sed unum psalmum in laudes Domini canunt; diversa loca sunt: sed una laus Domini. Hoc quod diximus de celesti Jerusalem, nunc interim in isto sæculo constituti, puto diebus omnibus exerceri. Alius nostro in primo gradu est, non desperet secundum; qui in secundo gradu est, non desperet tertium. Felices martyres, quorum multi de novissimo gradu, in primum gradum ascendere meruerunt. Qui vivit in isto sæculo, non potest statim de primo ad summam conscendere. Non debemus igitur contenti esse primo gradu, semper debemus ad majora cornari. Nec qui in novissimo est, desperet primum; nec qui in primo est, debet esse securus; potest enim cadere in ultimum. Ego puto illud esse quod significat etiam Jacob scala, quando fagit Jacob Esau fratrem suum. Et venit, inquit, in Bethel, et dormivit ibi, et posuit lapidem ad caput suum. (*Gen.*

cette vie et trouvés fidèles, et enrichis des fruits spirituels, nous méritons d'être associés aux chœurs célestes. A lui soit la gloire et l'empire,

SECONDE EXPOSITION SUR LE PSAUME CXIX.

Arrivons au psaume qui a été lu après le cent dix-huitième. Le psaume cent dix-huit, comme nous l'avons fait souvent observer, est divisé par les lettres, c'est-à-dire qu'il est alphabétique; car il commence par la lettre *Aleph* jusqu'à *Thau*, qui est la dernière lettre de l'alphabet hébreu, et chaque division de versets commence par une des lettres de l'alphabet. Cet alphabet est composé de vingt-deux lettres et chaque division de huit versets commence par une de ces lettres. Ainsi, les premiers huit versets commencent par la lettre *a*, en hébreu, *Aleph*. Après cette première division, les huit versets suivants commencent par la lettre *beth*; après ces huit versets, la troisième division commence par *gimel*. Le psaume cent dix-huit est donc alphabétique. Si nous voulons lire une épître, nous ne le pouvons qu'à la condition de savoir d'abord les lettres qui la composent. Ainsi, nous ne pouvons avoir la connaissance des Ecritures, si nous ne connaissons d'abord l'alphabet. Le psaume alphabétique cent dix-huit est un psaume moral, et qui a pour but de régler notre vie. Comme ce n'est point ici le moment de donner

culo factores legis effecti, in hujus vite agone probati, et fideles inventi, spiritualibus ditati fructibus, his mereamur adjungi concinentibus. Ipsi gloria et

avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

l'explication entière de ce psaume, parlons du psaume cent dix-neuf, qui est le premier psaume des degrés.

« J'ai crié vers le Seigneur lorsque j'étais dans la tribulation, et il m'a exaucé. » Ces psaumes sont appelés psaumes des degrés, comme nous l'avons dit souvent, parce que nous montons graduellement d'un état moins parfait à un état plus parfait. Ce n'est point ici le moment de parler de tous les psaumes graduels, et de montrer comment chacun de ces psaumes peut nous servir de degrés pour arriver à la perfection. Expliquons donc le premier degré, en laissant de côté cette question, qui renferme une vérité cachée, pourquoi il y a quinze degrés, car ce serait fatiguer ceux qui nous écoutent, de leur répéter fréquemment la même chose. Ainsi l'Apôtre affirme qu'il a passé quinze jours auprès de Pierre à Jérusalem, pour comparer

imperium cum æterno Patre et Spiritu sancto, et in cuncta sæcula sæculorum. Amen.

SECUNDA EXPOSITIO SUPER PSALMUM CXIX.

Veniamus ad psalmum qui post centesimum decimum octavum psalmum lectus est. Centesimus decimus octavus psalmus (ut frequenter diximus) litteratus est, hoc est, alphabetitus est: ab *Aleph* enim incipit usque ad extremam litteram *Hebraeam*, quæ *Hebraice* dicitur *thau*. Et singuli versus, a singulis litteris incipiunt. Viginti duæ sunt litteræ *Hebraicæ*, et octoni versus a singulis litteris incipiunt. Verbi causa, ab « a » littera, quæ dicitur *Aleph*, octo versus incipiunt. Rursum cum illi finiti fuerint, a secunda littera quæ dicitur *beth*, alii octo versus incipiunt. Et in tertio illis finitis, ab altera quæ vocatur *gimel*, alii octo versus incipiunt. Ergo centesimus decimus octavus psalmus alphabetitus est. Si volumus legere epistolam, non possumus legere, nisi prius sciamus litteras. Sic igitur et nos non possumus Scripturas cognoscere, nisi primum alphabetum noverimus. Centesimus ergo decimus octavus psalmus alphabetitus moralis est, et instruit vitam nostram. Et quia nunc

non est temporis de universo psalmo dicere, dicamus nunc de primo gradu psalmo, qui sic incipit:

« Ad Dominum cum tribularer clamavi, et exaudivit me. » Propterea autem vocantur graduum psalmi, ut frequenter diximus, quoniam gradibus quibusdam ad majora conscendimus. Nunc non est temporis de omnibus psalmis graduum disputare, et dicere, quomodo per singulos psalmos gradus fiant, ut ad summa veniamus. Interim dicamus nunc de primo gradu, relinquentes mysterium quare decimus quintus gradus dicatur; eandem enim rem frequenter dicere, tedium est audientibus. Unde et Apostolus quindecim dies se testatur fecisse apud Petrum in Jerosolyma, ut conferret utramque Testamentum, et septenarium, et octonarium. (*Galat. ii*). Multa

entre eux les deux Testaments, le nombre sept avec le nombre huit. (*Galat. ii*). Il y aurait ici beaucoup de choses à dire. « J'ai crié vers le Seigneur, lorsque j'étais dans la tribulation, et il m'a exaucé. » Celui qui n'est encore qu'au degré inférieur au premier degré, jette les yeux sur le quinzième degré. Celui qui a franchi le quinzième degré est déjà près du temple, et ce temple, dont nous voyons maintenant les ruines, offense les yeux de son Dieu. Et que dit le Seigneur? « Levez-vous, sortons d'ici. » (*Jean xiv*). Et que dit-il dans un autre endroit? « Voilà que votre maison sera laissée déserte. » Le Seigneur est sorti, et le temple a été détruit. Or, ce temple avait dans tout son circuit quinze degrés. Nous en voyons quelques traces encore; comptez et vous verrez que les choses sont comme je le dis. Les lévites donc et les prêtres se tenaient chacun suivant son rang sur les degrés; ainsi, par exemple, le grand-prêtre se tenait sur le premier degré, c'est-à-dire sur le quinzième en comptant par le haut; sur le second degré se tenaient les prêtres, et il y avait parmi eux certaines gradations; sur le troisième degré se tenaient les prêtres d'un rang inférieur; sur le quatrième, les lévites, et il y avait aussi parmi eux de nombreuses gradations; celui qui était le dernier dans la hiérarchie se tenait sur le dernier degré. Or, considérez que ce temple terrestre est la figure du temple céleste: car « de même qu'une étoile diffère en clarté d'une autre étoile, ainsi en est-il de la résurrection des

morts. (*I Cor. xv*). Heureux celui qui a mérité de se tenir sur le quinzième degré dans la céleste Jérusalem et de parvenir jusque dans le temple. Cependant, comme ce temple est grand et qu'il a pour habitants les apôtres, les martyrs et les saints, prions Dieu qu'il nous accorde d'être au moins sur le dernier degré du temple du Seigneur. Ceux qui l'habitent se tiennent sur des degrés divers, mais tous chantent un seul psaume pour célébrer les louanges de Dieu; les lieux sont différents, mais il n'y a qu'une seule louange à la gloire de Dieu. Or, ce que nous venons de dire de la céleste Jérusalem s'accomplit tous les jours, à mon avis, pendant que nous sommes dans cette vie. Que celui d'entre nous qui est au premier degré ne perde pas l'espoir de monter au second; que celui qui est au second ne désespère pas de s'élever jusqu'au troisième. Heureux les martyrs dont plusieurs ont mérité de s'élever du dernier degré au premier. Celui qui vit au milieu du monde ne peut aussitôt monter au degré le plus élevé. Nous ne devons donc point nous contenter du degré inférieur; il faut toujours nous efforcer de monter plus haut. Celui qui est au dernier degré ne doit point désespérer de monter au premier, et celui qui est élevé au premier degré ne doit point avoir une trop grande sécurité, car il peut tomber au dernier. C'est, je pense, ce que signifie l'échelle que vit Jacob, lorsqu'il fuyait son frère Esaü. « Il vint à Bethel, est-il

sunt quæ dicantur. « Ad Dominum cum tribularer clamavi, et exaudivit me. » Quicumque adhuc in imo gradu est, respicit altissimum graduum decimum quintum. Quicumque in quinto decimo fuerit, jam juxta templum est, et istud templum, cujus nunc ruinas videmus, offendit Dominum suum. Et quid dixit Dominus? Surgite, abeamus hinc. (*Joan. xiv*). Et quid dicit in alio loco? Relinquetur vobis domus vestra deserta. (*Luc. xiii*). Dominus egressus est, et templum corrui. Hoc igitur templum in circuitu quindecim gradus habet; signa aliqua videmus: numerate, et videbitis ita esse ut decimus. Levite igitur, et sacerdotes, unusquisque secundum ordinem stabat in gradibus; verbi causa: Qui pontifex erat, stabat in primo gradu, hoc est, in quinto decimo gradu sursum. In secundo vero gradu stabant sacerdotes, et in ipsis sacerdotibus erat diversitas. In tertio rursus minores stabant; in quarto rursus stabant Levite; Et inter Levitas erat multa diversitas: quicumque erat extremus, ille in novissimo gradu erat. Considerate quoniam terrenum hoc templum celestis, templi figura est: Stella enim a stella differt in claritate: ita et resurrectio

mortuorum. (*II Cor. xv*). Felix qui in quinto decimo gradu in celesti Jerusalem, et in templo esse meruerit. Tamen quia illud grande est, et illud puto esse apostolorum, martyrumque sanctorum: nos oremus, ut saltem in ultimo gradu templi Domini esse mereamur. In diversis quidem stant gradibus, sed unum psalmum in laudes Domini canunt; diversa loca sunt: sed una laus Domini. Hoc quod diximus de celesti Jerusalem, nunc interim in isto sæculo constituti, puto diebus omnibus exerceri. Alius nostro in primo gradu est, non desperet secundum; qui in secundo gradu est, non desperet tertium. Felices martyres, quorum multi de novissimo gradu, in primum gradum ascendere meruerunt. Qui vivit in isto sæculo, non potest statim de primo ad summam conscendere. Non debemus igitur contenti esse primo gradu, semper debemus ad majora cornari. Nec qui in novissimo est, desperet primum; nec qui in primo est, debet esse securus; potest enim cadere in ultimum. Ego puto illud esse quod significat etiam Jacob scala, quando fagit Jacob Esau fratrem suum. Et venit, inquit, in Bethel, et dormivit ibi, et posuit lapidem ad caput suum. (*Gen.*

dit, et il y dormit, et il plaça une pierre sous sa tête. (*Gen. xxviii*). Vous voyez notre lutteur, il fuyait un homme d'une cruauté inouïe, il fuyait devant son frère, et il trouve un soutien dans une pierre. Cette pierre, c'est le Christ; cette pierre est un soutien puissant pour ceux qui souffrent persécution. Mais pour les Juifs incrédules, c'est une pierre d'achoppement et une pierre de scandale. (*I Pier*). « Et Jacob vit alors, dit l'auteur sacré, une échelle posée sur la terre et dont le haut touchait au ciel, et le Seigneur dans le ciel; et il vit, est-il dit encore, les anges de Dieu qui montaient et descendaient par cette échelle. Remarquez ces paroles: Il vit les anges qui montaient et descendaient; il vit Paul qui montait; il vit les anges qui descendaient, il vit la chute du traître Judas. Il vit les anges qui montaient, c'est-à-dire les saints qui montaient de la terre au ciel; il vit les anges qui descendaient, c'est-à-dire le diable et les démons précipités du ciel avec leurs satellites. C'est une grande difficulté pour l'homme de monter de la terre au ciel; nous descendons plus facilement que nous ne montons; on ne peut monter qu'à force de travail et de sueurs. Si je suis au premier degré, combien m'en reste-t-il encore pour arriver au ciel? Si je suis au second, au troisième, au quatrième, au dixième, que m'en reviendra-t-il, si je ne parviens au sommet? Supposez que cette échelle ait quinze degrés: je suis parvenu jusqu'au quatorzième, si je n'arrive au quinzième,

xxvii). Videte *ἀσχητόν* nostrum, fugiebat hominem crudelissimum, fugiebat fratrem, et auxilium invenit in lapide. Lapis hic bis qui persecutionem patiuntur, auxilium est. Ceterum Judæis incrudelis, lapis offensionis, et petra scandali. (*I Pet. ii*). Et vidit, inquit, ibi Jacob scalam erectam de terra usque ad cælum, et in cælo, inquit, Dominum; et vidit, inquit, angelos ascendentes et descendentes. Videte quid dicat: Vidit angelos conscendentes: vidit Paulum conscendentem; vidit angelos descendentes, Judas proditor corruerat. Vidit angelos ascendentes: sanctos homines de terra ad cælum pergentes; vidit angelos descendentes: diabolum et demones cum exercitu suo de cælo præcipitados. Grandis est difficultas de terris ad cælestia conscendere; facilius ruimus quam conscendimus, facile ruimus: in ascendendo grandis labor, grandis sudor est. Si fuero in primo gradu, quantum mihi restat usque ad cælum! Si fuero in secundo, si in tertio, si in quarto, si in decimo, quid mihi prodest nisi ad summum pervenero? Fac mihi istam scalam quindecim habere gradus: veni usque ad quartum decimum; nisi quintum decimum te-

que me servira-t-il d'être parvenu jusqu'au quatorzième? Et si, une fois parvenu au quinzième, je viens à tomber, la chute sera d'autant plus grande que j'ai monté plus haut. Considérez en même temps cette vérité, que ce n'est qu'à force de travail et de sueurs qu'on peut monter de la terre au ciel. Voulez-vous savoir quels sont les degrés qu'il faut franchir? Quel est le premier degré? C'est, à mon avis, le jeûne, car il touche encore à la terre; nous nous éloignons de la terre, nous montons; cependant, notre pensée se porte encore sur les choses terrestres et corporelles. Quelqu'un me dira: A quoi me servira le jeûne? je cherche avant tout que mon âme soit pure devant Dieu; combien qui ne jeûnent pas, et ne laissent pas d'être saints! Je pense tout différemment; quoi! l'Apôtre saint Paul châtiait son corps et le réduisait en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne fût lui-même reprouvé (*I Cor. ix*); il dit dans un autre endroit: Je vois une autre loi qui se révolte contre la loi de mon esprit, et qui me réduit en captivité, et il s'écrie ensuite: Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort! Ce grand apôtre craint les embûches que lui tend son corps, et nous sommes en assurance! Quand je suis faible, dit-il, c'est alors que je suis fort; donc la faiblesse du corps est la santé de l'âme. Pourquoi ces réflexions? Pour vous faire comprendre que l'abstinence est le premier degré, et que vous ne pensiez pas être ar-

nuero, quid mihi prodest quod ad quartum decimum veni? Et si ad quintum decimum venero et corruero, major ascensus, major ruina est. Simulque considera sacramentum: quia grandis labor est, et grandis sudor, de terris ad cælum conscendere. Vultis scire qui sunt isti gradus? Qui est primus gradus? Ego puto primum gradum esse jejunium: adhuc enim juxta terram est; recedimus de terra, conscendimus, tamen adhuc de terrenis, et corporalibus cogitamus. Dicat aliquis: quid mihi prodest jejunium? ego quero, ut anima mea pura sit apud Dominum; quanti non jejunant, et sancti sunt! Ego non hoc dico; si Paulus apostolus castigabat corpus suum, et servituti subiciebat: ne aliis prædicans, ipse reprobus inveniretur. (*I Cor. ix*); si dicit: Video autem aliam legem resistentem legi mentis meæ, et ducentem me in captivitatem; et postea dicit: Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus! si ille insidias corporis timet, nos securi sumus? Si ille dicit: Quando infirmor, tunc fortior sum; infirmitas corporis, sanitas animæ est. Hoc totum quare dico: Quia abstinencia primus gradus est, et non statim putemus quod si jejunaverimus,

rivés déjà au royaume des cieux, lorsque vous avez jeûné. Les jeûnes seuls ne nous conduisent point au royaume des cieux; mais, sans les jeûnes, nous ne pouvons y parvenir; seuls ils ne servent de rien, mais avec les autres conditions, ils deviennent utiles. Qu'ai-je voulu dire? que le jeûne est comme un fondement d'où nous pouvons nous élever plus haut. Le second degré, c'est de renoncer au siècle, de ne rechercher rien de ce qui est dans le siècle, de mépriser toutes les choses de la terre. Est-ce là le second degré. Ce n'est rien de renoncer aux choses de la terre, mais renoncer aux vices intérieurs de l'âme, voilà ce qui est héroïque. Quand même j'aurais jeûné, c'est-à-dire quand je serais au premier degré, quand même j'aurais renoncé à ce que je possède, c'est-à-dire quand je serais au second degré, à quoi cela me servira-t-il, si j'aime les disputes, si je me livre à la colère, si je suis médisant, si je suis envieux? Ce n'est pas une grande chose de renoncer aux choses de la terre, il y a des vices beaucoup plus grands auxquels il faut renoncer. On me dira, c'est difficile, c'est laborieux, c'est dur; oui, c'est un acte grand, héroïque, justement parce qu'il est difficile; l'athlète n'est couronné, que s'il a combattu suivant les règles. Que personne n'en conçoive de désespoir, la montée est escarpée; elle est difficile, on désespère d'arriver. Ne perdez point l'espoir, ô homme. Le Seigneur

conscendamus ad regna cælorum. Jejunia nos non ducunt ad regna cælorum; sed sine jejuniis non conscendimus ad regna cælorum; sola non prosunt, cum aliis prosunt. Hoc totum quare dixi? Quia quasi fundamentum est ascendentibus ad majora. Secundus vero gradus est, sæculo renuntiare, nihil de sæculo querere, terrena contemnere. Aliquis dicat: Et hoc facere secundus est? Ego dico secundum. Nihil est terrena dimittere: vitia anima dimittere, grande est. Si enim jejunavero, hoc est si fuero in primo gradu: si dimiserò possessiones meas, hoc est, si fuero in secundo gradu, quid mihi prodest, si rixosus sum, si iracundus sum, si detractor sum, si invidus sum? Nihil grande est terrena dimittere: majora sunt vitia quæ dimittenda sunt. Sed dicat aliquis, difficile est: grande est: durum est. Et ideo grande est, quia difficile est: athleta non coronatur, nisi legitime certaverit. Nulli faciat desperationem, arduus ascensus est, difficilis est, desperatio nascitur. Noli desperare, o homo, in quinto decimo gradu Dominus supra est, inlucet te, dat auxilium. Si in primo gradu es, et videtur tibi grande esse spatium inter primum, et quintum decimum: noli res-

est au-dessus du quinzième degré, il vous considère, il vient à votre secours. Vous êtes au premier degré, et l'espace qui vous sépare du quinzième vous paraît immense; ne considérez pas le degré, mais regardez le ciel. Et voyez ce que dit l'auteur sacré: Il ne dit point: J'ai vu le Seigneur qui se tenait sur le quinzième degré; car nous ne pourrions parvenir jusqu'à lui s'il se tenait droit sur le quinzième degré, mais il dit: J'ai vu le Seigneur, s'appuyant sur l'échelle. (*Gen. xxxviii*). Voyez ce qu'il dit de celui qui se tenait debout: Il s'est courbé, il s'est abaissé, afin que nous pussions monter. C'est pour vous que le Seigneur s'est courbé, s'est abaissé, montez en toute confiance. Celui donc qui est au premier degré, n'est plus dans la tribulation; il s'est éloigné de la tribulation, il a posé le pied sur le premier degré. En effet, il ne dit pas: Je suis maintenant dans la tribulation, c'est maintenant que je crie; mais, comme il est parvenu au premier degré, il rappelle ce qu'il a souffert. Et que dit-il? « Lorsque j'étais dans la tribulation, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé. » Avant de poser le pied sur le premier degré, j'étais dans la tribulation, parce que je ne pouvais encore abandonner les choses de la terre. « Lorsque j'étais dans la tribulation, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé. » Ce verset ne paraît renfermer aucune vérité importante; il est court, mais il renferme trois choses étroitement unies l'une avec l'autre. Que dit le prophète? « Lorsque

picere gradum, sed cælum aspice. Et vide quid dicat. Non dixit: Vidit Dominum stantem in quinto decimo gradu: nos enim ad stantem, et erectum Dominum pervenire non poteramus; sed vide quid dicat: Vidit Dominum innitentem super scalam. (*Gen. xxxviii*). Vide quid dicat de eo qui stabat: Incurvavit se, et humiliavit se, ut nos possemus ascendere. Dominus incurvus est propter te, humiliavit se, securus ascende. Iste igitur, qui nunc in primo gradu est, non est in tribulatione: jam enim recessit de tribulatione, jam in primo gradu posuit pedem. Non enim dicit: Nunc tribulor, nunc clamo; sed quia in primo gradu est, refert quid passus est. Et quid dicit? « Ad Dominum cum tribulaber, clamavi, et exaudivit me. » Antequam in primo gradu pedem ponerem, tribulabar, quia non poteram terrena dimittere. « Ad Dominum cum tribulaber clamavi, et exaudivit me. » Videtur iste versiculus nihil habere intrinsecus; versiculus parvus est: sed tres sensus habet in se pariter conglutinatos? Quid enim dicit? « Cum tribulaber, » ecce unum, « clamavi, » et post clamorem quid? « et audivit me. » In uno versu prior tribulatio, clamatio, exauditio. Non

j'étais dans la tribulation, » en voici une ; « j'ai crié, » et après que j'ai crié, qu'est-il arrivé ? « Il m'a exaucé. Dans un seul verset, nous voyons premièrement la tribulation, puis le cri et la prière exaucée. Le psalmiste ne dit point : Lorsque j'étais en sécurité, lorsque j'étais dans la joie, j'ai crié, mais j'ai crié lorsque j'étais dans la tribulation. Vous demandez, dit l'Apôtre, et vous n'êtes pas exaucés, parce que vous demandez avec négligence. (Jacq. iv). « Lorsque j'étais dans la tribulation, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé. » En quoi m'a-t-il exaucé ? Il m'a fait parvenir au premier degré, mais, en comparaison du quinzième degré, qu'est-ce que d'être seulement au premier ? J'ai renoncé aux choses de la terre, mais je n'ai pas encore monté sur les hauteurs ; donc, je ne dois pas être en assurance, il me faut implorer le secours de Dieu pour m'élever aux autres degrés.

« Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes et de la langue trompeuse. » Le prophète veut parler ici de toutes les hérésies, il parle des Juifs, il parle des ariens, il parle des manichéens et de toutes les autres hérésies. Lorsque l'arien dit : Le Père est plus grand, le Fils lui est inférieur, que dirons-nous ? « Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes, et de la langue trompeuse. » Quand un manichéen, ou quelqu'un qui lui ressemble, dit : Le Seigneur n'est point ressuscité avec un corps véritable, et pour que vous sachiez bien que son corps n'était pas un véritable corps, il est entré dans un endroit, les portes fermées. (Jean xx). « Sei-

dixit : Quando securus eram, quando latus eram, clamavi, sed quando tribulabar, clamavi. Petit, inquit, et non exaudimini : quia negligenter petitis. (Jac. iv). « Ad Dominum cum tribulaber, clamavi, et exaudivit me. » Quid me exaudivit ? Fecit me stare in primo gradu ? verum ad comparationem quinti decimi gradus, quid est esse in primo gradu ? Dimisi terrena, necdum ad alta conscendi : ergo non debeo esse securus, in cæteris gradibus debeo auxilium Dei postulare.

« Domine, libera animam meam a labiis iniquis et a lingua dolosa. » Dicit, hoc, de omnibus hæresibus ; dicit de Judæis, dicit de Arianis, dicit de Manichæis, dicit de cæteris hæresibus. Quando dicit Arianus : Pater major, Filius minor, quid dicemus nos ? « Domine, libera animam meam a labiis iniquis, et a lingua dolosa. » Quando dicit Manichæus, et similis Manichæorum : Dominus non resurrexit in corporis veritate, et ut scias non fuisse verum corpus, clausis ingressus est ostiis (Joan. xx), nos quid dicemus ? « Domine, libera animam meam a labiis iniquis, et

gneur, délivrez mon âme des lèvres injustes, et de la langue trompeuse. » Les blessures que fait la langue sont plus grandes que celles qui sont faites par le glaive ; le glaive donne la mort au corps, mais ne tue pas l'âme. La langue est une mauvaise chose, c'est un grand mal ; elle n'est qu'une petite partie du corps, mais, que de profondes blessures elle produit ! Voulez-vous savoir de quels grands maux elle est la source, lisez l'épître de saint Jacques. (Chap. iii). Il n'y a point de milieu pour la langue, ou c'est un grand bien, ou c'est un grand mal. C'est un grand bien, si nous confessons que Jésus-Christ est Dieu ; c'est un grand mal, si nous nions que Jésus-Christ est Dieu. Que personne donc ne pense et ne dise : Je n'ai point péché par action ; si j'ai péché, c'est par la langue. Quel péché plus grand que le blasphème contre Dieu ? et cependant, c'est la langue qui le commet, ce péché. Pourquoi le diable est-il tombé du ciel ? Est-ce parce qu'il s'est rendu coupable de vol, qu'il a fait un homicide, qu'il a commis un adultère ? Ce sont là des crimes assurément, mais ce n'est point pour de tels crimes qu'il est tombé du ciel, c'est par suite de ce qu'a dit sa langue, parce qu'il a dit : Je monterai jusque dans le ciel, je placerai mon trône au-dessus des astres du ciel, et je serai semblable au Très-Haut. (Isaï. xiv). Que les moines ne croient donc point qu'ils peuvent être sans inquiétude et dire : Nous ne commettons point de grands crimes dans notre monastère, je ne commets ni adultère, ni vol, ni homicide, ni parricide, ni aucun des autres crimes non moins énormes.

a lingua dolosa. » Majora vulnera sunt linguæ, quam gladii ; gladius interficit corpus, animam non interficit. Lingua mala res est, malum magnum : modicum quidem membrum, sed magna exulcerat. Quanta mala habeat lingua, legite Epistolam sancti Jacobi. (Cap. iii). Lingua nihil medium habet ; aut grande malum est, aut grande bonum. Grande bonum, si Christum Deum confitetur ; grande malum, si Christum Deum negat. Ergo ne putet aliquis et dicat interim, opere non peccavi : si peccavi, lingua peccavi. Quod est majus peccatum, quam blasphemia in Deum ? et tamen lingua peccat. Diabolus cur de cælo cecidit ? quia furtum fecit ? quia homicidium fecit ? quia adulterium commisit ? Et hæc quidem mala sunt, sed diabolus non propter hoc cecidit, sed propter linguam suam cecidit ; quid enim dixit : In cælum ascendam, super sidera cæli ponam thronum meum, et ero similis Altissimo. (Isa. xiv). Non ergo putent monachi se debere esse securos, et dicant interim : Grandia crimina non facimus in monasterio, non adulteror, non furtum

C'est un grand crime que de médire de mon frère, que de tuer mon frère par les coups de ma langue, car celui qui hait son frère est un homicide. (Jean iii). Considérez ce que dit Salomon : La mort et la vie sont dans la main de la langue. (Prov. xviii). Voyez ce qu'il dit : Dans la main de la langue. Vous voyez quel grand mal est la langue, et qu'elle a une main. Que dit, en effet, Salomon ? « Dans la main de la langue. » Oui, c'est un grand péché que de médire de ses frères, de ne pouvoir se taire, et de parcourir les cellules pour y promener ses médisances. Je suis un pécheur, celui-là l'est aussi, que vous importe ? Considérez-vous vous-même de peur de tomber ; pourquoi triompher de la ruine d'un autre ? Est-ce que, si je viens à tomber, vous en serez plus inébranlable ? C'est moi qui tombe, il est vrai, mais la chute de votre frère doit être pour vous un sujet de crainte et non de triomphe. Il vient de tomber, êtes-vous gai ou triste, dites-moi ? Votre frère est tombé, ou vous en concevez de la tristesse, ou vous en avez de la joie ; si vous en avez de la joie, pourquoi cette joie de la ruine d'autrui ; si vous en concevez de la tristesse, pourquoi aller de côté et d'autre raconter cette chute aux autres ? N'ayez que Dieu seul pour témoin de votre tristesse ; que votre frère en éprouve les effets, mais n'allez pas l'apprendre aux oreilles de vos frères. « Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes et de la langue trompeuse. »

« Que vous donnera-t-on, et que vous ajou-

facio, non homicidium facio, non parricidium facio, et cætera quæ grandia vitia sunt. Grande scelus est, quando detraho fratri meo, lingua mea fratrem interficio ; qui enim odit fratrem suum, homicida est. (Joan. iii). Videte quid dicat Salomon : In manu linguæ, mors et vita. (Prov. xviii). Videte quid dicat : In manu linguæ. Videt quantum malum sit lingua, et manum habet. Quid enim dicit ? In manu linguæ. Grande vitium est detrahere fratribus, tacere non posse, circuire cellas, aliis detrahere. Ego peccator sum, iste peccator est, quid ad te ? Teipsum considera ne cadas, quid in alterius ruina exultas ? Numquid si ego cecidero, tu stabis ? Licet ruina mea sit, ruina fratris, timor tuus esse debet, non exultatio. Ille cecidit ; lætaris, an tristis es ? Responde mihi : frater cecidit ; aut lætus es, aut tristis ; si lætus es, ut quid in alterius ruina lætus es ? si autem tristis es, quid circuis ? quid aliis narras ? tristitiam tuam Deus videat, et ipse frater sentiat, non fratrum aures audiant. « Domine, libera animam meam a labiis iniquis, et a lingua dolosa. »

« Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, ad linguam dolosam ? Spiritus sanctus respondet prophetæ

tera-t-on pour la langue trompeuse ? » Au prophète qui avait dit : « Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes et de la langue trompeuse, » l'Esprit-Saint répond : « Que vous sera-t-il donné, et que vous sera-t-il ajouté pour la langue trompeuse ? » L'Esprit lui répond et lui dit : Vous m'avez fait cette prière : « Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes et de la langue trompeuse, » que voulez-vous qu'on vous donne ? Et après qu'on vous l'aura donné, que voulez-vous qu'on y ajoute pour la langue trompeuse ? Pesez bien ces paroles : Il ne dit pas : contre la langue trompeuse, mais : « pour la langue trompeuse. » S'il avait dit, contre la langue trompeuse, il eût paru parler d'un ennemi. Considérez ici la conduite mystérieuse du prophète, ou plutôt du saint qui est au premier degré. Je m'exprime plus simplement en faveur des simples qui m'écoutent. Que dit-il ? « Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes et de la langue trompeuse ; » par exemple, des lèvres de mon ennemi qui médit contre moi ; mais, le Seigneur répond dans un autre sens, et que dit-il ? Il ne dit point : Que vous sera-t-il donné, ou que vous sera-t-il ajouté contre la langue trompeuse ; en d'autres termes, il n'a point dit : Que désirez-vous qu'on fasse contre votre ennemi ? Mais que dit-il ? Que vous sera-t-il donné, et que vous sera-t-il ajouté pour la langue trompeuse ? Il ne dit pas, contre la langue, mais « pour la langue. » Or, voyez ce qu'il dit : « pour la langue trompeuse, » pour

dicenti : « Domine, libera animam meam a labiis iniquis, et a lingua dolosa : quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, ad linguam dolosam ? » Respondet ei, et dicit, tu qui dicis : « Domine, libera animam meam a labiis iniquis, et a lingua dolosa, » quid tibi vis dari ? Et postquam datum tibi fuerit, quid tibi rursum apponi vis ad linguam dolosam ? Videte quid dicat : non dixit, contra linguam dolosam, sed, « ad linguam dolosam. » Si dixisset, contra linguam dolosam, videretur de adversario dicere. Videte quid sit sacramentum Prophetæ, immo sancti in primo gradu constituti. Dico simplicius, propter simplices. Quid dicit ? « Domine, libera animam meam a labiis iniquis, et a lingua dolosa. » Verbi causa, a labiis adversarii mei, qui mihi detrahit ; sed Dominus aliud respondet, et quid dixit ? non dixit, quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, contra linguam dolosam ? hoc est, non dixit, quid desideras tibi fieri contra adversarium tuum ? Sed quid dicit ? « Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, ad linguam dolosam ? » Non dixit, contra linguam : sed, « ad linguam. » Videte quid dicat « ad linguam dolosam : » ad tuam linguam, non adversarii. Si enim adversarius tibi

vosre langue, non pour celle de votre ennemi. Si votre ennemi médit de vous, il ne vous nuit en rien; au contraire, vous vous donnez le coup de la mort en parlant mal des autres. Ainsi, par exemple, mon frère a dit du mal de moi, en quoi m'a-t-il fait tort? Qu'il dise que je suis un homicide, un adultère, un scélérat, un menteur, en quoi m'a-t-il fait tort? De deux choses l'une, ou il a dit vrai, ou il a menti. S'il a dit vrai, ce qui me nuit n'est pas ce qu'il a dit, mais ce que j'ai véritablement fait moi-même. S'il ment, son mensonge ne m'atteint pas, mais donne la mort à celui qui en est l'auteur. Nous sommes des malheureux, des misérables, lorsque nous avons un ennemi; en pensant agir contre lui, c'est contre nous que nous agissons. Nous disons du mal de lui, nous allons le répandre de côté et d'autre, nous en parlons à tout le monde, et nous pensons lui avoir fait grand mal? Ce n'est point à lui que nous avons fait mal, mais, par notre mensonge, nous avons donné la mort à notre âme, car la bouche qui ment donne la mort à l'âme. (Sap. i). « Que vous sera-t-il donné, ou que vous sera-t-il ajouté pour la langue trompeuse. » Semblable à un bon médecin qui dit: Que voulez-vous que je vous mette pour guérir cette infirmité, cette plaie? quelle emplâtre voulez-vous que j'y applique? Comme si l'on disait à quelqu'un qui est blessé: que vous donnera-t-on et quel remède appliquera-t-on sur la plaie dont vous souffrez? Le

detrahit, nihil tibi nocet: tu te interficis, si alii detrahas. Verbi gratia: Si detrahat mihi frater, mihi quid nocuit? Si dicat me homicidam, si dicat me adulterum, si sceleratum, si mendacem, mihi quid nocuit? E duobus enim unum est: aut verum dicit, aut mentitur. Si verum dicit, non mihi illud nocet quod ille dixit: sed quia vere ego feci. Si autem mentitur, mendacium ipsius non mihi nocet: sed interficit animam loquentem. Infelices sumus, miseri sumus; quando aliquem habemus inimicum: dum putamus quod contra ipsum facimus, contra nos facimus. Detrahimus illi, huc illucque circumimus, omnibus dicimus de eo: putamus quod illi noceamus? Illi non nocemus, sed nostras interficimus animas, quod mentimur; os enim quod mentitur, occidit animam. (Sap. i). « Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, ad linguam dolosam? Quasi bonus medicus, qui dicit: ad hanc infirmitatem, ad hoc vulnus, quid tibi vis imponi: quod tibi vis emplastrum imponi? Quomodo si dicat aliquis ad vulneratum aliquem: « Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, » ad vulnus quo doles? Interrogat Dominus, non quod ignoret, sed quod iste qui rogabat, sciat quomodo rogare debeat.

Seigneur interroge, non qu'il ignore, mais afin que celui qui le priait sache comment il doit le prier.

« Des flèches aiguës, poussées par une main puissante, avec des charbons dévorants. » Le prophète répond maintenant au Seigneur, et lui fait connaître ce qu'il demande. Le Seigneur lui avait dit: « Que vous sera-t-il donné, et que vous ajoutera-t-on? » Le prophète dit ce qu'il désire: Seigneur, voilà ce que je demande, des flèches aiguës, poussées par une main puissante, avec des charbons dévorants. Pesez le sens de ces paroles. Rien ne peut faire sortir dehors le poison de ma langue, le poison de la médisance, que vos flèches qui, seules, peuvent l'en débarrasser. Ma langue est gonflée, elle est pleine de venin; si elle n'est frappée et percée par vos flèches, le venin ne sortira point. Donnons un exemple: Si le corps est atteint d'une plaie, et que dans cette plaie il y ait déjà des chairs en pourriture, s'il y a cancer et humeur purulente à l'intérieur, cette humeur purulente ne sortira qu'à la condition qu'on ouvrira la plaie. Et lorsque la nature purulente est sortie, il faut cautériser la plaie pour empêcher l'humeur de se reformer. Considérez donc ce que dit le prophète: Ma langue est gonflée, elle est pleine d'humeur et de venin; frappez-la d'abord de vos flèches, afin que cette humeur puisse sortir; ensuite, appliquez vos charbons et le feu, afin de consumer et d'absorber tout ce qui peut

« Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis. Sagittæ potentis acutæ. » Nunc respondet ad Dominum, quid petat. Quia dixerat Dominus: « Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi? » Nunc iste dicit, quid petat: Domine, hoc peto: sagittas potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis. Videte quid dicat. Venenum linguæ meæ, et detractionem meam, nulla res potest foras projicere, nisi sagittæ tuæ, quæ solitudinem faciunt linguæ meæ. Lingua mea tumet, venenum habet intrinsecus, nisi sagittis tuis compuncta fuerit, et percussa, venenum non egreditur. Debemus exemplum dare: si quando in corpore vulnus est, et in ipso vulnere jam putridæ carnes sunt, et cancer est, et fuerit pus intrinsecus; nisi apertum fuerit, non egreditur pus. Et si egressum fuerit pus, nisi cauteriatum fuerit, rursum renascitur pus. Vide igitur quid dicat: Quia tumet lingua mea, et pus habet, et venenum habet, primum sagittis vulnera, ut pus possit exire: deinde carbonibus tuos, et ignem pone, ut quidquid malum fuerit, excoquat, et desertum faciat. Vide igitur, quid dicat: « Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis. » Utinam detur nobis iste carbo desolatorius; utinam et nos dicamus: Nonne cor nostrum erat

rester de mal. Voyez donc le sens de ces paroles: « Des flèches aiguës, poussées par une main puissante avec des charbons dévorants. » Plaise à Dieu qu'il nous donne ce charbon dévorant! Plaise à Dieu que nous puissions dire: Est-ce que notre cœur n'était pas embrasé au dedans de nous, tandis qu'il nous ouvrait les Ecritures? (Luc. xxiv). Isaïe dit aussi à Babylone: Vous avez des charbons de feu, tu l'assiéras sur eux, ils vous seront d'un grand secours. (Isaï. xlvii). Les Apôtres eux-mêmes, avant d'avoir reçu l'Esprit-Saint avaient encore sur leur langue quelques humeurs inhérentes à la nature humaine; c'est pour cela que l'Esprit-Saint est descendu sous la forme de feu sur leurs langues (Act. ii); afin que tout ce qui restait d'humeur vicieuse fût consumé par l'Esprit-Saint. Donnons un autre exemple: Lorsqu'Isaïe vit le Seigneur assis sur un trône élevé, que dit-il? Malheur à moi, parce que je suis percé de douleur, parce que mes lèvres sont impures, et que j'habite au milieu d'un peuple souillé. (Isaï. vi). Voyez ce qu'il dit: Malheur à moi, misérable, parce que mes lèvres sont impures. Et que dit-il ensuite? Parce que ses lèvres étaient impures, un des Séraphins est envoyé; il prend sur l'autel un charbon de feu, il touche la bouche et la langue du prophète et son iniquité est purifiée. Et que dit Dieu? J'ai touché tes lèvres de ce charbon, et j'ai purifié ta langue. Et qu'ajouta-t-il aussitôt? Qui enverrai-je à ce peuple, et qui ira pour nous? O mystères contenus dans les Ecritures! Tant que sa langue était trompeuse,

ardens in via, cum aperiret nobis Scripturas. (Luc. xxiv). Dicit et Isaïas ad Babylonem: Habes carbonem ignis, sedebis super eos: hi erunt tibi in adiutorium. (Isaï. xlvii). Et Apostoli antequam acciperent Spiritum sanctum, habebant in lingua sua adhuc aliquos tumores humanos; propterea Spiritus sanctus descendit in specie ignis in linguas eorum (Act. ii), ut quidquid puris habebant, Spiritus sanctus decoqueret. Dicamus et aliud exemplum: Isaïas cum vidisset Dominum sedentem super thronum excelsum et elevatum, quid dicit? Væ mihi misero, quia compunctus sum, quia labia immunda habeo, et in medio populi immunda labia habentis, ego sedeo. (Isaï. vi). Vide quid dicit? Væ mihi misero, quia immunda labia habeo. Et postea quid dicit? Quoniam labia habebat immunda, propterea mittitur unus de Séraphim, et tollit carbonem ignis de altari, et tangit labia ipsius et linguam, et purgat eam. Et quid dicit? Ecce hoc tetigi labia tua, et mundavi linguam tuam. Et statim quid dicit? Quem mittam ad populum istum, et quis ibit? O mysteria Scripturarum! quamdiu habebat linguam dolosam, et labia immunda,

et ses lèvres impures, Dieu ne lui dit pas: Qui enverrai-je, ou qui ira pour nous? Ses lèvres sont purifiées, et aussitôt Dieu l'envoie pour porter sa parole. Donc, celui dont les lèvres sont impures ne peut prophétiser, il ne peut être employé au service de Dieu. « Avec des charbons dévorants. » Plaise à Dieu qu'il délivre ainsi notre langue, qu'il en fasse disparaître tout ce qui est mal, afin qu'il envoie le feu du Seigneur là où poussent les épines, les broussailles, les orties, que ce feu consume tout, et fasse régner la solitude du Christ.

« Malheur à moi, parce que le temps de mon exil s'est prolongé! » C'est un saint qui parle ainsi, qui ne désire point rester dans son corps, qui ne cherche pas la terre, mais qui désire le ciel. « Malheur à moi, parce que le temps de mon séjour est prolongé! » Lorsque nous sommes atteints par la maladie, saisis par la fièvre, lorsque nous pressentons notre mort prochaine, que nous agissons les bras, lorsque nous sommes dans la crainte, et que nous demandons un peu de repos, nous ne pouvons dire ce verset. Le prophète était en pleine santé, il n'était point malade, et que disait-il: « Malheur à moi, parce que le temps de mon séjour est prolongé! » Tant que nous habitons la tente de ce corps, nous voyageons loin du Seigneur. (II Cor. v). « Malheur à moi, parce que le temps de mon séjour est prolongé! » « Le temps de mon séjour, » il ne dit pas: le temps de mon habitation, mais « de mon séjour, » car, dans la vie présente, nous n'avons pas d'habitation,

non ei dicitur, quem mittam, et quis ibit? mundantur labia ipsius, et statim mittitur ad loquendum. Ergo qui labia immunda habet, non potest prophetare, non potest mitti in obsequium Dei. « Cum carbonibus desolatoriis. Utinam præstetur nobis et ista solitudo, ut quodcumque malum est, tollat de lingua nostra: ut ubi spinæ sunt, ubi vepres sunt, ubi urticae sunt, mittatur ignis Domini, et universa exurat, et fiat solitudo Christi.

« Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est! » Hoc sanctus dicit, qui corpus non desiderat, qui terram non querit, qui cælum cupit. « Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. » Quando ægotamus, quando febricitamus, quando suspicamur nos mori, quando jactamus brachia, quando timemus, quando commeatum petimus, istum versiculum non possumus dicere. Iste sanus erat, non ægotabat, et quid dicebat? « Heu mihi! quia incolatus meus prolongatus est. » Quamdiu enim sumus in tabernaculo corporis hujus, peregrinamur a Domino. (II Cor. v). « Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est. Incolatus meus: » Non dixit, habi-

nous n'avons qu'un séjour. Voilà pourquoi l'Apôtre nous dit : Soyez comme des étrangers et des voyageurs. (1 *Pier.* II). Je suis étranger et voyageur dit aussi le psalmiste. « Malheur à moi, parce que mon séjour est prolongé ! » Il veut dire : Je suis malheureux, tant que je suis dans ce corps. Qui de nous peut tenir ce langage ? Arrivés à l'âge de quatre-vingts ans, nous craignons de mourir ; si nous parvenons même à cent ans, et que nous soyons atteints par la maladie, nous demandons encore à vivre quelque temps. Pourquoi agissons-nous ainsi ? Parce qu'au souvenir de nos péchés les remords de notre conscience se font sentir. Nous savons qu'en nous séparant de ce corps, nous n'allons pas à Jésus-Christ, mais à l'enfer. Que dit l'Apôtre ? « Je désire être dégagé des liens du corps, et être avec Jésus-Christ. » (*Philipp.* I). Donnez-moi l'assurance qu'après la mort je serai avec Jésus-Christ, alors moi aussi je désirerai la mort. Ces paroles : « Malheur à moi, parce que mon séjour est prolongé ; » j'ai vécu avec les habitants de Cédar, sont donc l'expression d'une âme parvenue à la sainteté ; Cédar, dans notre langue, signifie *ténèbres*. Considérez donc ce que veut dire le prophète. Dans quel lieu sommes-nous ? quel monde habitons-nous ? « J'ai vécu avec les habitants de Cédar. » J'ai été longtemps dans les ténèbres, j'ai vécu longtemps dans les ténèbres, j'ai habité longtemps ce corps de mort. « Mon âme a séjourné longtemps dans une terre étrangère. » Pesez ces paroles du saint

tatio mea, sed « incolatus meus : » in sæculo enim præsentem non habemus habitationem, sed peregrinationem. Unde et Apostolus dicit : Quasi advenæ et peregrini. (1 *Petr.* II). Advenæ ego sum, et peregrinus. « Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. » Quod dicit, hoc est : Infelix ego quamdiu sum in isto corpore. Quis nostrum hoc potest dicere ? Si octogenarii fuerimus, timemus mori ; et si centenarii sumus, et egrotamus, tamen commeatum et spatium postulamus. Hoc totum quare facimus ? Quia peccatorum nos conscientia remordet. Scimus enim, quia si recedamus de corpore, non imus ad Christum, sed ad gehennam. Apostolus quid dicit ? Cupio dissolvi, et esse cum Christo. (*Philipp.* I). Da mihi securitatem : quia post mortem futurus sum cum Christo : etiam nunc mori cupio. Ergo iste quia sanctus est, propterea dicit : « Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. Habitavi cum habitantibus Cédar. » « Cédar » in lingua nostra interpretatur, « ténèbre. » Vide ergo quid dicat : In quo loco sumus : in quali mundo sumus ? « Habitavi cum habitantibus Cédar. » Diu fui in tenebris : diu vixi in tenebris : diu fui in corpore mortis huius. « Multum incola fuit anima mea, »

prophète : N'eussé-je vécu que dix ans, mon âme a séjourné longtemps ; car quel bonheur peut procurer l'existence sur la terre, en comparaison de la félicité céleste ! Il y aurait ici beaucoup à dire, mais le discours tend à sa fin.

« J'étais pacifique avec ceux qui haïssent la paix. Lorsque je leur parlais, ils m'attaquaient sans sujet. » Malheureux que nous sommes, nous ne pouvons contenir notre langue et l'empêcher de médire. Si quelqu'un nous offense, nous lui montrons un visage calme, mais le venin de la vengeance est au fond de notre cœur. Nous portons le nom de moines, et, bien que nous ne soyons pas ce que nous devons être, nous portons ce nom. Nous prions à l'heure de tierce, nous prions à l'heure de sexte, à la neuvième heure, nous allumons les lampes, nous nous levons au milieu de la nuit, et nous prions encore au chant du coq. Voyez combien d'heures de la journée nous donnons au service de Dieu ; à la troisième heure, à la sixième, à la neuvième, lorsqu'on allume les lampes, au milieu de la nuit, au chant du coq. Voilà ce que nous faisons, et nous ne réfléchissons pas que si notre cœur nourrit des inimitiés contre notre frère, c'est inutilement que nous prions. Qu'est-il dit, en effet, dans l'Évangile ? « Si vous présentez votre offrande à l'autel et que là vous vous rappeliez que votre frère a quelque chose contre vous. (*Matth.* V). Remarquez ces paroles : Il ne dit pas, si vous avez quelque chose contre votre frère, mais si votre frère a quelque chose

Vide sanctus quid dicat : Et si decem annos vixi, multum incola fuit anima mea. Quæ enim beatitudo est, ad comparationem celestium esse in terrenis ? Multa sunt quæ dicantur : sed jam ad finem festinat oratio.

« Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus : cum loquebar illis, impugnabant me gratis. » Infelices nos, linguam nostram continere non possumus ; non possumus non detrahare : si nos aliquis offenderit, quasi vultum ostendimus pacatum, cæterum cor habet venenum. Monachi dicimur, et licet non simus quales esse debemus, tamen dicimur. Hora tertia oramus : hora sexta oramus : nona, lucernarium facimus : media nocte consurgimus : deinde gallicantio oramus. Videte quibus horis semper ad obsequium Dei suscitamur. Videte quid dicat, hora tertia, sexta, nona, lucernarium, medio noctis, gallicantio, mane primo. Hoc totum facimus, et non consideramus, quia si inimizias habet anima nostra contra fratrem, sine causa oramus. In Evangelio enim quid dicitur ? Si offers munus tuum ad altare, et recordatus fueris ibi, quod aliquid frater tuus habet adversus te. (*Matth.* V). Videte quid dicat : non dixit, si habes aliquid contra

contre vous. Le Sauveur paraît nous imposer ici une chose injuste : s'il avait dit, avez-vous quelque chose contre votre frère, la chose était en notre pouvoir. Mais maintenant que dit-il ? Si vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous. Je lui réponds : Seigneur, il ne dépend pas de moi que mon frère ait quelque chose contre moi ; quant à moi, je n'ai rien contre lui ; s'il a quelque chose contre moi, qu'est-ce que cela me fait ? Pourquoi donc ne voulez-vous pas recevoir mon offrande, et dites-vous : si vous présentez votre offrande à l'autel, et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande, et allez vous réconcilier avec votre frère, et alors vous viendrez présenter votre offrande ? Pour moi, je n'ai rien contre lui ; s'il a quelque chose contre moi, que m'importe ? Le Seigneur vous répond, et que dit-il ? Méchant serviteur, je comprends les dispositions de votre âme ; vous n'avez rien contre votre frère ? vous n'avez rien absolument ? vous l'aimez ? Pourquoi donc ne voulez-vous point qu'il soit sauvé ? Si vous l'aimez véritablement, allez, priez-le qu'il n'ait rien contre vous, afin qu'il puisse être sauvé. Mais vous prouvez que vous ne l'aimez point, parce vous ne voulez point qu'il soit sauvé ; allez donc, priez-le, jetez-vous à ses pieds, suppliez-le nuit et jour, dites-lui : J'ai laissé mon offrande près de l'autel, c'est à cause de vous que je ne puis offrir mes victimes. Votre frère sera profondément touché, et que dira-t-il ? Si celui qui

me prie ne présente point son offrande, moi qu'il prie avec tant d'instance, et qui ne pardonne point, que ferai-je ? C'est pour cela que l'Apôtre nous recommande de donner à manger et à boire à nos ennemis (*Rom.* XII) ; et qu'ajoute-t-il ? En agissant ainsi, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête. Quelqu'un me dira : C'est la conduite que tiennent les ennemis, ils font du bien à leur adversaire, afin d'amasser des charbons de feu sur sa tête. Mais saint Paul veut dire ici autre chose : Si votre ennemi vous a fait du mal, et que vous lui rendiez le bien pour le mal, vous amassez des charbons de feu sur sa tête, c'est-à-dire vous purifiez ses vices, vous consommez sa méchanceté, afin de l'amener au repentir. Comprenez maintenant ce que dit le saint prophète : J'étais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix. Il ne dit pas : Avec ceux qui voulaient la paix, mais avec ceux qui haïssaient la paix. Ils avaient la haine de la paix, et moi j'aimais « ceux qui haïssaient la paix. » C'est dans ce sens que l'Apôtre nous dit : « Autant qu'il est en vous, ayez la paix avec tous les hommes. » (*Rom.* XII). Prions donc notre frère, s'il est notre ennemi, prions-le deux fois, trois fois et jusqu'à sept fois. Si mon frère pèche contre moi, combien de fois lui pardonnerai-je, sept fois ? Jésus répond : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois, c'est-à-dire quatre cent quatre-vingt-dix-neuf fois. (*Matth.* XVIII). Mais quand nous compterions du matin jusqu'au soir, nous ne

fratrem tuum, sed, si aliquid frater tuus habet contra te. Rem quasi injustam videtur nobis imponere ; si enim dixisset, si habes aliquid contra fratrem tuum, in nostra erat potestate quod habebamus. Nunc vero quid dicit ? Si recordatus fueris, quod aliquid habet frater tuus adversus te. Respondeo ei : Domine, non est hoc in mea potestate, si frater meus habet aliquid contra me, ego nihil habeo contra eum ; si ille habet contra me, ad me quid pertinet ? Et quare non vis suscipere munus meum, et dicis, si offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quod frater tuus aliquid habet contra te, dimitte munus tuum, et vade prius reconciliari fratri tuo, et sic offeres munus tuum ? Ecce ego nihil habeo ; si ille habet, ad me quid pertinet ? Respondet tibi Dominus : Et quid dicit ? Male serve, intelligo animum tuum, nihil habes contra fratrem tuum ? nihil habes ? amas illum ? quare ergo salvari eum non vis ? Si amas illum, vade, roga eum ne ille contra te habeat, ut salvari possit. Sed ostendis quia non diligis eum, quia salvari eum non vis ; vade, roga eum, mitte te ei ad pedes ejus, diebus et noctibus deprecare, dicito : munus meum dimisi ad altare,

propter te victimas offerre non possum. Ille compungitur, et quid dicit ? Si iste qui me rogat, non offert munus suum, ego qui rogatus sum, et non ignosco, quid facturus sum ? Propterea dicit et Apostolus, ut inimicis nostris manducare demus, et bibere. (*Rom.* XII). Et quid dicit ? Hæc enim, inquit, faciens, carbonem ignis congregas super caput ejus. Dicat aliquis, hoc inimici faciunt : ideo bene faciunt adversario, ut carbonem ignis congregent super caput ejus. Sed aliud dicitur : si tibi ille male fecerit, et tu ei bene feceris, carbonem ignis congregas super caput ejus, hoc est mundas vitia ejus, et excogis malitiam ejus, ut ad poenitentiam convertatur. Videte ergo quid dicat sanctus propheta. « Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus. » Non dixit, qui volebant pacem ; sed, « qui oderunt pacem. » Illi oderant pacem, et ego amabam eos qui oderant pacem. Ideo dicit Apostolus : Quantum ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes. (*Rom.* XII). Rogemus fratrem ; si inimicus noster est, rogemus et bis, et ter, et septies. Tamen et si peccaverit frater meus, quotiens dimittam, illi septies ? Dico tibi, non septies, sed septuagies septies, hoc est quadringenties

pouvons point commettre un si grand nombre de péchés, c'est-à-dire quatre-vingt-dix-neuf. Cependant, que dit le Seigneur ? Si votre frère vous offense septante fois sept fois, et qu'il vienne vous prier de lui pardonner, pardonnez-lui. Mais, me direz-vous, il n'a point de regret au fond du cœur, il ment. Laissons à Dieu le soin de le juger; mon frère me prie, il ne dit pas la vérité, Dieu le sait; quant à moi, j'entends ses paroles, Jésus-Christ connaît son cœur; pour moi j'accepte ce que j'entends, que Jésus-Christ prenne ce qu'il connaît. Et voyez quelle est votre récompense, votre frère ment, et vous acceptez ce qu'il vous dit comme vrai; ce qui lui donne la mort vous sauve. Pourquoi suis-je entré dans ces développements ? Parce que les vices contre la charité se rencontrent souvent dans les monastères et surtout dans les couvents. Nous ne rougissons pas, nous ne nous plaignons pas de l'état que nous avons embrassé, nous avons quitté nos mères, nous avons quitté nos pères, nous avons dit adieu à nos frères et à nos sœurs, nous avons quitté nos épouses, nous avons abandonné notre patrie, nos demeures, nos cellules, la maison où nous sommes nés, où nous avons été nourris, nous sommes venus dans un monastère, et nous avons abandonné toutes choses afin d'avoir, pour une chose frivole, des disputes avec nos frères dans ce monastère ? Nous avons renoncé à ce que nous possédons, nous avons quitté notre patrie, nous avons dit adieu au monde, et pour une plume

nonagies. (*Matth. xviii*). Si voluerimus computare de mane usque ad vespem, tanta peccata facere non possumus, quadringenta nonaginta. Tamen quid dicit Dominus ? Si septuagies septies peccaverit in die, et conversus rogaverit te, dimitte ei. Sed dicis, non ex toto corde convertitur, mentitur. Nos dimitamus Deo judicium; rogat me, deprecatur, non dicit hoc vere, Deus novit; ego vocem audio, Christus cor intelligit ego, suscipio quod audio, suscipiat Christus quod novit. Deinde vide mercedem tuam, mentitur ille, tu verum suscipis; illius interfectio est, tua salus est. Hoc totum quare locutus sum ? Quoniam in monasteriis, et maxime in cœnobiiis, solent esse ista vitia. Non erubescimus, non dolemus, dimisimus matres, dimisimus patres, dimisimus fratres, dimisimus sorores, dimisimus uxores, dimisimus filios, dimisimus patrias nostras, dimisimus domos, dimisimus cellulas nostras, dimisimus cellas, in quibus nati sumus, et nutriti, et dimisimus servulos, cum quibus nutriti sumus: venimus in monasterium, et propterea hæc dimisimus omnia, ut propter rem frivolum rixam cum fratribus faciamus in monasterio ? Dimisimus possessionem, di-

nous suscitons des querelles dans un monastère ? Si j'entends une parole tant soi peu amère, je ne puis la supporter, elle bouillonne dans mon cœur, elle reste gravée dix ou quinze jours au plus intime de moi-même, je ne puis l'effacer de mon cœur; je parle à ce frère qui m'a outragé, je lui promets la paix des lèvres, et je garde le poison dans mon cœur. Très souvent les yeux et le visage sont l'indice de ce qui se passe au fond de l'âme. Quelqu'un nous a-t-il blessé au cœur, nous ne pouvons le regarder de bon œil, notre visage, nos yeux sont comme le miroir de notre âme. Que dit l'Écriture ? « Et ils ne pouvaient lui parler avec douceur (*Gen. xxxvii*); leur langue ne pouvait feindre ce que leur cœur ne renfermait pas. Ce que je dis, je le dis pour vous comme pour moi, car je ne parle point ici comme si j'étais à l'abri de tout danger; à l'occasion de ce verset, j'ai été comme forcé de vous tenir ce langage. La langue est un grand mal. « Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes et de la langue trompeuse, » délivrez-moi, non de la langue d'un autre, mais de ma propre langue; la langue des autres ne peut me nuire, ma langue est ma plus cruelle ennemie. « Seigneur, délivrez mon âme, » délivrez-moi de ma langue, ma langue est un glaive qui donne la mort à mon âme. Je crois nuire à mon ennemie, et je ne vois pas que je me donne la mort à moi-même. Mes ennemis me font la guerre, quand je leur parle, pour moi je leur tiens un langage pacifique. Qu'ils conservent

misimus patriam, dimisimus sæculum, et propter calamum rixam faciamus in monasterio ? Si verbum amarum audiero, ferre non possum, æstuat in corde meo, scribitur in medullis meis diebus decem aut quindecim, non potest tolli de corde meo, loquor fratri meo, qui mihi injuriam fecerat, et pacem labiis promitto, et corde venenum teneo. Frequentèr et oculi et vultus, mentis indicium sunt. Quando cor nostrum vulneratum est contra aliquem, non possumus eum aspicere rectis oculis: vultus ipse et oculi, quasi speculum animæ nostræ sunt. Quid dicit Scriptura ? Et non poterant loqui ei quidquam pacificum (*Gen. xxxvii*), non poterat lingua mentiri, quod cor intus non continebat. Hoc igitur dico, vobis ipsis et mihi, neque enim ad hoc prædico, ut quasi me securum faciam: occasio istius versiculi compulit nos ita dicere. Grande malum est lingua. « Domine, libera animam a labiis iniquis et a lingua dolosa. » Non ab alterius lingua, sed a mea lingua libera; nihil mihi nocet lingua alterius: mea lingua mihi inimica est. « Domine, libera animam meam: » Me libera a lingua mea, lingua mea gladius est, interficit animam meam. Puto quod inimico meo

leurs dispositions hostiles; pour nous, ayons un esprit pacifique, comme il est écrit dans le livre des Paralipomènes: Les enfants d'Israël sortirent pour combattre avec des dispositions pacifiques. Un chrétien marche au combat avec un esprit de paix; mais les armes des chrétiens, c'est la paix, la paix de Jésus-Christ, qui surpasse tout sentiment. (*Philip. iv*). Heureux les pacifiques, non-seulement ceux qui apaisent les querelles, mais rétablissent la paix dans leurs cœurs. Heureux les pacifiques; si je vois un différend s'élever et que je m'interpose pour la faire cesser, et que cependant je n'aie point la paix au fond de mon cœur, que me servira-t-il d'avoir pacifié

les autres ? Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu. (*Matth. v*). Heureux les pacifiques qui tiennent un langage de paix à ceux qui haïssent la paix. Heureux les pacifiques, le Christ est la paix; car, puisque Salomon est la figure du Christ, et que Salomon signifie paix, donc Jésus-Christ, notre Dieu, est la paix. En retournant au ciel, il nous a laissé cet étendard, en nous disant: Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. (*Jean xiv*). Conservons ce que le Christ nous a donné, conservons la paix, et elle-même nous gardera dans le Christ Jésus, à qui soit la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LIVRE DE L'EXPOSITION DES PSAUMES.

PRÉFACE.

Le livre des Psaumes est comme une grande maison dont la porte principale a une grande

clef extérieure, et dont chacune des chambres qui la composent a sa clef propre et particulière. La clef de la grande porte, qui est l'Esprit-Saint, est plus forte que les autres, mais

noceam, et nescio quod meipsum occido. Pugnans adversarii, quando loquor illis, et ego pacifica loquor. Illi habent inimicalem animum, nos vero habemus pacificalem animum, siquidem scriptum est et in Paralipomenon: Et egressi sunt, inquit, filii Israel ad pugnandum mente pacifica. Aliquis vadit ad pugnam, et mentem pacificam habet; sed Christianorum arma, pax est, pax Christi, quæ exsuperat omnem sensum. (*Philip. iv*). Beati pacifici: non solum qui pacem faciunt inter rixantes, sed qui in seipsis pacem faciunt. Beati pacifici; si alii rixam faciunt, et ego medius intercedam, et faciam inter eos pacem, et ipse non habeam pacem in mente mea: quid mihi

prodest quod illi pacem fecerunt ? Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. (*Matth. v*). Beati pacifici qui loquuntur his qui oderant pacem, pacifica. Beati pacifici, Christus pax est. Si enim Salomon interpretatur, Christus: Salomon autem interpretatur, « pacificus, » ergo Christus Deus noster, pax est. Vadens ad eorum, nobis vexillum dimisit, dicens: Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis (*Jean. xiv*). Servemus quod Christus donavit: habemus pacem, Servemus pacem, et illa nos servat in Christo Jesu, cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

LIBER DE EXPOSITIONE PSALMORUM.

PROŒMIUM.

Psalterium ita est quasi magna domus, quæ unam quidem habet exteriorem clavem in porta: in diver-

sis vero intrinsecus cubiculis proprias claves habet. Licet amplior una clavis sit grandis portæ. Spiritus sanctus; tamen unumquodque cubiculum proprias habet claviculas suas. Si quis igitur clavem confusam

pouvons point commettre un si grand nombre de péchés, c'est-à-dire quatre-vingt-dix-neuf. Cependant, que dit le Seigneur ? Si votre frère vous offense septante fois sept fois, et qu'il vienne vous prier de lui pardonner, pardonnez-lui. Mais, me direz-vous, il n'a point de regret au fond du cœur, il ment. Laissons à Dieu le soin de le juger; mon frère me prie, il ne dit pas la vérité, Dieu le sait; quant à moi, j'entends ses paroles, Jésus-Christ connaît son cœur; pour moi j'accepte ce que j'entends, que Jésus-Christ prenne ce qu'il connaît. Et voyez quelle est votre récompense, votre frère ment, et vous acceptez ce qu'il vous dit comme vrai; ce qui lui donne la mort vous sauve. Pourquoi suis-je entré dans ces développements ? Parce que les vices contre la charité se rencontrent souvent dans les monastères et surtout dans les couvents. Nous ne rougissons pas, nous ne nous plaignons pas de l'état que nous avons embrassé, nous avons quitté nos mères, nous avons quitté nos pères, nous avons dit adieu à nos frères et à nos sœurs, nous avons quitté nos épouses, nous avons abandonné notre patrie, nos demeures, nos cellules, la maison où nous sommes nés, où nous avons été nourris, nous sommes venus dans un monastère, et nous avons abandonné toutes choses afin d'avoir, pour une chose frivole, des disputes avec nos frères dans ce monastère ? Nous avons renoncé à ce que nous possédons, nous avons quitté notre patrie, nous avons dit adieu au monde, et pour une plume

nonagies. (Matth. xviii). Si voluerimus computare de mane usque ad vespem, tanta peccata facere non possumus, quadringenta nonaginta. Tamen quid dicit Dominus ? Si septuagies septies peccaverit in die, et conversus rogaverit te, dimitte ei. Sed dicis, non ex toto corde convertitur, mentitur. Nos dimittamus Deo judicium; rogat me, deprecatur, non dicit hoc vere, Deus novit; ego vocem audio, Christus cor intelligit ego, suscipio quod audio, suscipiat Christus quod novit. Deinde vide mercedem tuam, mentitur ille, tu verum suscipis; illius interfectio est, tua salus est. Hoc totum quare locutus sum ? Quoniam in monasteriis, et maxime in cœnobiiis, solent esse ista vitia. Non erubescimus, non dolemus, dimisimus matres, dimisimus patres, dimisimus fratres, dimisimus sorores, dimisimus uxores, dimisimus filios, dimisimus patrias nostras, dimisimus domos, dimisimus cellulas nostras, dimisimus cellas, in quibus nati sumus, et nutriti, et dimisimus servulos, cum quibus nutriti sumus: venimus in monasterium, et propterea hæc dimisimus omnia, ut propter rem frivolum rixam cum fratribus faciamus in monasterio ? Dimisimus possessionem, di-

nous suscitons des querelles dans un monastère ? Si j'entends une parole tant soi peu amère, je ne puis la supporter, elle bouillonne dans mon cœur, elle reste gravée dix ou quinze jours au plus intime de moi-même, je ne puis l'effacer de mon cœur; je parle à ce frère qui m'a outragé, je lui promets la paix des lèvres, et je garde le poison dans mon cœur. Très souvent les yeux et le visage sont l'indice de ce qui se passe au fond de l'âme. Quelqu'un nous a-t-il blessé au cœur, nous ne pouvons le regarder de bon œil, notre visage, nos yeux sont comme le miroir de notre âme. Que dit l'Écriture ? « Et ils ne pouvaient lui parler avec douceur (Gen. xxxvii); leur langue ne pouvait feindre ce que leur cœur ne renfermait pas. Ce que je dis, je le dis pour vous comme pour moi, car je ne parle point ici comme si j'étais à l'abri de tout danger; à l'occasion de ce verset, j'ai été comme forcé de vous tenir ce langage. La langue est un grand mal. « Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes et de la langue trompeuse, » délivrez-moi, non de la langue d'un autre, mais de ma propre langue; la langue des autres ne peut me nuire, ma langue est ma plus cruelle ennemie. « Seigneur, délivrez mon âme, » délivrez-moi de ma langue, ma langue est un glaive qui donne la mort à mon âme. Je crois nuire à mon ennemie, et je ne vois pas que je me donne la mort à moi-même. Mes ennemis me font la guerre, quand je leur parle, pour moi je leur tiens un langage pacifique. Qu'ils conservent

misimus patriam, dimisimus sæculum, et propter calamum rixam faciamus in monasterio ? Si verbum amarum audiero, ferre non possum, æstuat in corde meo, scribitur in medullis meis diebus decem aut quindecim, non potest tolli de corde meo, loquor fratri meo, qui mihi injuriam fecerat, et pacem labiis promitto, et corde venenum teneo. Frequentèr et oculi et vultus, mentis indicium sunt. Quando cor nostrum vulneratum est contra aliquem, non possumus eum aspicere rectis oculis: vultus ipse et oculi, quasi speculum animæ nostræ sunt. Quid dicit Scriptura ? Et non poterant loqui ei quidquam pacificum (Gen. xxxvii), non poterat lingua mentiri, quod cor intus non continebat. Hoc igitur dico, vobis ipsis et mihi, neque enim ad hoc prædico, ut quasi me securum faciam: occasio istius versiculi compulit nos ita dicere. Grande malum est lingua. « Domine, libera animam a labiis iniquis et a lingua dolosa. » Non ab alterius lingua, sed a mea lingua libera; nihil mihi nocet lingua alterius: mea lingua mihi inimica est. « Domine, libera animam meam: » Me libera a lingua mea, lingua mea gladius est, interficit animam meam. Puto quod inimico meo

leurs dispositions hostiles; pour nous, ayons un esprit pacifique, comme il est écrit dans le livre des Paralipomènes: Les enfants d'Israël sortirent pour combattre avec des dispositions pacifiques. Un chrétien marche au combat avec un esprit de paix; mais les armes des chrétiens, c'est la paix, la paix de Jésus-Christ, qui surpasse tout sentiment. (Philip. iv). Heureux les pacifiques, non-seulement ceux qui apaisent les querelles, mais rétablissent la paix dans leurs cœurs. Heureux les pacifiques; si je vois un différend s'élever et que je m'interpose pour la faire cesser, et que cependant je n'aie point la paix au fond de mon cœur, que me servira-t-il d'avoir pacifié

les autres ? Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu. (Matth. v). Heureux les pacifiques qui tiennent un langage de paix à ceux qui haïssent la paix. Heureux les pacifiques, le Christ est la paix; car, puisque Salomon est la figure du Christ, et que Salomon signifie paix, donc Jésus-Christ, notre Dieu, est la paix. En retournant au ciel, il nous a laissé cet étendard, en nous disant: Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. (Jean xiv). Conservons ce que le Christ nous a donné, conservons la paix, et elle-même nous gardera dans le Christ Jésus, à qui soit la gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LIVRE DE L'EXPOSITION DES PSAUMES.

PRÉFACE.

Le livre des Psaumes est comme une grande maison dont la porte principale a une grande

clef extérieure, et dont chacune des chambres qui la composent a sa clef propre et particulière. La clef de la grande porte, qui est l'Esprit-Saint, est plus forte que les autres, mais

noceam, et nescio quod meipsum occido. Pugnans adversarii, quando loquor illis, et ego pacifica loquor. Illi habent inimicalem animum, nos vero habemus pacificalem animum, siquidem scriptum est et in Paralipomenon: Et egressi sunt, inquit, filii Israel ad pugnandum mente pacifica. Aliquis vadit ad pugnam, et mentem pacificam habet; sed Christianorum arma, pax est, pax Christi, quæ exsuperat omnem sensum. (Philip. iv). Beati pacifici: non solum qui pacem faciunt inter rixantes, sed qui in seipsis pacem faciunt. Beati pacifici; si alii rixam faciunt, et ego medius intercedam, et faciam inter eos pacem, et ipse non habeam pacem in mente mea: quid mihi

prodest quod illi pacem fecerunt ? Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. (Matth. v). Beati pacifici qui loquuntur his qui oderant pacem, pacifica. Beati pacifici, Christus pax est. Si enim Salomon interpretatur, Christus: Salomon autem interpretatur, « pacificus, » ergo Christus Deus noster, pax est. Vadens ad eorum, nobis vexillum dimisit, dicens: Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis (Joan. xiv). Servemus quod Christus donavit: habemus pacem, Servemus pacem, et illa nos servat in Christo Jesu, cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

LIBER DE EXPOSITIONE PSALMORUM.

PROŒMIUM.

Psalterium ita est quasi magna domus, quæ unam quidem habet exteriorem clavem in porta: in diver-

sis vero intrinsecus cubiculis proprias claves habet. Licet amplior una clavis sit grandis portæ. Spiritus sanctus; tamen unumquodque cubiculum proprias habet claviculas suas. Si quis igitur clavem confusam

chaque chambre ne laisse pas d'avoir ses clefs particulières. Si donc l'on vient à jeter hors de la maison une de ces clefs, et qu'on veuille ouvrir la chambre, on ne le peut, à moins de retrouver la clef. Or, chacun des psaumes sont comme autant de chambres qui ont leurs clefs propres. La grande porte de cette maison est le premier psaume qui commence ainsi :

PSAUME PREMIER.

« Heureux l'homme qui n'est point allé au conseil des impies. » Il en est qui pensent que la clef de ce psaume doit être reportée sur la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en sorte que cet homme heureux serait le Christ considéré comme homme. L'intention est bonne, mais elle accuse une certaine ignorance ; car si cet homme heureux est le Christ, comme c'est le Christ qui a donné la loi, comment le psalmiste peut-il dire du Christ : « Mais dont la volonté est dans la loi du Seigneur ? » Comment ensuite peut-il le comparer à un arbre : « Il sera comme l'arbre planté près des courants des eaux ? » Car s'il est comparé à un arbre, comme tout objet comparé est inférieur au terme de comparaison, il faudra dire que l'arbre est plus grand que le Seigneur, qui est comparé à l'arbre. Vous voyez donc que le psaume ne peut être interprété de la personne du Christ, mais il s'applique en général à tout juste quel qu'il soit, bien qu'un grand nombre pensent qu'il est ici question de ce Joseph d'A-

rimathie, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est pas assis dans la chaire des pharisiens. Quant à nous, nous entendons de tout juste pris dans sa généralité, ce qu'ils appliquent à un juste en particulier : « Heureux l'homme qui n'est point allé au conseil des impies. » Nous lisons dans la Genèse qu'Adam fut maudit lorsque Dieu lui dit que la terre serait maudite dans ses œuvres. (Gen. iii, 17). Or, cette malédiction portée contre le premier homme est maintenant détruite et remplacée par la bénédiction. Dans l'ancienne loi, il n'y a qu'une seule bénédiction ; dans l'Evangile, on compte huit béatitudes. (Matth. v) « Heureux l'homme qui n'est point allé au conseil des impies. » Heureux l'homme, non point *homo* en latin, mais *vir*, l'homme qui est arrivé à l'âge parfait de Jésus-Christ. Le psalmiste décrit ici trois péchés principaux que commettent les hommes : ou par pensées, ou par actions, ou par l'enseignement. Premièrement nous pensons au mal ; ensuite, nous traduisons cette pensée par nos œuvres, et lorsque nous avons accompli une œuvre coupable, il arrive que nous enseignons aux autres à faire ce que nous avons fait nous-mêmes. « Heureux l'homme qui n'est point allé au conseil des impies, » qui n'a point eu la pensée du mal, « et qui ne s'est pas arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est pas assis dans la chaire de pestilence ; » c'est-à-dire, celui qui n'a point enseigné le mal aux autres,

Arimathia, qui non abiit in consilio Judæorum et in via peccatorum non stetit, et in cathedra Pharisæorum non sedit : tamen nos quod alii specialiter in illo interpretantur, generaliter in viro justo interpretamur. « Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum. » Legimus in Genesi maledictum fuisse Adam, quando dicitur, « maledicta terra in operibus tuis. » (Gen. iii, 17). Maledictio ergo primi hominis nunc benedictione solvit. Quasi in vetere Lege una beatitudo ponitur : cæterum in Evangelio octo simul beatitudines nuncupantur. (Matth. v). « Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum. Beatus vir, » non homo ; sed « vir : » vir qui in perfectum virum pervenerit Christum, qui non abiit in consilio impiorum. Tria hominum generalia peccata descripsit : aut enim cogitamus, aut facimus, aut docemus. Primum cogitamus ; deinde cum cogitaverimus, cogitationem in opera vertimus : cum fecerimus aliquid jam operis, fit etiam, ut alios doceamus quod ipsi feceramus. « Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, » quia non cogitavit malum : « et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentie non sedit. » Hoc est, qui nec alios docuit, « et in

et qui ne s'est pas arrêté dans la voie des pécheurs. Il est difficile à un homme d'éviter tout péché ; au témoignage de saint Jean l'Evangéliste, qui dit : « Celui qui nie qu'il a péché, ment et c'est un menteur. (1 Jean. i, 8). Si donc nous péchons tous, et que nul n'est heureux si ce n'est celui qui ne pèche point, comme nous sommes tous pécheurs, nul de nous n'est heureux. Mais considérez ce que dit le prophète : « Et qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, » il ne dit pas : Heureux l'homme qui n'a point péché, mais heureux l'homme qui n'a point persévéré dans son péché, et qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs. Je me suis rendu coupable de péché hier, je ne suis pas heureux ; mais si je ne m'arrête pas dans le péché, si j'en sors au plutôt, j'ai part à ce bonheur. « Et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence. » De même qu'il a dit précédemment « qui ne s'est point arrêté, » il dit ici : « qui ne s'est point assis ; » de même que celui qui n'a point persévéré dans son péché est heureux, heureux aussi est celui qui n'a point persévéré, et ne s'est pas comme assis dans la mauvaise doctrine. Quoi donc ? Vous voyez vous-même que le bonheur est promis à un triple titre, si nous ne pensons pas au mal, si nous ne persévérons point dans le mal, si nous n'enseignons pas le mal. C'est ce que dit ailleurs un prophète : « Après les crimes des enfants d'Ammon répétés, je ne révoquerai pas ma menace, dit le Seigneur. » (Amos. i, 9). Il

via peccatorum non stetit. » Difficile est ut aliquis non peccet ; denique dicit et Joannes et Evangelista : « Quia qui negat se peccatum fecisse, mentitur, et mendax est. (1 Joan. i, 8). Si ergo omnes peccamus, nemo autem beatus nisi qui non peccat : igitur quia omnes peccamus, nemo beatus est. Sed videte quid dicat, « et in via peccatorum non stetit ; » non dixit, beatus vir qui non peccavit, sed beatus vir qui in peccato non perseveraverit, et in via peccatorum non stetit. Ego heri peccavi, non sum beatus ; si non stetero in peccato, si retraxero me, jam beatus sum. « Et in cathedra pestilentie non sedit. Quomodo ibi dixit, « stetit, » sic et hic, « sedit : » sicut ibi qui non perseveravit in peccato, beatus est : sic hic qui in doctrina mala non perseveravit et sedit, beatus est. Quid igitur ? videtis ipsi, quomodo beatitudo tripliciter condonatur : si non cogitemus mala, si in peccato non perseveraverimus, si non doceamus ea quæ mala sunt. Hoc est quod dicit propheta : « Super tribus et quatuor peccatis non (Al. s) convertam eam, dicit Dominus. » (Amos. i, 9). Hoc octies dicit, Amos autem hoc loquitur ; id est cogitasti, ignovi : fecisti, ignovi ; numquid mala

répète ces paroles jusqu'à huit fois et voici ce qu'Amos veut dire : Vous avez eu la pensée du mal, je vous ai pardonné ; de la pensée, vous avez été à l'acte, je vous ai encore pardonné ; mais deviez-vous aller jusqu'à enseigner le mal ? Voilà le sens de ces paroles : Après ces péchés trois ou quatre fois répétés, je ne changerai pas l'arrêt que j'ai prononcé, dit le Seigneur. « Et qui médite cette loi nuit et jour. » Il a énoncé les trois choses qu'il ne devait pas faire, c'est-à-dire, ne pas aller dans le conseil des impies, ne point s'arrêter dans la voie des pécheurs, et ne point s'asseoir dans la chaire de pestilence. Il a dit les trois choses que nous devons éviter, il fait connaître maintenant les deux que nous devons faire ; car il ne nous suffit pas de fuir le mal, il nous faut encore pratiquer le bien.

« Mais dont la volonté est dans la loi du Seigneur. » Il ne dit point dont la crainte, mais « dont la volonté ; » beaucoup, en effet, agissent par crainte, mais la crainte n'a pas droit à la récompense. « Mais dont la volonté est dans la loi du Seigneur, » et qui veut faire ce que le Seigneur lui a commandé. « Et qui médite cette loi jour et nuit. » La parole est impuissante pour exprimer ici les pensées de l'esprit. « Mais dont la volonté est dans la loi du Seigneur. » Quelqu'un me dira : Je veux accomplir la loi de Dieu, je suis donc heureux par cela seul que je le veux ; mais voyez ce qui suit : il ne suffit pas de vouloir la loi de Dieu, mais « il médite cette loi nuit et jour. » Il médite nuit et jour.

etiam docere debeas ? Hoc est quod dicitur : super tribus et quatuor peccatis non irascatur tibi, dicit Dominus. « Et in lege ejus meditabitur die ac nocte. » Dixit tria quæ facere non debuit, non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stare, et in cathedra pestilentie non sedere : Dixit tria quæ facere non debemus : dicit duo quæ facere debeamus ; non enim sufficit nobis mala fugere, nisi consequamur bona.

« Sed in lege Domini voluntas ejus. » Non dixit, timor, sed, « voluntas ejus ; » multi enim timore faciunt, sed timor facientis mercedem non habet. « Sed in lege Domini voluntas ejus, » ut velit facere quod Dominus imperavit. « Et in lege ejus meditabitur die ac nocte : » Non potest sermo explicare quantum mens concipit. « Sed in lege Domini voluntas ejus. » Dicit aliquis : Ecce ego volo legem Dei facere, beatus ergo sum quia volo : sed vide quid sequatur : non sufficit velle legem Dei, sed « in lege ejus meditabitur die ac nocte. Meditabitur die ac nocte. » Dicit aliquis : hoc humana natura non suffert, nam et ambulandum est, et bibendum est, et comedendum est, et dormiendum est, et ea quæ ad

On me dira : la nature humaine n'est point capable de remplir un tel devoir, car il faut se promener, il faut boire, manger, dormir et se procurer les choses nécessaires à la vie. Comment méditera-t-il la loi de Dieu nuit et jour, alors surtout que l'Apôtre vient ajouter à ce devoir en disant : « Priez sans interruption. » (1 Thess. v, 17) Puis-je donc prier dans le temps que je me livre au sommeil ? La méditation de la loi de Dieu ne consiste donc point dans la lecture, mais dans l'action. En effet, il est dit dans un autre endroit : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout au nom du Seigneur. » (1 Cor. x, 31). Si je donne l'aumône, je médite la loi de Dieu ; si je visite un malade, mes pieds méditent la loi de Dieu ; si je fais tout ce qui m'est commandé, je médite de corps ce que médite la bouche des autres. Les Juifs donc méditent de bouche ; notre méditation, ce sont nos actions. Il a donc exposé les trois choses que nous devons éviter, puis les deux que nous devons faire ; mais quelle récompense méritera celui qui aura été fidèle à ces prescriptions ?

« Il sera comme l'arbre planté près des courants des eaux, qui donnera son fruit en son temps, et sa feuille ne tombera point. » Il en est qui interprètent ainsi ce texte : De même qu'un arbre planté près d'un cours d'eau doit nécessairement se couvrir de verdure, et ne point se dessécher, parce que ses racines ont une certaine humidité qui leur donne la vie,

vitam necessaria sunt, comparanda. Quomodo in lege Dei meditabitur die ac nocte ? Maxime cum dicat Apostolus, « Sine intermissione orantes. » (1 Thess. v, 17). Numquid eo tempore quo dormio, orare possum ? Meditatio ergo legis non in legendo est, sed in faciendo. Denique dicitur in alio loco : « Sive manducatis, sive bibitis, sive quid facitis, omnia in nomine Domini facietis. » (1 Cor. x, 31). Si porrigo eleemosynam, legem Dei meditor ; si egrotantem visito, pedes mei legem Dei meditantur : si ea facio quæ præcepta sunt, quod alii ore meditantur, ego corpore meditor. Judæi igitur ore meditantur, nostra meditatio opus est. Dixit igitur tria quæ facere non debemus, dixit duo quæ facere debeamus : qui hoc fecerit, præmii quid merebitur.

« Et erit tamquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, et lignum scientiæ boni et mali, lignum et vitæ quod fructum suum dabit in tempore suo. Et folium ejus non defluet. » Mihi simpliciter interpretantur qui dicunt, quomodo lignum si plantatum fuerit juxta aquas, necesse est ut vireat, et non siccatur, quia habent radices ipsius humorem unde vivunt, sic quicumque legem Dei

ainsi quiconque médite la loi de Dieu trouve dans cette méditation le principe de la vigueur et de la vie. C'est là une interprétation simple ; pour nous qui traitons spirituellement les choses spirituelles, nous lisons que Dieu avait planté dans le paradis l'arbre de vie, et l'arbre de la science du bien et du mal, que cet arbre de vie était planté dans le paradis, et que de ce jardin de délices sortait un fleuve qui se divisait en quatre canaux. (Gen. ii). Nous lisons aussi dans un livre de Salomon (si l'on consent à recevoir ce livre), où il parle de la sagesse qui est le Christ et la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu (1 Cor. i, 24). « Elle est un arbre de vie pour tous ceux qui l'embrassent » (Prov. iii, 18), et Salomon parle ici de la sagesse. Or, si la sagesse est un arbre de vie, et que le Christ soit la sagesse, vous voyez donc que celui qui est heureux et saint est comparé à cet arbre, c'est-à-dire à la sagesse. Vous voyez donc que cet homme heureux et juste qui n'est point allé dans le conseil des impies, qui n'a point fait le mal, mais pratiqué le bien, « sera comme un arbre planté près des courants des eaux, » c'est-à-dire qu'il sera semblable au Christ, car il nous a fait asseoir et régner avec lui dans les cieux. (Ephés. ii, 6). Vous le voyez donc, nous régnerons avec le Christ dans le ciel ; vous le voyez, cet arbre a été planté dans le paradis, et nous tous, nous avons été plantés avec lui.

« Et il sera comme un arbre planté près des courants des eaux, » car de cette source sortent

meditatur, ipsa legis meditatio virorem et facit, et vitam. Hoc illi simpliciter interpretantur ; nos autem spiritualibus spiritualia comparantes, legentes in paradiso plantatum esse lignum vitæ, hoc plantatum esse in paradiso, et de ipso paradiso egredi fontem qui dividatur in quatuor principia. (Gen. ii). Legimus et in Salomone (si cui placet Librum recipere), de sapientia enim ibi loquitur : Christus Dei virtus, et Dei sapientia (1 Cor. i, 24) : ergo ubi Salomon loquitur : « Lignum vitæ est omnibus comprehendentibus eam (Prov. iii, 18), ibi de sapientia dicitur. Si autem sapientia lignum vitæ est, sapientia autem ipsa Christus est, vides ergo quoniam qui beatus vir et sanctus est, huic ligno, hoc est sapientiæ comparatur. Videtis ergo quoniam beatus vir et justus iste qui non abiit in consilio impiorum, qui non fecit illa, et fecit ista, « et erit tamquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum. » Hoc est Christo similis erit, siquidem consedere nos fecit in cœlestibus, et conregnare. (Ephés. ii, 6). Videtis ergo quia cum Christo regnabimus in cœlo ; videtis quoniam lignum hoc plantatum est in paradiso, et nos omnes cum illo complantati sumus.

tous les fleuves, « et il donnera son fruit en son temps. » Cet arbre ne donne point son fruit en tout temps, mais « en son temps. » Cet arbre ne produit pas son fruit dans la vie présente, mais dans la vie future, c'est-à-dire au jour du jugement. Cet arbre se couvre maintenant de fleurs, il est en pleine végétation, et promet les fruits pour la saison. Cet arbre a deux choses, il a des fruits, il a des feuilles ; le fruit c'est le sens caché dans les Écritures ; les feuilles, ce sont les paroles dans leur simple signification ; le fruit est dans le sens caché, les feuilles dans les paroles. Quiconque lit les saintes Écritures dans le sens judaïque, ne comprend que les feuilles, mais, s'il entre dans le sens spirituel, il recueille le fruit.

« Et sa feuille ne tombera point. » Les feuilles elles-mêmes de cet arbre sont utiles, et celui qui entend ces paroles dans le sens historique y trouvera du profit pour son âme. Nous lisons dans l'Apocalypse de saint Jean (ce livre n'est point reçu dans ces contrées ; cependant, nous devons savoir que tout l'Occident, les autres contrées de la Phénicie et d'Égypte reçoivent ce livre, et qu'il est connique, car d'anciens auteurs ecclésiastiques, parmi lesquels Irénée, Polycarpe, Denis et d'autres interprètes romains, en particulier saint Cyprien, l'admettent et l'expliquent comme un livre canonique) ; nous lisons donc dans ce livre : « Je vis un trône qui était dressé, et un agneau et un arbre près du fleuve, et

sur les deux rivages, l'arbre de vie. (Apoc. xxii, 2), c'est-à-dire qu'il était sur les deux rives. « Et cet arbre portait des fruits dans l'année, et donnait son fruit chaque mois ; il portait aussi des feuilles, et ses feuilles sont pour guérir les nations. » J'ai vu, dit-il, un seul trône dressé, car, bien que nous croyions dans le Père, dans le Fils et dans le Saint-Esprit, c'est-à-dire dans la Trinité, cependant, il n'y a qu'un seul règne. J'ai vu, dit-il, un seul trône dressé, et « j'ai vu un agneau qui se tenait debout devant le trône. » Il veut parler de l'incarnation du Sauveur, dont il est dit : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde ; et un fleuve d'eau vive sortait du milieu du trône. » Vous le voyez donc, c'est du milieu du trône que sort le fleuve des grâces. Cependant, ce fleuve ne sort du trône qu'à la condition que l'Agneau se tiendra debout devant le trône ; car, si nous ne commençons par croire à l'incarnation du Christ, nous ne pouvons recevoir ces grâces. Et il y avait là un seul arbre très élevé ; il ne dit pas des arbres, mais un seul arbre. S'il n'y avait qu'un seul arbre, comment cet arbre était-il à la fois sur les deux rives du fleuve ? S'il avait dit : J'ai vu des arbres, il aurait pu se faire que les uns fussent sur une rive, et les autres sur la rive opposée ; mais il est dit qu'il y avait un seul arbre sur les deux rives, et qu'un seul fleuve sortait du trône de Dieu, c'est-à-dire la grâce de l'Esprit-Saint ; or, cette grâce de l'Esprit-

« Et erit tamquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum. » De illo enim fonte procedunt omnia flumina, « quod fructum suum dabit in tempore suo. » Lignum hoc non omni tempore dat fructum, sed, « in tempore suo. » Lignum hoc non dat in præsentis sæculo, sed in futuro, hoc est, in die judicii. Lignum hoc nunc flores habet, lignum hoc nunc germinat, et promittit fruges futuras. Lignum hoc habet duo, habet et fructus, habet et folia ; fructum habet, sensum in Scripturis ; folia, verba simplicia ; fructus in sensu est, folia vero in verbis sunt. Quicumque igitur Scripturas sanctas legit, si secundum Judæos legit, tantum folia intelligit ; si vero spiritualiter intelligit, fructus capit.

« Et folium ejus non defluet. » Tamen et folia istius arboris utilia sunt ; denique si quis et secundum historiam intelligit, utilitatem habet animæ suæ. Legimus in Apocalypsi Joannis (qui in istis provinciis non recipitur liber : tamen scire debemus quod in occidentem omni, et in aliis Phœnicis provinciis, et in Ægypto recipitur liber, et ecclesiasticus est, nam et veteres ecclesiastici viri, e quibus est Irenæus, et Polycarpus, et Dionysius, et alii Romani interpretes, de quibus est et Cyprianus sanctus, recipiunt

librum et interpretantur), legimus ergo ibi : « Et ecce, » inquit, « vidi thronum positum, et agnum unum, et arborem, » inquit, « secundum flumen, et ex utraque parte ripæ ipsam arborem. » (Apoc. xxii.) Hoc est, ex ista parte erat et ex illa parte erat. « Et habebat, » inquit, « fructus ipsa arbor, et in anno, mensibus singulis duo decies fructus afferebat, et habebat, » inquit, « folia, et folia ejus ad sanitatem gentium erant. » Vidi, inquit, thronum positum unum : licet enim credamus in Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum, et Trinitas sit, tamen regnum unum est. Vidi, inquit, thronum positum unum, « et vidi, » inquit, « in conspectu throni stantem unum agnum. » De assumptione dicitur corporis Salvatoris : « Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. Et egrediebatur, » inquit, « fons de subtus medio throni. » Videtis igitur quoniam de medio throni fons egreditur gratiarum. Tamen non egreditur fons ille de throno, nisi agnus contra steterit ; nisi enim crediderimus incorporationem Christi, non accipimus istas gratias. Et arbor, inquit, una excelsa posita erat ; non dixit arbores, sed arbor una. Si arbor una est, quomodo ex ista parte ripæ est, et ex illa parte ripæ est ? Si enim dixisset, vidi arbores, fieri poterat

Saint se trouve dans les saintes Ecritures, c'est-à-dire dans ce fleuve des Ecritures. Cependant, ce fleuve a deux rives, l'Ancien et le Nouveau Testament, et sur chaque rive, un arbre est planté, c'est le Christ. Cet arbre portait donc dans l'année, c'est-à-dire chaque mois, douze fruits. Nous ne pouvons entendre les douze fruits de cet arbre que des douze apôtres. Si donc quelqu'un approche de cet arbre par le moyen des apôtres, il est nécessaire qu'il cueille les fruits, qu'il moissonne les fruits des saintes Ecritures, c'est-à-dire le sens divin qui est caché sous la lettre. Si donc quelqu'un s'approche de cet arbre par l'intermédiaire des apôtres, il en recueille les fruits; celui qui ne peut les recueillir est encore trop faible, il n'est pas encore au rang des disciples; il fait partie de la foule qui est au dehors, il est encore païen. Celui qui ne peut encore cueillir les fruits doit au moins cueillir les feuilles, c'est-à-dire ces feuilles qui sont pour guérir les nations. Celui qui fait encore partie de la gentilité, qui n'est pas encore disciple, qui est encore de la foule, doit prendre ces feuilles, c'est-à-dire les paroles, dans leur sens le plus simple pour sa guérison. Il est écrit, en effet, que ces feuilles sont pour la guérison des nations, c'est-à-dire un remède médicinal. Pourquoi sommes-nous entrés dans tous ces détails que nous avons été emprunter à l'Apocalypse? Parce qu'il est écrit: «qu'il donnera son fruit en son temps, que sa feuille ne tombera point, et que tout ce qu'il fera pros-

pérera. » Nous avons parlé du bonheur de l'homme juste, nous avons parlé de sa récompense, c'est-à-dire que celui qui aura évité les trois choses dont il est parlé et fait les deux autres, est semblable à l'arbre du paradis, c'est-à-dire à la sagesse du Christ. Nous avons parlé de l'homme juste, voyons maintenant celui qui lui est opposé; que dit le prophète du pécheur et de l'impie?

« Il n'en est pas ainsi des impies. » Ces divers genres de récompense qui sont le partage des justes, l'impie ne les recevra pas. « Il n'en est pas ainsi des impies. » Il n'a point dit: Il n'en est pas ainsi des pécheurs, car, s'il avait parlé des pécheurs, nous étions tous exclus. « Il n'en est pas ainsi des impies. » Il y a cette différence entre le pécheur et l'impie, que celui qui est impie nie Dieu, et que celui qui est pécheur le confesse et cependant pèche. « Il n'en est point ainsi des impies. » Dans quelques manuscrits, on lit: « Il n'en est pas ainsi, » répété une seconde fois: « Il n'en est pas ainsi des impies, il n'en est pas ainsi. » Dans l'hébreu, on ne lit qu'une fois: « Il n'en est pas ainsi. » Nous avons parlé de l'homme juste et de l'objet auquel il est comparé: « Et il sera comme un arbre qui est planté près des courants des eaux. » Maintenant, il parle de l'impie dans un sens contraire. De même que l'homme juste est comparé à un arbre, ainsi l'impie est comparé à la poussière que le vent emporte de la face de la terre. Quoique la poussière vienne

ut aliæ essent ex alia parte, et aliæ ex alia. Nunc vero una arbor ex utraque parte esse dicitur; unus fluvius egreditur de throno Dei, hoc est, gratia Spiritus sancti; et ista gratia Spiritus sancti in Scripturis sanctis est, hoc est, in isto fluvio Scripturarum. Tamen iste fluvius duas ripas habet, et vetus et novum Testamentum; et in utraque parte arbor plantata, Christus est. Hæc igitur arbor in anno, hoc est, singulis mensibus, duodecies fructus afferebat. Non possumus enim fructus de ista arbore accipere, nisi per apostolos. Si quis ergo per apostolos ad arborem venerit, necesse est ut fructus accipiat, fructus metat de Scripturis sanctis, hoc est, sensum divinum in littera commorantem. Si quis ergo venerit ad istam arborem per apostolos, fructus ejus capit; si quis vero non potuerit, adhuc infirmior est, necdum est discipulus, sed de turba est, sed de foris est, sed gentilis est. Qui fructus capere non potest, verba capiat, hoc est, folia ad sanitatem gentium: scriptum est enim: «Et folia ejus ad sanitatem gentium.» Si quis adhuc de gentibus est, si quis discipulus non est, et adhuc de turba est, iste folia ipsius accipiat, hoc est, verba simplicia accipiat pro medicamento.

Denique scriptum est, folia ejus ad sanitatem gentium, hoc est, ad medicinam. Hoc totum quare diximus, et excessimus ad Apocalypsim? Quoniam scriptum est, quod «fructum suum dabit in tempore suo, et folium ejus non defluet, et omnia quæcumque faciet, semper prosperabuntur.» Diximus de beatitudine justi viri, diximus de præmio ejus. Quoniam qui tria non fecerit, et duo fecerit, ligno paradisi, hoc est, Christi sapientiæ comparatur. Diximus ergo de sancto viro, nunc de contrario viro videamus. Quid de peccatore et impio dicitur?

« Non sic impii. » Illa universa genera præmiorum quæ de justo diximus, impius non accipiet. « Non sic impii. » Non dixit, non sic peccatores; si enim de peccatoribus dixisset, omnes alieni eramus. « Non sic impii. » Inter impium et peccatorem hoc interest: qui impius est, negat Deum: qui peccator est, confitetur et peccat. « Non sic impii. » In quibusdam legitur, «non sic» hoc secundo. « Non sic impii, non sic. Sed sciamus quia in Hebraico semel positum est. Diximus de sancto viro, et comparatione ejus. « Et erit tanquam lignum, quod plantatum est secus decursus aquarum. » Nunc e contrario de impio dici-

de la terre, cependant elle cesse d'être de la terre. « Mais comme la poussière que le vent emporte de la face de la terre. » Voyez ce que dit le prophète: l'impie sera réduit à cet excès de misère qu'il ne sera même plus une poussière de la terre. Il paraît n'avoir plus de substance; bien qu'il ait une substance qui lui est propre, il n'a rien de solide, mais ce qu'il a, il l'a pour son châtement; il est emporté de tous côtés, il n'est jamais à la même place; partout où le vent l'emporte, il est entraîné avec impétuosité. Ainsi en est-il de l'impie qui a renié Dieu, partout où le souffle du démon l'emporte, il est entraîné par l'erreur. Nous avons dit ce qu'est le juste, et à quel objet il est comparé, ce qu'est l'impie et à quoi il est semblable; nous avons parlé de la vie présente, nous devons maintenant voir ce qui se passera dans la vie future et éternelle.

« C'est pourquoi les impies ne ressusciteront point dans le jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes. » Nous lisons dans l'Evangile: «Celui qui croit en moi ne sera pas jugé; et celui qui ne croit pas en moi est déjà jugé. (Jean. iii, 18). Qui donc sera jugé, si celui qui croit ne sera point jugé, et si celui qui ne croit point est déjà jugé; quels sont ceux qui seront jugés au jour du jugement? Cherchons qui tiendra le milieu entre celui qui croit et celui qui ne croit pas, pour qu'il puisse être jugé. Celui qui croit ne sera point jugé; celui qui croit ne pèche point; celui qui croit véritablement ne pèche

pas; celui qui a la vraie foi ne pèche point. En effet, lorsque nous péchons, notre âme est comme flottante dans la foi; dans le moment que nous péchons, que nous nous mettons en colère, que nous médisons du prochain, que nous commettons un homicide, que nous nous livrons à la fornication, où est la foi? Voici donc ce que signifient ces paroles: Celui qui croit en moi ne sera point jugé, car quelle nécessité de juger celui qui est déjà bienheureux. Celui qui ne croit point en moi, est déjà jugé, car il est déjà prédestiné au supplice. Qui donc sera jugé? Celui qui croit, il est vrai, mais qui est vaincu par le péché; celui dont la conduite est un mélange de bien et de mal, celui qui fait le bien dans le temps qu'il croit, et qui fait le mal dans le temps qu'il ne croit point. Voyons donc maintenant le sens de ces paroles: «C'est pourquoi les impies ne ressusciteront point dans le jugement.» Ils ne ressusciteront point pour être jugés, parce qu'ils sont déjà jugés, car celui qui ne croit point en moi est déjà jugé. «Ni les pécheurs dans l'assemblée des justes.» Il n'a point dit: les pécheurs ne ressuscitent point, mais «ils ne ressuscitent point dans l'assemblée des justes.» Ils ne méritent point de ressusciter avec ceux qui ne doivent pas être jugés; s'ils croyaient en moi, ils ressusciteraient avec ceux qui ne seront point jugés.

«Car le Seigneur connaît la voie des justes, et la voie des impies périra.» Le Seigneur con-

tur. Sicut justus vir comparatur ligno, sic impius comparatur pulveri, quem projicit ventus a facie terræ. Pulvis licet de terra sit, tamen desinit esse terra. « Sed tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terræ. » Videte quid dicitur, tam infelix erit impius, ut nec terrenus quidem sit pulvis. Videtur quidem non habere substantiam, sed habet suam substantiam; nihil habet solidum; sed quod habet, ad pœnam habet: huc illucque dispergitur, numquam in uno loco est; quocumque ventus traxerit, illuc impetus ejus dirigitur. Sic et impius qui semel negaverit Deum, quocumque illum aura diaboli traxerit, illuc errore perducitur. Quoniam diximus quid sit justus, et cui comparatur, quid sit impius, et cui comparatur; et de præsentis sæculo diximus, nunc debemus de futuro et æterno cognoscere.

« Ideo non resurgunt impii in judicio, neque peccatores in consilio justorum. » Legimus in Evangelio secundum Joannem, « quicumque in me credit, non judicabitur; quicumque in me non credit, jam judicatus est. (Joan. iii, 18). Quis ergo judicandus est, si ille qui credit, non judicabitur, et ille qui non credit, jam judicatus est? qui in die judicii judicabuntur?

Requiramus ergo medium inter credentem, et non credentem qui judicandus sit. Qui credit non judicabitur; qui credit non peccat, qui vere credit non peccat, qui veram fidem habet non peccat. Demum quando peccamus, mens nostra in fide fluctuat; eo tempore quando peccamus, quando irascimur, quando detrahimus, quando homicidia facimus, quando fornicamur, ubi fides est? Ergo quod dicit, qui in me credit, non judicabitur, non enim necesse habet judicari qui jam beatus est. Qui in me non credit, jam judicatus est, jam enim prædestinatus ad pœnam est. Qui ergo judicatur? Qui credit quidem, sed peccatis vincitur; qui habet bona, habet et mala; qui eo tempore quo credit, benefacit, quo non credit, male facit. Videamus ergo nunc quid dicitur: « ideo non resurgunt impii in judicio. Non resurgunt ut judicentur, quia jam judicati sunt; qui enim non credit in me, jam judicatus est. » Neque peccatores in consilio justorum. » Non dixit, peccatores non resurgunt, sed « non resurgunt in consilio justorum. » Non merentur cum his resurgere qui non sunt judicandi; si in me crederent, cum his resurgerent, qui non sunt judicandi.

naît la voie des justes. » Et quelle si grande chose que le Seigneur connaisse la voie des justes, que le prophète dise que le Seigneur connaît ceux qu'il daigne faire l'objet de sa connaissance ? Il est dit des pécheurs : « Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, le Seigneur ne vous connaît pas » (*Luc xiii, 27*) ; et l'Apôtre dit aussi : Si quelqu'un connaît, il sera connu » (*I Cor. xiv, 38*) ; car le Seigneur connaît la voie des justes. » Dieu ne connaît point le pécheur ; celui qui est juste est connu de Dieu. Nous lisons dans la Genèse que lorsqu'Adam eut désobéi, en prêtant l'oreille au serpent plutôt qu'à la parole de Dieu, il se déroba à la présence de Dieu ; le Seigneur vient alors dans le paradis après l'heure du dîner et se promène. (*Gen. iii*). Considérez ce qui est dit : Dieu cherche Adam non point à l'heure de midi, mais vers le soir, car Adam avait déjà perdu la vue du soleil, parce qu'il n'avait plus de midi ; c'était vers le soir, c'est-à-dire dans l'après-midi, et il se promenait, car pour le pécheur, Dieu ne se tient pas immobile, il va et vient : Dieu savait qu'il était dans le paradis, il n'ignorait pas ce qui s'était passé, mais, parce qu'Adam avait péché, Dieu ne le connaît plus. Et Dieu lui dit : Adam, Adam, où es-tu ? Nous avons dit comment le pécheur est ignoré de Dieu : il nous faut savoir, comment dans un autre sens, le juste est connu de Dieu. Dieu dit à Abraham : « Sors de ton pays et de ta pa-

« Quoniam novit Dominus viam justorum, et iter impiorum peribit. Quoniam novit Dominus viam justorum. » Et quid grande est, si novit Dominus viam justorum, si dicitur Dominus nosse eos, quos nosse dignatur ? Denique de peccatoribus dicitur, « Recedite a me, operarii iniquitatis, non novit vos Dominus » (*Luc. xiii, 27*) : dicit Apostolus : « Si quis cognoscit, cognoscetur. » (*I Cor. xiv, 38*). « Quoniam novit Dominus viam justorum » (*I Cor. xiv, 38*). Qui peccator est, non novit eum Deus ; qui justus est, notus est a Deo. Legimus in Genesi eo tempore quo praevaricatus est Adam, eo tempore quo magis audit serpentem, quam Deum, quando se abscondit a facie Dei, venit Dominus post prandium in paradiso, et deambulavit (*Gen. iii*) : videte quid dicitur, requirit Deus Adam non meridie, sed ad vespem : jam enim Adam solem perdidit, quia meridiem non habebat : ad vespem hoc est, *ἐσπέρην*, et ambulabat, non enim stat Deus peccatori, sed ambulabat. Sciebat illum esse in paradiso, et non ignorabat quod factum erat, sed quia peccaverat Adam, nescit eum Deus. « Et dixit Deus : Adam, ubi es ? » Diximus de eo quomodo peccator ignoretur a Deo ; e contrario scire debemus quomodo justus sciatur a Deo. Dicit Deus

renté. » (*Gen. xii, 1*). Il vient dans la Palestine, puis il habita entre Béthel et Haï, puis très longtemps dans le pays de Gerar. Après la naissance de son fils Isaac, qui avait été l'objet de la promesse : « dans celui qui naîtra de vous toutes les nations seront bénies, » il prit son fils Isaac et l'offrit à Dieu, et une voix du ciel se fit entendre : « Épargne la vie de ton fils, » et dans le même temps qu'Abraham avait offert son fils, Dieu lui dit : « Je connais maintenant que tu crains le Seigneur ton Dieu. » Quoi, vous qui lui aviez parlé depuis si longtemps, vous connaissez seulement maintenant Abraham ? Mais comme il avait fait un acte de foi héroïque en offrant son fils à Dieu, Dieu déclare le connaître de ce moment seulement. Pourquoi toutes ces réflexions ? Parce qu'il est écrit : « Car le Seigneur connaît la voie des justes. » Donnons une autre explication : Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie ; marchons donc dans le Christ, et Dieu le Père connaîtra notre voie. « Et la voie des impies périra. » Il n'a pas dit : les impies périront ; mais, s'ils font pénitence, ils seront eux-mêmes sauvés. Dans le temps que l'Apôtre Paul persécutait le Christ et les Eglises, il était impie ; si donc les impies devaient périr sans retour, il n'y aurait point lieu pour le repentir. Mais le psalmiste n'a point dit : les impies périront, mais : « la voie des impies périra ; » c'est-à-dire, l'impiété périra, non pas l'impie, mais l'impiété elle-même ;

ad Abraham : « Exi de terra tua, et de cognatione tua. » (*Gen. xii, 1*). Venit in Palestinam fuit in Habramio, fuit in Geraris multo tempore, cum natus ei fuisset filius Isaac, et repromissionem acceperat, « quia in semine tuo benedicentur omnes gentes, » tulit Isaac, et obtulit eum Deo, et vox de caelo audita est, « parce filio tuo, » et statim scribitur eo tempore quo obtulerat filium suum, quid dicit Deus Abraham : « Ecce cognovi quoniam tu times Dominum Deum tuum. » Qui tanto tempore locutus fueras, nunc cognovisti Abraham ? Sed quoniam grandis fides fuerat offerendo filium suum, propterea nunc primum cepit eum nosse Deus. Hoc totum quare dixi ? quoniam scriptum est, « quoniam novit Dominus viam justorum. » Dicamus et aliter : via, et vita, et veritas Christus est : ambulemus ergo in Christum, et viam nostram novit Deus Pater. « Et iter impiorum peribit. » Non dixit, impii peribunt ; sed si egerint poenitentiam, et ipsi salvabuntur. Eo tempore quo apostolus Paulus persequabatur Christum et Ecclesias, impius erat ; si ergo impii peribunt, non datur locus poenitentiae. Sed non dixit, impii peribunt, sed, « iter impiorum peribit. » Hoc est, peribit impietas ; non impius, sed ipsa impietas ; non homo

ce n'est point l'homme qui a été impie qui périra, mais cet homme faisant pénitence, son impiété périra. Que Dieu nous accorde donc cette grâce de ne pas faire les trois choses qu'il faut éviter, et de pratiquer les deux autres, d'être semblables à l'arbre de vie, de ne point ressembler aux impies qui sont comparés à la poussière, car les pécheurs ne ressusciteront point dans le conseil des justes ; que la voie des méchants périsse, et que nous bénissions Dieu, à qui est la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

PSAUME V.

Le Psaume cinquième a pour titre : « Pour la fin, pour celle qui obtient l'héritage, Psaume de David. » Il en est beaucoup qui pensent que les titres ne font point partie des psaumes, et ils ne savent sur quelle raison appuyer cette opinion. Ils seraient dans le vrai, peut-être, si ces titres n'existaient ni dans l'hébreu, ni dans le grec, ni dans le latin ; mais, puisqu'ils sont dans le texte hébreu, et en particulier le titre qui est en tête du Psaume cinquième, je m'étonne qu'ils osent dire qu'une chose soit dans l'Écriture, sans avoir sa raison d'être. Si un seul titre, un seul point de loi ne doit point passer à plus forte raison tant de syllabes, tant de paroles importantes ! « Pour la fin, pour celle qui obtient l'héritage, Psaume de David. » L'héritage n'est point promis dans le commencement, mais à la fin du monde. Les Juifs ont

peribit qui impius fuit, sed homine agente poenitentiam, peribit impietas. Deus ergo hoc nobis praestet, ut tria non faciamus, et duo faciamus ; ligno vitae comparemur, non simus impii, qui comparantur pulveri ; non simus peccatores, quoniam peccatores non resurgunt in consilio justorum, et via mala pereat : et benedicamus Deum, cui sit gloria in saecula saeculorum. Amen.

PSALMUS V.

Quintus psalmus hoc titulo praenotatur. « In finem, pro ea quae hereditatem consequitur, Psalmus David. » Multi putant titulos ad psalmos non pertinere ; et hoc quia ratione aestiment, nesciunt. Si quidem non haberentur in Hebraeis, et Graecis, et Latinis voluminibus, recte putarent : nunc vero cum in Hebraeis habeantur libris, et maxime iste titulus qui in quinto psalmo est praenotatus, miror eos hoc velle dicere, quod aliquid in Scriptura sine causa sit. Si iota unum et unus apex non transiet de Lege, quanto magis tanta verba vel syllabae ! « In finem pro ea quae hereditatem consequitur, Psalmus David. » Hereditas non in principio repromittitur, sed in fine mundi.

eu l'obtenir dans le commencement ; pour nous, c'est à la fin que nous espérons l'obtenir. Voilà ce qui fait dire à l'Apôtre saint Jean : « Mes petits enfants, voici que nous sommes arrivés à la dernière heure. » (*I Jean. ii, 18*). L'héritage est pour la fin, pour la fin, pour celle qui obtient l'héritage. » Quelle est celle qui obtient l'héritage ? C'est à mon avis l'Eglise, car c'est elle qui obtient l'héritage. Le psaume chante dans le commencement ce que l'Eglise doit obtenir à la fin. Le psaume cinquième a donc pour objet l'Eglise. On a donné de ce psaume de nombreuses interprétations, et il en est beaucoup qui l'ont expliqué dans le sens historique du peuple d'Israël, lorsqu'il voulait revenir de Babylone dans la Judée. C'est leur interprétation, mais ils n'ont point expliqué ce psaume pour la fin, pour celle qui obtient l'héritage. Nous donc qui traitons les choses spirituelles dans un sens spirituel, nous essaierons, à l'aide de vos prières, d'interpréter ce psaume en l'appliquant à l'Eglise.

PSAUME VII.

On impose des noms à chaque chose, afin que ces noms aident à connaître les choses elles-mêmes. C'est ainsi que les psaumes ont reçu des titres, afin que ces titres aident à l'intelligence des psaumes. Le psaume cinquième a pour titre : « Pour la fin, pour celle qui obtient l'héritage. » Le sixième est intitulé : « Pour la fin, dans les cantiques, pour l'octave, psaume

Judaei in principio, se obtinere putaverunt, nos in finem consequimur. Unde dicit et apostolus Joannes : « Filioli, novissima hora est. » (*I Joan. ii, 18*). In novissima ergo hora finis est. In finem hereditas, « in finem pro ea quae hereditatem consequitur. » Quae est ista quae hereditatem consequitur ? Mihi videtur quod Ecclesia sit, ipsa est enim quae hereditatem consequitur. Psalmus David cantat in principio, quod Ecclesia accipiat in fine. Quintus ergo psalmus ex persona Ecclesiae est. Alii multa interpretantur, multi dicunt secundum historiam de Israelis populo, quod vellet reverti de Babylone in Judaeam. Hoc illi interpretantur, non sunt interpretati in finem « pro ea quae hereditatem consequitur. » Nos ergo spiritualibus spiritualia comparantes orationibus, vestris ex persona Ecclesiae istum psalmum disserere nitimur.

PSALMUS VII.

Singulis rebus imponuntur nomina, ut ex nominibus et res cognoscantur. Sic et psalmi titulis praenotati sunt, ut ex titulis intelligantur et psalmi. Quintus psalmus etiam hoc titulo praenotatus est :

de David. » Nous lisons en tête du cinquième : « pour celle qui obtient l'héritage ; » en tête du sixième : « pour l'octave. » Quant au septième, qui se chante sous l'alleluia ; comme le dimanche précédent, on a lu le psaume sixième, que nous n'avons pu expliquer parce que nous étions malades, on vient de lire ce psaume septième, dont voici le titre : « Psaume de David qu'il chanta au Seigneur à cause des paroles de Chusi, fils de Jémini. » Considérez le mystère renfermé dans ces paroles, croyez-vous que ce titre soit sans raison ? Dans le cinquième, on lit : « Pour celle qui obtient l'héritage ; » dans le sixième : « pour l'octave ; » dans le septième : « pour les paroles de Chusi, fils de Jémini. » Vous voyez donc l'enchaînement de ces grands mystères : pour celle qui obtient l'héritage. Dans le psaume cinquième, nous avons établi dans notre explication que ce psaume avait pour objet l'Eglise, qui a obtenu l'héritage du Christ. Le sixième psaume s'applique particulièrement à la résurrection du Christ, qui est le huitième jour ; car nous avons un premier jour et un huitième jour, et c'est dans le huitième jour que nous avons reçu le royaume des cieux. Le huitième jour vient après le sabbat, c'est le premier dans le commencement. Il serait trop long d'expliquer les mystères du nombre huit. Ainsi, on compte huit béatitudes dans saint Mathieu ; dans le psaume cent dix-huit, chaque lettre de

l'alphabet est en tête de huit versets ; il y a quinze psaumes des degrés, et ce nombre quinze est formé de sept et de huit ; l'Ecclesiaste dit : « Donnez une part à sept, et donnez une part à huit. » (Eccles. xi, 2) ; la porte orientale, dans le prophète Ezéchiel, avait sept et huit degrés ; David, qui obtint de régner sur Israël, était le huitième des enfants d'Isaï ; autant de mystères dont l'explication nous entraînerait trop loin. Voici maintenant ce que l'on dit pour l'octave, car c'est le huitième jour que nous sommes entrés en possession du royaume des cieux ; voilà pourquoi le psalmiste dit : « Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère. » Mais comme nous ne pouvons expliquer à la fois deux psaumes, il nous suffit de discuter du titre du psaume septième : « Psaume de David qu'il a chanté au Seigneur pour les paroles de Chusi, fils de Jémini. » J'en connais beaucoup et des plus érudits qui ont ainsi expliqué ce titre : Dans le temps, disent-ils, qu'Absalon se révolta contre David (je vous en prie, écoutez-moi patiemment, car nous voulons interpréter les Ecritures, et non en faire une matière de déclamation) ; dans le temps donc qu'Absalon se révolta contre David, un des amis de David, nommé Chusi, voulut aller avec David, mais David le renvoya à Absalon, pour dissiper les conseils d'Achitophel. C'était, en effet, dans le temps où Achitophel donna à

« In finem pro ea quæ hereditatem consequitur. » Sextus psalmus hoc titulo prænotatur, « In finem in hymnis pro octava, psalmus David. » In quinto dicitur, « pro ea quæ hereditatem consequitur, » in sexto dicitur, « pro octava. » In septimo vero quia et ipse sub alleluia, cantandus est, quia in illa alia Dominica die lectus est psalmus sextus, et nos præ ægrotatione interpretari non potuimus, nunc autem lectus est septimus psalmus. Habet autem titulum hujus modi, « Psalmus David, quem cantavit Domino pro verbis Chusi filii Jemini. » Videte mysteria, ergo ista sine causa scripta sunt ? In quinto dicitur, « pro ea quæ hereditatem consequitur, » in sexto dicitur, « pro octava, » in septimo dicitur, « pro verbis Chusi filii Jemini. » Videtis ergo quanta sint contexta mysteria, « pro ea quæ hereditatem consequitur. » Quia in quinto psalmo disputavimus, interpretantes ex persona Ecclesiæ fuisse psalmum cantatum, quæ hereditatem Christi consecuta est. Sextus vero psalmus proprie ad resurrectionem Christi pertinet, quæ dies octava est. Nos enim et diem primum habemus, et diem octavum ; nos enim in die octava accepimus regna cælorum. Octava dies post sabbatum, prima in principio. Longum est, si nunc voluerimus dicere de octonario numero. Quoniam

octo beatitudines sunt in Matthæo : quoniam in centesimo decimo octavo psalmo singulæ litteræ octonos versus habeant : quomodo quindecim psalmi sunt graduum, quomodo septem et octo sunt, quomodo Ecclesiastes dicat, « date partem septem, et date partem octo » (Eccles. xi, 2) : quomodo orientalis porta in Ezechiel habeat septem gradus et octo ; longum est dicere, quomodo octavus est de filiis Isaï David, qui accepit regnum. Hoc est, quod nunc dicitur pro octava, in octava enim nos accepimus regnum cælorum, unde dicit : « Domine ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripas me. » Sed quoniam de duobus psalmis pariter interpretari non possumus, sufficit nobis de sexti psalmi titulo disputasse. Nunc veniamus ad septimi psalmi exordium quod ita incipit : « Psalmus David quem cantavit Domino pro verbis Chusi filii Jemini. » Multos scio et certe eruditissimos viros, hunc titulum ita interpretatos fuisse : Eo, inquit, tempore quo surrexit Absalon contra David, patrem suum (quæso vos ut patientius audiat, Scripturas enim interpretare volumus, non declamare) ; eo igitur tempore quo surrexit Absalon contra David, unus de amicis David nomine Chusi voluit ire cum David, sed David remisit eum ad Absalon, ut Achitophel consilia dissiparet. Eo tem-

Absalon le conseil de fondre sur David à l'improviste, avant qu'il fût préparé, et de le mettre à mort. Chusi donna donc un conseil, et renversa le conseil d'Achitophel ; il envoya un message à David pour dire : Absalon fait tels et tels préparatifs. Et David s'enfuit et prépara lui-même ses moyens de défense, et dans le temps où Chusi envoya le message à David, David chanta ce psaume au Seigneur, parce que les conseils d'Achitophel étaient renversés. Telle est leur interprétation et elle est raisonnable ; mais lisons attentivement les Ecritures, nous y trouvons que Chusi était fils d'Arachite. Le nom de ce même Chusi est écrit avec une autre lettre dans le livre des Rois : d'un côté, il est écrit avec la lettre *Samech*, ici par la lettre *sin*. Ce Chusi était fils d'Arachi, ce qui a fait qu'un grand nombre de Grecs ont lu « Chusi, ami de David. » Vous voyez donc que les Grecs commettent une erreur en lisant ainsi, car il est de la dernière évidence, selon la règle des Ecritures, que d'un côté Chusi est fils d'Arachi, et que de l'autre Chusi est fils de Jémini ? Mais, puisque nous avons dit que le premier Chusi est fils d'Arachi, quel est cet autre qui est fils de Jémini ? En traitant spirituellement les choses spirituelles, nous devons trouver la raison de ce nom. Où trouvons-nous, dans l'Ecriture, le mot Jémini ? Nul doute que ce ne soit celle des douze tribus qui porte le nom de

Benjamin ; or, Benjamin signifie : *fils de la droite*. Alors que Rachel allait mourir à Ephrata (nous avons vu de nos yeux son sépulchre, nous ne cherchons pas d'exemple) ; dans le temps, dis-je, où Rachel était près de mourir, elle mit au monde un enfant, et les femmes qui étaient près d'elle, ou elle-même avant de mourir, l'appelèrent *Benoni*, c'est-à-dire *fils de ma douleur*. Au contraire, Jacob, son père, change en gloire la douleur de la mère et l'appelle non *Benoni*, c'est-à-dire *fils de ma douleur*, mais *Benjamin*, c'est-à-dire *fils de ma droite*, c'est-à-dire *de ma force*. Le mot Benjamin est donc composé de deux noms, de *fils* et de *droite*. Rappelons-nous donc que la tribu de Benjamin s'appelle toujours : Jémini. Nous lisons, en effet, dans le livre des Règles, lorsqu'il est question de Saül : « Et voici qu'un homme de la tribu de Benjamin nommé Saül, fils de Cis, fils d'Abihel, fils de Jetta, fils de Jeer, fils de Jera, fils de Jémini ; et l'auteur sacré ajoute aussitôt qu'il était de Jémini, c'est-à-dire de la tribu de Jémini ou de Benjamin. Donnons une seconde preuve, pour que le doute ne soit point possible. Voici ce que dit l'Ecriture de Seméï, dans le temps où David qui était sur le mont des Oliviers, fuyait son fils Absalon : « Et voici que Seméï, de la famille de Saül et de la tribu de Benjamin s'avancait ; et il jetait des pierres contre David et il disait : Sors, sors, homme de sang. » Or, dans cette

pore quo Achitophel dedit consilium, ut Absalon statim persequeretur David imparatum, et interficeret eum : Chusi ergo dedit consilium, et dissipavit consilium Achitophel, et misit ipse nuntium Chusi ad David dicens, « hæc et hæc preparat Absalon. » Et cepit fugere David, et preparare ; eo tempore quo Chusi mandavit verba ad David, David cantavit psalmum istum Domino, quoniam Achitophel consilia sunt dissipata. Hoc illi dicunt, et revera rationabiliter enarraverunt ; sed diligenter legamus Scripturas, ibi enim ita scriptum est, quoniam iste Chusi filius sit Arachite. Inde ille Chusi per aliam litteram scribitur in Regnorum libro : ibi Chus per *samech* scribitur, hic autem Chus per *sin* litteram scribitur. Deinde ille « Chus » filius « Arachi » : unde multi Græcorum nescientes legunt, « Chusi amicus David. » Videtis ergo quoniam et in lectione errant Græci, manifestissimum ergo est secundum regulam Scripturarum, quoniam ille Chusi filius est Arachi, iste vero Chusi dicitur Jemini. Quia diximus illum Chusi fuisse filium Arachi, quis est iste Jemini ? Et debemus spiritualibus spiritualia comparantes invenire nominis istius regulam. Ubi invenimus in Scripturis, « Jemini ? » Dubium non est quin tribus una sit, de duodecim, nomine Benjamin, interpretatur

autem Benjamin, « filius dextræ. » Eo enim tempore quando mortua est Rachel in Ephrata (oculis nostris sepulcrum vidimus, exempla non quaerimus), eo igitur tempore quando moriebatur Rachel, peperit, inquit, infantem, et vocaverunt nomen ipsius mulieres, sive ipsa quæ moriebatur, « Benoni, » id est, « filius doloris mei. » Econtrario vero Jacob pater dolorem matris vertit in gloriam, et non eum vocat Benoni, hoc est, « filius doloris mei, » sed « Benjamin, » hoc est, « filius dextræ. » hoc est, « virtutis meæ. » Benjamin igitur ex duobus compositum nomen est, ex filio et dextra. « Ben » enim dicitur « filius, Jamin, » dicitur « dextera. » Sciamus igitur semper tribum Benjamin appellari Jemini. Legimus in Regnorum libro, eo tempore quo de Saul scribitur, « Et ecce, » inquit, « vir de tribu Benjamin nomine Saul, filius, » inquit, « Chis, filius Abihel, filius Jetta, filius Jether, filius Jera, filius Jemini. » Et statim ibi dicitur « vir Jemineus, » hoc est, de tribu Jemineæ, hoc est, de tribu Benjamin. Demus et aliud testimonium ne dubitare possimus. Seméï ille qui in monte Oliveti eo tempore quando David fugiebat filium suum Absalon, dicit hoc Scriptura : « Et ecce, » inquit, « Seméï de cognatione Saul de tribu Benjamin. Et lapides, » inquit, « jaciebat in

circonstance, lorsqu'un des capitaines de David, nommé Abisai, lui dit : « J'irai et je lui couperai la tête, que lui répond David ? Qu'y a-t-il entre vous et mon fils de Sarvia ? » Voilà, ajoute-t-il, que celui qui est sorti de moi combat contre moi, et vous êtes étonné qu'un fils de Jémini, c'est-à-dire de la tribu de Benjamin, de la tribu de Saül, qui a été mon ennemi, se déclare contre moi ? Pourquoi tous ces détails ? pour montrer que Jémini est de la tribu de Benjamin. Nous avons dit ce que signifie Benjamin, nous avons dit le nom du père, voyons ce qu'est Chusi, fils de Jémini. Chus, en hébreu, veut dire : *Ethiopien*, c'est-à-dire *noir* ou *ténébreux*. Son âme est semblable à son corps, et c'est de lui que Jérémie dit : L'Ethiopien peut-il changer de peau, et le léopard ses couleurs ? (*Jérém. xiii, 23*) ; ici donc ce Chusi, noir et Ethiopien, signifie Saül, l'ennemi de David. Et voici ce qu'il veut dire : De même qu'un Ethiopien ne peut changer de peau, ainsi il ne peut changer de conduite. Il est tombé entre mes mains, j'ai pu le mettre à mort, j'ai pu répandre son sang ; j'ai voulu le vaincre par mes bienfaits, mais je n'ai pu triompher de sa méchanceté ; car, de même qu'un Ethiopien ne peut changer de peau, ainsi sa méchanceté ne peut changer. Et que dit-il, en effet : « Seigneur mon Dieu, si j'ai fait ce qu'on m'impute, » c'est-à-dire, si j'ai fait quelque chose de mal. « Si mes mains sont coupables

d'iniquité, si j'ai rendu du mal à ceux qui m'en avaient fait. » Considérez ce qu'il dit : Je leur ai rendu le bien pour le mal, et ils m'ont rendu le mal pour le bien. Il est donc évident que ce psaume est une prière contre Saül.

PSAUME IX.

Jésus fils de Navé combattait dans le désert, et, grâce aux prières de Moïse, triomphait de ses ennemis ; l'un combattait, l'autre était victorieux par ses prières. C'est ainsi que moi-même, selon ce qui est écrit : Ouvrez votre bouche et je la remplirai, » je parais parler, mais il en est d'autres qui prient et auxquels je parle. Le psaume neuvième que vous venez de chanter au Seigneur est aussi important par les mystères qu'il renferme que par le nombre de ses versets. Comme nous ne pouvons expliquer tout le psaume, il nous suffira de dire quelque chose du titre. Puisque nous ne pouvons entrer dans la maison, car le palais du roi est d'une grande étendue, et nous ne pouvons en pénétrer tous les mystères, arrêtons-nous à l'inscription de la maison, qui en est comme le vestibule : « Pour la fin, pour les secrets du fils, psaume de David. » Ces paroles : « pour la fin, » ne regardent point les Juifs, mais nous, qui croyons pour la fin. Le peuple juif est le premier fils, nous sommes les derniers ; nous donc, qui sommes pour la fin, nous devons écouter attentivement

manibus meis, si reddidi retribuētibz mibi mala. » Vide quid dicat : Ego pro malis reddidi, ille pro bonis mala. Manifestum est igitur quoniam contra Saul psalmus est.

PSALMUS IX.

Jesus filius Nave pugnabat in eremo, et Moyse orante, superabat : alius pugnabat, alius in oratione vincebat. Ita et ego secundum illud quod scriptum est, « aperi os tuum et implebo illud : » ego quidem loqui videor, sed alii sunt quibus orantibus, loquor. Nonus psalmus quod a vobis cantatus est Domino, grandis in versibus, grandis est in mysteriis. Quoniam non possumus de omnibus disputare, sufficit interim de titulo dicere. Quoniam non possumus domum ingredi, grande est enim regis palatium, neque possumus omnia regis scire mysteria, interim quasi in titulo domus, in ipso vestibulo, cujus Domus sit demonstramus. « In finem pro occultis filii psalmus David. In finem, » quod dicitur non pertinet ad Judæos, sed ad nos qui in finem credidimus. Ille prior filius, nos novissimi ; nos ergo qui in finem sumus, psalmum istum debemus audire, quia ad eos qui in finem sunt pertinet. « Pro occultis filii. » Quæ sunt hæc occulta filii ? mysterium quod omni-

ce psaume, car il a pour objet ceux qui sont pour la fin. « Pour les secrets du fils. » Quels sont ces secrets du fils ? Le mystère qui était caché à tous les siècles qui ont précédé, et qui nous a été dévoilé à la fin. « Pour les secrets du fils. » Le texte hébreu présente un autre sens, on lit dans l'hébreu *almoth*, qui signifie *pour la mort*, car *al* signifie *pour*, et *moth* veut dire *mort*. Pour la mort, ce qui signifierait, d'après l'hébreu, pour la mort du fils. Voyez ce qu'ont fait les soixante-dix interprètes qui traduisaient l'Ecriture d'après les ordres de Ptolémée, prince païen ; il était dur de dire : pour la mort du fils, car ils savaient qu'il était question du Fils de Dieu. Ils voyaient que c'était écrit, et cependant ils craignaient de dire que le Fils de Dieu devait mourir. Cette explication du titre suffit, et le psaume tout entier a pour objet la mort du Sauveur.

« Il y est dit des Juifs : Leur pied a été pris dans le piège qu'ils ont tendu en secret ; » il est ensuite parlé de la vocation des gentils, de toutes ces nations qui oublient Dieu, et, en dernier lieu, du démon. « Dieu n'est pas en sa présence, il est assis en embuscade avec les riches. » Malheureux sont ces riches avec lesquels le démon est assis. Voyez, en effet, ce que le prophète dit du démon : « Il est assis en embuscade avec les riches ; » car quiconque est riche ne peut l'être qu'à la condition de dépouiller le pauvre ; c'est pour cela qu'il est dit : « Il est assis en embuscade avec les riches. » Lorsque les riches

persécutent les chrétiens, disons : le démon est assis en embuscade.

« Il se tient en embuscade, afin d'enlever le pauvre, afin, dis-je, d'enlever le pauvre tandis qu'il l'attire ; il le renversera dans son piège ; » c'est-à-dire, l'impie, le démon, et le pauvre qu'il veut enlever n'est pas seulement celui qui est pauvre de richesses, mais le pauvre d'esprit dont il est dit : Heureux les pauvres d'esprit. « Il le renversera dans son piège ; » Qui ? entendez le pauvre. Pesez bien les paroles du prophète, il dit que le riche renversera le pauvre, mais non qu'il le mettra à mort ; mais lorsqu'il aura ainsi humilié le pauvre, cette humiliation du pauvre sera la ruine du démon. Qu'ajoute en effet le psalmiste ? « Il se baissera et il tombera, lorsqu'il se sera rendu maître des pauvres. » Est-ce que vous ne voyez pas que lorsque le démon, dans les persécutions, était la vie aux chrétiens, quand il tuait les martyrs, il succombait lui-même en les mettant à mort ? Il se baissera et tombera lorsqu'il se sera rendu maître des pauvres. Le martyr qui a été mis à mort monte dans les cieux, son bourreau est humilié et tombe. Telle est la courte explication que nous donnons de ces paroles du psaume neuvième : « Pour les secrets du fils, » car, dans l'ancien Testament, il est question du Fils d'une manière voilée, mais maintenant, dans l'Evangile, nous lisons clairement les gloires éclatantes du Fils.

bus retro sæculis fuerat occultum, nobis in finem apertum est. « Pro occultis filii, in Hebraico aliter habet : in Hebraico enim habet *ALMOTH*, quod interpretatur, « pro morte : al » enim dicitur « pro, moth » dicitur « mors. » Ergo pro morte dicitur, pro morte ergo filii in Hebraico scriptum est. Videte igitur Septuaginta Interpretes qui Ptolomæo gentili regi interpretabantur, et durum erat dicere mortem filii, sciebant enim quod de Filio Dei diceretur. Videbant scriptum esse et tamen timebant Dei Filium dicere esse moriturum. Hoc interim de titulo disputatum sit, et universus psalmus de morte Salvatoris dicitur.

Dicitur de Judæis : « In laqueo isto quem teterant, comprehensus est pes eorum : deinde de vocatione Gentium, « omnes Gentes quæ obliviscuntur Deum. » Et novissimum contra diabolum : « non est Deus in conspectu ejus, sedet in insidiis cum divitibus. » Infelices divites cum quibus diabolus sedet. Denique videte quid dicitur de diabolo, « sedet in insidiis cum divitibus. » Quicumque enim dives est, nisi pauperem spoliaverit, dives esse non potest, propterea dixit, « sedet in insidiis cum divitibus. » Quando-

cumque divites persequuntur Christianos, dicamus : sedet diabolus in insidiis cum divitibus.

« Insidiatur ut rapiat pauperem, rapere pauperem dum attrahit eum. In laqueo suo humiliabit eum. » Hoc impius, hoc diabolus ; pauperem non solum divitiis, sed et spiritu, beati enim pauperes spiritu. « In laqueo suo humiliabit : » quem ? Subauditur pauperem. Videte quid dicitur ; humiliavit, non interficiet : cum autem humiliaverit pauperem, humiliatio pauperis ruina est diaboli. Quid enim sequitur ? « Inclinet se, et cadet dum dominatus fuerit pauperum. » Nonne vobis videtur diabolus in persecutione quando occideret Christianos, quando interficeret Martyres, in eo occidi quod interficeret ? Inclinet se et cadet dum dominabitur pauperum ? Martyr occisus in cælum vadit, ille occidens humiliatur et cadet. Hoc interim de psalmo breviter disputatum est pro occultis filii et hoc dictum est in veteri Testamento : in veteri enim Testamento, de filio occulte dicitur, nunc in Evangelio legamus manifeste, de manifestis filii.

PSAUME LXXVIII.

« Car notre misère est extrême. » Comme vous vous êtes fait pauvre pour nous, nous aussi sommes devenus pauvres à l'excès. « Prière du pauvre, lorsqu'il était dans l'angoisse et qu'il répandait sa prière devant le Seigneur. » Parce que vous vous êtes fait pauvre, lorsque vous étiez riche, et nous aussi nous sommes devenus pauvres. « Aidez-nous, ô Dieu ! qui êtes notre Sauveur. » Le texte hébreu porte : Aidez-nous, notre Jésus ; car partout où se trouve le nom de Sauveur, on lit dans l'hébreu celui de Jésus. Lorsque Gabriel vient trouver Marie, il lui dit : « Et vous l'appellerez Jésus, car il sauvera son peuple. » Aidez-nous, vous notre Jésus. Considérez le sens de ce mot : « aidez-nous. » Celui qui dit : « aidez-nous, » s'efforce lui-même de travailler à sa délivrance, car Dieu n'aide point ceux qui dorment, il vient au secours de ceux qui travaillent. « Délivrez-nous, Seigneur, pour la gloire de votre nom, » parce que votre nom nouveau, qui est béni dans toutes les nations, a été invoqué sur nous. « Et pardonnez-nous nos péchés à cause de votre nom. » Vous êtes notre Sauveur en votre qualité de Christ, et nous sommes chrétiens, ayez donc pitié de nous à cause de votre nom.

« Que les gémissements des captifs s'élèvent jusqu'à vous. » Les partisans des opinions d'Origène, interprètent ces paroles : « les gémissements des captifs, » des anges, qui sont, disent-

PSALMUS LXXVIII.

« Quoniam pauperes facti sumus : » quoniam tu pauper pro nobis factus es, propterea et nos pauperes facti sumus. « Oratio pauperis cum anxius fuerit, et effuderit orationem coram Domino. » Quoniam tu pauper factus es, cum esses dives, et nos pauperes facti sumus : « Adjuva nos Deus, salutaris noster. » In Hebraico habet : « Adjuva nos, Jesus noster : » ubicumque enim « Salvator est, » in Hebraico, « Jesus » habet. Denique Gabriel quando venit ad Mariam, « Et vocabis, » inquit, « eum Jesus, iste enim salvum faciet populum suum. Adjuva nos, Jesus noster. » Videte quid dicat, « adjuva. » Qui dicit « adjuva, » et ipse liberari conatur, neque enim dormientes nos adjuvat, sed laborantes. « Propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos : » quoniam vocatum est nomen tuum novum super nos quod benedicitur in gentibus : « Et propitius esto peccatis nostris propter nomen tuum. » Tu Salvator ut Christus, et nos Christiani, miserere nobis propter nomen tuum.

« Introeat in conspectu tuo gemitus compeditorum, »

ils, enchaînés dans des corps ; car de même que des chaînes que l'on met aux pieds alourdissent le corps et l'empêchent de courir, ainsi nos corps sont comme la prison de nos âmes, c'est-à-dire appesantissent, accablent les anges sur la terre. Et sur quelles paroles appuient-ils leur sentiment ? « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? (Rom. vii, 24) ; et sur ces autres : Je désire la dissolution de mon corps et d'être avec Jésus-Christ. » De retourner, et d'être avec Jésus-Christ. Voyez, disent-ils, comment s'exprime l'Apôtre : Quiconque dit : Je désire retourner, dit ouvertement qu'il veut retourner dans l'endroit d'où il est venu. « Que les gémissements des captifs s'élèvent jusqu'à vous. » Quant à moi, je vous répondrai simplement, avec une simplicité que j'appellerai commune, mais cependant ecclésiastique. C'est ainsi qu'ont répondu les apôtres, c'est ainsi qu'ils ont parlé, et, sans recourir aux paroles d'une rhétorique profane et diabolique : « Il vaut mieux pour moi retourner et être avec Jésus-Christ ; parce qu'en effet on lit dans le grec, non pas « être dissous, mais retourner. Retourner et être avec Jésus-Christ ; » je désire être là où a été Adam mon père, je désire retourner dans le paradis d'où il a été chassé. Nous avons tous été chassés du paradis dans la personne d'Adam ; que les gémissements des captifs s'élèvent jusqu'à vous.

Pourquoi, suivant moi, ne doit-on pas entendre

Hoc solent dicere qui sequuntur Origenis dogmata, « gemitus compeditorum, » hoc est angelorum, qui compediti sunt, inquit, in corporibus : quomodo enim si mittantur compedes in pedibus, degravant corpus, et currere non sinunt : sic et corpora nostra includunt animas, hoc est, angelos degravant in terra. Et hoc quibus verbis approbant ? Infelix ego homo, quis me liberavit de corpore mortis huius (Rom. vii, 24) ? et illud quod dicitur, « Cupio dissolvi et esse cum Christo » (Philipp. i, 23) ; Reverti, et esse cum Christo. Videte, inquit, quid dicit Apostolus. Quicumque dicit, Cupio reverti : utique ille dicit ubi ante fuerat. Introeat in conspectu tuo gemitus compeditorum. Ego vero simpliciter, rusticana simplicitate et Ecclesiastica, ita tibi respondebo. Ita enim apostoli responderunt, sic sunt locuti, non verbis rhetoricis et diabolicis : « Melius est enim reverti et esse cum Christo ; » quia sic habet in Græco, non habet, « dissolvi, » sed « reverti. Reverti et esse cum Christo. » Ubi Adam fuit pater meus, ibi et ego esse desidero : unde ille ejectus est, ego reverti cupio. In Adam omnes nos de paradiso ejecti sumus, introeat in conspectu tuo gemitus compeditorum.

simplement ces paroles des martyrs qui sont dans les cachots ? Combien d'autres sont envoyés dans les mines ? Or, je dis que Dieu entend la voix de tous ces captifs.

« Possédez par la force de votre bras les enfants de ceux qu'on a fait périr. » Nous tous (si cependant nous méritons cet honneur), nous sommes les enfants des martyrs. Lorsque l'Apôtre était dans les prisons, il était enchaîné ; lorsque les apôtres étaient jetés dans les cachots, ils étaient chargés de chaînes ; tous les martyrs qui ont été mis à mort étaient eux-mêmes enfermés dans les prisons. Voilà pourquoi le psalmiste dit maintenant : « Possédez les enfants de ceux qu'on a fait périr ; et rejetez dans le sein de nos voisins sept fois plus de maux qu'ils ne nous en ont fait. » Cette prière, suivant moi, n'est pas contre eux, elle est bien plutôt pour eux ; elle signifie : Donnez-leur votre sabbat, et le mot sabbat « signifie repos. » Voilà donc ce qu'il demande : Faites qu'ils se reposent dans leur malice ; ou bien, dans un autre sens : rendez leur ici le châtiment qu'ils méritent, et non dans la vie future.

« Mais pour nous, qui sommes votre peuple et les brebis de votre pâturage. » En parlant de brebis, il veut indiquer l'innocence ; les brebis sont conduites par un pasteur. « Nous vous louerons éternellement. » Nous vous louerons, c'est-à-dire nous faisons pénitence, ou, ce qui est certainement mieux, nous glorifions Dieu. « Et nous publierons vos louanges de généra-

tion en génération, » sous le premier peuple comme sous le second. Bien qu'en suivant l'histoire, Ezéchiel présente un autre sens, cependant, dans le sens spirituel, nous disons que ces deux nations, c'est-à-dire les deux verges, se réunissent dans Ezéchiel pour ne former qu'un seul royaume. « Nous publierons vos louanges de génération en génération. » C'est la voix des Apôtres, c'est la voix de Pierre au milieu du peuple de la circoncision ; c'est la voix de Paul et de Barnabé parmi les gentils.

PSAUME CXXVII.

« Heureux tous ceux qui craignent le Seigneur. » Quelle sera la récompense, quelle sera la couronne de ceux qui craignent le Seigneur ? Voyons quelle est leur gloire, quelle est leur récompense ? « Vous êtes heureux et tout vous réussira. » J'ai déjà parlé de la béatitude, quelle est cette béatitude promise à celui qui craint le Seigneur ? « Votre femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de votre maison. Vos enfants seront autour de votre table comme de jeunes plants d'olivier. » J'ai la pensée que, par la grâce de Jésus-Christ, nous avons tous la crainte de Dieu. Nous n'avons donc pas cette béatitude ? car il est écrit : Celui qui craint le Seigneur a cette béatitude. « Votre femme sera comme une vigne féconde, dans l'intérieur de votre maison. Vos enfants seront autour de votre table, comme de jeunes plants d'olivier. » Ainsi donc celui qui a un ou deux fils n'est pas

quod melius est, glorificamus. « In generationem et generationem, » in primo populo et secundo populo. Licet secundum historiam aliter dicatur in Ezéchiel : tamen secundum intelligentiam spiritualem hoc dicimus, quoniam istæ duæ gentes, hoc est, duæ virgæ junguntur in Ezéchiel, et fit unum regnum. « In generationem et generationem annuntiabimus laudem tuam. » Apostolorum vox est ; Petrus in populo circumcisionis ; Paulus et Barnabas in gentibus.

PSALMUS CXXVII.

« Beati omnes qui timeant Dominum. » Qui timeant Dominum quod habent præmium, quam coronam ? Videamus quam habeant laudem, quod præmium. « Beatus es, et bene tibi erit. » Jam dixi de beatitudine, quero beatitudinem quæ sit ; qui timet Dominum quam habet beatitudinem ? « Uxor tua sicut vitis abundans, in lateribus domus tuæ. Filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mensæ tuæ. » Ego puto quod propitio Christo omnes timeamus Deum. Ergo hanc beatitudinem non habemus ? Scriptum est enim, « qui timet Dominum, » hanc habet beatitudinem ; « uxor tua sicut vitis abundans in

Quare enim hoc non simpliciter intelligam dictum esse de martyribus, qui inclusi sunt in carceribus ? Quanti enim et in metallis missi sunt ? Ego vero dico quia illorum compeditorum vere audiat vocem Deus.

« Secundum magnitudinem brachii tui, posside filios mortificationum. » Nos omnes (si tamen mereamur) filii martyrum sumus. Apostolus quando in carcere erat, compeditus erat : apostoli omnes quando in carceribus erant, compediti erant : omnes martyres qui interfecti sunt, in carceribus erant compediti. Propterea nunc dicitur : « Posside filios mortificationum. Redde vicinis nostris septuplum in sinu eorum. » Mihi videtur quod non contra illos rogat, sed pro illis, hoc est, da illis sabbatum tuum : « sabbatum » autem interpretatur « requies. » Quod dicit hoc est : fac eos requiescere in malitia sua, aut certe aliter, hic eis redde, et non eis reddas in futuro.

« Nos autem populus tuus et oves pascuæ tuæ. » Ubi oves dicit, innocentiam significat, oves non habent nisi pastorem. « Confitebimur tibi in sæculum. Confitebimur, » vel poenitentiam agimus, vel certe

heureux? Car que dit le psalmiste: « Vos enfants seront autour de votre table comme de jeunes plants d'olivier. » Ainsi donc, à moins d'avoir des enfants en si grand nombre qu'ils entourent notre table, nous n'aurons point de part au bonheur de celui qui craint Dieu? Ainsi Isaac n'a pas eu de part à ce bonheur, lui qui n'a eu que deux fils, l'un Esau, si méchant, pour qui il eût été mieux de n'être point né. Il eut un autre fils, Jacob; donc, il n'a point eu de part à ce bonheur, car un seul enfant ne suffisait pas pour entourer la table. Ainsi donc les Vierges n'ont point la crainte de Dieu, car quel est le bonheur promis à celui qui craint Dieu? « Votre épouse sera comme une vigne féconde, dans votre maison; vos fils seront autour de votre table comme de jeunes plants d'olivier. » Mais saint Jean n'a point eu de part à ce bonheur, aussi bien l'évangéliste que Jean-Baptiste, car ils furent tous deux vierges. Paul lui-même n'a eu aucune part à cette béatitude, lui qui dit: « Je voudrais que vous soyez tous comme moi? » (Cor. viii, 17). Vous le voyez donc, cette épouse et ces enfants doivent être entendus dans le sens spirituel, car si nous ne les entendons dans ce sens, les anges eux-mêmes seront exclus de ce bonheur, parce qu'ils n'ont point d'enfants. Revenons donc à l'ordre du psaume tel qu'il a été lu.

« Heureux ceux qui craignent le Seigneur. » De même que celui-là seul peut dire: Le Sei-

gneur est mon partage, qui a renoncé à tout ce qu'il pouvait posséder dans ce siècle, ainsi celui qui craint quelque chose en dehors de Dieu n'a point la crainte de Dieu. Le Seigneur n'a-t-il pas dit en effet: « Ne craignez point ceux qui ne peuvent que tuer le corps, mais craignez celui qui peut précipiter le corps et l'âme dans l'enfer. » (Matth. x, 28). Vous le voyez donc, celui qui craint quelque chose en dehors de Dieu ne craint pas Dieu. Or, à quels signes reconnaît-on celui qui craint Dieu? « qui marchent dans ses voies? » Il y a un grand nombre de voies, et ces voies nombreuses conduisent à une seule voie. Il est dit, en effet, dans Jérémie: Tenez-vous dans les voies du Seigneur, interrogez les sentiers éternels du Seigneur, et vous marcherez dans cette voie. » (Jérém. vi, 16). Considérez ce que dit le prophète, tenez-vous dans les voies du Seigneur, interrogez les sentiers éternels du Seigneur, et vous trouverez la voie unique, et vous marcherez dans cette voie. Vous voyez comment, par plusieurs voies, nous arrivons à une seule voie. Cette vérité nous est encore enseignée dans l'Evangile en d'autres termes, dans la parabole de ce négociant qui, ayant plusieurs perles précieuses, les vendit pour acheter une pierre d'un bien plus grand prix. Voici donc ce que signifient ces deux enseignements de l'Ecriture: ayez plusieurs pierres précieuses, et interrogez les sentiers éternels du Seigneur. Remarquez cette belle ex-

lateribus domus tuæ; filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mense tuæ. » Ergo et qui unum habet filium et duos, non est beatus? Quid enim dicit, « filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mense tuæ. » Nisi tantos habuerimus filios, ut eingat mensam nostram, beatitudinem timentis Dominum non habebimus? Isaac hanc beatitudinem non habuit, habuit enim duos filios, unum pessimum Esau, qui multo melius fuerat si natus non fuisset. Habuit autem unum filium Jacob: ergo non habuit beatitudinem? Quia unus circumire mensam non potuit. Virgines ergo non timent Deum; quid enim dicitur, quod qui timet Dominum intelligat beatitudinem? « Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ; filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mense tuæ. » Hanc beatitudinem Joannes non habuit; Joannes utique, tam Evangelista, quam Baptista: uterque enim virgo fuit. Hanc beatitudinem Paulus non habuit qui dicit: « Volo autem omnes sic esse sicut me. » (I Cor. vii, 7). Videtis ergo quoniam uxor et filii spiritualiter intelligendi sunt, alioquin nisi spiritualiter intellexerimus, angeli hanc beatitudinem non habent, quia filios nos habent. Revertamur ergo ad ordinem lectionis.

« Beati omnes qui timent Dominum. » Quomodo non potest dicere, Pars mea Dominus, nisi qui aliam partem in sæculo non habet; sic non timet Deum qui timet aliud aliquid extra Dominum. Denique ipse Salvator dicit: « Nolite timere eos qui possunt corpus occidere; sed eum timete qui potest corpus et animam occidere in gehennam. » (Matth. x, 28). Videtis ergo quod aliud aliquid extra Deum timet, qui Deum non timet. « Qui timet Dominum, » quæ signa habet? « qui ambulat in viis ejus. » Multæ sunt viæ et multæ viæ ducunt ad unam viam. Denique dicitur et in Jeremia: « Et state in viis Domini, et interrogate semitas ejus æternas, et invenietis viam, et ambulabitis in ea. » (Jerem. vi, 16). Videte quid dicat, et state in viis, et interrogate vias Domini æternas, et invenietis unam viam, et ambulate in ea. Videte quomodo per plures vias venimus ad unam viam. Hoc dicitur et in Evangelio aliis verbis sub alia significatione parabolæ de illo negotiatore qui habuit plures margaritas, qui vendidit eas, et emit unam pretiosissimam margaritam. Quod dicit hoc est, habetote plures margaritas, et state in viis. Hoc est state in viis, et interrogate semitas Domini æternas. Pulchræ æternas, ne putaremus adventu

pression, « éternels, » afin que nous ne pensions pas que l'avènement du Christ a mis fin absolument à la loi et aux prophètes. Mais voyez ce que dit le prophète: Tenez-vous dans les voies, dans la loi et les prophètes, et tenez-vous dans ces voies. N'ayez pas une si grande assurance dans la voie unique, que vous abandonniez les autres voies; mais tenez-vous dans ces voies et interrogez les sentiers éternels du Seigneur. Interrogez les sentiers du Seigneur, ce qu'ont dit Jérémie, Isaïe, Ezéchiel et les autres prophètes. Interrogez les sentiers, le mot grec *τετρίους* (chemin battu) vaut mieux, car le mot *semita*, sentier, vient de ce qu'il est battu par les pieds de ceux qui y marchent. Et tel est le sens de ces paroles: interrogez les sentiers, c'est-à-dire *τετρίους*, parce que le pied du Seigneur les a foulés, car le Seigneur a marché dans ces sentiers. Et lorsque vous aurez interrogé les sentiers éternels du Seigneur, au moyen de ces sentiers, vous trouverez la voie unique qui dit: « Je suis la voie, la vérité et la vie, » marchez dans cette voie. Considérez les mystères renfermés dans les Ecritures, voyez comme les paroles les plus simples recouvrent un grand nombre de vérités cachées, dans les voies, dans les sentiers, dans la loi et les prophètes. Il n'a pas dit: Marchez, mais tenez-vous; tenez-vous, n'abandonnez ni la loi, ni les prophètes. Cependant, lorsque vous aurez trouvé ces voies, au moyen de ces voies, marchez dans la voie unique.

Christi, Legem et prophetas esse finitos. Sed vide quid dicat. State in viis, in Lege et prophetis, et state in viis. Nolite sic credere in via una, ut dimittatis vias plurimas; sed state in viis, interrogate semitas Domini æternas. Interrogate semitas Domini, quid dixerit Jeremias, Isaias, Ezechiel, quid cæteri prophetae. Interrogate semitas: melius dicitur in Græco *τετρίους*; semita enim dicitur ab eo quod calce gradientium trita est. Et quod dicitur hoc est, interrogate semitas, hoc est *τετρίους*, quia scilicet trivit pes Domini; si quidem et Dominus ambulavit in eis. Cum autem interrogaveris semitas Domini æternas, et per illas semitas invenietis unam viam quæ dicit: « Ego sum via, veritas et vita, » ambulate in ea. Videte mysteria Scripturarum, videte in verbis simplicibus Scripturarum plurima sacramenta, in viis, in semitis, in Lege et prophetis. Non dixit, Ambulate, sed state; state, ne dimittatis Legem, nec prophetas. Tamen cum inveneritis illas vias, per istas vias, in ista una via ambulate.

« Labores manuum tuarum manducabis. » Multi non intelligentes interpretati sunt aliter istum locum: « Labores fructuum tuorum manducabis. » Denique

« Vous mangerez le fruit des travaux de vos mains. » Il en est qui, ne comprenant point ces paroles, les ont interprétées dans un autre sens. « Vous mangerez le fruit des travaux de vos mains. » Les manuscrits latins portent: « Vous mangerez les travaux de vos mains, » mais nous lisons dans le texte hébreu: « Vous mangerez les travaux de vos mains. » Qui mange, en effet, les travaux des fruits? Il faut donc entendre, au contraire, que l'on mange le fruit des travaux, et non les travaux des fruits. Puisque nous lisons dans l'hébreu: « Vous mangerez les travaux de vos mains, » je pense que les soixante-dix interprètes ont donné dans leur traduction grecque une bonne interprétation du texte, car le mot *manus*, main, se dit en hébreu, *iad*; or, dans cet endroit, nous lisons non pas *iad*, mais *chaaph*, et *chaaph* signifie *καρπός*, une partie de la main, car le mot *καρπός* se dit en grec *απερα*. Voilà l'interprétation que nous donnons de ce passage. « Vous mangerez les travaux de vos mains. » Chacun moissonnera ce qu'il aura semé; voilà l'homme et ses œuvres, donc nous mangerons les travaux de nos mains; les mains sont le symbole des œuvres. « Vous mangerez les travaux de vos mains. » Quelqu'un me dira: Est-ce que nous mangerons encore après la résurrection? car il est dit de l'homme heureux: « Vous mangerez les travaux de vos mains. » Je donne cette explication simple: L'homme est composé de deux substances, c'est-à-dire d'une âme et d'un

Latina exemplaria ita habent, « labores fructuum tuorum manducabis; » sed nos legimus in Hebræo ita scriptum, « labores manuum tuarum manducabis. » Quis enim labores fructuum manducat? Utique e contrario debet intelligi, quia aliquis fructum laborum suorum manducat, non labores fructuum. Quia igitur in Hebræo ita scriptum est, « labores manuum tuarum manducabis; » ego puto quoniam et Græce Septuaginta Interpretes in isto loco bene interpretati sunt; manus enim lingua Hebræa *iad* dicitur; in isto autem loco, non habent *iad*, sed *CHAAPH*; « Chaaph » autem interpretatur *καρπός*, non *καρπός*, sed pars aliqua manus; siquidem *καρπός* dicitur Græce *ΑΠΕΡΑ*. Hoc modo de interpretatione diximus. « Labores manuum tuarum manducabis; unusquisque quod seminaverit hoc et metet; ecce homo, et opera ejus; ergo et nos labores manuum nostrarum manducabimus; in manibus, opera intelliguntur. » Labores manuum tuarum manducabis. » Dicit aliquis, ergo post resurrectionem manducaturi sumus; hoc enim dicitur de beato viro: « Labores manuum tuarum manducabis. » Ego hoc dico simpliciter; quoniam homo ex duabus substan-

corps ; ce qui est mortel a besoin d'aliments matériels ; mais ce qui est immortel, c'est-à-dire l'âme, qui est immortelle, a une nourriture immortelle. Voulez-vous une preuve que l'âme a une nourriture qui lui est propre ? Que dit le Seigneur et Sauveur, lorsqu'il eut faim ? « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé. » (Jean. iv, 34). Voulez-vous savoir quelle est cette nourriture de l'âme ? Le prophète nous dit : « Goûtez, et voyez que le Seigneur est doux. » (Ps. xxxiii, 9). Le corps, s'il est privé de nourriture, meurt ; ainsi l'âme ne peut vivre qu'en se nourrissant d'aliments spirituels. Je parle ainsi, parce qu'il en est qui ont coutume de dire : Je n'ai pas besoin de la sainte Ecriture, il me suffit de craindre Dieu ; et nous avons donné ces explications pour montrer que de même qu'il y a une nourriture propre au corps, ainsi les saintes Ecritures sont la nourriture propre de notre âme.

« Votre femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de votre maison. » Salomon nous dit qu'il s'est proposé de prendre la sagesse pour épouse. (Sag. viii, 2). Il dit dans un autre endroit : « Aimez-la, et elle vous embrassera, entourez-la et elle vous conservera. » (Prov. iv, 6). Unissons-nous aussi à cette épouse et embrassons-la étroitement ; qu'elle ne s'éloigne jamais de notre sein, qu'elle ne s'échappe jamais de nos mains. Si nous tenons toujours cette épouse étroitement embrassée, elle nous

tiis compactus est, hoc est, de anima et corpore : anima immortalis est, corpus autem mortale, quod mortale est, ut et mortales cibos habeat ; quod autem immortale est, hoc est, anima quæ immortalis est, et immortales cibos habet. Vultis scire quoniam et anima habet cibos suos ? Dicit Dominus atque Salvator cum esuriret, quid dicit ? « Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me. » (Jean. iv, 34). Vultis scire quos cibos habet anima ? Dicit nobis et propheta : « Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. » (Ps. xxxiii, 9). Quomodo enim corpus, nisi acceperit cibos suos, moritur : sic et anima nisi acceperit cibos spirituales, moritur. Hoc totum quare dico, quia solent aliqui dicere, Non habeo necessario Scripturam sacram, sufficit mihi tantum timere Deum. Et hoc propterea diximus, quomodo cibus sunt corporis, sic cibus sunt et anime nostræ Scripturæ sanctæ.

« Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ. » Dicit Salomon quia voluerit sapientiam ducere scilicet sponsam. (Sap. viii, 2). Dicit et in alio loco de sapientia : « Ama illam, et amplexabitur te ; circumdanda illam et servabit te. » (Prov. iv, 6). Ducamus ergo et nos hanc uxorem, et habeamus illam in am-

plexibus nostris ; non des filias, mais des fils. En effet, il est dit ici : Vos fils seront autour de votre table comme de jeunes plants d'olivier. » N'aurait-il pas pu dire : « Vos filles ? » ou bien τὰ τέκνα, vos enfants, pour comprendre dans ce terme générique les hommes et les femmes ? Mais non, il a dit : « vos fils, » parce que celui qui a la sagesse pour épouse engendre d'elle, non des filles, mais des fils. Il n'a dans son esprit rien de mou, de délicat, de tendre, d'efféminé. Croyez-vous que ce soit pour une autre raison qu'il est écrit des saints patriarches qu'ils ont eu, non des filles, mais des fils ? Lisons la Genèse, où se trouve conservée la suite des générations. Le saint patriarche Abraham a eu Sara pour épouse, il eut Agar pour concubine, et ensuite Cethura pour épouse ; de ces deux épouses, il engendra des fils et non des filles. Isaac lui-même eut deux fils ; il n'est point parlé de ses filles, car c'était un saint ; il n'avait en lui rien de mou, de trop tendre, d'efféminé, mais tout chez lui était viril et austère. Le bienheureux patriarche Jacob eut pour fils les douze patriarches, et il a eu une seule fille, appelée Dina, qui signifie cause de discussions et de querelles. Ainsi, il n'a qu'une seule fille et douze fils ; et c'est cette fille unique qui fut la cause de ces grands différends qui eurent lieu dans Sichem. Jacob n'avait jamais dit : Je le crains, vous m'avez rendu odieux, mais, en parlant à Lévi et à Siméon, il dit : « Lévi et Siméon, que mon

plexibus nostris ; numquam eam dimittamus de sinu nostro, numquam fugiat de manibus nostris. Si semper fuerit in amplexu nostro ista uxor, faciemus ex ea filios ; non filias, sed filios. Denique et hic dicitur, « filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mensæ tuæ. » Numquid non poterat dicere, filiae tuæ ? aut non poterat dicere τὰ τέκνα σου, ut possint intelligi et viri, et feminae ? Sed vide quid dicat, « filii tui ; qui sapientiam uxorem habet non facit de ea filias, sed filios. Nihil molle, nihil delicatum, nihil tenerum, nihil effeminatum habet in mente sua. Putas quod sancti alia causa scribuntur non habuisse filias, sed filios ? Legamus Genesim, ibi enim generationum ordo servatur. Sanctus Abraham habuit uxorem Saram ; habuit Agar concubinam ; habuit postea Cethuram ; de duabus uxoribus filios creat, filias non facit. Veniamus ad Isaac ; et Isaac duos filios facit, filias non habet ; sanctus enim erat et nihil habebat in se molle, et tenerum, et effeminatum, sed totum virile et rigidum. Beatus Jacob duodecim patriarchas habet filios ; et unam filiam habet nomine « Dinam, » quod interpretatur, causa jurgiorum, « rixam. » Denique unam habuit filiam et duodecim filios ; et propter unam filiam tanta in

âme n'entre point dans leur conseil. » (Gen. xlix, 6). Pourquoi ? parce qu'étant hommes, ils ont voulu prendre en main la cause d'une femme. Ce que j'ai dit ici est pour prouver que les saints n'ont pas de filles, mais seulement des fils. C'est là une chose nouvelle pour vous, nouvelle pour ceux qui ne savent pas. Pour ceux qui lisent les Ecritures avec attention, je ne leur ai dit rien de nouveau, mais ce qu'ils savent déjà. Jacob eut pour fils les douze patriarches, Ruben, Siméon, Judas, Lévi, Issachar, Azer et les autres, jusqu'au douzième. Lisez leurs généalogies ; dans ces douze patriarches, vous n'en trouverez aucun dont il soit dit qu'il a engendré une fille, ils ont tous engendré des fils. Je vous en cite un seul, afin que vous ne l'oubliez pas : Aser eut pour fille Sara ; Jacob eut douze fils et une seule fille ; ainsi, dans douze patriarches, un seul patriarche engendra une seule fille. Ce que j'en dis ici est pour vous amener cette conclusion que nous devons entendre dans un sens spirituel ces fils et ces filles. « Votre épouse sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de votre maison. » De même qu'une vigne féconde porte un grand nombre de grappes, ainsi notre femme, c'est la sagesse, est véritablement notre épouse. Il est écrit dans un autre endroit : Venez ma sœur, mon épouse. » (Cant. v, 1). Afin qu'aucune idée inconvenante ne vienne à notre esprit, il joint le nom de sœur à celui d'épouse,

Sichem bella nascuntur. Jacob numquam dixerat, « Timeo, fecistis me odibilem, loquitur ad Levi et Simeon in concilio eorum non veniat anima mea. » (Gen. xlix, 6). Quare ? quia viri, causam voluerunt agere mulieris. Hoc totum quare dixi, quoniam sancti filias non habent, sed filios tantum habent. Rem vobis dico novam, novam nescientibus. Cæterum qui Scripturas legunt, et diligenter legunt, non novam, sed ea quæ sciunt. Jacob duodecim habuit filios patriarchas, Ruben, Simeon, Juda, Levi, Issachar, Aser et cæteros usque ad duodecimum. Legite in generatione, et numquam invenietis de tantis duodecim patriarchis ullum fecisse filiam, sed totos filios. Dico vobis unum ne forsitan obliviscamini ; Aser filiam habuit Saram ; Jacob habuit duodecim filios et unam filiam ; sic inter duodecim patriarchas, unus patriarcha unam tantum filiam habuit. Hoc totum quare dixi ? ut filios et filias in Scripturis spiritualiter intelligere debeamus. « Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ. » Sicut vitis abundans plurimos botros habet, sic et uxor nostra, hoc est, sapientia

pour exclure toute pensée d'un amour charnel. Venez, ma sœur, que l'amour qui nous unit, soit saint, et c'est pour cela que je vous appelle et ma sœur et mon épouse. Je vous appelle mon épouse, parce qu'il faut que j'aie une épouse pour engendrer de vous un grand nombre d'enfants, en aussi grand nombre que les grappes de la vigne. Une vigne porte un grand nombre de grappes et elle n'a qu'une racine, mais elle étend ses branches de côté et d'autre, et ces branches produisent leurs fruits, et parmi les fruits, il y a des grappes, et telle grappe est mieux garnie, telle autre est moins forte ; tels grains sont plus gros, tels autres plus petits. Il en est ainsi de la sagesse, qui est notre épouse : si nous ne l'abandonnons pas, elle produit un grand nombre de grappes, c'est-à-dire un grand nombre de vertus, de saintes pensées, d'œuvres éclatantes. « Vos fils seront autour de votre table comme de jeunes plants d'olivier. » Nous lisons dans un autre endroit : « Le vin réjouit le cœur de l'homme. » (Ps. ciii, 15) ; nous lisons également dans le Cantique des Cantiques : « Venez, mes frères, buvez, enivrez-vous. » Il est un vin qui réjouit le cœur de l'homme ; le vin de la vigne ne réjouit point le cœur de l'homme, mais il l'appesantit et le rend insensé. Enfin il est écrit : « que ceux qui sont puissants ne boivent pas de vin. » (Prov. xxxi, 4). L'Apôtre nous dit que nous ne devons ni boire de vin, ni manger de viande. (I Rom. xiv). Et cependant il nous

uxor nostra, quæ sponsa est. Denique scribitur in alio loco : « Veni soror, mea sponsa. » (Cant. v, 1). Ne in eo, quod dixerat, « sponsa, » turpe aliquid intelligeres, jungitur « soror ; » ut omnis turpis amor excludatur. Veni, soror mea, sanctus enim amor sit, et propterea te sororem voco, et sponsam meam. Propterea te sponsam voco ut habeam uxorem, et de te filios faciam plures, filios plures quasi de vite botros. Quomodo vitis habeat diversos botros, et una quidem radix est ; sed longe lateque huc atque illuc flagella diffundit, et ipsa flagella habent fructus suos, et in ipsis fructibus sunt botri, et alius botrus major est, alius minor, alia majora grana sunt, alia minora ; sic et de sapientia, quæ est uxor nostra : si tamen numquam eam dimiserimus, plures nascuntur botri, hoc est, virtutes plurimæ, sanctæ cogitationes opera præclara. « Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ. » Legimus in alio loco : « Et vinum lætificat cor hominis. » (Ps. ciii, 15). Legimus et in Canticis Canticorum : « Venite, fratres, bibite et inebriamini. » Et vinum

(4) Voici dans quel sens parle l'Apôtre : « Il est bon de ne point manger de chair, ni de boire de vin, et de s'abstenir de tout ce qui choque, scandalise ou affaiblit votre frère ; » ce n'est pas le sens dans lequel le commentateur cite ces paroles. (Note du Trad.)

est dit : « Et le vin réjouit le cœur de l'homme ; » mais il est question d'un vin spirituel qui enivre aussitôt celui qui le boit. Vous tous, pour arriver à quitter tout ce que vous possédiez, vos parents, vos fils et vos alliés, vous avez bu ce vin, et, enivrés pour la cause du Christ, vous êtes devenus comme des insensés. N'est-ce pas, à votre avis, une véritable ivresse, une folie spirituelle, de mépriser les délices, de rechercher une vie grossière, de fuir les villes, de se retirer dans les déserts, de renoncer aux affections de la terre, d'oublier les liens du sang, et de ne plus connaître que Jésus-Christ ? Les apôtres étaient enivrés de ce vin, ce qui faisait dire : « Ils ont trop bu de vin nouveau. » (Act. 11, 13) ; car ils n'avaient pas été enivrés de la loi ancienne, mais de l'Evangile. Je pense que c'est de ce vin que Noé s'est enivré. « Vos fils seront comme de jeunes plants d'olivier. » Nos fils ne sont comparés qu'à de jeunes plants d'olivier ; il ne dit pas à un olivier déjà vieux, mais à de nouveaux plants d'olivier. De même que l'ivresse des apôtres est produite, non par du vin vieux, mais par du vin nouveau, ainsi les fils sont comparés à de jeunes plants d'olivier, qui se couvrent d'une abondante verdure dans la jeunesse de l'Eglise. Les jeunes plants d'olivier sont pleins de lumière ; l'huile a cette propriété qu'elle assaisonne les aliments, qu'elle fournit un aliment à la lumière, et offre au corps

quod lætificat cor hominis ; hoc vinum non lætificat cor hominis ; sed obruit, et insanum facit. Denique scribitur, ut qui « potentes sunt, vinum non bibant. » (Prov. xxxi, 4.) Scribit et Apostolus, quoniam non debemus, vinum bibere et carnem manducare. (Rom. xiv.) Rursum dicitur nobis : Et vinum lætificat cor hominis ; sed vinum dicitur spirituale, quod si quis biberit statim inebriatur. Vos omnes, ut dimitteretis possessiones vestras, et parentes vestros, et filios et affines, bibistis vinum, et inebriati pro Christo insanire cœpistis. Non vobis videtur esse ebrietas ? non vobis videtur spiritualis insania, delicias contemnere, sordes appetere, fugere civitates, deserti sectari, nescire affectus, ignorare carnis propinquitatem, et solum nosse Christum ? Denique apostoli hoc vino inebriati erant, et propterea dicitur eis : « Musto sunt pleni » (Act. ii, 13) ; non enim fuerant inebriati de Lege veteri, sed de Evangelio. Noë ergo puto, quod ita inebriatus sit hoc vino. « Filii tui sicut novellæ olivarum. » Nulli alii comparantur filii nostri nisi novellæ olivarum ; non dixit olivæ veteri, sed novellæ olivæ. Quomodo et ibi de ebrietate apostolorum, non dicitur de vino veteri, sed de musto : sic et hic dicitur novellæ olivarum, quæ tota viret in Evangelii juventute. Novellæ olivarum

fatigué d'un long voyage une force qui le rend propre à reprendre ses travaux. Celui qui est fatigué et frotte son corps d'huile, recouvre sa première vigueur. Croyez-vous que ce soit sans raison qu'il n'est ici question que de vin et d'huile ? Le prophète ne pouvait-il employer la comparaison du miel, d'autres parfums, d'un autre arbre, et ne pas se borner à la vigne et à l'olivier, au vin et à l'huile ? Le vin est le symbole de l'austérité, l'huile, de la miséricorde. Voyez cet homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho et qui était couvert de blessures, le Samaritain, qui signifie *gardien*, ne verse sur ses plaies que du vin et de l'huile ; le vin, qui figure la sévérité des préceptes, le vin mystique, qui dessèche et consume toute la mauvaise humeur. Mais comme la fragilité humaine ne peut supporter la vérité : « Car, Seigneur, si vous examinez nos iniquités, qui pourra subsister ? » (Ps. cxxix, 3), et que nous ne pourrions vivre si le Seigneur n'usait à notre égard que de sa justice ; à sa justice, c'est-à-dire au vin, nous voyons jointe ici l'huile de la miséricorde.

« Ainsi sera béni l'homme qui craint le Seigneur. » Nous avons déjà parlé longtemps, hâtons-nous d'arriver à la fin. « Que le Seigneur vous bénisse de Sion. » Est-ce de cette Sion dont un autre prophète dit : « Sion sera labourée comme un champ, » (Jérém. xxvi, 18), et dont le Seigneur dit également : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et lapides ceux qui

plena luce ; oleum hanc naturam habet, ut cibos condit, ut lumini fomenta præbeat, ut lasso longo itinere corpus unctum restituat quasi labori pristino et sanitati. Denique quicumque lassus fuerit, et ungitur, quasi recipit pristinum vigorem. Putas sine causa nunc dicitur vinum et oleum ? Non potuit mel dici, non alia aromata, non alia arbor, sed tantum vitis et oliva, vinum et oleum ? In vino austeritas, in oleo misericordia. Denique illi de Jerusalem Jericho descendebat, qui vulneratus fuerat ; Samaritis, hoc est, « custos, » nihil ei infundit nisi vinum et oleum ; vinum austeritatem præceptorum, vinum typicum ; ut quodcumque mali humoris est excoquat et excomedat. Quoniam autem humana fragilitas non potest veritatem ferre. « Si enim iniquitates attendas, Domine, Domine, quis sustinebit ? » (Psal. cxxix, 3). Si enim tantum justus fuerit Dominus, nos vivere non possumus ; propterea justitia ipsius, hoc est, vino, misericordiæ oleum adjunctum est.

« Ecce sic benedicetur homo qui timent Dominum. » Jam multa locuti sumus, festinamus ad finem. « Benedicat te Dominus ex Sion. » De ista Sion et quomodo dicit alius propheta : « Sion quasi ager arabitur » (Jérém. xxvi, 18) ; dicit et Dominus : « Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas et lapidas

saalem, qui tues les prophètes et lapides ceux qui te sont envoyés ? (Matth. xxiii, 37) Lorsque le Seigneur approchait de Jérusalem et qu'il la vit, il versa des larmes. Et quand pleura-t-il ainsi sur elle ? lorsqu'elle était près de sa perte et de sa ruine. Que dit-il, en effet ? « Levez-vous, sortons d'ici, » et dans un autre endroit : Voici que votre maison va être laissée déserte. » Donc, quand le prophète dit : « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, » il ne veut point parler de cette Sion que nous voyons déserte et abandonnée. Ses portes, le sol sur lequel elle s'élevait, ses ruines elles-mêmes annoncent la colère du Seigneur. Quand bien même nous pourrions l'ignorer, les yeux suffiraient pour publier la colère du Seigneur. « Que le Seigneur vous bénisse de Sion. » Sion signifie *lieu d'où l'on observe*, Jérusalem signifie *vision de paix*. Si notre âme a un lieu d'observation, si elle est sur les hauteurs, si ses pensées ont pour objet non les choses de la terre, mais les choses du ciel, si notre âme est en possession de la vision de la paix, c'est-à-dire, si le Christ, qui est la vraie paix, habite en elle, alors il nous bénit véritablement. Si le Christ habite en nous, nous serons Sion, nous serons Jérusalem. « Et puissiez-vous voir les enfants de vos enfants. » C'est moi qui vous parle : Si je suis parvenu à vous instruire par mon discours, j'ai vu mes enfants ; si à votre tour vous en instruisez d'autres, j'ai vu les enfants de mes enfants. Prions donc le Seigneur

eos qui ad te missi sunt. » (Matth. xxiii, 37.) Denique cum appropinquasset Dominus ad Jerusalem et vidisset, flevit. Quando autem deservit eam ? Ideo utique flevit ruituram, quasi perituram. Denique quid dicit ? « Surgite, eamus hinc. » Et in alio loco quod dicit : « Relinquetur vobis domus vestra. » Ergo hoc quod dicit, « benedicat te Dominus ex Sion, » non dicit istam Sion quam videmus esse desertam. Ipsæ portæ, et ipse ager, et ipsæ ruinae iram Domini significant. Etiam si nos ignoramus, oculi ipsi clamant iram Domini. « Benedicat te Dominus ex Sion. » Sion interpretatur « specula. Jerusalem » interpretatur « visio pacis. » Si anima nostra speculam habuerit, si in sublime fuerit ; si non de terrenis cogitaverit, sed de sublimibus, si anima nostra habuerit visionem pacis, hoc est, si Christus, qui vera pax est, habitaverit in ea : ipse nos benedicat. Si habitaverit in nobis Christus, et nos erimus Sion, et nos erimus Jerusalem. « Et videas filios filiorum. » Ego vobis loquor : si ex meo sermone vos instruxero, vidi filios meos : si vos alios instruxeritis, vidi filios filiorum meorum. Oremus igitur Dominum, ut habeamus filios, habeamus nepotes, et semper habeamus multam progeniem. Festinamus

qu'il nous donne des enfants, qu'il nous donne de petits-enfants, et que nous ayons toujours une nombreuse postérité. Hâtons-nous d'engendrer de tels enfants, cette union est des plus saintes. Je vous dis une chose nouvelle : sans union conjugale, vous pouvez engendrer un grand nombre de tels enfants. « Que la paix soit sur Israël. » Israël signifie *l'esprit qui voit Dieu*. Voyez maintenant ce que veut dire cette paix sur Israël, c'est-à-dire sur ceux dont l'âme voit Dieu. Si mon âme jouit de la vision de Dieu, si je vois toujours le Christ, je n'en verrai pas d'autres. Quiconque a Jésus-Christ en lui, a la paix dans son âme. « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. » (Jean xiv, 27). Quelque nombreuses que soient les persécutions et les persécuteurs, celui en qui le Christ habite a toujours avec lui le Christ, à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PSAUME CXXVIII.

« Souvent ils m'ont attaqué depuis ma jeunesse, qu'Israël le dise maintenant ; souvent ils m'ont attaqué dès ma jeunesse. » Le prophète dit ici deux choses : « Ils m'ont souvent attaqué, et ils m'ont attaqué dès ma jeunesse. » Donc, si j'ai commencé à servir Dieu à l'âge de quarante ans, par exemple, je ne puis dire : « Ils m'ont attaqué dès ma jeunesse. » Mais que dis-je ? ils ont cherché à me mettre à mort dès ma jeunesse, ils m'ont couvert de blessures dès ma

tales filios facere ; sancta ista est conjunctio. Rem vobis dico novam, siue uxoris complexu plures nascuntur tales filii. « Pax super Israel. Israel » interpretatur « mens videns Deum. » Vide ergo quod dicitur pax super Israel ; super eos qui habent mentem videntem Deum. Mens mea si habuerit visionem Dei, si semper Christum videro, alios non videbo. Quicumque Christum habet in se, habet in se pacem, « Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis. » (Joan. xiv, 27). Licet sint multæ persecutiones, licet multi sint qui persequantur, tamen in quo Christus habitat, ille semper Christum habet ; cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

PSALMUS CXXVIII.

« Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, dicat nunc Israel. Sæpe expugnaverunt me a juventute mea. » Duo dicuntur : et sæpe expugnaverunt me, et a juventute mea expugnaverunt me. Ergo si in media ætate cœpero servire Domino, verbi gratia quadraginta annorum, non possum dicere, « expugnaverunt me a juventute mea. » Sed quid dico ? occiderunt me a juventute mea, vulneraverunt me a juventute mea, conculcaverunt me a juventute mea. Qui au

jeunesse, ils m'ont foulé aux pieds dès ma jeunesse. Mais pour celui qui a commencé à servir Dieu dès sa jeunesse, il est souvent attaqué par le démon et par ses anges, et cependant il n'est point vaincu; que dira-t-il donc? «Souvent ils m'ont attaqué dès ma jeunesse, mais ils n'ont pu rien contre moi.» Un athlète n'est couronné que s'il a combattu suivant les règles, s'il n'a reçu des coups de poing, s'il n'a une face livide, si le sang ne découle de son visage. Cette lividité mérite la couronne, la douleur a droit à la joie du triomphe. «Souvent ils m'ont attaqué dès ma jeunesse.» Que la vierge consacrée au Seigneur répète ce verset, qu'il soit aussi sur les lèvres du moine qui a commencé à servir Dieu dès ses premières années. Mais pour moi qui avait quarante ans ou cinquante ans lorsque j'ai commencé à le servir, comment puis-je dire? «Ils m'ont souvent attaqué dès ma jeunesse.» La vierge peut le dire, ainsi que le moine dont le corps et l'esprit n'ont reçu aucune atteinte. Et que diront-ils? «Ils m'ont souvent attaqué dès ma jeunesse.» Quelqu'un dira: O moine, comment les démons et le diable ont-ils pu vous attaquer? C'étaient des hommes qui paraissaient m'attaquer, mais pour moi, dans ces hommes, je voyais l'action du diable. Lors donc que les hommes nous persécutent, ne nous irritons point contre notre persécuteur, mais prenons-les en compassion, pleurons sur eux, car il y en a un autre qui persécute dans la parole des persécuteurs. Qu'un possédé du démon, dont le dé-

tem a pueritia incipit servire Domino, et saepe expugnatur a diabolo et angelis ejus, et tamen non vincitur; iste quid dicat? «Saepe expugnaverunt me a juventute mea: etenim non potuerunt mihi.» Athleta nisi legitime certaverit, non coronatur nisi pugnum acceperit, nisi faciem lividam, nisi de facie sanguis effusus fuerit. Livor meretur coronam, dolor meretur gaudium. «Saepe expugnaverunt me a juventute mea.» Dicat hunc versiculum virgo Domini; dicat monachus qui a parva aetate cepit servire Domino. Ego autem qui quadraginta vel quinquaginta annorum coepi servire Domino, quomodo possum dicere: «Saepe expugnaverunt me a juventute mea? Dicat ergo hoc virgo; dicat monachus integer corpore et spiritu. Et quid dicat: «Saepe expugnaverunt me a juventute mea?» Dicat aliquis: O monache, quomodo te expugnaverunt demones et diabolus? Videbantur quidem homines qui impugnabant, sed ego in hominibus diabolum intelligebam. Quando ergo nos persequuntur homines, non irascamur persequenti, sed condoleamus et plangamus eos: quia alius est qui persequitur in persecutoribus. Si daemoniarius, qui habet daemonem, venerit, et pugnum

mihi dederit, et calce percusserit, numquid irascor ei? Ille pugno percussit, et ego ploro et plango percutientem: video enim quia pejus percussus ab eo qui in eo operatur, quam ego a manu ejus. Quoties ergo aliquid patimur, et tentationes aliquas sustinemus, illum intelligamus esse et illos qui nobis tentationes generant, in hominibus. Dicat aliquis: Hoc ipsum de Scripturis affirma: non enim debemus aliquid loqui nisi de Scripturis fuerit adornatum atque approbatum. Judas proditor fuit, sed intravit illum Satanas et ipse in proditore prodidit. Uxor Putiphar eo tempore quando tenuit Joseph, servum suum domina servum, ditissima pauperulum, civis peregrinum, illa tenebat Joseph, sed sanctus vir in manibus mulieris intelligebat esse diabolum retinentem? Hoc totum quare dico? Ut quando aliquid patimur ab hominibus, non irascamur hominibus, sed plangamus eos, et illum videamus insidiatorem qui in ipsis operatur. «Saepe expugnaverunt me a juventute mea: etenim non potuerunt mihi. Expugnaverunt me,» in cogitationibus turpibus «expugnaverunt me,» in iracundia. Ego acquievi cogitationibus; sed («Forte addendum» non) acquievi

moi. » Ils m'ont attaqué par des pensées honteuses, ils m'ont attaqué en m'excitant à la colère. J'ai consenti à ces pensées, j'ai fait quelque chose que cette pensée me forçait de faire. Or, si je me suis laissé dominer par la colère, si j'ai fait tort à mon frère, je ne puis dire: «Ils n'ont rien pu contre moi;» au contraire, ils ont prévalu contre moi.

«Les pécheurs ont travaillé sur mon dos.» Examinez attentivement ce que veut dire l'Ecriture. Il s'agit ici d'un saint athlète, et qui ne peut être couronné qu'à la condition de combattre suivant les règles; car vous savez qu'il y a divers genres d'athlètes. Les uns sont de véritables athlètes, les autres sont des pancratiastes, les uns combattent pour plusieurs jours, les autres sont des coureurs qui courent dans le stade. C'est ainsi que l'Apôtre déclare qu'il court pour obtenir la couronne. (I Cor. ix, 26). Et que dit-il dans un autre endroit? «J'oublie ce qui est derrière moi, et je m'avance vers ce qui est devant moi.» (Philipp. iii, 13). Considérez donc ce que veut dire l'Ecriture: Les pécheurs ont travaillé sur mon dos; j'ai toujours couru, et tellement couru que mon adversaire ne put jamais me précéder, mais qu'il fut toujours derrière moi. Il n'est jamais venu sous mes yeux, car il n'a pu soutenir la clarté de mon regard; mais il a toujours poursuivi la partie qui est aveugle, qui n'a point d'yeux. «Les pécheurs

ont travaillé sur mon dos.» Lorsqu'un chrétien médit contre son frère, il travaille sur son dos. «Les pécheurs ont travaillé sur mon dos,» mais je ne voyais pas leurs embûches; ils travaillaient sur mon dos, et je considérais de mes yeux le paradis. Ils me dressaient des embûches, et je désirais contempler la couronne. «Ils ont prolongé leur iniquité.» Que signifient ces paroles: «Ils ont prolongé leur iniquité.» Si je viens à pécher, et qu'aussitôt le péché commis j'en fasse pénitence, mon iniquité est courte, elle ne se prolonge pas; mais si je pêche sans faire pénitence, du jour où je pêche, la chaîne de mes péchés se prolonge. Aussi est-il dit dans un autre endroit: «Les filets des pécheurs m'ont enveloppé.» (Ps. cxviii, 61). Voyez ce qu'il veut dire: «Les filets des pécheurs m'ont environné;» et il est encore écrit dans un autre endroit: Chacun est enchaîné par les liens de ses propres péchés. » (Prov. v, 22). Pesez le sens de ces paroles: «Chacun est enchaîné par les liens de ses propres péchés.» Le filet des péchés, si je n'en ai commis plusieurs, ne peut être entrelacé. Quand j'ai commis un seul péché, ce n'est point un filet, c'est un simple fil. Or, s'il n'y a qu'un fil, il peut se rompre facilement, et il ne peut ni me retenir, ni m'enchaîner; mais, si les péchés se multiplient et prolongent les iniquités, de toutes ces iniquités réunies, comme de plusieurs fils, il se forme un filet qui nous enchaîne et

tentationibus; sed aliquid feci quod me cogitatio compellebat. Si iracundia me superavit, et fratri feci injuriam, non possum dicere: «Etenim non potuerunt mihi.» Potuerunt enim mihi.

«Super dorsum meum fabricaverunt peccatores.» Diligenter animadvertite Scriptura quid dicat. Sanctus athleta est, et non coronatur nisi qui legitime certaverit: scitis enim quia athletarum multa sunt genera. Sunt enim alii athletae: alii vero sunt quasi Pammacharii, alii ad dies contendunt, alii vero sunt cursores, hoc est, qui currunt in stadio. Denique et Apostolus dicit se currere ut ad coronam perveniat (I Cor. ix, 26). Et quid dicitur in alio loco: «Praeteritorum obliviscens ad priora me extendo.» (Philipp. iii, 13). Videte ergo Scriptura quid dicat: supra dorsum meum fabricabantur peccatores; sic semper cucurri, et tantum cucurri, ut adversarius meus numquam praecedat, sed semper post tergum inveniat. Numquam venit contra oculos meos: neque enim potuit sustinere lumen oculorum meorum; sed semper eam partem persequatur quae caeca est, quae oculos non habet. Supra dorsum meum fabricabantur peccatores. Quandocumque aliquis fratribus detrahit, iste post dorsum fabricatur. Supra dorsum meum fabricabantur peccatores,

sed ego non videbam insidias eorum; illi fabricantur post dorsum meum, et ego oculis paradisum conspiciebam. Illi mihi moliebantur insidias, et ego coronam videre cupiebam. «Prolongaverunt iniquitatem suam.» Quid dicit: «prolongaverunt iniquitatem suam:» Ego si peccavero, et post peccatum meum egero penitentiam, brevis est iniquitas mea et non longa. Si autem peccavero, quocumque die peccavero, funiculus peccatorum meorum longior fiet. Unde dicitur et in alio loco: «Funes peccatorum circumdederunt me.» (Psalm. cxviii, 61). Vide quid dicat, Funes peccatorum circumdederunt me. Et in alio loco scribitur: «Funiculis peccatorum suorum unusquisque constringetur.» (Prov. v, 22). Vide quid dicat, funiculis peccatorum suorum unusquisque constringetur. Funiculus peccatorum, nisi plura peccata habuerim, texi non potest. Si peccatum fecero, non tam funiculus est, quam quasi unum filum est. Si autem unum filum est, cito rumpitur, et tenere, et ligare non potest. Si autem plura peccata fuerint et prolongaverint iniquitates, de pluribus peccatis quasi de pluribus filiis funiculus fit, et ligat, et non cito rumpitur. Hoc totum quare dixi? Quia legimus in isto versiculo, «prolongaverunt iniquitatem suam.»

qui ne peut être facilement rompu. J'ai donné ces explications à l'occasion de ce verset : « Ils ont prolongé leur iniquité. »

« Le Seigneur qui est juste a abattu la tête des pécheurs. » Remarquez comme le psalmiste s'exprime : Il n'a point dit qu'il retranche les pécheurs ; s'il s'était exprimé de la sorte, nul n'aurait pu être sauvé, car nous sommes tous pécheurs. Mais que dit-il ? « Le Seigneur, qui est juste, a retranché la tête des pécheurs, » de ceux qui, au péché, joignent l'orgueil ; car Dieu résiste aux superbes, et il donne sa grâce aux humbles ; c'est pour cela qu'il abattera la tête des pécheurs.

PSAUME CXXXI.

« Souvenez-vous, Seigneur, de David et de toute sa douceur. » Comme il est écrit dans l'Evangile : « Fils de David, ayez pitié de nous, (c'est ce que crient les aveugles qui étaient près de Jéricho), il en est beaucoup qui croient que ce David, qui signifie *fort de la main*, se rapporte à Notre Seigneur et Sauveur ; mais si nous voulons appliquer ce psaume à Notre-Seigneur, comme ils le veulent, cela nuira beaucoup à l'intelligence du psaume. Car si ces paroles : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa douceur se rapportent au Christ, pourquoi dit-il, comme s'il parlait d'un autre : « Jusqu'à ce que je trouve un lieu pour le Seigneur, et un tabernacle pour le Dieu de Jacob. Nous avons appris que l'arche était dans Ephrata, nous l'avons trouvée dans les champs de la

« Dominus justus concidet cervices peccatorum. » Videte quid dicat, non dixit, concidat peccatores ; si autem hoc dixisset, nemo salvari poterat, omnes peccatores sumus. Sed quid dicit ? « Dominus justus concidet cervices peccatorum. » Qui et peccatores sunt, et superbis sunt quoniam superbis Deus resistit, humilibus autem dat gratiam : ideo concidet cervices peccatorum.

PSALMUS CXXXI.

« Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus. » Multi putant ex eo quod scriptum est in Evangelio, « Miserere nostri, filii David » (hoc cæci dicunt qui sedebant in Jericho), istum « David, » qui interpretatur « fortis manu, » referri ad Dominum Salvatorem. Sed in isto psalmo si voluerimus referri, ut illi putant, multum nocet, intelligentiæ nostræ. Si enim hoc quod dicitur, « Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus, » refertur ad Christum, quomodo dicit quasi de alio : « Donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob ? Ecce audivimus eam in

forêt. » Et comment expliquer encore ces paroles : « A cause de David, votre serviteur, ne rejetez pas la face de votre Christ ? » Car, si comme ils le pensent, ce Christ est David, comment peut-il dire : A cause de David votre serviteur, ne détournez pas la face de votre Christ ? Il n'y a plus de suite ; car si l'on soutient que David est le Christ, nous devons interpréter ainsi ces paroles. A cause du Christ, votre serviteur, ne détournez pas la face de votre Christ. Je parle ainsi pour ceux qui veulent que le Christ, dans ce verset, soit David ; non pas que je nie que David ne soit appelé Christ dans certains endroits, mais ici ce sens ne peut être admis. Or, quelle est la cause de leur erreur ? Je vous l'ai dit : c'est parce qu'il est écrit : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa douceur. » Le Seigneur dit aussi dans son Evangile : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » C'est le même sens, mais leur erreur est de vouloir que David soit ici le Christ et de rapporter sa douceur au Christ. Interprétons donc ce psaume de David de manière à faire comprendre que celui qui naîtra de lui soit vraiment le Christ. Voyez maintenant la suite du psaume ; il est assez étendu, nous sommes entrés déjà dans d'assez longs détails, nous devons donc effleurer brièvement le sens sans discuter longuement, afin que l'auditeur prudent, par ce que nous avons dit, puisse comprendre de lui-même ce que nous passons sous silence.

« Comme il en a fait le serment au Seigneur,

Ephrata, invenimus eam in campis silvæ. » Et quomodo dicitur : « Propter David, servum tuum, non avertas faciem Christi tui ? » Si enim, ut putant, Christus est David, quomodo dicit, propter David servum tuum, non avertas faciem Christi tui ? Non stat ordo ; si enim David Christus dicitur, sic incipimus intelligere, propter Christum servum tuum ne avertas faciem Christi tui. Hoc propter eos loquor, qui David in istum locum Christum interpretantur : Non quod negemus Christum interpretari David pro locorum qualitate ; sed in isto loco non recipit sensus. Et quare errent dico vobis, quia scriptum est : « Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus. » Et Dominus dicit in Evangelio : « Discite a me quia mitis sum et humilis corde. » Pro quidem sensu ; sed errantes David hic Christum interpretantur, et mansuetudinem ejus referunt ad Christum. Nos ergo interpretemur istum psalmum in David, ut qui nascetur ex David vere Christus intelligatur. Denique videte ordinem, quoniam enim grandis est psalmus, et jam multa diximus, debemus breviter sensus perstringere, non latius disputare : ut prudens au-

et le vœu au Dieu de Jacob. » L'hébreu n'a point la particule traduite par *ô* ; c'est-à-dire *sicut*, comme, et ne présente point le même sens, mais *ô*, c'est-à-dire qui, et voici quel serait le sens : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa douceur, lui qui a fait le serment au Seigneur et le vœu au Dieu de Jacob. » Et je crois que cette erreur est moins le fait des Septante que celui des copistes.

« Je n'entrerais point dans l'intérieur de ma maison. » Voici ce que David déclare : Je ne cherche d'autre repos que celui du Christ, qui doit naître de ma postérité, c'est-à-dire que vous avez promis devoir sortir de ma race.

« Je n'accorderai point le sommeil à mes yeux, ni l'assoupissement à mes paupières, ni le repos à mes tempes, jusqu'à ce que je trouve un lieu pour le Seigneur et un tabernacle pour le Dieu de Jacob. » Plusieurs pensent qu'il est ici question de l'Eglise, mais, à mon avis, ce n'est point de l'Eglise, mais de la sainte Vierge Marie que le prophète veut parler ; et qu'ajoutait-il ?

« Nous avons appris que l'arche était à Ephrata ; nous l'avons trouvée dans les champs de la forêt. » Lisons les saintes Ecritures, et ne cessons nuit et jour d'examiner et de discuter chaque syllabe, chaque lettre. Qu'on dise d'Ephrata que c'est de Bethléem que le prophète a voulu parler ; en effet, nous lisons dans la Genèse. Il vint à Bethléem, c'est-à-dire à Ephrata, c'est ce qui est dit de Jacob lorsque Rachel, son

ditor ex his quæ diximus, etiam ea quæ non loquimur, ipse a se intelligat.

« Sicut juravi Domino, votum vovi Deo Jacob. » In Hebraico non habet *ô* ; hoc est, « sicut, » nec sic sensus est ; sed habet *ô* ; hoc est, « qui, » et est sensus : « Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus, » qui « juravit Domino, votum vovit Deo Jacob. » Et hoc puto non tam vitio Septuaginta Interpretum factum, quam scriptorum errore.

« Si introiero in tabernaculum domus meæ. » David hoc dicit, nullam aliam requiem querò nisi Christi, qui de meo semine nasciturus est, hoc est, quem promisisti, quia de meis lumbis nasciturus est.

« Si dederò oculis meis et palpebris meis dormitionem. Et requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob. » Hoc multi putant dici de Ecclesia ; sed mihi videtur non tam de Ecclesia dici, quam de sancta Maria. Denique dicitur.

« Ecce audivimus eam in Ephrata, invenimus eam in campis silvæ. » Legamus Scripturas sanctas, et diebus et noctibus singulas syllabas et litteras ventilemus. Dicat aliquis de Ephrata, hic Bethlehem

épouse, fut morte. Voilà donc Ephrata, mais voyons pourquoi ce nom d'Ephrata. Il est écrit dans les Paralipomènes, que Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, eut pour mari Or, non Ur, mais Or. (1 Paral. xi) ; et ensuite l'auteur décrit la suite des générations, en disant : Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, c'est elle qui est d'Ephrata. Voilà ce qui est écrit dans le livre des Paralipomènes, cherchez et vous trouverez. Elle reçut donc le nom d'Ephrata. Cette interprétation paraîtra peut-être à quelqu'un peu conforme à la vérité, parce qu'elle est nouvelle ; mais je le renvoie à l'autorité du livre.

« Nous avons appris qu'elle était dans Ephrata. » L'hébreu porte non *eam*, elle, mais *eum*, lui, c'est-à-dire celui qui doit naître de la race de David. « Nous avons appris qu'elle était dans Ephrata, » en l'appliquant à Marie. Mais nous pouvons entendre simplement qu'Ephrata veut dire Bethléem, que le Christ est né à Bethléem. Heureux donc ce lieu qui, tant de siècles auparavant, a été chanté par la voix des prophètes. Tous les lieux où le Christ est né, où il a été crucifié, où il est ressuscité, où il est monté triomphant dans les cieus, tous ces lieux sont saints et vénérables, mais Bethléem a droit à une vénération toute particulière. Voyez, en effet, par quel effet de la grande miséricorde de Dieu ce petit enfant est né. Il est couché dans une crèche, parce qu'il n'y a point de place dans les hôtelleries. O moines, le Seigneur naît sur la terre et n'a point de demeure qui

dixit. Legimus enim in Genesi : « Venit in Bethlehem, » hoc est, « Ephrata. » Hoc dicitur de Jacob quando uxor ejus Rachel mortua est. Hoc est Ephrata, sed videamus in Ephrata quare nomen acceperit. Scriptum est enim in Paralipomenon, quoniam Maria, soror Moysi et Aaron habuerit maritum Or, non Ur, sed Or. Et postea ordo describitur, et dicitur : Maria, soror Moysi et Aaron, hæc est Ephrata. Hoc in Paralipomenon libris scribitur ; quærite et invenietis. Denique et hæc Ephrata nomen accepit. Videtur forsitan alicui verum non esse, quia novum est : sed eum remitto ad auctoritatem libri.

« Ecce audivimus eam in Ephrata. » In Hebræo non habet « eam, » sed habet « eum, » hoc est, « illum » qui nasciturus est de semine. « Audivimus eam in Ephrata : quod de Maria sensus. Sed et simpliciter intelligere possumus, quoniam Ephrata, Bethlehem dicitur, et Christus in Bethlehem natus sit. Felix igitur locus qui tanto ante tempore prophetarum voce cantatus est. Omnia quidem loca sancta, venerabilia sunt, et ubi natus est, et ubi crucifixus est, et ubi resurrexit, et ubi ad cælos victor ascendit ; sed iste locus propriè venerabilior est. Vide quanta mi-

lui soit propre : « Il n'y avait point de place dans les hôtelleries. » Nul parmi les hommes qui n'ait un lieu pour s'abriter ; le Christ ne trouve pas de place parmi les hommes. Il n'en trouve ni dans Platon, ni dans Aristote ; une crèche seule lui sert de refuge parmi les animaux domestiques, symbole de la simplicité et de l'innocence. C'est ce qui a fait dire au Seigneur dans son Evangile : « Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où poser la tête. »

PSAUME CXLI.

« Intelligence de David, lorsqu'il était dans la caverne. » C'est le titre de cette prière. Ce titre, pris dans son sens historique, a rapport au temps où David fuyait devant Saül dans le désert d'Engaddi et se cachait dans une caverne. Saül qu'il ignorait entra dans cette caverne pour un besoin particulier ; mais comme ce psaume est intitulé : « Intelligence de David, » nous devons l'entendre dans un sens spirituel. Dans ce psaume, David figure le Seigneur, Saül le diable, la caverne le monde, où le diable n'envoie rien de bon, mais où il ne dépose que du fumier et de la pourriture. Par cette caverne, il faut entendre le monde, parce qu'en comparaison de la vie future, il n'a point la lumière parfaite, mais un commencement de lumière que le Seigneur a fait briller en venant en ce monde. C'est pour cela que l'Apôtre dit : « Qui

sericordia Dei hic natus parvulus infans. In præsepe ponitur ; non enim erat illis in diversorio. O monache, Dominus nascitur in terra, et cellam propriam non habet : « non erat illis locus in diversorio. » Universum genus humanum habet locum : Christus non invenit locum inter homines. Non invenit in Platone, non in Aristotele, sed in præsepe, inter jumenta et bruta animalia et simplices quosque et innocentes. Unde dicit et Dominus in Evangelio. « Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos ; filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. »

PSALMUS CXLI.

« Intellectus David, cum esset in spelunca. » Oratio præscribitur. Iste titulus secundum historiam quidem est, quando fugiebat David a Saul in deserto Engaddi, in spelunca absconditus ; et ingressus est ignorans Saul, quasi sua causa ; sed quoniam habet in sua præscriptione, « Intellectus David, » debemus spiritualiter intelligere psalmum. Accipitur quidem et in Dominum verum David iste psalmus, et intelligitur Saul in diabolo : spelunca autem in hoc mundo ; et quod diabolus non mittat in hoc mundo aliquid

est la lumière de sa gloire. » (Hebr. i, 3). De même donc que David est entré dans la caverne pour se dérober à Saül, ainsi le Seigneur est venu en ce monde et y a souffert des persécutions.

« Je répands ma prière en sa présence. » Il a dit, en termes plus expressifs, je répands mon cœur tout entier en présence du Seigneur, comme un malade qui dévoile toutes ses blessures à son médecin, et lui avoue toutes ses souffrances pour que le médecin y applique le remède. « J'expose devant lui ma tribulation, » c'est-à-dire la tribulation qu'énumère l'Apôtre qui, jointe aux autres, produit l'espérance, laquelle n'est jamais confondue.

« Lorsque mon âme est toute prête à défaillir. » Si l'esprit mauvais qui étouffait Saül ne vient à défaillir en nous, le Seigneur ne peut connaître nos sentiers. Or, quels sont les sentiers des justes ? la justice, les bonnes œuvres, la voie droite, la chasteté, la continence et les autres vertus semblables.

« Ils m'ont tendu un piège secret dans cette voie où je marchais. » Les vices sont voisins des vertus. Dans quelque chemin que nous voulions marcher, ils y tendent leurs pièges soit dans le jeûne, soit dans l'aumône et la pratique des autres vertus.

« Je considérais à ma droite et je regardais, et il n'y avait personne qui me connût. » Si nous appliquons le psaume au Seigneur, c'est lui-même qui parle ici : Tous mes disciples

boni, sed stercus, et si quid putridum. Spelunca autem intelligitur iste mundus, qui perfectum lumen non habet quantum ad comparisonem futuri, sed quasi lumen aliquod illuxit Dominus veniens in hunc mundum. Propterea dicit Apostolus : « Qui est lumen gloriæ ejus. » (Heb. i, 3). Ergo sicut David intravit in speluncam abscondens se a Saul : ita et Dominus ingressus est in hoc mundo, et persecutionem passus est.

« Effundo in conspectu ejus orationem meam. » Significantius dixit, effundo totum cor meum in conspectu Domini ; quemadmodum aliquis confiteatur medico vulnus suum, et omnes quas habet passionis dicit illi, ut ita adhibeat ei curam. « Tribulationem meam ante ipsum pronuntio, » hoc est, tribulatio quam Apostolus numerat, quæ enumerata cum ceteris spem facit, spes autem non confundit.

« In deficiendo in me spiritum meum. » Si non ex nobis deficiat spiritus malus qui suffocabat Saul, non potest nosse semitas nostras Dominus. Quæ autem sunt semitæ justorum ? Justitia, opera bona, via recta, castitas, continentia et cætera his similia.

« In via hac qua ambulabam absconderunt laqueum

m'ont abandonné et se sont enfuis. Un seul était resté, qui m'avait fait cette promesse : Quand il me faudrait mourir pour vous, je ne vous abandonnerai point, et il a renié le Seigneur. C'est pour cela qu'il dit ici : « Je considérais à ma droite ; il n'a pas dit : à ma gauche, parce que Pierre a fait pénitence.

« Tout moyen de fuir m'est ôté, » lorsque les Juifs s'emparèrent de lui. « Et il n'y avait personne qui me connût, » car tous criaient : Crucifiez-le, crucifiez-le. (Luc. xxiii).

Soyez attentif à ma supplication, parce que je suis profondément humilié. » L'humiliation est une des conditions nécessaires pour être exaucé de Dieu. A quoi servirait, en effet, de supplier Dieu en paroles et de porter la tête haute ?

mihî. » Prope sunt vitia virtutibus. In quacumque via voluerit aliquis ambulare, in ea ponunt laqueos ; aut in jejuniis, aut in elemosynis, aut in cæteris virtutibus.

« Considerabam ad dexteram, et videbam, et non erat qui cognosceret me. » Si in Deum fecerimus psalmum, ipse Dominus loquitur : Omnes discipuli mei dereliquerunt me, et fugerunt. Unus remanserat Petrus qui se promisit dicens : si oportet me pro te mori, non te derelinquam ; et ipse negavit. Propterea dixit, Considerabam eum ad dexteram, et non dixit, ad sinistram, quoniam egit penitentiam Petrus.

« Perit fuga a me. » Quando comprehensus est a Judæis. « Et non est qui requirat animam meam. » Omnes enim clamabant : Crucifige, crucifige. (Luc. xxiii).

Si nous entendons ces paroles du Sauveur, elles répondent à celles-ci : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

« Délivrez-moi de ceux qui me persécutent, car ils sont devenus plus forts que moi. » Ceux qui combattent contre nous, c'est-à-dire les princes de ce monde, sont plus forts que nous.

« Tirez mon âme de la prison où elle est, afin que je bénisse votre nom, » c'est-à-dire tirez là de ce corps, afin que je bénisse ; c'est-à-dire, afin que je glorifie ; de même qu'il dit dans un autre endroit : « Je vous rends gloire, Seigneur. »

« Les justes m'attendent jusqu'à ce que vous me rendiez justice. » Le Seigneur dit : « les Apôtres attendent que je ressuscite d'entre les morts.

« Intende ad deprecationem meam, quia humiliatus sum nimis. » Si non aliquis humiliatus fuerit, non exauditur a Domino. Quid enim prodest aliquem verbis orare et cervicem erectam habere ? Si autem in Dominum intelligimus : Discite a me, quia mitis sum et humilis corde.

« Libera me a persequentibus me, quia confortati sunt super me. » Qui contra nos pugnant fortiores nobis sunt, hoc est, principes hujus mundi.

« Educ de custodia animam meam, ad confitendum nomini tuo. » Id est, de isto corpore. « Ad confitendum, » id est, clarificandum. Sicut dicit : « Confiteor tibi, Pater. »

« Me expectant justî, donec retribuas mihî. » Dominus dicit : Me expectant apostoli, donec resurgam a mortuis.

Nous avons cru devoir ajouter à cette explication des Psaumes la préface suivante sur le livre des Psaumes, avec l'avertissement de J. Martianay, qui l'a insérée lui-même dans les œuvres de saint Jérôme qu'il a publiées. (1693-1706, 5 vol. in-fol.) L'appréciation qu'en fait le savant bénédictin, au point de vue surtout de la latinité, nous dispense de la traduire.

J. MARTIANÆI ADMONITIO

AD CONSEQUEM PRÆFATIONEM IN PSALMORUM LIBRUM.

In tribus mss. exemplaribus Canonis Hebraicæ Veritatis, quem tom. I hujus editionis novæ Operum S. Hieronymi nuper publici juris feci, constanter descriptam inveni consequentem Præfationem in librum Psalmorum et Hebræo in Latinum sermonem translatus ab eodem Hieronymo, qui alia multum diversa præfatione versionem suam communiverat. Vir autem clarus Ludovicus Ferrandus hunc prologum edidit in fine voluminis Paraphraseos suæ in

lui soit propre : « Il n'y avait point de place dans les hôtelleries. » Nul parmi les hommes qui n'ait un lieu pour s'abriter ; le Christ ne trouve pas de place parmi les hommes. Il n'en trouve ni dans Platon, ni dans Aristote ; une crèche seule lui sert de refuge parmi les animaux domestiques, symbole de la simplicité et de l'innocence. C'est ce qui a fait dire au Seigneur dans son Evangile : « Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où poser la tête. »

PSAUME CXLI.

« Intelligence de David, lorsqu'il était dans la caverne. » C'est le titre de cette prière. Ce titre, pris dans son sens historique, a rapport au temps où David fuyait devant Saül dans le désert d'Engaddi et se cachait dans une caverne. Saül qu'il ignorait entra dans cette caverne pour un besoin particulier ; mais comme ce psaume est intitulé : « Intelligence de David, » nous devons l'entendre dans un sens spirituel. Dans ce psaume, David figure le Seigneur, Saül le diable, la caverne le monde, où le diable n'envoie rien de bon, mais où il ne dépose que du fumier et de la pourriture. Par cette caverne, il faut entendre le monde, parce qu'en comparaison de la vie future, il n'a point la lumière parfaite, mais un commencement de lumière que le Seigneur a fait briller en venant en ce monde. C'est pour cela que l'Apôtre dit : « Qui

sericordia Dei hic natus parvulus infans. In præsepe ponitur ; non enim erat illis in diversorio. O monache, Dominus nascitur in terra, et cellam propriam non habet : « non erat illis locus in diversorio. » Universum genus humanum habet locum : Christus non invenit locum inter homines. Non invenit in Platone, non in Aristotele, sed in præsepe, inter jumenta et bruta animalia et simplices quosque et innocentes. Unde dicit et Dominus in Evangelio. « Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos ; filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. »

PSALMUS CXLI.

« Intellectus David, cum esset in spelunca. » Oratio præscribitur. Iste titulus secundum historiam quidem est, quando fugiebat David a Saul in deserto Engaddi, in spelunca absconditus ; et ingressus est ignorans Saul, quasi sua causa ; sed quoniam habet in sua præscriptione, « Intellectus David, » debemus spiritualiter intelligere psalmum. Accipitur quidem et in Dominum verum David iste psalmus, et intelligitur Saul in diabolo : spelunca autem in hoc mundo ; et quod diabolus non mittat in hoc mundo aliquid

est la lumière de sa gloire. » (Hebr. i, 3). De même donc que David est entré dans la caverne pour se dérober à Saül, ainsi le Seigneur est venu en ce monde et y a souffert des persécutions.

« Je répands ma prière en sa présence. » Il a dit, en termes plus expressifs, je répands mon cœur tout entier en présence du Seigneur, comme un malade qui dévoile toutes ses blessures à son médecin, et lui avoue toutes ses souffrances pour que le médecin y applique le remède. « J'expose devant lui ma tribulation, » c'est-à-dire la tribulation qu'énumère l'Apôtre qui, jointe aux autres, produit l'espérance, laquelle n'est jamais confondue.

« Lorsque mon âme est toute prête à défaillir. » Si l'esprit mauvais qui étouffait Saül ne vient à défaillir en nous, le Seigneur ne peut connaître nos sentiers. Or, quels sont les sentiers des justes ? la justice, les bonnes œuvres, la voie droite, la chasteté, la continence et les autres vertus semblables.

« Ils m'ont tendu un piège secret dans cette voie où je marchais. » Les vices sont voisins des vertus. Dans quelque chemin que nous voulions marcher, ils y tendent leurs pièges soit dans le jeûne, soit dans l'aumône et la pratique des autres vertus.

« Je considérais à ma droite et je regardais, et il n'y avait personne qui me connût. » Si nous appliquons le psaume au Seigneur, c'est lui-même qui parle ici : Tous mes disciples

boni, sed stercus, et si quid putridum. Spelunca autem intelligitur iste mundus, qui perfectum lumen non habet quantum ad comparisonem futuri, sed quasi lumen aliquod illuxit Dominus veniens in hunc mundum. Propterea dicit Apostolus : « Qui est lumen gloriæ ejus. » (Heb. i, 3). Ergo sicut David intravit in speluncam abscondens se a Saul : ita et Dominus ingressus est in hoc mundo, et persecutionem passus est.

« Effundo in conspectu ejus orationem meam. » Significantius dixit, effundo totum cor meum in conspectu Domini ; quemadmodum aliquis confiteatur medico vulnus suum, et omnes quas habet passionis dicit illi, ut ita adhibeat ei curam. « Tribulationem meam ante ipsum pronuntio, » hoc est, tribulatio quam Apostolus numerat, quæ enumerata cum ceteris spem facit, spes autem non confundit.

« In deficiendo in me spiritum meum. » Si non ex nobis deficiat spiritus malus qui suffocabat Saul, non potest nosse semitas nostras Dominus. Quæ autem sunt semitæ justorum ? Justitia, opera bona, via recta, castitas, continentia et cætera his similia.

« In via hac qua ambulabam absconderunt laqueum

m'ont abandonné et se sont enfuis. Un seul était resté, qui m'avait fait cette promesse : Quand il me faudrait mourir pour vous, je ne vous abandonnerai point, et il a renié le Seigneur. C'est pour cela qu'il dit ici : « Je considérais à ma droite ; il n'a pas dit : à ma gauche, parce que Pierre a fait pénitence.

« Tout moyen de fuir m'est ôté, » lorsque les Juifs s'emparèrent de lui. « Et il n'y avait personne qui me connût, » car tous criaient : Crucifiez-le, crucifiez-le. (Luc. xxiii).

Soyez attentif à ma supplication, parce que je suis profondément humilié. » L'humiliation est une des conditions nécessaires pour être exaucé de Dieu. A quoi servirait, en effet, de supplier Dieu en paroles et de porter la tête haute ?

mihî. » Prope sunt vitia virtutibus. In quacumque via voluerit aliquis ambulare, in ea ponunt laqueos ; aut in jejuniis, aut in elemosynis, aut in cæteris virtutibus.

« Considerabam ad dexteram, et videbam, et non erat qui cognosceret me. » Si in Deum fecerimus psalmum, ipse Dominus loquitur : Omnes discipuli mei dereliquerunt me, et fugerunt. Unus remanserat Petrus qui se promisit dicens : si oportet me pro te mori, non te derelinquam ; et ipse negavit. Propterea dixit, Considerabam eum ad dexteram, et non dixit, ad sinistram, quoniam egit penitentiam Petrus.

« Perit fuga a me. » Quando comprehensus est a Judæis. « Et non est qui requirat animam meam. » Omnes enim clamabant : Crucifige, crucifige. (Luc. xxiii).

Si nous entendons ces paroles du Sauveur, elles répondent à celles-ci : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

« Délivrez-moi de ceux qui me persécutent, car ils sont devenus plus forts que moi. » Ceux qui combattent contre nous, c'est-à-dire les princes de ce monde, sont plus forts que nous.

« Tirez mon âme de la prison où elle est, afin que je bénisse votre nom, » c'est-à-dire tirez là de ce corps, afin que je bénisse ; c'est-à-dire, afin que je glorifie ; de même qu'il dit dans un autre endroit : « Je vous rends gloire, Seigneur. »

« Les justes m'attendent jusqu'à ce que vous me rendiez justice. » Le Seigneur dit : « les Apôtres attendent que je ressuscite d'entre les morts.

« Intende ad deprecationem meam, quia humiliatus sum nimis. » Si non aliquis humiliatus fuerit, non exauditur a Domino. Quid enim prodest aliquem verbis orare et cervicem erectam habere ? Si autem in Dominum intelligimus : Discite a me, quia mitis sum et humilis corde.

« Libera me a persequentibus me, quia confortati sunt super me. » Qui contra nos pugnant fortiores nobis sunt, hoc est, principes hujus mundi.

« Educ de custodia animam meam, ad confitendum nomini tuo. » Id est, de isto corpore. « Ad confitendum, » id est, clarificandum. Sicut dicit : « Confiteor tibi, Pater. »

« Me expectant justî, donec retribuas mihî. » Dominus dicit : Me expectant apostoli, donec resurgam a mortuis.

Nous avons cru devoir ajouter à cette explication des Psaumes la préface suivante sur le livre des Psaumes, avec l'avertissement de J. Martianay, qui l'a insérée lui-même dans les œuvres de saint Jérôme qu'il a publiées. (1693-1706, 5 vol. in-fol.) L'appréciation qu'en fait le savant bénédictin, au point de vue surtout de la latinité, nous dispense de la traduire.

J. MARTIANÆI ADMONITIO

AD CONSEQUEM PRÆFATIONEM IN PSALMORUM LIBRUM.

In tribus mss. exemplaribus Canonis Hebraicæ Veritatis, quem tom. I hujus editionis novæ Operum S. Hieronymi nuper publici juris feci, constanter descriptam inveni consequentem Præfationem in librum Psalmorum et Hebræo in Latinum sermonem translatus ab eodem Hieronymo, qui alia multum diversa præfatione versionem suam communiverat. Vir autem clarus Ludovicus Ferrandus hunc prologum edidit in fine voluminis Paraphraseos suæ in

Psalterium Davidis; sed falsus est eruditus scriptor, cum existimavit eum fuisse scriptum a falso illo Hieronymo consarcinatore Commentariorum in Psalmos: unde Joannes Baptista Cotelierius in notis ad tomum III Monum. Eccles. Græcæ, palam professus est jam dictam præfationem neutrius esse Hieronymi. Quæ, inquit, nec Hieronymi, nec Hieronymiani illius consarcinatoris esse videtur. Cujus porro fuerit, et si non omnino mihi constet, vix tamen dubito quin hic prologus Eusebio Cæsariensi sit ascribendus: pars enim non minima de ejusdem hypothesibus in Psalterio derivata, id nobis renuntiare videtur. Sed quisquis præfationem Latinitate donavit, vix primis fuit imbutus litteris, ut in Latinum non Latine eam verteret. Cætera videsis in annotationibus meis.

(a) PRÆFATIO DE LIBRO PSALMORUM

In Hebræo libro Psalmorum citra numeri adjectionem descripti sunt omnes et diverse, quidem: quidam conjuncti, quidam autem divisi. Quapropter primus et secundus conjuncti sunt juxta Hebræum, et iterum septuagesimus septimus conjunctus est apud nos: in Hebræo autem pariti sunt in duos. In quinque vero libros dividunt Hebræi Psalmorum librum (At. libros), quorum quidem primum a « Beatus vir, » usque ad finem quadragesimi. Secundum autem: « Quemadmodum desiderat cervus ad fontem (At. fontes) » aquarum, » usque ad septuagesimi primi finem. Tertius vero est: « Quam bonus Israel Deus, » usque ad octogesimi octavi. Quartus autem, « Domine, refugium factus es nobis, » usque ad centesimi quinti. Quintus vero: « Confitemini Domino, » usque ad novissimum.

Observandum autem, quia non secundum historiæ, seu temporum, psalmorum compositus sit ordo. Comminatus est vero minus multum temporibus (Forte nimis multis temporibus), sicut liber Regnorum declarat. Multa enim idolorum cultura obtinens Judæorum gentem, oblivionem infecerat paternarum Scripturarum, ut

nec pareret liber Mosaicæ legis, neque memoria patrum pietatis salva haberetur apud eos. Sic ergo et prophetas interfecerunt redarguentes illorum impietates, et horum causa primum Assyriorum traditi sunt captivitati. Nihil igitur mirabile sub hujusmodi constitutione, et quæ illata sunt libro Psalmorum, deciderunt, oblivioni longis tradita temporibus.

Post hæc autem (b) sive Ezram, sive quemdam virum prophetarum circa congregationem eorum, festinasse cum cæteris et librum Psalmorum coadunasse non liquido inveniunt omnes, sed per varia tempora. Taxavere autem imprimis qui priores inventi sunt, propter quod nec ipsi ut David in ordine jacere omnes. Deinde autem et filiorum Core, et Asaph, et Salomonis, et Moysi, et Ethan, et Heman, et Idithum, et iterum ipsius David inveniunt mixtim in libro taxatos, non secundum quibus dicti sunt temporibus, sed quibus inventi. Hinc etiam provenit, ut qui temporibus erant novissimi primi inventi, reciperentur primi: et qui temporibus erant primi, postea inventi, secundo ordinarentur loco. Id ipsum autem invenies factum et in prophetis.

(a) In codice ms. Memmiano et in Sangermanensi nostro præfatio isthæc Hieronymo ascribitur. « Incipit præfatio Hieronymi presbyteri in libro Psalmorum. » Melius Carcassonensis codex, qui non retinet nomen Hieronymi. MARR. — Diximus in præfixa huic appendici admonitione, conferendam hanc præfationem esse cum Eusebii Hypothesibus, quæ huc magna ex parte, tametsi parum felicibus auspiciis, ab auctore translatae sunt. Duos laudat Martianeus eodd. mss. Memmianum unum, alterum Sangermanensem qui Hieronymo scriptionem hanc tribuunt. Nos cum

uno Ambrosianæ Bibliothecæ I littera ac num. 6 prænotato contulimus, qui nullum habet auctoris nomen ascriptum, et sæpe melioris est fragis.

(b) De Synagoga magna Judæorum, quæ floruisse dicitur circa ætatem Esdræ, aperte satis loquitur auctor hujus præfationis. Quod diligenter notari velim, quia solus est, ni fallor, inter scriptores veteres ecclesiasticos, qui Synagogæ Judæorum meminit: etsi ejus auctoritate consecratum velint recentiores Canonem Esdrinam sacrorum Bibliorum. MARR.

(a) Libri Psalmorum hæc est divisio ipsorum, sicut certa scribentum diligentissima exempla priorum, et ipsum Hebraicum continent. Personæ quorum sunt psalmi sine inscriptione xvii; supra scripti cxxxiii; supra scriptorum divisio, ipsi David lxxii; filiis Core xi; Asaph xii; Ethan i; Eman i; et Moysi i; Salomonis ii; sine nomine xvii; Alleluistici xvii; pro toreularibus iii; Graduum xv; sunt autem sine nomine, quasi superscriptiones quidem habent, non tamen significant cujus sint, xvii, simul cl. Non sic suspiciat quis quia omnes sint David psalmi, sed et aliorum prophetarum ad psallendum prophetantium, propter quod hæc omnis Scriptura quæ apud Hebræos Psalterii nomine, non ipsius David supra scribitur, sed individue liber Psalmorum nominatur.

(b) Sicut dicebat quidam quia hexametro scriptum est canticum Deuteronomii, apud Hebræos: trimetro vero et tetrametro scripti sunt psalmi versu. Ergo qui apud Hebræos, alii sunt qui apud nos.

Ipsi David, tertius, quartus, quintus, sextus, septimus, octavus, nonus, decimus, undecimus, duodecimus, decimus tertius, decimus quartus, decimus quintus, decimus sextus, decimus octavus, decimus nonus, vigesimus, vigesimus primus, vigesimus secundus, vigesimus tertius, vigesimus quartus, vigesimus quintus, vigesimus sextus, vigesimus septimus, vigesimus octavus, vigesimus nonus; trigesimus, trigesimus primus, trigesimus secundus, trigesimus tertius, trigesimus quartus, trigesimus quintus, trigesimus sextus, trigesimus septimus, trigesimus octavus, trigesimus nonus; quadragesimus; quinquagesimus, quinquagesimus primus, quinquagesimus secundus, quinquagesimus tertius, quinquagesimus quartus, quinquagesimus quintus, quinquagesimus sextus, quinquagesimus septimus, quinquagesimus octavus, quinquagesimus nonus; sexagesimus, sexagesimus primus, sexagesimus secundus, sexagesimus tertius, sexagesimus quartus, sexagesimus quintus, sexagesimus octavus, sexagesimus nonus; centesimus, centesimus secundus, centesimus tertius, centesimus quartus, centesimus quintus, centesimus sextus, centesimus septimus, centesimus octavus, centesimus

nonus; centesimus vigesimus primus, centesimus vigesimus tertius, centesimus trigesimus, centesimus trigesimus secundus, centesimus trigesimus tertius, centesimus trigesimus quartus, centesimus trigesimus quintus, centesimus trigesimus sextus, centesimus trigesimus septimus, centesimus trigesimus octavus, centesimus trigesimus nonus; centesimus quadragesimus, centesimus quadragesimus primus, centesimus quadragesimus secundus, centesimus quadragesimus tertius, centesimus quadragesimus quartus, simul lxxii. Non supra scripti sunt, primus, secundus, trigesimus secundus, quadragesimus secundus, septuagesimus, nonagesimus primus, nonagesimus secundus, nonagesimus tertius, nonagesimus quartus, nonagesimus quintus, nonagesimus sextus, nonagesimus septimus, nonagesimus octavus, centesimus tertius, centesimus decimus quintus, centesimus trigesimus sextus, centesimus quadragesimus septimus; simul xvii. Filiis Core quadragesimus primus, quadragesimus tertius, quadragesimus quartus, quadragesimus quintus, quadragesimus sextus, quadragesimus septimus, quadragesimus octavus; octogesimus tertius, octogesimus quartus, octogesimus sextus, octogesimus octavus, simul xi. Sine nomine qui tantum superscriptiones habent, non tamen significant cujus sint, sexagesimus quintus, sexagesimus sextus, nonagesimus primus, nonagesimus octavus, nonagesimus nonus; centesimus primus, centesimus decimus nonus, centesimus vigesimus, centesimus vigesimus secundus, centesimus vigesimus tertius, centesimus vigesimus quartus, centesimus vigesimus quintus, centesimus vigesimus sextus, centesimus vigesimus septimus, centesimus vigesimus octavus, centesimus vigesimus nonus; centesimus trigesimus, centesimus trigesimus tertius, simul xvii. Alleluistici, centesimus quartus, centesimus quintus, centesimus sextus, centesimus decimus, centesimo undecimus, centesimus duodecimus, centesimus decimus tertius, centesimus decimus quartus, centesimus decimus quintus, centesimus decimus sextus, centesimus decimus septimus, centesimus decimus octavus; centesimus trigesimus quartus, centesimus tri-

(a) Ex hoc loco et aliis consequentibus manifeste comprobari potest, Eusebium Cæsariensem scriptorem fuisse verborum hujus prologi: sunt enim Hypotheses ipsius in Psalterio, quæ Græcæ exstant tom. vi Polyglottorum, Londin. p. 437, et Latine apud Thomas Carum præfationibus in Psalterium. At qui

Eusebium in hoc prologo per pannos et segmenta Latinis tradit, ordinem Hypothesæ ðysubvertere studuit, ne tutum agnosceremus. MARR.

(b) Scholiastes in psal. cxviii, tom. vi Polyglott. Hoc etiam Eusebius expresse dixit, Præp. Ev. Lib. xi, cap. 5. MARR.

gesimus quintus; centesimus quadragesimus quintus, centesimus quadragesimus sextus, centesimus quadragesimus octavus, centesimus quadragesimus nonus, centesimus quinquagesimus, simul xvii. Ethan lxxxviii; Salomonis lxxi, cxxxi. Asaph, quadragesimus nonus, septuagesimus nonus, septuagesimus secundus, septuagesimus tertius, septuagesimus quartus, septuagesimus quintus, septuagesimus sextus, septuagesimus septimus, septuagesimus octavus, septuagesimus nonus; octogesimus, octogesimus primus, octogesimus secundus, simul xii. Moysi, octogesimus nonus. Fiant omnes psalmi cl. Pro toreularibus iii, et Graduum xv, pro nominibus positi sunt. Extra cl non sunt.

(a) In quibus psalmis in superscriptionibus eorum obulus jacet: hæc penes solos Septuaginta inferuntur. Neque vero apud cæteros Interpretes inveniuntur. (b) Quanta adjacentia in Hebraico et apud cæteros, non sunt inventa penes Septuaginta et Theodotionem, adjecimus eum asteriscis: quanta vero apud memoratos LXX aut Theodotionem invenimus; neque autem in Hebraeo, neque apud cæteros, obolo supposuimus. De supra scriptis vero, quia secundum quamdam dispensationem LXX interpretati sunt, « De morte filii, » pro « occulis filii. » Sicut ergo eduxit prius terra quadrupedia et quæ ex ea generata sunt, et sicut quodam pascimus lacte primum, sic ante Salvatoris adventum dispensata est interpretatio Scripturarum propter Ptolomæum: etenim interpretatæ sunt sub (c) apostolis, quoniam erat impossibile propter infidelitatem de Christo eas prophetari.

Nonum. « Confitebor tibi in toto corde meo, » pro eo quod, « gratias ago. Narrabo omnia mirabilia tua. » Moyses non omnia erat possibilis narrare, sed ex parte ea mirabilia quæ in Egypto. Christus autem et quæ super cælestia. « In avertendo inimicum meum retrorsum. » Diabolus erat inimicus, qui humanum genus obtinebat. « Increpasti gentes, periit impius. » Diabolus. « Quomodo annuntiem laudes tuas, in portas filiae Sion. » Civitate Dei viventis,

(a) Hoc etiam ab Eusebio mutuatus est imperitus interpres iste Latinus. MART.

(b) E margine in contextum irrepserant duo isthæc verba, « asteriscis obolus; » quod ante nos observavit vir eruditus J.-B. Cotelerius jam supra laudatus. MART. — Addit hic Ambrosian. liber « asteriscus et obolus. »

cœlesti Jerusalem, filia Sion. Octogesimus nonus. « Domine, refugium factus es nobis in generationem et generationem. » Refugium secundum generationem fuit Enoch, inde Abraham, et reliqua. « Terra, » habens apud se absconditos, montes, novissime sicut ea demonstravit aqua tum secundum tempora terram denudavit, et demonstrati sunt montes. « Et dixisti, Convertimini, filii hominum. » De gentium vocatione. « Quia mille anni. » Quæ fecit Moysi: « Mane sicut herba transeat. » Quæ secundum David, et Salomonem, « Vespere decidat. » De consummationibus desolationum Jerusalem, hæc Moyses prophetavit Spiritu Dei Israel.

Principium psalmorum David secundum historiam quæ in libro Regnorum continetur: cxliii, adversus Goliath cum stetit; lvm, cum misit Saul et custodivit domum ejus, ut interficeret eum; lvi, cum fugit a facie Saul in spelunca; xxxii, cum venit ad Abimelech sacerdotem, et commutavit vultum suum coram Abimelech rege et dimisit eum, et abiit; cxli, cum fugit de Geth, et venit in spelunca Modollam; li, cum venit Doeck Idumæus et annuntiavit Saul, et dixit ei: « Venit David in domum Abimelech; » lxxii, cum esset in deserto Judææ; lvi, cum venerunt Zephæi, et dixerunt Sauli: « Nonne ecce David absconditus est penes nos; » lv, quando tenuerunt eum allophyli in Geth; xxvi, post mortem Saul priusquam ungeretur in regem; cum domus ædificata est post captivitatem, et arca Domini reducta est; xxviii, in consummatione Tabernaculi, in quo arca posita est; xxix, in dedicatione domus David; lxx, cum Joab percussisset Mesopotamiam Syriæ, et Syriam Soba, et vallem Salinarum, duodecim millia; l, cum venit ad eum Nathan propheta, et intravit ad Bethsabe; iii, cum fugit a facie Absalon filii sui; vii, pro verbis Cusi filii Gemini; cxlii, cum eum persequeretur Abessalon filius suus; xvii, in die qua liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum suorum, et de manu Saul.

(c) Imperitissime dicit LXX interpretes sub apostolis Scripturas Græce transtulisse, cum trecentis plus minus annis ante Christum interpretatio LXX perfecta sit. MART.

ANGELI MAII

PRÆFATIO.

Post inventum Eusebii *chronicorum* priorem librum, quem Latini veteres nunquam habuerunt, Græci jam diu desiderabant, Armenii denique orbi restituerunt, duæ tantummodo totius operis editiones curatæ sunt, Mediolanensis videlicet atque Veneta: quæ, separatis locis studiisque factæ, haud semel inter se dissident, neutra vero vel ad unguem elimata vel perfecta est: quamquam ego Venetæ editioni, propter Armeniaci textus doctorumque scholiorum comitatum, præcipuum honorem sponte defero. Quæ cum ita se habeant, nunquam, non optavi tertiam demum adornare editionem, quæ omnia superiorum conjungeret, mendis exclusis: id quod de priore præsertim libro dictum sit, qui unici codicis Armeniaci auctoritate et Græcorum fragmentorum adminiculo nititur. In posteriore autem libro longe plura adjumenta suppetunt, quibus egregium Eusebii opus ad meliorem frugem revocare licet: sunt enim in Vaticana Pontificis Maximi bibliotheca posterioris *chronicorum* libri codices plus viginti, quos inter aliquot veteres et præstantissimi. Præterea cum in Mediolanensi ac Veneta unius tantum Eusebii verba contineantur, magnum est operis detrimentum, quod permultis atque præclaris S. Hieronymi additamentis caret. Neque ipsemet Eusebii textus in prædictis editionibus, quæ ex Armeniaco codice manant, integer est atque illibatus: etenim luce meridiana clarius est, non pauca Armenium vel amanuensem vel interpretem de genuinis Eusebii fragmentis prætermisisse: quam rem Syncellus præsertim, et *chronicon paschale* (cujus nobilissimus in Vaticana bibliotheca codex est), aperte demonstrant, de quorum veluti rivulorum ab Eusebio origine nullo modo dubitari potest. Profecto Sanctus Hieronymus affirmat in præfatione, se ante Trojana tempora nihil prorsus Eusebio addidisse: et tamen Latinus *chronicorum* textus com-

plura habet ante Trojæ captivitatem, a Græcis sæpe fragmentis confirmata, quæ Armeniacus codex desiderat. Post Trojam quoque captam multa sunt ab Armeniaco interprete prætermissa, quæ Hieronymus retinet, nec tamen inter ejus additamenta censere licet, quia cum Græcis fragmentis sine dubio Eusebianis adamussim congruunt. Opere igitur pretium me facturum speravi, si universum Eusebii chronicon nova hac editione integrius, emendatius pleniusque facerem: priorem scilicet librum duarum collatione editionum, criticis aliquot animadversionibus, philologico studio ac sedulitate expolirem et reformarem: posteriorem vero, non solum prætermisiss ab Armeniaco interprete Eusebianis fragmentis augerem, verum etiam doctis Hieronymi laboribus cumularem; et quod apprime intererat, tot codicum Vaticanorum auxilio fretus nova prorsus lectione donarem. Hæc est igitur consilii mei summa: cui jam illud addendum est, quod lacunam codicis Armeniaci, inter priorem alterumque librum interjectam, id est, consulum Cæsarumque, cum decurrentibus olympiadibus, seriem, invocato *chronici paschalis* auxilio certissime, ut arbitror, sustuli, et Eusebii opus absolutissimum reddidi.

EUSEBII PAMPHILI

CÆSARIENSIS EPISCOPI

CHRONICORUM LIBER PRIMUS.

PROŒMIUM.

1. Complura volumina veterum historiarum perlegi, sive quæ apud Chaldæos Assyriosque narrantur, sive quas minute Egyptii prescribunt, sive denique quas Græci referunt, nulla (si quidem fieri posset) interposita dubitatione: quibus in scriptis tempora regum et olympiadum, qui sunt athletici ludi, continentur: nec non si qua præclara facinora a barbaris et a Græcis, tamque a fortibus quam ab imbecillibus gesta sunt: tum et horum cujusque mirandi exercitus, duces, sapientes, viri strenui, poetæ, historiographi et philosophi recensentur. Porro opportunum duxi, imo perutile et necessarium, breviter hæc omnia disponere: prætereaque sanctis Hebræorum litteris contentas Hebraicas antiquitates atque chronologiam sermoni meo adjungere: scilicet ut possimus apprime intelligere, quanto tempore ante salutarem Dei manifestationem Moses exstiterit, nec non qui post eum Hebræorum prophetæ divino Spiritu afflati vaticinati sunt: atque ut facile cognoscamus, Græcorum vel barbarorum insignes homines, qui in singulis gentibus florere visi sunt, quo tempore occurrerint celebribus illis veteribus apud Hebræos, prophetis videlicet, iisque singulis qui eidem genti cum imperio præfuerunt.

2. Sed enim jam inde ab exordio palam cunctis edico, ne quis unquam arroganter contendat, quasi fieri possit ut temporum certissima cognitio acquiratur. Quod sane quisque sibi persuadebit, si primo veracem Magistrum cogitet familiaribus suis dicentem: «Non est vestrum nosse horas et tempora, quæ Pater posuit in sua potestate.» Etenim is Dei Dominique more non de ultima tantum consumptione, sed de cunctis temporibus eam præcisam sententiam

potulisse mihi videtur; videlicet ut eos compesceret, qui nimis audacter inanibus ejusmodi scrutationibus mentem attendunt. Deinde et noster hic sermo vehementi testimonio eandem Magistri sententiam probabilem faciet: videlicet neque Græcorum neque barbarorum neque aliarum quarumvis gentium neque ipsorum Hebræorum universalem chronologiam nos posse evidenter addiscere. Porro autem contenti erimus, si præsens noster tractatus ad duo statuenda nos adjuvet: nempe primo, ut nemo sibi persuadeat (quod hactenus a quibusdam factitatum est) fieri posse ut accurata scientia ratio temporum comprehendatur, quæ profecto hallucinatio est; deinde ut quisque probe sciat, id tantummodo curatum a nobis, ut aliquo pacto quinam sit hujus controversiæ status percipiat, ne prorsus in ambiguitate nutemus.

3. Et Græcos quidem non est mirum diu admodum omni memoria caruisse: quippe qui variis malisque exterminiiis obnoxii fuerunt: diuque, nempe usque ad Cadmi ætatem, nullis prorsus litteris usi sunt: primus enim dicitur Cadmus litterarum elementa e Phœnicum regione eis attulisse. Sane et in Platonis libro jure castigat Egyptius ille Solonem: «O Solon, inquit, Græci semper pueri estis, neque senex Græcus unquam invenitur: ideoque priscorum temporum doctrinam nemo a vobis discere queat...» Porro et Egyptiorum multæ feruntur insanæ historiæ itemque Chaldæorum. Et quidem hi plus quam quadraginta annorum myriades temporibus suis continere se putant: Egyptii autem deorum, semideorum, prætereaque manium et mortalium aliorum regum multas delirantium more fabulas nectunt. Quid ergo mea interest, qui veritatem in primis colo, res ejusmodi minutius perscrutari? Quin adeo vel apud

plura habet ante Trojæ captivitatem, a Græcis sæpe fragmentis confirmata, quæ Armeniacus codex desiderat. Post Trojam quoque captam multa sunt ab Armeniaco interprete prætermissa, quæ Hieronymus retinet, nec tamen inter ejus additamenta censere licet, quia cum Græcis fragmentis sine dubio Eusebianis adamussim congruunt. Opere igitur pretium me facturum speravi, si universum Eusebii chronicon nova hac editione integrius, emendatius pleniusque facerem: priorem scilicet librum duarum collatione editionum, criticis aliquot animadversionibus, philologico studio ac sedulitate expolirem et reformarem: posteriorem vero, non solum prætermisiss ab Armeniaco interprete Eusebianis fragmentis augerem, verum etiam doctis Hieronymi laboribus cumularem; et quod apprime intererat, tot codicum Vaticanorum auxilio fretus nova prorsus lectione donarem. Hæc est igitur consilii mei summa: cui jam illud addendum est, quod lacunam codicis Armeniaci, inter priorem alterumque librum interjectam, id est, consulum Cæsarumque, cum decurrentibus olympiadibus, seriem, invocato *chronici paschalis* auxilio certissime, ut arbitror, sustuli, et Eusebii opus absolutissimum reddidi.

EUSEBII PAMPHILI

CÆSARIENSIS EPISCOPI

CHRONICORUM LIBER PRIMUS.

PROŒMIUM.

1. Complura volumina veterum historiarum perlegi, sive quæ apud Chaldæos Assyriosque narrantur, sive quas minute Egyptii prescribunt, sive denique quas Græci referunt, nulla (si quidem fieri posset) interposita dubitatione: quibus in scriptis tempora regum et olympiadum, qui sunt athletici ludi, continentur: nec non si qua præclara facinora a barbaris et a Græcis, tamque a fortibus quam ab imbecillibus gesta sunt: tum et horum cujusque mirandi exercitus, duces, sapientes, viri strenui, poetæ, historiographi et philosophi recensentur. Porro opportunum duxi, imo perutile et necessarium, breviter hæc omnia disponere: prætereaque sanctis Hebræorum litteris contentas Hebraicas antiquitates atque chronologiam sermoni meo adjungere: scilicet ut possimus apprime intelligere, quanto tempore ante salutarem Dei manifestationem Moses exstiterit, nec non qui post eum Hebræorum prophetæ divino Spiritu afflati vaticinati sunt: atque ut facile cognoscamus, Græcorum vel barbarorum insignes homines, qui in singulis gentibus florere visi sunt, quo tempore occurrerint celebribus illis veteribus apud Hebræos, prophetis videlicet, iisque singulis qui eidem genti cum imperio præfuerunt.

2. Sed enim jam inde ab exordio palam cunctis edico, ne quis unquam arroganter contendat, quasi fieri possit ut temporum certissima cognitio acquiratur. Quod sane quisque sibi persuadebit, si primo veracem Magistrum cogitet familiaribus suis dicentem: «Non est vestrum nosse horas et tempora, quæ Pater posuit in sua potestate.» Etenim is Dei Dominique more non de ultima tantum consumptione, sed de cunctis temporibus eam præcisam sententiam

potulisse mihi videtur; videlicet ut eos compesceret, qui nimis audacter inanibus ejusmodi scrutationibus mentem attendunt. Deinde et noster hic sermo vehementi testimonio eandem Magistri sententiam probabilem faciet: videlicet neque Græcorum neque barbarorum neque aliarum quarumvis gentium neque ipsorum Hebræorum universalem chronologiam nos posse evidenter addiscere. Porro autem contenti erimus, si præsens noster tractatus ad duo statuenda nos adjuvet: nempe primo, ut nemo sibi persuadeat (quod hactenus a quibusdam factitatum est) fieri posse ut accurata scientia ratio temporum comprehendatur, quæ profecto hallucinatio est; deinde ut quisque probe sciat, id tantummodo curatum a nobis, ut aliquo pacto quinam sit hujus controversiæ status percipiat, ne prorsus in ambiguitate nutemus.

3. Et Græcos quidem non est mirum diu admodum omni memoria caruisse: quippe qui variis malisque exterminiiis obnoxii fuerunt: diuque, nempe usque ad Cadmi ætatem, nullis prorsus litteris usi sunt: primus enim dicitur Cadmus litterarum elementa e Phœnicum regione eis attulisse. Sane et in Platonis libro jure castigat Ægyptius ille Solonem: «O Solon, inquit, Græci semper pueri estis, neque senex Græcus unquam invenitur: ideoque priscorum temporum doctrinam nemo a vobis discere queat...» Porro et Ægyptiorum multæ feruntur insanæ historiæ itemque Chaldæorum. Et quidem hi plus quam quadraginta annorum myriades temporibus suis continere se putant: Ægyptii autem deorum, semideorum, prætereaque manium et mortalium aliorum regum multas delirantium more fabulas nectunt. Quid ergo mea interest, qui veritatem in primis colo, res ejusmodi minutius perscrutari? Quin adeo vel apud

mihi dilectos Hebræos dubia quædam occurrunt, quæ suo tempore proferam. Interim hæc ad increpandam vanorum chronographorum jactantiam dicta sint.

4. Ego igitur ejus negotii causa, quod præ manibus habeo, antiquorum libros pervolutans, primum Chaldæorum chronographiam ponam, tum Assyriorum: deinde reges Medorum, post Lydorum, juxtaque Persarum. Hinc alio me transferens universum Hebræorum chronicon ascribam ex ordine. Rursus tertio loco Egyptiacarum opum tempora, additis etiam Ptolemæis, qui post Alexandrum Macedonem Egypti regnum Alexandriæque tenuerunt. Rursus ex alio capite exordiens, qua ratione Græci suas historias digerant, diligenter exponam: primoque dicam eos qui Sicyone regnarunt, tum qui in Argivorum regione, et qui in ipsa urbe Athenarum, a primo recensens usque ad ultimum præsidem: itemque eos qui Lacedæmone, et qui Corinthi dominati sunt: tum et eos qui quavis in plaga imperium maris tenuerunt: addam his denique et Olympiadum librum, qui a Græcis confectus est. Postquam hæc singula in comparativam seriem coegero, tum et primos Macedonum reges ac Thessalorum, deinde Syrorum atque Asianorum, qui post Alexandrum rerum gubernacula tenuerunt, singillatim scribam. Ubi de hisce omnibus dixerò, singillatim distincteque collocabo eos, qui ducto initio ab Ænea, post captum Ilium, Latinis imperitaverunt, qui et Romani deinceps appellati sunt: hinc ex ordine eos qui Romulum Romanæ urbis conditorem consecuti sunt: tum et eos qui post Julium Cæsarem atque Augustum recta serie fuerunt imperatores: denique et annuos consules qui his impliciti sunt.

5. Mox mihi materia ex hisce omnibus comparata, ad chronicos canones pergam: incipiensque ab iis hominibus qui jam inde a primordiis in unaquaque gente regnarunt, tempora distincte singulis pro rata portione attribuam, atque annos cujusque e regione alterutrorum exponam, ut facile et illico cognoscamus quanam quo tempore fuerint. Porro et cujusque regni præclara facinora, cujusmodi in cunctis gentibus passim narrantur, breviter in ipsum regnum inseram. Sed enim hæc libri secundi lucubratio posterior erit. Interim proximo libro age jam ad chronologiam Chaldæorum videntam veniamus, quam videlicet de suis majoribus tradunt.

CAPUT I.

Qua ratione Chaldæi chronographiam conficiant; ex Alexandro Polyhistore. Et de Chaldæorum libris, deque primo ipsorum regno.

1. Hæc quidem Berossus in primo libro narravit: secundo autem reges singillatim recensuit. Ut ipse, inquit, Nabonassarus erat eo tempore rex. Et regum quidem nomina diligenter acervat: nullum tamen eorum opus peculiariter recitat, fortasse quia nihil memorandum esse arbitratur. Ex eo igitur regum tantummodo seriem depromere licet. Hæc vero ratione narrationem exorditur, ut Apollodorus ait: nempe primum exstitisse regem Alorum, ex urbe Babylone Chaldæum: hunc saris decem regno potitum. Porro is sarum ex annis ter mille ac sexcentis conflavit. Addit etiam nescio quos neros et sossos: nerum ait sexcentis annis constare, sossu annis sexaginta. Sic ille de veterum more annos supputat.

2. His dictis, pergit porro: regesque Assyriorum singillatim atque ex ordine enumerat: decem videlicet ab Aloro primo rege usque ad Xisuthrum, sub quo magnum illud primumque diluvium contigisse ait, quod Moses quoque commemorat. Jam summam temporum, quibus hi reges imperitaverunt, ait esse saros centum viginti, nempe quadraginta tres annorum myriades annosque his mille. Tum et disertis verbis ita scribit: Defuncto, inquit, Aloro, regnavit ejus filius Alaparus saris tribus. Post Alaparam Almélon ex urbe Pantibiblis Chaldæus saris tredecim. Alméloni successit Ammenon item ex Pantibiblis Chaldæus saris duodecim. Hujus ætate bellua quædam, cui nomen Idotioni, e Rubro mari emersit, forma ex homine et pisce mixta. Hinc Amegalarus Pantibiblicus octodecim saris regnavit. Deinde pastor Daonus Pantibiblicus, qui et ipse saris decem regno potitus est. Hoc imperante, rursus e Rubro mari emergerunt, eadem hominis itemque piscis figura, monstra quatuor. Postea regnavit Edo-ranchus Pantibiblicus saris octodecim. Eo tempore item apparuit e Rubro mari aliud quiddam simile piscis et hominis, cui nomen Odaconi. Hos, inquit, omnes ea, quæ ab Oanne summam dicta erant, accurate exposuisse. Exin imperavisse Amempsinum e Lancharis Chaldæum saris decem. Tum regnum tenuisse Otiartem e Lancharis Chaldæum saris octo. Defuncto denique Otiarte, filium ejus Xisuthrum

rexisset imperium saris octodecim: sub eoque evenisse magnum diluvium. Conflatur igitur summa decem regum et sarorum centum viginti. Hæc est porro regum series.

I. Alorus saris x. VI. Daonus saris x.
II. Alaparus saris iii. VII. Edo-ranchus s. xviii.
III. Almélon saris xiii. VIII. Amempsinus sar. x.
IV. Ammenon saris xii. IX. Otiartes saris viii.
V. Amegalarus sar. xviii. X. Xisuthrus saris xviii.

3. Summa, reges decem, sari centum viginti. Jam ab his centum viginti saris confici aiunt quadraginta tres annorum myriades, et his mille insuper annos; si quidem sarus annis ter mille et sexcentis constat. Hæc in Polyhistoris Alexandri libris narrantur. Jam si quis fidem adhibeat his libris tot myriades annorum jactantibus, eundem necesse est et plura alia plane incredibilia rata habere, quæ ibidem continentur.

Sed jam illud quoque narrabo, quod in eodem historiæ primo libro prædictus Berossus scribit, idque hactenus dictis accensebo, nempe quod ipse Polyhistor eodem libro suo refert diligenter admodum hoc tenore sermonis.

CAPUT II.

De Chaldaica improbabili historia. Ex eodem Polyhistore Alexandro, de prædicto Chaldæorum libro.

1. Enimvero Berossus narrat in primo Babylonicarum rerum libro, se coætaneum fuisse Alexandro Philippi, compluriumque auctorum codices exscripsisse qui magna cura Babylone asservabantur jam inde ab annorum myriadibus ducentis et quindecim: quibus codicibus continebantur rationes temporum, itemque scriptæ erant historiæ cæli terræque et maris, primæque rerum originis, nec non regum facinorumque ab his patratorum.

2. Et primum quidem dicit regionem Babylonicarum sitam esse ad amnem Tigrim; Euphratem autem eandem interfluere. Ibidem silvestre triticum nasci et hordeum et lentem et ervum et sesamum: tum in paludibus et arundinetis ejus fluminis radices quasdam occurrere esui aptas, quibus nomen est gongis, easque panis hordeacei vim habere: denique ibi esse palmas et mala aliaque multi generis poma, piscesque et volatilia silvestria atque palustria. Porro regionis ejus partem, quæ Arabiam spectat, aridam esse fructibusque carentem; quæ vero contra Arabiam sita est, eam montibus et fructibus abundare. Jam in ipsa urbe Babylone

ingentem alienigenarum hominum, qui videlicet Chaldæam incolunt, colluviam versari, eosdemque luxuriosam et belluini prorsus ritus vitam agitare.

3. Atque primo anno e Rubro mari emersisse ait intra eosdem terminos Babylonicarum horrendam quamdam belluam, cui nomen Oanni, quod et Apollodorus in *historia* narrat: eamque toto quidem corpore piscem fuisse, verum sub capite piscis aliud caput appositum, et in cauda pedes ad instar hominis, et loquelam humanæ similem: ejusque imaginem ad hunc usque diem delineatam superesse. Hanc belluam, inquit, interdum cum hominibus versari solitam, nullumque cibum capere: docuisse homines litteras, et varia genera artium, descriptiones urbium, templorum structuras, juris prudentiam, finium regendorum doctrinam: semina præterea et fructuum collectionem demonstrasse, atque omnia prorsus quæ mundanæ societati conducunt hominibus tradidisse: ita ut ex eo tempore nemo aliquid frugis invenerit. Tum sub solis occasum eam belluam Oannem denuo mergi solitam mari, nocturne in immenso pelago collocari, atque ita ancipitem quamdam vitam degere. Deinceps et alias superiori similes belluas semet prodidisse, de quibus in regum historia dicturum se pollicetur. Rursusque ab Oanne ait scriptum de rerum origine, et de publico regimine, impertitamque ab eadem bellua hominibus loquelam et industriam.

4. Tempus, inquit, aliquando fuit cum universus orbis tenebris et aquis occupabatur: erantque ibi et aliæ belluæ, quarum quædam ex se ipsis ortæ erant, figuris tamen utebantur nascentium ex ante viventibus. Erant et homines, partim quidem duabus partim quaternis alis instructi duabusque faciebus; et corpore in uno geminum caput habentes, muliebre videlicet et virile, cum duobus item genitalibus femineo et masculino. Erant et alii homines caprinis femoribus, capite cornigero: alii rursus equinis pedibus: alii denique posteriore parte equina, anteriore autem humana, cujusmodi hippocentauris figura est: tauros quoque humanis cum capitibus procreatos esse ait: et canes cum quadruplici corpore, quibus caudæ ad instar piscium e clunibus proeminerent: equos præterea cynocephalos; et homines aliasque belluas hippocephalas et humana forma cum piscium caudis: alia insuper multiplicia animalia draconum formam referentia: deni-

que pisces sirenum similes, et reptilia et serpentes aliasque feras mira varietate inter se differentes, quarum imagines accurate depictæ in Beli fano asservabantur. Porro iis omnibus dominatam esse mulierem quamdam, cui nomen Marciæ: eamque Chaldæorum lingua dici Thallath, Græce vero converti *Θαλάτταν* (nempe mare.)

5. Cumque ea omnia ante mixta fuissent, supervenientem ait Belum mediam dissecavisse mulierem, ex ejusque dimidio altero terram, ex altero cælum fecisse, universis, quæ in ipsa erant, belluis internecione deletis. Ait autem, de harum rerum naturis allegorice sic fuisse dictum: nimirum quo tempore humidum et aqua omnia tenebant, nihilque ibi præter belluas erat, idolum illud caput suum præcidisse, sanguinemque inde manantem humo ab aliis idolis esse commixtum, et sic homines procreatos: qui idcirco et intelligentia præditi sunt et divinæ mentis particeps.

6. Age vero Belum aiunt, quem Græci interpretantur *Δία* (Armenii vero *Aramazdem*) scissis tenebris terram a cælo separavisse, pulchreque mundum disposuisse: belluas autem non sustinentes lucis vim exanimatas esse. Tunc Belum, qui regionem desertam, attamen feracem, cerneret, euidam e diis imperavisse ut cum sanguine, qui e suo capite abscisso deflueret, terram subigeret atque homines fingeret, cum cæteris brutis et belluis quæ hunc aerem pati possent. Belum item stellas et solem et lunam et quinque sidera errantia condidisse. Hæc, Polyhistor teste, Berosus primo libro narrat. Secundo autem idem reges singillatim perscribit: tempora quoque regum decem, quæ ante diximus, ad annorum myriades plus quadraginta protendit.

7. Verumtamen si quis sibi persuadeat tantum annorum numerum, quantum Chaldæi scripserunt, eum jure oportebit et aliis fallacibus narratiunculis fidem adhibere. Si ergo hic numerus naturam rerum excedit, et omnino absurdus est, etiamsi forte aliter intelligatur, si quis, *inquam*, hoc sibi persuadeat, sequitur ut quæ traditur doctrina temporum, ea non sine inquisitione recipienda esse videatur. Jam si cum tot annorum millibus, quot secundum illorum chronologiam conficiuntur, successiones quoque principatum in gentibus pro rata portione ejus longævitatis profferrent, resque item aliquas et opera, quæ eo intervallo pro temporum spatiositate acta essent; merito quis

suspicaretur, aliquid fortasse veritatis apud eos delitescere. Verum enimvero quod a decem tantum hominibus tot annorum myriades comprehensas existimaverint, quis demum ejusmodi fabulationes non insaniam esse putet? Fortasse tamen qui dicuntur sari, ii non eum annorum numerum quem nos existimamus, sed aliud quid brevis temporis intervallum significant. Namque etiam apud priscos Egyptios lunares dicebantur anni: nempe summa triginta dierum, qui singulis mensibus continentur, annus vocabatur. Alii *Σφαρς* nuncupabant trimestre spatium: ita ut conversiones trimestres temporum, quotannis contingentes, pro anno haberent. Fieri ergo potest ut Chaldæorum etiam qui dicuntur sari, ejusmodi aliquid demonstrent.

8. Decem ergo tantummodo ætates ab Aloro, qui primus fertur rex eorum, usque ad Xisuthrum supputantur, sub quo aiunt magnum illud accidisse diluvium. In Hebraicis pariter libris ætates tantum decem a Mose recitantur ante diluvium: scilicet et ab Hebræis totidem successiones hominum singillatim scribuntur, a primo, qui apud eos fertur, homine usque ad diluvium. Sed enim Hebræorum historia decem ætatum annos intra numerum duorum fere millium cogit: Assyrii vero dum minutatim consequenterque ætates perscribunt, harum quidem numerum similem ejus, qui apud Mosem est, habent; sed tempora non item: nam decem ætates centum viginti saros complecti aiunt; tum ab his quadraginta tres myriades et duo millia annorum conflare dicunt.

9. Tandem ex prædictis, plane tibi exploratum fiet, si modo veram doctrinam consideraveris, Xisuthrum eundem esse hominem qui ab Hebræis Noachus vocatur, in cujus ætatem incidit magnum illud diluvium: ejus sane diluvii Polyhistoris quoque historia notionem præbet. Is enim hoc pacto de illo scribit.

CAPUT III.

Alexandri Polyhistoris de diluvio. Ex eodem, de quo dictum est, libro.

1. Defuncto, inquit, Otiarte, filium hujus Xisuthrum tenuisse regnum saris octodecim, sub eoque magnum diluvium esse conflatum. Sic autem accuratius narrationem scripto persequitur. *Κρόνον* (Saturnum) ait, illi in somnio prædixisse (qui Saturnus Jovis genitor fertur, et ab aliis dicitur *Χρόνος* (tempus) die quinta decima mensis Dæsi (qui est mareri *Mainus*) fore

ut homines a diluvio perirent. Mandavisse itaque ut libros omnes, primos nimirum medios et ultimos, terræ infossos in solis urbe Sipparis poneret: tum navim strueret, eamque cum consanguineis charisque familiaribus conscenderet: congestisque illuc esculentis atque poculentis, inductis etiam belluis et volatilibus ac quadrupedibus cunctaque suppellectile, paratus esset ad navigandum. Quærenti autem quonam cursus dirigendus esset, respondisse, ad deos, ad orandum quo hominibus bene esset. Eum vero haud recusasse quominus navigium compingeret, longum stadia quinque, latum duo: cuncta, quæ mandata sibi fuerant, efficienda curasse: uxorem, filios charosque familiares eodem introduxisse.

2. Ingruente demum diluvio et mox decrescente, misisse Xisuthrum quædam volatilia, quæ cum neque escam neque locum, in quo considerent, invenissent, reversa in navim recepta sunt. Rursus diebus aliquot post, emisisse aves alias, quæ item ad navim regressæ sunt pedibus luto infectis. Tertio denique demissæ aves cum ad navim non reverterentur, cognovisse Xisuthrum terram prorsus esse patefactam. Tunc navis tecto partim effracto, navim ipsam monti cuidam innitentem vidisse: moxque ipsum cum uxore filiaque una et navis architecto exscendisse, ac prorsus terram esse veneratum, structaque ara diis sacrum obtulisse: quo facto, cum iis qui secum navi exierant nusquam comparuissent. Reliquos autem qui in navi substiterant, neque cum Xisuthri comitatu egressi erant, facta mox exscensione eum quærivisse, eundemque oberrantes nomine inclamasse. At vero Xisuthrum haud ultra se conspiciendum dedisse; voce tantum ex aere missa, deos ut collerent mandavisse: nam et se religiosæ pietatis ergo ad deorum venisse habitacula, eodemque honore uxorem quoque suam et filiam et navis architectum frui. Tum iisdem imperasse, ut Babylonem redirent, et ex deorum mandato, qui in Sipparis urbe conditi fuerant, libros effoderent atque hominibus traderent. Locum autem, in quo nave egressi tunc insisterent, Armeniorum esse regionem. Hæc omnia edoctos, celebrato diis sacrificio, Babylonem pedestri itinere contendisse.

3. Ejus navigii, quod demum substitit in Armenia, fragmentum aliquod in Cordiæorum Armeniaco monte nostra adhuc ætate reliquum esse aiunt. Quin et erasum bitumen quidam inde

referunt remedii amuletique causa ad infausta quæque averruncanda. Illi autem Babylonem profecti, libros ex urbe Sipparis effodisse, oppida multa condidisse, fana deorum struxisse, Babylonemque restituisse feruntur. Quæ hactenus dicta sunt, prætereaque turris ædificium memorat Polyhistor pene ad litteram cum libris Mosis hoc pacto consentiens.

CAPUT IV.

Alexandri Polyhistoris de turris ædificio.

1. Sybilla ait, omnes homines una lingua utentes turrim celsissimam exstruxisse, ut in cælum conscenderent: Deum vero fortissimum vento afflato eandem turrim dejecisse, pecularemque singulis sermonem tribuisse, ideoque et urbem Babylonem esse appellatam. Mox post diluvium Titanum atque Prometheum exstitisse: tum etiam a Titano bello Saturnum esse appetitum. De turris ædificio hactenus.

2. Prædictis autem hæc addit idem Polyhistor, post diluvium imperitasse regioni Chaldæorum Evexium neris quatuor: inde imperium exceptum a filio ejus Chomasbelo neris quatuor cum sossis quinque. A Xisuthro et a diluvio, donec Medi Babylonem occuparunt, summam regum sex supra octoginta supputat Polyhistor, singulosque nominatim e Berosi libro recenset. Ex horum autem omnium ætatibus tres myriades annorum conficit, prætereaque annos ter mille et unum supra nonaginta. Post hos, qui successione inconcussa regnum obtinebant, de repente Medos collectis copiis Babylonem cepisse ait, ibique de suis tyrannos constituisse. Hinc nomina quoque tyrannorum Medorum edisserit octo, annosque eorum viginti quatuor supra ducentos: ac rursus undecim reges, et annos octo supra quadraginta: tum et Chaldæos reges quadraginta novem, annosque quadringentos et octo supra quinquaginta: postea et Arabes novem reges, annosque ducentos quadraginta quinque. Horum annorum recensione perscripta, de Semiramide quoque narrat quæ imperavit Assyriis. Rursumque distincte admodum nomina regum quadraginta quinque enumerat, iisque annos tribuit viginti sex supra quingentos. Post hos ait exstitisse Chaldæorum regem, cui nomen Phulus erat: quem Hebræorum quoque historia memorat, quemque item Phulum appellat. Hic Judæam invasisse dicitur. Deinde Polyhistor Senecherimum regno potitum esse ait: quem quidem Hebræorum libri reg-

nantem referunt imperante Ezechia et prophe-
tante Isaia. Ait autem diserte divinus liber :
« Anno quarto decimo Ezechiae regis ascendisse
Senecherimum ad urbes Judaeae munitas, eas-
que cepisse. » Cujus rei peracta historia, subdit :
« Et regnavit Asordanes filius ejus pro eo. »
Rursusque pergens : « Ea tempestate ait ægro-
tasse Ezechiam. » Tum etiam ordinatim : « Eodem
tempore Marudachum Baldanem Babyloniorum
regem misisse oratores cum litteris et muneribus
ad Ezechiam. » Hæc tradunt Hebræorum Scrip-
turae. Et quidem Senecherimum, cum ejus filio
Asordane nec non Marudacho Baldane, Chal-
dæorum quoque historiographus memorat :
cum quibus etiam Nabuchodonosorum, uti mox
dicetur. Hæc autem ratione de iis scribit.

CAPUT V.

*Ejusdem Alexandri de Senecherimo deque Nabu-
chodonosoro eorumque rebus gestis et strenuis
facinoribus.*

1. Postquam regno defunctus est Seneche-
rimi frater, et post Hagisæ in Babylonios domi-
nationem, qui quidem nondum expleto trige-
simo imperii die a Marudacho Baldane inte-
ruptus est, Marudachus ipse Baldanes tyran-
nidem invasit mensibus sex ; donec eum sustulit
vir quidam nomine Elibus, qui et in regnum
successit. Hoc postremo tertium jam annum
regnante, Senecherimus rex Assyriorum copias
adversum Babylonios contrahebat, prælioque
cum iis conserto, superior evadebat : captumque
Elibum cum familiaribus ejus in Assyriam trans-
ferri jubebat. Is igitur, Babyloniorum potitus,
filium suum Asordanem eis regem imponebat,
ipse autem in Assyriam reditum maturabat.
Mox cum ad ejus aures rumor esset perlatus,
Græcos in Ciliciam coactis copiis bellum trans-
tulisse, eos protinus aggressus est, prælioque
inito, multis suorum amissis, hostes nihilominus
profligavit : suamque imaginem, ut esset vic-
toriae monumentum, eo loco erectam reliquit :
cui Chaldaicis litteris res a se gestas insculpi
mandavit ad memoriam temporum sempiter-
nam. Tarsum quoque urbem ab eo structam
ait ad Babylonis exemplar, eidemque nomen
inditum Tharsin. Jam et reliquis Senecherimi
gestis perscriptis, subdit eum annis vixisse re-
gnantem octodecim, donec eidem structis a filio
Ardumuzane insidiis extinctus est. Hæc Poly-
histor.

2. Sane etiam tempora cum narratione divi-

norum librorum congruunt. Sub Ezechia enim
Senecherimus regnavit, uti Polyhistor innuit, an-
nis octodecim : post quem ejusdem filius annis
octo : tum annis viginti et uno Samuges, itemque
hujus frater viginti et uno : deinde Nabupala-
sarus annis viginti : denique Nabucodrossorus
tribus annis supra quadraginta : ita ut a Sene-
cherimo ad Nabucodrossorum octoginta et octo
anni excurrant. Jam si quis Hebræorum libros
scrutetur, paria dictis inveniet. Namque post
Ezechiam residuis Judæis Manasses imperat
Ezechiae filius quinque annis et quinquaginta :
deinde Amosus annis duodecim : tum Josias
triginta annis et uno : postea Joachimus, sub
cujus regni primordiis occupaturus Hierosolyma
Nabuchodonosorus supervenit, captivosque Ju-
dæos Babylonem transtulit. Atqui ab Ezechia
ad Nabuchodonosorum anni octo excurrunt et
octoginta, quot nimirum Polyhistor ex historia
Chaldaica supputavit.

3. His omnibus absolutis, pergit denuo Poly-
histor res aliquot etiam a Senecherimo gestas
exponere : deque hujus filio eadem plane ra-
tione scribit qua libri Hebræorum, accurateque
admodum cuncta edisserit. Pythagoras sapiens
fertur ea tempestate sub his regibus exstitisse.
Jam post Samugem imperavit Chaldaeis Sarda-
napallus viginti annis et uno. Is ad Astyagem,
qui erat Medicæ gentis præses et satrapa, lega-
tionem misit, ut filio suo Nabucodrossoro des-
ponderet Amuhiam e filiabus Astyagis unam.
Deinde Nabucodrossorus dominatus est tribus
annis supra quadraginta, qui et collecto exer-
citu impressionem faciens Judæos, Phœnices
et Syros in servitutem redegit. Neque sane opus
est me pluribus confirmare, Polyhistorum item
in his cum Hebraica historia congruere. Post
Nabucodrossorum regnat ejus filius Amilmaru-
dochus annis duodecim, quem Hebræorum lit-
teræ Ilmarudochum appellant. Mox Polyhistor
ait imperavisse Chaldaeis Neglisarum annis qua-
tuor : deinde Nabodenum annis septemdecim.
Eo regnante Cyrus Cambysis filius Babylonicam
regionem copiis invasit, quicum Nabodenus
certamine inito, victus se fuga proripuit. Re-
gnavit autem Babylone Cyrus annis novem, do-
nec in planitie Daharum alio prælio conserto
periit. Tum imperium tenuit Cambyzes annis
octo : exin Darius annis sex et triginta : deinde
Xerxes cæterique Persarum reges.

3. Jam vero de Chaldæorum regno uti brevi-
ter distincteque tractat Berosus, ita prorsus lo-

quitur et Polyhistor : ex quibus manifestum est,
Nabuchodonosorum armata manu cepisse Ju-
dæos. Ab hoc autem ad Cyrum Persarum regem
anni septuaginta conflantur : quare et He-
bræorum historia consonat, nempe quod hi
septuaginta annis in captivitate versati sint,
si quidem Judaicæ captivitatis tempus a primo
Nabuchodonosori anno ad Cyrum Persarum
regem putemus.

Quæ hactenus dicta sunt, Abydenus etiam sa-
tis consentaneus in *Chaldæorum historia* recitat :
namque et ipse non absimilem Polyhistori nar-
rationem ingreditur.

CAPUT VI.

Abydeni de primo Chaldæorum regno.

De Chaldæorum sapientia hactenus. Jam ad
ejusdem regionis dominium quod attinet, pri-
mum quidem Alorum regnavisse aiunt ; de quo
homine hæc tradita fama est, quod eum provi-
dentissimus Deus populorum pastorem crea-
verit. Is saris decem dominatum tenuit. Constat
autem sarus annis ter mille sexcentis, nerus
sexcentis, sossus sexaginta. Deinde Alaparus
dominatus est : tum Almélon ex urbe Pantibiblis,
sub quo secundus Annedotus mari emersit
Oanni similis, cujus figura erat semidei (nempe
progeniti ex Deo. Tum Ammenon, tum Amega-
larus, tum Daonus pastor, quo regnante qua-
tuor biformes e mari in siccum semet ejecerunt,
Iodocus, Eneugamus, Eneubulus et Anementus :
et sub Edorescho, qui postea regnavit, Anoda-
phus : deinde et alii dominati sunt, demumque
Xisuthrus. Qua narratione historicus hic Poly-
histori consonat. Tum etiam de diluvio hæc ra-
tione scribit.

CAPUT VII.

Abydeni de diluvio.

1. Deinde alii quidam dominati sunt, tandem-
que Xisuthrus ; cui prædixit Saturnus futuram
esse imbrium copiam die quinta (decima) men-
sis Dæsii (qui est Maius) : mandavitque ut libros
omnes in solis urbe Sipparis morderet. Id ubi
Xisuthrus præstitit, pansisque velis in Armeniam
cursum direxit, statim Deo favente navim illuc
appulit. Mox tertio die cum imbrium vis quies-
ceret, misit aves aliquot explorandi causa num
tellus undis emergeret. Illæ immensum tranan-
tes continuumque et fluctuans pelagus, nulla
inventa sede qua pes substiteret, ad Xisuthrum
fluxo cursu reversæ sunt. Tres deinde dies mo-

ratus, denuo easdem mittebat : quæ pedes limo
oblitos reversæ retulerunt. Continuoque illum
dii ex hominum conspectu eripiebant : navis
autem in Armenia consistebat, lignoque suo sa-
lutarem medelam regionis ejus incolis exhi-
bebat.

2. Atque his, quæ dicta sunt, Abydenum, ad
diluvium quod attinet, cum historia Hebræorum
adamussim congruere, cunctis esse exploratum
confido. Jam quod hi historici, gente Græci aut
Chaldæi, Noachum alio nomine, id est, Xisuthrum
appellaverint, id quidem ne quæso miremur :
itemque quod Deo more suo deorum nomen
appinxerint, et columbam silentio presserint,
proque ea indefinite aves dixerint ; hæc, in-
quam, magnopere non sunt miranda. Sic de
diluvio Abydenus in *Chaldæorum historia*. Idem
homo et de turris ædificio congruentia cum Mosis
narratione hoc pacto scribit.

CAPUT VIII.

Abydeni de turris ædificio.

Ea tempestate primi homines adeo viribus
et proceritate sua tumuisse feruntur, ut etiam
deos aspernarentur, floccique facerent, celsissi-
mamque eam turrim niterentur exstruere quæ
nunc Babylon appellatur. Cumque jam illam
proxime ad deos cælo æquassent, diis venti
opem ferentes machinosum opus imbecillium
impellebant, humique prosternebant : eaque
rudera Babelis nomen contraxerunt. Quippe
eatenus unius sermonis usura freti homines
erant ; tunc autem a diis confusio varia et dis-
sona linguarum in eos qui una lingua ute-
bantur immissa est. Deinde et Saturnus cum
Titano prælio certabat. Præterea idem vir Sene-
cherimi quoque mentionem facit his verbis.

CAPUT IX.

Abydeni de Senecherimo.

1. His temporibus quintus denique et vicesi-
mus rex fuit Senecherimus, qui Babylonem sibi
subdidit, et in Cilicii maris littore classem Græ-
corum profligatam disjecit. Hic etiam templum
Athenarum struxit : ærea quoque signa facienda
curavit, in quibus sua facinora traditur inserip-
sisse. Tarsum denique ea forma, qua Babylon
utitur, condidit, ita ut media Tarso Cydnus
amnis transiret, prorsus uti Babylonem dividit
Euphrates. Proximus huic regnavit Nergilus,
quem Adrameles filius occidit. Rursus hunc fra-
ter suus Axerdis interfecit, patre eodem alia

tamen matre genitus, atque ejus exercitum eatenus persecutus est donec Byzantii mœnibus conclusit. Hic primus mercenarias copias contraxit, in quibus miles erat Pythagoras Chaldaee sapientiae assecla. Ægyptum præterea partesque inferiores Syriae acquirerebat Axerdis. Hinc Sardapallus exortus est.

2. Post quem Saracus imperitabat Assyriis: qui quidem certior factus turmarum vulgi collectiarum quæ a mari adversus se adventarent, continuo Busalussorum militiæ ducem Babylonem mittebat. Sed enim hic capto rebellandi consilio, Amuhiam Astyagis Medorum principis filiam nato suo Nabuchodrossoro despondebat; moxque raptim contra Ninum, seu Ninivem urbem impetum faciebat. Re omni cognita, rex Saracus regiam Evoritam inflammabat. Tum vero Nabuchodrossorus summæ rerum potitus firmis mœnibus Babylonem cingebat. Hisce narratis, reliqua etiam Nabuchodrossori gesta ita persequitur Abydenus, ut a libris Hebræorum prorsus non abhorreat.

CAPUT X.

Abydeni de Nabuchodossoro.

1. Nabuchodrossorus suscepto imperio Babylonem intra quindecim ferme dies cingebat mœnibus et triplici aggere, fluviumque Armacalem ab Euphrate promebat: puteum item excelso loco apud Sippara urbem fodiebat, quadraginta parasangas latum, et ulnas viginti profundum. Huic autem claustra apponenda curavit, quibus reclusis universa planities rigaretur. Claustorum nomen ἐχτρονόμενος vocant, quasi ea voluntate quadam ingenitaque inclinatione sint prædita. Littus præterea Rubri maris adversus impetum fluctuum communivit: tum in limine Arabicæ regionis Teredonem urbem fundavit: regia palatia recentibus arborum surculis exornavit, nomenque his fecit viridaria pensilia. Mox accurate etiam edisserit quænam dicta sint viridaria pensilia, eademque ait a Græcis quoque in septem speciosissimis miraculis numerari.

2. Rursus alio loco idem homo sic loquitur. Cuncta, inquit, olim aquis tenebantur; idque mare dicebatur: quod quidem Belus compe-scuit, et suum cuique rei locum tribuit. Idem Babylonem mœnibus ambiens communivit, quæ diuturnitate temporis diruta Nabuchodrossorus demum restituit: eaque supererant usque ad imperium Macedonum non sine valvis ære con-

flatis. Omnia Abydenus Danieli consona narrat apud quem Nabuchodossorus superbia tumidus ita inducitur loquens: « Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi ut sit regni sedes, virtute fortitudinis meæ, in honorem gloriæ meæ? »

3. Jam quod imperii ejus felicitatem testetur Daniel his verbis, quibus de Nabuchodossoro loquitur, audi Abydenum. Hercule, inquit, fortior erat; idque exponit hac ratione sermonis Megasthenes ait: Nabuchodrossorus, qui ipsi Herculi fortitudine præstitit, in Libyam atque Iberiam magnis copiis expeditionem suscepit: quibus regionibus debellatis, incolarum partem in Ponti dexteram oram transtulit. Deinde Chaldaei tradunt, mentem ejus ad regiam reducis deorum quorundam afflatu fuisse occupatam, ita ut in hæc verba erumperet: « Ego Nabuchodrossorus, o strenui Babylonii, superventuras vobis ærumnas prædicam. » Tum alia id genus accurate narrat. Rursusque idem scriptor addit, eum, qui tanto elatus fastu imperabat, e conspectu repente ereptum evanuisse. Hinc filius ejus Amilmarodaechus regnavit, quem brevi Niglisares levir occidit, filium habens unicum superstitem Labossoracum; qui violento item fato cum sublatus fuisset, Nabonedochus nullo jure fretus ad regni sedem accedere jussus est: is nempe cui Cyrus, capta dein Babylone, Carmanie præfecturam concessit: a Dario autem rege eadem provincia pulsus est.

4. Atque hæc omnia cum Hebraicis litteris congruunt: namque in Danielis historia traditur quare quave ratione Nabuchodossorus mente exciderit. Græci autem Chaldaee scriptores vitium illud ad bonum sensum trahunt, illumque a Deo obsessum aiunt, Deumque appellant furorem quo correptus est: vel genium quemdam arbitrantur in eum irruisse. Neque id mirum: cuncta enim ejusmodi solent in Deum conferre, geniorumque nomine deos designare. Hæc omnia Abydenus. Sed et Flavius Josephus Judæorum historicus in priore priscorum historia congruentia his memorans ita scribit.

CAPUT XI.

Ex Josephi priore priscorum historia. De Nabuchodossoro.

1. Age vero, inquit, nunc ea dicam quæ de nobis in Chaldaeorum historiis perquam accurate feruntur, quarum cum nostris litteris in aliis quoque multa est conspiratio. Testis equidem

hujusce rei Berosus qui est, vir gente Chaldaeus, atque nobilis inter eos scientiarum disciplinas coluerunt. Quippe is et astronomiæ libros, et quidquid Chaldaeorum ingenia philosophata sunt, ad Græcam linguam transtulit. Hic ergo Berosus priscorum scripturas presse secutus, de diluvio et de hominum supremo exterminio, eadem ratione qua Moses, historiam contexuit: itemque de area instar capsæ adornata, in qua Noachus generis nostri auctor servatus est, quæque ad cacumen Armeniaci montis adhæsit. Deinde Noachi posteros singillatim enumerans, et sua cuique tempora tribuens, ad Nabupalassarum Babylonis et Chaldaeorum regem delabitur, resque ab eo fortiter gestas persequens, ait quo pacto quove consilio filium suum Nabuchodrossorum cum innumeris copiis ingentique apparatu in Ægyptum nostramque regionem miserit, postquam fama ad ejus aures venit, provinciarum harum incolas seditionem moliri. Jam hic eo profectus omnes ditione sua pressit, Hierosolymitanum templum inflammavit, universumque gentis nostræ populum laribus eversum ad Babylonicum agrum traduxit. Atque ita contigit urbi destrui, temploque in ruinis considere septuaginta annis ad Cyrum usque Persarum regem primum. Ait autem, Babylonium hunc regem dominatum esse Ægypto, Syria, Phœnicia et Arabia, præcellentem omnibus vi et strenuitate qui ante eum Chaldaeis et Babyloniis imperaverant.

2. Ipsa vero Berosi verba attexam, ejusmodi ea se mihi obtulerunt. Ut pater illius Nabupalassar edoctus est, summum satrapam, quem procuratorem Ægypto, Syria Phœniciaque præfecerat, conversis armis fidem mutasse, cum ipse per se jam ad poenas expetendas non valeret, partem copiarum quamdam filio suo Nabuchodrossoro, valida tunc ætate juveni, tradidit, eumque satrapam bello persequi jussit. Nabuchodrossorus statim ac eo venit manusque conseruit, superior rebeli evasit, illasque denuo regiones imperio suo subjunxit. Accidit autem ut pater ejus Nabupalassar per id tempus in morbum implicitus mortem cum vita Babylone commutaret, postquam anno uno supra viginti regnasset. At Nabuchodrossorus, cognito non diu post parentis obitu, res Ægypti cæterarumque regionum rite composuit: tum captivos Judæos, Phœnices, Syros, et Ægyptios jussit cum gravis armaturæ exercitu ab aliquot amicis suis, itemque reliquas manubias et supelle-

tilem, Babylonem deduci, quo et ipse reversus est.

3. Ibi vero rem publicam in Chaldaeorum potestate esse offendit, sibi que regnum ab optimate quodam asservari. Universæ igitur ditionis patriæ potitus, captivos in Babylonicæ agri partibus opportunissimis collocari jussit; tum belli manubiis Beli templum et reliqua affluenter exornavit, atque in ipsam urbem extravagantes adduxit aquas, munivitque locos, ne in posterum obsessores amnem contra urbem immittere possent. Excitavit et triplicem murorum ambitum internæ urbi, triplicem item externæ: et partim quidem cocto latere ac bitumine, partim latere solo conficiebat. Jam egregie vallata urbe portisque divinitus exornatis, paternæ regiae aliam proxime addidit, ejus rationem, pulchritudinem variumque apparatus vix narrare quis possit. Tantummodo dixerim, cum adeo elaboratum mirificum et modum excedens fuerit opus, id tamen intra quindecim dies esse absolutum. Præterea in palatio lapideos obeliscos altissimos statuisque decoros eduxit, speciemque montium simillimam exhibuit. Consevit et varias arbores, et ea quæ dicuntur pensilia viridaria construxit, montani instar ventosique loci, ad uxoris suæ lubentiam, qua ventosæ Medorum regioni consueverat.

4. Atque hæc omnia adamussim Berosus de prædicto rege scripsit. Sed et alia plurima tertio Chaldaicarum rerum libro, in quo Græcos historicos reprehendit, qui in cassum opinati sunt, a Semiramide Assyria conditam esse Babylonem; ab eademque miranda illa opera exstructa falso scripserunt. Atque in his Chaldaeorum historiæ fidem adjungere par est. Præsertim cum in Phœnicum quoque tabulariis suffragantia Berosi dictis scripta exstent, quibus diserte Babylonicorum rex universam Syriam atque Phœniciam perdomuisse traditur. Sed et Philostrati historia consentit, quo loco Tyri obsidionem memorat: tum denique quarto Indicarum rerum libro Megasthenes, ubi ostendere nititur, a prædicto Babylonicorum rege Herculem ipsum fortitudine rerumque gestarum magnitudine fuisse superatum, magnamque Libyæ partem atque Iberiæ internecione debellatam.

5. Jam quod supra memoratum Hierosolymorum templum bello Babylonicorum inflammatum fuerit, quodque idem instaurari coeptum sit quo tempore Cyrus Asiæ imperium obtinuit, ex historia item Berosi perspicue constabit.

tamen matre genitus, atque ejus exercitum eatenus persecutus est donec Byzantii mœnibus conclusit. Hic primus mercenarias copias contraxit, in quibus miles erat Pythagoras Chaldaee sapientiae assecla. Ægyptum præterea partesque inferiores Syriæ acquirerebat Axerdis. Hinc Sardapallus exortus est.

2. Post quem Saracus imperitabat Assyriis: qui quidem certior factus turmarum vulgi collectiarum quæ a mari adversus se adventarent, continuo Busalussorum militiæ ducem Babylonem mittebat. Sed enim hic capto rebellandi consilio, Amuhiam Astyagis Medorum principis filiam nato suo Nabuchodrossoro despondebat; moxque raptim contra Ninum, seu Ninivem urbem impetum faciebat. Re omni cognita, rex Saracus regiam Evoritam inflammabat. Tum vero Nabuchodrossorus summæ rerum potitus firmis mœnibus Babylonem cingebat. Hisce narratis, reliqua etiam Nabuchodrossori gesta ita persequitur Abydenus, ut a libris Hebræorum prorsus non abhorreat.

CAPUT X.

Abydeni de Nabuchodossoro.

1. Nabuchodrossorus suscepto imperio Babylonem intra quindecim ferme dies cingebat mœnibus et triplici aggere, fluviumque Armacalem ab Euphrate promebat: puteum item excelso loco apud Sippara urbem fodiebat, quadraginta parasangas latum, et ulnas viginti profundum. Huic autem claustra apponenda curavit, quibus reclusis universa planities rigaretur. Claustorum nomen ἐχτρονόμενος vocant, quasi ea voluntate quadam ingenitaque inclinatione sint prædita. Littus præterea Rubri maris adversus impetum fluctuum communivit: tum in limine Arabicæ regionis Teredonem urbem fundavit: regia palatia recentibus arborum surculis exornavit, nomenque his fecit viridaria pensilia. Mox accurate etiam edisserit quænam dicta sint viridaria pensilia, eademque ait a Græcis quoque in septem speciosissimis miraculis numerari.

2. Rursus alio loco idem homo sic loquitur. Cuncta, inquit, olim aquis tenebantur; idque mare dicebatur: quod quidem Belus compe-scuit, et suum cuique rei locum tribuit. Idem Babylonem mœnibus ambiens communivit, quæ diuturnitate temporis diruta Nabuchodrossorus demum restituit: eaque supererant usque ad imperium Macedonum non sine valvis ære con-

flatis. Omnia Abydenus Danieli consona narrat apud quem Nabuchodossorus superbia tumidus ita inducitur loquens: « Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi ut sit regni sedes, virtute fortitudinis meæ, in honorem gloriæ meæ? »

3. Jam quod imperii ejus felicitatem testetur Daniel his verbis, quibus de Nabuchodossoro loquitur, audi Abydenum. Hercule, inquit, fortior erat; idque exponit hac ratione sermonis Megasthenes ait: Nabuchodrossorus, qui ipsi Herculi fortitudine præstitit, in Libyam atque Iberiam magnis copiis expeditionem suscepit: quibus regionibus debellatis, incolarum partem in Ponti dexteram oram transtulit. Deinde Chaldaei tradunt, mentem ejus ad regiam reducis deorum quorundam afflatu fuisse occupatam, ita ut in hæc verba erumperet: « Ego Nabuchodrossorus, o strenui Babylonii, superventuras vobis ærumnas prædicam. » Tum alia id genus accurate narrat. Rursusque idem scriptor addit, eum, qui tanto elatus fastu imperabat, e conspectu repente ereptum evanuisse. Hinc filius ejus Amilmarodaechus regnavit, quem brevi Niglisares levir occidit, filium habens unicum superstitem Labossoracum; qui violento item fato cum sublatus fuisset, Nabonedochus nullo jure fretus ad regni sedem accedere jussus est: is nempe cui Cyrus, capta dein Babylone, Carmanæ præfecturam concessit: a Dario autem rege eadem provincia pulsus est.

4. Atque hæc omnia cum Hebraicis litteris congruunt: namque in Danielis historia traditur quare quave ratione Nabuchodossorus mente exciderit. Græci autem Chaldaee scriptores vitium illud ad bonum sensum trahunt, illumque a Deo obsessum aiunt, Deumque appellant furorem quo correptus est: vel genium quemdam arbitrantur in eum irruisse. Neque id mirum: cuncta enim ejusmodi solent in Deum conferre, geniorumque nomine deos designare. Hæc omnia Abydenus. Sed et Flavius Josephus Judæorum historicus in priore priscorum historia congruentia his memorans ita scribit.

CAPUT XI.

Ex Josephi priore priscorum historia. De Nabuchodossoro.

1. Age vero, inquit, nunc ea dicam quæ de nobis in Chaldaeorum historiis perquam accurate feruntur, quarum cum nostris litteris in aliis quoque multa est conspiratio. Testis equidem

hujusce rei Berosus qui est, vir gente Chaldaeus, atque nobilis inter eos scientiarum disciplinas coluerunt. Quippe is et astronomiæ libros, et quidquid Chaldaeorum ingenia philosophata sunt, ad Græcam linguam transtulit. Hic ergo Berosus priscorum scripturas presse secutus, de diluvio et de hominum supremo exterminio, eadem ratione qua Moses, historiam contexuit: itemque de area instar capsæ adornata, in qua Noachus generis nostri auctor servatus est, quæque ad cacumen Armeniaci montis adhæsit. Deinde Noachi posteros singillatim enumerans, et sua cuique tempora tribuens, ad Nabupalassarum Babylonis et Chaldaeorum regem delabitur, resque ab eo fortiter gestas persequens, ait quo pacto quove consilio filium suum Nabuchodrossorum cum innumeris copiis ingentique apparatu in Ægyptum nostramque regionem miserit, postquam fama ad ejus aures venit, provinciarum harum incolas seditionem moliri. Jam hic eo profectus omnes ditione sua pressit, Hierosolymitanum templum inflammavit, universumque gentis nostræ populum laribus eversum ad Babylonicum agrum traduxit. Atque ita contigit urbi destrui, temploque in ruinis considere septuaginta annis ad Cyrum usque Persarum regem primum. Ait autem, Babylonium hunc regem dominatum esse Ægypto, Syriæ, Phœnicie et Arabiæ, præcellentem omnibus vi et strenuitate qui ante eum Chaldaeis et Babyloniis imperaverant.

2. Ipsa vero Berosi verba attexam, ejusmodi ea se mihi obtulerunt. Ut pater illius Nabupalassarus edoctus est, summum satrapam, quem procuratorem Ægypto, Syriæ Phœnicieque præfecerat, conversis armis fidem mutasse, cum ipse per se jam ad poenas expetendas non valeret, partem copiarum quamdam filio suo Nabuchodrossoro, valida tunc ætate juveni, tradidit, eumque satrapam bello persequi jussit. Nabuchodrossorus statim ac eo venit manusque conseruit, superior rebeli evasit, illasque denuo regiones imperio suo subjunxit. Accidit autem ut pater ejus Nabupalassarus per id tempus in morbum implicitus mortem cum vita Babylone commutaret, postquam anno uno supra viginti regnasset. At Nabuchodrossorus, cognito non diu post parentis obitu, res Ægypti cæterarumque regionum rite composuit: tum captivos Judæos, Phœnices, Syros, et Ægyptios jussit cum gravis armaturæ exercitu ab aliquot amicis suis, itemque reliquas manubias et supelle-

tilem, Babylonem deduci, quo et ipse reversus est.

3. Ibi vero rem publicam in Chaldaeorum potestate esse offendit, sibi que regnum ab optimate quodam asservari. Universæ igitur ditionis patriæ potitus, captivos in Babylonicis agri partibus opportunissimis collocari jussit; tum belli manubiis Beli templum et reliqua affluenter exornavit, atque in ipsam urbem extravagantes adduxit aquas, munivitque locos, ne in posterum obsessores amnem contra urbem immittere possent. Excitavit et triplicem murorum ambitum internæ urbi, triplicem item externæ: et partim quidem cocto latere ac bitumine, partim latere solo conficiebat. Jam egregie vallata urbe portisque divinitus exornatis, paternæ regiae aliam proxime addidit, ejus rationem, pulchritudinem variumque apparatus vix narrare quis possit. Tantummodo dixerim, cum adeo elaboratum mirificum et modum excedens fuerit opus, id tamen intra quindecim dies esse absolutum. Præterea in palatio lapideos obeliscos altissimos statuisque decoros eduxit, speciemque montium simillimam exhibuit. Consevit et varias arbores, et ea quæ dicuntur pensilia viridaria construxit, montani instar ventosique loci, ad uxoris suæ lubentiam, qua ventosæ Medorum regioni consueverat.

4. Atque hæc omnia adamussim Berosus de prædicto rege scripsit. Sed et alia plurima tertio Chaldaicarum rerum libro, in quo Græcos historicos reprehendit, qui in cassum opinati sunt, a Semiramide Assyria conditam esse Babylonem; ab eademque miranda illa opera exstructa falso scripserunt. Atque in his Chaldaeorum historiæ fidem adjungere par est. Præsertim cum in Phœnicum quoque tabulariis suffragantia Berosi dictis scripta exstent, quibus diserte Babylonicorum rex universam Syriam atque Phœniciam perdomuisse traditur. Sed et Philostrati historia consentit, quo loco Tyri obsidionem memorat: tum denique quarto Indicarum rerum libro Megasthenes, ubi ostendere nititur, a prædicto Babylonicorum rege Herculem ipsum fortitudine rerumque gestarum magnitudine fuisse superatum, magnamque Libyæ partem atque Iberiæ internecione debellatam.

5. Jam quod supra memoratum Hierosolymorum templum bello Babylonicorum inflammatum fuerit, quodque idem instaurari coeptum sit quo tempore Cyrus Asiæ imperium obtinuit, ex historia item Berosi perspicue constabit.

Tertio enim libro hæc recitat: Nabuchodossorus, cepto ante dictorum mœnium ædificio, morbo correptus vita excessit, cum tribus annis et quadraginta regnasset: regnumque obtinebat filius ejus Evilmarudochus. Hic intemperanter injusteque regia auctoritate uti visus a marito sororis suæ Neriglassare insidiis appetitus interiit altero regni anno. Eo sublato, exceptum est imperium a Neriglassare insidiatore, quatuorque annis administratum. Deinde filius Labesorachus puerili ætate dominatus est mensibus novem: moxque a familiaribus, propter pravi ingenii specimina, excruciatu interiit. Hoc necato, regnum insidiatores ejus communi consilio ad Nabonedum quemdam Babylonium detulerunt, qui in eadem fuerat inimica conjuratione. Sub hoc Babylonis mœnia ad annis ripam coctis lateribus et bitumine condita sunt. Cumque ejus regnum decimo jam et septimo anno vigeret, Cyrus e Perside cum maximis copiis irruens, post cætera regna subversa, Babylonem aggressus est. Nabonedus ubi adventantem sensit, aciem in eum eduxit, prælioque superatus fugit, seque cum paucis in Borsippenorum urbe conclusit. Capta Babylone, Cyrus externa urbis mœnia funditus subfodi jussit, quia nimirum videbatur ei nimis valida urbs captuque difficilis: tum Borsippum ad obsidendum Nabonedum contendit. Is vero obsidionem non sustinens, manus dedit; quo Cyrus perquam clementer usus est; concessa enim ad incolendum Carmania, Babylone eum emisit. Reliqua ætate Nabonedus illic exacta supremum diem obiit. Hæc omnia consentientem præferunt cum nostris libris veritatem. Nempe Nabuchodonosorus decimo octavo regni sui anno templum nostrum diruit: idque excidium annis quinquaginta mansit. Deinde annum alterum regnante Cyro jacta sunt fundamenta templi resurgentis; idemque anno Darii imperantis sexto absolutum.

6. Addam etiam Phœnicum scriptores; neque enim sunt inepti ad veritatem magnopere confirmandam; hique ita tempore explicant. Sub Ethobalo sacerdote obsedit Nabuchodonosorus Tyrum annis tredecim. Post illum regnavit Balla decem annis. Hinc judices constituti sunt magistratuque functi Ethnibalus Basechi mensibus duobus, Chelbes Abdæi mensibus decem, Abalus pontifex maximus mensibus tribus. Cumque Sibunosthus et Gerastartas Abdelimi filius, judicia exercuissent annis sex, Balatorus

hujus filius anno uno regnavit. Quo obeunte, evocatus est e Babylone Merbalus, qui regnavit annis quatuor. Hoc item mortuo ascitus est frater Hiromus, qui regnavit annis viginti. Sub eo Cyrus Persa dynastes factus est. Quæ cum ita sint, summa temporum, anni quinquaginta quatuor sunt cum mensibus tribus, prout ipsi supputant. Nimirum septimo regni sui anno Nabuchodonosorus obsidere Tyrum cœpit: tum quarto anno ex quo regnabat Hiromus, imperium Cyrus Persa occupavit. Atque ita consentanea nostris litteris Chaldæorum Tyriorumque libri recitant.

De his hoc pacto Josephus. Sed enim et Abydenus Chaldaici regni rationem Polyhistori concordem evolvit, regesque Assyriorum singillatim diligenterque ita recenset.

CAPUT XII.

Abydeni de regno Assyriorum.

Chaldæi regionis suæ reges ab Alooro usque ad Alexandrum hoc pacto enumerant. Nini quidem et Semiramidis nullam rationem habent. His autem dictis, ita historiam suam exorditur. Fuit, inquit, Ninus qui Arbeli, qui Chaali, qui Arbeli, qui Anebi, qui Babii, qui Beli regis Assyriorum. Deinde accurate reges enumerat a Nino et a Semiramide ad Sardanapallum, qui omnium extremus fuit: a quo ad primam olympiadem sexaginta et septem anni putantur. De Assyriorum regno hac diligentia scripsit Abydenus. Nihilominus et Castor primo libro *summarii chronicorum* eadem plane ad litteram narrat de regno Assyriorum.

CAPUT XIII.

E Castoris summario. De regno Assyriorum.

Belus erat, inquit, Assyriorum rex, et sub eo Cyclopes fulguribus fulminibusque micantibus Jovi cum Titanis prælianti opem ferebant. Reges quoque Titanorum eo tempore cognoscebantur, quorum e numero erat Ogygus rex. Mox paucis interjectis, subdit gigantes bellum diis intulisse atque occisione ecce cæsos: strenuos deorum adjuutores fuisse Herculem et Bacchum, qui et ipsi erant Titani: Belum, de quo antea diximus, mortem obiisse, qui etiam Deus existimatus sit. Post hunc Assyriis dominatum esse Ninum annis quinquaginta duobus, qui uxorem duxit Semiramidem. Post eum Semiramidem rexisse Assyrios annis quadraginta duobus. Zamem, qui et Ninyas, succes-

sisse. Deinceps Assyriorum, qui consecuti sunt, reges singillatim ordinatimque numerat usque ad Sardanapallum, nominatim quemque compellans: quorum etiam nos paulo post et nomina et tempora dominationis ponemus. Profecto et ille in eo, quem digessit, canone sic de his loquitur: Primo Assyriorum reges disposuimus, exordiumque a Belo duximus: et quoniam haud traditum certo est quot hic annis regnaverit, nihil præter nomen ascripsimus. A Nino autem principium chronologiæ fecimus, et in alterum Ninum qui Sardanapallo successit, desivimus: prorsus ut perspicue definiteque tum summa temporum, tum singulorum regum anni patefierent. Sic videlicet annorum mille octoginta supra ducentum summa exurgit. Hæc Castor. Cæterum et Siculus Diodorus, qui *bibliothecam* coacervavit, eadem fere narratione utitur.

CAPUT XIV.

E Diodori libro. De regno Assyriorum.

1. Principio Asiam imperio tenere reges indigenæ quorum nec illustre aliquod factum nec nomina memorantur. Primus autem historiæ commendatione et memoria dignus, Ninus fuit rex Assyriorum, maximorum insigniumque facinorum auctor, de quo nos particulatim scribere aggredimur. Mox pluribus interpositis, ait eum suscepisse de Semiramide filium Ninyam: cumque mortem obiret, uxorem reliquisse imperantem. Ninum a Semiramide in sua regia fuisse sepultum. Rursus paucis aliis narratis addit, Semiramidem omnibus Asianis, exceptis Indis, præfuisse reginam, atque obiisse eo, qui prædictus est, modo, annos natam duos et sexaginta, regni anno secundo supra quadragesimum. Deinceps ex ordine narrat, post illius obitum a Ninya filio Nini et Semiramidis occupatum esse imperium et pacifice administratum: quippe qui martium indefessumque matris suæ animum haud æmulatus sit. Denique aliis intermediis addit, prorsus ut Ninyam alios quoque reges, filios videlicet a patre, excepisse imperium, successivosque regnavisse usque ad Sardanapallum: sub hoc enim ad Medos imperium Assyriorum devolutum est, quod quidem manserat annis plus mille et trecentis, uti Ctesias Cnidius secundo libro tradit.

2. Age vero regum nomina, numerumque annorum quibus regnaverunt perscribere, nihil

interest; quandoquidem nil memoria dignum ab iis actum est; excepta illa auxiliari vi Trojanis suppeditata ab Assyriis, quæ quidem historiam promeruit, duce exercitus Memnone Tithoni filio. Namque Asiæ regnum tenente Tautano, qui erat vigesimus sextus a Ninya Semiramidis filio, feruntur Græci cum Agamemnone adversus Trojam expeditionem suscepisse, cum jam Assyriis plus mille annis Asiæ præfuissent. Priamus vero Trojanorum rex bello graviter pressus regi Assyriorum semet commendabat, missisque oratoribus opem rogabat: qui ei concessit Æthiopus decem mille totidemque Susianos cum ducentis curribus et Memnone Tithoni filio copiarum duce. His dictis, mox addit, has Memnonis strenuitates barbaros in regis codicibus narratas affirmare.

3. Sardanapallus tricesimus quintus a Nino fundatore imperii fuit, et Assyriorum regum extremus, cunctosque, qui eum præcesserant, mollitia ignaviaque superavit. Et paulo post ait, eum adeo in luxuriam fuisse projectum, ut non solum ipse turpiter vitam amiserit, verum etiam universum Assyriorum imperium everterit, cuius incolumitas præ cæteris, quæ memorantur, diutissime manserat. Arbaces quidam genere Medus, vir insignis virtute et strenuus, dux Medicæ militiæ, quæ in urbem Ninum quotannis submittebatur, ea occasione amicitiam iniit cum exercitus Babylonici duce, ab eoque rogatus imperium sustulit Assyriorum. Hæc Diodorus secundo *bibliothecæ historiæ* libro. De Assyriorum imperio eadem quoque Cephalion his verbis refert.

CAPUT XV.

Cephalionis historiæ. De regno Assyriorum.

1. Ea scribere aggredior, quorum alii quoque meminerunt, in primis Hellanicus Lesbicus et Ctesias Cnidius nec non Herodotus Halicarnassensis. Principio Assyrii dominati sunt Asiæ, ex quibus erat Ninus Belides: quo regnante multæ res et facinora maxima contigerunt. Deinde loquitur de Semiramidis natalibus, nec non Zoroastri magni Bactrianorum regis, et de bello quo hic a Semiramide superatus est; de annis denique quibus Ninus regnavit, duobus videlicet supra quinquaginta, nec non de ejus obitu. Postea regnantem Semiramidem Babylonis mœnia excitavisse ait ea ratione, quæ a multis dicta est, nempe a Ctesia, a Zenone, ab Herodoto, aliisque deinceps. Præterea Semiramidis narrat

expeditionem in Indiam, ejusque cladem et fugam: cædem etiam filiorum suorum ab ipsa met patrata: utque eadem a filio item suo Ninya interempta sit postquam annis duobus supra quadraginta regnasset. Hic vero, qui in imperium successit, a Cephalione dicitur nihil dignum memoria gessisse.

2. Tum reges alios singillatim recenset, quorum dominationem mille annis mansisse docet, potestate a patre ad filium manante: neminemque eorum minus viginti annis *sceptrum* tenuisse. Nam imbellis et quieta et feminea eorum indoles tutos cautosque servabat: quippe qui penetralibus se continebant, nihilque agebant, atque a nemine, præterquam a pellicibus et a viris effeminatis conspiciebantur. Si quis tamen avet hos reges cognoscere, Ctesias diserte eos nominatimque recenset, quod ego quidem sciam, tres supra viginti. Sed enim qua ego voluptate vel animi jucunditate barbara nomina appellem, cassa omnino gestis præclaris, tyrannorum, inquam, illorum imbecillum et mollium prope silvestrium?

3. Deinde addit: Anno istius dominationis quadragesimo supra sexcentisimum, rege Assyriorum Belimo, Perseus Danaes filium centum naves ad illorum regionem appulisse. Fugam scilicet arripuerat Perseus a Baccho victus Semeles filio. Deinde omisso Perseo Bacchique triumpho, ait, sequiore ætate, imperante apud Assyrios Panya, classem Argonautarum venisse ad Phasim amnem et ad Colchicam Medeam: tum et Herculem insano Hylæ amore correptum, navi relicta Cappadociam versus, ut aiunt, errabundum contendisse. Dicit præterea: Si quis mille annos a Semiramide ad Mithræum numeret, eum rationes constare deprehensurum.

4. Ab Ægeo rege discessit Medea Colchis, femina saga. Hujus filius erat Medus, unde Medi (id est, Mari); et regio Media dicta (nempe Marastan). Mithræi, inquit, imperium excipiebat successor Teutamius, qui ad mores legesque Assyriorum vitam suam exigebat; nihilque novi sub hoc rege accidebat, nisi quod Agamemnon atque Menelaus Mycenæi expeditionem cum Argivis fecerunt adversus Ilium urbem, in qua Priamus Phryx militarem præfecturam gerebat.

5. Priami exemplar quoque litterarum ad Teutamum circumfertur ejusmodi. « Militari vi, inquit, in regione tua a Græcis irruentibus appetitus sum, belloque certatum est varia fortu-

na. Nunc vero et filius meus Hector extinctus est, et aliorum multa proles ac strenua. Copiarum igitur valido sub duce nobis suppetias mitte. » Hinc diserte ait, missum esse a Teutamo auxilium, ducemque exercitus Memnonem Tithoni filium, quem insidiis exceptum Thessali interemerunt. Ait postea diserte, Sardanapallum anno tertio decimo supra millesimum Assyriorum regem esse creatum: cujus et exitium memorat. Tum sublato Sardanapallo, Assyriorum imperium ab Arbace eversum et ad Medos esse translatum. Hæc omnia Cephalion.

6. Qui vero in libris feruntur Assyriorum reges, secundum emendata exemplaria, hi sunt.

ASSYRIORUM REGES.

- I. Ninus, quem primum aiunt universæ Asiæ, demptis Indis, imperavisse annis lxx. Sub hoc constat vixisse Abrahamum Hebrææ gentis patriarcham.
- II. Semiramis annis xlii.
- III. Zames idemque Ninyas annis xxxviii.
- IV. Arius annis xxx.
- V. Aralius, qui Amyrus, annis lx.
- VI. Xerxes, qui et Balæus, annis xxx.
- VII. Amramithes annis xxxviii.
- VIII. Belochus annis xxxv.
- IX. Balæas annis xii.
- X. Aladas annis xxxii.
- XI. Mamylus annis xxx.
- XII. Macchaleus annis xxx.
- XIII. Sphærus annis xxii.
- XIV. Mamylus annis xxx.
- XV. Sparæthus annis xl.
- XVI. Ascatades annis xl.

Sub hoc fuit Moses Hebræorum legislator.

- XVII. Amyntas annis xlv.
- XVIII. Belochus annis xlv.

Hujus filia Tratres, quæ Achurardista vocitata est, regnavit cum eo annis xvii. Bacchus et Perseus hac ætate fuerunt.

- XIX. Balatores annis xxx.
- XX. Lamprides annis xxxii.
- XXI. Sosares annis viii.
- XXII. Lampares, annis xxx.
- XXIII. Panyas annis xlii.

Sub hoc Argonautarum classis atque Hercules cognoscebantur.

- XXIV. Sosarmus annis xix.
- XXV. Mithræus annis xxvii.
- XXVI. Teutamius annis xxxii.

Sub quo Ilium captum est.

Cræso interfecto, Cyrus Lydorum imperio finem imposuit.

PERSARUM REGES.

- I. Cyrus annis xxxi.
- II. Cambyses annis viii.
- III. Smerdis magus mensibus vii.
- IV. Darius Hystaspis annis xxxvi.

Sub hoc instaurabatur templum Hierosolymis, postquam Babylonii priscum inflammaverant.

- V. Xerxes Darii annis xx.
- VI. Artaxerxes, cognomento Longimanus, annis xli.

Sub hoc Esdras et Nehemias Hebræorum duces cognoscebantur.

- VII. Darius annis vii.
- VIII. Artaxerxes annis xl.
- IX. Ochus annis xxvi.
- X. Arsēs annis iv.
- XI. Darius annis vi.

8. Hunc interfecit Alexander Philippi, qui in Persas simul et Assyrios annis duodecim dominatus est. Hinc sequuntur Macedones annis ducentis nonaginta quinque usque ad feminæ cujusdam Cleopatæ interitum, quæ centesima et septima olympiade supra octogesimam regnum tenebat. Ea ætate imperavit Romanis Augustus (cognomento Sebastus, quæ vox sonat adorabilem); isque tunc anno jam quinto decimo Romanum imperium regebat. A quo anno ad ducentisimam secundam olympiadem, in quam Tiberii decimus quintus annus incidit, conflantur anni duo supra quinquaginta. Hinc ad Constantini vicennalia sunt anni trecenti. De his hactenus. Nunc ad Hebræorum chronologiam pergendum est.

CAPUT XVI.

Qua ratione ab Hebræis chronologia tradatur.

1. Res Hebraicas consequenter en addimus ex Mose, et ex iis, qui post eum apud Hebræos feruntur, libris: tum ex Flavii Josephi Judaica priscorum historia: tum denique ex Africani *chronicis*.

Chaldæorum, Assyriorum, Medorum Persarumque tempora, itemque regum historia, ea prorsus ratione se habent quam nos præcedente sectione diximus. Quin adeo Hebræorum progeniem ab origine manare Chaldaica satis exploratum est: namque Chaldæum fuisse Abrahamum, ejusque majores Chaldæam incoluisse liquido constat. Id etiam Moses scripto commendans narrat: « Tulitque, ait, Thara Abra-

- XXVII. Teutæus annis xl.
- XXVIII. Thinaeus annis xxx.
- XXIX. Dereylus annis xl.
- XXX. Eupalmeus annis xxxviii.

Sub hoc Hebræorum illustris rex David vixit, cujus filius Salomon Hierosolymis templum fundavit.

- XXXI. Laosthenes annis xlv.
- XXXII. Peritiades annis xxx.
- XXXIII. Ophratæus annis xxi.
- XXXIV. Ophratanes annis l.
- XXXV. Acrazanes annis xlii.
- XXXVI. Sardanapallus annis xx.

Sub hoc Lyeurgus leges Lacedæmoniis ferebat.

7. Hæc finis fuit regum Assyriorum, imperante Athenis Tespico Aripbronis filio. Tempus imperii Assyriorum, secundum accuratos scriptores, anni mille ducenti quadraginta: secundum vero alios mille trecenti. Thonnus Concoherus, qui Græce dicitur Sardanapallus, ab Arbace et Belesi victus, se ipsum igni tradidit. Ab eo ad primam olympiadem anni sunt quadraginta. A Sardanapallo autem Assyriorum imperium Arbaces auferens, Belesim quidem constituit regem Babyloniorum; ipse vero ad Medos transtulit Assyriorum imperium, cujus longævitas hæc.

MEDORUM REGES.

- I. Arbaces annis xxviii.
- II. Maudaces annis xx.
- III. Sosarmus annis xxx.
- IV. Artycas annis xxx.
- V. Dejoces annis lvi.
- VI. Phraortes annis xxiv.
- VII. Cyaxares annis xxxii.
- VIII. Astyages annis xxxviii.

Sub hoc Cyrus Persis dominabatur, qui, dejecto Astyage, Medorum imperium extinxit, quod quidem annis ducentis nonaginta octo vigerat. Nonnulli tamen alios reges Medorum in codicibus scribunt.

LYDORUM REGES.

- I. Ardysus Alyatæ annis xxxvi.
- II. Alyates annis xiv.
- III. Meles annis xii.
- IV. Candaules annis xvii.
- V. Gyges annis xxxv.
- VI. Ardys annis xxxvii.
- VII. Sadyates annis v.
- VIII. Otiartes annis ii.
- IX. Cræsus annis xv.

expeditionem in Indiam, ejusque cladem et fugam: cædem etiam filiorum suorum ab ipsa met patrata: utque eadem a filio item suo Ninya interempta sit postquam annis duobus supra quadraginta regnasset. Hic vero, qui in imperium successit, a Cephalione dicitur nihil dignum memoria gessisse.

2. Tum reges alios singillatim recenset, quorum dominationem mille annis mansisse docet, potestate a patre ad filium manante: neminemque eorum minus viginti annis *sceptrum* tenuisse. Nam imbellis et quieta et feminea eorum indoles tutos cautosque servabat: quippe qui penetralibus se continebant, nihilque agebant, atque a nemine, præterquam a pellicibus et a viris effeminatis conspiciebantur. Si quis tamen avet hos reges cognoscere, Ctesias diserte eos nominatimque recenset, quod ego quidem sciam, tres supra viginti. Sed enim qua ego voluptate vel animi jucunditate barbara nomina appellem, cassa omnino gestis præclaris, tyrannorum, inquam, illorum imbecillum et mollium prope silvestrium?

3. Deinde addit: Anno istius dominationis quadragesimo supra sexcentisimum, rege Assyriorum Belimo, Perseus Danaes filium centum naves ad illorum regionem appulisse. Fugam scilicet arripuerat Perseus a Baccho victus Semeles filio. Deinde omisso Perseo Bacchique triumpho, ait, sequiore ætate, imperante apud Assyrios Panya, classem Argonautarum venisse ad Phasim amnem et ad Colchicam Medeam: tum et Herculem insano Hylæ amore correptum, navi relicta Cappadociam versus, ut aiunt, errabundum contendisse. Dicit præterea: Si quis mille annos a Semiramide ad Mithræum numeret, eum rationes constare deprehensurum.

4. Ab Ægeo rege discessit Medea Colchis, femina saga. Hujus filius erat Medus, unde Medi (id est, Mari); et regio Media dicta (nempe Marastan). Mithræi, inquit, imperium excipiebat successor Teutamius, qui ad mores legesque Assyriorum vitam suam exigebat; nihilque novi sub hoc rege accidebat, nisi quod Agamemnon atque Menelaus Mycenæ expeditionem cum Argivis fecerunt adversus Ilium urbem, in qua Priamus Phryx militarem præfecturam gerebat.

5. Priami exemplar quoque litterarum ad Teutamum circumfertur ejusmodi. « Militari vi, inquit, in regione tua a Græcis irruentibus appetitus sum, belloque certatum est varia fortu-

na. Nunc vero et filius meus Hector extinctus est, et aliorum multa proles ac strenua. Copiarum igitur valido sub duce nobis suppetias mitte. » Hinc diserte ait, missum esse a Teutamo auxilium, ducemque exercitus Memnonem Tithoni filium, quem insidiis exceptum Thessali interemerunt. Ait postea diserte, Sardanapallum anno tertio decimo supra millesimum Assyriorum regem esse creatum: cujus et exitium memorat. Tum sublato Sardanapallo, Assyriorum imperium ab Arbace eversum et ad Medos esse translatum. Hæc omnia Cephalion.

6. Qui vero in libris feruntur Assyriorum reges, secundum emendata exemplaria, hi sunt.

ASSYRIORUM REGES.

- I. Ninus, quem primum aiunt universæ Asiæ, demptis Indis, imperavisse annis LII. Sub hoc constat vixisse Abrahamum Hebrææ gentis patriarcham.
- II. Semiramis annis XLII.
- III. Zames idemque Ninyas annis XXXVIII.
- IV. Arius annis XXX.
- V. Aralius, qui Amyrus, annis IX.
- VI. Xerxes, qui et Balæus, annis XXX.
- VII. Amramithes annis XXXVIII.
- VIII. Belochus annis XXXV.
- IX. Balæas annis XII.
- X. Aladas annis XXXII.
- XI. Mamythus annis XXX.
- XII. Macchaleus annis XXX.
- XIII. Sphærus annis XXII.
- XIV. Mamylius annis XXX.
- XV. Sparæthus annis XI.
- XVI. Ascatades annis XI.

Sub hoc fuit Moses Hebræorum legislator.

- XVII. Amyntas annis XIV.
- XVIII. Belochus annis XIV.

Hujus filia Tratres, quæ Achurardista vocitata est, regnavit cum eo annis XVII. Bacchus et Perseus hac ætate fuerunt.

- XIX. Balatores annis XXX.
- XX. Lamprides annis XXXII.
- XXI. Sosares annis VIII.
- XXII. Lampares, annis XXX.
- XXIII. Panyas annis XLII.

Sub hoc Argonautarum classis atque Hercules cognoscebantur.

- XXIV. Sosarmus annis XIX.
- XXV. Mithræus annis XXVII.
- XXVI. Teutamius annis XXXII.

Sub quo Ilium captum est.

Cræso interfecto, Cyrus Lydorum imperio finem imposuit.

PERSARUM REGES.

- I. Cyrus annis XXXI.
- II. Cambyses annis VIII.
- III. Smerdis magus mensibus VII.
- IV. Darius Hystaspis annis XXXVI.

Sub hoc instaurabatur templum Hierosolymis, postquam Babylonii priscum inflammaverant.

- V. Xerxes Darii annis XX.
- VI. Artaxerxes, cognomento Longimanus, annis XLII.

Sub hoc Esdras et Nehemias Hebræorum duces cognoscebantur.

- VII. Darius annis VII.
- VIII. Artaxerxes annis XL.
- IX. Ochus annis XXVI.
- X. Arsēs annis IV.
- XI. Darius annis VI.

8. Hunc interfecit Alexander Philippi, qui in Persas simul et Assyrios annis duodecim dominatus est. Hinc sequuntur Macedones annis ducentis nonaginta quinque usque ad feminæ cujusdam Cleopatæ interitum, quæ centesima et septima olympiade supra octogesimam regnum tenebat. Ea ætate imperavit Romanis Augustus (cognomento Sebastus, quæ vox sonat adorabilem); isque tunc anno jam quinto decimo Romanum imperium regebat. A quo anno ad ducentisimam secundam olympiadem, in quam Tiberii decimus quintus annus incidit, conflantur anni duo supra quinquaginta. Hinc ad Constantini vicennalia sunt anni trecenti. De his hactenus. Nunc ad Hebræorum chronologiam pergendum est.

CAPUT XVI.

Qua ratione ab Hebræis chronologia tradatur.

1. Res Hebraicas consequenter en addimus ex Mose, et ex iis, qui post eum apud Hebræos feruntur, libris: tum ex Flavii Josephi Judaica priscorum historia: tum denique ex Africani *chronicis*.

Chaldæorum, Assyriorum, Medorum Persarumque tempora, itemque regum historia, ea prorsus ratione se habent quam nos præcedente sectione diximus. Quin adeo Hebræorum progeniem ab origine manare Chaldaica satis exploratum est: namque Chaldæum fuisse Abrahamum, ejusque majores Chaldæam incoluisse liquido constat. Id etiam Moses scripto commendans narrat: « Tulitque, ait, Thara Abra-

- XXVII. Teutæus annis XL.
- XXVIII. Thinaeus annis XXX.
- XXIX. Dereylus annis XL.
- XXX. Eupalmeus annis XXXVIII.

Sub hoc Hebræorum illustris rex David vixit, cujus filius Salomon Hierosolymis templum fundavit.

- XXXI. Laosthenes annis XLV.
- XXXII. Peritiades annis XXX.
- XXXIII. Ophratæus annis XXI.
- XXXIV. Ophratanes annis L.
- XXXV. Acrazanes annis XLII.
- XXXVI. Sardanapallus annis XX.

Sub hoc Lyeurgus leges Lacedæmoniis ferebat.

7. Hæc finis fuit regum Assyriorum, imperante Athenis Tespicio Aripbronis filio. Tempus imperii Assyriorum, secundum accuratos scriptores, anni mille ducenti quadraginta: secundum vero alios mille trecenti. Thonnus Concoherus, qui Græce dicitur Sardanapallus, ab Arbace et Belesi victus, se ipsum igni tradidit. Ab eo ad primam olympiadem anni sunt quadraginta. A Sardanapallo autem Assyriorum imperium Arbaces auferens, Belesim quidem constituit regem Babyloniorum; ipse vero ad Medos transtulit Assyriorum imperium, cujus longævitas hæc.

MEDORUM REGES.

- I. Arbaces annis XXVIII.
- II. Maudaces annis XX.
- III. Sosarmus annis XXX.
- IV. Artycas annis XXX.
- V. Dejoces annis LIV.
- VI. Phraortes annis XXIV.
- VII. Cyaxares annis XXXII.
- VIII. Astyages annis XXXVIII.

Sub hoc Cyrus Persis dominabatur, qui, dejecto Astyage, Medorum imperium extinxit, quod quidem annis ducentis nonaginta octo vigerat. Nonnulli tamen alios reges Medorum in codicibus scribunt.

LYDORUM REGES.

- I. Ardysus Alytæ annis XXXVI.
- II. Alyates annis XIV.
- III. Meles annis XII.
- IV. Candaules annis XVII.
- V. Gyges annis XXXV.
- VI. Ardys annis XXXVII.
- VII. Sadyates annis V.
- VIII. Otiartes annis II.
- IX. Cræsus annis XV.

mum filium suum, et Lotum filium Arani nepotem suum, et Saram nurum suam uxorem Abrami filii sui, eduxitque eos e terra Chaldaeorum. » Itaque juxta chronica Chaldaeorum opportunissime adscribitur Hebraeorum priscorum historia. Quae tamen ab istis de diluvio traduntur, ea abs Graecis fabulationibus vehementer abhorrent, quod quidem attinet ad diluvium quod hae sub Deucalione contigisse aiunt. Imo et illud grande diluvium, quod Graeci in Ogygi aetatem incidisse tradunt, procul abest ab ejus diluvii temporibus, ejus notitia apud Hebraeos vulgata est: nimirum hoc accidit mille fere et ducentis annis ante Ogygi tempora; quamvis Ogygeum diluvium quinquaginta et ducentis annis Deucalioneo vetustius sit. Porro Assyriorum chronicorum, quibus diluvii historia continetur, non modica est affinitas cum Hebraeorum oraculis, quibus denae ante diluvium successiones procreationum diligenter expensae traduntur.

2. Post diluvium vero a tribus viris toto orbe genus humanum disseminatum est. Namque a Japheto cunctam Europam, et regionem ab Amano monte usque ad occidentalem oceanum aiunt incolis frequentatam: a Chamo Aegyptum, Libyam universamque ultra ad occidentem solem plagam: a Semo denique fratrum natu maximo Assyriam et reliquas orientis partes. Primi quoque Babylonis conditus Nebrodum aiunt auctorem litterae Hebraeorum his verbis: « Chus Nebrodum genuit, qui, ut ait Scriptura, cepit esse gigas in terra. Is erat gigas venator coram Deo. Unde dictum illud manavit: Quasi Nebrodus gigas coram Deo. Fuit autem principium regni ejus Babylon et Ored et Achad et Chalane in terra Sennaar. Ex eadem regione egressus est Assur qui Ninivem condidit. » Ninives nomine Ninum appellatam aiunt, quae erat prima Assyriorum urbes regia, quaeque Assurum auctorem agnoscit. Erat autem hic de filiis Semi, a quo diximus occupatas omnes plagas orientis. Nati ex Semo feruntur etiam Elamus et Assurus et Arphaxades et Aramus et Ludus. At ex Elamo orti sunt Elamitae, gens prima Persarum: ab his Elymais urbs condebatur. Assuro Assyrii progeniti sunt: condebaturque Assurus urbem Ninum, quae mox Ninive dicta est. Ex Arphaxade Arphaxadæ, qui et Chaldaei vocati sunt. Ex Aramo Aramæi, quibus est nomen etiam Syri. Ex Ludo denique Lydi. Arphaxadis autem filius fuit Sala; hujus Heberus, a quo Hebraeorum nomen et

gens propagabatur. Hebero successit sexto loco Abrahamus Judaicae gentis patriarcha, decima post diluvium generatione. Hæc haecenus. Quippe multa paucis diximus ad demonstrandam Hebraeorum cum Chaldaeis et Assyriis affinitatem. Nunc operæ pretium est, re paulo altius repetita, principium facere chronologiae Hebraeorum.

3. Jam hujus initio statim ea narrat Moses quae primigeniam nostram creationem spectant: post bonitatem autem amissam, primam humanarum stirpium evoluit historiam, quarum patriarcham prædicat Adamum, qui quidem generi universo homonymus est: namque Adam in Hebraeorum loquela cunctos homines universim significat. Ævum igitur, quo hic paradiso pulsus vitam protelavit, divinus per Mosem Spiritus edisserit: tum recta serie posterorum ejus successionem enumerat, itemque tempora pro singulorum aetatibus: prorsus ut jam inde ab Adamo contexere nobis liceat atque ordinare Hebraeorum chronologiam.

4. Nam tempora, quibus habitatum est in illo, qui Dei dictus est, paradiso, nemo est quid effari queat. Imo mihi videtur mirabilis ille Moses, divino Spiritu usus, nescio quod diversorium orbe nostro melius, et beatissimum aliquem Deo dilectæ vitæ incolatum innuere, cum primas humani generis sedes paradisu appellat: nempe Adamum in paradiso suaviorem dulcioremque vitam agitavisse, quam hominis est: quod prorsus de universa hominum stirpe designavisse exploratum est.

5. Sed enim nostra hæc chronologia nullam ejus incolatus rationem habebit: neque ordietur a coelo terraque conditis, uti nonnulli sibi faciendum existimaverunt; sed ab eo tempore quo natura nostra cepit esse, uti nunc se habet, mortalis; atque ejusmodi vitæ conditio a prisco illo parente nobis oborta est: illo, inquam, qui paradiso excidit, dulci ac feliciore vita depulsus est, et nomine dictus Adamus. Hujus ego annos, quibus fatalem mortalemque vitam conclusit, ex Hebraicis codicibus colligam, sequentique sermone recitabo. Id videlicet Hebraicae chronologiae caput est, unde etiam Mosaicus liber hoc pacto auspiciatur.

6. « Et emisit eum, inquit, scilicet primum hominem, Dominus Deus e paradiso deliciarum, ut terram excoleret de qua sumptus erat. Et ejecit Adamum, eumque e regione paradisi deliciarum collocavit. » Tum addit: « Ingres-

sus Adamus ad Evam uxorem suam est, quæ concepit peperitque Cainum. » Atque hinc omnino nostra hæc chronologia exordium capiat: superioris autem temporis, si qua est, historia, ea prorsus ut ineffabilis a posteris temporibus sejuncta habeatur. Age vero ipsi Hebraei in suis temporibus supputandis valde dissident inter se: quare operæ pretium est textuum apud ipsos exstantium notitiam habere, ut ex instituta rite comparatione veritas elucescat. Porro Moisaici quinque libri orbis opificium, ætates tum viventium ante diluvium tum priscorum hominum post illud, nec non Hebraicas propagines, et denique Mosis ex hac vita excessum recitant.

7. Sed enim Legis volumen apud Judæorum successores aliter se habet, atque apud Samaritanos qui fuerunt Judæorum proselyti. Quin adeo ipsæ litteræ alia forma præditæ sunt apud Hebræos, alia apud Samaritanos: atqui Samaritanas genuinas et primigenias habendas esse, ne Judæorum quidem hæredes infitias ibunt. Igitur ante mutatas litteras nullum inter eos dis-

sidium fuit. Rursus quod attinet ad chronologiam, manifestus est partium dissensus, quem mox comparatio a nobis instituenda vel apprimè coarguet. Verumtamen Græcæ interpretationis editio quibusdam in locis a Judaica quidem vehementer abludit, ab Hebraico Samaritana autem non æque: ita ut ad diluvium usque cum hac non congruat; inde tamen usque ad tempora Abrahami consentientem habeat traditionem. Qui apud nos fertur textus Septuaginta virorum, is sub Philadelpho Ptolemæo in Græcæ sermonem, *Aegypti* vernaculum, ex Hebræo conversus, miroque verborum ac sententiarum consensu in Alexandrina urbe elaboratus est; idemque in bibliotheca conditus et diligentissime conservatus. Nunc vero accurate prescribam singulorum textuum tenorem, ut quivis facile prædictæ historiae differentias intelligere queat.

8. Ergo primo videamus, Septuaginta virorum interpretatio ab Adamo ad ortum Abrahami cujusmodi habeat chronologiam.

SEPTUAGINTA VIRO-
RUM.

I. Primus homo Adamus anno ætatis cxxx genuit Sethum: vixitque adhuc annis dcc usque ad cxxxv annum Malalaelis.

II. Sethus annos natus ccv genuit Enosum: vixitque adhuc annis dccvii usque ad xx annum Enochi.

III. Enosus annos natus cxc genuit Cainanum: vixitque adhuc annis dccxv usque ad lxi annum Mathusale.

IV. Cainanus annos natus clxx genuit Malalaelem: vixitque adhuc annis dccxl usque ad lxxxi annum Lamechi.

V. Malalael annos natus clxv genuit Jaredum: vixitque adhuc annis dccxxx usque ad xlviii annum Noachi.

VI. Jaredus annos natus clxn genuit Enochum: vixitque adhuc annis dccc usque ad cclxxx annum Noachi.

VII. Enochus annos natus clxv genuit Mathusalam: vixitque adhuc annis cc, translatusque est anno trigesimo tertio Lamechi.

VIII. Mathusala annos natus clxvii genuit Lamechum: vixitque adhuc annis dcccn. Sub eo contigit diluvium annis ante obitum viginti duobus, unde et summa reliquæ ejus vitæ cognoscitur. Secundum vero alia exemplaria vixit *genito Lamecho* adhuc annis dclxxxii et ingruente diluvio obiit.

IX. Lamechus annos natus clxxxviii genuit Noachum: vixitque adhuc annis dxxxv. Ante patrem suum Mathusalam Lamechus obiit, producta vita usque ad dxxxv annum Noachi.

X. Noachus annos natus d genuit Semum, Chamum et Japhetam: vixit adhuc usque ad diluvium annis c. Sexcentesimo Noachi anno supervenit diluvium. Vixitque Noachus post diluvium cum filiis suis annis ccll usque ad annum octogesimum tertium Heberi.

Summa annorum mcccxl. Hæc secundum Septuaginta virorum interpretationem.

9. HEBRAICUM VERO JUDÆORUM EXEMPLAR ITA SE HABET.

I. Adamus anno ætatis cxxx genuit Sethum: vixitque adhuc annis dccc usque ad lvi annum Lamechi.

II. Sethus annos natus cv genuit Enosum : vixitque adhuc annis dcccvii usque ad clxviii annum Lamechi.

III. Enosus annos natus xc genuit Cainanum : vixitque adhuc annis dcccxv usque ad lxxxiv annum Noachi.

IV. Cainanus annos natus lxx genuit Malalaelem : vixitque adhuc annis dcccxl usque ad clxxxix annum Noachi.

V. Malalael annos natus lxxv genuit Jaredum : vixitque adhuc annis dcccxxx usque ad cccxxxiv annum Noachi.

VI. Jaredus annos natus clxx genuit Enochum : vixitque annis dccc usque ad ccclxvi annum Noachi.

VII. Enochus annos natus lxxv genuit Mathusalam : vixitque adhuc annis ccc, translatusque est anno centesimo decimo tertio Lamechi.

VIII. Mathusala annos natus clxxxvii genuit Lamechum : vixitque adhuc annis dcllxxxii usque ad ipsum diluvium.

IX. Lamechus annos natus clxxxii genuit Noachum : vixitque adhuc annis dxcv. Is obiit quinquennio ante diluvium.

X. Noachus annos natus d genuit Semum, Chamum et Japhetum : vixitque adhuc annis c usque ad diluvium. Anno sexcentesimo Noachi diluvium fuit. Vixitque adhuc post diluvium annis cccxl usque ad annum lvi Abrahama.

Summa annorum mdclvi. Dissentit a Septuaginta virorum interpretatione annis octoginta sex supra quingentos.

10. Hoc annorum numero, aliorum quidem patriarcharum ab Adamo ad Noachum tempora, antequam quisque procreare liberos inciperet, differunt a Septuaginta virorum interpretatione: cum eadem autem consentiunt Jaredi, Mathusala et Lamechi tempora. Jam ex trium horum concordia pronum est coniecere, lectionem nostram etiam in praecedentibus melius se habere. Namque e copia temporis Jaredi aliorumque duorum, palam fit, praecedentium quoque tempora cum Septuaginta virorum editione consentire debere. Sane si juniorum natuque minorum tempora, propter auctas annorum centurias, in Hebraico textu respondent Septuaginta virorum interpretationi; multo magis oportet vetustiores illos et progenitores copia temporis

posteris suis antecelluisse. Nunc cum videam, facta summa temporum cujusque viri, tempus ante nuptias cum illo post nuptias copulatum, eundem numerum conficere tum in Hebraico textu tum in Graeco LXX virorum; tempus autem tantummodo ante nuptias in Hebraico textu contractum; ego equidem suspicione percutior, id Judaeorum opera curatum esse, qui ausi sint tempora nuptias praecedentia mutilare atque subtrahere, ob studium accelerandi sibi conjugii liberosque gignendi. Quippe si ii vetustissimi et longaevi et annosi adeo praemature ad nuptias gignendumque accesserunt, ut lectio Judaeorum demonstrat, quis eum morem praecocium nuptiarum sedulo imitari nollet?

11. SECUNDUM HEBRAICUM SAMARITANORUM EXEMPLAR.

I. Adamus anno aetatis cxxx genuit Sethum : vixitque adhuc annis dccc usque ad ccxiii annum Noachi.

II. Sethus annos natus cv genuit Enosum : vixitque adhuc annis dcccvii usque ad cccxxxv annum Noachi.

III. Enosus annos natus xc genuit Cainanum : vixitque adhuc annis dcccxv usque ad cccclxxxiii annum Noachi.

IV. Cainanus annos natus lxx genuit Malalaelem : vixitque adhuc annis dcccxl usque ad dxxviii annum Noachi.

V. Malalael annos natus lxxv genuit Jaredum : vixitque adhuc annis dcccxxx usque ad dclxxxiii annum Noachi.

VI. Jaredus annos natus lxxii genuit Enochum : vixitque adhuc annis dcllxxxv usque ad ipsum diluvium.

VII. Enochus annos natus lxxv genuit Mathusalam : vixitque adhuc annis ccc, translatusque est anno centesimo octogesimo Noachi.

VIII. Mathusala annos natus lxxvii genuit Lamechum : vixitque adhuc annis dcliii usque ad diluvium.

IX. Lamechus annos natus lvi genuit Noachum : vixitque adhuc annis dc usque ad ipsum diluvium.

X. Noachus annos natus d genuit Semum : vixitque adhuc annis c usque ad diluvium. Anno Noachi sexcentesimo accidit diluvium : vixitque adhuc Noachus post diluvium annis cccxl usque ad octogesimum tertium annum Heberi.

Summa annorum mcccvii. Differt ab Hebraico Judaeorum exemplari annis cccclix; a Septuaginta autem virorum interpretatione annis dccccxxxv. Atque haec ante diluvium.

12. Nunc age ad tempora quae consecuta sunt, accedamus. Atque illud in primis menti nostrae consignatum habeamus, quod nimirum Hebraicae de diluvio narrationi Chaldaeorum quoque codices adsonent, itemque de arca a Noacho condita. Equidem post commemoratam a me diligenter Chaldaeorum historiam, superfluum duco eosdem denuo sermones oggerere. Ceterum quod illa aquarum alluvies celsissimum quemque montem excesserit, nos ipsi, qui haec scribimus, rei veritatem oculis speculati sumus. Nostra enim aetate pisces aliquot in excelsis Libani montis fastigiis reperti sunt. Nam cum lapides aedificiorum causa e summis jugorum latomias exciderentur, varia maritimorum piscium genera in montanis cavernis petasonum instar deprehensa sunt, ad hanc usque diem utrumque incolumia : atque adeo nobis contigit antiquae illius historiae perspicuum testimonium oculis contemplari. Sed haec qui audiunt pro suo quisque libito comprobent; nos instituta persequamur.

13. Post diluvium anno altero.

SECUNDUM SEPTUAGINTA VIRORUM INTERPRETATIONEM.

I. Semus Noachi filius genuit Arphaxadem : vixitque adhuc annis d usque ad ci annum Phaleci.

II. Arphaxades annos natus cxxxv genuit Salam : vixitque adhuc annis cccxii usque ad ix annum Ragavi.

III. Sala annos natus cxxx genuit Heberum : vixitque adhuc annis cccvi usque ad vii annum Seruchi.

IV. Heberus annos natus cxxxiv genuit Phalecum : vixitque adhuc annis cccclxxxiii usque ad xxxviii annum Nachori.

V. Phalecus annos natus cxxx genuit Ragavum : vixitque adhuc annis ccix usque ad lxxv annum Seruchi.

Illius aetate terra divisa est : ideoque Phalecus in Hebraeorum sermone significat divisionem. Is patri suo praemortuus est. Sub eodem consurrexit turris aedificium : tum ex una eatenus lingua plurimi sermones propagati sunt, et suum cuique genti idioma tributum. Rem divini libri memorant, eidemque sententiae suffragantur exterarum etiam gentium scripta, nempe ita tradit Polyhistor Alexander in *Chaldaicarum rerum* volumine, itidemque Abydenus : quorum verba superius in Chaldaicis monumentis protuli. Jam post Phalecum

VI. Ragavus annos natus cxxxv genuit Seruchum : vixitque adhuc annis ccvii usque ad lxxvii annum Nachori.

VII. Seruchus annos natus cxxx genuit Nachorum : vixitque adhuc annis cc usque ad li annum Abrahama.

VIII. Nachorus annos natus lxxix genuit Tharam : vixitque adhuc annis cxix usque ad xlix annum Abrahama.

IX. Thara annos natus lxx genuit Abrahamum : vixitque adhuc annis cxxxv usque ad xxxv annum Isaaci.

X. Abrahama annus primus. Is est Judae gentis progenitor. Ejus aetate Assyriis cunctisque Asiaticis dominati sunt Ninus atque Semiramis. A diluvio ad primum annum Abrahama congeruntur anni dccccxlii. Erant autem ab Adamo ad diluvium anni mccccxlii; summa igitur est annorum mmmclxxxiv.

14. Attamen anno post diluvium altero,

SECUNDUM HEBRAICUM JUDÆORUM EXEMPLAR.

- I. Semus Noachi filius genuit Arphaxadem : vixitque adhuc annis D usque ad L annum Jacobi.
- II. Arphaxades annos natus xxxv genuit Salam, vixitque adhuc annis cccvii usque ad XLVIII annum Isaaci.
- III. Sala annos natus xxx genuit Heberum : vixitque adhuc annis cccvii usque ad XVIII annum Jacobi.
- IV. Heberus annos natus xxxiv genuit Phalecum : vixitque adhuc annis cccxxx usque ad LXXIX annum Jacobi.
- V. Phalecus annos natus xxx genuit Ragavum : vixitque adhuc annis ccix usque ad XLVIII annum Abrahami.
- VI. Ragavus annos natus xxxii genuit Seruchum : vixitque adhuc annis ccvii usque ad LXXVIII annum Abrahami.
- VII. Seruchus annos natus xxx genuit Nachorum : vixitque adhuc annis cc usque ad primum annum Isaaci.
- VIII. Nachorus annos natus xxix genuit Tharam : vixitque adhuc annis cxix usque ad XLIX annum Abrahami.
- IX. Thara annos natus Lxx genuit Abrahamum : vixitque adhuc annis cxxxv usque ad xxxv annum Isaaci.
- X. Abrahami annus primus. A diluvio ad primum annum Abrahami conficiuntur anni cclxxxvii. Ab Adamo autem summa est annorum mccccxxxviii. Differt a Septuaginta virorum interpretatione annis mcccxxxv.
15. Attamen anno post diluvium altero

SECUNDUM HEBRAICUM SAMARITANORUM EXEMPLAR.

- I. Semus Noachi filius genuit Arphaxadem : vixitque adhuc annis D usque ad c Phaleci.
- II. Arphaxades annos natus cxxxv genuit Salam : vixitque adhuc annis cccvii usque ad xxxix annum Phaleci.
- III. Sala annos natus cxxx genuit Heberum : vixitque adhuc annis cccvii usque ad xxxix annum Ragavi.
- IV. Heberus annos natus cxxxiv genuit Phalecum : vixitque adhuc annis cclxx usque ad cxl annum Ragavi.
- V. Phalecus annos natus cxxx genuit Ragavum : vixitque adhuc annis cix usque ad cix annum Ragavi.
- VI. Ragavus annos natus cxxxii genuit Seruchum : vixitque adhuc annis ccvii usque ad LXXVII annum Nachori.
- VII. Seruchus annos natus cxxx genuit Nachorum : vixitque adhuc annis c usque ad xxi annum Abrahami.
- VIII. Nachorus annos natus LXXIX genuit Tharam : vixitque adhuc annis LXIX usque ad LXIX annum Tharæ.
- IX. Thara annos natus Lxx genuit Abrahamum : vixitque adhuc annis Lxxv usque ad Lxxv annum Abrahami.
- X. Abrahami primus annus. A diluvio ad primum annum Abrahami conficiuntur anni dccccxlii, quot videlicet etiam in Septuaginta virorum editione habentur.
16. Ergo cum nostra lectione congruunt Hebraicæ, quæ apud Samaritanos feruntur, litteræ, quod attinet ad priorum annorum ante gignendum designationes : differuntque ab Hebraico Judæorum exemplari annis dcl. Namque a diluvio ad primum annum Abrahami in libris Judæorum anni sunt cclxxxvii.
- Quandoquidem igitur antiquissimus Hebræorum textus, qui apud Samaritanos ad hanc us-

que diem incolumis superest, cum LXX virorum interpretatione congruens, patriarchas exhibet a diluvio ad Abrahamum generantes post prædictas annorum centurias, et quod supra est ; quonam pacto dicere licet, majores illos natu multoque longiore vita, quam ipsorum posteris usuvenit, utentes, tam cito ad procreandum accessisse, et non potius eo tempore quod Septuaginta viri designant ? Prudens

præterea ratiocinium suadet, ut prorsus fateamur, Judaicum scriptum peccare in recensendis ab Adamo ad Abrahamum temporibus, tribus exceptis quæ circa Jaredum vertuntur ; scriptum autem Samaritanum tantummodo usque ad diluvium in errore versari ; namque a diluvio ad Abrahamum consensus est cum annorum perscripto a Septuaginta viris catalogo. Evidentissime igitur Judaicum Hebræorum exemplar in mendo cubat : quippe quod sub uno idemque tempus ætates Abrahami Noachique cogit, quam rem nulla historia confirmat. Reapse si, ut est in Judæorum scripto, a diluvio ad Abrahamum excurrunt anni cccxii, quoniam Noachus, prout ipsi tradunt, diluvio annis ccl superstes fuit ; plane constat, ab eo usque ad Abrahami LVIII annum vitam esse protractam.

17. Sed enim et alio ex capite Judaicorum exemplarium absurditatem cognoscere licet ; quod ibi nimirum homines ante Abrahamum dicantur genuisse tricenarii, cum contra vel Abrahami posteros nonnisi post annum trigesimum dedisse operam liberis relatum sit. Ergo quaquaversus manifestum est, Septuaginta virorum interpretationem ab antiquioribus nulloque errore vitiatas Hebræorum exemplaribus fluere. Ideoque et nos merito ad hanc chronologiam construendam eadem utimur præsertim cum Ecclesia quoque Christi toto orbe diffusa huic uni adhæreat, cujus usus a Servatoris nostri tum apostolis tum discipulis nostris commendatus est.

18. Itaque, secundum Septuaginta interpretes, ab Adamo ad diluvium anni numerantur mmccxlii. A diluvio ad primum annum Abrahami anni cmxlii ; quorum summa anni mmclxxxiv. Secundum autem Hebraicam Judæorum ab Adamo ad diluvium anni sunt mdclvi : tum a diluvio ad primum annum Abrahami anni cclxxxvii ; quorum summa anni mccccxliiii. Denique secundum Hebraicum Samaritanorum textum ab Adamo ad diluvium anni sunt mcccvii ; deinde a diluvio ad primum annum Abrahami anni dccccxlii ; quorum summa anni mmccxlix.

19. Jam a primo anno Abrahami ad Mosem egressumque Judæorum ab Ægypto, consensu omnium interpretum anni fiunt dv, quorum est hujusmodi supputatio. Abrahamo vitæ annum septuagesimum quintum agenti Deus conspiciendum se præbuit, recepitque se proli ejus daturum terram repromissionis. Sane monumentis litterarum consignatum est, annos quinque supra

septuaginta natum exiisse Abrahamum e Chauran : « Tulitque Abrahamus Saram uxorem suam, Lotumque fratris sui filium. » Præterea diserte ait mox Scriptura : « Et apparuit Deus Abrahamo, dixitque ei : Semini tuo terram hanc dabo. » Itaque a primordio ætatis Abrahami conficiuntur anni Lxxv : deinde a Lxxv anno Abrahami usque ad exitum Judæorum ab Ægypto anni sunt cccxxx. Profecto ei rei Paulus quoque apostolus testis accedit : « Testamentum, inquit, quod antea confirmatum erat a Deo, quæ post cxxx annos facta est lex haud irritum facit ad destruendam repromissionem. » Additque : « Per repromissionem autem donavit Deus Abrahamo. »

20. Nascitur Abrahamo Filius Isaacus in ejus centesimo anno, repromissionis autem divinæ vicesimo quinto. Desiderantur ad exitum ab Ægypto anni præterea cv, ut a repromissione ad id tempus conflentur anni cxxx. Jam qui se Abrahamo revelaverat Deus, rursus eidem apparens ait : « Sciendo scias, prolem tuam peregrinam esse futuram in aliena regione, eademque in servitutem redactum ac male habitum iri annis cv. » Nimis diuturnam dicit prolem, ut ne de Isaaci cogitemus temporibus. Porro sub exitu filiorum Israelis ab Ægypto commemoratur spatium annorum cxxx. Ait enim Scriptura : « Habitatam esse ab ipsis patribusque eorum Ægyptum et Chananeam annis cxxx : tum denique contigisse ut post annum tricesimum supra quadragentesimum exercitus Domini ex Ægypto noctu discederent. » Age vero cum anni cumulentur cxxx post Dei repromissionem, quæ anno Abrahami septuagesimo quinto facta est, prorsus sequitur, ut a primo Abrahami anno ad Mosem exitumque ab Ægypto numerentur anni dv. Quos quidem nonnulli minutatim ita percensent. Scilicet Abrahamus, aijt, annos natos c genuit Isaacum. Isaacus annos natus lx genuit Jacobum. Jacobus annos natus Lxxxvi genuit Levinum. Levinus annos natus xlvi genuit Cahathum. Cahathus annos natus lxiii genuit Amramum. Amramus annos natus Lxx genuit Mosem. Moses annos natus Lxxx populum eduxit ex Ægypto. Conficiuntur a primo anno Abrahami ad egressum ex Ægypto anni dv. Summa autem ab Adamo ad egressum ex Ægypto, secundum Septuaginta viros, annorum est mmmdclxxxix ; secundum Judæos annorum mmcdliii ; secundum denique Samaritanos annorum mmcdcliii.

21. Verumtamen ab obitu Mosis ad Salomonem templique ædificium liber quidem Judicum (quicum etiam præco apostolus Paulus in apostolicis Actis consentit) doctrinam temporum tradit aliter ac regnorum historia et Hebræorum traditio discrepans. Opere pretium erit monumenta hæc sigillatim percurrere, et quæ recta videbitur, sententiam amplecti.

22. Atque interim inconsulte non est præmittendum ab Africano item *chronologiæ* quinque libros esse confectos, qui, meo quidem iudicio, in his de quibus nunc agimus, crasso errore vagatur. Namque ab exitu Mosis ad Salomonem templique Hierosolymitani ædificium suis quidem peculiaribus calculis supputat annos *deccxliv*: ejus temporis magnam partem sine testimonio statuens, peccat; non eo solum nomine quod divini sermonis libro adversatur, verum etiam quod a se temere fictos centum annos obtrudit. Quippe auget annos seniorum, qui post Josuam fuerunt, quos annos scribit *xxx*: deinde post Samsonem popularis potestatis annos *xl* rursusque pacis annos *xxx*. Atque tot annorum excessum sine debita confirmatione tacite constituens, multorum annorum vim Marte proprio inter Mosis tempora regnumque Salomonis inserit, quod spatium annis plus septingentis et quadraginta definit. Sed enim quot antea præcreationes exstiterint inspiciendum est, atque indidem cognoscendum, quam infirmo verborum artificio Africanus utatur. Enimvero quoniam ad Abrahamo ad Davidem *xiv* numerantur præcreationes; sub Mose autem nona jam præcreatio agebatur, sub quo videlicet Naason filius Animadabi cognoscebatur, tribus Judæ princeps, qui et in deserto obiit: erat enim ex iis qui Ægypto excesserant, atque in primum numerorum censum relati sunt; satis constat ne a reliquis quidem quinque post Naasonem usque ad Davidem præcreationibus eum numerum annorum expleri. Naason enim genuit Salmonem; hic Boosum; hic Obedum; hic Jessem; hic Davidem; qui ergo fieri potest, ut intra quoque præcreationum fines post Mosem septingentorum annorum spatium contineatur? Si enim aliquis æquis partibus tempus in singulas præcreationes dispertiat, anni hominum singulorum ante nuptias *cxl* emergent, cui rei nemo sapiens fidem adjunget. Quippe et ipse Moses anno ætatis *cxv* obiit, itemque ejus successor Josua anno centesimo decimo naturæ concessit: ante quos Josephus

vitam suam omnino intra *cx* annos conclusit. Adde his antiquiorem quoque illum Jacobum, alio nomine Israellem, Judæorum omnium patriarcham, qui et ipse plus annis *cxlv* non vixit. Ergo absurde dicitur quisquam sequiore tempore, nempe post Mosem, tam longævus fuisse, quam superius innuimus: adeoque Africanus hac in re hallucinatus est.

23. At Clemens a Josua successore Mosis ad templi ædificium annos congerit *dlxxiv*, quod e primo licet ejus libro cognoscere. Divus autem apostolus Paulus in apostolorum Actis Judæos publice alloquens ait: « Septem gentes in Chanaanæorum regione delevit Deus, illosque in terræ possessione immisit. Deinde annis quadringentis et quinquaginta sub Judicum potestate continuavit usque ad Samuelem prophetam. Cumque ex eo tempore regem sibi præfici postulassent, concessit eis Saulem filium Cisi, Benjaminicæ tribus hominem, annis quadraginta: quo amoto, Davidem apud eos exaltavit. » Hæc Apostolus, de ejus sententia anni sunt post Josuam *dlxxiv*. Nempe Judicum anni omnino *cdl* sunt usque ad Samuelis, ut ipse ait, ætatem: ad hos cum Samuelianis impliciti adjungantur anni *xl* Saulis: itidem et *xl* Davidis: denique Salomonis quatuor usque ad templi ædificium. Summa annorum est *dlxxiv*, secundum Apostolum, a Josua Mosis successore ad Salomonem. Quod si his addas Mosis quoque in deserto exactos *xl* annos; tum et Josuæ filii Navi *xxvii*, summa consurgit ad Apostoli calculos annorum *dc*.

24. Quin adeo Judicum quoque liber Apostolo suffragatur: namque et ibi anni Judicum usque ad Samuelem *cdl* comperiuntur singillatim hac ratione perscripti.

EX LIBRO JUDICUM.

Post Josuam dominati sunt.
 Alienigenæ annis *viii*.
 Gothoniæ annis *lx*.
 Alienigenæ annis *xviii*.
 Aodus et Samegarus annis *lxxx*.
 Alienigenæ annis *xx*.
 Barachus et Debora annis *xl*.
 Alienigenæ annis *vii*.
 Gedeon annis *xl*.
 Abimelech annis *iii*.
 Thola annis *xxiii*.
 Jairus annis *xxii*.
 Alienigenæ annis *xviii*.
 Jephthæus annis *vi*.
 Ezebon annis *vii*.

Eglon annis *x*.
 Labdon annis *xxx*.
 Alienigenæ annis *xx*.
 Sampson annis *xx*.
 Heli, sub quo Samuel, annis *xl*.

25. Summa temporis, quo Judices magistratum gesserunt, anni omnino *cdl* usque ad Samuelem, suffragante etiam præcone nostro Apostolo. Sunt tamen extra hunc censum ætates Mosis, itemque Josuæ successoris, nec non Samuelis et Saulis. Age vero Samuelis et Saulis et Josuæ tempora apponamus. Ex testimonio, inquam, Apostoli anni Saulis *xl* accenseantur Judicum annis *cdl*: cui numero additis *xl* annis Davidis, et *iv* annis Salomonis, consurgit annorum summa *dlxxiv*, quæ videlicet apostolica traditio est. Jam additis *xl* annis quos Moses in deserto traduxit, rursusque annis *xxvii* Josuæ filii Navi, adstipulantibus ipsis Hebræis, congeruntur anni *dc*.

26. Nunc si hæc tempora in quinque præcreationes, quæ fuerunt a Naasone ad Davidem, conferas; ita ut singulis hominibus ratam temporis partem impertias, profecto antequam quisque ad nuptias accesserit, annos plus centum ac quindecim unicuique attributum iri constat: quod a fide prorsus abhorret. Cum enim in comperto sit, Mosem ultra annum *cxv* non vixisse, numquid ejus posterius illa ferme ætate nuptias celebraverint?

27. Quid ergo jam superest, nisi ut ad testimonium, quod e libris Regnorum petitur, progrediamur? Jam vero Regnorum libri vehementer affirmant spatium temporis universum, ab excessu filiorum Israelis ex Ægypto ad Salomonem templique ædificium, annis constare *cdlxx*; quamquam Hebraica exemplaria habent *cdlxxx*. Ait enim tertius liber Regnorum anno quadregesimo supra quadringentesimum, post discessum ab Ægypto, ceptam esse a Salomone divinæ domus structuram: in Hebraicis autem anno octogesimo supra quadringentesimum legitur. Id vero ævum annorum *cdlxxx* doctores Judæorum accurate colligi affirmant, si anni quibus alienigenæ potiti sunt Hebræorum haud separatim æstimantur, sed dominatio tantummodo Judicum populi supputetur, in quam tempora quoque externæ tyrannidis conferantur: quo facto, quadringentos diserte et octoginta annos conflari aiunt. Porro præco Apostolus haud mihi videtur aliquam chronologiam voluisse proponere, neque definita sententia supputationem

aliquam tradere prædictorum annorum, neque, seposita salutaris verbi doctrina, dare operam tractationibus temporum; verum communi videtur usus libri lectione Judicum qui jus dixerunt. Sed tamen Regnorum liber evidenter tradit ab exitu ad Salomonem annorum *cdlxx* vel *cdlxxx* congeriem. Atqui nihilominus si tempora Judicum singillatim ponamus, rursusque singillatim annos quos liber Judicum dominationi alienigenarum concedit, summa temporis a Mose ad Salomonem in sexcentos annos consurgit. Nimirum Mosis in deserto agentis sunt anni *xl*; tum Josuæ *xxvii*; postea Judicum et alienigenarum *cdl*, teste Apostolo, Judicumque libro in idem conspirante; deinceps Samuelis et Saulis anni *xl*; demum Davidis *xl*, ac Salomonis *iv* usque ad templum constructum; summa annorum *dc* est. Si enimvero sententia illa, in qua prædictarum quinque præcreationum singuli homines annos *xx* nati nuptias demum faciunt, ea, inquam, toto cælo a veritate fideque aberrat.

28. Sed enim quamquam nos in libro Regnorum insistimus, secundum quem anni congeruntur *cdlxxx*, sepositis *cxv* annis servitutis Hebræorum (tanto enim temporis spatio hi fuerunt in alienigenarum potestate); quamquam præterea populi libertatem servitutemque indiscretim supputamus, uti Hebræorum calculus tradit (quem nos quoque in his nostris rationibus secuturi sumus, quibus tempora alienigenarum in annis Judicum claudemus), nondum tamen persuaderi nobis potest intervallum illud quinque præcreationum, quod a Naasone ad Davidem pertinet, nisi ab annis *cdlxxx* detrahatur anni *xl* Mosis in deserto degentis; tum et quatuor Salomonis, ita ut reliqui sint *cdxxvi* usque ad Davidis obitum; hique in quinque præcreationes ita tribuantur, ut cuique viro cum gigneret, annus ætatis *lxxxv* assignetur: quam si quis paulo perspicacior consideret, doctrinam veram agnoscat; præsertim si ad Davidis etiam natalia respiciat. Seni quippe Jessæ natus est octavo loco David, post septem fratres natu majores. Hinc quoque, inquit, ratio ætatis præcedentium æstimanda est. Igitur de sententia nostri Regnorum libri a relictæ Ægypto ad Salomonem templumque constructum anni labuntur *cdlxxx*: ita tamen ut tempora quoque alienigenarum in his comprehendantur, seriei interposita Judicum qui rerum ex ordine potiti sunt.

29. Sed enim et alio modo ex ipso libro Iudicum res lucidius innotescit. Jus populo reddebat Jephtheus, contraque eum Amorrhæorum bellum conflatum est Jordanis fluvii incolarum. Is autem nuntium ad hostem misit his verbis: « Num tu melior Balaco, filio Sephoris, rege Moabitarum? Hic autem num forte cum Israele rixatus est manusve conseruit quo tempore Israel incolebat Esebonem ejusque suburbana, Azerum cum suis pagis ad amnem Jordanem ab annis trecentis? Quidni eos per id tempus in libertatem vindicaverunt? » Atqui his docet Jephtheus, a Mosis temporibus Balacoque Sephoris filio usque ad suam ætatem annos interjacere trecentos. Id autem ævi spatium nullo pacto conficitur, nisi tempora alienigenarum, ut diximus, eadem esse putentur quæ Judicum potestate fungentium. Revera si annos, quibus populus alienigenarum vi pressus servivit, seorsim supputes, tempora me hercule trecentisimi anni fines satis excedent. Contra si annos dominantium Judicum tantummodo numeres, a definito Mosis tempore ad Jephtheum anni tibi trecenti consurgent, quod ipsius Jephthæi testimonio firmatur.

30. Nostra igitur chronologia hac ratione explicetur.

A MOSE USQUE AD SALOMONEM.

Mosis anni XL.
Josue anni XXVII.
Alienigenarum et
Gothonielis judicis anni LXXX.
Alienigenarum nec non
Deboræ et Baraci anni XL.
Gedeonis anni XL.
Abimelechi anni III.
Tholæ anni XXII.
Jairi anni XXII.
Alienigenarum et
Jephthæi judicis anni VI.
Sebegonis anni VII.
Labdonis anni VIII.
Alienigenarum et
Sampsonis anni XX.
Eo tempore gestum est bellum Iliacum.
Heli anni XL.
Samuelis et Saulis anni XL.
Davidis anni XL.
Salomonis anni IV usque ad templi ædificium.
Summa a Mose egressuque ab Ægypto usque ad templi structuram, anni CDLXXX.

31. De Josua Mosis successore liber illius homo-

nymus nihil narrat, præterquam quod anno ætatis centesimo decimo obiit. Hebræi tamen annis septem supra viginti ducatum ab eo gestum confirmant, adeo ut ipse annum agens ætatis quadragesimum tertium ex Ægypto cum Mose discesserit. Jam vel ipsius Samuelis tempora quandoquidem sacri libri perspicue non tradunt, ego quidem quod a divo apostolo de Saule dictum est, id Sauli æque et Samueli communem esse putem. Certe Samuelem plurimis annis præfuisse populo apparet: Saulis vero biennium tantummodo sacer sermo confirmat. Namque primo capite Regni sic ait Scriptura: « Filius, inquit, anniculus erat Saul cum regnum iniit; et duobus præterea annis dominatus est Israeli. » Quamquam Symmachus eum locum illuminat, quem ita interpretatur: « Filius, inquit, tamquam anniculus erat Saul cum regni habenas accepit. » Quibus verbis hominem simplicem vitæque expertem significat sub regni primordiis, qui tamen in eo vitæ habitu ultra biennium non manserit; posteaque depravatum, et a Deo rejectum, adeo ut a demone suffocaretur. Hinc et illius reliqui anni in Samuelis ætate censentur, ita ut quadraginta anni scribantur Samuelis et Saulis.

32. Sed tamen non apostolico solum testimonio tempora Saulis in tot annos exerescent, sed diligenti atque accurata etiam librorum sacrorum consideratione. Saule quippe mortuo, ait historia, Jebusthem Saulis filium quadraginta annos natum Israelis regno potitum esse, idque biennio retinuisse, dempta Judæ domo quæ partes Davidis sequebatur. Jam hunc Jebusthem Saule recenter ad regnum provento natum esse vel inde constat, quod sacri libri, filiis tribus Saulis regnum non ita pridem exorsi commemoratis, hunc, de quo sermo est, Jebusthem silentio premunt: quæ res natum postea coarguit: tantumque Saulis regnum, quanta post ejus obitum ætas filii deprehenditur.

33. Post hæc dicta, id omnino tenendum est quod tertio Regnorum scribitur, nempe ab egressu ex Ægypto usque ad Salomonem templique ædificium annos effluxisse CDLXXX. Jam ab Abrahamo ad exitum duce Moyse anni erant, LV. Et a diluvio ad primum annum Abrahami anni CMXLII. Denique ab Adam ad diluvium anni MMCCXLII. Summa autem ab Adam ad Salomonem templumque conditum, annorum est MMMCLXX.

De temporibus Salomonis, ejusque ad con-

dendum templum collatis curis, Josephus historiographus primo Judæorum priscorum libro Phœnicios homines testes invocat. Haud inutile mihi videtur memoratorum ab eo virorum suffragium. In laudata igitur historia sic ille scribit.

CAPUT XVII.

Josephi, ex Phœnicum testimonio de templo Hierosolymis condito.

1. Nunc juvat hinc progredi ad Phœnicum de gente nostra scripturas, atque ex his testimonia proferre. Quippe apud Tyrios ex omni antiquitate supersunt præteritorum annorum monumenta regis scriptis commendata diligentissimeque servata, in quibus res ab ipsis sive secum sive cum aliis populis gestæ, quæcumque memoria dignæ sunt, continentur. In his prescriptum est templum Hierosolymis a Salomone rege fuisse constructum antiquitus, nempe annis CXLIII cum mensibus octo antequam Tyrii Carthaginem conderent. Quin adeo templi nostri structura non obscuris verbis a Phœnicibus historiæ commendata est. Namque Hiromus, Tyriorum rex, regis nostri Salomonis familiaris, patriæque amicitia hæres, munifico studio ductus Salomonis in eo ædificio juvandi, talenta auri CXX ad templi ornatum contulit, materiemque optimam in monte, cui nomen Libano, cæsam ad tecti contignationem submisit. Huic autem Salomon remunerandi causa tum alia multa, tum loca aliquot in provincia Galilæa possidenda concessit, nomine Chabula. Maxime vero amicitiam eorum auxit sapientiæ studium. Nam problemata inter se missitabant solvique jubebant: porro in his eminebat Salomon, et in aliis etiam plurimis sapientia præstabat. Multæ adhuc apud Tyrios supersunt epistolæ, quas illi mutuo scripserunt.

2. Jam quæ hæcenus de Tyriorum commentariis dixi, hæc a me non esse conficta, testem gravissimum excitabo hominem, qui Phœnicum historiam summa fide scripsisse putatur; Dium, inquam, qui in Phœnicia historia sic ait: — Mortuo Abibalo, regnum filius ejus Hiromus obtinuit. Hic orientalem urbis regionem circumvallavit, ipsamque urbem ampliorem effecit, et Olympici Jovis fanum, quod erat sejunctum in insula, interjectis locis aggere oppletis, urbi admiscuit, oblatisque ex auro signis ornavit. Tum et in Libanum montem cedris abundantem conscendens, ligna per operarios cædebat ad fanorum ædificium. Salomon autem Hie-

rosolymorum tyrannus misisse ad Hiromum ænigmata fertur, vicissimque ab hoc scripta ejusmodi repoposcisse: ea lege ut qui minus ænigma, pecuniam certe solveret. Ei conditioni cum acquievisset Hiromus, moxque ænigmata haud potuisset exsolvere, magnas opes multæ nomine pendeat. Postremo autem eruditus quidam vir sagax, Abdemonus dictus, et ænigmata a Salomone proposita a explicuit, et alia invicem exhibuit; quæ cum Salomon non expedivisset, multas opes Hiromo persolvit. — Atque ita Dius testimonio suo dicta nostra comprobant.

3. Ei tamen et Menandrum Ephesium addam: nam et hic singulorum regnorum res præclare gestas apud Græcos et barbaros scripsit, adhibito studio ad historiam e cujusque regionis monumentis cognoscendam. Scribens autem de Tyri regibus, ubi devenit ad Hiromum, hæc ait: — Mortuo Abibalo regnum excepit filius ejus Hiromus, qui annis vixit LII, regnavitque XXXIV. Is humo opplevit spatium quod inter urbem fanumque Jovis interjacebat: in eodemque Jovis fano auream columnam dicavit: pergensque in cedrinam montis, qui Libanus dicitur, silvam ligna per operarios cædebat, quibus fanorum tecta construerentur. Tum antiquis delubris sublati, nova ædificavit, templa scilicet Herculis Astartæque dedicavit. Primum Herculi condidit mense Peritio, bello moto adversus Tityos, qui tributum mutata fide non solvebant. Hos quidem ille perdomitos ad obedientiam revocavit. Eo tempore inclaruit puer quidam Abdemonus, qui in cunctis abs Hierosolymorum rege Salomone propositis sibi problematibus superior evadebat.

4. Ac tempus ab hoc rege ad Carthaginem conditam hac ratione supputatur. Exstincto Hiromo, potitus est regno filius ejus Bahalbazerus, qui vixit annis XLIII, regnavit XVII. Post hunc Abdastartus ejus filius, qui vixit annis XXXIX, regnavitque IX. Hunc quatuor nutricis filii insidiis exceptum interemerunt, quorum natu maximus regnum occupavit annis XII. Deinde Astartus Elæastarti filius, qui vixit annis LIV, regnavitque XII. Postea frater ejus Astharimus, qui vixit annis LXVIII, regnavitque IX. Hic a fratre suo Phelite occisus est, qui et dominationem obtinuit mensibus octo, et ad quinquagesimum annum vitam produxit. Hunc interfecit Ithobalus Astartæ sacerdos, qui XXXII regnavit, vixitque XLVIII. Huic Balezorus filius successit, qui annis vixit XLV, et regnavit VIII. Hunc excepit Metenus

29. Sed enim et alio modo ex ipso libro Iudicum res lucidius innotescit. Jus populo reddebat Jephtheus, contraque eum Amorrhæorum bellum conflatum est Jordanis fluvii incolarum. Is autem nuntium ad hostem misit his verbis: « Num tu melior Balaco, filio Sephoris, rege Moabitarum? Hic autem num forte cum Israele rixatus est manusve conseruit quo tempore Israel incolebat Esebonem ejusque suburbana, Azerum cum suis pagis ad amnem Jordanem ab annis trecentis? Quidni eos per id tempus in libertatem vindicaverunt? » Atqui his docet Jephtheus, a Mosis temporibus Balacoque Sephoris filio usque ad suam ætatem annos interjacere trecentos. Id autem ævi spatium nullo pacto conficitur, nisi tempora alienigenarum, ut diximus, eadem esse putentur quæ Judicum potestate fungentium. Revera si annos, quibus populus alienigenarum vi pressus servivit, seorsim supputes, tempora me hercule trecentisimæ annis fines satis excedent. Contra si annos dominantium Judicum tantummodo numeres, a definito Mosis tempore ad Jephtheum anni tibi trecenti consurgent, quod ipsius Jephthæi testimonio firmatur.

30. Nostra igitur chronologia hac ratione explicetur.

A MOSE USQUE AD SALOMONEM.

Mosis anni XL.
Josue anni XXVII.
Alienigenarum et
Gothonielis judicis anni LXXX.
Alienigenarum nec non
Deboræ et Baraci anni XL.
Gedeonis anni XL.
Abimelechi anni III.
Tholæ anni XXII.
Jairi anni XXII.
Alienigenarum et
Jephthæi judicis anni VI.
Sebegonis anni VII.
Labdonis anni VIII.
Alienigenarum et
Sampsonis anni XX.
Eo tempore gestum est bellum Iliacum.
Heli anni XL.
Samuelis et Saulis anni XL.
Davidis anni XL.
Salomonis anni IV usque ad templi ædificium.
Summa a Mose egressuque ab Ægypto usque ad templi structuram, anni CDLXXX.

31. De Josua Mosis successore liber illius homo-

nymus nihil narrat, præterquam quod anno ætatis centesimo decimo obiit. Hebræi tamen annis septem supra viginti ducatum ab eo gestum confirmant, adeo ut ipse annum agens ætatis quadragesimum tertium ex Ægypto cum Mose discesserit. Jam vel ipsius Samuelis tempora quandoquidem sacri libri perspicue non tradunt, ego quidem quod a divo apostolo de Saule dictum est, id Sauli æque et Samueli communem esse putem. Certe Samuelem plurimis annis præfuisse populo apparet: Saulis vero biennium tantummodo sacer sermo confirmat. Namque primo capite Regni sic ait Scriptura: « Filius, inquit, anniculus erat Saul cum regnum iniit; et duobus præterea annis dominatus est Israeli. » Quamquam Symmachus eum locum illuminat, quem ita interpretatur: « Filius, inquit, tamquam anniculus erat Saul cum regni habenas accepit. » Quibus verbis hominem simplicem vitæque expertem significat sub regni primordiis, qui tamen in eo vitæ habitu ultra biennium non manserit; posteaque depravatum, et a Deo rejectum, adeo ut a demone suffocaretur. Hinc et illius reliqui anni in Samuelis ætate censentur, ita ut quadraginta anni scribantur Samuelis et Saulis.

32. Sed tamen non apostolico solum testimonio tempora Saulis in tot annos exerescent, sed diligenti atque accurata etiam librorum sacrorum consideratione. Saule quippe mortuo, ait historia, Jebusthem Saulis filium quadraginta annos natum Israelis regno potitum esse, idque biennio retinuisse, dempta Judæ domo quæ partes Davidis sequebatur. Jam hunc Jebusthem Saule recenter ad regnum provento natum esse vel inde constat, quod sacri libri, filiis tribus Saulis regnum non ita pridem exorsi commemoratis, hunc, de quo sermo est, Jebusthem silentio premunt: quæ res natum postea coarguit: tantumque Saulis regnum, quanta post ejus obitum ætas filii deprehenditur.

33. Post hæc dicta, id omnino tenendum est quod tertio Regnorum scribitur, nempe ab egressu ex Ægypto usque ad Salomonem templique ædificium annos effluxisse CDLXXX. Jam ab Abrahamo ad exitum duce Moyse anni erant, LV. Et a diluvio ad primum annum Abrahami anni CMXLII. Denique ab Adam ad diluvium anni MMCCXLII. Summa autem ab Adam ad Salomonem templumque conditum, annorum est MMMCLXX.

De temporibus Salomonis, ejusque ad con-

dendum templum collatis curis, Josephus historiographus primo Judæorum priscorum libro Phœnicios homines testes invocat. Haud inutile mihi videtur memoratorum ab eo virorum suffragium. In laudata igitur historia sic ille scribit.

CAPUT XVII.

Josephi, ex Phœnicum testimonio de templo Hierosolymis condito.

1. Nunc juvat hinc progredi ad Phœnicum de gente nostra scripturas, atque ex his testimonia proferre. Quippe apud Tyrios ex omni antiquitate supersunt præteritorum annorum monumenta regis scriptis commendata diligentissimeque servata, in quibus res ab ipsis sive secum sive cum aliis populis gestæ, quæcumque memoria dignæ sunt, continentur. In his prescriptum est templum Hierosolymis a Salomone rege fuisse constructum antiquitus, nempe annis CXLIII cum mensibus octo antequam Tyrii Carthaginem conderent. Quin adeo templi nostri structura non obscuris verbis a Phœnicibus historiæ commendata est. Namque Hiromus, Tyriorum rex, regis nostri Salomonis familiaris, patriæque amicitia hæres, munifico studio ductus Salomonis in eo ædificio juvandi, talenta auri CXX ad templi ornatum contulit, materiemque optimam in monte, cui nomen Libano, cæsam ad tecti contignationem submisit. Huic autem Salomon remunerandi causa tum alia multa, tum loca aliquot in provincia Galilæa possidenda concessit, nomine Chabula. Maxime vero amicitiam eorum auxit sapientiæ studium. Nam problemata inter se missitabant solvique jubebant: porro in his eminebat Salomon, et in aliis etiam plurimis sapientia præstabat. Multæ adhuc apud Tyrios supersunt epistolæ, quas illi mutuo scripserunt.

2. Jam quæ hæcenus de Tyriorum commentariis dixi, hæc a me non esse conficta, testem gravissimum excitabo hominem, qui Phœnicum historiam summa fide scripsisse putatur; Dium, inquam, qui in Phœnicia historia sic ait: — Mortuo Abibalo, regnum filius ejus Hiromus obtinuit. Hic orientalem urbis regionem circumvallavit, ipsamque urbem ampliorem effecit, et Olympici Jovis fanum, quod erat sejunctum in insula, interjectis locis aggere oppletis, urbi admiscuit, oblatisque ex auro signis ornavit. Tum et in Libanum montem cedris abundantem conscendens, ligna per operarios cædebat ad fanorum ædificium. Salomon autem Hie-

rosolymorum tyrannus misisse ad Hiromum ænigmata fertur, vicissimque ab hoc scripta ejusmodi repoposcisse: ea lege ut qui minus ænigma, pecuniam certe solveret. Ei conditioni cum acquievisset Hiromus, moxque ænigmata haud potuisset exsolvere, magnas opes multæ nomine pendeat. Postremo autem eruditus quidam vir sagax, Abdemonus dictus, et ænigmata a Salomone proposita a explicuit, et alia invicem exhibuit; quæ cum Salomon non expedivisset, multas opes Hiromus persolvit. — Atque ita Dius testimonio suo dicta nostra comprobant.

3. Ei tamen et Menandrum Ephesium addam: nam et hic singulorum regnorum res præclare gestas apud Græcos et barbaros scripsit, adhibito studio ad historiam e cujusque regionis monumentis cognoscendam. Scribens autem de Tyri regibus, ubi devenit ad Hiromum, hæc ait: — Mortuo Abibalo regnum excepit filius ejus Hiromus, qui annis vixit LII, regnavitque XXXIV. Is humo opplevit spatium quod inter urbem fanumque Jovis interjacebat: in eodemque Jovis fano auream columnam dicavit: pergensque in cedrinam montis, qui Libanus dicitur, silvam ligna per operarios cædebat, quibus fanorum tecta construerentur. Tum antiquis delubris sublati, nova ædificavit, templa scilicet Herculis Astartæque dedicavit. Primum Herculi condidit mense Peritio, bello moto adversus Tityos, qui tributum mutata fide non solvebant. Hos quidem ille perdomitos ad obedientiam revocavit. Eo tempore inclaruit puer quidam Abdemonus, qui in cunctis abs Hierosolymorum rege Salomone propositis sibi problematibus superior evadebat.

4. Ac tempus ab hoc rege ad Carthaginem conditam hac ratione supputatur. Exstincto Hiromus, potitus est regno filius ejus Bahalbazerus, qui vixit annis XLIII, regnavit XVII. Post hunc Abdastartus ejus filius, qui vixit annis XXXIX, regnavitque IX. Hunc quatuor nutricis filii insidiis exceptum interemerunt, quorum natu maximus regnum occupavit annis XII. Deinde Astartus Elæastarti filius, qui vixit annis LIV, regnavitque XII. Postea frater ejus Astharimus, qui vixit annis LXVIII, regnavitque IX. Hic a fratre suo Phelite occisus est, qui et dominationem obtinuit mensibus octo, et ad quinquagesimum annum vitam produxit. Hunc interfecit Ithobalus Astartæ sacerdos, qui XXXII regnavit, vixitque XLVIII. Huic Balezorus filius successit, qui annis vixit XLV, et regnavit VIII. Hunc excepit Metenus

filii, qui annis xxxii vixit, et xix imperavit. Successit in huius locum Physmanon, qui annis lviii vixit, et xlvii dominatus est. Septimo ejus regni anno soror ejusdem, fuga arrepta, Carthaginem in Libya condidit.

5. Summa temporis ab Hiromi regno ad Carthaginem conditam, anni sunt clx mensesque viii. Anno Hiromi duodecimo templum Hierosolymis fundatum est. Igitur a templi conditione ad Carthaginis ædificium anni cxlii mensesque octo elapsi sunt. Jam vero Phœnicum testimonio plura aggerere quid interest? Porro patrum nostrorum in eam regionem adventus ædificio templi antiquior est. Quippe hi regione universa in potestatem suam redacta, tum demum templo condendo operam dederunt. Id autem ego e sacris libris perspicue, ut arbitror, in *Antiquitatibus* ostendi.

6. Hactenus Josephus. Nostra vero chronologia, quam subteximus, a quarto Salomonis anno videlicet temploque condito usque ad eum locum a Babyloniis eversum, annos colligit ccccxxxii qui ita recensentur.

I. Salomon reliquis, post tres prædictos, annis xxxvii.

II. Roboamus annis xvi.

III. Abias annis iii.

IV. Asa annis xli.

V. Josaphatus annis xxv.

VI. Joram annis viii.

VII. Ochozias anno i.

VIII. Gotholia mater annis vii.

IX. Joasus annis xl.

X. Amasias annis xxviii.

XI. Ozias annis lii.

Sub hoc prima olympias Græcorum instituta est.

XII. Joatham annis xvi.

XIII. Achazus annis xvi.

XIV. Ezechias annis xxix.

XV. Manasses annis lv.

XVI. Amosus annis ii.

XVII. Josias annis xxxi.

XVIII. Joachazus mensibus iii.

XIX. Joachimus annis xi.

XX. Joachimus filius ejus, idem qui Jechonias, mensibus iii.

XXI. Matthanias, idem qui Sedecias, annis xiv.

Summa annorum cdxviii.

CAPUT XVIII.

De Babylonica captivitate Judæorum reliquisque eorumdem temporibus.

1. Subsecuta est Judæorum captivitas Babylonica, locique sancti vastitas annis lxx, qui circa alterum annum Darii regis Persarum et sexagesima quinta olympiade expliciunt, ejus rei testes sunt divinæ Scripturæ. Nobiscum de his sentit etiam Clemens, qui primo *Stromatum* hæc scribit et captivitas quidem ad lxx usque annum protrahitur, alteroque demum anno Darii Hystaspis qui Persis, Assyriis et Ægyptiis regia auctoritate imperavit, antiquata est. Tunc Aggæus et Zacharias e prophetarum duodecim ordine vaticinia canebant, itemque Angelus, nimirum Malachias, qui explicatur *nuntius*: pontificatum autem Jesus Josedechi filius gerebat. Hæc prædictus vir ait. Sed enim, quod usque ad alterum Darii annum septuagenarium illud templi exitium manserit, testis contemporaneus adest Zacharias propheta, qui anno Darii secundo in hæc verba erumpebat: « Quousque te, Domine omnipotens, Hierosolymorum non miseret cæterarumque Judææ urbium, quas abhinc annis septuaginta contemnis? » Quæ tu reputans, rogabis, cur nam initio librorum Esdræ dictum sit: « Anno primo Cyri Persarum regis, ut Dei verba, Jeremiæ ore prolata, in rem conferrentur excitavit Dominus Cyri regis Persarum spiritum, qui jussa ejusmodi scriptis litteris universo regno proposuit? » Jam et ea, quæ ibi sequuntur, liberationem Judæorum declarant, et Cyri de instaurando templo mandatum. Atqui hæc nonne persuadeant, septuagenariam captivitatis periodum sub Cyro potius quam sub Dario fuisse conclusam?

2. His ego occurrens aio: duo tempora septuagenaria prophetico sermone esse prænuntiata quorum primum a templo everso exordiens, desinit in annum secundum Darii, quod diserte dicitur a Zacharia; alterum a Judæis in servitutem redactis usque ad captam Babylonem Chaldæorumque regnum sublatum, cujus temporis periodus ab ipso vaticinio initium capit, et sub Cyro concluditur, secundum Jeremiæ dictum, qui futura præsagens aiebat: « Hæc inquit Dominus: Postquam annos septuaginta Babylone exegeritis, ego quidem vos invisam, meique oraculi tenax ad hunc locum reducam. » Rursusque vaticinans: « Universa, inquit, regio hæc ad excidium vastitatemque vocabitur,

ejusque incolæ inter ethnicos Babylonio regi servient. Tum et illam gentem, inquit Dominus, et Chaldæorum regionem subvertam. » Quæ omnia sub Cyro evenerunt. Captivitatis tamen tempus haudquaquam a templo everso percensendum est, sed paulo altius repetendum, nempe ab altero Joachimi Judæorum regis anno, quo regnante prima captivitas a Nabuchodonosoro rege Babyloniæ invecta est; imo vero ab eo tempore, quo Jeremias vaticinandi initium fecit. Inde enim usque ad urbem obsessam templumque inflammatum, anni xl excurrunt; ad primum vero Cyri annum, septuaginta. Ex eo spatio quod abs Jeremia vaticinium exorso ad Cyrum interjacet, prior periodus septuagenaria conflatur. Rursus a templo sublato ad Cyrum anni sunt xxx, ita ut altero Darii anno septuaginta item anni existant. Denique octavo Darii anno templum restitutum est.

3. Deinceps Judæis nullus indigena rex fuit: pontificibus suis tamquam principibus ducibusve utebantur: cæterum Persarum regibus obtemperabant, quamdiu Persidis regnum mansit. Exin in Macedonum potestate fuerunt, qui post Alexandrum regia auctoritate præfulserunt, usque ad Antiochum Epiphanem, qui Syriæ regno potitus Judæam gentem vexare cepit ut ad ethnicam superstitionem traderet. Sub hoc videlicet Mattathias Asamonis filius Hierosolymitanus sacerdos, ejusdemque filius Judas, cognomento Maccabæus, tum et horum successores principatum Judaicum redintegrarunt, eundemque ad Augustum usque retinuerunt; cujus ætate regnum alienigena, Romanorum jussu, obtinuit Herodes. Atque eo demum tempore Servatoris nostri Jesu Christi natalia fuerunt, relatæque a Moyse prophetiæ finis impositus: « Nunquam scilicet desideratum iri principem ex Juda, ducemque e femore ejus, donec is adventaret cui servatum est, in quo gentes spem suam collocaverunt. » Atque hæc ita se habent.

4. Summa vero temporis a Salomone templique primordiis usque ad annum Darii Persæ secundum templique instaurationem, anni sunt vii. Tum a Moyse egressusque ex Ægypto ad Salomonem et conditum templum, anni sunt ccccxxx. A primo autem anno Abrahami ad exitum anni dv. Et a diluvio ad primum annum Abrahami, anni dcccclxii. Et ab Adamo ad diluvium anni mcccclxii. Denique ab Adamo ad Darii alterum annum secundumque Hierosolymitani templi ædificium cumulantur anni

mmmdclxxx. Reliqua tempora post alterum Darii annum, qui fuit sexagesimæ quintæ olympiadis annus primus, efficiunt olympiadas cxxxvii, annos dclviii. Quæ tempora singillatim latim ita supputantur.

5. Post Cyrum regem primum Persarum, dædema ad Cambysem recedit; ab hoc ad Darium, qui annis omnino regnavit vi supra xxx. Hujus anno altero templum Hierosolymis instauratum est. Reliqui sunt Darii xxxiv. Teneantur igitur Darii anni xxiv. Tum Xerxis anni xx, sub quo Estheris res agebantur. Deinde Artaxerxis anni xli. Sub hoc Esdras sacerdotum apud Judæos librorum peritus scriba florebat. Is etiam fertur cunctas a Deo dictas Scripturas in mentem sibi revocasse, easque Judæis tradidisse novis Hebraicarum litterarum formis expressas: idque post bella quæ regionem illam vastaverant. Præterea et Nehemias pincerna cognoscebatur, qui mandante rege in Judæam progressus Hierosolyma excitabat, urbemque mœnibus ambiebat: eatenus enim urbs in ruinis consederat, templo excepto, quod sub Dario revixerat. Post Artaxerxem dominati sunt Persis hi: Darius annis xix. Artaxerxes Mnemon annis xl. Ochus annis xxvi. Arses annis iv. Darius annis vi. Post hos Alexander Macedo Persarum imperium deleuit, regnavitque ipse annis vi; qui quidem et antequam Darium interimeret jam regnaverat annis vi. Summa temporis ab altero Darii anno ad Alexandri obitum, qui in primum annum incidit olympiadis centesimæ quartæ decimæ, anni sunt cxcviii.

6. Post Alexandri obitum, Ægypti et Alexandrinæ urbis imperium tenuerunt hi:

I. Ptolemæus Lagi annis xl.

II. Ptolemæus Philadelphus annis xxxviii.

Sub hoc Hebræorum sacri libri ad Græcam linguam translati sunt, et in Alexandrinæ urbis bibliothecam recepti.

III. Ptolemæus Evergetes annis xxiv.

IV. Ptolemæus Philopator annis xxi.

V. Ptolemæus Epiphanes annis xxii.

VI. Ptolemæus Philometor annis xxiv.

7. Hujus ætate regnavit in Syria Antiochus, cognomento Epiphanes, sub quo ea contigerunt quæ in libro Maccabæorum narrantur; nempe, quod Antiochus Judæam gentem ad superstitiones ethnicas relabi coegerit, templumque dedicatis ibi signis temeraverit, tum et sacram suppellectilem olympiade centesima quinquagesima prima diripuerit. Interjacent autem inter

Macedonis Alexandri obitum primumque annum Epiphanis Antiochi anni CL: et inter alterum Darii annum atque ipsum Antiochum anni CCCXLVII. Hujus Antiochi temporibus Mattathias, Asamonæ filius patriorum sacrorum zelum præ se ferens, dux gentilis exercitus exstitit. Huic successit Judas filius, cognomento Macchabæus. Post hunc rursus frater Jonathas: post quem frater item Simon, in quo liber Macchabæorum finem facit, annorum quadraginta res complexus, nempe usque ad olympiadem centesimam sexagesimam primam expletam: a qua ad Augustum Romanorum imperatorem anni LXXXVIII supersunt.

8. Post Simonem, testibus Africano et Josepho Judæorum ductavit exercitum Jonathas, qui et Hyrcanus annis xxvi. Deinde Aristobulus anno uno. Is regium primum diadema gestavit, regem una pontificemque Judææ genti se præbens post Babylonicam captivitatem anno CDLXXXIV. Post eum Alexander, qui et Jannæus, Judæorum regnum tenuit annis xxv. Deinde uxor ejus Alexandra, quæ et Messalina annis ix. Denique Aristobulus atque Hyrcanus. Hæc ætate Pompeius Romani exercitus dux Judæos stipendiarios fecit Romanorum; Hyrcanoque imposito eis rege, vinctum Aristobulum Romam transtulit. Tunc Romanorum principatum invadit olympiade centesima octogesima quarta. Julius Cæsar solus imperans annis iv et mensibus v. Post eum Augustus, qui et Sebastus, annis lvi et mensibus vi. Sub hoc Herodes primus ex alienigenis, cui, homini scilicet genere Ascalonio, jus nullum in Judaicum regnum erat, a Romanis potestate insignitus est. Sub eo UNCTUS DEI nascitur Bethleemi in Judæa. Post Augustum Romanorum imperator fuit Tiberius. Hujus anno quinto decimo DOMINUS NOSTER JESUS UNCTUS DEI in humana vita manifestatus est olympiadis ducentesimæ primæ anno quarto.

9. Quare fiunt ab Epiphane Antiocho ad quintum decimum annum Tiberii anni ccl. Tum ab Alexandro Macedone ad eundem annum Tiberii anni cclii. Et ab altero anno Darii, anni dclviii. Rursus a quinto decimo anno Tiberii ad supremam Hierosolymorum obsidionem, quæ in alterum Vespasiani annum indicit, conficiuntur anni xlii. Erant autem ab Adamo ad alterum annum Darii, anni mmmcdclxxx: tum ab altero Darii anno ad quintum decimum Tiberii, anni dclviii; ergo ab Adamo ad quin-

tum decimum Tiberii annum, summa annorum mmmmmccxxviii est. Jamvero a quinto decimo Tiberii anno ad Constantini victoris Augusti vicennalia anni excurrunt ccc. Summa ergo temporum Hebraicorum consurgit in annos mmmmdxxviii, secundum Septuaginta virorum interpretationem: nam secundum quidem Hebraica Judæorum exemplaria detrahuntur anni mcccxxxvii; secundum autem Hebraica ita exemplaria Samaritanorum detrahuntur anni cmxxxv. Atque apud Hebræos ratio temporum prædicto modo se habet.

CAPUT XIX.

Quomodo in Ægyptiorum chronologia tempora quoque Æthiopum contineantur. Quomodo item Ptolemæi Ægyptum Alexandriamque tenuerint. De ratione chronologiæ apud Ægyptios.

Peractis Chaldæorum et Assyriorum atque Hebræorum chronologiis, res postulat, ut ad fastorum Ægyptiacorum tractationem accedamus. Diodorus primo *historiæ bibliothecæ* suæ libro hæc verba scribit. Fabulantur apud eos quidam, initio deos et heroas dominatos esse in Ægypto annis paulo minus sexdecim millibus: postrenum autem deorum regnavisse Isidis filium Orum. Aiunt deinde potitos esse regionis homines, ducto initio a Myride, annis paulo minus quinque millibus usque ad olympiadem octogesimam supra centesimam, qua ætate nos in Ægyptum venimus, potiente regni Ptolomæo, qui novus Dionysius appellabatur. Cæterum eorum qui regioni cum imperio præfuerunt, plurimi numerantur indigenæ; minima pars Æthiopum, Persarum atque Macedonum. Æthiopes dominati sunt quatuor, et hi quidem haud continua serie sed ex intervallo, annis paulo minus xxxvi. Persæ autem nationi huic Cambysis regis armis subactæ imperaverunt annis cxxxv, computatis etiam temporibus, quibus Ægypti rebellaverunt, propter gravissimam tyrannidis impatientiam, *Persarumque* impietatem in indigenas deos. Extremi Macedones gubernacula tenuerunt, eorumque successores annis cclxxvi. Reliquo omni tempore regibus indigenis usi sunt, viris quidem cclxx, feminis autem v. Horum omnium consignatas litteris memorias sacerdotes tenebant in templis, ab ultima ætate perpetuo ordine traditas, quantus nimirum quisque rex fuisset viribus strenuitate, indole, victoriis, rebusque cæteris sua ætate perpetratis. Sed enim singulorum actus scribi a

nobis plane nullius usus est atque supervacaneum, præsertim cum multi ex his nihil admodum utile suæ ætate aggressi sint. Hactenus Diodorus. Opportunum commodumque est etiam ex Manethone res Ægyptiacas hic subnectere, in quo præsertim auctore historia ista niti videtur.

CAPUT XX.

Ex Ægyptiacis Manethonis monumentis, qui in tres libros historiam suam tribuit. De diis et de heroibus, de manibus et de mortalibus regibus qui Ægypto præfuerunt usque ad regem Persarum Darium.

1. Primus Ægyptiorum deus Vulcanus fuit, qui etiam ignis repertor apud eos celebratur. Ex eo Sol; postea Agathodæmon; deinde Saturnus; tum Osiris; exin Osiridis frater Typhon; ad extremum Orus Osiridis et Isidis filius. Hi primi inter Ægyptios rerum potiti sunt. Deinceps continuata successione delapsa est regia auctoritas usque ad Bytin per annos tredecim mille ac nongentos. Lunarem tamen annum intelligo, videlicet triginta diebus constantem: quem enim nunc mensem dicimus, Ægyptii olim anni nomine indigitabant. Post deos regnaverunt heroes annis mclly: rursusque alii reges dominati sunt annis mccccxvii: tum alii triginta reges Memphitæ annis mcccc: deinde alii Thynitæ decem reges annis ccll. Secuta est manium heroumque dominatio annis mmmmmccccxiii. Summa temporum in undecim millia consurgit annorum, qui tamen lunares, nempe menstrui sunt. Sed revera dominatio, quam narrant Ægyptii, deorum heroum et manium tenuisse putatur lunares annos, omnino viginti quatuor mille et nongentos, ex quibus fiunt solares anni mmccvi.

2. Atque hæc quidem si cum Hebræorum chronologia conferre volueris, in eandem plane conspirare sententiam videbis. Namque Ægyptus ab Hebræis Mezraimus appellatur: Mezraimus autem multis post diluvium annis exstitit. Quippe e Chamo Noachi filio post diluvium ortus est Ægyptus sive Mezraimus, qui primus ad Ægypti incolatum profectus est qua tempestate gentes hæc illac spargi cœperunt. Erat autem summa temporis ab Adamo ad diluvium, secundum Hebræos, annorum mmccxlii.

3. Cæterum cum Ægyptii prærogativa antiquitatis quadam seriem ante diluvium tenere se jactent deorum, heroum et manium annis

plus viginti mille *regnantium*; plane æquum est, ut hi anni in menses tot convertantur quot ab Hebræis memorantur anni: nempe ut qui menses continentur in memoratis apud Hebræos annis, ii totidem intelligantur Ægyptiorum lunares anni, pro ea temporum summa quæ a primo condito homine ad Mezraimum usque colligitur. Etenim Mezraimus generis Ægyptiaci auctor fuit, ab eoque prima Ægyptiorum dynastia credenda est. Quod si temporum copia adhuc exuberet, reputandum sedulo est plures fortasse Ægyptiorum reges una eademque ætate exstitisse: namque et Thynitas regnavisse aiunt et Memphitas et Saitas et Æthiopes eodemque tempore alios. Videntur præterea alii quoque alibi imperium tenuisse, atque hæc dynastiæ quæque in nomo semet continuisse: ita ut haud singuli reges successivam potestatem acceperint, sed alius alio loco eadem ætate regnaverit. Atque hinc contigit, ut tantus cumulus annorum confieret. Nos vero his omissis, persequamur singillatim Ægyptiorum chronologiam.

4. Post manes atque heroas, primam dynastiam numerant viii regum, quorum primus fuit Menes, gloria regni administrandi præpollens: a quo exorsi singulas regnantium familias diligenter scribemus, quarum successiva series ita contextitur.

Menes Thynites ejusque posterii septem (quem Herodotus Minam nuncupavit). Hic annis xxx regnavit. Idem et extra regionis suæ fines cum exercitu progressus est, et gloria rerum gestarum inclaruit. Ab hippopotamo raptus est.

Athothis hujus filius regno potitus est annis xxvii. Is regia sibi palatia Memphi construxit, et medicam item artem coluit, quin et libros de secandorum corporum scripsit.

Cencenes ejus filius xxxix.

Vavenephis annis xlii, ejus ætate fames regionem corripuit. Is pyramides prope Cho opidum excitavit.

Usaphaes annis xx.

Niebaes annis xxvi.

Mempses annis xviii. Sub hoc multa prodigia itemque maxima lues acciderunt.

Vibesthes annis xxvi.

Summa dominationis annorum cclii.

Secunda dynastia regnum ix.

Primus Bochus. Sub eo specus ingens Bubasti subsedit multosque mortales hausit.

Post eum Cechous; quo tempore Apis, et

Mnevis atque Mendesius hircus dii esse putantur.

Deinde Biophis, sub quo lege statutum est ut faminae quoque regiam dignitatem obtinerent.

Tum alii tres quorum ætate nullum insigne facinus patatrum est. Sub septimo Mythici aiunt flumen Nilum melle simul et aqua fluxisse undecim diebus.

Postea Sesochris annis XLVIII, quem aiunt quinque cubitos altum tres vero palmos latum fuisse.

Sub nono tandem nihil memoria dignum actum est. Hi regnaverunt annis CXCVII.

Tertia dynastia Memphitarum VII regum.

Necherochis, sub quo Lybes ab Ægyptiis defecerunt: mox immaniter crescente luna territi ad obsequium reversi sunt. Deinde Sesorthus, qui ob medicam artem Æsculapius ab Ægyptiis vocitatus est. Is etiam sectis lapidibus ædificiorum struendorum auctor fuit: litteris insuper exarandis curam impendit. Sex reliqui nihil commemorandum gesserunt. Regnatum est annis CXCVII.

Quarta dynastia Memphitarum regum XVII ex alia regia familia, quorum tertius Suphis, maximæ pyramidis auctor; quam quidem Herodotus a Cheope structam ait qui in deos ipsos superbiebat: tum facti pœnitens sacrum librum conscribebat, quem Ægyptii, instar magni thesauri habere se putabant. De reliquis regibus nihil memorabile litteris mandatum est. Regnatum est annis CXLVIII.

Quinta dynastia regum XXXI Elephantinorum, quorum primus Othius qui a satellibus suis occisus est. Quartus Phiops, qui regiam dignitatem a sexto ætatis anno ad centesimum usque tenuit.

Sexta dynastia. Fæmina quædam nomine Nitocris regnavit, omnium ætatis suæ virorum fortissima et mulierum formosissima, flava rubris genis. Ab hac tertia pyramis excitata dicitur, speciem collis præ se ferens. Ab his quoque regnatum est annis CCM.

Septima dynastia Memphitarum quinque regum, qui annis LXXV dominati sunt.

Octava dynastia Memphitarum IX regum, quorum dominatio annos I occupavit.

Nona dynastia Heracleopolitarum IV regum, annis C. Horum primus Ochthois sævissimus regum fuit qui sibi præcesserant, universamque Ægyptum diris calamitatibus affecit. Idem denique vesania correptus est, et a crocodilo peremptus.

Decima dynastia Heracleopolitarum XIX regum, annis CLXXV.

Undecima dynastia Diospolitarum XVI regum annis XLIII. Post quos Ammenemes annis XVI.

Hactenus primum librum Manetho produxit. Sunt autem reges XXXII, anni MMCCC.

5. E MANETHONIS LIBRO SECUNDO.

Duodecima dynastia Diospolitarum VII regum quorum primus

Sesonchosis Ammenemis filius annis XLVI.

Ammenemes annis XXXVIII, qui a suis eunuchis interemptus est.

Sesostris annis XLVIII, cujus mensura fertur cubitorum quatuor palmorumque trium cum digitis duobus. Is universam Asiam annorum novem spatium sibi subdidit, itemque Europæ partes usque ad Thraciam. Idem et suæ in singulas gentes dominationis monumenta ubique constituit; apud gentes quidem strenuas virilia, apud vero imbelles fæminea pudenda ignominie causa columnis insculpens. Quare is ab Ægyptiis proximos post Osirim honores tulit.

Secutus est Lampares, annis VIII. Hic in Arsinoite labyrinthum cavernosum sibi tumulum fecit. Regnaverunt successores ejus annis XLII. Summa universæ dominationis annorum CCLXV.

Tertia decima dynastia Diospolitarum LX regum, qui regnaverunt annis CCLIII.

Quarta decima dynastia Xoitarum LXXVI regum, qui regnaverunt annis CCLXXXIV.

Quinta decima dynastia Diospolitarum regum, qui regnaverunt annis CCL.

Sexta decima dynastia Thebæorum V regum, qui regnaverunt annis CXC.

Decima septima dynastia Pastorum, qui fratres erant Phœnices exterique reges, qui Memphim quoque occupaverunt. Ex his primus

Saites imperavit annis XIX, a quo Saitarum quoque nomos nomen traxit. Idem in Sethroite nomo urbem condiderunt, unde incursione facta Ægyptios perdomuerunt.

Secundus Bnon annis XI.

Deinde Archles annis XXX.

Aphophis annis XIV.

Summa annorum CIII. Horum ætate regnavisse in Ægypto Josephus videtur.

Decima octava dynastia Diospolitarum XIV regum, quorum primus

Amoses annis XXV.

Chebron annis XIII.

Amophis annis XXI.

Memphres annis XII.

Mispharmutosis annis XXVI.

Tuthmosis annis IX.

Amenophis annis XXXI. Hic est qui Memnon putabatur, petra loquens.

Orus annis XXVIII.

Achencheres annis XVI. Hujus ætate Moses duces se præbuit Hebræis ab Ægypto excedentibus.

Acherres annis VIII.

Cherres annis XV.

Armais, qui et Danaus, annis V, quibus peractis, Ægyptiorum regione pulsus Ægyptumque fratrem suum fugiens evasit in Græciam, Argisque captis, imperitavit Argivis.

Ramesses, qui et Ægyptus, annis LXVIII.

Amenophis annis XI.

Summa dominationis anni CCCXLVIII.

Decima nona dynastia Diospolitarum V regum.

Sethos annis LV.

Rampses annis LXVI.

Amenephtis annis XI.

Ammenemes annis XXVI.

Thuoris Homero dictus Polybus, vir strenuus atque fortissimus, cujus ætate Ilium captum est, annis VII.

Summa annorum CXCIV. Manethonis secundo libro conflatur summa XCII regum, annorum MMCCXI.

6. E MANETHONIS TERTIO LIBRO.

Vicesima dynastia Diospolitarum XII regum, qui imperaverunt annis CLXXII.

Vicesima prima dynastia Tanitarum VII regum.

Smendis annis XXVI.

Psusennes annis XLI.

Nephercheres annis IV.

Amenophthis annis IX.

Osochor annis VI.

Psinnaches annis IX.

Psusennes annis XXXV.

Summa annorum est CXXX.

Vicesima secunda dynastia Bubastitarum III regum.

Sesonchosis annis XXI.

Osorthon annis XV.

Tacelothis annis XIII.

Summa annorum XLIX.

Vicesima quarta dynastia Tanitarum III regum.

Petubastis annis XXV.

Deinde Osorthon annis IX, quem Ægyptii Herculem nuncupaverunt.

Psammus annis X.

Summa annorum XLIV.

Vicesima quarta dynastia.

Bocchoris Saites annis XLV, sub quo agnus locutus est.

Vicesima quinta dynastia Æthiopum III regum.

Sabaccon, qui captum Bocchorim vivum combussit, regnavitque annis XII.

Sebichos filius ejus annis XII.

Taracus annis XX.

Summa annorum XLIV.

Vicesima sexta dynastia Saitarum IX regum.

Ammeres Æthiops annis XII.

Stephinathis annis VII.

Nechepsos annis VI.

Nehaus annis VIII.

Psammetichus annis XLIV.

Nehaus alter annis VI. Ab hoc Hierosolyma capta sunt, Joachasque rex in Ægyptum captivus abductus.

Psammuthes alter, qui et Psammetichus, annis XVII.

Vaphres annis XXV, ad quem reliquæ Judæorum, Hierosolymis in Assyriorum potestatem redactis, confugerunt.

Amosis annis XLII.

Summa annorum CLXVII.

Vicesima septima dynastia Persarum VIII regum.

Cambyses, qui regni sui quinto anno Ægyptiorum potitus est, annis III.

Magi mensibus VII.

Darius annis XXXVI.

Xerxes Darii annis XXI.

Artaxerxes annis XI.

Xerxes alter mensibus II.

Sogdianus mensibus VII.

Darius Xerxis annis XIX.

Summa annorum CXX, mensiumque IV.

Vicesima octava dynastia.

Amyrtacus Saites annis VI.

Vicesima nona dynastia Mendesiurum IV regum.

Nepherites annis VI.

Achoris annis XIII.

Psammuthes anno I.

Muthes anno I.

Nepherites mensibus IV.

Summa annorum XXI, mensiumque IV.

Tricesima dynastia Sebennyitarum III regum.

Nectanebes annis X.

Teos annis II.

Nectanebus annis VIII.

Summa annorum XX.

Tricesima prima dynastia Persarum.

Ochus vicesimo jam anno Persis imperitans,

Ægyptum occupavit, tenuitque annis VI.

Postea Arses Ochi annis IV.

Tum Darius annis VI, quem Macedo Alexander interfecit.

Cuncta hæc ex Manethonis tertio libro.

Quæ consecuta sunt, ex petere oportet e Græcis libris. Hactenus enim *vetus regnum* Ægyptiorum pertingit. Quoniam vero et Flavius Josephus de Hebræorum majoribus disserens, e Manethonis libris testimonia excitavit, operæ pretium est ejusdem quoque verba in medium afferre, quæ in priore de veteribus Hebræis libro ejusmodi sunt.

CAPUT XXI.

Josephus e Manethonis libris.

De Hebræis Ægyptum incolentibus.

1. Age vero initium capiam ab Ægyptiorum litteris, quas quidem ipsas per se in medium afferre non licet: verum Manetho genere Ægyptius, vir Græca eruditione imbutus, uti vel inde apparet quod patriam historiam Græca lingua conscripsit, e templorum, ut ipse ait, interpretatus monumentis, quique etiam Herodotum sæpe arguit in Ægyptiacis rebus ob inscitiam mentitum; hic, inquam, Manetho primo Ægyptiacarum rerum ita de nobis scribit. Utar autem ejus verbis, quippe qui ipsummet testem produco. *Regem, inquit, habuimus* Timæum nomine. Sub hoc Deus nescio quo pacto iratus est, præterque opinionem ab orientali tractu homines obscuro genere, audacia tamen pleni, in hanc regionem impetum fecerunt, universamque armis nemine resistente occupaverunt. Tum principes capiebant, et deorum fana evertabant, cunctisque incolis crudelissime abutebantur, quorumdam etiam liberos et uxores in servitutem abducebant. Denique et quemdam ex suis regem creabant nomine Silitin. Hic vero Memphim profectus, superiorem provinciam ab inferiore secernebat, atque orientalem maxime plagam muniebat, nimirum prospiciens, fore ut Assyrios, ea tempestate viribus pollentes, cupiditas arriperet ejusmodi regum incursandi. Tum nactus in Methraite nomo commodissimam urbem in orientali Bubastitæ fluminis ripa sitam, atque ex antiqua quadam theologia Ava-

rin appellatam, ipsam denuo construebat, mœnibusque amplioribus augebat, collocatis item inibi militum myriadibus viginti quatuor ad ejusdem custodiam. Illuc autem æstivo tantum tempore ventitabat, ad stipendia nimirum et munera vulgo largienda, atque armatos sedulo exercendos, quo terrorem extraneis incuteret. Is annis XV dominatus vita excessit.

2. Deinde alius regnavit annis XLIII nomine Banon. Deinde alius quidam, Apachnas nomine, annis XXXVI cum mensibus VII. Deinde Aphosis annis LXI. Tum Anan annis I cum mense uno. Postremus omnium Assethus annis XLIX cum mensibus duobus. Atque hi sex primi ex eorum genere principes regionem assidue vexabant, imo et stirpem Ægyptiæ gentis nitebantur exscindere. Hæc universa gens appellabatur hycusos, id est, *reges pastores*: namque hyc sacratione Ægyptiorum lingua *regem* significat, usos autem *pastorem*, et pastores quoque vulgari loquela. Tum facta copula consurgit hycusos. Nonnulli eos Arabes fuisse aiunt. Porro in alio exemplari vox hyc non *reges* sed *captivos* potius denotat: adeoque hyc Ægyptiaca lingua et HAK cum alpha et aspiratione *captivos* diserte significat: idque mihi verisimilius videtur priscaeque historię consentaneum. Jam prædictos singillatim reges, qui pastores vocitati sunt, eorumque posteros ait Ægypto imperasse annis undecim supra quingentos.

3. Deinde a Thebæis aliisque Ægyptiis regibus bello atroci diuturnoque appetitos pastores ait: Sub rege autem cui nomen Mispthagmuthosis, victos pastores, amissa omni Ægypto, confugisse quemdam in locum, cujus ambitus decem millia jugerum, et nomen Avaris. Hunc Manetho ait totum magnis validisque mœnibus a pastoribus cinctum fuisse, ut rem suam universam et prædam in eo munimento asservarent. Tum Mispthagmuthosis filium Thutmosim conatum quidem summa vi eos expugnare, octo et quadraginta myriadibus militum ad obsidionem murorum adductis: sed, obsidionis successu desperato, per internuntios transegisse, ut ii, relicta Ægypto, indemnes abirent: eosdemque foedere fretos cum armentis et familiis omnique re sua excessisse Ægypto, militum nempe myriadas haud minus viginti quatuor, atque itinere per desertam habitam in Syriam venisse. Mox a copiosissimis Assyriorum viribus sibi metuentes, qui ea tempestate Asiam imperio tenebant, in

regione, cui nunc Judææ nomen est, condidisse urbem, quæ tot hominum myriadas caperet, eamque Hierosolyma nuncupavisse. Alio autem Ægyptiacarum rerum libro ait Manetho, gentem hanc, qui *pastores* vocantur, in sacris quidem litteris dici *captivos*. Et ille equidem recte narravit: majorum quippe nostrorum patria reapse conditio fuit vita pastoralis, cumque in gregibus pascendis occuparentur, ideoque dicebantur pastores. Rursus libri Ægyptiorum haud inepte sic loquuntur: progenitor enim noster Josephus captivum se coram rege Ægyptio testatus est, tum et fratres suos rege annuente in Ægyptum accessivit. Verumtamen de his rebus alio in loco diligentius inquiram.

4. Interim hujusce priscorum nostrorum historię testes validos sistam Ægyptios, atque ad Manethonem revolver, et quonam is pacto tempora digerat, hoc meo commentario perscribam. Sic ergo ait: — Postquam ex Ægypto *pastorum* gens se contulit Hierosolyma, is qui Ægypto pepulerat illam Thutmosis, postea regnavit annis XXV cum mensibus IV, ac dein obiit. Successitque in imperium filius ejus Chebron annis XIII. Deinde Amenophis annis XX et mensibus VII. Tum et ejusdem soror Amenses annis XXI et mensibus IX. Deinde hujus Amensis filius Mephres annis XII et mensibus IX. Deinde hujus filius Mephthagmuthosis annis XXV et mensibus IX. Deinde hujus filius Thmothosis annis IX et mensibus VIII. Deinde hujus filius Amenophis annis XXX et mensibus X. Deinde hujus filius Orus annis XXXVIII et mensibus VII. Deinde hujus filia Chencheres annis XII et mense I. Deinde hujus frater Athosis annis IX. Deinde hujus filius Chencheres annis XII et mensibus V. Deinde hujus filius Achencheres annis XII et mensibus III. Deinde hujus filius Armais annis IV et mense I. Deinde Rameses Miammi filius annis LXVI et mensibus II. Deinde hujus filius Amenophis annis XIX et mensibus VI. Deinde hujus filius Sethosis idemque Rameses equestribus et navalibus copiis pollens.

5. Hic fratrem suum Armain Ægypto procuratorem præfecit, ad eumque etiam reliquam potestatem regiam contulit, ita tamen ut ei diademate interdiceret, et regina ex qua jam susceperat liberos abuti vetaret, ac reliquis etiam concubinis regiis abstinere juberet. Ipse vero in Cyprum atque in Phœnicem profectus est, rursusque Assyrios et Medos ditione complexus est, universitatique potitus est partim quidem

armis, partim etiam sine certamine atque uno virium terrore. Exin res suæ gestæ spiritus tumidiore illi attulerunt, ita ut audacius progredieretur, orientis urbes pagosque subvertens. Multoque tempore post Armais qui in Ægypto substiterat, omnia secus ac frater jusserat gerere ausus est: nam et reginæ stuprum intulit, et cum reliquis concubinis intemperanter rem habuit; tum etiam amicorum instinctu diadema usurpavit, seque fratri adversarium professus est. Tunc qui apud Ægyptios rebus sacris præerat, Sethosim per litteras de omnibus certiore faciebat, quodque frater Armais palam ab eo defecisset. Ergo ille propere Pelusium reversus est, suumque regnum obtinuit. Regio autem ex ejus nomine audivit Ægyptus, quia Sethosi ipsi, ut ait, nomen erat Ægyptus, fratri autem Armai Danaus. Hæc quidem Manetho.

6. Igitur si tempus ad prædictorum annorum rationem exigatur, prorsus constabit eos qui *pastores* vocabantur, majores nempe nostros, ex Ægypto elapsos ad hanc regionem contendisse trecentis ante ac nonaginta tribus annis quam Danaus Argum iret, quem tamen Argivi antiquissimum putant. Atque ita Manetho testimonia duo maxima nobis suppeditat ex Ægyptiorum libris; primum quidem quod aliunde in Ægyptum *maiores nostri* ingressi sint; deinde quod ex eadem recesserint tam vetusta ætate, quæ ferme mille annis Iliacum bellum præcesserit. Jam quæ Manetho haud ex Ægyptiacis libris, verum, ut ipse fatetur, ex incertis quibusdam fabulosisque chronicis addidit, ea deinceps coarguam.

7. Universa hæc e Josephi libris desumpta est dissertatio de Ægyptiacis antiquitatibus, deque eorum chronographia usque ad ipsorum regem quemdam Nectanebum, quem ego jam superioribus accensui. Post Nectanebum Ochus Persarum rex obtinuit Ægyptum, regnavitque annis VI. Post hunc Arses Ochi annis IV. Deinde Darius annis VI. Ad extremum Alexander Macedo Darium Persam interfecit, atque una Asianis Ægyptiisque imperavit, sextoque regni sui anno Alexandriam in Ægypto condidit. Deinceps multi partes imperii sibi vindicarunt. Ægyptum quidem et Alexandriam insederunt Ptolemæi, quorum imperantium tempora ejusmodi sunt.

Teos annis II.

Nectanebus annis VIII.

Summa annorum XX.

Tricesima prima dynastia Persarum.

Ochus vicesimo jam anno Persis imperitans,

Ægyptum occupavit, tenuitque annis VI.

Postea Arsēs Ochī annis IV.

Tum Darius annis VI, quem Macedo Alexander interfecit.

Cuncta hæc ex Manethonis tertio libro.

Quæ consecuta sunt, ex petere oportet e Græcis libris. Hactenus enim *vetus regnum Ægyptiorum* pertingit. Quoniam vero et Flavius Josephus de Hebræorum majoribus disserens, e Manethonis libris testimonia excitavit, operæ pretium est ejusdem quoque verba in medium afferre, quæ in priore de veteribus Hebræis libro ejusmodi sunt.

CAPUT XXI.

Josephī e Manethonis libris.

De Hebræis Ægyptum incolentibus.

1. Age vero initium capiam ab Ægyptiorum litteris, quas quidem ipsas per se in medium afferre non licet: verum Manetho genere Ægyptius, vir Græca eruditione imbutus, uti vel inde apparet quod patriam historiam Græca lingua conscripsit, e templorum, ut ipse ait, interpretatus monumentis, quique etiam Herodotum sæpe arguit in Ægyptiacis rebus ob inscitiam mentitum; hic, inquam, Manetho primo Ægyptiacarum rerum ita de nobis scribit. Utar autem ejus verbis, quippe qui ipsummet testem produco. *Regem, inquit, habuimus Timæum* nomine. Sub hoc Deus nescio quo pacto iratus est, præterque opinionem ab orientali tractu homines obscuro genere, audacia tamen pleni, in hanc regionem impetum fecerunt, universamque armis nemine resistente occupaverunt. Tum principes capiebant, et deorum fana evertabant, cunctisque incolis crudelissime abutebantur, quorumdam etiam liberos et uxores in servitutem abducebant. Denique et quemdam ex suis regem creabant nomine Silitin. Hic vero Memphim profectus, superiorem provinciam ab inferiore secernebat, atque orientalem maxime plagam muniebat, nimirum prospiciens, fore ut Assyrios, ea tempestate viribus pollentes, cupiditas arriperet ejusmodi regum incursandi. Tum nactus in Methraite nomo commodissimam urbem in orientali Bubastitæ fluminis ripa sitam, atque ex antiqua quadam theologia Ava-

rin appellatam, ipsam denuo construebat, mœnibusque amplioribus augebat, collocatis item inibi militum myriadibus viginti quatuor ad ejusdem custodiam. Illuc autem æstivo tantum tempore ventitabat, ad stipendia nimirum et munera vulgo largienda, atque armatos sedulo exercendos, quo terrorem extraneis incuteret. Is annis XV dominatus vita excessit.

2. Deinde alius regnavit annis XLIII nomine Banon. Deinde alius quidam, Apachnas nomine, annis XXXVI cum mensibus VII. Deinde Aphosis annis LXI. Tum Anan annis I cum mense uno. Postremus omnium Assethus annis XLIX cum mensibus duobus. Atque hi sex primi ex eorum genere principes regionem assidue vexabant, imo et stirpem Ægyptiæ gentis nitebantur exscindere. Hæc universa gens appellabatur hycusos, id est, *reges pastores*: namque hyc sacratione Ægyptiorum lingua *regem* significat, usos autem *pastorem*, et pastores quoque vulgari loquela. Tum facta copula consurgit hycusos. Nonnulli eos Arabes fuisse aiunt. Porro in alio exemplari vox hyc non *reges* sed *captivos* potius denotat: adeoque hyc Ægyptiaca lingua et HAK cum alpha et aspiratione *captivos* diserte significat: idque mihi verisimilius videtur priscaeque historię consentaneum. Jam prædictos singillatim reges, qui pastores vocitati sunt, eorumque posteros ait Ægypto imperasse annis undecim supra quingentos.

3. Deinde a Thebæis aliisque Ægyptiis regibus bello atroci diuturnoque appetitos pastores ait: Sub rege autem cui nomen Mispthagmuthosis, victos pastores, amissa omni Ægypto, confugisse quemdam in locum, cujus ambitus decem millia jugerum, et nomen Avaris. Hunc Manetho ait totum magnis validisque mœnibus a pastoribus cinctum fuisse, ut rem suam universam et prædam in eo munimento asservarent. Tum Mispthagmuthosis filium Thutmosim conatum quidem summa vi eos expugnare, octo et quadraginta myriadibus militum ad obsidionem murorum adductis: sed, obsidionis successu desperato, per internuntios transegisse, ut ii, relicta Ægypto, indemnes abirent: eosdemque foedere fretos cum armentis et familiis omnique re sua excessisse Ægypto, militum nempe myriadas haud minus viginti quatuor, atque itinere per desertam habitam in Syriam venisse. Mox a copiosissimis Assyriorum viribus sibi metuentes, qui ea tempestate Asiam imperio tenebant, in

regione, cui nunc Judææ nomen est, condidisse urbem, quæ tot hominum myriadas caperet, eamque Hierosolyma nuncupavisse. Alio autem Ægyptiacarum rerum libro ait Manetho, gentem hanc, qui *pastores* vocantur, in sacris quidem litteris dici *captivos*. Et ille equidem recte narravit: majorum quippe nostrorum patria reapse conditio fuit vita pastoralis, cumque in gregibus pascendis occuparentur, ideoque dicebantur pastores. Rursus libri Ægyptiorum haud inepte sic loquuntur: progenitor enim noster Josephus captivum se coram rege Ægyptio testatus est, tum et fratres suos rege annuente in Ægyptum accessivit. Verumtamen de his rebus alio in loco diligentius inquiram.

4. Interim hujusce priscorum nostrorum historię testes validos sistam Ægyptios, atque ad Manethonem revolver, et quonam is pacto tempora digerat, hoc meo commentario perscribam. Sic ergo ait: — Postquam ex Ægypto *pastorum* gens se contulit Hierosolyma, is qui Ægypto pepulerat illam Thutmosis, postea regnavit annis XXV cum mensibus IV, ac dein obiit. Successitque in imperium filius ejus Chebron annis XIII. Deinde Amenophis annis XX et mensibus VII. Tum et ejusdem soror Amenses annis XXI et mensibus IX. Deinde hujus Amensis filius Mephres annis XII et mensibus IX. Deinde hujus filius Mephthagmuthosis annis XXV et mensibus IX. Deinde hujus filius Thmothosis annis IX et mensibus VIII. Deinde hujus filius Amenophis annis XXX et mensibus X. Deinde hujus filius Orus annis XXXVIII et mensibus VII. Deinde hujus filia Chencheres annis XII et mense I. Deinde hujus frater Athosis annis IX. Deinde hujus filius Chencheres annis XII et mensibus V. Deinde hujus filius Achencheres annis XII et mensibus III. Deinde hujus filius Armais annis IV et mense I. Deinde Rameses Miammi filius annis LXVI et mensibus II. Deinde hujus filius Amenophis annis XIX et mensibus VI. Deinde hujus filius Sethosis idemque Rameses equestribus et navalibus copiis pollens.

5. Hic fratrem suum Armain Ægypto procuratorem præfecit, ad eumque etiam reliquam potestatem regiam contulit, ita tamen ut ei diademate interdiceret, et regina ex qua jam susceperat liberos abuti vetaret, ac reliquis etiam concubinis regiis abstinere juberet. Ipse vero in Cyprum atque in Phœnicem profectus est, rursusque Assyrios et Medos ditione complexus est, universitatique potitus est partim quidem

armis, partim etiam sine certamine atque uno virium terrore. Exin res suæ gestæ spiritus tumidiore illi attulerunt, ita ut audacius progredieretur, orientis urbes pagosque subvertens. Multoque tempore post Armais qui in Ægypto substiterat, omnia secus ac frater jusserat gerere ausus est: nam et reginæ stuprum intulit, et cum reliquis concubinis intemperanter rem habuit; tum etiam amicorum instinctu diadema usurpavit, seque fratri adversarium professus est. Tunc qui apud Ægyptios rebus sacris præerat, Sethosim per litteras de omnibus certiore faciebat, quodque frater Armais palam ab eo defecisset. Ergo ille propere Pelusium reversus est, suumque regnum obtinuit. Regio autem ex ejus nomine audivit Ægyptus, quia Sethosi ipsi, ut ait, nomen erat Ægyptus, fratri autem Armai Danaus. Hæc quidem Manetho.

6. Igitur si tempus ad prædictorum annorum rationem exigatur, prorsus constabit eos qui *pastores* vocabantur, majores nempe nostros, ex Ægypto elapsos ad hanc regionem contendisse trecentis ante ac nonaginta tribus annis quam Danaus Argum iret, quem tamen Argivi antiquissimum putant. Atque ita Manetho testimonia duo maxima nobis suppeditat ex Ægyptiorum libris; primum quidem quod aliunde in Ægyptum *maiores nostri* ingressi sint; deinde quod ex eadem recesserint tam vetusta ætate, quæ ferme mille annis Iliacum bellum præcesserit. Jam quæ Manetho haud ex Ægyptiacis libris, verum, ut ipse fatetur, ex incertis quibusdam fabulosisque chronicis addidit, ea deinceps coarguam.

7. Universa hæc e Josephi libris desumpta est dissertatio de Ægyptiacis antiquitatibus, deque eorum chronographia usque ad ipsorum regem quemdam Nectanebum, quem ego jam superioribus accensui. Post Nectanebum Ochus Persarum rex obtinuit Ægyptum, regnavitque annis VI. Post hunc Arsēs Ochī annis IV. Deinde Darius annis VI. Ad extremum Alexander Macedo Darium Persam interfecit, atque una Asianis Ægyptiisque imperavit, sextoque regni sui anno Alexandriam in Ægypto condidit. Deinceps multi partes imperii sibi vindicarunt. Ægyptum quidem et Alexandriam insederunt Ptolemæi, quorum imperantium tempora ejusmodi sunt.

CAPUT XXII.

Quinam post Alexandrum Macedonem Ægypti Alexandrinæque urbis regnum tenuerint. E Porphyrii libro.

1. Hunc Alexandrum Macedonem, centesimæ et quartæ decimæ olympiadis anno secundo, regni successor excepit Aridæus, qui Philippus dictus est, frater quidem Alexandri, haud ex eadem tamen matre: nam de Philinna Larissæa suscepit eum Philippus. Is regnavit annis vii, donec a Polysperchonte Antipatri filio in Macedonia interemptus est.

Ptolemæus Arsinoes et Lagi filius post annum ex quo Philippus imperium obtinuerat, ad præfecturam Ægypti mittitur, eaque primum potestate fungitur annis xvii: deinde supremam regis dignitatem invadit annis xxiii, ita ut usque ad ejus obitum anni omnino effluerint xl. Hic tamen adhuc superstes in filium suum Ptolemæum, cognomento Philadelphum, transtulit imperium, biennioque vitam produxit cum filio regnante: quare jam haud quadraginta, sed octo supra triginta, putabantur anni Ptolemæi primi cognomento Soteris.

Hunc successor consecutus est Ptolemæus filius, cognomento, ut diximus, Philadelphus, qui parente superstite regnum biennio administravit, eoque mortuo, annis xxxvi: prorsus ut ipse, non secus atque parens, octo ac triginta annis regnasse dicendus sit.

Tertius ei successit Ptolemæus, cognomento Evergetes, qui mansit in potestate annis xxv.

Hunc quartus Ptolemæus excepit, cognomento Philopator, qui regnavit annis xvii.

Mox quintus Ptolemæus, cognomento Epiphanes regnum tenuit annis xxiv.

2. Hujus duo filii Ptolemæi in imperium deinde succedunt, quorum major natu Philometor, minor autem Evergetes secundus dicebatur. Utriusque simul anni numerantur lxi. Nos enim horum annos in unam seriem contulimus, propterea quod ipsis bello inter se decertantibus, seque regno vicissim pellentibus, temporum permixtio consecuta est. Primus regnat Philometor annis xi. Mox Antiochus, oppressa armis Ægypto, eundem diademate spoliabat. Tum Alexandrini regiam potestatem ad minorem fratrem deferrebant, pulsoque Antiocho, ipsum Philometorem expediebant: dicebatur autem eis Philometoris annus duodecimus, Evergetæ primus. Hinc potestate æquata usque ad

decimum septimumque annum perfectum est. Mox ab octavo decimo unius Philometoris nomen scribebatur. Cum enim minor natu frater majorem imperio deduxisset, hic a Romanis reductus est: qui Ægypti quidem dominationem capessit, fratri autem Libyam regendam concedit. Solus igitur regnum obtinet, in eoque manet annis xviii. Post hunc denique in Syria extinctum (is enim eam quoque regionem ditione tenuit), Cyrene accersitus Evergetes rexque appellatus annos suos inde putare incipit ex quo rex habitus fuerat: ita ut, fratre moriente, videretur ipse regnavisse jam annis xxv, ejusdemque anni censeantur liv. Namque annum Philometoris tricesimum sextum, qui dicendus erat sui regnantis primus, ipse vicesimum quintum scribebat. Ita fiunt utriusque simul anni lxi: Philometoris quidem xxxv, reliqui Evergetæ: quod si hi segregentur separatimque putentur, error in rationes incurrit.

3. Ptolemæo Evergetæ secundo nati sunt filii duo ex Cleopatra, uterque nomine Ptolemæus, sed major natu cognomento Soter, minor Alexander. Major natu primus imperat, matris præsidio regnum adeptus: cui cum obsequens esse videretur, aliquamdiu certe matre benevolente usus est. Decimo tamen regni anno cum patris matrisque suæ familiares occidisset, ob hanc animi crudelitatem matris jussu dejectus imperio est, fugaque in Cyprum evasit. Minorem natu accivit mater Pelusio urbe, secumque regem constituit. Regnavit ergo cum matre minor, communicato utrique imperii nomine: et Cleopatræ quidem dictus est annus xi; Ptolemæi vero Alexandri octavus: namque et hic fratris quoque tempora sibi sumpsit, a quarto illius regnantis anno, quo tempore ipsemet Cypriis dominari cœperat. Atque hæc consuetudo viguit vivente Cleopatra: quæ extincta, ad unum Alexandrum signa honoris deferri cœperunt. Hic annis omnino octodecim, postquam Alexandriam venerat, imperium retinuit: dicebatur tamen annum jam sextum supra vicesimum imperare. Decimo nono anno adversus milites suos ira concepta, vires contra eos contrahabat in Ægypto; hi vero eum persecuti sunt, duce Tyrro regum consanguineo. Mox navali quoque prælio conserto, ipse summo discrimine elapsus cum uxore et filia in Lyciorum urbem Myram fuga se proripuit. Inde etiam cum Cyprum aufugeret, bello appetitus a Chæreâ navarcho periit.

4. Interim post hujus fugam Alexandrini, missis oratoribus, seniori ejusdem fratri Ptolemæo Soteri denuo regnum offerebant, qui Cypro reversus est. Hinc septem anni sexque menses labuntur: totidem enim is superfuit post reditum. Tempus autem universum post patris obitum in ipsum confertur, adscripto integro numero annorum xxxv, mensiumque vi. Sane Ptolemæo Soteri tribuendi essent ex intervallo anni xvii mensesque vi; alteri autem, scilicet Alexandro, anni octodecim, iis videlicet interjecti quibus major natu regnavit: quos etsi de albo Ægyptii tollere non poterant, pro viribus tamen debebant; propterea quod ipsis Alexander obstiterat, Judæorum quibusdam fretus auxiliis. Idcirco temporum Alexandri rationem non habent, cunctosque annos xxxvi de majore fratre recitant.

5. Sex præterea menses ab obitu senioris fratris reliquos, quibus annus tricesimus sextus absolvitur, haud conferunt in senioris filiam Cleopatram, uxorem minoris, quæ patre extincto regia negotia procuravit: neque item Alexandro, qui regnavit cum ea diebus xix, hos ipsos dies xix tribuunt. Porro hic Alexander filius erat minoris Ptolemæi sive Alexandri, privignus autem Cleopatræ, atque in urbe Roma habitabat: cumque ea tempestate stirps regia virilis in Ægypto deficeret, accitus venit Alexandriam, sibi uxorem copulavit quam antea dixi Cleopatram, invitaque muliere imperium sibi vindicavit. Mox et illam post novemdecim dies interfecit: tum ipse quoque turbæ armatorum in gymnasio implicitus propter nefandum suum parricidium interemptus est.

6. Huic Alexandro successit Ptolemæus, cui cognomentum fuit novus Dionysus, Ptolemæi Soteris filius, prædictæ Cleopatræ frater. Hujus imperantis numerantur anni xxx. Filia ejusdem Cleopatra Lagidarum generis postrema fuit; ejusque imperantis recitantur anni xxii. Neque tamen hæc dominationes continentem temporis seriem ab initio ad finem per se seorsimque descriptæ tenent; verum inter se implicite aliæ alias vicissim occupant. Nam sub novo Dionysio, filiabus ejus Cleopatræ, quæ et Tryphænæ, atque Berenici regni triennium attributum est; duabus quidem annus unus; post obitum vero Cleopatræ seu Tryphænæ biennium uni Berenici. Nimirum accidit, ut Ptolemæus Romam proficisceretur, ibique aliquamdiu subsisteret; filia autem, cum pater rediturus non videretur,

regni gubernaculum sibi vindicarent; tum aliquot consanguinei Berenici opem ferentes, cum ea rebus præessent: donec Ptolemæus Roma reversus est, qui mox pietatis affectumque erga filiam oblitus, resque ab ea gestas exosus, eandem morte muletavit.

7. Regnante Cleopatra, primos quidem imperii annos ipsi fratrique ejus natu maximo Ptolemæo tribuebant: deinceps aliis ob ejusmodi causam. Novus videlicet Dionysus vita excessit, quatuor liberis relictis Ptolemæis, nempe duobus, et Cleopatra atque Arsinoe. Idem majoribus natu liberis imperium legavit Ptolemæo atque Cleopatræ: quibus conjunctim regnantibus quadriennium exactum est. Id vero institutum mansisset, nisi Ptolemæum, qui, neglecto patris mandato, uni sibi regnum asserere nisus est, fatalis necessitas vita orbasset navali prælio implicitum in Ægypto adversus Julium Cæsarem qui Cleopatræ suppetias tulit.

8. Post necem Ptolemæi, minor frater, dictus item Ptolemæus, cum Cleopatra sorore consors regni fuit, jussu Cæsaris. Scribebatur autem quintus annus Cleopatræ et primus Ptolemæi. Hinc alii consecuti sunt usque ad hujus necem anni duo.

9. Quo Cleopatræ insidiis perempto quarto sui anno et Cleopatræ octavo, reliquum tempus Cleopatræ uni adscriptum est ad quintum decimum usque annum. Sextus autem decimus nuncupabatur simul primus. Namque in Syria mortuo Lysimacho rege Chalcidis, Marcus Antonius imperator Chalcidem cum adjacentibus provinciis Cleopatræ attribuit. Exin anni quoque reliqui usque ad vicesimum secundum, qui fuit postremus Cleopatræ, eadem ratione aucto numero scribebantur, uti Cleopatræ annus secundus supra vicesimum idem esset et septimus.

10. Porro autem Octavianus Cæsar, qui et Augustus, Actiaco prælio Ægypti regnum a Cleopatra abstulit anno altero olympiadis octogesimæ quartæ supra centesimam. Nunc inter centesimæ undecimæ olympiadis annum primum, quo Aridæus idemque Philippus successit in imperium, et centesimæ octogesimæ quartæ olympiadis annum alterum, septuaginta tres olympiades annusque unus interjacent, nempe anni cccxiii. Totidem vero supputantur anni regum urbis Alexandriæ usque ad Cleopatræ excessum.

11. Tempora igitur Ptolemæorum sic omnino se habent. Alexander Macedo primo anno olym

piadis centesimæ undecimæ regnum auspicatur. Is Alexandriam in Ægypto condit. Diuturnitas imperii ejus anni XII, mensesque VII. Post eum Alexandria totique Ægypto dominati sunt hi:

Ptolemæus Lagi annis XL;
Ptolemæus Philadelphus annis XXXVIII;
Ptolemæus Evergetes annis XXIV;
Ptolemæus Philopator annis XXI;
Ptolemæus Epiphanes annis XXIV;
Ptolemæus Philometor annis XXX;
Ptolemæus junior, cognomento item Evergetes, annis XXIX;

Ptolemæus Physcon, cognomento Soter, annis XVII cum mensibus VI;

Ptolemæus, idemque Alexander, qui a patris sui matre expulsus fuit, annis III;

Ptolemæus Philadelphus, ab exilio redux, post Alexandrum ejectum, annis VIII;

Ptolemæus Dionysus, idemque Philadelphus, annis XXX;

Ptolemæi filia Cleopatra annis XX.

Ea regnante Caius Julius Cæsar summum principatum Romanorum invasit. Post hunc Cæsar Sebastus Octavianus, qui et Augustus, interfecta Cleopatra, Ptolemæorum imperium sustulit, qui annis CCXCV regnaverant.

CAPUT XXIII.

GRÆCORUM.

Qua ratione Græci antiquitates suas scribant.

Atheniensium reges; Argivorum reges; Sicyoniorum reges; Lacedæmonum reges; Corinthiorum reges; quinam et quamdiu maris imperium tenuerint; olympiades quoque Græcorum prout singillatim scribuntur; tum Macedonum priores reges, et qui post Alexandrum Macedonem; Thessalorum, Syrorum et Asianorum reges.

CAPUT XXIV.

Græcorum tempora.

1. Omnium Græcorum antiquissima prorsus feruntur Sicyoniorum tempora, et reges qui Sicyoni præfuerunt, quorum dominationem primus auspicatus est Nini Belique ætate (qui primi Assyriorum in Asia regnavisse memorantur) Ægialeus; a quo Ægialea vocitata olim est, quæ nunc dicitur Peloponnesus. Argivorum primus rex scribitur Inachus, Sicyoniorum imperio junior annis CCXCV. Atheniensibus primus imperitat Cecrops, cognomento Diphyes, Argivorum imperio trecentis fere annis posterior, Sicyonio-

rum autem junior triginta tribus supra quingentos.

2. Age jam ab antiquioribus nostra hæc chronologia exordiat, Sicyonios primum reges singillatim recensens. Et quoniam multa est ambiguitas apud veteres qui Græcanicæ historiæ tempora congesserunt, nos quidem pro viribus ex illo cinno ea deligemus in quibus auctores sibi invicem consonant. Sicyoniorum quoque regum tempora chronicis libris non sine recto ordine explicavit Castor, eaque brevi scripto hisce ipsis verbis complexus est. — Sicyonios reges adjungimus, quorum princeps Ægialeus, postremus Zeuxippus. Et reges quidem dominati sunt annis CMLIX: post reges autem præfuerunt Carnii sacerdotes sex, qui pontificatum gesserunt annis XXXIII: quorum postremus Charidemus sacerdos lectus, cum impensæ ferendæ impar esset, fugam arripuit. Hæc ad verbum Castor. Est autem Sicyoniorum regum albus ejusmodi.

CAPUT XXV.

Sicyoniorum reges.

1. Primus Ægialeus annis LII, ex quo etiam Ægialea, quæ nunc est Peloponnesus, vocabatur. Initium regnandi Sicyone ab hoc factum aiunt circa decimum quintum annum Beli, ejus qui primus regnum Assyriæ tenuit Neptunique et Libyæ filius dictitatur.

Secundus Europus annis XLV. Hic Nino Beli filio coætaneus regnat.

Tertius Telchin annis XX. Is ætate Semiramidis regnat.

Quartus Apis annis XV, ex quo Apia, quæ nunc dicitur Peloponnesus.

Quintus Thelxion annis LII.

Sextus Ægydrus annis XXXIV.

Septimus Thurimachus annis XLV. Hujus ætate primus Argivis imperat Inachus.

Octavus Leucippus annis LIII.

Nonus Messappus annis XLVII. Hujus ætate contigit ut in Ægypto dominaretur Josephus, de quo Hebræi loquuntur.

Decimus Eratus annis XLVI.

Undecimus Plemnæus annis XLVIII.

Duodecimus Orthopolis annis LXIII.

Decimus tertius Marathonius annis XXX, quo tempore in Attica primus regnavit Cecrops Diphyes.

Decimus quartus Marathon annis XX. Ea tem-

pestate Hebræis Ægypto excedentibus dux Moses fuit, uti suo tempore comprobabitur.

Decimus quintus Chyreus annis LV. Eo tempore Argivis imperabat Danaus.

Decimus sextus Corax annis XXX.

Decimus septimus Epopeus annis XXXV.

Decimus octavus Laomedon annis XL.

Decimus nonus Sicyon annis XLV. Hujus ætate desiverunt Argivorum reges, qui annis DLI permanserant.

Vicesimus Polybus annis XL.

Vicesimus primus Inachus annis XL.

Vicesimus secundus Phæstus annis VIII.

Vicesimus tertius Adrastus annis IV.

Vicesimus quartus Polyphides annis XXXI. Hujus ætate Ilium captum est.

Vicesimus quintus Pelasgus annis XX. Hujus ætate Æneas Latinorum regnum tenuit.

Vicesimus sextus Zeuxippus annis XXXI.

Summa regum Sicyoniorum XXVI, a quibus regnatum est annis CMLIX.

2. Exin jam non reges, sed Carnii sacerdotes, quorum

Primus pontificatu functus est Archelaus anno I.

Secundus Automedon anno I.

Tertius Theoclytus annis IV.

Quartus Euneus annis VI.

Quintus Theonimus annis IX.

Sextus Amphichyes annis XII.

Septimus denique Charidemus, qui impensis exhaustus fugit. Ab hoc ad primam olympiadem anni labuntur CCCLII. Sicyoniorum regum et sacerdotum temporibus anni conflantur CMLXVIII.

Post Sicyoniorum præsides, par est et reges Argivorum presse percurrere, prout hi in certioribus veterum historiis occurrunt. Castor quoque hos commemorat, ejusmodi ratione scribendi utens.

CAPUT XXVI.

Castoris de Argivorum regno.

His addamus ordinatim etiam Argivorum reges, qui orsi ab Inacho in Sthenelum Crotopi filium desiverunt, quorum temporibus confiunt anni CCCLXXXII. Pulso Sthenelo, Danaus Argos ipse obtinuit, ejusque posteri usque ad Eurys-theum Stheneli qui Perseo natus erat. Exin Pelopidæ regno potiti sunt. Cæterum tempora Danaidarum annos CLXII conficiunt; Pelopidarum autem, qui ducto initio ab Atreo regnaverunt, quique dignitatem usque ad Penthilam et Tisa-

menum et Cometem Orestis filium retinuerunt (sub quo Heraclidarum descensus accidit) feruntur anni CV. Age vero singulorum regum Argivorum tempora hæc sunt.

CAPUT XXVII.

Argivorum reges.

1. Primus Inachus, a quo nomen regioni Inachiae, annis L. Inachus Argivum imperium auspicatus est imperante septimo loco Thurimacho apud Sicyonios.

Secundus Phoreneus annis LX. Hujus ætate Ogygus Eleusin condidit.

Tertius Apis, de quo regio illa Apia dicta est, annis XXXV. Ea tempestate apud Ægyptios dominatum tenuit Josephus, quem Hebræi memorant.

Quartus Argus Jovis et Niobes filius; ex quo regionis nomen mutatum est, dictaque Argia, annis LXX.

Quintus Criasus annis LIV.

Sextus Phorbas annis XXXV. Hujus ætate Cecrops Diphyes imperabat Atheniensibus.

Septimus Triopas annis XLVI. Eo regnante Moses Hebræis exeuntibus ab Ægypto dux erat.

Octavus Crotopus annis XXI.

Nonus Sthenelus annis XI.

Summa annorum CCCLXXXII.

2. Sthenelum Danaus pepulit, Argosque ipse tenuit, et ejusdem deinceps posteri: quorum et successio et regnantium tempora ita se habent.

Decimus Danaus annis L.

Undecimus Lynceus XII.

Duodecimus Abas annis XXIII.

Decimus tertius Proetus annis XVII.

Decimus quartus Acrisius annis XXXI.

Argivorum imperii summa annorum DCLIV. Hucusque Danaidæ.

3. Post Acrisium, Mycenæ translatus est Argivorum imperium sub Eurystheo Stheneli filio, Pelopidæque dominium obtinuerunt: primus autem regnavit in Peloponneso Pelops, qui olympiorum curator fuit. Translato Mycenæ Argivorum imperio, post Acrisium regnavit Eurystheus annis XLV.

Deinde Pelopidæ Atreus et Thyestes annis LXV.

Post hos Agamemnon annis XXX, ejus anno octavo decimo Ilium captum est.

Ægisthus annis XVII.

Orestes, Tisamenus, Penthilus et Cometes annis LVIII, usque ad Heraclidarum descensum qui Peloponnesum occupaverunt: a quo usque

ad Ionum e suis terris migrationem anni excurrunt LXXX, et a migratione Ionica usque ad primam olympiadem anni sunt CCLXVII.

CAPUT XXVIII.

Summatim de Atheniensium regibus.

1. Hic dextrum est catalogum etiam Atheniensium regum attexere, e certioribus veterum memoriis prælibata summatim historia. Primus ab Atheniensibus memoratur Ogygus, in cuius ætatem ingens illud et perantiquum diluvium incurrisse fertur. Hujus æqualis habetur Phoroneus, Inachi filius, Argivorum rex, quem ipse Plato in *Timæo* suo commemorat his verbis: « Cum eos commovere studeret ad sermonem de hujus urbis antiquitatibus, vetustissima narrare aggressus est de primo illo Phoroneo, de Niobe, deque rebus quæ diluvium consecutæ sunt. » Ogygus autem incidit in ætatem Messappi regis noni Sicyoniorum, Beloehique regis octavi Assyriorum. Jam post Ogygum, quia diluvium vasta omnia fecisset, regnatum esse negant in ea regione, quæ nunc dicitur Attica, annis cxc usque ad Cecropem.

2. Jam hi anni ex Argivorum quoque regno supputantur, quod ante Ogygi ætatem initium cepit. Nimirum a fine Phoronei Argivorum regis (sub quo Ogygeum diluvium contigisse relatum est) ad Phorbantem, cui cœtaneus Cecrops Diphyes hodiernæ Atticæ primus præfuit, congeruntur anni cxc. Tum a Cecrope ad primam olympiadem numerantur reges xvii, et principes, quos mors finiebat, xii: sub quibus fabulosa portenta inter Græcos celebrantur. Hinc Græci Atticorum reges digerere incipiunt: vetustiorum enim certas rationes non tenent. Id ipsum Castor quoque in *historiæ epitome* narrat.

CAPUT XXIX.

Castoris de Athenarum regno.

Athenarum quoque reges ex ordine exponemus, ducto initio a Cecrope, cognomento Diphye; atque in Thymoeten desinemus. Regnum quidem, qui Erechthidæ dicti sunt, tempora annis constant ccccl. Deinde regnum delapsus est ad Melanthum Andropompi Pyliensem, atque ad ejus filium Codrum, quorum amborum dominatio annos occupat lxx. Sublato regno, proxime consecuti sunt principes quos mors finiebat. Horum initium est a Medonte Codri, finis in Alemæone Æschyli: tempora autem annorum ccix. Deinde qui decennalem potestatem

gerebant secuti sunt vii; hique annis lxx viguerunt. Tandem annui principes a Creonte orsi in Theophimum desiverunt, sub quo penitus terræ nostræ rebus et facinoribus finis est impositus. Hæc Castor. Nos autem singulorum regum catalogum persequamur.

CAPUT XXX.

Athenarum reges.

1. Primus Cecrops Diphyes annis l, sub quo Prometheus, Epimetheus et Atlas. Is quidem regnat Athenis æqualis Triopæ regis septimi Argivorum, nec non Marathonii qui decimo tertio loco Sicyone dominatus est. Sub eodem Moses quoque apud Hebræos cognoscebatur, quod opportune deinceps demonstrabimus. Sub eodem item, nempe Deucalionæ ætate, Thessalia diluvio obruta traditur: tum sub Phaethonte Æthiopia ardentis ignis furore correpta est.

Secundus Cranaus indigena annis ix.

Tertius Amphictyon Deucalionis (filius), Cranaei gener, sub quo Danaïdum res narrantur, annis ix.

Quartus Erichthonius Vulcani, qui ab Homero Erechtheus appellatur, annis l. Sub hoc Idæi Dactyli.

Quintus Pandion Erichthonii annis xl, sub quo raptus Proserpinæ atque Triptolemus.

Sextus Erechtheus Pandionis annis l, sub quo res Persei.

Septimus Cecrops, frater Erechthei, annis xl, sub quo res Bæchi.

Octavus Pandion Erechthei annis xxv. Hic fuga arrepta Megaris regnavit. Sub eodem Europa et Cadmus et quæ de Sparti narrantur.

Nonus Ægeus Pandionis annis xlviii, sub quo Argonautæ, et Centauri. Hercules item sua certamina peragebat.

Decimus Theseus Ægei annis xxx, sub quo Mikos legislator cognoscebatur.

Undecimus Menestheus Petei, qui Ornei, qui Erechthei, annis xxiii, sub quo Ilium captum est.

Duodecimus Demophoon Thesei annis xxxiii, sub quo res Ulyxis et Orestis, itemque Æneas Anchisæ regnat Lavinii.

Decimus tertius Oxyntes Demophoontis annis xii, sub quo Amazones fanum Ephesi inflammaverunt.

Decimus quartus Aphidas Oxyntæ anno i.

Decimus quintus Thymoetes frater Aphidantis annis viii.

Decimus sextus Melanthus Andropompi Pyliensis annis xxxvii, sub quo Heraclidæ descenderunt, et Peloponnesus subacta est.

Decimus septimus Codrus Melanthi annis xxi, sub quo Iones amissa Achaia Athenas confugerunt.

2. ATHENARUM PRINCIPES QUOAD VIVERENT.

Decimus octavus Medon Codri dominatus est annis xx.

Decimus nonus Acastus Medontis annis xxxvi, cuius ætate migratio Ionica fuit, in qua Homerum quoque fuisse traditum est. Eodem tempore Salomon item templum Hierosolymis condebat, quod ubi res feret demonstrabimus.

Vicesimus Archippus Acasti annis xix.

Vicesimus primus Thersippus Archippi annis xlii.

Vicesimus secundus Phorbas Thersippi annis xxx.

Vicesimus tertius Megacles Phorbantis annis xxx.

Vicesimus quartus Diognetus Megacelis annis xxviii, (sub quo) Lycurgus cognoscebatur.

Vicesimus quintus Pherecles Diogneti annis xix.

Vicesimus sextus Ariphron Phereclis annis xx, cuius ætate imperium Assyriorum interempto Sardanapallo finitum est.

Vicesimus septimus Thespius Ariphronis annis vii, cuius ætate leges scribebat Lacedæmoniis Lycurgus.

Vicesimus octavus Agamestor Thespiei annis xvii.

Vicesimus nonus Æschylus Agamestoris annis xxiii, cuius anno duodecimo prima olympias instituta est, qua vicit stadium Choroebus Eleus. Summa temporum Atheniensium ad primam olympiadem a Cecrope, cognomento Diphye, anni sunt dclxxx, ab Ogygo anni cmlxx. Posthinc olympiades notandis temporibus observandæ sunt.

Post Æschylum (autem tricesimus) imperat Athenis Alcmaeon annis ii.

Post hunc visum est decennales esse principes.

Charops annis x.

Esimedes annis x.

Clidicus annis x.

Hippomenes annis x.

Leocrates annis x.

Apsander annis x.

Eryxias annis x.

3. Mox placuit annum principem creare. Et

primus quidem annuus princeps fuit Creon vicesima quarta olympiade. Deinde singuli uno anno dominati sunt, quorum nomina scribere tanti non est. Hæc sunt tempora, quæ in antiquitatibus Atheniensibus recensentur, atque instar gravis historiæ ac vetustate firmatæ habentur. Quamquam revera tempus ante captum Ilium, et quidquid in eo memorabile actum est, cum diligenti historiæ non esset traditum, id nos, prout licuit, e pluribus memoriis summatim congessimus. Rursus ne tempora quidem ab Ilio capto ad primam olympiadem certis monumentis consignata fuerunt. Hæc tamen Porphyrius primo suo philosophicæ historiæ libro his adamussim breviterque verbis complectitur.

CAPUT XXXI.

Ex Porphyrii primo philosophicæ historiæ libro.

A capto Ilio ad Heraclidarum in Peloponnesum descensum ait Apollodorus elapsos esse annos lxxx: tum a descensu, ad Ioniam urbibus frequentatam annos lx: exinde ad Lycurgum annos clx (a Lycurgo usque ad primam olympiadem annos cviii): summam autem temporis a capto Ilio ad primam olympiadem annorum esse ccccvii.

Operæ pretium mihi videor facturum, si olympiades etiam, quæ a Græcis celebratæ sunt, libro meo complectar.

CAPUT XXXII.

Græcorum olympiades.

Prima olympias, qua vicit stadium Choroebus Eleus. Hinc ratio temporum apud Græcos videtur certo posse constitui: nam antea quidem ex sua quisque sententia rem definiebat.

De institutione agonis (quæ est certantium exercitatio.)

1. De agone opus est disserere aliquantum, cuius instituti qui maxime ætatem ampliant, ante Herculem a quodam ex Idæis Dactylis conditum affirmant; exin ab Æthlio celebratum ob filios suos exercendos; a quo et ii, qui decertabant, nomen athletarum traxerunt. Deinde hujus filium Epeum, deinde Endymionem, deinde Alexinum, deinde Oenomaum præfectos fuisse sacrorum: tum Pelopem patrii Jovis in honorem sacra obtulisse: ad extremum Herculem Alemæonem et Jovis filium: post quem alii ætates decem, alii vero tres tantum exactas esse

aiunt usque ad Iphitum, qui agonem instauravit.

2. Hic enim patria Eleus, Græciæ iuvandæ studiosus, cum bella civitatum tota Peloponneso sedare cuperet, misit oratores qui de urgentium bellorum compositione *oraculum* rogarent, atque hoc responsum a deo editum est Peloponnesiis: « Delubrum ingredimini, sacra ferte, et vatum jussis morem gerite. » Item Eleis hoc editum est oraculum: « Elei qui majorum instituta firmiter retinentes, patriam vestram liberastis, finem bellis imponite, commune fœdus cum Græcis initote, donec cum celebritate lætus annus redeat. » Hujus rei gratia Iphitus fœderata pace vacationem bellorum esse jussit, et suo quemque cibo tranquille vesci; vetitumque ab Hercule monuit, ne quis vim alii inferret. Atque ita agonem peregit Iphitus cum Lycurgo Lacedæmonio; erant autem ambo Heraclidæ. Nihil porro tum erat agon præter quam stadium. Alia deinceps certamina ex intervallo accesserunt.

3. Verumtamen Aristodemus Eleus refert, exacta vicesima et septima olympiade (postquam agon ab Iphito institutus fuerat) ceptos esse scribi victores, cum antea ob veterum incuriam nemo fuisset litteris consignatus: donec vigesima octava olympiade cum vicisset stadium Chorcæbus Eleus, ipse primus in album relatus est, eamque primam olympiadem habitam esse, ex qua Græci sua tempora supputant. Aristodemus suffragatur et Polybius. At Callimachus ait, xiii olympiades post Iphitum non esse scripto commendatas, nempe usque ad quartam decimam quam vicit Chorcæbus. Multi vero affirmant, inter agonem, quem Hercules Alemenæ instituerit, primamque scriptam olympiadem interjectos esse annos *eccclix*. Porro Elei unoquoque quinquennio, nempe annis quatuor interpositis, agonem peragunt.

CAPUT XXXIII.

Græcorum olympiades a prima usque ad quadragesimam septimam supra ducentesimam, qua Romanis imperabat Antoninus Severi filius.

I. Olympias, qua vicit Chorcæbus Eleus stadium. Solius enim stadii usus fuit usque ad tertiam decimam *exactam* olympiadem.

II. Antimachus Eleus stadium.

Remus et Romulus nascuntur.

III. Androclus Messenius stadium.

IV. Polychares Messenius stadium.

V. Æschides Eleus stadium.

VI. Œbotas Dymæus stadium.

VII. Darces Messenius stadium.

Romulus Romam condit.

VIII. Anticles Messenius stadium.

IX. Xenocles Messenius stadium.

X. Dotades Messenius stadium.

XI. Leochares Messenius stadium.

XII. Oxythemis Coronæus stadium.

XIII. Diocles Corinthius stadium.

XIV. Desmon Corinthius stadium. Additus est recursus, quem vicit Hypenus Eleus.

XV. Orsippus Megarensis stadium. Additus est dolichus: nudi currebant, vincebatque Acanthus Laco.

XVI. Pythagoras Laco stadium.

XVII. Polus Epidaurius stadium.

XVIII. Tullus Sicyonius stadium. Addita est lucta, vicitque Hybatus Laco. Additum etiam quinquertium, vicitque Lampis Laco.

XIX. Menus Megarensis stadium.

XX. Atheradas Laco stadium.

XXI. Pantacles Atheniensis stadium.

XXII. Idem iterum stadium.

XXIII. Icarius Hyperesius stadium. Additus est pugilatus: vicitque Onomastus Smyrnæus, qui et ejusdem pugilatus leges tulit.

XXIV. Cleoptolemus Laco stadium.

XXV. Thalpis Laco stadium. Addita est quadriga, vicitque Paoron Thebanus.

XXVI. Callisthenes Laco stadium. Philimbrotus Laco quinquertium tribus olympiadiis vicit. Carnia primum Lacedæmone instituta sunt, quod est citharædorum certamen.

XXVII. Eurybus Atheniensis stadium.

XXVIII. Charmis Laco stadium qui aridis tantum ficibus vescebatur. Hanc primo *olympiadem* egerunt Pisæi, eo quod Elei bello adversus Dymæos distinerentur.

XXIX. Chionis Laco stadium. Hujus unus saltus cubitorum *xxii* erat.

XXX. Idem secundo. Ab Eleis defecerunt Pisæi, atque hanc et consequentes *xxii* egerunt.

XXXI. Chionis Laco tertio stadium.

XXXII. Cratinus Megarensis stadium: quo tempore etiam Comæus pugilatu certans tres fratres vicit.

XXXIII. Gygis Laco stadium. Additum est pancration, vicitque Hyggamis Syracusanus magno corpore præditus, qui stadium pedibus suis metitus est, idque passuum tantummodo sexcentorum esse voluit. Additus est etiam celes, vicitque Craxillas Thessalus.

XXXIV. Stomus Atheniensis stadium.

XXXV. Sphærus Laco stadium; recursus autem Cylon Atheniensis, is qui etiam tyrannidem affectavit.

XXXVI. Phryno Atheniensis qui in Co insula singulari certamine interemptus est.

XXXVII. Euryclidas Laco stadium. Additum est puerorum stadium, vicitque Polynices Eleus. Addita lucta puerorum, vicitque Hypposthenes Laco, qui, una intermissa, quinque continentibus olympiadiis luctam virilem vicit.

XXXVIII. Olyntheus Laco stadium. Additum est puerorum quinquertium: tunc autem in agone tantum exercebantur. Vicit Deutelidas Laco.

XXXIX. Ripsolaus Laco stadium.

XL. Olyntheus Laco iterum.

XLI. Cleondas Thebanus stadium. Additus est puerorum pugilatus, vicitque Philotas Sybarita.

XLII. Lyeotas Laco stadium.

XLIII. Cleo Epidaurius stadium.

XLIV. Gelo Laco stadium.

XLV. Antierates Epidaurius stadium.

XLVI. Chrysomachus Laco stadium. Polymnestor Milesius puerorum stadium. Hic in pascuis degens leporem cursu assecutus est.

XLVII. Eurycles Laco stadium.

XLVIII. Glyco Crotoniates stadium. Pythagoras Samius despectus in puerorum pugilatu, et tanquam femina traductus, *mox* procedens viros omnes egregie superavit.

XLIX. Lycinus Crotoniates stadium.

L. Epitelidas Laco stadium.

Septem sapientes nominati sunt.

LI. Eratosthenes Crotoniates stadium.

LII. Agis Eleus stadium.

LIII. Agno Peparæthius stadium.

LIV. Hippostratus Crotoniates stadium. Arechion Phygænsis duobus jam pancratiis victor fracto cranio interiit, et cadaver ejus coronatum est: namque adversarius antea victus *eum* dimisit, quia sibi pedem frangeret.

LV. Hippostratus idem secundo.

Cyrus hoc tempore Persis imperavit.

LVI. Phædrus Pharsalius stadium.

LVII. Lagramus Laco stadium.

LVIII. Diognetus Crotoniates stadium.

LIX. Archilochus Coreyræus stadium.

LX. Apellæus Eleus stadium.

LXI. Agatharchus Coreyræus stadium.

LXII. Eryxias Chalcidicus stadium; luctam Milo Crotoniates, qui vicit Olympia sexies, Pythia sexies, Isthmia decies, Nemea novies.

LXIII. Parmenides Camarinæus stadium.

LXIV. Menander Thessalus stadium.

LXV. Anachus Tarentinus stadium. Additus est cursus armatus, vicitque Damaretus Heræus.

LXVI. Ischyryus Himeræus stadium.

LXVII. Phannas Pellenensis primus triplex certamen obiit, nempe stadium, recursus, et cursum armatum.

LXVIII. Isomachus Crotoniates stadium.

LXIX. Idem secundo.

LXX. Nicias Opuntius stadium.

LXXI. Tisicrates Crotoniates stadium.

LXXII. Idem secundo.

LXXIII. Astyalus Crotoniates stadium.

LXXIV. Idem secundo.

LXXV. Idem tertio.

LXXVI. Scamander Mitylænæus stadium.

LXXVII. Dandinus Argivus stadium.

LXXVIII. Parmenides Posidoniates stadium.

LXXIX. Xenophon Corinthius stadium.

LXXX. Turymmas Thessalus stadium: luctam Amesinas Barcæus, qui armenta pascens luctabatur cum tauro; cumque eodem Pisam adducto decertabat.

LXXXI. Polymnastus Cyrenæus stadium.

LXXXII. Lyeus Larissæus stadium.

LXXXIII. Crisso Himeræus stadium.

LXXXIV. Idem secundo.

LXXXV. Idem tertio.

LXXXVI. Theopompus Thessalus stadium.

LXXXVII. Euphranor Ambraciotes stadium.

Exin bellum Peloponnesiacum.

LXXXVIII. Symmachus Messenius stadium.

LXXXIX. Idem secundo.

XC. Hyperbius Syracusanus stadium.

XCI. Exegentus Agrigentinus stadium.

XCII. Idem secundo.

XCIII. Eurotas Cyrenæus stadium: pancration Polydamas Scotusæus ingenti corpore præditus, qui cum in Perside apud Ochum versaretur, leones cædebat, nudusque cum armatis certabat. Addita est biga, vicitque Evagrius Eleus.

XCIV. Crocinas Larissæus stadium.

XCV. Meno Atheniensis stadium.

XCVI. Eupolemus Eleus stadium. Additus est tubicen, vicitque Timæus Eleus. Additus etiam præco, vicitque Acrates Eleus.

XCVII. Tirinæus Eleus stadium.

XCVIII. Sosippus Delphius stadium: luctam Aristodemus Eleus, quem nemo medium corripuit.

aiunt usque ad Iphitum, qui agonem instauravit.

2. Hic enim patria Eleus, Græciæ iuvandæ studiosus, cum bella civitatum tota Peloponneso sedare cuperet, misit oratores qui de urgentium bellorum compositione *oraculum* rogarent, atque hoc responsum a deo editum est Peloponnesiis: « Delubrum ingredimini, sacra ferte, et vatum jussis morem gerite. » Item Eleis hoc editum est oraculum: « Elei qui majorum instituta firmiter retinentes, patriam vestram liberastis, finem bellis imponite, commune fœdus cum Græcis initote, donec cum celebritate lætus annus redeat. » Hujus rei gratia Iphitus fœderata pace vacationem bellorum esse jussit, et suo quemque cibo tranquille vesci; vetitumque ab Hercule monuit, ne quis vim alii inferret. Atque ita agonem peregit Iphitus cum Lycurgo Lacedæmonio; erant autem ambo Heraclidæ. Nihil porro tum erat agon præter quam stadium. Alia deinceps certamina ex intervallo accesserunt.

3. Verumtamen Aristodemus Eleus refert, exacta vicesima et septima olympiade (postquam agon ab Iphito institutus fuerat) ceptos esse scribi victores, cum antea ob veterum incuriam nemo fuisset litteris consignatus: donec vigesima octava olympiade cum vicisset stadium Chorcæbus Eleus, ipse primus in album relatus est, eamque primam olympiadem habitam esse, ex qua Græci sua tempora supputant. Aristodemus suffragatur et Polybius. At Callimachus ait, xiii olympiades post Iphitum non esse scripto commendatas, nempe usque ad quartam decimam quam vicit Chorcæbus. Multi vero affirmant, inter agonem, quem Hercules Alemenæ instituerit, primamque scriptam olympiadem interjectos esse annos *eccclxix*. Porro Elei unoquoque quinquennio, nempe annis quatuor interpositis, agonem peragunt.

CAPUT XXXIII.

Græcorum olympiades a prima usque ad quadragesimam septimam supra ducentesimam, qua Romanis imperabat Antoninus Severi filius.

I. Olympias, qua vicit Chorcæbus Eleus stadium. Solius enim stadii usus fuit usque ad tertiam decimam *exactam* olympiadem.

II. Antimachus Eleus stadium.

Remus et Romulus nascuntur.

III. Androclus Messenius stadium.

IV. Polychares Messenius stadium.

V. Æschides Eleus stadium.

VI. Œebotas Dymæus stadium.

VII. Darcles Messenius stadium.

Romulus Romam condit.

VIII. Anticles Messenius stadium.

IX. Xenocles Messenius stadium.

X. Dotades Messenius stadium.

XI. Leochares Messenius stadium.

XII. Oxythemis Coronæus stadium.

XIII. Diocles Corinthius stadium.

XIV. Desmon Corinthius stadium. Additus est recursus, quem vicit Hypenus Eleus.

XV. Orsippus Megarensis stadium. Additus est dolichus: nudi currebant, vincebatque Acanthus Laco.

XVI. Pythagoras Laco stadium.

XVII. Polus Epidaurius stadium.

XVIII. Tullus Sicyonius stadium. Addita est lucta, vicitque Hybatus Laco. Additum etiam quinquertium, vicitque Lampis Laco.

XIX. Menus Megarensis stadium.

XX. Atheradas Laco stadium.

XXI. Pantacles Atheniensis stadium.

XXII. Idem iterum stadium.

XXIII. Icarius Hyperesius stadium. Additus est pugilatus: vicitque Onomastus Smyrnæus, qui et ejusdem pugilatus leges tulit.

XXIV. Cleoptolemus Laco stadium.

XXV. Thalpis Laco stadium. Addita est quadriga, vicitque Paoron Thebanus.

XXVI. Callisthenes Laco stadium. Philimbrotus Laco quinquertium tribus olympiadiis vicit. Carnia primum Lacedæmone instituta sunt, quod est citharædorum certamen.

XXVII. Eurybus Atheniensis stadium.

XXVIII. Charmis Laco stadium qui aridis tantum ficibus vescebatur. Hanc primo *olympiadem* egerunt Pisæi, eo quod Elei bello adversus Dymæos distinerentur.

XXIX. Chionis Laco stadium. Hujus unus saltus cubitorum *xxii* erat.

XXX. Idem secundo. Ab Eleis defecerunt Pisæi, atque hanc et consequentes *xxii* egerunt.

XXXI. Chionis Laco tertio stadium.

XXXII. Cratinus Megarensis stadium: quo tempore etiam Comæus pugilatu certans tres fratres vicit.

XXXIII. Gygis Laco stadium. Additum est paneraton, vicitque Hyggamis Syracusanus magno corpore præditus, qui stadium pedibus suis metitus est, idque passuum tantummodo sexcentorum esse voluit. Additus est etiam celes, vicitque Craxillas Thessalus.

XXXIV. Stomus Atheniensis stadium.

XXXV. Sphærus Laco stadium; recursus autem Cylon Atheniensis, is qui etiam tyrannidem affectavit.

XXXVI. Phryno Atheniensis qui in Co insula singulari certamine interemptus est.

XXXVII. Euryclidas Laco stadium. Additum est puerorum stadium, vicitque Polynices Eleus. Addita lucta puerorum, vicitque Hypposthenes Laco, qui, una intermissa, quinque continentibus olympiadiis luctam virilem vicit.

XXXVIII. Olyntheus Laco stadium. Additum est puerorum quinquertium: tunc autem in agone tantum exercebantur. Vicit Deutelidas Laco.

XXXIX. Ripsolaus Laco stadium.

XL. Olyntheus Laco iterum.

XLI. Cleondas Thebanus stadium. Additus est puerorum pugilatus, vicitque Philotas Sybarita.

XLII. Lyeotas Laco stadium.

XLIII. Cleo Epidaurius stadium.

XLIV. Gelo Laco stadium.

XLV. Antierates Epidaurius stadium.

XLVI. Chrysomachus Laco stadium. Polynestor Milesius puerorum stadium. Hic in pascuis degens leporem cursu assecutus est.

XLVII. Eurycles Laco stadium.

XLVIII. Glyco Crotoniates stadium. Pythagoras Samius despectus in puerorum pugilatu, et tanquam femina traductus, *mox* procedens viros omnes egregie superavit.

XLIX. Lycinus Crotoniates stadium.

L. Epitelidas Laco stadium.

Septem sapientes nominati sunt.

LI. Eratosthenes Crotoniates stadium.

LII. Agis Eleus stadium.

LIII. Agno Peparæthius stadium.

LIV. Hippostratus Crotoniates stadium. Arechion Phygænsis duobus jam paneratiis victor fracto cranio interiit, et cadaver ejus coronatum est: namque adversarius antea victus *eum* dimisit, quia sibi pedem frangeret.

LV. Hippostratus idem secundo.

Cyrus hoc tempore Persis imperavit.

LVI. Phædrus Pharsalius stadium.

LVII. Lagramus Laco stadium.

LVIII. Diognetus Crotoniates stadium.

LIX. Archilochus Coreyræus stadium.

LX. Apellæus Eleus stadium.

LXI. Agatharchus Coreyræus stadium.

LXII. Eryxias Chalcidicus stadium; luctam Milo Crotoniates, qui vicit Olympia sexies, Pythia sexies, Isthmia decies, Nemea novies.

LXIII. Parmenides Camarinæus stadium.

LXIV. Menander Thessalus stadium.

LXV. Anachus Tarentinus stadium. Additus est cursus armatus, vicitque Damaretus Heræus.

LXVI. Ischyrys Himeræus stadium.

LXVII. Phannas Pellenensis primus triplex certamen obiit, nempe stadium, recursus, et cursus armatus.

LXVIII. Isomachus Crotoniates stadium.

LXIX. Idem secundo.

LXX. Nicias Opuntius stadium.

LXXI. Tisicrates Crotoniates stadium.

LXXII. Idem secundo.

LXXIII. Astyalus Crotoniates stadium.

LXXIV. Idem secundo.

LXXV. Idem tertio.

LXXVI. Scamander Mitylænæus stadium.

LXXVII. Dandinus Argivus stadium.

LXXVIII. Parmenides Posidoniates stadium.

LXXIX. Xenophon Corinthius stadium.

LXXX. Turymmas Thessalus stadium: luctam Amesinas Barcæus, qui armenta pascens luctabatur cum tauro; cumque eodem Pisam adducto decertabat.

LXXXI. Polymnastus Cyrenæus stadium.

LXXXII. Lyeus Larissæus stadium.

LXXXIII. Crisso Himeræus stadium.

LXXXIV. Idem secundo.

LXXXV. Idem tertio.

LXXXVI. Theopompus Thessalus stadium.

LXXXVII. Euphranor Ambraciotes stadium.

Exin bellum Peloponnesiacum.

LXXXVIII. Symmachus Messenius stadium.

LXXXIX. Idem secundo.

XC. Hyperbius Syracusanus stadium.

XCI. Exegentus Agrigentinus stadium.

XCII. Idem secundo.

XCIII. Eurotas Cyrenæus stadium: paneratum Polydamas Scotusæus ingenti corpore præditus, qui cum in Perside apud Ochum versaretur, leones cædebat, nudusque cum armatis certabat. Addita est biga, vicitque Evagrius Eleus.

XCIV. Crocinas Larissæus stadium.

XCV. Meno Atheniensis stadium.

XCVI. Eupolemus Eleus stadium. Additus est tubicen, vicitque Timæus Eleus. Additus etiam præco, vicitque Acrates Eleus.

XCVII. Tirinæus Eleus stadium.

XCVIII. Sosippus Delphius stadium: luctam Aristodemus Eleus, quem nemo medium corripuit.

XCIX. Dicon Syracusanus stadium. Additum est equuleorum curule certamen vicitque Eurybasus Laco.

C. Dionysidorus Tarentinus stadium.

CI. Damon Thurinus stadium.

CII. Idem secundo.

CIII. Pythostratus Ephesius stadium.

CIV. Phocides Atheniensis stadium. Hæc olympias a Pysæis acta est.

CV. Porus Cyrenæus stadium.

CVI. Idem secundo.

CVII. Micrinas Tarentinus stadium.

CVIII. Polycles Cyrenæus stadium.

CIX. Aristolochus Atheniensis stadium.

CX. Anticles Atheniensis stadium.

CXI. Cleomantis Clitorius stadium.

CXII. Eurylas Chalcidicus stadium.

Alexander Babylonem cepit, et Darium interemit.

CXIII. Clito Macedo stadium. Ageus Argivus dolichum, qui victoriam suam eodem die Argum veniens narravit.

CXIV. Micennas Rhodius stadium.

Alexander obiit. Mox cum imperium ejus inter se plures dividerent, Ægypti et Alexandriæ regnum obtinuit Ptolemæus.

CXV. Damasias Amphipolitanus stadium.

CXVI. Demosthenes Laco stadium.

CXVII. Parmenides Mitylenæus stadium.

CXVIII. Andromenes Corinthius stadium. Antenor Atheniensis, aut Milesius, in pancratio adversatus circumstantibus se victor exstitit sine unctione tribus in ætatibus.

CXIX. Andromenes Corinthius stadium.

CXX. Pythagoras Magnesius ad Mæandrum stadium. Luctam Ceras Argivus qui bovis ungulas evelebat.

CXXI. Idem Pythagoras secundo.

CXXII. Antigonus Macedo stadium.

CXXIII. Idem secundo.

CXXIV. Philomelus Pharsalius stadium.

CXXV. Lagus Ægiensis stadium.

CXXVI. Idæus, vel Nicator, Cyrenæus stadium.

CXXVII. Perigenes Alexandrinus stadium.

CXXVIII. Seleucus Macedo stadium.

CXXIX. Philinus Cous stadium. Addita est equuleorum biga, vicitque Philistiachus Macedi.

CXXX. Philinus idem secundo.

CXXXI. Ammonius Alexandrinus stadium. Additus est singularis equus, vicitque Hippocrates Thessali filius.

CXXXII. Xenophanes Ætolus ex Amphissa stadium.

CXXXIII. Simylus Neapolitanus stadium.

Parthi defecerunt a Macedonibus, primusque regnavit Arsaces, unde Arsacidæ.

CXXXIV. Alcidas Laco stadium.

CXXXV. Eraton Ætolus stadium. Pugilatum Cleoxenus Alexandrinus, in periodo illæsus.

CXXXVI. Pythocles Sicyonius stadium.

CXXXVII. Menestheus Barylitanus stadium.

CXXXVIII. Demetrius Alexandrinus stadium.

CXXXIX. Jolaidas Argivus stadium.

CXL. Zopyrus Syracusanus stadium.

CXLI. Dorotheus Rhodius stadium.

CXLII. Crates Alexandrinus stadium. Caper Eleus luctam et pancratium vicit post Herculem, scriptusque est secundus ab Hercule.

CXLIII. Heraclitus Samius stadium.

CXLIV. Heraclides Salaminus ex insula Cypro stadium.

CXLV. Pyrrhias Ætolus stadium. Puerilem luctam Torchus Colophonius: solus hic puerilem periodum vicit. Additum est puerorum pancratium (qui est accessus ad complectendum) vicitque Phædimus Alexandrinus.

CXLVI. Micion Bœotius stadium.

CXLVII. Agemachus Cyzicenus stadium: luctam Clitostratus Rhodius, qui simul ac collum cepisset, vincebat.

CXLVIII. Arcesilaus Megalopolitanus stadium.

CXLIX. Hippostratus e Seleucia Pieria stadium.

CL. Onesicratus Salaminus stadium.

CLI. Thymelus Aspendius stadium.

CLII. Democrates Megarensis stadium.

CLIII. Aristander Lesbios ex Antissa stadium.

CLIV. Leonidas Rhodius triplici in certamine victor stadium.

CLV. Idem secundo.

CLVI. Idem tertio. Aristoxenus Rhodius tertius post Herculem luctam et pancratium.

CLVII. Idem Leonidas quarto. Solus et primus quatuor olympiadibus coronas Olympiacas duodecim retulit.

CLVIII. Orthon Syracusanus stadium.

CLIX. Alcimus Cyzicenus stadium.

CLX. Anodorus Cyzicenus stadium.

CLXI. Antipater Epirota stadium.

CLXII. Damon Delphius stadium.

CLXIII. Timotheus Trallianus stadium.

CLXIV. Bœotus Sicyonius stadium.

CLXV. Acusilaus Cyrenæus stadium.

CLXVI. Chrysogonus Nicæus stadium.

CLXVII. Idem secundo.

CLXVIII. Nicomachus Philadelphensis stadium.

CLXIX. Nicodemus Laco stadium.

CLXX. Simmias Seleuciensis ad Tigrim stadium.

CLXXI. Parmeniscus Corcyræus stadium.

CLXXII. Eudamus Cous stadium. Protophanes Magnesius ad Mæandrum pancratium, quartus ab Hercule.

CLXXIII. Parmeniscus, Corcyræus iterum stadium.

CLXXIV. Demonstratus Lariensis stadium.

CLXXV. Stadium puerorum, vicitque Epænetus Argivus. Viri enim idcirco non certaverunt, quia cunctos Sylla Romam accersiverat.

CLXXVI. Dio Cyparissensis stadium.

CLXXVII. Hecatommus Eleus stadium.

CLXXVIII. Diocles Hypæpæus stadium. Stratonius Coragi Alexandrinus luctam et pancratium, quintus ab Hercule: qui in Nemeis quoque eodem die puerorum et barbarorum quatuor coronas cepit, et gymnica certamina sine equo peragens, gratia amicorum vel regum assecutus est ut in album referretur: quare nec egisse cursum putabatur.

CLXXIX. Andreas Laco stadium.

CLXXX. Andromachus Laco stadium.

CLXXXI. Lamachus Tauromenitanus stadium.

CLXXXII. Anthestion Argivus stadium. Marion Marionis Alexandrinus luctam et pancratium, sextus ab Hercule.

CLXXXIII. Theodorus Messenius stadium.

Julius Cæsar dominium supremum Romanorum obtinuit.

CLXXXIV. Idem Theodorus secundo.

Augustus imperavit Romanis.

CLXXXV. Aristo Thurinus stadium.

CLXXXVI. Scamander ex Alexandria Troadis stadium.

CLXXXVII. Aristo Thurinus secundo.

CLXXXVIII. Sopater Argivus stadium.

CLXXXIX. Asclepiades Sidonius stadium.

CXC. Auphidius Patrensis stadium.

CXCI. Diodotus Thyaneus stadium.

CXCII. Diophanes Æolius stadium.

CXCIII. Artemidorus Thyatireus stadium.

CXCIV. Demaratus Ephesius stadium.

CXCV. Idem secundo.

CXCVI. Pammenes Magnesius ad Mæandrum stadium.

CXCVII. Asiaticus Halicarnasseus stadium.

CXCVIII. Diophanes Prusensis ad Olympum

stadium. Aristas Stratonicensis aut Mæandrius luctam et pancratium, septimus ab Hercule.

Tiberius imperavit Romanis.

CXCIX. Æschines Milesius, qui et Glaucias, stadium. Instauratus est equorum cursus, vicitque Tiberii Cæsar quadriga.

CC. Polemon Petræus stadium.

CCI. Damas Cydonius stadium.

CCII. Hermogenes Pergamenus stadium.

CCIII. Apollonius Epidaurius stadium.

CCIV. Sarapion Alexandrinus stadium. Nicostratis Argiades luctam et pancratium, octavus ab Hercule. Exin nemo ejusmodi ab Hercule ad nostra usque tempora exstitit, negligentibus Eleis validos quoque corona donare.

Caius Romanis imperavit.

CCV. Eubulidas Laodiceus stadium.

Claudius Romanis imperavit.

CCVI. Valerius Mitylenæus stadium.

CCVII. Athenodorus Ægiensis stadium.

CCVIII. Idem secundo.

Nero Romanis imperavit.

CCIX. Callicles Sidonius stadium.

CCX. Athenodorus Ægiensis stadium.

CCXI. Non est celebrata olympias, quia Nero illam distulit donec se illuc ipse conferret. Post biennium tamen celebrata est, vicitque stadium quidem Tryphon Philadelphensis; Nero autem in citharædorum certamine coronatus est, quia cantores et lyricos vicit; nec non in curru pulini et decem equuleorum certamine.

CCXII. Polites Ceramitanus stadium.

Vespasianus Romanis imperavit.

CCXIII. Rhodon Cumanus, vel Theodorus, stadium.

CCXIV. Strato Alexandrinus stadium.

Titus Romanis imperavit.

CCXV. Hermogenes Xanthius stadium.

Domitianus Romanis imperavit.

CCXVI. Apollophanes, qui et Patis, Tarsensis stadium.

CCXVII. Hermogenes Xanthius (iterum) stadium.

CCXVIII. Apollinus Alexandrinus, vel Heliodor, stadium.

CCXIX. Stephanus Cappadox stadium.

Nerva Romanis imperavit, deinde Trajanus.

CCXX. Achilles Alexandrinus stadium.

CCXXI. Theonas, idemque Smaragdus, Alexandrinus stadium.

CCXXII. Callistus Sidetes stadium. Denuo cursus equorum.

CCXXIII. Eustolus Sidetes stadium.
 CCXXIV. Isarion Alexandrinus stadium.
 Adrianus Romanis imperavit.
 CCXXV. Aristas Milesius stadium.
 CCXXVI. Dionysius Sammeus Alexandrinus stadium.
 CCXXVII. Idem secundo.
 CCXXVIII. Lucas Alexandrinus stadium.
 CCXXIX. Epidauros, idemque Ammonius, Alexandrinus stadium.
 Antonius Pius Romanis imperavit.
 CCXXX. Didymus Clideus Alexandrinus stadium.
 CCXXXI. Cranaus Sicyonius stadium.
 CCXXXII. Atticus Sardinus stadium (*Socrates*), luctam et pancratium vicisse scriptus est ab Eleis, et a Dionysio Scleuciensi coronatus.
 CCXXXIII. Demetrius Chius stadium.
 CCXXXIV. Heras Chius stadium.
 CCXXXV. Mnasilubus Elateensis stadium.
 Verus et Antoninus Romanis imperaverunt.
 CCXXXVI. Aithales Alexandrinus stadium.
 CCXXXVII. Eudæmon Alexandrinus stadium.
 CCXXXVIII. Agathopus Ægineta stadium.
 CCXXXIX. Idem secundo.
 Commodus Romanis imperavit.
 CCXL. Anubion, idemque Phidus, Alexandrinus stadium.
 CCXLI. Hero Alexandrinus stadium.
 CCXLII. Magnes Libys Cyrenæus stadium.
 CCXLIII. Isidorus, idemque Artemidorus, Alexandrinus stadium.
 Pertinax et deinde Severus Romanis imperaverunt.
 CCXLIV. Idem secundo.
 CCXLV. Alexander Alexandrinus stadium.
 CCXLVI. Epinio Cyzicenus cognomento Cyrenas stadium.
 CCXLVII. Saturninus Cres Gortynius stadium.
 Antoninus Bassianus Romanis imperavit.
 CCXLVIII. Heliodorus, idemque Trosidamas, Alexandrinus stadium.
 CCXLIX. Idem secundo.
 Hucusque olympiadum laterculum invenimus. Congruum est hic attexere reges quoque Corinthiorum et Lacedæmoniorum, nec non eos qui maris imperium tenuerunt, itemque primos Macedoniæ principes. Horum ergo seriem et tempora ordinatim perscribam ex collecta a Diodoro *bibliotheca*, in qua verissime hæ historiæ narrantur.

CAPUT XXXIV.

E Diodori bibliotheca. De Corinthiorum regibus.

1. His recte constitutis, operæ pretium est de Corinthiorum Sicyoniorumque regnis dicere, quo illa pacto a Doriensibus incolæ cæpta sint. Quippe accidit ut omnes propemodum Peloponnesi populi patria extorres fierent, ob Heraclidarum descensum, exceptis Arcadibus. Jam Heraclidæ, cum dividendo agro vacarent, Corinthiam eique adjacentem regionem, seorsum habentes, legatione ad Aletem missa, prædictum agrum eidem tradiderunt. Qui sane illustris evasit vir, auctæque a se Corintho annis xxxviii præfuit. Post ejus obitum, majores natu filii continenter dominati sunt, usque ad Cypseli tyrannidem, quæ junior est Heraclidarum descensu annis cdxlvii.

2. Et primus quidem ei (*Aleti*) successit Ixion annis xxxviii. Mox Agelas regnavit annis xxxvii. Deinde Primnes annis xxxv. Tum Bacches annis totidem. Is majores suos gloria superavit, ideoque et *posteris* contigit haud jam Heraclidis sed Bacchidis appellari. Secutus est Agelas annis xxx: tum Eudemus annis xxv: itemque Aristomedes annis quinque supra triginta. Hic moriens filium reliquit tenera ætate Telesten, ejus gentile regnum usurpavit patruus ejusdem curator Agemon, qui annis xvi eodem potitus est. Exin potestatem obtinuit Alexander annis fere xxv: quem quum occidisset Telestes, regno olim orbatus, imperavit annis xii. Hoc item a consanguineis occiso, regnavit Automenes anno i. Porro Heraclidæ, qui etiam Bacchidæ dicti sunt, plus ducenti principalem dignitatem gesserunt: hique ex æquo omnes civitatem moderati sunt: nam de suorum numero quotannis eligebant præsidem, qui regis locum teneret: isque mos annis xc tenuit usque ad tyrannidem Cypseli, qui finem eis imposuit.

Reges itaque Corinthiorum hi sunt:

- I. Aletes annis xxxv.
- II. Ixion annis xxxvii.
- III. Agelas annis xxxvii.
- IV. Primnes annis xxxv.
- V. Bacches annis xxxv.
- VI. Agelas annis xxx.
- VII. Eudemus annis xxv.
- VIII. Aristomedes annis xxxv.
- IX. Agemon annis xvi.
- X. Alexander annis xxv.
- XI. Telestes annis xii.

XII. Antomenes anno i.
 Exin annui præsidēs fuerunt.

CAPUT XXXV.

Lacedæmoniorum reges e Diodori libris.

1. Quoniam a rebus Trojanis usque ad primam olympiadem difficilis temporum notatio est, propterea quod eo intervallo neque Athenis neque aliis in urbibus annui magistratus fuerunt; ideo nos ad eam rem utemur Lacedæmoniorum regibus. A Trojæ exitio ad primam olympiadem lapsi sunt, uti Atheniensis Apollodorus ait, anni cdm: quorum lxxx numerantur usque ad Heraclidarum descensum, reliqui occupantur a Lacedæmoniorum regibus, Procle, Eurystheo, horumque posteris. Nos vero singulos ex his familiis *reges* percenseamus usque ad primam olympiadem.

2. Eurystheus regnum exorsus est anno post res Trojanas octogesimo, tenuitque duobus supra quadraginta. Post eum Agis anno uno; Echestratus annis triginta et uno: quem excepit Labotas annis septem cum triginta; tum Dorysthus annis undetriginta: his successit Agesilaus annis quatuor cum quadraginta; Archelaus annis sexaginta; Teleclus annis quadraginta; Alcemenes denique annis octo cum triginta. In hujus imperantis anno decimo prima olympias comperitur, qua vicit stadium Choræbus Eleus. Ex altera pariter domo regnaverunt, Procles primo annis quinquaginta uno minus: tum Prytanis annis quinquaginta uno minus: deinde Eunomius annis quinque cum quadraginta: deinde Charicles annis sexaginta: postea Nicander annis duobus de quadraginta; Theopompus annis septem et quadraginta. In hujus item decimo anno prima olympias comperitur. Summa temporis a Troja capta usque ad descensum Heraclidarum anni sunt lxxx.

Subsequantur Lacedæmoniorum reges:

- I. Eurystheus annis xlii.
 - II. Agis anno i.
 - III. Echestratus annis xxxvii.
 - IV. Labotas annis xxxvii.
 - V. Dorysthus annis xxix.
 - VI. Agesilaus annis xlii.
 - VII. Archelaus annis lx.
 - VIII. Teleclus annis xl.
 - IX. Alcemenes annis xxxvii, cujus decimo anno prima olympias acta est.
- Summa annorum cccxxv.
 Ex altera vero familia regnaverunt:

- I. Procles annis li.
 - II. Prytanis annis xlix.
 - III. Eunomius annis xlv.
 - IV. Charicles annis lx.
 - V. Nicander annis xxxviii.
 - VI. Theopompus annis xlvii, cujus decimo anno acta est prima olympias.
- Summa annorum cccxc.

CAPUT XXXVI.

Ex Diodori libris breviter de temporibus maris imperio tenentium.

Maris imperium post Trojanum bellum tenuerunt:

- I. Lydi et Mæones annis xcii.
- II. Pelasgi annis lxxxv.
- III. Thraces annis lxxix.
- IV. Rhodii annis xxiii.
- V. Phryges annis xxv.
- VI. Cyprii annis xxxiii.
- VII. Phœnices annis xlv.
- VIII. Ægyptii ann. . .
- IX. Milesii annis xviii.
- X. Cares annis lxi.
- XI. Lesbii annis lxviii.
- XII. Phocenses annis xlv.
- XIII. Samii ann. . .
- XIV. Lacedæmonii annis ii.
- XV. Naxii annis x.
- XVI. Eretrienses annis xv.
- XVII. Æginetæ annis x usque ad Xerxis transmissionem.

CAPUT XXXVII.

Macedonum reges (ex Diodori libris.)

1. Postquam Assyriorum opes corruerunt, extincto Sardanapallo rege ultimo Assyriæ, Macedonum se tempora sistunt. Ante primam olympiadem Caranus rei acquirendæ cupidus copias ex Argivis aliisque partibus Peloponnesi contraxit, atque in Macedonum fines expeditionem suscepit. Eadem tempestate bellum gerens Orestarum rex cum finitimis suis, nomine Eordæis, Carani opem imploravit ea conditione ut ei mediam regni sui partem concederet. Rebus Orestarum ita compositis, cum rex promissa fecisset, regionem illam Caranus obtinuit, ibique annis triginta dominatus est. Huic grandi ætate confecto successit filius nomine Cœnus, regnavitque annis duobus de triginta. Deinde Tyrimas annis tribus cum quadraginta; Perdicas annis quadraginta duobus. Hic proferendi regni

studiosus, legationem Delphos misit. Tum paucis verbis interpositis, subdit regnavisse Perdiccam annis octo et quadraginta, ab eoque dignitatem ad Argeum devenisse: quem regno annis triginta unoque perfunctum excepit Philippus, cuius regnantis habentur anni triginta tres. Huic successit Eropas annis viginti. Mox Alcetas annis octodecim sceptro potitus est. Postea Amyntas annis novem cum quadraginta. Exin Alexander annis quatuor et quadraginta. Hinc regnavit Perdiccas annis viginti duobus; Archelaus annis septemdecim; Eropas annis sex; Pausanias anno uno; Ptolemæus annis tribus; Perdiccas annis quinque; Philippus annis viginti quatuor; Alexander, is qui cum Persis certavit, annis duodecim.

2. Et Macedonum quidem regum genus hac ratione a probate fidei historicis ad Herculem usque refertur. Jam a Carano qui primus Macedonicum regnum conflavit ac tenuit, ad Alexandrum qui Asiam subegit, censentur reges xxiv, annis vero cclxiii, hique singillatim ita se habent:

- I. Caranus regnavit annis xxx.
- II. Cœnus apnis xxviii.
- III. Tyrimmas annis xliii.
- IV. Perdiccas annis xlviii.
- V. Argeus annis xxxviii.
- VI. Philippus annis xxxiii.
- VII. Eropas annis xx.
- VIII. Alcetas annis xviii.

Hujus ætate Cyrus Persis imperavit.

- IX. Amyntas annis xlii.
- X. Alexander annis xlii.
- XI. Perdiccas annis xlii.
- XII. Archelaus annis xlii.
- XIII. Orestes annis iii.
- XIV. Archelaus annis iv.
- XV. Amyntas anno i.
- XVI. Pausanias anno i.
- XVII. Amyntas annis vi.
- XVIII. Argeus annis ii.
- XIX. Amyntas annis xviii.
- XX. Alexander anno i.
- XXI. Ptolemæus Alorites annis iii.
- XXII. Perdiccas annis vi.
- XXIII. Philippus annis xxvii.
- XXIV. Alexander Philippi annis xii.

CAPUT XXXVIII.

Macedonum post Alexandrum reges.

Porphyrus æqualis nostri qui adversus nos philosophus erat.

1. Post Alexandrum Philippi Macedonibus dominati sunt hi, Macedonia nimirum et Græciæ. Macedonici regni antequam id Romani extinguerent, hæc ratio fuit.

Aridæus Philippi et Philinnæ Thessalæ, quem Macedones ob Philippiæ familiæ studium Philippum nuncupaverunt, regemque post Alexandrum constituerunt, licet is ex alia muliere natus esset, ejusdemque mentem exploratam haberent; hic, ut diximus, in imperium successit centesimæ ac quartæ decimæ olympiadis anno altero. Numerantur ejus anni septem: regnatum enim ab eo est usque ad centesimæ quintæ decimæ olympiadis annum quartum. Porro Alexander filios reliquerat, Herculem e Marsine Pharnabazi filia, et Alexandrum e Roxane Oxiartæ Bactrianorum regis filia, qui obeunte Alexandro Philippi, statim in regno Aridæi lucem aspexit.

2. Aridæum Olympias occidit mater Alexandri. Hanc autem, quæ Macedonibus imperabat, nec non utrumque Alexandri filium, sustulit Cassander Antipatri: et alterum quidem ipse per se confecit, alterum vero, qui erat e Marsine, a Polysperchonte occidendum curavit: Olympiadem vero insepultam projecit, seque in Macedonia regno magnopere confirmavit. Ex eo tempore cæteri quoque præfecti, sublato jam Alexandri genere, regna sibi asseruerunt. Cassander uxorem sibi copulavit Thessalonicam Philippi: exegitque regnans annos xix, donec tabido morbo consumptus obiit. Hujus tempora protenduntur (computato illo item anno quo post Aridæum Olympias regnavit) ab olympiadis sextæ decimæ supra centesimam anno primo usque ad olympiadis centesimæ et vicesimæ annum tertium.

3. Huic succedunt liberi sui Philippus, Alexander, atque Antipater, qui annis tribus mensibusque sex post parentem regnaverunt. Et primus quidem Philippus, qui Elatiæ mortem cum vita commutavit. Tum Antipater faventem Alexandro filio Thessalonicam matrem interemit, confugitque ad Lysimachum, a quo etsi unam e filiabus in matrimonium acceperat, nihilominus pari neci traditus est. Alexander autem, uxore ducta Lysandra Ptolemæi, coorto sibi bello cum minore fratre Antipatro, auxiliatorem invocavit Demetrium Antigoni, cognomento obsessorem, a quo etiam occisus est: regnavitque apud Macedones Demetrius. Igitur anni, quibus a Cassandri liberis regnatum est, numerantur ab olympiadis centesimæ et vicesimæ quarto anno

usque ad centesimæ et vicesimæ primæ tertium.

4. Jam Demetrius postquam regnasset annis sex a centesimæ et vicesimæ primæ olympiadis anno quarto, usque ad olympiadis centesimæ et vicesimæ tertie annum primum, Pyrrhi Epirotarum regis viribus dejectus est. Regnabat hic vicesimus tertius post Achillem Thetidis filium, censebaturque a Philippi genere ad se imperium Macedonia recidere, propter Olympiadem Alexandri matrem, quæ Pyrrho cognomento Neoptolemo oriunda erat. Is septem mensibus Macedonia potitus est, centesimæ et vicesimæ tertie olympiadis anno secundo: octavo autem mense successit Lysimachus Agathoclis filius, ex Cranone Thessalus, atque olim Alexandri satellites. Hic autem cum Thraciæ et Chersonesi regno jam potiretur, proximæ finitimæque regionis Macedonia tyrannidem vi subita invasit. Is et Arsinoë uxoris instinctu Agathoclem filium suum vita exuit, regnavitque a centesimæ et vicesimæ tertie olympiadis anni alterius mense quinto usque ad centesimæ et vicesimæ quartæ olympiadis annum tertium, nempe annis quinque mensibusque sex, donec in Cori planitie prælio cæsus est a Seleuco Asiæ rege, cognomento Nicanore.

5. Sed enim illico post eam victoriam Ptolemæus e Lago et Eurydice filia Antipatri natus, cognomento Ceraunus (id est *iracundia*), Seleucum, cujus beneficiis usus erat et ad quem extorris confugerat, de medio tollit, et Macedoniam sibi vindicat. Idem tamen in prælio adversus Gallos obit, postquam anno uno et mensibus quinque regnaverat. Ejus ergo regnantis tempora a quarto anno centesimæ et vicesimæ quartæ olympiadis pertinent usque ad mensem quintum anni primi centesimæ et vicesimæ quintæ olympiadis.

6. Ptolemæo successit frater ejusdem Meleager, cui tamen Macedones binis mensibus exactis potestatem, qua indignus visus est, abrogaverunt, accito rege Antipatro ex Cassandri fratre nato, filio nempe Philippi: neque enim alius e regia stirpe repertus est. Is rerum potitur diebus quadraginta et quinque, donec a Sosthene quodam pulsus est, quia ductando exercitui impar videretur, Brenno Gallo adventante hoste maximo. Illum vero Macedones Etesiam vocitaverunt, quia nempe etesie altero tanto temporis spatio flant. Sosthenes Brennum quoque profligavit, rerumque summa duobus omnino annis administrata obiit.

7. Exin Macedonia rege carebat, propterea quod Antipater et Ptolemæus et Aridæus rerum curam gerebant, ita tamen ut nemo supremam potestatem obtineret; scilicet a Ptolemæo usque ad interregni finem, nempe a centesimæ et vicesimæ quartæ olympiadis anno quarto usque ad sextam et vicesimam supra centesimam. Hinc cognoscimus regnavisse Ptolemæum Ceraunum anno uno cum mensibus quinque, Meleagrum mensibus duobus, Antipatrum quinque et quadraginta diebus, Sosthenem duobus annis, reliquum vero tempus interregno esse occupatum.

8. Cum autem Antipater reipublicæ insidias moliretur, Antigonus natus e Demetrio obsessore Philaque Antipatri filia imperii cepit habere. Huic Gonis Thessalis educato, ideoque Gonatæ dicto, adscribuntur regni anni omnino quatuor supra quadraginta. Is enim Macedonia nondum sibi asserta, decimo jam anno regnabat, rex nimirum appellatus anno altero olympiadis vicesimæ tertie supra centesimam: tum Macedoniam primo anno centesimæ et vicesimæ sextæ olympiadis obtinuit. Hic est qui Græciam valida manu sibi subdidit. Idem vitam prorsus ad tertium supra octogesimum annum produxit; extinctusque et centesimæ et tricesimæ quintæ olympiadis anno primo.

9. Huic successit filius Demetrius, qui Libyam quoque universam subegit, Cyrenemque obtinuit; hisque patriæ ditioni additis, monarchiam fecit, atque annis decem dominatus est, ducta uxore captiva quadam cui nomen fecit Aureolæ, de qua filium suscepit Philippum, illum scilicet qui primus cum Romanis bello certavit, et Macedonia calamitatis causa fuit.

10. Jam vero Philippi patre orbatu tutelam gessit quidam ex regali genere, cognomento Phuscus, qui mox propter tutelam æquo jure administratam rex constitutus est, Aureola quoque collocata eidem in matrimonium. Is tamen filios, quo ex Aureola suscepit, haud aluit, ut imperium Philippo fraude procul asservaret, quod vita excedens in eum transtulit. Demetrius cognomento Pulcher mortuus est anno altero olympiadis tricesimæ sextæ supra centesimam. Regnum deinde perveniebat ad Philippum, cuius curator et custos prædictus Antigonus erat, qui quidem centesimæ tricesimæ nonæ olympiadis anno quarto diem supremum obiit, postquam annis duodecim curatorem egerat, et duobus vixerat cum quadraginta. Jam Philippus custode remoto regnum auspicatus est centesi-

ma et quadragesima olympiade, tenuitque annis quadraginta duobus. Obiit denique secundo anno olympiadis centesimæ et quinquagesimæ, annos octo et quinquaginta natus.

11. Philippi filius Perseus, Demetrio fratre interfecto, annis decem cum mensibus octo regnavit. Namque centesimæ et quinquagesimæ secundæ olympiadis quarto anno Lucius Æmilius Macedonicas vires ad Pydnam fregit; Perseus autem primum in Samothraciam confugit, mox se hostibus sponte dedit, translatusque Albam sub custodia vitam agebat, donec post quinquennium decessit.

12. Macedonum res sub eo finem acceperunt: quamquam adhuc Romani liberis illis suique juris esse permiserunt, honoris ergo dignitatisque propter famam eximiam gloriosi victorisque imperii Macedonum.

13. Sed enim post decimum nonum annum, qui fuit centesimæ et quinquagesimæ septimæ olympiadis tertius, Andriscus quidam falso se Persei filium dictitavit, adscito etiam Philippi nomine, unde et falsus Philippus vocatus est. Is ope Thracum fretus Macedoniæ dominatum occupavit, tenuitque anno uno, donec prælio superatus ad Thracas confugit, a quibus proditus, Romam victus traducitur.

14. Tunc demum Romani spretos Macedones, qui Philippo studuissent stipendiarios eos fecerunt centesimæ et quinquagesimæ septimæ olympiadis anno quarto. Itaque post Alexandrum, regni quidem Macedonici, usque ad tempus quo id tributo subjectum est, atque ad Romanorum dominatum, a centesimæ nempe et quartæ decimæ olympiadis anno altero ad centesimæ et quinquagesimæ septimæ olympiadis annum quartum, numerantur omnino olympiades quadraginta tres cum duobus annis; summa autem annorum est CLXXIV.

15. Reges vero Macedonum post Alexandrum Philippi fuerunt hi:

- I. Aridæus, idemque Philippus, annis vii.
- II. Cassander annis xix.
- III. Cassandri filii annis iii, mensibusque vi.
- IV. Demetrius obsessor annis vi.
- V. Pyrrhus mensibus vii.
- VI. Lysimachus annis v, mensibusque v.
- VII. Ptolemæus, idemque Ceraunus, anno i, mensibusque v.
- VIII. Meleager mensibus ii.
- IX. Antipater Lysimachi diebus xlv.
- X. Sosthenes annis ii.

XI. Interregni anni ii.

XII. Antigonus Gonatas annis xxxiv.

XIII. Demetrius annis x.

XIV. Antigonus Phuseus annis xii.

XV. Philippus annis xlii.

XVI. Perseus annis x, mensibusque viii.

XVII. Libertatis cum legibus propriis anni xix.

XVIII. Falsus Philippus anno i.

Post quos Romani.

CAPUT XXXIX.

Thessalorum reges.

1. Thessali et Epirotæ diu paruerunt iisdem qui Macedonibus præsidebant; a Romanis autem libertatem cum jure utendi suis legibus adepti sunt post Philippum in Thessalia armis Titi Romanorum ducis profligatum. Sed et ipsi demum stipendiarii Romanorum facti sunt eadem qua Macedones causa.

2. Scilicet post obitum Alexandri his quoque Aridæus, qui et Philippus, imperavit annis septem. Huic successit Cassander Epirotarum et Thessalorum rex annis novemdecim. Tum Philippus ejus filius mensibus quatuor. Deinde et hujus fratres Antipater et Alexander annis duobus mensibusque sex. Item Demetrius Antigoni annis sex totidemque mensibus. Postea Pyrrhus annis quatuor totidemque mensibus. Deinde Lysimachus Agathoclis annis sex. Mox et Ptolemæus, cognomento Ceraunus, anno uno mensibusque quinque: quem excepit Meleager mensibus duobus: post quem Antipater Lysimachi quinque et quadraginta diebus: post quem Sosthenes anno uno. Consecutum est interregnum duobus annis et mensibus totidem. Exin dominatus est Antigonus Demetrii annis triginta quatuor, mensibusque duobus. Circa hos annos Pyrrhus receptis in deditionem Antigoni copiis, paucisque locis potitus, prælio deinde Dardii a Demetrio filio Antigoni debellatus est, rebusque exutus. Brevi tempore post, extincto Antigono, regnavit ejus filius Demetrius annis decem. Post hunc Antigonus Demetrii *ejus*, qui Cyrenem profectus est, et Olympiadis filia Polycleti Larissæi, annis novem. Hic Achæis suppetias validas ferens Cleomenem Lacedæmonum tyrannum prælio superavit, Spartanosque libertate donavit, ac divinos prope honores apud Achæorum gentem promeritus est. Post hunc Philippus Demetrii regnavit annis xxiii cum mensibus ix: tum prælio in Thessalia a Tito duce Romani exercitus debellatus est. A

Romanis autem libertatem potestatemque utendi suis legibus acceperunt Thessali itemque reliqui Græci qui vectigal Philippo pendebant.

3. Et primo quidem anno nulli principes in Thessalia fuerunt: deinceps vero principes annui suffragiis publicis legi cœperunt. Primus autem creatus est Pausanias Echecrati, Pheræus. Deinde Amyntas Gratiæ, Pierius, quo imperante Titus Romam reversus est. Deinde Æacides Calliæ metropolitanus. Deinde Epidromus Andromachi, Larissæus, mensibus octo; reliqua autem ejus anni parte Eunomus Polycleti, Larissæus, mensibus quatuor. Posthinc Eunomus anno uno. Deinde Æacides Calliæ metropolitanus iterum. Deinde Praxillus Phaxiæ, Scotusæus. Deinde Eunomus Polycleti, Larissæus, iterum. Deinde Androstenes Idalii, Gyrtionius. Deinde Thrasyarchus Alexandri, Atracius. Deinde Laontomenes Damothonis, Pheræus. Deinde Pausanias Damothonis. Deinde Theodorus Alexandri, Argivus. Deinde Nicocrates Phaxini, Scotusæus. Deinde Hippolochus Alexippi, Larissæus. Deinde Cleomachides Oenei, Larissæus. Deinde Phyrinus Aristomenis, Gomphensis.

4. Eo anno Philippus rex obiit in Macedonia potestate in filium Perseum translata. Is Thessaliæ imperaverat, ut dictum est, annis viginti tribus cum mensibus novem, Macedonibus autem annis omnino quadraginta duobus et mensibus novem. Jam vero a centesimæ et quartæ decimæ olympiadis anno altero, quo tempore rebus propositus est Philippus (*Aridæus*), usque ad Philippum Demetrii extinctum, cujus obitus incidit in centesimæ et quinquagesimæ olympiadis annum alterum cum quinque mensibus, conflantur anni cxlv, mensesque v.

5. Thessalorum regum summa:

- I. Aridæus, idemque Philippus, annis vii.
- II. Cassander annis xix.
- III. Philippus mensibus iv.
- IV. Antipater et Alexander annis ii et mensibus vi.
- V. Demetrius annis vi et mensibus vi.
- VI. Pyrrhus annis iii et mensibus iv.
- VII. Lysimachus annis vi.
- VIII. Ptolemæus, idemque Ceraunus, anno i et mensibus v.
- IX. Meleager mensibus ii.
- X. Antipater diebus xlv.
- XI. Sosthenes anno i.
- XII. Interregni anni ii et menses ii.
- XIII. Antigonus annis xxxiii et mensibus ii.

TOM. XII.

XIV. Demetrius annis x.

XV. Antigonus annis ix.

XVI. Philippus annis xxiii et mensibus ix.

6. Deinde copiarum duces hi:

Pausanias,	Laontomenes,
Amyntas,	Pausanias (<i>iterum vel</i>
Æacides,	<i>alter</i>),
Epidromus,	Theodorus,
Eunomus,	Nicocrates,
Æacides iterum,	Hippolochus,
Praxillus,	Cleomachides,
Eunomus iterum,	Phyrinus,
Androstenes,	Philippus.
Thrasyarchus,	

CAPUT XL.

Asianorum et Syrorum reges.

1. Cum Philippus Aridæus sextum jam regni annum exigeret, centesimæ et quintæ decimæ olympiadis tertio anno, Antigonus primus imperavit Asiaticis annis xviii, donec octogesimo sexto ætatis anno consumptus est. Hic omnium regnum per id tempus multo horrendissimum fuit, periitque in Phrygia, exercitibus cunctis, qui ab eo sibi timebant, in eundem irruentibus centesimæ et decimæ nonæ olympiadis quarto anno.

2. Ejus vero filius Demetrius, fuga se propriens Ephesum, salutem consuluit, Asia cuncta ab eo deticiente. Hic quidem omnium regum acerimus in obsidendis urbibus visus est, ideoque *obsessoris* cognomen retulit. Regnavit annis septemdecim, vixit omnino quatuor supra quinquaginta. Centesimæ vicesimæ olympiadis primo anno cum patre regnaverat jam biennio, quod item tempus ad annos ejus imperantis septemdecim pertinet. Captus a Seleuco ductus est in Siciliam centesimæ et vicesimæ olympiadis quarto anno, atque apud illum regio more in *liberali* custodia habebatur, donec quarto anno olympiadis vicesimæ quartæ supra centesimam obiit. Hunc exitum Antigoni et Demetrii res habuerunt.

3. Jam vero Lydorum regionibus, quæ ad Thraciam pertinent, imperavit Lysimachus, superioribus autem partibus Syriæque Seleucus: quorum uterque jam inde a primo anno olympiadis centesimæ et quartæ decimæ eas dominationes obtinuit. Sed enim Lysimachi res prætermittere satius est; a Seleuco autem quid quave ratione actum sit narrabimus.

4. Ægypti rex primus Ptolemæus veterem

ma et quadragesima olympiade, tenuitque annis quadraginta duobus. Obiit denique secundo anno olympiadis centesimæ et quinquagesimæ, annos octo et quinquaginta natus.

11. Philippi filius Perseus, Demetrio fratre interfecto, annis decem cum mensibus octo regnavit. Namque centesimæ et quinquagesimæ secundæ olympiadis quarto anno Lucius Æmilius Macedonicas vires ad Pydnam fregit; Perseus autem primum in Samothraciam confugit, mox se hostibus sponte dedit, translatusque Albam sub custodia vitam agebat, donec post quinquennium decessit.

12. Macedonum res sub eo finem acceperunt: quamquam adhuc Romani liberis illis suique juris esse permiserunt, honoris ergo dignitatisque propter famam eximiam gloriosi victorisque imperii Macedonum.

13. Sed enim post decimum nonum annum, qui fuit centesimæ et quinquagesimæ septimæ olympiadis tertius, Andriscus quidam falso se Persei filium dictitavit, adscito etiam Philippi nomine, unde et falsus Philippus vocatus est. Is ope Thracum fretus Macedoniæ dominatum occupavit, tenuitque anno uno, donec prælio superatus ad Thracas confugit, a quibus proditus, Romam victus traducitur.

14. Tunc demum Romani spretos Macedones, qui Philippo studuissent stipendiarios eos fecerunt centesimæ et quinquagesimæ septimæ olympiadis anno quarto. Itaque post Alexandrum, regni quidem Macedonici, usque ad tempus quo id tributo subjectum est, atque ad Romanorum dominatum, a centesimæ nempe et quartæ decimæ olympiadis anno altero ad centesimæ et quinquagesimæ septimæ olympiadis annum quartum, numerantur omnino olympiades quadraginta tres cum duobus annis; summa autem annorum est CLXXIV.

15. Reges vero Macedonum post Alexandrum Philippi fuerunt hi:

- I. Aridæus, idemque Philippus, annis vii.
- II. Cassander annis xix.
- III. Cassandri filii annis iii, mensibusque vi.
- IV. Demetrius obsessor annis vi.
- V. Pyrrhus mensibus vii.
- VI. Lysimachus annis v, mensibusque v.
- VII. Ptolemæus, idemque Ceraunus, anno i, mensibusque v.
- VIII. Meleager mensibus ii.
- IX. Antipater Lysimachi diebus xlv.
- X. Sosthenes annis ii.

XI. Interregni anni ii.

XII. Antigonus Gonatas annis xxxiv.

XIII. Demetrius annis x.

XIV. Antigonus Phuseus annis xii.

XV. Philippus annis xlii.

XVI. Perseus annis x, mensibusque viii.

XVII. Libertatis cum legibus propriis anni xix.

XVIII. Falsus Philippus anno i.

Post quos Romani.

CAPUT XXXIX.

Thessalorum reges.

1. Thessali et Epirotæ diu paruerunt iisdem qui Macedonibus præsidebant; a Romanis autem libertatem cum jure utendi suis legibus adepti sunt post Philippum in Thessalia armis Titi Romanorum ducis profligatum. Sed et ipsi demum stipendiarii Romanorum facti sunt eadem qua Macedones causa.

2. Scilicet post obitum Alexandri his quoque Aridæus, qui et Philippus, imperavit annis septem. Huic successit Cassander Epirotarum et Thessalorum rex annis novemdecim. Tum Philippus ejus filius mensibus quatuor. Deinde et hujus fratres Antipater et Alexander annis duobus mensibusque sex. Item Demetrius Antigoni annis sex totidemque mensibus. Postea Pyrrhus annis quatuor totidemque mensibus. Deinde Lysimachus Agathoclis annis sex. Mox et Ptolemæus, cognomento Ceraunus, anno uno mensibusque quinque: quem excepit Meleager mensibus duobus: post quem Antipater Lysimachi quinque et quadraginta diebus: post quem Sosthenes anno uno. Consecutum est interregnum duobus annis et mensibus totidem. Exin dominatus est Antigonus Demetrii annis triginta quatuor, mensibusque duobus. Circa hos annos Pyrrhus receptis in deditionem Antigoni copiis, paucisque locis potitus, prælio deinde Dardii a Demetrio filio Antigoni debellatus est, rebusque exutus. Brevi tempore post, extincto Antigono, regnavit ejus filius Demetrius annis decem. Post hunc Antigonus Demetrii *ejus*, qui Cyrenem profectus est, et Olympiadis filia Polycleti Larissæi, annis novem. Hic Achæis suppetias validas ferens Cleomenem Lacedæmonum tyrannum prælio superavit, Spartanisque libertate donavit, ac divinos prope honores apud Achæorum gentem promeritus est. Post hunc Philippus Demetrii regnavit annis xxiii cum mensibus ix: tum prælio in Thessalia a Tito duce Romani exercitus debellatus est. A

Romanis autem libertatem potestatemque utendi suis legibus acceperunt Thessali itemque reliqui Græci qui vectigal Philippo pendebant.

3. Et primo quidem anno nulli principes in Thessalia fuerunt: deinceps vero principes annui suffragiis publicis legi cœperunt. Primus autem creatus est Pausanias Echecrati, Pheræus. Deinde Amyntas Gratiæ, Pierius, quo imperante Titus Romam reversus est. Deinde Æacides Calliæ metropolitanus. Deinde Epidromus Andromachi, Larissæus, mensibus octo; reliqua autem ejus anni parte Eunomus Polycleti, Larissæus, mensibus quatuor. Posthinc Eunomus anno uno. Deinde Æacides Calliæ metropolitana iterum. Deinde Praxillus Phaxiæ, Scotusæus. Deinde Eunomus Polycleti, Larissæus, iterum. Deinde Androstenes Idalii, Gyrtionius. Deinde Thrasyarchus Alexandri, Atracius. Deinde Laontomenes Damothonis, Pheræus. Deinde Pausanias Damothonis. Deinde Theodorus Alexandri, Argivus. Deinde Nicocrates Phaxini, Scotusæus. Deinde Hippolochus Alexippi, Larissæus. Deinde Cleomachides Oenei, Larissæus. Deinde Phyrinus Aristomenis, Gomphensis.

4. Eo anno Philippus rex obiit in Macedonia potestate in filium Perseum translata. Is Thessaliæ imperaverat, ut dictum est, annis viginti tribus cum mensibus novem, Macedonibus autem annis omnino quadraginta duobus et mensibus novem. Jam vero a centesimæ et quartæ decimæ olympiadis anno altero, quo tempore rebus propositus est Philippus (*Aridæus*), usque ad Philippum Demetrii extinctum, cujus obitus incidit in centesimæ et quinquagesimæ olympiadis annum alterum cum quinque mensibus, conflantur anni cxlv, mensesque v.

5. Thessalorum regum summa:

- I. Aridæus, idemque Philippus, annis vii.
- II. Cassander annis xix.
- III. Philippus mensibus iv.
- IV. Antipater et Alexander annis ii et mensibus vi.
- V. Demetrius annis vi et mensibus vi.
- VI. Pyrrhus annis iii et mensibus iv.
- VII. Lysimachus annis vi.
- VIII. Ptolemæus, idemque Ceraunus, anno i et mensibus v.
- IX. Meleager mensibus ii.
- X. Antipater diebus xlv.
- XI. Sosthenes anno i.
- XII. Interregni anni ii et menses ii.
- XIII. Antigonus annis xxxiii et mensibus ii.

TOM. XII.

XIV. Demetrius annis x.

XV. Antigonus annis ix.

XVI. Philippus annis xxiii et mensibus ix.

6. Deinde copiarum duces hi:

Pausanias,	Laontomenes,
Amyntas,	Pausanias (<i>iterum vel</i>
Æacides,	<i>alter</i>),
Epidromus,	Theodorus,
Eunomus,	Nicocrates,
Æacides iterum,	Hippolochus,
Praxillus,	Cleomachides,
Eunomus iterum,	Phyrinus,
Androstenes,	Philippus.
Thrasyarchus,	

CAPUT XL.

Asianorum et Syrorum reges.

1. Cum Philippus Aridæus sextum jam regni annum exigeret, centesimæ et quintæ decimæ olympiadis tertio anno, Antigonus primus imperavit Asiaticis annis xviii, donec octogesimo sexto ætatis anno consumptus est. Hic omnium regnum per id tempus multo horrendissimum fuit, periitque in Phrygia, exercitibus cunctis, qui ab eo sibi timebant, in eundem irruentibus centesimæ et decimæ nonæ olympiadis quarto anno.

2. Ejus vero filius Demetrius, fuga se propriens Ephesum, saluti consuluit, Asia cuncta ab eo deticiente. Hic quidem omnium regum acerimus in obsidendis urbibus visus est, ideoque *obsessoris* cognomen retulit. Regnavit annis septemdecim, vixit omnino quatuor supra quinquaginta. Centesimæ vicesimæ olympiadis primo anno cum patre regnaverat jam biennio, quod item tempus ad annos ejus imperantis septemdecim pertinet. Captus a Seleuco ductus est in Siciliam centesimæ et vicesimæ olympiadis quarto anno, atque apud illum regio more in *liberali* custodia habebatur, donec quarto anno olympiadis vicesimæ quartæ supra centesimam obiit. Hunc exitum Antigoni et Demetrii res habuerunt.

3. Jam vero Lydorum regionibus, quæ ad Thraciam pertinent, imperavit Lysimachus, superioribus autem partibus Syriæque Seleucus: quorum uterque jam inde a primo anno olympiadis centesimæ et quartæ decimæ eas dominationes obtinuit. Sed enim Lysimachi res prætermittere satius est; a Seleuco autem quid quave ratione actum sit narrabimus.

4. Ægypti rex primus Ptolemæus veterem

Gazam delatus Demetrium Antigoni filium praelio superavit: quo facto regem Syriae et superioribus partibus Seleucum imposuit. Tum vero Seleucus inter barbaros ulterius provectus, victoria regnum confirmavit ex eaque dictus est Nicanor (seu victor), sceproque politus est annis triginta duobus, orsus videlicet a centesima et decima septima olympiadis anno primo, desinensque in centesima et vicesima quarta annum quartum, vita ad annum usque septuagesimum quintum producta, quo insidias a familiari Ptolemæi, cognomento Cerauni, passus interiit.

5. Successit filius Antiochus ex Apame Perseide, qui appellatus est Soter (nempe servator). Hic centesima et vicesima nona olympiadis anno primo obiit, postquam annis LXV vixerat; regnaverat autem annis XIX, a centesima et vicesima quinta olympiadis primo anno, usque ad tertium vicesima nona supra centesimam. Nati sunt ei e Stratonice Demetrii masculus Antiochus et femina Stratonice atque Apame, quarum Apamem Magas duxit uxorem, Stratonicem autem rex Macedoniae Demetrius.

6. Prædicto Antiocho Soteri vita funeto successit in imperium Antiochus cognomento Deus, orsus a centesima et vicesima nona olympiadis quarto anno, vitamque annis adhuc XV propagans. Implicitus in morbum decessit Ephesi centesima et tricesima quinta olympiadis tertio anno, postquam annis omnino quadraginta vixisset. Filios suscepit duos, Seleucum, cognomento Callinicum, et Antigoni; filiasque duas e Laodice Achæi, quarum alteram Mithridates, alteram Arathes duxerunt uxores.

7. Post eum major natu Seleucus, cognomento, ut diximus, Callinicus, regna tertio anno olympiadis centesima et tricesima tertiae auspiciatus est, tenuitque ad alterum usque annum centesima et tricesima octava olympiadis, atque ita annis XXI dominatus est. Ei mortuo succedit filius Seleucus cognomento Ceraunus. Atque hæc quidem ita se habuerunt.

8. Verumtamen vivente adhuc Callinico Seleuco, Antigonus minor natu frater quietis sortisque suæ impatiens, adiutorem favitoremque nactus est Alexandrum, qui urbem Sardes tenebat, et Laodices matris suæ frater erat: denique et Gallis auxiliariis usus est. Duobus praeliis Seleucus in Lydia victoriam nactus est, ita tamen ut neque Sardes caperet neque Ephesum, quam urbem Ptolemæus præsidio insi-

debat. Deinde in Cappadocia adversus Mithridatem novo praelio coorto, tum militum ejus viginti millia cæsa a barbaris sunt, tum ipse profligatus evanuit.

9. Ptolemæus vero, qui et Tryphon, Syriae regiones cum Damasco occupavit, Orthosiamque obsidione cinxit, quæ quidem soluta est centesima et tricesima quarta olympiadis anno tertio, Seleuco illuc appulso.

10. Frater autem Callicini Antigonus magnam Phrygiam peragrans, tributis incolas onerabat. Quin et contra Seleucum copiarum duces mittebat: quo tempore cum a voluptariis suis ministris traditus fuisset barbaris, horum manibus elapsus parvo comitatu Magnesiam evasit: crastinaque die Ptolemæi auxiliis fretus praelium felici Marte conseruit: tum et Zieles filiam nuptiis sibi copulavit. Deinde anno quarto olympiadis centesima et tricesima septima in Lydia bis armis motis debellatus est. Tum etiam circa Choloen certavit cum Attalo: et quidem primo anno olympiadis tricesima octava supra centesimam, Attalum in Thraciam usque fugiens, post pugnam in Caria patratam, vita excessit. Jam et Seleucus cognomento Callicinus, frater Antigoni, postero anno extinctus est.

11. Huic successit filius Alexander, qui maluit dici Seleucus, ab exercitu autem Ceraunus vocitatus est. Is habuit etiam fratrem nomine Antiochum. Cum tribus annis Seleucus patrium imperium rexisset, a quodam Nicanore Gallo in Phrygia ex insidiis interimitur circa olympiadis centesima tricesima nona annum primum.

12. Successorem habuit Antiochum fratrem quem Babylone accitum creavit regem exercitus, quique Magni cognomentum sortitus est, atque annis XXXVI imperavit, a centesima scilicet et tricesima nona olympiadis anno altero, usque ad centesima et quadragesima octava item alterum. Is Susa profectus atque in superiores satrapias, manu cum Elymæis conserta, internecione cæsus est, relictis duobus liberis Seleuco et Antiocho.

13. Ex his Seleucus in patris locum suffectus est anno tertio olympiadis centesima et quadragesima octava, annisque duodecim in imperio superfuit usque ad olympiadis quinquagesima prima annum primum, vixitque omnino annis sexaginta.

14. Extincti locum Antiochus frater insedit, cognomento Epiphanes rebusque præfuit annis undecim, a tertio nimirum anno centesima et

quinquagesima prima olympiadis ad primum usque quinquagesima quarta supra centesimam.

15. Epiphane Antiocho adhuc superstite, regnum adibat filius duodennis Antiochus, cognomento Eupator, quicum anno uno mensibusque sex pater vivebat. Mox Demetrius quem Seleucus pater Romanis obsidem tradiderat, fuga se Roma subducens ad Phœniciæ urbem Tripolim appulit, Lysiam pueri tutorem cum ipso Antiocho peremit, regnumque invasit olympiadis centesima et quinquagesima anno quarto: idque retinuit usque ad centesima quinquagesima septima olympiadis annum quartum. Huic Soter cognomentum fuit, mansitque imperium annis duodecim: tandemque coorto sibi regni causa praelio adversus Alexandrum, quem mercenarii milites prætereaque Ptolemæi regisque Attali copiae firmabant, vita orbatus est.

16. Itaque Alexander Syria potitur anno tertio olympiadis centesima quinquagesima septima, regnatque annis quinque, donec quarto centesima et quinquagesima octava morte occumbit belligerans cum Ptolemæo qui Demetrius Demetrii filio opem ferebat prope urbem Antiochiam: quippe ibi pugna pugnata est, quo in tumultu Ptolemæus ipse desideratus est.

17. Exinde bellum sustentavit Demetrius, quem diximus Demetrii filium. Cum igitur manus conseruissent Demetrius qui Seleucia, et Antiochus Alexandri filius qui a Syria Antiochiaque urbe adventabat, superior discessit Demetrius, primoque anno olympiadis centesima et sexagesima regni habenas capessivit. Mox altero anno copias contra Arsacem Babylonem atque in superiores provincias educebat: tum sequente anno, qui tertius erat centesima et sexagesima olympiadis, eundem captum Arsaces transferri ad Parthos atque in custodia haberi jubebat. Is Nicanor (nempe victor) dictus est ob Antiochum Alexandri filium victum: tum etiam Siderites, quia ferrea vinetus compede abductus est atque in custodia asservatus.

18. Demetrii vero frater, natu minor nomine Antiochus, in urbe Sida educatus, ex qua cognomentum quoque Sidetæ reportavit, fratris cladem et vincula edoctus, Sida relicta, ad occupandam Syriam profectus est centesima et sexagesima olympiadis quarto anno, idque regnum tenuit annis novem. Hic Judæos vi subdidit, obsessaque urbis mœnia evertit, et gentis optimates occidit centesima et sexagesima

mae secundae olympiadis anno secundo. Tum quarto ejusdem olympiadis centesima et sexagesima secundae cum centum et viginti militum millibus irruebat in eum Arsaces, qui strategemate etiam usus fratrem ejus Demetrium captivitate solutum emittebat in Syriam. Antiochus autem dum ingruente hieme barbaros angusto loco persequitur, in pugna æstu vulneratur et obit anno ætatis quinto supra tricesimum. At ejus filium tenera ætate Seleucum, qui erat in patris comitatu, Arsaces captivum abduxit, regioque more custodiendum curavit.

19. Cæterum Antiocho quinque liberi nati sunt, tres nempe mares et feminae duæ. Prior itemque altera filia Laodice audiverunt, uno nomine duabus communi. Tertius Antiochus, quem itemque sorores morbus extinxit. Quartus Seleucus quem cepit Arsaces. Quintus tandem Antiochus, idemque Cyzicenus, qui cum apud Craterum eunuchum aleretur, terrore Demetrii Cyzicum se fuga contulit cum Cratero aliisque Antiochi famulis.

20. Itaque cum alter quidem frater cum sororibus diem supremum obisset, solus autem natu minimus superesset Antiochus, qui et ejus fugæ causa Cyzicenus appellatus est, denuo Demetrius ab Arsace expeditus anno altero centesima et sexagesima secundae olympiadi regno præesse coepit, post annos decem in captivitate transactos. Statimque a postliminio Egypto mentem intendens, Pelusium profectus est: sed mox resistente sibi Ptolemæo Physcone pedem retulit: namque et exercitu, cui erat invisus, parum alacri ad bella utebatur. At vero Ptolemæus ira flagrans, misit regem Asianis Alexandrum filium Alexandri, seu dictitatum Alexandri filium, qui cum emptus a Ptolemæo putaretur, Zabinæ cognomen apud Syros nactus est. Praelio prope Damascum inito victus Demetrius Tyrum confugit: verum illuc prohibitus ingredi, dum fugam navi molitur cæsus interiit centesima et sexagesima quarta olympiadis anno primo: adeo ut regnavit ante captivitatem annis tribus, post reditum autem annis quatuor.

21. Demetrium consecutus est filius ejusdem Seleucus, qui statim matris calumniis interemptus est. Res ergo ad Antiochum minorem natu fratrem recidebant centesima et sexagesima quarta olympiadis anno altero. Is anno tertio Zabinam fregit, qui ne cladi superesset, veneno mortem hausit. Regnavit autem Antiochus annis undecim usque ad centesima sexagesima sextae

olympiadis quartum annum: eoque numero unicus etiam annus concluditur, quo frater ejus Seleucus potestatem retinuit. Idem vocitatus est Grypus (id est, naso adunco prætitus) itemque Philometor. Hic adventante Antiocho qui materno genere frater erat, paterno autem patruelis et cognomento ut paulo ante diximus Cyzicenus, potestate abdicata pergebat Aspendum; quamobrem etiam Aspendius appellatus est idem cui Grypo et Philometori agnomen erat.

22. Postquam Antiochus Aspendum secesserat, rerum potiebatur centesimæ sexagesimæ septimæ olympiadis anno primo Cyzicenus Antiochus. Sed enim mox secundo anno ejusdem olympiadis redibat Aspendo Antiochus, Syriamque occupabat, præter quamdam partem Cyziceno adhuc obnoxiam. Ergo imperium bifariam divisum est: quod Grypus usque ad centesimæ septuagesimæ olympiadis quartum annum insedit, annis post reditum quindecim in regia potestate versatus: ita ut annis omnino sex supra viginti regnaverit, nempe undecim imperio integro, quindecim bifariam diviso.

23. Jam ipse Cyzicenus a centesimæ sexagesimæ septimæ olympiadis primo anno dominatus est, primo autem centesimæ septuagesimæ primæ defunctus, postquam annis octodecim regnaverat, et quinquaginta vitam produxerat. Porro necis ejus ratio ejusmodi fuit. Grypo Antiocho eo quod diximus tempore fati funeto, Seleucus hujus filius adducto exercitu urbes plurimas subigebat. At vero Cyzicenus Antiochus contractis Antiochiæ copiis manus infelici Marte conseruit: tum equo inter hostes elatus, quum jam capiendus esset, educto gladio ipse sibi vitam exhaustit. Quo facto regnum universum cum ipsa Antiochia in Seleuci potestatem redactum est.

24. Contra eum tamen bellum aluit residuus Cyziceni filius Antiochus. Reapse prælio in Cilicia prope urbem Mopsuestiam patrato, victoriam Antiochus adeptus est. Seleucus autem in urbem fuga elapsus, sciscitabatur a civibus num se agnoscerent: cumque se agnitum audisset, ne vivus comburetur, manus illico sibi attulit.

25. Tum fratres ejus, qui gemini dicebantur, Antiochus et Philippus eum exercitu advenientes vi urbem ceperunt, fratrisque ulciscendi causa eandem subverterunt. Hos tamen Cyziceni filius armis petiit ac debellavit: atque ex his quidem Antiochus Seleuci frater pugna excedens, equo temere oberrans, in

Orontem amnem delapsus vortice haustus periit.

26. Reliqui erant, qui de regno inter se decertarent, Philippus Seleuci frater Grypo Antiocho natus, et Antiochus Cyziceni filius. Hi orsi ab anno primo olympiadis centesimæ septuagesimæ primæ non sine delectis exercitiis, Syriæ partem singuli tenebant, bellumque pro Syriæ universitate gerebant, donec superatus Antiochus ad Parthos se fuga recepit. Idem postea per Pompeium sibi conciliatum agebat, ut in Syriam reduceretur: verum hic pecunia ab Antiochenis accepta, nullam illius curam gessit, urbiq; libertate proprioque jure frui concessit. Interim et Alexandrini missis legatis Menelao, Lampone et Callimandro rogabant illum, ut digresso Alexandria Ptolemæo Dionysio Ægypti regnum una cum Ptolemæi filiabus capesseret. Verum ipse morbo gravatus interiit.

27. Imperio excidit etiam Philippus, de quo antea diximus, Grypi filius ac Tryphænæ Ptolemæo octavo genitæ. Cum autem averet Ægyptum adire, propterea quod ipsum quoque per id tempus Alexandrini cives ad imperium accersebant, Romanus Syriæ proconsul Gabinius Pompeii legatus negotium disturbavit. Igitur Syriacorum regum successio hactenus deducta finem nacta est.

28. Sunt autem Asianorum et Syrorum reges singillatim hi:

- I. Asianis imperavit Antigonus annis xvii.
- II. Demetrius obsessor superioribus regionibus et Syriæ annis xvii.
- III. Seleucus Nicator annis xxxii.
- IV. Antiochus Soter annis xix.
- V. Antiochus Deus annis xv.
- VI. Seleucus Callinicus annis xxi.
- VII. Seleucus Ceraunus annis iii.
- VIII. Antiochus Magnus annis xxxvi.
- IX. Seleucus annis xii.
- X. Antiochus Epiphanes annis xi.
- XI. Antiochus hujus filius anno i et mensibus vi.
- XII. Demetrius Soter annis xii.
- XIII. Alexander annis xv.
- XIV. Demetrius Demetrii annis iii.
- XV. Antiochus Sidetes annis ix.
- XVI. Demetrius iterum annis iv.
- XVII. Antiochus Grypus annis xxvi.
- XVIII. Antiochus Cyzicenus annis xviii.
- XIX. Philippus Grypi annis... sub quo Syriacæ dominationi finis est impositus. Post quos Romani.

CAPUT XLI.

De præcipuis auctoribus e quibus hoc opus excerptum est.

Romanorum reges, qui a Romulo, quique ab Augusto usque ad nostram ætatem exstiterunt, et Romanorum consules a Julio Cæsare usque ad nos, nunc age jam addam (tot memoriis scripto consignatis quas hactenus coacervavi atque hic ordinatim digessi ex Alexandro Polyhistore, ex Abydeno qui Assyrias Medicasque historias scripsit, e Manethonis tribus Ægyptiacorum monumentorum libris, e Cephalionis novem musarum libris, e Diodori bibliothecæ quadraginta voluminibus quibus breviter historiam usque ad Caium Cæsarem texuit, e Cassii Longini octodecim libris quibus olympiades cccxviii complexus est, e Phlegonthis liberti Cæsaris quatuordecim libris quibus olympiades cccxix summam continetur, e Castoris libris sex quibus pertingit a Nino usque ad clxxxi olympiadem, e Thalli libris tribus memoriarum ab Ilio capto usque ad clxvii olympiadem, e Porphyrio denique nostræ ætatis philosopho ab Ilio capto usque ad Claudii dominationem).

CAPUT XLII.

Tempora Romanorum.

1. Nunc demum ad tempora imperii Romanorum veniendum est, quod ita appellari cœpit septima olympiade qua Romulus Romanam urbem condidit: ex ipso autem tum huic urbi tum reliquis quæ in ejus ditione fuerunt appellatio parta est: namque ante prædictam ætatem modo Latini, modo Aborigines, aliisque temporibus aliter dicti sunt.

2. Itaque post Ilium captum regnavit apud illos Æneas Anchisæ ejusque posteri, quotquot ante Urbem conditam eidem genti præfuerunt. Et eorum quidem historiam, præter ipsos Romanos, alii quoque plurimi nominatimque Græci summam scripserunt: quo tamen ex numero duos tantum nostri hujus argumenti præclaros testes invocabimus: et statim quidem Dionysium qui Romanæ historię commentarios confecit, et præter reliquam materiam Romanas origines primo suo libro strictim persecutus est ab Ænea ejusque posteris regibus usque ad Iliæ conceptum: a quo auctore ego quidem necessaria quæque et commoda præsentī instituto parce mutuans, hac ratione disponam.

CAPUT XLIII.

E Dionysii Halicarnassæi Romanæ historię libro primo.

De primis Romæ incolis.

1. Urbem dominatricem universæ terræ et maris, quæ nunc a Romanis incolitur, veteres chronographi habitam a barbaris aiunt, Siculis videlicet gente indigena. Ante hos autem utrum alios colonos habuerit an vacua fuerit, nemo magnopere adfirmare potest. Jam sublapsis temporibus eandem bello diutino antiquis dominis Aborigines eripuerunt, qui eatenus sine mœnibus sparsim atque vicatim montes incederant. Deinde Pelasgi alique aliquot Græci regionem tenuisse dicuntur, hique olim quidem Aborigines, postea vero Latini dicti sunt a Latino rege qui calente Iliaco bello rerum potiebatur. Sexdecim demum peractis ætatibus urbem Romulus ædificavit et auxit, opumque ac legum majestatem invexit.

2. Atque hic denuo ad orationis suæ textum revertens hæc ipsa verba conscribit: Aborigines, a quibus Romanum genus propagatum est, quidam ejusdem Italiæ indigenam peculiaremque populum aiunt. (Porro Italiam appello littus universum Ionici sinus marisque Tyrrheni tertiamque terræ partem quam Latini obtinebant). Nomen eorum interpretantur principes, capita gentis vel prinigenios: de aliorum autem scriptorum sententia hæc illac aberrantes vocantur, quia nempe ex pluribus regionibus conveniunt: rursus alii colonias exterarum a Libybus illuc venisse dicant: eruditissimi denique scriptorum Romanorum Græcos fuisse aiunt qui olim in Achaia habitaverint, multisque ante Trojanum bellum ætatibus turmatim inde migraverint. Tum etiam diserte addit: et rei quidem veritas latet: ut ego tamen opinor, ex ea gente sunt qui modo Arcades appellantur: namque hi primi Ionico sinu transmissi, in Italia condescerunt, duce Oenotro Lyeonis filio, qui post Zeum et Phoroneum quintus erat, ætate septima et decima ante Troicum bellum. Jam Oenotro in montibus vitam agente, provincia Oenotria dicta est, coloni autem Oenotrii, qui deinde Itali audierunt ab Italo rege, unde et regio universa nomen Italiæ contraxit. Italo successit Morges, a quo Morgetes appellati. Præterea et Oenotri frater, cui nomen Peucetio, colonis pariter ex Arcadia deductis prope sinum Ionicum sedes fixit, ex eoque populis factum est nomen

Peucetiis. Hæc omnia opinabili doctrina tradit.

3. Ait deinde Pelasgorum colonias Græcas venisse in Italiam ad communem cum Aboriginibus incolatum. Tum et ipsis Pelasgis Tyrrhenorum nomen esse inditum, regionique universæ Tyrrheniæ, de Tyrrheni cujusdam eorum principis nomine.

4. Insuper Evandrum ex Græcia Palantioque urbe Arcadica cum classe trajecisse, in iisque demum Italiæ locis substitisse, in quibus deinde contigit ut Roma urbs conderetur. Arcadas item tradit Græcas litteras in Italiam secum vexisse, nec non instrumenta musica, postremo leges ab iisdem esse propositas.

5. Post hos etiam Herculem classem aliam Græcorum appulisse, prædictaque loca insedissee quibus olim nomen erat Saturnia, unde regio quoque universa Saturnia dicta fuit. Porro ab Hercule procreatum ibidem filium Latinum, qui Aboriginum terram rexerit, ex quo his Latinorum nomen adhæserit: quumque Latinus absque liberis obiisset, Æneam Anchisæ filium imperio esse potitum.

6. Jam hæc omnia rursus ad compendium conferens hujusmodi verbis concludit: Collectivæ gentes, quæ morum quoque genere cum indigenis mixtæ sunt, et quarum ex cinno gens Romana conflata est, antequam ea, quam modo habent, urbs incolis frequentaretur, hæc sunt. Primo quidem Aborigines, qui Siculos sedibus pepulerunt, Græcam originem ex Peloponneso ducebant, atque, ut opinor, cum Ænotro ex ea quæ nunc Arcadia dicitur migraverunt. Deinde Thessali qui huc confluerunt ex ea quæ olim Hæmonia, nunc vero Thessalia appellatur. Tertio loco Pelasgi, qui cum Evandro ex Arcadia et urbe Palantio venerunt. Posthinc turba quædam eorum qui ad Peloponnesiacum bellum socios se Herculi addiderant, accessit. Ad extremum ii qui cum Ænea incolumes ex Ilio, Dardano aliisque Trojanis urbibus evaserunt.

CAPUT XLIV.

Ex eodem libro. De tempore Æneæ in Italiam adventus.

1. Ilium, inquit, captum est æstate jam desinente, diebus septemdecim ante hiemale solstitium, mense Elaphebolione, prout Athenienses tempora supputant. Porro supererant, qui eum annum post solstitium implebant, dies quinque. Jam septem et triginta post expugnationem diebus videntur mihi Achæi res ejus urbis com-

posuisse, legationesque ab iis qui secesserant excepisse, atque fœdus cum iisdem sacramento firmasse. Sequentem autem anno, qui erat ab expugnatione primus, post autumnale æquinoctium, Trojanis, relictæ patria, Hellespontum trajiciebant, factaque in Thraciam excensione, ibidem hiemem transigebant: quo in loco alios quoque profugos expectabant, seque ad maritimum cursum simul omnes persequendum parabant. Igitur ineunte vere conscensis navibus e Thracia solvebant, perque interjecta spatia Siciliam usque meabant, quam ad regionem appulsis annus ibi finitus est, dum alteram hiemem permixti Elymis in Siculis urbibus degunt. Tum idoneo ad navigandum tempore, relictæ insula, Tyrrhenum æquor tranabant, et denique Laurentum in Aboriginum littore media eadem æstate tenebant. Mox ea regione subacta Lavinii lares figebant. Atque ita secundus post captum Ilium annus circumactus est. Hæc ego, prout mea sententia ferebat, exposui. Cæterum Æneas fanis aliisque ornamentis plurima urbis loca instruebat, quæ mea adhuc ætate partim supersunt, et sequente anno, qui tertius post discesum erat, Trojanis tantummodo imperabat; quarto tamen regnum quoque morientis Latini sibi vindicabat, jure videlicet affinitatis hæreditatisque quæ ad Laviniam defuncto Latino perveniebat. Tum paulo post pergit dicere: His de causis cum bellum pugnaque atrox coorta esset, Latinus et Turnus cum aliis multis desiderati sunt, superiores autem discesserunt Æneæ socii: atque regnum affinitatis jure ad se devolutum Æneas obtinebat, idque annis tribus post Latini necem regebat, donec anno quarto consumptus bello est.

2. Et paucis interjectis ait: Postquam Æneas mortali vita migraverat, anno post Ilium captum prorsus septimo Latinorum princeps cœpit esse Euryleon, qui Ascanius in exilio fuerat appellatus. Deinde narrationem persequens ait: Cum octavo et tricesimo regni anno obiisset Ascanius, regia dignitas ad Silvium Ascanii fratrem recidit, qui Æneæ natus erat posthumus ex Lavinia Latini filia. Et paulo inferius dicit: Silvio undetriginta annis potestate functo, Æneas filius in regnum successit, qui annis undetriginta dominatus est. Post hunc Latinus quinquaginta annis et uno. Post hunc Alba undequadrageginta annis. Post Albam Epistus sex cum viginti annis. Deinde Capys annis octo et viginti. Deinde Calpetus annis tredecim potes-

tatem tenuit. Deinde Tiberinus octo annis regnavit. Hic prælio occubuit quod in fluvii cujusdam ripa patratum dicitur: equo nimirum in vorticem amnis excussus cognominem fluvium sibi fecit, qui cum antea diceretur Alba, mox Tiberis appellatus est.

3. Tiberini successor regnavit Agrippa anno uno supra quadraginta. Post Agrippam Amulius acer Deoque invisus tyrannus undeviginti annis. Hic deorum contemptor machinas ad simulanda fulmina struxit, et tonitruum sonitus imitatus est, ut terrore percussis hominibus, divino quasi honore dignus haberetur. Sed enim imbribus fulminibusque in ejus domum irrudentibus, lacus item regis adjacens præter consuetudinem in ejusdem domum exundavit: atque ita ille cum universa domo sua exterminatus est. Et nunc etiam quadam in parte, lacu deficiente, subsidentibus aquis et fundo æquoris quieto, cubiculorum rudera aliorumque ædificiorum vestigia se produnt.

4. Jam qui huic in imperium successit Aventius (de quo unus e collibus septem, qui intra Romanam urbem sunt, nomen contraxit) triginta et septem annis dominatus est. Post hunc Procas annis octo et viginti. Postea Amulius qui contra fas regnum Numitori majori fratri interceptum tyrannice tenebat annis quadraginta duobus. Jam vero interfecto Amulio a filiis sacræ puellæ, sicuti mox dicemus, Romulo et Remo, illo, inquam, mortuo legitimam dominationem adibat Numitor matris juvenum pater. Porro altero imperantis Numitoris anno, qui erat post Ilium captum tricesimus secundus supra quadringentesimum, coloniam amandabant Albani Romulo et Remo ducibus, Romanque condebant eodem septimæ olympiadis anno, quo vincebat stadium Daicles Messenius, atque Athenis imperabat Charops decennalis potestatis anno primo.

Idem scriptor sequentia etiam prædicto libro addit, vario modo Romanæ urbis historiam traditam esse ostendens.

CAPUT XLV.

De urbe Roma condita.

1. Cum magnopere disputatum sit de Urbe condita, nempe et de ædificii tempore et de ejusdem auctoribus, tamen ut ego opinor, nulla satis idonea narratio extat, quam cuncti videlicet perfunctorie faciunt. Cephalion quidem Gergesæus, scriptor admodum antiquus,

altera post Iliacum bellum ætate conditam ait Urbem ab iis qui Ilio incolumes cum Ænea discesserunt: ejusque incolatus auctorem putat ipsum ducem coloniae Romum, quem unum ex Æneæ filiis affirmat. Nam quatuor liberos susceptos ab Ænea dicit, Ascanium, Euryleontem, Romulum et Romum. Et quidem a Diodoro quoque atque Agathymo multisque aliis idem et tempus et dux coloniae profertur. Verum qui Argivorum res sacras et cætera gesta collegit, is Æneam e Molossis in Italiam cum Ulyxe appulsum, Urbem incolis frequentavisse ait, eamque appellasse ex quadam Latina femina Romam: hanc autem cæteris ait Trojanis civibus, vagi erroris fessis atque pertæsis auctorem fuisse, ut secum naves inflammarent. Huic consonant Damastes Sigensis alique nonnulli.

2. Sed enim philosophus Aristoteles ait, Achæos aliquot Troja revertentes, dum Maleum navigarent, sæva hieme correptos, ventis hac illac per universum maris tractum vagari coactos, tandem locum Opicæ tenuisse nomine Latium, quod Tyrrheni maris vastitati adjacet. Jam vero cum terram libenter admodum aspexissent, subdictis navibus hiemalem tempestatem ibidem transegisse, mox vere ineunte cursum instauraturos: verum navibus nocturno incendio absumptis, cum non possent discedere, invitos in eo quo appulerant loco sedes fixisse. Hunc porro casum contigisse iis captivarum mulierum opera ab Ilio abductarum, quæ metuentes ne, si in Achaiam irent, inibi servitutem servirent, navibus flammam iniecerunt.

3. Callias autem, qui res gestas ab Agathocle scripsit, Romam, feminam quamdam Trojanam in Italiam cum aliis devectam, nupsisse Latino Aboriginum regi ait, ex eaque procreatos filios Romum et Romulum, qui Urbem fundaverint, eidemque matris suæ nomen imposuerint. At vero Xenagoras historicus ex Ulyxe et Circe tres genitos ait liberos Romum, Antiam, et Ardeam, qui tres urbes a se conditas de nominibus suis nuncupaverint. Attamen Dionysius Chalcidensis a Romo conditam Urbem affirmat, quem, inquit, alii Ascanio, alii Emathione genitum dixerunt. Neque desunt qui Romam excitatam aiunt a Romo, qui ex Ito et Leuce Latini filia ortus est.

4. Quamquam e Græcis scriptoribus complures alios revera appellare possum, qui adhuc aliter de Urbis conditoribus disserunt, tamen ne verbosior existimer, ad Romanos scriptores accedam. Velustus profecto sive sermonum scriptor

sive historicus nemo Romanus est: tantum ex antiquis memoriis, quæ in sacris libris asseruntur, unusquisque lucubrationes suas concinnavit. Jam horum alii Æneæ filios aiunt Romulum et Remum Romæ conditores: alii ex Æneæ filia genitos, sed patrem non definiunt: hosque ab Ænea Latino Aboriginum regi datos obsides, quo tempore indigenæ cum advenis fœdus icebant: quos quidem exceptos Latinus tum benigne alendos curaverit, tum sine maculis liberis vita decedens in domini sui partem quamdam successores vocaverit.

5. Alii vero narrant, Ænea e vivis sublato, Ascanium universam Latini ditionem obtinuisse, quam tamen cum fratribus communicaverit Romulo et Romo, terra videlicet Latinorum potentiaque tripartito divisa. Ipsum vero Albam atque alia oppidula condidisse: at Romum Capuam a proavo Cappy appellatam; itemque ab Anchisa avo Anchisam; tum etiam Æneam (postea Anicayum dictam) ex patre; denique de suo nomine Romam. Jam vero hanc urbem aliquamdiu destructam, per alios denique colonos quos Albani deduxerint, duobus Romulo et Remo, pristinam formam recuperavisse; ita ut duplex sit Romæ conditus, prior quidem paulo post Trojanum bellum, alter vero quindecim interpositis ætatibus superiorem consequatur.

6. Imo si quis remotiora adhuc tempora inspiciat, tertium quemdam his vetustiorum inveniet Romæ conditum, antequam Æneas Trojanique ad Italiam adventarint. Atque hunc non vulgaris aliquis scriptor narrat, sed ipse Antiochus Syracusanus cujus superius meminimus. Is ait, regnante in Latio Morgete (erat autem eo tempore Italia a Tarento usque ad Pæsti litus) quemdam venisse ad eum Roma profugum hominem. Utitur autem his verbis: « Cum Italus consenuisset, Morges regnavit. Sub eo profugus venit Roma vir nomine Siculus. » Ergo de Syracusani scriptoris sententia vetustior est priorque Trojanis temporibus Roma. Utrum autem eo loco ubi nunc sita est Urbs, an alibi extiterit oppidum quodvis isto nomine indigitatum, quoniam ipse incertum reliquit, ne ego quidem conjectura assequi possum. Atque de antiquis ædificationibus satis a me dictum existimo.

7. Postremam autem, sive eam incolarum frequentationem sive ædificationem sive quidvis aliud appellare oportet, Timæus Siculus, nescio qua regula usus, dicit in tempora Carthaginis

conditæ incidisse, nempe in octavum et tricesimum ante primam olympiadem annum; Lucius vero Cinclius, vir ordinis senatorii, in quartum fere duodecimæ olympiadis annum; at Quintus Fabius in annum octavæ olympiadis primum; denique Cato Porcius (qui etsi Græcorum temporum regulam non sequitur, curiosus tamen, quam qui maxime, in antiqua historia colligenda est) annis cxxxviii Iliaco bello recentior affirmat: quod tempus si ad Eratosthenis chronologiam exigatur, in primum annum olympiadis septimæ incurret. Jam quod sanis regulis utatur Eratosthenes, et quomodo liceat Romana tempora ad Græcorum rationes supputare, alio docui tractatu. Hoc igitur pacto ipse Dionysius primo Romanarum antiquitatum libro tempora post captum Ilium ordinatim digerit: Æneæ videlicet fugam Troja atque in Italiam adventum: tum quinam ejus posterii successivi Latinis imperitaverint usque ad Romulum et Romam conditam: denique et alia quæcumque a veteribus de Romanæ urbis condita traduntur, singillatim perscribit.

8. Sed enim quidam præterea dicunt, Picum Saturni filium regnavisse primum in Laurentina provincia usque ad locum ubi Roma nunc sita est, annis xxxvii. Deinde Faunum Pici filium annis xlv: sub quo Hercules ex Hispania redux aram statuit in foro Boario ob Cacus Vulcani occisum. Exin Latinum sceptro potitum annis xxxvi, ex quo Latinis nomen inditum sit. Hujus imperantis tertio et tricesimo anno Ilium esse captum. Denique Æneam Anchisæ bello Rutulo Turnum interfecisse, et Latini filiam Laviniam secum conjugii fœdere junxisse, urbem Lavinium condidisse, in eaque tribus annis esse dominatum. Hæc breviter ab exterorum libris delibata in medium protulimus.

Agensis jam ad alium quoque rerum hujusmodi testem transeamus, Diodorum dico, qui omnes bibliothecas in unum emporium coniecit. Namque et hic Romanorum historiam septimo suo libro hisce verbis scribit.

CAPUT XLVI.

Ex septimo Diodori libro. De veterum Romanorum genere.

1. Nonnulli historici haud recte arbitrati sunt a Romulo ex Æneæ filia procreato Romam conditam esse: quod sane a veritate abhorret: longum enim est inter Æneam et Romulum reges intervallum; quandoquidem anno secundo

olympiadis septimæ primordia Romæ fuerunt, quo fit ut id ædificium quadringentesimo ac tricesimo tertio anno et paulo amplius post Troicum bellum contigerit. Namque Æneas tribus elapsis post Trojam captam annis, Latinorum regni compos fuit, eoque per triennium retento, ex hominum conspectu evanuit, atque immortales honores adeptus est. Qui huic in imperium successit Ascanius Albam condidit, quæ nunc Longa appellatur; eamque de fluvii nomine nuncupavit, qui illa quidem ætate Alba dicebatur, nunc autem Tiberis audit.

2. Sed enim de Urbis appellatione Fabius Romanarum rerum scriptor aliam fabulam comminiscitur. Ait enim, Æneæ oraculum editum, fore ut aliquis quadrupes condendæ urbis situm ipsi demonstraret. Jam vero cum is suum toto corpore albam pregnantemque hostiæ loco mactaturus esset, hanc manibus elapsam cursu concito in quemdam collem evasisse, ibique triginta porcellos edidisse. Portento obstupefactum Æneam, statim oraculi jussa exequi decrevisse: cumque jam exædificando loco manum admoveret, visionem quamdam in somnis perspicue oblatam deterruisse eum ab incæpto, eidemque jussisse ut nonnisi post annos triginta, pro triginta porcellorum numero, ædificium moliretur. Eum igitur a proposito interim destitisse.

3. Ænea vita erepto, ab Ascanio filio ejus regnante collem ædificiis post annos triginta occupatum, eamque structuram appellatam de colore suis Albam (Latini enim proprio idiomate τὸ λευκὸν album dicunt.) Præterea superaditam appellationem Longam, nempe μακράν, idcirco quia parum in latum patens, in longum magnopere deduceretur. His subdit, ab Ascanio factam esse regni sui sedem Albam, multaque circum habitacula subversa: fuisse hunc conspicuum virum, et tricesimo octavo regni anno naturæ concessisse.

4. Post hujus obitum populum dissensio tenuit ob duos de sceptro certantes. Nam et Julius Ascanii filius ad se regnum pertinere dicebat; et Silvius Ascanii frater, Ænea genitus atque Silvia, quæ olim fuerat Latini uxor, pari jure se uti putabat. Huic post Æneæ obitum insidias Ascanius struxerat, ideoque puer nutritus fuerat ab armentariis in monte, unde et nomen ei factum Silvius de nomine montis Latinorum, cui silva nomen erat. In hoc partium conflictu tandem suffragiorum numero præpotens regiam

dignitatem Silvius occupat; Julius autem dominatu exclusus pontificatum maximum adeptus est, qui erat honor a regali secundus. Ex hoc ortam gentem Juliam ad hunc usque diem Romæ vigere aiunt. Silvius autem cum in principatu suo nihil commemoratione dignum egisset, post regni annum vicesimum nonum obiit. Successit in imperium Æneas filius, cui Silvio cognomentum erat, isque annis plus triginta regnavit.

5. Exin potestatem adeptus est Latinus, cognomento item Silvius, annis l. Hic rebus gestis domi bellicque inclaruit. Idem adjacentia oppida sustulit; tum veteres illas urbes, quæ Latinorum olim dicebantur, extruxit octodecim, Tibur videlicet, Præneste, Gabios, Tusculum, Coram, Pometiam, Lanuvium, Labicum, Scaptiam, Satricum, Ariciam, Tellenas, Crustumium, Cæninam, Fregellas, Cameriam, Medulliam, et Boilum, quam nonnulli Bolam dicunt.

6. Latino mortuo, rex creatus est filius ejus Alba Silvius, qui annis octo et triginta potestatem retinuit. Postea imperavit Epitius Silvius annis viginti sex. Quo defuncto, regnum delapsus est ad Capyn; idque ei mansit annis duodeciginta. Postea Calpetus filius ejus annis tredecim dominatus est. Mox Tiberius Silvius annis octo. Is adversus Etruscos expeditione suscepta, dum Albam fluvium cum exercitu transmitteret, gurgite ejus mersus obiit: ex quo nomen fluvii deinceps fuit Tiberis. Eo vitæ erepto, imperavit Latinus Agrippa quadraginta annis et uno.

7. Hunc consecutus est Amulius Silvius annis undeviginti. Hic traditur in omni vita superbe se gessisse, et cum ipso Jove de potentia æmulanter certasse. Quare et interdum autumnali tempore quum frequentia et vehementia tonitrua exaudirentur, is exercitum suum jubebat, signo edito, clypeos unanimiter gladiis percutere: atque ita putabat se graviores tonitru fragorem excitare. Quare et superbi in deos animi prænās luit fulmineo ietu enectus, cumque domo universa sub lacum Albanum mersus. Etiamnum Romani lacus illius accolæ vestigia quædam demonstrant, columnas nimirum sub aqua prominentes, cujus in fundo regia domus sita erat.

8. Exin lectus est Aventius, qui annis septem supra triginta regnavit. Is prælio finitimorum magnopere pressus, in Aventium collem fuga se subduxit, qui ex eo nomen contraxit Aventii.

sive historicus nemo Romanus est: tantum ex antiquis memoriis, quæ in sacris libris asseruntur, unusquisque lucubrationes suas concinnavit. Jam horum alii Æneæ filios aiunt Romulum et Remum Romæ conditores: alii ex Æneæ filia genitos, sed patrem non definiunt: hosque ab Ænea Latino Aboriginum regi datos obsides, quo tempore indigenæ cum advenis fœdus icebant: quos quidem exceptos Latinus tum benigne alendos curaverit, tum sine maculis liberis vita decedens in domini sui partem quamdam successores vocaverit.

5. Alii vero narrant, Ænea e vivis sublato, Ascanium universam Latini ditionem obtinuisse, quam tamen cum fratribus communicaverit Romulo et Romo, terra videlicet Latinorum potentiaque tripartito divisa. Ipsum vero Albam atque alia oppidula condidisse: at Romum Capuam a proavo Cappy appellatam; itemque ab Anchisa avo Anchisam; tum etiam Æneam (postea Anicayum dictam) ex patre; denique de suo nomine Romam. Jam vero hanc urbem aliquamdiu destructam, per alios denique colonos quos Albani deduxerint, duobus Romulo et Remo, pristinam formam recuperavisse; ita ut duplex sit Romæ conditus, prior quidem paulo post Trojanum bellum, alter vero quindecim interpositis ætatibus superiorem consequatur.

6. Imo si quis remotiora adhuc tempora inspiciat, tertium quemdam his vetustiorum inveniet Romæ conditum, antequam Æneas Trojanique ad Italiam adventarint. Atque hunc non vulgaris aliquis scriptor narrat, sed ipse Antiochus Syracusanus cujus superius meminimus. Is ait, regnante in Latio Morgete (erat autem eo tempore Italia a Tarento usque ad Pæsti littus) quemdam venisse ad eum Roma profugum hominem. Utitur autem his verbis: « Cum Italus consenuisset, Morges regnavit. Sub eo profugus venit Roma vir nomine Siculus. » Ergo de Syracusani scriptoris sententia vetustior est priorque Trojanis temporibus Roma. Utrum autem eo loco ubi nunc sita est Urbs, an alibi extiterit oppidum quodvis isto nomine indigitatum, quoniam ipse incertum reliquit, ne ego quidem conjectura assequi possum. Atque de antiquis ædificationibus satis a me dictum existimo.

7. Postremam autem, sive eam incolarum frequentationem sive ædificationem sive quidvis aliud appellare oportet, Timæus Siculus, nescio qua regula usus, dicit in tempora Carthaginis

conditæ incidisse, nempe in octavum et tricesimum ante primam olympiadem annum; Lucius vero Cinclius, vir ordinis senatorii, in quartum fere duodecimæ olympiadis annum; at Quintus Fabius in annum octavæ olympiadis primum; denique Cato Porcius (qui etsi Græcorum temporum regulam non sequitur, curiosus tamen, quam qui maxime, in antiqua historia colligenda est) annis cxxxviii Iliaco bello recentiorem affirmat: quod tempus si ad Eratosthenis chronologiam exigatur, in primum annum olympiadis septimæ incurret. Jam quod sanis regulis utatur Eratosthenes, et quomodo liceat Romana tempora ad Græcorum rationes supputare, alio docui tractatu. Hoc igitur pacto ipse Dionysius primo Romanarum antiquitatum libro tempora post captum Ilium ordinatim digerit: Æneæ videlicet fugam Troja atque in Italiam adventum: tum quinam ejus posterii successivi Latinis imperitaverint usque ad Romulum et Romam conditam: denique et alia quæcumque a veteribus de Romanæ urbis condita traduntur, singillatim perscribit.

8. Sed enim quidam præterea dicunt, Picum Saturni filium regnavisse primum in Laurentina provincia usque ad locum ubi Roma nunc sita est, annis xxxvii. Deinde Faunum Pici filium annis xlv: sub quo Hercules ex Hispania redux aram statuit in foro Boario ob Cacus Vulcani occisum. Exin Latinum sceptro potitum annis xxxvi, ex quo Latinis nomen inditum sit. Hujus imperantis tertio et tricesimo anno Ilium esse captum. Denique Æneam Anchisæ bello Rutulo Turnum interfecisse, et Latini filiam Laviniam secum conjugii fœdere junxisse, urbem Lavinium condidisse, in eaque tribus annis esse dominatum. Hæc breviter ab exterorum libris delibata in medium protulimus.

Agensis jam ad alium quoque rerum hujusmodi testem transeamus, Diodorum dico, qui omnes bibliothecas in unum emporium coniecit. Namque et hic Romanorum historiam septimo suo libro hisce verbis scribit.

CAPUT XLVI.

Ex septimo Diodori libro. De veterum Romanorum genere.

1. Nonnulli historici haud recte arbitrati sunt a Romulo ex Æneæ filia procreato Romam conditam esse: quod sane a veritate abhorret: longum enim est inter Æneam et Romulum reges intervallum; quandoquidem anno secundo

olympiadis septimæ primordia Romæ fuerunt, quo fit ut id ædificium quadringentesimo ac tricesimo tertio anno et paulo amplius post Troicum bellum contigerit. Namque Æneas tribus elapsis post Trojam captam annis, Latinorum regni compos fuit, eoque per triennium retento, ex hominum conspectu evanuit, atque immortales honores adeptus est. Qui huic in imperium successit Ascanius Albam condidit, quæ nunc Longa appellatur; eamque de fluvii nomine nuncupavit, qui illa quidem ætate Alba dicebatur, nunc autem Tiberis audit.

2. Sed enim de Urbis appellatione Fabius Romanarum rerum scriptor aliam fabulam comminiscitur. Ait enim, Æneæ oraculum editum, fore ut aliquis quadrupes condendæ urbis situm ipsi demonstraret. Jam vero cum is suum toto corpore albam pregnantemque hostiæ loco mactaturus esset, hanc manibus elapsam cursu concito in quemdam collem evasisse, ibique triginta porcellos edidisse. Portento obstupefactum Æneam, statim oraculi jussa exequi decrevisse: cumque jam exædificando loco manum admovent, visionem quamdam in somnis perspicue oblatam deterruisse eum ab incæpto, eidemque jussisse ut nonnisi post annos triginta, pro triginta porcellorum numero, ædificium moliretur. Eum igitur a proposito interim destitisse.

3. Ænea vita erepto, ab Ascanio filio ejus regnante collem ædificiis post annos triginta occupatum, eamque structuram appellatam de colore suis Albam (Latini enim proprio idiomate τὸ λευκὸν album dicunt.) Præterea superaditam appellationem Longam, nempe μακράν, idcirco quia parum in latum patens, in longum magnopere deduceretur. His subdit, ab Ascanio factam esse regni sui sedem Albam, multaque circum habitacula subversa: fuisse hunc conspicuum virum, et tricesimo octavo regni anno naturæ concessisse.

4. Post hujus obitum populum dissensio tenuit ob duos de sceptro certantes. Nam et Julius Ascanii filius ad se regnum pertinere dicebat; et Silvius Ascanii frater, Ænea genitus atque Silvia, quæ olim fuerat Latini uxor, pari jure se uti putabat. Huic post Æneæ obitum insidias Ascanius struxerat, ideoque puer nutritus fuerat ab armentariis in monte, unde et nomen ei factum Silvius de nomine montis Latinorum, cui silva nomen erat. In hoc partium conflictu tandem suffragiorum numero præpotens regiam

dignitatem Silvius occupat; Julius autem dominatu exclusus pontificatum maximum adeptus est, qui erat honor a regali secundus. Ex hoc ortam gentem Juliam ad hunc usque diem Romæ vigere aiunt. Silvius autem cum in principatu suo nihil commemoratione dignum egisset, post regni annum vicesimum nonum obiit. Successit in imperium Æneas filius, cui Silvio cognomentum erat, isque annis plus triginta regnavit.

5. Exin potestatem adeptus est Latinus, cognomento item Silvius, annis l. Hic rebus gestis domi bellicque inclaruit. Idem adjacentia oppida sustulit; tum veteres illas urbes, quæ Latinorum olim dicebantur, extruxit octodecim, Tibur videlicet, Præneste, Gabios, Tusculum, Coram, Pometiam, Lanuvium, Labicum, Scaptiam, Satricum, Ariciam, Tellenas, Crustumium, Cæninam, Fregellas, Cameriam, Medulliam, et Boilum, quam nonnulli Bolam dicunt.

6. Latino mortuo, rex creatus est filius ejus Alba Silvius, qui annis octo et triginta potestatem retinuit. Postea imperavit Epitius Silvius annis viginti sex. Quo defuncto, regnum delapsus est ad Capyn; idque ei mansit annis duodeciginta. Postea Calpetus filius ejus annis tredecim dominatus est. Mox Tiberius Silvius annis octo. Is adversus Etruscos expeditione suscepta, dum Albam fluvium cum exercitu transmitteret, gurgite ejus mersus obiit: ex quo nomen fluvii deinceps fuit Tiberis. Eo vitæ erepto, imperavit Latinus Agrippa quadraginta annis et uno.

7. Hunc consecutus est Amulius Silvius annis undeviginti. Hic traditur in omni vita superbe se gessisse, et cum ipso Jove de potentia æmulanter certasse. Quare et interdum autumnali tempore quum frequentia et vehementia tonitrua exaudirentur, is exercitum suum jubebat, signo edito, clypeos unanimiter gladiis percutere: atque ita putabat se graviolem tonitru fragorem excitare. Quare et superbi in deos animi prænās luit fulmineo ietu enectus, cumque domo universa sub lacum Albanum mersus. Etiamnum Romani lacus illius accolæ vestigia quædam demonstrant, columnas nimirum sub aqua prominentes, cujus in fundo regia domus sita erat.

8. Exin lectus est Aventius, qui annis septem supra triginta regnavit. Is prælio finitimorum magnopere pressus, in Aventium collem fuga se subduxit, qui ex eo nomen contraxit Aventii.

Hoc obeunte, dominationem excepit filius ejusdem Procas Silvius, tenuitque annis tribus supra viginti. Quo item naturæ satisfaciente, filius natu minor Amulius tyrannidem usurpavit, quia Numitor major natu frater, regni hæres, longinqua in regione versabatur. Regnavit Amulius annis paulo plus quadraginta tribus, donec a Remo et Romulo Romæ conditoribus interfectus est.

9. Jam et singillatim Romanorum reges hi sunt:

- I. Aeneas a quarto post captum Ilium anno Latinis imperat annis III.
- II. Ascanius annis XXXVIII.
- III. Silvius Aeneæ annis XXVIII.
- IV. Aeneas Silvius annis XXXI.
- V. Latinus Silvius annis L.
- VI. Alba Silvius annis XXXIX.
- VII. Epitius Silvius annis XXVI.
- VIII. Capys Silvius annis XXVIII.
- IX. Calpetus Silvius annis XIII.
- X. Tiberius Silvius annis VIII.
- XI. Agrippa Silvius annis XXXV.
- XII. Amulius Silvius annis XIX.
- XIII. Aventius Silvius annis XXXVII.
- XIV. Procas Silvius annis XXXIII.
- XV. Amulius Silvius annis XLII.

Romulus Romam condit regnatque septima olympiade. Igitur ab Aenea ad Romulum anni sunt CXLVIII. Ab Ilio autem capto anni CXXXI.

A Romulo, qui Romam condidit, hi reges habentur:

- I. Romulus annis XXXVIII.
- II. Numa Pompilius annis XLII.
- III. Tullus Hostilius annis XXX.
- IV. Ancus Martius annis XXXIII.
- V. Tarquinius annis XXXVII.
- VI. Servilius annis XLIV.
- VII. Tarquinius Superbus annis XXIV.

Hi septem reges a Romulo extiterunt, eorumque dominatio sublata est post annos CXLIV. Porro ab Ilio capto ad Romulum anni sunt CLXLI; summa igitur est annorum DCLXXV.

Horum, scilicet a Romulo usque ad Tarquinium, Romanorum regum tempora Dionysius quoque Halicarnassæus strictim recenset circa primum septimæ olympiadis ita scribens.

CAPUT XLVII.

Dionysii Halicarnassæi de regibus qui post Romulum Romæ extiterunt.

1. Enimvero si a regibus sublati usque ad

primum Urbis regnatorem Romulum tempus reputemus, fiunt anni CCXLIV, quod ex ipsis regum successionibus atque annis, quibus singuli in imperio manserunt, exploratum est. *Romulus Urbis auctor regnum dicitur tenuisse annis XXXVII.* Romulo extincto interregnum in Urbe fuit anni unius. Deinde Numa Pompilius suffragiis militaribus lectus regnavit annis XLII. Tullus autem Hostilius post Numam annis XXXIII. Postea regia dignitate potitus est Ancus Martius annis XXIV. Post Martium Lucius Tarquinius, qui appellatus est Priscus, annis XXXVIII. Cui succedens Servilius Tullus regnavit annis XLIV. Servilium occidit Lucius tyrannus, qui ob juris contemptum Superbus appellatus est, et in dominatu annis XXV permansit. Cum igitur revoluti sint ducenti et quadraginta quatuor anni regum, olympiades autem sexaginta et una, prorsus sequitur ut primus Urbis regnator Romulus primo anno septimæ olympiadis dominationem auspicatus sit, Charopis decennalem principatum Athenis gerentis anno primo. Atque id prorsus exigit annorum supputatio. Quod autem singuli reges tot annis dominati sint, id eadem illa ratiocinatione palam fit. Igitur de tempore quo urbs modo rerum domina incolis frequentata fuerit, quatenus ab iis qui ante me extiterunt narratum fuit, eatenus et mihi videtur. Hæc Dionysius.

2. Pulso Tarquinio, atque unius dominatione sublata, nulli præterea fuerunt Romanorum reges; sed primum Brutiani consules, mox tribuni, deinde dictatores, et rursum consules, de quibus singulis annum imperium tenentibus supervacaneum existimo in præsentī dicere, totque nominum copiam coacervare. Quod si res insuper ab his gestas sedulo recensere vellemus, prolixiores æquo narrationes fierent. Sed id quidem huic meo instituto non conducit. Quare hæc omnia satius judico alii chronologiæ reservari; consules, inquam, qui post Tarquinium fuerunt et tribunos et dictatores, qui Romanorum urbem administraverunt, quique et annorum rationem conficiunt, usque ad Cæsarem. Interea nos illuc revertamur, ad eum scilicet qui primus monarchicam potestatem post supradictos reges tenuit.

3. Itaque ex intermediis temporibus post Tarquinium dejectum ad Julium Cæsarem olympiades conflantur CXV, qui sunt anni CDLX. Quippe Tarquinius olympiade sexagesima septima expleta regno excidit, Cæsar autem initio

centesimæ octogesimæ tertiæ summum imperium invasit; ergo spatium annorum CDLX interpositum est. Porro a septima olympiade Romaque condita anni excurrerant CCXLIV; sunt ergo a Roma condita usque ad Julium Cæsarem anni CCCIV, olympiades vero CLXXVI.

Testis horum est etiam chronographus Castor, qui tempora summatim percenset his, quæ subdimus, verbis.

CAPUT XLVIII.

Castoris de imperio Romanorum.

Romanorum reges singillatim enumeravimus, ducto initio ab eo tempore quo Aeneas Anchisæ filius Latinorum regnum capessivit: desivimus autem in Amulium Silvium, quem Romulus interfecit, Rheæ matris suæ patrum. Nunc his addemus Romulum et cæteros qui post hunc Romæ cum imperio præfuerunt usque ad Tarquinium cognomento Superbum: qua temporis summa anni fiunt CCXLIV. Postea consules ordinatim explicabimus, capto quidem exordio a Lucio Junio Bruto et Lucio Tarquinio Collatino, concluso autem opere in Marco Valerio Messala et Marco Pisone, qui consulatum gesserunt Theophimo archonte Athenis. Atque horum anni ad quadringentos sexaginta consurgunt. Hæc Castor.

Jam vero operæ prætium erit his attexere Romanorum quoque post Julium Cæsarem imperatores, suosque singulis annis consules adscribere, adjectis item, quæ per eos annos absolutæ sunt, olympiadibus.

CAPUT XLIX.

Imperatores et consules Romanorum a Julio Cæsare usque ad vicennalia Constantini.

Circa initium olympiadis CLXXXIII Caius Julius Cæsar primus Romanorum elevatus est imperator, sub quo præcipue res Romanorum floruerunt. Qui vero post ipsum fuerunt, Cæsares appellati sunt. Is imperator Romanorum primus processit.

Caii Julii Cæsaris annus I.

- I. Lepido et Planco coss.
- II. Antonino et Isaurico coss.
- III. Albino et Pollione coss.

CLXXXIV OLYMPIAS.

- IV. Censorino et Sabino coss.
- V. Pulchro et Flacco coss.

Caius Julius Cæsar Bomæ ab altero Bruto

interfectus est, cum eo conjurantibus aliis quibusdam senatoribus.

Romanorum imperator II Cæsar Augustus, qui et Octavianus, annis LVI, mensibus sex.

- I. Agrippa et Gallo coss.
- II. Publicola et Nerva Cocceio coss.

CLXXXV OLYMPIAS.

- III. Cornificio et Pompeio coss.
- IV. Antonino et Libone coss.
- V. Octaviano Augusto et Cicerone coss.
- VI. Octaviano Augusto II et Corvilio coss.

CLXXXVI OLYMPIAS.

- VII. Octaviano Augusto III et Crasso coss.
- VIII. Octaviano Augusto IV et Crasso II coss.
- IX. Enobarbo et Sosio coss.
- X. Octaviano Augusto V et Apuleio coss.

CLXXXVII OLYMPIAS.

- XI. Octaviano Augusto VI et Agrippa coss.
- XII. Octaviano Augusto VII et Agrippa II coss.
- XIII. Octaviano Augusto VIII et Tauro coss.
- XIV. Octaviano Augusto IX et Silano coss.

CLXXXVIII OLYMPIAS.

- XV. Octaviano Augusto X et Flacco coss.
- XVI. Octaviano Augusto XI et Pisone coss.
- XVII. Octaviano Augusto XII et Aruntio coss.
- XVIII. Celso et Tiberio coss.

CLXXXIX OLYMPIAS.

- XIX. Lollio et Lepido coss.
- XX. Apuleio et Nerva coss.
- XXI. Saturnilo et Lucretio coss.
- XXII. Lentulo et Lentulo coss.

CXC OLYMPIAS.

- XXIII. Lentulo II et Cornelio coss.
- XXIV. Fornicio et Silano coss.
- XXV. Domitio et Enobarbo coss.
- XXVI. Libone et Pisone coss.

CXCI OLYMPIAS.

- XXVII. Crasso et Lentulo coss.
- XXVIII. Nerone et Claro coss.
- XXIX. Messala et Cyrinio coss.
- XXX. Rubellio et Saturnino coss.

CXCII OLYMPIAS.

- XXXI. Maximo et Tuberone coss.
- XXXII. Africano et Maximo II coss.
- XXXIII. Druso et Crispino coss.
- XXXIV. Censorino et Gallo coss.

CXCIII OLYMPIAS.

- XXXV. Nerone II et Pisone II coss.
- XXXVI. Balbo et Vetere coss.
- XXXVII. Octaviano Aug. XIII et Sylla coss.

XXXVIII. Sabino et Rufino coss.

CXCIV OLYMPIAS.

XXXIX. Octaviano Aug. xiv et Silano coss.

XL. Lentulo et Pisone coss.

XLI. Publio Cæsare et Paulo coss.

XLII. Vindicio et Vario coss.

CXCIV OLYMPIAS.

XLIII. Lamia et Servilio coss.

XLIV. Magno et Valerio coss.

XLV. Lepido et Planco coss.

XLVI. Tiberio Cæsare et Capitone coss.

CXCVI OLYMPIAS.

XLVII. Cretio et Nerva coss.

XLVIII. Camillo et Quintiliano coss.

XLIX. Camerino et Sabino coss.

L. Dolabella et Silano coss.

CXCVII OLYMPIAS.

LI. Lepidio et Tauro coss.

LII. Tiberio Cæsare ii et Scipione coss.

LIII. Flacco et Silano coss.

LIV. Sexto et Sexto coss.

CXCVIII OLYMPIAS.

LV. Pompeio Magno et Apuleio coss.

LVI. Bruto et Flacco ii coss.

Octavianus Augustus moritur Nolæ septuagesimo et sexto ætatis anno, diebus quinque et trīginta minus.

Romanorum imperator III Tiberius Cæsar annis xxii.

I. Tauro et Libone coss.

II. Crasso et Rufo coss.

CXCIX OLYMPIAS.

III. Tiberio Cæsare iii et Rufo ii coss.

IV. Silano et Balbo coss.

V. Messala et Grato coss.

VI. Tiberio Cæsare iv et Druso coss.

CC OLYMPIAS.

VII. Agrippa et Galba coss.

VIII. Pollione et Vetere coss.

IX. Cethego et Varo coss.

X. Agrippa ii et Lentulo coss.

CCI OLYMPIAS.

XI. Getulico et Sabino coss.

XII. Crasso et Pisone coss.

XIII. Silano et Nerva coss.

XIV. Gemino et Gemino coss.

CCII OLYMPIAS.

XV. Rufo et Rubellino coss.

XVI. Vinicio et Longino coss.

XVII. Tiberio Cæs. v solo cons.

XVIII. Persico et Vitellio coss.

CCIII OLYMPIAS.

XIX. Aruntio et Enobarbo coss.

XX. Galba et Sylla coss.

XXI. Gallo et Nonniano coss.

XXII. Læliano et Plauto coss.

Tiberius imperator propria morte moritur Romæ in palatio, absque liberis et cælebs, natus annos lxx.

Romanorum imperator IV Caius Caligula Cæsar annis iv.

CCIV OLYMPIAS.

I. Proculo et Nigrino coss.

II. Juliano et Asprenate coss.

III. Claudio Cæs. et Cersiano coss.

IV. Claudio Cæsare ii solo cons.

His prædictis coss. Caius Caligula Romæ in palatio interfectus est a suis protectoribus cubiculariis eunuchis, consentiente senatu, cum annorum esset xxxix.

CCV OLYMPIAS.

Romanorum imp. V Claudius an. xiv.

I. Claudio Cæsare iii et Antonino coss.

II. Claudio Cæsare iv et Largo coss.

III. Claudio Cæsare v et Vitellio ii coss.

IV. Crispo et Tauro coss.

CCVI OLYMPIAS.

V. Vinicio et Corvino coss.

VI. Asiatico et Silano coss.

VII. Claudio Cæs. vi et Vitellio iii coss.

VIII. Vitellio iv et Publicola coss.

CCVII OLYMPIAS.

IX. Veriano et Gallo coss.

X. Vetere et Nerviniano coss.

XI. Claudio Cæs. vii et Orfito coss.

XII. Sylla et Catone coss.

CCVIII OLYMPIAS.

XIII. Silano et Antonino coss.

XIV. Marcello et Aviola coss.

Romanorum imp. VI Nero annis xiv.

I. Nerone et Vetere coss.

II. Saturnino et Scipione coss.

CCIX OLYMPIAS.

III. Nerone ii et Pisone coss.

IV. Nerone iii et Messala coss.

V. Aproniano et Capitone coss.

VI. Nerone iv et Lentulo coss.

CCX OLYMPIAS.

VII. Lacio et Turpiliano coss.

VIII. Mario et Gallo coss.

IX. Rufo et Regulo coss.

X. Crasso et Basso coss.

CCXI OLYMPIAS.

XI. Helva et Vestino coss.

XII. Telesino et Rufo coss.

XIII. Capitone et Rufo coss.

XIV. Italico et Trachalo coss.

His consulibus Nero amplius non comparuit, extinctusque est, annos natus lxx.

Post Neronem imperavit in Hispania Galba, Vitellius in Germania, Otho Romæ. Hi singuli seorsum imperium arripuerunt.

Galba mense imperii septimo in medio Romæ foro capite truncatus est.

Otho mense imperii sexto ipse sibi manus attulit.

Vitellius mense imperii decimo in palatio est interemptus.

Romanorum imperator VII Vespasianus ab exercitu electus, annis ix, mensibus xi, diebus xxii.

CCXII OLYMPIAS.

I. Galba et Tito Rufino coss.

II. Vespasiano imp. solo cons.

III. Vespasiano imp. ii et Nerva coss.

IV. Vespasiano Augusto iii et Tito coss.

CCXIII OLYMPIAS.

V. Vespasiano Augusto iv et Tito ii coss.

VI. Domitiano et Messalino coss.

VII. Vespasiano Augusto v et Tito iii coss.

VIII. Vespasiano Aug. vi et Tito iv coss.

CCXIV OLYMPIAS.

IX. Vespasiano Augusto vii et Tito v coss.

X. Tito vi et Domitiano ii coss.

Hoc anno Vespasianus imperator morbo correptus, ex defectione moritur, annos natus lxx.

Romanorum imperator VIII Titus, illius filius, annis ii.

I. Tito Augusto vii et Domitiano iii coss.

II. Galba et Pollione coss.

His prædictis coss. gravi morbo oppressus Titus mortem obiit annos natus xlii.

Romanorum imperator IX Domitianus annis xvi.

CCXV OLYMPIAS.

I. Domitiano Augusto iv et Sabino coss.

II. Domitiano Augusto v et Tito Rufo coss.

III. Domitiano Augusto vi et Sabino coss.

IV. Domitiano Augusto vii et Fulvio coss.

CCXVI OLYMPIAS.

V. Domitiano Augusto viii et Dolabella coss.

VI. Domitiano Augusto ix et Saturnino coss.

VII. Domitiano Augusto x et Tito Rufo ii coss.

VIII. Fulvio ii et Atratio coss.

CCXVII OLYMPIAS.

IX. Domitiano Augusto xi et Nerva coss.

X. Glabrione et Trajano coss.

XI. Domitiano Augusto xii et Saturnino coss.

XII. Pompeio et Crispino coss.

CCXVIII OLYMPIAS.

XIII. Domitiano Augusto xiii et Flavio Clemente coss.

XIV. Asprenate et Laterano coss.

XV. Domitiano xiv et Clemente ii coss.

XVI. Valente et Vetere coss.

Domitianus occisus est, an. nat. xlv.

Romanorum imperator X Nerva anno i.

CCXIX OLYMPIAS.

I. Nerva Augusto et Tito Rufo iii coss.

Nerva morbo conflictatus vitæ finem fecit viii Calend. Februarii.

Romanorum imp. XI Trajanus an. xix.

I. Trajano Augusto solo cons.

II. Palma et Senecione coss.

III. Trajano Augusto ii et Pontiano coss.

CCXX OLYMPIAS.

IV. Trajano Augusto iii et Pæto coss.

V. Syriano et Syrio coss.

VI. Trajano Augusto iv et Maximo coss.

VII. Syriano ii et Marcello coss.

CCXXI OLYMPIAS.

VIII. Candido et Quadrato coss.

IX. Commodus et Ceratano coss.

X. Syriano iii et Senecione ii coss.

XI. Gallo et Bradua coss.

CCXXII OLYMPIAS.

XII. Palma et Tullo coss.

XIII. Orfito et Prisciano coss.

XIV. Pisone et Juliano coss.

XV. Trajano Augusto v et Africano coss.

CCXXIII OLYMPIAS.

XVI. Prisciano et Celso coss.

XVII. Malso et Vulcisco coss.

XVIII. Messala et Pedone coss.

XIX. Eliano et Vetere coss.

Trajanus imperator aqua intereunte moritur Selinunte, Seleuciæ civitate, cum esset annorum lxxv.

Romanorum imperator XII Elius Adrianus, ann. xxi.

CCXXIV OLYMPIAS.

I. Aproniano et Nigro coss.

- II. Elío Adriano Aug. et Salinatore coss.
 III. Elío Adriano Aug. II et Rusticio coss.
 IV. Severo et Fulco coss.

CCXXV OLYMPIAS.

- V. Severo II et Angurino coss.
 VI. Aviola et Pansa coss.
 VII. Aproniano II et Pampino coss.
 VIII. Glabrione et Torquato coss.

CCXXVI OLYMPIAS.

- IX. Asiatico et Aquilino coss.
 X. Severo III et Ambigulo coss.
 XI. Titiano et Gallicano coss.
 XII. Torquato et Libone coss.

CCXXVII OLYMPIAS.

- XIII. Marcello et Celso coss.
 XIV. Catullino et Libone II coss.
 XV. Pontiano et Rufo coss.
 XVI. Augurino et Sergiano coss.

CCXXVIII OLYMPIAS.

- XVII. Hiberno et Sisenna coss.
 XVIII. Severo et Varo coss.
 XIX. Pontiano II et Aquilino coss.
 XX. Commodus et Pontiano III coss.

CCXXIX OLYMPIAS.

- XXI. Eliano et Balbino coss.
 His coss. Elíus Adrianus, cum paucis diebus egrotasset, vita excessit, annos natus LXXVII.
 Romanorum imperator XIII Elíus Antoninus Pius, annis XIII.
 I. Camerino et Nigro coss.
 II. Antonino Augusto et Præsentino coss.
 III. Antonino Augusto II et Marco Aurelio Vero filio ejus coss.

CCXXX OLYMPIAS.

- IV. Severo IV et Silano coss.
 V. Rufino et Quadrato coss.
 VI. Torquato et Herode coss.
 VII. Aviola et Maximo coss.

CCXXXI OLYMPIAS.

- VIII. Antonino Aug. III et Aurelio II coss.
 IX. Severo V et Verino coss.
 X. Largo et Messalino coss.
 XI. Torquato II et Juliano coss.

CCXXXII OLYMPIAS.

- XII. Orfito et Prisco coss.
 XIII. Glabrione et Vetere coss.
 XIV. Condiano et Maximo coss.
 XV. Glabrione II et Jumilio coss.

CCXXXIII OLYMPIAS.

- XVI. Præsente et Rufino coss.

- XVII. Commodus et Laterano coss.
 XVIII. Severo VI et Sabiniano coss.
 XIX. Silvano et Augurino coss.

CCXXXIV OLYMPIAS.

- XX. Barbaro et Regulo coss.
 XXI. Tertullo et Sacerdote coss.
 XXII. Quintillo et Prisco coss.
 XXIII. Bradua et Vero coss.

His coss. (mortuus) est Elíus Antoninus (Lorí) annos natus LXVII.

Romanorum imperator XIV, Marcus Aurelius Antoninus, qui et Verus dictus, filius Antonini Pii, necnon Lucius Aurelius Commodus, illius frater, annis XIX.

CCXXXV OLYMPIAS.

- I. Marco Aurelio Vero et Lucio Commodus Augusto II coss.
 II. Marco Aurelio Vero et Lucio Commodus Augusto III coss.
 III. Rusticio et Aquilino coss.
 IV. Eliano et Pastore coss.

CCXXXVI OLYMPIAS.

- V. Macrino et Celso coss.
 VI. Orfito et Pudente coss.
 VII. Pudente II et Pollione coss.
 VIII. Marco Aur. Vero III et Quadrato coss.

CCXXXVII OLYMPIAS.

- IX. Aproniano et Paulo coss.
 X. Prisco et Apollinare coss.
 XI. Cethego et Claro coss.
 XII. Severo et Herenniano coss.

CCXXXVIII OLYMPIAS.

- XIII. Orfito II et Maximo coss.
 XIV. Severo II et Pompeiano coss.
 XV. Gallo et Flacco coss.
 XVI. Orfito III et Rufo coss.

CCXXXIX OLYMPIAS.

- XVII. Pollione et Apro coss.
 XVIII. Commodus et Quintillo coss.
 XIX. Orfito IV et Rufo II coss.
 Antoninus, qui et Verus dictus est, morbo conflictatus in Pannoniis obiit, VIII Cal. Aprilis cum imperasset annis XIX.

Romanorum imp. XV Commodus an. XII.

- I. Commodus Augusto II et Vero coss.

CCXL OLYMPIAS.

- II. Præsente et Gordiano coss.
 III. Commodus Aug. III et Vero II coss.
 IV. Mamertino et Rufo III coss.
 V. Commodus Augusto IV et Victorino coss.

CCXLI OLYMPIAS.

- VI. Marcello et Eliano coss.
 VII. Materno et Bradua coss.
 VIII. Commodus Aug. V et Gabrione coss.
 IX. Crispino et Eliano coss.

CCXLII OLYMPIAS.

- X. Fusciano et Silano coss.
 XI. Commodus Aug. VI et Septimiano coss.
 XII. Commodus Aug. VII et Pertinace coss.

Commodus repente interiit suffocatus in æde Vestiani affinis sui et Attalianæ feminae consularis Romæ, pridie Calend. Januarias, cum imperasset annis XII.

Romanorum imperat. XVI, Lucius Pertinax mensibus II.

Pertinax, qui et Lucius dictus, a militibus interfectus est, dum ex palatio in campum martium proficiscitur ann. natus LXX.

Romanorum imperat. XVII, Didius Julianus, qui et Silvius dictus, mensibus VII.

I. Flacco et Claro coss.

Similiter et his Didius a eubiculario, per comitum insidias interfectus est ad fontem Palatii, Romæ, dum piscibus intendit, annos natus LX.

Romanorum imperator XVIII, Lucius Septimius Severus a Romano senatu electus, annis XIX.

CCXLIII OLYMPIAS.

- I. Severo Augusto et Sabino coss.
 II. Tertullo et Clemente coss.
 III. Dextro et Prisco coss.
 IV. Laterano et Rufino coss.

CCXLIV OLYMPIAS.

- V. Saturnino et Gallo coss.
 VI. Anullino et Frontone coss.
 VII. Severo Augusto II et Victorino coss.
 VIII. Muciano et Fabiano coss.

CCXLV OLYMPIAS.

- IX. Severo Augusto III et Antonino coss.
 X. Plautiano et Geta coss.
 XI. Chilone et Libone coss.
 XII. Antonino II et Libone II coss.

CCXLVI OLYMPIAS.

- XIII. Albino et Emiliano coss.
 XIV. Apro et Maximo coss.
 XV. Antonino III et Geta III coss.
 XVI. Pompeiano et Atto coss.

CCXLVII OLYMPIAS.

- XVII. Faustino et Rufino coss.
 XVIII. Gentiano et Basso coss.

XIX. Apro II et Apro coss.

His coss. obiit Severus in solo barbarico, annos natus LXV.

Romanorum imperator XIX Antoninus Caracallus, Severi filius, annis VII.

I. Antonino Augusto IV et Albino coss.

CCXLVIII OLYMPIAS.

- II. Messala et Sabino coss.
 III. Lentulo et Cereale coss.
 IV. Sabino II et Anulino coss.
 V. Præsente et Extricato coss.

CCXLIX OLYMPIAS.

VI. Antonino Augusto V et Advento coss.

VII. Antonino Augusto VI et Sacerdote coss.

His coss. Antoninus Caracallus dum contra Persas proficiscitur, inter Edessam et Harras interficitur, annos natus LX.

Romanorum imp. XX Macrinus an. I.

I. Antonino et Comazonte coss.

Macrinus interfectus est Archelaide, annos natus LII.

Romanorum imperator XXI Antoninus Heliogabalus, annis IV.

I. Grato et Seleuco coss.

CCL OLYMPIAS.

II. Antonino Augusto II et Alexandro coss.

III. Maximo et Eliano coss.

IV. Flaviano et Crispino coss.

His consulibus Antoninus Heliogabalus Augustus Romæ a cognato suo interfectus est, annos natus XXXVI.

Romanorum imperator XXII Alexander Mammææ filius, annis XIII.

I. Fusciano et Dextro coss.

CCLI OLYMPIAS.

- II. Alexandro II et Marcello coss.
 III. Albino et Maximo II coss.
 IV. Modesto et Probo coss.
 V. Alexandro III et Dione coss.

CCLII OLYMPIAS.

- VI. Agricola et Clemente coss.
 VII. Pompeiano et Pelegmiano coss.
 VIII. Lupo et Maximo III coss.
 IX. Maximo IV et Paterno coss.

CCLIII OLYMPIAS.

- X. Maximo V et Urbano coss.
 XI. Severo et Quintiano coss.
 XII. Maximo VI et Africano coss.
 XIII. Perpetuo et Cornelio coss.

Prædictis coss. Alexander interfectus est ab exercitu, cum esset in suo tabernaculo, Mogun-

liaci, annos tum natus xxx; ejusque mater Mammaea, quæ cum filio erat, intra ipsum tabernaculum laqueo est suffocata.

Romanorum imperator XXIII Maximinus Aug. ab exercitu renuntiatus, annis III.

CCLIV OLYMPIAS.

I. Ulpicio et Pontiano coss.

II. Gordiano et Aviolo coss.

III. Albino et Venusto coss.

His coss. irruentes milites Maximinum Augustum Aquileiæ interfecerunt, cum annum ageret lxxv. Cui successit Balbinus; quo tertium post mensem cæso, imperium adeptus est Publius, qui post centum dies pariter est interemptus.

Romanorum imperavit XXIV Gordianus senior, annis vi.

I. Gordiano Augusto II et Pompeiano coss.

CCLV OLYMPIAS.

II. Attico et Prætextato coss.

III. Aureliano et Pappo coss.

IV. Peregrino et Emiliano coss.

V. Philippo et Tatiano coss.

CCLVI OLYMPIAS.

VI. Præsente et Albino coss.

His coss. Gordianus senior ex morbo decessit, an. lxxix natus.

Romanorum imperator XXV Philippus junior, una cum filio Philippo, annis vi.

I. Philippo Augusto II, et Philippo filio ejus coss.

II. Philippo Augusto III et Philippo filio ejus II coss.

III. Emiliano II et Aquilino coss.

CCLVII OLYMPIAS.

IV. Decio et Gratiano coss.

V. Gallo et Volusiano coss.

VI. Volusiano II et Maximo coss.

Philippus junior multa bella feliciter confecit. Is dum contra Gepidas præliatur, equo cespitante lapsus, femur contrivit, Romamque reversus, ex eo vulnere moritur, cum esset annorum XLV.

Romanorum imp. XXVI, Decius an. I.

I. Decio Cæsare et Decio filio ejus coss.

Ipse vero Decius, dum Francis bellum illaturus proficiscitur, ab uno ex proceribus cum filio occiditur Abyrti, annos natus LX.

Romanorum imperat XXVII Caius Gallus annis III.

CCLVIII OLYMPIAS.

I. Valeriano et Galleno coss.

II. Valeriano II et Gallieno II coss.

III. Maximo II et Glabione coss.

Caius Gallus decessit, annos natus LXII.

Romanorum imperat. XXVIII, Valerianus Augustus annis XIV.

I. Valeriano Augusto III et Gallieno III coss.

CCLIX OLYMPIAS.

II. Tuseo et Basso coss.

III. Emiliano III et Volusiano II coss.

IV. Sæculari et Donato coss.

V. Gallieno IV et Volusiano III coss.

CCLX OLYMPIAS.

VI. Gallieno V et Faustiano coss.

VII. Albino et Dextro coss.

VIII. Gallieno VI et Saturnino coss.

IX. Valeriano Augusto IV et Luciano coss.

CCLXI OLYMPIAS.

X. Valeriano Augusto V et Luciano II coss.

XI. Gallieno VII et Sabiniano coss.

XII. Paterno et Arcesilao coss.

XIII. Paterno II et Mariniano coss.

CCLXII OLYMPIAS.

XIV. Claudio et Paterno III coss.

His prædictis coss. Valerianus Augustus a Persis in eum insurgentibus, interfectus est, annos natus LXI.

Romanorum imperat. XXIX Claudius annis II.

I. Antiochiano et Orfito coss.

II. Aureliano et Basso coss.

Claudius Sirmii moritur, annos natus LVI.

Romanorum imp. XXX Aurelianus, annis VI.

I. Quieto et Bradumiano coss.

CCLXIII OLYMPIAS.

II. Tacito et Placidiano coss.

III. Quieto II et Bradumiano II coss.

IV. Aureliano Augusto II et Capitolino coss.

V. Aureliano Augusto III et Marcello coss.

CCLXIV OLYMPIAS.

VI. Tacito II et Emiliano coss.

Aurelianus Augustus moritur, annos natus lxxv, regnatque Florianus diebus xxvii et interficitur.

Romanorum imp. XXXI, Probus annos vi.

I. Probo Augusto et Paulino coss.

II. Probo Augusto II et Lupo coss.

III. Probo Augusto III et Paterno coss.

CCLXV OLYMPIAS.

IV. Messala et Grato coss.

V. Probo Augusto IV et Tiberiano coss.

VI. Probo Augusto V et Victorino coss.

Interficetur Probus Augustus Sirmii, annos natus L.

Romanorum imperator XXXII, Carus cum filiis Carino et Numeriano, annis III.

I. Caro et Carino coss.

CCLXVI OLYMPIAS.

II. Diocletiano et Basso coss.

III. Carino II et Numeriano coss.

Carus fulmine ictus est in Mesopotamia. Carinus annos natus xxxvi moritur. Deinde Numerianus Perinthe, in Thraciæ civitate, quam nunc Heracleam vocant, ab Apro præfecto prætorii interficitur.

Romanorum imperator XXXIII Diocletianus, annis xx.

I. Diocletiano Augusto II et Aristobulo coss.

II. Maximo et Aquilino coss.

CCLXVII OLYMPIAS.

III. Diocletiano Augusto III et Maximiano Herculeo Augusto coss.

IV. Maximiano Herculeo II et Januario coss.

V. Basso et Quintiano coss.

VI. Diocletiano IV et Maximiano Herculeo Augusto III coss.

CCLXVIII OLYMPIAS.

VII. Tiberiano et Dione coss.

VIII. Hannibaliano et Asclepiodoto coss.

IX. Diocletiano Augusto V et Maximiano Herculeo Augusto IV coss.

X. Constantino Cæsare et Maximiano Jovio Cæsare coss.

CCLXIX OLYMPIAS.

XI. Tuseo et Anullino coss.

XII. Diocletiano Augusto VI et Constantio Cæsare II coss.

XIII. Maximiano Herculeo V et Maximiano Jovio Cæsare II coss.

XIV. Anicio Fausto et Severo Gallo coss.

CCLXX OLYMPIAS.

XV. Diocletiano Augusto VII et Maximiano Augusto VI coss.

XVI. Constantio Cæsare III et Maximiano Jovio III coss.

XVII. Titiano et Nepotiano coss.

XVIII. Constantio Cæsare IV et Maximiano Jovio Cæsare IV coss.

CCLXXI OLYMPIAS.

XIX. Diocletiano Augusto VIII et Maximiano Herculeo VII coss.

XX. Diocletiano Augusto IX et Maximiano Herculeo VIII coss.

Romanorum imperator XXXIV, sanctissimus et christianissimus Constantinus Magnus, Constantii filius, ex a. d. vii Calend. Augusti, annis xxxi, mensibus x.

I. Constantio Cæsare V et Maximiano Jovio V coss.

II. Constantio Cæsare VI et Maximiano Jovio VI coss.

CCLXXII OLYMPIAS.

III. Flavio Constantino Augusto solo cons.

IV. Rursus decies, et Maximiano Galerio VII coss.

V. Maximiano Herculeo VIII et Galerio Maximo coss.

VI. Constantino Augusto II et Licinio coss.

CCLXXIII OLYMPIAS.

VII. Constantino Augusto III et Licinio II coss.

VIII. Constantino Augusto IV et Licinio III coss.

IX. Volusiano et Aniano coss.

X. Constantino Augusto V et Licinio IV coss.

CCLXXIV OLYMPIAS.

XI. Sabino et Rufino coss.

XII. Gallicano et Symmacho coss.

XIII. Licinio V et Crispo Cæsare coss.

XIV. Constantino Augusto VI et Licinio V coss.

CCLXXV OLYMPIAS.

XV. Constantino Augusto VII et Constantio Cæsare coss.

XVI. Crispo II et Constantio II coss.

XVII. Probiano et Juliano coss.

XVIII. Severo et Rufino coss.

CCLXXVI OLYMPIAS.

XIX. Crispo III et Constantio III coss.

XX. Paulino et Juliano coss.

Piissimus Constantinus Constantem filium suum, qui tum Cæsar erat, Augustum renuntiavit ex a. d. vi id. novembris, et imperii vicenalia egit.

EUSEBII PAMPHILI CHRONICORUM LIBER SECUNDUS,

S. HIERONYMO INTERPRETE ET AMPLIATORE,

Ad codices Vaticanos nuper exactus.

SANCTI HIERONYMI PRÆFATIO IN LIBRUM II CHRONICORUM EUSEBII.

HIERONYMUS VINCENTIO ET GALLIENO SUIS SALUTEM.

1. Vetus iste disertorum mos fuit, ut exereendi ingenii causa Græcos libros Latino sermone absolverent, et, quod plus in se difficultatis habet, poemata illustrium virorum, addita metri necessitate, transferrent. Unde et noster Tullius Platonis integros libros ad verbum interpretatus est: et cum Aratum jam Romanum hexametris versibus edidisset, in Xenophontis *Oeconomico* lusit: in quo opere ita sæpe aureum illud flumen eloquentiæ quibusdam seabris et turbulentis obicibus retardatur, ut qui interpretata nesciunt, a Cicerone dicta non credant. Difficile est enim alienas lineas insequentem non alicubi excedere: arduum, ut quæ in aliena lingua bene dicta sunt, eundem decorem in translatione conservent. Significatum est aliquid unius verbi proprietate; non habeo meum quod id efferam; et dum quæro implere sententiam, longo ambitu vix brevis viæ spatia consummo. Accedunt hyperbatorum anfractus, dissimilitudines casuum, varietas figurarum: ipsum postremo suum, et, ut ita dicam, vernaculum linguæ genus. Si ad verbum interpretor, absurde resonat: si ob necessitatem aliquid in ordine vel in sermone mutavero, ab interpretis videbor officio recessisse.

2. Itaque, mi Vincenti charissime, et tu Galliène pars animæ meæ, obsecro, ut quidquid hoc tumultuarii operis est, amicorum, non iudicum animo relegatis: præsertim cum et notario, ut scitis, velocissime dictaverim, et difficultatem rei etiam divinorum voluminum instrumenta testentur, quæ a LXX interpretibus edita, non eundem saporem in Græco sermone custodiunt. Quamobrem Aquila, et Symmachus, et Theodotio incitati, diversum pene opus in eodem opere prodiderunt: alio nitente verbum de verbo exprimere, alio sensum potius sequi, tertio non multum a veteribus discrepare. Quinta autem, et sexta, et septima editio, licet quibus censeantur auctoribus, ignoretur, tamen ita probabilem sui diversitatem tenent, ut auctoritatem sine nominibus meruerint. Inde adeo venit, ut sacræ litteræ minus comptæ, et dure sonantes videantur; quod isti homines interpretatas eas de Hebræo nescientes, dum superficiem, non medullam inspicunt, ante quasi vestem orationis sordidam perhorrescunt, quam pulchrum intrinsecus rerum corpus inveniant. Denique, quid Psalterio canorius, quod in morem nostri Flacci, et Græci Pindari, nunc iambo currit, nunc Alcaico personat, nunc Sapphico tumet, nunc semipede ingreditur? Quid Deuteronomii et Isaïæ cantico pulchrius? Quid Salomone gravius? Quid perfectius Job? Quæ omnia hexametris et pentametris versibus, ut Iosephus et Origenes scribunt, apud suos composita decurrunt. Hæc cum Græce legimus, aliud quiddam sonant, cum Latine penitus non coherant. Quod si cui non videtur linguæ gratiam interpretatione mutari, Homerum ad verbum exprimat in Latinum. Plus aliquid dicam, eundem in sua lingua prosæ verbis interpretetur, videbit ordinem ridiculum, et poetam eloquentissimum vix loquentem.

3. Quorsum ista? Videlicet ut non vobis mirum videatur, si alicubi offendimus, si tarda oratio aut consonantibus asperatur, aut vocalibus hiulca vel divisa fit, aut ærum ipsarum brevitate

constringitur, cum eruditissimi homines in eodem opere sudaverint, et ad communem difficultatem, quam in omni interpretatione causati sumus, hoc nobis proprium accedat, quod historia multiplex est, habens barbara nomina, res incognitas Latinis, numeros inextricabiles, virgulas rebus pariter ac numeris intertextas, ut pene difficilius sit legendi ordinem discere quam ad lectionis notitiam pervenire. Ut autem manifesto cognoscatur indicio, ad quem numerum historia quæque pertineat, has distinctiones positas lector advertat, ut si ad primum numerum regni primitus enotati historia referenda est, primam litteram in explanatione historiæ contempletur: et si quidem eam ex minio viderit, illi tempori applicandam vel anno sciat, quem suggesserit numerus similiter eodem minio figuratus. Si vero numerum non puro minio, sed mixto nigro notatum esse perviderit, secundæ lineæ numero debetur historia. Si autem tertio numerorum ordini applicandum est quod fuerit adscriptum, medium puro minio numerum, et partem reliquam ex solo nigro expressam conspicabitur. Quarta numeri linea nihil habebit ex minio, sed indicio erit, quod sibi historia debeatur, cum minio facta littera in principio enotationis historiæ, quæ etiam superioribus signis subdenda est, nihilominus apparebit, nullo superius memoratorum signorum numeris respondente. Sin vero non minio, sed mixtim nigro rubroque littera fuerit expressa, refulgens ex rubro numerus in quintam numerorum lineam poterit adverti. Et ita sexta linea numeri ut secunda, septima ut tertia designabitur, octava quoque ut quarta apparente linea bicolori. Cum vero nec in numeris, nec in explanatione historiæ ullum horum signorum, quæ prædiximus, fuerit, nona linea quod adnotatum fuerit, vindicabit. Non tamen omnia huiusmodi requirenda sunt necessario, cum minor est numerus linearum. Unde præmonendum puto, ut prout quæque scripta sunt, etiam colorum diversitates serventur, ne quis irrationabili æstimet voluptate oculis tantum rem esse quæsitam, et dum tædium scribendi fugit, labyrinthum erroris intexat. Id enim elucubratum est, ut regnorum tramites, qui per vicinitatem nimiam pene mixti erant, distinctione minii separarentur, et eundem coloris locum quem prior membrana signaverat, ex adverso positi numeri retinerent, vel etiam posterior scriptura servaret.

4. Nec ignoro multos fore, qui solita libidine omnibus detrahendi (quod vitare non potest nisi qui omnino nil scribit), huic volumini geminum dentem infigant. Calumniabuntur tempora, convertent ordinem, res arguent, syllabas eventilabunt: et quod accidere plerumque solet, negligentiam librariorum ad auctores referent. Quos cum possim meo jure repercutere, ut si displicet, non legant, malo breviter placatos dimittere, ut et Græcorum fidem suo auctori assignent; et quæ nova inseruimus, de aliis probatissimis viris libata cognoscant. Sciendum etenim est me et interpretis et scriptoris ex parte officio usum, quia et Græca fidelissime expressi, et nonnulla quæ mihi intermissa videbantur, adjeci, in Romana maxime historia, quam Eusebius huius conditor libri non tam ignorasse, ut eruditus, quam ut Græce scribens, parum suis necessariam perstrinxisse mihi videtur. Itaque a Nino et Abraham usque ad Trojæ captivitatem pura Græca translatio est. A Troja usque ad vicesimum Constantini annum nunc addita, nunc mixta sunt plurima, quæ de Tranquillo, et cæteris illustribus historicis curiosissime excerpsimus. A Constantini autem supradicto anno usque ad consulatum Augustorum Valentis sexies et Valentiniani iterum totum meum est. Quo fine contentus, reliquum tempus Gratiani et Theodosii latioris historiæ stylo reservavi: non quo de viventibus timuerim libere et vere scribere; timor enim Dei timorem hominum repellit; sed quoniam debacchantibus adhuc in terra nostra barbaris, incerta sunt omnia.

EUSEBII PAMPHILI IN LIBRUM II CHRONICORUM

PROCEMIUM.

S. HIERONYMO INTERPRETE.

1. Moysem gentis Hebraicæ, qui primus omnium prophetarum ante adventum Domini Salvatoris divinas leges sacris litteris explicavit, Inachi fuisse temporibus, eruditissimi viri tradiderunt: ex nostris Clemens, et Africanus, et Tatianus: ex Judæis Josephus, et Justus, veteris historiæ monumenta replicantes. Porro Inachus quingentis annis Trojanum bellum antecedit. Ex ethnicis vero impius ille Porphyrius in quarto sui operis libro, quod adversum nos casso labore contexuit, post Moysen Semiramim fuisse affirmat, quæ apud Assyrios ante Inachum regnavit annis. Itaque juxta eum nccc pene et l annis Trojano bello Moyses senior invenitur. Cum hæc ita se habeant, necessarium duxi veritatem diligentius persequi. Et ob id in priore libro quasi quamdam materiam futuro operi omnium mihi regum tempora prænotavi, Chaldæorum, Assyriorum, Medorum, Persarum, Lydorum, Hebræorum, Egyptiorum, Atheniensium, Argivorum, Sicyoniorum, Lacedæmoniorum, Corinthiorum, Thessalorum, Macedonum, Latinorum, qui postea Romani nuncupati sunt. In præsentem autem stylo eadem tempora contra se invicem ponens, et singularum gentium annos dinumerans, ut quid cuique coetaneum fuit, ita curioso ordine coaptavi.

2. Neque me fugit, in Hebræis codicibus dissonos ætatum annos inveniri, plusque vel minus, prout interpretibus visum est, lectitari: sequendumque potius illud, quod exemplariorum multitudo in fidem traxit. Verum utcumque quis volet computet, et reperiet Inachi temporibus, quem primum Argis regnasse aiunt, patriarcham Hebræorum fuisse Israel, a quo duodecim Judæorum tribus Israelis vocabulum sortitæ sunt: Semiramim autem et Abraham contemporales fuisse, manifestum est. Nam Moyses, licet junior supra dictis sit, omnibus

tamen, quos Græci antiquissimos putant, senior deprehenditur, Homero scilicet et Hesiodo, Trojanoque bello, ac multo superior Hercule, Musæo, Lino, Chirone, Orpheo, Castore, Pollace, Æsculapio, Libero, Mercurio, Apolline, et cæteris diis gentium, sacrisque, vel vatibus: ipsius quoque Jovis gestis, quem Græcia in arce divinitatis collocavit. Hos inquam, omnes quos enumeravimus, etiam post Cecropem diphym primum Atticæ regem, fuisse convincimus. Cecropem autem præsens historia Moysi coetaneum ostendit, et antecedere Trojanum bellum annis trecentis quinquaginta.

3. Quod, ne cui dubium videatur, sequens ratio sic probabit. Quadagesimo secundo anno imperii Augusti Christus natus est: quinto decimo anno Tiberii prædicare orsus est. Si quis igitur retrorsum annorum supputans numerum, alterum Darii regis Persarum quærat annum, sub quo templum Hierosolymorum, quod a Babylonis destructum fuerat, instauratum est, reperiet a Tiberio usque ad Darium annos dclviii. Darii quippe secundus annus sexagesimæ quintæ olympiadis anno primo fuit, et Tiberii xv in ducentiesimam primam olympiadem incurrit. Fiunt ergo inter Darium et Tiberium olympiades cxxxvii, anni dclviii, quadriennio in una olympiade supputato. Deinde secundo Darii anno, lxx desolationis annus templi expletur, a quo usque ad primam olympiadem retrorsum numerantur olympiades lxiv, anni cclvi, qui similiter supputantur a supradicto desolationis templi anno usque ad l annum Ozis regis Judæorum, sub quo Isaias et Osee fuerunt. Itaque prima olympias in Isaiæ et reliquorum incurrit ætatem, qui cum eo prophetaverunt. Rursum si a prima olympiade ad superiora tempora et usque ad captivitatem Trojæ proveharis, invenies annos cœvi, quos et

nos in priore opusculo digessimus, ut curiosissima Græcorum historia conscribit. Item apud Hebræos a supradicto Ozis anno et temporibus Isaiæ prophetæ usque ad Samson et tertium annum Labdon iudicis supputabis annos cccœvi. Samson autem est, quem in corporis robore Herculi similem ferunt posteri Judæorum: et mihi videntur non multum distare tempore inter se, si quidem ambo circa Trojæ captivitatem fuerunt. Post hæc iterum ad priora convertere, et cum ccc tibi et xxix annos pes retroactus impleverit, Græcorum Cecropem Diphym et Moysen invenies Hebræorum. Nam a xlv Cecropis anno usque ad captivitatem Trojæ, et ab lxxx ætatis Moysi, in quo populum Israeliticum de Egypto eduxit, usque ad Labdon et Samson iudices, computantur anni cccxxix. Itaque sine ulla ambiguitate Moyses et Cecrops, qui primus Atheniensium rex fuit, iisdem fuere temporibus.

4. Porro iste est Cecrops diphyes indigena, sub quo primum in arce oliva exorta est, et Atheniensium urbs ex Minervæ appellatione sortita nomen. Hic primus omnium Jovem appellavit, simulacra reperit, aram statuit, victimas immolavit, nequaquam istiusmodi rebus in Græcia unquam visis. Cætera quoque quæ apud Græcos mira jactantur, posteriora Cecropis annis deprehenduntur. Si autem Cecropis, consequenter et Moysi, qui cum Cecrope fuit. Post hunc enim scribitur diluvium sub Deucalione, incendium sub Phaethonte, Erichthonius Vulcani et Terræ filius, Dardanusque qui Dardaniam condidit, de quo Homerus:

Quem primum genuit cælesti Jupiter arce.

Libere quoque raptus et Europæ, sacra Cereris atque Isidis, delubrum in Eleusina, frumenta Triptolemi, regnum Troi:

*Cujus dii natum Ganymedem ad sidera raptum
Vina Jovi magnis voluerunt fundere mensis.*

Quo tempore Tantalus quoque et Tityus fuerunt, et Apollo natus est. Nam Latona Jovis conjux tempore Tityi fuit: Latonæ autem et Jovis Apollo filius. Post quos Cadmus Thebas venit,

*Qui Semelem genuit, de qua pulcherrima proles
Liber condignam partu tulit edita frugem.*

Porro Liber et reliqui, quos mox inferemus, post cc annum Cecropis fuerunt: Linus scilicet et Zethus et Amphion, Musæus, Orpheus, Minos, Perseus, Æsculapius, gemini Castor et Pollux, Hercules, cum quo Apollo servivit Admeto. Post quos facta est Trojanæ urbis eversio, quam

Homerus longo sequitur intervallo; Homerus autem Solone et Thalete Milesio cæterisque, qui cum his septem Sapientes appellati sunt, multo prior reperitur. Deinde Pythagoras extitit, qui se non sapientem, ut priores, sed philosophum, id est, amatorem sapientiæ, dici voluit. Quem secutus Socrates, Platonem erudit; a quo famosa in partes philosophia divisa est. Horum singulos juxta ordinem sequentis historiæ suis locis inseremus.

5. Igitur Moyses cunctos, quos supra memoravimus, antecedit; quia ætate Cecropis fuisse monstratus est. Ab lxxx autem anno Moysi et egressu Israel ex Egypto, rursus ad superiora conversus, usque ad primum annum Abraham, reperies annos dv: quos similiter a xlv anno Cecropis usque ad Ninum et Semiramim Assyriorum principes supputabis. Primus quippe omni Asiæ, exceptis Indis, Ninus Beli filius regnavit. Itaque manifestum est, Abraham Nini ætate generatum, juxta eum tamen numerum, quem contractiorem editione vulgata sermo præbet Hebræus. Verum incuriositate ne cesses; et cum divinam Scripturam diligenter evolvearis, a nativitate Abraham usque ad totius orbis diluvium, invenies retrorsum annos dccccxlii. Item a diluvio, usque ad Adam mcccxlii, in quibus nulla penitus nec Græca, nec barbara, et, ut loquar in commune, gentilis invenitur historia.

6. Quamobrem præsens opusculum ab Abraham et Nino usque ad nostram ætatem inferiora tempora persequetur: et statim in principio sui Hebræorum Abraham, Assyriorum Ninum et Semiramim proponet: quia neque Athenarum adhuc urbs, neque Argivorum regnum nomen acceperat, solis Sicyoniis in Græcia florentibus; apud quos temporibus Abraham et Nini Europem secundum regnasse ferunt. Quod cur etiam nos putemus, ex sequentibus demonstrabitur. Si enim diligenter enumeres ab ultima ætate Nini usque ad Trojæ captivitatem, invenies annos dccccxxiv. Item in Sicyone ab anno xxii regis Europis usque ad supradictum tempus, eosdem annos invenies dccccxxiv. Apud Hebræos quoque a nativitate Abraham usque ad Labdon et Samson iudices Hebræorum, qui Trojanis temporibus populo præfuerunt, æque supputabis annos dccccxxiv. Item apud Egyptios ab ætate Nini et Semiramidis, quo tempore sexta decima jam dynastia Thebæi Egyptiis imperabant, usque ad vicesimam dynastiam et

regem Ægypti Thuorin, qui ad Homero Polybus vocatur, sub quo etiam Troja capta est, colliguntur supradicti anni dcccxxxiv. Igitur consequenter uno eodemque tempore in libelli fronte ponimus Abraham, Ninum, Semiramim, Europem, Ægyptiorum Thebæos. Et hæc quidem ita se habere, ut præfati sumus, posterior textus exponet.

7. Nunc illud in cura est, ut etiam Hebræorum annos in quatuor tempora dividamus. Ab Abraham usque ad Moysen; a Moyse usque ad primam ædificationem templi; a prima ædificatione templi usque ad secundam instaurationem ejus; ab instauratione ejus usque ad adventum Domini. A nativitate quippe Abraham usque ad Moysen et egressum Israelis ex Ægypto, computantur anni dv. A Moyse autem usque ad Salomonem et primam ædificationem templi, anni cccclxxx, secundum minorem tamen numerum, quem tertius Regnorum liber continet. Nam juxta volumen Judicum suppulantur anni dc. A Salomone vero usque ad instaurationem templi, quæ sub Dario Persarum rege facta est, colliguntur anni dxii. Porro a Dario usque ad prædicationem Domini nostri Jesu Christi, et usque ad quintum decimum annum Tiberii principis Romanorum, explentur anni dxxviii. Itaque simul fiunt ab Abraham usque ad quintum decimum Tiberii annum, anni mxxlii.

8. Similiter a Nino et Semiramide usque ad Moysen et Cecropem, anni dv. A Cecrope usque ad captivitatem Trojæ, anni cccxxix. A captivitate Trojæ usque ad primam olympiadem, anni

ccccvi. A prima olympiade usque ad secundum Darii annum et instaurationem templi, anni cclvi. A secundo Darii anno et instauratione templi usque ad quintum decimum annum Tiberii Cæsaris, anni dxxviii. Fiunt simul a Nino et Semiramide, usque ad quintum decimum Tiberii annum, anni mxxlii, quos et ab Abraham usque ad Tiberium ostendimus supputatos. A Tiberii autem quinto decimo usque ad Constantini victoris Augusti vicennalia numerantur anni ccc. Itaque fiunt omnes anni historię istius mccccxliv. Et ne longus forte ordo numerorum aliquid turbationis afferret, omnem annorum congeriem in decadas cecidimus, quas ex singularum gentium historiis congregantes sibi fecimus invicem esse contrarias, ut facilis præbeatur inventio, cujus Græci ætate vel barbari, prophetæ et reges et sacerdotes fuerint Hebræorum: itemque falso diversarum gentium crediti dii; qui heroes; quæ, quando urbs condita; qui de illustribus viris philosophi, poetæ, principes, scriptoresque variorum operum extiterint; et si qua alia digna memoria putavit antiquitas. Quæ universa in suis locis cum summa brevitate ponemus.

OBTESTATIO EUSEBII.

ADJURO TE, QUICUMQUE HOS DESCRIPSERIS LIBROS, PER DOMINUM JESUM CHRISTUM, ET GLORIOSUM EJUS ADVENTUM, IN QUO VENIET JUDICARE VIVOS ET MORTUOS, UT CONFERAS QUOD SCRIPSERIS, ET EMENDES AD EXEMPLARIA EA, DE QUIBUS SCRIPSERIS, DILIGENTER: ET HOC ADJURATIONIS GENUS SIMILITER TRANSCRIBAS, ET TRANSFERAS IN EUM CODICEM, QUEM DESCRIPSERIS.

REGUM SERIES.

ASSYRIORUM REGES.

Ninus annis lli.
Semiramis annis xlii.
Ninyas, qui et Zames, annis xxxviii.
Arius annis xxx.
Aralius annis xl.
Xerxes annis xxx.
Armamithres annis xxxviii.
Belochus annis xxxv.
Baleus annis lli.

Altadas annis xxxii.
Mamythus annis xxx.
Macchaleus annis xxx.
Sphærus annis xx.
Mamylius annis xxx.
Sparethus annis xl.
Ascatades annis xl.
Amyntas annis xlv.
Belochus annis xxv.
Ballepares annis xxx.

Lamprides annis xxxii.
Sosares annis xx.
Lampares annis xxx.
Panyas annis xlv.
Sosarmus annis xix.
Mithræus annis xxvii.
Tautanes annis xxxii.
Teutæus annis xl.
Thinæus annis xxx.
Dercylus annis xl.
Eupalmes annis xxxviii.
Laosthenes annis xlv.
Pyrtiades annis xxx.
Ophratæus annis xx.
Ophratanes annis l.
Acrasapæ annis xlii.
Sardanapallus annis xx.

HEBRÆORUM.

Abraham annis c.
Isaac annis lx.
Jacob annis cxxi.
Joseph dux Ægypti annis lxxx.
Hebræi serviunt in Ægypto annis cxxiv.
Moyse annis xl.
Jesus annis xxvii.

JUDICES.

1. Gothoniël annis xl.
2. Aod annis lxxx.
3. Debora cum Barac annis xl.
4. Gedeon annis xl.
5. Abimelech annis iii.
6. Thola annis xxiii.
7. Jair annis xxii.
8. Jephthæ annis vi.
Sub hoc Ilium captum est an. octingentesimo trigesimo primo.
9. Esebon annis vii.
10. Labdon annis viii.
11. Samson annis xx.
12. Heli sacerdos annis xx.
13. Samuel et Saul annis xl.
Summa annorum cmxl.
Posthinc reges fuerunt, quorum primus David.
A judicibus ad Salomonem anni sunt cccclxxx.

JUDÆ REGES.

Dercyli Assyriorum regis trigesimo anno incipit imperare Hebræis Judæ:
1. David annis xl.
2. Salomon annis xl.
Diviso regno, duabus tribubus imperat.
3. Roboamus annis xvii.

4. Abias annis iii.
5. Asa annis xli.
6. Josaphatus annis xxv.
7. Joram annis viii.
8. Ochozias anno i.
9. Gotholia mater ejus annis vii.
10. Joasus annis xl.
11. Amasias annis xxviii.
12. Azarias, idemque Ozias, annis lli.
13. Joatham annis xvi.
14. Achazus annis xvi.
Sub hoc Israelis captivitas contigit.
15. Ezechias annis xxxix.
16. Manasses annis lv.
17. Amosus annis xii.
18. Josias annis xxxi.
19. Joachazus mensibus iii.
20. Eliacimus, qui etiam Joacimus, annis xii.
21. Joacimus, qui etiam Jechonias, mensibus iii.

22. Sedecias annis xi.
Sub hoc Judas in servitutem redactus est templumque crematum a Nabuchodonosoro, Assyriorum rege, olympiade quadragesima septima. Sunt autem anni ccccv, cum mensibus vi.

ISRAELIS REGES.

Laosthenis Assyriorum regis trigesimo secundo anno incipit imperare Hebræis Israelis:
1. Hieroboamus annis xxii.
2. Nabatus annis ii.
3. Baasus annis xxxiii.
4. Ela annis ii.
5. Zambri diebus vii.
6. Amri annis xii.
7. Achaabus annis xxii.
8. Ochozias annis ii.
9. Joram annis xii.
10. Jehu annis xxviii.
11. Joachazus annis xvii.
12. Joasus annis xvi.
13. Hieroboamus annis xli.
14. Zacharias mensibus vi.
15. Sellumus mense i et diebus xv.
16. Manaemus annis x.
Sub hoc Phua expeditionem adversus Israellem suscepit.
17. Phaceas annis x.
18. Phacee annis xx.
Sub hoc expeditio fuit Thaglathphalsari.
19. Osee annis ix.
Sub hoc captivus abductus est Israel a Sal-

regem Ægypti Thuorin, qui ad Homero Polybus vocatur, sub quo etiam Troja capta est, colliguntur supradicti anni dcccxxxiv. Igitur consequenter uno eodemque tempore in libelli fronte ponimus Abraham, Ninum, Semiramim, Europem, Ægyptiorum Thebæos. Et hæc quidem ita se habere, ut præfati sumus, posterior textus exponet.

7. Nunc illud in cura est, ut etiam Hebræorum annos in quatuor tempora dividamus. Ab Abraham usque ad Moysen; a Moyse usque ad primam ædificationem templi; a prima ædificatione templi usque ad secundam instaurationem ejus; ab instauratione ejus usque ad adventum Domini. A nativitate quippe Abraham usque ad Moysen et egressum Israelis ex Ægypto, computantur anni dv. A Moyse autem usque ad Salomonem et primam ædificationem templi, anni cccclxxx, secundum minorem tamen numerum, quem tertius Regnorum liber continet. Nam juxta volumen Judicum suppulantur anni dc. A Salomone vero usque ad instaurationem templi, quæ sub Dario Persarum rege facta est, colliguntur anni dxii. Porro a Dario usque ad prædicationem Domini nostri Jesu Christi, et usque ad quintum decimum annum Tiberii principis Romanorum, explentur anni dxxviii. Itaque simul fiunt ab Abraham usque ad quintum decimum Tiberii annum, anni mxxlv.

8. Similiter a Nino et Semiramide usque ad Moysen et Cecropem, anni dv. A Cecrope usque ad captivitatem Trojæ, anni cccxxix. A captivitate Trojæ usque ad primam olympiadem, anni

ccccvi. A prima olympiade usque ad secundum Darii annum et instaurationem templi, anni cclvi. A secundo Darii anno et instauratione templi usque ad quintum decimum annum Tiberii Cæsaris, anni dxxviii. Fiunt simul a Nino et Semiramide, usque ad quintum decimum Tiberii annum, anni mxxlv, quos et ab Abraham usque ad Tiberium ostendimus supputatos. A Tiberii autem quinto decimo usque ad Constantini victoris Augusti vicennalia numerantur anni ccc. Itaque fiunt omnes anni historię istius mccccxliv. Et ne longus forte ordo numerorum aliquid turbationis afferret, omnem annorum congeriem in decadas cecidimus, quas ex singularum gentium historiis congregantes sibi fecimus invicem esse contrarias, ut facilis præbeatur inventio, cujus Græci ætate vel barbari, prophetæ et reges et sacerdotes fuerint Hebræorum: itemque falso diversarum gentium crediti dii; qui heroes; quæ, quando urbs condita; qui de illustribus viris philosophi, poetæ, principes, scriptoresque variorum operum extiterint; et si qua alia digna memoria putavit antiquitas. Quæ universa in suis locis cum summa brevitate ponemus.

OBTESTATIO EUSEBII.

ADJURO TE, QUICUMQUE HOS DESCRIPSERIS LIBROS, PER DOMINUM JESUM CHRISTUM, ET GLORIOSUM EJUS ADVENTUM, IN QUO VENIET JUDICARE VIVOS ET MORTUOS, UT CONFERAS QUOD SCRIPSERIS, ET EMENDES AD EXEMPLARIA EA, DE QUIBUS SCRIPSERIS, DILIGENTER: ET HOC ADJURATIONIS GENUS SIMILITER TRANSCRIBAS, ET TRANSFERAS IN EUM CODICEM, QUEM DESCRIPSERIS.

REGUM SERIES.

ASSYRIORUM REGES.

Ninus annis lii.
Semiramis annis xlii.
Ninyas, qui et Zames, annis xxxviii.
Arius annis xxx.
Aralius annis xl.
Xerxes annis xxx.
Armamithres annis xxxviii.
Belochus annis xxxv.
Baleus annis lli.

Altadas annis xxxii.
Mamythus annis xxx.
Macchaleus annis xxx.
Sphærus annis xx.
Mamylius annis xxx.
Sparethus annis xl.
Ascatades annis xl.
Amyntas annis xlv.
Belochus annis xxv.
Ballepares annis xxx.

Lamprides annis xxxii.
Sosares annis xx.
Lampares annis xxx.
Panyas annis xlv.
Sosarmus annis xix.
Mithræus annis xxvii.
Tautanes annis xxxii.
Teutæus annis xl.
Thinæus annis xxx.
Dercylus annis xl.
Eupalmes annis xxxviii.
Laosthenes annis xlv.
Pyrtiades annis xxx.
Ophratæus annis xx.
Ophratanes annis l.
Acrapates annis xlii.
Sardanapallus annis xx.

HEBRÆORUM.

Abraham annis c.
Isaac annis lx.
Jacob annis cxxi.
Joseph dux Ægypti annis lxxx.
Hebræi serviunt in Ægypto annis cxxiv.
Moyseus annis xl.
Jesus annis xxvii.

JUDICES.

1. Gothoniell annis xl.
2. Aod annis lxxx.
3. Debora cum Barac annis xl.
4. Gedeon annis xl.
5. Abimelech annis iii.
6. Thola annis xxiii.
7. Jair annis xxii.
8. Jephthe annis vi.
Sub hoc Ilium captum est an. octingentesimo trigesimo primo.
9. Ezebon annis vii.
10. Labdon annis viii.
11. Samson annis xx.
12. Heli sacerdos annis xx.
13. Samuel et Saul annis xl.
Summa annorum cmxl.
Posthinc reges fuerunt, quorum primus David.
A judicibus ad Salomonem anni sunt cccclxxx.

JUDÆ REGES.

Dercyli Assyriorum regis trigesimo anno incipit imperare Hebræis Judæ:
1. David annis xl.
2. Salomon annis xl.
Diviso regno, duabus tribubus imperat.
3. Roboamus annis xvii.

4. Abias annis iii.
5. Asa annis xli.
6. Josaphatus annis xxv.
7. Joramus annis viii.
8. Ochozias anno i.
9. Gotholia mater ejus annis vii.
10. Joasus annis xl.
11. Amasias annis xxviii.
12. Azarias, idemque Ozias, annis llii.
13. Joathamus annis xvi.
14. Achazus annis xvi.
Sub hoc Israelis captivitas contigit.
15. Ezechias annis xxxix.
16. Manasses annis lv.
17. Amosus annis xii.
18. Josias annis xxxi.
19. Joachazus mensibus iii.
20. Eliacimus, qui etiam Joacimus, annis xii.
21. Joacimus, qui etiam Jechonias, mensibus iii.

22. Sedecias annis xi.
Sub hoc Judas in servitutem redactus est templumque crematum a Nabuchodonosoro, Assyriorum rege, olympiade quadragesima septima. Sunt autem anni ccccv, cum mensibus vi.

ISRAELIS REGES.

Laosthenis Assyriorum regis trigesimo secundo anno incipit imperare Hebræis Israelis:
1. Hieroboamus annis xxii.
2. Nabatus annis ii.
3. Baasus annis xxxiii.
4. Ela annis ii.
5. Zambri diebus vii.
6. Amri annis xii.
7. Achaabus annis xxii.
8. Ochozias annis ii.
9. Joramus annis xii.
10. Jehu annis xxviii.
11. Joachazus annis xvii.
12. Joasus annis xvi.
13. Hieroboamus annis xli.
14. Zacharias mensibus vi.
15. Sellumus mense i et diebus xv.
16. Manaemus annis x.
Sub hoc Phua expeditionem adversus Israellem suscepit.
17. Phaceas annis x.
18. Phacee annis xx.
Sub hoc expeditio fuit Thaglathphalsari.
19. Osee annis ix.
Sub hoc captivus abductus est Israel a Sal-

manasaro Assyriorum rege. Finis octava olympiade; initium anno (Abrahami) millesimo vigesimo primo; longævitæ annorum CCXLIX dierumque XXVIII.

BABYLONIORUM REGES.

1. Phua ab anno MCCXXV, Assyriorum rex.
2. Thaglathphalsarus Assyriorum.
3. Salmanasarus Assyriorum.
4. Senecheribus Assyriorum.
5. Marudachus Baldanis filius Chaldaeus.
6. Nabuchodonosorus Chaldaeus.
7. Ilmarodachus Chaldaeus.
8. Baltasarus Chaldaeus.
9. Darius Medus.
10. Darius Arsaviri filius.

Post hos ad Parthos translata est dominatio olympiade LV.

SICYONIORUM REGES.

Nini Assyriorum regis anno quadagesimo apud Sicyonios secundus regnabat Europs annis jam duobus supra viginti.

1. Egialeus annis LII.
2. Europs annis XLV.
3. Telchin annis XX.
4. Apis annis XXV.
5. Thelxion annis XII.
6. Agydrus annis XXXIV.
7. Thurimachus annis XLV.
8. Leucippus annis LIII.
9. Messapus annis XLVII.
10. Eratus annis XXVI.
11. Plemnæus annis XLIX.
12. Orthopolis annis LXIV.
13. Marathonius annis XXX.
14. Marathius annis XX.
15. Chyreus annis LV.
16. Corax annis XXX.
17. Epopeus annis XXXV.
18. Laomedon annis XL.
19. Sicyon annis XLIV.
20. Polybus annis XL.
21. Inachus annis XLII.
22. Phæstus annis VIII.
23. Adrastus annis IV.

Sub hoc Ilium anno octingentesimo septimo captum est.

24. Polyphides annis XXXI.
25. Pelasgus annis XX.
26. Zeuxippus annis XXXI.

Sicyoniorum reges octingentesimo octogesimo octavo anno (Abrahami) desiverunt.

EGYPTIORUM REGES.

In ætatem Nini apud Assyrios regnantis incipit Egyptiorum regum sexta decima dynastia.

- xvi dynastia Thebæorum annis CLX.
- xvii dynastia Pastorum annis C.
- xviii dynastia Diospolitanorum.
1. Amosis annis XXV.
2. Chebron annis XIII.
3. Amenophis annis XXI.
4. Memphres annis XII.
5. Misparmuthosis annis XXVI.
6. Tuthmosis annis IX.
7. Amenophis annis XXXI.
8. Orus annis XXXVIII.
9. Achencheres annis XII.
10. Athoris annis IX.
11. Chencheres annis XVI.
12. Acherres annis VIII.
13. Cherres annis XII.
14. Armais, idemque Danaus, annis V.
15. Rameses, idemque Egyptus, annis LXVIII.
16. Menophis annis XL.
- xix dynastia Saitarum, quorum primus
1. Sethos annis LV.
2. Rampses annis LXVI.
3. Amenophis annis VIII.
4. Ammenemes annis XXVI.
5. Thuoris annis VII.
- xx dynastia Diospolitanorum annis CLXXVIII.
- xxi dynastia, cujus primus
1. Mendis annis XXVI.
2. Psusennes annis XLI.
3. Nephcheres annis IV.
4. Amenophis annis IX.
5. Osochoris annis VI.
6. Psinnaches annis IX.
7. Psusennes annis XXXV.
- xxii dynastia, cujus primus
1. Senechosus annis XXI.
2. Osorthon annis XV.
3. Tacellothis annis XIII.
- xxiii dynastia, cujus primus
1. Petubastis annis XXV.
2. Osorthon annis IX.
3. Psammus annis X.
- xxiv dynastia, Bocchoris annis XLIV.
- xxv dynastia, cujus primus
1. Sabacon Æthiops annis X.
2. Sebichus annis XII.
3. Taracus Æthiops annis XX.
- xxvi dynastia, cujus primus
1. Ammeres Æthiops annis XII.

MYCENATIUM REGES.

Post Acrisium translato, ut aiunt, Mycenæ regno Argivorum, fuerunt reges hi:

1. Perseus.
2. Sthenelus.
3. Eurystheus.
4. Atreus et Thyestes.
5. Agamemnon.
6. Egisthus.
7. Orestes.
8. Tisamenus.
9. Penthilus.
10. Comætes.

Usque ad Heraclidarum descensum.

ATHENIENSIIUM REGES.

Phorbantis Argivorum regis trigesimo secundo anno cœpit Athenis regnare

1. Cecrops Diphyes annis L.
2. Cranaus annis IX.
3. Amphictyon annis X.
4. Erichthonius annis L.
5. Pandion annis XL.
6. Erechtheus annis L.
7. Cecrops alter annis XL.
8. Pandion alter annis XXV.
9. Ægeus Pandionis annis XLVIII.
10. Theseus Ægei annis XXX.
11. Menestheus Petei annis XXIII.
12. Demophon Thesei annis XXXIII.
13. Oxyntes annis XII.
14. Aphidas anno I.
15. Thymoetes annis VIII.
16. Melanthus annis XXXVII.
17. Codrus annis XXI.

PRINCIPES QUOAD VIVERENT.

1. Medon Codri annis XX.
2. Acastus annis XXXVI.
3. Archippus annis XIX.
4. Thersippus annis XL.
5. Phorbas annis XXXI.
6. Megacles annis XXX.
7. Diognetus annis XXVIII.
8. Pherecles annis XIX.
9. Ariphron annis XX.
10. Thespius annis XXVII.
11. Agamestor annis XX.
12. Æschylus annis XXIII.
13. Alemæon annis II.

PRINCIPES DECENNALES.

14. Charops annis X.

2. Stephinatis annis VII.
3. Necepsus annis VI.
4. Nechaus annis VIII.
5. Psammetichus annis XLIII.
6. Nechaus annis VI.
7. Psaneauthes annis XVII.
8. Vaphres annis XX.
9. Amasis annis XLII.

xxvii dynastia Persarum. Namque Cambyses Egyptum obtinuit anno regni sui sexto: ex quo ad Darium Xerxis, anni CXIV.

- xxviii dynastia Saitarum.
- Amyrtæus annis VI.
- xxix dynastia Mendesiurum, quorum primus
1. Nephirites annis VI.
2. Achoris annis XII.
3. Psammuthes anno I.
4. Muthes anno I.
5. Nephirites mensibus III.
6. Nectinibus annis XVIII.
7. Teus annis II.
- xxx. dynastia, Nectanebus annis XVIII.

Egyptiorum dominatio olympiade centesima septima explicita est, postquam regnum Egyptiacum annis mille sexcentis et quadraginta sex manserat. Namque a Vuleani quidem temporibus ad Orum, quem deorum dynastiæ postremum fuisse aiunt, id inquam spatium, quoniam in illorum antiquitatibus immensum est, difficillime definitur.

ARGIVORUM REGES.

Regnante secundo Egyptiorum rege Amasi in sexta decima dynastia, anno sexagesimo primo supra centesimum, imperavit Argivis

1. Inachus annis L.
2. Phoroneus annis LX.
3. Apis annis XXXV.
4. Argus annis LXX.
5. Criasus annis LIV.
6. Phorbas annis XXXV.
7. Triopas annis XLVII.
8. Crotopus annis XXI.
9. Sthenelus annis XI.
10. Danaus annis L.
11. Lynceus annis XII.
12. Abas annis XXIII.
13. Prætus annis XVII.
14. Acrisius annis XXXI.

Hi orsi a centesimo sexagesimo primo anno, regnante apud Egyptios in sexta decima dynastia Amasi, desiverunt anno septingentesimo quinto.

15. Asimedes annis x.
16. Clidicus annis x.
17. Hippsthenes annis x.
18. Leocrates annis x.
19. Apsander annis x.
20. Eryxias annis x.

Hi orsi a quadringentesimo sexagesimo primo anno, olympiade vigesima quarta finem fecerunt.

LATINORUM REGES.

Post Ilium captum, Demophontis Athenarum regis anno quarto, Latinis imperare coepit

1. Eneas annis iii.
2. Ascanius annis xxxviii.
3. Silvius Aeneae annis xxix.
4. Aeneas Silvius annis xxxix.
5. Latinus Silvius annis l.
6. Alba Silvius annis xxxix.
7. Epistus Silvius annis xxvi.
8. Capys Silvius annis xxviii.
9. Carpentus Silvius annis xiii.
10. Tiberius Silvius annis viii.
11. Agrippa Silvius annis xli.
12. Aremulus Silvius annis xix.
13. Aventius Silvius annis xxxvii.
14. Procas Silvius annis xxi.
15. Amulius Silvius annis xlii.
1. Romulus, ex quo Romani, annis xxxviii.
2. Numa Pompilius annis xli.
3. Tullus Hostilius annis xxxii.
4. Ancus Marcius annis xxiii.
5. Tarquinius Superbus annis xxxviii.
6. Servilius annis xxxiv.
7. Tarquinius annis xxxv.

Olympiade sexagesima sexta desiverunt Latinorum reges, qui ab anno octingentesimo trigesimo nono orsi fuerant. Anni horum dclxvi.

LACEDÆMONIORUM REGES.

Aeneae Silvii Latinorum regis octavo anno, Lacedæmonii imperare coepit

1. Eurystheus annis xlii.
2. Agis anno i.
3. Echestratus annis xxxv.
4. Labotes annis xxxvii.
5. Dorysthus annis xxix.
6. Agesilaus annis xlv.
7. Archelaus annis lx.
8. Teleclus annis xl.
9. Alcarnenes annis xxxvii.
- Trecenti viginti quinque anni sunt Lacedæmoniorum regum, quorum initium anno dccccxvi, finis olympiade prima.

CORINTHIORUM REGES.

Anno Eurysthei regis Lacedæmoniorum duodecimo, regnare Corinthi coepit

1. Aletes annis xxxv.
2. Ixion annis xxxvii.
3. Agelaus annis xxxvii.
4. Prymnes annis xxxv.
5. Bacchis annis xxxv.
6. Agelas annis xxx.
7. Eudemus annis xxv.
8. Aristomedes annis xxxv.
9. Agemon annis xvi.
10. Alexander annis xxv.
11. Teletes annis xii.
12. Automenes anno i.

Corinthiorum regum anni sunt cccxxiii, incipientium a sexto decimo anno supra nongentesimum, desinentium millesimo ducentesimo trigesimo nono anno.

MACEDONUM REGES.

Tertio anno Alexandri apud Corinthios regnantis, imperare Macedonibus coepit

1. Caranus annis xxviii.
2. Cœnus annis xii.
3. Tyrimmas annis xxxviii.
4. Perdiccas annis li.
5. Argæus annis xxxviii.
6. Philippus annis xxxviii.
7. Aëropus annis xxvi.
8. Alcetas annis xxix.
9. Amyntas annis l.
10. Alexander annis xliii.
11. Perdiccas annis xxviii.
12. Archelaus annis xxiii.
13. Orestes annis iii.
14. Archelaus annis vi.

15. Amyntas anno i.
16. Pausanias anno i.
17. Amyntas annis vi.
18. Argæus annis ii.
19. Amyntas annis xviii.
20. Alexander anno i.
21. Ptolemæus Alorites annis iii.
22. Perdiccas annis vi.
23. Philippus annis xxvi.
24. Alexander Philippi annis xii cum mensibus vi.

25. Philippus frater Alexandri annis vii.
26. Cassander annis xix.
27. Cassandri filii annis iv.
28. Demetrius annis vi.
29. Pyrrhus mensibus vii.

30. Lysimachus annis v.
31. Ptolemæus Ceraunus anno i.
32. Meleager mensibus ii.
33. Antipater diebus xlv.
34. Sosthenes annis ii.
35. Antigonus Gonatas annis xxxvi.
36. Demetrius annis x.
37. Antigonus annis xv.
38. Philippus annis xlii.
39. Perseus annis x.

Anni sunt dclxvii, menses ii, dies xlv. Hi reges orsi ab anno millesimo ducentesimo quarto, desiverunt olympiade cl.

LYDORUM REGES.

Regnante apud Macedonas Cœno, Lydis coepit imperare

1. Ardys Alyattæ annis xxxvi.
2. Alyattes annis xiv.
3. Meles annis xn.
4. Candaules annis xvii.
5. Gyges annis xxxvi.
6. Ardys annis xlviii.
7. Sadyattes annis xv.
8. Alyattes annis xlv.
9. Croesus annis xv.

MEDORUM REGES.

Hi orsi a millesimo centesimo nonagesimo sexto anno, desiverunt olympiade quinquagesima octava, quo tempore Syrus Persa Astyagem occidit, Medorumque imperium sustulit.

1. Arbaces annis xxviii.
2. Mamycus annis xl.
3. Sosarmus annis xxx.
4. Cardaces annis xiii.
5. Dejoces annis liv.
6. Phraortes annis xxiv.
7. Cyaxares annis xxxii.
8. Astyages annis xxxviii.
- Anni cclix.

PERSARUM REGES.

Sublato Medorum imperio, regnat primus apud Persas

1. Cyrus annis xxxi.
2. Cambyses annis viii.
3. Magi fratres mensibus vii.
4. Darius Hystaspis annis xxxvi.
5. Xerxes Darii annis xxi.
6. Artabanus mensibus vii.
7. Artaxerxes Longimanus annis xl.
8. Xerxes alter mensibus ii.
9. Sogdianus mensibus vii.

10. Darius Nothus annis xix.
11. Artaxerxes Mnemon annis xl.
12. Artaxerxes, idemque Ochus, annis xxvi.
13. Arsēs Ochi annis iv.
14. Darius Arsami annis vi.
15. Alexander Macedo regni sui anno septimo Dariū interfecit, regnavitque annis quinque.

Anni sunt cccxxv cum mensibus xi. Capto initio a quinquagesima quinta olympiade, desiverunt decima tertia supra centesimam.

ÆGYPTI ET ALEXANDRIÆ REGES PTOLEMÆI.

Olympiade quarta decima supra centesimam, Alexandro Babylone mortuo, imperioque inter plures diviso, Ægypto Alexandriaque imperat

1. Ptolemæus Lagi annis xl.
2. Ptolemæus Philadelphus annis xxxviii.
3. Ptolemæus Evergetes annis xxvi.
4. Ptolemæus Philopator annis xvii.
5. Ptolemæus Epiphanes annis xxiv.
6. Ptolemæus Philometor annis xxxv.
7. Ptolemæus Evergetes annis xxix.
8. Ptolemæus Physcon, idemque Soter annis xvii, cum mensibus vi.
9. Ptolemæus, idemque Alexander, annis x.
10. Ptolemæus Philadelphus, qui ejectus est, annis viii.

11. Ptolemæus Dionysus annis xxx.
12. Cleopatra annis xxii.

Anni sunt ccxcvi cum mensibus vi. Hi orsi ab olympiade cxiv, oppressi sunt a Romanis olympiade clxxxviii.

SYRIÆ ET BABYLONIS ET ASIÆ REGES.

Post Alexandrum Macedonem, Ptolemæo Lagi filio annum jam tertium decimum imperante, Syriæ et Babyloni et Asiæ dominatur

1. Seleucus Nicanor annis xxxii.
2. Antiochus Soter annis xv.
3. Antiochus Deus annis xv.
4. Seleucus Callinicus annis xx.
5. Seleucus Ceraunus annis iii.
6. Antiochus Magnus annis xxxvi.
7. Seleucus Philopator annis xii.
8. Antiochus Epiphanes annis xi.
9. Antiochus Eupator anno i, mensibus vi.
10. Demetrius Soter annis xii.
11. Alexander annis ix, mensibus ix.
12. Antiochus Sidetes annis ix.
13. Demetrius iterum annis iv.
14. Antiochus Grypus annis xii.
15. Antiochus Cyzicenus annis xviii.
16. Philippus annis ii.

Hi capto initio ab olympiade cxvii, desiverunt olympiade clxxi.

JUDÆORUM PONTIFICES QUI POTESTATE SIMUL REGIA FUNCTI SUNT.

Anno tertio regni Demetrii Soteris, Judaici pontificatus apicem obtinuit

1. Judas, qui et Macchabæus, annis iii.
2. Jonathes annis xix.
3. Simon annis viii.
4. Hyrcanus, qui et Johannes, annis xxvi.
5. Aristobulus anno i.
6. Jannæus, qui et Alexander, annis xxvii.
7. Alexandra ejusdem uxor annis ix.
8. Hyrcanus annis xxxiv.

Post hos alienigenæ regnum Judaicæ gentis obtinuerunt

1. Herodes annis xxxvii.
2. Archelaus Herodis annis ix.
3. Herodes tetrarcha annis xxiv.
4. Agrippa annis vii.
5. Agrippa junior annis xxvi.

Anni sunt ccxxv. Hi principes orsi ab olympiade clv, demum subjecti sunt Romanis Vespasiani ætate, olympiade ccxii. Supremum tamen exitium passi sunt *Judæi* sub Hadriano olympiade ccxxviii.

IMPERATORES ROMANORUM.

1. C. Julius Cæsar annis iv, mensibus vii.
2. Augustus Cæsar annis lvi, mensibus vi.
3. Tiberius annis xxiii.
4. C. Caligula annis iii, mensibus x.
5. Claudius annis xiii, mensibus viii, diebus xxviii.
6. Nero annis xiii, mensibus vii, diebus xxviii.
7. Vespasianus annis ix, mensibus xi, diebus xxii.
8. Titus Vespasianus annis ii, mensibus viii.
9. Domitianus annis xv, mensibus v.
10. Nerva anno i, mensibus iv.
11. Trajanus annis xix, mensibus vi.
12. Adrianus annis xxi.
13. Antonius Pius cum filiis Aurelio et Lucio annis xxii, mensibus iii.
14. M. Antonius, qui et Verus, et L. Aurelius Commodus annis xix, mense i.
15. Commodus annis xiii.
16. Helvius Pertinax mensibus vi.
17. Severus annis xviii.
18. Antoninus Caracalla annis vii.
19. Macrinus anno i.
20. M. Aurelius Antoninus annis iv.

21. Alexander Mammææ filius annis xiii.
22. Maximinus annis iii.
23. Gordianus annis vi.
24. Philippus annis vii.
25. Decius anno i, mensibus iii.
26. Gallus et Volusianus annis ii.
27. Valerianus et Gallienus annis xv.
28. Claudius anno i, mensibus ix.
29. Aurelianus annis v, mensibus vi.
30. Tacitus mensibus vi.
31. Probus annis vi, mensibus iv.
32. Carus cum filiis Carino et Numeriano annis ii.
33. Diocletianus annis xx.
34. Galerius annis ii.
35. Constantinus annis xxx, mensibus x.

ROMANORUM IMPERATORUM MORTES.

Caius Cæsar occisus est in palatio.
Augustus mortuus est Nolæ.
Tiberius mortuus est Miseni.
Caius Caligula interfectus est in palatio.
Titus Claudius mortuus est in palatio.
Nero fugit seque vivum sepelivit.
Galba occisus est Romæ.
Otho se ipsum interemit.
Vitellius occisus est in palatio.
Vespasianus obiit in hortis Sallustianis.
Titus obiit in palatio.
Domitianus occisus est.
Nerva obiit in hortis Sallustianis.
Trajanus obiit Selinunte.
Adrianus obiit hydropæ dysenterico.
Antoninus Pius obiit Lorii.
Verus obiit Altini.
Marcus Antoninus obiit in Pannonia.
Commodus sepultus est in Vitellii domo.
Pertinax occisus est in palatio.
Julianus occisus est in palatio.
Severus mortuus est Eboraci.
Antoninus Bassianus inter Charras et Edessam (interfectus est).
Macrinus occisus est in arce Laida.
Antoninus Heliogabalus interfectus est Romæ.
Alexander occisus est Moguntiæ.
Maximinus occisus est Aquileiæ.
Gordianus se ipsum suffocavit in Africa.
Pupienus et Balbinus occisi sunt Romæ.
Gordianus excessit in finibus Parthiæ.
Duo Philippi. Senior occisus est Veronæ, junior Romæ in castris prætorii.
Decius occisus est in prætorio Abrypti.

Gallus et Volusianus occisi sunt in Foro Flaminii.

Emilianus occisus est Ponte Sanguinico.

Valerianus occisus est in Syria.

Gallienus occisus est Mediolani.

Claudius excessit Sirmii.

Quintillus occisus est Aquileiæ.

Aurelianus occisus est apud Cænophrurium.

Tacitus occisus est in Ponto.

Florianus occisus est Tarsi.

Probus occisus est Sirmii.

Carus excessit Seleuciæ Babylonis.

Numerianus Apri soceri sui fraude in itinere occisus est.

Carinus occisus est in campo Margense.

Diocletianus excessit Salonis.

Maximianus excessit in Gallia.

Severus ipse se interfecit via Latina, milliaro iii.

Maxentius occisus est ad pontem Milvium in Tiberim demersus.

Maximianus occisus est Tarsi.

Constantinus obiit in Britannia, Eboraci.

Licinius occisus est Thessaloniciæ.

EUSEBII PAMPHILI

CANON CHRONICUS.

Primus Assyriorum rex Ninus Beli filius regnavit omni Asiæ, exceptis Indis, annis lxi. Hujus xliii imperii anno natus est Abraham. In Græcia vero secundo imperio Sieyoniis imperavit Europus annis xlv, ejus xxii regni anno natus est Abraham. Porro apud Ægyptios xvi potestas erat, quam vocant dynastiam. Ab hoc tempore regnabant eis Thebæi annis cxc.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ÆGYPT.
Abrahamus	Ninus	Europus	xvi dynastia Thebæi
1	43	22	1

Ninus condidit civitatem Ninum in regione Assyriorum, quam Hebræi vocant Niniven. Nino regnante apud Assyrios, primus Sieyoniis imperavit Ægialeus annis lxi, a quo Ægialeus nuncupata est, quæ nunc Peloponnesus vocatur. Post quem secundus Europus, qui et prælatus est titulo.

Abraham natione Chaldæus primam ætatem apud Chaldæos terit. Apud Hebræos usque ad nativitatem Abrahamæ computantur anni mccccl. Usque ad diluvium enim ab Adam habent annos mclvi, et inde usque ad Abraham ccxiii. Et ideo quadragesimus jubilæus a nativitate Abrahamæ computatur. Unus enim jubilæus quinquaginta anni sunt.

2	44	23	2
3	45	24	3
4	46	25	4
5	47	26	5
6	48	27	6
7	49	28	7
8	50	29	8
9	51	30	9
10	52	31	10

SEMIRAMIS annis xlii.

Semiramis uxor Nini Assyriis imperavit annis xlii : de qua innumerabilia narrantur. Quæ et Asiam tenuit, et propter inundationem aggeres construxit, plurimas Babylo-niæ urbes instaurans.

11	1	32	11
12	2	33	12
13	3	34	13
14	4	35	14
15	5	36	15

Zoroastres magus rex Bactrianorum clarus habetur, adversus quem Ninus dimicavit bello et vicit.

Hi capto initio ab olympiade cxvii, desiverunt olympiade clxxi.

JUDÆORUM PONTIFICES QUI POTESTATE SIMUL REGIA FUNCTI SUNT.

Anno tertio regni Demetrii Soteris, Judaici pontificatus apicem obtinuit

1. Judas, qui et Macchabæus, annis iii.
2. Jonathes annis xix.
3. Simon annis viii.
4. Hyrcanus, qui et Johannes, annis xxvi.
5. Aristobulus anno i.
6. Jannæus, qui et Alexander, annis xxvii.
7. Alexandra ejusdem uxor annis ix.
8. Hyrcanus annis xxxiv.

Post hos alienigenæ regnum Judaicæ gentis obtinuerunt

1. Herodes annis xxxvii.
2. Archelaus Herodis annis ix.
3. Herodes tetrarcha annis xxiv.
4. Agrippa annis vii.
5. Agrippa junior annis xxvi.

Anni sunt ccxxv. Hi principes orsi ab olympiade clv, demum subjecti sunt Romanis Vespasiani ætate, olympiade ccxii. Supremum tamen exitium passi sunt *Judæi* sub Hadriano olympiade ccxxviii.

IMPERATORES ROMANORUM.

1. C. Julius Cæsar annis iv, mensibus vii.
2. Augustus Cæsar annis lvi, mensibus vi.
3. Tiberius annis xxiii.
4. C. Caligula annis iii, mensibus x.
5. Claudius annis xiii, mensibus viii, diebus xxviii.
6. Nero annis xiii, mensibus vii, diebus xxviii.
7. Vespasianus annis ix, mensibus xi, diebus xxii.
8. Titus Vespasianus annis ii, mensibus viii.
9. Domitianus annis xv, mensibus v.
10. Nerva anno i, mensibus iv.
11. Trajanus annis xix, mensibus vi.
12. Adrianus annis xxi.
13. Antonius Pius cum filiis Aurelio et Lucio annis xxii, mensibus iii.
14. M. Antonius, qui et Verus, et L. Aurelius Commodus annis xix, mense i.
15. Commodus annis xiii.
16. Helvius Pertinax mensibus vi.
17. Severus annis xviii.
18. Antoninus Caracalla annis vii.
19. Macrinus anno i.
20. M. Aurelius Antoninus annis iv.

21. Alexander Mammææ filius annis xiii.
22. Maximinus annis iii.
23. Gordianus annis vi.
24. Philippus annis vii.
25. Decius anno i, mensibus iii.
26. Gallus et Volusianus annis ii.
27. Valerianus et Gallienus annis xv.
28. Claudius anno i, mensibus ix.
29. Aurelianus annis v, mensibus vi.
30. Tacitus mensibus vi.
31. Probus annis vi, mensibus iv.
32. Carus cum filiis Carino et Numeriano annis ii.
33. Diocletianus annis xx.
34. Galerius annis ii.
35. Constantinus annis xxx, mensibus x.

ROMANORUM IMPERATORUM MORTES.

- Caius Cæsar occisus est in palatio.
Augustus mortuus est Nolæ.
Tiberius mortuus est Miseni.
Caius Caligula interfectus est in palatio.
Titus Claudius mortuus est in palatio.
Nero fugit seque vivum sepelivit.
Galba occisus est Romæ.
Otho se ipsum interemit.
Vitellius occisus est in palatio.
Vespasianus obiit in hortis Sallustianis.
Titus obiit in palatio.
Domitianus occisus est.
Nerva obiit in hortis Sallustianis.
Trajanus obiit Selinunte.
Adrianus obiit hydropæ dysenterico.
Antoninus Pius obiit Lorii.
Verus obiit Altini.
Marcus Antoninus obiit in Pannonia.
Commodus sepultus est in Vitellii domo.
Pertinax occisus est in palatio.
Julianus occisus est in palatio.
Severus mortuus est Eboraci.
Antoninus Bassianus inter Charras et Edessam (interfectus est).
Macrinus occisus est in arce Laida.
Antoninus Heliogabalus interfectus est Romæ.
Alexander occisus est Moguntiæ.
Maximinus occisus est Aquileiæ.
Gordianus se ipsum suffocavit in Africa.
Pupienus et Balbinus occisi sunt Romæ.
Gordianus excessit in finibus Parthiæ.
Duo Philippi. Senior occisus est Veronæ, junior Romæ in castris prætorii.
Decius occisus est in prætorio Abrypti.

Gallus et Volusianus occisi sunt in Foro Flaminii.

Emilianus occisus est Ponte Sanguinico.

Valerianus occisus est in Syria.

Gallienus occisus est Mediolani.

Claudius excessit Sirmii.

Quintillus occisus est Aquileiæ.

Aurelianus occisus est apud Cænophrurium.

Tacitus occisus est in Ponto.

Florianus occisus est Tarsi.

Probus occisus est Sirmii.

Carus excessit Seleuciæ Babylonis.

Numerianus Apri soceri sui fraude in itinere occisus est.

Carinus occisus est in campo Margense.

Diocletianus excessit Salonis.

Maximianus excessit in Gallia.

Severus ipse se interfecit via Latina, milliaro iii.

Maxentius occisus est ad pontem Milvium in Tiberim demersus.

Maximianus occisus est Tarsi.

Constantinus obiit in Britannia, Eboraci.

Licinius occisus est Thessaloniciæ.

EUSEBII PAMPHILI

CANON CHRONICUS.

Primus Assyriorum rex Ninus Beli filius regnavit omni Asiæ, exceptis Indis, annis lxi. Hujus xliii imperii anno natus est Abraham. In Græcia vero secundo imperio Sieyoniis imperavit Europus annis xlv, ejus xxii regni anno natus est Abraham. Porro apud Ægyptios xvi potestas erat, quam vocant dynastiam. Ab hoc tempore regnabant eis Thebæi annis cxc.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ÆGYPT.
Abrahamus	Ninus	Europus	xvi dynastia Thebæi
1	43	22	1

Ninus condidit civitatem Ninum in regione Assyriorum, quam Hebræi vocant Niniven. Nino regnante apud Assyrios, primus Sieyoniis imperavit Ægialeus annis lxi, a quo Ægialeus nuncupata est, quæ nunc Peloponnesus vocatur. Post quem secundus Europus, qui et prælatus est titulo.

Abraham natione Chaldæus primam ætatem apud Chaldæos terit. Apud Hebræos usque ad nativitatem Abraham computantur anni mccccl. Usque ad diluvium enim ab Adam habent annos mclvi, et inde usque ad Abraham ccxiii. Et ideo quadragesimus jubilæus a nativitate Abraham computatur. Unus enim jubilæus quinquaginta anni sunt.

2	44	23	2
3	45	24	3
4	46	25	4
5	47	26	5
6	48	27	6
7	49	28	7
8	50	29	8
9	51	30	9
10	52	31	10
SEMIRAMIS annis xlii.			
11	1	32	11
12	2	33	12
13	3	34	13
14	4	35	14
15	5	36	15

Semiramis uxor Nini Assyriis imperavit annis xlii : de qua innumerabilia narrantur. Quæ et Asiam tenuit, et propter inundationem aggeres construxit, plurimas Babylo-niæ urbes instaurans.

Zoroastres magus rex Bactrianorum clarus habetur, adversus quem Ninus dimicavit bello et vicit.

EUSEBII CHRONICORUM

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	EGYPT.
Abrahamus	Semiramis	Europus	xvi dynastia Thebæi
16	6	37	16
17	7	38	17
18	8	39	18
19	9	40	19
20	10	41	20
21	11	42	21
22	12	43	22
23	13	44	23
24	14	45	24

TELCHINUS
annis xx.

25	13	1	25
26	16	2	26
27	17	3	27
28	18	4	28
29	19	5	29
30	20	6	30
31	21	7	31
32	22	8	32
33	23	9	33
34	24	10	34
35	25	11	35
36	26	12	36
37	27	13	37
38	28	14	38
39	29	15	39
40	30	16	40
41	31	17	41
42	32	18	42
43	33	19	43
44	34	20	44

APIS an. xxv.

45	35	1	45
46	36	2	46
47	37	3	47
48	38	4	48
49	39	5	49
50	40	6	50
51	41	7	51
52	42	8	52

ZAMEIS, qui et Ninyas,
filius Nini et Semiramidis,
annis xxxviii.

53	1	9	53
54	2	10	54
55	3	11	55
56	4	12	56
57	5	13	57
58	6	14	58
59	7	15	59
60	8	16	60
61	9	17	61
62	10	18	62
63	11	19	63

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	EGYPT.
Abrahamus	Zameis	Apis	xvi dynastia Thebæi
64	12	20	64
65	13	21	65

Principium xli jubilæi,
secundum Hebræos. Jobel au-
tem apud Hebræos quinquagenarius annus vocatur. Itaque
juxta supputationem eorum
ab Adam usque ad annum
præsentem fuerunt anni duo
mille.

Ex hoc Apia, quæ nunc Pe-
loponnesus, prius Ægialea
nuncupata.

Apud Cretam regnavit
primus Cres indigena, a quo
Creta appellata: quem aiunt
unum Curetarum fuisse, a
quibus Jupiter absconditus
est et nutritus. Hi Cnoson ci-
vitatem in Creta condiderunt
et Cybelæ matris templum.

LIBER SECUNDUS.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	EGYPT.
Abrahamus	Zameis	Apis	xvi dynastia Thebæi
66	14	22	66
67	15	23	67
68	16	24	68
69	17	25	69
THELXION annis lii.			
70	18	1	70
71	19	2	71
72	20	3	72
73	21	4	73
74	22	5	74
75	23	6	75

PRIMUS ANNUS REPROMISSIONIS DEI AD ABRAHAM.

Abraham cum lxxv esset annorum divino dignus habetur alloquio et ea repromissione, quæ
ad eum facta est. A lxxv anno Abraham usque ad Moysen et egressum gentis Judæorum ex
Ægypto, supputantur anni cccxxx: quorum meminit Paulus ita dicens: « Testamentum confir-
matum a Deo quæ post quadringentos et triginta annos facta est lex, non infirmat ad destruen-
dam repromissionem. » Ipse quoque in Exodo Moyses his congruens loquitur: « Habitatio autem
filiorum Israël, qua habitaverunt in Ægypto » et in terra Chanaan ipsi et patres eorum, « anni
quadringenti triginta. »

76	24	7	76
77	25	8	77
78	26	9	78
79	27	10	79
80	28	11	80
81	29	12	81
82	30	13	82
83	31	14	83
84	32	15	84
85	33	16	85
86	34	17	86
87	35	18	87
88	36	19	88
89	37	20	89
90	38	21	90

ARIUS annis xxx.

91	1	22	91
92	2	23	92
93	3	24	93
94	4	25	94
95	5	26	95
96	6	27	96

Vicesimus annus repro-
missionis

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	EGYPT.
Abrahamus	Arius	Thelxion	xvi dynastia Thebæi
97	7	28	97
98	8	29	98
99	9	30	99
100	10	31	100

Sodoma et Gomorra suc-
censæ.

Abraham cum centenarius esset, genuit ex libera filium Isaac, cui supervixit alios annos lxxv.
Primo omnium prophetarum Abraham Verbum Dei, cum in figura apparuisset humana, vocatio-
nem gentium pollicetur, quam in nostro tempore sermo Christi deduxit ad finem per evangelicam
in omnes gentes prædicationem.

EUSEBII CHRONICORUM

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	EGYPT.
	Abrahamus	Isaacus	Arius	Thelxion
				XVI dynastia Thebæi
ISAACUS annis LX.				
Initium quadragesimi se-	101	1	11	32
cundi jubilæi, secundum	102	2	12	33
Judæos.	103	3	13	34
	104	4	14	35
Tricesimus annus repro-	105	5	15	36
missionis.	106	6	16	37
	107	7	17	38
	108	8	18	39
	109	9	19	40
Centesimus decimus an-	110	10	20	41
nus Abrahæ.	111	11	21	42
	112	12	22	43
	113	13	23	44
	114	14	24	45
Quadragesimus annus re-	115	15	25	46
promissionis.	116	16	26	47
	117	17	27	48
	118	18	28	49
	119	19	29	50
Centesimus vicesimus an-	120	20	30	51
nus Abrahæ.				120
	121	21		
ARALIUS annis XL.				
		1	52	121

In Creta regnavit primus Cres indigena, ut quidam volunt. Alii vero superscriptum tempus vindicant.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	EGYPT.
	Abrahamus	Isaacus	Aralius	Egydrus
				xvi dynastia Thebæi
	133	33	13	133
	134	34	14	134
Sexagesimus annus re-	135	35	15	135
promissionis.	136	36	16	136
	137	37	17	137
	138	38	18	138
	139	39	19	139
Centesimus quadragesi-	140	40	20	140
mus annus Abrahæ.	141	41	21	141
	142	42	22	142
	143	43	23	143
	144	44	24	144
Septuagesimus annus re-	145	45	25	145
promissionis.	146	46	26	146
	147	47	27	147
	148	48	28	148
	149	49	29	149
Centesimus quinquage-	150	50	30	150
simus annus Abrahæ.	151	51	31	151
	152	52	32	152

Principium jubilæi quadragesimi tertii.

LIBER SECUNDUS.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	EGYPT.
	Abrahamus	Isaacus	Aralius	Egydrus
				xvii dynastia Thebæi
Octogesimus annus repro- missionis.	153	53	33	32
	154	54	34	33
	155	55	35	34
				THURIMACHUS, annis xlv.
	156	56	36	1
	157	57	37	2
	158	58	38	3
	159	59	39	4
Centesimus sexagesimus annus Abrahæ	160	60	40	5

Sexagenario Isaac nascuntur filii gemini; primus Esau, qui et Edom, a quo gens Idumæorum, secundus Jacob, qui postea Israel, a quo Israelitæ, qui nunc Judæi. Initium etiam regni Argivorum his temporibus.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	EGYPT.
Abrahamus	Jacobus	Xerxes	Thurimachus	Inachus
				XVII dynastia Thebæi
JACOBUS XERXES INACHUS an. cxxi. an. xxx. an. l.				
	161	1	1	6

Apud Hebræos Jacob filius Isaac, usque ad principatum filii Joseph, annis cxxi.

Apud Assyrios sextus Xerxes, qui et Baleus, annis xxx.

Apud Argos primus regnavit Inachus, annis l.

Inachi filia Io, quam Egyptii mutato nomine Isidem colunt. A patre Inacho Inachus fluvius apud Argos. A filia Ione Bosphorus nuncupatur.

Castor chronographus de Argivorum regno ita loquitur: Consequenter persequemur reges Argi ab Inacho usque in Sthenelantum filium Crotopi: quorum invenitur omne tempus anni ccclxxxiv.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	EGYPT.
Abrahamus	Jacobus	Xerxes	Thurimachus	Inachus
				XVII dynastia Thebæi
NONAGESIMUS annus re-promissionis.				
	162	2	2	7
	163	3	3	8
	164	4	4	9
	165	5	5	10
	166	6	6	11
	167	7	7	12
	168	8	8	13
	169	9	9	14
Centesimus septuagesimus annus Abrahæ, Isaac vero septuagesimus.	170	10	10	15
	171	11	11	16
	172	12	12	17
	173	13	13	18
	174	14	14	19
Centesimus annus re-promissionis; post quem moritur Abraham; omnes annos agens clxxv.	175	15	15	20
	176	16	16	21
	177	17	17	22
	178	18	18	23
	179	19	19	24
Octogesimus annus Isaac.	180	20	20	25
	181	21	21	26
	182	22	22	27
	183	23	23	28
	184	24	24	29
Centesimus decimus annus re-promissionis.	185	25	25	30
	186	26	26	31
	187	27	27	32

Apis in Ægypto deus primus putatus est, quem quidam Serapin vocaverunt.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Xerxes	Thurimachus	Inachus XVII dynastia. Thebæi
	188	28	28	33	28
	189	29	29	34	29
Nonagesimus annus Isaac.	190	30	30	35	30

ÆGYPT.

XVII
dynastia.

ARMAMITHRES, an. xxxviii. Pastores

Ægypti septima decima dynastia, quo tempore regnabant Pastores annis ciii. Reges Ægyptiorum pastores conjicimus nuncupatos propter Joseph et fratres ejus, qui in principio pastorum more descendisse in Ægyptum comprobantur.

	191	31	1	36	31	1
	192	32	2	37	32	2
	193	33	3	38	33	3
	194	34	4	39	34	4
Centesimus vicesimus annus repromissionis.	195	35	5	40	35	5
	196	36	6	41	36	6
	197	37	7	42	37	7
	198	38	8	43	38	8
	199	39	9	44	39	9
Centesimus annus Isaac.	200	40	10	45	40	10

LEUCIPPUS, annis liii.

Principium jubilæi	201	41	11	1	41	11
quadragiesimi quarti, juxta Judæorum traditionem.	202	42	12	2	42	12
	203	43	13	3	43	13
	204	44	14	4	44	14
Centesimus trigesimus annus repromissionis.	205	45	15	5	45	15
	206	46	16	6	46	16
	207	47	17	7	47	17
	208	48	18	8	48	18
	209	49	19	9	49	19
	210	50	20	10	50	20

II. PHORONEUS,
annis ix.

Phoroneus Inachi filius et Niobæ, primus leges judicique constituit. Quidam hujus filiam Niobem arbitrantur. Horum temporum quasi valde antiquorum Plato in *Timæo* meminit ita dicens: « Et aliquando volens eos provocare in sermones de temporibus antiquis, quæ unicuique civitati apud veteres accidissent, de Phoroneo, qui primus hoc nomine appellatus est, de Niobe, et his qui post diluvium fuerunt. »

	211	51	21	11	1	21
	212	52	22	12	2	22
	213	53	23	13	3	23
	214	54	24	14	4	24
Centesimus quadragiesimus annus repromissionis.	215	55	25	15	5	25
	216	56	26	16	6	26
	217	57	27	17	7	27
	218	58	28	18	8	28
	219	59	29	19	9	29
Centesimus vicesimus annus Isaac.	220	60	30	20	10	30
	221	61	31	21	11	31
	222	62	32	22	12	32
	223	63	33	23	13	33
	224	64	34	24	14	34

Niobæ omnium primæ mulierum, mixtus est Jupiter, ut Græci perhibent, de qua nascitur Apis, quem Serapin cognominant quidam.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Armamithres	Leucippus	Phoroneus XVII dynastia. Pastores
Centesimus quinquagesimus annus repromissionis.	225	65	35	25	15
	226	66	36	26	16
	227	67	37	27	17
	228	68	38	28	18

VIII. BELOCHUS, annis xxxv.

	229	69	1	29	19	39
Centesimus tricesimus annus Isaac.	230	70	2	30	20	40
Jacob descendit in Mesopotamiam et servit apud Laban, annis vii.	231	71	3	31	21	41
Centesimus sexagesimus annus repromissionis.	232	72	4	32	22	42
	233	73	5	33	23	43
	234	74	6	34	24	44
	235	75	7	35	25	45
	236	76	8	36	26	46

Ogyges in Attica Eleusina condidit, quæ antiquitus vocabatur Acte, et alias plurimas civitates: cujus temporibus apud lacum Tritonidem virgo apparuit, quam Græci Minervam nuncupaverunt.

Jacob Liam et Rachel in Mesopotamia ducit uxores.	237	77	9	37	27	47
Centesimus quadragiesimus annus Isaac.	238	78	10	38	28	48
	239	79	11	39	29	49
	240	80	12	40	30	50
	241	81	13	41	31	51
	242	82	14	42	32	52
	243	83	15	43	33	53
	244	84	16	44	34	54
Centesimus septuagesimus annus repromissionis.	245	85	17	45	35	55
	246	86	18	46	36	56
	247	87	19	47	37	57
	248	88	20	48	38	58
	249	89	21	49	39	59
Centesimus quinquagesimus annus Isaac.	250	90	22	50	40	60
Jacob generat Joseph.	251	91	23	51	41	61
	252	92	24	52	42	62
	253	93	25	53	43	63

IX. MESSAPUS, an. xlvii.

	254	94	26	1	44	64
Centesimus octogiesimus annus repromissionis.	255	95	27	2	45	65
	256	96	28	3	46	66
	257	97	29	4	47	67
	258	98	30	5	48	68
	259	99	31	6	49	69
Centesimus sexagesimus annus Isaac, Jacob vero centesimus.	260	100	32	7	50	70
	261	101	33	8	51	71
	262	102	34	9	52	72
	263	103	35	10	53	73

IX. BALÆUS, annis lvi.

	264	104	1	11	54	74
	265	105	2	12	55	75
	266	106	3	13	56	76
	267	107	4	14	57	77
	268	108	5	15	58	78
Joseph venditur a fratribus annos agens xvii.	269	109	6	16	59	79
	270	110	7	17	60	80

III. APIS, Aiunt hunc Apin esse Serapin: si quidem cum fratrem Ægialeum regem præfecisset Achaia, ipse cum populo ad Ægyptum navigavit.

271	111	8	18	1	81
272	112	9	19	2	82
273	113	10	20	3	83
274	114	11	21	4	84

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Balaüs	Messapus	Phoroneus
Ducentesimus annus repromissionis.	275	115	12	22	5
	276	116	13	23	6
	277	117	14	24	7

Telchines victi, amisso regno suo, Rhodum condiderunt, quæ prius Ophiussa vocabatur.

Centesimo octogesimo anno Isaac moritur derelinquens filium Jacob habentem annos cxx.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Balaüs	Messapus	Phoroneus
Ducentesimus decimus annus repromissionis.	282	118	15	25	8
	283	119	16	26	9
	284	120	17	27	10
	285	121	18	28	11

Centesimus tricesimus annus Jacob. Secundo anno famis ingressus Ægyptum cum filiis suis Jacob, cum interrogaretur a Pharaone, quotum annum ageret, respondit se esse annorum centum triginta Ægyptiorum, reges omnes tunc Pharaones dicebantur propter dignitatem; sicuti et nos dicimus imperatores Augustos. Habebat ergo unusquisque proprium nomen, (ut) ex libris Manethonis sacerdotis Ægyptiorum agnoscitur.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Balaüs	Messapus	Phoroneus
	291	10	28	38	21
	292	11	29	39	22
	293	12	30	40	23

XVII
dynastia
Diospoli-
tanorum.

I. AMOSIS,
annis xxv.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Balaüs	Messapus	Phoroneus
Ducentesimus vicesimus annus repromissionis.	294	13	31	41	24
	295	14	32	42	25
	296	15	33	43	26
	297	16	34	44	27
	298	17	35	45	28
	299	18	36	46	29
	300	19	37	47	30

Centesimus quadagesimus annus Jacob.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Balaüs	Messapus	Phoroneus
Quinquagesimus annus Joseph. Initium quadagesimi sexti jubilæi.	301	20	38	1	31
	302	21	39	2	32
	303	22	40	3	33
	304	23	41	4	34
	305	24	42	5	35

Ducentesimus tricesimus annus repromissionis.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Jacobus	Balaüs	Messapus	Phoroneus
	306	25	43	6	1
	307	26	44	7	2

Jacob centesimo quadagesimo septimo ætatis suæ anno diem obiit prophetans de Christo et de vocatione gentium.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Josephus	Balaüs	Eratus	Argus
Sexagesimus annus Joseph.	308	27	45	8	3
	309	28	46	9	4
	310	29	47	10	5
	311	30	48	11	6
	312	31	49	12	7
	313	32	50	13	8
	314	33	51	14	9
	315	34	52	15	10

X. ALTADAS, annis xxxii.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Josephus	Balaüs	Eratus	Argus
Ducentesimus quadagesimus annus repromissionis.	316	35	1	16	11
	317	36	2	17	12
	318	37	3	18	13

II. CHEBRON, annis xiii.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Josephus	Balaüs	Eratus	Argus
Septuagesimus annus Joseph.	319	38	4	19	14
	320	39	5	20	15
	321	40	6	21	16
	322	41	7	22	17
	323	42	8	23	18
	324	43	9	24	19
	325	44	10	25	20
	326	45	11	26	21
	327	46	12	27	22
	328	47	13	28	23
	329	48	14	29	24
	330	49	15	30	25
	331	50	16	31	26

Octogesimus annus Joseph.

III. AMENOPHIS, annis xxi.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Josephus	Balaüs	Eratus	Argus
Ducentesimus sexagesimus annus repromissionis.	332	51	17	32	27
	333	52	18	33	28
	334	53	19	34	29
	335	54	20	35	30
	336	55	21	36	31
	337	56	22	37	32
	338	57	23	38	33
	339	58	24	39	34
	340	59	25	40	35
	341	60	26	41	36
	342	61	27	42	37
	343	62	28	43	38
	344	63	29	44	39
	345	64	30	45	40
	346	65	31	46	41
	347	66	32	47	42
	348	67	33	48	43

Nonagesimus annus Joseph.

XI. MAMYLUS, annis xxx.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Josephus	Balaüs	Eratus	Argus
CCLXX annus repromissionis.	349	68	1	44	43
	350	69	2	45	44
	351	70	3	46	45

Gentesimus annus Joseph.

XI. PLEMNEUS, annis xlv.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Josephus	Balaüs	Eratus	Argus
CCLXXX annus repromissionis.	352	71	4	1	46
	353	72	5	2	47
	354	73	6	3	48
	355	74	7	4	49
	356	75	8	5	50
	357	76	9	6	51
	358	77	10	7	52
	359	78	11	8	53
	360	79	12	9	54
	361	80	13	10	55

IV. MEMPHRES, annis xii.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
Abrahamus	Servitus in Ægypto	Mamylus	Plemneus	Argus XVIII. dynastia. Memphres

SERVITUS in Ægypto, annis CXLIV.

Centum decem annorum Joseph moritur ; post ejus interitum Hebræi Ægyptiis serviunt annis CXLIV. Fiunt autem omnes anni, quos Hebræi in Ægypto fecerunt, CCXV; qui ab eo tempore computantur, quo Jacob cum filiis suis descendit in Ægyptum. Post mortem Joseph aliquod tempus libere egerunt Israelitæ, sed quia incertum est, servitute eorum complectitur.	362	1	14	11	56	9
---	-----	---	----	----	----	---

V. MISPHARMUTHOSIS, an. XXVI.

363	2	15	12	57	10
364	3	16	13	58	11
365	4	17	14	59	12
366	5	18	15	60	1
367	6	19	16	61	2
368	7	20	17	62	3
369	8	21	18	63	4
370	9	22	19	64	5
371	10	23	20	65	6
372	11	24	21	66	7
373	12	25	22	67	8
374	13	26	23	68	9
375	14	27	24	69	10
376	15	28	25	70	11

V. CRIASUS, an. LIII.

377	16	29	26	1	12
378	17	30	27	2	13

XII. MANGHALEUS, annis XXX.

379	18	1	28	3	14
380	19	2	29	4	15
381	20	3	30	5	16
382	21	4	31	6	17
383	22	5	32	7	18
384	23	6	33	8	19
385	24	7	34	9	20
386	25	8	35	10	21
387	26	9	36	11	22
388	27	10	37	12	23
389	28	11	38	13	24
390	29	12	39	14	25
391	30	13	40	15	26

VI. TUTHMOSIS, annis IX.

392	31	14	41	16	1
393	32	15	42	17	2
394	33	16	43	18	3
395	34	17	44	19	4
396	35	18	45	20	5

XII. ORTHOPOLIS, annis LXIV.

397	36	19	1	21	6
398	37	20	2	22	7
399	38	21	3	23	8
400	39	22	4	24	9

His temporibus Syrus fuisse perhibetur terri-gena, (al. indigena) ex-cujus vocabulo Syria nomen accepit.

401	40	23	5	25	1
402	41	24	6	26	2
403	42	25	7	27	3
404	43	26	8	28	4
405	44	27	9	29	5
406	45	28	10	30	6
407	46	29	11	31	7
408	47	30	12	32	8

VII. AMENOPHIS, annis XXX.

Hic est Amenophis, quem quidam Memnonem putant lapidem loquentem, cujus statua usque ad adventum Christi sole oriente vocem dare dicebatur: ex tunc enim conticuit. Hanc statuum ipse sibi posuit.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
Abrahamus	Servitus in Ægypto	Sphærus Orthopolis	Criasus	XVIII. dynastia. Ameno-phus

XIII. SPHÆRUS, annis XX.

409	48	1	13	33	9
410	49	2	14	34	10
411	50	3	15	35	11
412	51	4	16	36	12
413	52	5	17	37	13
414	53	6	18	38	14
415	54	7	19	39	15
416	55	8	20	40	16
417	56	9	21	41	17
418	57	10	22	42	18
419	58	11	23	43	19
420	59	12	24	44	20
421	60	13	25	45	21
422	61	14	26	46	22
423	62	15	27	47	23
424	63	16	28	48	24
425	64	17	29	49	25

Trecentesimus quadagesimus annus re-promissionis.

ccc et l. annus re-promissionis. Eodem anno Amram genuit Moysen cum esset annorum LXX. Erat autem servitutis in Ægypto annus LXIV.

426	65	18	30	50	26
427	66	19	31	51	27
428	67	20	32	52	28

XIV. MAMYLUS alter, an. XXX.

429	68	1	33	53	29
430	69	2	34	54	30
431	70	3	35	55	1

VI. PHORBAS, an. XXXIV.

432	71	4	36	56	2
433	72	5	37	57	3
434	73	6	38	58	4
435	74	7	39	59	5
436	75	8	40	60	6
437	76	9	41	61	7
438	77	10	42	62	8
439	78	11	43	63	9
440	79	12	44	64	10
441	80	13	45	65	11
442	81	14	46	66	12
443	82	15	47	67	13
444	83	16	48	68	14
445	84	17	49	69	15
446	85	18	50	70	16
447	86	19	51	71	17
448	87	20	52	72	18
449	88	21	53	73	19
450	89	22	54	74	20
451	90	23	55	75	21
452	91	24	56	76	22
453	92	25	57	77	23
454	93	26	58	78	24
455	94	27	59	79	25
456	95	28	60	80	26
457	96	29	61	81	27
458	97	30	62	82	28

VIII. ORUS, annis XXXVII.

432	71	4	36	56	2
433	72	5	37	57	3
434	73	6	38	58	4
435	74	7	39	59	5
436	75	8	40	60	6
437	76	9	41	61	7
438	77	10	42	62	8
439	78	11	43	63	9
440	79	12	44	64	10
441	80	13	45	65	11
442	81	14	46	66	12
443	82	15	47	67	13
444	83	16	48	68	14
445	84	17	49	69	15
446	85	18	50	70	16
447	86	19	51	71	17
448	87	20	52	72	18
449	88	21	53	73	19
450	89	22	54	74	20
451	90	23	55	75	21
452	91	24	56	76	22
453	92	25	57	77	23
454	93	26	58	78	24
455	94	27	59	79	25
456	95	28	60	80	26
457	96	29	61	81	27
458	97	30	62	82	28

x annus Moysi; re-promissionis autem ad Abrahamam CCCLX.

CCCLXX annus re-promissionis.

ccc et LXXX annus re-promissionis.

Epidaurus civitas condita est. Quidam scribunt Prometheum, Epimetheum, et Atlantem fratrem Promethei, et Argum cuncta cernentem, et Io filiam Promethei, his fuisse temporibus: alii vero ætate Cecropis; nonnulli ante Cecropem an. LX, sive xc.

Regnavit in Thessalia primus Hæmon.

Phorbas Rhodum obtinuit. Hercules primus, qui fertur Antæum luctæ vicisse certamine.

Primus quadrigam junxisse fertur Trochius.

Xanthus Triopa Lesbum condidit. In Creta regnavit Cydon.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	EGYPT.
Abrahamus in Egypto	Sparæ- thus	Orthopo- lis	Phorbas	XXIII Orus

XV. SPARÆTHUS, annis XXXIX.

459	98	1	63	30	28
460	99	2	64	31	29

Atheniensium regni principium. His temporibus in Acta, quæ nunc Attica nuncupatur, regnavit Cecrops, qui et Diphyes, annis L. Cecrope regnante primum in arce oliva orta est: et ex Minervæ nomine, quæ Græce dicitur Ἀθήνη, Athenæ nuncupatæ. A Cecrope usque ad primam olympiadem numerantur reges XVI; principes vero quos mors tantum finiebat XI; sub quibus apud Græcos multa miranda fabulose narrantur. Dicebatur autem Cecrops Diphyes sive ob longitudinem corporis, sive idcirco quod cum esset Ægyptius, utramque linguam sciebat. Primus Cecrops bovem immolans Jovem appellavit, et Cecropia regio ab eo nuncupata est.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	EGYPT.
Abrahamus in Egypto	Sparæ- thus	Mara- thonius	Phorbas	Cecrops	XXVIII Orus

XIII. MARATHONIUS, an. XXVIII.

461	100	3	1	32	1	30
462	101	4	2	33	2	31
463	102	5	3	34	3	32

I. CECROPS Diphyes, annis L.

Tricesimo quinto anno Moysi Cecrops regnabat in Attica.

VII. TRIOPAS, annis XLVIII.

464	103	6	4	1	4	33
465	104	7	5	2	5	34

cccc annus repromissionis, Moysi XL. Moyses, relictis Ægyptiorum doctrinis, in deserto temperantiæ virtute ad acumen intelligentiæ semet exercebat.

466	105	8	6	3	6	35
467	106	9	7	4	7	36
468	107	10	8	5	8	37

IX. ACHENCHERES, annis XII.

469	108	11	9	6	9	1
470	109	12	10	7	10	2

Curetes et Corybantes Cnoson condiderunt, qui modulatam et inter se concinnentem in armis saltationem repererunt. Isti famuli Matris magne fuisse dicuntur.

471	110	13	11	8	11	3
472	111	14	12	9	12	4
473	112	15	13	10	13	5
474	113	16	14	11	14	6
475	114	17	15	12	15	7
476	115	18	16	13	16	8
477	116	19	17	14	17	9

Deucalion apud eos regnare orsus qui circa Parnassum montem demorabantur. Diluvium quod sub Deucalione in Thessalia, et incendium quod sub Phaethonte in Æthiopia factum est, et aliæ multæ pestilentie locales, ut Plato memorat, fuerunt.

478	117	20	18	15	18	10
479	118	21	19	16	19	11
480	119	22	20	17	20	12

X. ATHORIS, an. IX.

481	120	23	21	18	21	1
482	121	24	22	19	22	2

Io Inachi filiæ mixtus est Jupiter, quam et in bovem convertit; unde et Bosporus appellatus est, id est, bovis transitus.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	EGYPT.
Abrahamus in Egypto	Sparæ- thus	Mara- thonius	Triopas	Cecrops	XXVIII Orus

Cecrops in Eubœa Athenas civitatem, quæ et Diadæ, condidit; quam urbem Euboici Orchomēnon appellaverunt.

Chaldæi contra Phœnices dimicant.
Judicium Neptuni et Minervæ de contentione regionis apud Cecropem fuisse confingitur.

483	122	25	23	20	23	3
484	123	26	24	21	24	4
485	124	27	25	22	25	5
486	125	28	26	23	26	6
487	126	29	27	24	27	7
488	127	30	28	25	28	8

XIV. MARATHIUS, annis XX.

489	128	31	1	26	29	9
-----	-----	----	---	----	----	---

XI. CHENCHERES, annis XVI.

Iste est Pharaon Chencheres qui contradixit per Moysen Deo, atque mari Rubro obrutus est. Post quem regnavit Ægyptiis Acherres Pharaon.

490	129	32	2	27	30	1
491	130	33	3	28	31	2
492	131	34	4	29	32	3
493	132	35	5	30	33	4
494	133	36	6	31	34	5
495	134	37	7	32	35	6
496	135	38	8	33	36	7
497	136	39	9	34	37	8

cccc et xx annus repromissionis.

Gorinthus condita, quæ prius Ephyra dicebatur.

XVI. ASCATADES, annis XL.

498	137	1	10	35	38	9
-----	-----	---	----	----	----	---

Secundum nonnullos Io in Ægyptum profecta, et ibi Isis nuncupata; quæ nupta postea Telegono Epaphum genuit, quem Ægyptii Orum nominaverunt, Græci Epaphum.

499	138	2	11	36	39	10
500	139	3	12	37	40	11
501	140	4	13	38	41	12
502	141	5	14	39	42	13
503	142	6	15	40	43	14
504	143	7	16	41	44	15
505	144	8	17	42	45	16

Quadragesimus et tricesimus annus repromissionis, qui et octogesimus annus Moysi. Moyses in monte Sina divino fruitur aspectu, qui LXXX annum agens dux itineris ex Ægypto Hebræorum gentis efficitur, legem eis in eremo tradens per annos XL. Ab hoc loco usque ad Salomonem et ædificationem templi numerantur anni CCCCLXXX.

MOYSES, annis XL.

XII. ACHERRES, annis VIII.

506	1	9	18	43	46	1
-----	---	---	----	----	----	---

Areopagi novum nomen iudicii Atheniensium constitutum.

507	2	10	19	44	47	2
-----	---	----	----	----	----	---

Hercules, cognomento Desaneus, in Syria Phœnice clarus habetur. Inde ad nostram usque memoriam a Cappadocibus et Eliensibus (al. Delis) Desaneus adhuc dicitur. Septem mensibus elaboratum est tabernaculum.

508	3	11	20	45	48	3
-----	---	----	----	----	----	---

Vitis inventa a Dionysio, sed non Semelæ filio.

XV. ECHYREUS, annis LV.

509	4	12	1	46	49	4
510	5	13	2	47	50	5

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Moyses	Ascatades	Echyreus	Triopas	Cecrops Diphyes Cranus

II. CRANAUS, annis ix.

511	6	14	3	48	1	6
-----	---	----	---	----	---	---

Cranus indigena septimus ab Inacho, ex cujus filiae Attidis nomine Atticam terram vocatam tempore Hellenis filii Deucalionis quidam dicunt.

Primus apud Hebræos pontifex constitutus est Aaron frater Moysi.

VIII. CROTOPUS, an. xxi.

In Creta Apteras, qui et urbem condidit.	512	7	15	4	1	2	7
	513	8	16	5	2	3	8

XIII. CHERRES, annis xv.

	514	9	17	6	3	4	1
	515	10	18	7	4	5	2
	516	11	19	8	5	6	3
	517	12	20	9	6	7	4
Moyses in deserto præest genti Judæorum.	518	13	21	10	7	8	5
	519	14	22	11	8	9	6

In secunda Ægypto regnavit Telegonus, Ori pastoris filius, septimus ab Inacho.

III. AMPHICTYON, annis x.

	520	15	23	12	9	1	7
	521	16	24	13	10	2	8

Idem hic Amphictyon Deucalionis filius est.

Deucalionis filius Dionysius, verum non ille Semelæ filius, cum in Atticam pervenisset, hospitio receptus a Semacho, filiae ejus capreae pellem largitus est.

	522	17	25	14	11	3	9
	523	18	26	15	12	4	10
	524	19	27	16	13	5	11
Danaidum res.	525	20	28	17	14	6	12
	526	21	29	18	15	7	13
	527	22	30	19	16	8	14
	528	23	31	20	17	9	15

Templum Delii constructum ab Erisichthone filio Cecropis.

XIV. ARMAIS, qui et DANAUS, an. v.

	529	24	32	21	18	10	1
--	-----	----	----	----	----	----	---

Epaphus filius Io et Jovis Memphim civitatem condidit cum in secunda Ægypto regnaret.

IV. ERICHTHONIUS, annis l.

Lacedæmoniorum civitas condita a Lacedæmone Semelæ filio.	530	25	33	22	19	1	2
	531	26	34	23	20	2	3

Erichthonius rex Atheniensium Vulcani et Minervæ dicitur filius, qui ab Homero Erechtheus vocatur.

IX. STHENELUS, annis xi.

	532	27	35	24	21	3	4
	533	28	36	25	1	4	5

Aras filius Jovis et Callisto, Pelasgis in ditionem redactis, regionem eorum Arcadiam nuncupavit.

XV. RAMESSES, qui et Ægyptus, annis lxxviii.

	534	29	37	26	2	5	1
	535	30	38	27	3	6	2
	536	31	39	28	4	7	3
	537	32	40	29	5	8	4

XVII. AMYNTAS, annis xlv.

	538	33	1	30	6	9	5
	539	34	2	31	7	10	6
	540	25	3	32	8	11	7
	541	36	4	33	9	12	8

Dardanus condidit Dardaniam.

Danaum regem suum ejecerunt Ægyptii, fratricide ejus Ægypto tradiderunt. Ægyptus quæ prius Aeria dicebatur, ab Ægypto tunc sibi regnante nomen accepit, secundum quosdam historiographos.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Moyses	Amyntas	Echyreus	Sthenelus	Erichthonius Rameses

542	37	5	34	10	13	9
543	38	6	35	11	14	10

X. DANAUS, annis l.

Post Sthenelum Argis regnavit Gelanor, quem cum Argivi de imperio pepulissent, regnum Danao tradiderunt.

Castoris de Argivorum principibus. Cum Sthenelum, undecimo regni anno, Danaus expulisset, Argos tenuit: minoresque ejus perseveraverunt usque ad Eurystheum filium Stheneli nepotem Persei. Post quem Pelopidae imperium susceperunt, primo regnante Atreo. Danaus, amisso regno suo, quod Ægyptiorum fuit, apud Argos venit, atque Sthenelum Argivorum regem regno suo ejecit, consentientibus Argivis: quo ejecto, regnavit Gelanor, quem ipsi Argivi ejecerunt, Danaoque regnum suum crediderunt. Argos sibi Danaus vindicavit expulsus Ægypto, et eandem aquis abundare fecit.

544	39	7	36	1	15	11
545	40	8	37	2	16	12

Mors Moysi Hebræorum post Moysen dux constituitur Jesus annis viginti septem. Hucusque quinque libri Moysi continent gesta annorum trium millium septingentorum triginta, secundum LXX Seniorum interpretationem.

JESUS, annis xxvii.

	546	1	9	38	3	17	13
Apud Hebræos pontificatum suscepit Eleazar post mortem patris Aaronis.	547	2	10	39	4	18	14
	548	3	11	40	5	19	15
	549	4	12	41	6	20	16
	550	5	13	42	7	21	17
	551	6	14	43	8	22	18

Erichthonius primus quadrigam junxit in Græcia: erat quippe apud alias nationes.

Danaus per l. filias l. filios Ægypti fratris in ipsis nuptiis interfecit, evadente solo Lynceo qui post eum regnavit Argivorum. Neque vero multitudo filiorum incredibilis videri debet in barbaris, cum tam innumerabiles habeant concubinas.

Principium l. jubilei secundum Hebræos.

Jesus successor Moysi terram Palestinorum Judææ genti sorte distribuit.	552	7	15	44	9	23	19
	553	8	16	45	10	24	20
	554	9	17	46	11	25	21
	555	10	18	47	12	26	22
	556	11	19	48	13	27	23
	557	12	20	49	14	28	24
	558	13	21	50	15	29	25
	559	14	22	51	16	30	26
	560	15	23	52	17	31	27
	561	16	24	53	18	32	28
Phoenix et Cadmus de Thebis Ægyptiorum in Syriam profecti, apud Tyrum et Sidonem regnaverunt.	562	17	25	54	19	33	29
	563	18	26	55	20	34	30

XVI. CORAX, annis xxx.

	564	19	27	1	21	35	31
	565	20	28	2	22	36	32
	566	21	29	3	23	37	33
Templum Delphis a Phlegya incensum dicitur.	567	22	30	4	24	38	34
	568	23	31	5	25	39	35
	569	24	32	6	26	40	36
	570	25	33	7	27	41	37
In Creta regnavit Asterius.	571	26	34	8	28	42	38
	572	27	35	9	29	43	39

Post mortem Jesu subjectos tenuerunt Hebræos alienigenæ annis viii, qui conjunguntur temporibus Gothiel, secundum Judæorum traditiones.

In Creta regnavit Iapis.

His temporibus Toth filius, Hermetis Trismegisti fuisse dignoscitur.

Busiris Neptuni et Libyæ, Epaphi filiae, filius apud vicina Nilo loca tyrannidem exercet, transeuntes hospites crudeli scelere interficiens. Europæ filiae Phœnicis mixtus est Jupiter, quam postea Asterius Cretensium rex uxorem accipiens, Minoem ex ea et Rhadamanthum et Sarpëdonem procreavit.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Judex Gothoni- niel	Amyntas	Corax	Danaus	Erichthonius XVIII dynastia Ramesses

JUDEX GOTHONIEL, annis XL.

Judæorum primus	573	1	36	10	30	44	40
judex Gothoni- ex tribu Judæ, annis XL.	574	2	37	11	31	45	41
	575	3	38	12	32	46	42
	576	4	39	13	33	47	43
	577	5	40	14	34	48	44
Apud Hebræos pon- tificatum suscepit	578	6	41	15	35	49	45
Phinees.	579	7	42	16	36	50	46

V. PANDION, an. XL.

580	8	43	17	37	1	47	Pandion filius Eri- chthonii, ejus filia Procne et Philomela.
581	9	44	18	38	2	48	
582	10	45	19	39	3	49	

XVIII. BELOCHUS, annis XXV.

Belochi filia Attos- sa, quæ et Semira- mis appellata, reg- nat cum patre, annis VII.	583	11	1	20	40	4	50	Apud Argos sacer- dotio functa est Hy- permnestra, Danaï filia, quæ pepercit Lynceo.
Cadmus regnavit Thebis, ex cujus filia Semele natus est Dionysus, id est, Li- ber pater. Sub quo et Linus Thebæus musicus fuit Thebæo- rum qui in Achaia sunt.	584	12	2	21	41	5	51	Rhadamanthus et Sarpedo reges Lycio- rum.
	585	13	3	22	42	6	52	Europæ raptus.
	586	14	4	23	43	7	53	Melus et Paphus, et Thasus, et Callista urbes conditæ.
	587	15	5	24	44	8	54	
	588	16	6	25	45	9	55	
	589	17	7	26	46	10	56	
	590	18	8	27	47	11	57	
	591	19	9	28	48	12	58	
	592	20	10	29	49	13	59	
	593	21	11	30	50	14	60	

XVII. EPO-
PEUS, an.
XXXV.

594	22	12	1	1	15	61	Bithynia condita a Phœnice, quæ pri- mum Mariandyna vo- cabatur.
595	23	13	2	2	16	62	
596	24	14	3	3	17	63	
597	25	15	4	4	18	64	

Linus Thebæus et Zethus et Amphion in musica arte clarescunt.

Idæi digiti, quos dicunt Græci Dactylos, his temporibus erant, qui ferrum repperunt.

598	26	16	5	5	19	65	
599	27	17	6	6	20	66	
600	28	18	7	7	21	67	
601	29	19	8	8	22	68	

Amphion et Zethus Thebæis regnabant, qui sunt in Achaia.	602	30	20	9	9	23	1
In Dardania re- gnabat Erichthonius filius Dardani.	603	31	21	10	10	24	2
Minos filius Euro- pæ regnat in Creta.	604	32	22	11	11	25	3
	605	33	23	12	12	26	4
	606	34	24	13	13	27	5
	607	35	25	14	14	28	6

XIX. BALEPARES, annis XXX.

608	36	1	15	15	29	7	
609	37	2	16	16	30	8	
610	38	3	17	17	31	9	
611	39	4	18	18	32	10	

Eleusine Celeus regnavit, cœvus Triptolemo, quem Philochorus ait longa navi ad urbes acce-
dentem distribuisse frumenta: et ob id dedisse suspicionem quod navis ejus serpens pennatus
fuerit. Est figura quæ possit recipi.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	ÆGYPT.
	Abrahamus	Judex Gotho- niel	Balepa- res	Epo- peus	Lynceus Pandion	XVIII dynastia Ameno- phis

612 40 5 19 19 33 11

Post Gothoniël Hebræos habuere subjectos alienigenæ annis XVIII, qui copulantur temporibus
Aod, secundum Judæorum traditiones.

AODUS, annis LXXX.

613	1	6	20	20	34	12
614	2	7	21	21	35	13
615	3	8	22	22	36	14
616	4	9	23	23	37	15
617	5	10	24	24	38	16
618	6	11	25	25	39	17

Cadmia civitas con-
dita, et Side in Ci-
licia.

Fabula Proserpinæ, quam rapuit Ædoneus, id est, Orcus rex Molossorum, ejus canis ingentis
magnitudinis, Cerberus nomine, Pirithoum devoravit, qui ad raptum uxoris ejus cum Theseo
venerat; quem et ipsum jam in mortis periculo constitutum adveniens Hercules liberavit, et ob
id quasi ab inferis receptus dicitur, ut scribit Philochorus in *Atthidis* libro secundo.

Pelops apud Argos regnavit annis LIV (al. LXI), a quo Pello-
ponnesus vocata. Hic Pandionis filius, a quo cœperemysteria.

VI. ERECHTHEUS, annis L.

619	7	12	26	26	40	18
620	8	13	27	27	1	19
621	9	14	28	28	2	20
622	10	15	29	29	3	21
623	11	16	30	30	4	22
624	12	17	31	31	5	23

Dionysus, qui Latine dicitur Liber pater, nascitur ex Semele.

625	13	18	32	32	6	24
626	14	19	33	33	7	25
627	15	20	34	34	8	26
628	16	21	35	35	9	27

XVIII. LAOMEDON, annis XL.

629	17	22	1	36	10	28
630	18	23	2	37	11	29
631	19	24	3	38	12	30
632	20	25	4	39	13	31
633	21	26	5	40	14	32
634	22	27	6	41	15	33

XII. ABAS, annis XXXIII.

635	23	28	7	1	16	34
-----	----	----	---	---	----	----

Secundum quorundam opinionem hac ætate Phrixus cum Helle sorore sua fugiens insidias
novercales, visus est per mare vehi ab ariete velleris aurei. Fuit autem ei navis parata fugienti,
ejus insigne aries erat. Porro Palæphatus affirmat Arietem vocatum nutritorem, per quem
liberatus sit.

636	24	29	8	2	17	35
637	25	30	9	3	18	36

XX. LAMPRIDES, annis XXXII.

638	26	1	10	4	19	37
639	27	2	11	5	20	38
640	28	3	12	6	21	39
641	29	4	13	7	22	40

Thebis civitate ex-
pulso Cadmo, Am-
phion et Zethus re-
gnaverunt in Achaia.

XIX
dynastia

Ægyptii post XVIII dynastiam uti suo imperatore cœperunt, quorum primus Sethus.

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	EGYPT.
	Abrahamus	Aodus judex	Lampri-des	Laomedon	Abas	Erechtheus dynastia. Sethus
I. SETHUS, annis LV.						
Ea quæ de Proene et Philomela dicuntur, tunc gesta sunt.	642	30	5	14	8	23
	643	31	6	15	9	24
	644	32	7	16	10	25
	645	33	8	17	11	26
	646	34	9	18	12	27
	647	35	10	19	13	28
	648	36	11	20	14	29
	649	37	12	21	15	30
	650	38	13	22	16	31
	651	39	14	23	17	32
In Dardania regnavit Tros, a quo Trojani nuncupati sunt.	652	40	15	24	18	33
	653	41	16	25	19	34
	654	42	17	26	20	35
	655	43	18	27	21	36
Apud Pythium vates Apollinis prima, Pheemonoe nomine, hexametris versibus futura cecinisse narratur Apollinis responsa.	656	44	19	28	22	37
	657	45	20	29	23	38
Phrygas rexit Tantalus, qui prius Mæones vocabantur.	658	46	21	30	1	39
	659	47	22	31	2	40
	660	48	23	32	3	41
	661	49	24	33	4	42
	662	50	25	34	5	43
Tantalus et Tityus simul degebant. Tityonis autem temporibus Latona fuit, ex qua Apollo alter, qui cum Hercule servivit Admeto.	663	51	26	35	6	44
	664	52	27	36	7	45
	665	53	28	37	8	46
	666	54	29	38	9	47
	667	55	30	39	10	48
	668	56	31	40	11	49
Ea quæ de Phrixe et Melicerta dicuntur, hoc tempore fuerunt facta; sub quo celebrata sunt Isthmia.	669	57	32	1	12	50
Pegasus equus velocissimus cujusdam mulieris, sive, ut Palæphatus affirmat, Bellerophontis navis fuit, Bellerophon equo suo Pegaso rivulum qui plenus erat serpentum et ferarum fugiens ocus transivit; unde occidisse Chimæram dicitur, quia χεῖμαρρος Græce dicitur rivus; et quia plenus fuerat bestiarum, diversa capita eam continere aiunt fabulæ Græcorum. Velocitatis autem causa equum pennatum pingunt.	670	58	1	2	13	1
	671	59	2	3	14	2
	672	60	3	4	15	3
	673	61	4	5	16	4
	674	62	5	6	17	5
Erechthei frater Perseus adversum Persas dimicavit, Gorgonæ meretricis capite desecto, quæ propter eximiam pulchritudinem ita spectatores sui mentis inopes reddebat, ut vertere eos putaretur in lapides. Didymus scribit in Peregrina historia, et præbet scriptorem ejus.	675	63	6	7	1	6
	676	64	7	8	2	7
	677	65	8	9	3	8
	678	66	9	10	4	9
	679	67	10	11	5	10
	680	68	11	12	6	11
	681	69	12	13	7	12

	HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ATHEN.	EGYPT.	
	Abrahamus	Aodus judex	Sosares	Sicyon	Acrisius	Cecrops	xix dynastia. Sethus
	682	70	13	14	8	13	41
	683	71	14	15	9	14	42
	684	72	15	16	10	15	43
	685	73	16	17	11	16	44
	686	74	17	18	12	17	45
	687	75	18	19	13	18	46
	688	76	19	20	14	19	47
	689	77	20	21	15	20	48
Cyrene civitas condita est in Libya superiore.							
							Ion vir fortis, Atheniensium dux, ex suo vocabulo Athenienses Iones vocavit.
							Dionysus, qui et Liber pater, adversum Indos dimicans, Nisam urbem juxta flumen Indum condidit.
XXII. LAMPARES, annis xxx.							
	690	78	1	22	16	21	49
	691	79	2	23	17	22	50
	692	80	3	24	18	23	51
Post Aod Hebræos in ditionem redigunt alienigenæ annis xx, qui conjunguntur temporibus Debboræ et Barach, secundum Judæorum traditiones. Debbora de tribu Ephraim, Barach de tribu Nephthalim.							
DEBBORA et BARACHUS, annis xl.							
	693	1	4	25	19	24	52
	694	2	5	26	20	25	53
	695	3	6	27	21	26	54
	696	4	7	28	22	27	55
Amphion Thebis in Achaia regnavit, quem ferunt fabulæ Græcorum cantu citharæ saxa movisse. Fuerunt autem duro corde, et ut ita dicam, saxei quidam auditores.							
							Europa a Creten-sibus rapta est navi, cujus fuit insigne taurus.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ATHEN.	EGYPT.
Abrahamus et Barachus	Debbora et Lampares	Sicyon	Pandion	XIX dynastia. Rampses
712	20	23	44	3 16

Quidam his temporibus vindicant gesta Liberi patris, et ea quæ de Indis, Lyeurgo, Actæone et Pentheo memorantur. Quomodo adversum Persem consistens occidatur in prælio, ait Dinarchus poeta, non rhetor. Qui autem voluerit, potest inspicere ipsius Liberi patris apud Delphos sepulcrum juxta Apollinem Aureum. Pingitur vero Liber muliebri et delicato corpore, propter mulieres in suo exercitu militantes: nam pariter ad arma viris feminas alligabat (*Scalig.* allegabat), ut Philochorus loquitur in secundo *Atthidis* libro.

XX. POLYBUS, annis XL.

Mycenis regnavit En- rystheus, annis XLIII.	713	21	24	1	4	17	Laius Chrysippum rapuit, Oedipi patrem.
	714	22	25	2	5	18	Templum in Eleusina ædificatum ab Atheniensibus.
	715	23	26	3	6	19	
	716	24	27	4	7	20	
	717	25	28	5	8	21	
	718	26	29	6	9	22	
	719	27	30	7	10	23	

Miletus civitas condita in Asia.

Europa Agenoris filia, ut in quibusdam legimus, rapitur; quod his congruit quæ de Minoe dicuntur.

Philammon Delphius divinus nobilis habetur, qui primus apud Pythium chorum constituit. At. Apud Delphos Pythiorum ludos constituit.

XXIII. PANYAS, annis XLV.

	720	28	1	8	11	24	
	721	29	2	9	12	25	
	722	30	3	10	13	26	
	723	31	4	11	14	27	
	724	32	5	12	15	28	
	725	33	6	13	16	29	
	726	34	7	14	17	30	
	727	35	8	15	18	31	
	728	36	9	16	19	32	
	729	37	10	17	20	33	
	730	38	11	18	21	34	
	731	39	12	19	22	35	
	732	40	13	20	23	36	

Post Debboram Hebræos in ditionem redigunt alienigenæ annis VII, qui conjuncti sunt temporibus Gedeon, secundum Indæorum traditiones.

GEDEON e tribu Manassis iudex erat, an. XL.

	733	1	14	21	24	37	
	734	2	15	22	25	38	

Pandion fugit, insidiis appetitus a Metionidibus.

IX. AGEUS Pandionis filius, annis XLVIII.

	735	3	16	23	1	39	
--	-----	---	----	----	---	----	--

Ea quæ de Dædalo fabulæ ferunt, qui visus est simulacra fecisse moventia. Primus enim omnium pedes statuarum a se invicem separavit, alis conjunctim eos fabricantibus Palæphatus memorat; necnon quomodo cum filio Icaro Minoem navi fugerit, et propter investigabilem fugam volasse pennis æstimatus sit.

	736	4	17	24	2	40	
	737	5	18	25	3	41	
	738	6	19	26	4	42	
	739	7	20	27	5	43	
	740	8	21	28	6	44	
	741	9	22	29	7	45	
	742	10	23	30	8	46	
	743	11	24	31	9	47	
	744	12	25	32	10	48	
	745	13	26	33	11	49	
	746	14	27	34	12	50	
	747	15	28	35	13	51	
	748	16	29	36	14	52	

Cyzicus hoc tempore condita.

Argonautarum navigatio.

Atreus et Thyestes post Pelopem Peloponnesi imperium dividerunt.

Tyrus condita ante templum Hierosolymorum annis CCXL, ut scribit Josephus in quarto.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ATHEN.	EGYPT.
Abrahamus	Gedeon	Panyas	Polybus	Ægeus XIX dynastia. Rampses

749	17	30	37	15	53	
750	18	31	38	16	54	
751	19	32	39	17	55	
752	20	33	40	18	56	

Linus magister alterius Herculis omnibus notus efficitur.

XXI. INACHUS, annis XLII.

753	21	34	1	19	57	
754	22	35	2	20	58	
755	23	36	3	21	59	
756	24	37	4	22	60	
757	25	38	5	23	61	
758	26	39	6	24	62	
759	27	40	7	25	63	
760	28	41	8	26	64	
761	29	42	9	27	65	
762	30	43	10	28	66	

Mycenis Atreus et Thyestes, annis LXV.

Ea quæ de Sphinga et Oedipode, Argo et Argonautis dicuntur, in quibus fuerunt Hercules, Asclepius, Castor et Pollux. Si autem inter Argonautas fuerunt Castor et Pollux, quomodo potest soror eorum Helena credi, quæ post multos annos virgo rapitur a Theseo? Sphingam vero scribit Palæphatus uxorem Cadmi propter zelum Harmoniæ a viro recedentem contra Cadmum constitisse.

III. AMENOPHIS, an. XL.

763	31	44	11	29	1	
764	32	45	12	30	2	

XXIV. SOSARMUS, annis XIX.

765	33	1	13	31	3	
766	34	2	14	32	4	
767	35	3	15	33	5	
768	36	4	16	34	6	
769	37	5	17	35	7	
770	38	6	18	36	8	

Hercules consummat certamina, Antæum interficit, Ilium vastat. Dicitur autem Antæus terræ filius, quia solus palæstricæ artis certaminum, quæ in terra exercentur, scientissimus erat; et ob id videbatur a terra matre adjuvari. Hydram autem callidissimam fuisse sophistram asserit Plato.

Thamyris Philammonis filius insignis habetur.

ABIMELECHUS filius Gedeonis, annis III.

771	39	7	19	37	9	
772	40	8	20	38	10	
773	1	9	21	39	11	
774	2	10	22	40	12	
775	3	11	23	41	13	

THOLA, annis XXII.

776	1	12	24	42	14	
777	2	13	25	43	15	
778	3	14	26	44	16	
779	4	15	27	45	17	
780	5	16	28	46	18	
781	6	17	29	47	19	
782	7	18	30	48	20	

Priamus Ilii regnavit post Laomedontem.

Bellum Lapitharum et Centaurorum, quos scribit Palæphatus, libro de *incredibilibus*, primo nobiles fuisse equites Thesalorum, quos abeuntes videntes Lapithæ, unum corpus hominis e terra putabant.

X. THESEUS Ægei, annis XXX.

783	8	19	31	1	21	
-----	---	----	----	---	----	--

Septem qui adversus Thebas pugnaverunt Achaicas.

XXV. MITHRÆUS, annis XXVII.

784	9	1	32	2	22	
785	10	2	33	3	23	
786	11	3	34	4	24	
787	12	4	35	5	25	
788	13	5	36	6	26	

Medea Colchensis ab Ægeio discedit. Androgeus Athenis dolo interficitur.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ATHEN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Thola	Mithreus	Inachus	Theseus
				xix dynastia. Amenophis
789	14	6	37	7
790	15	7	38	8

Ea quæ de Minotauro dicuntur, hujus sunt temporis, quem Philochorus in secundo *Atthidis* libro scribit magistratum Minois fuisse, Taurum nomine, inhumanum atque crudelem. Et quia Minos super morte Androgei agonem statuerat, præmii nomine pueros Atticos largiens, et ille fortissimus universos in contentione superabat, tandem factum est ut a Theseo in palæstrica vinceretur. Ob quod Athenienses tributaria pœna liberati sunt; sicut ipsos quoque Gnosios referre testatur.

791	16	8	39	9
792	17	9	40	10
793	18	10	41	11
794	19	11	42	12

XXII. PHÆSTUS, annis viii.

795	20	12	43	13
796	21	13	44	14
797	22	14	45	15

JAIRUS de tribu Manasse, annis xxi.

798	1	15	46	16
799	2	16	47	17
800	3	17	48	18

Theseus, cum Athenienses prius per regionem dispersos primus in unam civitatem congregasset, ignominiose ejectus est per signa testarum, eandem legem primitus ipse constituens.

801	4	18	49	19
802	5	19	50	20

XXIII. ADRASTUS, IV. AMENDES, an. xxvi.

Minos leges ac jura constituit.

Philistus scribit a Zoro et Carthagine hoc tempore Carthaginem conditam: eosdem autem fuisse Tyrios.

Bellum Amazonum contra Thebas. Apri Calydonii et Meleagri fabula.

803	6	20	51	21
804	7	21	52	22
805	8	22	53	23
806	9	23	54	24

XXIV. POLYPHIDES, annis xxxi.

807	10	24	55	25
808	11	25	56	26
809	12	26	57	27
810	13	27	58	28

XXVI. TEUTAMUS, annis xxxi, sub quo Ilium captum est.

811	14	1	59	29
812	15	2	60	30

XI. MENESTHEUS, annis xxi.

Atræus Argis regnat, et Mycenis Thyestes.

Phædra Hippolytum amat.

Post mortem Jair Hebræos in ditionem redigunt Ammonitæ annis xvi (*al. viii. cod. Arm. in*), qui cum temporibus posteriorum iudicum copulantur, secundum Judæorum traditionem.

813	16	3	61	31
814	17	4	62	32
815	18	5	63	33
816	19	6	64	34
817	20	7	65	35
818	21	8	66	36
819	22	9	67	37

JEPHTHEUS, annis vi.

820	1	40	68	38
-----	---	----	----	----

Jephthe in libro *Judicum* ab ætate Moysi, usque ad semetipsum, ait supputari annos ccc.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ARGIV.	ÆGYPT.
Abrahamus	Jephtheus	Teutamus	Polyphides	Menestheus
				xix dynastia. Amendes
821	2	11	15	9
822	3	12	16	10
823	4	13	17	11
824	5	14	18	12
825	6	15	19	13

Interfectorum posteri, qui vocabantur Epigoni, adversum Thebas bellum movent.

HESEBON, annis vii.

826	1	16	20	14
-----	---	----	----	----

Alexander rapuit Helenam: et Trojanum bellum decennale surrexit. Causa belli malum, quod trium mulierum de pulchritudine certantium, præmium fuit, una earum Helenam pastoralis iudicii pollicente.

Hercules in morbum incidens pestilentem, ob remedium doloris se jecit in flammam, et sic morte finitus est, anno ætatis suæ quinquagesimo secundo. Quidam autem tricesimo anno (*al. ante xxx annos*) eum periisse scribunt.

827	2	17	21	15
828	3	18	22	16

V. THUORIS, annis vii.

Thuoris rex Ægypti ab Homero Polybus vocatur, maritus Aleandre, ejus meminit in *Odyssea*, dicens post Trojæ captivitatem Menelaum et Helenam ad eum divertisse, repetentes Græciam post captæ bellum Trojæ.

829	4	19	23	17
830	5	20	24	18
831	6	21	25	19
832	7	22	26	20

Mopsus regnavit in Cilicia, a quo Mopsicrenæ, et Mopsistia.

Memnon et Amazones Priamo tulere subsidium.

Post Hesebon in libro *Judicum* fertur iudex Ælon rexisse populum annis x, qui non habetur apud LXX.

LABDON, annis viii.

833	1	23	27	21
834	2	24	28	22
835	3	25	29	23

TROJA CAPTA.

Colligitur omne tempus secundum Assyrios, usque in præsentem diem, a quadragesimo tertio anno regis Nini, anni dcccxxxv. Secundum Hebræos, a primo anno natiuitatis Abraham, anni dcccxxxv. Secundum Sicyonios, a vicesimo secundo anno Europis, similiter anni dcccxxxv. A natiuitate vero Moysi, anni ccccx. A primo anno Cæropis, qui primus apud Atticam regnavit, usque ad captivitatem Trojæ, et usque ad vicesimum tertium annum Menesthei, ejus Homerus meminit, anni cccclxxv. Similiter a xxxv anno ætatis Moysi, fiunt anni cccclxxv.

Menestheus moritur in Melo regrediens a Troja: post quem Athenis regnavit Demophoon. A captivitate Trojæ, usque ad primam olympiadem, fiunt anni numero cccvi.

XII. DEMOPHOON, an. xxxiii.

DIOSPOL. an. clxxviii.

De tertio tomo Manethonis Ægyptii. Ægyptiorum vicesima dynastia Diospolitianorum, annis clxxviii.	836	4	26	30	1	1
	837	5	27	31	2	2

XXV. PELASGUS, an. xx.

	838	6	28	1	3	3
--	-----	---	----	---	---	---

Mycenæ regnabat Ægisthus.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Labdonus	Teutamus	Pelagus	Demonphoon	Æneas xx dynastia Diospoli- tanorum

I. ÆNEAS, annis III.

Latinis, qui postea Romani nuncupati sunt, post tertium annum captivitatis Trojæ, sive, ut quidam volunt, post annos VIII, regnavit Æneas, annis III. Ante Æneam Janus, Saturnus, Picus, Faunus, Latinus, regnaverunt annis circiter CL.

839	7	29	2	4	1	4
840	8	30	3	5	2	5

SAMSON, annis XX.

Post Labdon Hebræos in ditionem redigunt alienigenæ annis XL, qui copulantur temporibus iudicum posteriorum, secundum Hebræorum traditiones.

841	1	31	4	6	3	6
842	2	1	5	7	1	7
843	3	2	6	8	2	8
844	4	3	7	9	3	9

Ascanius Æneæ filius, derelicto novercæ suæ Lavinie regno, Albam urbem condidit: (al. Albam condidit Longam), et Silvium posthumum fratrem suum, Æneæ ex Lavinia filium, summa pietate educavit.

845	5	4	8	10	4	10
846	6	5	9	11	5	11

Ea, quæ de Ulyxe fabulæ ferunt, quomodo trieri Tyrrhenorum Seyllam fugerit spoliare hospites solitam. Scribit Palæphatus *incredibilem* libro primo Sirenas quoque fuisse meretrices, quæ deciperent navigantes.

847	7	6	10	12	6	12
848	8	7	11	13	7	13
849	9	8	12	14	8	14
850	10	9	13	15	9	15
851	11	10	14	16	10	16
852	12	11	15	17	11	17
853	13	12	16	18	12	18
854	14	13	17	19	13	19
855	15	14	18	20	14	20
856	16	15	19	21	15	21
857	17	16	20	22	16	22

XXVI. ZEUXIPPUS, annis XXXI. Quidam ad hujus (Zeuxippi) memoriam conservandam balneas Byzantinorum multo post tempore appellatas putant.

858	18	17	1	23	17	23
859	19	18	2	24	18	24
860	20	19	3	25	19	25

HELI sacerdos, annis XL.

861	1	20	4	26	20	26
862	2	21	5	27	21	27
863	3	22	6	28	22	28
864	4	23	7	29	23	29
865	5	24	8	30	24	30
866	6	25	9	31	25	31
867	7	26	10	32	26	32

Ascanius Julium filium procreavit: a quo familia Juliorum orta. Et propter ætatem parvuli, quia necdum regendis civibus idoneus erat, Silvium posthumum fratrem suum regni reliquit hæredem.

868	8	27	11	33	27	33
-----	---	----	----	----	----	----

Mycenis post necem Ægisthi regnavit Orestes, an xv. Samson fortissimus omnium fuit, ita ut a quibusdam facta ejus gestis Herculis comparentur.

Mycenis regnavit Tisamenus filius Orestis.

Hectoris filii Ilium receperunt, expulsis Antenoris posteris, Heleno sibi subsidium ferente.

HEBR.	ASSYR.	SICYON.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Heli	Teutæus	Zeuxip- pus	Oxyntes	Asca- nius xx dynastia Diosp.

XIII. OXYNTES, annis XII.

Secundum quosdam Heraclidarum descensus. Alter. Reversi sunt Herculis nepotes.	869	9	28	12	1	28	34
	870	10	29	13	2	29	35
	871	11	30	14	3	30	36
	872	12	31	15	4	31	37
	873	13	32	16	5	32	38
	874	14	33	17	6	33	39
	875	15	34	18	7	34	40
	876	16	35	19	8	35	41
	877	17	36	20	9	36	42
	878	18	37	21	10	37	43
	879	19	38	22	11	38	44

Amazones Ephesi templum incendunt.

III. SILVIUS ÆNEÆ, an. XXIX.

Silvius posthumus, quia post mortem patris editus, ruri fuerat educatus, et Silvii et posthumii nomen accepit: a quo omnes Albanorum reges, Silvii vocati sunt.

880	20	39	23	12	1	45
-----	----	----	----	----	---	----

XIV. APHIDAS, anno I.

Agon Lyciorum primus actus.	881	21	40	24	1	2	46
-----------------------------	-----	----	----	----	---	---	----

XXVIII. THINÆUS, XV. THYMOETES, annis VIII.

882	22	1	25	1	3	47
883	23	2	26	2	4	48
884	24	3	27	3	5	49
885	25	4	28	4	6	50
886	26	5	29	5	7	51
887	27	6	30	6	8	52
888	28	7	31	7	9	53

Reges Sicyonii defecerunt, qui regnaverunt annis DCCCLXII. Post quos sacerdotes Carnii constituti sunt.

Castoris chronographi de Sicyoniorum regno. Exponemus et Sicyoniorum reges ab Ægialeo, usque ad Zeuxippum; qui omnes regnaverunt annis nongentis LXII (al. 942, Arm. 967, Gr. 957). Et post reges, sacerdotes Carnii sex, qui præfuerunt annis XXXIII. Post quos sacerdos constitutus est Charidemus, qui impensas non sustinens fugit.

HEBR.	ASSYR.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.	
Abrahamus	Heli	Thinæus	Thymœtes	Silvius xx dynastia Diospol.	
889	29	8	8	10	54

Castoris de regno Atheniensium. Exponemus autem et Atheniensium reges, cognomento Erechthidas, a Cecrope Diphæe usque ad Thymœtem: quorum omne tempus invenitur anni ccccxxxix (Arm. 449). Post quos suscepit regnum Melanthus (al. Melampus) Pyliensis Andropompi filius, et hujus filius Codrus; qui imperarunt simul annis LVII.

Erechthidarum imperio destructo, Atticorum principum regnum ad aliud genus translatus est, cum Thymœtem provocasset Xanthus Boeotius, et Thymœte recusante, Melanthus Pyliensis Andropompi filius suscepisset singulare certamen, ac vicisset, ac deinde regnasset, Atheniensibus regnum ei tradentibus. Hinc et Apaturion, id est, fallaciarum, solemnitas celebratur, quia victoria fraude processerit. Dies festus hic erat apud Athenienses.

HEBR.	ASSYR.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Heli	Thinaeus	Melan- thus	Silvius xx dynastia Diospol.

XXVI. MELANTHUS, annis xxxvii.

890	30	9	1	11	55
891	31	10	2	12	56
892	32	11	3	13	57
893	33	12	4	14	58
894	34	13	5	15	59
895	35	14	6	16	60
896	36	15	7	17	61
897	37	16	8	18	62
898	38	17	9	19	63
899	39	18	10	20	64
900	40	19	11	21	65

Mortuo Heli sacerdote,
arca testamenti ab alie-
nigenis possidetur, ac
deinde in domo Amina-
dab facit annos xx.

SAMUEL et SAUL, annis xl.

901	1	20	12	22	66	Hebræorum primus
902	2	21	13	23	67	rex Saul ex tribu Ben-
903	3	22	14	24	68	jamin.
904	4	23	15	25	69	
905	5	24	16	26	70	
906	6	25	17	27	71	
907	7	26	18	28	72	
908	8	27	19	29	73	

IV. ÆNEAS SILVIUS, annis xxxi.

909	9	28	20	1	74
-----	---	----	----	---	----

Latinorum quartus Æneas Silvius, annis xxxi. In alia historia reperimus quarto Latinum Silvium regnasse, Laviniae et Melampodis filium, uterinum fratrem posthumi: et quinto, qui nunc his quartus ponitur, Silvium Æneam posthumi filium.

Samuel prophetabat.	910	10	29	21	2	75
	911	11	30	22	3	76

XXIX. DERCYLUS, annis xl.

912	12	1	23	4	77
913	13	2	24	5	78
914	14	3	25	6	79
915	15	4	26	7	80

Homerus secundum quorundam opinionem his fuisse temporibus vindicatur. Quanta autem de eo apud veteres dissonantia fuerit, manifestum esse poterit ex sequentibus. Quidam eum, ex quibus Crates, ante descensum Heraclidarum ponunt. Eratosthenes post centesimum annum Trojanæ captivitatis. Aristarchus Ionica emigratione, sive post annum centesimum. Philochorus emigrationis Ionice tempore, sub Archippo Atheniensium magistratu, et post captam Trojam anno centesimo octogesimo. Apollodorus Atheniensis ducentesimo quadragesimo anno eversionis Ilii. Extiterunt alii, qui modico antequam olympiades inciperent, id est, cccc retro annis a Trojana captivitate, eum fuisse putent, licet Archilochus vicesimam tertiam olympiadem, et quingentesimum Trojanæ eversionis annum supputet.

HEBR.	ASSYR.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Samuel et Saul	Dercylus	Eury- stheus	Melan- thus	Æneas Silvius xx dynastia Diospol.

Primus Lacedæmoniorum rex in Lacedæmone regnavit Eurystheus, annis xlii.

I. EURYSTHEUS, annis xlii.

916	16	5	1	27	8	81
-----	----	---	---	----	---	----

HEBR.	ASSYR.	CORINTH.	LACED.	LATIN.	ATHEN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Samuel et Saul	Dercylus	Aletes	Eury- stheus	Melan- thus	Æneas Silvius xx dynastia Diospol.

I. ALETES, annis xxxv.

	917	17	6	1	2	28	9	82
Heraclidarum de-	918	18	7	2	3	29	10	83
scensus in Pello-	919	19	8	3	4	30	11	84
ponnesum. Al.	920	20	9	4	5	31	12	85
Herculis nepotes	921	21	10	5	6	32	13	86
regressi sunt.	922	22	11	6	7	33	14	87
Eurystheus et	923	23	12	7	8	34	15	88
Procles Spartam	924	24	13	8	9	35	16	89
obtinerunt.	925	25	14	9	10	36	17	90
	926	26	15	10	11	37	18	91

XVII. CODRUS, an. xxi.

Secundi Pelasgi	927	27	16	11	12	1	19	92	
mare obtinerunt,	928	28	17	12	13	2	20	93	
annis lxxxv.	929	29	18	13	14	3	21	94	Iones, amisso re-
	930	30	19	14	15	4	22	95	gno suo, profugi
	931	31	20	15	16	5	23	96	Athenas se contu-
	932	32	21	16	17	6	24	97	lerunt.
	933	33	22	17	18	7	25	98	
	934	34	23	18	19	8	26	99	
	935	35	24	19	20	9	27	100	
	936	36	25	20	21	10	28	101	Peloponnenses
	937	37	26	21	22	11	29	102	contra Athenas di-
	938	38	27	22	23	12	30	103	micant.
	939	39	28	23	24	13	31	104	Incursus in A-

V. LATINUS SILVIUS, an. l.

940	40	20	24	25	14	1	105
-----	----	----	----	----	----	---	-----

I. DAVID, annis xl.

David primus ex	941	1	30	25	26	15	2	106	
tribu Juda regna-	942	2	31	26	27	16	3	107	
vit apud Hebræos,	943	3	32	27	28	17	4	108	
annis quadragin-	944	4	33	28	29	18	5	109	Peloponnenses
ta.	945	5	34	29	30	19	6	110	contra Athenas
	946	6	35	30	31	20	7	111	rursus dimicant.
	947	7	36	31	32	21	8	112	

Codrus juxta responsum Apollinis se ipsum morti tradens interimitur bello Peloponnesiaco, in quo Erechthidarum regnum destructum est, quod cccclxxxvii annis perseveraverat. Post Codrum principes, quos mors finiebat: quorum primus Medon, Codri filius, regnum in finem vite obtinuit Athenis; et post eum cæteri reges.

XVIII. MEDON CODRI, annis xx.

Hebræorum pon-	948	8	37	32	33	1	9	113	
tifex Abiathar cla-	949	9	38	33	34	2	10	114	
rus habetur. Gad,	950	10	39	34	35	3	11	115	
Nathan, Asaph	951	11	40	35	36	4	12	116	
prophetabant.									

XXX. EUPALES, annis xxxviii.

II. IXION, annis xxxvii.

952	12	1	1	37	5	13	117
953	13	2	2	38	6	14	118
954	14	3	3	39	7	15	119
955	15	4	4	40	8	16	120
956	16	5	5	41	9	17	121
957	17	6	6	42	10	18	122

EUSEBII CHRONICORUM

HEBR.	ASSYR.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abrahamus	David	Eupales	Ixon	Agis	Medon Codri	Latinus Silvius xx dynastia Diospol.
II. AGIS, anno 1.						
958	18	7	7	1	11	19 123
III. ECHESTRATUS, an. xxxv.						
959	19	8	8	1	12	20 124
960	20	9	9	2	13	21 125
961	21	10	10	3	14	22 126
962	22	11	11	4	15	23 127
963	23	12	12	5	16	24 128
964	24	13	13	6	17	25 129
Myrina condita civitas Asiae.	965	25	14	7	18	26 130
Cyme in Italia condita vel Cumae civitas.	966	26	15	8	19	27 131
	967	27	16	9	20	28 132
XIX. ACASTUS, annis xxxvi.						
Ephesus condita ab Andronico.	968	28	17	17	10	29 133
	969	29	18	18	11	30 134
	970	30	19	19	12	31 135
	971	31	20	20	13	32 136
	972	32	21	21	14	33 137
	973	33	22	22	15	34 138
	974	34	23	23	16	35 139
	975	35	24	24	17	36 140
	976	36	25	25	18	37 141
	977	37	26	26	19	38 142
	978	38	27	27	20	39 143
Carthago condita est, ut quidam volunt, a Carchedone Tyrio: ut vero alii, a Didone filia ejus, post Trojanum excidium anno centesimo quadragesimo tertio.						
Samiorum civitas condita est.	979	39	28	28	21	40 144
	980	40	29	29	22	41 145
II. SALOMON Davidis filius, annis xl.						
Salomon templum in Hierosolymis edificare cepit, consummatumque opus anno octavo. Colligitur autem omne tempus a Moyse et egressu Israelis ex Ægypto, usque ad præsentem annum, anni cccclxxx, ut Regnorum liber tertius testimonio est. A diluvio, usque ad Moysen, anni mccccxlvii. Ab Adam, usque ad diluvium, an. mccccxlii. Simul omnes anni mmmclxix.	981	1	30	30	23	42 146
	982	2	31	31	24	43 147
	983	3	32	32	25	44 148
	984	4	33	33	26	45 149
	985	5	34	34	27	46 150
	986	6	35	35	28	47 151
	987	7	36	36	29	48 152
	988	8	37	37	30	49 153
III. AGELAUUS, annis xxxvii.						
	989	9	38	1	31	22 50 154
XXXI. LAOSTHENES, an. xlv. VI. ALBA, an. xxxix.						
	990	10	1	2	32	23 1 155
	991	11	2	3	33	24 2 156
	992	12	3	4	34	25 3 157
	993	13	4	5	35	26 4 158
IV. LABOTES, annis xxxvii.						
	994	14	5	6	1	27 5 159
	995	15	6	7	2	28 6 160
	996	16	7	8	3	29 7 161
	997	17	8	9	4	30 8 162
	998	18	9	10	5	31 9 163
	999	19	10	11	6	32 10 164

Magnesia in Asia condita civitas.

Ionica emigratio, in qua quidam Homerum fuisse scribunt.

Prophetabant Sadoc, Achias Silonites, Samæas.

LIBER SECUNDUS.

HEBR.	ASSYR.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Salomon	Laos-thenes	Agelaus	Labotes	Acastus	Alba xx dynastia Diospol.
1000	20	11	12	7	33	11 165
1001	21	12	13	8	34	12 166
1002	22	13	14	9	35	13 167
1003	23	14	15	10	36	14 168
XX. ARCHIPPUS, annis xix.						
Carthago secundum nonnullos condita a Didone. Alii superscriptum tempus vindicant: quod Virgilius non esse verum ostendit, qui Didonem se interfecisse ait.	1004	24	15	16	11	15 169
	1005	25	16	17	12	16 170
	1006	26	17	18	13	17 171
	1007	27	18	19	14	18 172
	1008	28	19	20	15	19 173
	1009	29	20	21	16	20 174
	1010	30	21	22	17	21 175
	1011	31	22	23	18	22 176
	1012	32	23	24	19	23 177
	1013	33	24	25	20	24 178
I. SMENDIS, annis xxv.						
Tertio obtinuerunt mare Thracæ, annis lxxix.	1014	34	25	26	21	25 1
	1015	35	26	27	22	26 2
	1016	36	27	28	23	27 3
	1017	37	28	29	24	28 4
	1018	38	29	30	25	29 5
	1019	39	30	31	26	30 6
	1020	40	31	32	27	31 7
Post mortem Salomonis seditione orta in Judæa, et regno bifariam diviso, in Samaria decem tribubus regnavit Hieroboam. Roboam autem filius Salomonis regnavit in Hierusalem duabus tribubus sibi subjectis, quæ vocabantur Juda, ob gentis reges, qui ex Judæ stirpe descendebant. Unde et universa gens nomen Judææ sortita est.						
HEBR.	ASSYR.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abrahamus	Jud. Roboam	Israel. Hieroboam	Laos-thenes	Agelaus	Labotes	Archippus Alba xxi dynastia Smendis
III. ROBOAMUS, annis xvii.						
I. HIEROBOAMUS, annis xxii.						
Apud Hebræos qui in Samaria erant, et vocabantur Israel, primus regnavit Hieroboam annis viginti duobus.	1021	1	1	32	33	28 18 32 8
	1022	2	2	33	34	29 19 33 9
	1023	3	3	34	35	30 1 34 10
	1024	4	4	35	36	31 2 35 11
	1025	5	5	36	37	32 3 36 12
XXI. THERSIPPUS, annis xli.						
Susakim rex Ægypti contra Judæos dimicans templum spoliavit.	1026	6	6	37	38	33 4 37 13
	1027	7	7	38	39	34 5 38 14
	1028	8	8	39	40	35 6 39 15
IV. PRYMNES, annis xxxv.						
	1029	9	9	40	41	36 7 1 16
	1030	10	10	41	42	37 8 2 17
VII. EPITUS SILVIUS, an. xxvi.						
						Al. Silvius Attius, sive Ægyptus, Albæ superioris regis filius.

Quidam Homerum et Hesiodum his temporibus fuisse asserunt; alii multo ante.

HEBR. ASSYR. CORINTH. LACED. ATHEN. LATIN. AEGYPT.

Abrahamus Roboam Hierosolymitanus
 Jud. Israel. Lao Prym Dory Ther Epitus XXI
 hamus Roboam Hierosolymitanus boamus sthus sippus Silvius dynast.
 Senned

V. DORYSTHUS, an. XXIX.

Samus condita,	1034	11	11	42	6	1	9	3	18
et Smyrna in urbis	1032	12	12	43	7	2	10	4	19
modum ampliata.	1033	13	13	44	8	3	11	5	20
Samiorum civi-	1034	14	14	45	9	4	12	6	21

tas renovata est.
 Smyrna, civitas A-
 siana, habitata est.

XXXII. PERITIADES, annis xxx.

1035	15	15	1	10	5	13	7	22
1036	16	16	2	11	6	14	8	23
1037	17	17	3	12	7	15	9	24

IV. ABIA, annis iii.

1038	1	18	4	13	8	16	10	25
1039	2	19	5	14	9	17	11	26

II. PSEUSENNES, an. xli.

1040	3	20	6	15	10	18	12	1
------	---	----	---	----	----	----	----	---

V. ASA, annis xli.

1041	1	21	7	16	11	19	13	2
1042	2	22	8	17	12	20	14	3

II. NADABUS, annis ii.

1043	3	1	9	18	13	21	15	4
1044	4	2	10	19	14	22	16	5

III. BAASA, annis xxiv.

1045	5	1	11	20	15	23	17	6
1046	6	2	12	21	16	24	18	7
1047	7	3	13	22	17	25	19	8
1048	8	4	14	23	18	26	20	9
1049	9	5	15	24	19	27	21	10
1050	10	6	16	25	20	28	22	11
1051	11	7	17	26	21	29	23	12
1052	12	8	18	27	22	30	24	13
1053	13	9	19	28	23	31	25	14
1054	14	10	20	29	24	32	26	15

Hebraeorum pon-
 tificis maximus A-
 bimelech illustris
 habetur. Prophe-
 tabant Achias, Sa-
 maeas, et is qui fue-
 rat apud altare Sa-
 mariae Jehu, Joel,
 Azarias, qui et Ad-
 do, Ananias.

Principium lxi
 jubilaei secundum
 Hebraeos.

Thracas Bebry-
 ciam, quae nunc
 Bithynia vocatur,
 transeuntes a Stry-
 moneo occupave-
 runt.

Tertii Thracas
 mare occupave-
 runt.

VIII. CAPYS superioris regis filius, annis xxviii.

1055	15	11	21	30	25	33	1	16
1056	16	12	22	31	26	34	2	17
1057	17	13	23	32	27	35	3	18
1058	18	14	24	33	28	36	4	19
1059	19	15	25	34	29	37	5	20

VI. AGESILAUS, annis xlii.

1060	20	16	26	35	1	38	6	21
------	----	----	----	----	---	----	---	----

V. BACCHIS, annis xxxv, a quo reges Bacchiadae cognominati.

1061	21	17	27	1	2	39	7	22
1062	22	18	28	2	3	40	8	23
1063	23	19	29	3	4	41	9	24

XXII. PHORBAS, annis xxxi.

1064	24	20	30	4	5	1	10	25
------	----	----	----	---	---	---	----	----

HEBR. ASSYR. CORINTH. LACED. ATHEN. LATIN. AEGYPT.

Abrahamus Asa Baasa Ophra- Bac- Agesi- Phor- Capys XXI
 hamus Asa Baasa taeus chis laus bas dynast.
 Senned

XXXIII. OPHRATEUS, annis xx.

1065	25	21	1	5	6	2	11	26
1066	26	22	2	6	7	3	12	27
1067	27	23	3	7	8	4	13	28
1068	28	24	4	8	9	5	14	29

IV. ELA, annis ii.

1069	29	1	5	9	10	6	15	30
1070	30	2	6	10	11	7	16	31

V. AMRI, annis xlii.

1071	31	1	7	11	12	8	17	32
1072	32	2	8	12	13	9	18	33
1073	33	3	9	13	14	10	19	34
1074	34	4	10	14	15	11	20	35
1075	35	5	11	15	16	12	21	36
1076	36	6	12	16	17	13	22	37
1077	37	7	13	17	18	14	23	38
1078	38	8	14	18	19	15	24	39
1079	39	9	15	19	20	16	25	40
1080	40	10	16	20	21	17	26	41

III. NEPHERCHERES, annis iv.

1081	41	11	17	21	22	18	27	1
------	----	----	----	----	----	----	----	---

VI. JOSAPHAT, annis xxv.

1082	1	12	18	22	23	19	28	2
------	---	----	----	----	----	----	----	---

VI. ACHAB, annis xxii.

1083	2	1	19	23	24	20	1	3
1084	3	2	20	24	25	21	2	4

IX. CARPENTUS SILVIUS superioris regis Capys filius, annis xlii.

1085	4	3	1	25	26	22	3	1
1086	5	4	2	26	27	23	4	2
1087	6	5	3	27	28	24	5	3
1088	7	6	4	28	29	25	6	4
1089	8	7	5	29	30	26	7	5
1090	9	8	6	30	31	27	8	6
1091	10	9	7	31	32	28	9	7
1092	11	10	8	32	33	29	10	8
1093	12	11	9	33	34	30	11	9

XXXIV. OPHRATANES, annis l.

IV. AMENOPHIS, annis ix.

Apud Hebraeos
 prophetabant Ab-
 dias, Jehu, Ozias,
 Michaeas : pseu-
 doprophetae vero
 erant Sedechias,
 Eliezer.

V. OSOCHOR, annis vi.

1094	13	12	10	34	35	31	12	1
------	----	----	----	----	----	----	----	---

XXIII. MEGACLES, annis xxx.

1095	14	13	11	35	36	1	13	2
------	----	----	----	----	----	---	----	---

X. TIBERINUS SILVIUS, annis viii.

1096	15	14	12	1	37	2	1	3
1097	16	15	13	2	38	3	2	4
1098	17	16	14	3	39	4	3	5
1099	18	17	15	4	40	5	4	6

Quarti mare ob-
 tinuerunt Rhodii,
 annis xxiii.

Latinorum deci-
 mus Tiberinus Sil-
 vius Carpentifilius,
 annis viii. Ab hoc
 fluvius appellatus
 est Tiberis, qui
 prius Albula dice-
 batur.

HEBR.	ASSYR.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	EGYPT.
Abrahamus Josaphat	Jud. Achab	Israel. Ophra- tanes	Agelaus	Agelaus	Megacles	Tiberinus dynast. Silvius Psina- ches

VI. PSINACHES, annis ix.

Prophetabant Elias et Elisæus.	1100	19	18	16	5	41	6	5	1
	1101	20	19	17	6	42	7	6	2
	1102	21	20	18	7	43	8	7	3
	1103	22	21	19	8	44	9	8	4

VII. ARCHELAUS, annis lx.

XI. AGRIPPA SILVIUS, annis xli.

1104	23	22	20	9	1	10	1	5
------	----	----	----	---	---	----	---	---

Latinorum undecimus Agrippa Silvius Agrippæ Tiberini filius, annis xl. In Latina historia hæc ad verbum scripta reperimus: Agrippa apud Latinos regnante, Homerus poeta in Græcia claruit, ut testatur Apollodorus grammaticus, et Euphorbius historicus, ante urbem Romam conditam annis cxxiv et, ut ait Cornelius Nepos, ante olympiadem primam annis c.

VII. OCHOZIAS, annis ii.

1105	24	1	21	10	2	11	2	6
1106	25	2	22	11	3	12	3	7

VIII. JORAMUS, annis viii.

VIII. JORAMUS, annis xii.

1107	1	1	23	12	4	13	4	8
1108	2	2	24	13	5	14	5	9

VII. PSUSENNES, an. xxxv.

1109	3	3	25	14	6	15	6	1
1110	4	4	26	15	7	16	7	2
1111	5	5	27	16	8	17	8	3
1112	6	6	28	17	9	18	9	4
1113	7	7	29	18	10	19	10	5
1114	8	8	30	19	11	20	11	6

Elias rapitur.

Quinti mare ob-
tinuerunt Phry-
ges, annis xxv.

VIII. OCHOZIAS, anno i.

1115	1	9	31	20	12	21	12	7
------	---	---	----	----	----	----	----	---

IX. GOTHOLIA mater, annis vii.

Jonadab filius Rechab clarus ha- betur, qui dedit mandatum filis suis ne biberent vinum.	1116	1	10	32	21	13	22	13	8
	1117	2	11	33	22	14	23	14	9
	1118	3	12	34	23	15	24	15	10

IX. JEHU, annis xxviii.

1119	4	1	35	24	16	25	16	11
1120	5	2	36	25	17	26	17	12
1121	6	3	37	26	18	27	18	13
1122	7	4	38	27	19	28	19	14

X. JOASUS filius Ochoziæ, annis xl.

1123	1	5	39	28	20	29	20	15
1124	2	6	40	29	21	30	21	16

XXIV. DIOGNETUS, annis xxviii.

1125	3	7	41	30	22	1	22	17
------	---	---	----	----	----	---	----	----

Joiadas apud Hebræos pontifex insignis erat, qui solus post Moysen vixit annis cxxx.

HEBR.	ASSYR.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	EGYPT.
Abrahamus Joasus	Jud. Jehu	Israel. Ophra- tanes	Eudamus	Arche- laus	Dio- gnetus	Agrip- pa dynast. Psusen- nes

VII. EUDEMUS, annis xxv.

1126	4	8	42	1	23	2	23	18
1127	5	9	43	2	24	3	24	19
1128	6	10	44	3	25	4	25	20
1129	7	11	45	4	26	5	26	21
1130	8	12	46	5	27	6	27	22
1131	9	13	47	6	28	7	28	23
1132	10	14	48	7	29	8	29	24
1133	11	15	49	8	30	9	30	25
1134	12	16	50	9	31	10	31	26

Apud Hebræos
Zacharias prophe-
ta a rege Joas in-
terficetur. Hic Za-
charias Joiadæ fi-
lius fuit, qui pro
veritate regi resis-
tens occiditur inter
templum et altare,
sicut Evangelia
testantur. Bara-
chiæ autem filius
appellatur, quia
ob sanctitatem vi-
tæ patris Barachiæ
nominati (quod
interpretatur bene-
dictus) et hic Bene-
dicti nomen obti-
nuit.

XXXV. ACRAZAPES, annis xlii.

1135	13	17	1	10	32	11	32	27
1136	14	18	2	11	33	12	33	28
1137	15	19	3	12	34	13	34	29
1138	16	20	4	13	35	14	35	30
1139	17	21	5	14	36	15	36	31
1140	18	22	6	15	37	16	37	32
1141	19	23	7	16	38	17	38	33
1142	20	24	8	17	39	18	39	34
1143	21	25	9	18	40	19	40	35

xxii. dynastia Bubastita-
rum, quorum primus

I. SESONCHOSIS, annis xxi.

1144	22	26	10	19	41	20	41	1
------	----	----	----	----	----	----	----	---

Alter Sesoncho-
sis, cujus pater
fuit Serapis (Syn-
p. 91, B). Hunc
post mortem deum
Serapim Egyptii
nominantes co-
lunt, quem et infe-
rum deum fuisse
dicunt. Hoc in
membris Egypti-
acis Ptolemæi,
quæ dicitur sacra
scriptura, invenies.
Sexti mare ob-
tinuerunt Cyprii,
annis xxiv.

XII. AREMULUS SILVIUS, an. xx.

1145	23	27	11	20	42	21	42	2
1146	24	28	12	21	43	22	43	3

X. JOACHAZUS, annis xvii.

1147	25	1	43	22	44	23	44	3
1148	26	2	44	23	45	24	45	4
1149	27	3	45	24	46	25	46	5
1150	28	4	46	25	47	26	47	6

VIII. ARISTOMEDES, annis xxxv.

1151	29	5	47	1	48	27	48	7
1152	30	6	48	2	49	28	49	8

XXV. PHERECLES, annis xix.

1153	31	7	49	3	50	1	9	10
1154	32	8	50	4	51	2	10	11
1155	33	9	51	5	52	3	11	12
1156	34	10	52	6	53	4	12	13
1157	35	11	53	7	54	5	13	14
1158	36	12	54	8	55	6	14	15
1159	37	13	55	9	56	7	15	16
1160	38	14	56	10	57	8	16	17
1161	39	15	57	11	58	9	17	18
1162	40	16	58	12	59	10	18	19

Elisæus prophe-
ta moritur.

XI. AMASIAS, annis xxix.

1163	1	17	29	13	60	11	19	20
------	---	----	----	----	----	----	----	----

HEBR.	ASSYR.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	EGYPT.
Abrahamus	Judas	Israel	Acra-	Aristo-	Tele-	Phere-
Amasias	Joa-	zapes	medes	clus	cles	Avanti-
chazus						nus
						dynast.
						Seson-
						chosis

XI. JOASUS, annis xvi.

XIII. AVENTINUS Silvius, an. xxxvii.

VIII. TELECLUS, annis xl.

1164	2	1	30	44	1	12	1	21
------	---	---	----	----	---	----	---	----

II. OSORTHON, annis xv.

1163	3	2	31	45	2	13	2	1
------	---	---	----	----	---	----	---	---

1166	4	3	32	46	3	14	3	2
------	---	---	----	----	---	----	---	---

1167	5	4	33	47	4	15	4	3
------	---	---	----	----	---	----	---	---

1168	6	5	34	48	5	16	5	4
------	---	---	----	----	---	----	---	---

1169	7	6	35	49	6	17	6	5
------	---	---	----	----	---	----	---	---

1170	8	7	36	50	7	18	7	6
------	---	---	----	----	---	----	---	---

1171	9	8	37	51	8	19	8	7
------	---	---	----	----	---	----	---	---

Carthaginem hac
etate quidam con-
ditam putant. Alii
multo ante, ut
supra memoravi-
mus.

XXVI. ARIPHON, annis xx.

Septimi Phoeni-
ces mare obtine-
runt.

1172	10	9	38	52	9	20	9	8
------	----	---	----	----	---	----	---	---

1173	11	10	39	53	10	21	10	9
------	----	----	----	----	----	----	----	---

1174	12	11	40	54	11	22	11	10
------	----	----	----	----	----	----	----	----

1175	13	12	41	55	12	23	12	11
------	----	----	----	----	----	----	----	----

1176	14	13	42	56	13	24	13	12
------	----	----	----	----	----	----	----	----

Sub Ariphone
Assyriorum re-
gnum destructum,
et Sardanapallus,
ut nonnulli scrip-
titant.

XXXVI. THONUS CONCOLERUS, qui vocatur Græce
Sardanapallus, annis xx.

1177	15	14	43	57	14	25	14	13
------	----	----	----	----	----	----	----	----

1178	16	15	44	58	15	26	15	14
------	----	----	----	----	----	----	----	----

1179	17	16	45	59	16	27	16	15
------	----	----	----	----	----	----	----	----

XII. HIEROBOAMUS, annis xli.

III. TACELOTHIS, an. xlii.

1180	18	1	46	60	17	28	17	1
------	----	---	----	----	----	----	----	---

1181	19	2	47	61	18	29	18	2
------	----	---	----	----	----	----	----	---

1182	20	3	48	62	19	30	19	3
------	----	---	----	----	----	----	----	---

1183	21	4	49	63	20	31	20	4
------	----	---	----	----	----	----	----	---

1184	22	5	50	64	21	32	21	5
------	----	---	----	----	----	----	----	---

Sardanapallus eodem tempore Tarsum atque Anchialem condidit, et habitari fecit; et in prælio
victus ab Arbace Medorum rege, semet incendio concremavit.

1185	23	6	51	65	22	33	22	6
------	----	---	----	----	----	----	----	---

IX. AGEMON, annis xvi.

1186	24	7	52	66	23	34	23	7
------	----	---	----	----	----	----	----	---

1187	25	8	53	67	24	35	24	8
------	----	---	----	----	----	----	----	---

1188	26	9	54	68	25	36	25	9
------	----	---	----	----	----	----	----	---

1189	27	10	55	69	26	37	26	10
------	----	----	----	----	----	----	----	----

1190	28	11	56	70	27	38	27	11
------	----	----	----	----	----	----	----	----

1191	29	12	57	71	28	39	28	12
------	----	----	----	----	----	----	----	----

XII. AZARIAS, qui et Ozias, annis lli.

XXVII. THESPIEUS, annis xxvii.

1192	1	13	58	72	29	40	29	1
------	---	----	----	----	----	----	----	---

XXIII. dynastia.
I. PETUBAS, annis xxvi.

1193	2	14	59	73	30	41	30	2
------	---	----	----	----	----	----	----	---

1194	3	15	60	74	31	42	31	3
------	---	----	----	----	----	----	----	---

1195	4	16	61	75	32	43	32	4
------	---	----	----	----	----	----	----	---

1196	5	17	62	76	33	44	33	5
------	---	----	----	----	----	----	----	---

Lycurgus La-
cedæmonius jura
componit.

Thespicio Ariphronis filio Athenis regnante, Assyriorum imperium deletum est.

Usque ad id tempus fuisse reges Assyriorum historia refert. Et fiunt simul anni mxcvii. Omnes
autem anni regni Assyriorum a primo anno Nini supputantur mccxi.

Arbaces Medus, Assyriorum imperio destructo, regnum in Medos transtulit: et interim sine
principibus res agebatur, usque ad Dejoecem, qui et Assyriorum regnavit, regem Medorum. In
medio autem tempore Chaldæi proprie prævalebant: quorum separatæ quædam regum succes-
siones feruntur. Reliquæ autem gentes propriis regibus utebantur.

Alter. Temporibus istis Assyrii sine auctore (rectore) fuerunt, quia Arbaces Medus, deposito
regno eorum, ad suum reversus est. Postea autem Dejoces Medorum regnum ipsis conjunxit;
magis autem Assyrios ad suum regnum recepit. Sed interim actus proprie feruntur Assyriorum,
et quod reges interim levaverunt.

HEBR.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	EGYPT.
Abrahamus	Judas	Isr.	Agemon	Teleclus	Thes- pieus
	Azarias	Hiero- boamus			Avanti- nus
					dynastia.
					Petubas

1197	6	18	42	34	6	34	5
------	---	----	----	----	---	----	---

1198	7	19	43	35	7	35	6
------	---	----	----	----	---	----	---

1199	8	20	44	36	8	36	7
------	---	----	----	----	---	----	---

1200	9	21	45	37	9	37	8
------	---	----	----	----	---	----	---

XIV. PROCAS SIL-
VIUS, an. xxi.

Aventinus Are-
muli superioris re-
gis major filius in
eo monte, qui
nunc pars Urbis
est, mortuus ac se-
pultus æternum lo-
co vocabulum de-
dit.

Phidon apud Ar-
givos mensuras et
pondera primus
invenit (al. insti-
tuit).

1201	10	22	46	38	10	1	9
------	----	----	----	----	----	---	---

X. ALEXANDER, annis xxv.

1202	11	23	47	39	11	2	10
------	----	----	----	----	----	---	----

1203	12	24	48	40	12	3	11
------	----	----	----	----	----	---	----

HEBR.	MACED. CORINTH. LACED.			ATHEN.	LATIN.	EGYPT.	
Abrahamus	Jud. Azarias	Isr. Hieroboamus	Carnus	Alexander	Alcemenes	Theopieus	Procas xxiii Silvius dynast. Petubas

I. CARA-
NUS, annis
xxviii.IX. ALCAME-
NES, annis
xxxvii.

1204	13	25	49	41	13	4	12
------	----	----	----	----	----	---	----

1205	14	26	50	42	14	5	13
------	----	----	----	----	----	---	----

1206	15	27	51	43	15	6	14
------	----	----	----	----	----	---	----

1207	16	28	52	44	16	7	15
------	----	----	----	----	----	---	----

1208	17	29	53	45	17	8	16
------	----	----	----	----	----	---	----

1209	18	30	54	46	18	9	17
------	----	----	----	----	----	---	----

1210	19	31	55	47	19	10	18
------	----	----	----	----	----	----	----

1211	20	32	56	48	20	11	19
------	----	----	----	----	----	----	----

1212	21	33	57	49	21	12	20
------	----	----	----	----	----	----	----

1213	22	34	58	50	22	13	21
------	----	----	----	----	----	----	----

1214	23	35	59	51	23	14	22
------	----	----	----	----	----	----	----

1215	24	36	60	52	24	15	23
------	----	----	----	----	----	----	----

1216	25	37	61	53	25	16	24
------	----	----	----	----	----	----	----

1217	26	38	62	54	26	17	25
------	----	----	----	----	----	----	----

1218	27	39	63	55	27	18	26
------	----	----	----	----	----	----	----

Templum Juno-
nis incensum.

Hesiodus insi-
gnis habetur, ut
vult Porphyrius.
Triremis prima
navigavit Corin-
tho.

Ægyptii regem
suum Osorthonem
Herculem cogno-
minaverunt.

XXVIII. AGAMESTOR,
annis xx.

II. OSORTHON, annis ix.

1219	28	40	64	56	28	19	1
------	----	----	----	----	----	----	---

1220	29	41	65	57	29	20	2
------	----	----	----	----	----	----	---

Numitor Procæ superioris regis major filius a fratre Amulio regno pulsus in agro suo vixit. Filia ejus adimendi partus gratia virgo Vestalis lecta; quæ cum septimo patris anno geminos edidisset infantes, juxta legem in terram viva defossa est. Verum parvulos prope ripam Tiberis expositos Faustulus regii pastor armenti ad Accam Laurentiam uxorem suam detulit, quæ propter pulchritudinem et rapacitatem corporis quæstusosi lupa a vicinis appellabatur. Unde ad nostram usque memoriam meretricum cellulæ lupanaria dicuntur. Pueri vero cum adolevisent, collecta latronum et pastorum manu, interfecto apud Albam Amulio, avum Numitorem in regnum restitunt.

Hebræorum Israel xiii. Zacharias mensibus sex. Post quem xiv Sellum mense uno. Hic annus consumitur per diversos.

	HEBR.	MACED.	CORINTH.	LACED.	ATHEN.	LATIN.	EGYPT.	
	Abrahamus	Judas	Israhel	Caramus	Alexander	Alcemenes	Agamemnon	Procas xxiii mestor Silvius dynast. Osor- thon
XV. MANAEMUS, annis xi.								
	1221	30	1	18	20	18	3	21 3
XV. AMULIUS SILVIUS, an. xliii.								
Lycurgi leges in	1222	31	2	19	21	19	4	1 4
Lacedæmone, juxta	1223	32	3	20	22	20	5	2 5
sententiam Apollodori,	1224	33	4	21	23	21	6	3 6
hæcæta- te susceptæ. Alii	1225	34	5	22	24	22	7	4 7
autem antea.	1226	35	6	23	25	23	8	5 8
XI. TELESTES, annis xii.								
	1227	36	7	24	1	24	9	6 9
III. PSAMMES, annis x.								
	1228	37	8	25	2	25	10	7 1
	1229	38	9	26	3	26	11	8 2
	1230	39	10	27	4	27	12	9 3
	1231	40	11	28	5	28	13	10 4
XVI. PHACEE, annis x.								
II. COENUS, annis xii.								
Phua rex Assyriorum adversus	1232	41	1	4	6	29	14	11 5
Samariam ascendit: traditis autem	1233	42	2	5	7	30	15	12 6
sibi a Manaemo	1234	43	3	6	8	31	16	13 7
Israelis rege mille	1235	44	4	7	9	32	17	14 8
argenti talentis.	1236	45	5	8	10	33	18	15 9
	1237	46	6	9	11	34	19	16 10
xxiv. dynastia								
I. BOCCHORIS, annis xlv,								
	1238	47	7	7	12	35	20	17 1
XII. AUTOMENES, an. i.								
	1239	48	8	8	1	36	1	18 2
XXIX. ÆSCHYLUS Agamestoriis super-								

Lacedæmoniorum reges defecerunt. Corinthiorum reges defecerunt. Post hos Corinthi annui prytanes constituti sunt.

OLYMPIAS. HEBR. LYD. MACED. LACED. ATHEN. LATIN. EGYPT.

Abrahamus Judas Israhel Ardy-Cœnus Alcemenes Æchylus Amulius xxiv dynast. Bocchoris

Lydorum primus rex Ardyus filius Alyattæ.

I. ARDYSUS, annis xxxv.

1 2140 49 9 1 9 37 2 19 3

A captivitate Trojæ usque ad olympiadem primam anni cccv. Secundo anno Æschyli Atheniensium judicis prima olympias acta, qui erat agon gymnicus, in quo Choroebus Eliensis victor extitit. Elii agunt quinquennale certamen quatuor annis in medio expletis. In quibus principes annui constituuntur quatuor: quam olympiadem Iphitus filius Praxonidis, sive Æmonis, primus constituit.

Ab hoc tempore Græca de temporibus historia vera creditur: nam ante hoc, ut cuique visum est, diversas sententias protulerunt.

Primam olympiadem Africanus temporibus Joatham regis Hebræorum fuisse scripsit. Nostra quoque supputatio iisdem temporibus eam exhibuit. Scribit autem Africanus, ut verba ejus ponam, in hunc modum: Æchylus Agamestoriis filius apud Athenienses obtinuit principatum annis xxiii, qua ætate Joathan regnabat in Hierusalem. Porro et nos in prima olympiade Joathan posuimus.

OLYMP. HEBR. LYD. MACED. ATHEN. LATIN. EGYPT.

Abrahamus Judas Israhel Ardy-Cœnus Æchylus Amulius xxiv dynast. Bocchoris

Arctinus Milesius versificator florentissimus habetur. In Italia Panto-
sia et Metapontus conditæ.

XVII. PHACEAS, annis xx.

1241 50 10 2 10 3 20 4

XIII. JOATHAMUS, annis xvi.

III. TYRIMMAS, annis xxxviii.

2 1244 1 3 5 1 6 23 7

1245 2 4 6 2 7 24 8

1246 3 5 7 3 8 25 9

1247 4 6 8 4 9 26 10

1248 5 7 9 5 10 27 11

1249 6 8 10 6 11 28 12

1250 7 9 11 7 12 29 13

1251 8 10 12 8 13 30 14

1252 9 11 13 9 14 31 15

1253 10 12 14 10 15 32 16

1254 11 13 15 11 16 33 17

1255 12 14 16 12 17 34 18

1256 13 15 17 13 18 35 19

1257 14 16 18 14 19 36 20

1258 15 17 19 15 20 37 21

1259 16 18 20 16 21 38 22

Prophetabant Michæas Morasthi-
tes, Osee, Joel,
Isaias, Obed.

Hesiodus secundum quosdam clarus habetur.

Athenis primum navis triremis navigavit, Aminocleo cursum dirigente.

Theræi Cyrenem condiderunt, ex responso Phœbi. Conditor urbis Battus cognomine, ejus proprium nomen Aristoteles (al. Aristæus).

In Lacedæmone primus Ephorus, quod magistratus nomen est, constituitur. Fuit autem sub regibus Lacedæmoniorum annis ccl.

XIV. ACHAZUS, annis xvi.

In Ponto Trapezus condita.

6 1260 1 19 21 17 22 39 23

1261 2 20 22 18 23 40 24

In Italia Callicum et Lyconia conditæ.

TOM. XII.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	ATHEN.	LATIN.	ÆGYPT.
Abr.	Jud.	Isr.	Ardy-	Trim-	Alc-	Amu- xxiv
	Acha-	Oseas	sus	mas	mæon	lius dynast.
	zus					Boc-
						choris

			XVIII. OSEAS,			XXX. ALCMÆON,	
			annis ix.			annis ii.	

Nonnulli Romanorum scriptores Romam conditam ferunt.	1262	3	1	23	19	1	41	25
	1263	4	2	24	20	2	42	26

XXXI. CHAROPS, annis x.

Athenis principes, qui usque ad mortem suam reipublicæ præerant, desierunt: et in decem annos magistratum consuetudo versa est: regnavitque primus Charops, filius Æschyli, annis x.

ROME CONDITA ANNUS I.	7	1264	5	3	25	21	1	43	27
-----------------------	---	------	---	---	----	----	---	----	----

Roma palilibus, qui nunc dies festus est, condita. Remus rutro (*al.* rastro) pastorali a Fabio Romuli duce occisus est (quidam ab ipso Romulo dicunt) ob transmissum saltu vallum. Ob asyli impunitatem magna Romulo multitudo conjungitur.

I. ROMULUS, annis xxxviii.

	1265	6	4	26	22	2	1	28
	1266	7	5	27	23	3	2	29

Circensibus adornatis Consualibus ludis Sabinæ raptæ anno ab Urbe condita tertio: et una virginum pulcherrima eunctorum acclamatione rapientium Thalasso Romuli duci decernitur. Unde in nuptiarum solemnitatibus Thalasso vulgo clamitant: quod scilicet talis nupta sit, quæ Thalassum habere mereatur.

Mare obtinuerunt Milesii, construxeruntque urbem in Ægypto Naueratem.	8	1267	8	6	28	24	4	3	30	Aradus insula condita.
		1268	9	7	29	25	5	4	31	
		1269	10	8	30	26	6	5	32	
		1270	11	9	31	27	7	6	33	

Prima captivitas Israel. Decem tribus gentis Judææ, quæ vocabantur Israel, et erant in parte Samariæ, victæ a Sennacherib, qui et Salmanassar, rege Chaldæorum, translatae sunt in montes Medorum, regnatumque est in Samaria annis ccl (*al.* cclx, *Gr.* cclxiii). Sennacherib rex Chaldæorum ad custodiendam regionem Judæam accolæ misit Assyrios: unde Samaritæ nuncupati sunt Syriaca lingua, quod Latina lingua exprimitur *custodes*, æmulatoresque Judææ legis facti sunt.

	9	1271	12		32	28	8	7	34	Eumelus Corinthius versificator agnoscitur.
		1272	13		33	29	9	8	35	
		1273	14		34	30	10	9	36	

Ceninenses, Antemnates, Crustumini, Fidenates, Veientes, qui propter Sabinarum raptum bellum moverant, vincuntur a Romulo. Tarpeia clypeis Sabinorum obruta; unde mons Tarpeius, in quo nunc Capitolium. Romani, Tatius Sabinorum rege regnante cum Romulo, a Curibus Quirites appellati.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	ATHEN.	ROM.	ÆGYPT.
Abr.	Jud.	Ardy-	Tyrim-	Æsi-	Romu-	xxiv
	Acha-	sus	mas	mides	lus	dynast.
	zus					Boc-
						choris

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--

R. X.	1274	15	35	31	1	10	37
-------	------	----	----	----	---	----	----

II. ALYATTES, annis xiv.

	1275	16	1	32	2	11	38
--	------	----	---	----	---	----	----

Lacedæmonii contra Messenios bellum habebant, quod viginti annis agebatur. Sibylla Erythræa agnoscitur.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	ATHEN.	ROM.	ÆGYPT.
Abr.	Jud.	Alyat-	Tyrim-	Æsi-	Romu-	xxiv
	Eze-	tes	mas	mides	lus	dynast.
	chias					Boc-
						choris

XIX. EZECHIAS justus, annis xxix.

40	1276	1	2	33	3	12	39
	1277	2	3	34	4	13	40
	1278	3	4	35	5	14	41
	1279	4	5	36	6	15	42
11	1280	5	6	37	7	16	43
	1281	6	7	38	8	17	44

Apud Hebræos prophetabant Isaias, Osee et Nahum.

xxv dynastia.
IV. PERDICCAS, I. SABAÇON Æthiops, an. xii.
annis li.

Sabacon Bocchorim prælio captum vivum exussit, Ægyptoque regnavit.

Syracusæ in Sicilia conditæ.	1282	7	8	1	9	18	1
	1283	8	9	2	10	19	2

Romulus primus milites sumpsit ex populo, et nobilissimos centum senes ob ætatem senatores, ob similitudinem curiæ patres appellavit. Tempia quoque et muros Romanæ urbis extruxit.

XXXIII. CLIDICUS, annis x.

R. XX.	12	1284	9	10	3	1	20	3
		1285	10	11	4	2	21	4
Decimi mare obtinuerunt Cares annis lxi.		1286	11	12	5	3	22	5
		1287	12	13	6	4	23	6
	13	1288	13	14	7	5	24	7

III. MELES, annis xii.

		1289	14	1	8	6	25	8
		1290	15	2	9	7	26	9

Sennacherib Assyriorum rex venit adversus Hierosolyma, civitatesque Judæ obsidione cinxit. Sed enim angelus Domini noctu trucidavit hominum centum octoginta quinque millia in castris Assyriorum. Ille præterea nuntio accepto de Tharaco Indiæ rege qui sibi bellum intulisset, Nini-
vem reversus est.

		1291	16	3	10	8	27	10
44		1292	17	4	11	9	28	11
		1293	18	5	12	10	29	12

R. XXX.

Catana in Sicilia condita.	45	1294	19	6	13	4	30	4
		1295	20	7	14	5	31	5
		1296	21	8	15	6	32	6
		1297	22	9	16	7	33	7
		1298	23	10	17	8	34	8
		1299	24	11	18	9	35	9
	16	1300	25	12	19	10	36	10
Bellum, quod in Thyrea inter Lacedæmonios et Argivos gestum est, hoc tempore fuit. In Sicilia Chersonesus condita est.		1301	26	1	20	11	37	11
		1302	27	2	21	12	38	12

XXIV. HIPPO-
NES, annis x.

II. SEBICHUS, an. xii.

Messena a Lacedæmoniis capitur.

IV. CANDAULES, annis xvii.

Secundum quosdam Romulus descripsit in decem menses annum prius sine aliqua supputatione confusum.

Romulus apud paludem Capræ nusquam comparuit: et suadente Julio (*al.* Lucio) Proculo, Quirini nomine apud suos consecratus est. Mortuo Romulo, per quinos dies senatores rempublicam rexerunt; atque ita unus annus expletus: quod tempus interregnum appellatum est.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	ATHEN.	ROM.	ÆGYPT.
Abr.	Jud. Ezechias	Can-daules	Perdic-cas	Hippo-menes	Numa Pompilius	xxv dynast. Sebi-chus

II. NUMA POMPILIUS, annis xli.

1303	28	3	22	10	1	10
------	----	---	----	----	---	----

Numa Pompilius nullum cum finitimis bellum gessit. Hic duos menses anno addidit, Januarium et Februarium, cum ante hoc decem tantum menses apud Romanos fuissent, adeo ut ultimus December diceretur. Capitolium quoque a fundamentis ædificavit, et congiarium dedit asses ligneos, et scorteos (*al. corticeos*).

XXXV. LEOCRATES, annis x.

R. XL.	17	1304	29	4	23	1	2	11
--------	----	------	----	---	----	---	---	----

XX. MANASSES, annis lv.

Manasses impius Isaiam interfecit, statuamque suam (*gr. Jovis*) posuit quinque facies habentem.

1305	1	5	24	2	3	12
------	---	---	----	---	---	----

III. TARACUS, annis xx.

Hic ab Æthiopia duxit exercitum, atque Sebiconem occidit, ipseque regnavit Ægyptiorum (*al. Taracus, Sebico interfecto, Ægyptiis regnavit*).

1306	2	6	25	3	4	1
1307	3	7	26	4	5	2
1308	4	8	27	5	6	3

Croton, et Parion, et Sybaris conditæ civitates.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	ATH.	MED.	ROM.	ÆGYPT.
Abr.	Jud. Manasses	Can-daules	Per-diccas	Leo-crates	Dejo-ces	Numa Pompilius	xxv dyn. Taracus

I. DEJOCES primus Medis imperat, an. liv.

1309	5	9	28	6	1	7	4
------	---	---	----	---	---	---	---

Dejoces Ecbatam condidit civitatem.

ii, qui Parthenii vocabantur, Tarentum condiderunt. Tunc et Corinthii Coreyam.

Nicomedia condita, quæ prius Astæus vocabatur.

1310	6	10	29	7	2	8	5
1311	7	11	30	8	3	9	6
1312	8	12	31	9	4	10	7
1313	9	13	32	10	5	11	8

R. L.

XXXVI. APSANDER, an. x.

1314	10	14	33	1	6	12	9
1315	11	15	34	2	7	13	10
1316	12	16	35	3	8	14	11
1317	13	17	36	4	9	15	12

V. GYGES, annis xxxvi.

1318	14	1	37	5	10	16	13
1319	15	2	38	6	11	17	14
1320	16	3	39	7	12	18	15
1321	17	4	40	8	13	19	16
1322	18	5	41	9	14	20	17
1323	19	6	42	10	15	21	18

Midas, cum apud Phrygas regnaret, sanguine tauri potio extinctus est.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	ATH.	MED.	ROM.	ÆGYPT.
Abr.	Jud. Manasses	Gyges	Per-diccas	Ery-xias	Dejo-ces	Numa Pompilius	xxv dyn. Taracus

R. LX.

Glaucus Chius primus ferri inter se glutinum exco-gitavit.

22	1324	20	7	43	1	16	22	19
	1325	21	8	44	2	17	23	20

XXXVII. ERYXIAS, an. x.

In Sicilia Gela civitas, in Pamphylia Phaselis civitas condita est.

23	1326	22	9	45	3	18	24	1
	1327	23	10	46	4	19	25	2
	1328	24	11	47	5	20	26	3
	1329	25	12	48	6	21	27	4
	1330	26	13	49	7	22	28	5
	1331	27	14	50	8	23	29	6
24	1332	28	15	51	9	24	30	7

xxvi dynastia.
I. AMERES Æthiops, an. xii.

Hipponax notissimus redditur philosophus.

V. ARGÆUS, annis xxxviii.

1333	29	16	1	10	25	31	8
------	----	----	---	----	----	----	---

Athenis annui principes constituti sunt, cessantibus regibus; novemque principes ex nobilibus urbis electi Atheniensibus præfuerunt (*al. rempublicam agentes*).

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	MED.	ROM.	ÆGYPT.
Abr.	Jud. Manasses	Gyges	Argæus	Dejo-ces	Numa Pompilius	xxvi dynast. Amers

R. LXX.

25	1334	30	17	2	26	32	9
	1335	31	18	3	27	33	10
	1336	32	19	4	28	34	11
	1337	33	20	5	29	35	12

II. STEPHINATIS, an. vii.

26	1338	34	21	6	30	36	1
	1339	35	22	7	31	37	2
	1340	36	23	8	32	38	3
	1341	37	24	9	33	39	4
	1342	38	25	10	34	40	5
	1343	39	26	11	35	41	6

Chalcedon condita civitas in Bithynia.

Cyzicus civitas condita est.
Locri in Italia civitas condita.

III. TULLUS SILVIUS, annis xxxii.

R. LXXX.

27	1344	40	27	12	36	1	7
----	------	----	----	----	----	---	---

Tullus Hostilius primus regum Romanorum purpura et fascibus sceptroque aureo usus est: ac deinde cum sua domo fulmine conflagravit. Ipse post longam pacem bella reparavit: Albanos, Veientes, Fidenates vicit: et adjecto monte Cœlio Urbem valli ambitu ampliavit.

III. NECHEPSUS, annis vi.

Post Caras mare obtinuerunt Lesbii, annis lxxviii (*al. lxxix*).

28	1345	41	28	13	37	2	1
	1346	42	29	14	38	3	2
	1347	43	30	15	39	4	3
	1348	44	31	16	40	5	4
	1349	45	32	17	41	6	5
	1350	46	33	18	42	7	6

Nechepsus magicæ artis peritus, ejus scripta medicinalia feruntur.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	MED.	ROM.	EGYPT.
Abr.	Jud. Manas- ses	Gyges	Ar- gæus	Dejo- ces	Tullus Silvius	xxvi dyn. Ne- chaus

Archilochus, et
Simonides, et Aris-
toxenus musicus,
illustres habentur.

1331	47	34	19	43	8	1
29 1332	48	35	20	44	9	2
1333	49	36	21	45	10	3

IV. NE- CHAUS, an. viii.

Nudorum exer-
citatio primum ac-
ta in Lacedæmo-
ne. *Al.*: Dies festus,
qui dicitur
gymnopædia.

Sibylla, quæ et
Herophila, in Sa-
mo insignis ha-
betur.

Zaleucus legum
lator apud Locros
crebro sermone
celebratur.
Byzantium con-
dita.

VI. ARDYS, annis xxxviii.

R. XC.	1334	50	1	22	46	11	4
30 1335	51	2	23	47	12	5	
1336	52	3	24	48	13	6	
1337	53	4	25	49	14	7	
1338	54	5	26	50	15	8	

Alcmæon clarus habetur, et Lesches Lesbicus, qui parvam Iliada scripsit.

Cypselus in Corintho tyrannidem exercuit annis xxviii.

V. PSAMMETICHUS, an. xliv.

1339	55	6	27	51	16	1	
------	----	---	----	----	----	---	--

XXI. AMOSUS, annis xii.

Amos (*seu* Amon) secundum LXX Seniorum interpretationem xii annis regnavit: secundum
Hebræos annis duobus. Hujus initio Tullus Hostilius Romæ septimum decimum imperii sui
gerebat annum.

31 1360	1	7	28	52	17	2	
1361	2	8	29	53	18	3	
1362	3	9	30	54	19	4	

II. PHRAORTES, annis xxiv.

In Sicilia Selinus
condita civitas.

R. C.
Phalaris apud
Agrigentinos ty-
rannidem exercet.

32 1363	4	10	31	1	20	5	
1364	5	11	32	2	21	6	
1365	6	12	33	3	22	7	
1366	7	13	34	4	23	8	
1367	8	14	35	5	24	9	
33 1368	9	15	36	6	25	10	
1369	10	16	37	7	26	11	
1370	11	17	38	8	27	12	

Terpander musi-
cus insignis ha-
betur.

VI. PHILIPPUS, annis xxxviii.

1371	12	18	1	9	28	13	
------	----	----	---	---	----	----	--

XXII. JOSIAS, annis xxxi.

34 1372	1	19	2	10	29	14	
1373	2	20	3	11	30	15	
1374	3	21	4	12	31	16	
1375	4	22	5	13	32	17	

R. CX.
Hebræorum pon-
tifex maximus Hel-
cias insignis ha-
betur.

IV. ANCUS MAR- CIUS, annis xxiii.

35 1376	5	23	6	14	1	18	
---------	---	----	---	----	---	----	--

Ancus Marcius, Numæ ex filia nepos, Aventinum montem et Janiculum Urbi addidit: et supra
mare sexto decimo ab Urbe milliario Ostiam condidit civitatem. Ad extremum morbo periit.

1377	6	24	7	15	2	19	
------	---	----	---	----	---	----	--

Thales Milesius, Examii filius, primus physicus philosophus agnoscitur: quem aiunt vixisse
usque ad quinquagesimam octavam olympiadem.

OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	MED.	ROM.	EGYPT.
Abra- hamus	Jud. Josias	Ardys	Philip- pus	Phra- ortes	Ancus Marcius	xxvi dyn. Psam- meti- chus

1378	7	25	8	16	3	20
1379	8	26	9	17	4	21
36 1380	9	27	10	18	5	22

Oraculo Dodonæo primum Græcia usa est. (*Al.* Græci ad Dodonæos miserunt tunc primum inde
oracula petentes).

1381	10	28	11	19	6	23
------	----	----	----	----	---	----

R. CXX.

Scythæ usque
ad Palestinam pe-
netraverunt.

Hieremias pro-
phetare orsus.

Sinope condita
civitas in provin-
cia Ponto.

Holda mulier ap-
ud Hebræos pro-
phetabat.

Epidamnus civi-
tas condita, quæ
postea vocata est
Dyrrhachium.

Prophetabant So-
phonias et Hiere-
mias.

R. CXXX.

Cyaxares adver-
sus Assyrios dimi-
cans Ninum capit
atque subvertit.

1382	11	29	12	20	7	24
1383	12	30	13	21	8	25

37 1384	13	31	14	22	9	26
1385	14	32	15	23	10	27

1386	15	33	16	24	11	28
------	----	----	----	----	----	----

III. CYAXARES, annis xxxii.

1387	16	34	17	1	12	29
------	----	----	----	---	----	----

38 1388	17	35	18	2	13	30
1389	18	36	19	3	14	31

1390	19	37	20	4	15	32
1391	20	38	21	5	16	33

VII. SADYATTES, annis xv.

39 1392	21	1	22	6	17	34
1393	22	2	23	7	18	35

1394	23	3	24	8	19	36
1395	24	4	25	9	20	37

40 1396	25	5	26	10	21	38
1397	26	6	27	11	22	39

1398	27	7	28	12	23	40
------	----	---	----	----	----	----

V. TARQUINIUS PRI- SCUS, annis xxxvii.

1399	28	8	29	13	1	41
------	----	---	----	----	---	----

Tarquinius Priscus Capitolium construxit, et Jovi dedicavit. Idem circum Romæ ædificavit,
numerus senatorum auxit, Romanos ludos instituit, muros et cloacas ædificavit. Ad extremum
ab Anci filiis occisus est regis ejus, cui ipse successerat.

41 1400	29	9	30	14	2	42
1401	30	10	31	15	3	43
1402	31	11	32	16	4	44

Josias rex Judæorum cum Nechaone Egyptiorum rege congressus occiditur. Ac mihi miracu-
lum subit quomodo in præsens tempus sibi uterque convenerit, maxime cum Scriptura divina
hunc eundem Pharaonem Nechaonem appellet.

XXIII. JOACHASUS mensibus iii.

XXIV. ELIACHIMUS qui et Joachimus, annis xii.

VI. NECHAO secun- dus, qui et Nechepsus, annis vi.

R. CXL.	42	1403	1	12	33	17	5	1
		1404	2	13	34	18	6	2
		1405	3	14	35	19	7	3

	OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	MED.	ROM.	ÆGYPT.	
		Abrahamus	Jud. Eliachim	Sadyattes	Philippos	Cyaxares	Tarquinius Priscus	xxvi dyn. Néchao
Arion Methymnæus clarus habetur, qui a delphino in portum Tænarum dicitur transportatus.	1406	4	15	36	20	8	4	
VII. ALYATTES, annis XLIX.								
	1407	5	1	37	21	9	5	
	1408	6	2	38	22	10	6	Stesichorus poeta clarus habetur.
Panætius primus in Siciliâ arripuit tyrannidem.								VII. AEROPUS, annis XXVI.
	1409	7	3	1	23	11	1	VII. PSAMMUTHES alter, qui et Psammetichus, an. XVII.
	1410	8	4	2	24	12	2	
Pittacus Mitylenæus, qui de septem sapientibus fuit, cum Phrynone Atheniensi Olympionice congressus eum interficit.								
	1411	9	5	3	25	13	3	
	1412	10	6	4	26	14	4	
Anno tertio (<i>Arm.</i> decimo) Joachim Nabuchodonosor rex Babylonis Judæam capit: et in ditio- nem suam redactis plurimis Judæorum, cum etiam partem vasorum templi invasisset, et tribu- tarium fecisset Joachim, victor ad patriam revertitur.								
Aleman (<i>al.</i> Alemæon), ut quibusdam videtur, agnoscitur.								
R. CL.	1413	11	7	5	27	15	5	
	1414	12	8	6	28	16	6	
XXV. JOACHIMUS, idemque Jechonias, mensi- bus III. Hunc Joachim rex Babylonius captum secum pertrahit, secundo veniens ad Judæam. Hic annus per diversos impletur.								
Tertio regnantis Jechoniæ mense superveniens Nabuchodonosor Babyloniorum rex eundem magnamque populi ejus partem in servitutem redegit.								
XXVI. SEDECIAS, annis XI.								
Et hunc rex Babylonius captum duxit, oculosque ejus eruit.								
In Babylonia Daniel, Ananias, Azarias, Misael, clari habentur.	1415	1	9	7	29	17	7	
	1416	2	10	8	30	18	8	
	1417	3	11	9	31	19	9	
Camarina urbs condita.	1418	4	12	10	32	20	10	Perinthus con- dita.
IV. ASTYAGES, annis XXXVIII.								
Prophetabant Hieremias et Ba- ruch.	1419	5	13	11	1	21	11	
	1420	6	14	12	2	22	12	
	1421	7	15	13	3	23	13	Sappho mulier philosopha, et Al- cæus poeta, clari habentur.
	1422	8	16	14	4	24	14	
Massilia condita.	1423	9	17	15	5	25	15	
R. CLX.	1424	10	18	16	6	26	16	Epimenides A- thenas emundavit (<i>al.</i> subvertit).
	1425	11	19	17	7	27	17	
Judæa gens ca- pitur.								VIII. VAPH- RES, annis XXV.
	1426	1	20	18	8	28	1	Solon, Draconis legibus antiquatis, extra eas, quæ ad sanguinem perti- nebant, nova gen- ti, cui præerat, jura constituit.

Hebræorum captivitas, et exterminium templi, quod fuit in Hierusalem, annis LXX, qui suppu- tantur usque in secundum annum Darii.

Nabuchodonosor rex Chaldæorum, Hierosolymis captis, templum incendit, quod ab initio ædi- ficationis suæ manserat annis CCCXLII. Sententiæ autem nostræ etiam Clemens congruit in primo Stromate, XLVII olympiade captivitatem Judæorum factam esse contestans, regnante apud Ægyptios Vaphre, apud Athenas Phænippo (*Gr. et Arm.* Philippo): et supputari LXX annos desolationis templi, usque ad secundum annum Darii. Captis Hierosolymis ab Assyriis, ad Vaphrem regem Ægypti Judæorum reliqui transfugerunt. Hujus Vaphris Hieremias quoque propheta meminit. Sedeciam excecavit Nabuchodonosor, captivumque abduxit: templum autem incendit Nabuzar- danes quinto post mense.

	OLYMP.	HEBR.	LYD.	MACED.	MED.	ROM.	ÆGYPT.	
		Abrahamus	Captivi- tas	Alyat- tes	Aero- pus	Asty- ges	Tarqui- nius Priscus	xxvi dyn. Vaph- res
	1427	2	21	19	9	29	2	
His temporibus certantibus in agone de voce <i>tragos</i> , id est, <i>hircus</i> , in præmio dabatur. Unde tragædos nuncupatos, quia Græce hircus <i>τράγος</i> dicitur.								
Corinthiorum monarchia des- tructa est.	48	1428	3	22	20	10	30	3
		1429	4	23	21	11	31	4
		1430	5	24	22	12	32	5
		1431	6	25	23	13	33	6
	49	1432	7	26	24	14	34	7
		1433	8	27	25	15	35	8
		1434	9	28	26	16	36	9
R. CLXX.								Solis facta defec- tio, cum futuram eam Thales ante dixisset.
VIII. ALCETAS, annis XXIX.								
In Babylone pro- phetabant Daniel et Ezechiel.		1435	10	29	1	17	37	10
								Alyattes et Astya- ges dimicaverunt.
VI. SERVIUS TULLIUS, annis XXXIV.								
	50	1436	11	30	2	18	1	11
		1437	12	31	3	19	2	12
		1438	13	32	4	20	3	13
		1439	14	33	5	21	4	14
	51	1440	15	34	6	22	5	15
								Isthmia post Me- licertem, et Pythia, primum acta.
								Hoc tempore septem sapientes appellati.
Duodecimo loco maris imperium tenuerunt Phocen- ses annis XLIV.		1441	16	35	7	23	6	16
		1442	17	36	8	24	7	17
		1443	18	37	9	25	8	18
								Alyattes et Astya- ges dimicaverunt primo prælio.
Servius ancillæ, sed nobilis, captivæ filius tres montes Urbi addidit, Quirinalem, Esquilinum, Viminalem: fossas circum muros duxit: censum Romanorum civium primus instituit: et ad extre- mum Tarquini Superbi generi sui, superioris regis filii, scelere occisus est, qui ei successit.								
Anaximander Milesius physicus agnoscitur philosophus.								
Agon Nemeæus primum ab Argivis actus post eum, qui sub Archemoro fuerat.								
R. CLXXX.	52	1444	19	38	10	26	9	19
		1445	20	39	11	27	10	20
Mortuo Nabuchodonosor Babyloniorum rege, filius suus suscepit imperium Evilmerodach, cui successit frater ejus Baltasar, cui Daniel eam scripturam, quæ in pariete apparuerat, interpre- tatus est, significantem imperium Chaldæorum in Medos et Persas transferendum. Hoc tempore liber Daniel scribitur.								
Astyages contra Lydos pugnat.		1446	21	40	12	28	11	21
		1447	22	41	13	29	12	22
								Phalaris tyran- nidem exercet an- nis XVI.

OLYMP. HEBR. LYD. MACED. MED. ROM. ÆGYPT.

Abrahamus Capti-
vitas Alyat-
tes Alcetas Astya-
ges Servius
Tullius xxvi
dyn.
Vaph-
res

53 1448 23 42 14 30 13 23 Abaris de Scythia
1449 24 43 15 31 14 24 venit in Græciam.
1450 25 44 16 32 15 25 Eugamon Cyre-
næus, qui Telego-
niam fecit.

IX. AMOSIS agnoscitur,
annis xlii.

Amosis iste ex septem magis unus fuit, quos nobiles Egyptii fuisse dicunt.

54 1451 26 45 17 33 16 1
1452 27 46 18 34 17 2

Agon gymnicus, quem Panathenæon vocant, actus apud Athenienses tunc primum.

R. CXC. 1453 28 47 19 35 18 3 Æsopus fabula-
1454 29 48 20 36 19 4 rum auctor interi-
1455 30 49 21 37 20 5 mitur a Delphis.

IX. CROESUS, annis xv.

55 1456 31 1 22 38 21 6 Pisistratus Athe-
niensium tyran-
nus usque in Ita-
liam transgredi-
tur.
1457 32 2 23 1 22 7

I. CYRUS, annis xxx.

Cyrus Medorum destruxit imperium, et regnavit Persis subverso rege Medorum Astyage. Regna-
verunt Medi super Assyrios annis cccliv.

Idem Cyrus Hebræorum captivitate laxata quinquaginta ferme hominum millia regredi fecit in
Judæam: qui constructo altari, templi fundamenta jecerunt. Sed cum a vicinis gentibus fabricatio
impediretur, imperfectum opus usque ad Darium permansit, solo tantum altari consistente.

Eo tempore Jesus filius Josedech, et Zorobabel regii generis, filius Salathiel clari habebantur,
qui et principes fuerunt eorum, qui regressi sunt in Judæam.

Colligitur omne tempus captivitatis Judæorum anni lxx, qui secundum quosdam a tertio anno
Joachim usque ad vicesimum annum Cyri regis Persarum, computantur: porro secundum alios,
a Josiæ Judæorum regis anno xii, sub quo Hieremias prophetare cepit, usque ad primum annum
supradicti Cyri regis Persarum. Desolationis vero templi sub Dario rege complentur anni lxx.

Simonides cla-
rus habetur. 56 1458 33 3 24 2 23 8 Stesichorus poe-
1459 34 4 25 3 24 9 ta moritur.
1460 35 5 26 4 25 10 Xenophanes Co-
1461 36 6 27 5 26 11 lophonius clarus
1462 37 7 28 6 27 12 habetur.
1463 38 8 29 7 28 13 Chilo, qui de sep-
tem sapientibus
fuit, ephorus in La-
cedæmone consti-
tuitur, id est, res-
pector, disposi-
tione communis
gentis.

IX. AMYNTAS, annis l.

R. CC. 57 1464 39 9 1 8 29 14 Prophetabatur
1465 40 10 2 9 30 15 Aggæus et Zacha-
1466 41 11 3 10 31 16 rias.

Anaximenes physicus philosophus agnoscitur.

Ea, quæ de Creso memorantur, quomodo tentaret oracula, his fuere temporibus.

1467 42 12 4 11 32 17

Croesus adversus Cyrum bellum iniit, Apollinis responsis credens, et victus est.

OLYMP. HEBR. LYD. MACED. PERS. ROM. ÆGYPT.

Abrahamus Capti-
vitas Croesus Amyn-
tas Cyrus Servius
Tullius xxvi
dyn.
Amosis

58 1468 43 13 5 12 33 18
1469 44 14 6 13 34 19 Thales moritur.

Tarquinius Superbus Servio socero occiso Romanum arripuit imperium: Volscos, Gabios, Veios,
Suessam Pometiam subegit: et, cum oppugnaret Ardeam, causa Tarquini junioris filii sui, qui
Lucretiam corruperat, regno expulsus est. Idem Tarquinius Superbus excogitavit vincula, taureas,
fustes, lautumias, carceres, exilia, metalla, compedes et catenas.

Templum Apolli-
nis Delphici secun-
da vice incensum.

VII. TARQUINIUS SUPERBUS, an. xxxv.

1470 45 15 7 14 1 20

Cyrus Sardes capit. Croesus a Cyro captus est, et Lydorum regnum destructum est, quod stetit
annis ccxxxii.

OLYMP. HEBR. MACED. PERS. ROM. ÆGYPT.

Abrahamus Capti-
vitas Amyn-
tas Cyrus Servius
Tullius xxvi
dyn.
Amosis

59 1471 46 8 15 2 21 Theognis poeta cla-
1472 47 9 16 3 22 rus habetur.

Harpagus, qui apud Cyrum primi loci habebatur, adversum Ioniam dimicat.

R. CCX.

1473 48 10 17 4 23 Pisistratus secunda
1474 49 11 18 5 24 vice Athenis regnat.
1475 50 12 19 6 25
1476 51 13 20 7 26 Pherecydes histo-
1477 52 14 21 8 27 ricus clarus habetur.
1478 53 15 22 9 28

Ibycus carminum
scriptor agnoscitur.

61

1479 54 16 23 10 29 Simonides lyricus
1480 55 17 24 11 30 et Phocylides, et Xe-
1481 56 18 25 12 31 nophanes (ol. Theo-
1482 57 19 26 13 32 phanes) physicus
1483 58 20 27 14 33 scriptor tragœdia-
rum, clari habentur.

R. CCXX.

62 1484 59 21 28 15 34

Apud Samum tyrannidem exercent tres fratres, Polyerates, Sylus et Pantagnostus.

Pythagoras physi-
cus philosophus cla-
ret. 1485 60 22 29 16 35 Decimo tertio loco
1486 61 23 30 17 36 mare obtinuerunt Sa-
mil.

Samii Dicæarchiam civitatem condiderunt, quam nunc Puteolos vocant.

Tomyris regina
Massagetarum Cy-
rum interfecit.

II. CAMBYSES, an. viii.

1487 62 24 1 18 37 Cambysen aiunt ab
1488 63 25 2 19 38 Hebræis secundum
1489 64 26 3 20 39 Nabuchodonosor vo-
1490 65 27 4 21 40 cari: sub quo histo-
1491 66 28 5 22 41 ria Judith, quæ Ho-
1492 67 29 6 23 42 lophernem interfecit,
scribitur.

xxvii dynastia Persarum.

OLYMP. HEBR. MACED. PERS. ROM.

Abrahamus Capti-
vitas Amyn-
tas Camby-
ses Tarqui-
nius

Egypti xxvii dynastia Persarum (quippe Cambyes obtinuit Ægyptum in anno sexto (al. v
al. vii regni sui) usque ad Darium filium Xerxis annis cxi.

1493 68 30 7 24

OLYMP.	HEBR.	MACED.	PERS.	ROM.
	Abrahamus	Captivitas	Amyntas	Camby- ses Tarqui- nius

Apud Hebræos pontifex maximus Jesus filius Josedech, et princeps gentis Zorobabel clari habentur.

Prophetabant apud Hebræos novissimi Aggæus, Zacharias et Malachias.

R. CCXXX.

1494 69 31 8 25

III. MAGI men-
sibus VII. Post Cambysen duo
fratres Magi regnaverunt
mensibus VII: post quos
Darius filius Hystaspis
annis XXXVI.

IV. DARIUS, annis XXXVI.

A Davide usque ad LXX
annum captivitas Ju-
dæorum, anni DLV. A LXX
captivitatis supputantur
Darii regis Persarum an-
ni XXXIV, ejus regni
anno X apud Romanos
regii dominatus finis est
factus.

65 1496 71 33 1 27

OLYMP.	ABRAHA- MUS	MACED.	PERS.	ROM.
		Amyntas	Darius	Tarqui- nius

1497 34 2 28

Olympias LXXV, in qua Persarum regis Darii, filii Hystaspis, fuit annus secundus. Ideo secundus
annus bis scribitur, quia annus in Magorum fratrum septem mensibus computatur.

1498 35 3 29

Harmodius et Aristogiton Hipparchum Atheniensium tyrannum interfecerunt: et Leæna mere-
trix amica eorum, cum tormentis cogeretur ut socios proderet, linguam suam mordiculis am-
putavit.

1499 36 4 30

Templum Hierosolymis consummatur, prophetantibus apud Judæos Aggæo et Zacharia.

Secundo anno Darii regis Persarum templum in Hierosolymis exstruitur a Zorobabele, consum-
maturque opus anno quarto. Remissio quidem captivitatis Judæorum et venia templi ædificandi
sub Cyro exordium habuit: consummatur vero templum sub Dario, quia vicinæ gentes assiduus
incursibus ædificationem templi impediunt. Clemens quoque congruit in primo stromate ita
scribens: « Et perseveravit captivitas annis septuaginta, usque ad secundum annum Darii filii
Hystaspis, qui Persis, et Assyriis, et Ægypto regnavit: sub quo Aggæus et Zacharias, et unus ex
duodecim, qui vocatur Angelus, prophetarunt: sacerdotio quoque functus est Jesus filius Jose-
dech. » Hæc supradictus vir. Quod autem septuagesimus annus desolationis templi altero anno
Darii fuerit expletus, domesticus testis est Zacharias propheta secundo anno Darii ita dicens:
« Domine omnipotens, quousque misereberis Hierusalem, et civitatibus Juda, quas despexisti?
Iste septuagesimus annus est. »

66 1500 37 5 31

1501 38 6 32

1502 39 7 33

1503 40 8 34

1504 41 9 35

R. CCXL.

67

Decimo quarto loco ma-
ris imperium tenuerunt
Lacedæmonii annis II.

Romanorum reges a Romulo septem usque ad Tarquinium Superbum, imperaverunt annis CCXL
sive, ut quibusdam placet, CCXLII (al. CCXLIV). Inde apud eos dominatus regii finis est. Post exactos
itaque reges primum consules a Bruto esse coeperunt: dein tribuni plebis ac dictatores: et rursus
consules rex publicam obtinuerunt per annos ferme CCCCLXIV, usque ad Julium Cæsarem, qui
primus singulare arripuit imperium olympiade CLXXXIII.

Pulsis Urbe regibus, vix usque ad xv lapidem Romani tenebant imperium.

OLYMP.	ABRAHA- MUS	MACED.	PERS.	ROM.
		Amyntas	Darius	Consules

1505 42 10 1

1506 43 11 2

1507 44 12 3

68 1508 45 13 4

1509 46 14 5

1510 47 15 6

1511 48 16 7

69 1512 49 17 8

1513 50 18 9

Valerius Bruti collega
adeo pauper mortuus est,
ut sumptu publico sepeli-
retur.

Decimo quinto loco mare
obtinerunt Naxii annis X.

Censu agitato, inventa
sunt Romæ hominum CXX
(al. CXV) millia.

Nono anno post exactos reges nova Romæ dignitas est creata, dictatura scilicet, et magister
equitum (al. militum), qui dictatori obsequeretur. Dictator primus Largius, magister equitum
Spurius Cassius fuit.

X. ALEXANDER, an. XLIII.

R. CCL.

1514 1 19 10

1515 2 20 11

70 1516 3 21 12

1517 4 22 13

1518 5 23 14

71 1519 6 24 15

1520 7 25 16

1521 8 26 17

1522 9 27 18

Decimo sexto loco maris
imperium tenuerunt Ere-
trienses an. XV.
Pythagoras philosophus
moritur.
Volsci Coriolos perdide-
runt.

Piræus mœnibus cingi-
tur a Themistocle.

72 1523 10 28 19

1524 11 29 20

1525 12 30 21

R. CCLX.

Marcus, qui Coriolos ceperat, interventu matris Veturiæ et uxoris Volumniæ ab oppugnatione
Urbis removet exercitum.

Bellum, quod Marathone gestum est, et ea, quæ de Miltiade scribuntur, et Aristide, qui cogno-
minabatur justus.

1526 13 31 22

1527 14 32 23

Panyasis poeta illustris
habetur.

Trecenti nobiles familiæ
Fabie viri a Veientibus cæsi.

Cum in Alcido monte Ro-
mani milites obsiderentur,
a dictatore Quintio Cincin-
nato liberati sunt.

Mare obtinuerunt Ægine-
tæ annis XX (al. XXV), usque
ad transitum Xerxis.

73 1528 15 33 24

1529 16 34 25

1530 17 35 26

Pindarus et Simonides ly-
rici poetæ insignes habentur.
Gelo Syracusis regnat in
Sicilia.

1531 18 36 27

V. XERXES Darii, annis XXI.

Romæ virgo vestalis Pom-
pilia deprehensa in stupro
viva defossa est.

Chœrilus et Phrynichus
insignes habentur.

R. CCLXX.

Diagoras agnoscitur, et
sectatores ejus physici phi-
losophi.

74 1532 19 1 28

1533 20 2 29

1534 21 3 30

1535 22 4 31

1536 23 5 32

1537 24 6 33

Xerxes Ægyptum capit.
Aristides cum ignominia
ejicitur.

Xerxes pontem in Helles-
pentiaco mari fecit.

Xerxes, cum Athenas ve-
nisset, incendit urbem sub
principe Calliade.

Bellum, quod in Thermo-
pylis gestum est, et apud Sa-
laminam navale certamen.

Bellum in Plateis factum
et in Mycale pugna.

1538 25 7 34

1539 26 8 35

1540 27 9 36

1541 28 10 37

Athenienses iterum Piræ-
eum muro vallant.

Æschylus tragoediarum
scriptor agnoscitur.

	OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	ROM.	
			Alexander	Xerxes	Consules	
Hieron post Gelonem Syracusis tyrannidem exercet.		1543	30	12	39	
R. CCLXXX.	77	1544	31	13	40	Pindarus musicus clarus habetur.
Sophocles tragoediarum scriptor primum ingenti sui opera publicavit.		1545	32	14	41	Themistocles in Persas fugit.
		1546	33	15	42	Romæ sub hoc tempore virgo vestalis Sunia deprehensa in stupro viva defossa est.
		1547	34	16	43	Sophocles et Euripides clari habentur tragoediarum poetæ.
	78	1548	35	17	44	Herodotus historiarum scriptor agnoscitur.
Zeuxis præclarus pictor agnoscitur, ex cujus aliqui imaginibus, quas plurimas apud diversos invitatus fecerat, lavaerum Byzantinorum appellatum arbitrantur.		1549	36	18	45	
		1550	37	19	46	
Themistocles exul a Persarum rege Xerxe susceptus, cum videret illum bellum inferre Atheniensibus civibus suis, ne aut destitueret bene de se meritum, aut oppugnaret patriam suam, Magnesiæ hausto tauri sanguine moritur.						
Principium LXXI jubilæi secundum Hebræos. Socrates nascitur.		1551	38	20	47	Bacchylides et Diagoras atheus plurimo sermone celebrantur.
	79	1552	39	21	48	Lapis in Egos fluvium de cælo ruit.
R. CCXC.						VII. ARTABANUS mensibus VII. Post quem VII. ARTAXERXES LONGIMANUS annis XL. Artabani septem menses in ordine anni reputantur.
Ea, quæ de Mardocheo et Esther scripta sunt, quidam affirmant sub Artaxerxe rege gesta; quod ego non puto. Nunquam enim Esdras de his siluisset, qui scribit hoc tempore et Nehemiam et Esdram reversionem de Babylone, et ea deinceps consecuta, quæ ab eis gesta referuntur.		1553	40	1	49	Sicilia a populo regebatur, seditione facta.
		1554	41	2	50	Solis facta defectio. Anaxagoras moritur.
		1555	42	3	51	Cimon juxta Eurymedontem Persas navali pedestrique certamine superat: et Medicum bellum conquiescit.
	80	1556	43	4	52	
						XI. PERDICCÆ, annis XXVIII.
Reges gentium diversarum decimo octavo loco mare obtinuerunt.		1557	44	5	53	Evenus versificator cognoscebatur.
		1558	45	6	54	Heraclitus clarus habetur.
Esdras sacerdos apud Hebræos insignis agnoscitur: cujus ætate pontifex maximus habitus est Elias, filius Joachim, filii Jesu, filii Josedec. Fuit autem Esdras eruditissimus legis divinæ, et clarus omnium Judæorum magister, qui de captivitate regressi fuerunt in Judæam: affirmaturque divinas Scripturas memoriter condidisse, et ut Samaritanis non commiscerentur, litteras Judaicas commutasse.						
		1559	46	7	55	
	81	1560	47	8	56	Empedocles et Parmenides physici philosophi notissimi habentur.
Pherecydes secundus historiarum scriptor agnoscitur.		1561	48	9	57	Zeno et Heraclitus tenebrosus agnoscebantur.
		1562	49	10	58	

	OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	ROM.	
			Perdicca	Artaxerxes	Consules	
Aristarchus tragœdiographus agnoscitur. R. CCC.	82	1563 1564	7 8	11 12	59 60	Cratinus et Plato comœdiarum scriptores habentur.
		1565 1566	9 10	13 14	61 62	Romæ Clariorum (al. clarus) agon centenarius primum actus.
Trecentesimo secundo anno ab Urbe condita decemviri creati, et secundum post annum ejeti sunt propter Appium Claudium, qui Virgini (al. quia virginem) cujusdam filiam contra Latinos in Algidio militantis voluit abducere.						
Romani per legatos ab Atheniensibus jura petierunt, ex quibus duodecim tabulæ perscriptæ.		1567	11	15	63	Crates comicus, et Tele-silla, ac Bacchylides lyrici clari habentur. Praxilla quoque et Cleobulina sunt celebres.
Abaris Hyperboranus hariolus agnoscitur.	83	1568	12	16	64	Templum Junonis, quod in Argis fuerat, incensum.
Tribuni plebis et ædiles Romæ facti, consulibus ejetis.		1569	13	17	65	Athenienses et Lacedæmonii fœdus triginta annorum ineunt.
Herodotus, cum Athenis libros suos in concilio legisset, honoratus est.	84	1570 1571 1572	14 15 16	18 19 20	66 67 68	
Nehemias Hebræus minister vinarius Artaxerxis regis Persarum, concedente sibi domino suo, vicesimo ejus anno de Babylone venit in Judæam: et tricesimo secundo muros urbemque restituit. Scribit Esdras sub pontifice Joiade filio Joasib, cui successit Joannes filius suus, et deinde Jaddus, qui tempore Alexandri Macedonis fuit, opus fuisse completum. Hucusque Hebræorum divinæ Scripturæ annales temporum continent. Ea vero quæ post hæc apud eos gesta sunt, exhibemus de libro Macchabæorum, et Josephi, et Africani scriptis, qui deinceps universam historiam usque ad Romana tempora persecuti sunt.						
Melissus physicus agnoscitur philosophus. R. CCCX.		1573 1574 1575	17 18 19	21 22 23	69 70 71	Euripides, tragoediarum scriptor clarus habetur, et Protagoras sophista, cujus libros decreto publico Athenienses combusserunt.
Phidias eburneam Minervam facit Atheniensibus.	85	1576	20	24	72	Romæ rursum consules creati.
Fidenates contra Romanos rebellant.		1577 1578 1579	21 22 23	25 26 27	73 74 75	Theætetus mathematicus agnoscitur.
Aristophanes clarus habetur, et Sophocles poeta tragicus.	86	1580	24	28	76	Gens Campanorum in Italia constituta.
		1581 1582	25 26	29 30	77 78	Democritus Abderites, et Empedocles, et Hippocrates medicus, Gorgias, Hip-piasque, et Prodicus, et Zeno, et Parmenides philosophi insignes habentur.
Socrates philosophus plurimo sermone celebratur.		1583 1584	27 28	31 32	79 80	
R. CCCXX.	87					

Initium belli Peloponnesiaci, quod annis XXVII perseveravit.

Nehemiam, qui muros Hierusalem construxerat, consummasse opus tricesimo secundo (al. primo) anno Artaxerxis regis Persarum Esdras memorat. Si quis autem ab hoc tempore LXX hebdomadas a Daniele conscriptas enumeret, quæ faciunt annos CCXC, reperiet eas in regno Neronis expletas: sub quo obsideri Hierusalem cœpta, secundo postea Vespasiani anno capitur.

OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	ROM.
		Arche-laüs	Artaxer-xes	Consules

XII. ARCHELAUS, annis xxiv.

		1583	1	33	81	
		1586	2	34	82	Bacchylides carminum
Athenienses pestilentia		1587	3	35	83	scriptor agnoscitur.
laborant.	88	1588	4	36	84	Pericles moritur.
Thucydides agnoscitur.		1589	5	37	85	Ex Aëtna monte ignis
						erupit.
Eupolis et Aristophanes		1590	6	38	86	Terra motu apud Locros
comædiarum scriptores		1591	7	39	87	scissa, Atlante civitas facta
noscuntur.						est insula.
	89	1592	8	40	88	Plato nascitur Athenis.

VIII. XERXES secundus mensibus ii: post quem IX. SOGDIANUS mensibus vii: cui succedit X. DARIUS NOTHUS, annis xix.

						Lacedæmonii et Athe-nienses fœdus percutiunt.
R. CCCXXX.		1593	9	1	89	Endoxus Cnidius clarus
		1594	10	2	90	habetur.
		1595	11	3	91	Lacedæmonii ver sacrum
90		1596	12	4	92	Heracleam destinantes, ur-bem condunt.
		1597	13	5	93	Clades, quæ in Sicilia
		1598	14	6	94	Atheniensibus accidit hoc
		1599	15	7	95	tempore fuit.
						Alcibiades profugus abiit
	91	1600	16	8	96	ad Tisaphernem.
		1601	17	9	97	
		1602	18	10	98	
R. CCCXL.	92	1603	19	11	99	
		1604	20	12	100	

OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	EGYPT.	ROM.
		Arche-laüs	Darius Nothus	xxviii dynast. Amyrteus	Consules

AMYRTEUS Saites, annis vi.

Eubœa ab Atheniensium societate recessit.	1605	21	13	1	101
	1606	22	14	2	102
	1607	23	15	3	103
93	1608	24	16	4	104
XIII. ORESTES, annis iii.					
	1609	1	17	5	105
	1610	2	18	6	106

Dionysius in Sicilia tyrannidem exercet.

xxix dynastia Mendesium.

I. NEPHERITES, annis vi.

XIV. ARCHELAUS, annis iv.

XI. ARTAXERXES qui cognominatus est Mnemon, Darii et Parisatidis filius, annis xi.

Sub hoc rege mihi videtur historia, quæ in libro Esther continetur, expleta. Ipse quippe est, qui ab Hebræis Assuerus, a Septuaginta interpretibus Artaxerxes vocatur.

OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	EGYPT.	ROM.
		Arche-laüs	Artaxerxes	xxix dynast. Mendesium	Consules

Dionysius Syracusis tyrannidem exercet.
R. CCCL.

94	1612	1	1	2	108
	1613	2	2	3	109
	1614	3	3	4	110
	1615	4	4	5	111

Democritus moritur.
Alcibiadem Pharnabazus interficit.
Cyri Persæ ascensus, de quo scribit Xenophon.

XV. AMYNTAS, anno i.

Athenienses sustinent tyrannidem.

95	1616	1	5	6	112
----	------	---	---	---	-----

XVI. PAUSANIAS, anno i.

II. ACHORIS, annis xii.

Socrates (al. Isocrates) rhetor agnoscitur.

	1617	1	6	1	113
--	------	---	---	---	-----

XVII. AMYNTAS, annis vi.

Athenienses xxiv litteris uti cœperunt, cum ante xvi tantum litteras haberent.

	1618	1	7	2	114
	1619	2	8	3	115
96	1620	3	9	4	116
	1621	4	10	5	117

Tyranni Athenis oppressi.
Xenophon filius Grylli, Diodorus, et Ctesias clari habentur.
Socrates venenum bibit.
Templum rursum Ephesi incensum.
Diogenes Cynicus philosophus agnoscitur.

Socratici clari habentur.
Speusippus insignis habetur.
Dionysius in tyrannide perseverat.
R. CCCLX.

	1622	5	11	6	118
	1623	6	12	7	119
XVIII. ARGÆUS, annis ii.					
97	1624	1	13	8	120
	1625	2	14	9	121

Eudoxus astrologus agnoscitur.

	1626	1	15	10	122
	1627	2	16	11	123
98	1628	3	17	12	124

Artaxerxis anno xv Galli Senones Romam incenderunt, excepto Capitolio.

XIX. AMYNTAS iterum, an. xviii.

Plato philosophus agnoscitur.

	1626	1	15	10	122
	1627	2	16	11	123
98	1628	3	17	12	124

III. PSAMMUTHES, anno i. Post quem Nephertites mensibus quatuor.

xxx dynastia Sebennytarum.
I. NECTANEBUS, annis xviii.

Tribuni militares pro consulibus esse cœperunt.

99	1630	5	19	1	126
	1631	6	20	2	127
	1632	7	21	3	128
	1633	8	22	4	129
	1634	9	23	5	130

Evagoras in furorem versus, cum regnaret Cypri.

R. CCCLXX.

Magno terræ motu facto Elice et Bura Peloponnesi urbes absorptæ sunt.

100	1635	10	24	6	131
	1636	11	25	7	132
	1637	12	26	8	133
	1638	13	27	9	134
	1639	14	28	10	135
101	1640	15	29	11	136

Prænestini a Romanis victi apud flumen Alliam per Quintium Cincinnatum.
Isocrates rhetor agnoscitur.

Athenienses principes Græciæ facti.
Plato et Xenophon, nec non et alii Socratici clari habentur.

	1641	16	30	12	137
	1642	17	31	13	138
	1643	18	32	14	139

OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	EGYPT.	ROM.
		Alexander	Artaxerxes	xxx dynast. Nectanebus	Consules
XX. ALEXANDER, anno 1.					
R. CCCLXXX.	102	1644	1	33	15 140
XXI. PTOLEMÆUS Alorites, annis iv.					
	1645	1	34	16	141
	1646	2	35	17	142
	1647	3	36	18	143
Dionysius rex Siciliae octavo decimo anno moritur: post quem Dionysius junior regnum invadit.					
II. TEOS, annis ii.					
	1648	4	37	1	144
XXII. PERDICCIA, annis vi.					
	1649	1	38	2	145
Teos rex Egypti fugit in Arabiam.					
III. NECTANEBUS adhuc, annis xix.					
	1650	2	39	1	146
	1651	3	40	2	147
XII. ARTAXERXES, qui et OCHUS, annis xxvi.					
	1652	4	1	3	148
Judæorum pontifex Jaddus.					
	1653	5	2	4	149
Camillus Gallos, qui bellum Romanis intulerant, devicit.					
	1654	6	3	5	150
XXIII. PHILIPPUS, annis xxvi.					
	1655	1	4	6	151
	1656	2	5	7	152
	1657	3	6	8	153
	1658	4	7	9	154
	1659	5	8	10	155
Ochus partem quamdam Judæorum captam in Hyrcaniam transfrens juxta mare Caspium collocavit.					
	1660	6	9	11	156
Dionysius Sicilia pelitur.					
	1661	7	10	12	157
	1662	8	11	13	158
	1663	9	12	14	159
	1664	10	13	15	160
	1665	11	14	16	161
	1666	12	15	17	162
	1667	13	16	18	163
	1668	14	17	19	164
Demosthenes orator omnium rumore celebratur.					
Ochus Egyptum tenuit, Nectanebo in Æthiopiam pulso: in quo Egyptiorum regnum destructum est.					
Hucusque Manethos. Alter. Nectanebus fugit in Æthiopiam, atque regnaverunt Egyptiorum Persæ, quorum regnabat Ochus.					

OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	ROM.
		Philippus	Artaxerxes	Consules
	1669	15	18	165
	1670	16	19	166
	1671	17	20	167
Ochus Sidonem evertit, et Ægyptum suo junxit imperio. Hucusque mansit regnum Egyptiorum.				

OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	PERS.	ROM.
		Philippus	Artaxerxes	Consules
Dionysius Corinthum sub federe navigavit.	109	1672	18	21 168
Plato moritur. Post quem academiam Speusippus tenuit.				
Romani, cum Samnitas duobus praeliis cecidissent, universos confines, qui a sua societate discesserant, in ditionem propriam redigunt.				
	1673	19	22	169
	1674	20	23	170
	1675	21	24	171
Dionysius Corinthum pulsus.				
Descriptione facta Romæ inventa sunt civium centum sexaginta quinque milia.	110	1676	22	25 172
	1677	23	26	173
XIII. ARSES OCHI, annis iii.				
Judæorum pontifex maximus Jaddus clarus habetur.	111	1678	24	1 174
	1679	25	2	175
	1680	26	3	176
Speusippus Platonis successor moritur: cui succedit Xenocrates.				
XXIV. ALEXANDER Philippi, annis xii.				
XIV. DARIUS Arsami, annis vi.				
	1681	1	1	177
Manasses frater Jaddi pontificis Judæorum templum in monte Garizin constituit.				
Alexander adversum Illyrios et Thracas feliciter dimicat, et subversis Thebis in Achaia, in Persas arma convertit, et apud Granicum flumen regis ducibus oppressis, urbem Sardis capit.				
	1682	2	2	178
	1683	3	3	179
	1684	4	4	180
Alexander, capto Tyro, Judæam invadit, a qua favorabiliter exceptus, Deo victimas immolat, et Jaddum pontificem templi honoribus plurimis prosequitur, Andromacho locorum custode dimisso, quem postea Samaritani interficiunt: ob quæ ab Ægypto reversus Alexander magnis eos suppliciis affecit, et urbem eorum captam Macedonibus ad inhabitandum dedit anno regni sui quarto.				
	1685	5	5	181
	1686	6	6	182
Alexander obtinuit Babylonem interfecto Dario: in quo regnum Persarum destructum est anno septimo regni ejus.				
Romanorum consul Manlius Torquatus filium suum, quod contra imperium in hostem pugnaverant viceratque, virgis caesum securi percussit.				
Alexander Hyrcanos capit et Mardos: revertensque, cum ascendisset ad Hammonis templum, condidit civitatem in Libya inferiore, quam vocant Parætonium.				

OLYMP.	ABRAHAMUS	MACED.	ROM.
		Alexander	
	1687	7	183
Romani Samnitas subigunt, et colonias deducunt.			
Alexandria in Ægypto condita septimo (al. sexto) anno regni Alexandri: quo tempore etiam Latini a Romanis perdomiti sunt. Alexander regnat Asiæ anno regni sui septimo (al. sexto) et tenet omnia annis duodecim.			
	1688	8	184
	1689	9	185
	1690	10	186
	1691	11	187
	1692	12	188
Harpalus fugit in Asiam.			
Alexander Aornim petram capit et Indum amnem transgreditur.			
Bellum Alexandri in India adversum Porum et Taxilem. Anaximenes et Epicurus clari habentur.			

Alexander tricesimo secundo (*al. xxx, al. xxxiii*) ætatis suæ anno in Babylone moritur: post quem translato in multos imperio, diversi regnaverunt. Hinc Alexandrinorum nascitur regnum quod est Egypti: et per diversas gentes, quas Alexander tenuerat, diversi regnaverunt.

OLYMP.	ABRAHAMUS	ÆGYPT.	MACED.	ROM.
		Ptolemæus Lagi	Philippus Aridæus	Consules
I. PTOLEMÆUS Lagi filius, annis xl.				
I. PHILIPPUS ARIDÆUS, annis vi.				
Appius Claudius Cæus Romæ clarus habetur, qui aquam Claudiam induxit, et viam Appiam stravit.	4693	1	1	189
Agathocles R. CDXXX. Syracusis in Sicilia tyrannidem exercet.	4694	2	2	190
Lamiacum bellum motum.	4695	3	3	191
Ptolemæus Lagi filius, tertio regni anno, Hierosolymis et Judæa in ditionem suam dolo redactis, plurimos captivorum in Egyptum transtulit.	4696	4	4	192
Theophrastus philosophus agnoscitur, qui divinitate loquendi, ut ait Cicero, nomen accepit.	4697	5	5	193
Judæorum pontifex magnus Onias Jaddi filius clarus habetur.	4698	6	6	194
Romani Samnitas latrones diutissime contra se præliantes ad extremum servituti subjiunt.				

OLYMP.	ABRAHAMUS	ÆGYPT.	MACED.	ASIE	ROM.
		Ptolemæus Lagi	Philippus Aridæus	Antigonos	Consules
I. ANTIGONUS, annis xviii.					
II. CASSANDER, annis xix.					
Macchabæorum Hebræa historia hinc Græcorum supputat regnum. Verum hi duo libri inter divinas Scripturas non recipiuntur.	4699	7	7	1	195
	4700	8	1	2	196
	4701	9	2	3	197
	4702	10	3	4	198
	4703	11	4	5	199
R. CDXL.	4704	12	5	6	200

OLYMP.	ABRAHAMUS	ÆGYPT.	MACED.	ASIE	SYRIE	ROM.
		Ptolemæus Lagi	Cassander	Antigonos	Seleucus Nicanor	Consules
I. SELEUCUS NICANOR, annis xxxii.						
Regnum Syriæ et Babylonis et superiorum locorum nascitur: et regnat primus Seleucus Nicanor.	4705	13	6	7	1	201
	4706	14	7	8	2	202
	4707	15	8	9	3	203

Ad hoc anno Edesseni tempora computant civitatis suæ.

OLYMP.	ABRAHAMUS	ÆGYPT.	MACED.	ASIE	SYRIE	ROM.
		Ptolemæus Lagi	Cassander	Antigonos	Seleucus Nicanor	Consules
Romani Marsos et Umbros, et Pelignos superant.	418	1708	16	9	10	204
Romani colonias deducunt.		1709	17	10	11	205
Cyprum Ptolemæus invasit insulam.		1710	18	11	12	206
Theodorus atheus agnoscitur R. CDL. philosophus, qui impius vocabatur.		1711	19	12	13	207
Judæorum pontifex maximus Simon Oniæ filius, clarus habetur, cui cognomen Justus fuit propter sollicitam in Deum religionem, et in civis suos pronam clementiam.	419	1712	20	13	14	208
		1713	21	14	15	209
		1714	22	15	16	210
		1715	23	16	17	211
	420	1716	24	17	18	212
II. DEMETRIUS, annis xvii.						
		1717	25	18	1	213
		1718	26	19	2	214
III. FILII CASSANDRI Antigonos et Alexander, an. iv.						
	421	1719	27	1	3	215
		1720	28	2	4	216
		1721	29	3	5	217
		1722	30	4	6	218
IV. DEMETRIUS, annis v.						
Censu Romæ agitato, inventa sunt civium Romanorum CCLXX millia. (<i>Arm. CCXX</i>).		1723	31	1	7	219
Menan. R. CDLX. der comicus moritur.	422	1724	32	2	8	220
Romani Gallos Tyrhenosque superant et Sabinorum terram sorte dividunt.		1725	33	3	9	221
		1726	34	4	10	222
		1727	35	5	11	223
V. PYRRHUS mens. vii.						
	423	1728	36	1	12	224
VI. LYSIMACHUS, annis v.						
		1729	37	1	13	225
		1730	38	2	14	226
		1731	39	3	15	227
Condite a Romanis Ariminum, et Beneventum.						
Demetrius semetipsum Seleuco tradidit: qui, destructo regno Asiæ, captoque Demetrio, ex utroque regno unum faciens imperium, Syriæ et Asiæ pariter imperavit.	424	1732	40	4	16	228
II. PTOLEMÆUS PHILADELPHUS, annis xxxviii.						
		1733	1	5	17	229

Lysimachia in Thracia condita civitas. Demetrius Phalereus ad Ptolemæum veniens, impetravit ut Atheniensibus democratia redderetur.

Seleucus Antiochiam, Laodiceam, Seleuciam, Apamiam, Edessam, Beroeam, et Pellam urbes condidit; quarum Antiochiam xii anno regni sui extruxit.

Seleucus Babylonem obtinuit.

Demetrius rex Asiæ cognomento Poliorcetes Samaritarum urbem vastat, quam Perdiceas ante construxerat.

Legati Alexandrini a Ptolemæo primum Romam missi amicitiam impetraverunt, (*Al. Romanorum amicitiam petiverunt*). Seleucus in eas urbes, quas extruxerat, Judæos transfert, jus eis civium et municipalem ordinem cum Græcis æquali honore concedens.

Judæorum pontifex Eleazarus frater Simonis suscepit templi ministerium, filio Simonis Oniæ parvo admodum derelicto.

Antigonos dux Macedonum cognomento Gonatas, id est *genicularius*, Lacedæmonem obtinuit.

Romani Crotonem capiunt civitatem.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	MACED.	SYRIÆ	ROM.
		Ptolem. Philad.	Ptolem. Ceraunus	Seleucus Nicanor	Consules

VII. PTOLEMÆUS cognomento Ceraunus, annis II.

R. CDLXX.

1734	2	1	30	230
1735	3	2	31	231

Sostratus Cnidius pharum magnam in Alexandria construxit.

VIII. MELEAGER, mens. II.
IX. ANTIPATER, diebus XLV.
X. SOSTHENES, annis II.

125	1736	4	1	32	232
-----	------	---	---	----	-----

Ptolemæus Philadelphus Judæos, qui in Ægypto erant, liberos esse permisit, et vasa Eleazaro pontifici Hierosolymorum vota transmittens, divinas Scripturas in Græcam vocem ex Hebræa lingua per LXX interpretes transferri curavit: quas in Alexandrina bibliotheca habuit, quam sibi ex omni genere litteraturæ comparaverat.

II. ANTIOCHUS SOTER, annis XIX.

Milo Romanis Tarentum tradidit civitatem.

1737	5	2	1	233
------	---	---	---	-----

XI. ANTIGONUS GONATAS, annis XXXVI.

1738	6	1	2	234
1739	7	2	3	235
1740	8	3	4	236
1741	9	4	5	237

Sarapis (qui et Sorapis vel etiam Serapis secundum quosdam) ingressus est Alexandriam ibique mansit. (Al. Serapidis simulacrum Alexandriam venit.)

Zeno Stoicus philosophus agnoscitur. Polemo philosophus moritur: post quem Arcesilas et Crates clari habentur.

Una virginum Romanarum in corruptione depre- R. CDLXXX. hensa percussit.

1742	10	5	6	238
1743	11	6	7	239
1744	12	7	8	240

Aratus poeta agnoscitur.

1745	13	8	9	241
------	----	---	---	-----

Argenteus nummus primum in Urbe figuratus (Al. Gracchus argenteos nummos primum in Urbe figurare fecit.)

1746	14	9	10	242
1747	15	10	11	243

Romani Calabriam Messanamque tenuerunt.

1748	16	11	12	244
1749	17	12	13	245
1750	18	13	14	246
1751	19	14	15	247
1752	20	15	16	248
1753	21	16	17	249

Romæ virgo vestalis in stupro detecta laqueo vitam finivit.

1754	22	17	18	250
1755	23	18	19	251

R. CDXC.

Romani Carthaginienses navali certamine superant, et centum Libyæ urbes capiunt.

1756	24	19	1	252
1757	25	20	2	253
1758	26	21	3	254
1759	27	22	4	255
1760	28	23	5	256
1761	29	24	6	257
1762	30	25	7	258
1763	31	26	8	259
1764	32	27	9	260
1765	33	28	10	261

Judæorum pontificatum post Eleazarum avunculus ejus Manasses accipit.

1766	34	29	11	262
1767	35	30	12	263
1768	36	31	13	264
1769	37	32	14	265
1770	38	33	15	266

Carthaginienses R. D. Romanorum naves in Sicilia capiunt, Metello consule in fugam verso.

III. ANTIOCHUS, qui vocabatur Deus, an. xv.

Erasistratus medicus agnoscitur.

Antigonus Atheniensibus reddidit libertatem.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	MACED.	SYRIÆ	ROM.
		Ptolem. Philad.	Antig. Gonatas	Antiochus Deus	Consules

1766	34	29	11	262
1767	35	30	12	263
1768	36	31	13	264
1769	37	32	14	265
1770	38	33	15	266

Parthis a Macedonum imperio recedentibus, primus regnavit Arsaces, unde et Arsacidæ dicti.

III. PTOLEMÆUS EVERGETES, annis XXVI.

IV. SELEUCUS CALLINICUS, annis XX.

1771	1	34	1	267
1772	2	35	2	268
1773	3	36	3	269

XII. DEMETRIUS, annis X.

1774	4	1	4	270
------	---	---	---	-----

Censu Romæ agitato inventa sunt hominum cclx millia.

Judæorum pontifex Onias, Simonis justii filius, clarus habetur, qui consueta Ptolemæo regi tributa non reddens, ad iram eum commovet. Verum Josephus, vir inter suos nobilis, legatus a Judæis ad Ptolemæum missus, cum familiaritatem regis ob plurima in eum meruisset obsequia, dux Judææ et regionum finitimarum constituitur.

Romæ templum Vestæ incensum. Corruptis circa forum quibusque celsioribus igni, Metellus pontifex sacra Vestæ semiustus abripuit.

Quintus Ennius poeta Tarenti nascitur: qui a Catone quaestore Romanam translatus habitavit in monte Aventino, parco admodum sumptu contentus, et unius ancillæ ministerio.

1775	5	2	5	271
1776	6	3	6	272
1777	7	4	7	273
1778	8	5	8	274
1779	9	6	9	275
1780	10	7	10	276
1781	11	8	11	277
1782	12	9	12	278
1783	13	10	13	279

XIII. ANTIGONUS, an. xv.

R. DXX.

1784	14	1	14	280
1785	15	2	15	281
1786	16	3	16	282
1787	17	4	17	283
1788	18	5	18	284
1789	19	6	19	285
1790	20	7	20	286

Judæorum pontifex Simon Oniæ filius clarus habetur: sub quo Jesus filius Sirach Sapientiæ librum componens, quem vocant Panareton, etiam Simonis in eo fecit mentionem.

Caria et Rhodus ita terræ motu concussæ sunt, ut colossus magnus rueret.

R. DXXX.

1791	21	8	1	287
1792	22	9	2	288
1793	23	10	3	289
1794	24	11	1	290
1795	25	12	2	291
1796	26	13	3	292

V. SELEUCUS CERAUNUS, annis III.

VI. ANTIOCHUS MAGNUS, an. XXXVI.

1797	1	14	4	293
1798	2	15	5	294

IV. PTOLEMÆUS PHILOPATER, an. XVII.

1799	3	1	6	295
------	---	---	---	-----

Ea, quæ in tertio Machabæorum libro scripta sunt, sub hoc Ptolemæo principe gesta referuntur.

	OLYMP.	ABRAHA- MUS	ÆGYPT.	MACED.	SYRIÆ	ROM.	
			Ptolem. Philopa- ter	Philip- pus	Antio- chus Magnus	Consu- les	
Victi Judæi, et LXX (al. XL) millia armatorum ex numero eorum cæsa.	141	1800	4	2	7	296	
Romæ virgines Vestæ ob stupri vitium vivæ terra obrutæ R. DXL.	142	1801	5	3	8	297	
Romani Marcello consule Syracusas capiunt.		1802	6	4	9	298	Eratosthenes philoso- phus agnoscitur.
Antiochus rex Syriæ, victo Philopatre Ptolemæo, Judæam sibi sociat.	143	1803	7	5	10	299	
		1804	8	6	11	300	
		1805	9	7	12	301	
		1806	10	8	13	302	Romani subigunt Ca- puam et Siciliam.
		1807	11	9	14	303	Lævinus consul cum Attalo rege Asiæ amici- tiam facit.
		1808	12	10	15	304	Judæorum pontifex maximus Onias, filius Si- monis, habetur insignis: ad quem Lacedæmonio- rum rex Arius legatos mittit ob amicitiam.
		1809	13	11	16	305	
		1810	14	12	17	306	
		1811	15	13	18	307	
		1812	16	14	19	308	
		1813	17	15	20	309	
V. PTOLEMÆUS EPHIPHANES, annis XXIV.							
Scipio Hiberiæ multas urbes recipit.		1814	1	16	21	310	
Ptolemæus Epiphanes, id est nobilis, Scopa prin- cipe militiæ misso, Ju- dæam capit, et plurimas Syriæ civitates. R. DL.	144	1815	2	17	22	311	
Nævius comicus Uticæ moritur, pulsus Roma factione nobilium, ac præcipue Metellorum.	145	1816	3	18	23	312	Juxta Theram appa- ruit insula, quæ vocatur Hiera.
Carthago in ditionem Romanorum per Scipionem redigitur.		1817	4	19	24	313	
Plautus ex Umbria Sarsinas Romæ moritur, qui propter annonæ difficultatem ad molas ma- nuarias pistori se locaverat; ibi, quoties ab opere vacaret, scribere fabulas ac vendere solitus. (Al. ac vendere sollicitus consueverat).		1818	5	20	25	314	
		1819	6	21	26	315	
Antiochus Judæorum erga se cognita volun- tate, magnis eos mune- ribus donat, et per epis- tolas crebris R. DLX.	146	1820	7	22	27	316	Antiochus, Scopa su- perato, Syriæ urbes re- cipit, et Judæis volun- tarie conjungitur.
		1821	8	23	28	317	
		1822	9	24	29	318	
		1823	10	25	30	319	
		1824	11	26	31	320	Romani Græcos libe- ros esse jusserunt: et universa Hiberia impe- rata fecit.
		1825	12	27	32	321	
		1826	13	28	33	322	
		1827	14	29	34	323	
Antiochus in amicitiam Ptolemæi regressus, pacem cum eo facit; et Cleopatra filia sua uxore ei tradita, dotis nomine Syriam, Phœnicem, Samariam Judæamque concedit.	148	1828	15	30	35	324	
Eumenes frater regis Attali, qui Eumeniam in Phrygia condidit, clarus habetur.		1829	16	31	36	325	
Romani multas colo- nias deduxerunt.		1830	17	32	37	326	Titus Livius tragoedia- rum scriptor clarus ha- betur, qui ob ingenii me- ritum a Livio Salinatore, cujus liberos erudiebat, libertate donatus est.

Simon præpositus templi Hierosolymorum ad Apollonium Syriæ Phœnicis ducem Seleuci con-
fugiens multis ei muneribus repromissis sacerdotium sibi vindicare cepit: quo Seleucus audito
Heliodorum mittit ad negotium pervidendum. Qui cum in Judæam venisset, et inique judicasset,
multa perperam gerens, divinis adversum se signis deterretur, et ad Seleucum revertitur. Onias
autem sacerdos curaverat ut Simon profugus fieret, ut in Macchabæorum libris narratur.

OLYMP.	ABRAHA- MUS	ÆGYPT.	MACED.	SYRIÆ	ROM.
		Ptolem. Epiph.	Philip- pus	Seleu- cus	Consu- les
	1831	18	33	2	327

Cum ab Antiocho per legatos Annibal reposceretur, cui se a Scipione victus sociaverat, ad
Prusiam regem Bithyniæ transfugit: quem cum rursus per Flaminium etiam ab eo senatus repe-
teret, et tradendus esset, venenum bibit, et apud Libyssam Bithyniæ sepultus est.

A Troja capta R. DLXX.	149	1832	19	34	3	328
anni mille.		1833	20	35	4	329
Hyrcanus Josephi du- cis Judææ filius, cum ad Ptolemæum perrexisset, honorifice ab eo suscep- tus est. Verum fratres ejus, postquam reversus est, seditione contra eum mota, magnarum cala- mitatum Judææ genti causa extiterunt.	150	1834	21	36	5	330
		1835	22	37	6	331
		1836	23	38	7	332
		1837	24	39	8	333

VI. PTOLEMÆUS PHILOMETOR, annis XXXV.

	1838	1	40	9	334
	1839	2	41	10	335
151	1840	3	42	11	336

XV. PERSEUS, annis x.

	1844	4	1	12	337
--	------	---	---	----	-----

VIII. ANTIOCHUS EPIPHANES, annis XI.

	1842	5	2	1	338
--	------	---	---	---	-----

Antiochus Epiphanes, cum de regione Ptolemæorum quam subito invaserat, senatus præcepto
recessisset, in Judæam venit, ibique Jesu, cui nomen et Jason, fratri (al. et Jasoni fratri) Oniæ
pontificatum tradidit. Quo deinde expulso, Oniam cognomento Menelaum successorem ei dedit.
Itaque ob sacerdotii dignitatem orta seditione inter principes, ingentium miseriarum semina
pullulaverunt.

R. DLXXX.	152	1843	6	3	2	339
		1844	7	4	3	340
		1845	8	5	4	341
		1846	9	6	5	342
		1847	10	7	6	343
		1848	11	8	7	344
		1849	12	9	8	345
		1850	13	10	9	346

Macedonum regnum
defecit.

Romani, interfecto Perse Macedonum rege, destructoque eo regno, Macedonas, Illyrios et Gala-
tas liberos esse jusserunt.

Antiochus legem Judæorum impugnat: ac primum quidem omnem eorum provinciam ad
idololatriam compellens, qui parere noluerunt, enecat. Postea vero Hierosolymam ascendens,
templum et vasa Dei, quæ ministerio fuerunt consecrata, vastat: in templo Jovis Olympii simu-
lacræ ponit: in Samaria quoque super verticem montis Garizin Jovis Peregrini delubrum ædi-
ficat, ipsis Samaritanis, ut id faceret, precantibus. Verum hoc in tempore Mattathias quidam ex
sacerdotibus filius Asamonæi ex vico Modim adversum Antiochi duces arma corripiens, fultus
etiam filiorum auxilio, leges patrias vindicavit olympiade CLIII.

Ennius poeta LXX major annis articulari morbo perit, sepultus in Scipionis monumento, in via
Appia, intra primum ab Urbe milliarium. Quidam ossa ejus Rudiam ex Janiculo translata affirmant.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	SYRIE	ROM.
		Ptolem. Philometor	Antiochus Epiphanes	Consules
Judæorum dux Judas, qui et Macchabæus, filius Mattathiae, Antiochi duces de Judæa expellens, et templum ab idolorum imaginibus emundans, patrias leges post triennium suis civibus reddidit olym-	1851 1852	14 15	10 11	347 348
R. DXC.				
piade CLIV.				

IX. ANTIOCHUS EUPATOR, annis II.

X. DEMETRIUS SOTER, annis XII.

Menelao pontifice Judæorum a juniore Eupatore Antiocho occiso, qui prius Judæam Epiphani Antiocho prodiderat, Alcimus alienus a genere sacerdotali, ambitione pontificatum invadit. Ob quod Onias filius pontificis Oniae in Ægyptum transmigrans in Heliopolitano pago civitatem, quæ dicitur Onuphis, nominis sui condidit, templo ad similitudinem templi patrii constructo. Alcimus vero adversum Judam Macchabæum inimicitias gerens, post non multum temporis ira Dei percussus interiit. Et sic omnium Judæorum favore Judæ Macchabæo sacerdotium decernitur: qui dignitate suscepta legatos Romam dirigit. Senatus decrevit Judæos amicos et auxiliares Romanorum habendos.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	SYRIE	JUD.	ROM.
		Ptolem. Philometor	Demetrius Soter	Judas Macchabæus	Consules
Aristarchus grammaticus agnoscitur.	1857	20	3	1	353
Samaritani et Judæi Alexandria, Ptolemæo judicante, contendunt de honoribus ex utraque parte templo suo deferendis. Et superant Judæi.	1858 1859	21 22	4 5	2 3	354 355

Publius Terentius, Carthaginiensis, comædiarum scriptor, ob ingenium et formam libertate donatus, in Arcadia moritur, qui primam *Andriam* antequam ædilibus venderet, Cæcilio multum se miranti legit.

II. JONATHAS, annis XIX.

	1860	23	6	1	356
	1861	24	7	2	357
	1862	25	8	3	358
	1863	26	9	4	359
	1864	27	10	5	360
	1865	28	11	6	361
	1866	29	12	7	362

XI. ALEXANDER, annis IX, mensibus X.

	1867	30	1	8	363
	1868	31	2	9	364
	1869	32	3	10	365

Alexander Antiochi, qui Epiphanes cognominatus est, filius, Syriæ et Asiæ imperans, Jonathanam corona et multis insignibus donis prosecutur.
Lucilius poeta nascitur.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	SYRIE	JUD.	ROM.
		Ptolem. Philometor	Alexander	Jonathanas	Consules
Descriptione Romæ facta, inventa sunt hominum CCCXXXIV millia.	1870 1871	33 34	4 5	11 12	366 367
Jonathanas dux Judæorum pariter et pontifex cum Romanis et Spartiatis amicitias facit.	159 1872	35	6	13	368
Alexandro R. DCX. Balæ regi Syriæ Ptolemæus filiam suam dedit uxorem.	1873 1874 1875 160 1876	1 2 3 4	7 8 9 10	14 15 16 17	369 370 371 372
	1877	5	1	18	373

VII. PTOLEMÆUS EVERGETES, annis XXIX.

XII. DEMETRIUS, annis III.

Ptolemæus Demetrio filiam suam tradit uxorem simul cum regno Alexandri mariti sui; quod de duobus ejus accipit, occiso Tryphone, qui regnum Syriæ sibi vindicabat.

Trypho dux Alexandri regis Syriæ Jonathanam Judæorum pontificem interfecit, et sacerdotium Simon frater Jonathanæ assumit.

Lucius Attius tragædiarum scriptor clarus habetur, natus Mancino et Serrano consulibus, parentibus libertinis: et seni jam Pacuvio Tarenti sua scripta recitavit; a quo et fundus Attianus juxta Pisaurum dicitur, quia illuc ex Urbe inter colonos fuerat deductus.

Trypho Syriæ regnum conatus invadere, Antiocho filio Alexandri interfecit, ad extremum et ipse supermoritur.

Post Demetrium regnavit in universa Syria frater ejus Antiochus, qui cognominatus est Sidetes.
Bellum servile ortum in Sicilia. R. DCXX.

Antiochus Sidetes rex Syriæ adversum Judæam arma corripiens et Hierosolymam vallo circumdans, cum ad conditiones (al. deditio-nem) pontificem Simonem compulisset, recedit olympiade CLXII.
Arsaces rex Parthus Antiochum interfecit, cui successit iterum Demetrius.

Ptolemæus expulsus Ægypto.
Arverni nobilis Galliæ urbs capta, et rex Vituitus.

III. SIMON, an. VIII.

XIII. ANTIOCHUS SIDETES, annis IX.

	1879	7	3	1	375
	1880	8	1	2	376
	1881	9	2	3	377
	1882	10	3	4	378
	1883	11	4	5	379
	1884	12	5	6	380
	1885	13	6	7	381
	1886	14	7	8	382

IV. HYRCANUS, qui et JOANNES, an. XXVI.

	1887	15	8	1	383
	1888	16	9	2	384
	1889	17	1	3	385
	1890	18	2	4	386

XIV. DEMETRIUS iterum, annis IV.

Pseudo-Philippus regnat in Macedonia anno uno.

Romani, interfecto Pseudo-Philippo, Macedonas tributarios faciunt.

Scipio Numantinos subvertit.
Brutus Iberiam usque ad oceanum subjicit.

Simoni Judæorum pontifici pariter et principi Romani et Spartiæ, legatione ejus libenter excepta, amabilia misere scripta.

Primus liber Macchabæorum hujus temporis historiam continet.

Simon Judæorum pontifex interfecit: cui succedit filius suus Joannes, qui et Hyrcanus.

Attalus moriens regni sui populum Romanum instituit heredem.

Juxta Æolias insulas igne ex flatu suscitato, apparuit insula, quæ nunc Hiera vocatur.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	SYRIÆ	JUD.	ROM.
		Ptolem. Evergetes	Demetrius	Hyrca-nus	Consu-les
	1891	19	3	5	387
164	1892	20	4	6	388

Servi qui in Sicilia rebellabant, obsidionis necessitate compulsi, ad sua invicem cadavera conversi sunt, voranda.

Joannes dux Judæorum et pontifex R. DCXXX. adversum Hyrcanum bellum gerens vicit, unde Hyrcani nomen accepit: et a Romanis jus amicitiae postulans, decreto senatus inter amicos relatus est.

	1893	21	1	7	389
	1894	22	2	8	390
	1895	23	3	9	391
165	1896	24	4	10	392
	1897	25	5	11	393
	1898	26	6	12	394
166	1899	27	7	13	395
	1900	28	8	14	396
	1901	29	9	15	397

Narbonam coloniae deductæ.
Marcus Terentius Varro philosophus et poeta nascitur.

Ptolemæus Evergetes Egyptiorum regnum dimisit, postque eum regnavit Ptolemæus cognomine Salvator, quem Græci appellabant Physconem. R. DCXL.

167	1902	1	10	16	398
	1903	2	11	17	399
	1904	3	12	18	400

Rhodo terræ motu concussa, colossus ruit.
Jugurtha contra Romanos dimicans capitur.

168	1905	4	1	19	401
	1906	5	2	20	402
	1907	6	3	21	403
	1908	7	4	22	404
	1909	8	5	23	405
	1910	9	6	24	406
	1911	10	7	25	407
169	1912	11	8	26	408

Cn. Pompeius Magnus oritur.
Jonathas gloriose apud Judæos pontificatum gerit. Post eum Judæi reges habere cœperunt.

Aristobulus filius Jonathæ, rex pariter et pontifex, primus apud Judæos diadematis sumpsit insigne post CMLXXXIV Babylonicæ captivitatis annos. Post quem filius suus regnavit Jannæus, cognomento Alexander, qui pontificatum quoque administrans crudelissime civibus prefuit.

cc millia Teutonorum Ambronumque ad Aquas Sextias cæsa: LXX millia capta per Marium cum duce Teuto-modo.

XV. ANTIOCHUS GRYPUS, annis XII.

Hyrcanus pontifex Judæorum Samariam civitatem, quæ vocabatur Eutemus, nostro tempore Sebaste vocatur, obsidione captam solo cœquavit: quam suo tempore Herodes instaurans Sebasten in honorem Augusti appellavit.

VIII. PTOLEMÆUS PHYSCON idemque SOTER, annis XVII et mensibus VI.

XVI. ANTIOCHUS CYZICENUS, annis XVIII.

Antiochus Cyzicenus, Grypoejecto, Syriam obtinuit: ac rursum Grypus superato Cyziceno eandem recepit. Ita ex successione regnabant invicem adversum se dimicantes.
Cicero Arpini nascitur, matre Helvia, patre equestris ordinis ex regio Volseorum genere.

V. ARISTOBULUS, anno I.

VI. JANNÆUS, idemque ALEXANDER, an. XXXII.

Turpilius comicus senex admodum Sinuessæ moritur.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	SYRIÆ	JUD.	ROM.
		Ptolem. Physcon	Antiochus Cyzic.	Jannæus	Consu-les

Caius Lucius R. DCL. lius satyrum scriptor Neapoli moritur, ac publico funere effertur, anno ætatis XLVI.
M. Furius poeta cognomento Bibaculus Cremonæ nascitur.

170	1914	13	10	1	410
	1915	14	11	2	411
	1916	15	12	3	412
	1917	16	13	4	413
	1918	17	14	5	414

C. Marius quinquies consul juxta Eridanum Cimbros superat, et de his cum Catulo triumphat.

Thracæ a Romanis victi per Didium.

Seleucus ab Antiocho filio Cyziceni vivus exurit.

Titus Lucretius poeta nascitur: qui postea amatorio poculo in furorem versus, cum aliquot libros per intervalla insanie conscripsisset, quos postea Cicero emendavit, propria se manu interfecit anno ætatis quadragesimo quarto.

Expulso de regno Ptolemæo Physcone per matrem Cleopatram et in Cyprum secedente, ipsa regnavit.

Ptolemæus Cyrenæorum rex, cui Appionis cognomen erat, Cyrene moriens Romanos testamento reliquit heredes regni sui.

Antiochus in Parthos fugiens Pompeio se deinceps tradidit: post quem Philippus captus est a Gabinio. R. DCLX.

IX. PTOLEMÆUS, qui et ALEXANDER, annis X.

171	1919	1	15	6	415
	1920	2	16	7	416
	1921	3	17	8	417
	1922	4	18	9	418

Rursum in Sicilia bellum servile consurgit.
Aquilus in Sicilia bellum servile compescuit.

XVII. PHILIPPUS, annis II.

172	1923	5	1	10	419
	1924	6	2	11	420

Huc usque Syria possessa per reges in Romanam ditionem cessit.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	JUD.	ROM.
		Ptolem. Alexander	Jannæus	Consules

Bellum adversum Romanos, Picentes, Marsi Pelinque moverunt.

Alexander matrem suam occidit.

	1925	7	12	421
	1926	8	13	422
	1927	9	14	423
173	1928	10	15	424

L. Pomponius Bononiensis Atellanarum scriptor clarus habetur.

X. PTOLEMÆUS, qui expulsus fuerat, annis VIII.

	1929	1	16	425
--	------	---	----	-----

Hic Ptolemæus, qui a matre fuerat ejectus, regressus de fuga regnum obtinuit, quia Alexandrum, qui ante eum fuerat, ob interfectionem matris cives pepulerant.

Plotius Gallus primus Romæ Latinam rhetoricam docuit: de quo Cicero sic refert: « Memoria teneo pueris nobis primum Latine docere cœpisse Plotium quemdam. »

C. Valerius Catullus scriptor lyricus Veronæ nascitur.

Sylla Athenienses vastat. Templum Apollinis tertio apud Delphos a R. DCLXX Thracibus incensum, et Romæ Capitolium.

174	1930	2	17	426
	1931	3	18	427
	1932	4	19	428
	1933	5	20	429
	1934	6	21	430

Sallustius Crispus scriptor historicus in Sabinis Aminterni nascitur.

Descriptione Romæ facta, inventa sunt hominum CMLXXIII millia.

Jannæus rex Judæorum plurimas civitates capit Syriæ.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	JUD.	ROM.	
		Ptolem. Jannæus Consules qui expulsus			
		1933	7	22	431
P. Terentius Varro vico Atace in provincia Narbonensi nascitur: qui postea xxxv annum agens Græcas litteras summo studio didicit.	175	1936	8	23	432
Roscio contra Chrysogonum defenso, Cicero Athenas secedit. Deinde post triennium Romam regreditur.		1937	1	24	433
Titus Quintus Atta scriptor Togatarum Romæ moritur: sepultusque via Prænestina ad miliarium secundum.	176	1940	4	27	436
		1938	2	25	434
		1939	3	26	435
		1941	5	1	437
Bellum gladiatorum in Campania gestum.		1942	6	2	438
L. Lucullus primus imperator appellatus est victa Armenia, Mesopotamia, et Nisibicum fratre regis capta.		1943	7	3	439
Pompeius R. DCLXXX. universam Hiberiam subjugavit.	177	1944	8	4	440
M. Lucullus de Bessis triumphavit, capta Cabye (al. Calybe), Tomis, et cæteris vicinis (al. universis) urbibus.		1945	9	5	441
Crassus quoque triumphavit.		1946	10	6	442
M. Porcius Cato Stoicus philosophus agnoscitur.	178	1948	12	8	444
Lucus Daphnensium juxta Antiochiam a Pompeio Apollini consecratur.		1949	13	9	445
		1950	14	1	446
		1951	15	2	447
		1952	16	3	448
		1953	17	4	449
		1954	18	5	450
		1955	19	6	451
		1956	20	7	452
		1957	21	8	453

XI. PTOLEMÆUS Dionysus cognomine, annis xxx.

Sulla Romam obtinuit, et post biennium (al. triennium) moritur.

Lepidus hostis publicus judicatur.

Pompeius gloriosissimè triumphavit.

VII. ALEXANDRA, annis ix.

Alexandra, quæ et Salina, uxor Alexandri Hierosolymis regnavit; ex (al. in) cujus ætate Judæos rerum confusio et variæ clades oppresserunt.

Antiochia et Syria a Romanis capta.

Creticum bellum motum. Unde Metellus Creticus.

Virgilius Maro in pago, qui Andes dicitur, haud procul a Mantua nascitur, Pompeio et Crasso consulibus, Idibus Octobribus.

VIII. HYRCANUS, annis xxxiv.

Judæi Romanorum per Pompeium novi vectigales sunt facti, et pontificatum apud eos suscepit Hyrcanus.

Aristobulus et Hyrcanus filii Alexandræ contra se de imperio dimicantes occasionem præbuere Romanis ut Judæam invaderent. Itaque Pompeius Hierosolymam veniens, capta urbe, reserato templo, usque ad Sancta sanctorum accedit: Aristobulum vinctum secum abducit: pontificatum confirmat Hyrcano: deinde Antipatrum Herodis Ascalonitæ filium procuratorem Palæstinæ facit.

Libya per testamentum Appionis regis Romanis relicta. 179 | 1951 | 15 | 2 | 447 || Horatius Flaccus satyricus et lyricus R. DCXC. poeta libertino patre Venusii nascitur. | | 1952 | 16 | 3 | 448 |
		1953	17	4	449
		1954	18	5	450
		1955	19	6	451
		1956	20	7	452
		1957	21	8	453

XII. CLEOPATRA, annis xxii.

Principium belli civilis Cæsar et Pompeii.

M. Cælius (al. Cæcilius) prætor, et T. Annius Milo exul (al. exules) oppressi res novas in Thuriano Bruttioque agros simul molientes.

Ex hoc loco continua Romanis nascuntur imperia in diem vitæ principalia: et regnat apud Romanos primus omnium Caius Cæsar, qui primus singulare arripuit imperium; a quo Cæsares Romanorum principes appellati.

Ptolemæi cadaver cum lorica aurea inventum in Nilo.

Cæsar in Egypto regnum Cleopatram confirmat ob stupri gratiam.

Cleopatra regio comitatu Urbem ingressa.

Prohibet lectis margaritisque uti, quæ nec viros nec liberos habent, et minores essent annis quadraginta quinque.

Cassius Judæa capta templum spoliatur.

Antonius decrevit quintilem mensem Julium debere dici, quia in eo natus fuerat Julius Cæsar.

Idibus Martiis C. Julius Cæsar in curia occiditur: et fasces statim suscipit P. Dolabella.

C. Julii Cæsaris corpus ob honorem in rostris concrematum.

Romæ tres soles simul exorti paulatim in eundem orbem coierunt. Inter cætera portenta, quæ facta sunt toto orbe, bos in suburbano Romæ ad arantem locutus est: frustra se urgeri, non enim frumenta, sed homines brevi defuturos.

OLYMP.	ABRAHAMUS	EGYPT.	JUD.	ROM.	
		Ptolem. Hyrcanus Consules Dionysus			
		1958	22	9	454
Pompeius imperator appellatus.		1959	23	10	455
Messala Corvinus orator nascitur, et Titus Livius Patavinus scriptor historicus.	181	1960	24	11	456
		1961	25	12	457
		1962	26	13	458
		1963	27	14	459
		1964	28	15	460
		1965	29	16	461
		1966	30	17	462
		1967	1	18	463
		1968	2	19	464

I. C. JULIUS CÆSAR, an. v.

Pompeius prælio victus et fugiens a spadonibus Alexandrini regis occiditur.

Diodorus Siculus Græcæ scriptor historiæ clarus habetur.

XII. CLEOPATRA, annis xxii.

Principium belli civilis Cæsar et Pompeii.

M. Cælius (al. Cæcilius) prætor, et T. Annius Milo exul (al. exules) oppressi res novas in Thuriano Bruttioque agros simul molientes.

Ex hoc loco continua Romanis nascuntur imperia in diem vitæ principalia: et regnat apud Romanos primus omnium Caius Cæsar, qui primus singulare arripuit imperium; a quo Cæsares Romanorum principes appellati.

Ptolemæi cadaver cum lorica aurea inventum in Nilo.

Cæsar in Egypto regnum Cleopatram confirmat ob stupri gratiam.

Cleopatra regio comitatu Urbem ingressa.

Prohibet lectis margaritisque uti, quæ nec viros nec liberos habent, et minores essent annis quadraginta quinque.

Cassius Judæa capta templum spoliatur.

Antonius decrevit quintilem mensem Julium debere dici, quia in eo natus fuerat Julius Cæsar.

Idibus Martiis C. Julius Cæsar in curia occiditur: et fasces statim suscipit P. Dolabella.

C. Julii Cæsaris corpus ob honorem in rostris concrematum.

Romæ tres soles simul exorti paulatim in eundem orbem coierunt. Inter cætera portenta, quæ facta sunt toto orbe, bos in suburbano Romæ ad arantem locutus est: frustra se urgeri, non enim frumenta, sed homines brevi defuturos.

	OLYMP.	ABRAHAMUS	ÆGYPT.	JUD.	ROM.
			Cleopatra	Hyrca- nus	Augustus
Antonium adversum Augustum Cæsarem bellum movet.					
Publius mimographus natione Syrus Ro- R. DCCX. mæ scenam tenet.	1974	8	25	1	Cicero in Formiano suo ab Herennio Pompilio occiditur .IXIÆ ætatis suæ anno.
Ab loco Antiocheni sua tempora computant.					
Laberius mimorum scriptor decimo mense post Caium Cæsarem Puteolis moritur.					
Ciceronis caput cum manu dextera pro rostris positum: juxtaque coronata Pompilii militis imago, qui eum occiderat.					
Ovidius Naso nascitur in Pelignis.	1975	9	26	2	Vibium Maximum designatum quæstorem agnovit dominus suus, atque abduxit.
Cicero, ut quibusdam placet, interficitur in Cajetis.	185 1976	10	27	3	Secunda secessio Augusti et Antonii consulis.
Templa Rhodiorum depopulatus est Cassius.					
Cornificius poeta a militibus desertus interiit, quos sæpe fugientes galeatos lepores appellarat.					
Hujus soror Cornificia, cujus insignia extant epigrammata.					
C. Falcidius tribunus plebis legem tulit, ne quis testamento plus legaret, quam ut quarta pars hæredibus superesset, si quatuor aut minus essent. Si autem plus quatuor, medietas eo tenore, ut sive liberis sive propinquis pater sua legaret, illa pars quam Falcidius constituit, nisi pater interdixerit, et legatis fruentibus, et iisdem carentibus æqualiter partiretur.					
Curtius Salassus (al. Thalassus) in insula Arado cum quatuor cohortibus vivus combustus est, quod tributa gravius exigeret.					
E taberna Meritoria trans Tiberim oleum terra erupit, fluxitque tota die sine intermissione, significans Christi gratiam ex gentibus.					
Antonium superat Augustus, et interveniente senatu cum eo in amicitiam regreditur.					
Cornelius Nepos scriptor historicus clarus habetur.	1977	11	28	4	
	1978	12	29	5	
	1979	13	30	6	
	186 1980	14	31	7	
	1981	15	32	8	
	1982	16	33	9	
Furnii pater et filius clari oratores habentur: quorum filius consularis ante patrem moritur.					
M. Bavius poeta, quem Virgilius in <i>Bucolicis</i> notat, in Cappadocia moritur.	1983	17	34	10	Sallustius diem obiit quadriennio ante Actiacum bellum. Lunæ secundum Romanos cursus inventus est.

Antigonus contra Judæos dimicans tandem occiditur : a quo usque in præsens tempus Hierosolymorum regnum destructum est. Si quidem Herodes post eum a Romanis constitutus est princeps alienigena, et nihil omnino ad Judæam pertinens.

Hyrcanus contra Parthos pugnans, captivus apud illos ductus est. Hyreano captivo facto, Herodes Antipatri Ascalonitæ et matris Cypridis Arabicæ filius a Romanis Judæorum suscipit principatum : cujus tempore Christi natalitate vicina, regnum et sacerdotium Judææ, quod prius per successiones minorum tenebatur, destructum est, completa prophetia, quæ ita per Moysen loquitur : *Non deficiet princeps ex Juda, neque dux de femoribus ejus, donec veniat cui reprimissum est. Et ipse erit expectatio gentium.* (Gen. xlix, 10.) In hoc enim loco Christus, quem Danielis scriptura præfatur, accipit finem. Nam usque ad Herodem christi, id est, sacerdotes, erant reges Judæorum : qui imperare cœperant a sexagesima quinta olympiade, et ab instauratione templi sub Dario, usque ab Hyrcanum et centesimam octogesimam sextam olympiadem, annis cccclxxxiii in medio transactis, quos Daniel significat dicens : *Et scies et intelliges ab initio sermonis respondendi et ædificandi Hierusalem, usque ad Christi principatum, hebdomadæ septem, et hebdomadæ*

sexaginta duæ (Dan. ix, 25) : quæ LIX hebdomadæ faciunt annos CCCCLXXXIII : in quibus christi, id est, sacerdotes, per unctionem consecrati, regnaverunt usque ad Hircanum : quo extremo omnium a Parthis capto, Herodes Antipatri filius nihil ad se pertinentem Judæam ab Augusto et senatu accepit ; filique ejus post eum regnaverunt, usque ad novissimam Hierosolymorum captivitatem, nequaquam ex successione sacerdotalis generis pontificibus constitutis, neque perpetuitate vitæ secundum legem Moysi servientibus Deo. Ignobiles vero quidam, et alio tempore alii, et nonnulli unius anni, sive medico amplius, a Romanis imperatoribus sacerdotium emebant. Quæ omnia etiam Daniel propheta vaticinatur ita dicens : *Et post hebdomades VII et LXII, interibit chrisma, et judicium non erit in eo : et templum et sanctum corrumpet populus duce veniente : et cædentur in cataclysmo belli* (ibid. 26). Et in consequentibus : *Et super templum, inquit, abominatio desolationum : et usque ad consummationem temporis consummatio dabitur super desolationem* (Ibid. 27).

	OLYMP.	ABRAHAMUS	ÆGYPT.	JUD.	ROM.
			Cleopatra	Herodes Augustus	
I. HERODES alienigena, deficiente pontificum principatu, annis xxxvii.					
Antonii R. DCCXX. et Augusti fœdus.	187	1984	18	1	11
Herodes Ananelum quemdam de Babylone accitum pontificem Judæorum constituit: et post exiguum temporis, Aristobulum fratrem uxoris suæ, nepotem Hyrcani, successorem ei dedit: quo post annum interfecto, rursum Ananelo reddidit sacerdotium.					
Colonias deduxere Romani.		1985	19	2	12
Augustus triumphavit pedestris certaminis triumpho.		1986	20	3	13
Niceetes et Hybreas (al. Tybreas) et Theodorus, et Plutio nobilissimi artis rhetoricæ Græci præceptores habentur.					
Augusti et Antonii tertie dissensionis exordium, quod repudiata sorore Cæsaris Cleopatram duxisset uxorem.					
Antonius Cleopatram tradidit Arabiam.		1987	21	4	14
Usque ad Cleopatram Ptolemæi, qui vocabantur Lagidæ, in Ægypto regnaverunt annis ccxc (al. ccxv).	188	1988	22	5	15
Artorius medicus Augusti post Actiacam victoriam naufragio perit.					

Egypti regnum, quod fuit in Alexandria, destructum est, et Romanis paruit.

Cleopatra et Antonius semet interficiunt, et *Aegyptus* fit Romana provincia: quam primus tenuit Caius Cornelius Gallus, de quo Virgilius scribit in *Bucolicis*.

Gesta sunt ab Augusto bella: Mutinense, quo per illum ab obsidione Antonii Brutus liberatus est; apud Perusium, Tusciæ civitatem, adversum L. Antonium Antonii fratrem consulem; Pharsalicum, apud Philippos, Mædoniæ urbem, adversum Brutum et Cassium interfectores Cæsaris; Siculum, adversum Sextum Pompeium Pompeii filium; Actiacum, adversum Antonium et Cleopatra[m], qui locus in Epiro est.

Cæsar appellatus Augustus, a quo Sextilis mensis Augusti nomen accepit.

Nicopolis juxta Actium condita, et agor Actius ex eo constitutus.

Quidam ab hoc loco primum annum Augusti monarchiæ supputant.

Anaxilaus Larissæus Pythagoricus et magus ab Augusto Urbe Italiaque pellitur.

OLYMP.	ABRAHAMUS	JUD.	ROM.	
Herodes Augustus				
	1990	7	17	
Cum ingenti triumpho et pompa Augustus Romam ingressus, et Cleopatrarum liberi Sol et Luna ante currum ejus ducti.				
Cornelius Gallus Foro-Julien-sis poeta, a quo primum Egyptum rectam supra diximus, XLIII (al. LXIII) ætatis suæ anno propria se manu interfecit.				
Augustus Romæ plurimas leges statuit.	1994	8	18	Indi per legatos ab Augusto amicitiam postulant.
Messala Corvinus primus præfectus Urbi factus, sexto die magistratu se abdicavit, incivilem potestatem se esse contestans.				
Censu Romæ agitato, inventa sunt civium Romanorum quadragies semel (al. quindecies) centena et LXIV millia.	189	1992	9	19
Thebæ civitas Egypti usque ad solum erutæ.				
Colonie deductæ.				
Tralles civitas terræ motu consederunt.				
Marcus Terentius Varro philosophus prope nonagenarius moritur.				
Munatius Plancus Ciceronis discipulus, orator habetur insignis: qui cum Galliam regeret Coma-tam, Lugdunum condidit.				
Augustus Calabriam et Gal-los vectigales facit.	1993	10	20	Marcus Lollius Galatiam Ro-manam provinciam facit.
Quintilius Cremonensis Virgilii et Horatii amicus moritur.				
R. DCCXXX.	1994	11	21	Augustus, cum ei monar-chia deferretur, renuit.
Augustus Cyzicenos liber-tate privavit.	1995	12	22	Tiberius ab Augusto missus occupavit Armeniam.
Pylades, Cilix pantomimus, cum veteres ipsi canerent atque saltarent, primus Romæ chorum et fistulam sibi præcinere fecit.				
Cantabri res novas mo-lientes opprimuntur.	190	1996	13	23
Herodes apud Hierosolimam multas et magnas ædes pu-blicas construit.				
Atratinus, qui septemdecim annos natus Cœlium accusaverat, clarus inter oratores habetur. Ad extremum, morborum tædio in balneo voluntate exanimatus, hæredem reliquit Augustum.				
Augustus Samiis libertatem dedit.	1997	14	24	
In Cypro plurimæ civitatum partes terræ motu conciderunt.	1998	15	25	Germanos in arma versos Marcus Lollius superat.
Virgilius Brundisii moritur, Sentio Saturnino et Lucretio Cinna consulibus. Ossa ejus Neapolim translata in secundo ab urbe milliario sepeliuntur, titulo hujusmodi superscripto, quem ipse moriens dictaverat:				
<i>Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc Parthenope: cecini pascua, rura, duces.</i>				
Herodes Samariam, olim jam in cineribus sedentem, a fundamentis suscitans, in honorem Augusti, Augustam, id est, Sebastiam, appellavit: et in Paneade, id quod Panion vocatur, extruxit: et in civitate Paniotarum Silvano templum ædificavit.				
Tiberius Cæsar appellatus est.	191	1999	16	26
		2000	17	27
Varius et Tucca Virgilii et Horatii contubernales poetæ habentur illustres: qui <i>Æneidos</i> postea libros emendaverunt, sub ea lege ut nihil adderent.				
Augustus Caium Agrippam adoptavit in filium.	2001	18	28	Colonie Berytum et Patras (al. Pataras) deductæ.
Emilius Macer Veronensis poeta in Asia nascitur et mo-ritur.	2002	19	29	Bosphorum Agrippa capit.

OLYMP.	ABRAHAMUS	JUD.	ROM.	
Herodes Augustus				
Emilius Macer Veronensis poeta in Asia nascitur et mo-ritur.	2003	20	30	Tiberius Vindelicos, et eos, qui Thraciarum confines erant, Romanas provincias facit.
Cestius Smyrnæus Latinam Romæ rhetoricam R. DCCXL. docuit.	192	2004	21	31
Augustus a senatu pontifex maximus appellatur.				
Herodes Antedonam civitatem reformavit. Et Antipatridam atque Herodionem in honorem patris Antipatri et suum extruxit. Innumerabilia quoque opera in singulis Syriarum urbibus, quas regebat, solertissime ædificavit.				
Herodes in Palæstina Cæsa-ream in nomine Cæsaris con-didit, quæ prius Turris Stra-tonis vocabatur.	2005	22	32	
	2006	23	33	Horatius, quinquagesimo septimo ætatis suæ anno, Ro-mæ moritur.
Passienus pater declamator insignis diem obiit.	2007	24	34	Tiberius vastata Germania imperator appellatur.
Caius Julius Hyginus, cogno-mento Polyhistor, grammati-cus habetur insignis.	193	2008	25	35
Herodes Hyrcanum, qui olim sacerdos Judæorum fuerat, de captivitate Parthica regressum, et filium ejus, qui sacerdotio patris successerat, interfecit: sororem quoque ejus, uxorem suam, cum duobus filiis propriis jam adolescentibus, et matrem uxoris occisæ, socrum suam, crudelissime necat.				
Herodes ad ea, quæ supra crudelissime gesserat, etiam hoc addidit: virum sororis suæ Salomæ interfecit: et cum eam alii tradidisset uxorem, etiam hunc necat. Scribas quoque et interpretes divinæ legis simili scelere occidit.				
Tiberius Cæsar de captis Pannoniis triumphavit.	2009	26	36	
Tiberius de Rhætiis, Vinde-licis, Armeniis et Pannoniis triumphavit.	2010	27	37	
	2011	28	38	Albucius Silo Novariensis clarus rhetor agnoscitur.
In insula Coe terræ motu plurima ædificia ceciderunt.	194	2012	29	39
Marcus Tullius Tiro, Ciceronis libertus, qui primus notas commentatus est, in Puteolano prædio suo usque ad centesimum annum consenescit.				
Augustus Juliam filiam suam, in adulterio deprehen-sam, damnat exilio.	2013	30	40	Melissus Spoletinus gram-maticus agnoscitur.
				M. Porcius Latro, Latinus de-clamator, tædio duplicis quar-tanæ, semetipsum interfecit.
R. DCCL.	2014	31	41	Cyrinus ex consilio senatus in Judæam missus censum hominum possessionumque describit.
Augustus gla-diatorium ludum et navale certamen exhibuit.	2015	32	42	
Colliguntur omnes ab Abraham, usque ad nativitatem Christi, anni duo millia quindecim. Ab Adam usque ad Christum, quinque millia ducenti duo minus.				
Tertullianus in eo libro, quem contra Judæos scripsit, affirmat Christum xlii anno Augusti natum, et xv Tiberii esse passum.				
JESUS CHRISTUS FILIUS DEI IN BETHLEHEM JUDÆ NASCITUR.				
Caius Cæsar amicitiam cum Parthis facit.	195	1	33	43
		2	34	44
Herodes, cum Christi nati-vitatem magorum indicio co-gnovisset, universos Bethle-hem parvulos jussit occidi.		3	35	45
		4	36	46
Asinius Pollio, orator et con-sularis, qui de Dalmatis trium-phaverat, in villa Tusculana anno lxx ætatis suæ moritur.	196	5	37	47
II. ARCHELAUS, annis ix.				
Herodes morbo intercutis aquæ, et scaturientibus toto corpore vermibus, miserabi-liter sed digne moritur.				

OLYMP. CHRISTUS JUD. ROM.

Archelaus Augustus

In Herodis loco Archelaus, filius ejus, ab Augusto, rex constituitur, et tetrarchæ fiunt quatuor fratres ejus, Herodes, Antipater, Lysias et Philippus.

Tiberius Cæsar Dalmatas Sarmatasque in Romanam redegit potestatem.

Athenodorus Tarsensis Stoicus philosophus, R. DCCLX. et Marcus Verrius

Flaccus, grammaticus, clari habentur.

Fames Romæ ita ingens facta, ut quinque modii tritici venderentur denariis xxvii semis.

Messala Corvinus orator, ante biennium quam moreretur, ita memoriam et sensum amisit, ut vix pauca verba conjungeret, et ad extremum ulcere sibi (*al. illi*) circa sacram spinam nato, inedia se confecit, anno ætatis LXXII (*al. LXX*).

Sotio philosophus Alexandrinus, præceptor Senecæ, clarus habetur.

Athenienses res novas contra Romanos molientes opprimuntur, auctoribus seditionis occisis.

Augustus cum Tiberio filio suo censum Romæ agitans invenit hominum nonagies trecentena et LXX (*al. LX*) millia.

Archelaus nono anno regni sui in Viennam urbem Galliæ relegatur: postque eum Judæorum tetrarcha constitutus est Herodes frater ejus.

Defectio solis facta: et Augustus LXXVI ætatis suæ anno Atellæ in Campania moritur sepeliturque Romæ, in Campo Martio.

Caius Asinius Gallus, orator, Asinii Pollionis filius, cujus etiam Virgilius meminit, diris a Tiberio supplicis necatur.

III. TIBERIUS imperator, annis XXIII.

III. HERODES tetrarcha, annis XXIV.

Livius historiographus Patavii moritur.

Quatuordecim urbes terræ motu corruerunt, Ephesus, Magnesia, Sardis, Mosthene, Egæ, Hierocæsarea, Philadelphia, Tmolus, Temnus, Cyme, Smyrna, Apollonia, Dia, Hyrcania.

Ovidius poeta in exilio perit, et juxta oppidum Tomos sepelitur.

R. DCCLXX.

Fenestella, historiæ scriptor et carminum, septuagesimo anno moritur, sepeliturque Cumis.

Tiberius multos reges ad se per blanditias evocatos nunquam remisit: in quibus et Archelaum Cappadocem, cujus regno in provinciam verso, Mazacam nobilissimam civitatem, Cæsaream appellari jussit.

Tiberius Drusum consortem regni facit.

Drusus Cæsar veneno perit.

Philippus tetrarcha in Syria Phœnice civitatem condidit, quæ nunc dicitur Paneades, in qua plurimas ædes construxerat, quam tunc Cæsaream Philippi vocavit. Et Juliadem idem Philippus tetrarcha aliam civitatem condidit.

OLYMP. CHRISTUS JUD. ROM.

Herodes Tiberius

Q. Haterius, promptus et popularis orator, usque ad nonagesimum prope annum in summo honore consenscit.

Votienus Montanus, Narbonensis orator, R. DCCLXXX. in Balearibus insulis moritur, a Tiberio illic relegatus.

Joannes filius Zachariæ in deserto juxta Jordanem fluvium prædicans, Christum Filium Dei in medio eorum adesse testatur. Ipse quoque Dominus Jesus Christus hinc in populos salutarem viam annuntiat, signis atque virtutibus vera comprobans esse, quæ diceret. Computantur in præsentem annum, id est, xv Tiberii Cæsaris, a secundo anno instaurationis templi, quæ facta est sub altero anno Darii regis Persarum, anni DCLVIII. A Salomone autem, et prima ædificatione templi, anni mille LX (*al. XL*). A Moyse et regressu Israelis ex Ægypto, anni MDXXXIX. Ab Abraham et regno Nini et Semiramidis, anni MMXLIV. A diluvio usque ad Abraham, anni DCCCLII. Ab Adam usque ad diluvium, anni MMCCXLI.

Jesus Christus, Filius Dei, salutarem cunctis prædicans viam, miracula, quæ in evangelis scripta sunt, facit.

Jesus Christus, Filius Dei, discipulos suos divinis imbuens sacramentis, ut universis gentibus conversionem ad Deum nuntient, imperat.

Jesus Christus secundum prophetias, quæ de eo fuerant prælocutæ, ad passionem venit anno Tiberii xviii: quo tempore etiam in aliis ethnicorum commentariis hæc ad verbum scripta reperimus: solis facta defectio: Bithynia terræ motu concussa, et in urbe Nicæna ædes plurimæ corruerunt. Quæ omnia his congruunt, quæ in passione Domini acciderunt. Scribit vero super his et Phlegon, qui olympiadum egregius supputator est, in tertio decimo libro ita dicens: Quarto autem anno ccc olympiadis, magna et excellens inter omnes, quæ ante eam acciderant, defectio solis est facta: dies, hora sexta, ita in tenebrosam noctem versus, ut stellæ in cælo visæ sint: terræque motus in Bithynia Nicænae urbis multas ædes subvertit. Hæc supradictus vir.

Argumentum autem hujus rei, quod Salvator isto anno passus sit, affert evangelium Joannis: in quo scribitur, post xv annum Tiberii Cæsaris tribus annis Dominum prædicasse. Josephus etiam, vernaculus Judæorum scriptor, circa hæc tempora die Pentecostes sacerdotes primum commotionem locorum et quosdam sonitus sensisse testatur: deinde ex abdito templi repentinam erupisse vocem dicentium: *Transmigremus ex his sedibus*. Scribit autem supradictus vir, quod eodem anno Pilatus præses secreto noctis imagines Cæsaris in templo statuerit; et hæc prima seditionis et turbarum Judæis causa extiterit. Ex hoc loco considerandum, quantæ calamitates deinceps Judæorum gentem oppresserint.

Ecclesiæ Hierosolymorum primus episcopus ab Apostolis ordinatus Jacobus, qui et habitus est frater Domini.

Cassius Severus, orator egregius, qui Quintianum (*al. Quintilianum*) illud proverbium luserat, xxv exilii sui anno in summa inopia moritur, vix panno verenda contextus.

Pilatus post supradictam seditionem, quæ ob Cæsaris imagines fuerat concitata, sacrum thesaurum, quem corbonam Judæi vocant, in aquæ ductum Hierosolymorum expendens, secundæ seditionis præbuit semina.

	OLYMP.	CHRISTUS	JUD.	ROM.	
			Herodes	Tiberius	
Persius Flaccus, satyricus poeta Volaterris nascitur.		35	21	21	Philo Alexandrinus vir doctissimus cognoscebatur.
Sejanus, praefectus Tiberii, qui apud eum plurimum poterat, instantissime cohortatur, ut gentem Judaeorum deleat. Philo meminit in secundo libro <i>Legationis</i> .					
Agrippa, Herodis regis filius, accusator Herodis tetrarchae Romam profectus, a Tiberio in vincula conjicitur.		36	22	22	Multi senatorum et equitum interfecti.
Pilato de Christianorum dogmate ad Tiberium referente, Tiberius retulit ad senatum, ut inter caetera sacra reciperetur. Verum cum ex consulto patrum Christianos eliminari Urbe placuisset, Tiberius per edictum accusatoribus Christianorum comminatus est mortem. Scribit Tertullianus in <i>Apologetico</i> .					
Tiberius imperator in Campania moritur.	204	37	23	23	Caius Memmii Reguli uxorem duxit, impellens eum ut uxoris suae patrem esse se scriberet.
Caius semetipsum in deos refert.			IV. CAIUS, annis III mensibusque X.		Caius Caesar, cognomento Caligula, Agrippam vinculis liberatum regem Judaeae facit.
Pontius Pilatus in multas incidens calamitates, propria se manu interemit. Scribunt Romanorum historiae.		38	24	1	Plurimi nobilium interfecti a Caio.
Passienus filius fraude heredis suae necatur.			IV. AGRIPPA, an. VII.		Caius sorores suas, quibus stuprum intulerat, insularum exilio condemnavit.
R. DCCXC.	39		1	2	
Flaccus Avilius, praefectus Aegypti, multis Judaeos calamitatibus premit, consentiente Alexandriae populo, et crebris adversus eos clamoribus personante. Synagogas quoque eorum imaginibus, statu, aris polluit et victimis. Refert Philo in eo libro, qui <i>Flaccus</i> inscribitur, haec omnia se praesente gesta: ob qua etiam legationem ad Caium Caesarem ipse suscepit.					
Caius omnes exules iussit interfici.					
Caius Petronio, praefecto Syriae, praecipit, ut in Hierosolymis statuam suam sub nomine Jovis optimi maximi poneret.					Toto orbe Romano, sicuti Philo scribit, et Josephus, in synagogis Judaeorum statu et imagines et aere Caii Caesaris consecratae.
	40		2	3	
Petrus Apostolus, cum primum Antiochenam Ecclesiam fundasset, Romam mittitur, ibique evangelium praedicans xxy annis ejusdem urbis episcopus perseverat.					
Caius a protectoribus suis occiditur in palatio, anno aetatis tricesimo quarto (al. xxx).	205	41	3	4	
			V. CLAUDIUS, annis XIV, mensibus VII, diebus XXVIII.		
Marcus evangelista, interpres Petri, Aegypto et Alexandriae Christum annuntiat.		42	4	1	Iste est Claudius patruus Drusi, qui apud Magontiam monumentum habet. (Al. avunculus, quia frater matris Caii fuit.)
Primus Antiochia ordinatur episcopus Evodius.		43	5	2	Prophetia Agabi, qua in Actis Apostolorum famem in toto orbe futuram dixerat, sub Claudio expletur.
Claudius de Britannis triumphavit, et Orcadas insulas Romano adjunxit imperio.	206	44	6	3	Claudius Quirinalis, rhetor Arelatensis, Romae insignissime docet.
		45	7	4	
Domitius Afer, Nemausensis, clarus orator habetur, qui postea, Nerone regnante, ex cibi abundantia in caena moritur.					

	OLYMP.	CHRISTUS	JUD.	ROM.	
			Agrippa	Claudius	
Agrippa rex Judaeorum annis septem imperans moritur. Post quem filius ejus Agrippa substituitur a Claudio in regnum.					
			V. AGRIPPA, annis XXVI.		
Descriptione Romae facta sub Claudio, inventa sunt civium Romanorum sexagies novies centena XLIII millia.		46	1	5	Inter Therasiam et Theram orta est insula habens stadia XXXII.
Thracia hucusque regnata in provinciam redigitur.		47	2	6	
Sub procuratore Judaeae Cumano in diebus Azymorum tanta est Hierosolymis orta seditio, ut in portarum exitu populi corruebat, triginta (al. viginti) Judaeorum millia perierint.			48	3	7
Marcus Antonius R. DCCC. Liberalis, Latinus rhetor, magnas inimicitias cum Palaeone exercebat.	207	49	4	8	Fame facta in Graecia, tritici modius sex drachmis venumdatus est.
Palaeon Vicentinus insignis grammaticus Romae habetur: qui quondam interrogatus, quid inter stillam et guttam interesset: <i>Gutta, inquit, stat; stilla cadit.</i>					
Magna fames facta est Romae.		50	5	9	
Claudius Felicem procuratorem Judaeae mittit, apud quem Paulus Apostolus accusatus in defensionem sui perorat.		51	6	10	
		52	7	11	
Sub Felice procuratore Judaeae multi extiterunt, qui populum sua persuasione deciperent: in quibus et Aegyptius quidam pseudopropheta fuit: qui plurimos sibi associans, in ipso magnarum rerum conatu per exercitum Felicis opprimitur. Scribit Josephus consentanea Apostolorum actibus, in quibus Paulo dicitur a tribuno: <i>Nonne tu es Aegyptius, qui ante hos dies concitasti et eduxisti in desertum quatuor millia virorum?</i>					
	280	53	8	12	
Felice recedente a Judaea, seditio in Caesarea Stratonis exorta magnam Judaeorum multitudinem perdidit.		54	9	13	
Festus succedit Felici, apud quem, praesente Agrippa rege, Paulus Apostolus religionis suae rationem exponens, Romam vincetus mittitur.		55	10	14	Claudius moritur in palatio anno aetatis suae LXIV (al. XLIV).
Probus Berytus eruditissimus grammaticus Romae agnoscitur.	209	56	11	1	VI. NERO, annis XIII, mensibus VII, diebus XXVIII. Hujus avunculus fuit Caius Caligula.
R. DCCCX.		57	12	2	Nero Agrippinam matrem suam et sororem patris interfecit.
		58	13	3	Staius Sureullus Tolosanus celeberrime in Gallia rhetoricam docet.
		59	14	4	Festo magistratui Judaeae successit Albinus.
		60	15	5	
Nero Romae cithara contentus superat.	210	61	16	6	
Nero tantae luxuriae fuit, ut frigidis et calidis lavaretur unguentis, retibusque aureis piscaretur, quae purpureis funibus extrahebat.					
Terrae motus Romae, et solis defectio.		62	17	7	
Jacobus frater Domini, quem omnes Justum appellabant, a Judaeis lapidibus opprimitur, in cujus thronum Simeon, qui et Simon, secundus assumitur.					
Post Marcum evangelistam primus Alexandrinae Ecclesiae ordinatur episcopus Anianus, qui praefuit, annis XXII. (Arm. XXVI.)					

	OLYMP.	CHRISTUS	JUD.	Agrippa	Nero	ROM.
Persius moritur anno ætatis suæ xxix.		63	18	8		
Nero Romæ in cithararum agone contendens cunctos superat.		64	19	9		
Albino præses Florus successit : sub quo Judæi contra Romanos rebellant.						Thermæ a Nerone ædificatæ, quas Neronianas appellavit. Ante mensam Neronis fulmen cecidit.
In Asia tres urbes terræ motu conciderunt, Laodicea, Hierapolis, Colossæ.	211	63	20	10		Junius Gallio, frater Senecæ, egregius declamator, propria se manu interfecit.
M. Annæus Lucanus Cordubensis poeta, in Pisoniana conjuratione deprehensus, brachium ad secandas venas medico præbuit.						
Nero, ut similitudinem Trojæ ardentis cerneret, plurimam partem Romanæ urbis incendit.						
Nero cum cæteris viris insignibus et Octaviam uxorem suam interfecit, Cornutumque philosophum, præceptorem Persii, in exilium fugat.						
Multi nobilium a Nerone Romæ interfecti.		66	21	11		
Nero in Olympiade coronatur cerycas, citharistas, tragædos, aurigas, vario certamine superans.						Duæ tantum provinciæ sub Nerone factæ, Pontus Polemoniacus, et Alpes Cotticæ, Cottio rege defuncto.
Post Petrum primus Romanam Ecclesiam tenuit Linus annis duodecim.						
L. Annæus Seneca Cordubensis, præceptor Neronis et patruus Lucani poetæ, incisione venarum et veneno hausto periit.						
Musonius et Plutarchus philosophi insignes habentur.						
		67	22	12		
Rursum Nero Isthmia, Pythia, Actia celebrans inter cerycas, tragædos et citharistas coronatur.						
Quidam codices habent, quod cxi olympias acta non est, Nerone in suam præsentiam differente.						
Neroni in macelli expensas centies centena millia decreto senatus annua subministrantur.		68	23	13		
						Primus Nero super omnia scelera sua etiam persecutionem in Christianos facit, in qua Petrus et Paulus gloriose Romæ occubuerunt.
PRIMA PERSECUTIO.						
R. DCCCXX.	212	69	24	14		

PRIMA PERSECUTIO.

R. DCCCXX. 212 69 24 14

L. Annæus Melas, Senecæ frater et Gallionis, bona Lucani poetæ, filii sui, a Nerone promeretur. Contra Judæos, qui Cestii Flori avaritiam non ferentes rebellabant, Vespasianus magister militiæ a Nerone transmittitur, qui plurimas Judææ urbes capit.

Flavius Josephus scriptor historicus, dux belli Judæorum, cum a Romanis interficiendus esset, Vespasianum prænuntiat de morte Neronis, et ejus imperio.

Nero, cum a senatu quæreretur ad pœnam, e palatio fugiens, ad quartum Urbis milliarium in suburbano liberti sui inter Salariam et Nomentanam viam semetipsum interfecit, anno ætatis suæ xxxii, atque in eo omnis Augusti familia consummata est.

Post Neronem Galba in Hiberia, Vitellius in Germania, Ottho Romæ, imperium arripuerunt. Marcus Fabius Quintilianus Romam a Galba perducitur.

Vespasianus duobus præliis superatos Judæos ad muros compulit.

Galba septimo mense imperii sui in medio Romanæ urbis foro capite truncatur.

Ottho tertio regni sui mense apud Vetricacum (*al.* Bebriacum) propria manu occubuit.

Vitellius, a Vespasiani ducibus occisus, in Tiberim projicitur, octavo mense imperii sui, et die uno.

Galba, Ottho, Vitellius, regnaverunt anno uno, mensibus sex.

Antiochiæ secundus episcopus ordinatur Ignatius.

OLYMP.	CHRISTUS	JUD.	ROM.
Agrippa Vespasianus			
VII. VESPASIANUS, annis ix, mensibus xi, diebus xxii.			
70	25	1	

Vespasianus apud Judæam imperator ab exercitu appellatus, et bellum Tito filio commendans, Romam per Alexandriam proficiscitur.

Capitolium Romæ incensum.

Titus, Judæa capta et Hierosolymis subversis, dec millia virorum interfecit. Josephus vero scribit undecies centena millia fame et gladio periisse, et alia centum millia captivorum publice venundata. Ut autem tanta multitudo Hierosolymis reperiretur, causam azymorum fuisse refert: ob quæ ex omni gente Judæi ad templum confluentes, urbem quasi carcere sunt reclusi. Oportuit enim in his diebus Paschæ eos interfici, in quibus Salvatorem crucifixerunt.

Colligitur omne tempus in secundum annum Vespasiani, et novissimam Hierosolymorum eversionem, a quinto decimo anno Tiberii Cæsaris, et ab exordio evangelicæ prædicationis, anni **xliii**. A captivitate autem, quam ab Antiocho perpersi sunt, anni **ccxxxix**. Porro a secundo Darii anno, sub quo rursum templum ædificatum est, anni **dxci**. A prima autem ædificatione templi sub Salomone, usque ad novissimam ejus ruinam, quæ sub Vespasiano facta est, anni **mcii**.

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.	
			Vespasia- nus	
			—	
		72	3	
	213	73	4	Vespasianus Capitolium ædificare
Achaia, Lycia, Rhodus, Byzantium,		74	5	orsus.
Samus, Thracia, Cilicia, Commage-		75	6	In Alexandria orta seditio.
næ, quæ antea liberæ et sub regibus				
amicis erant, in provinciam redactæ.				
Tres civitates Cypri terræ motu		76	7	Colossus erectus habens altitudi-
corruerunt.				nis pedes CVII (<i>Arm. cxxviii</i>).
Q. Asconius Pædianus, scriptor historicus, clarus habetur : qui LXXIX ætatis suæ anno captus				
luminibus, XII postea vixit annos in summo honore omnium consenescentes.				
Gabinus (<i>at. Gabianus, vel Gabi-</i>	214	77	8	
nianus), celeberrimi nominis rhe-		78	9	
tor, in Galliis docuit.				

Lues ingens Romæ facta : ita ut per multos dies in ephemeridem decem millia ferme mortuorum hominum efferrentur. Nobilitatis Romanæ morbo pars maxima periit.

R. DCCCXX.

Vespasianus colonias deduxit, et mortuus est profluvio ventris in villa propria circa Sabinos, anno ætatis suæ sexagesimo nono.

Mons Vesuvius ruptus in vertice tantum ex se eiecit incendium, ut vicinas regiones, et urbes cum hominibus exureret.

Titus, Vespasiani filius, in utraque lingua disertissimus fuit, et tantæ bonitatis, ut, cum quadam die recordatus fuisset in cœna, nihil se in illa die cuiquam præstitisse, dixerit: *Amici, hodie diem perdididi.*

Titus Musonium Rufum philoso- phum de exilio revocat.	215	81	2	Titus amphitheatrum Romæ ædi- ficat: et in dedicatione ejus quinque millia ferarum occidit.
Romæ plurimæ ædes incendio concremata.				

Titus morbo perit in ea villa, qua pater ejus, anno ætatis XLII.

OLYMP. CHRISTUS ROM.

Domi-
tianusIX. DOMITIANUS, Titi frater junior, annis xv,
mensibus v.

Decreto senatus Titus inter deos refertur.	82	1	Domitiani uxor Augusta appel- latur.
Domitianus eunuchos fieri probi- buit.	83	2	Tres virgines Vestæ ob stuprum damnatae.
Secundus Alexandrinæ Ecclesiæ constituitur episcopus Abilius, qui præfuit annis xiii.	84	3	Plurimos senatorum Domitianus in exilium mittit.
Nasamones et Daci dimicantes adversum Romanos sunt victi.	85	4	
	86	5	Domitianus sine lignorum admix- tione templum construxit.
Domitianus plurimos nobilium in exilium mittit, et occidit.			
Duo menses aliter appellati, sep- tember Germanicus, october Domi- tianus.	87	6	Primus Domitianus dominum se et deum appellari jussit.
R. DCCCXL. 217	88	7	Quintilianus ex Hispania Calagur- ritanus primus Romæ publicam scholam habuit, et salarium e fisco accepit, et claruit.
	89	8	

Hoc tempore ad collocandum in Galliis novæ fidei fundamentum pietas superna magnificos atque
industrios viros destinavit, Parisiensibus videlicet Dionysium, Silvanectensibus Regulum, Rhotomagen-
sibus Nicasium, Ebroicensibus Taurinum, Arelatensibus Trophimum, Narbonæ Paulum, Tolosæ Satur-
ninum, Avernis Astremonium, Lemovicis Martialem, Turonicis Gratianum, Cenomanicis Julianum,
Belvacensibus Lucianum, Ambianensibus Firmum, Lugdunensibus Pothinum.

Domitianus mathematicos et phi- losophos Romana urbe pepulit.	90	9	
Multa opera Romæ facta, in quæ Capitolum, forum transitorium, Divorum (<i>al.</i> clivorum) por- ticus, Isium ac Serapium stadium (<i>al.</i> Serapieum stadium), horrea, piperataria (<i>al.</i> horrea pipe- ratoria), Vespasiani templum, Minerva Chalcidica, Odium, forum Trajani, thermæ Trajanæ et Titianæ, senatus, ludus matutinus, mica aurea, meta sudans, ac Pantheum.			

Domitianus de Dacis et Germanis triumphavit.	91	10	Maxima virginum Vestalium Cornelia convicta stupri juxta legem viva defossa est.	
Tertius Romanæ Ecclesiæ episcopus præfuit Clemens annis novem.	92	11	Domitianus tantæ superbiæ fuit, ut aureas et argenteas statuas sibi in Capitolio poni jussit.	
Flavius Josephus hic finem facit secundæ <i>Priscorum historiæ</i> .	218	93	12	Domitianus prohibuit vites in urbibus seri.
Domitianus multos nobilium perdidit: quosdam vero in exilium misit.	94	13	Domitianus rursum philosophos et mathematicos urbe Romana per edictum extrudit.	

SECUNDIA PERSECUTIO.

95 14

Apollonius Tyaneus et Euphrates
insignes philosophi habentur.

Domitianus eos, qui de genere David erant, interfici præcepit, ut nullus Judæorum regni reli-
quus foret.

Scribit Brutius plurimos Christianorum sub Domitiano fecisse martyrium: inter quos et Fla-
viam Domitillam Flavii Clementis consulis ex sorore neptem, in insulam Pontiam relegatam, quia
se Christianam esse testata est.

Hoc anno beatus Dionysius atque Nicasius cum sociis suis per coronam martyrii pervenerunt ad Christum.

OLYMP. CHRISTUS ROM.

Domi-
tianus

Domitianus occisus in palatio, per vespillones ignobiliter exportatur, anno ætatis xxxv (<i>al.</i> xlv).	219	96 97	15 16	Multa signa atque portenta Romæ et in toto orbe facta.
Alexandrinæ Ecclesiæ tertius epi- scopus præfuit Cerdo, annis undecim.		98	1	Justus a Tiberiade Judæorum scri- ptor agnoscitur.

X. NERVA, anno i, mensibus iv.

Nerva morbo perit in hortis Sallustianis anno ætatis lxxii, cum jam Trajanum adoptasset in filium.
Trajanus Agrippinæ in Galliis imperator factus, natus Italicæ in Hispania.
Senatus decrevit, ut omnia quæ Domitianus statuerat, in irritum ducerentur. Itaque multi, quos
injuste ejecerat, de exilio reversi, nonnulli bona propria receperunt. Aiunt et Apostolum Joannem
hoc tempore exilio resolutum Ephesum venisse: in qua urbe et hospitium et amicos amantissi-
mos sui habebat.

XI. TRAJANUS, annis xix, mensibus vi.

Joannem Apostolum, usque ad Tra- jani tempora Irenæus episcopus per- mansisse scribit: R. DCCCL. post quem auditores ejus insignes fuerunt Papias, Hie- rapolitanus episcopus, et Polycar- pus Smyrnæus, et Ignatius Antio- chenus.	220	99 100 101 102 103	1 2 3 4 5	Decreto senatus Nerva inter deos relatus. Romanæ Ecclesiæ episcopatum quartus suscepit Evaristus annis novem. Trajanus de Dacis et Scythis tri- umphat.
--	-----	--------------------------------	-----------------------	---

Trajanus, victo rege Decibalo, Daciam fecit provinciam: Iberos, Sarmatas, Osroenos, Arabas,
Bosporanos, Colchos, in fidem accepit: Seleuciam, Ctesiphontem, Babylonem occupavit et
tenuit. In mari Rubro classem instituit, ut per eam Indiæ fines vastaret.

Terræ motu quatuor urbes Asiæ subversæ, Elea, Smyrna, Pytane, Cyme: et egregiæ duæ, Opuntio- rum et Oritorum, in Græcia.	221	104 105 106 107 108	6 7 8 9 10	Romæ aurea domus conflagravit incendio. Plinius Secundus Novocomensis orator et historicus insignis habetur, cujus plurima ingenii opera extant. Periit, dum visit Vesuvium.
---	-----	---------------------------------	------------------------	---

Traiano adversus Christianos persecutionem movente, Simon filius Cleophæ, qui Hierosolymis
episcopatum tenuerat, crucifigitur, cui successit Justus. Ignatius quoque Antiochenæ Ecclesiæ
episcopus Romam perductus bestiis traditur. Post quem tertius constituitur episcopus Heron.

TERTIA PERSECUTIO.

Plinius Secundus, cum quamdam provinciam regeret, et in magistratu suo plurimos Christia-
norum interfecisset, multitudine eorum perterritus quæsit a Traiano quid facto opus esset, nun-
tians ei, præter obstinationem non sacrificandi, et antelucanos cœtus ad canendum cuidam Christo
ut Deo, nihil apud eos reperiri: præterea ad confederandam disciplinam vetari ab iis homicidia,
furta, adulteria, latrocinia et his similia. Ad quæ commotus Trajanus rescripsit, hoc genus qui-
dem inquirendum non esse, oblatos vero puniri oportere. Tertullianus refert in *Apologetico* suo.

R. DCCCCLX. Pantheum Romæ fulmine concrema- tum.	222	109	11	Alexandrinæ Ecclesiæ quartus ordinatur episcopus nomine Primus annis xii.
Quintus Romanæ Ecclesiæ episco- patum tenet Alexander annis decem.		110 111	12 13	Tres Galatiæ civitates terræ motu erutæ.

Post Justum, Ecclesiæ Hierosolymitanæ episcopatum quartus suscipit Zacchæus. Post quem
quintus Tobias. Cui succedit sextus Benjamin: ac deinde septimus Joannes: octavus Matthias: in
cujus locum nonus constituitur Philippus.

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
			Trajanus
		112	14
Trajanus Armeniam, Assyriam, Mesopotamiam, fecit provincias.	223	113	15
		114	16
		115	17
		116	18

Judæi, qui in Libya erant, adversum cohabitatores suos alienigenas dimicant. Similiter in Ægypto et in Alexandria. Apud Cyrenem quoque et in Thebaide magna seditione contendunt. Verum gentiliū pars superat in Alexandria.

Judæis in Mesopotamia rebellantibus, præcepit imperator Trajanus Lysiæ Quietō, ut eos provincia exterminaret. Adversum quos Quietus aciem instruens infinita millia eorum interfecit: et ob hoc procurator Judææ ab imperatore decernitur.

224 117 19 Salaminam urbem Cypri, interfectis in ea gentilibus, subvertere Judæi.

Trajanus morbo in civitate Selinunte perit, sive, ut alibi scriptum reperimus, apud Seleuciam urbem Isauriæ, profluvio ventris extinctus est anno ætatis LXXIII (al. LXXII), mense nono, die quarto. Ossa ejus in urnam auream collata, (al. collecta) et in foro sub columna posita: solusque omnium imperator intra Urbem sepultus.

Hadrianus Alexandriam abs Judæis subversam (al. laborantem) publicis instauravit expensis.

Hadrianus Judæos capit secundo contra Romanos rebellantes.

Hadrianus Trajani invidens gloriæ de Assyria, Mesopotamia, Armenia, quas ille provincias fecerat, removit exercitus.

Hadrianus reliqua tributorum urbibus relaxavit, chartis publice incensis. Plurimos etiam ipsis tributis liberos præstitit.

R. DCCCLXX. 119 2 Senatus Trajanum in deos refert.

Plutarchus Chæroneus, et Sextus et Agathobulus, et Oenomaus, philosophi insignes habentur. 120 3 Alexandrinæ Ecclesiæ quintus constituitur episcopus Justus, annis undecim.

Romanæ Ecclesiæ sextus episcopatum Xistus annis decem tenet.

Bellum contra Sauromatas gestum est hoc tempore. 225 121 4 Hadrianus in Libyam, quæ a Judæis vastata fuerat, colonias misit.

Euphrates Stoicus philosophus moritur. 122 5 Hadrianus Atheniensibus leges pentibus ex Draconis et Solonis reliquorumque libris jura composuit.

Cephisus fluvius Eleusinam inundavit: quem Hadrianus ponte conjungens, Athenis hiemem exegit. 123 6

Terræ motu apud Bithyniam Nicomedia ruit: et Nicænæ urbis plurima eversa sunt ædificia. Ad quarum instaurationem Hadrianus de publico largitus est impensas. 124 7

Hierosolymis decimus post Philippum constituitur episcopus Seneca. Post quem undecimus Justus: cui succedit duodecimus Levi. Post quem tertius decimus Ephres. Quartus decimus Josus. Quintus decimus Judas. Hi omnes usque ad eversionem, quam ab Hadriano perpessa est Hierusalem, ex circumcissione episcopi profuerunt.

Floruit Sanctus Taurinus Ebroicensis episcopus primus. 226 125 8 Hadrianus sacris Eleusinæ initiatus multa Atheniensibus dona largitur.

Quadratus discipulus Apostolorum, et Aristides Atheniensis philosophus noster, libros pro Christiana religione Hadriano dedere compositas: et Serenus Granius legatus vir apprime nobilis litteras ad imperatorem misit, iniquissimum esse dicens clamoribus vulgi innocentium hominum sanguinem concedi: et sine ullo crimine, nominis tantum et sectæ reos fieri. Quibus commotus Hadrianus Minutio Fundano proconsuli Asiæ scripsit, sine objectu criminum Christianos non condemnandos, cujus epistolæ usque ad nostram memoriam durat exemplum.

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
			Hadrianus
Imperator Hadrianus pater patriæ appellatur, et uxor ejus Augusta.		126	9
Antinous puer regius eximie pulchritudinis in Ægypto moritur: quem Hadrianus diligenter sepeliens (nam in deliciis R. DCCCLXXX. eum habuerat) in deos refert: ex cujus nomine etiam urbs Antinoui appellata est.	227	127	10
		128	11
Nicopolis et Cæsarea terræ motu conciderunt.			
Antiochiæ constituitur quartus episcopus Cornelius.		129	12
Romanæ Ecclesiæ episcopatum suscipit septimus Telesphorus annis undecim.			
Hadrianus Athenis hiemem exigens Eleusinam inquit.		130	13
Templum Romæ Veneris sub Hadriano in Urbe factum.		131	14
		132	15
Phavorinus et Polemon rhetores insignes habentur.			
	228	133	16

Judæi in arma versi Palæstinam depopulati sunt, tenente provinciam Tinio (al. Thyonio) Rufo, cui ad opprimendos rebelles Hadrianus misit exercitum.

Coehebas Judaicæ dux factionis nolentes sibi Christianos adversum Romanum militem ferre subsidium omnimodis cruciatibus necat. 134 17 Basilides hæresiarches in Alexandria commoratur: a quo Gnostici.

Bellum Judaicum, quod in Palæstina gerebatur, finem accepit, Judæorum rebus penitus oppressis: ex quo tempore etiam introeundi eis Hierosolymam licentia ablata est, primum nutu Dei, sicut prophete vaticinati sunt, deinde Romanis interdictionibus.

Hierosolymæ primus ex gentibus constituitur episcopus Marcus annis xvi, cessantibus his qui ex circumcissione fuerant. 229 137 20

Elia ab Elio Hadriano condita: et in fronte ejus portæ, qua Bethlehem egredimur, sus sculptus in marmore prominens, significans Romanis subjacere Judæos. Judæorum nonnulli a Tito Elio filio Vespasiani extructam arbitrantur.

Romanæ Ecclesiæ episcopatum octavus suscepit Hyginus annis quatuor. 138 21 Hadrianus morbo intercutis aquæ apud Baias moritur sexagenarius. XIII. TITUS ANTONINUS cognomento Pius cum liberis suis Aurelio et Lucio annis xxiii, mensibus iii.

R. DCCCXC. 139 1 Antoninus pater patriæ appellatur.

Romæ nonus ordinatur episcopus Pius annis duodecim.	230	140	2
Justinus philosophus librum pro nostra religione conscriptum Antonino tradidit.		141	3
Alexandriæ episcopatum septimus suscepit Marcus annis decem.		142	4
Mesomedes Cretensis citharicorum carminum musicus poeta cognoscitur. Taurus Berytius Platonicæ sectæ philosophus clarus habetur.	231	143	5
		144	6
		145	7
		146	8
		147	9
		148	10

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
			Commodus
Incendio Romæ facto, palatium et ædes Vestæ, plurimæque Urbis pars solo cœquantur.		192	12
Commodus strangulatur in domo Vestiliani.	243	193	13
Pertinax septuagenario major, cum præfecturam Urbis ageret, ex senatus consulto imperare jussus est.		XVI. ÆLIUS PERTINAX, mensibus sex.	
		194	1
Pertinax obsecrante senatu, ut uxorem suam Augustam, et filium Cæsarem appellaret, contradixit, sufficere testatus, quod ipse regnaret invitus.			
Pertinax occiditur in palatio Juliani jurisperiti scelere, quem postea Severus apud Mulvium pontem interfecit post menses septem quam imperium invaserat.			
Clemens Alexandrinæ Ecclesiæ presbyter, et Pantænus Stoicus philosophus, in disputatione dogmatis nostri disertissimi habentur.			
		XVII. SEVERUS, annis xix.	
Narcissus Hierosolymorum xxxv episcopus et Theophilus Cæsariensis, Polyocrates quoque, et Asianæ provincie episcopi insignes habentur.		195	1
Severus provincia Tripolitana, oppido Lepti solus ex Africa, usque in præsentem diem, Romanus imperator fuit: et in honorem Pertinacis, quem Julianus occiderat, Pertinacem se cognominari jussit. Ideo autem hic duo anni positi sunt, quia superiore anno sex menses regnavit Severus.			
Judaicum et Samariticum (al. Sarmaticum) bellum ortum.	244	196 197	2 3
Quæstione orta in Asia inter episcopos, an secundum legem Moysi quarto decimo die mensis Pascha observandum esset, Victor Romanæ urbis episcopus et Narcissus Hierosolymorum, Polyocrates quoque Ephesiorum, et Irenæus Lugdunensis, et Bacchylus Corinthiorum, plurimique Ecclesiarum pastores, quid eis probabile visum fuerit, litteris ediderunt: quarum memoria ad nos usque perdurat.			
		198	4
R. CML.		199	5
Severo imperante, Thermæ Severianæ apud Antiochiam et Romæ factæ, et Septizonium constructum.		200	6
Severus Parthos et Adiabenos superavit: Arabas quoque interiores ita cecidit, ut regionem eorum Romanam provinciam fecerit. Ob quæ Parthicus, Arabicus, Adiabenicus, cognominatus est.			
Romæ quartus decimus episcopus suscipit Zephyrinus annis xviii.	245	201 202 203	7 8 9
		QUINTA PERSECUTIO.	
Alexander ob confessionem Domini nominis insignis habetur.		204	10
Musianus nostræ philosophiæ scriptor agnoscitur.	246	205 206	11 12
In hoc anno jubileum a majoribus invenimus observatum, id est xii (al. xiii) anno Severi et cclii Antiochenæ urbis.		207	13
Clodio Albino, qui se in Gallia Cæsarem fecerat, apud Lugdunum interfecto, Severus in Britannos bellum transfert, ubi, ut receptas provincias ab incursione barbarica faceret securiores, vallum per cxxii (al. cxxiii) millia passuum a mari ad mare perduxit. Pictorum cecidit ingens multitudo.			

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
			Severus
Tertullianus Afer, centurionis proconsularis filius, omnium Ecclesiarum sermone celebratur.	247	208 209 210 211	14 15 16 17
Severus moritur Eboraci in Britannia.		212	18
			Severinus Ebroicis in Britannia moritur.
Geta Severi filius cum Bassiano fratre successor relictus, et post hostis publicus judicatus, confestim periit.			
		XVIII. ANTONINUS cognomento CARACALLA, Severi filius, annis vii.	
	248	213	1
		214	2
Antoninus Caracalla cognominatus propter genus vestis, quod Romæ erogaverat: et e contrario Caracallæ ex ejus nomine Antoninianæ (al. Antoninæ, al. Antonianæ) dictæ.			
Alexander tricesimus Hierosolymorum episcopus ordinatur adhuc vivente Narcisso, et cum eo pariter Ecclesiam regit.	249	215 216	3 4
Antiochiæ episcopus decimus constituitur Philippus.		217	5
		218	6
Romæ Ecclesiæ episcopatum suscipit quintus decimus Callixtus annis quatuor.			
R. CLMXX.		219	7
Circensibus Vulcanaliorum Romæ amphitheatrum incensum.			
Algarus, vir sanctus, regnavit Edessæ, ut vult Africanus.	249	220	1
			Antoninus interficitur inter Edessam et Charras Syriæ Mesopotamiæ civitates, anno ætatis quadragesimo secundo.
		XIX. MACRINUS, anno i.	
			Macrinus præfecturam prætorii regens imperator factus.
			Macrinus occiditur in Archelaide.
		XX. ANTONINUS alter, id est, M. Aur. Antoninus, qui et Aurelianus, annis iv.	
Marcus Aurelius Antoninus, Antonini Caracallæ ut putabatur filius, et sacerdos Heliogabali templi, adeo impudice in imperio suo vixit, ut nullum genus obscenitatis omiserit.			
Divion constructur.			Sanctus Benignus martyrio coronatur.
Romana Ecclesiæ sextus decimus ordinatur episcopus Urbanus an. novem.	250	221 222	1 2
In Palæstina Nicopolis, quæ prius Emmaus vocabatur, urbs condita est, legationis industriam pro ea suscipiente Julio Africano scriptore temporum.			Heliogabalum templum Romæ ædificatum.
		223 224	3 4
Antoninus Romæ occiditur tumultu militari cum matre Symiæ (Soema Syra).			
	251	225	1
Alexander Xerxem regem Persarum gloriosissime vicit, et disciplinæ militaris tam severus corrector fuit, ut quasdam tumultuantes legiones integras exauctoraverit.			
Ulpianus jurisconsultus assessor Alexandri insignissimus habetur.		226 227	2 3
			Thermæ Alexandrinæ Romæ ædificatæ, quæ ante Neronianæ.

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.	
			Alexander	
Geminus (<i>al.</i> Germanus) presbyter Antiochenus, et Hippolytus, et Beryllus episcopus Arabiae Bostrenus, clari scriptores habentur.	252	228 229 230	4 5 6	Antiochia undecimus constituitur episcopus Zebennus.
Romanae Ecclesiae decimus septimus episcopatum suscipit Pontianus annis quinque.		231	7	
Alexander in matrem Mammæam unice pius fuit, et ob id omnibus amabilis.	253	232 233 234	8 9 10	Origines in Alexandria clarus habetur.
Alexandrinae Ecclesiae duodecimus episcopus ordinatur Heraclas an. xvi.		235 236	11 12	
Romae octavus decimus ordinatur episcopus Antheros Fabianus an. xiii.				
Alexander occiditur Moguntiaci tumultu militari.	254	237	13	Origenes de Alexandria ad Caesaream Palaestinae transit.
XXII. MAXIMINUS, annis iii, et diebus paucis.				
Maximinus primus ex corpore militari sine senatus auctoritate ab exercitu imperator R. CMXC. electus est.		238 239	1 2	Maximinus adversum Ecclesiarum sacerdotes persecutionem facit.
SEXTA PERSECUTIO.				
Gordiano Romano ingresso Pupienus et Albinus, qui imperium arripuerant, in palatio occisi.		240	3	Maximinus Aquileiae a Pupieno occiditur.
XXIII. GORDIANUS, annis vi.				
	255	241 242 243 244	1 2 3 4	
		245	5	
		246	6	
Gordianus admodum adolescens, Parthorum natione superata, cum victor reverteretur ad patriam, fraude Philippi praefecti praetorii haud longe a Romano solo interfectus est. Gordiano milites tumultum aedificant, qui Euphrati imminet, ossibus ejus Romam revectis.				
Philippus Philippum filium suum consortem regni facit: primusque omnium ex Romanis imperatoribus Christianus fuit.				
XXIV. PHILIPPUS, annis vii.				
Quadraginta missus natali Romanae urbis cucurrerunt: et agon mille annorum actus.		247 248	1 2	
R. M. 257	249	3		
Regnantibus Philippis millesimus Romanae urbis expletus est annus: ob quam solemnitatem innumerabiles bestiae in circo magno interfectae: ludique in campo Martio theatrales tribus diebus ac noctibus populo pervigilante celebrati.				
Theatrum Pompeii incensum, et Hecatostylon.	250	251 252	4 5 6	Philippus urbem cognominem sui in Thracia construxit. Alexandrinae Ecclesiae tertius decimus episcopatum tenuit Dionysius annis xviii. Hic autem Dionysius vir sui temporis eloquentissimus summa gloria floruit.

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.	
			Philippus	
Philippus senior Veronae, Romae junior occiditur.	258	253	7	
Decius e Pannonia inferioribus Dalmatiis natus fuit, qui cum Philippo patrem et filium interfecisset, ob odium eorum, persecutionem in Christianos movet, qua diaconus Laurentius Romae martyrium duxit.				
XXV. DECIUS, anno i, mensibus iii.				
	254	1		Romae amphitheatrum incensum. Jubilaeus juxta majores nostros.
SEPTIMA PERSECUTIO.				
Antonius monachus in Aegypto nascitur.				
Romanae Ecclesiae episcopatum post Fabiani gloriosam mortem vicesimus suscipit Cornelius, quem tenuit annis tribus, diebus tribus, qui et ipse martyrio coronatus est. Extant ad eum Cypriani octo epistolae.				
Cyprianus primus rhetor, deinde presbyter, ad extremum Carthaginiensis episcopus martyrio coronatur.				
Pestilens morbus multas totius orbis provincias occupavit, maximeque Alexandriam et Aegyptum, ut scribit Dionysius, et Cypriani de mortalitate testis est liber.				
Alexandro Hierosolymorum episcopo apud Caesaream Palaestinae ob martyrium interfecto, et Antiochia Babyla, Mazabanus et Fabius episcopi constituuntur.				
Decius cum filio in Abrito (<i>al.</i> Aprutio) occiditur.				
XXVI. GALLUS et VOLUSIANUS, Galli filius, annis ii, mensibus iv.				
	255	1		Origenes moritur.
Romanae Ecclesiae episcopatum tenet vicesimus primus Lucius annis tribus, mensibus tribus (<i>al.</i> Lucius mensibus octo). Post quem vicesimus secundus Stephanus annis quatuor. Extant ad utrumque Cypriani epistolae.				
Novatus presbyter Cypriani Romam veniens Novatianum et ceteros confessores sibi sociat, eo quod Cornelius poenitentes apostatas recepisset. Novatianum prolixis scriptis Dionysius coarguit.				
	256	2		
Gallus et Volusianus, cum adversus Aemilianum, qui in Moesia res novas machinabatur, ex Urbe profecti essent, in foro Flamini, sive, ut alii putant, Interamnæ interfecti sunt. Aemilianus tertio mense invasæ tyrannidis extinctus est.				
Valerianus in Rhætia ab exercitu Augustus, Gallienus Romae a senatu Caesar appellatus.				
XXVII. VALERIANUS et GALLIENUS, annis xv.				
	259	257 258	1 2	Antiochia quartus decimus constituitur episcopus Demetrianus.
Romanae Ecclesiae pontificatum suscepit vicesimus tertius Xystus, et tenuit annis duobus, mensibus undecim, diebus sex (<i>al.</i> annis undecim); cum quo Laurentius martyrium suscepit.				
R. MX.	259	3		
OCTAVA PERSECUTIO.				
Valerianus in Christianos persecutione commota, statim a Sapore Persarum rege capitur, ibique servitute miserabili consenescit.				
	260	260 261 262	4 5 6	Valeriano in Persas ducto, Gallienus nostris pacem reddidit.
Sapor rex Persarum Syriam, Ciliciam et Cappadociam depopulatur.				
Antiochia quintus decimus Paulus Samosatenus constituitur episcopus.		263	7	

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
			Valerianus et Gallienus
Gallieno in omnem lasciviam dissoluto, Germani Ravennam usque venerunt.	261	264 265	8 9
Alamanni vastatis Galliis in Italiam transiere. Græcia, Macedonia, Pontus, Asia depopulatæ per Gothos. Quadi et Sarmatæ Pannonias occupaverunt.			
Germanis Hispanias obtinentibus Tarracon expugnata est.		266	10
Romanæ Ecclesiæ vicesimus quartus episcopus constituitur Dionysius annis duobus, mensibus tribus, diebus septem (<i>al.</i> annis novem).			Parthi Mesopotamiam tenentes Syriam incursarunt.
Alexandrinæ Ecclesiæ quartus decimus ordinatur episcopus Maximus annis xviii.		267 268	11 12
Hierosolymorum episcopatam tenet Hymenæus.	R. MXX. 262	269	13
		270	14
Paulus Samosatensis a cunctorum prædicatione desciscens, Artemonis hæresim suscitavit. In cujus locum Antiochenæ Ecclesiæ sextus decimus ordinatur episcopus Domnus.			Galliæ per Posthumum et Victorium et Tetricum receptæ.
Gallienus Mediolani occiditur.		271	15
			XXVIII. CLAUDIUS, anno i, mensibus ix.
		272	1
In Alexandria una pars, quæ appellatur Bruchium, quæ per multos annos fuerat obsessa, quia rebellabat, tandem destruitur.			
Claudius Gothos Illyricum et Macedoniam vastantes superat. Ob quæ in curia clypeus ei aureus, et in Capitolio statua aurea collocata est.			
Claudius Sirmii moritur.	263	273	2
Quintilius Claudii frater a senatu Augustus appellatus, decimo septimo (<i>al.</i> nono decimo) imperii die Aquileiæ occiditur.			
			XXIX. AURELIANUS, annis v, mensibus vi.
Aurelianus, Tetrico apud Catalaunos prodente exercitum suum, Gallias recepit.		274	1
		275	2
Zenobia apud Immas haud longe ab Antiochia vincitur: quæ, occiso Odenathio marito, orientis tenebat imperium: in qua pugna strenuissime adversus eam dimicavit Pompeianus dux cognomento Francus (<i>al.</i> Staticus), cujus familia hodieque apud Antiochiam perseverat, ex cujus Evangelii charissimus nobis presbyter stirpe descendit.			Antiochenæ Ecclesiæ septimus decimus ordinatur episcopus Timotheus.
Eusebius Laodicensis insignis habetur.		276	3
Aurelianus Romæ triumphantem Tetricus et Zenobia præcesserunt. E quibus Tetricus collector postea Lucaniæ fuit: et Zenobia in Urbe summo honore consenuit: a quo hodieque Romæ Zenobia familia nuncupatur.			
Aurelianus templum soli ædificat, et Romam firmioribus muris vallat.	264	277 278	4 5
R. MXXX.			Primus agon solis ab Aureliano institutus.
Romanæ Ecclesiæ episcopatam vicesimus quintus suscepit Felix annis v.		279	6

NONA PERSECUTIO.

Aurelianus cum adversum nos persecutionem movisset, fulmen juxta eum comitesque ejus ruit: ac non multo post inter Constantinopolim et Heracliam in cœnophurio Viæ Veteris occiditur.

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
			Probus
			XXX. TACITUS, mensibus quinque. Quo apud Pontum occiso, obtinuit imperium
			XXXI. FLORIANUS, diebus lxxxix. Hoc quoque apud Tarsum interfecto Ciliciæ civitatem, regnavit.
			XXXII. PROBUS, annis vi, mensibus iv.
Probus Gallias a barbaris occupatas ingenti virtute restituit.		280 281	1 2
Anatolius Laodicensis episcopus philosophorum disciplinis eruditus plurimo sermone celebratur.	265		
Secundo anno Probi, juxta Antiochenos cccxxv anno, juxta Tyrios cii, juxta Laodiceos cccxiv, juxta Edessenos dlxxxviii, juxta Ascalonitas ccclxxx, insana Manichæorum hæresis in commune humani generis malum exorta.		282 283	3 4
			Antiochiæ decimus octavus constituitur episcopus Cyrillus.
Saturninus magister exercitus novam Antiochiam exorsus est condere: qui postea imperium molitus invadere, Apamiæ occiditur.			
Probus Gallos et Pannonios vineas habere permisit, Almeamque et aureum montem militari manu consitos provincialibus colendos dedit.			
Romanæ Ecclesiæ episcopatum suscepit vicesimus sextus Eutychianus mensibus vii. Post quem vicesimus septimus Gaius annis quinque (<i>al.</i> et <i>Gr.</i> Gaius annis xv).	266	284 285	5 6
Probus tumultu militari apud Sirmium in turri, quæ vocatur Ferrea, occiditur.		286	7
			Alexandrinæ Ecclesiæ quintus decimus episcopus præfuit Theonas annis xix.
			XXXIII. CARUS cum filiis suis CARINO et NUMERIANO, annis ii.
		287	1
Carus Narbonensis, cum omni Parthorum regione vastata Cochem et Ctesiphontem nobilissimas hostium urbes cepisset, super Tigrim castra ponens fulmine ictus periit.			
Numerianus, cum ob oculorum dolorem lecticula veheretur in Thracia, insidiis Aprî soceri sui occisus est, vix fœtore cadaveris post aliquot dies scelere comperto.			
Carinus prælio victus apud Margum occiditur.		288	2
			XXXIV. DIOCLETIANUS, annis xx.
R. MXL.	267	289	1
Diocletianus Dalmata, scribæ filius imperator electus, statim Aprum in militum concione percussit, jurans sine suo scelere Numerianum interfectum.		290	2
Diocletianus in consortium regni Herculium Maximianum assumit: qui rusticorum multitudine oppressa, quæ factioni suæ Bacaudarum (<i>al.</i> Bagaridarum) nomen indiderat, pacem Galliis reddit.			
		291 292 293	3 4 5
Carausius (<i>al.</i> Causarius) sumpta purpura Britannias occupavit.	268		
Narseus orienti bellum intulit. Tenebræ fuerunt interdiu.			Quinquegentiani (<i>al.</i> Quinquegentiani) Africam infestaverunt. Carporum et Basternarum gentes in Romanum solum translatae sunt.

Egyptum Achilleus obtinuit. Ob quæ Constantius et Galerius Maximianus Cæsares assumuntur in regnum. Quorum Constantius Claudii ex filia nepos fuit: Galerius in Dacia haud longe a Serdica natus. Atque ut eos Diocletianus etiam affinitate conjungeret, Constantius privignam Herculi Theodorum accepit: ex qua postea sex liberos Constantini fratres habuit: Galerius filiam Diocletiani duxit Valeriam. Ambo uxores, quas habuerant, repudiare compulsi.

OLYMP.	CHRISTUS	ROM.	
			Diocletianus
			294 6
			295 7
			296 8
Busiris et Coptus civitates provin-			297 9
ciæ Thebaidos contra Romanos re-	269		298 10
bellantes, ad solum usque subver-			299 11
sæ sunt.	R. ML.		
Primus Diocletianus adorari ut deum se jussit, et gemmas vestibus calceamentisque inseri: cum ante eum omnes imperatores in modum judicium salutarentur, et chlamydem tantum purpuream a privato habitu plus haberent.			
Romanæ Ecclesiæ vicesimus octavus episcopatum suscipit Marcellinus annis ix.	270	300 12 301 13	
Alexandria cum omni Egypto per Achilleum ducem a Romana potestate desciscens, octavo obsidionis mense a Diocletiano capta est. Itaque plurimi per totam Egyptum gravibus proscriptionibus exiliisque vexati, interfectis his qui auctores perduellionis extiterant.			
Ecclesiæ Hierosolymorum vicesimus septimus ordinatur episcopus Zabdas.		302 14 303 15	Post decem annos per Asclepiodotum præfectum prætorii Britannæ receptæ.
Juxta Lingonas a Constantio Cæsare lx millia Alamannorum cæsa. Veturius, magister militiæ, Christianos persequitur milites: paulatim ex illo tempore jam persecutione adversum nos incipiente.		304 16	Galerius Maximianus victus a Narseo ante carpentum Diocletiani purpuratus cucurrit.

DECIMA PERSECUTIO.

Jubilæus secundum majores.			Persecutionis anni decem.
Secundo anno persecutionis Diocletianus Nicomediæ, Maximianus Mediolani purpuram deposuerunt, volente Diocletiano, Galerio et Constantio ex Cæsaribus Augustis factis.			
Thermæ Romæ Diocletianæ factæ, et Maximinianæ Carthagini.	271	305 17	Galerius Maximianus, superato Narseo, et uxore ac liberis, sororibusque ejus captis, a Diocletiano ingenti honore suscipitur.
Ecclesiæ Hierosolymorum vicesimus octavus præfuit Hermon annis xxxviii.		306 18	Antiochiæ decimus nonus constituitur episcopus Tyrannus.
Terræ motu horribili apud Tyrum et Sidonem multa opera conciderunt, et populus innumerabilis oppressus est.		307 19	
Alexandrinæ Ecclesiæ sextus decimus post Theonam ordinatur episcopus Petrus, qui postea nono persecutionis anno gloriose martyrium perpetravit.			
Diocletianus et Maximianus Augusti insigni pompa Romæ triumpharunt, antecedentibus currum eorum Narsei conjuge, sororibus, liberis et omni præda, qua Parthos spoliaverant.			
Nono decimo Diocletiani anno, mense martio, in diebus paschæ, ecclesiæ subversæ sunt.			
Romæ vicesimus nonus episcopus constituitur Eusebius mensibus sex. Post quem tricesimus Ecclesiam tenet Miltiades annis iv.		308 20	Ordinatus est sanctus Mallonius archiepiscopus Rothomagensis II.

OLYMP. CHRISTUS ROM.
Galerius

			XXXV. GALERIUS solus biennio Augustus imperium tenuit.
R. MLX. 272	309 1		Maximus et Severus a Galerio
Galerius Maximianus vicesimo	310 2		Maximiano Cæsares facti.
primo imperii sui anno moritur.			

Constantius sexto decimo imperii anno diem obiit in Britannia Eboraci. Post quem filius ejus Constantinus ex concubina Helena procreatus regnum invadit. Quarto autem persecutionis anno Constantinus regnare orsus.

Severus Cæsar a Galerio Maximiano contra Maxentium missus, Ravennæ secundo anno imperii sui interficitur.

Licinius a Galerio Carnunti in Pannoniis imperator factus.

			XXXVI. CONSTANTINUS, annis xxx, mensibus x.
Maxentius Herculi Maximiani filius a prætorianis militibus Romæ Augustus appellatur.	311 1		
	312 2		

Herculius Maximianus a filia Fausta detectus, quod dolum Constantino viro suo pararet, Massiliæ fugiens occiditur.

Quirinus episcopus Siscianus gloriose pro Christo interficitur. Nam manuali (al. navali) mola ad collum ligata e ponte præcipitatus in flumen diutissime supernatavit, et cum spectantibus collocutus, ne sui terrentur exemplo, vix, orans ut mergeretur, obtinuit.

Romanæ Ecclesiæ Silvester tricesimus primus ordinatur episcopus annis xxii. (al. xxi.)	273 313 3		Subrogatus Mutianus archiepiscopus Rothomagensis III, qui interfuit Concilio Arelatensi I.
	314 4		

Maximianus (al. et Gr. Maximinus), persecutione in Christianos facta, cum jam a Licinio puniendus esset, apud Tarsum moritur.

Alexandrinæ Ecclesiæ decimus septimus ordinatur episcopus Achilles.	315 5 316 6		Maxentius juxta pontem Milvium a Constantino superatus occiditur.
Hierosolymorum tricesimus nonus constituitur episcopus R. MLXX. Macarius.	274 317 7 318 8 319 9		Bellum Cibalense adversus Licinium.

Diocletianus haud procul a Salonis in villæ suæ palatio moritur, et solus omnium privatus inter deos refertur.

PAX NOSTRIS A CONSTANTINO REDDITUR.

	320 10		
275	321 11		
Crispus et Constantinus, filii Constantini, et Licinius adolescens, Licinii Augusti filius, Constantini ex sorore nepos, Cæsares appellantur. Quorum Crispum Lactantius Latinis litteris erudit, vir omnium suo tempore eloquentissimus, sed adeo in hac vita pauper, ut plerumque etiam necessariis indiguerit, nedum deliciis.			

	322 12		
	323 13		
	324 14		
276	325 15		

Alexandrinæ Ecclesiæ decimus octavus episcopus ordinatur Alexander, a quo Arius presbyter de Ecclesia ejectus multos suæ impietati sociat: ad quorum perfidiam coarguendam Synodus trecentorum decem et octo episcoporum in Nicæam urbem Bithyniæ congregata omnes hæreticorum machinas homousii oppositione delevit.

Licinius de palatio suo Christianos pellit.

326 16		Basileus Amasiæ Ponticæ episcopus sub Licinio martyrio coronatur.
--------	--	---

	OLYMP.	CHRISTUS	ROM.	
				Constantinus
Constantinus, filius Constantini, Cæsar factus.		327	17	Licinius Thessalonice contra jus sacramenti privatus occiditur.
Nazarius rhetor insignis habetur.		328	18	
Constantinus cum R. MLXXX. liberis suis honorificas ad Antonium litteras dirigit.	277	329	19	Subrogatus Severus archiepiscopus Rothomagensis IV.

Crispus Constantini filius et Licinius junior, Constantiæ Constantini sororis et Licinii filius, crudelissime interficiuntur anno imperii sui nono.

330 20

Vicennalia Constantini Nicomediæ acta, et sequenti anno Romæ edicta.

HUC USQUE HISTORIAM SCRIBIT EUSEBIUS PAMPHILI MARTYRIS CONTUBERNALIS, CUI NOS ISTA SUBJECIMUS.

331 21

Arnobius rhetor in Africa clarus habetur: qui cum in civitate Sicæ ad declamandum juvenes erudiret, et adhuc ethnicus ad credulitatem somniis impelleretur, neque ab episcopo impetraret fidem, quam semper impugnaverat, elucubravat adversus pristinam religionem luculentissimos libros: et tandem velut quibusdam obsidibus pietatis fœdus impetravit.

Drepanam Bithyniæ civitatem in honorem martyris Luciani ibi conditi Constantinus instaurans, ex vocabulo matris suæ Helenopolim nuncupavit.

In Antiochia Dominicum, quod vocatur Aureum, ædificari cœptum.

332 22

Constantinus uxorem suam Faustam interfecit.

Donatus agnoscitur: a quo per Africam Donatiani.

Antiochiæ post Tyrannum vicesimus ordinatur episcopus Vitalis. Post quem vicesimus primus Philogonus. Cui successit vicesimus secundus Paulinus. Post quem vicesimus tertius Eustachius. Quo in exilium ob fidem truso, usque in præsentem diem, Ariani Ecclesiam occupaverunt, id est, Eulalius, Eusebius, Euphronius, Placillus, Stephanus, Leontius, Eudoxius, Meletius, Euzoius, Dorotheus, rursus Meletius. Quorum idcirco tempora non digessi, quod eos hostes potius Christi, quam episcopos, judicem.

278 333 23

Porphyrius misso ad Constantinum insigni volumine exilio liberatur.

Juvenecus presbyter, natione Hispanus, evangelia heroicis versibus explicat.

Alexandrinæ Ecclesiæ decimus novus ordinatur episcopus Athanasius. Metrodorus philosophus agnoscitur. Edicto Constantini gentium templa subversa sunt.

334 24

Ditatur Constantinopolis pene omnium urbium nuditate, quæ ante Byzantium dicta.

335 25

Romæ tricesimus secundus Ecclesiam tenuit Marcus mensibus octo. Post quem tricesimus tertius ordinatus est Julius annis sexdecim, mensibus quatuor.

336 26

Romani Gotthos in Sarmatarum regione vicerunt.

Constantius filius Constantini provehitur ad regnum.

279 337 27

Pestilentia et fame innumerabilis multitudo in Syria Ciliciaque perit.

Sarmatæ et Limigantes dominos suos qui nunc Archari R. MXC. gantes vocantur, facta manu in Romanum solum expulerunt.

338 28

Calocærus in Cipro res novas molitus opprimitur.

339 29

Tricennalibus Constantini Dalmatius Cæsar appellatur.

340 30

Pater rhetor Romæ gloriosissime docet.

Nazarii rhetoris filia in eloquentia patri cœquatur, cui nomen Eunomia fuit.

Eustachius Constantinopolitanus presbyter agnoscitur: cujus industria in Hierosolymis martyrium constructum est.

Tiberianus vir disertus præfectus prætorii Gallias regit.

OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
		Constantinus
280	341	31

Constantinus extremo vitæ suæ tempore ab Eusebio Nicomediensi episcopo baptizatus, in Arianum dogma declinat: a quo usque in præsens tempus Ecclesiarum rapinæ, et totius orbis est secuta discordia.

Constantinus, cum bellum pararet in Persas, in Acyrone (al. Acinore) villa publica juxta Nicomediam moritur, anno ætatis LXII (al. LXVI): post quem tres liberi ejus ex Cæsaribus Augusti appellantur.

XXXVII. CONSTANTIVS, CONSTANTINVS et CONSTANS, annis xxiv, mensibus v, diebus xii.

Sapor rex Persarum Mesopotamia vastata, duobus ferme mensibus Nisibin obsedit.

342 1

Ablavius præfectus prætorii, et multi nobilium interfecti.

343 2

Jacob Nisibenus episcopus agnoscitur: ad ejus preces sæpe urbs discrimine liberata est.

Dalmatius Cæsar, quem patruus Constantinus consortem regni filiis reliquerat, factione Constantini patruelis et tumultu militari, anno imperii sui tertio, occiditur.

344 3

Ex hoc loco impietas Ariana, Constantii regis fulta præsidio, exiliis, carceribus, et variis afflictionum modis primum Athanasium, deinde omnes non suæ partis episcopos persecuta est.

Subrogatus Eusebius archiepiscopus Rothomagensis V.

Vario eventu adversum Francos a Constante pugnatur.

281 345 4

Constantinus bellum fratri inferens juxta Aquileiam Alsæ occiditur.

Multæ orientis urbes terræ motu horribili conciderunt.

346 3

Audæus in Syria Coele clarus habetur, a quo hæresis Audæana.

Antiochiæ Dominicum aureum dedicatur.

347 6

Paulus crudelitate Philippi præfecti (nam fautor Macedonii partium erat) et Arianorum insidiis strangulatur.

Macedonius artis plumariæ in locum Pauli ab Ariani episcopis subrogatur: a quo nunc hæresis Macedoniana.

Hermogenes magister militiæ Constantinopoli tractus a populo ob episcopum Paulum, quem regis imperio et Arianorum factione pellebat.

Franci a Constante perdomiti, et pax cum eis facta.

348 7

Maximus Trevirorum episcopus clarus habetur: a quo Athanasius Alexandriæ episcopus, cum a Constantio quæreretur ad pœnam, honorifice susceptus est.

Neocæsarea in Ponto sub-R. MC. episcopo, cæterisque qui ibi reperti sunt.

282 349 8

Titianus vir eloquentissimus præfecturam prætoriam apud Gallias administrat.

Athanasius ad Constantis (al. Constantii) litteras Alexandriam regreditur.

350 9

Sapor rex Persarum Christianos persequitur.

Magnis rei publicæ expensis in Seleucia Syriæ portus effectus.

351 10

Dyrrachium corruiit terræ motu: et tribus diebus ac noctibus Roma nutavit: plurimæque Campaniæ urbes versatæ.

Eusebius episcopus Emisenus Arianae signifer factionis, multa et varia conscribit.

352 11

Rursus Sapor tribus mensibus obsedit Nisibin.

OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
		Constan- tius
283	353	12

Bellum Persicum nocturnum apud Singaram, in quo haud dubiam victoriam militum stoliditate perdidimus. Neque vero ullum Constantio ex novem gravissimis praeliis contra Persas gravior bellum fuit. Nam, ut alia omittam, Nisibi obsessa, Bizabdæ et Amida captæ sunt.

Quadragesimus Maximus post Macarium Hierosolymorum episcopus moritur. Post quem Ecclesiam Arianæ invadunt: id est, Cyrillus, Eutychius, rursum Cyrillus, Irenæus, tertio Cyrillus, Hilarius, quarto Cyrillus; quorum Cyrillus, cum a Maximo fuisset presbyter ordinatus, et post mortem ejus ita ei ab Acacio, episcopo Cæsariensi, et cæteris episcopis Arianis episcopatus promitteretur, si ordinationem Maximi repudiasset, diaconus in Ecclesia administravit: ob quam impietatem sacerdotii mercede pensatus, Heraclium, quem moriens Maximus in suum locum substituerat, varia fraude sollicitans, de episcopo in presbyterum regredavit.

354 13

Romanæ Ecclesiæ tricesimus quartus ordinatur episcopus Liberius. Quo in exilium ob fidem truso, omnes clerici juraverunt quod nullum alium susciperent. Verum cum Felix ab Arianis fuisset in sacerdotium substitutus, plurimi pejeraverunt: et post annum cum Felice ejecti sunt; quia Liberius tædio victus exilii, et in hæretica pravitate subscribens, Romam quasi victor intraverat.

Romæ populus adversus Magnentianos rebellans ab Heraclida senatore proditur.

Vetranioni apud Naissum a Constantio regium insigne detractum.

Magnentio apud Augustodunum arripiente imperium, Constans haud longe ab Hispania, anno ætatis suæ tricesimo, imperii sui tertio decimo, in castello, cui nomen est Helene, interficitur. Quam ob rem turbata re publica, Vetranio Mursæ, Nepotianus Romæ imperatores facti.

Nepotiani caput pilo per Urbem circumlatum, multæque proscriptiones nobilium et cædes factæ.

Nonnulli nobilium Antiochiæ a Gallo interfecti.

355 14
356 15

Gallus Constantii patruelis Cæsar factus.

Magnentius Mursæ victus: in quo prælio Romanæ vires conciderunt.

Gallus Judæos, qui interfectis per noctem militibus arma ad rebellandum invaserant, oppressit, cæsis multis hominum millibus, usque ad innoxiam ætatem: et civitates eorum Diocesaream, Tiberiadem, et Diospolim plurimaque oppida igni tradidit.

Gennadius Foro-Julienensis orator Romæ insignis habetur.

284 357 16
358 17

Minervius Burdigalensis rhetor Romæ florentissime docet.

Magnentius Lugduni in palatio propria se manu interfecit: et Decentius frater ejus, quem ad tuendas Gallias Cæsarem miserat, apud Senonas laqueo vitam explet.

R MCX.

359 18

Gallus Cæsar sollicitatus a Constantio patrueli, cui in suspitionem ob regiam indolem venerat, Istriæ (al. Histone) occiditur.

Silvanus in Gallia res novas molitus vicesimo octavo die extinctus est.

Victorinus rhetor et Donatus grammaticus præceptor meus Romæ insignes habentur: e quibus Victorinus etiam statuam in foro Trajani (al. Romano) meruit.

Alcimus et Delphidius rhetores in Aquitania florentissime docent. Petrus Cæsaraugustæ orator insignis docet.

360 19

Paulinus et Rhodanus Galliarum episcopi in exilium ob fidem trusi.

Donatus, a quo supra Donatianos dici in Africa memoravimus, Carthagine pellitur. Quidam sectatores ejus etiam Montenses vocant, eo quod ecclesiam Romæ primum in monte habere cœperunt.

Eusebius Vercellensis episcopus, et Lucifer, ac Dionysius Caralitanae, et Mediolanensis Ecclesiæ episcopi, Paneratus quoque Romanus presbyter, et Hilarus diaconus distantibus inter se ab Arianis et a Constantio damnantur exiliis.

OLYMP.	CHRISTUS	ROM.
		Constan- tius

Julianus frater Galli Mediolani Cæsar appellatur. Reliquiæ apostoli Timothei Constantinopolim invectæ.

285 361 20

Sarmatha, Amathas, et Macarius discipuli Antonii insignes habentur. Liberius episcopus Romanus in exilium mittitur.

Antonius monachus centesimo quinto anno ætatis in eremo moritur, solitus multis ad se venientibus de Paulo quodam Thebæo miræ beatitudinis viro referre complura: cujus nos exitum brevi libello explicuimus.

Hilarius episcopus Pictaviensis factione Saturnini Arelatensis episcopi, reliquorumque qui cum eo erant, Arianorum, ante triennium in Phrygiam pulsus libros de nostra religione componit.

Saraceni in monasterium beati Antonii irruentes Sarmatham interficiunt.

Magnæ Alamannorum copię apud Argentoraturn (al. Argentarium, infra Argentariam), oppidum Galliarum, a Cæsare Juliano oppressæ.

Evanthius eruditissimus grammaticorum Constantinopoli diem obiit: in cujus locum ex Africa Chrestus assumitur.

362 21

Constantio Romam ingresso, ossa Andreæ apostoli, et Lucæ evangelistæ a Constantinopolitanis miro favore suscepta.

Paulinus Trevirorum episcopus in Phrygia (al. Pythia) exulans moritur.

Nicomedia terræ motu funditus eversa, vicinis urbibus ex parte servatis.

363 22

Synodus apud Ariminum et Seleuciam Isauriæ facta: in qua antiqua patrum fides, decem primum legatorum, dehinc omnium proditione damnata est.

Hilarius, cum apud Constantinopolim librum pro se Constantio porrexisset, ad Gallias rediit.

364 23

Honoratus ex præfecto prætorii Galliarum primus Constantinopoli præfectus urbi factus.

Macedonius Constantinopoli pel-litur.

Gratianus, qui nunc imperator est, nascitur.

Omnes pene toto orbe Ecclesiæ sub nomine pacis et regis Arianorum consortio polluuntur.

Constantius Mopsoerenis inter Ciliciam Cappadociamque moritur, anno ætatis XLV (al. XLII).

286 365 24

Constantinopoli maxima ecclesia dedicatur. Gallia per Hilarium Ariminensis (al. Arianæ) perfidia dolos damnat.

Meletius Sebastie Armeniorum episcopus ab Acacio et Georgio episcopis Arianis Antiochiam transfertur: et post non grande temporis intervallum, cum presbyteros, qui ab Eudoxio antecessore suo depositi fuerant, suscepisset, exilii justissimam causam subita fidei demutatione delusit.

Georgio per seditionem populi incenso, qui in locum Athanasii ab Arianis fuerat ordinatus. Athanasius Alexandriam revertitur.

XXXVIII. JULIANUS, anno uno, mensibus octo.

366 1

Juliano ad idolorum cultum converso, blanda persecutio fuit illiciens magis, quam impellens ad sacrificandum: in qua multi ex nostris voluntate propria corruerunt.

Eusebius et Lucifer de exilio revertuntur: e quibus Lucifer adseitis duobus confessoribus Paulinum, Eustachii episcopi presbyterum, qui se nunquam hæreticorum communione polluerat, in parte catholica Antiochiæ episcopum facit.

367 2

Emilianus ob ararum subversionem Dorostori a vicario incenditur.

Prohæresius sophista Atheniensis, lege data, ne Christiani liberalium artium doctores essent, cum sibi specialiter Julianus concederet, ut Christianos doceret, scholam sponte deseruit.

Ecclesia Antiochiæ clausa, et gravissima imminens persecutionis procella Dei voluntate sopita est. Nam Julianus in Persas profectus nostrum post victoriam diis sanguinem voverat: ubi a quodam simulato perfuga ad desertum perductus, cum fame et siti Apostata perdidisset exercitum, et inconsultius a suorum erraret agminibus, ab obvio forte hostium equite conto ilia perfossus interiit, anno ætatis xxxi (al. xxxii). Post quem sequenti die Jovianus ex primicerio domesticorum imperator factus est.

OLYMP. CHRISTUS ROM.

Jovianus

XXXIX. JOVIANUS, mensibus octo.

Jovianus rerum necessitate compulsum Nisibin et magnam Mesopotamiæ partem Sapor regi Persarum tradidit.

368

1

Subrogatus Marcellinus archiepiscopus Rothomagensis VII.

Synodus Antiochiæ a Meletio et suis facta, in qua *homousio anomæque* rejecto, medium inter hæc *homousion* Macedonianum dogma vindicaverunt.

Jovianus erudite, sive odore prunarum, quas nimias adoleri jusserat, Dadastanæ moritur, anno ætatis xxxiv. Post quem Valentinianus tribunus scutariorum, e Pannonia Cibalensis apud Nicæam Augustus appellatus, fratrem Valentem Constantinopoli in consortium regni assumit.

Apollinaris Laodicensis episcopus multimoda nostræ reli- R. MCXX. gionis scripta componit.

287

369

1

XL. VALENTINIANUS et VALENS, annis xiii, mensibus v.

Valentinianus egregius alias imperator et Aureliano moribus similis, nisi quod severitatem ejus nimiam et parcitatem quidam crudelitatem et avaritiam interpretabantur.

Terræ motu per totum orbem facto, mare littus egreditur, et Siciliæ multarumque insularum innumerabiles populos opprimit.

Valens ab Eudoxio Arianorum episcopo baptizatus nostros persequitur.

370

2

Procopius, qui apud Constantinopolim tyrannidem invaserat, apud Phrygiam salutarem extinctus est: et plurimi Procopianæ partis cæsi atque proscripti.

Romanæ Ecclesiæ tricesimus quintus ordinatur episcopus Damasus. Et post non multum temporis intervallum Ursinus (al. Ursicinus) a quibusdam episcopus constitutus Sicininum cum suis invadit: quo Damasianæ partis populo confluyente, crudelissimæ interfectiones diversi sexus perpetratæ.

Gratianus Valentiniani filius Ambianus imperator factus.

371

3

Apud Atrebatas lana e cælo pluviæ mixta defluit. Hilarius Pictaviensis episcopus moritur.

Tanta Constantinopoli est orta tempestas, ut miræ magnitudinis decidens grando nonnullos hominum interfecerit.

Libanius Antiochenus rhetor agnoscitur.

372

4

Agon Constantinopoli a Valente redditus.

288

373

5

Nicæa, quæ sæpe ante corruerat, terræ motu funditus eversa. Eusebius Vercellensis episcopus moritur.

Athanasius rex Gotthorum in Christianos persecutione mota plurimos interficit: et de propriis sedibus in Romanum solum expellit.

Magna fames in Phrygia.

374

6

Constantinopoli Apostolorum martyrium dedicatur.

Lucifer Caralitanus episcopus moritur, qui cum Gregorio episcopo Hispaniarum, et Philone Libyæ, nunquam se Arianæ miscuit pravitati.

Maximinus præfectus annonæ maleficos ab imperatore investigare jussus, plurimos Romæ nobilium occidit.

OLYMP. CHRISTUS ROM.

Valentinianus et Valens

Valentinus in Britannia, antequam tyrannidem invaderet, oppressus est.

375

7

Presbyter Sirinus (al. Sirmii) nequissime decollatur, quod Octavianum exproconsule apud se latitantem prodere nolisset.

Lex datur, nobilitate deleta, ut quique quarto gradui jungantur.

Didymus Alexandrinus multa de nostro dogmate per notarios commentatur: qui post quintum nativitatis suæ annum luminibus orbatus elementorum quoque ignarus fuit.

Probus præfectus Illyrici iniquissimis tributorum exactionibus ante provincias, quas regebat, quam a barbaris vastarentur, erasit.

Eunomius discipulus Aetii Constantinopoli agnoscitur, a quo hæresis Eunomiana.

376

8

Saxones cæsi Deusone in Franco-rum regione.

289

377

9

Burgundionum octoginta ferme millia, quod nunquam antea, ad Rhenum descenderunt.

Clearchus præfectus urbis Constantinopoli agnoscitur: a quo necessaria et diu expectata votis aqua inducitur civitati.

Alexandriæ vicesimus ordinatur episcopus Petrus: qui post Valentis interitum tam facilis in recipiendis hæreticis fuit, ut nonnullis suspicionem acceptæ pecuniæ intulerit.

Melania nobilissima mulierum Romanarum et Marcellini quondam consulis filia, unico prætore tunc Urbano filio derelicto, Hierosolymam navigavit: ubi tanto virtutum præcipueque humilitatis miraculo fuit, ut Theclæ nomen acciperet.

378

10

Aquileienses clerici, quasi chorus beatorum habentur. R. MCXXX.

379

11

Multi monachorum Nitriæ per tribunos et milites cæsi.

Valens, lege data, ut monachi militarent, nolentes fustibus jussit interfici (al. fluctibus necari).

Quia superiori anno Sarmatæ Pannonias vastaverunt, iidem consules permansere.

Post Auxentii seram mortem, Mediolani Ambrosio episcopo constituto, omnis ad fidem rectam Italia convertitur.

Theodulus miserabilis presbyter, dum adversus conscientiam furoris sui sacrificia Deo offerre auderet, in mediis precibus eliditur.

Valentinianus, subita sanguinis eruptione, quod Græce *apoplexis* vocatur, Brigitione moritur. Post quem Gratianus assumpto in imperium Valentiniano fratre, cum patruo Valente regnat.

Apollinarius Laodicensis jactatione ingenii quosdam errores pertinaciter asseverans, hæresim sui nominis suscitavit, quam Damasus habito Romæ Concilio damnavit.

Theodosius Theodosii postea imperatoris pater, et plurimi nobilium occisi.

Photinus in Galatia moritur, a quo Photinianorum dogma Judaicum: qui multa continentiae et ingenii bona uno superbiæ malo perdidit (al. decoloravit.)

Alamannorum triginta circiter milia apud Argentariam oppidum Galliarum ab exercitu Gratiani strata.

380

12

Basilii Cæsariensis episcopus Cappadociæ clarus habetur.

Florentinus et Bonosus (al. Bosonius) et Rufinus insignes monachi habentur: e quibus Florentinus tam misericors in egentes fuit, ut vulgo pater pauperum vocatus sit.

Superatis in congressione Romanis, Gotthi funduntur in Thraciam.

290

381

13

Gens Hunorum Gotthos vastat: qui a Romanis sine armorum depositione suscepti, per avaritiam Maximi ducis ad rebellandum fame coacti sunt.

OLYMP. CHRISTUS ROM.

Valenti-
nianus
et
Valens

382

14

Valens de Antiochia exire com-
pulsus sera pœnitentia nostris de
exiliis revocat.

Lacrymabile bellum in Thracia: in quo, deserente equitum præsidio, Romanæ legiones a Gothis cinctæ usque ad internecionem cæsæ sunt. Ipse imperator Valens, cum sagitta saucius fugeret, et ob dolorem nimium sæpe equo laberetur, ad cuiusdam villæ casam deportatus est. Quo persequentibus barbaris, et incensa domo, sepultura quoque caruit.

Ab Urbe condita, usque ad extremum hujus operis annum, fiunt anni MCXXXI hoc modo. Sub regibus anni CCXL; sub consulibus anni CDLXIV; sub Augustis et Cæsaribus anni CDXXVII.

Colliguntur omnes anni usque in consulatum Valentis sexies, et Valentiniani Junioris iterum Augusti, a quinto decimo Tiberii anno et prædicatione Domini Jesu Christi anni CCCLI.

A secundo anno Darii regis Persarum quo tempore templum Hierosolymis instauratum est anni DCCCXCIX.

Ab olympiade prima, qua ætate apud Hebræos Isaias prophetabat, anni MCLVI.

A Salomone et prima ædificatione templi, anni MCCCCXI.

A captivitate Trojæ, quo tempore Samson apud Hebræos erat, anni MDLXI.

A Moyse et Cecrope primo rege Atticæ, anni MDCCCXC (al. MDCCCXCIII: al. MDCCCXCX.)

Ab Abraham et regno Nini et Semiramidis, anni MMCCXCIV.

Continet omnis canon ab Abraham usque ad tempus suprascriptum annos MMCCXCIV.

A diluvio usque ad Abraham supputantur anni DCCCXCI (al. DCCCXLII.)

Et ab Adam usque ad diluvium, anni MMCCXLII.

Fiunt ab Abraham usque ad quintum decimum Valentis annum, id est, usque post consulatum ejus sexies, et Valentiniani iterum Augusti, omnes anni VMDXXIX (al. VMDLXXIX.)

HUC USQUE HIERONYMUS PRESBYTER ORDINEM PRECEDENTIUM DIGESSIT ANNORUM.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN[®]
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

U. A. N. L.

Esta publicación deberá ser devuelta antes de la última fecha abajo indicada.

.J4

F7

v. 12

44620

AUTOR
JERONIMO, Santo

TITULO Oeuvres complètes de
Saint Jérôme

FECHA DE

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
SECRETARÍA GENERAL DE BIBLIOTECAS

